



HAL
open science

**Une expérience de la désolation en pays liminaire :
recherche action sur l'accompagnement individualisé
auprès de bénéficiaires des minima sociaux dans le Nord
Cotentin**

Thierry Leseney

► **To cite this version:**

Thierry Leseney. Une expérience de la désolation en pays liminaire : recherche action sur l'accompagnement individualisé auprès de bénéficiaires des minima sociaux dans le Nord Cotentin. Sociologie. Normandie Université, 2021. Français. NNT : 2021NORMC035 . tel-03596434

HAL Id: tel-03596434

<https://theses.hal.science/tel-03596434>

Submitted on 3 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Normandie Université

THÈSE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité SOCIOLOGIE, DEMOGRAPHIE

Préparée au sein de l'Université de Caen Normandie

Une expérience de la désolation en pays liminaire. Recherche action sur l'accompagnement individualisé auprès de bénéficiaires des minima sociaux dans le Nord Cotentin

**Présentée et soutenue par
THIERRY LESENEY**

**Thèse soutenue le 29/06/2021
devant le jury composé de**

M. HERVE MARCHAL	Professeur des universités, Université de Bourgogne-Franche Comté	Rapporteur du jury
M. INGRID VOLERY	Professeur des universités, Université Nancy 1 Henri Poincaré	Rapporteur du jury
M. GERARD BOITTIAUX	Docteur, Centre Hospitalier de l'Estran	Membre du jury
M. SYLVAIN PASQUIER	Maître de conférences, Université Caen Normandie	Membre du jury
M. PHILIPPE CHANIAL	Professeur des universités, Université Caen Normandie	Directeur de thèse

Thèse dirigée par PHILIPPE CHANIAL, Centre de Recherche Risques et Vulnérabilités



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



CERREV
CENTRE DE RECHERCHE
RISQUES & VULNÉRABILITÉS

Résumé

Au cours des 30 dernières années, une population croissante de bénéficiaires des minima sociaux durablement éloignée du travail et isolée socialement s'est constituée comme réalité statistique. Sous la forme d'une pauvreté désolante, elle réapparaît lors de « crises » individuelles : trouble du voisinage, expulsions, incurie...

Cet isolement des bénéficiaires a un retentissement sur leur pouvoir à mobiliser le lien social, et leur capacité à se maintenir dans leurs droits.

Dans une approche relationnelle, ce travail questionne l'inclusivité de la seule « dignité humaine » en l'absence du « travail ». Il se développe à travers l'histoire de 24 personnes accompagnées par des dispositifs individualisés de l'assistance sociale sur le territoire de Cherbourg. Comment habiter le monde, un logement, sa vie, lorsque tout en étant reconnu par des droits sociaux, l'individu se trouve « désœuvré » de la « créativité ordinaire » ? Hors des échanges valorisés, il perd son « paraître » par défaut de « sembler » socialement, et se trouve menacé de « désolation ».

Plus que jamais inclusive, l'Assistance Sociale Institutionnelle généralisée opère un basculement dans les années 2000. Devenant paradoxalement excluante, elle abandonne l'idéal d'insertion du travail pour la dignité humaine des droits concrets.

Une sociabilité dite « liminaire » caractérisée par le retrait social s'y dessine au fil des « générations sociales ». L'individu enfermé hors de l'échange y développe des liens à faible réciprocité.

Par un « processus d'interpénétration », cette sociabilité a infusé la dynamique des socialités secondaires et primaires, inversé les flux symboliques entre les deux espaces, et transformé les solidarités.

Pour remobiliser le sujet désolé, l'accompagnant doit contourner son enfermement dans l'assistance, son sentiment de relégation et ses protections ; la relation ne s'y construit que par la reconstitution d'un « lien primarisé » dans des échanges sociaux réouverts à la réciprocité. Cette pratique réinterroge le travail social, de même que la dynamique sociétale dans son ensemble.

Processus individuel d'enfermement dans une sociabilité désolante, la liminarité apparaît également comme une socialité propre au temps incertain de transition ; la socialité primaire comme secondaire tendrait à se désagréger dans une horizontalisation généralisée des liens sociaux, puis à se dissoudre dans l'espace social avant de se ré-agréger sous de nouvelles formes.

Mots clés : assistance sociale, bénéficiaires, désolation, échange/don, inclusion/exclusion, liminarité, processus, sociabilité, socialité primaire et secondaire, travail.

Summary

An experience of loneliness and desolation in « the edges country »

Action-research on individualized support for beneficiaries of minimum income in the North Cotentin.

Over the past 30 years, a growing population of beneficiaries of social minima that are permanently distant from work and socially isolated has formed as a statistical reality. In the form of desolate poverty, it reappears during individual “crises”: neighbourhood disturbances, death, evictions, neglect etc. This isolation of beneficiaries has an impact on their ability to mobilize the social bond, and their ability to maintain their rights.

In a relational approach, this work questions the inclusiveness of the only "human dignity" in the absence of "work". It develops through the history of 24 people accompanied by individualized schemes of social assistance in the territory of Cherbourg. How can one inhabit the world, a dwelling, one's life, when while being recognized by social rights, the individual finds himself «idle» of the «ordinary creativity» ? Outside of valued exchanges, he loses his “appearance” by default of “appearing” socially, and is threatened with “desolation” (loneliness - H. Arendt).

More than ever inclusive, the generalized Institutional Social Assistance operates a shift in the years 2000. Paradoxically, it becomes exclusionary, abandoning the ideal of work integration (insertion) for the human dignity of concrete rights.

A sociability called "liminal" characterized by social withdrawal takes shape. The individual locked apart from the exchange develops links with weak reciprocity. Through an «interpenetration process», this sociability infused the dynamics of secondary and primary socialities, has reversed the symbolic flows between the two spaces, and transformed solidarities. To remobilize the desolate subject, the accompanying person must circumvent his confinement in the assistance, his feeling of relegation and his protections; the relationship is built there only by the reconstitution of a «primarized link» in social exchanges reopened to reciprocity but to inaccessible secondarity). This practice reinterprets social work, as well as societal dynamics as a whole.

The individual process of confinement in a distressing sociability, liminality also appears as a sociality peculiar to the uncertain time of transition; primary as well as secondary sociality tends to disintegrate in a generalized horizontalisation of social ties, then dissolve into the social space before re-aggregating into new forms.

Keywords: social assistance, beneficiaries, desolation, exchange/donation, inclusion/exclusion, liminality, process, sociability, primary and secondary sociality, work.

À Paul MERCIER...
Et à tous ces « frères tristes »
dont la présence en mon esprit
fut d'un soutien exigeant...

C'est... La moindre des choses...

Remerciements

La recherche est un travail solitaire qui ne peut se faire sans la compagnie de tant d'autres. Ainsi cette thèse n'aurait pu aboutir sans leurs soutiens et leurs présences bienveillantes, exigeantes et chaleureuses.

Je tiens, en tout premier lieu, à remercier Philippe Chanial, mon professeur, pour la confiance accordée et l'accueil qu'il a faits à mon projet de recherche, et pour toutes les fines touches du maître qu'il m'a offert pour guider, au fil du temps, mes questionnements et diriger ma thèse. Pour sa présence rassurante et exigeante.

Ma gratitude va également au docteur Gérard Boittiaux pour m'avoir donné l'opportunité de cette recherche-action au sein de l'équipe mobile précarité psychiatrie de la Fondation du Bon Sauveur de la Manche, et de sa confiance ; de même au docteur Frédéric Bastian, maire adjoint aux affaires sociales de Cherbourg en Cotentin ; à Stéphane Malherbes, directeur de l'ADSEAM, et à tous les responsables des structures partenaires pour leur accueil.

Le soutien régulier et financier de l'ARS de Caen et de Roselyne Boust, puis celui de la Fondation de France, a permis le développement de cette enquête sur près de trois ans.

Et pour beaucoup, mes remerciements vont à tous ces acteurs du quotidien, partenaires et bénéficiaires cités dans ce travail : Aline, Amélie, Anne, Aurélie, Benoît, Blaise, Cécile, Christian, Christine, Christo, Cynthia, Damien, Fabien, Francis, Guy, Hervé, Jacky, Jacques, Jean Luc, Jean Paul, Jérémy, Jonathan, Joris, Julien, Kaled, Marc, Nadège, Nathalie, Paul, Paul Émile, Roger, Sophie, Sandrine, Sylvette.

Ils étaient là, engagés, curieux, marchant à mes côtés, m'accompagnant en quelque sorte. Et si quelques richesses existent dans cet écrit, je leur dois : elles leur appartiennent autant qu'à moi.

Merci à tous mes amis et collègues qui, par leurs intérêts, m'ont contraint à la persévérance.

À Aline et à Charline, pour leur laborieux et discret travail de relecture.

À nos enfants qui, sans toujours saisir l'enjeu d'un tel engagement (à mon âge...), l'ont supporté de leurs questions et par leur patience.

Et enfin, merci à Isabelle, ma compagne de vie, pour son soutien indéfectible, pour toutes nos discussions, ces exigences de compréhension, d'explications, et surtout... surtout, d'humanité.

Abréviations

ABS : Analyse des Besoins Sociaux réalisée en 2016 pour le CCAS de Cherbourg en Cotentin.
ALD : Affection Longue Durée, dispositif de prise en charge des maladies chroniques (CPAM).
ADSEAM : Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche.
API : Aide au Parent Isolé créée en 1976 et versée par la CAF, actuellement intégrée au RSA.
ARS : Agence Régionale de la Santé.
ASE : Aide Sociale à l'Enfance (compétence départementale).
ASI/ASSL : Accompagnement Social Individualisé/Accompagnement Social Lié au Logement.
ASP : Allocation de solidarité aux personnes âgées (remplace le minimum vieillesse).
ASS : Allocation Spécifique de Solidarité (versée par Pôle Emploi).
ATA : Allocation Temporaire d'Attente ; versée aux anciens détenus en attente d'insertion et travailleurs de retour de l'étrangers (remplacé par le RSA [ou l'ASS] depuis 2017).
AVDL : La mesure d'AVDL [Accompagnement Vers et Dans le Logement] est une prestation individuelle ou collective, fournie sur une période déterminée [logement d'abord : 2011].
CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues.
CCAPEX : commission préfectorale agissant dans le cadre de la prévention des expulsions.
CCAS : Centre Communaux d'Action Sociale.
CDHAT : Centre Départemental pour l'Habitat et l'Aménagement du Territoire [association].
CESF : Conseiller en économie sociale et familiale.
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.
CMP : Centre Médico-Psychologique [consultations].
COALLIA : anciennement Aftam [Association pour la Formation des Travailleurs Africains et Malgaches] : association fondée en 1962 [hébergement et accompagnement social aux migrants].
DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.
DDJCS – DRJCS : Direction départementale [régionale] de la jeunesse et de la cohésion sociale.
DJIM : Dispositif Jeune Insertion Manche [contrat].
EMPP : Équipe Mobile Précarité Psychiatrie [Fondation du Bon Sauveur de la Manche].
ESAT [CAT] : établissement et service d'aide par le travail.
FJT : Foyer des jeunes travailleurs.
FSL : Fonds de Solidarité Logement [conseil départemental et CAF].
GCSMS : groupement de coopération sociale et médico-sociale.
MDA [MDPH] : Maison Départementale de l'Autonomie.
MNI : Modèle Narratif Identificatoire.
PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé.
PRAPS : Programme Régional d'Action Pour la Santé.
RMI : Revenu Minimum d'Insertion [de 1988 à 2008].
RQTH : Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé.
RSA : Revenu de Solidarité Active remplace le RMI en 2008.
SAA : Support d'Attention à l'Autre ; grille d'aide à la lecture et à l'accompagnement des situations sociales dégradées.
SAO : accueil de jour et Service d'Accueil et d'Orientation

Sommaire

Résumé.....	2
Summary.....	3
Remerciements.....	5
Abréviations.....	6
Sommaire.....	7
Introduction.....	11
<i>Première partie</i>	
De la précarité à la pauvreté désolante.....	27
<i>Chapitre introductif : Contexte d'enquête et construction de la recherche-action.....</i>	<i>29</i>
<i>Chapitre I : Une recherche-action collaborative</i>	
<i>Présentation des partenaires, de l'enquête, et du terrain.....</i>	<i>39</i>
1 — Acteurs partenaires de la recherche-action.....	40
2 — Bénéficiaires partenaires de la recherche-action.....	44
3 — Déroulement et modalités de la recherche, les outils de l'enquête.....	49
4 — Le terrain, Cherbourg-en-Cotentin : histoire de la cité.....	53
<i>Chapitre II : Des mondes précaires</i>	
<i>Quelques éléments statistiques.....</i>	<i>58</i>
1 — Cherbourg-en-Cotentin face au chômage.....	59
2 — Cherbourg-en-Cotentin face au RSA.....	62
3 — Cherbourg-en-Cotentin au regard de l'Allocation Adulte Handicapé.....	66
4 — Cherbourg-en-Cotentin face à l'accès et au maintien au logement.....	69
<i>Chapitre conclusif : De la précarisation à un appauvrissement désolant ?.....</i>	<i>73</i>

Deuxième partie
**De la notion de désolation à l'émergence de l'Assistance Sociale
Institutionnelle Généralisée**

.....	81
<i>Chapitre introductif</i>	83
<i>Chapitre I : La désolation, conceptualisation et construction</i>	87
1 — De la désolation chez Hannah Arendt.....	89
2 — La Désolation totalitaire, un moment historique particulier.....	97
3 — La notion de désolation et la galaxie de ses concepts environnants.....	106
4 — De la nécessité d'apparaître.....	130
<i>Chapitre II : L'ASIG et le développement de l'assistance aux plus pauvres, une massification désolante</i>	139
1 — L'ASIG et ses attributs.....	141
2 — De l'État social à l'État des droits et de l'assistance Les chemins inclusifs de la liminarisation.....	147
3 — L'ASIG, un espace liminaire d'inclusion excluante.....	165
<i>Chapitre conclusif : Vers une nouvelle forme de sociabilité, la sociabilité liminaire</i>	175

Troisième partie
La sociabilité liminaire à travers les récits de vie des bénéficiaires

.....	185
<i>Chapitre introductif : Une émergence différenciée selon les générations sociales</i>	187
<i>Chapitre I : Histoires de vie, origines sociales et inscriptions dans les solidarités primaires</i>	192
1 — Les personnes enquêtées de + de 50 ans : Les tombés des « classes laborieuses ».....	192
2 — Les enquêtés de 35 à 50 ans : « “Les fils de la crise” et de l'entre deux mondes ».....	202
3 — Les enquêtés de 25 à 35 ans : « Les liminaires ».....	208
4 — Les enquêtés de - de 25 ans : « les entrants dans le monde ».....	220
5 — Constantes et transformations selon les « générations sociales » : origines sociales et modèles de solidarité familiale.....	231
<i>Chapitre II : L'entrée dans la vie sociale : scolarité et travail</i>	234
1 — « Les tombés des classes laborieuses ».....	234

2 — « Les fils de la crise et de l'entre-deux mondes ».....	238
3 — « Les liminaires ».....	245
4 — « Les entrants dans le monde ».....	251
5 — Un processus de liminarisation croissante de la vie sociale.....	259

Chapitre III : Logiques d'échange et liminarisation

.....	264
1 — Les tombés des classes laborieuses.....	264
2 — « Les fils de la crise et de l'entre-deux mondes ».....	266
3 — « Les liminaires ».....	271
4 — « Les entrants dans le monde ».....	275
5 — Des liens au temps de la sociabilité liminaire.....	280

Chapitre IV : Insécurité familiale et ruptures sociales

.....	287
1 — La question du père.....	288
2 — Ruptures.....	292
3 — Dynamique des ruptures.....	304

Chapitre conclusif : Retour sur la notion « d'attachements »

.....	306
-------	-----

Quatrième partie

Les dispositifs d'accompagnement individualisé : une approche relationnelle

.....	311
-------	-----

Chapitre introductif : Une approche sociologique relationnelle

.....	313
-------	-----

Chapitre I : Les différentes modalités de protection

.....	324
1 — Rupture et manque de lien.....	325
2 — Le détachement émotionnel.....	328
3 — Les dénis.....	337
4 — Le discours comme protection.....	342
5 — De l'évitement à la disparition.....	351

Chapitre II : Les modèles narratifs identificatoires

.....	359
1 — Définition.....	359
2 — La mise en récit : un travail sociothérapeutique en soi.....	361
3 — Les modèles narratifs identificatoires (MNI) discutés lors des réunions partenaires.....	362
4 — Le syndrome narratif.....	374

Chapitre III : Le corps-espace social,

<i>un support d'expression de la menace désolante.....</i>	<i>379</i>
--	------------

1 — Se protéger au risque de disparaître à soi-même. Le corps, un « révélateur » paradoxal.	
---	--

.....	379
-------	-----

2 — Le corps révélateur de vulnérabilités.....	384
3 — De l'alcool et des addictions : pratiques sociales et problématiques individuelles.....	396
4 — Le corps : un langage qui a du mal à se faire entendre aujourd'hui. Et pourtant.....	400

<i>Chapitre IV : Liens d'accompagnement et temporalités, des socialités en question.....</i>	<i>406</i>
1 — Du lien d'accompagnement : « des liens qui ne se résument pas à des prescriptions d'aides ».....	407
2 — De l'importance de la sympathie et de l'empathie.....	419
3 — Les temps de l'accompagnement.....	427
4 — Comment sort-on de l'accompagnement ?.....	435

<i>Chapitre conclusif : Réflexions sur une pratique</i>	<i>438</i>
---	------------

Conclusion générale	441
----------------------------------	------------

Bibliographie	453
----------------------------	------------

Table des matières	463
---------------------------------	------------

ANNEXES

.....	473
ANNEXE I : EMPP et ses partenaires.....	475
ANNEXE II : Le support d'attention à l'Autre.....	495
ANNEXE III : Évaluation recherche-action.....	510
ANNEXE IV : Canevas d'entretien de la recherche-action.....	514
ANNEXE V : Tableaux histoires de vie.....	518
ANNEXE VI : De quelques reconstitutions d'histoires.....	541
ANNEXE VII : Évaluation des accompagnements.....	558

Introduction

Paul M. est décédé de mort naturelle fin juillet 2009 dans les anciennes toilettes de la gare routière désaffectée de Cherbourg, au cœur de la ville. Dans ce lieu où il avait élu domicile, il dormait dans le passage d'accès aux deux cuvettes éventrées. Il est arrivé dans l'agglomération, sorti de nulle part. Il s'est posé sur un des quais de chargement de la criée, à l'abri des vents d'ouest, où le rejoignaient chaque jour les gars des bords de rue. Sans attaches, buvant le blanc sec, maniant la langue française avec humour, toujours courtois et pudique sur sa vie, il se plaisait à raconter cette plaisanterie : « *Vous connaissez le comble du SDF ? Et bien, c'est de mourir à Noël, il risquerait de servir à quelque chose !* » Décéder à Noël pourrait émouvoir et « profiter » à la manifestation empathique et coupable des « bonnes gens », des associations et des politiques : être l'objet d'un article dans la presse. Il s'éteint en juillet dans l'anonymat des vacances d'été, respectant en cela sa condition et sa place. En rupture, il l'était, en lien également, assurant le minimum pour maintenir ses droits et refusant poliment toute autre forme d'aide, tenant cordialement à distance les intervenants bienveillants de la veille sociale.

J'aurais pu également évoquer Juste L. Placé dans l'enfance, il revint à 18 ans habiter dans la maison familiale auprès de ses parents, puis près de sa mère qui mourut une nuit dans la chambre d'à côté. Mr Juste L., à notre première rencontre, vivait seul et hors du monde depuis lors, sortant le soir ou le matin très tôt. Il évitait tout contact et laissait de temps à autre des petits mots dans la boîte à lettres du CCAS pour demander de l'aide ; il souhaitait garder son logement (son RSA suspendu, il se trouvait en dette de loyer). L'habitation était très sale, et comme lui d'une incurie notable. L'accompagnement dura plusieurs années, il permit de lui donner les moyens nécessaires pour garantir tant que faire ce peu le minimum d'une vie décente. Juste, car il est bon de l'appeler ainsi, était capable de jugement ; et s'il n'était pas très bavard, affable et courtois, il pouvait être dans la relation. Mais il avait une réelle incapacité sociale à être, à construire des liens, à vivre en société, comme pour prêter attention à lui-même. Il était sans ancrage, et sans évidence au monde qu'il préférerait fuir. Il mourut à 36 ans de cette non-évidence à prendre soin de lui-même. Il restera une énigme, sans diagnostic psychiatrique explicatif.

Je pourrais aussi invoquer la situation de Mr R. qui, après une vie de travail et de famille, élut domicile dans sa voiture, à 45 ans passés. Puis, après que la fourrière l'enleva, il se retrancha dans un bois pendant deux ans où il vécut non loin du cœur de la cité, avec son chien. De ce bois, seule une grave maladie (comme il est bon de le dire) réussit à le convaincre de sortir ; il emménagea à 200 mètres de là, accompagné pour cela, dans un logement plus convenable aux attentes sociales pour mourir.

Je pourrais enfin mentionner Julien H., un marcheur fou qui, pendant 8 années, arpenta les rues de la ville, très visible et transparent tout à la fois. Ou bien, Mr G. et Mr L. qui, un jour venu, s'arrêtèrent de solliciter de l'aide pour leurs papiers ou leurs ressources. Et qui, leurs dettes s'accumulant, inquiétèrent les bailleurs sociaux et furent retrouvés dans leurs logements abandonnés du monde. Et bien d'autres encore...

Ce travail de recherche n'aurait pas existé sans que je croise ces hommes, sans leurs présences quotidiennes. C'est de leurs rencontres qu'est né le questionnement qui jalonne cette étude.

Dans cette introduction, après une brève présentation du « lieu » d'où émerge ce travail et du questionnement qu'il a suscité chez moi, j'introduirai succinctement la notion de désolation, la « clef » analytique de ce travail. Je formulerai ensuite les hypothèses principales qui structurent cette recherche avant de préciser ma position de chercheur « impliqué » dans la

recherche-action qui en fut le support. Je conclurai par la présentation des quatre parties qui composent cette thèse.

D'une pratique d'accompagnement social aux soins à une interrogation sociologique

Ce travail doctoral s'inscrit sur le fond d'une pratique professionnelle ancienne de soignant en psychiatrie que j'ai accompagnée très tôt par des études de sociologie et d'anthropologie¹. Il s'appuie sur une recherche-action conduite en parallèle entre 2016 et 2019. Financée par l'ARS et la Fondation de France, elle reçut le soutien des acteurs du territoire. Infirmier psychiatrique depuis les années 80, après de nombreuses années d'activité en services hospitaliers spécialisés, je fus invité à implanter et à développer au début de l'année 2007 sous l'autorité du médecin-chef de l'époque, une équipe mobile de précarité-psychiatrie auprès des personnes en situation de précarité. Elle se mit en place sur l'ensemble de l'agglomération de Cherbourg en Cotentin. C'est au sein de cette activité que s'est construite la recherche-action qui a été le support de cette réflexion sociologique.

Mon travail d'infirmier au sein de l'EMPP² m'a amené à rencontrer des hommes et des femmes isolés, tels ceux évoqués plus haut. Ils vivent tout à la fois *dans* et *à l'écart* du monde, en rupture ou à distance de leurs familles, du travail, de la vie sociale ; ils habitent « en rue »³ ou enfermés dans leurs logements et dans leurs vies ; ils se trouvent enfermés de même dans des routines, des ritualisations, des ressassements incessants parfois d'expressions traumatiques ou victimaires, souvent dans le déni. Tantôt bruyants, tantôt silencieux, ils présentent régulièrement des conduites addictives (alcoolisme pour la plupart), des maladies physiques, etc. Vivant, au jour le jour, la plupart du temps sans revendication, à l'écart également de la « souffrance psychique »⁴ elle-même.

J'ai ainsi découvert de l'intérieur ce monde particulier constitué pour l'essentiel de bénéficiaires des minimas sociaux et en situations sociales difficiles, tantôt précaires, tantôt pauvres en tout, souffrant ou non de troubles psychiatriques ; et parallèlement, des personnes qui, par leurs fonctions d'intervenants sociaux, professionnels comme bénévoles, se donnent pour mission de les aider ou de les accompagner. À l'arrière-plan de ma réflexion, je ressentais la nécessité, afin de pouvoir continuer à accompagner et aider à accompagner ces personnes, qui, si humaines, se déshumanisent, de donner du sens à l'insensé de leur abandon. Et si je voulais agir encore, je devais comprendre, et tenter d'éclairer sous un angle nouveau ce monde de relations. Dans ce monde, nous trouvons, d'une part, des situations le plus souvent perçues comme des enfermements psychologiques morbides ou des impasses individuelles d'existence ; et, d'autre part, des accompagnants qui « cent fois sur le métier remettent leur ouvrage », œuvrant avec

1. D'abord à l'université de Caen, puis à l'EHESS, mes sujets de prédilection étaient alors le malentendu dans la relation d'aide et plus particulièrement dans l'aide au développement ; je fus accompagné à l'époque par André Mary pour ma maîtrise (Caen), et Marc Henry Piaux pour mon DEA (EHESS). J'entrepris par la suite des formations en ethnopsychiatrie au centre Georges Devereux.

2. Équipe mobile précarité/psychiatrie de la Fondation du Bon Sauveur de la Manche.

3. « En rue » est une expression utilisée communément par les acteurs de terrain comme par les personnes qui s'y trouvent. Elle qualifie une situation de vie précaire, avec ou sans hébergement, où l'on se retrouve avec d'autres dans la même situation, à boire, à faire la manche, à « se poser » quelque part, au milieu des gens qui vaquent à leurs occupations. J'utilise également l'expression « en bord de rue », principalement pour les personnes ayant un logement, mais qui, de par leur isolement, se fréquentent dans les mêmes conditions.

4. Comme définie par Marcelo Otero, nous reprendrons plus avant dans un encadré sur cette notion. Ils sont exclus, comme ils s'excluent, de cette plainte. Cf. Otero Marcelo, « L'ombre portée : l'individualité à l'épreuve de la dépression », [HTTP//sociologies. Revues. Or/4504](http://sociologies.revues.org/4504).

souvent le sentiment de remplir le tonneau des Danaïdes⁵, tant leurs actions d'aide, d'assistance et de soutien leur apparaissent parfois sans fin, voire inutiles.

C'est de cette place particulière, construite pas à pas au fil des années, que se sont approfondis, parallèlement à mon activité professionnelle, le questionnement et la réflexion sur ce que je nomme le processus social de désolation. Je me situais à l'intersection de deux incompréhensions. D'un côté, malgré la richesse en diagnostics différentiels, la pratique psychiatrique effective éprouve des difficultés à reconnaître ces empêchements à vivre dans le registre du pathos, et du pathos individuel en particulier. Pour de bonnes et de mauvaises raisons, toutes à la fois, elle renvoie le plus souvent cette douleur à son unique dimension sociale, incapable de nommer la spécificité de ces processus d'oubli de soi-même dans le registre psychiatrique et du trouble psychique. Elle les caractérise souvent comme relevant de l'inconduite sociale et lui dénie la reconnaissance à la souffrance⁶. D'un autre côté, les services sociaux, dans leur ensemble, peinent à soutenir, à résoudre, à comprendre, et à accompagner ; autant de difficultés pour lesquelles ils me sollicitaient régulièrement. Pourtant, par la voie de l'assistance sociale, ont été mises en œuvre depuis le début des années 2000 de plus en plus d'actions d'accompagnement spécifiques et individualisées. Déployées en direction de ces personnes qui ne font plus valoir de droits, qui ne demandent plus de soins, ces actions ciblées visent à réintroduire dans le « droit commun » « ceux qui s'en sont écartés ». Pourtant ces situations semblent se multiplier malgré les actions menées auprès d'elles. Ces dernières et leurs accompagnements sont l'objet de mon étude.

Ne devais-je pas sortir d'une explication trop souvent psychologique qui tendrait à aller chercher dans l'unique détermination individuelle les raisons de ces enfermements ? Je les aborderai donc d'un point de vue sociologique et politique tout en interrogeant la vie particulière de ces personnes⁷. Ces situations individuelles n'étaient-elles pas prises dans la globalité sociale inscrite elle-même dans une histoire socio-économique ? N'étaient-elles pas constituées — et constitutives — de liens d'interdépendance et de dépendance plus ou moins « fournis » avec les différents espaces de socialité primaire, secondaire comme de sociabilité d'assistance ? Et pourtant, leurs nombres semblaient s'accroître et leurs situations inéluctablement devenaient plus dégradées.

Les notions de socialité primaire et secondaire, empruntées à Alain Caillé, caractérisent deux types de relations sociales communes et constitutives de toutes sociétés. Les premières

5. Rappelons que dans la mythologie grecque, les Danaïdes furent condamnées par les juges des morts à remplir pendant l'éternité une jarre percée pour avoir tué respectivement leurs époux pendant leurs nuits de noces. L'interprétation du mythe par Benveniste est fort intéressante ; forcées de se marier avec leurs cousins d'Égypte (fils du frère de leur père), elles étaient en situation d'impasse, car consommer ce mariage dans une culture exogamique revenait à commettre l'inceste ; seule l'aînée le fit par amour et donna le nom au peuple des Danéens. Cf. Émile Benveniste, « La légende des Danaïdes », in : *Revue de l'histoire des religions*, tome 136, n° 2-3, 1949, p. 129-138.

6. Autant d'inconduites qui tendent à réintégrer la psychiatrie par le biais de sa judiciarisation lorsqu'elle fait trouble. Plusieurs articles de presse évoquent l'augmentation des prises en charge sous-contraite en psychiatrie à la suite de la loi de 2011. Le travail de Magali Coldefy, maître de recherche à l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES), repris dans un rapport de l'Assemblée nationale, relate une augmentation de 16 % des soins contraints entre 2012 et 2016, là où la file active globale n'augmente que de 5 % ; ces données sont confirmées par le ministère de la Santé. Cf. Rapport d'information n° 4486 du 15 février 2017. <https://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i4486.asp>.

Une publication d'Hospimédia du 11-06-2019 intitulée « Beaucoup de zones d'ombre demeurent sur les programmes de soins sans consentement » confirmait cette tendance pour 2018.

7. « Le déplacement de l'angle d'analyse de l'univers des problèmes sociaux des “populations problématiques” aux “dimensions problématisées” ne signifie nullement la négation des problèmes auxquels il faut faire face comme politicien, praticien, intervenant ou citoyen, mais la nécessité de les conceptualiser différemment en mettant l'accent comme point de départ sur le fait que les individus qui sont concernés sont des membres à part entière de la société parce qu'enracinés à plusieurs degrés et de plusieurs manières dans une même socialité ordinaire “non problématique” pour le meilleur et pour le pire. » Cf. Marcelo Otero, « Repenser les problèmes sociaux », *SociologieS* [en ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 15 novembre 2012, consulté le 15 juin 2019. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/4145>

définissent plutôt les relations interpersonnelles, les secondes découlent du « rapport aux institutions et à la société globale »⁸, l'une et l'autre s'escomptent.

De la désolation

C'est dans ce contexte que la question de la perte du « sens commun » et de la « désolation » s'est faite plus pressante et présente à mes yeux pour caractériser leurs situations de repli social et de perte de capacité à mobiliser le lien social pour eux-mêmes. J'ai en effet perçu des airs de famille frappants entre la condition des personnes rencontrées dans le cadre de mon travail et la description faite par Hannah Arendt de l'état de désolation. La désolation signifie, tout à la fois et indissociablement, être « laissé seul » et être arraché de son « sol » — de son assise. L'auteure la définit comme une « expérience absolue de non-appartenance au monde. »⁹ Cette expérience psychique individuelle, vécue *dans et par* le monde, conduit à ce que « lorsque tout à moi-même, mon propre moi m'abandonne ». Chez Arendt, la désolation est tout à la fois un processus et un état de l'homme et du monde, et un mode d'action politique. Cette triple dimension réunie derrière une seule notion m'a semblé judicieuse pour interroger l'objet de mon étude dans une approche sociologique des relations sociales. Mon objectif est de mettre en lumière ce que le particulier doit à l'ensemble. Je cherche ainsi à comprendre par quel processus social et politique son émergence a été possible sous cette forme particulière. En somme, que s'est-il passé pour que ces personnes bénéficiant — ou pouvant bénéficier — de ressources et d'assistance en soient « victimes » comme jamais auparavant ? Et puis-je identifier un processus social particulier et un moment de basculement ?

Ne faisons-nous pas en effet face à une situation nouvelle avec l'apparition de ces situations problématiques concernant pour l'essentiel des personnes qui bénéficient de droits et de revenus minimaux ou qui peuvent y prétendre ? Ces personnes, malgré ces derniers et les actions d'aide individuelle proposées, peinent à se mobiliser pour elles-mêmes et apparaissent enfermées dans une impasse existentielle. Il ne s'agit plus majoritairement de SDF ou de vagabonds sans ressources. Ne me fallait-il pas sortir des lieux communs de la représentation partagée, ceux qui allient tout à la fois le clochard et le SDF, le précaire et l'inadapté, ou encore, qui sous-entendent que « ça peut arriver à tout le monde ! » ? Comment alors comprendre le développement de ces situations qui, malgré la généralisation de ces droits, rencontrent des difficultés croissantes pour y accéder ou s'y maintenir, et répondre aux obligations sociales associées (y compris en matière de santé et d'hygiène) ? À l'évidence, la question du non-recours est devenue centrale pour l'ensemble des institutions médico-sociales.

Mais qui sont ces « désolés » ? Quelles sont leurs histoires et leurs origines sociales ? Pourquoi, malgré ces droits et ces actions à leur endroit, peinent-ils toujours à se mobiliser pour eux-mêmes ? Comment qualifier alors leur existence sociale et les relations qu'ils y développent ? Pouvons-nous encore parler de précarité pour ce qui les concerne, ou devenons-nous plutôt parler de pauvreté ? Cette pauvreté n'est-elle pas désolante ? Et qu'est-ce à dire ?

D'un autre côté, par l'extension de ces droits et de ces actions d'assistance toujours plus diversifiés, à la fois plus généralistes et plus individualisés, la « société » dans son ensemble ne montre-t-elle pas, plus que jamais, une volonté « inclusive », un « désir » de faire corps (social), un désir de démocratie ? Mais l'assistance sociale est-elle toujours en mesure d'assurer le lien inclusif qui sous-tend sa mission ? Et pourquoi ? Mais peut-être sont-ce les « termes » de

8. Alain Caillé, *Splendeur et misères des sciences sociales : esquisse d'une mythologie*, Librairie Prox, Genève, 1986, p. 363. Nous discuterons ces notions, plus avant dans notre travail, avec la notion de sociabilité, lorsque nous développerons le concept de liminarité dans la deuxième partie, chapitre IV — Vers une nouvelle forme de sociabilité : la sociabilité liminaire.

9. « Être déraciné, cela veut dire n'avoir pas de place dans le monde, reconnue et garantie par les autres ; (et) être superflu, cela veut dire n'avoir aucune appartenance au monde. » In Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*. Eichmann à Jérusalem, éd. Quarto Gallimard, 2005, p. 834.

l'inclusion sociale qui ont changé. Ne faisons-nous pas face à un paradoxe : cette assistance n'est-elle pas tout à la fois devenue excluante et enfermante, au sein de l'espace commun, et hors des échanges sociaux valorisés ?

Ce premier paradoxe fait écho à un second : celui de la non-demande, de la non-manifestation de soi et de la perte de « l'apparaître », qui viennent interroger le besoin ressenti par l'autre, le soignant, le travailleur social ou le politique. Ces manifestations de la désolation ne sont-elles pas non seulement l'expression d'une impossibilité de l'échange social, mais aussi, une affirmation de soi paradoxale qui peut mener à la disparition ? Ne pourrait-elle pas être l'expression individuelle d'un refus « politique » de cette inclusion excluante et « réifiante », et de cette volonté individuelle de préserver malgré tout une identité et une place dans un monde qui leur est pourtant devenu de moins en moins commun ? Car, nous le verrons, malgré la désolation comme menace, des liens sociaux typiques se constituent dans cet espace assistantiel et liminaire, et il s'agira d'en préciser la nature. En outre, les intervenants de ces accompagnements individualisés ne sont-ils pas contraints de déployer des stratégies particulières pour renouer et remobiliser le lien social ? De quelles modalités de sociabilité relèvent-elles ?

Hypothèses principales

Formulons, à la suite de ces premiers éléments de problématisation et de ces (trop) nombreuses questions, les principales hypothèses qui vont guider notre travail.

Les phénomènes de « désolation » sont essentiellement sociaux et « socio-psychiques » (Durkheim). Ils découlent directement des contextes historiques où grandit le sujet. Chaque fois, l'individu tente de s'adapter, de revendiquer une existence sociale au risque de sa propre disparition. La désolation est un fait social, comme l'est depuis Durkheim le suicide. Elle questionne le lien social, et à ce titre, « est totalement social et totalement psychique, ces deux dimensions sont indissociables¹⁰. » La désolation est tout à la fois un processus social, un état de l'homme et du monde, et une logique d'action dont elle découle.

Au plan individuel, la désolation menace tout homme déstabilisé dans son identité sociale par le monde (commun) qu'il — et qui (l') — habite. C'est dans ce monde dans lequel il a puisé jusqu'alors le sens de son existence qu'il ira pourtant quêter les ressources de sens pour sa survie. Un sens qui pourtant lui semble de moins en moins commun. C'est pourquoi la désolation est tout à la fois universelle, historique et contextuelle dans son expression sociale. La désolation comme fait social manifeste un état de la société dans son ensemble, et cela, de manière accrue à des moments historiques particuliers. Chaque fois, des groupes particuliers se trouvent davantage exposés à ses menaces ; ou plus exactement, par leurs positions sociales particulières au regard des contextes historiques et des valorisations sociales, ils sont amenés à les subir davantage.

Hypothèse 1. *Le logement, loin des regards, « abrite » les situations sociales de « désolation » les plus profondes et les plus nombreuses.*

Comme le prévoyait Alexandre Vexliard, la société actuelle « produit » des « vagabonds immobiles »¹¹. Ils sont aujourd'hui moins présents sur les trottoirs que dans les logements. Cette mutation résulte du développement progressif des ressources généralisées à partir des années 80

10. Vincent de Gaulejac, *Aux sources de la sociologie clinique*, éd. Érès, coll. Sociologie clinique, 2007, p. 30.

11. « Il semble que, sans avoir pris conscience, la société contemporaine a accompli une réforme plus importante que l'abolition de l'esclavage. Ou du moins, elle s'est engagée dans la voie de la réforme, encore timide et incomplète il est vrai, tendant à reconnaître à tout homme, du seul fait qu'il est homme, le droit à la vie. Elle a pris en effet, en charge, dans son ensemble, et sans exiger de contrepartie, des millions d'individus, qui, sans les mesures sociales encore timides, auraient été voués au vagabondage et à la mendicité. » Vexliard situe ce virage à partir de 1950. Et d'ajouter : « Ceux qui demeurent représentent un degré de misère que la société n'a pas prévu ». Ce « degré de misère » est l'objet de cette étude, Vexliard n'avait pas pensé qu'il pourrait s'accroître malgré l'aide sociale. In Alexandre Vexliard, *Introduction à la sociologie du vagabondage*, éd. L'Harmattan, 1997, p. 227.

(RSA, AAH, ATA, etc.) ; mais elle n'aurait pu « exister » sans la transformation des politiques sociales dans les années 2000¹².

Au fil du temps, ils se sont trouvés être titulaires de droits sociaux qui vont déterminer de nouvelles formes de liens sociaux : *une sociabilité liminaire*. Si cette dernière se développe à côté des deux autres formes — primaires et secondaires, ces trois modalités fonctionnent en systèmes et s'influencent réciproquement. La sociabilité liminaire participe à la progression de l'individuation jusque dans l'espace infrafamilial. Dans ce nouvel espace, en marge des échanges sociaux, se développent des relations sociales spécifiques à réciprocity restreinte qui viennent interroger et « soutenir » les transformations des modalités du lien social dans les deux autres espaces de socialité.

Les personnes placées dans ces situations vivent au seuil du « monde commun », tout en restant dans les valeurs qui le fondent. Au développement de l'assistance généralisée, au sortir de la Seconde Guerre mondiale et cela jusqu'à nos jours, s'est associé son institutionnalisation, sa rationalisation économique et sa bureaucratisation ; elle se base sur un principe égalitaire et sur le « droit à une vie digne » pour tous qui en découle (ressources, toit, assurance minimum). Mais cette assistance a fait l'impasse sur la question des valeurs de l'identité individuelle et de sa reconnaissance ; elle s'est peu à peu retirée du maintien de l'accès à la possibilité du « paraître » et du « sembler » des bénéficiaires, et à la visibilité sociale (favorisant l'émergence d'une césure sociale). Pour paraphraser Vincent de Gaulejac¹³ : que devient « Je » lorsqu'il dispose du RSA ? Dans ce rapport de dépendance « nourricière » et prescriptive d'une autonomie paradoxale qui est souvent inaccessible pour ces bénéficiaires, au risque de disparaître, que devient le sujet ?

Hypothèse 2. *Si paraître et sembler aux autres sont des actes éminents sociaux et politiques, disparaître, ne plus sembler aux autres jusqu'à la disparition dans l'oubli le sont également.*

Ainsi, des mécanismes de défenses et de protections mis en place par le sujet pour rester homme parmi les hommes sont fréquemment mobilisés au prix de la déliaison et parfois de la disparition. Ces mécanismes individuels socialement définis sont l'objet même de cette étude, comme le sont parallèlement les modalités prescriptives des liens sociaux qui s'y développent, s'y modifient, s'y effacent. Si ne plus pouvoir apparaître est l'expression de la perte de l'autre en soi, ce lien à l'autre devenu impossible est concomitant à la perte de soi (à soi). La question de la capacité au lien, à la demande, est d'autant plus interrogée aujourd'hui que des prescriptions de mobilité, d'autonomie, et d'expression de soi sont demandées au sujet afin qu'il s'y réfère pour affirmer son identité sociale.

Hypothèse 3. *Au-delà de (1) la reconnaissance de l'appartenance en tant qu'humain et de (2) l'estime sociale, (3) l'empreinte sociale première — la trace de l'Autre en soi — est un élément fondamental à l'existence sociale de l'homme dans le monde commun où il paraît, comme de sa capacité à être et à produire du lien. Le corps en est le support expressif.*

Cette troisième dimension est fortement interrogée par la vie dans les sociétés démocratiques où des prescriptions d'individuation¹⁴ s'imposent à chacun. C'est à l'intersection de ces trois « piliers » de la vie du sujet que se manifeste (ou non) la vulnérabilité spécifique qui peut mener à la désolation.¹⁵

12. Comme la politique du « logement d'abord », ou la transformation des politiques d'insertion.

13. Cf. Vincent de Gaulejac, *Qui est « Je »*. *Sociologie clinique du sujet*, éd. du Seuil, 2009.

14. « L'individuation est le processus par lequel chaque être humain prend conscient de sa qualité et de sa valeur d'individu » In http://www.epsetsociete.fr/IMG/pdf/individualisme_pgoirand.pdf.

15. Nous définissons la vulnérabilité propre aux personnes précarisées comme étant la menace de la perte de cette capacité humaine à être en lien avec l'autre, à mobiliser le lien social et donc à faire demande. Cette vulnérabilité ne se limite pas aux seules personnes sans domicile. Elle se révèle progressivement par l'absence, le refus ou la perte de la capacité à réagir face au manque de soins, de ressources, de liens sociaux, de sécurité, à mobiliser l'attention, à faire demande et à garder le « sens commun ».

De souffrance partagée, l'existence sociale se fait progressivement douleur sourde, muette, elle s'éteint à la personne elle-même en même temps que disparaît l'attention au corps. Ce support du paraître dans « l'entre des relations humaines » s'efface (s'oublie) devant un monde qui n'est plus commun. Ainsi nous poserons la présence d'un lien indissociable entre les manières d'être et les possibilités d'inscription dans des liens sociaux ; mais également, entre l'hygiène¹⁶ et la possibilité (capabilité) d'être un sujet du monde inscrit dans ces liens sociaux. Et si le corps est le support et l'expression des modalités¹⁷ de socialisation au travers des techniques et des soins¹⁸, il est également le réceptacle de cette douleur sociale qu'est la désolation ; c'est-à-dire de cette expression psychique (ou sentiment) qu'est la « grande solitude », la perte de la possibilité du lien à l'autre, comme celle d'appartenir et d'être au monde.

Cet enfermement progressif a des conséquences sur la manière d'habiter et son corps et le monde.

La reconnaissance de cette spécificité doit permettre de suggérer de possibles lignes de conduite propres à l'accompagnement de ces personnes vivant cette expérience « d'être au monde » qu'est la désolation ; c'est-à-dire, la difficulté à reconstruire des liens sociaux, à s'y inscrire, et de s'y maintenir. De ce fait, les accompagnants, dans leurs actes professionnels, mobilisent des modalités de liens de sociabilité qui relèvent d'autres registres de sociabilité que ceux attendus par leur pratique.

Une recherche participative dans l'action auprès d'une population défavorisée

Avant de présenter le plan de cette thèse, je voudrais préciser ma posture épistémologique : le lieu d'où j'observe et d'où je parle. Pour ce travail, la recherche-action a été non seulement un moment incontournable de l'ensemble de la recherche, mais aussi une nécessité méthodologique pour constituer le matériau d'analyse qui m'a permis d'accéder à une posture compréhensive face à la désolation. Une fois construit l'objet d'étude et « validé » sa réalité sociologique (première partie de ce travail), il m'aurait été difficile d'entrer en lien avec les personnes vers lesquelles je portais mon intérêt sans cette démarche. Elles vivent pour beaucoup dans le repli social, dans la rupture, et les partenaires étaient mes « passeurs ». De plus, la nature de mon objet d'étude, tout à la fois un processus et un mode de « relations » sociales (pas uniquement celles de l'accompagnement), exigeait du temps pour m'y inscrire dans la proximité et y développer cette lecture compréhensive du phénomène. Si des données statistiques

16. La notion d'hygiène se définit ici en reprenant celle du Larousse, comme un « ensemble de principes, de pratiques individuelles et collectives visant à la bonne conservation de la santé, et au fonctionnement normal de l'organisme... » Définition disponible sur www.larousse.fr/dictionnaires/francais/hygiene/40927

17. « Une chose déterminée, un mot, un conte, une sorte d'aménagement du sol, une structure intérieure ou extérieure de la maison, une poterie, un outil, tout a un type, un mode, et même, dans bien des cas, en plus de sa forme modèle, un mode à soi d'utilisation. Le domaine du social c'est le domaine de la modalité. [...] La mode, quand on comprend ces choses dans le temps, est tout simplement un système de ces modalités. » In Marcel Mauss, *Essais de sociologie*, éditions de Minuit, collection Points, (1969) 1971, p. 244.

Reprenant cette notion de modalité chez Mauss, Jacques Dewitte met dans son analyse en évidence la dimension contingente des pratiques sociales, ainsi la modalité définit un certain nombre de possibilités d'agir limité et prédéterminé, mais non pas clos. Il y souligne dans ce passage sur la modalité l'importance de l'apport de M. Mauss dans l'indissociabilité de la culture et de la nature ; le corps est support et expression de cette double contrainte contingente de sa naturalité physiologique et sociale, et de fait psychique. « ... l'audace de Mauss a consisté à étendre à l'intériorité supposée du corps propre l'extériorité qui caractérise les formes sociales et les techniques. [...] cela oblige à renoncer à la représentation selon laquelle le corps humain constituerait un substrat invariant, une sorte de socle naturel qui perdurerait de manière immuable sous les changements historiques et culturels. » In Jacques Dewitte, « Ni hasard, ni nécessité. La contingence des phénomènes sociaux selon Marcel », *Revue du MAUSS*, vol. n° 19, no. 1, 2002, p. 241-272.

18. « Il n'y a pas de technique et pas de transmission, s'il n'y a pas de tradition. Le corps est le premier et le plus naturel instrument de l'homme. » In Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Coll. Quadrige, PUF, 1983, p. 372.

sont essentielles pour en cerner les contours, cette proximité n'est-elle pas plus heuristique lorsque la relation peut être « vécue » au plus près ? La recherche-action permet en effet de construire ce jeu de proximité quasi « intime » et de prise de distance nécessaire. De plus, n'interrogeons-nous (collectivement) pas l'objet pour y agir ? Et pour finir, par ma fonction, j'en avais l'opportunité, les liens, une connaissance pratique et un positionnement possible.

Avant cette recherche, pour tous j'étais « l'infirmier psy », ou le psy., celui qui passe et qui peut être interpellé quand les choses ne vont pas. Quand un accompagnement est difficile, quand un bénéficiaire ne va pas bien ou qu'il a « besoin de parler », qu'il ne veut pas se soigner ou retourner vers les soins, voire ne désire plus rien. Infirmier psy., le flou sera toujours gardé sur la suite :... ologie ou... chiatrique ? J'aurais beau tenter dans ma pratique professionnelle d'en préciser la fonction, ce sera sans résultat : le terme psychiatrique fait sans doute encore trop peur, tant il renvoie, peut-être à jamais, à l'inhumanité du fou. Et puis, peut-être, personne ne voulait trop savoir, tout en sachant très bien. Dans ce travail, je serai donc pour tous l'infirmier psy qui fait une recherche de sociologie et qui a besoin d'aide. Ouvrant en cela un espace à la possibilité du don et de l'échange.

Cherbourg-en-Cotentin est une ville de moyenne importance, et la géographie de la précarité est plus réduite encore. Si tout le monde ne se connaît pas vraiment, chaque nom interpelle une histoire, une filiation, un lien effectif professionnel ou privé (voir les deux). Ceci est vrai aussi bien pour les acteurs de terrain que pour les usagers des différents services — et entre eux — ils constituent en cela une « petite société » à l'intérieur de la cité. L'anonymat n'y est pas de mise. J'avais besoin d'une appellation pour pousser les portes, « d'être reconnu par quelqu'un », et d'un statut — ce fut celui-là. Il me donnait un lieu défini pour faire place aux mots, à l'expression des maux et à la confiance ; il naquit de la reconnaissance partagée à l'endroit de l'écoute, du silence de l'intime, de la protection et de la bienveillance. Cette place, je l'acquis par plus de dix années d'activité sur le terrain, et cette confiance, les intervenants de terrain partenaire la portèrent vers leurs bénéficiaires. Bien sûr, la recherche-action sur le terrain du social se fait aux risques de la suspicion à l'endroit du chercheur, de la connivence qui peut lui être prêtée avec l'État, avec les services d'assistance, avec les intervenants sociaux de terrain. Pourtant dans ce travail, pour l'essentiel, les partenaires de terrain m'ont ouvert des « portes » fermées, souvent depuis longtemps, grâce aux liens particuliers qu'ils ont su créer. Ils ont retissé le lien et entrebâillé de nouveau la porte de la socialité pour les personnes qui ont accepté de témoigner.

Ma posture de recherche est donc une posture engagée. Engagée, dans le sens où elle se définit dans un « déjà-là » de l'action qui s'est imposé : le soin, le prendre soin de l'accompagnement et la permanence de ma présence depuis des années dans la cité. Engagée, elle l'est également dans cette volonté d'intervenir sur le champ social de l'accompagnement, et d'évaluer un outil et une pratique sociale. Mais elle l'est surtout, car elle présuppose l'existence chez l'Autre « enquêté » une valeur et un savoir sur lui-même et sa situation. Elle l'est enfin dans sa posture conceptuelle et théorique. En choisissant d'interroger l'objet observé d'un point de vue compréhensif qui prend appui sur la notion de désolation empruntée à Arendt, elle se pose de fait comme critique. Cette notion de désolation définit un état de « déracinement » de l'homme ; tout en étant « pris » dans le monde, celui-ci découle d'un état du monde où il apparaît, et d'un type d'action politique qui s'impose à l'ensemble. Ainsi cette posture conceptuelle vise à contourner la tendance contemporaine des métiers du social à l'examen psychologisant (voire pathologisant) des situations d'assistance et d'aide sociale, pour la replacer sous un angle social et politique. De plus, cette approche conceptuelle m'était aussi nécessaire méthodologiquement pour faire face au risque de la démarche comparative basée sur des récits de vie et sur la lecture individuelle des accompagnements. Celle-ci expose au risque de la psychologisation. Or la notion de désolation me contraignait à questionner constamment les contextes sociaux des situations individuelles pour espérer dévoiler le « caché » des rapports sociaux et de ses

cristallisations¹⁹ : « ses objets sont des enjeux de luttes ; des choses que l'on cache, que l'on censure »²⁰.

De ces différentes dimensions de la posture de recherche découle un positionnement qui n'est pas celui de la neutralité : le chercheur y est défini et identifié dans ce jeu des rapports sociaux de l'assistance sociale. Et le regard qu'il va poser sur l'objet est « orienté » ; il n'est nullement un regard neutre, obscur et omniscient, sans points d'appui. Explicitée, la posture trouve son « extériorité » dans la discussion conceptuelle qui définit la perspective et vise à faire apparaître les formes cachées. Et seulement alors, elle peut espérer accéder à quelques vérités pouvant revendiquer le statut de savoir.

Par cette posture et dans sa construction, ce travail s'est constitué « d'évidence » comme une recherche-action. La démarche s'est initiée dans le cadre d'une activité professionnelle, et par une action sur le terrain ; elle vise d'une part, à « transformer » la pratique sociale menée avec un ensemble de partenaires-acteurs et de bénéficiaires de ces actions, et d'autre part, à produire des connaissances²¹.

L'acteur chercheur que je suis devenu fut parallèlement un médiateur du processus de recherche et un animateur de groupe pendant ces trois années ; ce rôle s'acheva lors de la présentation du bilan/rapport/analyse de ce travail en novembre 2019 auprès des institutions partenaires. Dans cette posture, il se doit de permettre aux divers participants d'exprimer leurs visions de la réalité, d'eux-mêmes, de l'objet de leurs « soucis », et également de leurs savoirs. En cela, son rôle est politique : le chercheur se fait homme d'action. Non seulement, il questionne la réalité humaine et sociale, mais il donne la parole, et tente de mettre en lumière de manière démocratique l'ensemble des discours et des savoirs. Jacques Rhéaume met en évidence ce qui lie le chercheur et le partenaire de terrain. Il le formule ainsi : « L'homme d'action comme le chercheur sont confrontés à des situations problèmes qu'ils doivent analyser pour les comprendre, à la nécessité d'établir une problématique, à celles de formuler des objectifs et des hypothèses susceptibles, aux moyens d'interventions appropriées de modifier ces situations [dans notre cas, de mieux les appréhender afin], de résoudre ces problèmes. »²²

L'auteur, en reprenant les propos de Kurt Lewin, affirme qu'une des sources de l'inefficacité de l'action sociale est « le manque d'analyse et de théorisation dans la compréhension des situations problèmes [...] dans l'élucidation des raisons explicatives qui seules peuvent permettre une action efficace. »²³

19. Cf. Pierre Bourdieu, *Question de sociologie*, éd. De minuit, 1984, p. 49. « La sociologie est, dès l'origine, une science ambiguë, double, masquée ; qui a dû se faire oublier, se nier, se renier comme science politique pour se faire accepter comme science universitaire. » Il rend d'ailleurs hommage — quelques lignes auparavant — au travail de Durkheim ; puis il ajoute que celle-ci se doit de faire bon usage de son autonomie institutionnelle et épistémologique pour faire ce qu'on ne lui demande pas vraiment : rendre compte « de la vérité sur le monde social ». C'est-à-dire : faire de la sociologie. In op. cit., p. 48.

20. Pierre Bourdieu, *Question de sociologie*, ibid p. 21. Je me souviens de la remarque d'un psychiatre de l'institution lorsqu'il apprit que je faisais de la sociologie : « faire de la sociologie alors que l'on travaille en psychiatrie, c'est de la subversion ! ».

21. Et tel que la définit Kurt Lewin dès 1947, un des pères fondateurs de cette approche ; la recherche-action « est une démarche fondamentale dans les sciences de l'homme, qui naît de la rencontre entre une volonté de changement et une intention de recherche. Elle poursuit un objectif dual qui consiste à réussir un projet de changement délibéré et ce faisant, faire avancer les connaissances fondamentales dans les sciences de l'homme. Elle s'appuie sur un travail conjoint entre toutes les personnes concernées. Elle se développe au sein d'un cadre éthique négocié et accepté par tous. ». In Christian Gonzales-Laporte, *Recherche-action participative, collaborative, intervention... Quelles explicitations ?* [Rapport de recherche] Labex ITEM. 2014. (hal-01022115). Disponible sur Internet : <http://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-01022115>

22. Jacques Rhéaume, « la recherche-action : un nouveau mode de savoir ? », in *La sociologie : une question de méthode ?*, revue *Sociologie et Société*, Volume 14, Numéro 1, avril 1982, p. 43-51.

<https://www.erudit.org/fr/revues/socsoc/1982-v14-n1-socsoc109/006775ar/>, p. 44

Cette volonté « d'élucidation » et de « compréhension » des « situations problèmes » est au premier plan de la démarche avec cette visée co-éducative où chacun apprend du savoir, de la pratique et de l'existence de l'autre. Dans sa dynamique propre fondée sur la reconnaissance de l'autre comme un sujet-détenteur d'un savoir, elle s'adresse non seulement à l'acteur partenaire de terrain, mais également aux bénéficiaires ou aux usagers des actions. Le chercheur comme les acteurs partenaires partagent cette conviction selon laquelle l'usager a à enseigner de sa vie et de son expérience ; il possède un savoir que lui seul peut transmettre. Ici convergent alors trois formes de savoir de nature différente : le savoir académique ou théorique des chercheurs mobilisés par l'acteur-chercheur, le savoir de la pratique des professionnels, et le savoir d'expérience des personnes accompagnées ; tous sont plus ou moins empreints du (ou de) « sens commun », que vient questionner la mise en confrontation des discours²⁴.

Arrivé à ce stade de la présentation de la démarche, distinguer le rôle des acteurs partenaires et celui des acteurs bénéficiaires est nécessaire. Les premiers se sont inscrits dans une dimension participative qui ira de l'élaboration de la conduite de la recherche, de l'évaluation des outils et des accompagnements, jusqu'à l'interrogation des différentes formulations théoriques. L'ensemble fera l'objet du rapport/bilan de recherche transmis au terme de celle-ci et qui sera le support de ce travail. Avec eux, les « matériaux » réflexifs circulaient entre formalisation et confrontation à l'expérience. La démarche y fut donc collaborative tel que la définit Gonzalès-Laporte en reprenant les propos de Bruno Bourassa²⁵.

D'autre part, nous pouvons dire que les seconds — les bénéficiaires — se sont également inscrits dans une posture participative, car ils se sont prêtés aux différents « exercices » de l'enquête. Mais cette participation fut plus limitée au regard de ce que fut celle des acteurs de terrain. Ils ne participèrent pas à l'élaboration d'un discours en commun sur leur situation sociale et sur les accompagnements qui les concernaient. Des groupes d'échange auraient pu être formalisés sur un modèle analogue ou en se rapprochant de l'action communautaire et participative. Ce ne fut pas le cas : un des engagements donnés au départ aux personnes était le respect de l'anonymat. La demande de notre part était qu'ils témoignent de leur vie, et que leurs accompagnements soient l'objet de notre intérêt et de nos discussions²⁶. Pour l'essentiel (18 sur 24), ils ont bénéficié d'un retour individuel de notre lecture de leur histoire de vie lors du troisième rendez-vous²⁷, mais ils n'ont pas collaboré à la construction et au déroulement de la recherche-action en elle-même. Par cette dynamique fondée sur la reconnaissance de l'autre qui, par son expérience de bénéficiaire, a à nous apprendre et à nous enseigner de sa vie, la recherche-action a permis une interaction plus étroite entre acteurs et accompagnés (tel que le développe Jacques Rhéaume).²⁸

23. Toutefois, il faut émettre une réserve. Le travail produit avec les acteurs de terrain peut être fructueux et efficace sur l'espace-temps de la recherche-action ; la plupart du temps, pour être efficace dans la durée et sur la globalité du problème, l'action nécessite l'intervention d'autres « acteurs » politiques ou « institutionnelles » ; mais bien souvent, ils n'ont ni les mêmes impératifs ni les mêmes perceptions.

24. Jacques Rhéaume, « L'enjeu d'une épistémologie pluraliste », op. cit., p. 58.

25. Nous parlons « d'une recherche qui a pour ambition de regrouper des personnes qui ont des intérêts en commun et qui souhaitent analyser attentivement et rigoureusement une problématique qui les interpelle significativement. Leurs efforts conjugués visent à répondre à des questions importantes pour eux et à changer des aspects de leur pratique, des organisations ou des sociétés dans lesquelles ils évoluent. La RAC [recherche-action collaborative] est aussi au service du développement de connaissances nouvelles. Elle se déroule selon un processus dynamique et spirale où se succèdent des épisodes réservés à la réflexion et d'autres à l'action. » In Christian Gonzales-Laporte, *Recherche-action participative, collaborative, intervention... Quelles explicitations ?*, op. cit., p. 18.

26. De ce fait, certains attendent de ma part la transmission de mon travail final : je me suis engagé à leur transmettre.

27. Le troisième rendez-vous était l'aboutissement des deux premiers, il consistait en une discussion basée sur la restitution et discussion autour de leur histoire de vie reconstruite sous la forme d'une frise historique.

28. Cf. Jacques Rhéaume, « L'Enjeu d'une épistémologie pluraliste », op. cit., p. 68.

La recherche-action menée ici s'est voulue un mode exploratoire des possibilités du changement à partir de savoirs empiriques, pratiques et théoriques constitués ; elle les a mis en confrontation dans le but de les dépasser, de les enrichir, voire de les transformer. En cela, nous pouvons dire qu'elle n'a été qu'un moment dans le processus de recherche. Elle faisait suite à d'autres actions préalables conçues sur un mode analogue (création du Support d'Attention à l'Autre [SAA], projet de structures, réalisation d'informations). Et, elle vise et espère d'autres « formes d'action » qui s'inspireraient peu ou prou du travail fourni, sur le terrain du social, comme sur celui de la recherche théorique. À tout le moins, elle a le mérite d'avoir mis en interaction plus étroite, des « commanditaires » institutionnels, des acteurs de terrain issus d'instances différentes (chercheurs y compris), et des usagers ; elle l'a fait dans un objectif conjoint de transformation basée sur la reconnaissance implicite des divers savoirs. Moment crucial de ce travail, cette démarche permet de s'approcher au plus près de ces savoirs diversifiés dans leur expérience sensible, en action, et des modalités des liens qui s'y constituent.

Nous parlons ici de démarche exploratoire du social plutôt que de méthodologie, car elle n'exclut pas dans son déroulement les méthodes quantitatives, qualitatives, empiriques et l'élaboration théorique... Elle s'est appuyée sur le développement de méthodes utilisées généralement en sciences sociales : la lecture statistique dans la construction de l'objet d'étude, l'enquête par entretiens pour la constitution de récits de vie, l'analyse de contenu, et l'observation de groupe. Sans cette posture particulière, cette recherche sociologique n'aurait pu être menée à bien faute d'un accès signifiant à son objet d'étude (en matière de recueils de données qualitatives et sensibles).

Une « traque » en quatre temps

Si la menace de désolation est présente sur mon territoire d'enquête, je me dois de l'identifier et d'en objectiver les « traces », tout comme le « chemin » qui m'a amené la reconnaître. Je le ferai dans la première partie des quatre parties de ce travail.

Tout d'abord, je présenterai d'où « j'observe » : la particularité des équipes mobiles précarité-psychiatrie, et les conditions sociales et politiques de leur apparition. Ainsi, j'explicitai les interrogations de mon travail ; et comment, dans cette recherche, elles se sont présentées à moi. Dans la même perspective, j'évoquerai les acteurs partenaires de la recherche-action et leurs spécificités. Ils œuvrent auprès des publics bénéficiaires des minimas sociaux en difficulté, au sein de dispositifs d'exception ; leur objectif d'action au service de l'assistance sociale est l'inclusion sociale des ayants droit en difficultés à les faire valoir.

Puis, après avoir présenté la dynamique et les modalités de la recherche, j'évoquerai la cité, ces particularités sociohistoriques et son ancrage dans le monde « global ». Cherbourg en Cotentin possède un certain nombre de traits en matière d'histoire sociale et économique, de logements, de dynamiques relationnelles et de populations qui donne du crédit à cette investigation sur la désolation.

Enfin, j'interrogerai les statistiques locales et leur évolution entre 2005 et 2015 afin de finaliser les contours de mon « objet » d'étude et de le définir. Nous verrons alors, derrière les chiffres du chômage, du RSA, de l'AAH et des comportements sociaux vis-à-vis du logement, se dessiner l'émergence et le développement d'un isolement désolant. Un groupe de populations s'est constitué dans le temps. Il ne se caractérise plus par la précarité, mais par une forme de pauvreté désolante durablement installée, notion que je discuterai au regard des idéaux types définis par Serge Paugam²⁹.

29. Cf. Serge Paugam, « Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion. Le point de vue sociologique », in : *Genèses*, 31, 1998. *Femme, famille, individu*, sous la direction de Jean Leroy, p. 138-159. www.persee.fr/doc/genes_1155-3219_1998_num_31_1_1516

La seconde partie, de nature conceptuelle et théorique, discutera tout d'abord la pertinence de l'apport de la notion de désolation selon Arendt, en la replaçant dans l'univers conceptuel propre à sa philosophie, pour saisir ces situations individuelles de repli social. Je proposerai de montrer dans quelle mesure cette notion peut s'appliquer à d'autres moments de l'histoire, même si elle semble avoir atteint son paroxysme avec les totalitarismes du XXe siècle. Hier comme aujourd'hui, le « travail », par la privation des possibilités de s'inscrire (dans les échanges sociaux d'un monde commun) et d'y affirmer son appartenance, contribue à susciter un tel état de désolation. Je discuterai alors avec Guillaume Leblanc la nécessité de « faire œuvre » dans la « créativité ordinaire » pour avoir le sentiment d'appartenir³⁰. Car si les bénéficiaires des minimas sont reconnus dans leurs droits sociaux, ne sont-ils pas privés de celle-ci ? Ils sont alors « sans paroles » recevables sur l'espace public pour participer à la construction du « monde commun » et au partage du « sens commun ».

En explorant la galaxie conceptuelle de H. Arendt, je me demanderai comment ils peuvent encore « sembler » et « paraître » en n'ayant de « droit » que leur « humaine appartenance ». Par cette perte du « sembler » aux autres, l'être humain est interrogé et éprouvé dans son individualité et dans son intimité : en perdant le dialogue avec le monde, il perd le dialogue avec lui-même. Il manifeste en cela son ontologique nature dialogique et relationnelle « ouverte » à l'échange.

La perte d'accès à l'objet « travail », lorsqu'elle est associée à l'impératif social actuel d'affirmer son individualité n'ouvre-t-elle pas alors le chemin de la désolation aux bénéficiaires de l'assistance ? Et sous quelles conditions ?

Un second temps interrogera au regard du précédent développement conceptuel l'histoire moderne de l'assistance aux plus pauvres et la naissance de ce que je nommerai l'ASIG³¹ : l'Assistance Sociale Institutionnelle Généralisée. Je me demanderai comment ces bénéficiaires peuvent encore « sembler » et « paraître » en n'ayant de « droit » que leur « humaine appartenance ». Par cette perte du « sembler » aux autres, l'être humain est interrogé dans son individualité et dans son intimité ; en perdant le dialogue avec le monde, il perd le dialogue avec lui-même. Il manifeste en cela son ontologique nature dialogique et relationnelle « ouverte » à l'échange.

La perte d'accès à l'objet « travail » entrave sa possibilité de « sembler » ; mais lorsqu'elle est associée à l'impératif social actuel d'affirmer son individualité, dans leurs contradictions prescriptives, n'ouvre-t-elle pas le chemin de la désolation aux bénéficiaires de l'ASIG ? Et sous quelles conditions ?

En reprenant pas à pas l'histoire et les fondements de l'assistance sociale et de la protection sociale depuis la Révolution française, je proposerai une définition de l'ASIG. Elle verra le jour dans le prolongement de l'esprit de la sécurité sociale avec l'apparition du RMI au tournant des années 80 – 90. Il s'agira, d'une part, de dégager les conditions historiques de son apparition et de son développement et, d'autre part, d'en mesurer l'impact sur la socialité générale et sur l'émergence d'une nouvelle forme de sociabilité dite liminaire au tournant des années 2000. Nous montrerons que cette transformation n'a pu s'opérer sans un accroissement de la place du travail salarié dans la société ni sans une augmentation de la productivité, altérant la disponibilité de ce « travail », mais aussi en quoi ce processus est indissociable du développement de la référence aux « droits de l'homme » au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, au nom du seul « droit humain à une vie digne », détachée du « faire œuvre commune », nous verrons apparaître les chemins inclusifs de la liminarisation au sein de l'ASIG. Alors que l'assistance devient de plus en plus institutionnalisée et généraliste, l'usage de la

30. Cf. Guillaume Leblanc, *L'invisibilité sociale*, PUF, Pratiques théoriques, Paris, 2009.

31. ASIG (Assistances sociales institutionnelles généralisées) est le terme générique que nous utiliserons pour parler de l'assistance sociale actuelle, il désigne l'ensemble des modalités et des ressources de l'assistance jugées nécessaires à la vie. Nous conceptualiserons cette notion plus avant.

notion de dignité se développe dans le droit positif et s'en trouve transformée, passant de la dignité du citoyen travailleur, à la dignité dans la réciprocité solidaire, puis enfin, à la dignité du droit individuel. Ainsi, l'ASIG tend à devenir peu à peu — au nom de la dignité — l'instance comptable et réparatrice pour cette masse d'individus souffrant d'un manque d'existence sociale, en renvoyant les difficultés d'insertion de ses membres à leur incapacité individuelle. La césure sociale est alors consommée entre le citoyen travailleur et le titulaire de « droits humains » tenu hors des échanges sociaux. Avec Marcel Gauchet je montrerai que ce même principe d'inclusion, au nom d'une commune appartenance à l'humanité qui fonde les droits assistantiels, était déjà à l'œuvre à partir de la Révolution dans le développement du système asilaire et le « traitement moral des fous ». Il s'agira alors de se demander si cette même logique inclusive, au sein de l'ASIG, ne produit pas également une exclusion secondaire et enfermante à l'intérieur du monde qui favorise la constitution de l'isolement désolant et de la sociabilité liminaire. Je ferai alors l'hypothèse que la liminarité sociale dans laquelle se situent les bénéficiaires de l'ASIG altère leurs liens primaires. Ils s'y trouvent comme suspendus dans une sorte d'atemporalité sociale désolante et « enfermés » *dans et par* leur inemployabilité. Je me demanderai alors si cet espace de sociabilité à réciprocité fort restreinte ne vient pas interférer et modifier la dynamique des échanges au sein de la socialité primaire et secondaire, et entre elles.

À ce stade, j'aurai construit mon objet d'étude, défini les modalités d'enquête, validé l'émergence d'un isolement désolant au sein des bénéficiaires de l'assistance sociale ; puis, après avoir mené à son terme l'exploration conceptuelle de la désolation selon Arendt, j'en aurais fait un opérateur sémantique au service de l'analyse sociologique des échanges sociaux contemporains dans le cadre de l'ASIG. Il sera temps alors, dans une troisième partie, de mettre à l'épreuve des récits de vie recueillis cette construction et mes hypothèses. Leur répartition par « générations sociales » différenciées me permettra de mettre en évidence le processus général de transformations sociales, mais aussi d'étudier comment ce processus est venu impacter leur vie, comment ces appartenances et « l'air des temps traversés » déterminent leurs réponses ?

J'aborderai les récits de vie de manière comparative pour chaque « génération sociale » et sous quatre angles de questionnement :

- Les origines sociales et les modalités de solidarités primaires.
- l'évolution de leurs relations avec l'espace secondaire (scolarité et travail).
- L'évolution de la représentation de l'échange social et le processus de liminarisation.
- la place des ruptures et de la structure familiale dans les parcours de liminarisation.

Trois modèles familiaux seront dégagés, pour lesquels j'identifierai trois types de solidarités différents (en lien avec trois modalités types de don). Face à ces transformations et selon les générations sociales (mais également à l'intérieur de celles-ci), nous observerons une plus ou moins grande dépendance à l'ASIG. L'analyse de la dernière génération, celle qui a grandi dans le monde de l'ASIG, nous apportera un double éclaircissement. D'une part, à la différence des plus âgées, certains d'entre eux font preuve d'une adaptabilité surprenante à ce type de rapport social qui peut déconcerter les professionnels. Pour partie tenus hors de l'échange réciproque, ces liens sont contractuels et sans obligations durables, ils favorisent une attitude de consommateurs. D'autre part, elle confirme également l'importance de la qualité des liens primaires dans le potentiel d'adaptation aux transformations sociales et à la préservation contre la désolation individuelle, et cela, quel que soit le modèle familial de référence. Ceci m'amènera à questionner la responsabilité de la faillite « paternelle », de l'insécurité familiale et de la répétition des ruptures sociales comme facteurs de vulnérabilité. Nous modéliserons alors la dynamique de l'empilement des ruptures subies dans l'existence jusqu'à l'acte de basculement ou à ce que nous nommerons des « ruptures actives ».

Ceci nous conduira à la quatrième et dernière partie de ce travail. J'y interrogerai dans un premier temps les modalités de protection mises en œuvre par les bénéficiaires de l'enquête afin de maintenir une identité acceptable pour eux-mêmes face au risque croissant d'isolement désolant. Dans un second temps, j'étudierai la dynamique des liens d'accompagnement menés par les dispositifs partenaires et les accompagnements eux-mêmes.

Après avoir contextualisé l'apparition des « accompagnements d'exception », j'interrogerai cette forme de relation sociale très spécifique comme un « fait social » déterminé, en interaction avec les différentes formes de l'action sociale, mais aussi avec la société dans son ensemble. Je montrerai combien les différentes modalités de protections rencontrées par les accompagnements dans leur action favorisent la césure entre soi et soi, et s'imbriquent dans les pratiques sociales et comment elles touchent tout l'être dans ses pensées, ses actions, dans son corps et son discours. Mais également, comment elles viennent faire face à « l'attendu social » de transparence demandée aux bénéficiaires au risque d'accroître l'isolement social. Cette exigence venant limiter leurs possibilités de « paraître » et de « sembler », cela m'amènera à discuter les différentes formes du disparaître pour les personnes prises en charge par l'Assistance Sociale : entre « ruptures sociales » et « attitude sociale contemporaine ».

J'y développerai ensuite la notion de Modèles Narratifs Identificatoires (MNI) et leurs liens avec « l'air du temps » et des « temps traversés » par le sujet. Supports de l'identité personnelle, ces modèles narratifs sont également révélateurs d'une adaptation à la vie dans l'espace liminaire de l'ASIG, contre son exigence de transparence. Nous parlerons alors de syndrome narratif.

Dans le prolongement de cette analyse de l'identité des « désolés », je développerai alors une lecture phénoménologique du corps en terme « d'hygiène de l'habiter » afin de montrer combien il est révélateur de la vulnérabilité, de l'insécurité sociale qui vient du monde avec l'accompagnement, et de la plus ou moins grande capacité à se mobiliser pour soi. Dans son abandon, le corps est une émanation du social ; il exprime comment la perte des liens sociaux, l'isolement durable, la relégation sociale font de lui le point « d'impact » visible de la désolation et de la perte de sens de l'existence. Je me demanderai alors si ces situations d'abandon de soi et d'incurie plus ou moins maligne ne pourraient pas être encore l'expression paradoxale d'une volonté d'exister socialement par le biais de « socialités corporelles d'inconduites », ce qui me conduira notamment à interroger les addictions.

Enfin, dans le dernier chapitre, je proposerai une modélisation de l'accompagnement et analyserai la spécificité du lien d'accompagnement auprès de ces personnes « repliées » socialement. Nous verrons que, pour résoudre le problème social pour lequel l'accompagnement reçoit mandat, « remobiliser le lien social » exige de rouvrir à l'échange social et de recréer un espace de reconnaissance et d'appartenance réciproques sur un autre espace que celui de l'assistance, pour ainsi permettre au bénéficiaire de « sembler ». Je montrerai dans l'analyse des différents accompagnements que les différents registres mobilisés relèvent de la sociabilité primaire. Cette réflexion sur la constitution des liens d'accompagnement individualisé m'amènera à discuter la distinction entre sympathie et empathie comme relevant de deux socialités différentes (primaire et secondaire). Si l'une et l'autre sont nécessaires dans ce type d'accompagnement, il ne peut se passer de la recréation de formes de primarité et d'espace d'échanges interpersonnels — en somme de « communauté concrète ».

Nous concluons, après un état des interrogations soulevées par ce travail, en nous demandant si ce n'est pas au cœur de ces confrontations, de ces « seuils » aux comportements sociaux d'inconduites, de ces « disparitions » pour apparaître ailleurs, que les formes de la socialité de demain se dessinent. La liminarité n'y serait-elle pas alors une socialité de passage

caractérisant ces temps où une société réinvente les modalités des relations sociales et les formes de la socialité ?

Première partie

De la précarité à la pauvreté désolante

Construction, contextualisation et présentation

Chapitre introductif :

Contexte d'enquête et construction de la recherche-action

Ce travail s'inscrit dans une pratique professionnelle ancienne de soignant, et s'appuie sur une recherche-action menée en parallèle. Dans un premier temps, j'exposerai le « point de vue », le lieu d'où le chercheur regarde et son positionnement qui n'est pas neutre : j'étais identifié comme un acteur de terrain parmi d'autres acteurs avec qui nous nous devons de travailler, chacun répondant à des missions spécifiques, chacun œuvrant sous des tutelles institutionnelles différentes, au croisement d'enjeux politiques et sociaux complexes. Je préciserai le cadre de la recherche en présentant en premier lieu « l'Équipe Mobile Précarité Psychiatrie » (EMPP), son développement et son cadre légal. Puis je déroulerai la construction de la recherche-action : histoire et naissance de celle-ci, et ces objectifs en lien avec les partenaires et les financeurs.

Un second temps décrira les modalités de cette recherche-action collaborative et le terrain. Après la présentation des partenaires-acteurs de terrain dans leurs missions propres et ce qu'ils disent du public qu'ils accompagnent comme de l'évolution de leurs actions, je vous décrirai les acteurs bénéficiaires des accompagnements avec leur « profil social » au regard de leurs données d'activité. J'exposerai ensuite le déroulement et les outils de l'enquête. Enfin, à travers une courte histoire de Cherbourg-en-Cotentin, je mettrai en perspective le « dispositif » de recherche (bénéficiaires, acteurs de terrain, ville) afin d'inclure l'ensemble dans le processus dynamique des transformations sociales du territoire depuis les années 70 et de l'interroger dans la partie suivante.

Un troisième temps prendra appui sur une brève analyse statistique concernant les bénéficiaires des minimas sociaux, les aides en accompagnements du Fonds de Solidarité Logements et les procédures d'expulsions sur l'agglomération. Il visera à rendre compte quantitativement de l'évolution des profils sociaux entre 2005 et 2015 des bénéficiaires afin de mettre en lumière l'impact des transformations sociales sur la population touchée. Progressivement, au cours de cette présentation, se dessineront les contours et les caractéristiques de notre objet d'étude à travers cette lecture des chiffres ainsi que les signes et les expressions de la constitution d'un isolement désolant croissant et identifiable : les empreintes d'un fait social.

1 — Inscription et naissance de l'EMPP dans la cité

Il est nécessaire pour comprendre le développement de cette recherche-action de l'inscrire dans l'histoire des liens de la psychiatrie avec ce petit territoire de l'agglomération de

Cherbourg et sur son approche de la question de la précarité sociale comme problème de santé mentale. Pour ce faire, il est bon d'évoquer la création de l'Équipe Mobile Précarité Psychiatrie (EMPP) de la Fondation du Bon Sauveur de la Manche.

Dès 2003, le secteur psychiatrique de Cherbourg (il existait encore à l'époque sous cette forme), sous l'impulsion de son médecin-chef, développe un partenariat avec le CCAS de Cherbourg-Octeville et les Centres Médicaux Sociaux locaux. Ce partenariat aboutit à la rédaction d'une convention « Santé mentale » liant ces trois parties autour de deux missions :

1. Faciliter l'accès et le maintien au logement des personnes souffrant de troubles mentaux en favorisant des accompagnements conjoints.
2. Évaluer et construire un accompagnement psychosocial pour ces situations de problèmes de voisinage liés à ceux-ci.

De cette convention, faisant suite à une évaluation de la précarité sociale sur le territoire et de ses spécificités locales développée en 2003, découle la mise en place d'une commission collégiale de « Santé mentale ». Elle a pour objectif de coordonner et guider ces accompagnements. Dans la même période, le secteur de Psychiatrie (comprenant à l'époque Cherbourg-Octeville et les deux tiers de l'agglomération) participe également à la naissance de l'Atelier Santé-Ville qui se verra pourvu d'un poste sur l'agglomération (CUC) dès 2004. Son but est de favoriser les actions d'interface santé-sociale inspirées des pratiques de santé communautaire.

C'est sur ce fond dynamique de collaboration entre la cité et l'institution psychiatrique que, dès l'apparition de la circulaire du 23 novembre 2005 définissant les missions des équipes mobiles, le territoire s'en saisit. Le médecin-chef de l'époque avec le soutien des collectivités locales et des CHRS dépose un dossier de création d'une EMPP pour l'ensemble de l'agglomération auprès de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (désormais Agence Régionale de Santé), dès début 2006. Par la suite, courant 2006, des réunions sont organisées avec les futurs partenaires : CCAS, CHRS, FJT, l'accueil de jour des précaires (SAO) et l'association « Conscience humanitaire » (maraudes et veille sociale auprès des « SDF »). Elles visent à définir collégalement le projet de fonctionnement et de coopération avec l'EMPP. En février 2007, son action débute.

Au fil du temps, son activité avec les partenaires s'est maintenue et élargie. Elle s'est progressivement développée auprès d'un ensemble de nouveaux partenaires incontournables du territoire : les centres médico-sociaux, un centre de réinsertion, l'hôpital général avec le Service social et la PASS (avec convention), les associations tutélaires, les mandataires privés, le CDHAT (partenaire de la recherche). D'autres actions des institutions déjà présentes dans le partenariat initial s'y sont adjointes : l'Appui Santé pour les bénéficiaires RSA, les lits halte soins santé (LHSS) et le Service Logement de l'ADSEAM et de l'Association Femme³², le service d'hygiène de la ville, la « Croix rouge » et Emmaüs. Son activité a atteint son rythme de « croisière » en 2009. Elle se caractérise par un certain nombre d'actions sur ou avec les différents lieux partenaires : permanences, entretiens, visites conjointes au domicile (logements, rue, hôpital, hébergements, etc.), accompagnements, réunions cliniques, organisation de temps de formation et d'espaces d'échanges de pratiques...

1.1 — L'apparition des Équipes Mobiles Précarité Psychiatrie (EMPP) dans le paysage français

Sa création à Cherbourg s'inscrit dans un plan de développement national, et dans l'histoire sociale du pays. Définie et précisée par la circulaire du 23 novembre 2005, les équipes mobiles ont pour objet de favoriser l'accès aux soins et la prise en charge dans la continuité des

32. Regroupant un CHRS et la maison parentale du département de la Manche.

publics en situation de précarité et/ou d'exclusion... Ces personnes peuvent présenter soit des troubles psychiatriques sous-jacents potentialisés par l'exclusion, soit des situations de souffrance psychique découlant de leur précarité. Toutefois, les premières EMPP apparaissent à la fin des années 80 dans un contexte de grandes transformations économiques et sociales qui viennent interroger la société dans sa totalité. Ces premières équipes voient le jour sous l'impulsion tantôt d'un établissement hospitalier, d'une agglomération, d'un Conseil Général, d'une association ou d'un SAMU social. Elles se caractérisent alors par une pluralité des formes, des constructions, des financements et des intervenants. Toujours plus ou moins liées à la psychiatrie, elles font tantôt un travail de Centre Médico-Psychologique (CMP) ambulancier, tantôt celui d'un relais vers les structures de soins de « droit commun » ; ou encore, elles assurent des maraudes basées essentiellement sur le « prendre-soin » et le lien. La circulaire viendra ordonner et clarifier les missions de l'existant, tout en facilitant la création de nouvelles équipes.

1.2 — Des « murs »

L'apparition de cette circulaire en 2005 se fait dans un contexte de transformation sociale croissante vers plus de précarité et d'isolement d'une part, et de réduction du nombre de structures hospitalières en psychiatrie d'autre part. Ces équipes doivent chercher à réinscrire dans la continuité des soins ces patients de plus en plus isolés socialement souffrant de troubles psychiatriques. Ainsi, elle voit le jour un an après le double meurtre de Pau, où un patient psychotique, en rupture de soins et en errance, s'introduisit dans son ancienne unité de soins et tua deux soignants. Ce n'est sans doute pas un hasard. Quelque dix jours avant ce fait divers, une pleine page du « Monde » datée du 8 décembre 2004 titrait : « La majorité des détenus souffrent de troubles psychiques. » Elle relate une étude de la Direction générale de la Santé qui rendait compte de statistiques alarmantes : 56 % des détenus souffriraient de troubles psychiatriques, 46 % de troubles dépressifs, 34 % de troubles addictifs, et 24 % de troubles psychotiques. Interviewé alors, le Dr Pecastaing, psychiatre du CMPR de la prison de Perpignan, s'interrogeait au sujet d'un patient « hospitalisé » depuis plus d'un an dans la prison et concluait son propos ainsi : « .. , je ne crois pas qu'un psychotique ait sa place en prison »³³.

Une autre étude réalisée en milieu carcéral sur un échantillon de 700 personnes (Palissard, 2004) proposait les répartitions suivantes : 17 % des populations incarcérées souffraient de troubles psychotiques, 24 % de dépressions majeures, et 26,3 % d'addictions.³⁴ La prison ne tendait-elle pas à devenir le lieu de « mise à l'abri » des patients « psychiatriques » des institutions asilaires d'hier et des « errants » d'aujourd'hui (avec ou sans domicile) ?

À la même époque, et cela depuis un certain temps, la grande précarité de « rue » présentait des pourcentages comparables comme le mettent en évidence l'ensemble des études conduites dans cette période. En 1996, celle de Kovess et Mangin-Lazarus, menée à Paris auprès de 715 SDF, rapporte les données suivantes : 16 % de personnes présentent des troubles psychotiques, 23,7 % des états dépressifs, et des addictions à la hauteur de 26,2 %. Par contre, pour la population générale la répartition est respectivement de 1 à 2 % de troubles psychotiques, entre 5 et 6,7 % pour les seconds (l'évaluation des troubles addictifs étant par trop imprécise).

En 2009, soit quatre ans après la publication de la circulaire, l'étude Samentha réalisée auprès de 840 « personnes sans domicile propre »³⁵ en Île-de-France confirme ces premières lectures ; elle y observe les mêmes répartitions, et les mêmes écarts avec la population générale.

33. Le Monde, mercredi 8 décembre 2004, Article de Cécile Prieur et de Nathalie Guilbert, p. 10.

34. Anne Laporte, Erwan Le Mener, Pierre Chauvin, « La santé mentale et les addictions des personnes sans logement personnel dans l'Île-de-France », in *la lettre de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, n° 5, septembre 2010.

35. Il s'agit de personnes hébergées chez un tiers, dans un « Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale », un hébergement d'urgence, ou rencontrées sur des accueils de jour.

Elle affine également le découpage, la nosographie et la répartition des proportions en fonction de la proximité plus ou moins forte des lieux d'hébergement de l'urgence sociale. Si ses chiffres globaux³⁶ se révèlent plutôt inférieurs aux études précédentes, cette impression n'est que relative et varie grandement selon le type d'hébergement. Ainsi, cette étude confirme par la statistique les impressions des acteurs de terrain et la justesse de l'analyse qui fondait la circulaire. Plus les personnes sont éloignées des structures d'hébergements pérennes et des dispositifs d'accompagnement social et d'insertion, plus elles souffrent de troubles psychiatriques graves comme l'écrivent les auteurs de cette étude.

La majorité des personnes présentant un trouble psychiatrique sévère (52,2 %) a principalement dormi dans un lieu précaire (espace public, centre d'hébergement de stabilisation, centre d'hébergement d'urgence, squat, chez une connaissance ou dans la famille — par ordre décroissant d'importance)... [Et] La proportion d'usagers de l'urgence sociale atteints de troubles psychotiques est pratiquement le double (19 %) de celle rencontrée dans les autres dispositifs enquêtés (un peu moins de 10 %) — hors espace public. On sait également qu'un quart des individus ayant le plus souvent dormi dans un espace public dans l'année écoulée présente un trouble psychotique (ce chiffre est de 16,7 % pour les personnes souffrant de schizophrénie).³⁷

La rue et la prison se trouvent être les deux « lieux » où le pourcentage de personnes subissant des troubles psychiques est clairement le plus élevé (à l'exception des services de soins). Ces données accréditent l'idée qu'une nouvelle géographie sociale s'est constituée dont « la rue » est la partie visible : une « géographie » éloignée des institutions de soins spécialisées et de son accès. La prison ou la rue ? L'approche en terme statistique de maladies psychiatriques « classiques » reconnues sur une base de diagnostics voile toutefois deux autres dimensions. Tout d'abord, émergent depuis un certain temps des pathologies psychosociales et des décompensations psychiques (à défaut d'être psychiatrique) qui mènent à l'errance du fait d'un contexte social de repli de la cité³⁸. De plus, cette circularité, qui apparaît entre la prison et la rue, est entrecoupée de passages en psychiatrie qui ne gère plus que les crises : elle découle de fait du recul de la psychiatrie qui n'assure plus de fonction sociale inclusive.³⁹ Mais cette crise du lien social n'est-elle pas plus profonde encore ? Les études rendent-elles compte de l'ensemble des difficultés qu'elle génère ? D'autre part, cette boucle d'itinérance, mise en lumière par les statistiques évoquées ici, et relayée par la presse, invisibilise tout un pan de la problématique sociale émergente. Une population beaucoup moins bruyante, mais sans doute en nombre plus important, vit « l'esseulement » au logement pour ne réapparaître parfois que lors des « crises » : violences, expulsions, incurie... D'ailleurs, la rue, la prison, l'hospitalisation, ne sont-ils pas que

36. Selon cette étude 13,2 % des personnes souffrent de troubles psychotiques, 20,3 % de troubles dépressifs majeurs, 13,9 % de troubles dépressifs moyens ou légers, 4 % d'anxiété généralisée, 21,1 % de troubles de la personnalité ; par ailleurs, l'étude repère 21 % de dépendance à l'alcool, 17,5 % de consommateurs de drogues, et 16 % de consommateurs réguliers de cannabis.

37. Anne Laporte, Erwan Le Mener, Pierre Chauvin, « La santé mentale et les addictions des personnes sans logement personnel dans l'Île-de-France », op. Cit., p. 4.

38. Notion prise dans son ensemble, « de faire cité », incluant les institutions, la famille, l'entourage, le quartier, etc.

39. « La criminalisation de comportements liés à la maladie mentale se traduit d'ailleurs par un pourcentage élevé de personnes malades mentales avec le parcours suivant, parfois répétitif : rue-prison-hôpital-foyers. Les maladies mentales diminuent les aptitudes à se confronter aux situations stressantes de la rue et augmentent les risques d'être victimes de violences et de reproduire ces comportements violents ». In Pierre Chauvin, Vincent Girard, Pascale Estecahandy, *La santé des personnes sans chez soi. Plaidoyer et propositions pour un accompagnement des personnes à un rétablissement social et citoyen*, <http://www.hal.inserm.fr/inserm-00452211/document>, p. 30.

Pierre Chauvin étant l'un des deux chercheurs ayant piloté l'étude Samenta.

des moments ou des périodes particuliers lorsque la vie est pensée comme processus ? N'y a-t-il pas un avant et un après, des entre-deux ?

Nicolas Sarkozy alors ministre de l'Intérieur, tout en prônant un discours de fermeté, sera celui qui permettra le développement des équipes mobiles de psychiatrie sur la base du « prendre soin ».

Parallèlement à ces études confirmant un problème politique d'enjeu national, des observatoires financés par l'état comme l'ORSPERE sont créés au milieu des années 1990. Sous l'impulsion du psychiatre Jean Furtos et du sociologue Christian Laval, ils développent une approche psychosociale des problématiques de précarité. Elles en dressent l'inventaire, et tentent d'élaborer une pratique de l'accompagnement tant social que psychologique des souffrances psychiques se développant et se manifestant dans ce contexte d'insécurité sociale. Ils s'inscrivent dans la continuité de nombreux rapports antérieurs comme celui de Stroh-Lazarus « *Une souffrance que l'on ne peut plus cacher* » en 1995, ou dans celui du secrétariat d'État à l'action humanitaire et d'urgence « *Psychiatrie et grande exclusion* » en 1996. Ces travaux conduisent à la loi contre l'exclusion et à la création des « Programmes Régionaux pour l'Accès à la Prévention et aux Soins » pour les personnes les plus démunies (PRAPS) en 1998⁴⁰. Ces observatoires prônent la reconstitution du lien social, le travail interinstitutionnel à l'interface du médical et du social, et « l'aller vers » les structures et les gens. Peu à peu se construit une clinique psychosociale qui tend à dessiner de nouveaux contours à la santé mentale en y incluant les effets de cette souffrance sociale restée « sans adresse » et pour laquelle la psychiatrie est interpellée. Ils inspireront la feuille de route des EMPP. C'est dans ces temps du milieu des années 1990 qu'apparaît la notion de « souffrance psychique »⁴¹, et dans ce contexte que la revue Rhizome fut créée en avril 2000. La revue est un lieu de partage d'expériences et de réflexions portées par les acteurs de terrain : soignants, assistants sociaux, psychologues, élus, bénévoles associatifs, etc. Ces observatoires vont se faire les porte-paroles des sans-voix, mais également — et surtout peut-être — de tous ces acteurs auprès des ministères.

De la souffrance psychique :

« La souffrance psychique “fait société” comme jamais auparavant », nous dit Marcelo Otero ; et il ajoute : la souffrance psychique « ainsi que les manières de la combattre, de la gérer ou de l'accueillir [est] à la fois un lieu de rencontre, un collecteur de singularités et un socle collectif... Toutefois qu'est-ce que souffrir peut vouloir dire quand tout le monde souffre et, de surcroît, semble vouloir et devoir en parler? ... En effet, on n'a plus de peine à reconnaître que la souffrance “fait société” comme jamais auparavant »⁴².

Effectivement, après son apparition, cette notion devint progressivement un gigantesque support narratif pour « dire » et se dire ; un « sac » de « sens en commun » où chacun, selon sa position et sa fonction, peut aller puiser pour donner un sens à son existence, son action ou son discours. Un « entendu commun » qui peut être le support potentiel de bien des malentendus, mais également être un enjeu du « paraître » social et du « pouvoir » politique. La notion de

40. Mais il ne faut pas oublier que ces programmes d'observations et de recommandations accompagnent également les grandes transformations institutionnelles de la psychiatrie, vers une psychiatrie de consultation et de gestion de crise. Favorisant l'enfermement hors des murs et le grand isolement des patients psychiatriques.

41. « Le registre de la dépression était évident, mais insuffisant pour qualifier ce que ces personnes vivaient. La notion de “souffrance psychique” était alors apparue. Nous disions : “C'est une souffrance du vide, de l'impossibilité. C'est une souffrance du lien, et trop de souffrance casse le lien. La question n'est pas du registre de la psychologie, mais de la phénoménologie : l'individu dans son environnement.” Antoine Lazarus et Hélène Strohl donnaient en 1995 une reconnaissance scientifique à ce concept dans leur rapport public “Cette souffrance qu'on ne peut plus cacher”. » In François Chobeaux, « La souffrance psychique : un concept qui échappe », *VST — Vie sociale et traitements*, 2009/1 (n° 101), p. 37-40. DOI : 10.3917/vst.101.0037. URL : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2009-1-page-37.htm>

42. Marcelo Otero, « L'ombre portée : l'individualité à l'épreuve de la dépression », *HTTP//sociologies.revues. Or/4504*, p. 3.

souffrance psychique est apparue au tournant des années 1990 dans le discours de l'assistance sociale. Cette notion sert initialement à mettre en lumière la situation des travailleurs sociaux confrontés à l'impuissance et à la misère du monde, dans des études sur le « Burn-out » des travailleurs sociaux⁴³. En 95, le rapport StrohL — Lazarus va vulgariser cette notion; elle va se répandre dans son usage, mais également dans son sens. Progressivement, comme par contamination inversée de la souffrance des professionnels, la souffrance psychique ira désigner les personnes vivant dans la misère; ces deux souffrances se trouvent être la mission des équipes mobiles de psychiatrie créées en 2005. Peu à peu, la notion sera de plus en plus « habillée » de sa détermination sociale, et les professionnels — comme la littérature savante — utiliseront alternativement l'adjectif psychique ou social pour la qualifier (avant de devenir le support des approches psychologisantes de l'assistance sociale et de l'insertion). Parallèlement à son expansion, d'autres « mots » prennent de l'ampleur ; les notions d'exclusion, d'insertion, de dépression, se répandent. La dépression « sort » de l'asile pour la vie sociale ; elle devient l'objet d'études sociologiques sur « la fatigue d'être soi » (1998)⁴⁴ dans une société où les impératifs individualistes de réalisation de soi sont devenus le support du mal-être, voir du malheur. Elle prend alors la forme d'un mode de revendication de l'identité sociale (fatiguée) et d'appartenance largement partagée. Suivant le même « chemin », l'exclusion sociale, lue initialement dans sa causalité sociétale, « devient une aventure individuelle qui a mal tourné, un “accident de la vie”, un malheur social qui n'est imputable à aucune logique qui lui donnerait un sens collectif, une origine sociale ou une cause politique. »⁴⁵ Nous sommes dans les années 2000. Individuellement, la notion de souffrance psychique inclut « l'humanité » de l'exclusion. Elle n'est pas une maladie, elle est un mal-être individuel combiné avec un mal-être social. Et si elle ne se soigne pas et s'accompagne, son traitement sera individuel et sera pour partie dévolu à la psychiatrie avec la création en 2005 des équipes mobiles en psychiatrie. C'est à la même époque que la notion de troubles psychiques apparaît dans le langage et dans la loi⁴⁶ pour qualifier sous un même vocable l'ensemble des difficultés à la vie sociale; ceux-ci recouvrent autant les troubles psychosociaux que le handicap mental et la maladie mentale. Son usage, dans le discours des psychiatres, puis des professionnels, s'associe communément avec la notion de souffrance psychique. Peu à peu, la notion de souffrance psychique perd son sens dans sa généralisation, et il devient alors nécessaire de bien saisir d'où le locuteur parle pour comprendre la teneur exacte dans son propos. De fait, il arrive bien souvent qu'autour d'une table de professionnels ou lors de conférences réunissant différentes personnes d'horizons professionnels différents, cette même notion soit utilisée; pourtant elle ne recouvrira pas toujours les mêmes « entendus », ni les mêmes difficultés, selon que l'on soit psychiatre, psychologue du travail, travailleur social, ou bénévole. L'un fera référence à des maladies psychiques, voire psychiatriques; les deux autres parleront de la souffrance des travailleurs ou des bénéficiaires qu'ils reçoivent, et le dernier « de la souffrance des gens » ; et leur écoute en sera pareillement distordue. Ainsi, nous pourrions dire avec Michel Autés que la notion de souffrance psychique, si elle fait société, apparaît avant tout « comme la conséquence d'une impossibilité à lire l'injustice sociale autrement que dans une problématique individuelle déconnectée des rapports sociaux qui lui donnent sens. »⁴⁷

Mais plus encore, derrière cet entendu en commun d'un sens qui par généralisation perd son sens, cette notion nous semble à l'opposé même de la situation des personnes en ruptures sociales menacées par la désolation. Car, si comme le dit René Roussillon, la « Souffrance désigne un affect qui possède un sens. »⁴⁸, bien souvent, avec le repli social, ils auront perdu le sens de leur existence et leur souffrance sera inaudible. Le psychiatre Jean Furtos parle de « souffrance sans nom ». Le terme de douleur sourde nous paraît plus approprié pour évoquer la situation des personnes qui concerne cette recherche; de manière paradoxale, elles se protègent de cette « étrange nécessité de l'autre » en coupant le lien à l'autre et ceci les amène à perdre toutes sensations.

« C'est de soi dont on se coupe, et c'est le paradoxe, se couper de soi pour survivre, ne plus se sentir pour ne pas

43. Cf. Valérie Pezet, Robert Villatte, Pierre Logeay, *De l'usure à l'identité professionnelle. Le burn-out des travailleurs sociaux*, TSA éditions, Paris, 1993.

44. Cf. Alain Ehrenberg, *La fatigue d'être soi — Dépression et société*, éd. Odile Jacob poche, Paris, 1998 – 2000.

45. Michel Autés, *Souffrance psychique : une notion carrefour*, www.bib.umontreal.ca/outils-informatiques/Proxy.htm, p. 5.

46. La loi du 11 février 2005 sur le handicap reconnaît la notion de troubles et de handicap psychique.

47. Michel Autés, *Ibid* p. 7.

48. René Roussillon, « les situations extrêmes et la clinique de la survivance psychique », in *La santé mentale en actes*, ouvrage collectif sous la direction de Jean Furtos et de Christian Laval, Érès, 2005, p. 224.

1.3 — De la circulaire : feuilles de route et financements (détails en annexe I)

La circulaire du 23 novembre 2005 dresse un cahier des charges et octroie un financement spécifique pour le développement de ces missions. Les EMPP se caractérisent par une démarche « d'aller vers » les publics en difficulté d'accès aux soins, vers les intervenants sociaux qui les prennent en charge, et sur les lieux du social : rue, logements, associations ou institutions. Son but est de créer du lien entre les usagers et le soin, et, entre ce dernier et les acteurs de terrains. Quelques mots clefs définissent sa mission : « aller vers », interface, « droit commun », travail préthérapeutique, souffrance psychique, non-demande, accessibilité et continuité, partenariat et réciprocité.

En somme, le rôle de l'infirmier de l'EMPP se développe sur deux axes. Il consiste à faciliter l'accès aux « soins de droit commun » des personnes précarisées d'une part, et à soutenir les intervenants de premières lignes, bénévoles et professionnels de l'action sociale d'autre part. C'est donc un travail d'information, d'évaluation et d'accompagnement vers les soins. Les interventions de l'infirmier de l'EMPP auprès des personnes « précarisées » font toujours suite à une demande d'un partenaire-tiers : un intervenant professionnel ou bénévole de l'action sociale s'inquiète pour une personne ou son accompagnement social peine.

2 — Naissance d'une réflexion sur la capacité à se mobiliser pour soi

Très tôt dans cette pratique d'infirmier de l'EMPP, la question de la capacité à la mobilisation pour soi s'est posée pour interroger l'accès aux droits et aux soins. Comprendre les mécanismes psychologiques de son altération chez le sujet est apparu nécessaire pour mieux accompagner, mais également pour dévoiler les mécanismes sociaux qui les favorisent. Ou pour le formuler autrement, pourquoi et comment se fait-il que certaines personnes n'apparaissent plus socialement ? Comment ces personnes ont-elles pu « choisir » l'isolement, la non-visibilité, la « non demande » ?

Tout commence en 2008. Sous l'impulsion du maire adjoint aux affaires sociales de l'époque, une réflexion est entamée en vue de créer un accueil de nuit d'urgence sociale, avec l'accueil de jour du SAO et l'association Conscience Humanitaire ; l'équipe mobile fut associée à cette réflexion. Très vite, l'accès aux nuits d'urgence pour les plus démunis et désocialisés (les grands exclus de la circulaire) questionne. Comment intégrer ceux qui restent sans demandes et qui n'appelleront pas le 115 ? Ceux pour qui l'hygiène, les addictions et les comportements les excluent des dispositifs classiques. Peu à peu, la nécessité d'un hébergement bas seuil s'est imposée. Mais jaillissait alors une autre question : comment prioriser — et sur quels critères — l'accueil des plus démunis, des « sans-demandes » (entendus ou audibles) ? Comment évaluer cette vulnérabilité ?

Cette réflexion lors de son élaboration fera l'objet de plusieurs groupes de travail, de textes, de projets⁵⁰, associant pour partie les partenaires de cette recherche-action ainsi que la Croix rouge et Conscience humanitaire.

Notre chemin réflexif croisera en janvier 2012, une formation proposée par l'Atelier Santé Ville et animée par l'ASBL — infirmières de rue de Bruxelles. Elles nous présenteront leur outil d'accompagnement et de vigilance basé sur le maintien de l'hygiène comme expression

49. Ibid, p. 226.

50. Une association (Togouna) fut alors créée pour « dessiner » le projet d'un accueil de nuit à « bas seuil » qui prioriserait l'accueil de ceux qui ne demandent plus rien « les désolés ». Répondant à un appel d'offres, le projet fut retenu par la DDCS fin 2011, il ne vit pas le jour faute de financement. Toutefois, l'idée avait germé et fin 2017 un accueil de nuit vit le jour.

sociale d'appartenance. L'idée d'un outil commun d'attention, de vigilance et d'évaluation de la vulnérabilité des plus isolés continuera à cheminer au sein du groupe. La Croix rouge coordonnera l'élaboration de cet outil avec l'ensemble des partenaires de l'EMPP et qui sera conduite sous la forme d'une recherche-action. Peu à peu, au fur et à mesure des échanges, le logement apparaît comme un autre lieu incontournable de disparition et de désolation ; quoique moins visibles, ces situations se montrent plus massives que la rue et l'errance sur notre territoire. Quelque part, les « choses » ont changé ; un décalage entre les façons de penser la rupture sociale et la réalité sociale apparaît et nous interroge. Il faut sortir de la pensée d'une clinique psychosociale toujours basée sur le vagabond et sur le SDF pour pouvoir penser la multiplicité des situations⁵¹. Ainsi naquit le « Support d'Attention à l'Autre (SAA) ».

Par la suite, de 2013 à 2016, des formations seront organisées sous l'égide de la « Croix rouge », et financées par l'ARS et le Conseil Général. Elles s'adressaient aux professionnels et bénévoles de l'action sociale auprès des publics dits précaires, et concerneront 205 personnes à l'échelle de l'agglomération.

Au terme de ces années de travail auprès du public et en partenariat avec les acteurs de terrain, je trouvais nécessaire de continuer la réflexion. L'intérêt porté par les acteurs formés, par l'ARS et le Conseil Général d'alors, l'ensemble des questions restées encore ouvertes, et la nécessité d'interroger l'outil « SAA » a rendu plus évidente cette recherche-action. Elle s'inscrit comme une suite logique aux missions de l'équipe mobile : comprendre et éclairer les mécanismes sociopsychiques à l'œuvre, questionner les dynamiques institutionnelles et sociologiques favorisant le développement de la désolation.

2.1 — Au gré du « glanage » empirique des premiers constats

Dès la fin 2014, le projet de recherche s'élabore comme un projet conjoint d'analyse clinique sociale et psychique, et d'une lecture sociologique. Il s'appuie sur une connaissance empirique issue d'une pratique professionnelle élaborée depuis 2007 auprès des partenaires du territoire et de l'accompagnement des personnes d'une part ; et d'un certain nombre de constats empiriques et statistiques d'autre part :

- L'évolution croissante de l'activité de l'EMPP en direction de situations de plus en plus dégradées psychiquement et physiquement dont la majorité est approchée au domicile, avec des difficultés croissantes de prises en charge⁵².
- L'accroissement du nombre de situations préoccupantes évoquées (CCAS) concernant des personnes de plus en plus isolées et en logement.
- L'INSEE note l'augmentation chronique du taux de chômage qui avoisine en 2013 les 20 % (PA⁵³), une fuite de la population, et une augmentation croissante des foyers composés de personnes seules.
- Le nombre croissant de personnes en demande de logement, en situation précaire et restant sans réponse dans un parc immobilier locatif excédentaire.⁵⁴

51. Dans l'esprit de ces réflexions, une journée fut organisée avec le Conseil Local de Santé Mentale et l'Atelier Santé Ville sur le thème « Visibles, invisibles, les mal vus » en juin 2016.

52. Du fait entre autres choses que ces situations, qui relevaient hier de l'asile ou de l'hôpital général dans sa mission hospitalière de soins hospitaliers au long cours, ne trouvent plus de lieux où s'échouer. Bien sûr, il y a nombre de critiques à porter à l'asile d'hier, mais aujourd'hui, bon nombre de personnes gravement isolées socialement et en danger pour leur vie se retrouvent sans prise en charge adaptée faute de structures ; elles sont sorties des contraintes sociales d'appartenance, et manquent d'adaptations individuelles à accueillir les soins à domicile (car sans domicile ou cognitivement trop dégradées).

53. Population active sur Cherbourg-Octeville.

54. En 10 ans, il fut multiplié par 87, et en passant de 17 à 87 entre 2012 et 2013 il se trouve multiplié par 5. Pour les deux tiers, il s'agit de personnes seules ; et pour les quatre cinquièmes du tiers restant, de personnes seules avec enfants. À noter également, le nombre de procédures d'expulsions engagées pour les mêmes années est passé de 98 à 170 (Service public du logement CUC, février 2014).

- L’augmentation du nombre de suspensions du RSA et de suspensions de droits CAF⁵⁵ rend compte d’une rupture entre les attentes administratives liées au RSA et les pratiques individuelles.
- Le nombre de situations d’incurie concernant des personnes isolées semble avoir augmenté sur l’ensemble de l’agglomération.
- Dans une ville sans pression sur le logement, les questions de l’accès aux logements, de son maintien et de l’isolement sont devenues des questions prioritaires de l’action sociale sur l’ensemble de l’agglomération. Elles ont entraîné la multiplication des réunions, commissions et actions associant différents partenaires⁵⁶.
- L’accueil du « Support d’Attention à l’Autre », lors des sessions de formation auprès de professionnels et bénévoles qui accompagnent ces personnes, met en évidence des attentes. L’approche proposée par l’outil entre en résonance avec les préoccupations de ces acteurs sociaux ; ils sont confrontés au quotidien à des accompagnements complexes de personnes en rupture sociale qui épuisent. Pour la plupart, ces personnes vivent en logements, abandonnées à elles-mêmes, et sans liens soutenant autre que leur référent social (pro ou bénévoles). Elles cumulent non demande, pragmatismes, problèmes sociaux, psychiques et physiques.

Ces constats empiriques de la pratique et ces quelques éléments statistiques questionnent l’ensemble des services sociaux et leurs pratiques. Malgré les actions accrues en direction du public concerné (accès aux soins, aux droits et à l’accompagnement), les situations dégradées semblent plus nombreuses et justifient d’interroger la dynamique sociale en matière de désolation.

2.2 — Objectif général et objectifs d’action de la recherche-action

Ce travail d’enquête fut présenté aux financeurs et aux partenaires institutionnels comme étant relié à un travail de doctorat en sociologie mené à l’université de Caen. Mon travail universitaire visait à encadrer la réflexion conceptuelle de la recherche-action. Ces deux niveaux conjoints se nourrissaient mutuellement. D’un côté, nous menions

1. une réflexion théorique sur les dynamiques sociopsychiques des processus de désolation, et sur les valeurs sociales sous-jacentes aux pratiques de l’accompagnement, menée dans un cadre universitaire.
2. Et de l’autre, les actions d’accompagnement effectives et le travail sur les pratiques de l’accompagnement médico-social fournissaient matière à l’analyse.

Début 2016, l’objectif général développé dans les demandes de financements de cette recherche-action fut défini comme suit : permettre de mieux évaluer, prévenir et accompagner les situations de vulnérabilités psychiques liées à la « désolation » rencontrées sur le territoire de l’agglomération cherbourgeoise. Il se décline ainsi :

- Produire un savoir sur les méthodes et pratiques d’évaluation, de prévention et d’accompagnement des situations de désolation (autre face de l’accès aux droits et aux soins que mettent en évidence les parcours des personnes liminarisées⁵⁷).

55. Suspension du RSA de 20 % (483 à 582), et de suspension de droits CAF de 50 % (41 à 64) entre 2012 et 2013

56. La ville de Cherbourg s’est dotée d’une procédure « incurie » en 2013 faisant suite à un travail partenarial. Des groupes de réflexions sur la veille sociale aux logements, sur l’accès aux logements des publics précaires, etc. viennent s’ajouter à d’autres commissions plus anciennes : commissions bailleurs sociaux/santé mentale, commissions « impayés de loyer ». Toutes ces instances relayent les prescriptions nationales en matière de veille sociale et d’accompagnement dans le logement et vers le logement : Loi Dalo, Loi Allur, etc.

57. Nous développerons les notions de désolation et de liminarisation plus avant (partie II et III).

- Évaluer la pertinence et l'efficacité du « Support d'Attention à l'Autre » (SAA)⁵⁸.
- Produire des préconisations pour l'accompagnement des personnes concernées et à terme les diffuser dans le réseau élargi des partenaires sur le territoire.
- Et de ce fait, au terme de ce travail de recherche-action, organiser des formations issues des préconisations et des applications de l'usage du SAA auprès des acteurs de terrain.

Dans notre présentation de la recherche-action auprès des partenaires et des financeurs, nous avons toujours mis en avant notre volonté d'une approche sociologique et anthropologique une lecture clinique de la désolation. Les premiers objectifs étaient clairement explicités dans ce sens : « après avoir posé et identifié la désolation comme résultant d'un processus social qui s'inscrit dans le sujet, nous devons en vérifier l'impact en termes d'hygiène ». Cet impact étant perceptible au travers de signes simples accessibles aux acteurs de terrain, il restait à interroger le support SAA comme outil d'évaluation et d'accompagnement, mais aussi d'identification et de prévention de la désolation.

Ainsi il s'agissait pour moi — comme il s'agira dans le cadre de ce travail — d'identifier dans les histoires individuelles comment socialement se constituent et sont « déterminés » les processus de désolation et d'isolement sociopsychiquement.

Les activités prévues et réalisées pendant la recherche-action s'inscrivirent dans deux registres. Tout d'abord, nous définîmes collégalement les modalités de l'action et du recueil des informations sur les bénéficiaires, puis nous « accompagnâmes les accompagnements ». Les réunions mensuelles avec les partenaires donnèrent lieu à des discussions sur leur travail en cours.

Au terme de la recherche-action, nous disposions donc de trois types d'informations :

1. *Le recueil d'informations avec le « support d'attention à l'autre » utilisé par les partenaires de la recherche.* Démarrant idéalement au premier contact de l'accompagnement, outre à évaluer son usage, il vise à rendre compte de la pertinence de l'hygiène comme indicateur de la vulnérabilité spécifique à la désolation, au fil de l'accompagnement. Est-ce un bon indicateur de la fragilité et de la sécurisation sociopsychique ? De même, un recueil d'informations sur la situation sociale des personnes fut fait par les partenaires de terrain. Il concernait le contexte de la rencontre et la situation d'hébergement, de santé, d'isolement géographique et relationnel, l'existence de liens institutionnels, l'état des ressources et la nature des droits.
2. *Les rencontres individuelles et entretiens menés par le chercheur* sont construits sur 3 axes : vie individuelle, groupale et familiale, et histoire collective (et leur articulation).
3. *L'animation de réunions avec les partenaires* (échanges sur les accompagnements en cours, discussions sur leurs modalités, et recueils d'informations pertinentes).

Pour mener à bien cette action s'étalant sur trois ans, je devais rencontrer individuellement au minimum 15 à 20 personnes, toutes volontaires, au fil de l'enquête, et animer 10 réunions partenariales par an avec l'ensemble des co-enquêteurs. La recherche-action prévoyait deux années d'enquête de terrain et de suivis, et une année pour l'analyse des données. Au terme de la première année, un recentrage dans la répartition par âge s'avérera nécessaire pour l'année 2017⁵⁹, notre panel présentait une surreprésentation des plus de 50 ans (9/17) et une sous-représentation des plus jeunes.

58. Le support d'Attention à l'Autre est un outil développé sur le principe de la recherche collaborative avec les partenaires de l'EMPP antérieurement à cette recherche.

59. Au terme de la première année de recherche, les priorités visèrent à un rééquilibrage par tranches d'âge et un recentrage en direction des femmes : il s'agissait d'inclure 8 à 10 nouveaux suivis pour compléter la cohorte ; 2 à 3 jeunes de – de 21 ans, 2 à 3 jeunes de 22 à 25 ans, 4 de 25 à 35 ans, et 2 de 35 à 50 ans.

Chapitre I

Une recherche-action collaborative :

Présentation des partenaires, de l'enquête, et du terrain

Comme décrit précédemment, le travail de l'équipe mobile s'inscrit dans la cité, auprès des personnes, intervenants comme bénéficiaires, de l'assistance sociale et du soin. Et c'est au cœur de cette activité quotidienne menée pas à pas, jour après jour, que s'est construit notre questionnement, et que, peu à peu se sont dessinés les contours de notre objet de recherche. La géographie sociale du terrain d'enquête s'est révélée avec les partenariats qui ont permis notre travail de recherche ; il se situera entre recherche active, participative, collaborative et observatrice. Comme pour les informations rapportées dans les monographies de l'ethnologue ou de l'anthropologue, les nôtres se trouvent en partie déterminées par les modalités d'accès au territoire observé. Il est fort probable que celles-ci aient orienté partiellement le contenu des discours recueillis, tant ceux des acteurs partenaires des dispositifs sociaux que ceux des acteurs bénéficiaires. Être introduit par un agent des affaires indiennes, un contrebandier, un évangéliste, une assistante sociale du département, un acteur de la CAF, un référent RSA, ou un éducateur du SAO, influence les prises de parole, leur liberté, et détermine pour partie les relations en construction, comme la nature des échanges⁶⁰. Ainsi, après avoir présenté l'EMPP, il m'est apparu important de décrire les différents partenaires dans leurs actions, ceux qui m'ont « ouvert les portes » des personnes, les chemins jusqu'à leur logis, leurs mots et leur cœur pour qu'ensuite il me reste à enquêter. J'y fus grâce à eux quelqu'un d'identifiable, par un nom et une fonction⁶¹ : l'infirmier-psychologue, et un peu sociologue, qui demandait aux gens en situation sociale difficile de témoigner de leur existence, et de « nous » aider à mieux les accompagner⁶².

Je vais maintenant vous exposer les modalités de l'action.

Dans un premier temps, je décrirai la spécificité des actions d'accompagnement menées par les partenaires-acteurs de la recherche ; puis je présenterai les partenaires-bénéficiaires des accompagnements menés par les premiers, et leur intégration dans la recherche. Dans un second temps, je détaillerai l'organisation proprement dite de la recherche : les outils utilisés, les fonctions de chacun et les différentes temporalités, avant de vous dépeindre le terrain.

La géographie physique du terrain correspond au territoire de l'agglomération cherbourgeoise, mais sa géographie sociale s'avère plus complexe à définir. Elle porte l'empreinte de l'histoire particulière de la cité, influencée par l'histoire globale. Ainsi la ville par son histoire concrète marque les sujets, elle est en quelque sorte notre troisième partenaire. La cité « vit » comme un être qui respire avec le monde, qui « jaillit ou se replie », qui grandit dans sa géographie propre et dans ses liens avec son extérieur. Cette histoire sociale, économique et

60. Voir plus avant : « Une recherche participative dans l'action auprès d'une population défavorisée. »

61. Je me suis alors souvenu de mon long voyage en Afrique de l'Ouest, sac au dos et en sandales : — *pourquoi tu voyages ? — Pour voyager, découvrir !* Cela ne faisait pas sens à l'époque, c'était suspect, tant pour les gens que pour les autorités. Être en vacances, à la limite, mais voyager plusieurs mois, comme ça ? Non ! Alors je suis devenu commerçant et les portes se sont ouvertes, ma présence avait un sens et ne soulevait plus de questions (ni espion ni missionnaire).

62. Ainsi pour Mr Paul H, je fus l'écrivain. Il me montra alors ce qui était important à ses yeux, le travail de pêcheur qui pour partie avait guidé ses espoirs et ses rêves jusqu'aux derniers temps de sa vie.

politique s’inscrit dans la vie des institutions, dans celle des personnes ; par elle, les unes comme les autres se définissent et se distinguent.

1 — Acteurs partenaires de la recherche-action

C’est au sein du réseau de partenaires institutionnels et associatifs attaché à mon activité que furent « recrutés » les acteurs partenaires de la recherche-action proprement dite, comme ses soutiens locaux, institutionnels et politiques. La présentation de chacun d’eux et de leur mission, ainsi que celle du public qu’ils accueillent, permet de mieux appréhender les contours de l’objet d’étude.

Noms — Fonction dans la recherche	Organisme de rattachement
Sophie B. — Actrice partenaire	CDHAT : Accomp. Social Individualisé (ASI)
Anne B. — Actrice partenaire	ADSEAM : CHRS le CAP
Benoît C. — Acteur partenaire	ADSEAM : SAO
Cécile M. — Actrice partenaire - arrêt fin juin 2017	ADSEAM : Appui Santé RSA
Aurélie L. — Actrice partenaire – début juillet 2017	ADSEAM : Appui Santé RSA
Sandrine S. — Actrice partenaire	ADSEAM : Service logement
Aline V. — Actrice partenaire	CCAS Cherbourg-en-Cotentin (ASI)
Nadège V. — Actrice partenaire	FJT Espace Temps
Nathalie V. (2017) — Actrice partenaire	FJT Espace Temps
Sylvette Ronque — Soutien logistique	ASV Cherbourg-en-Cotentin
Philippe Chaniel — Guidance doctorale	Université de Caen, CeRREV

1.1 — Les acteurs partenaires, leurs missions spécifiques auprès des personnes accompagnées

Les structures et les acteurs de la recherche-action sont des partenaires historiques de l’Équipe Mobile Précarité Psychiatrie dans l’agglomération. Au total, quatre institutions œuvrant auprès des publics dits précaires ont apporté leur soutien : L’ADSEAM, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin, le CDHAT, le FJT l’Espace-Temps. Elles sont « tutrices » des sept services ou missions des partenaires-informateurs présents dans la recherche. Si elles sont de natures différentes dans leur constitution administrative, elles sont des partenaires réguliers des institutions de l’assistance sociale. Il s’agit pour l’essentiel d’associations locales, départementales ou régionales, et, du CCAS qui reçoivent un financement de l’État et du département. Celles-ci sont déterminées par un cadre légal défini juridiquement et contrôlées par les instances tutélaires (ARS, DDJCS/DRJCS, et, Direction de l’Insertion du conseil départemental de la Manche.) D’apparition relativement récente, elles le sont plus encore dans ces missions spécifiques de l’accompagnement individualisé interrogées par la recherche (elles

n'ont pas cessé de croître depuis 2000). Celles-ci se caractérisent par « l'aller-vers », pour des actions menées auprès de personnes jugées de plus en plus en difficultés.

Neuf personnes furent volontaires pour être partenaires-informateurs de cette recherche. Ils y exercent cinq métiers différents dans ces structures aux missions différentes : éducateurs, conseillères en économie sociale et familiale, infirmières, animatrice d'hébergement, responsable d'hébergement. Benoît est éducateur dans un accueil de jour pour personnes sans domicile ou précaire ; Anne, éducatrice également, travaille dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ; Sophie et Aline, conseillères en économie sociale et familiale assurent l'accompagnement auprès de personnes vivant le plus souvent en logement (CDHAT et CCAS) ; Sandrine est éducatrice, elle gère des logements temporaires et « guide » les personnes dans leurs « vies locatives » ; Cécile puis Aurélie, infirmières, mènent des accompagnements visant au retour aux soins des bénéficiaires du RSA ; et Nadège et Nathalie, respectivement responsable d'hébergement et animatrice, garantissent le suivi individuel des jeunes hébergés au FJT (et dans ce cadre spécifique, pour les jeunes sortant d'un parcours ASE).

Mais pour l'ensemble, quoique différenciées, leurs missions recouvrent des actions d'accompagnement social menées individuellement auprès des personnes. Elles peuvent concerner l'ensemble des actes de la vie quotidienne lorsque ceux-ci sont jugés mal assurés, inaccomplis ou menacés : logement ou hébergement, démarches administratives et d'insertion, accès aux droits et aux soins. Si l'on demande aux partenaires-acteurs ce qui caractérise leurs actions et les distingue de l'assistance sociale de « droit commun », ils mettent en avant la proximité construite avec les personnes qu'ils accompagnent. Pour l'essentiel, leurs actions émanent d'une demande sociale venant d'autres acteurs du social : assistant social ou référent social de « droit commun ». Elles peuvent également être mandatées par des commissions dépendant du conseil départemental (RSA) ou de la sous-préfecture (CAPPEX). Bien souvent, cette demande sociale pour les bénéficiaires est préalablement suggérée, « travaillée », soumise à l'assentiment, portée, voire « contrainte » par l'assistance sociale.

En annexe I, vous trouvez un descriptif détaillé de chacune des actions spécifiques conduites par ces partenaires-informateurs, ainsi que la place du travail de l'EMPP pour chaque structure, la population accompagnée et les modalités d'orientation sur les différents dispositifs.

1.2 — Des dispositifs d'exception au service de l'assistance sociale

À la fin de la première année d'enquête, il est apparu que l'ensemble des partenaires inclus dans la recherche formait un groupe particulier au sein des acteurs sociaux, médico-sociaux et de santé. Pour l'essentiel, l'ensemble des services sociaux et médico-sociaux à l'adresse du public sont des services guichets de « droit commun » ; les usagers s'y adressent pour obtenir des services de « droit commun » afin d'accéder aux soins, ressources, logements, etc. À l'opposé, les acteurs de la recherche ne répondent pas à une demande des usagers en premier lieu. Ils interviennent à la suite d'une demande des services de l'assistance sociale : Centres Médico-Sociaux du département, service de l'état dans les départements et les territoires (DRJCS, ARS), CCAS des agglomérations, centres hospitaliers, et autres services partenaires. L'assistance sociale s'est fortement développée à partir des années 80 ; elle veut permettre, ouvrir et « définir » les droits minimums accessibles à l'ensemble de la population, en matière de ressources, de santé et de logements. Pourtant, malgré la généralisation de ces droits, un certain nombre de personnes se trouvent en difficultés croissantes pour y accéder ou s'y maintenir, et pour répondre aux obligations qui y sont associées (y compris en matière de santé et d'hygiène) ; l'ensemble de ces situations recouvre ce qui est communément appelé le non-recours⁶³. Alors, les

63. Le « Non-recours aux droits et services » est une notion apparue dans les années 90, elle sera utilisée par le CNAF après 95, et s'étendra à l'ensemble des secteurs médico-sociaux, mais également des services publics dans les années 2000-2010. Cf. Philippe Warin, *Le non-recours : définition et typologies*, https://odenore.mshalpes.fr/documents/WP1definition_typologies_non_recours.pdf

services de l'assistance sociale formulent des demandes à l'adresse de ces dispositifs d'exception à la place et pour ces usagers en difficulté. Ces dispositifs qu'ils financent ont pour mission de réintroduire ou de maintenir les personnes accompagnées dans leurs droits sociaux afin de leur permettre une vie (espérée et définie) digne. C'est en cela qu'ils sont d'exception et que je les nomme ainsi : ils vont vers les personnes qui, socialement, ne demandent pas ou ne répondent plus. Ou pour le dire comme une partenaire de la recherche-action : « *On va là où plus personne ne va.* »

Une autre caractéristique des dispositifs partenaires est qu'ils se retrouvent dans l'obligation de construire des accompagnements globaux. Nous nous sommes rendu compte que pour l'ensemble de ceux-ci, seules divergent les portes d'entrée : problème de santé, expulsion, dettes de loyer, mise en place d'une aide à la gestion, inconduite au logement, sortie d'hospitalisation, etc. Car en fin de compte, tous ces accompagnements spécifiques, sociaux, médico-sociaux ou médicaux, finissent très souvent par être généralistes. C'est-à-dire globaux. Soit par exemple, l'infirmière va être obligée de mettre en œuvre des actions qui relèvent du travail social « classique » pour mener à bien sa mission initiale (réouverture de droits, accès aux logements ou aux logements adaptés, etc.); soit, inversement, les accompagnatrices sociales vont mettre en œuvre des actes de santé pour faire avancer leurs propres actions ; ou encore, les uns comme les autres vont s'interpeller ou s'associer dans un travail de coordination et de soutien en réseau, sur la base d'une fraternité professionnelle faite d'habitudes et de reconnaissance.

Ses dispositifs d'exception sont l'expression d'une volonté inclusive d'assistance sociale à l'intention des personnes qui ne font plus demande ; pourtant elles ne relèvent pas pour autant — et en première instance — du handicap physique, psychique ou de troubles psychiatriques. Mais cette volonté inclusive n'est-elle pas également prescriptive de conduites spécifiques, et en cela de plus en plus exclusives dans ses accès ? Cette assertion marque et renforce une des perspectives de notre recherche. Cette volonté généraliste et inclusive d'assistance pour tous, ne serait-elle pas le support d'une nouvelle forme de sociabilité ? Nous postulons qu'elle se met progressivement en place aux alentours des années 80. Elle se fonde sur le « plus jamais ça » de l'après-guerre. Nous l'appelons la sociabilité liminaire (au seuil).

1.3 — Du public accompagné au regard des missions des dispositifs

Mais qu'observons-nous à la « lecture » des actions des structures partenaires, de leurs missions et de l'évolution de leurs publics ? Pour l'essentiel, les personnes prises en charge par les différents dispositifs d'exception présentent des difficultés croissantes de ressources et face aux démarches ; ils sont plutôt jeunes, peu — ou pas — formés, sans ressources garanties, bénéficiaires des ASS, du RSA, de l'AAH, et travailleurs très précaires. Ils semblent très isolés socialement, et un certain nombre ont bénéficié de mesures de protection au titre de l'enfance. Majoritairement, ils vivent en logements, ou se trouvent en difficulté pour s'y maintenir ; mais ils paraissent présenter des caractéristiques fortement semblables au profil « SDF », tant pour ce qui concerne leurs histoires de vie que par leurs problématiques addictives.

Si selon les structures partenaires, la moyenne d'âge varie ; nous remarquons qu'elle se situe autour 45 ans, à l'exception du FJT pour qui la mission est spécifiquement orientée vers un public jeune (le SAO et le CHRS accueillent également une population de jeunes).

Il s'agit majoritairement de personnes seules, certaines avec enfants, plutôt des hommes que des femmes. Les partenaires nous rapportent une augmentation des situations qui font suite à des séparations (ainsi le CDHAT nous rapporte que les célibataires tendent à devenir minoritaires derrière les personnes séparées : voir en annexe I). Les couples seraient-ils plus fragiles ? Les séparations mettraient alors en évidence le caractère stabilisateur du couple (surtout pour les hommes), et combien la rupture favoriserait l'isolement social et l'apparition de difficultés à rester inscrit dans les démarches administratives.

Même s'ils bénéficient de ressources, ils ont à faire face à un appauvrissement croissant. Celui-ci découle autant des ruptures que du fait de vivre seul ou séparé.

Cet isolement social des bénéficiaires constaté par les acteurs de terrain est associé à un retentissement croissant sur leur capacité (ou possibilité) à mobiliser le lien social, même auprès des services sociaux dont ils dépendent. Au cours des dernières années, les partenaires notent une augmentation des personnes accompagnées ayant des difficultés croissantes et cumulatives de socialisation ; c'est-à-dire à se maintenir en logement comme dans leurs droits sociaux : rupture de soins, de ressources, de droits administratifs, surendettement et problématique d'hygiène. Ces difficultés croissantes déterminent les durées d'accompagnement qui s'allongent, et viennent contrecarrer les exigences d'efficience des tutelles auprès des dispositifs.

De plus, ces personnes accompagnées sont fréquemment connues de tout le groupe ; elles ont souvent déjà « circulé » dans les différents dispositifs d'accompagnement sociaux, y compris dans les dispositifs d'exceptions. On repère dans leurs parcours de multiples ruptures de références et d'accompagnements (pour une grande partie d'origine institutionnelle), et cela, quel que soit l'âge. Cette « circulation circulaire » des bénéficiaires résulte tout à la fois de la volonté inclusive des dispositifs (multiples) et de la difficulté de l'usager pour en « sortir ». Cette perception des accompagnants interroge les possibilités de sortie de l'assistance et ce que signifie ce « sortir » pour le bénéficiaire comme pour la structure. Qu'est-ce qu'une « sortie positive » pour eux, pour leurs institutions ? Quelles sont les valorisations qui la sous-tendent, et les chances d'y accéder ? Et, comment appartenir si à chaque action d'assistance un changement de référent se profile ?

De fait, les dispositifs d'exception viennent en appui au « droit commun » pour des missions spécifiques (santé, logements, reprise de droits...) qui se caractérisent par un accompagnement social ciblé et basé sur « l'aller-vers » et la proximité ; mais selon leurs dires, ils sont amenés de plus en plus souvent à mettre en œuvre des actions relevant de l'accompagnement social global (généraliste) qui questionne la fonction et la position du référent social pendant cette mission d'appui. Ce fait soulève l'importance du maintien de la référence sociale pour éviter les ruptures, et interroge la nécessité d'une référence sociale unique durable.

Une question s'ouvre alors devant nous : les services de l'assistance sociale ne sont-ils pas contraints par deux impératifs opposés ? Et sont-ils toujours en mesure d'assurer le lien inclusif que leur mission sous-tend ? Ces deux impératifs semblent s'être développés conjointement. Tout d'abord, ils ont à assurer pour chaque bénéficiaire potentiel l'accès aux ressources de droits auxquels ils peuvent prétendre pour accéder à une « vie digne » ; autant de ressources qui, tout en se généralisant, tentent de couvrir l'ensemble des « faiblesses sociales » sous la forme d'aide financière. Mais par ailleurs, ils subissent une pression économique et « rationalisatrice » dans l'exercice de leurs missions qui entraîne pour les usagers une complexification croissante des démarches administratives. Elles peuvent prendre la forme de « procédurisation » parfois suspicieuse. Ne faut-il pas interroger de manière globale le développement de ces deux tendances pour voir si l'une et l'autre ne s'annihilent pas mutuellement ? Si c'est le cas, cela ne favoriserait-il pas la constitution d'un isolement social, et le recours devenu nécessaire aux dispositifs d'exception ?

Contradictions et paradoxes des accompagnements individualisés.

Nous ne pouvons nous empêcher de pointer les réalités de terrain en matière d'accès à la santé (comme aux autres droits). Ces réalités sont amenées à se confronter aux difficultés spécifiques souvent évoquées pour la population concernée; savoir se projeter et se mobiliser pour soi et sa santé dans la durée. L'accès aux médecins traitants comme à celui de spécialistes se complexifie de plus en plus dans l'agglomération, il est à ce titre illustratif. Beaucoup de personnes « mobiles » vont chercher à l'extérieur voire hors du département des consultations avec des spécialistes. Pour ces derniers, les délais sont souvent très longs, ils ne prennent plus de nouveaux patients, ou encore, pas de patients \square

CMU»]; et puis, il faut préalablement être orienté par son médecin. Ces états de fait ne soutiennent pas l'accès aux soins des personnes accompagnées chez qui l'isolement, la faible mobilité, « l'urgence » du quotidien ne favorisent pas la projection au long cours. Objectivement, pour certains d'entre eux, obtenir un rendez-vous chez un spécialiste et pouvoir s'y rendre et se montrer, éventuellement anticiper son coût, tout ceci est souvent inaccessible ou très difficile. Et pour quel résultat et pour quel jugement dans le regard de l'autre ? Alors se projeter dans une souffrance ou dans un besoin difficile à résoudre est totalement contre-productif pour l'économie psychique ; sortir de l'impasse et mettre de côté le souci, en l'oubliant, en s'oubliant, n'apportent-elles pas plus de confort ?

Ainsi, les infirmières de l'appui santé sont obligées de jouer du réseau et de leurs relations professionnelles pour favoriser l'accès aux soins de « droit commun ». (Elles doivent souvent être garantes du rendez-vous pris, et en porter la demande : ce qui, de fait, transforme en quelque sorte leur travail en rapport de « clientélisme ». Le risque n'est-il pas alors que l'accès de « droit commun » ne devienne plus que d'exception, avec pour conséquence paradoxale le risque de « destruction » progressive du « droit commun » universel. Ainsi, l'autonomie dans les démarches de soins tendrait à être de plus en plus difficilement réalisable pour ces bénéficiaires du fait de la difficulté croissante pour accéder aux soins [temps, distances, procédures, etc.]; la multiplication de ces dispositifs dits d'appui ne s'en trouverait-elle pas favorisée ? D'ailleurs, parfois l'engagement dans ces dispositifs d'accompagnement conditionne l'obtention d'un rendez-vous pour une personne bénéficiant de la CMU : effet paradoxal s'il en est.

L'accès aux soins devient plus incertain, plus complexe, et tend à nécessiter des dispositifs spécifiques. La dépendance sociale s'en trouve augmentée, alors qu'à l'opposé, une exigence d'autonomie leur est signifiée en vue de l'insertion. Mais ce constat n'est pas propre aux dispositifs d'accompagnement vers les soins. L'accès au logement de personnes bénéficiaires des minima sociaux suit la même logique, surtout s'ils ont eu antérieurement des difficultés avec d'autres bailleurs. Elles ne se verront souvent attribuer un logement que sous condition de bail glissant ou de mesures ASI.

Nous avons évoqué le dispositif SIAO (en annexe I) qui planifie au niveau des départements (depuis 2017, dans la Manche) l'accès aux places d'hébergement et aux logements en insertion. Auparavant, la demande pouvait s'effectuer individuellement sans avoir recours à un acteur social des différents dispositifs disponibles sur la cité. La personne se présentait au CHRS — par exemple —, déposait sa demande, et pouvait être admise sur la structure. Aujourd'hui, la « procédurisation » gestionnaire voulue par les tutelles amène à rendre cette demande dépendante d'un acte de travailleur social et d'une évaluation préalable par une commission départementale qui préconise l'orientation.

Il y a une logique comptable et bureaucratique qui s'impose. Tout en tenant un discours de responsabilité individuelle et d'autonomie, elle tend à construire et à multiplier les procédures de rationalisation économique ; n'ont-elles pas pour effet paradoxal la mise en dépendance des usagers ?

Si pour les bénéficiaires de l'assistance sociale, les dispositifs d'exception devenaient la règle pour faire face à un accès de plus en plus complexifié aux services de « droits communs » (guichets, médecins, spécialistes...), ceux-ci ne se transformeraient-ils pas en des dispositifs paradoxalement liminarisants ? Et s'ils devenaient un « passage obligé » au regard de la limitation effective des « portes » et de la complexification des procédures d'accès ; le recours croissant à ceux-ci ne favoriserait-il pas une plus grande dépendance à l'ASIG de leurs usagers ? Se dessinerait alors une relation paradoxale d'autant plus stigmatisante qu'est opposé aux personnes un retour à l'autonomie.

La multiplication des dispositifs d'exception qui vient appuyer les services sociaux de « droit commun » afin de permettre à ces derniers d'assurer leurs missions, ne favorise-t-elle pas le développement d'un isolement désolant ? Alors que par ailleurs, ces personnes bénéficiant de l'assistance sociale feraient face à un effondrement des possibilités pour construire du lien social. Et ce développement ne découlerait-il pas de la privation effective pour ceux-ci des moyens d'apparaître et d'œuvrer dans le « monde commun » : maintenu hors de l'échange social et dans la dépendance à l'assistance ?

2 — Bénéficiaires partenaires de la recherche-action

Les 32 bénéficiaires initialement pressenties sont toutes des personnes accompagnées par les dispositifs partenaires de la recherche. Ils sont « recrutés » sur la base du volontariat et sur

proposition des partenaires. Un courrier type, où leur fut expliqué plus clairement le cadre de mon intervention, la place de leurs accompagnants et l'objectif global du travail, leur propose un premier rendez-vous. Ce premier rendez-vous est également le premier des trois temps de la recherche avec moi.

Les critères initiaux de recrutement définis pour la recherche-action étaient assez simples. D'une part, il suffisait aux bénéficiaires d'être accompagnés par les dispositifs partenaires ou de fréquenter le lieu (pour le SAO), et être représentatifs des personnes accompagnées par ceux-ci. D'autre part, ils devaient être sur le territoire de l'agglomération (de passages ou « résidents ») et potentiellement récipiendaires des mêmes accès aux « droits communs ».⁶⁴

Au début de la recherche, certains partenaires se trouvaient en difficulté pour proposer à certains de leurs bénéficiaires la possibilité de participer. Non pas que le cadre de la recherche les auraient gênés, mais ils doutaient de l'intérêt que pouvait avoir l'accompagnement de telle ou telle personne. À plusieurs reprises, j'ai rappelé que toutes les situations apportaient des enseignements et présentaient une valeur pour rendre compte de leurs situations sociales particulières ; même si les personnes pouvaient présenter des difficultés à se dire, chaque histoire était source d'informations essentielles sur la société dans son ensemble. Les freins, souvent avancés à leur orientation, étaient : la déficience de l'usager, la grande dégradation dans l'hygiène, la capacité au discours, l'absence d'élaboration cohérente ; mais également, le risque de la disparition chez les personnes instables, la présence de pathologies mentales identifiées, etc. Les premières réunions mensuelles de l'année 2016 ont permis de répondre à ces appréhensions ; de maintenir le cadre de la recherche tout en la développant en concordance avec le terrain et les personnes rencontrées, et d'y intégrer celles pour lesquelles les perceptions premières des partenaires-acteurs auraient pu faire écran.

La participation à la recherche était donc proposée à des personnes de 18 ans et plus, bénéficiant des services de nos partenaires. Il n'y avait pas de limite d'âge supérieur : la plus âgée avait 60 ans au début de l'action (aujourd'hui, elle vit en foyer-résidence). Lors de la première année, aucun critère d'âge n'était défini. Nous distinguions uniquement les moins de 25 ans, car ils ne bénéficiaient pas pour la plupart de droits identiques aux ressources, et ne pouvaient accéder au RSA (dans les mêmes conditions). Ils pouvaient toutefois prétendre à d'autres aides propres à leur classe d'âge (DJIM ou contrat jeune majeur, par exemple). Nous souhaitions pouvoir disposer de données exploitables pour au minimum 15 à 20 personnes représentatives des différentes modalités d'existences : rue, squat, hébergements, logement, avec ou sans ressources⁶⁵.

Toutefois, lors du bilan intermédiaire fin 2016, nous dûmes réorienter les « admissions » vers certaines tranches d'âge et de sexe afin de pouvoir répondre à une exigence de représentativité. En effet, nous avions une surreprésentation de personnes de plus de 50 ans. Il me fallait rendre compte de la vie comme un processus temporel dans lequel la désolation pouvait dans certaines conditions se développer et impacter différemment les sujets selon l'âge. Dans ce processus, quelle influence donner à l'âge, aux ressources ? Comment distinguer l'impact et les effets de celle-ci selon l'âge ? D'autre part et parallèlement, nous voulions percevoir et interroger les vulnérabilités en fonction de « l'air du temps » dans lequel les personnes apparaissent, grandissent et se socialisent. Et ainsi pouvoir, s'il y avait lieu, mettre à jour les différentes formes d'expression en fonction de leur âge, et selon les « temps », en se donnant les moyens de les appréhender.

L'admission dans la recherche fut réorientée pour la seconde année selon des critères complémentaires spécifiques :

64. Les migrants en situation irrégulière ou en cours de régularisation ne pouvaient pas participer à la recherche.

65. Soit : 3 à 6 jeunes ayant moins de 25 ans sans ressources, vivant en « bord de rue » et en hébergement (7 personnes au terme du recueil de l'enquête) ; 3 à 5 adultes en ruptures : Rue, squat, logé par des tiers ou en hébergement (5 personnes) ; 8 à 10 adultes en logement bénéficiant d'un accompagnement social (12 personnes, précisons que pour quatre, elles l'étaient au décours d'un passage SDF de quelques mois).

- Séparer les 18 - 25 ans en deux catégories (moins de 22 ans, et 22 à 25 ans) ; les moins de 22 ans semblaient pouvoir accéder plus aisément à des ressources propres (DJIM).
- Proposer une répartition par l'âge pour les nouveaux entrants.
- Ne plus intégrer de personnes de plus de 50 ans déjà surreprésentées (8 sur 15 pour la première année).
- Tendre à rééquilibrer le ratio homme/femme.

Au terme des deux années, pour les 32 personnes qui avaient initialement accepté de participer, nous avons retiré des données exploitables pour 24 personnes ; soit : 3 de moins de 22 ans, 4 entre 22 et 25 ans, 4 entre 25 – 35 ans, 5 entre 35 – 50 ans, et 8 de plus de 50 ans. Mais la démarche fut aboutie totalement que pour 18 personnes, les six autres n'ayant participé qu'aux deux premiers rendez-vous.

Deux causes essentielles à la non-poursuite de la recherche-action dans le format proposé furent identifiées. La première relève de la mobilité (ou l'errance) géographique, institutionnelle, voire psychique. La personne part du territoire, change de structure, ou est prise dans des difficultés psychiques telles qu'elle se trouvera indisponible durablement ; cette mobilité concerne en premier lieu les plus jeunes. La seconde concerne les femmes ; trois ayant initialement accepté n'ont pas donné suite à la recherche. Leur retrait de l'enquête s'est produit alors qu'elles commençaient ou reprenaient une vie de couple. Témoigner ne renvoyait-il pas davantage pour elles à évoquer l'espace de la souffrance de l'intime, du privé du couple, et de la maternité ? Ce phénomène ne sait pas produit chez les hommes de l'enquête, quelle que soit l'évolution de leur situation relationnelle.⁶⁶

C'est sur la base des données recueillies pour ces 24 personnes que je mènerai l'analyse.

Les ressources des 32 personnes initialement pressenties se répartissaient comme suit : 16 étaient bénéficiaires du RSA ; 8 sans ressources, pour la plupart, en raison de leur âge (moins de 25 ans), deux seulement n'avaient pas fait valoir leurs droits ; 2 touchaient l'AAH ; un bénéficiait d'un Contrat DJIM pour les jeunes majeurs de l'ASE ; un recevait des droits ASS de l'assurance chômage ; un seul touchait un salaire ; et un se trouvait en longue maladie des suites d'une agression ; enfin pour deux d'entre eux, nous n'avons pas eu connaissance de leurs ressources. Le panel des personnes recrutées est représentatif en matière de ressources des personnes accompagnées par les dispositifs partenaires. Le fait « ressource » est important. En lien avec l'âge, il nous indique tout d'abord que les personnes accompagnées sont pour l'essentiel bénéficiaires de minima sociaux au regard de leur âge. Les plus de 25 ans ont presque tous fait valoir leurs droits aux ressources, même s'ils se sont trouvés par ailleurs en difficulté : quels impacts en découlent ? Les bénéficiaires des minima sociaux seraient-ils plus isolés socialement ? Une partie d'entre eux présenteraient-ils plus de difficultés à se mobiliser pour eux-mêmes ?

Les plus de 40 ans sont pour la plupart en logement (à l'exception de Marc B. et Jean Luc G.) ; et nous retrouvons les plus jeunes essentiellement dans des hébergements institutionnels ou privés (hébergés par des tiers), voire en errance. Six des moins de 40 ans sont en logement : Mmes Héloïse D., Amandine F. et Florence L., et Mrs Paul Émile L., Julien G. et Roger T. ; nous pouvons constater que pour cinq d'entre eux, ils sont parents (la parentalité serait-elle garante de plus de stabilité) ? Est-ce du fait des personnes elles-mêmes, ou bien en lien avec un surinvestissement des accompagnements sociaux du fait de la présence d'enfants ? La majorité des « enquêtés » vit en logement 22/32 (soit 68 %) dont 6 en structure CHRS ou FJT, et 10 sont en errance (ou hébergés par des tiers). En concentrant notre recherche en 2017 vers des publics

66. Au total, le suivi en recherche-action a été proposé et accepté par six femmes, mais trois d'entre elles se sont dédités avant le premier rendez-vous.

plus jeunes pour rendre compte de l'ensemble des catégories d'âge nous avons pu percevoir les premières distinctions. De fait, on peut supposer un lien entre l'âge, la situation familiale, la nature de l'habitat, et la disponibilité pour les rendez-vous. En effet, les plus jeunes « bougent » beaucoup plus, ils entretiennent pour la plupart des relations sociales importantes autres que celles entretenues avec les travailleurs sociaux ; de plus, ils sont parallèlement davantage sollicités socialement, y compris par les acteurs de l'insertion. Ceci explique le décalage entre 2016 et 2017, et le plus faible nombre d'entretiens réalisés en 2017 par rapport au nombre d'entretiens programmés (voir tableau en annexe)⁶⁷.

Nous avons observé et relevé un certain nombre d'autres constats et questions dans la constitution de notre panel lors des bilans intermédiaires de début 2017 et mi 2018 ; ils ont guidé notre regard dans la suite de notre réflexion.

premiers constats et questionnements issus de la recherche-action

– Il fut plus facile d'obtenir l'assentiment des plus de 50 ans et de mener à bien la recherche avec eux. Pour la plupart, ils bénéficient de ressources minimums et d'un logement ; la possibilité de mener à bien une action sur le long terme est beaucoup plus élevée. Ils seront d'ailleurs « surreprésentés » dès la première année, et les plus demandeurs de discussions et de rencontres : pour beaucoup d'entre eux, ce temps fut un moment de vie sociale important. (la fin de l'accompagnement fut parfois un moment difficile à vivre pour eux, un deuil à faire.)

– Nous constatons que pour l'ensemble des moins de 35 ans, la non-réalisation du premier entretien est importante (de l'ordre de 40 % du nombre des personnes proposées; alors que pour les plus âgées la réalisation des 3 entretiens s'étalant sur un an est de 100 %). Par contre, une fois engagés dans la recherche, les 25-35 ans se sont montrés disponibles jusqu'au bout, même lorsque leurs accompagnements avaient cessé. Dans l'ensemble, plus la moyenne d'âge est élevée, plus il nous fut facile d'aller au terme des entretiens. Si créer le lien fut plus difficile avec l'âge diminuant, une fois celui-ci créé, il nous est apparu devenir fort important pour eux.

– Nous observons également une forte déperdition pour les moins de 25 ans, quels que soient les lieux de prise en charge (à l'exception du FJT pour des jeunes issus de longs parcours ASE). La fiabilité pour mener à bien les différents temps de la recherche y est la plus faible. N'y a-t-il pas un lien à faire entre ressources minimum, capacité à se mobiliser pour soi et difficultés à s'ancrer sur un territoire ou pour un suivi ? Cette mobilité ne manifeste-t-elle pas aussi une volonté et une propension à l'autonomie préservée, quoique l'on puisse en juger des conduites sociales ? Leur absence de ressources conditionne pour partie leurs difficultés à se projeter dans un hébergement stable et autonome, et favorise leur non-inscription dans les échanges sédentaires et contraignants de l'assistance sociale; mais nous ne pouvons exclure leur appartenance à « la jeunesse » comme facteur biologique et social ; jeunesse avec qui ils partagent les « goûts » de leur temps.

Avec ces derniers, la difficulté qu'ils ont eue à s'inscrire sur la durée dans la recherche-action semble avoir une diversité de causes non exclusives les unes des autres. En fait, la situation sociale des jeunes est complexe et diversifiée; ils peuvent bénéficier d'un DJIM (accompagnement jeune majeur [mission locale et ASE]); vivre dans l'instabilité, l'errance, l'insaisissabilité du jeune âge, et dans des pratiques sociales post-adolescentes qui peuvent relever de formes d'expériences « initiatiques » socialement partagées; ou encore, être en lien maintenu avec des structures familiales ou amicales comme ressources et relais... Elle est fonction de leur âge (entre 18 et 25 ans) et de leur possible inscription sociale dans le travail et l'assistance, mais elle est également en lien avec la multiplicité des histoires sociales et individuelles. Au travers des histoires de vie comparées nous verrons que nous avons affaire à un public fort varié, toutefois un certain nombre de critères récurrents ne définirait-il pas des sous-catégories de jeunes plus vulnérables à la désolation ? La difficulté n'est-elle pas à ce stade de ne pas confondre crise du jeune adulte et menace de désolation?

Bien sûr, la nécessité de « se poser » chez les jeunes va avec la difficulté de l'hébergement qui est en partie due à la question des ressources (financières et familiales), alors, il faut « bouger ». Mais, plus ils sont jeunes, plus cette notion semble être intégrée dans le discours, non pas sur un versant « subi », mais bien plus du côté de l'affirmation d'une « attitude » jeune, d'une manière sociale « d'être » jeune. Cette manière de se « dire » et de « faire » traverse l'ensemble de cette population, et pas uniquement les plus précaires. Ce vocabulaire de « mobilité » caractérise une

67. Voir Tableau II « Tableau des rendez-vous d'enquête 2016-2017-2018 » en annexe III : Données évaluatives du déroulement de la recherche-action.

époque et un groupe d'âge; il est également pour ces jeunes — sans ressource, sans recours familial, sans logement stable, sans situation — une façon de partager une appartenance au monde et une revendication « d'en être ». Ce « discours » où se trouve parfois associée la question du travail et de son indisponibilité, est-il porteur d'une réalité ressentie ou un discours de circonstance ? Mais peut-être ont-ils totalement intégré cette difficulté?

– Une lecture plus fine met en évidence cette importance de l'âge au regard de la «mobilité» (plus que la simple distinction en catégories de 25 ans et + de 25 ans). Ainsi l'analyse par tranches d'âge nous permet de retrouver cette référence à la mobilité pour trouver une place ou pour « se poser » chez les 25 – 35 ans. Elle est parfois associée dans le discours à la quête d'un travail ou d'un logement ; mais les personnes de ce groupe expliquent davantage leurs déplacements par le fait de rejoindre telle ou telle connaissance, de « changer de ville » ou « de ne pas être en couple ». On y retrouve les mêmes caractéristiques et « goûts » de mobilité, d'errance, de « coucounight »⁶⁸ identifiés initialement chez la population de moins de 25 ans. Un postulat premier avait mis en lien la mobilité des plus jeunes avec leur accès aux ressources; celui-ci s'avère en partie erroné et à tout le moins incomplet, car il voilerait une certaine propension à la mobilité géographique, sociale, ou situationnelle. Les « sources » sont donc à chercher ailleurs. Peut-être faudrait-il les chercher dans une projection idéalisée qui allierait le désir de vivre, la liberté, la réussite individuelle « à soi » et la recherche de son propre chemin, et le « faire couple ». La mobilité, et pour partie l'errance, pourrait ainsi exprimer tout à la fois une volonté de distinction par rapport aux autres et une manière « d'être du monde »; elle serait alors la revendication de son appartenance dans un « tous différents » individualiste et faisant lien ? Ils n'ont pas renoncé !

– Toutefois, pour les jeunes, l'instabilité plus marquée rend difficiles des actions sur un temps assez long comme celle de la recherche-action. L'hébergement (lorsqu'il est possible) ou le logement favorise ce type d'action et sécurise. Ainsi le FJT, avec ses modalités d'accueil, a permis le déroulement complet de la recherche-action. Pour trois des quatre personnes de ce lieu, l'accompagnement s'est poursuivi au-delà de la recherche, soit au sein de la structure ou par d'autres institutions. Il avait d'ailleurs commencé bien avant le démarrage de cette recherche pour les deux jeunes (Cynthia A. et Jonathan D.), au sortir de l'ASE avant 18 ans. Cela soulève les questions suivantes : le temps de stabilité nécessaire pour grandir est-il socialement reconnu pour ces jeunes alors que des impératifs d'autonomie leur sont en permanence opposés ? N'y a-t-il pas nécessité pour l'accompagnement des jeunes à tenir compte de la temporalité de « l'apparaître », et à concevoir la vie comme un processus d'apparition et de disparition sociale ? Et d'autre part, avoir bénéficié d'un dispositif d'accompagnement dans sa jeunesse serait-il révélateur d'une vulnérabilité spécifique et d'une dépendance potentielle ? Les jeunes accompagnés institutionnellement sont-ils plus fragiles, et quels en sont les signes ? Ou bien encore, l'origine de cette vulnérabilité n'est-elle pas plutôt à chercher du côté de la difficulté des institutions à garantir une permanence des liens que chez des jeunes qui les subissent ?

Pour les tranches d'âge inférieur à 35 ans, dans l'ensemble, nous devrions parler plutôt de vulnérabilité à la désolation ou de menace à venir. Les signes relevés par le SAA ne seraient alors que des indicateurs de risques; ainsi les individus les plus âgés de la recherche, avant de vivre en logement et d'être pris en charge par l'assistance sociale, ont presque tous vécu des périodes d'instabilités géographiques ou d'errance dans leurs jeunesse; ils ont de plus souvent bénéficié d'autres accompagnements spécifiques par le passé.

– Au regard de l'âge, nous remarquons également que les attentes, les comportements, les représentations et les contraintes — tant physiologiques que sociales — ne sont pas du tout les mêmes. Cela est vrai tant du point de vue des accompagnants que pour les personnes accompagnées. Si l'on est âgé de moins de 25 ans et sans ressource, ou âgé de 35 ans avec le RSA, de 45 ans avec le RSA, ou encore de plus de 55 ans avec le RSA, les choses sont différentes. Les contraintes et les attentes sociales ne sont-elles pas moins fortes et moins paradoxales avec l'âge, vis-à-vis du travail et de la pression inclusive?

Ces premières observations nous autorisent à penser que l'âge est un déterminant d'importance. Il est au moins équivalent à la question des ressources — lorsque celles-ci font défaut ou dispensées par l'assistance —, pour penser les conditions sociales, les capacités de mobilisation pour soi et l'inscription de la désolation dans le processus de vie. L'âge est essentiel pour penser les problématiques d'accompagnement en fonction de ce processus ou du parcours

68. Nous désignons par ce terme la pratique qui semble se répandre et qui consiste à se faire héberger pour des périodes plus ou moins courtes chez des « amis » successivement, pratique qui, tout en favorisant l'entrée dans l'errance, est un moyen de lutter contre l'adversité et la solitude. Mais cela peut également favoriser les abus sur des personnes vulnérables (hébergés comme hébergeurs).

de vie ; de plus, là où des temps sociaux se succèdent, la lecture des histoires de vie ne doit-elle pas tenir compte de ces différentes attitudes sociales selon l'âge ?.

3 — Déroulement et modalités de la recherche, les outils de l'enquête

La recherche de terrain et les recueils d'informations se sont effectués sur une période de deux ans : de février 2016 à mars 2018. Initialement, nous avons espéré une durée supérieure afin d'avoir la possibilité d'observer le devenir à échéance de l'accompagnement.

Dans l'idéal, les personnes devaient être proposées lors du début de l'accompagnement par les partenaires de la recherche. Toutefois, la réalité et la temporalité des accompagnements croisés avec les contraintes de la recherche ont fait que pour certains d'entre eux, ceux-ci avaient commencé antérieurement ; et pour d'autres, ils continueraient toujours après la fin de l'enquête. C'est le cas par exemple pour les jeunes du FJT venant de l'ASE, et pour certaines personnes qui bénéficient d'un accompagnement long en raison des difficultés sociales, psychiques et parfois médicales qu'elles présentent.

Cette recherche-action a permis le rassemblement de ses données selon trois niveaux d'interrogation et d'analyse :

- 1 Un recueil d'histoire de vie assuré auprès de la personne par le chercheur.
1. Un recueil des relevés du Support d'Attention à l'Autre, par les partenaires-acteurs au fil de l'accompagnement.
2. Les comptes rendus enregistrés lors des réunions mensuelles avec les partenaires-acteurs.

3.1 — Le recueil du récit de vie et d'information

Ce recueil s'est déroulé en trois temps sur la durée, et sur une période allant de six mois à un an. J'y aurais rencontré seul la personne à trois reprises (au minimum) au domicile ou sur un lieu qui se devait d'être neutre par rapport à l'accompagnement, comme à l'activité d'infirmier de l'EMPP⁶⁹. Chacun de ces entretiens suit un canevas préétabli et appliqué de manière identique auprès des enquêtés⁷⁰. L'ensemble vise à saisir la spécificité de chaque parcours de vie et la qualité des modalités de socialité⁷¹ :

- 1 Présentation individuelle et situation actuelle,
1. Exploration groupale des appartenances et de son évolution. Pour évaluer cette évolution, j'utilise le génogramme élargi, ou sociogénogramme.
2. Interrogation des interactions entre vécus individuels et histoire globale.

Lors de chaque entretien, nous avons également questionné le ressenti de l'accompagnement social en cours et les différentes attentes des personnes face à celui-ci, l'hébergement ou le dispositif. Je voulais pouvoir croiser les réponses avec les « attentes » des acteurs de l'accompagnement, les missions des dispositifs et les difficultés sociales identifiées par ceux-ci, ou par les tutelles qui les ont mandatés.

Seul le premier entretien fut enregistré ; il fut ensuite analysé pour en extraire le matériau des entretiens suivants. Il servira également de support au repérage des thématiques structurantes du discours, des modèles narratifs employés, de son expressivité et de son émotivité.

Ainsi ces trois temps d'entretiens visaient à construire une représentation de la vie du sujet sur trois axes factoriels, inspirés de la méthode clinique de Françoise Sironi.

69. Pour ce faire, un local chaleureux fut mis à ma disposition à proximité de l'accueil de jour.

70. Ci-joint en annexe IV.

71. Socialité entendue ici comme l'aptitude des êtres (humains) à vivre en société, qui renvoie à la notion de liens sociaux, nous discuterons davantage cette notion ultérieurement.

« Il s'agit, pour nous, tout comme le disait Hannah Arendt, de comprendre "ce qui est arrivé à leur conscience." »⁷²

À l'issue de ces trois temps d'entretiens, pour chacune des personnes, nous disposerons :

- 1 D'une représentation linéaire temporelle et historique qui inclut les événements individuels, groupaux, et globaux.
1. D'une représentation spatiale et diachronique de l'ensemble des liens structurants sous la forme d'un génogramme élargi, pour interroger leurs évolutions et leurs permanences.
2. De données enregistrées qui me permettent l'analyse du contenu.

Ces entretiens visaient en premier lieu à recueillir par les récits de vie le vécu des personnes et à pouvoir y reconnaître les modèles narratifs utilisés pour se définir socialement et leurs récurrences. L'objectif était également de repérer les moments de basculement dans cette nouvelle forme de sociabilité supposée (dite liminaire) et les modalités de construction de l'isolement désolant ; et d'identifier les liens possibles entre origines sociales, histoire individuelle et globale, isolement social et désolation. De même, je devais interroger les accompagnements et leurs interactions vécus par les personnes elles-mêmes, en vue de les croiser avec les difficultés rencontrées pendant l'accompagnement.

3.2 — Recueil des données du SAA au cours de l'accompagnement assuré par les partenaires

Le Support d'Attention à l'Autre est un outil de maintien de la vigilance élaboré avec et par des acteurs de terrain qui travaille auprès d'un public précaire sur l'agglomération de Cherbourg⁷³. Tout d'abord, visant un public de personnes vivant "en rue", la réflexion fut étendue au cours de la constitution du SAA à ce que nous appelions alors : « la précarité habitée » (en logement). Comme évoqué précédemment, l'origine de la réflexion fut liée à la création d'un accueil de nuit bas seuil pour des personnes sans domicile. Il y avait au cœur du questionnement de l'ensemble des acteurs de l'époque les interrogations suivantes ; comment sortir de la logique « téléphonique » du 115 qui favorise paradoxalement l'accès aux personnes ayant le plus de capacité à se mobiliser pour elles-mêmes, et non pas à celles étant le plus en rupture sociale ? Comment prioriser l'accueil des plus vulnérables qui ne sont pas — ou plus — en capacité d'appeler, ou qui se refusent à la mise à l'abri ? Et de ce fait, comment évaluer la vulnérabilité ? Cette vulnérabilité de la non-demande et de la perte d'attention à soi.

L'outil pose ainsi comme principe que : « la vulnérabilité en situation de grande précarité n'est pas le manque en tant que tel ; mais l'affaîssement de la capacité à réagir au manque de ressources, à se protéger, à mobiliser son attention pour soi, et donc à faire demande et à garder le "sens commun" ». La perte de l'hygiène en est l'indicateur facilement perceptible qui doit attirer et « soutenir » l'attention. Il prend en compte tout à la fois les besoins physiologiques de l'être humain, et l'aptitude de leur réalisation dans le milieu social où il se déploie.

Ainsi, l'outil SAA se développe selon 5 items : l'espace de l'habiter, le discours, le comportement, les vêtements, et le corps (voir annexe II).

Les partenaires de la recherche se devaient d'utiliser régulièrement le SAA lors de leurs rencontres avec les personnes accompagnées. La périodicité requise était la suivante : au moins une fois par mois, et chaque fois qu'une variation significative ou un événement important se

72. Cf. Françoise Sironi, *Bourreaux et victimes*, Paris, Odile Jacob, 1999.

73. L'association Conscience Humanitaire (maraudes de veille sociale "en rue" et au logement), l'ADSEAM avec la participation du SAO (accueil de jour) et du Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale « le CAP » (ces deux structures étant aujourd'hui partenaires de la recherche), et la Croix Rouge de Cherbourg. Cette dernière coordonna ce travail de construction ainsi que les temps de formation et d'initiation qui s'en suivirent.

produisaient dans la vie de la personne ou de l'accompagnement. La cotation étant très simple, ils étaient invités, s'ils le souhaitaient à faire des commentaires pour chacun des items, pour illustrer leurs « choix », et ainsi faire lien avec l'environnement social⁷⁴.

L'outil SAA avait plusieurs fonctions pour la recherche-action. Tout d'abord :

1. être une aide qui contraigne les partenaires à porter un regard sur l'accompagné et leur accompagnement, et les amène à mettre en perspective leur activité et la relation avec la personne aidée. Le SAA et ses commentaires obligeaient les partenaires à prendre le temps de « recul » nécessaire pour écrire sur leur accompagnement : constats, difficultés, étonnements, améliorations et observations diverses. Ces commentaires étaient le support des échanges, une aide à l'analyse de la situation et de l'accompagnement lors des réunions mensuelles.
2. Évaluer la pertinence du SAA comme outil de vigilance de cette vulnérabilité spécifique qu'est la perte d'attention à soi, et évaluer sa simplicité d'usage. Ce travail nous permit d'apporter des modifications au SAA.
3. Rendre compte des processus de ruptures et du lien supposé entre la désolation et le prendre-soin de soi. Interroger le lien entre les expressions de l'attention à soi et la capacité à être en lien avec le monde. Concrètement, les cotations reportaient individuellement sur des graphiques au fil de l'accompagnement, comportaient-elles des variations ? Et celles-ci pouvaient-elles être mises en lien avec les événements concrets de vie et/ou les évolutions de l'accompagnement ? Pouvions-nous y repérer l'expression d'une fragilité sociale ? Et celle d'un vécu déstabilisant et intrusif des actes du monde autour : en quelque sorte, l'expression d'une « émotion sociale » (ou de sa disparition) ?

En quelque sorte, je devais éprouver l'hypothèse de départ selon laquelle le processus de désolation est une forme spécifique de fonctionnement sociopsychique où la souffrance partagée se fait progressivement douleur sourde et muette alors que, parallèlement, l'attention au corps disparaît. La désolation — comme processus et comme menace — en s'inscrivant dans la manière d'habiter son corps et le monde s'en trouverait identifiable et « mesurable », exprimée.

Dans ce travail, et dans ce recueil de données centrées sur les manifestations du corps, tout l'être y est interrogé dans ses expressions, voire dans son « désêtre »⁷⁵. La notion d'hygiène⁷⁶ telle que saisie à travers le SAA, par la manière dont elle y est questionnée, n'est rien d'autre que la manifestation sociale du possible paraître individuel. L'hygiène est comprise ici comme l'expression de l'attention maintenue et portée vis-à-vis de son corps, de son discours, de son comportement, de sa manière de se présenter et d'habiter, dans un espace social donné et policé. Et si cette notion est subjective quant au jugement social qu'elle peut véhiculer, elle s'objective lorsque nous (le groupe recherche) la confrontons aux manières d'être socialement définies, et la questionnons comme expressions anthropologiques du sujet « tout entier ». Alors, et de même pour la distinction entre la droite et la gauche, elle relève tout à la fois des dimensions psychologiques, physiologiques, techniques, culturelles et sociologiques ; « mais dans tous les cas, elle suppose l'étude combinée de ces trois éléments : le corps, l'esprit et la société ». Marcel

74. Voir Encadré IV « Usage du Support d'Attention à l'Autre par les partenaires » en annexe III : Données évaluatives du déroulement de la recherche-action.

75. « J'appelle désêtre dit Alain Badiou, cette disposition conservatrice du sujet humain qui le ramène à la survie animale, à sa seule satisfaction et à sa place sociale. Le désêtre est ce qui interdit à un sujet d'expérimenter ce dont il est véritablement capable. » Alain Badiou, Comment vivre sa vie ? In *le Monde*, 14.08.2015. https://www.lemonde.fr/idees/article/2015/08/14/comment-vivre-sa-vie_4724566_3232.html.

76. La notion d'hygiène est centrale dans cette approche et se définit comme suit : ensemble de principes, de pratiques individuelles et collectives visant à la bonne conservation de la santé, et au fonctionnement normal de l'organisme. Elle prend en compte tout à la fois les besoins physiologiques de l'être humain, et sa capacité de leur réalisation dans le milieu social où il se déploie.

Mauss parle dans ce cas de « phénomènes de totalité », car ils se retrouvent chez « tous les individus dans leur intégrité morale, sociale, mentale, et, surtout, corporelle ou matérielle⁷⁷ ».

3.3 — *Les réunions avec les informateurs partenaires*

Dans un premier temps, les réunions ont essentiellement servi à la co-construction de la démarche de recherche ; puis elles sont devenues un lieu d'échanges sur l'usage du SAA et sur les accompagnements en cours. Ayant lieu mensuellement, elles ont permis le maintien d'une dynamique de recherche-action par la mise de place d'une réflexion proche de l'intervision et de l'échange de pratiques. Elles ont favorisé le recueil d'informations importantes et alimenté la réflexion sur les modalités de ces accompagnements spécifiques et sur les modalités de construction des liens entre les personnes et leurs accompagnants. Elles furent un temps de travail entre professionnels qui, quoique se connaissant pour la plupart, n'avaient pas eu l'occasion d'un tel travail collaboratif et transversal, de conceptualisation et d'interrogation de leur pratique.

Chaque réunion, enregistrée, faisait l'objet d'un compte rendu transmis à chacun des partenaires avant la réunion suivante où il était validé alors par le groupe. Le déroulé de la réunion suivait toujours le même canevas :

- Reprise du compte rendu précédent, discussions et commentaires. Lors de la retranscription, j'ajoutais régulièrement des remarques ou des annotations ; il s'agissait de réflexions, de propositions de formalisation théorique du travail d'accompagnement qui faisaient l'objet de ce premier temps d'échange « critique ». Les partenaires-acteurs furent les premiers à recevoir et à discuter les notions de désolation, d'ASIG et de sociabilité liminaire, ou encore, de la distinction entre socialité et sociabilité, etc. Nous avons ensemble au fil des réunions construit et théorisé la distinction que nous faisons dans la relation d'accompagnement entre des liens basés sur l'empathie et des liens basés sur la sympathie. Ainsi repris, les sujets abordés (et les suggestions critiques) étaient corrigés puis validés collégalement.
- Dans un second temps, je faisais état de mes rencontres effectuées dans le déroulé de l'enquête et des propositions de nouveaux partenaires-bénéficiaires ; puis nous discutons de l'utilisation du SAA : difficultés, usages, questionnements, améliorations possibles...
- Enfin, et pour la partie de temps la plus importante, nous faisons le « tour » de chaque situation. Tour à tour, les partenaires présentaient les personnes accompagnées et l'avancement de leur accompagnement, des difficultés rencontrées, des perspectives, des attentes, et de leurs liens avec le bénéficiaire ; en somme, ils mettaient en discussion leur « être au travail ».

Au total, notre groupe de travail fonctionnait sur la base d'un échange de pratiques, d'élaborations conceptuelles et d'ouverture à la théorisation propre à la recherche-action. Les accompagnements, les différents recueils d'information et les réflexions étaient soumis à la critique des autres partenaires. La réflexion se développait de façon circulaire et en spirale entre ces trois lieux d'élaboration : le terrain, le groupe de travail partenarial et l'analyse.

On peut dire que la R.-A. n'est ni de la recherche, ni de l'action, ni l'intersection des deux, ni l'entre-deux ; mais la boucle récursive entre recherche et action : se situer dans la complexité, c'est d'abord se situer dans cette boucle et non dans l'un ou l'autre des termes qu'elle boucle.⁷⁸

Des comptes rendus de réunions, nous avons extrait deux types de matériaux complémentaires. Tout d'abord, pour chacun des partenaires bénéficiaires, nous avons reconstruit une « histoire de l'accompagnement », plus ou moins volumineuse ; son contenu était fonction du

77. Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, PUF, 1983, 1950, p. 303.

78. Michel Bataille, « Méthodologie de la complexité », in revue *Pour*, n° 90, 1983, p. 33.

temps de présence de ceux-ci dans l'accompagnement ou dans les structures, mais surtout, fonction des questionnements du partenaire-enquêteur et des difficultés qu'il pouvait rencontrer. La taille de cette « histoire » dépendait également des remarques et des discussions que l'accompagnement pouvait susciter au sein du groupe. D'autre part, nous avons ordonné le contenu des comptes rendus de réunions par thématiques évoquées. La récurrence des thématiques sera une aide complémentaire pour la lecture et l'analyse des histoires de vie (partie III). Elles serviront de support fondamental à l'analyse de la relation du sujet avec le monde et avec son accompagnement, à la compréhension des modalités de protection mises en place, et à celles mobilisées dans la constitution du lien d'accompagnement. Ces derniers points seront l'objet de la quatrième partie.

Au terme de cette présentation de la position du chercheur, des partenaires de l'action, du déroulement et des outils de la recherche, nous voyons se définir pas à pas les visages de ceux qui nous ont accompagnés : professionnels comme bénéficiaires. Le bilan quantitatif succinct présenté en annexe III⁷⁹ met en évidence que nous avons atteint les objectifs autant pour le nombre de personnes espérées que pour les recueils de données.

Le dernier protagoniste de ce travail est le terrain : la cité cherbourgeoise et la dimension sociohistorique de sa population. Je développerai ensuite, par une approche statistique, la part qui nous intéresse plus particulièrement sur ce territoire. Je définirai alors les contours de notre objet d'étude en regardant l'évolution de la population bénéficiaire des minima sociaux : « de la précarité à la désolation comme objet d'étude ». Nous montrerons comment, en écho à cette présentation historique, s'est constitué progressivement un groupe de personnes bénéficiaires de minimas sociaux vivant de plus en plus isolées et susceptibles d'être menacées de désolation ; autant de personnes qui peuvent de ce fait être amenées à être accompagnées par les dispositifs partenaires.

4 — Le terrain, Cherbourg-en-Cotentin : histoire de la cité

Le terrain est en quelque sorte notre dernier partenaire incontournable. La cité est un acteur de la recherche en ce qu'elle est son espace historique et temporel de réalisation. Chacun des lieux physiques est marqué de l'histoire de la cité ; chacune des institutions partenaires s'est constituée en dialogue avec celle-ci ; chacun des acteurs s'y est inscrit, y a agi, et y a été agi, *dans* et *par* elle. Définir le terrain d'enquête ne revient pas à simplement définir une aire géographique, à circonscrire un espace et à l'extraire du reste du monde pour l'observer ; bien au contraire, décrire celui-ci vise à mettre en relief ce que cet espace doit à son histoire, à son environnement et au monde, aux liens et à la nature de ses relations avec l'extérieur. En somme, comme être social, il me faut dessiner les contours de ses interdépendances, voire de ses dépendances.

Cherbourg est une ville inscrite dans l'histoire globale de la région et de la nation d'où elle tire ses particularités. Ainsi, les acteurs et les institutions ici réunis sont apparus dans un temps et un espace, déterminés historiquement pour partie par l'identité de la cité.

Non seulement la ville sera présente dans le discours des personnes, mais sa spécificité apporte de la richesse et de la profondeur à cette recherche. Elle est tout à la fois un condensé de l'histoire globale, mais également, comme ville de la grande périphérie du territoire national, elle a ses propres maux et des caractéristiques intéressantes pour notre travail. Nous en citerons deux ici qui donnent de la valeur à notre questionnement sur la désolation. Tout d'abord, dans l'espace de l'assistance sociale et médico-sociale tous les acteurs ont tendance à se connaître et à travailler ensemble. Ils ont une bonne connaissance des bénéficiaires avec qui ils entretiennent des relations plus ou moins anciennes. Ces derniers pour leur part entretiennent également des

79. Données évaluatives de la recherche-action : encadré V « Réunion avec les partenaires de la recherche-action ».

relations entre eux et avec plusieurs acteurs de terrain. De plus, le territoire de Cherbourg est un territoire excédentaire en logements locatifs privés comme sociaux.

De ce fait, interroger la question des processus de désolation sur ce territoire en est d'autant plus pertinent. D'une part, les liens sociaux n'y sont pas anonymisés par le nombre (les personnes ne sont pas isolées au milieu d'une foule d'inconnus). Et d'autre part, la faible pression locative permet, normalement, d'y accéder relativement rapidement, d'y vivre à proximité de l'ensemble des services, et de s'y maintenir. Ceci étant dit, la ville vit et respire au cœur d'un même monde en transformation, et les personnes y bénéficient des mêmes influences sociopolitiques et des mêmes services d'assistances sociales qu'ailleurs. En tout cela, elle est un bon territoire d'enquête pour extraire ce qui se joue dans la relation assistantielle ; et pour questionner également les interdépendances entre l'assistantiel et l'assurantiel, les transformations sociales et leurs liens avec les dimensions économiques et politiques.

Cherbourg est une ville de province dont l'histoire est influencée par sa situation géographique et par la configuration des lieux. Située en bord de mer sur sa large baie en eau profonde, elle fait face à l'Angleterre, à la pointe Nord-Ouest du territoire français. Au nord d'un département en longueur qui s'étale sur un axe nord-sud, elle est actuellement la principale agglomération du département en population (80 000 habitants) où y siège une sous-préfecture. Située tout en haut de la presqu'île, seules deux voies d'accès, vitales pour elle, la relient à Paris et au reste du pays : une route — la RN 13, et une voie ferrée — la ligne Paris-Cherbourg. Sur cette septième branche de l'hexagone qui n'ose paraître entre la Bretagne et le Nord, la ville s'est transformée au rythme de ses fonctions militaires. Depuis l'époque romaine où elle n'était qu'un village de pêcheurs jusqu'à nos jours où, avec sa grande rade, ultime vestige d'un combat qui n'aura pas eu lieu, elle semble subir l'histoire plutôt que d'y agir.

Cherbourg eut dès le IV^e siècle une fonction défensive⁸⁰, sous domination romaine, puis normande, un temps anglaise, avant de redevenir royale. Un château fort y fut érigé. Ce n'est qu'au XI^e siècle qu'une église fut construite, ciment de la ville en ébauche. Cherbourg devient alors une des quatre cités importantes du duché de Normandie. C'est une bourgade fortifiée aux marches d'un territoire à défendre dont l'accès par la mer est aisé. Au XV^e Siècle : « C'est une cité de quatre mille habitants à peine, presque entièrement enclose dans son enceinte fortifiée, aux trois portes principales garanties par des ponts-levis de bois, toujours gardées, et fermées du coucher du soleil jusqu'à l'aube. »⁸¹

Il faudra attendre Louis XIV pour que, toujours sous la menace anglaise, la ville se voie progressivement transformée en port militaire. Cette transformation de ville fortifiée en port militaire sera longue et irrégulière.⁸² Elle se renforcera au gré des aléas politiques internationaux comme ce fut le cas lors de la guerre d'indépendance américaine. Sous la révolution sera « créé en 1793 le Service des Constructions Navales qui devient le premier employeur de la ville ».⁸³

La construction de la rade de Cherbourg commencera réellement sous l'impulsion de Napoléon 1^{er} pour se terminer sous Napoléon III. « Cet ouvrage monumental ne sera pas inutile

80. Cf. https://www.lexpress.fr/region/l-arsenal-devient-l-epine-dorsale-de-cherbourg_584097.html. Entretien donné à l'Express le 06/10/2008 par le professeur d'histoire moderne de l'université de CAEN, André Zysberg.

81. Robert Lerouvillois, *La ville de Cherbourg au temps de Gilles de Gouberville*, <https://gouberville.wordpress.com/le-nord-cotentin/Cherbourg/>

82. Cf. Fabrice Ripoll, « Cherbourg, ville-arsenal en crise », *Noroiis* [en ligne], 190 | 2004/1, mis en ligne le 3 septembre 2008, consulté le 2 octobre 2016. URL : <http://noroiis.revues.org/77> ; DOI : 10.4000/noroiis.77.

83. Ibid.

puisqu'il jouera un rôle déterminant dans l'épopée transatlantique⁸⁴. Mais, surtout, il abrite en son sein un joyau qui, depuis, rythme la vie des Cherbourgeois : l'arsenal. »⁸⁵

Avec la naissance de la marine moderne au début du XXe siècle et les nouveaux types de navires de guerre, dont le sous-marin, l'arsenal de Cherbourg va prendre de l'ampleur. La ville se mettra alors à résonner au rythme métallique des masses des chaudronniers et des allées et venues des ouvriers qui entrent et sortent de l'arsenal. Une élite ouvrière locale apparaît d'où naîtra une élite politique locale dans la seconde moitié du siècle : « les gars de l'arsenal ». La ville attire une population ouvrière venue de la campagne environnante, mais également de la France entière. Elle se développe, et profitant de la rade, les chantiers navals fleurissent.

Ainsi son développement se caractérise depuis toujours par cette relation de vassalité au pouvoir de l'état central qui va la « constituer » sur le plan économique, humain et architectural. En cela très proche et dépendante des autorités politiques, elle est « une construction politique » et devient au cours des deux siècles précédents une « ville arsenal »⁸⁶. Mais elle restera tout au long de son histoire « toujours trop loin » (et trop près) pour accéder à une autonomie économique et une attractivité pour elle-même.

Cette montée en puissance de l'état dans la prospérité de la ville accroît non seulement sa population, mais également sa dépendance politico-économique. Les premières années d'après-guerre sont fleurissantes. La construction navale se développe avec l'apparition du chantier naval Félix Amiot après la Libération qui deviendra CMN (Construction Métallique de Normandie), et l'arrivée de l'UIE (pour la construction de plates-formes pétrolières pour la mer du Nord). En parallèle, dans les années 60, l'implantation de la CIT-Alcatel pour la téléphonie et de la société de confection valognaise (SOCOVAL-Dormeuil) apporte également de l'emploi à une large main-d'œuvre féminine. Elles viennent des campagnes environnantes : ce sont les femmes des « gars de l'arsenal ». Alcatel devient alors le deuxième employeur de la région et développe deux sites de production sur l'agglomération ; elle emploie près de 2000 salariés — pour l'essentiel des femmes — au tournant des années 80 sur le seul site de Querqueville. Cette explosion ouvrière provoque un grand bouleversement de l'organisation sociale et familiale héritée des campagnes. Parallèlement, l'arsenal est « bel et bien resté pendant plus de 150 ans le pilier socio-économique de la ville, source la plus stable d'emplois directs (5000 à 6000) et indirects, de ressources et d'effets induits avec toute l'importance symbolique que cela comporte. »⁸⁷

Nous pouvons dire qu'au tournant des années 80, Cherbourg est une ville économiquement radieuse. À l'ouest de la presqu'île, dans La Hague, se profilent de nouveaux grands chantiers à construire (entre 1970 et 2000). Ils vont pour partie masquer la transformation qui s'opère déjà insidieusement en matière d'activité et de qualité d'emploi sur la ville. La construction des sites de Flamanville (EDF) et de Beaumont (Cogema) pour le nucléaire va absorber une part de cette manœuvre peu qualifiée qui œuvrait dans la construction navale ; mais une part seulement, elle voile l'effondrement de l'emploi ouvrier disponible sur la cité pour un emploi moins important en nombre et demandant plus de technicité. Cette transformation découle pour l'essentiel de l'évolution des politiques publiques et du développement de la marchandisation de l'armement ; elles ouvrent la production à la concurrence, à l'accroissement de la technicité et à la « nécessaire » productivité : ce que nous avons communément l'habitude

84. Gérard Destrait, « Le trafic transatlantique a fait de Cherbourg le troisième port de France », in *L'express*, recueillis par Bruno D. Cot, publié le 06/10/2008 https://www.lexpress.fr/.../le-traffic-transatlantique-a-fait-de-cherbourg-le-troisieme-port-de-france_584106.html.

85. https://www.lexpress.fr/region/l-arsenal-devient-l-epine-dorsale-de-cherbourg_584097.html. Entretien donné à l'Express le 06 10 2008 par le professeur d'histoire moderne de l'université de CAEN, André Zysberg.

86. « Le Cherbourg des deux derniers siècles est ici qualifié de ville-arsenal, ce qui revient à spécifier la ville plus largement comme militaro-industrielle et sous contrôle de l'État... ». In Fabrice Ripoll, « Cherbourg, ville-arsenal en crise », op. cit., p. 8.

87. Fabrice Ripoll, *ibid.*, p. 7.

d'appeler aujourd'hui la mondialisation. L'arsenal (DCAN) devient DCN, puis DCNS en s'ouvrant au capital boursier, pour s'appeler aujourd'hui Naval Group.

À partir du milieu des années 80, une succession d'événements économiques vont marquer la ville et sa population ; les plus significatifs sont les suivants :

- En 1984 – 85, la fin de l'Union Industrielle d'Entreprise (UIE) et de la construction des plates-formes pétrolières sur le terre-plein des Mielles entraînera 516 licenciements sur deux ans. Créée en 1973, elle faisait travailler jusqu'à près de 1300 « métallos » en 1979.
- En 1987, les chantiers Amiot (CMN) subiront une réduction massive d'emploi d'environ 400 personnes. La reprise de l'activité ne sera effective qu'en 1992 avec l'arrivée d'un investisseur libanais. Cette même année, la flottille du Nord (FLONOR) et basée à Cherbourg déménage à Brest.
- L'arsenal réduit drastiquement ses effectifs : entre 1990 et 2015, ils diminuent de moitié pour atteindre 2200 personnes. L'Hôpital maritime, installé depuis plus d'un siècle, ferme en 2002.
- En 1995, l'ouverture d'Eurotunnel et le déplacement d'une partie des liaisons Ferry pour l'Angleterre sur Caen-Ouistreham entraînent une baisse significative de l'activité du port⁸⁸.
- En 1996, la fermeture de la CIT-Alcatel Equeurdreville qui, 8 ans plutôt, employait 2000 personnes, puis la vente du site de Turlaville en 2001, mettront un terme à cette source d'emplois. À la même époque, la fin des grands chantiers du nucléaire (EDF et COGEMA) entraîne une baisse des activités périphériques attachées à ceux-ci et touchent les entreprises locales les plus exposées. (Flexibilité économique.)

L'époque de la ville arsenal comme ville ouvrière est alors révolue.

L'apparition en 2006 du chantier de l'EPR de Flamanville, à l'ouest de la presqu'île, ne permettra pas d'inverser la tendance. De même, plusieurs projets de reconversion du port portés par la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) et par les élus locaux seront sans aboutissements ou sans réels impacts. Ces actions ne sont pas à la hauteur des besoins en emploi pour l'agglomération ni y sont perçues comme redynamisant par la population.

En 2015, la CCI de Cherbourg présente un rapport sur les mutations de l'économie et de l'emploi dans le nord Cotentin entre 1975 et 2011. Il met en évidence un glissement significatif de l'emploi vers l'ouest au détriment de Cherbourg ; la ville verra son offre n'augmenter que de +19 %, du fait de l'augmentation d'activités de service proposé par l'agglomération à l'ensemble du territoire (administration publique, sociale et de santé)⁸⁹. Mais, les emplois productifs ont fortement diminué sur l'agglomération (-39,5 %) et la ville enregistre la plus forte baisse du territoire.

Au total, deux transformations se sont imposées à la population de Cherbourg : une chute importante de l'offre d'emploi (ouvriers) et une recherche d'employés plus restreinte nécessitant des qualifications accrues pour l'industrie nucléaire et pour les chantiers militaires ; ces emplois se montrent difficilement accessibles à la population locale (concurrencée par l'extérieur dès l'accès à la formation). Face à cette réalité émerge une population de personnes sans emploi issue pour partie de la classe ouvrière d'hier, et parfois déjà résignée.⁹⁰

88. Pierre Palmer, *Perspectives et conditions de développement des ports de commerce bas normand*, extrait d'un Rapport présenté au conseil économique et social de Basse-Normandie en juin 2008. Entre 2000 et 2007, l'activité portuaire a chuté de 30 % toutes activités confondues et de 44 % pour le transport des passagers.

Cf. http://www.etudes-normandie.fr/upload/crbn_cat/1/656_2713_R_ports_commerce.pdf

89. Pierric Hourcourigaray, *Mutations de l'économie et de l'emploi dans le Cotentin*, E.Cotentin, CCI CHERBOURG COTENTIN, Novembre 2015.

90. L'analyse des besoins sociaux (ABS) menée par la municipalité de Cherbourg, réalisée en 2016-17, note que dans ce contexte de paupérisation et d'éloignement de l'emploi d'une partie importante de la population locale, le

Ces deux transformations ont impacté et dessiné la géographie sociale d'aujourd'hui. Nous devons en retrouver les répercussions dans la lecture statistique et l'analyse de l'évolution des bénéficiaires des minimas sociaux.

niveau de scolarisation a baissé en comparaison de la moyenne nationale ; le décrochage scolaire a augmenté chez les plus jeunes issus de milieux sociaux défavorisés, pour l'essentiel bénéficiaires des aides sociales.

Chapitre II

Des mondes précaires :

Quelques éléments statistiques

Nous allons ici continuer à définir les contours de notre objet d'étude par une lecture statistique succincte des bénéficiaires de « l'Assistance Sociale » de Cherbourg afin de rendre compte de leurs évolutions démographiques entre 2005 et 2015 et de leurs caractéristiques sociales. Nous allons en quelque sorte répondre aux questions soulevées par les partenaires dans la présentation de leur mission concernant l'évolution du public qu'ils prennent en charge, et tenter de vérifier leurs perceptions.

La situation socio-économique d'aujourd'hui n'est pas sans liens avec cette histoire globale que nous venons succinctement de dérouler. Cherbourg doit à celle-ci de s'être étendue à la hâte au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Les premiers logements, érigés pour absorber une main-d'œuvre croissante au sortir de la guerre, sont les mêmes que ceux dont l'urbanisme de la collectivité s'emploie aujourd'hui à détruire ou à réhabiliter. Ainsi, la baisse de l'activité économique et la diminution constante de la population depuis les années 90 ont laissé un certain nombre de logements vacants, soit 7,7 % (chiffre en progression de 6,2 % entre 2008 et 2015). Cette vacance se situe principalement sur les zones hier ouvrières, aujourd'hui devenues des zones prioritaires, où le taux de chômage est supérieur à 22 % de la population active. Cette situation spécifique face au logement fait de Cherbourg une ville à part en ce qu'elle ne subit pas la pression d'une accessibilité difficile au logement commune à beaucoup d'autres espaces urbains français. Elle peut ainsi permettre d'éclairer dans notre analyse le fait que la disponibilité de logements ne suffit pas à régler la question de son accessibilité ou de son maintien, et révèle la complexité des difficultés rencontrées par les personnes enquêtées. L'analyse de la « désolation » — comme expression individuelle sociopsychique d'une perte de capacité à la mobilisation pour soi et aux liens — n'y est pas « alourdie » de cette « contingence » extérieure (celle du manque d'habitat à loyer modéré).

La population de Cherbourg est passée de 85 000 à 80 000 entre 2005 et 2015. L'analyse des besoins sociaux réalisée en 2017 à la demande du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin⁹¹ prévoit une poursuite de cette baisse dans les années à venir sur un taux quasi identique avoisinant les - 0,2 % jusqu'en 2027. Même si le solde naturel est positif, cette baisse est la conséquence d'un solde migratoire négatif de - 0,3 %.

Quelle partie de la population est concernée par cette migration ? Nous avons peut-être négativement accès au moyen de la définir, car cette migration détermine en partie la répartition catégorielle et statistique de la population restante de l'agglomération. Cette dernière tend à être de plus en plus âgée, de plus en plus pauvre en ressources (comme en niveau de scolarité et de formation). Si les jeunes adultes (moins de 30 ans) sont présents sur le territoire, leur niveau de vie est plus faible que la moyenne du département : fait plus marqué dans le cœur de ville⁹².

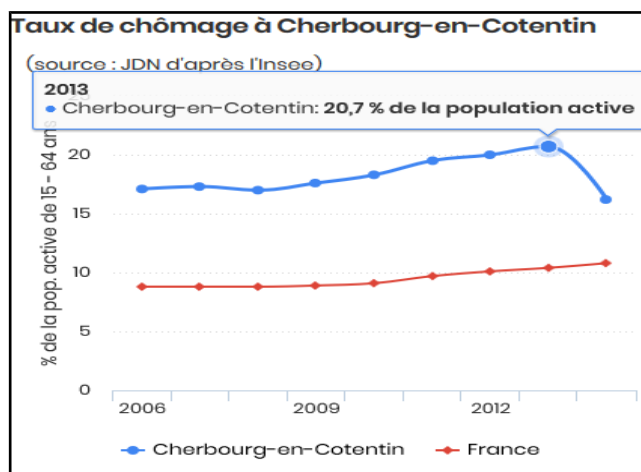
91. Analyse des Besoins Sociaux (ABS), restitution de l'analyse quantitative du 12 juin 2017, réalisée par Julie Jaffre et Alexandre Andres (ENEIS Conseil Paris) pour le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin, document de présentation.

92. Ibid., ABS, p. 12.

Si l'isolement social est notablement identifié chez les personnes âgées, il concerne également les bénéficiaires de l'assistance sociale.

Pour rendre compte du développement de cet isolement spécifique et de son évolution, nous observerons successivement les données chiffrées concernant le chômage et principalement les bénéficiaires des ASS ; puis nous interrogerons les statistiques concernant les allocataires du RSA et de l'AAH, avant de questionner l'accès et le maintien au logement pour cette population. Il s'agira de mettre en évidence, s'il y a lieu, le lien entre isolement social et minimas sociaux ; et comment, sur la période allant de 2005 à 2015, cet isolement évolue-t-il selon les prestations ? Notre objet d'étude n'est en fait qu'une partie infime du terrain géographique, sociologique et humain de l'agglomération, et qu'une partie réduite des bénéficiaires de l'assistance sociale. Mais, en interrogeant les personnes prises en charge par les dispositifs partenaires présentés précédemment, c'est la vie de l'ensemble des hommes de ce territoire qui en sera éclairée au prisme des liens et des représentations qui les relie entre eux.

1 — Cherbourg-en-Cotentin face au chômage⁹³

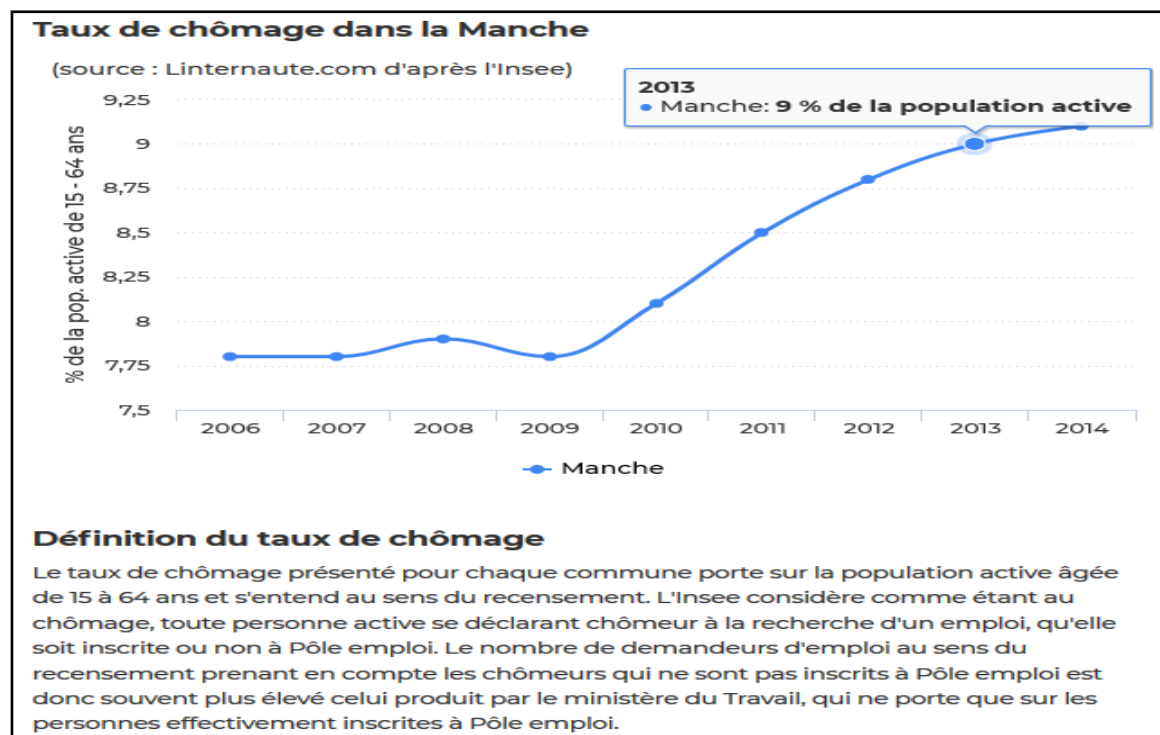


Sur la période 2005-2015, le taux de chômage s'est accru suivant en cela la tendance générale, mais de manière plus soutenue.

Cet accroissement a été d'un taux deux fois supérieur à la moyenne nationale, et supérieur également au taux de chômage départemental. Sur les dix années observées, l'évolution du chômage se traduit par un allongement des périodes de non-emploi et un accroissement du taux de personnes percevant les ASS.⁹⁴ Celui-ci passe de 6,9 % des personnes inscrites à pôle emploi en 2005, à 9,8 % en 2015. Nous observons une augmentation de 59 % du nombre (de 452 à 719 personnes), alors que celle-ci n'a été que de 17 % au niveau national.

93. La différence de taux entre 2013 et 2014 ne découle pas d'une amélioration de la situation économique, mais de la transformation des modalités de calcul. Jusqu'en 2013, les taux repris à l'INSEE sur ce graphique par le « Journal du Net » correspondent au territoire de Cherbourg-Octeville ; mais après l'année 2014, il correspond à au territoire de l'ancienne CUC regroupant Cherbourg-Octeville et 4 communes urbaines de sa périphérie, La Glacière, Tourlaville, Équeurdreville-Hainneville et Querqueville, en formant la commune nouvelle. Cherbourg-Octeville fut plus impactée que les autres communes par les transformations de l'industrie locale : la ville possédait le plus grand parc d'habitat HLM abritant une grande partie de la population ouvrière non qualifiée.

94. ASS : Allocation spécifique de solidarité.



1.1 — Comparatif de qualification entre ASS et l'ensemble des demandeurs d'emploi

En matière de qualifications en 2015, 20 % des personnes en ASS sont sans diplômes et 60 % ont un CAP ou un BEP. Ces personnes postulent pour des postes peu qualifiés ; pour 12 % d'ouvriers non qualifiés, 22 % d'ouvriers qualifiés, 22 % d'employés non qualifiés, 35 % d'employés qualifiés, et 9 % pour des postes de techniciens, d'agents de maîtrise ou de cadres. Elles présentent un niveau scolaire inférieur à l'ensemble des demandeurs d'emploi : 37 % ont un niveau supérieur ou égal au BAC, là où les bénéficiaires des ASS ne sont que 21 % à avoir un niveau égal ou supérieur au BAC. Par ailleurs, la répartition des qualifications professionnelles pour les demandeurs d'emploi indemnisés est légèrement différente avec une présence plus importante d'ouvriers et d'employés qualifiés de 5 à 7 points ; mais elle n'est supérieure que de deux points pour les postes de techniciens, d'agents de maîtrise ou de cadre. La différence de répartition n'est donc pas si tranchée entre les deux catégories de demandeurs d'emploi, car la demande se trouve dans l'ensemble en décalage avec l'offre d'emploi sur le marché local du travail ; il est déficitaire en personnel hautement qualifié pour répondre aux besoins de l'industrie nucléaire et militaire.

Un autre élément atteste et renforce les difficultés des personnes à l'ASS à trouver un travail. Les domaines d'activités dont ils sont demandeurs se trouvent localement en concurrence directe avec les entreprises ou associations de remobilisation pour l'emploi, les chantiers d'insertion et les entreprises adaptées. Ainsi, par ordre d'importance les emplois demandés sont : le nettoyage des locaux, les services domestiques, le magasinage et la préparation de commandes, et l'entretien d'espaces verts. Leurs moyennes d'âge s'étant élevées sur les dix ans,

ils concurrencent les plus jeunes sous qualifiés. Ces tendances révèlent le « jeu » de concurrence dans lequel se trouvent relégués les « déclassés ».

1.2 — Caractéristiques sociales des personnes bénéficiant des ASS, et leurs évolutions

Les chiffres fournis par Pôle Emploi nous informent qu'en 2005, les personnes percevant l'ASS représentaient 6,9 % de l'ensemble des chômeurs inscrits. Il s'agissait pour 81 % d'hommes, dont 70 % avaient entre 25 et 49 ans, alors que 19 % avaient moins de 25 ans (et donc avaient déjà travaillé). D'autre part, l'ancienneté d'inscription était de moins d'un an pour 56 % d'entre eux et de plus de deux ans pour seulement 19 %. Au regard de l'emploi, 52 % n'avaient pas travaillé dans l'année écoulée alors que 36 % avaient exercé une activité supérieure à 78 heures.

En 2015, on assiste à une modification profonde des caractéristiques sociales au regard de l'âge, du sexe, et de la distance à l'emploi des demandeurs percevant l'ASS. Non seulement leur nombre a augmenté pour avoisiner les 10 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi (qui lui-même a augmenté), mais la répartition par âge s'est inversée. Les jeunes de moins de 25 ans ont disparu [1 %] ; les 25-49 ans ont perdu 15 points tout en restant à 55 % ; et les plus de 50 ans ont explosé en passant de 11 % à 45 %. Nous pouvons en déduire que :

1. Les jeunes ont 10 fois moins eu accès au travail en 2015 qu'en 2005 pour pouvoir bénéficier du chômage, puis de droits ASS.⁹⁵
2. Le vieillissement de la population à l'ASS rend compte d'une dégradation durable du maintien dans l'emploi qui s'accroît avec l'âge pour les personnes peu qualifiées. La difficulté du retour vers l'emploi pour les plus âgées est manifeste ; ils présentent un décalage de qualification par rapport à l'offre localement proposée. Et de fait, on constate un moins grand nombre d'emplois peu qualifiés disponible pour ces personnes, en lien avec la transformation et le déplacement des lieux de production et de travail.
3. La difficulté du retour à l'emploi est également confirmée par cet allongement de la durée d'inscription ; la catégorie « plus de deux ans » devient largement majoritaire et passe de 19 % en 2005 à 59 % en 2015.
4. Cette difficulté trouve confirmation également dans l'augmentation des personnes n'ayant eu aucune activité dans l'année écoulée, soit 81 % [+30 points], alors que seulement 10 % [-26 points] ont présenté une activité supérieure à 78 heures.
5. La répartition homme/femme bénéficiant des ASS s'est rééquilibrée ; ils se retrouvent peut-être alors en concurrence sur un marché de l'emploi peu qualifié et réduit⁹⁶ ; ainsi les hommes ne sont plus que 63 % en 2015 [contre 81 en 2005]. Ceci résulte sans doute de deux phénomènes conjoints. Une modification de la structuration sociale s'est produite avec l'accès à l'emploi pour les femmes dans l'ensemble de la société ; comme nous l'avons vu dans l'exemple de l'implantation d'Alcatel dans les années 60, où l'entreprise avait permis à des femmes non qualifiées d'accéder à cette émancipation par le travail, et au progrès social. D'autre part, même si nous n'avons pas de chiffres concernant l'isolement social croissant des personnes aux ASS [faible constitution familiale et

95. Les jeunes foyers de moins de 30 ans sont plus pauvres sur Cherbourg-Octeville, que ceux du département, de la région et du pays (voir ABS). L'analyse des besoins sociaux montre par ailleurs que les jeunes représentent 18 % des demandeurs d'emploi, alors qu'ils ne représentent que 7 à 8 % de la population générale. Par ailleurs, il s'avère qu'ils sont comme leurs parents sous-qualifiés, et sous scolarisés.

96. Qui transparait dans les chiffres du RSA activité. Ainsi, le nombre total d'hommes isolés bénéficiant du RSA droit commun est plus du double du nombre de femmes dans la même situation, et il augmente sur les dix ans dans des proportions supérieures. Inversement, le nombre de RSA activité augmente de 44 % pour les femmes isolées contre 26 % pour les hommes isolés, elles sont le double à prétendre au RSA Activité.

maintien de liens primaires] nous le supposons. Car, comme nous le verrons avec les bénéficiaires du RSA et de l'AAH, l'isolement s'accroît avec l'éloignement de l'emploi.

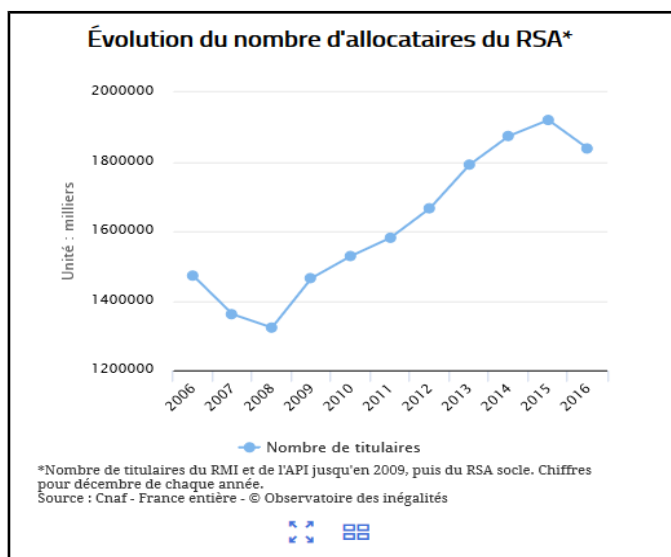
Au total, l'évolution des chiffres fournis par Pôle Emploi nous permet de suggérer que pour les personnes aux ASS, sur les dix ans, l'emploi s'éloigne d'elles, tout comme elles s'éloignent de l'emploi. Et même, si elles répondent aux exigences de Pôle Emploi par des « actes positifs », cette réalité leur devient concrètement de plus en plus étrangère. Cette distance se crée tant par la durée de l'éloignement de l'emploi que par l'accroissement de leur inemployabilité, auxquels s'ajoute la diminution des solidarités relationnelles.

Cette tendance à l'isolement social croissant au regard de l'accès au travail pour cette partie de population en augmentation et bénéficiant de l'ASS, nous pouvons la supposer également pour une partie des personnes inscrites au chômage et selon leurs qualifications. Nous avons noté d'une part, le peu d'écarts en matière de formation et de qualification entre les ASS et la population globale des personnes inscrites à Pôle Emploi⁹⁷ ; et d'autre part, la présence d'un décalage sur le marché local entre disponibilité d'emplois proposés et natures des qualifications disponibles localement. Une scission durable semble se creuser au sein de la population entre les actifs sans-emploi et les actifs travaillant.

2 — Cherbourg-en-Cotentin face au RSA

2.1 — L'évolution du RMI/RSA entre 2005 et 2015

Tout d'abord, il n'est pas juste de faire une simple lecture linéaire de l'évolution du RMI/RSA sur les 10 années observées sans prendre en compte le passage de l'un à l'autre en 2009 ; celui-ci s'est accompagné d'une modification des modalités d'application de ce droit et des devoirs y étant attachés. Toutefois, on peut y observer une certaine continuité.



Dans les années RMI [2005 - 2008], une relative stagnation, voire une légère baisse, du nombre de bénéficiaires du RMI/API est observable au plan local comme au plan départemental et national.⁹⁸ Cette variation n'est pas sans rapport avec une amélioration de la conjoncture générale à cette époque, où l'on assiste à une légère baisse du chômage [voir graphiques précédents]. Localement, cette amélioration est également conjointe avec l'ouverture du chantier de l'EPR à Flamanville.

[Voir comparativement les différentes courbes du RSA, du chômage et les tableaux

présentés dans cette partie.]

Puis, dès la mise en place du RSA, une constante augmentation des bénéficiaires est observable [en lien également avec la crise de 2008].

97. Une partie des bénéficiaires du RSA sont « contraints » à une inscription à Pôle Emploi pour l'insertion.

98. API : allocation parent isolé.

Un fort décalage dans l'évolution de l'accès à ce droit existe entre le niveau local et départemental, il peut évoquer un « retard » dans l'information pour accéder à celui-ci pour les zones moins urbanisées. Ainsi au plan départemental, avec la mise en place du RSA, le nombre de bénéficiaires s'accroît sur les dix ans de + 124 % ; il n'est que de plus 80 % au plan national et de plus 57 % à Cherbourg [comme il est possible de le voir dans les tableaux suivants]. Ce décalage statistique⁹⁹ pourrait s'expliquer par un recours plus important au RMI en milieu urbain à sa création. Et, lors de la mise en place du RSA, on peut supposer une plus grande pénétration de l'assistance sociale sur l'ensemble du territoire français, investissant la campagne et la grande périphérie avec son modèle social associé. Cette évolution pourrait éclairer également le recul des solidarités familiales et groupales au profit d'un modèle assistantiel unifié. L'expansion du RMI/RSA ne s'est-elle pas réalisée en lien — ou en parallèle — avec les évolutions profondes de la société vers plus d'individualisme et de volonté d'individuation (prescrite et auto-prescrite) ? Si tel est le cas, nous retrouverons ces transformations dans les « comportements » sociaux relatés dans les histoires de vie.

Cette progression plus faible des bénéficiaires du RSA à Cherbourg sur la période observée ne doit pas voiler le fait que le rapport de ce nombre sur la population totale est fort élevé ; plus élevé qu'au niveau national, et plus encore, qu'au niveau départemental. Ainsi au 31/12/2014, 8,6 % de la population de l'agglomération était couverte par ce seul dispositif contre 4,3 % dans le département [ABS].

99. Lors du passage du RMI au RSA, n'assistons-nous pas à un « phénomène de publicité » ? Ainsi à cette époque, la radio, la télévision, les journaux ont parlé de ce nouveau dispositif et ont porté l'information là où peut-être elle n'était pas encore arrivée. Ceci pourrait en partie expliquer le saut que fit, entre 2008 et 2009, le nombre des bénéficiaires dans la Manche rurale ; il passa de 4852 à 8905 personnes soit + 83,5 % en une année, et ainsi relativiser le taux d'augmentation globale sur la Manche qui est de + 124 % observée sur les dix années.

Évolution comparative du nombre de bénéficiaires de l'AAH, du RMI/RSA, et des ASS sur Cherbourg-en-Cotentin entre 2005 et 2015.

Population générale/ nombre d'allocataires	AAH	RMI/RSA	ASS
En 2005 85 586 h	1700	2277 (RMI+API) en 2008 = 2004 h)	452 (6,9 % des inscrits Pôle Emploi/17 % Chômeurs)
% P. G	AAH+RMI/RSA : 4,6 % (soit 3977)		
En 2009-2010 82 427 h	1767	2906	? (Taux chômage : 18,3 %)
% P G	5.6 % (soit 4673)		
En 2015 80 616 h	2276	3521	719 (9,8 % des inscrits/16,5 %)
% P G	7.1 % (soit 5797)* bénéficiaires.		
Évolution : -6 %	+ 30 %	+ 57 %	+59 %

* cela représente en personnes couvertes 13 % de la population générale de l'agglomération, soit 10 535 personnes.

Év. Comparative de l'AAH, du RMI/RSA, et de l'ASS sur la Manche entre 2005 et 2015.

Population générale/ nombre d'allocataires	AAH	RMI/RSA	ASS
En 2005 492 563 h	8322	5359	? (Taux chômage : 7,8 %)
% P. G	AAH+RMI/RSA : 2,7 % (soit 13 681)		
En 2009-2010 498 747 h	8533	8905	? (Taux chômage : 8,1 %)
% P G	3.4 % (soit 17 438)		
En 2015 499 297 h	10 445	12 007	(Taux chômage : 8,4 %)
% P G	4.4 % (soit 22 452)		
Évolution : +1,4 %	+ 25 %	+ 124 %	

Év. comp. AAH, RMI/RSA, ASS : France entière entre 2005 et 2015.

Population générale/ nombre d'allocataires	AAH	RMI/RSA	ASS
En 2005 61 399 Mille h	741 665	1 266 M	401,6 M (17 % des inscrits/8,5 % Taux chômage)
% P. G	AAH+RMI/RSA : 3,2 % (soit 2 008 M)		
En 2009-2010	853 165	1 797 M	355,4 M (Taux chômage : 9,1 %)
% P G	% (soit 2 650 M)		
En 2015 64 301 M h	993 677	2.285 M	472 M (16 % des inscrits/taux chômage : 10,6 %)
% P G	5 % (soit 3 279 M)		
Évolution : + 4,7 %	+ 34 %	+ 80 %	17 %

2.2 — RSA et évolution des caractéristiques sociales 2005 – 2015

Regardons maintenant la situation des bénéficiaires avec les données fournies par la CAF de la Manche pour Cherbourg-en-Cotentin. Nous avons vu jusqu'alors que leur nombre n'a cessé d'augmenter hormis un creux entre 2005 et 2006, suivant en cela les tendances globales. On observe d'ailleurs, entre 2008 et 2015, une augmentation de + 75 %, et une importance croissante de la présence de ces bénéficiaires au sein de la population totale. Mais d'autres caractéristiques et tendances apparaissent :

- Les personnes isolées représentent 48 % des allocataires en 2015 contre 44 % en 2005. Quelle que soit la variation du nombre de bénéficiaires, la tendance, année après année, a toujours été vers une augmentation des personnes isolées par rapport à l'ensemble des bénéficiaires. Cet isolement est environ deux fois et demie supérieur à celui de la population générale, même si le taux de personnes seules évolue parallèlement sur la période observée dans les deux populations.
- Entre 2009 et 2015, si les allocataires augmentent de 21 % pour atteindre 3521 personnes, celle-ci est de + 32 % pour les hommes seuls (1074 p) et de + 26 % (629 p) pour les femmes seules. L'isolement s'accroît davantage chez les hommes.
- Ce phénomène est observable également pour les familles monoparentales : + 26 % avec un enfant.¹⁰⁰
- Les autres configurations familiales voient toutes des pourcentages d'augmentation inférieurs à la moyenne¹⁰¹.
- Même les couples sans enfant n'augmentent que de 18 %, et donc régressent proportionnellement.
- Des augmentations sur la période 2009 – 2015 sont également plus marquées pour certaines autres catégories minoritaires en nombre. Ainsi, nous distinguons maintenant le RSA-activité de droit commun (dont l'augmentation moyenne est de + 32 % pour un nombre de 871 personnes en 2015) de l'ensemble du RSA de droit commun ; on observe une augmentation de + 44 % (205 p) pour les femmes isolées, de + 42 % (64 p) chez les allocataires de droit commun activité en couple sans enfants ; et de + 57 % (251 p) chez les familles monoparentales avec un enfant ; à l'opposé, il n'est que de + 26 % (105 p) pour les hommes seuls. Les hommes seuls sont de plus en plus nombreux, mais sont moins nombreux que la moyenne au RSA-activité, et s'y mobilisent moins...

Au regard de ces chiffres se dessine une précarisation croissante face au travail qui tend à devenir inaccessible pour les bénéficiaires du RSA (comme il s'est éloigné des bénéficiaires des ASS). Cette distance face au travail n'est pas sans incidence sur la production d'un isolement social croissant. Comme si se laissait entrevoir progressivement devant nous un lien entre précarité face à l'emploi et isolement social ; la fonction « travail » interagirait dans la constitution, le maintien ou la dissolution des liens familiaux. De plus, même si nous n'avons pas connaissance de la répartition par classe d'âge à travers les chiffres du RSA transmis par la CAF, nous présumons que la population jeune, déjà fort représentée dans le taux de chômage, est très exposée à la précarisation de l'emploi, à l'absence de ressources pour les moins de 25 ans et à la démotivation. D'autre part, en observant l'évolution statistique des personnes aux ASS entre 2005 et 2015, nous assistions conjointement à un vieillissement de la population et un éloignement de l'emploi. En est-il de même pour les bénéficiaires du RSA ? Nous pouvons le supposer.

La répartition des bénéficiaires dans les différentes configurations familiales nous informe également. L'augmentation du nombre de personnes bénéficiaires est plus forte que la moyenne dans certaines configurations « familiales » ; d'une part, pour les personnes « au RSA

100. Lorsque le nombre d'enfants augmente, le taux tend à décroître en proportion inverse aux nombres d'enfants.

101. À l'exception des couples avec 4 enfants et plus (au nombre de 59), ils ont vu leur taux augmenter de 57 %.

droit commun » seules et les familles monoparentales, l'augmentation de leur nombre rend compte d'un accroissement de l'isolement social ; et d'autre part, pour les personnes toujours dans une démarche de recherche d'activité l'augmentation est manifeste pour les familles monoparentales, les couples sans enfants et les femmes isolées. Ainsi, le fait d'être une femme, avec enfants, ou en couple, définit une propension plus élevée à se mobiliser pour l'emploi et à l'ouverture sociale ; et au contraire, le fait d'être homme, de vivre seul, sans enfants, favorise la constitution de l'isolement. Il nous faut donc distinguer la situation des femmes au RSA-activité, elle augmente de manière plus importante que pour les hommes entre 2009 et 2015, ce phénomène n'impacte pas la tendance profonde globale qui est inverse. En effet, le nombre d'hommes seuls augmente de manière légèrement supérieure à celui des femmes seules, année après année, pour représenter 63 % du groupe des personnes seules sans enfants. Le nombre d'hommes seuls va en s'accroissant et ceux-ci sont moins représentés dans le RSA-activité. Les hommes dans la durée n'auraient-ils pas les mêmes « dispositions » sociales pour sortir de la spirale de l'isolement social et de la solitude ? Cette différence entre hommes et femmes s'expliquerait-elle par la plus grande importance de la dimension symbolique du travail dans la réalisation sociale des premiers ? Auraient-ils plus de difficultés à trouver d'autres expressions sociales pour se réaliser socialement ? Les femmes isolées au RSA sont moins présentes que les hommes sur les 10 ans, tout en étant en augmentation ; par contre, elles sont fort présentes dans les familles mono parentales avec un enfant, et sont très investies dans le RSA-activité. Quel rôle ont, chez elles, le couple et la maternité dans le maintien de la capacité à apparaître socialement et à se présenter, encore et toujours, dans l'espace social du travail et sa quête ?

3 — Cherbourg-en-Cotentin au regard de l'Allocation Adulte Handicapé

3.1 — Évolution de l'AAH entre 2005 et 2015 sur l'agglomération

Il est important d'associer à cette lecture statistique l'évolution de l'AAH sur ces dix années. Car non seulement, cette allocation assure un minimum, qui, comme le RSA et l'ASS, fait partie de cette catégorie de ressources spécifiques dispensées par ce que j'appelle l'ASIG¹⁰² ; mais aussi parce qu'elle interroge la question du travail et de la reconnaissance d'une employabilité. Ainsi son évolution sur les 10 années observées questionne le lien entre l'évolution d'une situation économique spécifique sur un territoire donné et les conditions de son attribution ; elle illustre une mutation socioprofessionnelle importante qui associe baisse d'emplois, accroissement des exigences de technicité, et évaluation de l'employabilité¹⁰³.

Si l'intégration de ces exigences de rentabilité et d'adaptabilité peut être contestée dans les attributions de l'AAH, tant par les professionnels de l'accompagnement socioprofessionnel que par les bénéficiaires eux-mêmes, la lecture statistique les met en évidence. Quel est l'impact de cette acceptation du handicap sur la vie sociale ? De quelle nature est-il ? Ne résulte-t-il pas de cette pression du travail, de sa « valeur sociale » sur les identités individuelles ? Si la question du handicap dans son évaluation est du domaine médical, nous savons empiriquement que d'autres facteurs viennent interférer. Pour une grande partie, les allocations sont attribuées à des personnes souffrant d'un handicap constitutif ou accidentel, ou à la suite d'une maladie invalidante ; toutefois, un certain nombre de ces attributions ont pu être octroyées à la suite d'un cumul plus subtil et diversifié de « traumatismes ». Ceux-ci sont de l'ordre du psychique, du

102. ASIG : Aide sociale institutionnelle généralisée, qui recouvre l'ensemble des modalités de ressources d'assistance jugées nécessaires à la vie (conceptualisation développée dans la partie suivante).

103. Il aurait été pertinent de joindre à notre réflexion l'évolution des chiffres de l'attribution de RQTH (reconnaissance de qualité de travailleur handicapé) sur la même période.

psychologique et du physique et sont en lien avec le processus de vie sociale propre à l'histoire individuelle. Mais ce processus s'inscrit dans un contexte socioprofessionnel ; la pression socio-économique du travail et de ses exigences pour l'accès au travail ne transparait-elle pas dans l'évolution chiffrée de son attribution ?

Mais regardons de plus près les chiffres (CAF de la Manche, voir tableaux ci-dessus). De 2005 à 2015, une augmentation de plus de 30 % des bénéficiaires de l'AAH sur l'agglomération est observable, alors qu'elle n'est que de + 25 % sur le département. Son rapport à la population globale est par ailleurs fort important avec un taux de 3 % sur l'agglomération, soit le double du niveau national (1,5 %), et supérieur au taux départemental. L'analyse des besoins sociaux de 2017 met d'ailleurs en évidence que ce taux est de 5,32 % pour la population générale entre 20 et 59 ans ; il atteint 10,8 % dans certains quartiers de l'agglomération qui sont également les zones issues de la croissance de l'après-guerre ; ce sont les mêmes quartiers où l'on observe le plus fort taux de personnes sans emploi, de bénéficiaires du RSA et de la Couverture Maladie Universelle. Ce fait questionne l'impact de cette histoire sociale sur la « santé » de ceux qui l'ont vécue, faite et subie, tout comme elle interroge le lien entre fort taux de non-activité, employabilité et attribution de l'AAH.

3.2 — Attribution de l'AAH et évolution des caractéristiques sociales entre 2005 et 2015

Les chiffres fournis par la CAF nous donnent des informations intéressantes sur les bénéficiaires de l'AAH.

- Si l'augmentation moyenne des bénéficiaires est de 30 %, elle concerne principalement des personnes isolées qui représentaient 61 % en 2005, et 67 % en 2015 (soit 1533 et 2276 p). L'attribution de l'AAH n'accroît-elle pas l'isolement social ? Serait-elle attribuée également à des personnes vivant une situation d'isolement social et désolant qui s'exprimerait par des incapacités physiques et psychiques en lien avec ce même isolement ?
- Si l'attribution de l'AAH est majoritairement accordée aux femmes, leur proportion tend à s'amoinrir : soit, 55 % en 2005 et 52 % en 2015 sont des femmes. Parallèlement, on note une augmentation de + 43 % des attributions sur 10 ans pour les hommes (dont on peut supposer qu'elle soit en lien avec une forte pression de l'emploi sur l'employabilité).

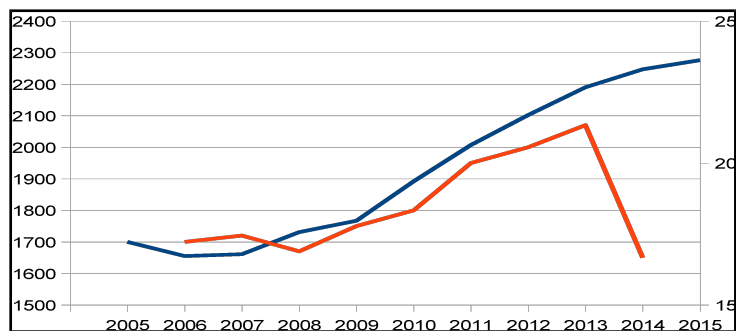
D'autres augmentations importantes sont à relever même si elles ne touchent que de petites cohortes :

- une augmentation de + 61 % des couples sans enfants (qui représentent 15 % de l'ensemble des bénéficiaires en 2015). Par contre, les couples avec enfants sont dans l'ensemble en baisse (de même, proportionnellement, pour les couples avec un enfant, qui n'augmente que de + 10 %, et qui en 2015 ne représente que 4,5 % de l'ensemble).
- On note encore une forte hausse des familles monoparentales de plus de 55 % avec un enfant, et de plus de 53 % avec deux enfants. Mais cette dernière ne représente que 158 bénéficiaires soit 7 % de l'ensemble en 2015.

À ce degré de la lecture, l'attribution de l'Allocation Adulte Handicapé est en augmentation constante ; elle s'est accrue conjointement avec un isolement social important sur les 10 ans. Elle suit en cela, mais de manière plus marquée, les tendances constatées chez les bénéficiaires du RSA. Ainsi, pour l'AAH, que ce soit avec ou sans enfants, les personnes isolées représentent 73 % de l'ensemble contre 68 % chez les bénéficiaires du RSA.

3.3 — L'AAH au regard de la courbe du Chômage

Ci-contre cette double courbe représente l'évolution du taux de chômage sur l'agglomération de Cherbourg par rapport au nombre de bénéficiaires de l'AAH : Nombres de personnes bénéficiaires de l'AAH (Bleu) par année et taux de chômage (rouge)¹⁰⁴



Nous avons postulé de façon empirique qu'il y aurait un lien entre taux de chômage, pression sur l'employabilité et attribution de l'AAH. Le graphique ci-dessus nous semble éloquent : la variation des attributions tend à suivre l'évolution de la courbe du chômage. Tout comme pour le RSA, l'AAH se répartirait et évoluerait statistiquement, par effet de « cascade » ou de répercussion, en miroir du taux de chômage.

Ainsi, pour la période observée (2005 - 2015), un taux de chômage croissant agit sur le profil des bénéficiaires de l'ASS où la durée d'inscription se voit allongée. Il impacte également sur le nombre d'allocataires du RSA, et il est alors fort probable que s'ouvre un « passage » entre RSA/ASS et AAH qui permet d'expliquer cette évolution parallèle. Dans la pratique, nous pouvons observer une pression réelle des accompagnateurs pour faire valider des difficultés à trouver un emploi en « impossibilités » individuelles perçues dans les démarches d'insertion. Cette augmentation voile également une disparition de l'emploi sans qualification qui se caractérisait par une faible exigence de rentabilité, comme une pression globale sur l'emploi de la compétitivité générale. La recherche d'un handicap « caché » peut alors être encouragée et venir en quelque sorte justifier du non-travail ou du non-aboutissement des « actions » menées. Les bilans de santé IRSA, les accompagnements de l'Appui-Santé, etc., derrière leurs missions d'accompagnement à la santé, ont aussi cette autre fonction.

L'obtention de l'AAH est incontestablement un lieu où se rencontrent des stratégies individuelles variées. Les bénéficiaires peuvent être tentés de rechercher une zone de confort, ou à l'inverse, de manifester un refus sans appel ; et les accompagnateurs sociaux et les structures d'insertion dont la mission est de faire « sortir » leurs usagers de leur situation « précaire », tentés de favoriser l'accès à un « lieu social » adapté. Leur objectif secondaire est également de les faire sortir de leur dispositif d'accompagnement social et d'insertion de manière « positive » ; chaque acteur doit rendre compte des démarches entreprises en ce sens — les travailleurs sociaux subissent la contrainte de ces mêmes impératifs et « grilles de lecture » de rentabilité. L'AAH est une sortie positive par reclassement pour les accompagnants sociaux et les institutions d'insertion (à tout le moins entendue comme telle)¹⁰⁵.

104. Source pour Cherbourg : taux de chômage source INSEE, et nombre de bénéficiaires de l'AAH/CAF de la Manche. Le décrochage du taux de chômage observé après 2013 résulte d'un changement d'échelle statistique : elle passe de l'ancien Cherbourg-Octeville à la nouvelle commune de Cherbourg-en-Cotentin.

105. Elle peut prendre la forme d'une sortie du dispositif RSA vers le Handicap MDA, avec la fin de l'accompagnement du travailleur social pour un accompagnement Cap Emploi ; il peut s'agir également d'une sortie d'un chantier d'insertion pour une entreprise adaptée ou un ESAT, ou encore, d'un accompagnement vers l'emploi adapté...

4 — Cherbourg-en-Cotentin face à l'accès et au maintien au logement

Cherbourg ne souffre pas de pénurie locative du fait de l'évolution économique dépressive de l'agglomération. Des logements sont disponibles. Leur accès est, dans les faits, assez aisé sur l'agglomération, pourvu que l'on puisse accomplir l'ensemble des démarches administratives permettant les ressources et les droits préalables pour le garantir. Toutefois, parmi les bénéficiaires des minima sociaux, un certain nombre de personnes sont en difficulté pour des raisons diverses pour accéder ou se maintenir dans un logement ; il peut s'agir d'un problème de ressources, de difficultés de gestion, ou de difficultés dans les démarches nécessaires.

4.1 — Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Dans ce cadre, le FSL, géré par le Conseil Départemental, assure un certain nombre d'actions pour soutenir ses objectifs. Il peut s'agir d'aides financières. Elles vont de la prise en charge des frais d'agence, des ouvertures de compteurs, du cautionnement, aux remboursements de dettes liées au logement (loyer ou factures d'énergies) ; elles concernent aussi les aides pour l'achat de matériels de première nécessité et le maintien décent dans le logement. D'autre part, le soutien peut prendre la forme d'accompagnements sociaux spécifiques liés au logement, ou dits individualisés, nommés ASSL ou ASI (voir annexe I). Ces dernières aides font suite à la loi Besson de 1990 ; elle rend obligatoire la mise en place d'une politique pour faciliter l'accès et le maintien dans un logement décent des personnes en difficultés d'insertion sociale et/ou financière dans les départements.

Nous avons vu préalablement que trois des partenaires de la recherche-action assurent ces missions particulières d'accompagnement par délégation des services du Conseil Départemental (CCAS, CDHAT, ADSEAM).

Source : Département de la Manche

Activité de la personne de référence	2008		2010		2012		2015	
Actifs ayant un emploi	470	20%	813	19%	731	18%	469	15%
Actifs au chômage	589	25%	1291	29%	1 217	30%	1052	34%
Retraités	62	3%	165	4%	162	4%	113	4%
Étudiants	3	0%	7	0%	13	0%	16	1%
Autres (inactifs, longue maladie, ...)	1169	50%	2079	47%	1 847	46%	1439	46%
Activité inconnue	63	3%	27	1%	47	1%	37	1%
Total	2356	100%	4382	100%	4 017	100%	3 116	100%

La lecture statistique concernant l'évolution des dépenses du département n'est guère informative ; elle résulte pour partie des orientations politiques, de la gestion globale du budget et de la variation du nombre de bénéficiaires de l'aide apportée année après année (au regard du budget alloué). Toutefois, certaines données sur la population et sur les évolutions des ASI sont éclairantes et complètent les observations précédentes sur la même période, entre 2005 et 2015¹⁰⁶ :

- 1 Tout d'abord, la population bénéficiaire du FSL se compose très majoritairement de *personnes sans activité effective* (de 75 % en 2008 à 80 % en 2015). Il s'agit, soit d'actifs au chômage, soit d'inactifs en âge de travailler. Les actifs ayant un emploi ne représentent qu'un cinquième de l'ensemble et ils tendent à diminuer dans le temps. Enfin, les retraités

106. Les données chiffrées sur l'usage du Fonds de Solidarité Logement nous ont été transmises très aimablement par la direction de l'insertion du Conseil Départemental de la Manche pour cette recherche.

ne sont présents qu'à la hauteur de 4 %, nous avons pourtant notion de retraités pauvres¹⁰⁷.

Ici encore, la fonction du travail apparaît importante et ne peut se réduire à une question financière.

La faible présence de retraités et d'actifs avec emploi, qui parfois n'ont guère plus de ressources, renforce ainsi cette question ; qu'en est-il de la possible constitution de liens de solidarité lorsque l'on est durablement éloigné de l'emploi ?

- 2 *La composition des ménages* : si le nombre des ménages aidés varie selon les années (ajustement budgétaire ?), la typologie et l'évolution de ceux-ci pour la période observée sont significatives. Ainsi, les personnes isolées représentent un tiers de l'ensemble (de 35 % en 2008 à 33 % en 2015) ; il s'agit majoritairement d'hommes (57 %) ; alors que les familles monoparentales augmentent de manière significative passant de 35 % en 2008 à 41 % en 2015, elles sont pour l'essentiel et de manière très constante portées par des femmes (93 %). Toutefois, il faut noter que le nombre d'adultes aidés et en difficultés concerne *majoritairement des personnes seules* (avec ou sans enfants) ; ceux-ci passent de 70 % à 74 % de l'ensemble des bénéficiaires du FSL.

La solitude accrue par l'absence d'accès au travail, associé à de faibles ressources, augmente la précarité au logement ainsi que le recours à des aides « exceptionnelles » pour surmonter les difficultés économiques et d'anticipation du devenir. Pour l'essentiel, ces aides dispensées et proposées par les intervenants sociaux de première ligne le sont dans le « dialogue » qu'ils peuvent avoir avec les usagers de leur service. Leurs attributions ne seraient-elles pas parfois dépendantes des représentations sociales de la « bonne pauvreté » ?

- 3 Entre 2008 et 2015, on observe *un vieillissement progressif et proportionnel* (à l'ensemble du groupe en %) des personnes bénéficiaires de l'aide. Si les tranches d'âge les plus représentées sont dans cet ordre les 35 – 49 et les 25 – 34 ans, l'une comme l'autre, ont une tendance à décroître très légèrement. À l'inverse, la tranche « 50 et plus » s'accroît de manière plus significative gagnant 7 points ; cette tranche d'âge sera la plus représentée dans la recherche, et, dès la première année, elle manifestera le plus grand intérêt et la plus grande attente dans les échanges ouverts par celle-ci. Celle-ci incarne-t-elle une histoire sociale particulière qui la différencierait des autres ? Nous avons vu précédemment que les retraités ne sont présents qu'à hauteur de 4 %, alors il s'agirait donc, pour partie, d'une frange de population vieillissante en âge de travailler et n'y ayant plus accès.

Source : Département de la Manche

Âge d'âge	2008		2010		2012		2015	
Moins de 25 ans	256	11%	418	10%	403	10%	278	9%
25 ans - 34 ans	676	29%	1189	27%	1108	28%	852	27%
35 ans - 49 ans	973	41%	1790	41%	1544	38%	1189	38%
50 ans et plus	447	19%	984	22%	962	24%	797	26%
Âge inconnu	4	0%	1	0%	0	0%	0	0%
Total	2356	100%	4382	100%	4017	100%	3116	100%

107. Aujourd'hui, l'ASPA, en remplacement du minimum vieillesse d'hier, s'élève à 830 euros environ par mois. Pour comparaison, l'AAH est de 820 euros par mois (2018), et à « l'étage » en dessous, le RSA et l'ASS s'élèvent entre 500 et 550 euros. Il y a donc bien des disparités en fonction des catégories de ressources, selon la nature des inactivités. Toutefois, il faut pondérer cette disparité de pauvreté par le fait qu'un certain nombre de droits d'exonération complémentaire rentre en ligne de compte. Ainsi, il en est de l'exonération des transports urbains à Cherbourg attribuée aux bénéficiaires du RSA et des ASS, du droit à la complémentaire CMU-C également, ainsi que d'autres aides ; celles-ci n'étant disponibles qu'aux bénéficiaires des ASS et du RSA, l'écart des ressources s'en trouve ainsi réduit.

Dans des conditions de ressources difficiles, l'âge serait-il un facteur aggravant pour la capacité à se mobiliser pour soi, surtout si la personne est isolée et qu'elle est confrontée à la question du non-travail ? Ou encore, faibles ressources, solitude, et non-travail s'installant dans la durée impactent-ils davantage la vie sociale des individus vieillissants ? (Ceci semble corroborer les données analysées précédemment pour les personnes aux ASS où l'on a pu mettre en évidence un vieillissement de la population et un éloignement de l'emploi.) La question du non-emploi impacterait-elle davantage cette population des plus de 50 ans pour lesquels la vie aurait été essentiellement « tournée » et soumise, dans sa réalisation, à cette notion du travail ? Les personnes de plus de 50 ans seraient-elles davantage « sous l'emprise » de cette représentation du travail comme support de l'existence sociale et de la mobilisation pour soi ?

Par son absence durable, elles se trouveraient « empêchées » de créer du lien social à tel point qu'accepter la solidarité financière institutionnelle proposée par l'assistance sociale serait incontournable pour elles ; soumises à la dépendance sociale.

4.2 — Des accompagnements individualisés en forte augmentation pour le seul maintien au logement

Objet de l'ASI	2008		2010		2012		2015	
	l'accès dans le logement	le maintien dans le logement	l'accès dans le logement	le maintien dans le logement	l'accès dans le logement	le maintien dans le logement	l'accès dans le logement	le maintien dans le logement
Nombre de ménages bénéficiaires dans la MANCHE	124	43	79	112	264	154	274	291
dont nombre de ménages bénéficiaires CDHAT	96		143		151		153	
dont nombre de ménages bénéficiaires CCAS Cherbourg	0		0		48		51	
TOTAL	167		191		418		565	

Le FSL, en plus d'être une aide « matérielle », propose des « Accompagnements sociaux individualisés » qui répondent à ces deux objectifs initiaux : l'accès au logement et le maintien dans le logement. Pour le département, l'ensemble des mesures ASI n'a fait que croître depuis 2008 de façon régulière ; elles passent de 167 à 565 sur l'ensemble du département (X3), et cela malgré les contraintes de budgétisation du « Fonds de Solidarité Logement ». Si les demandes pour l'accès au logement ont doublé, force est de constater que les accompagnements pour le seul maintien dans le logement ont été multipliés par 7 entre 2008 et 2015. Ainsi, le CDHAT qui assure cette mission pour le Conseil Départemental dans le Nord-Cotentin a vu ses suivis augmenter de 30 % pour atteindre 151 ménages en 2015 ; par ailleurs, le CCAS de Cherbourg dont la mission a commencé en 2011 en a assuré 51 pour la ville centre.

Ces mesures individuelles font l'objet de demandes de la part de différentes institutions : les bailleurs sociaux, les travailleurs sociaux des Centres Médico-sociaux du département, ainsi que par la commission préfectorale de prévention des expulsions ; cette dernière a significativement augmenté ses orientations vers ce type d'accompagnement alors que les bailleurs sociaux s'en sont retirés.

4.3 — Cherbourg-en-Cotentin et les expulsions locatives : transformations des pratiques institutionnelles des bailleurs sociaux, et attitudes locatives

En matière de logement et de maintien au logement, un autre indicateur à prendre en compte est le chiffre des expulsions. Il est d'autant plus illustratif que les logements sont

excédentaires, et qu'aucune pression locative sur le parc ne favorise l'apparition d'un « désir » de remplacer les « indésirables ». Entre 2007 et 2015, les données transmises par la sous-préfecture ne nous font pas part d'une grande modification des comportements locatifs. Si les assignations de résiliations de bail et les commandements à quitter les lieux ordonnés par les bailleurs fluctuent grandement selon les années sur l'agglomération, nous ne pouvons pas y voir se dessiner de réelles tendances. Ainsi, les assignations varient entre 279 en 2007 et 267 en 2015 (avec des variations entre 290 et 145), et les commandements de 182 en 2007 à 173 en 2015 (variant entre 92 et 182 selon les années). Par contre, les actes incluant la saisine de la justice et de la police se sont accrus de manière significative sur les deux dernières années observées ; se répercutant peut-être en écho d'une progression de la demande d'ASI par la CCAPEX. La troisième étape qui relève du concours de la force publique a sérieusement augmenté pour doubler en 2015. Ainsi, ce chiffre — relativement stable entre 2007 et 2013 — s'est accentué : de 57 demandes en 2013, à 100 en 2014, puis à 118 en 2015. Pour la même période, le nombre d'arrêtés d'expulsion se trouve multiplié par 3,5 — passant de 25 à 84 ; et le nombre de recours effectifs à la force publique multiplié par 4 et il atteint 45 ménages.

Globalement, plus qu'à une modification des comportements des locataires face à leurs bailleurs, nous assistons au cours de ces quelques années à un durcissement de la politique des bailleurs sociaux (ou publics). Ce phénomène est plus manifeste encore lorsque l'on compare les évolutions de la répartition des démarches en justice entre bailleurs publics et privés. Pour ces derniers, la tendance est restée plutôt stable. Nous ne pouvons que constater la distance qui se creuse entre les bailleurs sociaux et leurs usagers-locataires.

Toutefois, nous ne pouvons exclure que, sans modifier leurs comportements généraux, certains locataires aient « acquis » une certaine forme de passivité et de détachement face aux événements qui les concernent ; et qu'ils leur soient devenus plus difficiles de remobiliser le lien pour eux-mêmes afin de faire les démarches nécessaires pour se maintenir dans leur logement. Cette dernière appréciation est empirique, elle provient pour l'essentiel d'une perception professionnelle qui émane de la pratique et du recueil de récits d'autres intervenants. Deux comportements apparaissent dans ces récits. Le premier : la police arrive avec le serrurier et à l'ouverture de la porte, l'occupant a disparu, parfois depuis plusieurs jours, sans avertir ni laisser d'adresse. La seconde attitude se caractérise par la passivité : la personne subit, ne se révolte pas, ne revendique pas ; ce qui leur arrive ne fait pas sens, il n'y croit pas — comme Mr Paul H. ou Mr Jean Luc G. dans notre recherche. Ces deux attitudes renvoient directement à la disparition sociale : l'une mise en œuvre par la personne, et l'autre effective et subie ; le sujet a disparu à lui-même ou pour lui-même dans sa capacité à se protéger.

Chapitre conclusif

De la précarisation à un appauvrissement désolant ?

La précédente présentation statistique du terrain d'enquête dessine et affine progressivement les contours de notre objet d'étude. Elle confirme le ressenti qui ressortait déjà de la lecture empirique et chiffrée que nous avions donnée à voir les acteurs partenaires dans l'évolution de leurs activités auprès des personnes. D'une part, les bénéficiaires de l'assistance sont de plus en plus isolés socialement, et sont en difficulté croissante pour vivre hors de cette appartenance sociale qu'est l'assistance tout en ayant de grandes difficultés à la mobiliser. Et parallèlement, les acteurs partenaires font face à un allongement du temps d'accompagnement et nous font part de situations de plus en plus désocialisées.

Depuis sa fondation, la ville a toujours été soumise aux aléas de l'histoire, elle « entretient » une forte dépendance vis-à-vis de l'État. Historiquement, Cherbourg est une ville plutôt jeune comme ville-arsenal. Elle a vu se développer massivement une population de travailleurs peu qualifiés ; de cette transformation sur une ou deux générations au tournant des deux guerres mondiales se détachera un temps une élite ouvrière valorisée (Arsenal, Alcatel).

À partir des années 80, des transformations profondes ont mis à mal l'ensemble de cette population à peine ancrée dans ce nouveau mode de vie. Ses nouvelles transformations sont venues impacter des histoires de vie transgénérationnelles comme autant de mutations successives ; n'ont-elles pas alors davantage de répercussions sur le devenir individuel des personnes qui y sont confrontées ? y a-t-il un lien avec leurs origines sociales ?

Lors des situations de mutations économiques profondes, des pans entiers de population sont touchés. S'ils sont issus de filiations ayant vécu elles-mêmes de grandes transformations sociales et culturelles sur quelques générations que se passe-t-il ? La perte de ce qui fut le fondement et la valorisation de leurs existences sociales n'a-t-elle pas un impact individuel et familial plus « massif » ? Cette perte ne se répercute-t-elle pas sur plusieurs générations¹⁰⁸ en présentant un coût social et économique important sur le long terme ? Du fait de ces transformations successives, n'assisterions-nous pas à un échec du processus d'acculturation entrepris par ses ouvriers, peu ou pas qualifiés, et venus d'univers ruraux pour l'essentiel, qui de ce fait se « déculturerait » ? Va-t-on retrouver ces mutations transgénérationnelles dans les histoires de vie de notre enquête ?

L'impact de ces transformations industrielles, techniques et économiques sur le taux de chômage est flagrant. Il se répercute de manière significative sur l'évolution des bénéficiaires de l'assistance sociale tant en nombre qu'en qualités. Pour les dix années observées, la lecture des données des ASS (chômeurs de longue durée disposant d'une allocation de solidarité) est conforme à cette lecture contextuelle ; ils ont de faibles qualifications professionnelles et la durée de leur inscription dans ce dispositif va en s'allongeant. Le nombre croissant de bénéficiaires du RSA et de l'AAH, tout comme l'évolution de leurs caractéristiques, découle de cette histoire de l'emploi dans la ville. Quoique particulière, elle reflète de manière accrue cette tendance générale à la raréfaction de l'emploi ouvrier et manuel peu qualifié, et interroge la question de

108. L'analyse des besoins sociaux a mis en évidence le lien qu'il pouvait y avoir sur les quartiers hier ouvriers entre la situation économique et sociale des parents et le désengagement scolaire des plus jeunes. La situation scolaire des plus jeunes est en décalage négatif au regard de la situation départementale, et nationale.

l'employabilité et son évolution, et le coût social de ces bénéficiaires n'y ayant plus accès. Quoi que l'on en dise, tout ceci allègue que, dans leurs difficultés mêmes à se maintenir en lien avec leur environnement social et familial, ils font partie du « monde commun » et exprime cette appartenance.

Ces mutations progressives ont touché le monde du travail tant en chiffres qu'en qualités et en représentations. L'assistance sociale s'est développée et est devenue incontournable pour un nombre croissant de personnes en difficulté pour faire face à ses transformations. Et dans son développement, elle a eu tendance à conquérir l'espace social au-delà des seuls bénéficiaires des minimas observés. Mais reprenons pas à pas nos éléments, et voyons ce qu'ils nous disent encore.

1 — ASS, AAH et RSA de 2005 à 2015 vers une paupérisation désolante de la population

Que cela soit par rapport au département ou à la France entière, le décalage de Cherbourg-en-Cotentin est manifeste tout en suivant la tendance générale : la population bénéficiant des minimas sociaux s'accroît. En 2005 déjà, le pourcentage d'allocataires de l'AAH et du RSA cumulés représentait 4,6 % de la population globale alors qu'il n'était que de 2,7 % à l'échelle départementale et de 3,2 % au plan national. Il évolue de manière constante sur les dix ans passant à 5,6 % en 2010, puis à 7,1 % en 2015 pour l'agglomération (4,4 % pour la Manche, et 5 % pour la France). Ainsi pour Cherbourg, avec 7,1 % pour les deux allocations cumulées, le dispositif CAF concerne ainsi 13 % de la population entière et 22 % de la population en âge d'activité entre 15 et 60 ans. *Les ressources de l'ASIG couvrent au moins le quart de la population de Cherbourg.* Pour être complet, il faudrait sans nul doute ajouter les personnes bénéficiant de l'ASS (et y adjoindre aussi les bénéficiaires des pensions d'invalidité de la CPAM). Mais parler uniquement de paupérisation ne serait pas exhaustif, car ces personnes bénéficiaires sont de plus en plus isolées. Cette tendance se constate également à l'échelle nationale.¹⁰⁹

Ce taux d'isolement croissant dans le temps concerne davantage les hommes, les familles monoparentales, et les bénéficiaires de l'AAH. Cet isolement croissant, observé sur les dix années, touche des personnes sans activité qui pour l'essentiel sont sans qualification ou à faible qualification (niveau CAP), et qui ne trouvent plus d'activités leur correspondant.

Cette lecture illustre ainsi combien l'accessibilité à l'emploi est déterminante pour le développement des modalités de sociabilité ; tant dans l'espace de travail lui-même, que pour le maintien constant de ses inscriptions primaires. De fait, l'inscription dans la durée du non-travail, la faible qualification, l'âge des bénéficiaires, et la distance à l'emploi (ASS, RSA, AAH) sont liés, et produisent de l'isolement. Ils s'alimentent mutuellement pour générer une distance à la socialisation¹¹⁰. Nous avons noté que les hommes seuls semblent être plus exposés que les

109. « En 2014, les personnes isolées et les foyers monoparentaux sont surreprésentés parmi les bénéficiaires des prestations Solidarité et insertions, d'une manière comparable aux allocations logement. Les personnes isolées représentent 54 % de l'ensemble de la population des bénéficiaires (1,9 million de personnes) et les familles monoparentales 23 % (830 000 ménages). La forte croissance du nombre d'allocations Solidarité et insertion (+ 65 % entre 2004 et 2014 en moyenne) s'explique à la fois par la dégradation du contexte économique depuis 2008 et l'accroissement du chômage (Donné et Cazain, 2008), mais aussi par les changements importants de législation qui eurent lieu à la même période avec l'introduction du Revenu de solidarité active (RSA) et la revalorisation des barèmes de l'Allocation adulte handicapé (AAH), mesures favorables aux personnes vulnérables. » In Stéphane Donné, Jérôme Minonzio, « La population allocataire des CAF depuis 1999 : plus pauvre et plus isolée », in *Informations sociales*, 2016/2 (n° 193), p. 35-47. DOI : 10.3917/inso.193.0035. URL : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2016-2-page-35.htm>

110. Les données concernant l'évolution des profils des personnes bénéficiant des ASS, RSA, et AAH, peuvent être considérés comme des marqueurs relativement objectifs de l'éloignement de l'emploi ; on y observe

femmes à cette perte sociale qui se traduit par l'isolement (même si la différence tend à s'amoinrir). Ainsi, le nombre de femmes seules et de familles monoparentales avec un enfant qui mobilisent le RSA Activité (et également les aides du FSL) augmente de manière significative. Ces personnes disposeraient-elles d'une plus forte capacité à se mobiliser socialement, et à y être entendue ? La monoparentalité, souvent féminine, conforte alors la possibilité au sujet d'apparaître et de revendiquer une place dans l'espace social dans son ensemble comme dans celui du travail. Nous postulons ici que le travail dans sa fonction symbolique de constitution et de maintien de l'identité est fondamental ; et que sans accès à celui-ci, la possibilité d'apparaître socialement s'estompe davantage et favorise l'isolement. Les hommes, en avançant dans l'âge, y seraient plus exposés que les femmes ou les familles monoparentales.

La répartition des bénéficiaires du « Fonds de Solidarité Logement », son évolution et son usage sont éclairants également. Bien que répartie de manière assez équilibrée dans l'ensemble des catégories d'âge, on observe d'une part, une plus forte sollicitation du FSL pour les 35 - 50 ans ; et d'autre part, une tendance à un vieillissement des bénéficiaires qui se traduit par une augmentation légère et progressive des plus de 50 ans (grandement représentée dans la recherche). Toutefois, le pourcentage de retraités reste très faible et constant, et conforte l'hypothèse de l'importance du travail comme symbole ouvrant à la sociabilité. Ces aides touchent également une majorité de personnes seules, ou seules avec enfants, en âge de travailler et n'y ayant pas accès. L'augmentation du nombre de financements de mesures ASI par le département, dont l'objet est de plus en plus le maintien au logement (et non plus l'accessibilité), illustre pareillement les difficultés croissantes de cette population. Ces dernières concernent aussi bien la mobilisation de ressources financières, humaines, relationnelles et sociopsychiques.

Cette paupérisation « aspire » à se reproduire, car comme nous l'avons évoqué, les jeunes sont également touchés par cet appauvrissement. Ils (les moins de 30 ans) ont sur le territoire un niveau de ressources inférieur à ceux du département ; le niveau de scolarisation tend à baisser, et le décrochage scolaire s'accroît nettement chez les enfants des bénéficiaires des aides sociales.

Ainsi, associé à la pauvreté, se constitue un double isolement social¹¹¹ : un isolement dans le maintien et la reproduction des liens primaires et « familiaux », et un isolement face au travail et à son accès. Il s'agit là des deux espaces valorisés où se construisent, s'entretiennent et se renouvellent les liens sociaux. La pauvreté et l'isolement, en s'installant dans la durée, favorisent le développement d'un processus de désolation, nous le supposons.

2 — *Une pauvreté désolante*

Si le travail apparaît, par son absence, au cœur de la problématique de la construction de l'isolement qui tend à être désolant, il l'est parce que son absence rend « pauvre en tout ». L'absence de la fonction qu'il remplit comme support du bien apparaître socialement¹¹², avec une vie sans autre perspective que sa simple subsistance, entrave la constitution des liens nécessaire à la vie d'homme, et le maintien d'une existence pour soi. L'absence durable du travail explique-t-elle à elle seule les tendances croissantes à l'isolement observées, dans un contexte où, même de manière certes très insuffisante, les ressources pour garantir l'existence peuvent être à minima

statistiquement que plus les personnes sont considérées comme loin de l'emploi ou « inemployable », plus elles sont marquées par l'isolement social (1 personne sur 2 bénéficiant du RSA vit seule, et 3 sur 4 pour l'AAH).

111. Les statistiques de l'isolement social de la CAF rendent compte du fait de vivre seul au foyer.

112. Le travail a la même fonction que la chasse dans les sociétés de chasseurs-cueilleurs. S'il permet de nourrir le groupe, il est le support de l'ensemble de la vie sociale, et la place de chaque chasseur au sein de la société s'y définit comme telle ; c'est peut-être sur cette base que nous pouvons distinguer les hommes et les femmes. Ces dernières ont deux outils symboliques valorisés comme supports de leur « paraître et se représenter » : la maternité et le travail, l'un et l'autre étayant l'autre.

assurées ? Le travail ne vaut-il pas également comme « force » et « source » de représentation permettant de « paraître » et de « sembler » aux yeux des autres et de soi ? Pourquoi cette évolution récente impacte-t-elle autant les personnes et favorise-t-elle l'apparition d'une démobilité pour soi ? De grands bouleversements socio-économiques se sont produits sur peu de générations ; la rapide transformation des modes de vie et le difficile ancrage de ces populations d'origine rurale dans une « tradition » urbaine et ouvrière n'en sont-ils pas la cause ? Allons-nous voir s'inscrire ces faits de transformation dans les histoires de vie ? Ce difficile ancrage dans une appartenance sociale ne l'est-il pas davantage lorsque les premiers « assolements » ont eux-mêmes été fragilisés par l'histoire globale, locale et/ou familiale ?

Cette lecture historique et statistique a permis de révéler les processus de rupture sociale directement liés à l'absence de l'accès au travail, et d'entreapercevoir son possible impact sur la capacité à se maintenir dans la vie sociale et dans son logement (à appartenir encore). Il nous reste à l'attester dans les histoires individuelles et à y rechercher les différents facteurs de vulnérabilité favorisant le développement de la désolation (que ceux-ci soient globaux, sociétaux, familiaux ou individuels). Comment, la vie sociale se construit-elle, se maintient-elle, lorsqu'elle s'inscrit durablement hors du monde productif sans autres perspectives que l'assistance sociale ?

Dans la précédente présentation des partenaires, du territoire dans son histoire, et des statistiques concernant l'évolution de sa population, nous avons vu se définir, par cette approche « en entonnoir », un groupe spécifique de personnes.

Un « bloc » de population devenu important, vivant à la fois *dans* et *au bord* du monde s'est constitué ; ces personnes vivent plutôt seules (plus majoritairement des hommes) ou au sein de ménages essentiellement monoparentaux, et bénéficient des minimas sociaux. Elles sont durablement installées loin du travail dans le temps individuel comme dans le temps social. Plus que précaires, ces personnes vivent pauvrement des ressources de l'assistance sociale, et dans un appauvrissement progressif de leurs liens et de leurs possibilités de « paraître », tant socialement qu'individuellement. Elles se retrouvent en difficultés croissantes vis-à-vis des démarches administratives pour faire valoir leurs droits tant du fait de leurs « potentialités » propres que de la « complexification » des accès ; dans leur vie, une distance avec « l'évidence naturelle » d'être au « monde commun » s'était peu à peu creusée. Statistiquement, les menaces d'isolement désolant apparaissent autour de 40 ans¹¹³ et semblent s'installer dans la chronicité l'âge faisant. Cet isolement n'est-il pas en train de se cristalliser durablement dans le processus générationnel de cette population ? Ce processus ne se révèle-t-il pas à travers le désengagement scolaire et l'affaiblissement des qualifications chez les enfants des bénéficiaires des minimas sociaux et de l'assistance sociale ?

Du fait de l'allongement des temps d'assistance, de la tendance à son inscription définitive, et de l'arrivée dans l'assistance de personnes de plus en plus jeunes, je préfère utiliser le terme de pauvreté à celui de précarité pour caractériser la situation de ce groupe de personnes. Elles ont en commun un certain nombre de caractéristiques sociologiques qui lui donnent une certaine homogénéité durable dans l'espace social.

La pauvreté intégrée, marginale et disqualifiante chez Paugam, et la paupérisation désolante.

Dans un article de 1998¹¹⁴, et après avoir rappelé que définir la pauvreté et l'exclusion ne pouvaient se faire que dans l'analyse des relations sociales et des interdépendances qui relient les pauvres à la société, Serge Paugam définit ces trois idéaux types.

La pauvreté marginale (II) concerne cette population résiduelle d'exclus au parcours individuel fortement marqué et

113. Cet âge moyen correspond également à l'âge à partir duquel les personnes sont prises en charge par les dispositifs partenaires de la recherche.

114. Cf. Serge Paugam, *Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion.*, op. cit., p. 138-159.

qui est l'expression des limites et des « ratés de la société ». Ce sont les « inadaptés sociaux ». Marginale, elle l'est tant par son nombre que par ses caractéristiques. Si elle est présente dans l'ensemble des formes d'organisations sociétales, elle apparaît dans son expression « réduite » et idéale-typique au sein des sociétés fortement développées, industrielles, et en plein emploi. Elles disposent d'une très forte protection sociale pour les travailleurs et leur famille (pays du nord de l'Europe). Nous pourrions dire de cette forme de pauvreté, plus ou moins importante selon les sociétés, est composée de cette part irréductible, ce « normal » sociologiquement irréductible de pauvreté (comme le sont le crime et le suicide) telle que le concevait Durkheim. Hier, ils étaient tantôt errants et vagabonds, tantôt enfermés dans les asiles et les hospices de l'indigence; et aujourd'hui, ils vivent des minimas sociaux errants ou logés, non reconnus dans le handicap, et confondus dans la grande « masse » des bénéficiaires de l'assistance.

La pauvreté marginale renvoie au moins autant, dans le débat social, à la question de la pauvreté au sens traditionnel du terme qu'à celle de l'exclusion. Contrairement à la pauvreté intégrée, ce que l'on appelle les « pauvres » ou les « exclus » forment seulement une petite frange de la population... Les inadaptés de la civilisation moderne... pour laquelle les institutions d'action sociale s'efforcent d'encadrer cette population jugée incapable de s'insérer, tant socialement que professionnellement, sans appui extérieur.

Puis il distingue deux autres idéaux types de pauvreté en lien avec d'autres modèles sociaux qui s'opposent par leur forme de solidarité (traditionnelle et assistantielle) :

– La pauvreté intégrée (I) est le propre des sociétés plus traditionnelles que l'on retrouve dans des pays avec une forte présence historique de la pauvreté et une tradition de solidarité familiale, locale et religieuse structurante. Serge Paugam dit la reconnaître essentiellement dans les pays du sud de l'Europe (Italie, Espagne).

Leur niveau de vie est bas, mais ils restent fortement insérés dans des réseaux sociaux organisés autour, de la famille et du quartier ou du village. Par ailleurs, même s'ils peuvent être touchés par le chômage, celui-ci ne saurait, en lui-même, leur conférer un statut dévalorisé. Il est, en effet, le plus souvent compensé par les ressources tirées de l'économie parallèle.

– La pauvreté disqualifiante (III) est le propre de la société précaire, prise dans l'insécurisation de l'emploi, la menace du déclassement social et de la désaffiliation :

Ils sont refoulés hors de la sphère productive et deviennent dépendants des institutions d'action sociale, tout en connaissant progressivement de plus en plus de difficultés. [...] Ils sont confrontés à des situations de précarité par rapport à l'emploi, susceptibles de se cumuler à plusieurs handicaps : faiblesse du revenu, médiocrité des conditions de logement et de santé, fragilité de la sociabilité familiale et des réseaux sociaux d'aide privée, participation incertaine à toute forme de vie sociale institutionnalisée [...]. La déchéance matérielle, même relative, et la dépendance inéluctable à l'égard des transferts sociaux — et surtout des mécanismes assistanciers — se traduisent chez ceux qui vivent ces situations, par le sentiment d'être pris dans un engrenage conduisant à l'inutilité sociale.

Majoritairement présente dans des pays tels la France ou l'Angleterre, cette forme touche des personnes qui subissent de plein fouet les transformations sociales et les crises économiques. Elles ne sont pas considérées comme inadaptées, mais, bénéficiaires de l'assistance, elles se sentent dévalorisées. Cette pauvreté génère une angoisse qui diffuse dans toute la société et affecte plus encore ceux dont la situation est instable ou qui craignent pour leur devenir. Toutefois, cette pauvreté des précaires n'est-elle pas le propre d'une société qui vit un espoir déçu, et qui avance dans une logique de progrès et de projet vers un mieux vivre individuel et individualiste ? La vie précaire amène de la souffrance psychique liée à la disqualification, et en quelque sorte, au non-renoncement à la participation, à l'espoir de la reconnaissance par le travail retrouvé.

Si l'on admet que la population circonscrite préalablement est en situation de pauvreté, à quel type correspond-elle ? Ou bien, ne pouvons-nous pas dire qu'elle ne correspond plus à aucun type en particulier, mais qu'elle emprunte aux trois, pour former un nouvel idéal type? Et si tel est le cas : quels seraient les éléments qui la spécifieraient ?

Les idéaux types de Serge Paugam sont-ils encore adaptés pour rendre compte de cette évolution ? Ce groupe n'est-il pas caractérisé par des critères qui relèvent des trois idéaux types,

tout en ne s'inscrivant plus totalement dans l'un ou dans l'autre ? De plus, l'auteur laisse ouverte l'hypothèse d'un accroissement possible en nombre de la population du type « disqualified » dans la durée ; mais il ne dit rien de la forme que pourrait prendre cette relation d'interdépendance durable avec l'assistance ni de ces impacts sur la vie sociale et individuelle des bénéficiaires.

Dans *la pauvreté désolante*, comme dans le type intégré, ils sont nombreux et leur situation est devenue de plus en plus courante. À leur endroit, et comme de tout temps, la parole sociale à leur endroit varie entre bienveillance et défiance. Tantôt de manière négative, le discours stigmatise un groupe social défini ; tantôt de manière plus neutre, leur pauvreté est décrite comme un problème sociétal général en lien avec le développement des inégalités sociales qui découle d'un contexte de transformations économiques et industrielles de plus en plus exigeant et concurrentiel. Dans les deux cas, leur individualité est réifiée. Selon les variations politiques et économiques, le discours les fait passer d'un type à l'autre (tantôt intégré, disqualified, voire marginalisé et quasi criminalisé)¹¹⁵. À l'inverse du type intégré, leur insertion dans les réseaux de solidarité traditionnelle y est très pauvre et leur statut y est fortement dévalorisé.

Comme pour la pauvreté marginale, l'éloignement durable de l'emploi et les exigences croissantes en matière de qualification professionnelle les font apparaître comme des « inadaptés à la vie moderne » ; ils n'auraient pas pu poursuivre le rythme de la croissance et « s'adapter » aux transformations industrielles. Cette population n'est-elle pas « jugée incapable de s'insérer, tant socialement que professionnellement, sans un appui extérieur » ? Ils ne peuvent que difficilement « s'échapper à la tutelle que les professionnels exercent sur elle [la pauvreté] », nous dit Paugam. Cette tutelle de l'assistance sociale s'accroît et s'étend dans le temps pour une population de plus en plus nombreuse.

Cette population « refoulée de la sphère productive » diffère de ce fait de l'idéal type de la pauvreté disqualifiante qui est propre à l'univers de la précarité. En citant les mots de Paugam à contre-pied lorsqu'il décrit la pauvreté intégrée, la pauvreté désolante se caractérise également par « un état de misère stabilisé ». C'est un état « se reproduisant d'année en année » et qui semble se transmettre : « un état permanent et reproductible ».

Par contre, si la marginalisation de la sphère productive est effective pour ce groupe, ce dernier ne peut être considéré comme marginal ; il prend une place croissante dans la société dans son ensemble. De plus, l'importance de la mobilisation des politiques publiques, tant locales que nationales, et les interrogations qu'il suscite pour l'ensemble de la société en font une question majeure de la cohésion sociale. Ce groupe, par son existence même, ne participe-t-il pas de l'organisation générale de la société, de son système de protection sociale pris dans son ensemble, voire de l'organisation du travail ? Les mesures d'assistance dont il bénéficie se sont, pour un certain nombre d'entre elles, diffusées plus largement vers l'ensemble de la société au fil du temps. C'est le cas en matière d'aide aux logements, à la parentalité, à l'éducation, à la mobilité, etc. Quels sont les fondements et les représentations sous-tendus par cette diffusion généralisée de l'assistance dans laquelle se retrouve « prise » notre population ? Effectivement, nous avons observé un développement croissant d'actions individualisées en direction de ce public, portées par des dispositifs d'exception : aide aux ressources, aux soins, au maintien dans le logement (X7), et à la prévention des expulsions, etc.

La faiblesse accrue des liens sociaux et des réseaux sociaux — formels et informels — des bénéficiaires semble être une réalité qui transparait dans la statistique. N'est-elle pas parallèlement une expression accrue de la nature fragile et de la qualité « éphémère » des liens qui se développent dans l'ensemble de la société ? D'autre part, dans la comptabilisation des

115. Les contextes de crise économique n'ont pas toujours accru la stigmatisation à leur égard ; le RMI fut mis en place pour faire face à une menace croissante de perte de cohésion sociale qui découlait de l'augmentation du chômage et de la précarité de l'emploi. La mise en place du RSA s'accompagnera d'un discours plus stigmatisant, entre remobilisation et contrôle social vis-à-vis des gens qui « vivaient » des minima sociaux.

liens sociaux, quelle place est à donner aux liens avec l'assistance sociale ? Sont-ils comptabilisés, qualifiés et reconnus comme liens sociaux ? Sont-ils d'ailleurs des liens sociaux ? Peuvent-ils être valorisés et valorisables pour les bénéficiaires et pour les acteurs sociaux dans ces termes ? Dans les récits de vie, ce groupe idéal typique, vivant en état de pauvreté désolante, correspond-il à une réalité d'existence et répond-il aux critères précités ? Et si oui, comment s'est-il constitué ? Quels ont été — et sont — les chemins d'accès à cette pauvreté ? Y retrouvons-nous des origines sociales et des caractéristiques spécifiques qui peuvent être mises en lien avec l'histoire locale et globale ? Quelles en sont les différentes expressions selon l'âge et/ou selon les histoires particulières ?

Arrivés au terme de cette présentation du déroulement de notre recherche-action et de l'ensemble de nos différents partenaires (acteurs, bénéficiaires, et territoire), nous avons circonscrit un groupe spécifique de personnes ; il se trouve être en relation particulière avec l'assistance sociale, et cette situation sociale particulière les menace de désolation. Il se compose de personnes durablement inscrites dans la pauvreté au sens où Georges Simmel l'a définie.

Ce n'est qu'à partir du moment où ils sont assistés, — peut-être dès que leur situation globale aurait dû exiger assistance, bien qu'elle n'ait pas encore été donnée —, qu'ils deviennent membres d'un groupe caractérisé par la pauvreté. Ce groupe ne demeure pas uni par l'interaction entre ses membres, mais par l'attitude collective que la société, en tant que tout, adopte à son égard.¹¹⁶

Cette pauvreté que nous avons qualifiée de désolante ne correspond pas dans les formes qu'elle prend aujourd'hui aux idéaux types proposés par Serge Paugam. Elle regroupe un nombre croissant d'individus, plutôt des hommes, durablement éloignés de l'emploi et suspectés d'inadaptation ou d'inemployabilité, et qui s'inscrivent de plus en plus faiblement dans les réseaux de solidarité « traditionnelle » ou primaire. Ce groupe s'imbrique dans l'histoire de la ville ; il s'est développé en parallèle de ses transformations d'une part, et de l'évolution inclusive de l'assistance sociale d'autre part ; cette même assistance qui semble peiner à maintenir ce lien d'aide multiplie les dispositifs d'exception pour le faire. Pourtant, il semble bien que malgré une volonté d'assurer une assistance disponible à tous, les intervenants s'exposent à des difficultés croissantes de mobilisation des personnes qu'ils accompagnent ; c'est — entre autres — pourquoi nous l'avons qualifiée de désolante. Ainsi, avant d'interroger l'histoire des personnes accompagnées, et les relations d'accompagnement des dispositifs partenaires, je dois éclairer cette notion et le contexte supposé de son développement. Nous allons, dans la partie suivante, développer la notion de désolation, son origine, et la cohorte des concepts associés. Cet ensemble conceptuel doit nous permettre de penser celle-ci comme un phénomène social total s'insinuant au cœur des individus pris en charge par l'assistance. Puis, nous porterons un regard insistant sur l'assistance sociale, son développement historique et son évolution, ses fondements et son inscription dans la société globale. Nous nous demanderons alors si les relations qui s'y développent, tout en favorisant la désolation, ne caractérisent-elles pas une nouvelle forme de sociabilité avec ces liens sociaux particuliers ? Y a-t-il eu des étapes dans son extension qui ont favorisé l'apparition d'une menace désolante pour les personnes bénéficiant de son action ?

116. Georges Simmel, *Les Pauvres*, Paris, PUF, 1998 – 2008, p. 98.

Deuxième partie

De la notion de désolation à l'émergence de l'Assistance Sociale Institutionnelle Généralisée :

Construction conceptuelle et contextuelle

*« Paraître signifie toujours sembler aux autres, et ce sembler varie selon
le point où se place le spectateur et la perspective qu'il adopte. »*

Hannah Arendt

Chapitre introductif

Ce travail s'est posé dès le départ comme un travail d'investigation sociologique et anthropologique. Il se veut être une approche clinique : « qui s'exerce au lit du malade » (le lit étant ici une figure métaphorique). Il s'agit donc d'une lecture au plus près de la personne et de son environnement (domicile, lieu de vie, environnement, et dans les accompagnements dont ils bénéficient) : « le sujet, non alité, est couché par des souffrances qui l'empêchent de vivre en son être intime et social. »¹¹⁷ Et comme le rappelle à ce sujet Jacques Rhéaume : « une clinique du social, c'est intervenir avec les gens, les groupes sociaux dans le souci d'être utile, tout en utilisant des savoirs éprouvés »¹¹⁸.

Mais un tel travail n'aurait aucun intérêt si je ne faisais pas présentation des savoirs théoriques qui supportent notre réflexion, des outils de ma « caisse », afin de les mettre à l'épreuve du réel à interroger.

Dans la présentation du territoire d'enquête et de quelques éléments statistiques le concernant, j'ai mis en évidence que nous ne pouvions exclure la dimension historique et économique d'un territoire ; celle-ci a un impact sur les individus qui y demeurent et qui y participent. Les contours de l'objet d'étude construit préalablement comme une représentation en entonnoir m'ont conduit, pas à pas, au plus près des histoires individuelles de nos enquêtés vivant sur le territoire de Cherbourg. Ces histoires individuelles, je les interrogerai plus avant (partie III et IV) après avoir retracé les moments historiques et sociaux qui ont conduit à la généralisation de l'assistance sociale. Je développerai au préalable le champ conceptuel de la « désolation » en montrant comme celui-ci peut permettre d'éclairer la situation « d'enclosement » dans laquelle un certain nombre de bénéficiaires de l'assistance sociale se retrouvent¹¹⁹.

Au cours des 30 dernières années, une population croissante de personnes, durablement éloignées du travail, vivant de faibles ressources issues de l'ASIG, et fortement menacées d'isolement social, s'est constituée comme réalité statistique. La réalité d'un isolement social durable face à l'espace de travail gangrène la vie sociale et familiale et tend à s'étendre. Il prend la forme sociale d'une pauvreté désolante. Plutôt que d'un ensemble de personnes disparates situées à l'extérieur du monde social, ces personnes se retrouvent identifiées et « sujets » de liens spécifiques en son sein quant aux ressources et aux droits sociaux. Quelle est la nature de ces liens sociaux spécifiques ? Quelle est la référence « tierce » qui fonde ces liens nouveaux ? Quels

117. Jean Furtos, « Souffrir sans disparaître », in *La santé mentale en Actes, de la clinique au politique*, éd. Èrès, 2005, p12.

118. Jacques Rhéaume, « L'enjeu d'une épistémologie pluraliste », op. cit., p. 66.

119. L'enclosement est un mot du moyen français qui signifie « enfermé à l'intérieur » : « “Action d'enfermer” (synon. enclosement : *Inclusio* [...] : enclosement [LE TALLEUR, *Vocab. E. M.*, c.1490, 162]. » In *dictionnaire de moyen français [1330 – 1500]*, <http://www.atilf.fr/dmf/definition/enclosement>. L'enclosure [inclosure acts] fait également référence avec un mouvement anglais d'appropriation des terres jusqu'alors « biens communs » et qui est considéré comme les premiers pas du capitalisme anglais à la fin du XVIe siècle. En France, ce n'est qu'en 1770, par un édit royal que la pratique fut légalisée et provoqua des troubles importants : [édit de Clôture].

impacts ces liens sociaux spécifiques peuvent-ils avoir sur les conduites sociales des personnes bénéficiaires de ces droits ? Où s'origine l'installation durable (empiriquement et statistiquement constaté) dans ces dispositifs d'assistance et qu'est-ce qui favorise cette inscription dans cet espace où pèse la menace de désolation ? Peu à peu, nous avons vu apparaître un certain nombre de points caractérisant la « désolation » qui les menace en lien direct avec le monde d'aujourd'hui.

Dans le premier chapitre, j'interrogerai la notion de désolation empruntée à Hannah Arendt, avant de me demander si elle peut s'appliquer hors du totalitarisme. Dans la suite de cette réflexion je développerai la galaxie des concepts qui en découlent : monde commun et sens commun, émigration intérieure, dialogue interne et moi double. Puis, je questionnerai la nécessité de « l'apparaître » et les conditions du possible « sembler » social et politique aujourd'hui.

Dans le second chapitre, je m'attacherai à développer le concept d'ASIG (assistance sociale institutionnelle généralisée) ainsi que les conditions historiques et politiques de la naissance de l'assistance sociale. Je serai attentif à l'évolution de la notion de dignité depuis la rédaction de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 jusqu'à nos jours et sa généralisation comme revendication de droit individuel. Ceci m'amènera à questionner les possibilités inclusives de la seule « humanité » comme principe fondamental et support de la dignité humaine en l'absence du « travail ». Le rôle de l'ASIG dans ce cadre n'est-il pas porteur d'un paradoxe : celui d'une inclusion excluante favorisant une expérience désolante.

Au sein de l'ASIG, je suppose que se définissent de nouveaux liens sociaux — surtout depuis les années 2000 — qui vont favoriser l'apparition d'une nouvelle forme — ou espace social — de sociabilité : la sociabilité liminaire. Cet espace liminaire à réciprocité restreinte en se développant viendrait impacter les relations sociales *dans* et *entre* les deux autres espaces de sociabilité : primaire et secondaire ; et elle contribuerait à leurs transformations (chapitre conclusif). Une fois posé l'ensemble de ce cadre conceptuel et théorique, nous pourrions entreprendre dans les parties suivantes l'analyse empirique de ce processus de liminarisation selon les âges et les catégories sociales, et ses conséquences, afin de montrer en quoi s'y manifeste une expérience contemporaine de la désolation.

Dépendance et interdépendance en question

Si l'identité d'un sujet se définit par l'ensemble des liens qu'il construit au cours de son existence et qui le font apparaître dans un monde déjà là, il nous faut alors concevoir son existence comme un *processus* de jaillissement et de cheminement jusqu'à sa disparition au travers d'un *réseau* (filet) de liens sociaux d'*interdépendance*.

Le mot « *interdépendance* » est constitué étymologiquement du latin *inter*, qui signifie « entre ou parmi », incluant une dimension de réciprocité, et *dependere*, « dépendre de », « reposer sur », renvoyant alors à la notion opposée de dépendance. La dépendance tend à désigner les rapports qui relient certains êtres ou choses, les rendant nécessaires les uns *aux* (pour les) autres. C'est également un état de subordination, de soumission (sous dépendance). L'interdépendance intègre une dimension de réciprocité, de mutualité, d'échange, un état où ils dépendent les uns *des* autres. Comme le précise Norbert Elias :

Il suffira de dire que les hommes virtuels que nous sommes à la naissance ne se transformeraient pas en hommes faits s'ils n'étaient pas soumis à des contraintes d'interdépendance. Et cela ne signifie pas que les formes d'interdépendances actuelles exercent cette sorte de contrainte qui favorise la réalisation optimale des potentialités humaines.¹²⁰

120. Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, éditions de l'aube, coll. Monde en cours, 1991, p. 110.

Mais qu'est-ce qui définit un lien ou une relation comme un lien de dépendance ou d'interdépendance ? N'est-ce pas la valorisation des biens échangés, et la possibilité de cet échange ? Norbert Élias compare ces liens d'interdépendance, ces configurations, à un filet composé de fibres diversifiées. Il est formé de fils tous différents qui sont autant d'expressions des modalités du lien à l'autre, et font de chacun d'eux des sujets (de) liens. Ce filet est structuré par des nœuds multiples comme autant d'êtres-liens reliés les uns avec les autres par ces différents fils qui les composent également (« être lien », « être apparaissant », « être »). Chaque action sur l'un de ces fils (longueur, nombre, qualité) interagit tout à la fois tant sur le nœud (l'individu, l'être) que sur le filet dans l'ensemble de ses propriétés ; et tout l'espace social — comme espace d'apparaître et d'action — se trouve alors modifié dans sa continuité dynamique et dans ses modalités d'interdépendance. Toutefois, « les relations entre les hommes ne peuvent jamais s'exprimer simplement en termes de forme dans l'espace » ; une telle perspective nous interdirait de rendre compte de « ce *réseau* en mouvement perpétuel, tissant et défaisant inlassablement des relations »¹²¹ et rediscutant en permanence les modalités de son possible : la sociabilité et les liens effectivement vécus.

Il nous faut alors imaginer la vie comme processus : « Bien que ceci heurte les habitudes linguistiques et mentales, il est pertinent de dire que l'homme est constamment en mutation. Il n'est pas soumis à un processus : il est processus, car il se développe continûment.¹²² » C'est-à-dire que physiquement, psychiquement, socialement (au sens de sociabilité en construction), il est en développement ou déploiement permanent : il est *mouvement*.

L'individu, mais également, les institutions du social (comme toutes les institutions), et les représentations associées sont également des processus en interdépendance les uns vis-à-vis des autres (et des individus). En cela, la notion de dépendance elle-même — pour ce qu'elle contient de sens — est un processus en construction/déconstruction continu et contextuel. N'est-elle pas « dépendante » de représentations comme le travail, la famille, l'individu et l'autonomie ? Ce qui fait dépendance ne peut-il pas, selon la « culture », mais également selon le point de vue où l'on se place, être conçu ou perçu comme une interdépendance ? En outre, pour qu'il y ait interdépendance reconnue, ne faut-il pas que l'ensemble des liens soient reconnus, et « dits » comme telle (« mis à nu » dans leurs histoires, dans leurs « fonctionnalités » et « utilités » dynamiques) ? Ou, enfin, la question de la dépendance ne résulte-t-elle pas de la survalorisation (positive ou négative) de liens sociaux spécifiques au détriment d'autres liens négativement représentés ou invisibles, et des rapports de force et de valeurs qui les soutiennent ? La privation de l'accès à ces liens valorisés permettant de « paraître » socialement favoriserait l'émergence de la désolation chez un certain nombre de personnes.

Prenons pour exemple une personne âgée bénéficiant d'un ensemble de services à la personne et de l'aide de sa famille pour ses vieux jours. Elle sera souvent définie comme dépendante au regard des représentations dominantes, du discours politique et économique, et de ceux qui interviennent dans leurs missions d'assistances : travailleurs sociaux, médecins, famille, etc. Elle est dépendante de sa retraite, des aides à domicile, des infirmières, de la famille, etc. Mais tous ces acteurs ne font référence qu'à un seul flux d'échanges : à ce qui lui est donné, aux coûts des actes, à l'instant de sa « dépendance ». Ils font abstraction de ses actions passées pour le monde commun, comme du fait que cette personne est productrice de « travail », d'attention, et d'agir pour l'ensemble des personnes qu'elle mobilise autour d'elle ; elle est le « nœud » indispensable au « filet » de relations qu'elle provoque entre famille et travailleurs divers. Ce « nœud » sans lequel leurs missions et une partie de leur existence n'auraient plus ni fondements ni valeurs.

Une logique préexiste et voile une partie des relations du système en en survalorisant certaines et en déniait les autres, elle relève du système marchand et raisonne en termes de coût

121. Norbert Élias, *La société des individus*, éd. Agora, coll. Pocket, 1999, p. 70 à 71.

122. Norbert Élias, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, op. cit., p. 141.

financier. En raisonnant ainsi, uniquement en termes de « surcoût », la logique réifie non seulement la personne accompagnée, mais également le « paraître » social de chacune des personnes « apparaissant » dans leurs missions diversifiées et la multiplicité des liens d'interdépendance : elle touche famille, soignants, aidants, voisins, etc., comme par « contamination ». Ainsi le travail de l'observateur-sociologue est ici de mettre à jour l'ensemble des liens entre les êtres-liens, les « voilés » et les « survalorisés », et de mettre en lumière les logiques qui les déterminent.

Chapitre I

La désolation : conceptualisation et construction

« je peux être désolé — c'est-à-dire dans une situation où, en tant que personne, je me sens à l'écart de toute compagnie humaine — sans être isolé. »

Hannah Arendt

La désolation est une expérience psychique individuelle telle que vécue intimement, elle est pour l'essentiel sans mots, sans accès à l'expression émotionnelle, impossible à partager. Elle a cette particularité commune avec le suicide d'être l'expression de la subjectivité de la personne. Mais la désolation est également totalement sociale ; elle se manifeste à des moments précis de l'histoire sociale d'un groupe social, et est statistiquement identifiable ou à tout le moins discernable. En tant que fait social, elle exprime un état du groupe dans son ensemble. Enfin, comme fait sociopsychique, nous postulons non seulement que cet état du groupe se répète chez les individus, mais qu'ils le font dans des formes sociales d'expressions « valorisées », prédéterminées socialement, y compris sous forme d'inconduites.

Ainsi la désolation interroge le lien social, et à ce titre, « est totalement social et totalement psychique, ces deux dimensions étant indissociables. ¹²³»

Les faits sociaux ont cette caractéristique de contraindre indirectement nous dit Durkheim¹²⁴ ; ils apparaissent comme si nos agir, nos pensées et nos ressentis résultaient de nos propres choix. Toutefois, cette dualité entre un dehors contraignant (faits sociaux) et un dedans (faits sociopsychiques) des manières d'agir, de penser et de ressentir n'apparaît le plus souvent qu'à l'issue d'une construction théorique ou statistique¹²⁵ visant à appréhender la dimension sociologique des faits observés ; ou encore, elle s'exprime dans une contrainte sociale subie, mais déjà identifiée et « rediscutée » au sein des relations sociales (sans laquelle cette expression ne serait qu'un comportement pathologique individuel). Ce dehors ne peut se réduire à la société en opposition à l'individu, car il s'invite à la constitution des « êtres apparaissant » : des individus en tant qu'ils sont sujets de relations, interdépendants des autres. Ce dehors « se définit » par ces relations elles-mêmes.

123. Vincent de Gaulejac, *Aux sources de la sociologie clinique*, op. cit., p. 30.

124. Cf. Émile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, PUF Quadrige, 1937/1983.

125. Comme je l'ai fait pour révéler cette tendance sociale à la constitution d'un isolement désolant chez une frange de plus en plus importante de personnes bénéficiaires de l'assistance sociale.

Des faits sociaux psychiques

Durkheim (1895) ne fut pas le seul à évoquer cette notion. Une dizaine d'années plus tard, Georges Simmel reprend ces phénomènes sociaux psychiques; mais par son approche relationnelle, les faits sociaux psychiques ne sont plus la simple expression d'une contrainte extérieure (subie ou intégrée), mais l'expression empirique de l'état des relations sociales; « le réseau de la société se tisse de leurs innombrables différenciations, elles sont en quelque sorte les formes à priori engendrant sur incitations individuelles les phénomènes empiriques particuliers d'ordre sociopsychique. »¹²⁶

Les sentiments et les faits sociaux psychiques sont les soubassements des formes de socialisation, en ce sens qu'ils « portent » en eux des précontenus, des prérequis, des possibles à la sociabilité en actes. Non seulement ils dictent les conduites, mais ils sont les supports de l'interprétation et de la compréhension de l'autre, par le partage supposé commun des passions, des émotions et des sentiments.¹²⁷

Le fait sociopsychique devient objet de sociologie. Norbert Élias, beaucoup plus tard, reprendra en quelques sortes ce qui oppose Simmel à Durkheim en affirmant que « l'on ne rend pas justice aux problèmes des interdépendances sociales si l'on se borne aux interdépendances relativement impersonnelles. Il faut intégrer à la théorie sociologique les liaisons interpersonnelles et, surtout, les liaisons émotionnelles des hommes comme facteurs de liaison sociale. »¹²⁸

Dans les sociétés aux configurations complexes et hautement spécialisées, ces liens émotionnels et affectifs passent par des formes symboliques multiples. Elles définissent autant d'appartenances, et ne s'attachent plus uniquement aux personnes et aux communautés, mais s'étendent aux liens étatiques et professionnels (le drapeau, le travail...).

Les « valences émotionnelles » partagées et reconnues (comme la notion de dignité), fondent l'identité et permettent à l'individu de prendre conscience d'un « moi », d'un « nous » et d'un « eux ». La perte de l'accès à la possible expression ou identification à celles-ci est selon Élias aussi préjudiciable que la perte d'un être cher. « L'individu qui s'est ainsi investi est ébranlé au plus profond de lui-même lorsque l'unité sociale est détruite ou vaincue, lorsque sa valeur ou sa dignité s'effondrent. »¹²⁹

La perte d'accès à ses « valences et stimulations émotionnelles » partagées et reconnues ouvre la porte à la désolation.

126. Georges Simmel, *La religion*, Belval, Circé, (1906) 1998, p. 54.

127. « Toute vie étroitement commune est possible surtout parce que chacun, par hypothèses psychologiques, sait de l'autre plus que celui-ci en révèle directement et en pleine conscience. Car si nous en étions réduits à ces seules révélations, au lieu d'un homme cohérent que nous comprenons et avec qui nous pouvons compter, nous n'aurions jamais sous nos yeux que quelques fragments d'une âme, incohérents, pris au hasard. Il nous faut donc compléter les fragments donnés par des conclusions, interprétations et interpolations jusqu'à ce qu'en surgisse un homme aussi complet qu'il le faut pour notre exigence intérieure et notre vie pratique. » In Georges Simmel, *Sociologie*, Paris, PUF, (1908) 1999, p. 609-610.

128. Norbert Élias, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, op. cit., p. 166-167.

129. Ibid p. 168.

1 — De la désolation chez Hannah Arendt

Nous avons « choisi » d'emprunter la notion de désolation avec son champ conceptuel à Hannah Arendt, car elle permet de rendre compte de la dimension double du phénomène. Elle est fait social découlant d'une histoire sociale et politique, d'une part, et, comme fait sociopsychique de perte de sociabilité et de déshumanisation, elle s'inscrit au cœur des conduites et des actions individuelles, d'autre part.

L'auteure développe cette notion dans son ouvrage « Les origines du totalitarisme », mais elle ne se conçoit que rattachée à l'ensemble de sa pensée. L'auteure définit la désolation comme étant tout à la fois un principe d'action politique, un processus et un état des relations sociales (devenues impossibles, car irréalisables et/ou impensables). Au niveau de l'individu, c'est un processus de désagrégation de l'identité par déshumanisation vécue au cœur du sujet lui-même ; il mène à sa disparition comme être pensant, vivant, et jugeant, allant jusqu'à sa propre disparition à soi-même : « lorsque tout à moi-même, mon propre moi m'abandonne »¹³⁰. Ce processus de désagrégation de l'identité se construit par/sur la désagrégation des liens sociaux et du sens de ceux-ci, devenus insensés, impensables et/ou dangereux.

Le terme de « désolation » est un choix du traducteur. Il le signale dans une note en bas de page : « Désolation, par quoi nous traduisons *loneliness*¹³¹, ne doit pas être pris au sens psychologique ; la désolation est la solitude de l'homme que le système totalitaire déracine, prive de sol.¹³² » Ce choix du terme « désolation » renforce sa puissance évocatrice, car il fait écho à la notion de « sol ». Cet écho est d'autant plus pertinent que chez Arendt, comme nous le verrons plus avant, les représentations spatiales et géographiques (sol, terre, monde, maison, etc.) sont importantes pour exprimer sa pensée (le plus souvent de manière métaphorique). Le traducteur insiste ainsi sur la spécificité de l'usage du mot *loneliness* chez Arendt ; il renvoie à une définition dynamique comme « action sur... » et état de l'homme (rendu incapable d'action) et du monde. Il utilise également à d'autres endroits du texte les termes « esseulés » ou « esseulement » : c'est-à-dire « rendu seul », « laissé seul » par le ravage (état et action réunis). Ce dernier sens se retrouve clairement dans la définition et l'étymologie du verbe désoler en français. L'homme désolé est l'homme rendu et laissé seul à la suite de l'action de désolation. La désolation s'exprime individuellement par une atteinte à la capacité d'être en relations humaines et d'apparaître dans le monde commun. H. Arendt utilisera la notion « d'émigration intérieure » pour caractériser ce processus de (ré) action défensive individuelle face à l'envahissement totalitaire : il tend plus vers le subir que vers l'action d'ailleurs.¹³³

Dans le dictionnaire alphabétique et analogique Robert de 1980, on retrouve ces deux sens et ces conséquences.

Désolation : (XII siècles, latin : *desolatio*, voir désoler).

130. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, op. cit., p. 835.

131. Dictionnaire HARRAP'S, 1982, P478. 1. Solitude *f*, isolement *m*. 2. Sentiment d'abandon.

132. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*, op. cit. p. 833.

133. Hannah Arendt, « de l'humanité dans de sombres temps », in *Vies politiques*, Gallimard, Coll. TEL, 1986, p. 32. Elle démontre ici — en prenant l'exemple d'une amitié juif/allemand sous le troisième Reich — comment cette « émigration intérieure », ce « faire » sans le monde, ce repli sur soi, pour ne pas subir le monde et sa violence n'est qu'un leurre en tant que choix politique, car elle oblige à, soit des compromis, soit des rétrécissements. À la différence de la tyrannie, le totalitarisme s'infiltré au plus profond de l'être humain en détruisant son essence, car il est humain de par ses relations humaines dans l'espace du politique.

Le premier : Action de désoler, de ravager un pays ; résultat de cette action.

Le second : extrême affliction.

Désoler : (XIV siècles : latin *desolare*, proprement dit « laisser seul », d'où « ravager » ; racine : *solus*, seul).

Là encore deux sens.

Le premier : ruiner (un pays), transformer en solitude par des ravages *Ex. : Des pillards qui désolent la campagne. Une épidémie a désolé la ville. Maux qui désolent la campagne.*

Le second : Causer une affliction extrême.

La racine de désolation est la même que pour solitude ou solitaire, *solus*. Ce fait valide plus encore le choix de traduction qui lie étymologiquement davantage la signification des mots qu'elle ne l'était en anglais (désolation, sol, solitude). Nous notons encore que si le mot désolation existe en anglais — américain, il ne semble pas être porteur de cette dimension d'action que l'on retrouve associée au terme en Français ; « the condition of a place that is empty, with no living things or nothing pleasant in it: It was difficult to describe the emptiness, the desolation of the area »¹³⁴.

Lorsque Arendt introduit sa notion de désolation en l'opposant à la solitude, elle l'illustre en prenant pour appui la figure du philosophe qui va puiser son inspiration dans la solitude. Par la discussion intérieure qu'elle permet, il « recherche » à saisir le monde ; mais cette solitude l'expose à la menace de désolation, c'est-à-dire à faire face à une pensée qui « tourne à vide » au point de perdre le lien avec son objet d'intérêt : l'Homme.¹³⁵ La menace de désolation dans le totalitarisme est toujours une menace de perte d'humanité, car le sujet subit et se protège (ou s'habille du discours totalitaire en disparaissant comme sujet derrière lui). Le « je » se rétrécit. Et c'est par (et dans) cette perte d'humanité qui le rend inhumain, car coupé du sens et de la possibilité de relations sociales, qu'apparaît paradoxalement l'humanité, l'universalité et l'unicité de l'homme. L'universalité de l'homme apparaît dans son incomplétude et sa dépendance aux autres — par l'interdépendance et l'expression de l'autre en lui — pour être et apparaître au monde. *Il n'est homme que lorsqu'il est lui et les autres, lui et le monde.* Nous reviendrons sur cette opposition fondamentale entre désolation et solitude.

Hannah Arendt développe la notion de désolation à la toute fin de la partie « Idéologie et terreur » qui conclut le troisième et dernier livre intitulé « Le totalitarisme » de son ouvrage : « Les origines du totalitarisme »¹³⁶. Plus précisément, cette notion apparaît dans les huit dernières pages de sa réflexion, comme un aboutissement, et comme le résultat d'un phénomène historique sans précédent. Elle y définit ainsi ce qu'est l'état de l'homme « idéal » dans un processus totalitaire abouti : un homme déshumanisé, sans singularité, indistinct et interchangeable, en somme un homme désolé. La désolation est une « expérience (...) absolue de non-appartenance au monde, qui est l'une des expériences les plus radicales et les plus désespérées de l'homme »¹³⁷.

Pour Hannah Arendt, le système totalitaire se caractérise par ce qu'elle nomme la massification et la superfluité d'un nombre croissant de personnes ; c'est-à-dire la multiplication d'un nombre de personnes de plus en plus indistinctes les unes des autres, interchangeables, substituables, voire inutiles. Elle est « étroitement liée au déracinement et à la superfluité qui ont constitué la malédiction des masses modernes depuis le commencement de la révolution industrielle (...) »¹³⁸ et à la spécificité de la modernité.

134. La condition d'un lieu vide, dépourvu d'êtres vivants ou de rien d'agréable : Il était difficile de décrire le vide, la désolation de la région. <https://dictionary.cambridge.org/fr/dictionnaire/anglais/désolation>

135. Comme nous l'illustrerons plus avant avec la figure de Jean Jacques Rousseau, dans ce chapitre, en 3.4.3 : « Le sujet d'un monde de moins en moins commun ».

136. Cf. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, op. cit.

137. Ibid., p. 834.

138. Ibid., p. 833 et 834.

- *La massification* résulte en partie de l'« allongement des chaînes d'interdépendances, où des hommes toujours plus nombreux sont fonctionnellement reliés dans des espaces toujours plus vastes. »¹³⁹ Cette massification implique une tendance à l'autorégulation, et un sentiment perceptif de réification qui découle de « l'autonomie relative des processus d'interpénétration par rapport aux individus impliqués. »¹⁴⁰ Ce faisant, ce processus entraîne souvent le développement de sentiments d'incompréhension ou d'insaisissabilité de son destin (atomisation). Ces sentiments amènent à des tentatives d'explication dans différents registres qui peuvent coexister, mais qui se trouvent être renforcées par le discours politique. Ils peuvent « se dire » soit sur le mode d'une instrumentalisation extérieure (le complot juif, les étrangers, les bénéficiaires, la finance, le marché), soit sur la base d'une explication psychologique ou individuelle (race, inadaptation au travail, souffrance psychique, ou profiteur).
- *L'indifférenciation des « hommes de masses » et la superfluidité* découlent des états de guerre, des crises sociales, politiques (tyrannies) ou économiques : les individus ayant perdu leurs attaches se retrouvent superflus, interchangeable, mis en concurrence et disqualifiés. Elles s'associent à un repli de l'espace politique des classes moyennes ; celles-ci ne trouvent plus dans les propositions politiques une correspondance avec leurs aspirations et leurs espoirs (la désolation, vécue intimement, est toujours politique).
- L'inscription des hommes de masses dans une *solidarité négative* sous l'impulsion du Chef totalitaire, et la soumission à un langage, une logique d'idée, favorisent la réinscription dans une identité par défaut. Le mouvement est à la fois principe de domination et « collectif mouvant identitaire » (la Nature, l'Histoire, la Science, le Marché).

Hannah Arendt reprend l'idée de Montesquieu selon laquelle chaque régime trouve son fondement dans un principe d'action et fait de la désolation celui du totalitarisme : « c'est l'honneur pour la monarchie, la vertu pour la république, la crainte dans la tyrannie. Là encore, la désolation ne peut être qu'un substitut de principe d'action en tant qu'elle ne désigne qu'une perte d'appartenance au monde des hommes, une sorte de déracinement radical s'accomplissant comme *inutilité de l'homme*. »¹⁴¹ Comme principe d'action politique, elle « est couronnée de succès lorsque les gens ont perdu tout contact avec leurs semblables aussi bien qu'avec la réalité qui les entoure ; car en même temps que ces contacts, les hommes perdent à la fois la faculté d'expérimenter et celle de penser. »¹⁴²

L'homme désolé décrit par H. Arendt se retrouve comme « un, déserté par tous les autres. » Mais cet isolement désolant — différent de la solitude — ne se manifeste jamais mieux qu'au milieu des hommes : lorsque « je » « [...] se trouve entouré d'autres hommes avec lesquels il ne peut établir de contact, ou à l'hostilité desquels il est exposé. »¹⁴³

Roland Barthes, parlant du *Robinson Crusoé* de Daniel Defoe questionnait cette solitude qui accompagne l'homme depuis toujours, à la fois comme source de création pour le monde et menace de désolation (perte de la capacité aux liens), en ces termes :

Si j'avais à imaginer un nouveau Robinson, je ne le placerais pas dans une île déserte, mais dans une ville de douze millions d'habitants, dont il ne saurait déchiffrer ni la parole ni l'écriture : ce serait, je crois, la forme moderne du mythe.¹⁴⁴

139. Norbert Élias, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, op. cit., p. 113.

140. Ibid., p. 113.

141. *NRP. Mémoire et Histoire. 2002.* Hannah Arendt. Le système totalitaire. Première édition : 1951, ecehg.ens-lyon.fr/ECEHG/pdf/arendt.pdf

142. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, op. cit., p. 831.

143. Ibid., p. 835.

144. <https://www.cairn.info/revue-empan-2012-3-page-7.htm>

Cette proposition de Barthes interroge la transformation du monde des hommes. De l'île déserte à la ville active, en mouvement, que s'est-il passé chez les hommes ? ¹⁴⁵

1.1 — De l'isolement au « désolément » : le travail en question chez Arendt

L'isolement — ou la désocialisation telle que la définit Georges Simmel dans « Les pauvres » comme étant la perte de liens réciproques entre individus — devient désolation, pour Arendt, lorsque « le pouvoir d'ajouter quelque chose de soi au monde commun — est détruit (et) que l'isolement devient insupportable. C'est ce qui peut se produire dans un monde où les valeurs majeures sont dictées par le travail, autrement dit où toutes les activités humaines ont été transformées en travail. »¹⁴⁶ N'est-ce pas de ce « pouvoir d'ajouter » transformé en travail, qu'un certain nombre d'hommes sont privés dans le monde de l'assistance sociale et pour lequel ils ont un accès limité, contraint ou impossible ? Dès lors, ce pouvoir sur des hommes désolés — et non simplement isolés — ne tendrait-il pas à devenir totalitaire ? Et de quel « travail » s'agit-il ?

Après plus de 600 pages apparaît le mot désolé :

D'un côté, la contrainte de la terreur totale qui, en son cercle de fer, comprime les masses d'hommes isolés et les maintient dans un monde qui est devenu pour eux un désert ; de l'autre, la force auto-contrainante de la déduction logique, qui prépare chaque individu dans son isolement désolé (...) De même la terreur, y compris dans sa forme pré-totale, simplement tyrannique, ruine toute relation entre les hommes, de même l'auto-contrainte de la pensée idéologique ruine toute relation avec la réalité.¹⁴⁷

Privé de penser, l'homme désolé est également privé de l'accès à l'expression de la souffrance. Car si l'isolement, selon Hannah Arendt, envahit uniquement la sphère publique, il se transforme en désolation lorsqu'il envahit la sphère privée et intime. La désolation coupe toute relation avec autrui et toute possibilité de relation, et donc toute possibilité d'expression d'un besoin, d'une souffrance, d'un affect humain, et cela jusqu'au plus profond de son être.

L'auto-contrainte de la pensée idéologique signifie que les hommes ont fait leurs et intégré l'ensemble des éléments suggestifs de soumissions à une « loi » commune ; elle les réifie totalement comme objet de cette pensée totalisante. C'est dans cette perspective que l'on peut saisir les dimensions de la honte et de la culpabilité sociale attachées au « travail » qui soumettent pacifiquement (dans une violente relégation) l'ensemble des personnes ; celles qui n'en ont pas, comme celles qui n'y ont plus accès (par concurrence, par disqualification, ou par relégation), ou bien qui se sentent en risque de le perdre. Ainsi isolées et soumises à la pensée unique (celle de la réalisation de soi et de l'autonomie acquise par le travail), ne sont-elles pas menacées par la disparition sociale ? N'ont-elles pas perdu le sens de leur existence dans le monde et la possibilité même de revendiquer leur droit à une existence digne ?

Chez Arendt, la distinction entre isolement et désolation est fondamentale pour saisir ce qui se joue dans le totalitarisme comme forme d'action politique. Le travail dans sa forme moderne a joué un rôle central dans l'instauration du totalitarisme ; il a également une place importante dans sa distinction entre isolement et désolation. Nous postulons que son accès limité

145. C'est également cette solitude désolante vécue au cœur d'une cité qu'interroge Kafka dans « le château ». K se perd et perd son sens commun dans les méandres bureaucratiques du village. Nous retrouvons cette même question dans le roman « la ville dont la Cape est rouge » de Asli Erdogan, qui raconte l'histoire d'une jeune étudiante turque arrivant à Rio où elle se retrouve seule face à elle-même pour affronter la peur, la violence, et la menace de sa déchéance.

146. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*. Eichmann à Jérusalem, op. cit., p. 833.

147. Ibid., p. 831.

de façon durable, voire définitive, pour un nombre croissant de personnes joue un rôle central dans l'instauration de la désolation vécue aujourd'hui chez les bénéficiaires de l'assistance sociale, jusque dans l'intimité de leurs vies.

Reprenons ce qu'elle nous dit de la distinction entre « être isolé » et « être désolé ». « Je peux être isolé — c'est-à-dire dans une situation où je ne peux agir parce qu'il n'y a personne pour agir avec moi — sans être désolé. »¹⁴⁸ Car son isolement et son impuissance sur l'espace public n'impliquent pas sa sphère privée ; « ses possibilités d'expérience, d'invention et de pensée sont laissées intactes. »¹⁴⁹ Et a minima, elles lui permettent d'être en lien avec le monde. D'ailleurs pour Hannah Arendt l'isolement de l'homme (en tant que solitude) est un état nécessaire aux activités productrices du monde.

Dans l'isolement, l'homme reste au contact avec le monde en tant qu'œuvre humaine ; c'est seulement lorsque la forme la plus élémentaire de la créativité humaine (le travail et/ou l'œuvre) [...] est détruite que l'isolement devient insupportable.¹⁵⁰

Toutefois lorsqu'elle caractérise l'évolution des formes de travail, elle affirme que, dans le monde moderne et prétotitaire, l'homme y est de plus en plus reconnu comme force de travail — *animal laborans* —¹⁵¹, et non comme *homo faber*. À ce titre soumis par la nécessité, son lien d'échange avec le monde est menacé.

Le développement de l'industrialisation, avec le fordisme et la parcellarisation des tâches alliant massification et interchangeabilité au sein même du système productif, a favorisé cette distinction des formes du travail faite par Arendt. Nous pourrions continuer comme suit : un monde où « toutes les activités valorisées, permettant de pouvoir apparaître socialement et d'exister sur le plan des relations humaines, ont été détournées (confisquées) par le travail », sans trahir la pensée de l'auteure. Ainsi, si toutes valorisations et considérations se mesurent à l'aune du travail, la confiscation du travail, la confiscation du sens et des finalités de celui-ci, ne devient-elle pas confiscation des possibilités de « sembler » et d'ajouter au monde commun ?

1.2 — *Du désœuvrement dans la quotidienneté des « sans... »*

Un pouvoir dans une société dont le travail serait la valeur référence et qui favoriserait la confiscation de l'accès au travail pour une partie de sa population ne serait-il pas « dès lors, automatiquement un pouvoir sur des hommes désolés et non simplement isolés, et tendrait à être totalitaire. » Arendt parlait lors de cette citation d'une tyrannie où toutes les relations et valorisations auraient été transformées en travail ; une telle société favoriserait la désolation par la privation des moyens d'affirmer son appartenance au « monde commun », et par la

148. Ibid., p. 833.

149. Ibid., p. 832.

150. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, op. cit., p. 833.

151. Il y a un lien entre *Animal Laborans* et la société de consommation chez Arendt, entre la rareté qui soumet au labeur et l'opulence de la société productiviste qui alimente la société de consommation. Dans une société transformant tous les biens en valeur travail et en biens de consommation apparaît une tendance à la supplantation de l'œuvre qui dure au-delà de la vie humaine par le travail qui produit ces biens périssables ou à l'usage temporairement dédié.

L'*animal Laborans* serait cet être a-politique qui a déserté le monde lorsqu'il est « soumis au travail » pour subsister, comme pour consommer qu'il soit « libre » ou exclu (face au travail). Il est soumis au travail pour subsister certes, mais surtout soumis à cette forme de travail qui est « foncièrement » séparée de la production de subsistance : car transformée en biens de consommation. La subsistance de l'*animal Laborans* n'y est plus fabriquée directement par lui, il est pris dans des chaînes complexes de production et par des modèles dominants de consommation. Cette forme de travail moderne a produit un « détachement » essentiel entre la subsistance et l'homme qu'il contraint, et tend à le priver des possibilités de « paraître ». À l'opposé l'homme de l'agir, l'*homo faber*, habiterait ce monde anté-totalitaire où, par le travail, il fabrique le monde et le transforme, il l'humanise. Cf. Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Calman-Levy, coll. AGORA, 1983, p. 181 à 183.

confiscation du pouvoir d'apparaître, de sembler aux autres, et donc de l'agir ; cela même si cette société assurerait la survie des inactifs.

Depuis la fin des trente glorieuses, la transformation et la pénurie du travail qui découle des gains de productivité, associées à l'institutionnalisation de l'assistance, ont créé de nouvelles formes de relations sociales hors du travail ; elles sont au cœur de nos interrogations. Ces nouvelles formes de relations et d'inclusions sociales ne présentent-elles pas des caractéristiques assez semblables à la démonstration inspirée d'H. Arendt ?

Plus que jamais le « travail » — comme sources de consommation et de représentation symbolique — est devenu le révélateur commun de la réussite sociale individuelle permettant d'apparaître socialement. Réussite qui se manifeste en partie par le pouvoir de consommer (consumer) et qui permet de s'afficher dans le discours dominant : celui de l'autonomie, du petit entrepreneur de sa vie et de sa singularité.

Si dans cette partie du texte sur le « totalitarisme », Arendt ne fait pas directement référence à ces deux notions distinctes du travail, elles sont pourtant fondamentales dans sa pensée. Elle les développe dans la « condition de l'homme moderne » où elle oppose l'*animal laborans* à l'*homo faber*. Le premier travail (*laborans*) concerne le travail nécessaire à chaque homme pour sa subsistance, celui que sa nature contraint à produire pour vivre ou survivre. Le second travail (*faber*) lui permet d'habiter le monde et de l'humaniser, de faire « œuvre » et d'agir sur le monde même lorsque la parole politique est confisquée (isolement). Mais ne devons-nous pas interroger la pertinence de cette distinction au regard du monde et du travail tels qu'ils le sont aujourd'hui ?

Du travail, de l'œuvre, et du désœuvrement

Hannah Arendt distingue deux formes de travail. D'un côté, nous avons l'*animal laborans*, produisant un travail contraint par la nécessité et la survie de sa propre existence ; contrainte qui se retrouverait dans le travail moderne soumis à la production de biens de consommation dans lequel perdurerait une même soumission à la nécessité¹⁵². À l'opposé, l'*homo faber* produit des objets durables qui vont faire usage dans le monde des autres, et qui participent de la transformation de la terre en monde : il humanise le monde.

Dans son ouvrage sur l'invisibilité sociale, Guillaume Le Blanc questionne cette opposition entre travail et œuvre. Il invite à l'interroger au regard de la vie ordinaire. Pour lui, la notion d'œuvre est suspicieuse ; elle est trop attachée à la notion d'œuvre d'art, cette chose unique réalisée par un individu qui se tiendrait à l'écart avant de « l'offrir » au monde.

Pour lui, faire œuvre est un acte social dans sa réalisation même ; c'est « sentir que “soi” est pris dans un monde plus vaste auquel il contribue par des actions qui débordent le “cours” du soi, et créent les conditions d'une vie plus ample. »¹⁵³

C'est ainsi que, pris dans les échanges sociaux auxquels il contribue, l'homme s'invente une « vie singulière » par la « créativité ordinaire » qui contribue au lot commun. Chez Le Blanc, le travail de la nécessité ne s'oppose pas au « *faber* » ; sans doute parce que dans le monde moderne la consommation de la subsistance est détachée de sa production, et que la subsistance est englobée dans la consommation ; de fait, dans l'organisation du travail moderne, tout travail tend à être producteur de biens de consommation. Ceci pourrait alimenter la crainte d'Arendt développée dans « la condition de l'homme moderne » d'un retour de la nécessité dans la consommation où l'homme ne pourrait s'extraire du « cycle perpétuel de la vie biologique » ; ce cycle le pousserait — du fait de la pulsion de survie — à avoir des « besoins » illimités de consommer.

Toutefois, on ne peut que constater que, par le travail moderne, l'homme transforme le monde en l'humanisant ; (pour le bien ou le mal, et s'il menace de transformer la terre en biens consommables, ce sont là d'autres questions.) Il participe de ce quelque chose de plus grand qui le dépasse et lui permet d'exister. Il y participe par ce qu'il fabrique, mais également par les luttes ouvrières et les revendications sur le travail et le droit, et par son « agir » sur les différents espaces de socialité que ce « travail » permet. « Car la possibilité d'une vie semble impliquer la

152. Voir note précédente sur l'*animal laborans*.

153. Guillaume Le Blanc, *L'invisibilité sociale*, op. cit., p. 30.

possibilité d'une œuvre, et celle-ci..., en sa triple dimension interpersonnelle, personnelle et transpersonnelle. »¹⁵⁴

Le travail est donc, chez G. Le Blanc, compris et valorisant tout d'abord dans sa dimension relationnelle avec les hommes ; alors que chez Arendt, la relation première du travail est avec le monde (terre) qui permet la subsistance, et qui s'humanise par sa transformation.

À l'opposé de cette œuvre de la quotidienneté, nous dit Le Blanc, il y a le désœuvrement, les « désœuvrés », « les Autres », « les vies inemployées » ; ceux qui ne sont pas visibles dans l'espace « travail » et dont la vie n'est pas perçue comme faisant œuvre humaine dans les attendus normatifs. Une vie sans la reconnaissance des autres comme de « soi », elle ne vaut pas la peine d'être vécue¹⁵⁵. Dans cette invisibilité sociale, il distingue deux types de désœuvrement : le premier est celui des personnes qui travaillent et qui sont soumises à « l'hyperactivité » et à « l'hyperévaluation » ; elles sont en proie à la concurrence et à la précarité, au mépris social qui altère leur visibilité. Le second est celui d'une vie « non retenue qui ne peut faire œuvre, car déjà déshumanisée radicalement par les détachements qu'elle subit. »¹⁵⁶ Mais ces deux types ne sont-ils pas également deux stades d'un même processus : celui qui amène à la relégation, à la superfluidité, au désœuvrement de sa propre existence. « La vie désœuvrée n'est donc pas la vie en laquelle toute réalisation est annulée, mais la vie dont la mise en œuvre ne va plus de soi. Cela signifie d'un côté que la relation entre "usage de soi" et "réalisation dans le monde des autres" est problématique ; et d'un autre côté, que la capacité de contribution du sujet singulier au monde des autres est annulée [...] »¹⁵⁷

C'est-à-dire, une vie qui ne peut plus être « mise en œuvre » dans sa participation singulière au monde commun, et qui se trouve menacée dans son existence sociale et individuelle. Il y a un lien entre la vie des « désœuvrés » décrite par G. Le Blanc et la notion de désolation selon H. Arendt que nous reprenons ici ; il est dans cette perte d'évidence de son « être au monde » lorsque, loin du travail, comme expression de son pouvoir ajouter quelque chose de soi au monde commun, l'homme perd progressivement le sens de « soi ».

Cette définition du « travail » revue à travers le prisme du désœuvrement correspond à la notion de « travail » que nous développons ici ; il est tout à la fois participation effective et singulière à la vie sociale, et ce qui la permet. À l'opposé, sa privation amène à l'impossibilité de s'y inscrire et d'y paraître.

Les bénéficiaires des minima sociaux, et plus particulièrement les personnes au RSA, vivent ce désœuvrement. Si le revenu minimum leur permet d'être « physiquement en état pour l'activité », la potentialité de l'activité — l'inemployabilité — qui permet l'insertion leur est de plus en plus souvent opposée. Le bénéficiaire ne tend-il pas à devenir individuellement responsable de son inactivité par ce don écrasant et par cette contrainte à être toujours prêt pour un travail hypothétique : horizon par trop souvent inaccessible.

Les bénéficiaires des minimas sociaux accompagnés par l'assistance sociale institutionnelle généralisée sont liés et reconnus du fait de l'aide accordée ; mais, ne sont-ils pas en lien de dépendance et de soumission par leur impossibilité de s'affirmer comme personnes ajoutant quelque chose d'eux-mêmes au monde commun ?

Et s'ils sont toujours à minima des consommateurs libérés du travail (*laborans*) par l'assistance, cette libération ne se fait-elle pas au prix de la perte de leur possibilité non seulement d'agir, mais également de subvenir concrètement aux nécessités ? Cette perte entraîne une autre beaucoup plus subtile, et non écrite ; et dont nous supposons qu'ils l'ont intégré : la perte d'une parole recevable au sein de l'espace public. (Espace qui, lui-même, tendrait à disparaître derrière le Marché et la consommation ; à moins qu'il n'y ait plus comme espace public que l'espace du paraître dans la « consommation » ?) Leurs ressources de l'assistance ne sont-elles pas conditionnées par l'impératif qu'ils ont de toujours se définir comme « prêt » pour un travail ? Et en même temps, par la soumission à l'idée qu'il n'y a pas de places pour eux (par le mépris¹⁵⁸) ? Cette situation, par l'insécurité qu'ils ressentent face au regard de l'autre, ne favorise-t-elle pas des vécus proches de ceux décrits précédemment ?

154. Guillaume Le Blanc, *ibid.*, p. 24.

155. *Ibid.*, p. 179 à 183.

156. *Ibid.*, p. 30.

157. *Ibid.*

158. « Être méprisé, c'est alors être situé dans l'impossibilité de faire œuvre. », *ibid.*, p. 27.

Pour Hannah Arendt, la désolation est attachée à la condition de l'homme moderne et à son rapport au travail, qui, en se transformant et en se généralisant, a envahi tout l'espace social comme support du rapport au monde ; aujourd'hui avec la globalisation et la marchandisation généralisée des actes, des objets et des choses voire des êtres, le « travail » est indissociable de celui d'un monde de consommateur¹⁵⁹.

Ainsi son propos illustre de manière éblouissante les conditions de l'homme d'aujourd'hui. Précaire dans son accès ou maintien dans l'espace du travail, ou sans activité depuis si longtemps, il se trouve en situation de dépendance ; il est soumis totalement dans le rapport de consommation par la nécessité, et pris dans le jeu croissant des assistances institutionnalisées. Il n'a plus de place sécurisée — ou plus de place du tout — dans le monde du travail qui garantirait un lien de sens avec le monde commun ; ni dans ce monde où il ne participe plus. Il n'a plus la maîtrise de son devenir par et dans ce lien d'interdépendance — qui le transforme de fait, en lien de dépendance et d'incertitude totale. Comment une place peut-elle être sécurisée, si garantie par les autres par le seul biais de l'assistance institutionnalisée, elle n'est pas reconnue dans le champ des valorisations et des réciprocités sociales qui définissent l'appartenance ?

Être précaire et dépendant de l'ASIG, n'est-ce pas être menacé de désolation ? N'est-ce pas comme : « être déraciné, cela veut dire n'avoir pas de place dans le monde, reconnue et garantie par les autres ; (et) être superflu, cela veut dire : n'avoir aucune appartenance au monde.¹⁶⁰ »

159. Le travail moderne avec l'explosion de la consommation altère la distinction entre œuvre et subsistance.

160. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, op. cit., p. 834.

2 — *La Désolation totalitaire, un moment historique particulier*

Hannah Arendt conceptualise la désolation sur la base de l'expérience humaine passée et dramatique des régimes totalitaires du XXe siècle. Et si elle est la forme « aboutie » de l'homme dans l'univers totalitaire (par l'élimination de sa singularité), elle résulte de la conjonction d'éléments et d'un processus qui s'enracinent dans l'histoire moderne. Toutefois, l'auteure ne dénie pas l'existence de la désolation sous d'autres formes de gouvernements, tout comme sa possible apparition dans des circonstances particulières individuelles ou collectives. Ainsi, une tyrannie, où tous les actes de vie sociale auraient été transformés en travail, aurait tendance à être totalitaire et donc à favoriser l'émergence de la désolation.

De même, à la fin de son chapitre « le totalitarisme au pouvoir », elle évoque le retour possible de celui-ci, dans le monde d'aujourd'hui, réduit à concevoir en termes utilitaristes des réponses aux problèmes sociaux croissants.

Aujourd'hui, avec l'accroissement démographique généralisé, avec le nombre toujours plus élevé d'hommes sans feu ni lieu, des masses de gens en sont constamment réduites à devenir superflues, si nous nous obstinons à concevoir notre monde *en termes utilitaires*. Partout, les événements politiques, sociaux et économiques conspirent en silence avec les instruments totalitaires élaborés pour rendre superflus. [...] et d'ajouter en dernière phrase...] Les solutions totalitaires peuvent fort bien survivre à la chute des régimes totalitaires, sous la forme de tentations fortes qui surgiront chaque fois qu'il semblera impossible de soulager la misère politique, sociale et économique d'une manière qui soit digne de l'homme¹⁶¹.

[Par ailleurs, elle écrira :] ce qui, dans le monde non totalitaire, prépare les hommes à la domination totalitaire, c'est le fait que la désolation, qui jadis constituait une expérience limite, subie dans certaines conditions sociales marginales telles que la vieillesse, est devenue l'expérience quotidienne des masses de notre siècle.¹⁶²

Ainsi l'usage même de cette notion est permis par l'auteure hors, en deçà et au-delà du contexte totalitaire qu'elle caractérise, lorsque sa généralisation s'applique à tout ou partie des individus, élites y comprises. Toutefois, il est pour l'essentiel limité à la modernité.

Pourtant, si la désolation semble avoir atteint son paroxysme dans la société totalitaire (nazie et stalinienne), il est donc concevable qu'elle se retrouve à d'autres moments particuliers de l'histoire humaine dans ses trois dimensions. Et nous pensons qu'il est possible d'appliquer cette notion beaucoup plus largement. Si tel est le cas, pour chacun de ces moments particuliers, l'expression individuelle de déshumanisation qui mène à la disparition ne « s'exprime-t-elle » pas en lien avec les modèles de pensées et de perception du monde propre aux systèmes alors en transformation et dans lesquelles celle-ci s'y développe. La désolation comme fait social deviendrait alors une menace universelle potentielle qui s'affiche dans la vie des individus, des groupes d'individus ou des sociétés, *au cœur* et *selon* des expressions culturelles propres et à des moments particuliers de leurs histoires (et un opérateur d'analyse sociologique).

Colin Turnbull, dans son célèbre livre évoquant la fin du peuple des Iks, décrit la désolation de ce peuple qui fut déplacé, contraint à la sédentarisation, et menacé régulièrement par les grandes famines de l'Est africain. Ce peuple de chasseurs nomades soumis à la modernisation devient sous ses mots l'expression de la dimension universelle de la désolation :

161. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, op. cit., p. 812.

162. Ibid., p. 837.

celle de la déshumanisation de la vie et des rapports sociaux, celle de la perte des affects et de l'effondrement des liens familiaux et sociaux.

Il ne reste plus de bonté pour les Iks, seulement un estomac bien rempli, et seulement pour ceux dont l'estomac est déjà rempli. Mais, au fait, s'il n'y a pas de bonté, il n'y a pas non plus de méchanceté ; et s'il n'y a plus d'amour, il n'y a pas non plus de haine... Après tout, peut être est-ce cela le progrès — mais c'est aussi le vide.¹⁶³

Qui plus est, au détour des pages, nous le voyons également interroger le « choix » qu'ils ont fait pour leurs survies, dans les modalités sociales et culturelles qu'ils avaient à leurs dispositions, limité et prédéterminé en partie. Ils ont en quelques sortes « sublimés » leurs êtres de chasseurs nomades envers et contre tout, et contre eux-mêmes¹⁶⁴. Prédateurs de la nature, pour leur survie ils se transformèrent en prédateurs de leurs voisins, voire de leurs familles.

La plupart des Iks, une fois payés, consommaient immédiatement ce qu'ils avaient reçu. C'est là tout à la fois un comportement naturel de chasseurs, vivant au jour le jour et ne s'embarrassant pas de possessions encombrantes, et une nécessité évidente dans leur situation actuelle.¹⁶⁵

D'autres chasseurs-cueilleurs, vivant des situations de déplacements ou faisant face à l'effondrement de leur monde, soumis à la violence ou la maladie épidémique, se laissèrent mourir individuellement ou collectivement, sombrèrent dans l'alcoolisme, etc. Les récits de voyage et les relations de la conquête sont remplis de ces histoires de « fin de mondes ». Pierre Clastres en son temps interrogea l'histoire des Guayaki ; n'étaient-ils pas les survivants d'un peuple disparu vivant avant la conquête ? Il se souvint alors d'une phrase d'Alfred Métraux : « Pour étudier une société primitive, il faut qu'elle soit un peu pourrie. »¹⁶⁶

D'autres auteurs, écrivains, anthropologues, historiens, démographes¹⁶⁷ ont depuis les années 1970 réinterrogé l'histoire de ces peuples « premiers » et les méfaits de la conquête sur les différentes organisations sociales et leurs disparitions. Ils ont su surmonter et déjouer « l'erreur d'Holmberg »¹⁶⁸. Ils ont contribué à transformer le regard sur ces peuples dits « primitifs » et perçus comme tels : vivant dans le manque et la misère, passifs et apathiques, totalement soumis aux éléments. Mais bien peu de travaux, à notre connaissance, ont étudié les

163. Colin Turnbull, *Un peuple de fauve*, éd. Stock, 1973, p. 275.

164. Dewitte écrit parlant des modalités comme déterminants les « choix » et les moyens mis en œuvre pour la survie : « Ce sont davantage que des moyens : ce sont des contenus, et donc aussi des fins recherchées pour elles-mêmes, à savoir ce pour quoi on cherche à rester en vie. » Puis il ajoute en citant un de ses articles « La vie sans pourquoi » : « Cela peut être transposé à la vie humaine : pour un peuple de chasseurs par exemple, la chasse est un moyen de subsistance. Mais c'est aussi bien davantage le contenu de leur vie [...] S'ils cherchent à survivre, c'est notamment ou même principalement pour continuer à exister comme chasseurs. *La chasse n'est jamais un simple moyen pour vivre, mais une raison de vivre, et une vie sans chasse ne vaudrait pas la peine d'être vécue.* » In Jacques Dewitte, *La manifestation de soi : éléments d'une critique philosophique de l'utilitarisme*, éd. La découverte, Coll. Textes à l'appui, Paris 2010, p. 150.

165. Colin Turnbull, *Un peuple de fauve*, Ibid. p. 140.

166. Pierre Clastres, *Chronique des Indiens Guayaki*, Ed Plon, Coll. Terre Humaine, Paris 1972, p. 73.

167. Marshall Sahlins, Nathan Wachtel, Charles C. Mann, J. M. G. Le Clézio, pour n'en citer que quelques-uns.

168. Cf. Charles C. Mann, *1491 : révélations sur les Amériques avant Christophe Colomb*, Albin Michel, 2007. L'auteur décrit la confusion qui fut souvent faite dans la description des Amérindiens rencontrés bien après les différentes conquêtes, et ce qu'ils avaient bien pu être auparavant ; il nomme ce fait « l'erreur d'Holmberg » du nom d'un jeune ethnologue américain qui, entre 1940 et 1942, partagea la vie d'un groupe Sirionos sur les basses terres andines, donnant lieu à la publication de « Nomads of the longbow » : une monographie qui restera une référence pendant longtemps des cultures « autochtones » des Basses Terres. Il affirmait avoir découvert le peuple le plus primitif qui s'avérait n'être qu'un groupe de 150 âmes survivantes d'une communauté de plus 3000 Amérindiens décimés 20 ans auparavant par deux épidémies et les attaques des éleveurs blancs.

documents historiques, ou le mode de vie de ces derniers, sous cet angle particulier, celui des modalités de la disparition, ou du processus de désolation selon les différents peuples. J'émet l'hypothèse que la connaissance de leurs modalités propres de disparition — même dans les pires circonstances — pourrait être révélatrice de leurs êtres au monde.

Citons juste deux autres faits historiques pour soutenir celle-ci :

En 1567, un rapport remis au roi d'Espagne fait état du désespoir des Indiens de l'ancien Empire inca : « les uns se pendent ; certains se laissent mourir de faim ; d'autres absorbent des herbes vénéneuses ; des femmes enfin tuent leurs enfants à la naissance, « pour les libérer des tourments dont elles souffrent. »¹⁶⁹ Et les faits se répéteront. Au Mexique, lors de la conquête encore, plusieurs cas de suicides collectifs sont rapportés dans les « relations » ; certains se déroulèrent dans un monumental bain de sang¹⁷⁰ (à Massada et au Penol de Cuina) en lien avec leur culture de la guerre et leurs représentations du monde et de sa fin¹⁷¹.

L'étude des différentes formes et moments particuliers de désolation dans l'histoire humaine serait d'un grand intérêt et pourrait faire l'objet d'un travail de recherche ; mais cette évocation ici vise à appuyer l'hypothèse¹⁷² selon laquelle, qu'en plus d'être un processus de destruction et de disparition sociale et politique, les « expressions » de la désolation sont toujours « prédéfinies » par les modalités sociales et culturelles de ceux-ci ; (il en est de même des formes de suicides.) De fait, elle exprime de manière souvent fort paradoxale ce qui vaudrait la peine d'être vécu et qui est empêché pour le groupe social concerné, dans le temps concerné.

2.1 — L'homme déshumanisé au fondement de la désolation totalitaire

La désolation totalitaire comme principe de gouvernement pour Hannah Arendt se fonde sur un certain nombre de traits qui se sont progressivement développés dans le monde occidental avec la modernisation industrielle. Regroupés sous le terme de massification, ils résultent du développement progressif de trois phénomènes : l'indifférenciation croissante des individus, leur superfluidité, et leur interchangeabilité. Ces phénomènes envahissent tout l'espace de sociabilité, et « contaminent », certes de manière différenciée, tous les individus. Cette massification est le préalable à l'émergence d'un système totalitaire où la pluralité des hommes se « fond » en « un Homme idéalisé » sous la conduite d'un leader, d'un parti ou d'un principe.

Le caractère superflu et indifférencié permet la réduction à l'Un. Cette indifférenciation autorise au troisième, l'interchangeabilité, c'est-à-dire qu'aucune place ou fonction n'a de permanence. L'interchangeabilité peut aller dans les systèmes totalitaires jusqu'à la substitution du bourreau par la victime (du travailleur par l'inactif) ; le but est l'élimination physique de toutes résistances et particularités qui nuiraient à la logique idéalisée : de la Nature (nazisme), de l'Histoire (marxisme), ou du Marché total (ultralibéralisme économique). Cette interchangeabilité ne devient possible que par la réduction de la qualité sacrée, singulière et multiple de l'humain à une dimension quantifiable.¹⁷³ Alors il devient possible de penser que « ça peut arriver à tout le monde ! » d'être arrêté, torturé, accusé, condamné, éliminé... et

169. Nathan Wachtel, *La vision des vaincus*, éd. Gallimard, Coll. La bibliothèque des histoires, 1971, p. 146.

170. Le sacrifice et l'autosacrifice en Amérique centrale précolombienne sont « pratiques » courantes ; dans la culture aztèque, il peut être compris comme une tentative pour rééquilibrer et réguler le cosmos.

171. Cf. J. M. G. Le Clezio, *Le rêve mexicain ou la pensée interrompue*, éd. Gallimard, NRF essais, 1988.

172. Voir l'hypothèse principale de départ en introduction.

173. Avec l'incorporation intime de la « nécessité » totalitaire de cette interchangeabilité et de l'éventuelle élimination du « surnuméraire » pour le parti. Le « surnuméraire » c'est également la réduction de la multiplicité de l'homme à sa quantité, la réduction totale de la diversité dans le nombre. Ainsi Koestler fait dire à Ivanov : « Il n'y a que deux conceptions de la morale humaine, et elles sont à des pôles opposés. L'une d'elles est chrétienne et humanitaire, elle déclare l'individu sacré, et affirme que les règles de l'arithmétique ne doivent pas s'appliquer aux unités humaines [...] L'autre conception part du principe fondamental qu'une fin collective justifie tous les moyens [...] » In Arthur Koestler, *Le Zéro et l'Infini*, 1er éd. Calmann-Lévy, Le livre de Poche, traduit de l'anglais par J. Jenatton, 1980, p. 168.

aujourd'hui, licencié, expulsé, SDF. Ceci amène à une précarisation psychique généralisée de l'existence.

Mais reprenons ce que dit Hannah Arendt de l'homme de masse, de son émergence et de sa « psychologie ».

2.1.1 — *L'homme de masse*

Les masses se développent sur « les fragments d'une société hautement atomisée, dont les structures compétitives et la solitude individuelle qui en résulte n'étaient limitées que par l'appartenance à une classe. »¹⁷⁴

La désagrégation de l'État-nation fondée sur les classes sociales avant la seconde guerre mondiale dans l'ensemble de l'Europe permet cette massification. Tout d'abord, en Allemagne et en Autriche après la défaite militaire de 14 – 18, et puis dépassant les frontières avec la crise économique de 29, elle va produire un nombre croissant d'hommes déçus et désespérés. Mais, la masse ne naît pas du nombre croissant uniquement, mais de *l'indifférence* qui fait suite à la désintégration du sentiment d'appartenir à une classe, à une communauté de destin, à « un groupe fondé sur un intérêt commun »¹⁷⁵.

« [...] la première caractéristique [de l'homme de masse] est de n'appartenir à aucun corps social ou politique [...], présentant donc un véritable chaos d'intérêts individuels. »¹⁷⁶ Tels sont devenus aujourd'hui les hommes de l'assistance sociale généralisée, tout comme le sont sûrement les employés des entreprises gérées par des groupes financiers réduits à des lignes comptables...

L'effondrement de la société de classes et l'indifférence aux affaires publiques qui s'en suivit se transformèrent progressivement en *défiance généralisée* ; les individus

n'avaient rien en commun, sinon une vague conscience que les espoirs des adhérents qui somnolaient à l'abri des partis étaient vains, que, par conséquent, les membres les plus respectés, les plus organisés, les plus représentatifs de la communauté étaient des imbéciles, et que toutes les puissances établies étaient moins mauvaises moralement qu'également stupides et frauduleuses.¹⁷⁷

En Union soviétique, sous le régime de Staline, l'atomisation extrême et l'individualisation associée à la *défiance généralisée* furent renforcées par les purges qui visaient à menacer aussi bien l'accusé que son entourage. Ainsi apparut une forme de « culpabilité par association », où pour se protéger les anciens amis, les membres de la famille, devenaient les alliés objectifs des purges ; ils fournissaient les éléments d'accusation qui n'existaient pas préalablement, faisant éclater les sociabilités primaires. Logique dont nous pouvons nous demander si elle n'est pas applicable à la « contamination » de la honte, de la peur, et du sentiment d'insécurité ou de précarité. Au-delà des personnes concernées par la perte d'accès au travail, n'observe-t-on pas cette « contamination » à l'ensemble d'un espace familial, groupal et social ? Ne favorise-t-elle pas la dislocation des liens primaires et des inscriptions sociales ?

174. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, op. cit., p. 626.

175. L'auteure insiste également sur le fait que l'élite intellectuelle après la Première Guerre mondiale fut elle-même aspirée et happée par le nihilisme et le caractère morbide que cette dégradation sociale avait produit, et par le discours de destruction de la civilisation moderne pour fonder un Homme nouveau (au nom de la nature et/ou de l'histoire).

176. Ibid., p. 666.

177. Ibid., p. 823.

2.1.2 — *La psychologie de l'homme de masse chez Arendt*

La psychologie de l'homme de masse se constitue sur la base de deux caractéristiques essentielles. L'isolement croissant et la destruction de rapports sociaux (s'appuyant sur des intérêts/espoirs communs) produisent *au-delà de l'indifférence* ce *sentiment de désappartenance*, avec pour effets :

- Quoique partagée par de nombreux hommes isolés, cette situation ne permet pas l'apparition d'un sentiment commun : *incommunicabilité de l'expérience, sentiment d'étrangeté et méfiance généralisée*.
- Le vécu de leur situation y est perçu comme le résultat d'un *échec individuel* (sur fond de crise économique), associé à un *sentiment d'injustice*.
- Le *repli sur soi*, « l'émigration intérieure », même face à la famille.
- *Apragmatisme émotionnel croissant*.
- Allant jusqu'à « un *affaiblissement décisif de l'instinct de conservation* » (en lien avec le sentiment d'arrêt du temps, ou d'enfermement temporel).

L'ensemble de ces signes s'exprime et favorise le désintérêt de soi croissant qui mène à la disparition à soi-même. Pour Arendt, la production de l'homme de masse est un passage obligé du totalitarisme, et la désolation, l'action qui permet d'ôter tout sentiment d'appartenance à un monde commun. C'est sur ce fond de masse que les régimes totalitaires s'appuient pour asseoir la domination. Arendt définit deux idéaux types de l'homme désolé (abouti) : l'un étant l'homme totalitaire qui disparaît comme individu derrière sa mission (le SS, le fonctionnaire, le commissaire politique...); l'autre est la figure extrême du « musulman »¹⁷⁸ dans les camps de concentration — déjà mort psychologiquement avant de mourir physiquement. Dans la maison totalitaire, le désintéressement de soi s'associe au sentiment de pouvoir être sacrifié et à l'indifférence progressive devant la mort. Ils perdirent ainsi l'accès à la souffrance par la perte de leur nature d'Être pensant et souffrant.

Le vieil adage selon lequel les pauvres et les opprimés n'ont rien à perdre que leurs chaînes, ne s'appliquait plus aux hommes de masse, car ils perdirent bien davantage que leurs chaînes de misère lorsqu'ils cessèrent de s'intéresser à leur propre bien être : la source de toutes les inquiétudes et de tous les soucis qui rendent la vie pénible et angoissante était tarie.¹⁷⁹

2.2 — *Le camp totalitaire : « idéalisation » de l'organisation totalitaire et de la superfluidité des hommes*

« Le totalitarisme ne tend pas vers un règne despotique sur les hommes, mais vers un système où les hommes sont superflus. »¹⁸⁰

Pour Hannah Arendt, le système totalitaire abouti doit se passer des hommes dans leurs expressions individuelles, spontanées, émotives, et affectives ; il leur dénie toute qualité propre particulière, ainsi que la possibilité de s'en saisir en supprimant toutes possibilités d'initiative à l'ensemble des ressortissants de l'état totalitaire. « Le libre consentement constitue pour la domination totale un obstacle aussi grand que la libre opposition. »¹⁸¹ Et pour ce faire, le système

178. Nous développerons dans les pages suivantes cette figure particulière de désolation.

179. Ibid., p. 624.

180. Ibid., p. 808.

181. Ibid., p. 800.

totalitaire tend à détruire l'ensemble des droits civiques et juridiques de sa population, les rendant tels des apatrides et des vagabonds, réifiant leur humanité.

Le camp de concentration et d'extermination est pour l'auteure le lieu idéal typique de l'organisation totalitaire où la déshumanisation touche aussi bien les bourreaux que les victimes¹⁸², et où s'exprime la désolation comme désespérance absolue. Un lieu où même la désespérance disparaît comme expression d'humanité¹⁸³ la figure du « musulman » est la figure ultime de cette perte. Le camp, reflet ultime de la société industrielle, est le lieu de production « d'hommes sans âmes »¹⁸⁴.

Pour survivre dans l'univers concentrationnaire qui vise à détruire la singularité des hommes avant de les détruire physiquement, il faut avoir beaucoup de chances et de force psychique pour résister à la déshumanisation. La désespérance absolue et la désintégration de l'âme dans la « zone grise » qui s'ouvre à l'intérieur du Camp aboutissent le plus souvent à l'état de « musulmans ». « Tout détenu vivant plus de six mois est un escroc, car il vit aux dépens de ses camarades. »¹⁸⁵ Mais comment lutte-t-on contre ce « piège » de la déshumanisation et de la désintégration psychique ?

Pour Bruno Bettelheim, outre la chance, les conditions de cette survie dépendaient de deux facteurs propres à chaque individu : l'un, objectif, dépend la gravité du traumatisme, et l'autre subjectif et éminemment social. L'un et l'autre définissaient « le démantèlement que ce traumatisme provoquait en lui » ; mais pour finir, « tout dépendait du degré qu'avaient atteint l'intégration de sa personnalité et son amour propre »¹⁸⁶. C'est-à-dire : son degré de sécurité identitaire acquis antérieurement (l'empreinte sociale première). Comment rester fidèle à soi-même, garder le respect de soi et des autres malgré l'horreur ? Comment rester « maître de son visage »¹⁸⁷ ? Où s'origine cette capacité ?

Ce questionnement reprend l'interrogation de notre hypothèse. Au-delà de (1) *l'estime sociale* et de (2) *la reconnaissance de l'appartenance en tant qu'humain* (3), la question (construction) de *l'empreinte* — de la trace de *l'Autre en soi* — est un élément fondamental à l'existence sociale du sujet. Dans quelles mesures des conditions sociales exceptionnelles favorisent-elles l'expression de leurs fragilités antérieures ?

Bettelheim explique que cette résignation face aux épreuves de la vie dans les camps ne pouvait passer que par se couper progressivement de soi-même pour ne plus ressentir. Mais il fallait une individualité privée suffisamment solide afin que les comportements individuels de l'adaptation au camp — « l'être concentrationnaire » — ne viennent pas l'étouffer, ou que la désespérance ne la consume pas. Il fallait avoir tout à la fois des ressources individuelles suffisamment fortes pour rester en lien avec l'homme d'avant, et manifester des capacités d'adaptations exceptionnelles qui permettent d'opérer une césure à l'intérieur de son être ; une césure entre son être et son paraître telle qu'elle était infranchissable à la souffrance venue des violences et de l'absurde, tout en préservant « l'être soi-même »¹⁸⁸. Rompre le dialogue interne entre ces deux dimensions du moi que sont l'ipséité et les perceptions du moi social. Cette scission visait à garantir sa survie psychique¹⁸⁹ et physique.

182. Cf. Ibid., p. 803.

183. Avec la disparition de la désespérance, s'associe la disparition de la souffrance psychique remplacée une douleur sourde et sans mots, amenant à une anesthésie psychique voir physique devant l'abandon de soi.

184. Ibid., p. 786-787.

185. Cf. Robert Waizt, *Témoignages strasbourgeois, de l'université aux camps de concentration*. Cf. Primo Lévi, *Si c'est un homme*, Paris, Éditions Pocket, coll. « Documents récits essais », 1988, p.120.

186. Bruno Bettelheim, *Survivre*, Robert Lafont, 1979, p. 134.

187. Bruno Bettelheim raconte toute l'attention portée à l'apparence et au visage pour rester transparent au regard des nazis : ne pas avoir l'air malade, contenir toutes les défaillances corporelles visibles (ou odorantes), cacher sa maigreur et son anémie, etc.

188. Bruno Bettelheim, *Survivre*, op. cit., p 82. Les tortures ainsi subies, toutes « ces expériences terribles et dégradantes ne lui arrivaient d'une certaine manière pas à "lui" en tant que sujet, mais à "lui" en tant qu'objet. »

Ainsi « survivre » nécessitait de tenir cette position intenable. Elle conjugait tout à la fois, la rupture de soi à soi, la régression et le renoncement à toute réaction affective, la suradaptation à la vie concentrationnaire à la limite de la compromission, et le maintien d'une conscience de/à soi, avec la menace de sombrer dans l'état de « musulman »¹⁹⁰.

Les musulmans

« Musulman » est l'appellation donnée par les autres déportés¹⁹¹ à ceux qui, dans les camps, avaient tout abandonné, ceux qui, sans regard et au-delà de la résignation, étaient devenus des ombres. Les « musulmans » se présentaient « en chiffonnés » de la tête aux pieds, le plus souvent de manière désorganisée. Ils avaient perdu toute pudeur face à un monde autour qu'ils semblaient ne plus voir. Les comportements sociaux minimaux avaient disparu, ne maîtrisant plus ni leur faim ni leurs paroles. Les corps déambulaient apathiques, résignés ou soumis jusqu'à l'indifférence totale à eux-mêmes... Dans cet univers, les « musulmans » étaient la masse anonyme qui traverse les camps, le grand nombre, inadaptés à la survie concentrationnaire, et vouée à la sélection ; « des non-hommes en qui l'étincelle divine s'est éteinte et qui marchent et peinent en silence, trop vides déjà pour souffrir.¹⁹² »

Progressivement, les uns devinrent sans affects vis-à-vis de ce qu'ils orchestraient, et les autres sans affects vis-à-vis de ce qu'ils pouvaient subir en se transformant peu à peu en « animaux résignés »¹⁹³. Ici se retrouvaient les deux expressions de la désolation et de la déshumanisation extrême : la victime et le bourreau.

Cet état était obtenu par l'avilissement, les coups, la négation identitaire, la faim, l'inutilité, la superfluidité extrême, et le double isolement ; celui-ci se manifestait, d'une part vis-à-vis des autres autour en raison de la méfiance généralisée à l'intérieur du camp, et d'autre part par le sentiment croissant d'avoir été oubliés du monde et des leurs. Ce sentiment d'esseulement était renforcé par l'insensé de la situation, et par leurs « innocences » devant les punitions.

Le « musulman » subit un *processus de « mort sociale » totale* qui conduit au rejet par les autres et à la « sélection ». Ils ne sont pas sans nous rappeler les grands clochards déambulant¹⁹⁴, crasseux et habillés de chiffes qui poussent devant eux un caddie de centre commercial où s'amoncellent des trésors de déchets¹⁹⁵. Ils m'évoquent également ces oubliés, enfermés dans leurs logements et à la présentation similaire ; ils entassent et accumulent, parfois jusqu'au plafond, les restes putrides de leur vie s'en protégeant comme d'une coquille (« déconsommant » en somme).

189. Lors de sa détention B. Bettelheim se met alors à observer, il fait travailler son « être social d'avant » à la fois clinicien et universitaire, et passe des heures à tout mémoriser à défaut de pouvoir noter. Comme beaucoup d'autres déportés survivants, il adopta ce comportement « pour mettre sa personnalité à l'abri de la désintégration ». D'autres témoins adoptèrent des mécanismes similaires de préservation narcissique : Primo Lévi, Charlotte Delbo, etc., pour « s'échapper » du vécu quotidien du camp et préserver son « soi ». Cf. Ibid. p. 70 et. p. 52.

190. « C'était le renoncement à toute réaction affective, à toute réserve intérieure, l'abandon d'un point de non-retour que l'on défendrait coûte que coûte, qui transformait le prisonnier en "musulman". [...] conserver la liberté de choisir son attitude dans une situation extrême même si, apparemment, on n'avait aucune possibilité d'agir sur elle. » In Bruno Bettelheim, *Le cœur conscient*, Le livre de poche, Coll. Pluriel, 1979, p. 214-215.

191. « Muselmann : c'est ainsi que les anciens du camp surnommaient, j'ignore pourquoi, les faibles, les inadaptés, ceux qui étaient voués à la sélection. » In Bruno Bettelheim, *Le cœur conscient*, op. cit., p 207. Ou encore chez : Primo Lévi, *Si c'est un homme*, op. cit., p74-75.

192. Primo Lévi, *Si c'est un homme*, op. cit., p. 120.

193. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, op. cit., p. 784.

194. « Avant de connaître le mot "musulmans", je donnais aux déportés qui exhibaient les signes caractéristiques de la décrépitude physique et de l'ataraxie morale des noms provenant de la vie d'avant, des sociétés du dehors : "Lumpen ou clochards". » In Jorge Semprun, *Le mort qu'il faut*, Gallimard, 2001, p. 35.

195. Évités de tous, des gens sans domicile comme des passants, et, inconsiderés dans les politiques de mise à l'abri.

Mais même dans ces images ultimes, au terme d'un long processus individuel de déshumanisation désolante, n'est-il pas possible d'y voir les débris de leur « monde commun » ? Ce sont autant d'identités sociales qu'ils tentent, envers et contre le monde lui-même, de préserver ou d'adapter au risque de leur disparition sociale totale.

La désappartenance et ses effets psychologiques sur l'homme de masse, puis la déshumanisation à l'œuvre dans les camps ne sont pas sans rappeler les différentes étapes du processus de désocialisation. Tout d'abord, décrites par Alexandre Vexliard dans son livre « les clochards », elles furent reprises dans le syndrome d'auto-exclusion décrit par le psychiatre Jean Furtos pour la précarité¹⁹⁶. Ce qui n'est pas sans lien avec le vécu intérieur des personnes en errance sociale n'arrivant plus à habiter le monde, et dépeint par Michel Simard, clinicien et responsable de centres d'hébergement d'urgence sociale au Québec.

Une situation d'impasse où l'individu n'a plus de « chez-soi » où mettre à l'abri son être avec ses joies et ses peines ; où il est vulnérable, exposé aux risques d'une situation de survie ; où il a perdu la capacité de jouir de l'exercice de ses droits et, plus profondément encore, où il éprouve sa capacité d'être par lui-même comme une blessure. Cette situation peut être vécue par des individus qui n'ont d'autres liens entre eux que d'être confronté à cette situation, malgré eux. Autrement, ils n'ont rien en commun, si ce n'est la citoyenneté, pour la plupart, et l'humanité, pour tous.¹⁹⁷

2.3 — *Du regard et de l'apparence*

Ils peuplent ma mémoire de leur présence sans visage, et si je pouvais résumer tout le mal de notre temps en une seule image, je choisirais cette vision qui m'est familière : un homme décharné, le front courbé, et les épaules voûtées, dont le visage et les yeux ne reflètent nulle trace de pensées.¹⁹⁸

Le « musulman » donne à voir de sa perte d'humanité : la grande maigreur, la marche d'automate voûté et soumis, la perte de la volonté et d'attention à soi (saleté et perte d'hygiène) ; son visage est sans regard : les yeux enfoncés ou exorbités vides de toute vie psychique.

« Être dévisagé » est la hantise pour chaque prisonnier survivant, car apparaître « musulman » expose lors de la sélection à être « éliminé ». Et même s'il y avait une grande part d'aléatoire pour survivre dans le camp, il fallait apprendre le « regard de l'autre », et toujours « avoir l'air » ou faire semblant physiquement d'être en bonne santé. Pour rester vivant, contrôler et « soigner » son apparence devenait une nécessité pour apparaître invisible au « regard de la mort ». Le camp était l'espace où paradoxalement la survie dépendait de son invisibilité en apparaissant « encore vivant », car l'objet du camp était de détruire l'humanité des hommes avant d'éliminer les corps.

196. Cf. Jean Furtos, « Souffrir sans disparaître », op. cit. Jean Furtos, psychiatre a été directeur scientifique de l'ORSPERE : un des premiers observatoires de la précarité sociale et de l'exclusion, situé dans la région lyonnaise. Dans l'article introductif du livre précité, il décrit le *Syndrome d'Auto-Exclusion* comme étant l'expression d'une souffrance psychique exacerbée « qui va jusqu'à empêcher de souffrir, c'est-à-dire de ressentir » dans son expression paradoxale. Ce troisième stade se caractérise par les signes suivants : inhibition de la pensée et des émotions, anesthésie partielle du corps, troubles du comportement avec violence, diminution ou abolition de la honte humanisante, incurie majeure et absence du souci de soi, diminution voire abolition de la capacité à faire une demande, réaction thérapeutique négative (« monde à l'envers » où l'aide entraîne le mal être).

197. Michel Simard, *Regard sur l'itinérance à Trois-Rivières*, 2005. oraprdnt.uqtr.quebec.ca » F_775147527

198. Primo Lévi, *Si c'est un homme*, op. cit., p. 121. Seuls, peut-être les épaules voûtées et le corps décharné distinguent le SS du « musulman », et c'est également la thèse évoquée par B Bettelheim.

Cette réflexion nous enseigne : même dans un système où la disparition de l'humanité de l'homme en temps qu'individualité singulière est la finalité, la question de l'apparence, de l'apparaître et du sembler aux autres — quoiqu'inversée — est au cœur de la survie en tant qu'individu. La perte du « sembler » dans la désolation mène à la disparition.

Toujours pouvoir paraître à soi-même, et toujours sembler face au monde : une nécessité humaine.

3 — *La notion de désolation et la galaxie de ses concepts environnants*

Comme nous venons de le voir précédemment : l'homme désolé est l'homme rendu et laissé seul suite à l'action de désolation. Cette intentionnalité, quels que soient ses objectifs avoués, tend à « produire » un homme déshumanisé, indistinct et interchangeable (menacé de transparence totale). Dans cette logique, pour les temps qui nous concernent, le travail comme acte social qui tend vers l'ouvrage est central. Il donne accès au « droit » qui ouvre à la parole et à la possibilité de l'agir. Par sa perte, on assiste à un déracinement radical qui prive l'homme de la capacité de (se) penser, car il le prive de la maîtrise de son « pouvoir ajouter quelque chose de soi au “monde commun” ». Mais lorsque nous évoquons ce « monde commun » de quoi s'agit-il ? Le désœuvrement tel que le décrit Guillaume Le Blanc mène à la relégation (vécue et réelle). Il peut aller jusqu'à rendre difficile la mise en œuvre des actes nécessaires à la vie, porter atteinte à l'évidence naturelle de « soi pour soi » et de soi par rapport aux autres, entraînant une perte du « sens commun ».

Le détour par les camps totalitaires et la figure du « musulman » comme figure archétypale nous permet de saisir trois dimensions importantes que nous reprenons à Hannah Arendt :

1. *La désolation se développe à l'intérieur d'un système d'organisation sociale* concernant l'ensemble de ses membres ; il est tout à la fois inclusif et exclusif. La logique de pensée enfermante est partagée par tous après la destruction des références et des appartenances traditionnelles de protections : familles, classes, syndicats, églises... Cette logique de pensée globalisante fait référence à un ordre supérieur qui s'impose à tous : la Nature, l'Histoire, et pour ce qui nous concerne le Marché total.
2. *La « massification », ressentie par tous les hommes du système*, n'est pas le résultat unique du grand nombre ni de la seule multiplication et complexification des liens d'interdépendance des êtres entre eux¹⁹⁹. Elle découle de la désintégration du sentiment d'appartenance qui s'obtient par la mise en concurrence des individus entre eux : *confiscation des possibilités d'apparaître et d'ajouter au « monde commun »*.
3. Enfin, on assiste à *une transformation psychologique des individus* dans leurs rapports avec autrui qui englobe tous les membres. Cette déshumanisation des rapports sociaux, comme de l'organisation globale, favorise une tendance à la désappartenance croissante et au repli sur soi qu'Hannah Arendt dénomme « *l'émigration intérieure* ».

Dans « la condition de l'homme moderne », au terme de son prologue, Arendt émet l'idée que l'aliénation du monde moderne l'emmène dans une fuite de « la terre pour l'univers, et le monde pour le moi »²⁰⁰. Une sorte de fuite en avant, hors de... vers l'au-delà du monde et de soi, se produit. Aujourd'hui, cette fuite se caractériserait plutôt, après la grande époque de la compétition aérospatiale entre les États-Unis et l'URSS, par la multiplication des différentes « échappées » virtuelles possibles et permises par le développement des techniques informatiques. L'explosion des espaces Internet de conversations, de rencontres, où chacun peut avoir sa « story », inventer sa vie ou la jouer, et où l'apparaître ne semble plus conditionné que par la force de l'imaginaire dans la rupture avec soi-même. Ainsi ce goût de « l'évasion » — de la disparition, du « bouger » des jeunes, etc. —, ne serait plus le simple résultat d'une tentation

199. Pour Élias, à la différence de Arendt, la multiplication et la complexification des liens d'interdépendance à eux seules d'une société favorisent l'apparition du sentiment d'indifférenciation et de massification avec lequel s'associe le développement d'une perception d'un extérieur — la société — comme instance contraignante.

200. Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, op. cit., p. 39.

individuelle particulière, mais d'une tendance caractérisant nos temps en devenir ; des temps où l'abandon du monde pour le moi est manifeste. Nous assisterions alors à un déplacement de l'apparaître qui investirait l'espace de l'intime et du « soi » en abandonnant l'espace public. Cette tendance sociale — partagée par tous — serait alors vécue comme une démarche individuelle par des individus se sentant libres, ou cherchant à l'être et à survivre comme « soi » pour « soi » face à la dureté et l'insaisissabilité d'un monde « réel ». Ils n'auraient plus de place garantie que dans l'unique dimension du droit et de la valeur humaine ; (nous verrons que cette question du droit et des droits est au cœur de la question sociale de l'assistance : que devient l'homme lorsqu'il ne lui reste plus que le droit pour manifester son existence sociale ?)

Même si l'émigration intérieure est la résultante individuelle en réaction à un processus totalisant et réifiant l'homme, ne peut-elle pas être renforcée et définie par des prescriptions de conduite sociale issues du même processus (tout en relevant du « sens commun ») ? Ces prescriptions seraient portées aujourd'hui par l'espace de l'entreprise et du marché comme support des représentations. Elles se développeront à partir des années 1980, en même temps que l'assistance sociale²⁰¹ commencera ses propres transformations pour devenir l'ASIG.

Comment saisir ces conditions sociales marginales lorsqu'elles se généralisent, avec les sentiments associés d'isolement, d'incertitude pour certains, d'inutilité pour d'autres, d'esseulement comme menace pour tous ? Et que penser lorsqu'elles semblent surgir puis s'instaurer à l'intérieur des populations accompagnées par les systèmes de protections et d'assistances institutionnalisés ? Autant de systèmes d'assistances (APL, droits CAF, etc.) qui se structurent, se généralisent, s'étendent sur un nombre croissant d'axes de la vie sociale, et s'adressent potentiellement à tous ? Ces mesures d'assistance vont également jusqu'à régir la vie privée — intime et familiale — des bénéficiaires de l'assistance qui tendent à ne plus devenir que des « sujets de droits ». Qu'en est-il de l'effet sur le « moi » de la concurrence égalitaire généralisée pour l'accès aux droits sociaux lorsqu'il croise la question de l'utilité sociale individuelle ?

Nous éclairerons ces questions en développant notre réflexion sur la galaxie arendtienne.

3.1 — *Le « sol » de la désolation*

« Ce que nous appelons isolement dans la sphère politique se nomme désolation dans la sphère des relations humaines »²⁰²

Le terme sphère²⁰³ est directement en rapport avec une représentation d'un espace où s'exerce une activité humaine, même lorsqu'il s'agit de l'influence d'une personne ou d'une action. La sphère des relations humaines est distincte de la sphère du politique, et d'une certaine manière elle la recouvre et l'inclut. Lorsque l'isolement présent sur l'espace du politique s'étend à l'ensemble des relations humaines, il devient désolation et la tyrannie se transforme en totalitarisme ; alors l'intime et l'apparence se confondent, le privé et le public s'interpénètrent, le moi perd sa nature duale et s'efface devant la transparence. C'est à cet endroit-là que le traducteur précise que la désolation est la solitude de l'homme que le système totalitaire déracine, et prive de *sol*. Comme nous le verrons plus avant l'auteure distingue très nettement la désolation de la solitude comme deux états opposés du moi. Elle ajoute d'ailleurs : « la

201. Nous verrons parallèlement se développer un discours sur la souffrance sociale liée à la précarité, qui même s'il interroge la dimension sociale comme cause, individualise son expression avec le risque de la psychologisation et de la responsabilisation individuelle ; ce discours ouvrira paradoxalement la porte aux traitements individualisés comme seules réponses à la perte d'accès à l'emploi.

202. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, op. cit., p. 833.

203. Sphère vient du grec *Sphaira* : Boule ; son sens premier renvoie à la surface plane de sa représentation ancienne, au cercle, avec en son cœur un centre, le monde grec. La sphère c'est aussi la terre.

désolation n'est pas la solitude. La solitude requiert que l'on soit seul alors que la désolation n'apparaît jamais mieux qu'en la compagnie d'autrui. »²⁰⁴

Alors à quoi fait référence le traducteur lorsqu'il s'autorise à utiliser le terme « *sol* » ? Un jeu de langage avec désolation ? Peut-être ? Cette dénomination renvoie à une logique spatialisée de la pensée philosophique propre à Arendt²⁰⁵. Ainsi s'il est vrai que l'auteure parle des masses déracinées et entraînées par le mouvement totalitaire, elle ne fait pas référence ici à un espace géographique ; mais elle se rapporte à des appartenances, des classes, des espoirs partagés avec d'autres, des relations sociales, qui définissent des identités multiples et différenciées ici soumises à des processus d'aplanissement, de réification et d'anonymisation. « La force de la propagande totalitaire [...] repose sur sa capacité à couper les masses du monde réel. »²⁰⁶, et à couper les hommes de leur « *sol* ».

La désolation exprimerait cette rupture d'avec le monde tantôt réel et tantôt commun chez Arendt : la destruction du « *sol* » pour la gloire de l'Un (le peuple, la nation, la race, le travail, le marché).

Ce « *sol* » ne ferait-il pas alors référence également à « *solus* » : seul, le seul de l'état de solitude nécessaire au travail, à l'œuvre et à la pensée ? Un « *sol* » qui est à penser comme capacité de l'homme à être seul, tout à la fois hors du monde et en lien avec lui,²⁰⁷ comme l'expression humaine de son engendrement historique. Ce « *sol* » est composé d'une histoire humaine dans laquelle s'inscrit le jeune sujet (famille, groupe d'apparition et d'appartenance) ; il est ce déjà-là, dont il va au cours de son existence, être imprégné, accompagné, puis coconstruire, avant de le quitter en y laissant sa trace. Ce « *sol* » est un ancrage qui permet au sujet d'apparaître au monde, un lieu d'appui en perpétuelle réinterrogation, un lieu d'expression de soi reconnaissable par les autres et support d'identité pour soi et les autres ; il est « l'assolement » nécessaire au voyage d'une vie dans le « monde commun ».

Dans « la crise de la culture », la dernière phrase du chapitre « Vérité et politique » fait un parallèle entre la vérité et le « *sol* » : « Conceptuellement, nous pouvons appeler la vérité ce que l'on ne peut pas changer ; métaphoriquement, elle est le *sol* sur lequel nous nous tenons et le ciel qui s'étend au-dessus de nous. »²⁰⁸ Il s'agit d'un « *sol* » de vérités : support de l'agir. Mais chez l'auteure, la vérité n'a de sens que dans la mise en relation « en public » des idées, dans sa confrontation avec « le monde commun. » Il s'y définit ce qui lie les êtres entre eux, et ce qui est reconnu par eux comme le fondement des modalités de l'apparaître et du sembler (la civilité). C'est à dire, les limites entendues par tous de l'expression de l'individualité sur l'espace public comme espace politique. Ce sol particulier, cette terre vivante « travaillée » chaque jour, s'entend tout à la fois comme le support de l'identité qui fonde une appartenance, et le partage « de la civilité d'action »²⁰⁹ dans une communauté proprement politique. Étienne Tassin distingue deux types théoriques de communautés ; l'un de l'être et l'autre de l'agir : « connectées, mais irréductibles l'une à l'autre —, de l'être, de l'identité, des appartenances et des affiliations à des communautés ; de l'agir, des actions, des réseaux de relations humaines qu'elles tissent... ».²¹⁰

204. Ibid., p. 834.

205. Cf. Bernard Debarbieux, « Les spatialités dans l'œuvre d'Hannah Arendt », *Cybergeo : European Journal of Geography* [en ligne], Épistémologie, Histoire de la Géographie, Didactique, document 672, mis en ligne le 2 avril 2014. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/26277>.

206. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, op. cit., p. 672.

207. Capacité qui s'acquerrait au cours de la vie : phénomène très élaboré de maturation individuelle dans le processus de développement de l'enfant et découlant de l'ouverture aux liens du monde, paradoxe qui permet de dire « je suis seul », mis en évidence par D. Winnicott.

208. Hannah Arendt, *La crise de la culture*, Folio, Essais, 2006, p. 336.

209. Qui, en quelque sorte, oppose le sujet au citoyen : pour Arendt, on ne juge pas un homme sur ce qu'il est à l'intérieur de lui, sur ses pensées ou ses tourments, ou encore ses origines, mais sur ce qu'il donne à voir, sur ses actions (la parole publique étant la première des actions politiques).

210. Étienne Tassin, *Un monde commun*, éd. du Seuil, Coll. La couleur des idées, 2003, p. 282.

Cette distinction — quoique foncièrement théorique — est fondamentale. Elle définit les deux ordres d'atteintes possibles (ou de fragilités) qu'un ordre politique et social peut produire pour « favoriser » le développement ou le risque de désolation : destructions des ancrages identitaires, historiques, lignagers, groupaux, etc., et complexifications ou limitations des possibilités d'apparaître socialement et politiquement.

3.1.1 — *Le sol et l'espace*

Cette notion de « sol » évoque dans la langue française des émotions et du « sens » qui débordent la note du traducteur. Elle renvoie à la terre, au territoire, à l'ancrage dans un lieu, un espace, une demeure (demeurer) : est-ce un fait de langue ou un fait d'histoire ? Les références spatiales et géographiques nombreuses chez Hannah Arendt — la terre, le monde, l'espace, la maison, l'habitat, le territoire, position (place), etc. , ne doivent pas nous méprendre ; il s'agit chez elle d'une modélisation « spatialisée » et « phénoménologique » du social, du politique et des relations qui s'y développent²¹¹.

Si la terre et le monde se confondent parfois chez Arendt, le second finit toujours par recouvrir la première pour mieux s'en distinguer. Ainsi dans la première phrase de la « vie de l'esprit », elle pose la terre comme étant le support du monde en devenir :

[...] le monde où naissent les hommes renferme un grand nombre de choses, naturelles et artificielles, vivantes et mortes, provisoires et éternelles qui ont toutes en commun de paraître et par là même d'être faites pour se voir, s'entendre, se toucher, être senties et goûtées par des créatures sensibles dotées de sens appropriés.²¹²

La terre se fait monde par des hommes « conditionnés » à sa transformation en monde : « tout ce qu'ils rencontrent se change immédiatement en condition de leur existence. »²¹³

L'usage répété de ces notions « physiques » tantôt métaphoriques, tantôt analogiques, tantôt concrètes, vise à éclairer la nature humaine. Relationnelle par essence, elle n'est que la résultante et la cristallisation momentanée d'un état de ses activités et des relations humaines, sur cet espace réel qu'est la terre comme demeure.

Le monde, la maison humaine édiflée sur terre et fabriquée avec un matériau que la nature terrestre livre aux mains humaines, ne consistent pas en choses que l'on consomme, mais en choses que l'on se sert.²¹⁴

Elle distingue ainsi ce qui, par le travail, est du registre de la nécessité de ce qui est du registre du fabriqué et de l'*œuvre* (mais nous avons déjà discuté cette distinction).

3.1.2 — *Sur le « sol » des activités humaines*

Les trois notions clés de l'auteure — travail (labour), œuvre, et action — sont attachées non pas seulement à des espaces spécifiés, mais surtout à des relations spécifiques avec les éléments qui les composent.

Ainsi le travail relève de la « nature », de la terre, du « domaine de la nécessité » et de la survie concrètement.

211. « Il s'agit pour Arendt d'un point de vue phénoménologique de faire apparaître "la Terre comme la quintessence de la condition humaine". [...] Elle est comme nous dit Paul Ricœur, "le nom mythique" de notre ancrage corporel dans le monde. » In Jean-Marc Besse, *Les grandeurs de la terre : aspect du savoir scientifique de la renaissance* », ENS édition, 2003, p. 8.

212. Hannah Arendt, *La vie de l'esprit*, op. cit., p. 37.

213. Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, op. cit., p. 43.

214. Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, op. cit., p. 20. (Préface de Paul Ricœur.)

L'œuvre se définit dans un autre rapport avec l'objet monde par la transformation de la matière, détachée de la terre, en objets fabriqués qui durent dans le temps, voire au-delà de la vie du créateur. L'œuvre marque et humanise le monde dans la durée, il laisse sur le « *sol* » la trace de l'homme, y dessine son inscription spatiale : espace et trace se confondent dans un monde en passe de devenir « commun ».

Et enfin, l'action est « la seule activité qui mette directement en rapport les hommes »²¹⁵ ; elle se déroule au sein d'un espace humanisé (devenu monde) : « par la parole, qui est son instrument privilégié, elle est la faculté première par laquelle les hommes construisent leur monde commun »²¹⁶. (Ainsi comme dans la tradition sémitique, « au départ est le verbe ».) Arendt qualifie cet espace de plusieurs manières : espace d'action, espace intermédiaire, ou encore, espace de l'apparence (ou d'apparence), faisant du « monde commun » son théâtre. Seul ce dernier espace est l'espace du politique.

Ainsi l'espace de l'apparence se superpose-t-il à l'espace public où se définissent les affaires du « monde commun », alors que l'espace privé serait celui de l'intime, des émotions et des passions. Mais ce dernier est également — pour un temps — celui du travail (labeur), du travail (œuvre) et de la pensée ; trois actions se faisant sans la présence d'autrui, avant de revenir à nouveau sur la scène de l'apparence. Ces espaces-temps de solitude où l'homme se retrouve face à lui-même, dans une position tierce avec le monde, nécessitent pour leurs réalisations la présence « mentalisée » de l'altérité (connue et inconnue). Ces trois états distincts d'un agir non-politique visent in fine à permettre au sujet de « paraître » et de « sembler ». Quoique se situant à « distance » de l'espace politique, ces activités en sont la condition et peuvent se transformer en espaces ou enjeux politiques ; cela se produit lorsque la terre « commune » est confisquée, lors de conflits syndicaux et que le travail s'arrête, lors de la représentation de l'œuvre, ou lorsque la pensée s'exprime en paroles²¹⁷. Ces trois activités de l'homme sont interdépendantes, et tout ce qui limite l'accès à l'une d'elles et la « libre » circulation entre les espaces en contraint les hommes.

Au total, ne sommes-nous pas face à une représentation sociale assez proche de celle de Norbert Élias en termes de configurations, de filets, de liens d'interdépendance, avec laquelle elle partage une certaine « spatialité » dans la représentation de l'homme pris dans un monde de relations ? Comme évoqué dans l'introduction de cette partie : « les relations entre les hommes ne peuvent jamais s'exprimer simplement en termes de forme dans l'espace. » Car, ajoutait N. Élias, nous serions toujours face à une forme trop statique qui aura bien du mal à rendre compte de « ce réseau en mouvement perpétuel, tissant et défaisant inlassablement des relations »²¹⁸ et rediscutant en permanence les modalités de leur possible. Ce « mouvement perpétuel » est l'objet du politique où se définit le « monde commun ».

3.2 — Du « monde commun »

Chez Arendt, Le « *monde commun* » est un monde du dire, et du « dire échangé », partagé et confronté. Dans son article, « la question de l'apparence », Étienne Tassin tient ces propos : « certes la terre n'est pas le monde, car le monde est d'être dit dans les gestes et les paroles, il est la terre apparaissant »²¹⁹. Plus encore pour Arendt, comme le dit Roviello : « le monde n'est pas

215. Ibid., p. 41.

216. Cf. Bernard Debardieux, « Les spatialités dans l'œuvre d'Hannah Arendt », op. cit.

217. La modalité des relations entre ces activités et entre les humains détermine et définit les types de systèmes politiques — et les modalités de l'apparence — par la manière dont est reparti l'accès aux trois différentes activités pour plus ou moins tous les hommes : travail contraint, limité et obligatoire, ou interdit ; rapport à la culture, reconnaissance et hiérarchisation des formes d'œuvres ; modèles de représentation politique.

218. Norbert Élias, *La société des individus*, op. cit., p.70 à 71.

219. Étienne Tassin, « La question de l'apparence », in *Ontologie et politique — Hannah Arendt*, éd. Tierce, col. Littérales II, 1989, p. 68.

seulement humain parce que nous agissons en son sein (par le travail, par l'œuvre), mais parce que nous dialoguons sur lui, parce que nous débattons du sens de ce qui se produit en son sein »²²⁰.

Le « *monde commun* » — la nation (l'état, le pays) — ne peut être réduit à sa surface géographique ; il est l'enjeu du politique, créant et définissant les choses et le monde en cela « commun » pour et par un nombre plus ou moins important des êtres y agissant, et pouvant y apparaître. Pour être commun, ce monde composé d'êtres et d'objets doit donc être humanisé par des paroles échangées pour y valider leurs existences et leurs places. Les Êtres et choses ont pris position dans cet espace, et ces positions sont un enjeu du discours politique qui ordonnance et parfois ordonne.

À moins de faire parler de lui par les hommes et à moins de les abriter, le monde ne serait plus un artifice humain, mais un monceau de choses disparates auquel chaque individu isolément serait libre d'ajouter un objet²²¹.

Ainsi ce « *monde commun* », dans la pluralité du dire (ou à tout le moins de l'entendre), est « sol » devenu, et en devenir. « Sol » qui menace de disparaître pour celui qui est privé de son pouvoir « sembler », ou qui fait le choix libre ou contraint, de s'en extraire. Et la privation de ces différents actes « solitaires » qui permettent l'« agir » : travailler, œuvrer, penser, favoriserait la désolation par perte du lien de sens avec ce « sol ».

3.2.1 — *Du mot et de la chose du « Commun », petite histoire de distinction...*

Le mot « *commun* » est à la fois un nom et un adjectif. La racine du mot « commun » vient du latin *Com* (avec) et *munus* (devoir, charge, office, fonction) ; elle renvoie ainsi à une fonction sociale de prestations et de contre-prestations, et donc à une modalité d'échange qui définit des manières d'être en lien : de réciprocité.²²²

Comme adjectif, son premier sens est « ce qui est relatif à tous ou au plus grand nombre ». Sa première apparition (sous ce sens) en 842 fut dans le plus ancien texte connu écrit en « langue romane commune » : les « serments de Strasbourg » qui lièrent Louis le Germanique et Charles le chauve,²²³ dans un pacte de non-agression, pour le « salut commun ». L'objectif était de préserver le « *monde commun* » par la paix ; elle visait tous les chrétiens du royaume sous le regard de Dieu : un bien noble et précieux à protéger pour le plus grand nombre. Ce sens est fort différent que le parti pris par les auteurs de « Commun » qui choisissent de le faire apparaître en 1160 dans le sens d'ordinaire : « la valeur péjorative est soulignée par sa proximité avec le substantif “le vulgaire”, qui se forme à la même époque pour désigner le peuple »²²⁴.

Il est important de rappeler qu'à l'origine le terme « vulgaire » signifie « la multitude », le plus grand nombre ; et comme adjectif, il fut souvent là pour qualifier le caractère usuel ou commun (et non péjoratif). Le terme « *commun* » renvoie davantage à une dimension englobante qui relie, à « l'homme commun, ou homme du commun ».

220. Anne-Marie Roviello, *Sens commun et modernité chez Hannah Arendt*, éd OUSIA (Bruxelles), 1987, p. 87.

221. Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, op. cit., p. 264.

222. « On retrouve dans les significations du terme la double face de la dette et du don, du devoir et de la reconnaissance en propre au fait social fondamental de l'échange symbolique... Le terme qui désigne la réciprocité, “Mutum”, est d'ailleurs un dérivé de “Munus”. Mais le “Munus” n'est pas pour autant réductible à une exigence formelle de réciprocité. Sa singularité réside dans le caractère collectif et souvent politique de la charge ré-munérée (au sens étymologique, qui veut dire offrir en retour un présent ou récompenser). » In Pierre Dardot, Christian Laval, *Commun — Essai sur la révolution au XXIe siècle*, La découverte poche, Paris, 2014-15, p. 22.

223. Cf. https://www.lexilogos.com/serments_strasbourg.htm « Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien et notre salut *commun*, [...] »

224. Pierre Dardot, Christian Laval, *Commun — Essai sur la révolution au XXIe siècle*, op. cit., p. 41.

Si le terme est parfois chargé péjorativement comme dans l'expression « lieux communs », son caractère péjoratif est historiquement secondaire (XVIIe siècle)²²⁵. Il illustre plutôt la position et la volonté du locuteur de se distinguer de la « masse » que la nature intrinsèque de « l'objet » ainsi qualifié.

En fait, dans l'usage les deux dimensions de « général » et de « vulgaire » se sont toujours côtoyées au cours du temps, comme pour rappeler l'enjeu social et politique qui se joue derrière l'usage de ce mot : entre partage, échange, et règle. Son sens fait donc prioritairement référence à ce qui est partagé par plusieurs personnes « amis communs », et exprime le fait de vivre ensemble « vie commune » et de faire société en « faisant cause commune » sur un espace défini et discuté.

Est-ce dans le substantif « commun » faisant référence aux « communaux » comme biens, ou dans l'adjectif qualifiant « ce qui est relatif à tous » qu'il faut chercher l'origine du nom « commune » ? Difficile de trancher. La commune est devenue l'élément de base du découpage géographique administratif dès le 14 décembre 1789 et la première strate politique et administrative de l'état français pour l'ensemble du territoire après la suppression des paroisses. Elle est l'espace public ordonné où vient s'inscrire l'existence de ses habitants : le travail dans ses deux dimensions, les relations humaines et sociales et l'espace du politique — en paroles, en actes et en règles.

Le substantif « commun » désigne des biens pensés comme inaliénables par usages, par droits, ou par « nature » : pièces communes, terres, air, mer, etc.

De l'usage du « commun »

Au Moyen Âge (et jusqu'à nos jours dans certaines campagnes au cœur des exploitations agricoles), le terme « les communs » était utilisé pour désigner l'ensemble des logements du service (cuisine, écuries, habitations des domestiques, etc.) ; ils étaient rattachés à un château ou une grande maison où tous allaient et venaient. Il désigne aujourd'hui dans le langage courant les espaces partagés d'un immeuble ou d'une copropriété. En quelque sorte, un espace entre l'intime et le public, partagé, et défini par un lien de vassalité, un titre de propriété ou de location.

« Les communs » regroupent également depuis toujours les choses jugées inappropriables ou inaliénables à de seules fins privées. Un certain nombre de ressources variées entrent dans cette catégorie. Il en est ainsi des landes, des marais et des forêts, des mers et de la pêche, des droits de chasse, de pâtures ou de glanages. Ils étaient et sont régis par un ensemble de règles d'usage ou de coutumes. Ils font l'objet d'un droit d'usage reconnu comme bien de droit public par le seul fait d'appartenir à une communauté sans qu'il puisse y être désigné un titre de propriété individuelle.

Lors des moments de tensions économiques, sociales et sociétales, ceux-ci se sont souvent trouvés au cœur des enjeux découlant des transformations sociales, supports tout à la fois d'une lutte pour la survie et d'une lutte identitaire. Souvent perçus comme des survivances du passé, ils n'en sont pas moins tout à la fois des lieux où se vivent des sociabilités spécifiques, des activités propres et des expressions politiques.

« Commun » caractérise également des biens qui depuis l'antiquité sont considérés comme inappropriables, d'abord par nature, puis progressivement par « droit » : l'air, l'eau, la mer (parfois certains rivages, et les terres extrêmes). Avec le droit, le progrès et la mondialisation, beaucoup se sont trouvés privatisés, et de nouveaux se sont définis : la biosphère, la génétique, les communs cognitifs, numériques, ou informationnels, mais également le savoir et l'enseignement, les services publics.

Le « monde commun », comme les « communs », partage le paradoxe suivant ; il résulte d'un « déjà-là » dans lequel chaque homme à sa naissance s'invite, d'un déjà-là institué de règles, de droits et d'usages inscrits dans une histoire sociale et politique ; et d'autre part, il

225. Cf. Francis Goyet, « Aux origines du sens actuel de "lieu commun" », in : *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1997, n° 49. p. 59-74.

contient aussi — potentiellement — cet espace politique où se rediscutent les modalités de sa jouissance, son ordonnancement, le vivre-ensemble, dans la pluralité des singularités.

3.2.2 — *Du « monde commun » comme monde de l'apparaître : espace d'appartenance et d'action*

Ce détour par les usages et les origines du mot « commun » vise à mettre en évidence la nature fondamentalement politique du concept de « *monde commun* » où se lie les êtres dans des relations d'échanges réciproques ou non, de droits et de devoirs. Il y aurait alors deux natures « aux communs » du monde qui, en tension l'une vis-à-vis de l'autre, fondent la communauté comme politique. D'une part, l'appartenance à celle-ci résulte d'une reconnaissance pour un partage de l'histoire, de l'usage, de l'espace, s'inscrivant dans l'histoire des corps par l'activité, dans la descendance et dans le droit. Et d'autre part, un lieu de rencontre entre les hommes où peut apparaître l'expression politique par la parole échangée entre eux : expression de la communauté incertaine qui fait l'histoire.

Étienne Tassin décrit ces deux ordres de la communauté, comme deux rapports à la temporalité, difficilement dissociables et jamais assimilables totalement l'un à l'autre, car ils s'avèrent être en dialogue de légitimation mutuelle.

D'un côté, l'ordre des communautés d'appartenance, de filiation ou d'affiliation est de l'ordre des provenances (communautés familiales, villageoises, tribales, ethniques, religieuses, culturelles, linguistiques, nationales, etc.) à forte teneur cohésive, parce qu'enraciné dans des liens du sang, du sentiment, des valeurs partagées ou des allégeances hérités et imposés. Cet ordre décide pour une bonne part des identités individuelles qui résultent d'identification à des repères partagés. [...]

(Ces repères [sol] sont l'objet de destructions dans le processus de massification prétotalitaire, voire d'inversion dans le système totalitaire.)²²⁶

D'un autre côté, l'ordre des communautés incertaines précaires qui se forment politiques à l'occasion de conflits, des rapports de forces, et à propos des injustices subies, des spoliations de droits [...] « Sociétés aléatoires » [...] communauté indécise, indéterminée, voir improbable, qui lie transversalement les individus appartenant diversement aux premières... Ces réseaux de relations sont appelés à se former et à se défaire, à se renouer autrement selon les événements. Chaque fois, chacun y est acteur à divers titres et pour des motifs possiblement divergents, sans que les rôles qu'il y tient le figent dans une identité arrêtée. Il y a ainsi une socialité de l'action politique qui n'est pas rabattable, sauf à en perdre la spécificité et à méconnaître les vertus de l'agir-ensemble, sur les formes culturelles de la communauté ou éthiques de la civilité.²²⁷

Mais, à ce stade reste ouverte la question de ce qui légitime — ou pas — d'apparaître au sein de ces communautés incertaines et politiques pour discuter de ce « commun » en question ?

Si le commun est l'enjeu du politique, n'avons-nous pas assisté à l'apparition du travail comme « bien commun » à partir du moment où — enjeu de luttes et de reconnaissance pour fonder la communauté politique — il fut discuté et revendiqué pour devenir la source de la possibilité légitime de l'apparaître politique du citoyen travailleur ? Et quelle a été l'évolution de l'accès à ce bien, comme aux discussions de son usage et des droits d'assistance ? L'est-il toujours, et si oui, avec quelles conséquences ?

226. Précision apportée par mes soins.

227. Étienne Tassin, *Un monde commun*, op. cit., p. 283.

3.2.3 — *Le travail : un « bien commun » enjeu de lutte pour le « sembler »*

N'est-ce pas au cœur des terres arides du « commun », dans l'importance donnée à les discuter ou non, dans le partage de ses biens, de ces restes du monde, avec l'ensemble de ses membres que se fondent le social comme espace politique ou comme espace de relégation ? En l'espèce pour recentrer mon propos, la matérialité de l'aide à elle seule ne semble pas permettre à l'être humain d'« être ». Et les possibilités d'apparaître ou non dans ce lieu de conflictualité (comme espace de « droits communs » à défendre ou à revendiquer) ne se trouvent-elles pas évacuées derrière la revendication partagée par tous à la « vie digne » ?

Il semble que pendant tout un temps, il fut possible d'attribuer le qualificatif de « commun » au travail, tel que le définissait Marx, comme un bien commun à tous les hommes²²⁸, comme potentialité — comme force de travail.²²⁹ Il fut l'enjeu de lutte pour la survie de l'homme qui ne possédait que ce bien et qui avait été — pour certains — arraché à leur terre : créant une « communauté de travailleurs » ; (à partir de la révolution, la lutte pour la citoyenneté se joua à cet endroit-là : celui de la propriété... foncière, puis sociale.) Qu'en est-il aujourd'hui de ce bien « confisqué comme marchandises » pour un nombre croissant de personnes bénéficiaires de l'assistance ? Le refus, le repli, le « droit » au suicide social, ou physique, l'attrait morbide ultime et/ou la violence, pourraient-ils être l'expression dans une « langue » inconnue — par ce qu'in-commune — de cette volonté de « sembler » toujours, envers et contre tous ?

Comme le précise A-M. Roviello, Arendt définit le « monde commun comme monde de l'apparaître [...] unifié par l'échange de paroles véridiques (sinon vraies), et par la participation de chacun à une action commune. » Mais cela suppose, que dans la construction d'un monde toujours en devenir, et toujours commun : « chaque individu, en s'ouvrant au monde, apporte à celui-ci une portion d'humanité²³⁰ » et puisse le faire. C'est-à-dire, qu'il puisse y travailler et/ou y œuvrer.

3.2.4 — *De « l'entre » des relations humaines, espace de liberté et de construction du « Sens commun »*

Mais le monde et les hommes qui l'habitent font deux.

Le monde s'étend entre les hommes et cet « entre » - bien plus que les hommes ou l'homme — est aujourd'hui l'objet du plus grand souci et du bouleversement le plus manifeste dans presque tous les pays du monde.²³¹

Le monde a besoin d'espace où les hommes puissent s'y mouvoir dans leur pluralité. D'un espace politique ordonné qui définit les modalités d'accès pour tous à l'expression de leur individualité et où se définit le monde comme commun, dans la pluralité des « apparaître » et la manifestation des individualités au « sembler » des autres.

228. « Le travail est d'abord un procès qui se passe entre l'homme et la nature, un procès dans lequel l'homme règle et contrôle son métabolisme avec la nature par la médiation de sa propre action. Il se présente face à la matière naturelle comme une puissance naturelle lui-même. [...] Mais en agissant sur la nature extérieure et en la modifiant par ce mouvement, il modifie aussi sa propre nature » In Karl Marx, *Le capital, livre I (1867-1883)*, nouvelle traduction de Jean-Pierre Lefebvre, Paris, Puf, 1993, p. 199-200.

229. « [...] le concept de “force de travail”. On sait que ce concept est central pour la théorie marxienne de l'exploitation capitaliste. Selon son modèle, la “force de travail” est la marchandise vendue sous le nom de travail. En fait, le capitaliste n'achète pas le travail, mais seulement une “potentialité” ou “force” de travail, il achète une marchandise, aux contours mal définis, dont la propriété est de produire du travail. » In François Vatin, « Marx et le travail : acte créateur et instrument d'aliénation », in *Revue du MAUSS permanente*, 6 février 2010 [en ligne]. <http://www.journaldumauss.net/?Marx-et-le-travail-acte-createur>

230. Anne-Marie Roviello, *Sens commun et modernité chez Hannah Arendt*, éd OUSIA (Bruxelles), 1987, p. 30.

231. Hannah Arendt, « De l'humanité dans de “sombres temps” », in *Vies politiques*, op.cit, p. 12.

Aux barrières et aux voies de communication entre les hommes individuels, elle (la terreur) substitue un cercle de fer qui les maintient si étroitement ensemble que la pluralité s'est évanouie en un Homme unique aux dimensions gigantesques. Abolir les barrières des lois entre les hommes [...] équivaut à supprimer les libertés humaines et à détruire la liberté en tant que réalité politique vivante ; *car l'espace entre les hommes tel qu'il est délimité par les lois est l'espace vital de la liberté*²³².

« L'entre » des relations humaines est l'espace de la liberté, nous dit Arendt. Elle définit ainsi la double nature du pouvoir, qui est alors de protéger et de contraindre à cette possible liberté. Cette nature est contenue dans sa mission « d'instituer et de garantir des règles » pour permettre un « agir » ensemble possible pour le plus grand nombre.²³³ Mais dans ces règles, il y a les règles de droit, et les règles de son usage, non dites et souvent insidieuses, mais qui vont déterminer les possibles apparaîtres.

C'est de l'accès à l'« entre » des relations humaines où se définit le monde comme « commun » dont est privé l'homme désolé, et qu'Arendt décrit comme « un, déserté par tous les autres. » Et cette privation dépend d'une action (ou d'une non-action) politique qui touche plus ou moins tous les hommes et qui découle de sa mission instituante.

Quelle est la nature de cet « entre » ?

Ce n'est pas un espace en général, ni même un espace de reconnaissance comme pourrait l'être un espace statutaire institué : famille, travail, tribunal, etc. Toutefois, c'est un espace où, pour y apparaître, il est nécessaire d'y être reconnu et de pouvoir y « sembler » : un espace d'exposition des singularités, les unes aux autres. L'« entre » est ce qui divise tout en liant : un espace de conflictualité ordonnée.

Si, l'« entre » est l'espace « extérieur » où se forme une communauté politique d'hommes pluriels, singuliers et libérés pour un temps des contraintes de leurs appartenances communautaires autres, telle que pourrait nous le formuler Tassin. Un espace fraternel²³⁴ où l'on s'adresse à des pairs, où se définit le « nous » politique et le « monde commun ». La question de « au nom de quoi » les personnes réunies en ce « lieu » peuvent « paraître » et surtout « sembler » aux autres reste ouverte. Et dans le cas qui nous concerne, celui des bénéficiaires de l'ASIG, n'avons nous pas assisté à un effondrement du pouvoir « sembler » tellement intégré qu'ils ne s'autorisent peu, ou plus, à « paraître » socialement et politiquement ? Ces trente dernières années n'ont-elles pas été le théâtre, sur cet espace même, d'un silence sur le possible apparaître des bénéficiaires des minima sociaux ?

Dans l'histoire politique, dans la démocratie, l'accès à cet « entre » n'a-t-il pas toujours été défini par des appartenances concrètes et prédéfinies : l'homme libre en opposition à l'esclave, les liens de sang avec la noblesse, le citoyen propriétaire, le citoyen travailleur, etc. ? L'humanité comme communauté parvient-elle, à elle seule, à légitimer le « sembler » des bénéficiaires de l'ASIG dans l'« entre » des relations humaines ? Le pourra-t-elle un jour ?

Nous interrogerons cette dimension plus avant en reprenant l'histoire de l'assistance sociale et son développement depuis les années 80. Car nous postulons qu'un renversement de sa mission s'est produit ; là où initialement l'assistance visait à soutenir les personnes prises en charge à rester citoyen et travailleur, elle se serait peu à peu transformée pour ne plus garantir

232. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*, op. cit., p. 820-821.

233. J'écris ici le plus grand nombre en présupposant que le multiple et la diversité des relations qui peuvent s'y créer, en modifie toujours l'horizon ; mais, à trop vouloir l'atteindre absolument, le risque ne serait-il pas que l'on transforme le (lieu) pouvoir en absolu sur les relations qu'il est supposé permettre, au risque de supprimer « l'entre » et la liberté au profit de l'Un : « La terreur totale détruit l'espace entre eux » In Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*, op. cit., p. 821.

234. L'« entre » est un espace de fraternité, pour lequel Arendt préfère le terme d'amitié.

qu'une vie supposée digne, au nom des droits de l'homme²³⁵. N'abandonne-t-elle pas progressivement la question du « faire société » où l'accès au « travail » joue un rôle que nous pensons toujours prépondérant ? Ne limite-t-elle pas ainsi l'accès à cet « *entre* » où se joue l'appartenance à un même « monde commun » et au « sens commun » ?

L'échange ouvert dans l'« *entre* » valide notre propre perception du réel et évite l'équivoque de la pensée seule. « Car c'est seulement de pouvoir partager avec les autres le monde tel qu'il m'apparaît par l'échange des points de vue sur lui, que ce monde et moi-même recevons confirmation de notre réalité. »²³⁶

Privé de cet accès, l'homme perd le sens de son existence et se trouve menacé de désolation. Car, rappelons-nous : « L'isolement peut être le début de la terreur. »²³⁷ Là, où se développe le sentiment d'être comme un étranger au milieu des autres hommes.

3.3 — *Du « Sens commun »*

Dans les conditions d'un monde commun, ce n'est pas d'abord la « nature commune » des hommes qui garantit le réel (reality) ; c'est plutôt le fait que, malgré les différences de localisation (point de vue) et la variété des perspectives qui en résulte, tous s'intéressent toujours au même objet [...] ²³⁸ (et s'intéressent de le discuter.)

Ainsi ce commun — jaillissant dans « l'entre » des relations humaines — a plus à voir avec le général qu'avec l'universel, avec l'immanence de vérités construites en son sein qu'avec la transcendance de Vérités universelles s'imposant d'un « au-delà » du monde. Arendt se place ici en rupture avec le monde philosophique classique. Ce commun, en perpétuelle réinterrogation, agit comme un universel de jugement, de « sens en commun ». Il résulte de la pluralité des points de vue échangés des spectateurs du monde, des « sembler » partagés, des relations humaines. Ainsi :

La réalité de ce que je perçois est garantie par le contexte d'un monde comprenant, d'un côté, mes semblables, qui perçoivent comme moi, et de l'autre, l'action concertée de mes cinq sens. Ce qui, depuis Saint Thomas d'Aquin on appelle sens commun, *sensus communis*, est une espèce de sixième sens nécessaire à la cohésion des cinq autres et qui garantit que c'est bien le même objet que je vois, touche, goûte, respire et entends.²³⁹

Ce « sens commun » nous donne l'évidence naturelle de notre existence dans le monde, et fait que, dans les actes de la vie courante, nous ne réinterrogeons pas la véracité de nos perceptions. Ainsi nous vaquons en terrain connu — commun — sans interrogation du réel ni de notre place dans ce monde en nous fiant à l'immédiateté de notre expérience sensible²⁴⁰.

3.3.1 — *Qu'en est-il des conditions d'apparition et de maintien du « sens commun » ?*

Nous avons vu qu'il n'y a pas de politique s'il n'y a pas cet espace « entre » les hommes qui permet à chacun, au-delà de ses identifications premières (castes, lignages, classes, catégories

235. Transformant l'esprit des droits de l'homme et sa notion principielle de dignité.

236. Anne-Marie Roviello, *Sens commun et modernité chez Hannah Arendt*, op. cit., p. 27.

237. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*, op. cit., p. 832.

238. Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, op. cit., p. 98.

239. Hannah Arendt, *La vie de l'esprit*, op. cit., p. 76.

240. « C'est seulement parce que nous possédons un sens commun, c'est seulement parce que ce n'est pas un homme, mais les hommes au pluriel qui habitent la terre que nous pouvons nous fier à l'immédiateté de l'expérience sensible. » In Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*, op. cit., p. 834.

sociales, origines...) et de ses ressources, d'exprimer et d'agir dans la conflictualité ordonnée pour le monde.

En traitant de la peur de l'étranger, et de l'étranger comme figure idéale typique de l'exclu, E. Tassin met en garde contre le risque du repli identitaire et communautaire ; il porte avec lui le risque de « renoncer à la liberté, et avec elle à la politique »²⁴¹. Cette mise en garde se fonde sur la distinction entre l'être et l'agir, entre l'individu et le citoyen, entre l'appartenance et la liberté, entre la singularisation et la singularité. « Le vivre-ensemble démocratique est moins un être-ensemble qu'un agir-ensemble. Et le citoyen est moins un membre d'une communauté donnée que le co-auteur d'une communauté en actes. »²⁴² Et garantir cet espace d'agir politique pour l'ensemble des individus est la mission de l'État ; il doit permettre à chacun la citoyenneté : « comme disposition à prendre part au fait de gouverner et d'être gouverné »²⁴³, et ne pas réduire l'être citoyen à l'appartenance (humaine également ?). La question se pose alors de ce qui fonde la communauté politique, ou plus exactement, l'acte de gouvernement qui permet à celle-ci d'être ou non. En quel « nom » s'institue cette communauté comme politique ? (la communauté, la participation effective à la production en commun et à la gestion du commun, le travail, l'humaine dignité ?) Qui aujourd'hui est exclu de cette gestion du commun, et comment se constitue cette exclusion ?

On ne peut pas à ce stade de la réflexion sur le « sens commun » ne pas interroger G.H. Orwell et sa réflexion sur la « common decency ». Si l'auteur de « 1984 »²⁴⁴ est menacé par une sorte « d'exotisme » pour le monde ouvrier — exotisme qu'il reconnaissait lui-même —, c'est pour mieux se défendre d'être un de ces intellectuels socialistes anglais de son époque et de leur « pauvreté émotionnelle d'individus vivant dans un monde d'idées et qui ont peu de contact avec la réalité physique. »²⁴⁵

Un monde enfermé dans la logique des idées qui, d'une certaine manière, leur ferait perdre ce « sixième sens », et qui serait une menace due à une raison idéale détachée du monde commun. Cette foi dans le monde ouvrier, lui fait penser qu'il n'y a rien à craindre d'une dictature du prolétariat, mais tout d'une dictature de théoricien comme en Russie ou en Allemagne.²⁴⁶ J. C. Michéa explique que le concept de « common decency » chez Orwell est primitivement attaché à la morale sociale partagée, plutôt qu'au « sens commun » des choses du monde tel que nous l'avons discuté précédemment. Morale dont aurait tendance à se détacher l'intelligentsia moderne faute de liens avec la vie réelle, et avec les émotions et les affects qui fondent les liens et les relations humaines.

Chez Orwell, le monde ouvrier représente cette proximité avec la vie réelle nécessaire pour que se fonde le sens. Et dans « 1984 », la chambre de l'antiquaire au-dessus de la boutique, où tous les objets s'entassent avec leur histoire, est le lieu où Winston Smith retrouve — pour un temps au moins — le chemin de la « common decency ». C'est-à-dire celui du ressenti et de la pensée critique, celui qui lui permet de s'opposer, de réfléchir, de recouvrer le « dialogue interne », de sortir de l'idéo-logique du monde d'Océania. Peut-être est-ce lorsqu'il aperçoit par la fenêtre cette femme étendant le linge, avec sa vêtue usagée, dans ce quartier sale où vivent les relégués, qu'il renoue partiellement avec le commun des hommes. Pour G.H. Orwell, la « common decency » renvoie autant au « sens commun » qu'à la « commune décence »²⁴⁷ ; elle est « cette pratique quotidienne de la civilité, de l'entraide et de la réciprocité bienveillante » mue par cette capacité aux sentiments des hommes ordinaires : l'amour, l'amitié, la joie de vivre,

241. Étienne Tassin, *Un monde commun*, op. cit., p. 282.

242. Ibid., p. 286.

243. Ibid., p. 287.

244. Cf. Georges Orwell, *1984*, Gallimard, Folio, 2007.

245. Jean-Claude Michéa, *Orwell — Anarchiste Tory*, éd. Climats, 2000, p. 29.

246. Ibid., p. 31.

247. « C'est un code de conduites qui est compris par à peu près tout le monde, bien que jamais formulé » In Ibid., p. 71.

le rire et la curiosité, le courage et l'intégrité. Elle est *mise en œuvre du quotidien* (comme chez G. Le Blanc). Cette capacité étant « le socle nécessaire de toute bonne vie, et la condition indispensable de toute révolte qui voudrait se présenter comme juste »²⁴⁸ : nous dit J. C. Michéa.

Il y aurait donc un en deçà nécessaire du politique ? Celui-ci se fonderait dans le « sens commun », et dans les liens qu'il permet, ancrés dans le sens du passé et de ses attachements, pour que l'homme puisse être libre. « Le désir d'être libre ne procède pas de l'insatisfaction ni du ressentiment, mais d'abord de la capacité d'affirmer et d'aimer, c'est-à-dire de s'attacher à des êtres, à des lieux, à des objets, à des manières de vivre²⁴⁹. » Chaleur et raison réunies.

3.3.2 — *Deux visions opposées de la liberté, ou deux fondements complémentaires ?*

Nous avons vu avec Arendt et Tassin, une définition de la liberté qui ne peut être qu'effective que si l'individu est détaché — dans son expression sur l'espace politique — du poids de ses appartenances communautaires. Toutefois, la notion de « sol » dont sont coupées les « masses déracinées » par la propension totalitaire fait référence à des appartenances, des espoirs partagés avec d'autres, une histoire commune ; ces bases sur lesquelles se fondent des identités multiples et différenciées. Et pourtant, ce déracinement permet au totalitarisme que s'instaure la méfiance généralisée et la soumission nous dit, Hannah Arendt.

Il faut distinguer alors ce qu'est la liberté dans son expression, dans sa volonté d'affirmation sur l'espace politique, de ce qui permet au sujet de la fonder et de « l'asseoir » pour qu'elle puisse « sembler ». Distinguer les modalités de sa possible expression dans l'espace politique, des modalités de sa possible constitution dans et par l'espace social. Le possible « Apparaître et sembler » jaillit de la réalisation (de soi) d'une tension entre appartenir et agir : entre l'être et l'aître.

Je ne peux m'empêcher d'interroger le lien qu'il peut y avoir ici entre le développement d'une réflexion intellectuelle sur le politique et son temps d'apparition. Ainsi G.H. Orwell fait paraître « 1984 » en 1949 ; la même année, John Bowlby le père de la théorie de l'attachement rend son rapport à l'OMS concernant la prise en charge des enfants orphelins ayant vécu dans les tourments de la guerre. Ces deux hommes sont anglais et ont partagé le même modèle d'éducation institutionnelle distant avec la famille ; ils ont vécu la guerre, la crainte totalitaire. Ils ont, en quelque sorte, été sensibilisés à la question de l'ancrage de l'homme, à la question de ses attachements premiers et de ses attachements sociaux, comme base de sa possible réalisation individuelle et de son expression comme sujet de. Sans faire le grand écart, cela nous permet d'inviter encore Norbert Élias, pour qui « chaque individu doit parcourir pour son propre compte en abrégé le processus de civilisation que la société a parcouru dans son ensemble ; car l'enfant ne naît pas civilisé. »²⁵⁰ Et nous permet aussi de rappeler la responsabilité politique globale dans la réalisation de ce processus de civilisation pour chaque être apparaissant.

Opposées pour qu'elles puissent paraître, ces deux approches permettent de mettre en évidence qu'il n'y a pas de « monde » ni de « sens commun », sans « chaleur » issue du sentiment d'appartenance et des liens qu'ils permettent d'une part ; et sans espace « régulé » et ouvert à la conflictualité, comme communauté politique, autorisant à discuter les modalités d'apparaître des sujets et des objets du monde « commun » d'autre part. Cette tension

248. Ibid., p 131. Michéa précise que si « 1984 » est souvent perçu comme l'histoire d'un échec de révolte contre un pouvoir totalitaire, il faut plutôt le percevoir comme une description des écueils à éviter pour lutter, et l'importance, pour Orwell, de s'appuyer sur les prolétaires et leur « colère généreuse » si l'on veut éviter de voir surgir des « révoltes aliénées ». Pour Orwell, la révolte moderne de l'intellectuel se nourrit généralement au ressentiment, et/ou à « une avidité de puissance pure » frustrée et recherchée dans une quête du pouvoir sur les autres.

249. Ibid., p. 71.

250. Norbert Élias, *La civilisation des mœurs*, Calmann Lévy, Agora pocket, 1973, p. 267.

irréductible définit un chemin et un dialogue entre la chaleur de la communauté et l'ordonnement policé par le droit de l'espace politique²⁵¹.

Le « Sens commun » est une évidence, pourtant le définir ne va pas de soi. Il est facile d'en remarquer la perte chez l'autre, mais plus difficile d'en qualifier sa présence. C'est une évidence sensible, si ancrée au fond de nous qu'elle nous est invisible, et le risque de sa perte difficilement identifiable pour soi. Pourtant sa perte est « une perte en monde si radicale, d'une si terrifiante atrophie de tous les organes au moyen desquels nous correspondons avec lui — depuis le sens, grâce auquel nous nous orientons dans un monde commun à nous même et aux autres, jusqu'au sens du beau, du goût, grâce auquel nous aimons le monde ».²⁵²

Cette évidence sensible, dont la quête fait l'objet de toute l'attention de la sociologie, de l'anthropologie, et des sciences sociales en général, nous interroge ici quant aux conditions de sa perte et de ses possibles expressions phénoménologiques par le corps (IV partie).

Sens commun et habitus

Pierre Bourdieu donnera le nom de « sens commun » à la collection qu'il dirigera aux éditions de minuit de 1964 à 1992. Mais il n'utilisera pas ce concept qu'il interrogera sans cesse à sa manière; et cela même si la notion d'habitus qu'il développera — après Marcel Mauss et Norbert Élias — s'y rapporte et pourrait bien en partie s'y confondre.

L'habitus est l'ensemble « des dispositions acquises, les manières durables d'être et de faire qui s'incarnent dans des corps (et que j'appelle des habitus). Le corps socialisé (ce que l'on appelle l'individu ou la personne) ne s'oppose pas à la société : il est une de ces formes d'existence ».²⁵³

« En outre, tous les principes de choix sont incorporés, devenus postures, dispositions du corps : les valeurs sont des gestes, des manières de se tenir debout, de marcher, de parler. »²⁵⁴

Chez Élias avant lui, l'habitus est l'expression incorporée de la dépendance du sujet à ses relations sociales et la marque de ses appartenances dans son être : l'expression de sa coïncidence avec le réel de son « monde commun ». Mais pour Norbert Élias, ce concept permet de contourner l'opposition entre individu et société, et de le présenter non pas comme une aliénation, mais comme une configuration relationnelle, et comme « la concrétisation des relations effectivement pratiquées²⁵⁵ ».

Marcel Mauss évoquera également cette notion dans « les techniques du corps ». « Ces “habitudes” varient non pas simplement avec les individus et leurs imitations, elles varient surtout avec les sociétés, les éducations, les convenances et les modes, les prestiges. »²⁵⁶ Ainsi, si « l'habitus » est une forme de cristallisation par le corps du « sens commun », nous en retiendrons ici sa possible plasticité, sa dimension relationnelle et son lien avec « l'apparence » ; les « prestiges » ne sont-ils pas de l'ordre du « montrer » et du « cacher » ?

Comme autant d'expressions corporelles de l'intégration du sujet dans son monde, l'habitus est l'expression — au travers des manières d'être — de l'inscription du sujet dans son environnement social. La perte de son inscription ne s'exprime-t-elle pas, elle aussi, dans une transformation de ses dispositions vers un « corps désocialisé » ? Les expressions du corps peuvent-elles exprimer une altération de la socialité (une perte de capacité à s'inscrire dans des liens sociaux) ? Elle découlerait des actes de préservation, de l'émigration intérieure, et du processus de désolation.

Ce « sens commun » dont l'espace politique a la charge d'en permettre sa transmission, sa « discussion » et sa possible transformation, a donc une certaine lisibilité à travers les

251. Le premier s'expose à dévier vers l'a-historicité du traditionalisme, le nationalisme, ou encore, le communautarisme (favorisant l'entre-soi et l'exclusion) ; le second s'expose au risque de la froideur bureaucratique de la « démocratie à tendance totalitaire » sur le chemin incertain de l'histoire vers une égalité pour tous (favorisant l'inclusion réifiant).

252. Hannah Arendt, « de l'humanité dans de sombres temps », in *Vies politiques*, op. Cit., p. 22.

253. Pierre Bourdieu, *questions de sociologie*, les éditions de minuit, 1984, p. 29.

254. Ibid., P. 134-135. ou encore « L'hexis corporelle est la mythologie politique réalisée, incorporée, devenue disposition permanente, manière durable de se tenir, de parler, de marcher, et, par là, de sentir et de penser » Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, éd de minuit, 1980, p. 117.

255. Nathalie Heinich, *la sociologie de Norbert Elias*, La découverte, Coll. Repères, 2002, p. 98.

256. Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, op. cit., p. 369.

modalités de l'apparaître. À ce stade, si nous avons discuté des conditions de son possible, il nous faut interroger celle de sa perte.

3.3.3 — À l'opposé, la « perte en monde »

Chez Marcel Gauchet, il n'y a pas de séparation entre l'individuel et le collectif ; il affirme également que « le fonctionnement individuel ne se conçoit qu'en société et qu'au milieu d'autres, abstraitement identifiés comme des pareils. »²⁵⁷ Toutefois, l'analyse du fonctionnement individuel ne permet pas, pour lui, d'embrasser la totalité des formes historiques de la société. Une théorie du social doit mettre en lumière la « grammaire primordiale des composants de l'être-ensemble »²⁵⁸ qui relève du politique ; il identifie trois structures : le pouvoir, le conflit et la norme, que l'on peut également définir comme trois temporalités circulaires, interdépendantes et imbriquées. Ces trois structures traversent et la personne et la société²⁵⁹. Il affirme que c'est dans la lecture des phénomènes psychotiques que transparaissent les structures psychiques de l'homme en tant qu'animal social et politique. Ainsi « Il n'y aurait pas de paranoïaque si le monde humain — social était exempt de pouvoir ». De nos jours, où la valeur de l'individualisme prime sur le bien « être-ensemble », ils sont nombreux à fréquenter les tribunaux pour réclamer plus que jamais à ce que le pouvoir s'affirme ; ils réclament que l'autorité défende leur bon droit, dans la logique contemporaine d'un plus d'égalité de droit. De même, l'expression mélancolique dans une culpabilité écrasante entretiendrait des liens étroits avec « l'existence de la norme », et dont la délivrance se manifesterait dans son expression maniaque. Et enfin, « Je tendrais à dire dans la même ligne qu'il n'y aurait pas de schizophrène si nous vivions dans un univers sans conflit²⁶⁰. » Le conflit est la modalité de construction et de discussion du sens, par la mise en commun de la pluralité des perceptions, pour définir le « vivre ensemble ». Ce dernier est régi par ces trois éléments structurels : le pouvoir étant l'autorité sur laquelle s'assoit la norme pour que l'une et l'autre puissent être rediscutées en même temps que se redéfinit le « sens ». Ce qui, en somme, recoupe la représentation du politique comme espace ordonné de conflit, et/ou d'apparition chez Arendt et Tassin.

La pathologie mentale, et au premier plan les psychoses, interroge cette immédiateté de l'expérience comme n'étant plus un donné en « soi » ; de fait, la nature humaine est expérimentale, et l'évidence est une construction. Ou pour le dire autrement, ces maladies mentales se caractérisent par une difficulté accrue à percevoir les « sembler » des objets du monde lorsqu'ils apparaissent devant les personnes qui en souffrent. Dans un monde humanisé, c'est grâce à la capacité d'apprécier le monde comme monde social qu'il devient possible de s'y orienter. Les personnes en souffrance « psychotique » sont interrogées du monde ; leur perception des « écarts » à la « norme » et aux « sens », la « plasticité » et le caractère évolutif du sens les questionnent en permanence par manque « d'évidence naturelle » ; leur difficulté à « se montrer » sur les « lieux » de confrontation des points de vue qui permette la mise en ordre du « sens commun », les en éloignent davantage encore. Toutes ses choses nécessaires pour que, face à la multiplicité des formes, il soit possible de s'entendre sur le fait que cette table soit toujours une table, et que devant la multiplicité des visages, il soit possible d'y reconnaître un visage et des émotions entendues. « Le sens commun est l'horizon indéterminé d'une communauté de sens sur lequel s'ouvre chaque perspective particulière... »²⁶¹

257. Marcel Gauchet, « De la personne à l'être ensemble », in *Histoire du sujet et théorie de la personne*, sous la direction de Marcel Gauchet et Jean Claude Quentel, PUR 2009, p. 240.

258. Ibid., p. 240.

259. Nous notons que Marcel Gauchet reste attaché à cette bipolarisation société et individu pour pouvoir saisir que « Des collectifs existent, des collectifs qui possèdent une consistance et des mécanismes à eux, ainsi que des formes historiques hautement significatives du point de vue de ce qu'ils sont. [...] » Ibid p 240-241.

260. Ibid., p. 242.

261. Anne-Marie Roviello, *Sens commun et modernité chez Hannah Arendt*, op. cit., p. 139.

Dans le cas contraire, le monde est chaos, ouvert à la multiplicité des possibles, incertains et interchangeable, inquiétants, ou à l'imposition d'une perception totalisante. Ce qui fera dire à Georges Devereux que la schizophrénie est une psychose ethnique²⁶², et à Marcel Gauchet que les psychoses « concernent fondamentalement l'individu social, l'individu considéré dans sa capacité de coexistence avec les autres. Or cette capacité se révèle, dès son expression la plus intime, foncièrement politique ».²⁶³ Devant la terreur d'un monde insaisissable perçue au travers des formes de la psychose exposées ci-dessus, s'expriment des mécanismes de désolation dont l'origine est avant tout la suite de pathologies du narcissisme individuel.

D'autres formes d'attaques psychiques peuvent amener à des états psychiques de désolation et à la perte de confiance et d'évidence face à un monde devenu insensé et menaçant. Il en est ainsi, de certains états de démences neurologiques, mais également, à la suite d'agressions traumatiques graves : physiques, psychologiques, sociologiques ou sociétales (individuelles ou collectives). Mais au-delà de ces « attaques psychiques » évoquées précédemment, voire parallèlement à des troubles existants ayant un rôle vulnérabilisant, n'existe-t-il pas aujourd'hui des conditions sociales spécifiques qui se sont imposées progressivement à un certain nombre de sujets du monde ? Ces personnes, tout en partageant les valeurs du monde commun, se sont trouvées menacées de perdre de ce « sens commun » par la perte de la possibilité de « sembler » ; et, qu'en partie, cette perte s'origine conjointement :

- dans la privation des moyens sociaux d'apparaître,
- dans des valeurs sociales partagées s'imposant à tous : support des représentations de la reconnaissance sociale et du sentiment d'appartenir permettant la revendication,
- et dans la volonté individuelle de s'y inscrire malgré tout, quitte à prendre des postures paradoxales de survie, menant à la disparition.

3.4 — *Du moi chez Arendt et du sujet désolé*

3.4.1 — *L'« émigration intérieure » et le repli social*

La désolation découle d'un processus de réification de l'individualité, de destruction de l'identité et des appartenances structurantes au nom d'un « intérêt » supérieur. Ce processus passe par la constitution d'une indifférenciation croissante (massification) et d'un isolement négatif (méfiance et incompréhension) vis-à-vis des autres hommes, qui produit un sentiment de désappartenance. H. Arendt nous décrit trois chemins théoriques vers cette déshumanisation :

- celui de la victime et de l'abandon (« le musulman »),
- celui de la participation, avec la figure du bourreau comme forme extrême,
- et enfin celui du déni et du refus de voir ou de croire.

262. Pour G. Devereux, la schizophrénie est ethnique, car elle est une psychose exclusivement présente dans la société occidentale contemporaine, et en est une production. « Le patient qui s'affuble du masque de la schizophrénie [...] fait preuve de conformisme, car être schizophrène représente la manière convenable d'être fou dans notre société ». En effet, la symptomatologie du schizophrène correspond aux comportements valorisés dans nos sociétés : le détachement, la réserve, l'hyporéactivité, l'absence d'affectivité dans la vie sexuelle, le morcellement, l'engagement partiel, le déréisme, l'effacement de la frontière entre le réel et l'imaginaire, l'infantilisme, la fixation, la régression et la dépersonnalisation. Le patient exprime sa souffrance et résout ses conflits internes par le biais de « modèles d'inconduites » entendus et dans les « traits » culturels valorisés de la société à laquelle il appartient (sous peine d'être perçu comme rebelle, asocial ou criminel). In Georges Devereux, « La schizophrénie, psychose ethnique », in *essais d'ethnopsychiatrie générale*, éd. Gallimard, collection TELL, paris, 1977, p. 255.

263. Marcel Gauchet, « De la personne à l'être ensemble », op. cit., p. 242. Cette citation ne contredisant en rien ce que déclarait dans l'article précédent Devereux : « On ne peut guérir une maladie psychique — névrose ou psychose — tant que le médecin souffre du même mal que son patient et tant que le milieu socioculturel où se déroule la cure, tout en s'affirmant désireux de vaincre le mal, favorise indirectement sa formation et le développement de ses principaux symptômes. » Georges Devereux, op. cit., p. 248.

Ce dernier chemin serait celui qui est pris lorsqu'un sujet choisit le chemin de l'émigration intérieure (celui du repli psychique et social, celui de la cécité). Ce chemin, une lecture hâtive de l'œuvre pourrait nous laisser penser qu'il est le propre d'une catégorie d'hommes choisissant entre le moindre mal (pour eux) et la myopie. Mais de ce chemin, on ne peut exclure les deux autres conduites, car « ce que le sens commun et les “gens normaux” refusent de croire, c'est que tout est possible. »²⁶⁴ Ainsi, la soumission souvent passive de la victime²⁶⁵, voire l'acceptation de la participation au mouvement (quelque qu'il soit) participe également de ce refus de croire (à un plus horrible possible en devenir). Ce refus ouvre à la disparition de la personne morale en l'homme (par cécité, acceptation ou soumission, et/ou passivité), et à la perte de la capacité de juger par soi-même : objet de la pensée chez Arendt. Ces trois attitudes ont en commun une même forme de repli sur soi, une coupure avec le monde. C'est en cela que la désolation menace autant le bourreau que la victime ou l'émigré intérieur : produisant une *perte en monde* pour l'homme et une *perte pour le monde*.

L'émigration intérieure est un phénomène curieusement ambigu. Il implique d'une part qu'il y avait des hommes, à l'intérieur de l'Allemagne, qui se conduisaient comme s'ils n'appartenaient plus au pays, comme des exilés, et d'autre part il indique qu'ils n'étaient pas réellement exilés, mais s'étaient retirés en un domaine intérieur, dans l'invisibilité du penser et de l'agir.²⁶⁶

Cette « émigration intérieure » vise à échapper au réel du monde commun (de moins en moins commun), et à tenter de survivre dans un ailleurs à « soi » individuel — voire groupale ; il permet de rester intègre dans un récit à soi : autre expression de cette régression mentale.

Cette attitude, décrite comme la conséquence de la culpabilité organisée par la domination, de la terreur, et de l'isolement progressif qui s'instaure, amène à l'incapacité de penser « l'insensé » ; l'institution de la méfiance généralisée conduit au repli social dans le quartier d'abord, dans sa famille ensuite, et dans sa grande solitude pour finir.

Loin de la fraternité (entendue comme amitié²⁶⁷), comme dans la condition de paria, cette émigration intérieure s'accompagne d'une *perte en monde* par atrophie du « sens commun ». Si le peuple paria est chez Arendt le peuple juif comme figure quasi idéale typique, elle affirme par ailleurs que l'émigration intérieure concerne la majorité du peuple de l'Allemagne nazie, y compris les hommes de l'appareil. « Dans de “sombres temps”, la chaleur qui est pour les parias le substitut de la lumière exerce une grande fascination sur tous ceux qui ont honte du monde tel qu'il est, au point de vouloir se réfugier dans l'invisibilité. »²⁶⁸

Ce repli, si nous l'interrogeons ici au regard des personnes prises en charge par l'ASIG, n'en exclut pas pour autant les autres personnes qui gravitent autour ; j'entends ici les acteurs de l'ASIG qui accompagnent, la famille qui s'éloigne, etc. Il y a une logique qui s'applique et s'impose à tous, détermine les ressentis individuels, les actes et les rencontres, mais qui n'est en aucun cas rediscutée sur un espace politique par les personnes elles-mêmes. Ce temps d'assistance est un espace a-politique par excellence, un espace d'application de la logique d'une

264. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*, op. cit., p. 786.

265. Ainsi les récits des témoignages racontent qu'il y avait, même dans les trains, une impossibilité de croire à l'insensé de ce qui leur arrivait, et une impossibilité de révolte et de désobéissance dont on peut se demander si elle ne résulte pas justement de cette ontologique croyance en l'humanité (ni de récits préexistants pour faire face à cette éventualité).

266. Hannah Arendt, « de l'humanité dans de sombres temps », op. cit., p. 28.

267. L'amitié est entendue ici comme un modèle de relation sociale propre à celui qu'exige l'espace politique, espace en cela extérieur au monde des appartenances propres à chacun, appartenances qui lui permettent d'apparaître dans cet espace. L'amitié est fraternelle dans le sens où dans cet espace-temps, les relations de dialogue et d'échange de paroles pour le monde sont reçues sur la base d'une égalité de valeurs et d'intérêts pour le monde.

268. Ibid., p. 25.

idée, celle de l'assistance minimum au nom des « droits humains ». Y a-t-il de la réciprocité d'agir dans cet espace social et public de l'ASIG ? L'écrasement n'est-il pas ressenti de part et d'autre ? Et comme pourrait le dire Nougaro « Chacun est rentré dans son automobile. »²⁶⁹ Dans le confort et la « tiédeur »²⁷⁰ d'une vie repliée : les uns dans l'incertitude de leurs minima sociaux acquis (pauvre), les autres dans le confortable home familial soumis à la menace de la perte (précaire). Et s'il y a un malaise de plus en plus perceptible chez les travailleurs sociaux, il ne semble pas s'y construire d'ouverture à l'autre ; au contraire, de la résignation apparaît derrière la bureaucratisation, l'envahissement de procédures, les signalements, les notes... Comme autant d'aveux d'impuissance et de retrait du « monde commun ». Chacun faisant son « travail »²⁷¹.

Si différentes qu'elles puissent paraître, ces trois attitudes entraînent la construction d'une sorte de sidération sociale et politique. « Dans l'asile de sa propre intériorité, le résultat sera toujours le même : on jettera l'humanité avec la réalité, comme le bébé avec l'eau du bain. »²⁷² Lorsqu'Arendt interroge cette question de l'émigration intérieure, elle se place du côté du monde et du politique ; car même dans un système totalitaire, il faut des hommes pour défendre « l'espace d'humanité qu'est l'espace de dialogue sur le monde ». Espace où se « jardine » le « monde commun ».

3.4.2 — De l'émigration intérieure à l'isolement menaçant ?

Avec l'émigration intérieure, l'entre des relations sociales se fait entre « soi » avant de se faire « Autre » de disparition. Ce fait n'est-il pas renforcé aujourd'hui avec la concurrence généralisée organisée par le marché global et l'individuation favorisant la fuite du monde vers le « moi » ? Comment se constitue ce « choix » de l'invisibilité ? Et comment dans la pratique sociale prend-elle forme aujourd'hui ? Telle pourrait être une autre manière de poser notre problématique. Et qu'arrive-t-il à ces personnes croisées qui bénéficient de l'Assistance Sociale Institutionnelle Généralisée ?

Ces personnes ont grandi dans un monde « pétri » aux valeurs travail « où toutes les valeurs majeures sont dictées par le travail, autrement dit où toutes les activités humaines ont été transformées en travail »²⁷³ ; personnes à qui leur aura été ôté l'accès à cet espace de valorisation centrale (totale). Le « travail » est ici entendu non seulement comme l'espace d'un « faire », mais comme un « bien commun » et un espace de représentation permettant d'apparaître. L'impossibilité de son accès est aujourd'hui valorisée financièrement de manière différenciée selon que l'on soit handicapé psychique ou physique²⁷⁴, ou qu'il s'agisse d'une « inaptitude sociale » au travail disponible (inemployabilité). Ces différenciations expriment une valorisation hiérarchisée du non-travail qui recouvre et étouffe l'homme dans sa singularité. Elles véhiculent avec elles les outils de la stigmatisation et de la culpabilité sociale. De même, elles interrogent

269. Claude Nougaro, chanson « Paris mai », 1968.

270. « Puisque te voilà tiède, ni chaud ni froid, je vais te vomir de ma bouche. » Apocalypse de saint Jean, III, 16

271. Ainsi, si ce retrait apparaît légitime du point de vue de l'âme pour Arendt (pour abaisser les tensions), il est une perte pour le monde d'un point de vue politique « car le retrait de toute opposition dans l'invisibilité du penser et du sentir, dans l'invisibilité d'intentions qui ne se manifestent plus dans des comportements, des actes et des paroles, laissent le monde au mal qui l'occupe. »

Anne-Marie Roviello, *Sens commun et modernité chez Hannah Arendt*, op. cit., p. 30.

272. Hannah Arendt, « de l'humanité dans de sombres temps », op. cit., p. 25.

273. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*, op. cit., p. 833.

274. Cf. Renaud Honoré « L'allocation aux adultes handicapés sera revalorisée de 50 euros en décembre 2018 », https://www.lesechos.fr/19/09/2017/lesechos.fr/030586649231_1-allocation-aux-adultes-handicapes-sera-revalorisee-de-50-euros-en-decembre-2018.htm#j3QQpxlqlz6wpBk_99 . Cet article illustre comment, dans la politique de l'état, le travail, comme espace de représentation, détermine la valorisation monétaire de la non-activité et la hiérarchise sur la base d'une part, de ce que doit être le minimum de ressource pour une vie digne, et d'autre part, selon un pré-supposé social « partagé » de la responsabilité individuelle des causes de l'inactivité. Dans ce cas, la recherche d'une vie digne sur la base d'un principe égalitaire d'accès, ne finit-elle pas par produire une hiérarchisation de statut de valeur entre les hommes ?

également la valeur d'une vie digne soulevée par l'attribution des minimas sociaux, sa faible légitimité et représentation politique.

« Honte et honneur sont des concepts politiques, des catégories de la vie publique »²⁷⁵, car ils touchent aux conditions du pouvoir d'apparaître.

Cette valorisation sociale « travail » ne vaut — en négatif — comme valorisation désolante que parce qu'elle n'est plus revendiquée par les différents protagonistes de la relation d'aide : bénéficiaire ou acteur de l'ASIG. N'est-elle pas sortie de leurs horizons d'attente, tout en étant restée l'horizon de jugement ? Si l'un ou l'autre ouvre l'espace d'humanité pour recevoir l'autre, et si l'autre entre dans cet espace ouvert, si la parole est reçue, entendue, et « échangée », si cette parole interroge ne serait-ce qu'un instant les représentations, si la souffrance est entendue, elle devient alors une parole politique; car elle ouvre à la naissance d'un espace politique agissant, et chacun des actes qui suivront s'en trouvera transformé.

« L'isolement est cette impasse où sont conduits les hommes lorsque la sphère politique de leurs vies, où ils agissent ensemble dans la poursuite d'une entreprise commune, est détruite. »²⁷⁶

Ici, nous postulons que l'accès à la sphère politique d'un certain nombre de personnes bénéficiaires des minimas sociaux est altéré ou détruit, par l'impossibilité d'accès ou de maintien dans le champ positif des représentations sociales. Car, les réciprocités symboliques et concrètes dominées par le « travail » limitent l'ensemble des relations sociales et contrairement à la tyrannie, la sphère du politique n'est pas la seule à y être « altérée ». Mais que s'est-il passé concrètement pour qu'apparaissent au sein de ses bénéficiaires de l'isolement désolant et la menace de désolation ?

3.4.3 — *Le sujet d'un monde de moins en moins commun*

Dans certaines situations sociales, comme dans toutes les formes de relégation (culturelles, religieuses, sociales, politiques), et comme je le présuppose ici dans la vie actuelle soumise à ce qu'il est courant d'appeler « la précarité », la désolation menace l'individu isolé. Arendt nous rappelle que si la tyrannie se caractérise par la privation de l'agir (politique), tous les contacts entre les hommes ne sont pas rompus, et l'ensemble « de ses possibilités d'expérience, d'invention et de pensée est laissée intacte. »²⁷⁷

Face à la désolation comme menace, l'homme est exposé au risque d'être coupé du lien à l'autre et à soi-même ; cela se produit par effacement du « monde commun » devant la méfiance (terreur dans le système totalitaire) et/ou par effacement des moyens d'apparaître et de sembler. Dans un système où toutes les valorisations ont été transformées en « valeur » travail, et où le travail a disparu pour une certaine partie de la population, l'assistance sociale ne participe-t-elle pas de cette menace ? Car l'homme désolé ne fait plus tiers avec le monde dans aucune des activités qui caractérisent son humanité. Il ne participe plus de l'élaboration de sa propre survie et de son propre devenir (comme animal Laborans) ; il n'ajoute rien au monde (homo Faber) et ne peut plus se fier à la parole de l'autre, ni à sa possibilité action dont il a été privé (et/ou se sent privé). Il ne peut plus interroger et partager son existence dans la pluralité des représentations et des liens qu'il construisait dans les différents espaces où il apparaissait, ni alors co-définir la réalité de sa perception du monde. « Il ne peut fonder ni la réalité du moi ni la réalité du monde environnant. »²⁷⁸ De tout cela, la situation de l'homme pris en charge par l'ASIG semble bien proche.

275. Hannah Arendt, *Vies politiques*, Paris, Gallimard/les essais, 1974, trad. B. Cassin, p. 74. Repris dans : Anne-Marie Roviello, *Sens commun et modernité chez Hannah Arendt*, op. cit., p. 18.

276. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*, op. cit., p. 833.

277. Hannah Arendt, *Ibid.*, p. 832.

278. Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, op. cit., p. 269.

L'homme désolé est celui qui, « entouré d'autres hommes avec lesquels il ne peut établir de contact »²⁷⁹, se retrouve sans autrui. Pour illustrer cet état, H. Arendt reprend la figure d'Epictète, esclave affranchi et philosophe d'origine grecque.

Ce qui rend l'état de désolation si intolérable :

c'est la perte du moi, qui, s'il peut prendre réalité dans la solitude, ne peut toutefois être confirmée dans son identité que par la compagnie confiante et digne de confiance de mes égaux. Dans cette situation, l'homme perd la confiance qu'il a en lui-même comme partenaire de ses pensées et cette élémentaire confiance dans le monde, nécessaire à toute expérience. Le moi et le monde, la faculté de penser et de faire une expérience sont perdus en même temps.²⁸⁰

Tout au long de son ouvrage, elle aura expliqué les modalités du possible totalitaire comme la contingence de faits historiques successifs de l'état moderne ; elle aura éclairé de la même manière les contextualités qui favorisent l'apparition de la « psychologie » de l'homme de masse. Pourtant, pour expliquer ce que la désolation produit chez l'homme « commun », Arendt ira prendre la figure du philosophe pour rendre compte de cette expérience sensible et difficilement transmissible autrement que dans l'expérience elle-même.

« la solitude devient désolation : cela se produit lorsque, tout à moi-même, mon propre moi m'abandonne. »²⁸¹

Ainsi, la pensée du philosophe qui s'abstrait du monde dans la solitude pour saisir l'Être et le monde, et « l'impensé-able » du « désolé » qui se trouve dévissé d'un monde par impossibilité d'y apparaître encore comme sujet, se rejoindraient. Ils auraient en commun le risque de « perte du moi » du fait de cette solitude forcée qui menace leur capacité de pensée. « Les hommes solitaires ont toujours été en danger de tomber dans la désolation, quand ils ne trouvent plus la grâce rédemptrice de l'amitié pour les sauver de la dualité, de l'équivoque et du doute. »²⁸²

Le philosophe et le désolé se retrouvent alors enfermés dans des ressassements infernaux et interminables. Ils sont sans autres appuis dans le réel que celle de la logique pure, de la logique du pire, de la peur, de la logique du système ou du récit agonistique (qu'il soit idéologique ou intellectuel)... et dans la conviction qui en découle (victimaire, persécutrice, pseudodélirante, maniaque, catastrophique, abandonnique... séparément ou indistinctement). Ils sont, l'un et l'autre, menacés par la perte du « sens commun » ou la « perte en monde ». Ce « sixième sens » « qui règle et régit tous les autres et sans lequel chacun de nous serait enfermé dans la particularité de ses propres données sensibles, en elles-mêmes incertaines et trompeuses. »²⁸³ est menacé.

Petites illustrations de sujets désolés

Pour illustrer l'effet destructeur sur la capacité individuelle à penser et sur « la perte en monde » de la désolation totalitaire, Arendt ira chercher la figure du philosophe. Marcel Gauchet retrouvera dans les dysfonctionnements psychiques individuels de la psychose les éléments structurels du « vivre-ensemble » : éléments par essence politiques. Sa théorie du social suppose une « grammaire primordiale » qui s'inscrit au cœur de chaque personne et se révèle dans les expressions pathologiques du lien social : le pouvoir (interrogeant le paranoïaque), le conflit (la schizophrénie), et la norme (la mélancolie dans son expression dépressive ou maniaque).

Mais cette perte de sens décrite par Arendt se développe également par la privation durable de son pouvoir « apporter

279. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*, op. cit., p. 835.

280. Ibid., p. 836.

281. Ibid., p. 835.

282. Ibid., p. 835.

283. Ibid., p. 834.

quelque chose de soi » au monde commun. Le bénéficiaire de l'assistance sociale est alors menacé d'isolement désolant. Les expressions individuelles de la désolation sont alors des « faits sociaux-psychiques » communs au philosophe, au malade psychique et au précaire; ils se développent en lien avec leurs vulnérabilités propres et leurs expositions différenciées au monde et aux autres. Pour les illustrer, je pourrais interpeller la figure du philosophe Jean Jacques Rousseau, et ses « rêveries » où il évoque son grand isolement, son bannissement social, ses errances psychiques. « Je me fatiguais à faire sur tout cela mille commentaires et à tâcher de comprendre des mystères qu'on a rendus inexplicables pour moi... » L'insensé de son ordre logique où même le hasard, la dispersion événementielle, la congruence fortuite, deviennent preuves irréfutables. « L'amas de tant circonstances fortuites [...] tous les hommes en crédit triés comme sur le volet parmi ceux qui ont contre moi quelques animosités secrètes, pour concourir au commun complot, cet accord universel est trop extraordinaire pour être fortuit... »²⁸⁴

Ou encore, je pourrais évoquer la figure du facteur Cheval et sa « folie maniaque » décrite par Paul Laurent Assoun²⁸⁵. Après des années de solitude sur les chemins de la Drôme, il perd le « sens de soi » dans une quête incessante de sens. Dans le faire architecturale de son « palais idéal », il y agglomère toutes les pierres de « sur-sens » accumulées et cueillies sur les chemins où elles y disparaissent avec leurs « sur-significations » en même temps que le « moi ». Quête de « sens » et fuite de « soi » toutes à la fois...

Et enfin, Mr G., ancien bénéficiaire du RSA ayant eu de nombreuses ruptures dans sa vie professionnelle et familiale, et qui, à la suite d'une procédure d'expulsion, est « retrouvé » chez lui abandonné de lui-même, et très isolé socialement. Assis dans son fauteuil défoncé devant l'écran de télévision toujours allumé — sa seule fenêtre sur le monde —, il trône. Il a depuis 4 ans laissé les papiers administratifs, la boîte aux lettres déborde, l'hygiène est fort moyenne, etc. Et pourtant, face à nous, face à sa situation, monsieur est là ; le discours est tonique, décalé, agréable et plaisant à notre endroit ; mais d'un autre côté, il n'attend rien, n'est ni triste ni gai, et ne demande rien. Dans son indépendance et son inaction vis-à-vis d'autrui qui aurait pu l'entraîner vers la mort, il est pour les autres aujourd'hui dans la totale dépendance.

Ces trois personnes ont en commun une histoire particulière qui les a amenées à être coupées du « monde commun », à vivre en repli social, à se retrouver « enfermées » dans des routinisations et/ou des ressassements. Leur solitude désolante interroge leur évidence d'être dans le monde, leur capacité à juger le monde et ses intentions. Alors ils produisent des « théories » du monde composées de l'humeur de leur temps, mais aussi de leur psyché et de ce qu'a été leur vie dans cette confrontation. La pensée tourne à vide, sans ancrage dans la réalité, et tend à s'éteindre. La capacité dialogique du moi est altérée par leurs difficultés (d'origines différentes) à dialoguer avec le monde, et à garder « sens commun ».

3.4.4 — *La nature dialogique du moi*

Mais de quelle nature est ce « moi » qui — tout à soi-même — se perd dans la désolation et que la solitude (d'abord du philosophe) laisse apparaître ?

Dans la solitude, je ne suis pas seule, nous dit Hannah Arendt, je suis en compagnie de moi-même. Et, reprenant les mots de Caton, elle ajoute : « Jamais je ne suis plus actif que quand je ne fais rien, et jamais je ne suis moins seul que lorsque je suis avec moi-même »²⁸⁶ définissant en cela les deux conditions de la pensée active en présence à soi-même : être seul avec soi, hors de l'action et du faire.

L'homme solitaire n'est pas seul, il est en compagnie de lui-même, ou plus exactement, dans cet état de solitude, où il peut sans être « dérangé » se parler à lui-même. Nous pourrions dire comme aujourd'hui qu'il « réfléchit » (comme en miroir, ce qui implique également une dualité, lui fasse à lui-même). « Je suis à moi-même, en compagnie de mon moi, et donc deux-en-un, tandis que dans la désolation je suis en vérité un, déserté de tous les autres. »²⁸⁷ C'est-à-dire : seul et sans autre moi face à moi-même, et, esseulé au milieu du monde.

Dans la solitude, je suis en dialogue avec tous les autres du « moi », car je suis en effet en lien avec tous les autres possibles que nous offre la vie dans le monde. Il y a donc le moi, en

284. Cf. Jean Jacques Rousseau, *Les rêveries du promeneur solitaire*, Gallimard, Folio, 1972.

285. Cf. Paul Laurent Assoun, *L'énigme de la manie : la passion du facteur Cheval*, Arkhe éditions, 2010.

286. Hannah Arendt, « Questions de philosophie morale », in *responsabilité et jugement*, Payot, 2005, p. 126. Également dans : *Les origines du totalitarisme*, op. cit., p. 835.

287. Ibid., P. 835.

dialogue avec moi-même, et tous les autres du moi qui font tiers au dialogue avec moi-même, *tous les autres du moi* « réactualisés » dans le « paraître » et le « sembler ». La tradition philosophique fait souvent référence à cet autre du moi, cet autre soi : pour le nommer Aristote l'appelait, l'ami, et Socrate, l'autre compagnon. Pour illustrer cette présence à soi, Arendt prend régulièrement ce précepte socratique qui met en évidence ces trois entités indissociables que sont le moi, l'autre du moi, et les autres ou le monde. « Commettre l'injustice est pire que la subir, et j'aimerais mieux quant à moi la subir que la commettre ». Commettre l'injustice suppose que l'acte commis par nous même, nous le jugions injuste, ce qui amène à ce que nous soyons en désaccord avec nous même. Et de fait, « qui voudrait être l'ami d'un meurtrier et vivre avec lui ? »²⁸⁸ nous demande Arendt, lorsque, en solitude, face à lui-même, il rentre dans sa maison.

Nous croisons ici la question soulevée par l'émigration intérieure exposée précédemment, et par les trois modes de repli : le refus de la compromission, l'incompréhension de sa vie dans un monde qui n'est plus commun, la soumission et l'abandon de soi dans la participation. Chacun de ses trois modes entraîne le risque de la désolation par rupture du dialogue interne ; elle est consécutive à une double césure : d'une part, une coupure entre soi et soi directement par clivage de la conscience, et d'autre part, une rupture avec le monde, avec autrui. Car, pour être possible « ce dialogue de deux-en-un ne [doit] perd [re] pas le contact avec le monde de mes semblables : ceux-ci sont en effet représentés dans le moi [autre] avec lequel je mène le dialogue de la pensée »²⁸⁹. (La figure de Robinson est illustrative à cet égard, et Vendredi peut apparaître comme une idéation de l'altérité — ancrée dans le fond culturel de Robinson — nécessaire à sa survie psychique : l'ami imaginaire.²⁹⁰) Toutefois, cette présence de l'autre en moi, de l'ami intime, du compagnon, pour être confirmée, validée, pour le maintien du « sens commun » partagé, a besoin de la présence des autres ; et le moi a besoin de s'unifier pour ouvrir ce dialogue avec autrui, sur l'espace potentiellement ouvert dans l'espace public : l'espace de l'apparence. Sans cette confirmation de la validité du dialogue interne, le sujet s'expose au ressassement, à la pensée vide et sans assise, à l'errance mentale menant à la « déshérence » : à la désolation. Revient encore cette question récurrente et essentielle : qu'est-ce qui fait tiers à la relation qui s'ouvre sur cet espace, et qui permet ou non, l'échange et le « sembler » ? Et de ce fait, qu'est-ce qui fait tiers dans la relation qui s'ouvre au sein de l'assistance sociale aux bénéficiaires : la seule humanité ? En a-t-il toujours été ainsi ou cette référence à l'humanité n'était-elle pas « tutélaire » et mobilisée pour d'autres fins qu'elle-même ? Qu'est-ce qui garantit que le « paraître » semble encore à l'autre, au-delà de la seule succession des « paraître » ? Qu'est-ce qui définit à chaque époque le statut de la parole comme audible (statut hérité de l'aristocrate, du propriétaire de biens, du travailleur devenu précaire, de l'humain) ?

Cette unification qui se produit dans la parole adressée à autrui existe déjà lorsqu'à l'ouvrage l'homme s'attelle. Il s'unifie pour produire en « dialogue » ou en confrontation avec la nature les biens pour sa survie, avec l'ouvrage et le monde des objets pour y contribuer, et avec autrui pour y être reconnu un parmi les autres, une individualité devant la pluralité. Une permanente nécessité dialogique et duelle du moi se dessine — tantôt avec soi, tantôt avec le monde, tantôt double, tantôt unifié face à l'altérité.

288. Hannah Arendt, « Pensées et considérations morales », in *Responsabilité et jugement*, Payot, 2005, p. 210. Elle reprend pour illustrer le dialogue de Richard III de Shakespeare, qui, seul après plusieurs meurtres, ne peut répondre à cette question : comment s'aimer soi-même ? N'est-ce pas une question de même nature qui se pose aux désolés modernes, sans travail, avec le sentiment d'être obligés de mettre à nu leurs manques intimes pour justifier de leurs droits pécuniaires ; hors de l'échange ?

289. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*, op. cit., p 835.

290. Michel Tournier y interroge la présence nécessaire de l'autre à la possibilité de penser, de juger et de vivre. La trace de pied dans le sable, puis l'arrivée de Vendredi lui-même sont-elles réelles, ou bien, est-ce l'expression du besoin d'autre et de l'altérité nécessaire à la vie ? D'ailleurs, à la fin du livre vendredi part en laissant Robinson seul et désemparé, alors apparaît une altérité infantile, le jeune mousse qui ressemble en tout point à Robinson enfant. Réalité ou hallucination, peu importe, il s'y attache comme à une nécessité vitale : le monde autour s'est rétréci, et son « moi » également... Cf. Michel Tournier, *Vendredi ou les limbes du pacifique*, éd. Gall., Coll. Folio, 1972.

3.4.5 — *De la permanence du moi à sa perte*

Cette définition d'un moi dynamique qui tour à tour dialogue avec lui-même, puis avec le monde pose qu'il n'y a pas de moi en soi, hors de la présence de l'autre, ni de moi consubstantiel à l'être pour garantir sa singularité chez Arendt. Dans la « vie de l'esprit », elle écrit :

Le moi interne, si tant est qu'il existe, n'apparaît pas plus à un sens interne qu'à un sens externe, car aucune des données internes ne possède de ces traits stables, relativement permanents qui, identifiables, reconnaissables, caractérisent l'apparence individuelle.²⁹¹

Puis reprenant Kant dans la critique de la raison pure, elle poursuit « La conscience de soi même ne saurait donner un "moi" fixe et permanent au milieu de ce flux des phénomènes intérieurs. » Ces données internes, ces phénomènes intérieurs communs à tous, l'auteure les attribuent à la notion d'âme « où passions, sentiments et émotions se font jour, c'est un ramassis plus ou moins chaotique d'événements que chacun subit ». ²⁹² Elle les oppose à la vie de l'esprit ²⁹³ qui est une activité pure et singulière — comme toutes les autres — que l'on peut arrêter ou mettre en marche à volonté. Le moi, propre à l'espèce humaine, n'aurait aucune permanence sans le dialogue et la confrontation avec l'autre, hormis dans le pathos. Là où, dans les désordres de l'âme comme dans l'euphorie de la manie, la dépression de la mélancolie ou la persécution du paranoïaque, la répétition incessante d'une humeur se donne à voir comme permanence d'un état psychique. ²⁹⁴ Ainsi la menace subit par le philosophe rejoint l'incapacité à se mobiliser, à prendre soin de lui, du grand précaire qui, au terme d'un même chemin d'effondrement identitaire, est gagné par l'aboulie voire l'apragmatisme.

Ce ne sont pas les états de leur âme, ni même leurs expressions émotionnelles (elles-mêmes contrôlées par le jeu des interdépendances concrètes et le « processus civilisationnel » nous dirait Élias) qui distingue donc les individualités — et fonde en cela la pluralité. Ce sont bien plus ce qui, en direction de l'autre, est dit, ²⁹⁵ et comment ce « paraître » a « semblé » et « semble » aux autres.

Le moi n'existe et se manifeste tantôt à soi-même, tantôt s'exprime devant les autres (en partie caché) que dans cette dimension dynamique et vivante. Entre la solitude où il se manifeste dans la présence à soi, et le travail et l'agir où il disparaît à soi pour réapparaître et se métamorphoser dans l'œuvre ou la parole : *la dualité indispensable à l'humain nécessite le trois*.

Nous pouvons dire alors que parole et pensée sont interdépendantes dans leur production, comme rapport entre intériorité et extériorité ; et l'une et l'autre sont dépendantes des conditions de leur possible apparition et de leur possible réception *dans* et *pour* le monde. « Elles se substituent continuellement l'une à l'autre ; *chacune compte, au pied de la lettre, sur l'existence de l'autre.* » ²⁹⁶ Se représenter l'activité silencieuse de la pensée ne peut se faire donc pour Arendt qu'en la concevant liée aux différents sens par la perception et le langage, tant dans la réception que dans l'émission, eux-mêmes définis du monde (du corps support de socialité). Et si l'esprit et l'âme ne sont pas localisables organiquement, la vie psychique transparaît dans le langage et le discours, comme ouverture vers l'extérieur, comme une adresse à l'autre et au monde. De ce fait, nous ne pouvons dissocier la pensée de l'expérience partagée et exprimée de l'action et de la parole : la réflexion de sa confrontation avec le monde commun.

291. Hannah Arendt, *La vie de l'esprit*, op. cit., p. 62.

292. Ibid., p. 102.

293. « Le moi pensant dont j'ai parfaitement conscience tout au long de l'activité pensante, disparaît comme un simple mirage dès que le monde réel recommence à s'affirmer » Ibid., p. 105.

294. Ibid., p. 103.

295. Cf. Anne-Marie Roviello, *Sens commun et modernité chez Hannah Arendt*, op. cit., p. 17.

296. Hannah Arendt, *La vie de l'esprit*, Ibid., p. 53.

« [...] une vie sans pensée n'est pas tout à fait vivante, une pensée sans vie n'est pas tout à fait une pensée »²⁹⁷, écrit Étienne Tassin lorsqu'il introduit sa réflexion sur « la question de l'apparence ». Car chez Arendt, penser et être au monde sont indissociable, complémentaire ; ce sont deux temps successifs « tricotant » avec l'histoire en cours, et comme deux expressions du moi, tantôt double dans son dialogue interne, tantôt un dans son dialogue avec et pour le monde.

297. Étienne Tassin, « La question de l'apparence », in *Ontologie et politique — Hannah Arendt*, éd. Tierce, col. Littérales II, 1989, p. 63.

4 — *De la nécessité d'apparaître*

4.1 — « *l'Apparaître* » individuel, une question transversale

Par son incomplétude originelle en quelque sorte, l'homme est tenu « à s'adresser à l'autre » et au monde pour confirmer son existence.

Chaque être qui apparaît le fait dans un monde de phénomènes et d'apparence. C'est-à-dire que chaque être et chose qui composent le monde, ont déjà été perçus et pensés. À chaque apparition, tous se donnent à percevoir à nouveau, comme un nouveau à penser déjà pensé : un nouveau-né dans une fratrie, un nouvel habitant dans le village, une nouvelle machine dans l'usine, un chômeur, un sans.. , un événement, etc., mais également, chaque instant de vie. Ce qui veut dire que l'enfant qui naît, — mais aussi l'homme qui arrive en ville²⁹⁸, comme toute nouvelle situation de changement —, amène l'individu à pénétrer dans un monde de sens qui lui préexiste ; il doit réintégrer et « rejouer » pour y paraître : les objets et les choses, la langue, les manières d'être, etc.. , et se faire connaître. Et tout en apparaissant, il transforme et agit sur le sens et le monde qui lui préexistent (créant une tension entre une temporalité nécessaire et une nécessité « pulsionnelle » : la vie ?). Toute prise de distance avec le monde est mise en risque de perdre le « sens commun » du monde et de soi.

Le développement de cette pensée d'un « moi doublement dialogique » ne peut s'extraire de son contexte d'apparition et de « l'avènement du sujet »²⁹⁹ détaché de la relation à Dieu. Le « monde » a changé depuis le XVIIe siècle et le début du basculement du monde ancien vers la modernité avec l'avènement progressif de l'individu. Et pour qu'enfin, comme pourrait le dire Marcel Gauchet, par un « mécanisme (processus) d'humanisation égalitaire » et inclusive de l'homme et du monde, l'étrangeté de l'altérité et de l'extériorité domestiquée s'invite à l'intérieur du sujet sous la forme de l'inconscient ; ce que Paul « Valéry ramasse d'une admirable formule : "c'est ce que je porte d'inconnu à moi-même qui me fait moi." »³⁰⁰

La relation de l'homme avec la nature et le surnaturel s'est transformée avec le développement de la science. La « conscience » de soi n'est plus alors une simple propriété, mais un fonctionnement complexe ; il peut être empêché ou altéré par la maladie, et/ou, lorsque l'individu et son « moi » sont maintenus hors des échanges sociaux. Ainsi détachés de toute transcendance divine ou humaine quant à la justesse de leur existence, les hommes se trouvent menacés de flétrissement et de désolation, esseulés.

Il a fallu tout ce temps et ces révolutions pour que cette conception du moi dialogique et de l'identité individuelle propre à la modernité se développent ainsi dans les savoirs et dans les pratiques sociales. Hannah Arendt y a participé grandement dans un environnement culturel et scientifique qui permettait à cette pensée d'être développée, et reçue. Sa pensée résonne en écho avec d'autres travaux élaborés à la même époque dans des registres de connaissances différents. Faisant fi des frontières entre les matières scientifiques, elle ira en s'appuyant sur les découvertes d'un zoologiste construire sa démonstration philosophique d'un homme ontologiquement ouvert sur le monde ; un homme « contraint » à l'apparaître, et pensé comme mouvement, processus, être agissant, interagissant. Une pensée d'une nature ontologiquement relationnelle – et dont le corps est le médiateur incontournable - inscrite au cœur du sujet s'est développée parallèlement dans l'ensemble des domaines scientifiques : psychologie, psychanalyse, sociologie, philosophie,

298. K l'arpenteur chez Kafka arrivant au château dans le livre du même nom.

299. Cf. Marcel Gauchet, « Personne, individu, sujet, personnalité », in *Histoire du sujet et théorie de la personne*, sous la direction de Marcel Gauchet et Jean Claude Quentel, PUR 2009.

300. Marcel Gauchet, *L'inconscient cérébral*, coll. La librairie du XXIe siècle, éd. du Seuil, Paris 1992, p. 170.

biologie et zoologie³⁰¹. L'évolution et l'acceptation des représentations et des constructions scientifiques dans des domaines précis ne sont possibles que lorsqu'elles font sens et vont « nourrir » l'ensemble des connaissances avant de se répandre.

Nous pourrions dire que l'être humain, en se détachant d'une transcendance, tend à se concevoir comme dépendant d'une nécessité relationnelle à l'autre, au monde. Cette conception s'est progressivement — collectivement — construite comme étant inscrite au cœur de l'individu, par essence. Après Dieu, l'espèce et sa reproduction, apparaît dans cette période, au cœur de la pensée de l'individu, une « pulsion » à apparaître, à se donner à voir, « détachable » d'un « jeu d'espèce » : « primitive ». « Primitive » et essentielle pour concevoir la vie comme un processus individuel, relationnel et foncièrement social.

Faire un détour par Imre Herman (théorie du cramponnement, 1936), Winnicott³⁰² (le paradoxe de la capacité d'être seul, 1958), Bowlby³⁰³ (théorie de l'attachement, 1958 à 1960), et par Lebovici (l'intersubjectivité, 1960) permet de mettre en évidence le bain de pensée — l'air du temps — dans lequel se situe Arendt ; et de mieux appréhender sa référence à Portmann (de l'apparence et de l'auto-représentation dans le monde animale, 1948). Cet ensemble de références ont en commun de ne plus penser l'individu comme une entité unifiée uniquement tournée vers sa reproduction et son autoconservation, mais plutôt comme une potentialité plurielle en devenir. Cet être dynamique et agissant, vers, sur, et par son extérieur, est un être autonome (en dialogue avec lui-même) pour la constitution de son jugement, mais dépendant du monde et des autres pour appréhender ses perceptions et leurs représentations multiples nécessaires à ce jugement. Tous ces auteurs auxquels nous pourrions associer Élias³⁰⁴ (l'interdépendance, 1939) partagent cette idée que, d'une manière ou d'une autre, la vie, dès son apparition, apparaît avec cette « *impulsion* » ou cet instinct d'une adresse à l'autre : comme être de lien. « Le sujet social et le sujet psychique naissent du même processus et qu'ils existent par conséquent ensemble. »³⁰⁵

Dans son petit livre « Serge Lebovici », Françoise Coblence, philosophe et psychanalyste, met en évidence sa contribution à la connaissance sur la constitution du « Moi ». Pour lui « l'investissement relationnel » est premier. Lebovici revisite Freud — et sa conception quelque peu passive d'un moi en construction : « gestation » — pris qu'il est entre ses pulsions intérieures qui l'agissent et les excitations venues de l'extérieur qu'il subit. S'il reprend, les propos de Freud sur l'importance de l'extériorité pour la structuration du moi, il apporte deux corrections fondamentales à la théorisation de la relation objectale, rapportées dès 1961.

301. Au-delà du fait que ma propre « culture » et mon propre parcours professionnel m'ont amené à côtoyer des savoirs psychologiques, psychanalytiques, ethnopsychiatriques autant que socioanthropologiques, la concordance des savoirs dans les différents champs évoqués est un fait sociologique.

302. Winnicott considère que le bébé est une personne dès les premiers jours et qu'il sait plus de choses sur sa mère qu'elle en connaît sur lui.

303. Cf. Yvane Wiart, *L'attachement. Un instinct oublié*, éd. Albin Michel, 2011, p. 69.

304. « L'individu humain n'est pas un commencement, et ses relations avec les autres n'ont pas de commencement. De même que dans une conversation ininterrompue les questions de l'un entraînent les réponses de l'autre et vice versa, et de même que chaque élément de la conversation n'est issu ni de l'un ni de l'autre des interlocuteurs pris isolément, mais naît précisément du rapport entre les deux et veut être compris ainsi, de même chaque geste, chaque comportement du nourrisson n'est ni le produit de son "intérieurité" ni le produit d'un "environnement", ou le produit d'une interaction entre son "intérieurité" et son "environnement" qui existeraient à l'origine séparément l'une de l'autre ; chaque geste du mouvement est fonction et répercussion de relations — comme la forme du fil à l'intérieur d'un filet — ne pouvant s'expliquer que dans l'ensemble du réseau. » In Norbert Élias, *la société des individus*, Fayard, Agora Pocket, 1991, p. 71.

305. Jean-Claude Quentel, « Marcel Gauchet et la médiation : une même préoccupation anthropologique », in *Histoire du sujet et théorie de la personne*, sous la direction de Marcel Gauchet et Jean Claude Quentel, PUR 2009, p. 53.

- Tout d'abord : « la théorie du narcissisme invit[e]ait à considérer que l'objet, fondateur du Moi, devait être lui-même investi par un moi (ou un soi) rudimentaire »
- Puis, « la réciprocité de l'investissement entre la mère et l'enfant faisait que si la mère était investie, cet investissement avait sur elle un effet qui, à son tour, modifiait le vécu de l'enfant. »³⁰⁶

Ce narcissisme primaire (primitif) est alors conçu comme une adresse à l'autre émise par le bébé, et non une simple autosuffisance³⁰⁷. « L'objet est investi avant d'être perçu. »³⁰⁸ Le moi se constitue face à l'objet, car préexiste une forme de « connaissance de l'objet différencié »³⁰⁹. Avant la constitution du moi, un sentiment de *soi* primaire, déjà dialogique par essence, se manifeste comme « objet du narcissisme premier et incluant à la fois, le corps propre et son investissement par les soins maternels ». La relation est première, structurante et maturante pour le moi sur une base réciprocaire d'échanges entre l'enfant et la mère. Un présujet qui s'agrippe, se blottit et se cramponne dès son apparition. « Le soi sera ce sujet. Pas d'action sans sujet, même si le sujet ne s'oppose pas à l'objet »³¹⁰.

Ceci n'est pas sans rappeler le travail d'Imre Hermann, psychologue-psychanalyste hongrois qui dès 1936 « en arrive à la théorie de l'agrippement et à l'hypothèse du modèle bio-social de la relation mère-enfant » commun à l'ensemble des primates. Il parle alors de pulsion et syndrome d'agrippement.³¹¹ L'intérêt de l'apport d'Imre Hermann et de sa théorie de l'agrippement ne se situe pas seulement par le fait qu'elle ébauche la théorie de l'attachement comme fondement de la vie sociale — développée ensuite par Bowlby —, ni par le fait qu'elle ouvre la voie à l'éthologie moderne, mais bien plus par la mise en évidence d'une « dialogique vivante entre “cramponnement et recherche.” »³¹² C'est-à-dire, d'une relation dynamique et « constructive » entre le « sujet de » en devenir et son objet d'investissement au sein de laquelle se construit les possibles de son ouverture au monde, sa capacité à s'y mouvoir et à construire des liens sociaux.

Pour Coblenz, les différents travaux de Winicott, Kohut, Hartman, Grumberger et Sandler amènent Lebovici à penser le soi (premier) comme « un système de subjectivation » et comme force agissante et pensante de la relation.³¹³

Cette donnée fondamentale de l'intersubjectivité première apportée par l'observation ne se fonde-t-elle pas sur la première absence de l'autre : la naissance ? Lorsque l'enfant paraît, il expérimente l'absence, la solitude et le manque de cet autre en devenir : lui-même (déjà lui et le monde). Et par le fait, il découvre l'altérité ; avant même la faim, le froid, ne « pré-ressent-il » pas lui et le monde, lui dans le monde ? Tous les gestes qui suivront seront une adresse à cet autre, s'agripper, se pelotonner, crier, « s'attacher »... Autant d'actes dirigés vers un autre qui préexiste en lui-même à sa propre perception et qui fonde la première relation d'interdépendance. Si l'enfant est dépendant pour ses premiers soins, la mère dès avant sa naissance est dépendante de l'enfant pour être pleinement mère ; cela recouvre les stimulations biochimiques jusqu'au niveau de la reconnaissance et de l'investissement social.

306. Ibid., p. 59.

307. « Le moi n'a pas besoin du monde extérieur pour autant qu'il est auto-érotique... » écrit Freud en évoquant le stade narcissique du nouveau-né. In Freud Sigmund, métapsychologie, Coll. Folio/essais, Gallimard, 2007, p. 37.

308. Françoise Coblenz, *Serge Lebovici*, op. cit., p. 47.

309. Ibid., p. 48.

310. Ibid., p. 70.

311. Cf. Livia Nemes, « Importance de la théorie de l'agrippement dans la psychologie du développement et dans la psychothérapie d'enfant », in *Le Coq-héron*, vol. 188, no. 1, 2007, p. 73-79.

312. Didier Robin, *Adolescence et insécurité*, Coll : Temps d'arrêt, Ed Frédéric Delcor, janvier 2009, p. 33. Et sur la même page en notes : « Terme utilisé par Edgar Morin pour caractériser une tension qui n'est pas dialectique parce qu'elle ne connaît jamais de synthèse, mais qui correspond plutôt à une sorte de dialogue sans fin. »

313. « Ces expériences de soi avec un autre (se pelotonner, caresser, regarder, etc.) sont des expériences subjectives qui se répètent et organisent dans la mémoire du nourrisson des scripts ou scénarios. » In Françoise Coblenz, *Serge Lebovici*, op. cit., p. 72.

« Le soi, même s'il apparaît comme le fruit de l'auto-organisation du fonctionnement du système nerveux et de la vie psychique... Il est le fruit d'une rencontre. »³¹⁴ Il est processus constitutif du sujet et de sa vie. Mais pour ce faire, elle nécessite de part et d'autre, un « investissement » relationnel, un appel à..., une « pulsion sociale » première... Ainsi, il faut un cri et qu'il soit reçu, et de part et d'autre, une attente... et qu'elle obtienne une réponse. Et cela nous permet d'affirmer le primat de la relation (et non de l'espèce) sur l'individu pour que ce dernier se constitue comme tel : un individu-sujet de lien.

Ce développement d'une pensée où la constitution d'un moi est perçue ontologiquement comme dialogique et dynamique et résultant de « l'initiative » du présujet en devenir³¹⁵ traverse d'autres champs scientifiques. Aussi, parallèlement, voir antérieurement d'une bonne dizaine d'années, Adolph Portman (1948) interroge les fondements darwiniens de la pensée sur la vie organique végétale et animale. Pourquoi tant de beautés, de diversités, d'exubérances dans les formes et les manifestations du monde animal et végétal, ne répondent-elles qu'à la nécessité de la conservation individuelle, et de la reproduction de l'espèce ?

4.2 — *L'être est par « être »*

Ainsi si « paraître au monde » et « se penser au monde » sont deux actions distinctes, deux temps successifs et alternatifs de l'existence de l'être humain, ils sont également indissociables et nécessaires « l'un pour l'autre », en dialogue, pour que le monde existe à l'homme, et que l'homme existe au monde. Mais ce « penser au monde » ne nécessite-t-il pas que ce « paraître » « semble » au monde où il paraît ?

L'« Être » est par « être » dans ce qu'il dialogue avec le monde, car il y travaille, y pense et y semble. Plus que toutes les autres conceptions philosophiques de l'Être, celle-ci rompt avec la posture « supérieure » de l'être pensant, et de la sagesse détachée du monde. Car la pensée seule et retirée est menacée par l'évidence de la logique, par les idéaux-logiques contre les hommes. Elle ouvre à une conception sociologique de l'être au monde et dans le monde, s'inscrivant historiquement en parallèle de celle développée par Norbert Élias.

Ainsi le commerce des autres fait-il naître chez l'individu des pensées, des convictions, des réactions affectives, des besoins et des traits de caractère, qui lui sont tout à fait personnels, et qui constituent son « véritable moi », et au travers desquels s'exprime donc en même temps le tissu de relations dont il est issu et dans lequel il s'inscrit [...] Et c'est l'ordre de *ce réseau permanent qui ne commence nulle part*, c'est l'histoire de ses relations qui font la nature et la forme de la personne individuelle. Même la nature et la forme de sa solitude, même ce que l'individu ressent comme son « intériorité », reçoivent l'empreinte de cette histoire.³¹⁶

Il reste à ce stade une question ouverte. Si ce sont les relations développées avec les autres qui font tiers au dialogue entre moi et moi-même, qu'est-ce qui fait tiers entre ce moi unifié dans le faire ? Et plus encore dans l'action de paraître, entre moi et les autres pour que ces relations existent ? Qu'est-ce qui garantit le « sembler » des hommes aux autres hommes ? Par quel entendu supposé commun ce « paraître » semble-t-il encore lorsque ce qui permet l'accès à la communauté du « sens » fait défaut, ou qu'il en est empêché ? Car n'est-ce pas parce qu'il ne « semble » plus — ou fort peu et fort péjorativement sociologiquement parlant — que le bénéficiaire de l'ASIG tend à « disparaître » des relations sociales, et où il se trouve menacé de désolation ?

314. Serge Lebovici, « Le processus de subjectivation », *Revue française de psychanalyse* n° 3, 1994, p. 673.

315. Et dix ans après les travaux d'Imre Hermann.

316. Norbert Élias, *La société des individus*, op. cit., p. 72.

4.2.1 — *Paraître, une pulsion vers le monde des êtres*

Le verbe paraître signifie d'une part : *être vu, être en vue*, en parlant des choses ; et *se faire voir, se laisser voir, se montrer*, en parlant des personnes. Dans les divers sens utilisés, nous trouvons également : *venir sur le théâtre du monde, ou briller, se faire remarquer, faire figure*, ou encore, *avoir l'apparence, sembler*. Étymologiquement, paraître viendrait du latin *parece* qui veut dire fondamentalement *être engendré, être mis à jour* : naître au monde en somme. Nous relevons sa dimension dynamique, active. Paraître décrit un mouvement qui donne à voir vers le monde comme une nécessité de l'être ; ce processus permanent d'engendrement de « l'aître » (dialogique) fonctionnerait comme le don. Un don à voir qui, sans attendre de retour, s'épuiserait toutefois sans celui-ci, et, quelle qu'en soit sa forme.

En reprenant à son compte les observations du zoologiste suisse Adolf Portmann sur le « besoin de se montrer », Hannah Arendt, dans « la vie de l'esprit »³¹⁷, démarre sa réflexion sur « la pensée » en affirmant la nature phénoménale du monde. Car, la nature première des êtres qui le composent, est d'apparaître, de se donner à voir. Elle pose ainsi l'affirmation que l'ensemble des êtres vivants qui le composent ne sont pas « seulement *dans* le monde, mais ils sont *du* monde et cela précisément parce qu'ils sont à la fois sujets et objets, perçus et percevants.³¹⁸ » Mais ils ne sont pas seulement des êtres paraissant et semblant dans le monde, ils arrivent et disparaissent dans un monde qui leur préexiste et qui survit à la multiplicité et à la multitude de ceux-ci. Jaillissent alors les limites de l'activité de penser en ce qu'elle s'élabore du, par, et dans le monde, au cours de l'existence et jusqu'à sa fin.

En zoologue, Portmann interroge la diversité et l'exubérance des formes et des couleurs dans le règne animal. Il fait le constat que cette fulgurance dans la nature ne peut se réduire à une finalité fonctionnaliste comme la survie, la nécessité, ou la sexualité comme l'avait d'abord conceptualisé Darwin. Cette fulgurance déborde outrageusement : le lion se pâme des heures durant au vu de tous les êtres de la brousse ; la fauvette grise chante à tue-tête toute l'année un répertoire de mélodies variées et riches qui dépassent en richesse et en temps (de plus de 90 %) les chants d'amour nécessaires à la reproduction ; les exemples sont infinis³¹⁹. Par ailleurs, « l'équipement fonctionnel du processus de vie » (appareils génitaux, mais aussi poumons, estomac, etc.) est identique pour tous les êtres d'une même espèce. Pourtant tous les êtres vivants sont recouverts de signes distinctifs et d'organes pour percevoir. Ils manifestent ainsi la naturalité de leur dimension du paraître et leurs singularités, même à l'intérieur d'une même espèce : variété des plumages, des chants, des caractères. Ainsi, tant d'expositions semblent superflues pour la simple fonctionnalité d'exister, alors que « Si l'intérieur devait paraître, nous nous ressemblerions tous ».³²⁰

H. Arendt relève ce que constate Portmann : cette « volonté d'auto-représentation » commune aux êtres vivants qui peuplent la terre, telle une nécessité supplémentaire aux besoins de l'existence commune à tous les individus des différentes espèces, se « distinguer » devant le monde. « Tout ce qui voit veut être vu, tout ce qui entend crie pour se faire entendre, tout ce qui peut toucher s'avance pour être touché³²¹ » et tous ces sens qui sont partagés par tous les membres d'une même espèce et entre certaines espèces, se particularisent dans la multiplicité de leurs expressions.

317. Le premier livre, « La pensée », est composée des conférences qu'elle donna en 1973 à l'université d'Aberdeen.

318. Hannah Arendt, *La vie de l'esprit*, op. cit., p. 40.

319. Jacques Dewitte, *La manifestation de soi : éléments d'une critique philosophique de l'utilitarisme*, op. cit., p. 37-39.

320. Hannah Arendt, *La vie de l'esprit*, op. cit., p. 50.

321. Ibid., p. 50.

Ce besoin d'apparaître, Arendt le définit comme « un instinct totalement gratuit quant à la conservation de l'espèce »³²², « un élan inné », « Une impulsion à apparaître » qui atteint son ultime développement avec l'espèce humaine³²³. L'auteure précise la nature de cette nécessité de « se montrer » dans une parenthèse qui discute les deux sens sous-entendus dans le mot allemand signifiant « auto présentation ». « Se montrer » est une nécessité ontologique propre au vivant perfectionné et plus encore à l'homme, et signifie qu'« un sujet dynamique fait sentir, voir, entendre sa présence »³²⁴ ; mais le verbe désigne également, en français comme en allemand, avoir une apparence inauthentique (proximité et distinction que H. Arendt ne discute pas mais qui pourrait donner lieu à une réflexion sur la proximité entre l'apparaître et l'apparence au temps de la consommation). Chez l'homme, le besoin de se montrer s'exprime aussi à travers sa parole et son action dans le monde. En cela, il dépasse l'ensemble des êtres vivants³²⁵ ; l'implication de son besoin d'apparaître agit non seulement sur les hommes, mais transforme également la terre en « l'humanisant », en la faisant « monde plus ou moins commun » pour plus ou moins tous les hommes.

Mais quel rôle joue ce besoin de se montrer ? Et pour quelle finalité ?

Jacques Dewitte, reprenant près de trente ans après Arendt l'apport de Portmann, nous dit qu'il y a un « Redoublement originaire de l'Être et du Paraître : l'être se dédouble et se redouble originairement en un paraître.³²⁶ » C'est-à-dire qu'il y a dans le paraître un plus, « un accroissement » de l'être, « un gain », une « ostentation de soi-même qui n'a pas d'utilité immédiate³²⁷ ».

4.2.2 — *Sembler*

Cette « apparence inadressée comme un fait indéniable, quoiqu'énigmatique » et commun aux êtres vivants, a pourtant nécessité de « sembler », nous dit Dewitte. Mais à qui ?

Comme la chose donnée dans l'échange maussien, elle n'impose pas l'immédiate réciprocité ; elle « véhicule » pour un temps « l'esprit de la chose », et pour cela, elle doit être reconnue dans sa valeur propre qui « bénéficie » au donneur (en cela faire « sens commun »).

Ainsi pour « sembler », il est nécessaire que ce don de « soi », ce superflu, cet apparaître soit possible, et qu'il soit, dans sa singularité, reconnu³²⁸. C'est-à-dire qu'il se rapporte à quelque

322. Ibid.

323. Winnicott écrit dans cette lignée : « l'individu qui possède cette capacité d'être seul est constamment capable de redécouvrir la pulsion personnelle ; pulsion qui n'est pas expérimentée en vain parce que l'état de solitude est un état qui (paradoxalement) implique toujours la présence de quelqu'un ». Cette pulsion personnelle dont parle Winnicott n'est-elle pas celle de découvrir le monde, de prendre le risque d'apparaître, et de sembler, pulsion initialement inscrite dans chacun des êtres vivants. In Donald W. Winnicott, *la mère suffisamment bonne*, Petite bibliothèque Payot, 2006, p. 86.

324. Hannah Arendt, *La vie de l'esprit*, op. cit. p. 50.

325. Distinction que ne semble pas avoir faite Portmann ni Dewitte, et que rappelle Sophie Chassat, en prenant la mode comme étant l'expression spécifiquement humaine de cette pulsion qu'il ne faut sans doute pas réduire à de la simple vanité. Cf. Sophie Chassat, *la barbe ne fait pas le philosophe – abécédaire philosophique du superficiel*, Place des éditeurs, 2014, 246 pages.

326. Jacques Dewitte, *La manifestation de soi : éléments d'une critique philosophique de l'utilitarisme*, op. cit., p. 13.

327. Ibid., p. 102.

328. Une autre illustration de cet apparaître inadressé, de cette ostentation, pourtant fort politique, pourrait être reprise à Pierre Clastre lorsqu'il évoque le rôle de la chefferie primitive et le statut de sa parole : « La parole du chef n'est pas dite pour être écoutée. Paradoxe : personne ne prête attention au discours du chef. Ou plutôt feint l'inattention. » En fait, si personne ne l'écoute, tous l'entendent, et sa fonction serait alors comme celle de la fauvette de chanter, de dire, de faire entendre le chant du « corps social », de la « communauté indivisée », mais également, celle de sa nécessaire multiplicité. In Pierre Clastre, *La société contre l'État*, Les éditions de minuit, 1974, p. 135. Voir également, « La question du pouvoir dans les sociétés primitives », in. *Recherches d'anthropologie politique*, éd. du Seuil, Paris, 1980, p. 103-110.

chose d'autre qui fait « entendu commun » (jusqu'au cœur même de l'individu qui « émet »), et que ces expressions singulières manifestent la nécessaire multiplicité à l'existence de l'espèce ou de la communauté. (Le chant des fauvelles parmi les fauvelles, le partage de la grandeur de Dieu justifiant l'exubérance des cathédrales, les droits de l'homme et du citoyen..., du travailleur...) Ne pouvons-nous pas dire alors avec N. Élias que la relation qui jaillit de la nécessité de paraître et de sembler (comme de cacher) est au fondement des interdépendances ?

Il est par nature constitué de telle sorte qu'il peut, et doit entrer en relation avec d'autres êtres et d'autres choses. [Et d'ajouter,] si la forme des fonctions psychiques de l'individu humain ne s'explique jamais par sa constitution innée, mais [...], à partir de la structure du groupe humain au sein duquel l'individu grandit, c'est en dernier lieu dû à un trait spécifique de la nature humaine³²⁹.

De cette « naturalité » surgirait la possibilité de l'expression maximale de l'être social et politique.

Et si le « paraître » est inadressé, il est en lien dialogique avec le « sembler » ; s'il est « pur apparaître » et « donation première », il se doit de « sembler », non comme l'expression d'un désir individuel ou d'une fonctionnalité sexuelle et reproductrice, mais comme l'expression de la nécessaire pluralité et multiplicité du vivant (rassemblé).

Paraître, se distinguer, donc sembler, nécessite alors de cacher l'intériorité et de montrer une « extériorité » distincte, mais « entendable » (vrai-semblable) par tous. Arendt ne dit-elle pas que dans l'acte de paraître, il y a une part de dissimulation : « les apparences ne révèlent jamais d'elles-mêmes ce qu'il y a derrière, mais de plus qu'en général elles ne se contentent pas de révéler, elles dissimulent aussi — “nulle chose, nul côté de la chose, ne se montre qu'en cachant activement les autres” »³³⁰. Ainsi dans l'acte de paraître il y a une « volonté » de cacher l'intime commun à tous chez Arendt ; (comme le sont également les « viscères » dans une espèce donnée.) Il s'agit donc de paraître pour soi dans son expression propre, d'être vu dans la horde et d'y être remarquable pour valider à la fois la multiplicité, et son existence singulière et commune. Cette singularité est confirmée par le « sembler » pour les autres : différent, unique et même à la fois.

Ce phénomène n'est-il pas d'autant plus majoré dans le monde d'aujourd'hui qui valorise tout à la fois, l'autonomie et la réalisation individuelle sur le modèle de l'autoentreprise, et qui revendique une égale dignité de droits pour tous ces membres.

Nous pourrions avancer dans le prolongement d'Arendt que « sembler » s'apparente à séduire³³¹ dans son sens étymologique de conduire le regard : le sujet cache sa même-té, mais également ses émotions (la honte, l'échec, ses impossibilités), pour apparaître ou disparaître devant la pluralité, singularisé. Il y va bien de cela. Toutefois, ce serait une erreur théorique, car la volonté primerait sur la nécessité (de paraître, et de sembler), de se montrer, d'être perçu et de percevoir, alors qu'elle en découle. La question de « sembler » aux autres ne peut-elle pas être alors toute à la fois, une « naturalité » humaine, une volonté d'affirmation de soi (d'être important dans les modalités sociales de son temps), de protection, et de survie individuelle ?

Souvenons-nous qu'« être dans le regard » en cachant sa décrépitude était une question de survie pour le déporté³³².

329. Norbert Élias, *La société des individus*, op. cit. p. 75 et 76.

330. Hannah Arendt, *La vie de l'esprit*, op. cit., p. 45. Pour appuyer son propos, elle cite Maurice Merleau-Ponty, *signes*, Paris, 1960, p. 29.

331. Séduire du latin *seducere* : conduire à l'écart ; en ancien français. *Duire* voulait dire conduire, mais également, soumettre ou dresser : *duire* un cheval (sous le contrôle, dans le regard).

332. La clinique du traumatisme nous apprend : le regard humain est la seule force que la victime peut opposer au bourreau contre la déshumanisation, support de sa reconstruction future. Le regard est le support de son humanité.

Ainsi « paraître » et « sembler » cache et montre à la fois. Et disparaître dans certaines situations — comme dans l’émigration intérieure — ne peut-il pas être perçu comme un moyen de paraître encore (à soi) par privation ou impossibilité d’accéder aux « moyens » du « sembler » au monde ?

Pour apparaître dans le monde commun, trois implications sont nécessaires, nous dit Anne Marie Roviello :

- une foi en l’autre qui parle,
- en l’action commune,
- et en l’action de chacun individuellement (la sienne y comprise).

Ces implications font échos aux conséquences de la précarisation psychique décrite en terme clinique par Jean Furtos — psychiatre. Elles découlent, selon lui, du sentiment de précarité exacerbée chez un individu en état de souffrance psychique, qui fait face à la précarisation de son existence et à la perte d’accès aux « objets sociaux valorisés » ; « une triple perte de confiance : perte de confiance en l’autre qui reconnaît l’existence ; perte de confiance en soi-même, en sa dignité d’exister ; et une perte de confiance en l’avenir qui devient menaçant, avec une atténuation des désirs, projets et rêves qui appellent à continuer et à transmettre »³³³

Dans des structures sociales où la multiplicité des interdépendances se complexifie, où les statuts acquis tendent à disparaître ou sont menacés, où la recherche de distinction, le sentiment et la prescription individualiste s’accroissent³³⁴, les hommes ne se trouvent-ils pas davantage contraints du regard social ? Apparaître et disparaître, montrer et cacher, être dans la lumière, seraient en passe de devenir l’enjeu central du « sujet » seul, sans statut, plus ou moins sans appartenances refuge ; (le statut des sociabilités primaires n’ont-elles pas été également traversées par cette « même nécessité » de « sembler » ?)

Cette soumission, à ce « besoin », à cette « pulsion », serait alors partagée par tous, et devenue « faire social » depuis l’avènement de l’individuation : une communion sociale prescriptive dans la recherche exacerbée du « sembler » individuel...

Ainsi, un certain nombre de bénéficiaires de l’ASIG pour lesquels les possibilités de « sembler » sont limitées ou ont été supprimées par la perte effective de l’accès au travail, et qui, étant soumis aux mêmes exigences pour eux insurmontables du « paraître », n’ont-ils pas fait le « choix » de disparaître afin d’y répondre encore ? Disparaître pour paraître encore, pour sembler ailleurs, à soi, peut amener à disparaître pour ne plus apparaître aux autres, comme à soi.

Nous pourrions dire alors que la menace d’un isolement désolant chez les bénéficiaires des minimas sociaux est le résultat de la conjonction de deux phénomènes concomitants :

- la perte du « sembler » découlant de la privation effective d’accès à ce « bien commun » qu’est le travail (alors que, par ailleurs, l’existence est garantie — au nom du droit à une vie digne pour tous les hommes — par l’assistance sociale [devenue ASIG]),
- la place de plus en plus importante prise par l’individuation³³⁵ dans l’existence du sujet et dans sa représentation de lui-même. D’où vient cette importance de l’identité individuelle et comment s’est-elle constituée ?

333. Jean Furtos, « Souffrir sans disparaître », op. cit., p.16.

334. Desquels découle l’idéo-logique de l’autonomie au point d’aliéner et d’aveugler le « sens commun » quant au rôle fondamental des interdépendances dans le fait d’advenir sujet : de l’hétéronomie.

335. L’individuation est le processus social qui valorise la distinction individuelle de chacun par rapport aux autres : une injonction sociale d’être un « soi » singulier, authentique et autonome. Un « étant un soi » qui inscrit son individualité dans une histoire familiale, sociale et culturelle qu’il s’est réappropriée. L’individuation comme processus social est associée au développement globalisant du marché, de la démocratie, à la mondialisation des jeux de concurrence et des droits de l’homme. Il se caractérise par la libéralisation des contraintes d’appartenance statutaire et familiale, mais il expose du même fait à la fragilité, à l’insécurité et à l’isolement social.

4.3 — *Chemin faisant...*

Nous venons de discuter de la désolation totalitaire comme étant le résultat d'un processus historique et civilisationnel particulier duquel résultait une expression particulière de l'identité qui, dans certaines circonstances, en favorisait l'émergence. De même, nous avons évoqué d'autres moments historiques où sa manifestation s'était déployée ; nous avons suggéré qu'alors les expressions de résistances ultimes à cette désolation étaient imprégnées des valeurs et des modèles culturels dans lesquels la désolation se répandait. Les « chemins » individuels de la désolation, dans leurs expressions, rendraient compte des valeurs communes partagées, de « l'air du temps » et de l'état de la société.

Nous avons vu précédemment que l'état d'isolement était également pour Arendt celui de l'homme au travail : seul (un) face au travail. Dans cet isolement face à l'ouvrage, dans le travail, il est pour un temps à côté du monde « commun », mais non en rupture. Son travail est un temps/espace où le monde fait tiers à « ce faire » seul. Et si « ce faire » n'est pas de l'agir (non-politique en soi) et se situe à « côté » du monde, il est du et pour le monde ; reconnu en cela : « l'homme reste en contact avec le monde en tant qu'œuvre humaine »³³⁶. Par le travail, « ce faire » à côté du monde permet à l'homme moderne de prendre place dans le monde.

Lorsque l'homme est privé de son « agir pour le monde », lorsqu'il est privé de son pouvoir d'apporter quelque chose au monde par le travail (privé également de son « agir ensemble »), cet isolement devient insupportable ; il menace alors l'être de désolation comme « menace absolue de non-appartenance au monde » par l'imposition d'un sentiment profond d'inutilité. Il y perd le sens de son existence et du monde. Si la mise en évidence d'un phénomène menaçant de désolation est à l'œuvre chez les bénéficiaires des minimas sociaux, que nous dit-il de notre temps et du monde ? Cette conceptualisation doit nous permettre d'appréhender les situations individuelles, non comme des problèmes à résoudre — individuellement, mais comme révélatrice de problématiques sociales et politiques ; comme des transformations sociétales élargies qui progressent à bas bruit.

Il me semble intéressant d'utiliser cet ensemble conceptuel englobant pour rendre compréhensible l'accroissement de ces situations de grand isolement social et de repli, sans me trouver contraint de choisir entre la responsabilité individuelle (et de ce fait, le discours de l'impréparation de l'ASIG) et la responsabilité de cette figure informe et toute puissante que peut prendre parfois la société. Pour ce faire, j'irai chercher dans les pratiques sociales individuelles et collectives, dans les moments sociaux et historiques importants, les transformations morales, sociales et politiques qui, de la révolution à nos jours, ont favorisé l'apparition de ces situations.

336. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*, op. cit., p. 833.

Chapitre II

L'ASIG et le développement de l'assistance aux plus pauvres : *une massification désolante*

« Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen. »
Kant Emmanuel, métaphysique des mœurs.

Depuis le début de ce travail, je présuppose qu'aujourd'hui au sein de l'Assistance Sociale Institutionnelle Généralisée (ASIG) se sont développées les conditions d'une expérience contemporaine de la désolation. Pour analyser ce contexte particulier d'une pauvreté assistée, j'ai préalablement pris le temps de déployer la notion de désolation selon Arendt, et sa cohorte conceptuelle, afin de mettre en évidence combien les conditions du pouvoir « sembler » pouvaient faire défaut aux usagers de l'ASIG. L'impossibilité d'œuvrer dans la vie quotidienne, d'apporter quelque chose de soi au « monde commun » et ainsi d'y trouver « sens commun » les prive « d'agir ». Cette difficulté du « sembler » est renforcée par la prépondérance du « travail » comme condition sociale de « l'apparaître » fortement individualisé dont ils sont privés.

L'assistance sociale n'a jamais été aussi inclusive ni généraliste depuis sa création. Dans sa profonde transformation et institutionnalisation, elle a pris en charge de façon de plus en plus englobante un nombre croissant de personnes de plus en plus éloignées de l'emploi. Elle n'a jamais autant couvert l'ensemble des besoins minimums nécessaires à une vie jugée digne pour les hommes sans travail. Pourtant un nombre croissant de personnes vivent un état d'isolement désolant. L'assistance sociale n'est-elle pas devenue paradoxalement excluante là où il est plus difficile encore de le concevoir³³⁷? Cette inscription durable dans l'assistance, sans autre perspective, vient questionner les valeurs fondamentales de la socialité et de son accès. Dans cette expérience de pauvreté assistée et cette métamorphose de la fonction assistantielle, ne retrouvons-nous pas les bases du développement de la désolation définie par Arendt : massification, superfluidité et liminarisation ?

Pour comprendre ce paradoxe, il est nécessaire de reprendre les différentes étapes historiques depuis sa fondation jusqu'à ce qu'elle devienne l'ASIG au tournant des années 80-90 afin de faire face à une crise de l'emploi exponentiel et une pression d'une économie de marché globalisée sans précédent.

337. Nous postulons que cette solidarité institutionnalisée par sa généralisation sans permettre l'accès à des espaces sociaux valorisés au même titre que le travail, éloignerait, contraindrait, hors du champ de l'apparence les personnes qui en bénéficient ; elle les maintient en impossibilité de réciprocité et de responsabilité sociale — de responsabilité pour le monde —, et de ce fait, en impossibilité de se maintenir dans leurs propres liens d'appartenance initiaux (comme quasi mécaniquement).

Ainsi dans ce chapitre, après avoir défini ici les contours immédiats de l'ASIG et les conditions de son apparition, nous parcourons l'histoire de l'assistance sociale depuis sa création sous la Révolution française où elle apparaîtra comme une nécessité pour une citoyenneté de droit incluant l'ensemble des hommes autour d'un même projet sociétal et politique. Nous y verrons naître des tensions successives, sources de scission dans la définition du citoyen de droit et du bénéficiaire de la protection sociale. Tensions voilées qui seront toujours à l'œuvre dans la distinction entre protection sociale assurantielle et assistantielle à la naissance de l'État social, et dans l'évolution de la référence à la « dignité humaine ». Enfin, comme pour éclairer ses tensions de partitions et de distinctions entre les hommes, nous verrons, avec Gladys Swain et Marcel Gauchet, combien cette volonté d'inclusion qui a traversé tous les champs du social depuis la révolution se retrouve aujourd'hui au sein de l'ASIG comme force excluante. Être sans emploi durablement ne favoriserait-il pas l'apparition d'une forme de « stigmaté » invisible marquant les individus concernés ? Stigmaté qu'il ne porte pas sur eux, mais qui s'inscrit dans leur chair, comme blessure de dignité par l'absence d'accès au travail, et donc à la réalisation de leur « être » (être social) et qui les menace de désolation.

Alors se posera la question des modalités de sociabilité pour ces bénéficiaires dans un tel espace que nous qualifions de liminaire, et se situant en dehors des liens sociaux dominants et valorisés. Un espace liminaire où se développeraient des liens de sociabilité distincts de ceux attachés à l'espace primaire (famille et groupe d'appartenance) et à l'espace secondaire (le réseau d'échange constitué en son centre par le travail). En « libérant » les liens primaires par l'intervention institutionnalisée et accrue de l'État, une inversion des solidarités ne s'est-elle pas produite ? Dans ce contexte, n'a-t-on pas assisté à des comportements, des modes d'être socialement spécifiques découlant de cette transformation profonde de l'assistance et des relations avec ses institutions ?

1 — L'ASIG et ses attributs.

Dans la huitième préface de la « La disqualification sociale » (2009), Serge Paugam faisait le constat a posteriori, que son travail effectué 25 ans plus tôt avait éclairé bien plus, à la suite de celui de G Simmel, sur la pauvreté que sur la désocialisation et la rupture sociale. En prêtant attention au « statut social de l'assisté, je mettais indirectement l'accent, sans m'en rendre compte au moment du démarrage de la recherche, sur le phénomène central de cette décennie [80] : le développement massif de *l'assistance aux pauvres valides*. »³³⁸ En effet, la nouveauté de la situation fut que, pour la première fois dans l'histoire, l'assistance sociale était pensée pour des « travailleurs » sans travail et sans protection sociale, des actifs désactivés de manière durable et en nombre croissant.

Cette situation faisait suite à une augmentation du chômage sans précédent qui passa de moins de 2 % dans les années 60 à plus de 8 % au milieu des années 80 (et plus de 20 % pour les 15-24 ans). À la fin des trente glorieuses, l'apparition de ce chômage de masse va contribuer à faire vaciller la protection sociale construite pour accompagner les adultes valides et actifs face aux aléas de l'existence.

Cette transformation sociale du monde du travail, liée à l'expansion du libéralisme économique et à la mondialisation, fit apparaître une nouvelle forme « d'assisté » — à la suite des indigents, clochards et « mendigots », des fous, des handicapés, des sourds et des déficients. Des précaires du travail et des « sans » - ressource/protection/travail, nombreux et ne bénéficiant plus des droits assurantiels, vinrent interroger les consciences et les Centres Communaux d'Action Sociale³³⁹.

L'assistance sociale qui se centralisait et s'institutionnalisait peu à peu depuis la Révolution française était jusqu'alors réservée à des catégories sociales restées plutôt distinctes de la population globale ; elle se retrouva à prendre en charge des personnes « tombées » du travail. Dans ce contexte de crainte pour l'emploi se développa la notion de précarité qui ira progressivement s'insinuer dans toutes les couches de la société comme une menace sociale et psychique. La ligne de partage ne se déplaçait-elle pas avec l'arrivée des « sans travail » ?

Le RMI — pensé alors comme une mesure provisoire — s'inscrivait dans l'esprit de l'époque et dans l'espoir qu'il permettrait d'éviter le développement du sentiment de disqualification découlant de la « demande d'assistance » en l'instaurant comme un droit. Ainsi, l'espoir était de soustraire du jugement moral le fait de bénéficier d'une prestation de ressources.³⁴⁰

Ce système au sein duquel « trône » le RMI, initialement conçu pour combler les failles du système assurantiel par temps de crise, s'est vu « progressivement constituer un mécanisme de report par lequel l'assistance se substitue, partiellement, aux politiques d'intégration classiques de l'État social. Cette articulation de fait, particulièrement visible depuis la crise de 2008-2009, et la dualité des modes d'administration du chômage constituent désormais une organisation pérenne de notre société.³⁴¹ » Nous le nommons ASIG.

338. Serge Paugam, *La disqualification sociale*, PUF, 1991, p. XII. Travail de thèse qui découlait d'une enquête menée entre 1986 et 1988 dans la ville de Saint-Brieuc au cœur de l'un des quartiers les plus défavorisés. À l'époque où Serge Paugam mène son enquête, les personnes bénéficiant d'une assistance régulière et globale la reçoivent plutôt en raison de données spécifiques (stigmates) : handicap, parents isolés, ou au titre de la protection de l'enfance. C'est sur ce panel qu'il interroge la « carrière morale des assistés ».

339. Les CCAS furent créés en 1956 (bureaux d'action sociale), ils firent suite aux bureaux de bienfaisance créés en 1796 et aux bureaux d'assistances créés en 1898.

340. Serge Paugam, *La société française et ses pauvres. L'exemple du revenu minimum d'insertion*, PUF, 1993, Paris, p. 105.

Voyons tout d'abord ce que cette notion recouvre. Par la suite, j'interrogerai ce qu'elle doit à l'histoire depuis la révolution, à sa place, à son dialogue avec le système assurantiel, à son évolution et à son développement dans le monde d'aujourd'hui. Avec quels effets et quels impacts sur les rapports sociaux ?

1.1 — Définition de l'ASIG

L'ASIG (assistance sociale institutionnelle généralisée) est composée de l'ensemble des prestations sociales assistantielles visant à soulager les personnes sans ressources, sans travail ou aux ressources trop faibles, et, des institutions qui en assurent l'attribution et la gestion.

L'Assistance sociale devient l'ASIG³⁴² à partir du moment où elle attribue des ressources subsidiaires durables couvrant l'ensemble des besoins à un nombre croissant de personnes sans attributs autres que le fait d'être sans travail, et qui ne sont liés entre eux que par ce seul fait. Elle s'est développée progressivement après la guerre et généralisée dans les années 80 dans un contexte de transformation globale de la société qui associait : libéralisme et globalisation économique, accroissement sans précédent de la productivité et du chômage. Il s'agit d'un système de secours situé en dehors du champ de l'échange valorisé par le *travail* : celui-ci faisant défaut pour une partie croissante de la population active. Ce système de secours se fonde sur le droit humain et se substitue d'une part à l'aumône charitable et aux solidarités traditionnelles de proximité, et d'autre part au « système assurantiel » issu du *travail*. Nous avons regroupé l'ensemble des prestations de ce système sous le terme de l'ASIG.

Elle garantit « l'octroi par les collectivités publiques de prestations en nature ou monétaires aux personnes dont les revenus sont estimés insuffisants pour accéder aux biens socialement reconnus comme fondamentaux. »³⁴³

Ainsi les prestations assistantielles ne viennent plus compenser un manque temporaire ou partiel, mais recouvrent l'ensemble des modalités de ressources d'assistance jugées nécessaires à la vie ; cela concerne l'attribution de revenus de substitution, mais également, l'ensemble des aides au logement, à la santé, au transport, à la parentalité, etc., et les diverses exonérations³⁴⁴. L'ASIG dispense des ressources qui ne sont pas liées par la cotisation à une activité salariale ou libérale ni au système assurantiel et de prévoyance qui en découle, comme le chômage et l'assurance maladie. Les prestations assistantielles ont la particularité d'être attribuées sans contribution préalable du bénéficiaire, sur le principe de subsidiarité.

L'ASIG se distingue des modalités d'assistance jusqu'alors en vigueur qui se fondaient sur la charité, la compassion et la bienfaisance (aléatoire) et qui s'adressait aux indigents, aux inadaptés et aux incurables selon la base du bon vouloir. Devenue institutionnalisée, étatique, généraliste, l'ASIG se fonde sur une base de droits qui relèvent du droit humain. Ces prestations sont contrôlées par des institutions étatiques et gérées pour l'essentiel au niveau des départements par les CAF (organismes paritaires de droit privé) et les CPAM (organismes de droit privé). Ce système de prestations n'est pas fondé sur un principe mutualiste et réciprocaire, mais sur un principe solidaire et redistributif d'accès à une vie digne pour tous, inscrit dans la loi.

341. Nicolas Duvoux, « Trente ans de RMI. La réforme perpétuelle de l'assistance sociale », *La Vie des idées*, 27 novembre 2018. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Trente-ans-de-RMI.html>.

342. Voir fin de l'Annexe I : « de quelques dates illustrant la constitution de l'ASIG et ses actions d'assistance ».

343. Colette Bec, « L'assistance, un mode paradoxal d'acquittement de la dette collective », in : *Recherches et Prévisions*, n° 91, 2008, *Minima sociaux. Diversités des logiques d'action et des publics* p. 14.
DOI : <https://doi.org/10.3406/caf.2008.2345>

344. Aujourd'hui, elles sont principalement composées, de l'Allocation Adulte Handicapé, du RSA, des ASS et de l'ATA ; de la protection santé universelle (PUMA) qui peut être complétée par la CMU-C ; prestations auxquelles il est possible d'ajouter d'autres prestations CAF liées à la famille et/ou au logement, ainsi que les prestations du Fond Solidarité Logement des Conseils Départementaux.

« Un tel système de protection généralisée aura des effets sur l'ensemble des liens qui rattachent l'individu à la société.³⁴⁵ »

1.2 — Généralisation progressive et expansion inclusive de l'assistance sociale institutionnelle

Cette généralisation inclusive du recours à l'assistance sociale se constitue progressivement à l'ombre de la sécurité sociale (1945)³⁴⁶. Elle vient combler les manquements de celle-ci et soutenir sa volonté d'instauration d'une protection universelle chaque fois que cela sera nécessaire. Elle s'adresse d'une part à son public habituel concerné par l'inadaptation, l'indigence et le vieil âge ; et parallèlement, elle ira développer des actions de soutien aux travailleurs pauvres et à leurs familles, tout d'abord en matière d'aide au logement. Quatre axes se développeront dans l'après-guerre avant la mise en place du RMI qui l'institue comme ASIG :

- Le minimum vieillesse en 1956 deviendra l'ASPA en 2006.
- Le handicap, la loi de 1975 attribuera des ressources à l'ensemble des personnes handicapées et prônera une politique d'insertion par le travail.
- Les aides au logement en 1948, qui iront en se généralisant au fil du temps.
- L'assurance maladie, généralisée dès 1978, deviendra universelle en 1999.

Le Revenu Minimum d'Insertion en 1988, avant le RSA, viendra combler le manque de ressources individuelles de tous ceux qui ne bénéficient pas d'un salaire, d'une indemnisation assurantielle (chômage ou invalidité) ou liée au handicap. C'est le premier pas du basculement. Il ne s'agit plus de répondre à des aléas de l'existence individuelle des travailleurs potentiels, mais de combler un manque structurel garantissant la dignité que l'État ne peut assurer : l'accès au travail dans une période de crise économique, puis durablement.

Au fil du temps, l'ensemble de ces mesures se développe en répondant à un principe de généralisation et d'universalisation basé sur un impératif de dignité.

1.3 — Des « droits à la vie digne » généralisés

Si les années 80 furent une période charnière qui vit se développer l'assistance sociale institutionnelle généralisée comme jamais, elle avait pris place préalablement en complément du système assurantiel de protection sociale qui, lui-même, s'instaura progressivement. Ce développement ne fut possible que par la succession de moments historiques et politiques particuliers et par la transformation de la représentation de l'homme qui « infusa » dans l'ensemble de la société depuis la Révolution française.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, quatre phénomènes sociaux et historiques agiront concomitamment pour favoriser le développement de l'ASIG qui prendra forme au tournant des années 80 :

345. Serge Paugam, *le lien social : entretien avec serge Paugam*, Entretien réalisé par Anne Châteauneuf-Malclès pour le site ses.ens-lyon.fr : <http://ses.ens-lyon.fr/articles/le-lien-social-entretien-avec-serge-paugam-158136>

346. « Ce système qui “s’ancrait dans la protection de l’emploi et non celle du citoyen.” — c’est-à-dire dans un système protection sociale “mutualiste” du travailleur — fut mis à mal par l’accroissement d’une population pauvre, précaire et ayant perdu leurs droits sociaux par la perte de l’accès au travail plus ou moins durable. Ici, nous entendons le travail comme salariat et le droit social comme le cadre légal qui régit les rapports du salarié avec l’employeur et ceux du salarié avec le régime de protection sociale auquel il a le droit : ainsi nous pouvons considérer qu’il y a deux systèmes de protection sociale, d’une part celui qui relève du “droit social et du salariat, et celui qui relève du ‘droit humain’ et de la solidarité”. In Nicolas Duvoux, “Trente ans de RMI. La réforme perpétuelle de l’assistance sociale”, in *La Vie des idées*, 27 novembre 2018. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Trente-ans-de-RMI.html>.

- La violence et l'horreur des deux guerres mondiales, la terreur totalitaire et les camps de déportation, la misère sociale de la crise de 1929 ont amené les nations à se réunir et à communier dans l'idée d'un « plus jamais cela ». Sur la base d'un universel de justice sociale, l'idée selon laquelle chaque être humain — de droit — devait pouvoir accéder à une vie digne³⁴⁷ est progressivement devenue dominante. Après l'âge du citoyen apparaissait l'âge de l'individu de droit humain.
- La généralisation du travail salarié et du système assurantiel va de pair, elle favorise la réalisation concrète d'une « propriété sociale » du citoyen.
- Parallèlement, on assiste à un accroissement sans précédent de la productivité dans un monde de plus en plus globalisé et livré à la concurrence, au développement de la marchandisation des services et de l'économie de consommation (à l'issue des 30 glorieuses). Les modalités de production de plus en plus complexes demandent de moins en moins de main-d'œuvre, de plus en plus qualifiée. Avec la raréfaction du travail, nous assistons à la naissance du concept de « précarité » sociale.
- Conjointement se développent des représentations individuelles de réussite sociale où le travail et le pouvoir consommer sont les supports de la réalisation de soi et de la dignité ; en somme, au cœur du pouvoir d'apparaître socialement. Ainsi, l'individu, libéré de toute attache pour l'aspiration à sa réussite sociale, devient le « petit entrepreneur de sa vie ».

À la fin de son « introduction à la sociologie du vagabondage » paru en 1956, A. Vexliard faisait le constat qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale quelque chose avait changé dans le monde occidental, permettant l'apparition de l'exigence d'un droit humain universel.

Il semble que sans en avoir pris conscience, la société contemporaine a accompli une réforme plus importante que l'abolition de l'esclavage. Ou du moins, elle s'est engagée dans la voie d'une réforme, encore bien timide et incomplète il est vrai, tendant à reconnaître à tout homme, du seul fait qu'il est homme, le droit à la vie. Elle a pris en effet, en charge, dans son ensemble des millions d'individus, qui, sans les mesures sociales encore timides, auraient été voués au vagabondage ou à la « mendicité. »³⁴⁸

Cette réforme au cœur des consciences des sociétés occidentales est celle du « droit à la vie digne ». Elle va permettre de voir apparaître et se généraliser en France — comme dans tout le monde occidental — des mesures d'assurances et d'assistances aux vieillards, aux invalides, aux mères seules avec enfants sans autres contreparties, puis aux malades, aux handicapés, aux étudiants, aux chômeurs..., puis aux « sans... ».

Ce changement capital au niveau mondial fait suite à la Déclaration de Philadelphie du 10 mai 1944 lors de la 26^e session de l'Organisation Internationale du Travail. Elle ouvre la voie à la création des Nations unies en 1945 et à la déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Un impératif s'imposait alors : « Refonder un ordre international civilisé exigeait donc de soumettre tous les États au respect des droits et libertés universellement reconnus et à jeter les bases normatives d'un idéal de justice commun à “tous les peuples du monde” »³⁴⁹ dans un monde devenu « unifié »³⁵⁰, et en passe d'être commun et globalisé pour l'ensemble des êtres de la terre. Un monde qui prenait conscience qu'un événement se déroulant à un endroit de la planète pouvait se répercuter sur l'ensemble de la terre d'une part, et que les hommes avaient

347. Il est important de relever qu'au lendemain de la Seconde Guerre, les premiers textes portant ce message furent émis par le Bureau International du Travail.

348. Alexandre Vexliard, *Introduction à la sociologie du vagabondage*, op. cit., p. 227.

349. Alain Supiot, *L'esprit de Philadelphie : la justice sociale face au marché total*, éd. du Seuil, Paris 2010, p. 19.

350. À défaut d'être pacifié, le monde est unifié par les moyens techniques de communication et par le commerce.

acquis de telles connaissances permettant de détruire le monde, d'autre part. Un monde « Unifié » également, car les lois et les institutions internationales (faisant suite en cela à la colonisation) allaient tendre à s'appliquer sur l'ensemble de sa surface. Il s'agissait d'établir une paix durable et démocratique « sur la base de la justice sociale » fondée non plus sur la Science ou la Raison pour établir un ordre juste, mais sur *la dignité humaine comme principe fondateur de l'ordre juridique*.³⁵¹

L'ensemble des réformes mises en œuvre par les gouvernements successifs en France et dans le monde occidental s'inspireront de cette volonté de justice sociale et de vie digne pour tous. Ainsi la constitution de 1946 prévoyait :

L'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale [...], le droit au travail et le droit au repos, notamment par le rétablissement et l'amélioration du régime contractuel du travail [...], un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État³⁵².

L'homme y est pensé avant tout comme un homme travailleur qui doit être libéré des tyrannies et de l'injustice afin de pouvoir œuvrer dignement en sécurité : *un principe d'égalité liberté*. « Libérer de la terreur et de la misère », ce nouvel ordre juridique international doit promouvoir et « instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande » en s'adossant à quatre principes fondamentaux : le respect du travail, les libertés collectives, la solidarité, et la démocratie sociale. Trois lignes directrices émergent au lendemain de la Seconde Guerre mondiale : 1) une vie digne pour tous les hommes, 2) le travail (pensé comme salariat) comme un droit et un « bien commun » à protéger ou à suppléer, 3) l'instauration d'une loi sociale mondiale.

Le système assurantiel généraliste va se construire sur ces bases symboliques, qui vont prévaloir jusque dans les années 80 comme modalité de protection sociale mutualiste, avec en parallèle l'élaboration progressive de mesures d'aides spécifiques en fonction des difficultés individuelles propres et rendant difficile la possibilité d'être travailleurs : le handicap, les parents isolés, le coût du loyer, etc. Pendant cette période, l'assistance sociale viendra soutenir cette volonté universaliste de démocratie sociale.

Alexandre Vexliard en parlant des réformes en cours concernant la sécurité sociale et les droits accordés aux affiliés des caisses d'allocations familiales écrivait alors : « Ces réformes annoncent pourtant l'avenir. Un avenir, où le droit à la vie digne sera reconnu à tout homme, seule condition pour que disparaisse à jamais le vagabondage et ses satellites³⁵³. » N'écrivait-il pas sur ce qui allait s'imposer à partir des années 80 comme un « droit humain » pour tous les « sans... » à la dignité³⁵⁴? Mais ce droit, qui, tout en s'imposant au sein des consciences individuelles, ne peine-t-il pas à faire « lien social » ?

Si Alexandre Vexliard fait état d'un changement fondamental dans le respect des droits humains qui amène « à reconnaître à tout homme, du seul fait qu'il est homme, le droit à la vie », il n'en avait sans doute pas prévu les conséquences. Avec la mondialisation du marché et l'arrivée d'un libéralisme agressif, nous assisterons à de nouvelles formes de délitement social et de désappartenance issues d'une nouvelle forme de massification et de superfluidité dans cet « espace » de dignité qu'est l'assistance sociale. Et, comme le met en évidence Colette Bec dans

351. « Au sein de chaque nation et par un effort international continu et concerté dans lequel les représentants des travailleurs et des employeurs [...] participent à des discussions et à des décisions de caractères démocratiques en vue de promouvoir le bien commun ». In Alain Supiot, *Ibid.*, p. 23.

352. Alain Supiot, *Ibid.*, p. 30.

353. Alexandre Vexliard, *Introduction à la sociologie du vagabondage*, op. cit., p. 228.

354. Revendications qui s'affirment toujours pour les migrants (vagabondage moderne), pour les jeunes et les sans-travail d'un revenu universel, et pour tous d'un droit à consommer.

son travail sur l'évolution de l'assistance et de la démocratie sociale : les interventions de l'État dans sa politique assistantielle « se réduirait à une tentative de maintenir au bord du gouffre un nombre croissant d'individus non inscrit dans l'échange social ». L'État y oublierait que les fondements démocratiques s'appuient non seulement sur un statut économique, mais également sur un statut politique inscrit dans l'échange social, fait d'obligations mutuelles « droits et devoirs » et de reconnaissances sociales issues de celles-ci.

Au tournant des années 2000, les politiques étatiques d'assistances qui œuvraient toujours au nom du droit pour tous les hommes à « une vie digne » issue des droits de l'homme, n'auraient-elles pas fait l'impasse sur ce qui fait « l'interdépendance sociale hors de laquelle la dignité sera difficilement protégée »³⁵⁵ ?

Et si l'assistance sociale a permis une réduction massive du vagabondage, n'a-t-elle pas favorisé l'apparition d'une forme de « vagabondage immobile » plus importante encore, dans la vie sociale, dans les logements, dans le repli psychique ?

355. Colette Bec, « La dignité comme horizon politique », in : *De l'état social à l'état des droits de l'homme ?* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011 (généré le 20 décembre 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/9993>>. ISBN : 9 782 753 538 801. DOI : 10.4000/books.pur.9993. Para. 109.

2 — *De l'État social à l'État des droits et de l'assistance*

Les chemins inclusifs de la liminarisation

2.1 — *Les bases inclusives de l'Assistance Sociale : histoires et tensions*

Les principes affirmés par la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948, nous retrouvons leurs fondamentaux dans la Déclaration d'indépendance des États unis de 1776³⁵⁶ et dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 où « tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », sans référence ici à une transcendance divine. Pas à pas, l'idée de la sécurisation sociale et de l'assistance pour tous se constitue. Il y aura tout au long des deux siècles suivants bien des hésitations et des dérobades avant que ce droit à l'assistance pour tous s'impose. Mais comment s'impose-t-il, et sur quelles bases ? L'histoire de ce droit à l'assistance pour tous ne révèle-t-elle pas des tensions toujours à l'œuvre ? L'application de ces principes d'égalité, de fraternité et de liberté généraux sera l'enjeu de luttes politiques fondées sur une distinction entre possédants et nécessiteux, puis entre le travailleur et l'Homme nu (l'individu humain).

Avant la révolution, avec l'effondrement de la société féodale, le vagabondage représente une masse considérable de personnes qui sillonnent les villes et les campagnes et qui, dans les périodes de grandes crises, sont perçus comme des menaces vis-à-vis du royaume, et plus tard, de la nation. Ceux-ci représentaient pour Louis-Pierre Dufourny de Villiers le « quatrième ordre ». Il regroupait l'ensemble des indigents qui subissaient tantôt la charité trop rare de l'église, tantôt la répression à l'égard des pauvres par les pouvoirs de police (dépôts de mendicité, marquages au fer rouge, déportation vers les colonies, etc.). Il publia le 25 avril 1789 « Les cahiers du quatrième ordre » qui revendiquait le droit du citoyen (vote et participation aux assemblées) pour ceux qui ne payaient pas la capitation³⁵⁷. En 1790, le comité de mendicité de l'Assemblée nationale met en avant lors de sa première séance un droit pour tout homme à la subsistance : « L'assistance est pour la société une dette inviolable et sacrée.³⁵⁸ » Ce droit sera inscrit dans la constitution de 1791 et renouvelé dans celle de 1793 à laquelle s'ajoutera l'égalité en droit pour tous³⁵⁹. Il faut noter que la question du travail et de la subsistance y sont liées comme un droit et un devoir d'État ; il est entendu à l'époque que l'État a un devoir de fournir du travail aux indigents ou les moyens de produire sa subsistance, et « les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler ». S'ouvre alors sous la convention une période de deux ans d'action politique et sociale sans précédent contre la pauvreté : aide à domicile pour les personnes âgées, allocations pour les accidentés du travail et pour les familles des citoyens morts, projet de création d'une « Caisse nationale de prévoyance » et de sociétés de secours mutuel, versement de prestations sociales, et également, multiplication des embauches de l'État pour les plus démunis. Mais dès 1794, sous le directoire, une crise sociale et économique liée à un hiver très froid touche toute l'Europe ; les pauvres sont alors plutôt perçus comme des

356. Qui pose en préambule de celle-ci : « tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. »

357. Cf. Michèle Grenot, *Le souci des plus pauvres. Dufourny, la Révolution française et la démocratie*, Éditions Quart Monde, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

358. Article 21 de la constitution de 1793 — Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

359. Cf. Serge Paugam, *La société française et ses pauvres*, éd. PUF, Coll. Quadrige, 2002. Chap. III « La dialectique de l'Assistance » p. 85-115.

arriérés. L'instabilité politique et la lutte entre partisans d'une citoyenneté de possédant et partisans d'une citoyenneté pour tous amènent à ce qu'ils soient à nouveau exclus de la vie politique avec le rétablissement du suffrage censitaire. Malgré cela, en 1797 furent créés les bureaux de bienfaisance dont la gestion fut confiée aux communes.

Au cours de cette période tumultueuse, les pauvres ont toutefois gagné en dignité en obtenant des droits politiques et sociaux qu'ils n'avaient jamais eus jusqu'alors. Ceux-ci, malgré des retours réguliers sur les avancées les plus marquantes, détermineront l'avenir : en 1848, le suffrage censitaire sera remplacé par le suffrage universel masculin.

2.1.1 — *Les premières fondations de l'assistance moderne*

Sous la troisième république, une nouvelle « poussée de démocratie sociale » poursuit le chemin entamé et pose les bases institutionnelles de la solidarité encore à l'œuvre aujourd'hui par les lois du 17 juillet 1893 sur l'aide médicale gratuite³⁶⁰, du 9 avril 1898 sur la responsabilité des accidents du travail et sur les principes d'indemnisation³⁶¹, du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables³⁶².

Les lois sociales contiennent toutefois des préoccupations d'ordre public, de contrôle et de réduction de la mendicité et du vagabondage sous la responsabilité du préfet qui, au niveau départemental, organise les actions. Au ministère de l'Intérieur par la loi de 1886 et de 1905, un secrétariat est consacré à l'assistance : « la tutelle des sociétés de secours mutuels et des institutions d'assistance est elle de son ressort »³⁶³.

En 1905 et 1906, lors des débats à la Chambre, deux conceptions différentes et opposées politiquement de la protection sociale se feront face à travers la discussion sur les retraites ouvrières :

l'une [qui] la réserve aux populations ouvrières, l'autre [qui] l'étend à l'ensemble de la population sans distinction d'appartenance sociale. [...] entre une conception universaliste et politique qui réconcilierait assurance et assistance, et une conception socioprofessionnelle à fondement économique qui au contraire les distingue radicalement.³⁶⁴

L'une serait fondée sur le travail et une cotisation partagée entre l'employeur et le salarié. Et l'autre, universelle, s'appuierait sur une « taxe de solidarité » : « Fondée(s) sur l'idée d'une prestation constitutive d'un droit, accessible à tous. »

La première proposition retenue cristallisera institutionnellement la distinction entre l'assurantiel et l'assistantiel qui prévaut encore aujourd'hui. Clemenceau l'entérinera en 1906 par

360. La loi sur l'aide médicale gratuite doit permettre aux malades les plus pauvres de bénéficier d'un accès gratuit aux soins de santé, elle est dans les principes l'ancêtre de la CMU (couverture médicale universelle) et de l'AME (aide médicale d'État, exclusivement attribuée aux étrangers en situation irrégulière sur le territoire).

361. C'est à partir de 1919, après la Grande Guerre et le retour des mutilés que le principe d'un taux d'invalidité s'appliquera de façon plus généraliste, en partie sur la pression des industriels. Ils craignaient une perte de productivité en les réintégrant. De fait, cette compensation favorisait une mise à l'écart des plus handicapés.

362. La loi de 1905 sur l'assistance obligatoire permet, dans la logique asilaire de l'époque, la centralisation de tous les vieillards et invalides de toutes origines dans des hospices civils, administrant ainsi les « rejetés de la société industrielle » en expansion. L'exode rural et l'industrialisation commençaient à modifier profondément la géographie humaine de la campagne française et ses liens sociaux.

363. Pascal Doriguzzi, *La III — République et la Solidarité : La socialisation de l'infirmité*, Université de Montpellier I, Doctorat thèse de 3^e cycle, 1989. <http://pascaldoriguzzi.free.fr/thsciepo.htm>

364. Didier Renard, « Un train peut en cacher un autre. La création du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale en 1906 », *Revue française des affaires sociales*, no. 2, 2001, p. 79-103. DOI : 10.3917/rfas.012.0079. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2001-2-page-79.htm>

la création d'un ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, et par la création au ministère de l'Intérieur d'une direction de l'Assistance et de l'hygiène publique³⁶⁵.

La guerre 14-18 fit un temps ressurgir une *solidarité d'intégration* autour de la réintégration des mutilés de guerre dans le système productif. Mais rapidement sous la pression du patronat, la politique publique s'orientera vers une *solidarité d'assistance* et de pensions d'indemnisation au nom du maintien de la productivité.

Depuis les débuts de l'assistance sociale, il existe une tension entre *solidarité d'intégration* et *solidarité d'assistance* qui rejaillit au moment des crises. Chaque fois que l'assistance est mobilisée par le pouvoir de manière « positive » comme en 1789, 1900, 1918, et encore en 1945, loin d'être reléguée à la simple gestion de l'indigence des invalides et du vagabondage, elle cherche à réduire les inégalités sociales afin de tisser des liens d'appartenances plus larges au service d'un projet politique et social de cohésion nationale ; elle le fait en mobilisant le devoir et le droit au travail « libre » comme expression de la dignité humaine. Dans ses périodes, l'assistance est mobilisée tout à la fois contre l'indigence et l'incapacité à travailler et contre la misère ouvrière et familiale³⁶⁶.

Au total, pour cette période de près de deux siècles, outre cette tension récurrente entre *intégration et assistance*, nous observons une transformation profonde des solidarités vers plus de « secondarité » et un début de centralisation.

Antérieurement, les solidarités se fondaient essentiellement sur des liens familiaux d'appartenances et de vassalité, de contraintes réciproques et d'échanges, et sur la charité des œuvres de l'église. Avec le développement du travail salarié lié à l'industrialisation qui se développe dès le début du XIXe siècle, d'autres formes de solidarités communément appelées secondaires se mettent progressivement en place. Le développement de solidarités ouvrières et professionnelles issues de luttes sociales et politiques amène très progressivement à l'institutionnalisation de celles-ci sous la forme d'un « système assurantiel » d'abord corporatiste, puis de plus en plus généraliste³⁶⁷. Ce « système assurantiel » rattaché au travail cherche progressivement à couvrir l'ensemble des aléas de l'existence du travailleur et de sa famille : assurance maladie, accident, chômage, invalidité, veuvage, orphelin, retraite. Et parallèlement, un système étatique d'assistance et de contrôle social s'instaure en direction de l'indigence et de l'inadaptation.

2.1.2 — La sécurité sociale : un projet national de reconstruction de la société, avec le secours de l'Assistance

Après la Seconde Guerre mondiale, comme évoquée préalablement, une volonté de paix mondiale s'installe dont les fondements vont être recherchés dans l'instauration et le développement d'une paix sociale et démocratique. La dignité et l'égale liberté des individus garanties par le droit sont posées comme principes à l'aune desquels le droit positif s'écrit et

365. Clemenceau entérinera cette distinction contre son souhait initial de réunir sous un même ministère assistance et protection sociale : le ministère du Travail.

Cf. Didier Renard, « Un train peut en cacher un autre. La création du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale en 1906 », op. cit.

366. La loi du 14 juillet 1913 pose que « la charge que représentent les enfants devient cependant, au même titre que l'incapacité momentanée ou définitive de travailler, un critère d'accès à l'assistance. » La famille, comme le travail, devient un impératif national. In Colette Bec, *L'assistance en démocratie*, éd. BELIN, Coll. Socio-histoire, 1998, p. 46.

367. Dès les années 1830, les premières caisses de secours mutuels et de prévoyance apparaissent pour aider les ouvriers en cas de maladie, d'accident ou de perte d'emploi, comme en 1831 pour les ouvriers tailleurs et en 1833 chez les typographes de Nantes, et plus tard, il en sera de même pour les retraites. D'abord locales et corporatistes, les luttes ouvrières et l'étatisation croissante au cours du temps amèneront à ce qu'elles soient de plus en plus généralistes. Ses systèmes assurantiels sont gérés par des instances paritaires représentatives (syndicats) des différentes forces en présence sous la tutelle de l'État.

s'exerce. La France a besoin de se reconstruire et de refonder l'unité nationale ; le projet de sécurité sociale poursuit le travail engagé et affirme cette intention de faire société sur la base d'une protection sociale universelle garantissant cette *égale liberté dans le travail*, lui-même protégé par une réglementation issue de la régulation des conflits sociaux. Le projet de sécurité sociale porté par Pierre Laroque est en fait l'aboutissement de ce qui fut ébauché dès 1893 : l'accession à des droits et des sécurités pour tous — pour les « non-propriétaires » — d'une « propriété sociale »³⁶⁸ issue du travail et garantie par l'État. L'État social et démocratique « fait société » sur le principe des droits et des devoirs ; l'État a le devoir de protéger le citoyen en lui accordant des droits sociaux garantissant son devenir contre les accidents de l'existence (chômage, maladie, handicap, vieillesse) ; et le citoyen a le devoir de travail pour le bien commun. Pierre Laroque voyait dans la sécurité sociale le moyen de rendre caduque l'assistance qu'il jugeait indigne d'une vraie démocratie.

Malgré les luttes d'intérêts « corporatistes » et les aléas du développement de la sécurité sociale pour atteindre sa volonté d'universalité, l'État social parvient à mettre en œuvre une réelle interdépendance sociale dans cette période de plein emploi. « C'est pendant la période qui s'étend de la Libération jusqu'au milieu des années soixante-dix que l'équilibre entre droits et devoirs atteindra son plus haut degré d'harmonie. »³⁶⁹

Contrairement au souhait du fondateur de la sécurité sociale, le recours à l'assistance sociale se développe en complément du déploiement progressif de la protection sociale. Son objectif est d'améliorer l'existence et de prendre en charge l'indigence de tous ceux qui se trouvent dans l'incapacité durable ou circonstancielle de travailler. L'État social qui s'affirme comme un État fort a un devoir : favoriser et garantir l'inclusion de tous les citoyens et lutter contre les inégalités sociales. Le développement de *l'assistance se met au service de ce projet national en complétant les imperfections du système assurantiel*³⁷⁰. Pendant cette période de plein emploi, l'assistance n'est pas stigmatisante et ne s'oppose pas à la protection sociale ; elle se veut, en complément, favoriser l'intégration sociale et la *dignité par et dans le travail*, en réduisant les inégalités sociales (aides au logement et aux familles de travailleurs pauvres). La possibilité pour tous de recevoir est « garantie » par la promesse maintenue du possible « don de soi » et du travail : passé, présent ou futur. L'assistance vise à maintenir ou réintroduire l'individu dans une relation de réciprocité par le travail, sa dignité d'homme et son potentiel de citoyen.

L'évolution historique de la protection sociale avec le développement conjoint et parallèle du système assurantiel et assistantiel se caractérise par une centralisation et une généralisation de l'ensemble où l'état prend une place prépondérante dans la gestion et le contrôle de l'assistance, et dans le contrôle de l'assurantiel.

368. « Cette propriété sociale [concept émis par Alfred Fouillé en 1793] comprend essentiellement des capitaux collectifs et services publics, le pouvoir politique, l'instruction intellectuelle et morale qu'une démocratie doit offrir au citoyen et grâce auxquels il devient pleinement citoyen. » In Colette Bec, « La dignité comme horizon politique », op. cit., p. 151-186, paragraphe 19.

369. Ibid., Para. 5.

370. L'État social « exerce sur la société civile une prégnance qui aboutit à libérer l'individu des appartenances domestiques, familiales [...] tout en le socialisant. [...] Liberté individuelle, souveraineté collective évoluent de concert autour du critère de justice sociale, pilier de la construction de l'ensemble. » In Colette Bec, « Introduction », in : *De l'État social à l'État des droits de l'homme ?* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011 (généré le 20 décembre 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/9981>> ISBN : 9 782 753 538 801. DOI : 10.4000/books.pur.9981. p. 9 à 21, Para 28.

2.2 — De la Dignité des Droits de l'Homme à la dignité par les droits des hommes

2.2.1 — La Dignité des Droits de l'Homme

La notion de dignité fait son apparition au lendemain de la Seconde Guerre mondiale dans les différents textes fondateurs des institutions mondiales visant à créer un monde démocratique et social (traité de Philadelphie, UNESCO, Nations Unies). En 1948, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, elle prend place dans son préambule dès le premier paragraphe : « Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ». Et se retrouve dès l'article premier : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Depuis une vingtaine d'années, plusieurs juristes interrogent son apparition dans le droit positif français. De fait, à partir de 1985, à diverses occurrences³⁷¹ et de manière fragmentée (jurisprudences, code civil, code pénal) elle s'infiltré. Ce n'est que tardivement que le Conseil constitutionnel par décision du 27 juillet 1994 considérera la dignité comme étant de valeur constitutionnelle, avec cette volonté de ne pas la voir se substituer aux principes et droits existants.³⁷² « la sauvegarde de la dignité de la personne humaine contre toute forme d'asservissement et de dégradation est un principe à valeur constitutionnelle. » De ce point de vue, il réaffirme ce principe fondateur qui, en se plaçant au-dessus de l'homme en tant qu'individu, « surplombe du regard » l'ensemble des autres principes des droits de l'homme et principalement la notion de liberté, car : « la dignité désigne non pas d'ailleurs l'être de l'homme, mais l'humanité de l'homme ». ³⁷³ Tous les êtres humains composent l'humanité, et de ce fait, disposent de la même qualité de dignité au regard de celle-ci. La dignité peut alors être opposée à l'ensemble des autres droits lorsque, dans leurs affirmations, ils remettent en question la qualité d'être humain, même au nom de la liberté individuelle : « un homme n'est pas libre de renoncer à sa qualité d'homme. »³⁷⁴

Muriel Fabre-Magnan, pour qui la dignité de la personne humaine est un « axiome indémontrable et indérogeable » quasiment « indicible », compare son attachement à celui de la foi. Et elle note que la dignité perd son efficience par son entrée dans le droit positif : « la dignité ne va plus de soi puisqu'elle ne va plus sans dire ». ³⁷⁵ Les notions d'ordre public et de bonnes mœurs sont de plus en plus perçues comme des freins à l'expression de la liberté individuelle. Pour elle, la dignité apparaît dans le droit positif à une période où les droits de l'homme (l'égalité, le respect de l'individu, sa vie privée et son autonomie) ne suffisent plus pour protéger contre le risque de déshumanisation induit par « le développement démesuré de la technique et du marché »³⁷⁶ et par la montée de l'individualisation qui l'accompagne.

371. La dignité : https://www.parisnanterre.fr/medias/fichier/references_dignite_1106565426645.htm

372. Philippe Cossalter, « La dignité humaine en droit public français : l'ultime recours », *Revue générale du droit* (www.revuegeneraledudroit.eu), Études et réflexions 2014, numéro 4, p. 6.

373. Bernard Edelman, « La dignité de la personne humaine, un concept nouveau », *Recueil Dalloz* (disponible sur le site Internet, sur demande). 1997. 185.

374. Ibid. De ce fait : « la défense de la dignité n'a plus affaire à l'individu "libre", mais à l'individu qui appartient à l'humanité. », et un individu ne peut être exclu ni s'exclure de son humanité. De par le fait, la dignité est également un « respect que l'on se doit à soi-même » au regard de son humaine appartenance, telle que le définit le Littré.

375. Fabre-Magnan Muriel, « La dignité en Droit : un axiome », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 2007/1 (Volume 58), p. 1-30. DOI : 10.3917/riej.058.0001. URL : <https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-2007-1-page-1.htm>

376. Ibid., p. 6.

Face à la suprématie des faits et du calcul, la dignité oppose l'humanité comme une valeur infinie et comme son but ultime. Dans un monde où désormais tout a un prix, le droit en faisant usage de la dignité oppose l'impossibilité de réduire la valeur de l'être humain. « Le Droit requiert de faire “comme si” il [le principe] avait une valeur infinie. »³⁷⁷

Son usage accru dans le droit positif à partir des années 80 questionne. Paresse politique face aux revendications individuelles, ou bien, l'entendu de la loi ne passerait-il plus que par l'usage devenu abusif de ce « gros mot » face à l'emprise croissante de la marchandisation ?

2.2.2 — *La dignité par les droits des hommes*

C'est en quelque sorte cette même question que soulève Colette Bec dans « De l'état social à l'état des droits de l'homme ? »³⁷⁸ lorsqu'elle interroge le « retour du droit » à partir des années 80. Elle y scrute l'évolution de la protection sociale, de la législation du travail, des politiques d'accompagnement vers l'emploi, parallèlement à la transformation de l'assistance sociale. Elle y relève un basculement — voire une inversion — dans l'usage de la philosophie des droits de l'homme qui fondent les interventions assistantielles. À partir de cette période, ces dernières tendent à se couper du monde du travail pour s'appuyer sur la seule base des besoins minimums à garantir une vie digne ; cette évolution entraîne alors une transformation de la notion de dignité.

Dans la période de plein emploi des trente glorieuses : « Le salariat était devenu la forme d'intégration dominante, ne laissant plus subsister à la marge d'une dynamique de progrès social qu'un nombre restreint et déclinant d'“inadaptés”³⁷⁹ ».

L'assistance sociale visait alors principalement à réduire les inégalités sociales des travailleurs pauvres afin de garantir au travail sa fonction de grand intégrateur social : « qui depuis plusieurs siècles permet que trois fonctions essentielles soient remplies : “l'organisation (individuelle et sociale), le maintien de l'ordre (individuel et social), la création du sens (individuelle et sociale)” »³⁸⁰.

Avec la « confiscation » du travail, une partie de population de plus en plus importante est tenue hors de l'échange économique et social (et politique). La dignité humaine aurait alors changé en diminuant son horizon d'attente dans le contrat social qui lie l'État social à l'homme avec la montée du néolibéralisme et la mondialisation de l'économie à la même période. Ainsi, la dignité qui se manifestait par l'égalité de l'homme s'épanouissant par le travail et s'affirmant comme citoyen dans un état démocratique, deviendra le principe mis en avant pour la défense « du droit fondamental d'avoir des moyens d'existence, de jouir d'un minimum de ressources » : des protections disponibles pour chaque homme dans un monde ouvert à la concurrence généralisée du marché, et des hommes entre eux. Nous passons *de la dignité de l'homme libre en droit*, et qui manifestait son appartenance en œuvrant pour et dans un monde commun, à *cette dignité de l'homme (nu)*, simplement préservée au nom de son humaine appartenance. Ce principe sera interpellé pour garantir l'assistance aux bénéficiaires des minimas sociaux au regard de leur inemployabilité d'une part, et comme support de revendications individuelles toujours plus nombreuses de reconnaissance de droits particuliers d'autre part. Mais, si le recours exponentiel à l'assistance de l'état social vise à garantir cette dignité d'existence, il « reste sans voix sur la question de sa place dans la société. »³⁸¹

377. Ibid., p. 11.

378. Cf. Colette Bec, *De l'État social à l'État des droits de l'homme ?* [en ligne], Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011 (généré le 20 décembre 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/9996>>. ISBN : 9 782 753 538 801. DOI : 10.4000/books.pur.9996.

379. Nicolas Duvoux, « Trente ans de RMI. La réforme perpétuelle de l'assistance sociale », *La Vie des idées*, 27 novembre 2018. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Trente-ans-de-RMI.html>.

380. Colette Bec, *L'assistance en démocratie*, op. cit., p.161. Citant Y Barel dans son article « le grand intégrateur » de 1990 parut dans *Connexions* N° 54.

381. Ibid., p. 162.

La notion de dignité aurait alors changé « d'aura », elle se serait en partie « sécularisée ». En descendant dans l'arène où s'exerce le droit en action, ne perd-elle pas sa dimension dogmatique et fondatrice des droits de l'homme, notion à l'aune de laquelle se doivent d'être réinterrogés ces droits pour le respect de l'humanité de l'homme et du citoyen ? De fait, la dignité ne prend-elle pas le risque de devenir l'instrument des droits de l'homme au profit de l'individu dans le droit revendiqué à manifester son individualité ?

Ainsi, trois expressions de la dignité humaine se succèdent et orientent les politiques assistantielles.

- Dans l'après-guerre, elle vise à garantir la liberté de *l'agir dans le travail*, l'assistance cherche à réduire les inégalités sociales des travailleurs pauvres.
- À partir des années 70 émerge une dignité (droits et devoirs) *par et dans la réciprocité solidaire*. Avec le RMI s'impose la logique de l'insertion où le travail est toujours central.
- Au tournant des années 2000, l'usage de la notion de dignité s'impose de plus en plus au nom *des droits des hommes* à disposer de moyens minimums garantis pour vivre et consommer, et exprimer son irréductible individualité. C'est au regard de cette dernière, que la notion d'individus par défaut³⁸², de sans..., apparaît dans toute sa dimension désolante.

Selon Colette Bec, ces transformations iront impacter le droit et l'État dans leurs fonctions. L'État devient alors un état gestionnaire des « dégâts collatéraux » liés à l'expansion du marché mondialisé, qui, par le recours répété aux droits de l'homme et à la notion de dignité dans le droit positif, tend à donner du pouvoir au droit comme « instrument privilégié de la liberté individuelle définie comme valeur suprême ». Cette priorité donnée aux droits de plus en plus individualisés — droits sociaux, droits de la famille, droits de l'enfant — comme autant de droits subjectifs objectivés se constitue « au risque de la négation même de l'indispensable "monde commun" »³⁸³. L'État se voit alors perdre sa fonction symbolique instituant des relations sociales perçues comme justes ; « il est de moins en moins investi dans sa capacité à assurer la stabilité des rapports sociaux autour d'un projet collectif. »³⁸⁴ Sa dimension politique s'affaiblit. L'état est de plus en plus l'instigateur d'une judiciarisation de l'existence par l'explosion des règles de droit de plus en plus individualisées en réponse à l'inflation des besoins, et par une multitude d'interventions juridico-techniques guidées par une nécessité de réponses sécuritaires, humanitaires, et « compassionnelles », vis-à-vis des perdants. Il y est alors accepté et reconnu « avant tout comme instance de légitimation des Droits privés ». L'État, soumis aux transformations et aux revendications, assoit alors sa légitimité par les réponses sans cesse renouvelées à « la demande continue de protection et de reconnaissance de la part de la société. »³⁸⁵ Voyons ce qu'il en est pour l'ASIG.

2.2.3 — Développement inclusif de l'ASIG et mise en place des revenus minimums généralistes

Les réformes mises en œuvre par les gouvernements successifs continueront à s'inspirer de cette volonté de justice sociale et de vie digne pour tous, telle qu'elle est inscrite dans le préambule de la constitution de 1946 : « Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état

382. Cf. Robert Castel, « La face cachée de l'individu hypermoderne : l'individu par défaut », in *l'individu hypermoderne*, sous la direction de Nicole Aubert, éd. Érès, coll. Sociologie Clinique, 2006.

383. Colette Bec, « Droit et régulation politique » in : *De l'État social à l'État des droits de l'homme ?* [en ligne], Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011 (généré le 20 décembre 2019), p. 203-212. Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/9995>>. ISBN : 9 782 753 538 801. DOI : 10.4000/books.pur .9995, paragraphe 14.

384. Ibid., para. 3.

385. Ibid., para. 28 et 29.

physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler à le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. »

C'est dans cet esprit que, dans la décennie 80, nous voyons se développer et apparaître sous une forme nouvelle — après l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) — un système de secours et de ressources durables situé *hors du travail* : le RMI.

La nouveauté est qu'elle ne vise plus une population spécifique aux caractéristiques marquées par l'incapacité, le handicap, la folie, ou le vagabondage, mais l'ensemble des individus pouvant se retrouver en situation sociale « précaire » : un *principe de généralisation*. Ce système de secours se fonde sur le droit humain et se substitue d'une part aux solidarités traditionnelles de proximité, et d'autre part au « système assurantiel » issu du « travail » qui peine à assurer l'ambition d'une protection sociale pour tous portée par la démocratie sociale des trente années précédentes. Mais, dans sa confrontation avec la suprématie de l'économie et la mondialisation, l'ASIG faillira à son idéal initial : celui de pouvoir rester une « passerelle » d'intégration par la réduction des inégalités sociales et par le travail comme idéal citoyen. Le recours renouvelé à l'assistance ne faisait-il pas preuve d'une faiblesse politique dans un monde en transformation : celle de ne plus pouvoir penser le présent ni rêver l'avenir³⁸⁶ ?

À la mise en place du RMI en 1988, son principe solidaire était porté par une majorité de Français, et la loi fut votée à une large majorité de voix : seuls trois députés s'y opposèrent. Son instauration découle également des nombreuses recherches en sciences sociales menées à cette époque³⁸⁷. « Le Pauvre, figure qui suscite la compassion sans pouvoir exprimer des revendications, revenait au premier plan après avoir été escamoté par le Travailleur³⁸⁸. »

Les personnes bénéficiaires étaient soumises à un contrat d'insertion, droit qui répondait également au sentiment assez partagé du devoir d'insertion de la collectivité.

Rapidement, le RMI apporta des ressources à un nombre croissant de personnes pour l'essentiel âgées de plus de 25 ans et qui ont en commun d'être privées de travail et de protection sociale. Et les années faisant, il concernera des personnes de plus en plus jeunes au vu de la pression du marché sur l'emploi non qualifié. Rapidement, le « succès » du dispositif dépassa les prévisions chiffrées du nombre d'allocataires. Deux raisons principales à cela venaient s'ajouter aux transformations socio-économiques profondes en cours touchant le monde du travail :

– Un certain nombre de personnes seules, des hommes surtout, n'ayant que peu travaillé, firent leur apparition. Ce phénomène découle tout à la fois de la difficulté croissante à trouver de petits emplois non qualifiés, et d'autre part, d'un relâchement des obligations familiales et groupales de solidarité. Le RMI va contribuer à la diffusion plus générale de l'individualisme dans les esprits.

– L'instauration de nouvelles règles d'indemnisation chômage plus rigoureuses dans les années 90 pour tenter de répondre à l'augmentation du chômage et au déficit budgétaire fit du RMI « la troisième composante de l'indemnisation du chômage après les allocations d'assurance chômage et le dispositif d'État qu'est l'Allocation Spécifique de Solidarité.³⁸⁹ »

Cette mesure, pensée comme provisoire pour faire face à la crise du chômage et aux transformations du travail (augmentation de la productivité, compétitivité, technicité), s'inscrivait

386. « Le recours de l'État [à l'assistance] est la plupart du temps le résultat d'une stratégie d'évitement. » Colette Bec, *L'assistance en démocratie*, op. cit., p. 163.

387. Danièle Debordeaux, « Revenu minimum garanti : point sur des études récentes. », in : *Recherches et Prévisions*, n° 11, mars 1988, pp. 7-14. DOI : <https://doi.org/10.3406/caf.1988.1305> www.persee.fr/doc/caf_1149_1590_1988_num_11_1_1305 Voir également : https://www.lemonde.fr/societe/article/2008/12/01/pionniere-du-rmi-besancon-avait-substitue-la-solidarite-a-l-aumone_1125404_3224.html. Plusieurs expériences serviront de modèles à la mise en œuvre du RMI (Besançon entre 1967 et 1975, Rennes en 1986 avec ATD Quart Monde). L'objectif du RMI, mis en œuvre par Michel Rocard, outre de pallier le déficit de la protection sociale, était de garantir un minimum de ressources et de faciliter l'insertion et la réinsertion des personnes disposant de revenus faibles.

388. Ibid.

389. Nicolas Duvoux, « trente ans de RMI : la réforme perpétuelle de l'assistance sociale », op. cit.

toujours dans le même esprit d'intégration sociale par le travail du citoyen³⁹⁰. Elle s'appuyait sur trois objectifs :

1. fournir des moyens d'existence dignes,
2. tisser un nouveau lien entre assistances et emploi par le biais de l'insertion,
3. maintenir un minimum de cohésion sociale en appelant les droits de l'homme au secours (ou contre) de la libre expansion du marché.

Les personnes sont perçues avant tout comme des victimes du marché, l'insertion par le travail est mobilisée. Ainsi Emplois aidés, contrats d'insertion et chantiers d'insertion vont se multiplier jusqu'en 1998, avant de décroître et d'être remplacés par les contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Loin d'être en marge de la protection sociale, le RMI va s'étendre pour devenir progressivement un système distinct, quoique complémentaire,³⁹¹ de protection sociale. Fondé sur la redistribution, il sort de la logique du système assurantiel dont la conduite est assurée par la négociation collective entre des représentants des travailleurs et du patronat. Il se caractérise par une étatisation de sa réglementation et une gestion départementale assurée par les CAF. L'ASIG prend forme alors que se constitue une partition sociale. Émerge une nouvelle gestion bureaucratique, institutionnelle et élargie des affaires de l'assistance ; par sa généralisation, elle tendra à s'uniformiser et à se rationaliser.

2.2.4 — Globalisation des droits et concurrence généralisée

Comme nous l'avons évoqué, les transformations de l'assistance et de l'État, l'apparition de l'ASIG, l'évolution de la notion de dignité dans le droit, l'émergence de l'individu autonome sont toutes en lien avec le développement exponentiel du marché mondial.

Le développement de l'industrialisation entraîne des gains de productivité importants d'où découle un chômage quasi structurel et durable. Après novembre 1989 (chute du mur de Berlin), le marché mondial tend à s'unifier sous la domination de l'ultralibéralisme comme modèle unique (comme idéal logique) de penser le devenir du monde. Il s'agit de protéger et de favoriser « l'ordre spontané » du marché. Alain Supiot attribue à ce dogme cinq principes : « l'infaillibilité du Marché, les bienfaits de la concurrence généralisée, la privatisation des services publics, la déréglementation du travail, la libre circulation des capitaux et des marchandises. »³⁹²

Ainsi, après deux siècles d'évolutions politiques et civilisationnelles, le principe de l'universalité du « droit humain à une vie digne » s'affirmait comme une évidence pour tous ; il s'inscrivait dans le droit et se cristallisait dans les institutions et les pratiques sociales. Parallèlement, un nouveau discours, support d'un principe d'action politique soumis à l'économie, venait s'imposer, et qui, tout en « respectant » la possibilité de « droits individuels de l'homme », dictera le cadre organisationnel des échanges sociaux.

La constitution d'un espace financier, technique et économique qui ignore les frontières va de pair avec l'utopie d'un monde à plat, peuplée d'individus titulaires des mêmes droits et autres obligations que celles dont ils conviennent.³⁹³

390. Comme ce fut le cas en 1975 avec la loi sur le handicap.

391. « [...] ; il sert de relais quand les droits à l'indemnisation sont épuisés, il se substitue à l'indemnisation de chômage quand la durée d'affiliation n'est pas suffisante — c'est le cas des contrats précaires, des premières entrées sur le marché du travail ou des retours à l'emploi après une longue période d'inactivité. » In Laurent Cytermann, Cécile Dindar, « Les grandes étapes de l'histoire du RMI », in Lelièvre et Nauze-Fichet, *Le RMI, état des lieux 1988-2008*, Paris, La Découverte, « Recherches », 2008, p. 37.

392. Alain Supiot, *L'esprit de Philadelphie : la justice sociale face au marché total*, éd. du Seuil, Paris 2010, p. 35.

393. Ibid p 47. L'auteur fait ici également référence au livre de Thomas Friedman « la terre est plate » qui dans cet essai parle du « rétrécissement » et de l'homogénéisation de la terre du fait des interconnexions croissantes.

Utopie d'un monde à plat dont on peut se demander si l'ASIG n'y a pas contribué grandement à partir des années 2000 en passant *d'une solidarité d'intégration à une solidarité d'assistance*. Ce principe d'action politique favorisa la remise en question des droits sociaux liés au travail. Peuplé de droits individuels à minima égalitaires, le monde est ouvert à la concurrence généralisée du marché total entre pays, entre entreprises et travailleurs, entre « sans » et travailleurs précaires, entre « sans ». Ainsi, se met en marche le démantèlement progressif des protections sociales par une mise en concurrence des droits sociaux entre les États et entre les individus, et sur un principe supposé d'équité ou d'égalité permettant l'expression de cette liberté issue de la « loi de l'ordre spontané » du Marché (et non plus du travail).

Ce démantèlement résulte alors des rapports de force économiques (et non plus politiques) qui se manifestent dans l'instant et évincent peu à peu toutes idées de solidarité et de dette intergénérationnelle (principe assurantiel). Ces rapports de force définis par la libre concurrence tendent à ne laisser place alors qu'aux droits dits « universels » garantis par les États et se définissant « à l'échelle du monde ».³⁹⁴

Cet idéal-logique a envahi également le droit communautaire des États européens pourtant initialement fondé sur des principes de « démocratie sociale » protecteurs des citoyens de son espace. Le droit s'y transforma peu à peu pour imposer la priorité à la libre concurrence « des législations fiscales et sociales³⁹⁵ », et subordonner « les libertés collectives des salariés aux libertés économiques des entreprises. »³⁹⁶ La protection sociale des États et « les droits sociaux fondamentaux » devinrent des « variables d'ajustement des déséquilibres macroéconomiques »³⁹⁷.

Vint alors s'imposer un langage réifiant au sein même des décisions du conseil européen : « Être humain » se trouvant remplacé par « capital humain », « capacités professionnelles et libertés » par « employabilité et flexibilité ». Ainsi « Ces déplacements terminologiques appréhendent les personnes comme des choses [...] rédui [sen] t l'homme à l'état de ressources économiques ».³⁹⁸ De même et concomitamment dans le domaine de l'assistance, « Ne plus raisonner en termes d'inégalités, d'injustices, de dominations, mais parler de souffrances, de misère, de malheur, d'exclusion³⁹⁹ » permet de ne plus interpellier les rapports sociaux, mais d'enfermer les individus dans le registre compassionnel, dans celui de réparations conjoncturelles qui viennent compenser l'absence de travail, et d'interroger l'inadaptation et l'employabilité individuelle. Et, tout en individualisant les « souffrances », en ignorant ce qu'elles doivent au monde, l'ASIG ira favoriser la constitution massifiante d'un ensemble d'individus « détachés » et comptabilisables ?

Le monde de l'assistance devient progressivement un espace comptable, voire une ressource économique à exploiter, un nouveau champ de développement du marché dans ce monde globalisé. Il est alors soumis à un nouveau type de gouvernance, celui de la quantification, de l'évaluation et du calcul de l'utilité des actes, et par le fait, des hommes qui y œuvrent comme de ceux qui en bénéficient : « réduisant la diversité des êtres et des choses à une quantité mesurable ».

394. Alain Supiot, *L'esprit de Philadelphie : la justice sociale face au marché total*, op. cit., p. 64-65.

395. Ibid., p. 61.

396. Ibid., p. 73 – 74.

397. Christophe Degryse, « Le modèle social au risque de la gouvernance économique », *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2013/2 (Tome LII), p. 113-125. DOI : 10.3917/rpve.522.0113. URL : <https://www.cairn.info/revue-reflets-et-perspectives-de-la-vie-economique-2013-2-page-113.htm>

398. Alain Supiot, *L'esprit de Philadelphie : la justice sociale face au marché total*, op. cit., p. 142.

399. Colette Bec, *De l'État social à l'État des droits de l'homme ?* [en ligne], Para 105 Chap 7.

Dans un monde géré comme un ensemble de ressources quantifiables, l'égalité ne peut être pensée autrement que comme une indifférenciation, et la différence comme une discrimination.⁴⁰⁰

Le monde voit alors se multiplier les revendications de besoins et de libertés individuelles pour asseoir le désir individuel de distinction identitaire croissant (et prescrit), d'une part ; parallèlement, se constitue un groupe toujours plus important d'individus qui, quoique « reconnus », identifiés, « repêchés », par l'assistance sociale, se situe hors de l'échange social et de l'espace politique, et menacé d'isolement désolant.

2.3 — Une idéo-logique au cœur de l'action sociale : de l'insertion à la liminarisation

La mise en concurrence généralisée et la recherche de la « rentabilité » sous le modèle du marché appliquée aux questions sanitaires ou sociales amènent à la mise en place de systèmes et de procédures d'accès au droit commun de plus en plus complexes. Ceux-ci découlent de cette volonté comptable d'objectiver et de « catégoriser » afin, d'une part, de « bien cibler » les actions, et d'autre part, d'être efficiente économiquement en ouvrant les actions publiques de l'assistance à une multiplicité d'acteurs « associatifs ». Le recours aux appels à projet, par exemple, n'est-il pas autre chose qu'une mise en concurrence pour la recherche d'un moindre coût ? Il normalise et formate les actions et ferme le chemin à la diversité innovante.

Cette approche soumise « au fétichisme du signe⁴⁰¹ » a pour effet de multiplier et de complexifier paradoxalement les procédures d'accès aux droits sociaux des personnes les plus éloignées, les rendant dépendantes des acteurs sociaux et des accompagnements. « La complexité des dispositifs et des modalités de recours aux droits sociaux explique également en grande partie l'invisibilité de certains publics. »⁴⁰²

Ainsi, cette culture de l'évaluation, tout en augmentant les phénomènes de massification et de superfluidité (tels que décrit par Arendt) par la soumission à un ordre mondial et globalisé qui en définit les critères, renforce la psychologisation et l'individualisation des problèmes sociaux dans la prise en charge tant des bénéficiaires de l'ASIG que des travailleurs avec ou sans emploi. Et, l'intégration de cette logique — avec son lexique individualisé — favorise l'apparition d'un sentiment double d'incapacité personnelle (culpabilité), d'incompréhension du monde et du malheur (insensé) favorisant le repli (l'émigration intérieure).

Cette volonté particulière d'inclusion sociale découlant d'une représentation des individus comme ontologiquement égaux devant la loi s'est progressivement installée dans la société occidentale à partir de la révolution. Elle a amené à favoriser des actions « d'accès aux droits » par l'éducation, par le traitement social et médical, qui ont pris des formes différentes — voire en apparence opposée — au cours de l'histoire. Il semble qu'il nous faille inscrire l'évolution de l'insertion sociale depuis les années 80 vers une liminarisation croissante des « sans » dans cette logique inclusive prescriptive ; mais ne devient-elle pas excluante lorsqu'elle maintient ses bénéficiaires durablement dans l'assistance ?

2.3.1 — La métamorphose de l'insertion

En matière d'insertion entre la fin des années 70 et les années 2000, une rupture s'est produite. Elle a amené à l'acceptation d'une « amputation » pour les « sans » d'un des

400. Ibid., p. 99.

401. Ibid., p. 126.

402. Juliette Baronnet, Pauline Kertudo, Sarah Faucheux-Leroy, « La pauvreté et l'exclusion sociale de certains publics mal appréhendés par la statistique publique », *Recherche sociale*, 2015/3 (N° 215), p. 4-92. DOI : 10.3917/recsoc.215.0004. URL : <https://www.cairn.info/revue-recherche-sociale-2015-3>, p. 4.

devoirs/droits essentiels du citoyen dû à l'incapacité de l'État social à garantir son devoir d'État : l'accès au travail.

La notion d'insertion associée au RMI est bien antérieure à celui-ci. Et, si elle vise alors à l'adaptation de la main-d'œuvre au nouveau paysage économique, elle fait et « tient » son sens par l'affirmation et la mise en œuvre effective de sa double obligation. Celle-ci sous-entend : l'obligation par la collectivité de fournir des moyens d'insertion, et pour le bénéficiaire du RMI de s'engager à s'insérer. La logique a pour but le retour du bénéficiaire dans l'échange économique et social ordinaire après un passage par des circuits d'adaptation : processus d'inclusion démocratique et de réparation sociétale.

Le droit à l'insertion des exclus de l'emploi est pensé comme droit au travail, vecteur d'identité sociale par excellence ; et l'insertion professionnelle [...], comme une étape nécessaire et préalable dans certains cas au recouvrement de l'autonomie par le travail.⁴⁰³

Ainsi il y a une tension entre la réaffirmation d'un droit qui permet la dignité de l'homme et du citoyen, et la nécessaire remédiation par l'insertion : une aide à l'adaptation aux transformations de l'économie et de l'industrie due à la mondialisation (et surtout au progrès de la productivité). Tout le temps que le discours et les actes ont tenu leurs engagements, le « modèle » de réciprocité solidaire inclusif par le travail tenait encore et faisait société.

Assez vite se développent chantiers d'insertion et contrats aidés qui, face à la réalité de l'emploi (en chiffres et en qualité), vont devenir des entreprises et des emplois « intermédiaires » dans lesquels les gens vont s'inscrire durablement. Autant d'espaces structurés, quasi communautaires, où les exclus du travail pourront « élaborer du sens et une identité sociale »⁴⁰⁴. Et si au plan individuel le système semble avoir été une réussite, au plan sociétal il questionne. L'inscription dans l'insertion devenue durable favorise l'apparition de formes séparées de travail définissant deux systèmes de production, et en quelque sorte, une citoyenneté à deux niveaux. Mais progressivement, ces emplois aidés sont perçus comme des subventions données aux entreprises pour les « indemniser » du manque de productivité des emplois non qualifiés.

L'insertion sous cette forme va être perçue comme un échec⁴⁰⁵. N'y a-t-il pas eu à cette époque un aveuglement politique sur la possibilité quantitative de réintégrer la masse toujours plus nombreuse des chômeurs dans les circuits de production ? Ou un mensonge ? Est-ce dû au coût économique pour une masse de plus en plus importante de chômeurs ou parce qu'elle interroge les fondements de la constitution de la société ?

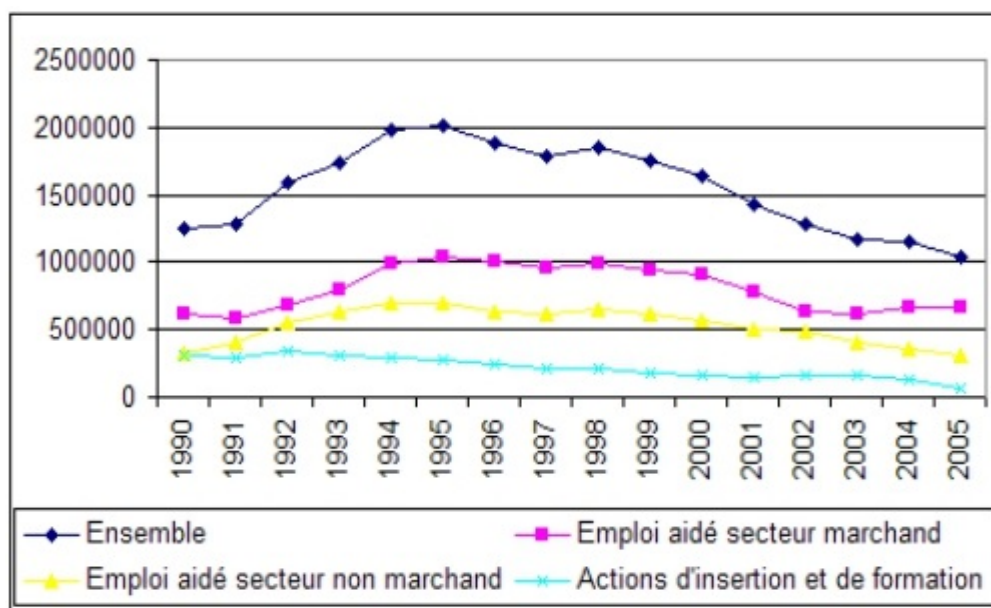
De fait, elle interroge les fondements du modèle social et politique. Il aurait fallu, soit accepter cette partition en deux de la société et renier les fondements de la Déclaration universelle des droits de l'homme, soit affronter le modèle économique mondiale avec le risque brandi de l'effondrement économique et de l'isolationnisme.

403. Colette Bec, *L'assistance en démocratie*, op. cit., p 163., p. 152.

404. Deana White, « la gestion communautaire de l'exclusion », *RIAC*, n° 32, 1994, <https://doi.org/10.7202/005249ar> p. 49.

405. Souvent vécus comme une réussite individuelle pour les gens, ils gardent des souvenirs positifs, et un regret : ne pas avoir pu continuer à travailler sous cette forme d'organisation. Et un échec dans le sens où ses dispositifs, s'il permettait une remobilisation sociale pour et par le travail, n'ouvraient pas à une activité durable faute de place.

Comme le mettent en évidence divers rapports de la DARES dépendant du ministère du Travail, ces emplois aidés mis en place avec le RMI, après avoir atteint les 2 millions d'emplois entre 94 et 2000, se verront diminués de moitié après 2005, avant d'être à nouveau réduits par la suite (en 2009 et en 2013).



Graphique n° 6. Flux d'entrées dans les dispositifs d'aide à l'emploi sur séries longues
flux d'entrées cumulés sur une année/Cour des comptes à partir de données DARES
(France métropolitaine)⁴⁰⁶

Une troisième voie fut choisie avec la diminution du nombre d'actions d'insertion durable, et l'orientation des actions vers les plus jeunes et les emplois formations sous le contrôle de Pôle Emploi. Parallèlement, les politiques d'insertion se concentrèrent sur les difficultés individuelles, en psychologisant la prise en charge.

L'insertion passe progressivement d'un discours d'adaptation à celui de la réadaptation et de la justification de l'inemployabilité. Ce discours, de plus en plus psychologisant, renvoie davantage les bénéficiaires à la responsabilité individuelle de leur « nouveau handicap » : l'inemployabilité. Il renforce la culpabilité, la rupture et favorise l'isolement social. Ce dernier fut « propulsé » par la montée en puissance d'une vision individualiste des rapports sociaux et par l'éloge de « l'entrepreneur de sa vie » entraînant une représentation non plus uniquement salariale du travail (initiative, autonomie, indépendance, réalisation de soi...). En parallèle, le droit se transformait, la concurrence individuelle se généralisait dans l'ensemble des espaces sociaux, et la dignité de droit du citoyen s'effaçait devant celle des « droits à consommer ».

2.3.2 — Vers un « salaire social » de subsistance

Ainsi, au tournant des années 2000, « l'attention politique se détourne du lieu d'émergence des mécanismes d'exclusion » (l'économique et le travail) et « la vie du candidat à l'insertion est explorée dans ses zones d'ombres les plus intimes, les plus secrètes »⁴⁰⁷, nous dit Colette Bec. Les contrats d'insertion plus rares sont des « propositions thérapeutiques contractualisées » de réparation d'un dysfonctionnement ou d'un manque qui positionnent le bénéficiaire dans une relation fortement dissymétrique avec son référent social ou pôle emploi. Mais visent-elles encore à l'insertion ? Les bilans, les diagnostics, les accompagnements

406. Serge Dassault, *Rapport du sénat : quelle efficacité des contrats aidés de la politique de l'emploi ?*, Rapport d'information n° 255 (2006-2007), fait au nom de la commission des finances, déposé le 21 février 2007 <https://www.senat.fr/rap/r06-255/r06-25514.html>

407. Colette Bec, *L'assistance en démocratie*, op. cit., p. 154.

individualisés, avec le repli effectif des places en insertion et l'accès de plus en plus restreint des emplois peu qualifiés (justifiant des exigences de qualifications) semblent avoir pour effet l'intégration par le sujet lui-même de son « inutilité sociale », et de la justesse de la relégation. Cela vient confirmer sa dépendance durable, tout en maintenant un discours de mobilisation pour être prêt à l'emploi. Dans ces conditions, l'octroi de revenus d'assistance durable et « totale », sans réciprocité possible et symboliquement non valorisée, place le sujet social en marge de l'échange social et de la citoyenneté (tout en préservant la logique globale de l'État de droit démocratique). Le discours psychologisant⁴⁰⁸ de l'insertion associé au discours de la crise économique permanente ou menaçante (cet ennemi invisible) suspend l'individu au bord du « monde commun » dans le silence et l'a-temporalité : « gelé » économiquement, socialement et politiquement.⁴⁰⁹ Ainsi nous pouvons dire que les conditions sont réunies pour que réapparaisse la psychologie de l'homme de masse tel que l'a développée Hannah Arendt.

Avec le RMI, puis le RSA, l'assistantiel va progressivement prendre le statut d'un « *revenu de substitution, celui d'un salaire social* »⁴¹⁰. Confronté aux difficultés d'insertion, à la multiplication des bénéficiaires, le système assistantiel ne sera plus là seulement pour faire face à la précarité croissante causée par l'incertitude ou la perte d'un travail, mais pour garantir une satisfaction durable des besoins. Il passera de la gestion d'un risque social de perte de travail à la garantie d'une ressource et de moyens de consommation minimale. La fonction de l'assistance subira une tension avant d'effectuer un basculement, entre sa fonction « régulatrice des relations salariales » et sociales autour de l'accès au travail et sa fonction « nourricière » assurant « la satisfaction des besoins incompressibles de l'homme » ; ce basculement entraîne une perte importante de reconnaissance sociale⁴¹¹.

À partir des années 2000, la perception des bénéficiaires du RMI s'est assombrie pour la majeure partie de la population soumise à une dégradation et une insécurisation du travail, et plus encore auprès des travailleurs les plus menacés de précarité. Les résultats en matière d'insertion jugés plutôt médiocres, les bénéficiaires sont perçus comme passifs et les actions d'insertion, déléguées aux départements, jugées inefficaces par le pouvoir de l'époque.

La loi de 2008 instaurant le RSA, Revenu de Solidarité Active, visait à reprendre les choses en main, à remobiliser l'insertion, à simplifier également les dispositifs de ressources assistantielles en les regroupant sous un même dispositif. Elle y intégra la grande précarité liée au travail en permettant de cumuler de petites ressources issues du travail précaire avec le RSA activité ; (voire en favorisant son développement : le RSA « sécurise » la précarité, fluidifie les emplois sans qualités, et peut favoriser l'apparition d'une pauvreté assistantielle durable de ces travailleurs.) Le RSA, contrairement à ses intentions affichées, contribua à créer des catégories particulières d'individus « largement situées en dehors de l'économie des droits et des devoirs

408. En 2008, Robert Castel, dans un entretien conjoint avec Eugène Enriquez évoque le développement d'un double phénomène depuis la fin des années 1970 amenant à cette psychologisation, d'une part un processus de décollectivisation du travail où le futur travailleur est interpellé individuellement et mis « en concurrence les uns envers les autres. » Et d'autre part, il n'est plus considéré comme apte au travail avec sa seule qualification, il doit encore se « (re) mettre à niveau », s'adapter... « je suis de plus en plus frappé par le fait que l'on fonctionne en même temps à la moralisation, aux jugements de valeur, à la culpabilisation des chômeurs et des gens qui bénéficient de l'aide sociale comme les bénéficiaires du RMI. » In Robert Castel, Eugène Enriquez, et Hélène Stevens, « D'où vient la psychologisation des rapports sociaux ? », in *Sociologies pratiques*, vol. 17, no. 2, 2008, p 24 et P26

409. Lors du mouvement des Gilets Jaunes, il est notable de constater l'intérêt de bon nombre des bénéficiaires du RSA pour ce mouvement, qui pour eux exprimait à leurs places un même sentiment de manque de considération, comme par procuration. Mais autant ils suivaient avec intérêt ce mouvement et en soutenaient les expressions — même violentes, autant ils se confiaient dans le « secret » des entretiens, mais pour la plupart, ils ne sont pas autorisés à le rejoindre activement, à y « paraître », sans doute par défaut d'y « sembler ».

410. Colette Bec, *L'assistance en démocratie*, op. cit., p. 136.

411. Ibid., p 139.

collectifs [centrée sur le travail], seulement bénéficiaires d'une survie minimale »⁴¹² sur la base de droits de l'homme minimalistes, ceux que Robert Castel avait nommés les individus par défaut⁴¹³.

Désaffiliation et désolation : les « individus par défaut »

Ils sont « sans... » : sans travail, sans toit, ou sans ressources, mais également sans maladies (tout au moins au début), sans handicaps reconnus, sans enfants souvent, et souvent sans liens. Cette situation de « sans » l'est également par l'absence de sens lorsque, renvoyés à eux-mêmes, ils ont à définir les fondements de leurs situations. Nous rejoignons ici la notion élaborée par Robert Castel « d'individu par défaut » : « Les "supports collectifs" de la société salariale se fragilisent "laissant échapper un certain nombre d'individus qui se retrouvent individus par défaut", autrement dit des individus malgré eux (chômeurs de longues durées, jeunes qui "galèrent", femmes "monoparentales", néo-pauvres diplômés, etc.) »⁴¹⁴. Catégorie d'individus sans identités sociales et désinscrites qui s'oppose aux individus par excès, inscrits dans le travail, la réussite sociale et professionnelle, etc. Mais, les « sans » sont également des « individus par défaut » d'identité citoyenne, en ce sens qu'ils sont des individus dé-possédés de la possibilité d'exprimer leur individualité dans une société soumise à l'individuation : *dépossédés de la possibilité d'apparaître par perte du « sembler »*. Nous pouvons alors nous demander si la société occidentale, en affirmant le droit à une vie digne pour tous, ne favorise-t-elle pas également l'apparition de cette population constituée « d'individu par défaut » ? L'apparition du « droit humain » ne fut-elle pas rendue possible par la montée de ses inspirations individualistes et universalistes ?

Reprenons ce qu'en dit Robert Castel. Il reprend la distinction faite par Marcel Gauchet entre l'individu moderne et l'individu hypermoderne qui se constitue à partir des années 1970 et qui tente d'être un individu « déconnecté, désengagé, n'ayant d'autres objectifs que de réaliser son auto-accomplissement. »⁴¹⁵ Il se veut ou se croit hyper indépendant, il se constitue dans une « sorte d'inflation d'individualisme, de subjectivité ». Pour se faire et se réaliser sur la base prescriptive de « l'individu par excès », les individus ont besoin de « supports » matériels et sociaux afin qu'ils puissent être « qualifiés positivement par leur capacité d'indépendance. »

Ainsi l'« individu par défaut » manque de « supports objectifs pour accéder à un minimum d'indépendance, d'autonomie, de reconnaissance sociale, qui sont les attributs positifs que l'on reconnaît aux individus dans nos sociétés. »⁴¹⁶

Il manque dans le modèle contemporain de « propriétés sociales », c'est-à-dire d'« un ensemble de ressources et de droits principalement construits à partir du travail, et qui peuvent assurer l'indépendance sociale des non-propriétaires. »⁴¹⁷ Ce ne sont pas seulement des ressources matérielles ou financières, mais des « droits qui leur assurent une citoyenneté sociale » et permettant de faire société. Il manque de « sembler » social.

Pour Robert Castel, l'individu hypermoderne est lié à la démocratie sociale où les individus sont « enfermés tout entier dans la solitude de leur cœur. » À la différence de l'individu moderne qui fait face à ses obligations, il est autoréférencé (démocratie sociale qui, à son apogée, disparaîtrait de fait dans la multiplication des revendications individualistes). Ce retour sur l'intime du sujet comme seul support du jugement de soi nous renvoie à la désolation menaçante de l'individu moderne dans le système totalitaire. La solitude du cœur est partagée par tous, mais « l'individu par excès » dispose des ressources nécessaires pour ne dépendre que de lui-même pour pouvoir apparaître dans le monde, consommer ou consumer, et s'autoévaluer au regard supposé des autres.

« L'individu par défaut » en a été privé lors de cette transformation qui débute dans les années 1970. « Un nombre croissant d'individus ont décroché des supports de la "propriété sociale", ou ne parviennent pas à s'y inscrire. » : nous dit encore R. Castel. Ce décrochage est accru par le modèle institutionnel différentiel choisi qui allie et distingue système assurantiel et assistantiel. Par l'absence de « ces supports, l'individu peut être déstabilisé, y compris au niveau

412. Colette Bec, *L'assistance en démocratie*, op. cit., p. 192.

413. Cf. Robert Castel, « La face cachée de l'individu hypermoderne : l'individu par défaut », in *l'individu hypermoderne*, sous la direction de Nicole Aubert, éd. Érès, coll. Sociologie Clinique, 2006.

414. Marcelo Otero, Compte rendu de [« Individus par excès et par défaut » Robert Castel et Claudine Haroche, in *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretien sur la construction de l'individu moderne*, Paris, Fayard, 2001, 216 p.] *Liberté*, 44 (1), 2002, p. 153.

415. Robert Castel, « La face cachée de l'individu hypermoderne : l'individu par défaut », op. Cit., p. 120.

416. Ibid., p. 123

417. Ibid., p. 123

de son économie psychique. Il devient non seulement vulnérable socialement, mais fragile psychiquement, et il peut s'effondrer. »⁴¹⁸ Et être menacé d'isolement désolant.

Mais s'effondrer comment ? Il y a de fait une forme spécifique, dans la société contemporaine gouvernée par le travail, de perdre son pouvoir de « paraître » qui découle de cet autoréférencement propre à la société contemporaine d'une part, et à la prescription d'autonomie, d'indépendance et de réalisation de soi⁴¹⁹ d'autre part. Il y perd tout à la fois le sens de son existence, et l'accès au lien à l'autre. Cet effondrement désolant se vit et s'exprime au travers du système de représentation dominant (en transformation), dans ses modalités et ses impossibilités, dans ses expressions pathologiques propres et souvent non encore identifiées. Et en reprenant les mots utilisés par M. Gauchet pour qualifier son opposé (l'individu par excès) : « l'individu par défaut » est également « déconnecté, désengagé » du monde, et comme « n'ayant d'autres objectifs que de réaliser son auto-accomplissement », avec les représentations dominantes de son temps, il tend à disparaître, au risque de la désolation.

La désolation des « individus par défaut » est notre objet d'étude, ils sont cette part « invisibilisée souvent » de l'ensemble de la société, située dans la « cave » de la société, et qui, si l'on y regarde de près, l'éclaire : nous dirait Castel. Alors, pourquoi préférer la notion de désolation ? La notion de désaffiliation correspond relativement bien à la situation des individus sujets choisis dans notre enquête. Tout comme pour la notion de désolation, leur désaffiliation est le résultat d'un processus double de décrochage par rapport au travail et à l'insertion relationnelle dans un contexte historique donné et non pas une situation simple d'exclusion. Si nous mettons en avant la notion de désolation, c'est qu'elle pose comme principe opérant pour l'analyse, qui y est associé dans un même processus : état de l'homme, état des relations sociales dans leur totalité, et soumission à un principe d'action politique (l'idéo-logique de marché).

Après 2008, suivant en cela la courbe du chômage, le RSA augmentera de près de 30 % pour atteindre fin 2016 plus 1,8 million d'allocataires qui avec leurs ayants-droits représentaient près de 6 % de la population générale.

C'est en partie dans le cadre de ce développement étatique et institutionnel que la contribution sociale généralisée (CSG) instituée en 1990 se développa (passant de 1,1 % à 9,2 % des revenus d'activités). Si ce développement visait à « adapter la protection sociale aux enjeux d'une société frappée par le chômage, sans transformer l'architecture d'ensemble du système »⁴²⁰, il la transforme de fait. L'institutionnalisation et l'étatisation de l'assistance se renforcent en creusant un fossé entre protection sociale solidaire et protection sociale assurantielle, entre espace assistantiel et espaces de travail, entre espace de pouvoir (subi) et espaces de concertation.

Avec le développement de l'ASIG, on assiste à une généralisation des actes d'assistance qui tendent à couvrir l'ensemble des défaillances des solidarités antérieures, et à une étatisation progressive de la protection sociale. Si elle est porteuse d'une promesse d'universalité a minima, elle est également « réifiante » par une gestion de plus en plus bureaucratisée et informatisée des « besoins » — au nom des droits de l'homme. On assiste non seulement au renforcement de la rupture entre l'espace de travail et l'espace de la solidarité, mais également à une mise en concurrence des deux systèmes (assistantiel et assurantiel) qui expose à un risque de réduction des protections sociales issues du travail. De même, sous la pression du modèle économique, les bénéficiaires des deux systèmes entre eux tendent à s'opposer.

De la disqualification à la relégation inclusive

Dans la préface de 2009 de « la disqualification sociale », S Paugam ajoute une longue remarque sur l'usage du terme stigmatisant de « RMIste » qui fut employé presque immédiatement après la mise en place de la loi de 1988

418. Ibid., p. 128

419. Ce qui nous fait dire que Mr Paul M. évoqué dans l'introduction a en partie réalisé son par « être social » jusque dans sa disparition physique : indépendance, autonomie, et « blancheur » rajouterait David Lebreton. Cf. David Le Breton, *Disparaître de soi : une tentation contemporaine*, éd. Métailié, coll. Traversées, 2015.

420. Duvoux Nicolas, « trente ans de RMI : la réforme perpétuelle de l'assistance sociale », publié dans la vie des idées. fr, 2008. https://laviedesidees.fr/IMG/pdf/20181127_rmi.pdf

qui institue le RMI. Il définit un statut social négatif renvoyant à « l'idée d'une stagnation quasi volontaire dans une situation de dépendance sociale ». ⁴²¹

En 2009, le RSA venait de remplacer le RMI, la société dans son ensemble subissait une crise mondiale. Le discours politique était rude en direction des bénéficiaires de l'ASIG. Il laissait apparaître une tension entre ce « droit à une vie digne pour tous » — force inclusive s'il en est — et les représentations qui circulaient alors : celles du « profiteuse », du fainéant, de l'inadapté, ou de l'incompétent — force excluante. Tous ces « sans » menaçaient, par leur manque de travail, de toit, de ressources, de papiers, de droits, les travailleurs de plus en plus précaires, d'une part, et la bonne expansion de « l'ordre spontané » du Marché ⁴²² (mondial) et de sa logique comptable et productiviste, d'autre part... Cette dimension négative, voire stigmatisante, que pouvait prendre à l'époque de son apparition l'image du « RMIste » s'est accrue dans le temps ; ne s'est-elle pas transformée progressivement en indignité, en inadéquation ou en suspicion d'inconduite favorisant la disparition ? D'ailleurs, il est notable de relever qu'aucun mot n'est venu se substituer à l'ancien terme. D'où vient cette transformation secondaire ? N'est-elle pas la conséquence d'une individualisation psychologisante de la responsabilité qui vient détruire toute possibilité à l'émergence d'un sentiment d'appartenance à quelques catégories que ce soit, même négatif ?

Ils sont devenus *sans nom* pour les désigner ; sans existence sociale autre que la ligne comptable qu'ils représentent.

Une inversion essentielle s'est produite sur la valeur humaine. Mais avec quelles conséquences ? Une « brèche » s'était ouverte entre le travailleur et le citoyen laissant apparaître un nouvel être de « droit », un être passif, vide d'agir, qui n'est ni travailleur, ni tout à fait citoyen, et qui ne tire plus sa dignité que du seul fait d'être humain ⁴²³. Brèche qui n'apparaîtra clairement que vingt à trente ans après la mise en place du RMI, comme nous l'avons également observé dans notre lecture de l'évolution des statistiques pour Cherbourg entre 2005 et 2015. Ainsi tous les humains tendent à appartenir à la communauté des accédants à des droits minimaux pour une existence qui se doit d'être digne ⁴²⁴. Mais à quel prix ?

2.3.3 — « *Un droit humain* » au prix de la perte progressive du lien avec le monde

N'est-ce pas ce qui fait dire à Jean Paul M., homme de 56 ans, bénéficiaire du RSA et « repêché » au bord du vide par la volonté de quelques travailleurs sociaux alors que je recueille son histoire de vie, comme en conclusion après deux heures d'entretien ⁴²⁵ :

– C'est eux qui ont le pouvoir de décider. [— Les travailleurs sociaux, les autres... ?] – Je n'aurais jamais cru en arriver là... Maintenant que je suis dans cette situation ; on arrive à comprendre la misère des gens... On ne peut pas comprendre si on n'le vit pas...

Aujourd'hui, on se sent à part... sur une voie de garage... On fait partie des oubliés, comme dirait l'autre... Il faudrait juste un petit travail...

Dans ce petit extrait, le « je » a du mal à s'exprimer, à simplement se dire, pour disparaître et réapparaître dans un « on » indéfini ; il lui permet de s'autoriser à dire — un peu — la difficulté de vivre hors d'un monde commun idéalisé que serait celui du travail. Ce « on » n'est pas un « nous » ni un « je ». Ce « on » de protection ou de mise à distance se retrouve en tension, en opposition, vis-à-vis des « autres » tout aussi indéfinis. Tantôt il concerne les travailleurs sociaux

421. Serge Paugam, *La disqualification sociale*, PUF, 1991 Rééd. 2013, Paris, p. XV.

422. Alain Supiot, *L'esprit de Philadelphie : la justice sociale face au marché total*, op. cit., p. 121.

423. Et dont l'extension aujourd'hui s'exprimerait dans l'explosion des revendications de droits égalitaires pour tout ce qui fait le vivant. Comme une forme d'égalitarisme exponentielle au plus petit dénominateur commun qui tend à supprimer toute distinction.

424. Le développement actuel de la revendication du revenu universel pour tous qui fait de plus en plus débat lors des élections dans plusieurs pays du monde occidental ne serait-il pas l'expression actuelle de cette profonde transformation toujours en cours ?

425. Dans les citations ou les extraits reprenant les entretiens réalisés pendant la recherche-action, nous appliquons les règles suivantes : (—) à chaque début de prise de paroles, questions de l'enquêteur entre crochets, et, les trois points en fin de locution signifient une pause dans l'expression verbale.

qui accompagnent, tantôt les gens qui ont un vrai travail, ou plus indéfinis encore, « ceux qui décident... » Ce « on » qui exprime une mise à distance de lui-même dans la disparition du « je », est un « on » lisse, désaffecté.

Dans les quelques mots de ce monsieur qui me recevra avec beaucoup d'amabilité, apparaît nettement une tension entre « l'être social » et « le ne pas être social » ; tension entre les formes possibles de l'apparaître et du disparaître, lorsque l'on n'est plus possesseur des moyens sociaux pour le faire et pour « sembler » (avec, au cœur de ces moyens, le travail comme représentation et support de liens). « Ce qui est perdu [ici], ce n'est ni l'emploi, ni le travail, mais une forme de relation à un idéal d'intégration par le travail à durée indéterminée. »⁴²⁶ Comme nous le dit Christian Laval.

Mais que disent ces quelques phrases portées par Jean Paul M. ?

Le sentiment de perte du pouvoir de décider et d'agir sur sa vie, dans un monde qui lui apparaît de moins en moins commun, y est majeur. Il est comme « pris » par ce *sentiment d'impuissance et de honte sociale* sous l'action de ce « eux » indéterminé ; la réification y est intégrée dans un « on » anonyme et liquéfiant, auquel s'associe le sentiment de désappartenance, d'échec individuel et de dissociabilité subie. Ces phrases disent *l'incommunicabilité de l'expérience* de la vie de droit humain où se perd le sens de son existence. Et, elles portent une revendication étouffée d'un accès à « l'objet social miraculeux » travail qui pourrait permettre le retour à des liens sociaux équilibrés et réciproques⁴²⁷, dans une interdépendance réalisable et nécessaire pour son existence, dans un lien à l'autre. Ces liens sont devenus impossibles par la perte de ce tiers du langage qu'est le travail, dans les propos de notre hôte. Bien sûr dans cet entretien nous savions bien que nous utilisons un langage commun. Et pourtant, il n'y a pas de mots pour le dire » ni pour témoigner de cette incommunicabilité, comme s'il « se trouv [ait] entouré d'autres hommes avec lesquels il ne peut établir de contact, ou à l'hostilité desquels il est exposé »⁴²⁸...

Associé à cette incommunicabilité du langage, s'observe dans cet entretien de deux heures trente une sorte de « *désensibilisation douloureuse* » manifestant l'impuissance ; je fus reçu par un homme affable qui, tout en racontant sa vie, se présentera d'une « humeur monotone agréable », peu émotive — comme si cette vie, la sienne, ne l'affectait pas ou plus (ou trop).

Rappelons-nous que la désolation définie ainsi par Arendt est : « l'expérience d'absolue non-appartenance au monde, qui est l'une des expériences les plus radicales et les plus désespérées de l'homme... »⁴²⁹ Touchant l'homme dans sa dimension intime de l'expérience, la désolation comme principe d'action politique, s'exprime dans la chair du sujet.

426. Christian Laval, *Précarité et intériorité, l'esprit du temps*, in « les cliniques de la précarité, contexte social, psychopathologie et dispositifs », dir. Jean FURTOS, éd Masson, 2008, p. 30.

427. Déf. de socialisation : « la socialisation ne cesse de nouer, de dénouer et de renouer ses liens entre les hommes, c'est un flux et une pulsation éternels qui relient entre eux les individus, même lorsqu'elle ne va pas jusqu'à produire de véritables organisations. » In Georges Simmel, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, trad. fr. L. Deroche-Gurcel et S. Muller, éd. PUF, 1999, p. 55. Nous pourrions prendre d'autres passages de son ouvrage pour caractériser la socialisation chez Simmel, mais ce qui nous importe ici est de mettre en évidence la place fondamentale faite à la réciprocité, et aussi, en quelque sorte, à cette « nécessité » de l'autre et de l'apparaître.

428. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*, op. cit., p. 835.

429. Ibid., p. 834.

3 — *L'ASIG, un espace liminaire d'inclusion excluante*

Comme nous l'avons vu en interrogeant l'apparition de la notion de dignité dans le droit positif, la démocratie sociale s'en est trouvée interrogée dans sa mission de cohésion nationale. L'action de l'État s'est modifiée, il est devenu le garant de droits individuels minimums toujours plus larges. Dans ce contexte, la mission de l'assistance sociale a changé. De moyen d'action pour réduire l'inégalité sociale des plus pauvres et pour favoriser l'insertion par le travail afin de permettre à chacun de rester acteur de l'échange social et d'être citoyen, elle est devenue au nom des mêmes droits de l'homme l'outil garantissant les droits minimums à « une vie digne » pour tous en matière de besoins individuels ; suivant le même processus, le discours de l'insertion a changé. Tout en mettant toujours en avant cette même volonté d'inclusion, contrainte par l'évolution globale de la société et du marché, l'insertion a « lâché » le travail comme moyen d'échange social pour la quête de l'in-employabilité individuelle.

Seule une ligne très mince sépare aujourd'hui les chômeurs, et surtout les chômeurs de longue durée, de la chute dans le trou noir de la « sous-classe » : des hommes et des femmes qui n'ont leur place dans aucune catégorie sociale reconnue, des individus laissés en dehors des classes et n'accomplissant aucune des fonctions approuvées, utiles et indispensables, qu'accomplissent les membres « normaux » de la société ; des gens qui n'ajoutent rien à la vie de la société, dont la société pourrait se passer et dont elle gagnerait à se débarrasser. [...] des éléments exclus, « socialement inadaptés » ou même antisociaux [...] ⁴³⁰

Aujourd'hui, dans la conduite du dispositif RSA, les accompagnants, comme les commissions RSA où se joue la question des orientations sociales ou professionnelles, interrogent la place de chaque bénéficiaire, et individualisent la responsabilité de son incapacité à appartenir au monde. Esseulés, les bénéficiaires sont en suspens. La question se pose régulièrement d'une inadaptation à ce « travail » qui est l'élément de mesure (logique) ; alors qu'il n'est pas disponible pour tous. Fantôme et fantasme qui hantent tous les esprits. Ainsi, les orientations sont divisibles en deux catégories, RSA social, ou RSA activité en fonction de la qualité d'être ou non prêt au travail (ou près du travail : « lieu » où distance et préparation se confondent).

L'ensemble des actions de formation en direction des « sans » vise à cela : tenter de rendre plus « prêts » au travail ces hommes et femmes ayant perdu leur identité sociale et pour lesquels l'in-employabilité se retrouve mise en avant pour expliquer le malheur. La question de l'adaptation et de la responsabilité individuelle fait écran au contexte socio-économique de l'accessibilité au travail, elle implique de ce fait la nécessaire justification individuelle de son existence qui mène à l'insécurité, voire à la honte sociale. Pourtant, à ce moment social précis, la question de la disponibilité du travail n'est jamais posée, ni celle de son adaptation à l'homme, sauf uniquement lorsque le handicap individuel y est reconnu. De manière réductrice, sans-emplois et chômeurs deviennent les responsables de leur non-emploi et du fort taux de chômage

430. Zygmunt Bauman, *Le présent liquide*, éd. du Seuil, 2007, p. 92-93. Une autre différence qu'il me semble important de noter entre les migrants et les exclus, c'est l'espoir qui meut encore les premiers, le projet d'une vie meilleure ailleurs. La désolation n'y a pas gravé encore son œuvre destructrice.

tant les représentations partagées sont soumises à la logique de marché où « la mise en concurrence est devenue le but et les hommes un simple moyen d'atteindre ce but. »⁴³¹

Ainsi, à ceux qui n'arrivent plus à « courir » par ce qu'il n'y a pas assez de « sol » (d'inscription et de maintien dans de possibles liens), l'orientation sociale a très vite un objectif de réadaptation où l'interrogation du handicap n'est jamais très loin. C'est-à-dire d'être reconnu socialement inapte à l'aune de l'employabilité. « Vous avez bien un petit handicap quelque part, dos, dépression, Etc. Que sais-je? Qu'on puisse vous "caser" quelque part » [sic]. Régulièrement, les commissions RSA du conseil départemental interrogent les bénéficiaires du RSA sur la question du handicap ; elles sous-entendent que leur situation de sans-travail depuis si longtemps ne pourrait être justifiée que par une cause individuelle, personnelle, relevant de l'inadaptation ou de l'inconduite. Ces réinterrogations récurrentes, pour l'essentiel rejetées, soit par l'usager, le médecin traitant ou en dernier recours par la MDA (maison départementale de l'autonomie), renforcent les sentiments de relégation : entre ni (employable) et ni (handicap), il reste « sans ». Et pour les autres (migrants sans papiers, SDF sans ressources, oubliés au logement, fous errants, etc.), ils n'ont de places que dans la cécité du monde ou dans la pénalisation de l'inconduite.

Zygmunt Bauman parle de recyclage social par mise en « incapacité de nuire ».

Il y a un point commun entre le monde d'aujourd'hui décrit par Z. Bauman dans « le Présent liquide » et la perception d'Hannah Arendt de la fonction de l'idéologie (comme logique de l'idée) dans le totalitarisme : le mouvement, être en mouvement, être dans le mouvement... Tous ceux qui n'arrivent plus ou ne veulent plus « courir » et qui s'installent sur la durée dans l'assistance menacent l'ordonnement du monde (le Mouvement, la Nature, la Science, le Marché total et global...). « Liquide » est également le terme repris par Alain Supiot pour caractériser la réduction comptable opérée par le Marché.

[...] l'utopie d'un marché total, sous l'égide duquel les hommes, les signes et les choses ont tous vocation à être rendus commensurables et mobilisables dans une compétition devenue globale, c'est-à-dire à être « liquidés » [au sens juridique du terme, dans une note en bas de page, il en précise le sens...] Une dette ou une créance est dite liquide lorsqu'elle peut être convertie en une quantité déterminée de monnaie. La liquidation d'un bien consiste à la rendre fongible, à la convertir en droits monétaires.⁴³²

Le présent liquide devient alors le temps où l'inactivité de l'homme est monnayable⁴³³, où la vie a un prix (et de ce fait aucun), et où l'in-employabilité est valorisable différenciellement en fonction de ses causes. Dans cette concurrence généralisée vers l'égalité comptable (ou l'équilibre comptable ?), le droit à une vie digne pour tous fondée sur un principe égalitaire est alors traversé lui-même par une mise en concurrence individualiste se fondant sur le droit et que l'on pourrait caractériser de manière sarcastique par le « Nous sommes tous égaux, mais certains plus que d'autres »⁴³⁴

Mais, ne nous méprenons pas ! Ce que dessine Zygmunt Bauman, et qui est central chez Arendt c'est que la désolation se développe à l'intérieur d'un système social global. Il ne vise pas à exclure, mais à ordonner, à réduire, à égaliser, parfois peut être sans trop inclure, quoique de manière exclusive ; se dessine alors une sorte « *d'inclusion exclusive excluante* ».

431. Alain Supiot, *L'esprit de Philadelphie : la justice sociale face au marché total*, op. cit., p. 61.

432. Ibid., p. 61.

433. L'inactivité de l'homme, dans une société où toutes activités ont été transformées en travail à des fins de consommation (consumation), peut alors être réduite à un coût à justifier au regard du Marché.

434. Phrase connue du sketch « l'ancien combattant » de Coluche qui fait écho aux mots d'Orwell dans la ferme des Animaux « Tous les animaux sont égaux, mais certains plus que d'autres ». In Georges Orwell, *La ferme des Animaux*, https://beq.ebooksgratuits.com/classiques-xpdf/Orwell_La_ferme_des_animaux.pdf, p. 170.

Depuis toujours, l'errance sociale, quelle qu'en soit sa forme, reçoit un traitement variable selon l'état de la société entre bannissement et charité, punition et compassion ; la nouveauté avec les modernes et la Révolution française fut l'arrivée d'une conception unifiée et égalitaire de la nature humaine qui, à ce titre, est inclusive. Depuis lors, l'inclusion est première. Dans certaines circonstances sociales particulières, la volonté inclusive de la société — l'insertion — peut amener à un « traitement » exclusif pouvant devenir excluant. Lorsque « le traitement » ne permet pas l'inclusion sociale espérée, ou que, d'une manière ou d'une autre et contrairement au discours tenu, la ré-inclusion est suspendue ; il maintient l'individu comme enfermé dans un a-lieu social à l'écart de l'échange : en liminarité.

3.1 — L'humanité, un principe inclusif : l'exemple asilaire

Pour illustrer ce fait, nous allons reprendre ce basculement dans les pas de Marcel Gauchet et Gladys Swain en suivant leurs réflexions menées dans « Dialogue avec l'insensé » sur le développement du système asilaire et sur l'arrivée du « traitement moral pour les fous ». Au cours du XIXe siècle s'impose une représentation unificatrice d'une humanité première et inclusive des expressions de sa diversité qui voit en chaque homme un même.

De Kant à Hegel : avec Gladys Swain

Dans son chapitre introductif du « Dialogue avec l'insensé » et intitulé « De Kant à Hegel : deux époques de la folie », Gladys Swain, psychiatre puis historienne, met en discussion la rupture fondamentale et historique dans la pensée de la folie qui s'est produite dans les années 1800. Cette rupture dépasse son objet ; elle renvoie à cette modification profonde de la représentation du moi tel que nous nous l'imaginons aujourd'hui. Cette évolution amène à l'intériorisation globale du moi à l'individu, devenu seul — au milieu d'autres mêmes — dans son rapport au monde ; chacune des transformations ou des manifestations du monde l'interroge, voire l'inquiète. Cette modification est concomitante à la transformation sociale globale et aux représentations générales attachées au monde. Elle compare leurs deux textes publiés à 20 ans d'intervalle : « L'anthropologie » écrit par Kant en 1798, et « L'encyclopédie » par Hegel en 1817.

Ainsi pour l'auteure, chez Kant, lorsque l'être est atteint de folie, il l'est dans sa totalité : « plus le fou se fait autre, plus il se sépare des règles générales de la pensée, jusqu'à s'assurer d'une règle particulière pour sa pensée, et plus il est véritablement fou.⁴³⁵ » Le philosophe développe une logique de l'altérité qui est propre à son temps et qui voit de l'étrangeté totale chez l'homme atteint d'un « désordre essentiel et incurable ». Pour Kant : « la déraison (qui est quelque chose de positif et non pas simplement un manque de raison) est comme la raison elle-même, une pure forme à laquelle les objets peuvent correspondre et toutes les deux s'élèvent à l'universel. »⁴³⁶ Représentation unifiée de la folie et de l'homme qui peut justifier tout aussi bien l'enfermement, la maltraitance ou encore la tolérance à l'égard du fou. Cette pensée fondée sur une séparation d'essence entre les êtres dessine une hiérarchie des êtres et des statuts différents entre les espèces, mais également au cœur de l'espèce humaine. Elle est le fruit d'une époque encore habitée par un ordonnancement du monde sous le regard de Dieu définissant une place à chacun des êtres de la création en fonction de leur nature. Cette mise en ordre intègre l'ensemble des êtres visibles et invisibles sur la base de leurs différences essentielles, et permet dans la caractérisation des différences la constitution d'un écart social définissant alors les relations et les solidarités entre les êtres et les ordres. Un principe premier d'exclusion et de différenciation par rapport à l'humaine condition (sa représentation) fonde les actes d'inclusion de la folie dans la vie sociale de ces temps d'avant. « La dissemblance comme principe du rapport social : voilà

435. Gladys Swain, *Dialogue avec l'insensé*, éd. Gallimard, coll. Bibliothèque des sciences humaines, 1994, p. 5.

436. *Ibid.*, p. 7.

la clé si équivoque de ces exclus inclus. Exclus, ils le sont dans la mesure où ils sont assignés à la différence qui les frappe et littéralement enfermés en elle.⁴³⁷»

La même logique essentielle de dissemblance et de séparation fonde l'ensemble des liens sociaux entre le cerf et le noble, l'homme et la femme, etc. Faisant par exemple que la maîtresse peut se déshabiller devant sa servante sans être impudique, parfois sans même la voir. Et ce même ordonnancement sépare les gueux, les vagabonds, les sans aveu⁴³⁸, les fous et les indigents du reste de l'organisation hiérarchisée de la société avant la révolution.

Swain voit à travers l'écrit d'Hegel l'opposé des propos de Kant, et l'ouverture à la pensée moderne sur la folie. « Hegel ramène ainsi la folie du *dehors* où la situait Kant *au dedans* de la raison, d'une raison à la fois et indissolublement mise en jeu et conservée. »⁴³⁹. La raison reste au sujet en même temps que s'oppose à lui la pensée folle et altérée : « De par nature, la folie implique conservation de l'être de raison. » À l'opposé de ce que pouvait affirmer Kant, le sujet même empreint de folie n'échappe pas à la raison et à la pensée commune qu'il partage : c'est en quelque sorte son malheur. Hegel attribue à Pinel cette découverte qui permet la possibilité du traitement moral en agissant avec cette part de raison commune à chaque individu comme avec un allié.⁴⁴⁰ Puis, de Pinel à Bleuler, le principe de curabilité s'imposera même pour les formes les plus résistantes de la folie. Ainsi, Bleuler, en imposant une clinique précise, inventera la schizophrénie comme maladie de la dissociation et du clivage ; il entrouvrira la porte d'un devenir possible à ces malades pour lesquelles la mort était souvent fort précoce⁴⁴¹. Contemporain de Freud avec lequel il entretient une correspondance, il verra avec ce dernier s'étendre au-delà de la maladie une conceptualisation d'un moi à la fois unifié et double ; elle vaut pour l'ensemble des humains, il est, en dialogue et en conflit permanent.

La naissance de l'esprit d'assistance vis-à-vis de tous qui prend forme à partir de la révolution, comme « dette sacrée », trouve son fondement dans cette modification profonde de la représentation de l'Homme. Il naît libre et égal en droit, et, quelles que soient sa condition, sa pathologie ou ses déviances, il conserve une part sacrée d'humanité. Si l'on assiste comme le dira l'auteur : à une « réintégration de la folie dans l'être sujet, d'une réinvention du sujet à la lumière de la folie, le conflit manifesté dans la folie étant conçu comme limite d'un conflit inhérent à l'existence même d'un sujet. De l'homme en conflit dans la folie à l'homme comme être en conflit. »⁴⁴²

De Kant, en passant par Hegel, puis à Freud, nous assistons à un basculement complet qui nous conduit d'une logique de l'altérité à une logique du même et du semblable. L'homme ainsi pensé, il fut possible de soigner les « fous ». Nous assistions alors à un tournant — avec Hegel, Pinel et les aliénistes — qui nous emmènera de l'asile à la psychiatrie asilaire et au traitement moral en réintroduisant la raison dans l'être fou : le fou est un être de raison, malade.

437. Marcel Gauchet, Gladys Swain, *La pratique de l'esprit Humain*, éd. Gallimard, coll. Tel, 1980, p. 491

438. En 1701, « Déclarons vagabonds et gens sans aveu ceux qui n'ont ny profession, ny mestier, ny domicile certain, ny bien pour subsister, et qui ne sont avouéz, et ne peuvent certifier de leurs bonnes vies et mœurs, par personnes dignes de foy ». In Catherine Grand, « Le délit de vagabondage au XVIIIe siècle : une illustration jurisprudentielle de la justice prévôtale de Lyon », in *Des vagabonds aux SDF Approches d'une marginalité*, Dir. Marie-Thérèse Avon Soletti, Actes du Colloque d'Histoire du Droit de Saint-Étienne, 20 et 21 octobre 2000, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2002, p. 121-146.

439. Gladys Swain, *Dialogue avec l'insensé*, op. cit., p. 9.

440. « ... deux personnalités ne constituent pas deux états, mais elles sont toutes les deux dans un seul et même état, de telle sorte que ces deux personnalités qui se nient l'une et l'autre se touchent et se connaissent l'une et l'autre... par conséquent dans sa folie le sujet demeure en lui-même dans sa négation, c'est-à-dire que sa conscience contient immédiatement sa propre négation. » Tout à la fois présence à sa propre réalité dans le monde, et envahie de sa folie. In Georg W. F. Hegel, *Philosophie de l'esprit*, Trad. Franç., A. Vera, Paris, 1867-1869, p. 377.

441. L'ancienne désignation de la schizophrénie était la démence précoce.

442. Gladys Swain, *Dialogue avec l'insensé*, op. cit., p. 20.

3.2 — *Du sujet de statut au sujet de la subjectivité : de la diversité à l'universalité*

Cette transformation est concomitante avec l'évolution sociale, la fin du droit divin pour la gestion des affaires publiques et l'avènement du droit (aboutissant à la loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'État) :

Il existe désormais dans la société un lieu en regard duquel tous sont virtuellement même en tant que sujets politiques : de là l'idée de l'égalité de droits, contenue implicitement dans le fait même de la souveraineté, et l'action inexorablement niveleuse de l'autorité centrale⁴⁴³ [...] Entre moi et un quelconque autre membre de la communauté à laquelle j'appartiens, il y a forcément du même.⁴⁴⁴

Cette transformation se manifeste également dans la littérature avec l'apparition de héros qui, face aux aléas des aventures qu'ils traversent, expriment des émotions et des interrogations individuelles, propension qui explosera dans le romantisme⁴⁴⁵. Déjà, le roman de Defoe « Robinson Crusoé » inaugure ce chemin en 1719. Lorsque Robinson affronte la solitude face à l'île, face à l'altérité sauvage, face à lui-même, son statut d'homme du XVIIIe siècle est interrogé et l'amène à réinterroger son être. Le premier mot du texte est « je » ; et au détour de longs passages descriptifs, il fait état de ses craintes, de ses peurs, de ses émotions et de son dialogue interne devenu incertain. « Après plusieurs délibérations inquiètes, après avoir pesé longtemps le pour et le contre, ma passion prévalue sur mon humanité [...] »⁴⁴⁶ Décivant ainsi les tensions internes du moi, sa dimension double, et la menace qui pèse en son esprit. S'il s'inscrit dans l'esprit des aspirations bourgeoises de son temps et dans une tradition autobiographique puritaine⁴⁴⁷, son succès immédiat et ses reprises multiples indiquent déjà un renversement dans la représentation du sujet.

Au regard de Dieu la distinction du statut des êtres était première ; au regard de la loi et de l'État moderne en construction, la commune nature humaine est première, et fait face au monde. Elle ouvre ainsi la porte à deux menaces contraires, indissociables et en luttres constantes : la massification et l'individualisation. Pour la première, c'est le chemin de l'uniformité (le totalitarisme), et pour la seconde, celui de la multiplicité — sous réserve de pouvoir préserver un « monde commun » avec un espace politique où chacun puisse paraître et œuvrer à la production d'un « sens commun » partagé.

443. Cette même logique poussée à l'extrême est à l'œuvre dans la pensée totalitaire, elle amène à la transparence obligée comme dans le roman d'Orwell « 1984 » où chaque individu est écouté, épié et risque la dénonciation ; et elle amène à la rééducation ou à l'élimination dans le stalinisme, le nazisme, le maoïsme...

444. Marcel Gauchet, Gladys Swain, *La pratique de l'esprit Humain*, op. cit., p. 494.

445. En peinture, Caspar David Friedrich fut le peintre romantique qui consacra son travail à l'expression de la solitude, il manifesta cette profonde transformation de la représentation de l'homme, en le représentant seul face au monde, à la nature. Son célèbre tableau *Le voyageur contemplant la mer de nuage* est souvent cité par les critiques comme l'œuvre de la solitude. Deux tableaux de 1811 caractérisent à nos yeux le passage de la solitude à la désolation ; dans cet ordre : *paysage d'hiver avec église*, et *paysage d'hiver*. Deux images d'un même homme représenté avec une canne. Malgré l'obscurité, le premier tableau est éclairé par le halo lumineux d'une église au loin derrière les arbres que notre homme semble regarder adossé à un rocher : la solitude ; dans le second, l'homme marche difficilement, appuyé sur son bâton, dans un paysage froid aux arbres arrachés ou tortueux et amaigris, il semble aller errant sans but, sans lumière pour éclairer son chemin : errance et désolation.

446. Daniel Defoe, *Robinson Crusoé*, édité par Librairie de Firmin Didot Frères, Fils et Cie, Paris, 1870, p. 132.

447. Et pour laquelle on ne peut s'empêcher de penser à Max Weber et son travail sur l'« éthique protestante et esprit du capitalisme ». Nous ne ferons pas ici l'histoire de la constitution du moi moderne, qui, s'il prend racine dans le christianisme, opère son basculement historique au XVIe siècle avec l'avènement de la « vie ordinaire » dans le protestantisme au regard de l'élection individuelle devant Dieu ; il prend forme avec la quête d'un « soi » tout à fait moderne en accord avec soi-même dans la relation à l'autre — à l'amitié — chez Montaigne, et à l'opposé, avec le « désengagement radical de l'expérience ordinaire » par la réflexivité chez Descartes.

[Comme le dit Swain :] Esquirol dit bien déjà, de son côté, que chez l'aliéné, c'est l'unité du moi qui est perdue. Mais il ne pousse pas jusqu'à concevoir, au-delà de la perte, le développement à partir d'une scission de deux « totalités » subjectives qui « se connaissent et se touchent » tout en se niant.⁴⁴⁸

Progressivement, une idée apparaît et fait petit à petit son chemin, celle de la nature double de l'esprit, et de la possibilité du conflit intérieur. Cette nouvelle façon de concevoir la folie propre à cette époque exprime l'humeur d'un temps qui se diffuse dans tout l'espace social au cours du XIXe siècle. Ainsi dans la seconde partie du siècle, Eugen Azam, médecin et chirurgien, s'intéresse à la psychologie ; en parlant du cas Felida qu'il étudie, il parlera de personnalité alternante. À la même époque, le magnétisme puis l'hypnose font une percée fulgurante dans la thérapeutique autant que dans l'usage vulgaire. Au même titre, le succès du livre de Stevenson « l'étrange cas du Dr Jekyll et de M. Hyde », paru en 1886, est révélateur. Ce ne sont là que quelques éléments illustratifs de l'évolution de l'humeur et de « l'air du temps ».

Dans ce « bain », Freud développera — tardivement toutefois — la théorie d'un moi clivé dans un article édité après sa mort, en 1938 : « le clivage du moi dans le processus de défense ». Le clivage du moi est un mode de défense, distinct du refoulement, pour résoudre le conflit intérieur entre principe de plaisir et réalité (notions développées dès 1911) ; ce clivage⁴⁴⁹ s'opère au terme d'un dialogue devenu impossible dans l'histoire du sujet entre ses pulsions du désir et la réalité perçue. Dans la pensée de Freud, initialement le moi est double et unifié ; il est le théâtre de ce dialogue interne qui sied à Hannah Arendt dans sa théorisation du moi. Mais elle déplace cette conception, sans la décentrer du sujet, sur le champ de l'être dans le monde. L'être — son ipséité — n'est plus simplement pulsion ; il est construction (histoire, liens, ancrages, sol, empreintes et traces), sens de la pensée et ouverture au dialogue de soi à soi. Elle ouvre alors le passage de l'être psychique à l'être politique : de « l'être » à « l'aître », c'est-à-dire, à l'être de l'agir et du paraître social.

Cette révolution de l'identité individuelle « provoque » une entrée massive de tous ces êtres différenciés, définis hier encore comme tout autre — les fous, sourds, idiots, les indigents, les invalides, mais également, les cerfs, bourgeois ou aristocrates — dans cette toute nouvelle grande famille : l'humanité. Une entité conceptuelle qui ira croissant et débordant sur les êtres et les choses. C'est la reconnaissance de cette commune nature qui a permis « l'éclosion » de ce « besoin » d'être en lien de sens et d'essence, puis d'éduquer ou de réadapter pour se faire⁴⁵⁰. Auparavant, les hommes du XVIIIe siècle :

[...] pouvaient se sentir sans rien de commun, du point de vue de leur essence intime, avec l'individu disgracié qu'ils avaient devant eux, comme, encore une fois, un aristocrate pouvait se sentir sans rien de commun, avec l'homme du peuple — ce qui n'empêchait ni la coexistence, ni la charité, ni les bons rapports.⁴⁵¹

448. Gladys Swain, *Dialogue avec l'insensé*, op. cit., p. 17.

449. Le clivage du moi est une notion souvent interpellée pour expliquer le processus d'auto-exclusion qui visent à la protection narcissique, mais ce clivage se fait au prix d'une perte importante d'attention à soi et d'efficiences sociale.

450. Cette humanisation de l'étrangeté, a également gagné la nature, avec cette volonté de la domestiquer, de la transformer, d'en faire quelque chose, puis de la « liquéfier » ou de la « liquider » en valeurs monétaires. L'imaginaire lui-même du futur et de l'inconnu est gagné par cette même représentation : les robots sont majoritairement anthropomorphes, et les extraterrestres également. De plus, l'anthropomorphisation du monde touche le monde animal aujourd'hui par la revendication croissante de droits « humanisés » et individualisés pour les animaux. Cf. Gérald Bronner, « Ce néoanimisme qui vient », in *Pour la science*, octobre 2017, n° 491.

451. Gladys Swain, *Dialogue avec l'insensé*, op. cit., p. 114.

Après la révolution, ils devenaient des « frères » en droits et devoirs.

3.3 — *Un principe d'inclusion prescriptif et exclusif*

Ceux qui, à des degrés divers, hier encore, étaient exclus de l'humaine condition sans l'être de la société tout en étant intégrés dans le tissu des relations sociales, apparurent alors plus nettement dans leurs disgrâces, dans leurs impuissances à la réciprocité⁴⁵², à l'échange, et au dialogue entre humains : différences qu'il fallait alors réduire ou rééduquer.

Le « traitement moral » qui s'applique en psychiatrie est contemporain du développement de techniques pour favoriser le dialogue avec les sourds et les aveugles ; toutes visent à favoriser l'intégration dans le monde commun⁴⁵³. Cette volonté d'intégration se fait par une mise à l'écart temporaire ou durable pour traiter. Et c'est sans doute la même logique qui prévalut à la multiplication des hospices et hôpitaux pour les pauvres et les vieux au cours du XIXe siècle. Ainsi, comme le précise Gladys Swain :

De deux choses l'une, lorsque l'on se tient dans un monde de l'appartenance obligée et dans le cadre de la réciprocité, où l'on en relève, avec un statut humain social à part entière, où l'on y échappe, avec la soustraction radicale à la communauté des êtres de sens que cela implique. Ou l'on respecte les règles et l'on est dans l'ordre de la reconnaissance mutuelle ; ou l'on en déroge, et l'on est exclu du registre de la relation, de l'horizon possible — comme si l'on avait affaire à une « masse de chair »... , sans plus rien d'humain.⁴⁵⁴

Ainsi ce qui caractérise ce rapport social, nouveau et idéal, ne serait plus en premier la possibilité de l'échange (comme dans les sociétés « hiérarchisées » où le commerce se fait avec l'ensemble des êtres visibles et invisibles qui composent le monde), mais la nature, l'essence, la reconnaissance dans l'appartenance partagée et le principe égalitaire, primant sur les échanges à venir⁴⁵⁵. Cette posture détermine des politiques de santé, d'accompagnement social, de « cohésion sociale », mais ne s'impose-t-elle pas à l'ensemble des relations sociales jusqu'au sein de la famille, hier encore lieu de l'assurance et du secours ?

De cet impératif d'appartenance primant sur l'échange pour qu'il soit en mesure d'exister — et ce n'est pas sans lien avec « l'apparaître » et le « sembler aux autres » — découle une métalogue de l'inclusion qui est toujours à l'œuvre aujourd'hui dans l'ensemble des accompagnements sociaux. Ces actions sont prodigués par les dispositifs de l'ASIG, — Accompagnement RSA, aides à l'éducation, droits au logement et aides associées, remise à niveau et formations — sur la base entendue d'une norme unifiante du vivre, du se comporter, du réussir sa vie.

Elle s'alimente à la conviction de ce que l'on évolue toujours au dedans d'un univers humain social où l'altérité incarnée ne fait plus figure que d'obstacle surmontable. Car le refus de principe de l'exclusion est inséparable d'une volonté d'inclusion, d'une passion de réduire l'autre.⁴⁵⁶

452. « Des “exclus”, non pas au sens où la société les ségréguerait nécessairement, mais au sens où ils sont symboliquement réputés “exclus” de l'humain de par leurs impuissances à la réciprocité. » Ibid., p. 112.

453. En Basse Normandie, les établissements du Bon Sauveur de Caen, Pontorson, et Picauville, se sont initialement occupés tout à la fois des « fous » des idiots, et des sourds et malentendants dans la même proportion. Cf. Claude Quétel, « Garder les fous dans un asile de province au XIXe siècle. Le Bon-Sauveur de Caen » [Première partie], in *Annales de Normandie*, Année 1979, Volume 29 N° 1, p. 75-107.

454. Gladys Swain, *Dialogue avec l'insensé*, op. cit., p. 121.

455. Nous pourrions dire alors que se dessine un ensemble « de politiques d'écart à la moyenne » tendant à les réduire.

456. Ibid., p. 128.

Une logique inclusive exclusive est à l'œuvre. Une logique inclusive est exclusive — plus ou moins — dans son principe, surtout lorsqu'elle définit des actions d'éducation, d'intégration, de réinsertion⁴⁵⁷, de soins : insérer, emboîter, « à fort de sens ».

3.3.1 — Une logique d'inclusion prescriptive et pouvant être excluante

Pour Marcel Gauchet, sur la base d'une pensée normative et « égalitaire », cette inclusion d'une humanité malade ou déficiente se fait au prix de la prescription « exclusive » du traitement moral auquel est associée la nécessaire contrainte privative de liberté : celle de l'enfermement, à l'intérieur de la société. La source et la cause du mal se sont déplacées à l'intérieur du sujet altéré ou déficient à traiter, elles ne sont plus renvoyées à une puissance ou catégorie extérieure, magique ou religieuse englobant et déterminant tout l'être (les riches, le marché, la puissance divine, la nature, le sorcier, le diable). Place est faite à un « conflit » intérieur à résoudre : « asservis du dedans, intérieurement dépendants, et dépossédés d'eux-mêmes par quelque chose ne venant de nulle part ailleurs que d'eux-mêmes. L'émancipation sociale de l'individu a pour conséquence ou contrepartie fondamentale la révélation de l'assujettissement psychique. »⁴⁵⁸

Cette logique aboutit au grand enfermement afin d'offrir un traitement moral aux aliénés : le nombre de pensionnaires des asiles fut multiplié par 20 pendant le XIXe siècle. Il en fut de même pour les idiots, comme le rappelle Swain en citant Séguin. « Presque tous peuvent cesser d'être d'idiots, c'est-à-dire d'être isolés, et tous sont isolés au milieu du monde alors qu'un monde fait pour eux et mis à la portée de leur infériorité satisferait leurs besoins et leur assurerait une heureuse longévité. »⁴⁵⁹

Il est important de reprendre ici avec les deux auteurs cités précédemment cette idée d'une continuité depuis 1800 à nos jours dans le traitement de la différence : la logique d'inclusion prescriptive. Ainsi, au-delà des apparentes transformations monumentales qui l'ont traversée, il n'y aurait pas eu de ruptures fondamentales entre cette période de la naissance de la psychiatrie asilaire et aujourd'hui. La même représentation de l'homme serait à l'œuvre en passant de l'asile, à la politique de secteur au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et à la « socialisation » actuelle parfois outrancière envers les malades mentaux. Aujourd'hui, les enfermements sont plus rares et les durées sont souvent plus courtes ; elles ne concernent plus pour l'essentiel que des personnes atteintes de manifestations psychiatriques bruyantes (ou rendues audibles par l'absence de proche) et judiciairisées. La loi de 2011 concernant les soins contraints a eu pour effet paradoxal de rapprocher du droit et de la justice l'exception psychiatrique tout en la judiciairisant davantage. Elle renforce la place et la tendance déjà en cours d'un traitement essentiellement social pour des personnes souffrantes psychiquement ; pourtant, leur socialité est fortement altérée par les troubles qu'elles subissent, et qui les contraignent au silence et à l'isolement social. Abandonnées avec d'autres désolés, elles se trouvent « enfermées » hors des murs de l'hôpital dans le vide social des espaces privés et publics désaffectés d'échanges sociaux accessibles et nécessaires à l'être humain : besoin d'appartenance et d'ancrage, de reconnaissance, besoin d'œuvrer.

457. De insérer : « introduire une chose dans une autre de façon à ce qu'elle forme un tout avec elle. Habituellement, ce verbe s'adresse à des objets et non à des êtres ; un pli dans une boîte aux lettres, une annonce dans un journal. » C'est avec le verbe réinsérer et le mot réinsérer que cette notion s'applique aux humains dans cette logique de l'inclusion : « Réinsérer de, insérer de nouveau quelque chose quelque part ; assurer à un handicapé, à un ancien détenu une nouvelle insertion sociale. Remise dans la communauté active et libre de la cité et participation à la vie active générale, d'un malade guéri ou handicapé ou d'un inadapté. » Dictionnaire Lafon 1968.

458. Marcel Gauchet, Gladys Swain, *La pratique de l'esprit Humain*, op. cit., p. 485.

459. Gladys Swain, *Dialogue avec l'insensé*, op. cit., p. 129.

Cette période se caractérise par un changement total de la représentation de l'homme, une révolution anthropologique ; le passage des hommes vivant au milieu d'un monde diversifié composé d'êtres et d'objets hiérarchisés avec lequel ils commercent au-delà de leurs différences d'essence, à cet homme « dévorant » ce monde, le transformant en l'humanisant pour en faire un « monde commun », ou à défaut, un monde unifié.

Une logique exclusive est indissociablement associée à la logique inclusive à l'œuvre, celle de la prescription d'un « chemin » vers le « même » ; elle est sous-tendue par une volonté d'égalité devant la loi, devant le droit et les droits, devant le monde.

3.3.2 — *Le principe d'inclusion exclusif : vers la constitution d'un a-lieu social*⁴⁶⁰

Il arrive dans des circonstances sociales particulières que cette appartenance de « droit » égalitaire se fasse au prix de la perte d'une possible inscription dans les échanges réciprocaires fondants le lien social. Car, la part à « traiter », la part malade, la part à rééduquer, la part à réinsérer en s'imposant durablement « comme l'attribut essentiel de l'individu dans les rapports sociaux ordinaires ; [il(s)] annule [nt] la prise en compte d'autres attributs et bloquent la possibilité d'interactions normales »⁴⁶¹. Le « il(s) » de la seconde phrase fait référence aux stigmates sociaux tels que les définit Erving Goffman dans son ouvrage « stigmates ». La notion de stigmaté recouvre un ensemble important d'attributs, support de différenciations sociales, et réparties en trois types : les difformités physiques, les tares du caractère et les marques collectives comme l'appartenance ethnique, nationale ou sociale. Ainsi, il est possible de considérer que le fait d'être sans travail depuis longtemps et de bénéficier des ressources de l'ASIG puisse être l'objet de stigmatisation sociale.

Ce qu'il y a de particulier dans la situation de l'individu stigmatisé, c'est que la société lui dit qu'il fait partie du groupe le plus large, ce qui signifie qu'il est un être humain normal, mais qu'en même temps, il est dans une certaine mesure « différent », et qu'il est vain de nier cette différence.⁴⁶²

Mais dans ce cas, pour qu'il y ait stigmatisation, ne faut-il pas qu'en parallèle se construise de manière systématique une pratique sociale d'identification individuelle du stigmaté, la non-employabilité, et un lieu pour le faire, l'ASIG. L'insertion comme espace-temps social a changé de fonction pour un nombre important de ces bénéficiaires. À partir de la fin des années 1990, l'ASIG s'est progressivement « détachée » du travail comme finalité ; d'aide au retour à l'emploi, elle est devenue le « lieu » du rappel renouvelé de l'in-employabilité et de l'incapacité sociale, dans le circuit enfermant des dispositifs d'accompagnement. La non-employabilité, le fait de « n'être pas prêt à l'emploi » sans handicap reconnu, recouvre alors tout l'être social, et cantonne le sujet dans un espace informel d'inutilité, de superflu, où sa vie ne vaut plus que comme humain. Il est couvert d'un *stigmaté insensé* « en deçà du stigmaté », sans matérialité confirmée. La reconnaissance d'un handicap ou de soins nécessaires ne permet-elle pas la définition d'un statut social et d'une place possible (même temporaire) ? Mais là encore, l'in-employable est « sans » attribut, enfermé hors de l'échange social.

460. A privatif : Préfixe exprimant le manque, la privation, la suppression. Si un a-lieu social se rapproche d'un non-lieu au sens où Marc Augé l'a défini, c'est-à-dire « un espace qui ne peut se définir ni comme identitaire, ni comme relationnel, ni comme historique [...] », nous souhaitons marquer ici sa dimension privative ou suspensive. Ainsi, le non-lieu relève de la mobilité propre à la surmodernité caractérisée par l'excès, à l'inverse, l'a-lieu relève de l'immobilité contrainte et de la privation de sociabilité valorisée. Cf. Marc Augé, *Non-lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité*, La Librairie du XX^e siècle, éd. du Seuil, p. 100.

461. Marcel Calvez, « le handicap comme situation de seuil : éléments pour une sociologie de la liminalité », in *Sciences sociales et santé*, vol XII, mars 1994, p. 66.

462. Ibid., p. 66.

Ce principe d'inclusion exclusif, mis à nu et décortiqué pour la folie par Marcel Gauchet, caractérise l'ensemble de l'ordonnement des relations sociales dans les sociétés modernes. Il est au fondement du développement de l'égalité de droit.

Ainsi, dans un système global, fondé sur un droit humain égal pour tous⁴⁶³ d'une part, et le travail comme mode de représentation de sa réalisation individuelle et sociale d'autre part, ce même principe d'inclusion est à l'œuvre envers les personnes communément dites « loin de l'emploi ». Il fonctionne sur la base d'une « idée-logique » partagée par l'ensemble des membres du système lorsque « concrètement » l'accès au travail fait défaut, et que celui-ci comme représentation dominante définissant les possibilités d'apparaître socialement s'impose à tous, et plus encore à tous ceux qui sont considérés comme loin de l'emploi.

Les mêmes fondements de *logique inclusive exclusive et prescriptive* sont mobilisés par les actes de l'ASIG. Les murs ont disparu et se sont transformés en un assujettissement psychique au discours commun partagé par tous. Complexes et multiples, ils allient le droit de chacun, la question des égalités, le travail comme espace de réalisation de soi permettant le « paraître » et le « sembler », l'économie comme modèle d'expression de la réussite individuelle, la concurrence et la compétition comme modèle de coopération, et la question de l'adaptation sociale... L'ASIG vient alors suppléer à « l'impréparation ou l'incapacité individuelle » et permettre un accès à des droits et des ressources minimums. La prescription exclusive dans la logique d'un traitement d'insertion s'applique alors *au risque d'une exclusion partielle ou totale*, temporaire ou durable, des possibilités « d'être » socialement.

Cette exclusion secondaire à une logique inclusive ne se traduit pas par un enfermement physique.⁴⁶⁴ Mais elle produit un isolement social — pour partie autoproduite — favorisé par la privation de la possibilité d'apporter quelque chose de soi au « monde commun ». Un isolement désolant, car il amène à une triple clôture :

- avec l'extérieur, issue d'une perte des liens avec l'espace « travail » permettant d'apparaître et de contribuer au monde commun (socialité secondaire).
- avec l'entre-soi, par repli et par perte de l'accès aux valeurs de la « représentation » sociale et de la réciprocité concrète et symbolique qui structurent les relations interpersonnelles (conséquence de la « secondarisation » de la socialité primaire).
- à l'intérieur de soi, entre soi et soi, se construisent des murs contre l'insensé progressif de sa propre existence et de sa dévalorisation, ils sont faits du « discours commun » et sont le propre de « l'émigration intérieure » au risque de la perte du « sens commun ».

Un *espace social* se dessine alors : il ne situe ni dehors ni vraiment dedans, mais à côté du temps vécu de l'histoire.

463. Lorsque la vie a un prix, ne perd-elle pas toute valeur ?

464. Comme ce fut le cas pour l'enfermement asilaire des fous, des sourds, des muets, avec ce désir de réadaptation, où à défaut, de leur proposer un monde jugé acceptable dans un lieu adapté.

Chapitre conclusif

Vers une nouvelle forme de sociabilité : la sociabilité liminaire

La mise en concurrence, la moralisation et la culpabilisation favorisent la constitution d'une forme de hiérarchisation normative des bonnes conduites sociales qui justifie l'individualisation de prescriptions exclusives d'inclusion sociale. Exclusives et propres à chaque personne, elles équivalent à des « intrusions » intimes et individualisées de la responsabilité du « malheur » à corriger ou à traiter d'une part ; exclusives également, car elles mettent le sujet entre parenthèses de l'inclusion (comme en suspens, en potentiel) ; elles favorisent ainsi l'isolement désolant et le vécu d'exclusion.

Concurrence, moralisation, culpabilisation, associées à l'institutionnalisation généralisée de l'assistance sociale favorisent le développement de ce sentiment de désappartenance commun avec la psychologie de « l'homme de masse » et aux sentiments menant à la désolation du sujet : c'est-à-dire, incommunicabilité de l'expérience, étrangeté, méfiance généralisée, détachement de soi, etc.

Ainsi tout en découlant d'une réforme profonde de la reconnaissance d'un droit humain égalitaire à l'existence et à une vie digne pour chacun, « l'institutionnalisation de l'assistance sociale généralisée » produit de nouveaux modes « d'être — et de ne plus être — en lien » hors de l'accès aux « objets sociaux valorisés »⁴⁶⁵ qui découlent de ces changements profonds. Si être humain semble suffire depuis lors pour affirmer son appartenance au groupe national et accéder aux moyens de subsistance minimums, qu'en est-il des échanges et des relations sociales qui s'y constituent ? Sans aucun doute, des tensions sur les modalités d'apparaître socialement en découlent, voire des formes spécifiques de sociabilité ayant un impact sur la socialité⁴⁶⁶. Comment cet apparaître est-il possible hors du commerce des « valeurs », des statuts et des « affects » qui circulent et s'échangent entre les hommes en forgeant leurs identités et leurs histoires ? Ou pour le dire autrement, comment vivre et tenir des liens sociaux hors de la réciprocité des échanges qui les constituent et de l'accès aux valorisations qui y circulent ? Comment y apparaître sans y contribuer de son agir, sans « don de soi » qui puisse s'y exprimer ?

Ces nouvelles modalités d'être en lien social hors des échanges sociaux valorisés et au sein de l'ASIG définissent une nouvelle forme de sociabilité ; je la nomme « liminaire ». Les

465. Pour Jean Furtos, psychiatre de l'ORSPERE à l'observatoire de la précarité de la région lyonnaise, le sentiment de précarité s'enclenche lorsque l'accès « aux objets sociaux valorisés » est menacé, avec en premier lieu le travail... selon Simmel, il faut concevoir les objets sociaux « comme *des relations sociales "substantialisées"* », l'argent, mais également, le travail, le couple, la parentalité, mais aussi la famille, le pavillon, la voiture, le voyage... la consommation. In Pierpaolo Donati, « La relation comme objet spécifique de la sociologie », *Revue du MAUSS*, 2004/2 (n° 24), p. 233-254. DOI : 10.3917/rdm.024.0233. URL : <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2004-2-page-233.htm>, p. 240.

466. Distinction entre sociabilité et socialité : en quelque sorte, la sociabilité renvoie à la nature effective des liens qui unissent les hommes entre eux, alors que la socialité renverrait à la capacité et au besoin « naturel » de l'homme à se présenter dans ces liens en tant qu'il se définit comme être social. La socialité, trait commun à l'humanité, dont les modalités de l'existence sociale pourraient en altérer ou en modifier l'expression chez un individu ou un groupe d'individus : c'est-à-dire que les liens de sociabilité effectivement vécus mettant en œuvre la socialité comme capacité pourraient dans certaines circonstances altérer ce trait humain chez l'individu-sujet. Notions développées plus avant.

liens qui s'y développent définissent un a-lieu social dans lequel le sujet est enfermé à l'intérieur de la société, sans réelle désignation autre que ses manques, « sans »... Il y aurait le « monde commun » et en son sein un « a-monde commun ».

1 — L'ASIG, au regard du concept d'institution totale d'Erving Goffman

Erving Goffman définit l'institution totale « comme un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans une même situation, coupés du monde extérieur, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées »⁴⁶⁷.

Bien sûr, l'ASIG n'est pas un lieu physique d'enfermement, il n'y a pas de murs, pas de surveillance physique, pas de privation de liberté ; toutefois, au regard de la convention universelle des droits de l'homme, nous sommes en droit de nous demander si le fait de ne plus accéder au travail « également et librement » n'en est pas une.

Autre divergence majeure : pour l'auteur, l'institution totale est un lieu où les personnes vivent et travaillent ensemble dans la *promiscuité*. Là encore, ni promiscuité ni travail : ils vivent anonymement dans des lieux divers, mais ce qui les lie est tout d'abord la privation de travail qui entraîne une limitation des liens sociaux et des droits. Pourtant, il me semble important d'interroger l'ASIG au regard de ce concept idéal typique en nous demandant si elle n'est pas la forme actualisée de l'institution totale.

Marcel Calvez nous dit que :

Pour régenter la vie de ses membres, elle met en œuvre des techniques de mortification qui les défont d'une identité et d'un genre de vie acquis dans le monde ordinaire (1). Des adaptations secondaires permettent aux individus de résister à l'emprise totale de l'institution (2). C'est par elles, tout autant que dans les adaptations primaires, que l'institution totale a un rôle structurant de l'identité de ses membres et de la conduite de leur vie à l'intérieur de l'institution.⁴⁶⁸

Si l'on admet l'absence d'une institution matérialisée « en dur », j'ai, semble-t-il, défini un « intérieur social » distinct de la vie « extérieure » par les pratiques sociales qui s'y déroulent. L'ASIG, par ses actes d'insertion, ses suivis sociaux psychologisants, son emprise totale sur la vie de la personne en ce qui concerne les ressources et les besoins, en dessinent les contours. Les relations qui s'y produisent impactent l'ancienne identité et les relations sociales antérieures ; elles en modifient les modes de vie comme nous le verrons dans les deux parties suivantes. De même, j'y suppose des adaptations secondaires (protections narcissiques) qui répondent à l'emprise possible de l'ASIG (partie IV). Je postule (avec Goffman) que ces adaptations secondaires vont se bâtir avec les acquis, les valeurs et les représentations du « monde ordinaire » fréquenté par le sujet avant sa prise en charge⁴⁶⁹. Mais, si L'ASIG comme institution quasi totale se substitue aux relations sociales antérieures pour assurer l'ensemble des besoins minimums nécessaire à une « vie supposée digne », elle n'y propose pas ou peu la possibilité

467. Erving Goffman, *Asiles, Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Les éditions de Minuit, 1968 [1961], p. 41

468. Marcel Calvez, « L'institution totale, gestionnaire de biographies. L'entrée de déficients mentaux dans le milieu ordinaire », In: *Politix*, vol. 7, n° 27, Troisième trimestre 1994. La biographie. Usages scientifiques et sociaux, sous la direction de Luc Berlivet, Annie Collovald et Frédéric Sawicki. pp. 143-158, p. 148. www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_1994_num_7_27_1867

469. Et dont la qualité va aussi jouer un rôle favorisant le processus de désolation pour une vie à « l'intérieur » de l'ASIG.

d'une « conversion identitaire », ni le moyen de la réalisation de soi — même à minima — au sein de l'institution (comme pour le travail adapté, l'occupation, le soin, le travail forcé, la prière, etc. propre à chaque type d'institution totale).

Continuons la comparaison. Si les bénéficiaires de l'ASIG tendent à avoir une « vie recluse » différente de la « vie normale », c'est qu'elle est très esseulée et qu'elle ne participe pas ou très peu des différents échanges propres à la vie de la société globale. Cette vie diffère pourtant sur certains points de celle dans l'institution totale. Pour Goffman, les personnes vivant dans le monde ordinaire mènent différentes activités (dormir, se distraire, travailler) dans des lieux différents, « avec des partenaires différents, sous des autorités différentes » à la différence de l'institution totale où tout est fait dans un lieu unique. Dans notre cas, peu d'activité et pas de travail, et une vie sociale souvent réduite, leur situation est celle de personnes isolées. De ce fait, la vie « dans » l'ASIG, de façon totalement différente, partage tout de même ce caractère : l'absence de frontière entre les différentes activités. Ainsi, alors que dans l'institution totale tout s'y passe sous son autorité et sa surveillance (distraction, travail et repos) dans son rythme imposé et dans un lieu unique et clos, la vie de l'ASIG se caractérise par son contraire : une a-temporalité permanente et une indétermination fonctionnelle dans des lieux de vie individuels et diffus, toutefois sous une autorité unique.

Un autre caractère essentiel de l'institution totale est « qu'elle(s) applique (nt) à l'homme un traitement collectif conforme à un système d'organisation bureaucratique qui prend en charge tous ses besoins [...] »⁴⁷⁰. De fait, nous retrouvons un « traitement collectif » et un « système d'organisation bureaucratique » qui, tout en étant individualisé, s'impose à l'ensemble. Les conséquences ne sont pas négligeables : d'une part, une dépendance accrue à l'institution, et d'autre part, la constitution d'un isolement social, pour lequel, dans le cas de l'ASIG, nous le présumons désolant ; car, il prive de la possibilité d'une reconstruction identitaire secondaire (ce que l'insertion et/ou la reconnaissance du handicap menées à leurs termes permettent) et maintient en suspens le bénéficiaire (nous y reviendrons).

Un travail de contrôle « social » est assuré par un nombre restreint d'acteurs sociaux (dépense, comportements, protection de l'enfance, démarches, etc.) sur une population plus importante : « la masse ». Ce contrôle social s'apparente à de la surveillance lorsque la personne se trouve être l'objet de discussions, de jugements et d'informations partagées hors de sa présence et sans qu'elle en soit informée, ce qui, somme toute, est plutôt fréquent à l'intérieur de l'ASIG. Celui-ci détermine pour une part importante le parcours assistantiel (logements ou hébergements), insertion (remise à niveau, mobilisation pour l'emploi...), accompagnement dans les démarches (aux soins, ressources complémentaires).

Les rapports entre bénéficiaires et référents sont également marqués par un jeu de proximité et de différenciations différent du jeu de la vie ordinaire. Tout en favorisant le partage d'une connaissance de l'intimité du bénéficiaire, ils se créent une barrière sociale (dite professionnelle) entre les deux parties dont le franchissement est interdit institutionnellement et socialement par une forme de « condescendance compatissante ».

Ainsi, l'approche psychologisante individuelle propre à l'ASIG, le traitement collectif, la gestion bureaucratique, le contrôle social et les contacts restreints favorisent la méfiance et le repli ; un « fossé » entre travailleurs sociaux et bénéficiaires s'y crée (comme dans l'institution totale), tout en augmentant la dépendance à l'institution. Fossé que les acteurs partenaires de la recherche agissant dans des dispositifs d'exception se doivent de franchir, et dont j'interrogerai les modalités de mise en œuvre dans la Partie IV.

« L'univers du reclus » construit par l'institution totale est assez proche de ce que vit le bénéficiaire de l'ASIG qui pourrait en grande partie se caractériser par les mêmes « techniques ». Ici l'*isolement social* est consécutif à une dépossession de ses « rôles » antérieurs et à une indétermination sociale hors de l'unique « humaine appartenance » qui l'empêche de s'inclure et

470. Erving Goffman, *Asiles*, op. cit., p. 48.

d'apparaître dans les échanges sociaux primaires comme secondaires. Nous y retrouvons des « *cérémonies d'admission* » ; chaque entrée aux différents accompagnements réinterroge l'identité de la personne, il lui est alors demandé de se « mettre à nu », de se dévoiler, afin « d'objectiver » sa situation. Nous pouvons également y repérer le *dépouillement* des artefacts identitaires et relationnels antérieurs, et son *remplacement* par des aides assistantielles. Enfin, *l'atteinte à l'image de soi* par la succession des interventions psychologisantes où sont fait l'inventaire répété des antécédents personnels et sociaux devant des personnes différentes au fil d'un accompagnement haché (entretiens de suivi social, entretien d'admission à un nouveau dispositif, changement de référents sociaux, multiplicité des intervenants, etc.).

Quoique différentes de l'institution totale définie par E. Goffman, nous pouvons nous demander, comme le fait Claude Spenlehauer, si pour partie, « ces institutions ne se sont pas diluées, de manière globale comme nouvelle rationalité. » Et si, à travers la lecture de ce qu'est devenue l'assistance sociale, nous n'avions pas accès à l'expression d'une nouvelle forme de gestion étatique des rapports sociaux, au nom de la démocratie et des droits de l'homme : « [...] la rationalité bureaucratique ne serait plus l'apanage seulement des institutions asilaires, mais se serait étendue à l'ensemble des rapports sociaux, institutionnels ou non. »⁴⁷¹

2 — *De la sociabilité liminaire et des socialités*

Si la désolation est un état et une action qui se développe à l'intérieur d'un système social, elle est le résultat d'un processus et d'une volonté d'intégration globale de tous les êtres de la société ; elle répond à une logique partagée et/ou qui s'impose à tous. « L'humaine appartenance » fonde les interventions de l'ASIG, et c'est en son sein que nous voyons se développer des situations d'isolement désolant.

Ainsi qu'ils vivent "en rue" ou en logement, pour la plupart ils sont connus (ou l'ont été), identifiés administrativement par les différentes instances de l'assistance sociale ; ils sont bénéficiaires à minima d'une domiciliation à défaut de toit, d'une couverture sociale minimale (rapidement réactualisable), de ressources (parfois suspendues). Ce système d'assistance sociale institutionnelle généralisée — ASIG — dans sa logique d'application concerne, ou peut concerner, tous les membres de la société ; il se substitue aux ressources issues de l'activité de la personne (et assurantielles) ou de son groupe d'appartenance (familial le plus souvent) lorsque celles-ci font défaut ; il est inclusif et exclusif. Pourtant, l'ensemble de ces liens sociaux qui à minima définissent une appartenance, et une reconnaissance en tant qu'humains de droit, ne fait plus liens d'apparaître. Les outils du droit à une vie digne pour tous ne la permettent pas voire, peut-être, l'empêchent ! Toutefois, alors que les liens sociaux primaires et secondaires s'étiolent sous leurs formes antérieures, de nouveaux types de relations sociales et d'inscriptions sociales — à minima — apparaissent, nous les qualifions de sociabilités liminaires.

Cette notion de liminarité fait écho au travail sur l'insertion du handicap de Marcel Calvez, sociologue de l'université de Rennes. Il utilise le terme de « liminalité » au sens général identique. Toutefois, je lui préfère celui de « liminarité », pour m'en distinguer conceptuellement d'une part, mais également par sa proximité phonétique avec la notion de « liminarisation » : entendue à la fois comme processus et comme action maintenue du social sur l'homme.

Marcel Calvez en utilisant cette notion qu'il emprunte à Arnold Van Gennep ne refuse-t-il pas au handicap d'être un statut social ? Certes, ce statut est « dévalué » au regard du travail et de la vie sociale, mais c'est un statut à part entière ouvrant (et fermant) à des droits spécifiques comme à des limites. S'il est vécu — et est — stigmatisant, il détermine une reconnaissance

471. Claude Spenlehauer, *Institutions totalitaires (d'après Erving Goffman)*,

<http://encyclopedie.fabriquesdesociologie.net/institutions-totalitaires-dapres-erving-goffman/>, novembre 2017.

sociale permettant une inclusion par le travail « adapté » qui toutefois a souvent pour préjudice un isolement social très important. M. Calvez ne va pas jusqu'au bout de la logique des rites de passage à laquelle il se réfère ; en quelque sorte, il « refuse » de voir dans le handicap un statut résultant d'une nouvelle « agrégation », d'une nouvelle identité statutaire — plutôt négative.

Reprenons avec lui la spécificité de la situation de liminarité ou de liminalité tel que la définit Van Gennep. « La liminalité désigne cette situation de seuil dans laquelle l'individu flotte dans les interstices de la structure sociale » ; elle renvoie ainsi à une temporalité spécifique, à un présent permanent et sans issue, à une forme d'errance immobile dans et au bord du monde, où — pour Calvez dans ce cas — le handicap joue le rôle d'« opérateur symbolique pour qualifier des inégalités sociales qui prennent appui sur des déficiences ou des incapacités des individus »⁴⁷². Dans la situation du handicap, comme lors d'un rituel initiatique : « L'individu se trouve [rait] alors dans une situation spéciale pendant un temps plus ou moins long : il flotte entre deux mondes. »⁴⁷³

Cette notion de « flottement » nous semble caractériser l'ensemble des personnes prises en charge par l'ASIG, et plus encore celles d'entre elles qui ne « bénéficient » pas de désignation sociale — même négative comme celle de handicap ou de pathologie — pour qualifier leur non-accès à l'espace social ouvert par le travail.

Van Gennep définit trois stades rituels idéaux typiques successifs que l'on retrouve dans les différents rites de passage traditionnels d'un âge à un autre, d'une occupation à une autre, chez un individu au cours de sa vie. Ce processus permet le passage d'un statut à un autre, et la succession des identités « sans contamination » de la nouvelle par l'ancienne : la séparation, la marge (liminalité), et l'agrégation. Victor Turner⁴⁷⁴ reprendra sa réflexion en s'intéressant plus particulièrement à la notion de liminarité. Ainsi comme le souligne M. Calvez :

Le stade de marge occupe la fonction essentielle de gommer les attributs du premier statut et de permettre l'acquisition d'un second statut. Il introduit une discontinuité essentielle entre les statuts qui autorisent le pivotement de l'individu d'un statut à un autre sans qu'ils se contaminent mutuellement.⁴⁷⁵

À ce stade de la marge, dans une temporalité suspendue nécessaire, l'individu perd ses anciens attributs identitaires et les liens associés. « Il flotte » avant de basculer dans une nouvelle identité. Pendant ce temps bien défini par Calvez et Goffman, où l'individu — fou ou déficient — est pris en charge dans des institutions « asilaires », s'opère la transformation de ces droits vers un nouveau statut. Bien sûr comme le montre Calvez, le handicapé peut se retrouver à nouveau dans une situation quasi analogue lorsque sortant de l'institution il doit réintégrer la vie sociale avec sa nouvelle identité⁴⁷⁶ ; on lui dit qu'il doit vivre comme les autres, alors que tout lui rappelle qu'il n'est pas comme les autres (stigmates). Il vit plus encore la mise à l'écart social, mais est-ce de la liminarité⁴⁷⁷ ?

472. Marcel Calvez, « le handicap comme situation de seuil : éléments pour une sociologie de la liminalité », op. cit., p. 61.

473. Ibid., p. 74.

474. « Les attributs de la liminarité ou des personnes en situation liminaire (“les gens du seuil”) sont nécessairement ambigus, puisque cette situation et ces personnes échappent ou passent au travers des classifications qui déterminent les états et les positions dans l'espace culturel. Les entités liminaires ne sont ni ici ni là ; elles sont dans l'entre-deux, entre les positions assignées et ordonnées par la loi, la coutume, la convention et le cérémonial. [...] Ainsi, la liminarité est-elle fréquemment assimilée à la mort, au fait d'être dans les entrailles, à l'invisibilité, à l'obscurité, à la bi-sexualité, aux vastes étendues désertiques et à une éclipse du soleil ou de la lune. » In Victor Turner, *Le Phénomène rituel*, Paris, PUF, 1990 [1969].

475. Marcel Calvez, « L'institution totale, gestionnaire de biographies. L'entrée de déficients mentaux dans le milieu ordinaire », op. cit., p. 164.

476. Ibid., p. 143-158.

Dans le rituel, ce stade de flottement entre deux mondes est un stade d'incertitude et de danger où l'individu « en passage » est protégé et soutenu par le collectif, il est en chemin vers une renaissance. Mais dans l'ASIG, l'individu « sans... » n'est plus en chemin vers ; il reste « en chemin », immobile, sans distinction ni détermination... Il est, en errance, vagabond immobile, enfermé dans son in-employabilité, avec pour unique valeur sa nature humaine⁴⁷⁸. Georges Simmel avait déjà noté cette dimension de flottement chez « les pauvres », et en quelque sorte répondait avant l'heure à Calvez. Cet espace social, où l'individu « flotte », y est alors présenté comme sans autre issue que l'assistance :

En ce qui concerne sa signification et sa place dans le corps social, elle [la classe sociale pauvre] possède une grande homogénéité ; mais pour ce qui concerne la qualification individuelle de ses éléments, elle en manque complètement. C'est une fin commune aux destinées diverses, *un océan dans lequel des vies, dérivées des couches sociales des plus diverses, flottent ensemble*. Aucun changement, aucun développement, aucune polarisation ou rupture de vie sociale ne survient sans laisser son résidu dans la classe pauvre.⁴⁷⁹

Tout d'abord, cette assertion par trop générale dans cette citation de Simmel se révèle fautive au regard de notre enquête : « dérivées des couches sociales des plus diverses ». La partie suivante montrera que, si leurs situations résultent bien de changements sociaux, de transformations, et de ruptures de vie sociale, les origines sociales des bénéficiaires de l'ASIG sont au contraire plutôt très homogènes, au regard de l'évolution sociétale et économique.

Pour le reste, comme décrit par Simmel, la situation de flottement propre à ce statut de bénéficiaire de minima sociaux n'est plus aujourd'hui transitoire, comme espérée au lendemain des années 80. Il ne s'agit plus d'un seuil de transition, mais bien souvent, et pour rester dans la terminologie marine, d'un lieu d'échouage. Au tournant des années 2000, la rupture a été consommée, les « bouts largués », et une partie des hommes bénéficiaires des minima sociaux abandonnés à leur « souille » de droits humains.

J'entends par liminarisation le processus social actif maintenant le sujet social dans cette situation ; processus qui altère la vie individuelle et favorise l'émergence de la désolation. Il découle de l'association des trois facteurs suivants :

- Précarisation des ressources de l'apparaître, avec disparition de la possibilité d'accès à l'espace de sociabilité secondaire en matière de droits comme de relations sociales (au centre duquel le travail est fondamental).
- Inscription et accès aux ressources et aux relations sociales de l'Assistance Sociale Institutionnelle Généralisée.
- Diminution des liens de sociabilité et de solidarité primaire.

La sociabilité liminaire est la modalité du lien social qui se développe dans l'espace de l'Assistance Sociale Institutionnelle Généralisée. Elle en caractérise les rapports sociaux et découle directement de la perte durable de l'accès au « travail », support de l'apparaître social. Georges Simmel concluait son petit ouvrage sur les pauvres en affirmant que ce qui caractérise les pauvres, ce n'est pas tant le manque que ce qu'en faisait l'environnement social : « Ainsi, ce

477. « Le modèle de la séquence de passage de Van Gennep est mobilisé pour analyser cette intégration comme un itinéraire de passage qui va de la perte d'un statut lié à l'enfermement jusqu'à l'attribution d'un nouveau statut dans le monde ordinaire. La liminalité caractérise un itinéraire d'intégration inachevé. » In Marcel Calvez, « La liminalité comme cadre d'analyse du handicap », *Prévenir*, 2000, 39 (2), pp.83-89.halshs-00483461. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00483461>, p. 3.

478. L'inactivité de l'homme au RSA vaut « monétairement » pour moitié de celle de l'homme ayant un handicap reconnu.

479. Georges Simmel, *Les Pauvres*, op. cit., p. 101.

n'est pas le manque de moyens qui rend quelqu'un pauvre. Sociologiquement parlant, la personne pauvre est l'individu qui reçoit assistance à cause de ce manque de moyen. »⁴⁸⁰

Sociabilité et socialité primaire et secondaire

Sociabilité et socialité sont deux notions quasi identiques qui parfois se confondent et se superposent, mais qu'il nous faut toutefois distinguer!

Historiquement introduite par Georges Simmel, la notion de sociabilité a subi bien des transformations dans son usage en sociologie. Simmel la définit alors comme l'expression première du lien social de toute action réciproque. La sociabilité exprime le « lien de réciprocité qui flotte en quelque sorte librement entre les individus ».⁴⁸¹

Aujourd'hui, cette notion recouvrerait plutôt : « L'ensemble des *relations sociales effectives, vécues* qui relient les individus par des liens interpersonnels et/ou de groupes. »⁴⁸²

Pour distinguer Socialité de Sociabilité, nous dirions que la socialité est le résultat de cette tendance propre à tout homme à construire des liens : de ces liens de sociabilité effectifs. En quelque sorte, dans son expression synchronique, il s'agit de la cristallisation de ces liens réciprocaires effectivement vécus, et de la forme que ces liens prennent dans les différents espaces sociaux où ils s'expriment : les modalités propres de leurs expressions qu'ils ont contribué à créer et qui déterminent la sociabilité effective en actes. Au niveau individuel, la socialité peut être entendue également comme la « capacité » de chacun à s'inscrire dans les liens de sociabilité spécifique à l'ensemble des espaces sociaux que l'individu est amené à fréquenter.

Durkheim distinguait deux types de solidarité. La solidarité mécanique renvoie directement à l'organisation découlant des liens de parenté, et la solidarité organique découle des institutions et des organisations sociales, l'une et l'autre y dictent les modalités relationnelles des différents statuts et fonctions des individus qui les constituent.

Dans les notions de socialité primaire et secondaire développées par Alain Caillé, nous retrouvons cette distinction opposant deux types de relations sociales qui sont « récurrentes dans toutes les sociétés, la société moderne comme la société traditionnelle. » Ainsi cette dualité et cette distinction semblent être, pour l'auteur, universelles et « constitutive(s) de tout ordre social, [mais] la forme sociale concrète que revêt chacun des termes distingués est quant à elle infiniment variable. »⁴⁸³ Cette distinction, sans qu'elle se superpose vraiment, se retrouve dans la dualité entre les deux types de communautés définies précédemment.

La socialité primaire concerne les modalités des liens propres à « des domaines aussi variés et étendus que ceux de la parenté, de l'alliance, du voisinage, de la camaraderie, de l'amitié, de l'amour. »⁴⁸⁴ Elle se caractérise plutôt par des relations interpersonnelles.

La socialité secondaire définit quant à elle « ce type de rapport social soumis à la loi de l'impersonnalité (comme sur le marché, le droit ou dans la science), dans lequel les fonctions accomplies par les personnes importent plus que leur personnalité »⁴⁸⁵.

La sociabilité liminaire remplace et diffère de la marginalité. Elle est sous l'emprise croissante et conjointe de la valeur travail comme référentiel de représentation dans la société globale (en même temps que se développe sa rareté) ; comme elle l'est d'une certaine valorisation abstraite et monétaire de l'individu véhiculée également par l'assistance sociale généralisée : seuil de pauvreté, minima sociaux, etc., mais également employabilité, rentabilité, utilité, etc. Cette valorisation massifiante fondée en « droits humains » s'oppose aux valorisations de réussites individuelles recherchées dans l'espace secondaire, et qui s'expriment et « enrichissent » les liens dans l'espace primaire.

La sociabilité liminaire se définit donc par des modalités nouvelles d'échanges à réciprocité restreinte ou sans réciprocités, voire à réciprocité impossible ; elle interroge les deux

480. Georges Simmel, *Les Pauvres*, ibid., p. 102.

481. Georges Simmel, *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF, 1981 [1917], p. 125.

482. Claire Bidart, « Sociabilités : quelques variables. », in *Revue française de sociologie*, 1988, p. 623.

483. Alain Caillé, *Splendeur et misères des sciences sociales : esquisse d'une mythologie*, op. cit., p. 366.

484. Alain Caillé, « Postface au manifeste du MAUSS », *la revue du MAUSS* n° 14, 1991, p.115.

485. Alain Caillé, « Don et Association », *la revue du MAUSS semestrielle* n° 11, 1998. Disponible en ligne dans le journal du MAUSS.

autres espaces de sociabilité où il n'y est plus — ou peu — possible d'agir et d'apparaître (et les modalités d'y apparaître). Ce phénomène découle en grande partie du processus de massification subie par les bénéficiaires des minima sociaux : augmentation du nombre et gestion bureaucratique de l'assistance prenant la forme de l'ASIG d'une part, et expansion concomitante du droit des hommes à une vie digne et du marché d'autre part. Au vu de son expansion (chiffrée), les relations d'assistance dans le cadre de l'ASIG, quoique situées hors de la réciprocité sociale valorisée, font système ; je postule alors qu'elles définissent des modalités sociales d'être en lien social spécifique qui viennent impacter les modalités des liens dans les autres espaces de socialité. Georges Simmel nous dit :

Il semble évident que plus un domaine social d'intérêts, une orientation de l'activité sont grands, importants et dominants, plus la vie et l'activité immédiates, interindividuelles, seront hypostasiées en formations objectives, en une existence abstraite au-delà des processus primaires particuliers [...] ⁴⁸⁶.

Comme espace de sociabilité, elle s'additionne aux deux autres sociabilités préexistantes et vient en modifier les modalités des liens qui s'y développent. Cette modification concerne également les liens se déroulant entre les différents espaces de socialité, par des « processus d'interpénétration » ⁴⁸⁷ entre ces derniers. Ainsi, je postule que la socialité primaire s'est progressivement vue délogée de sa fonction de sécurisation de l'existence, tout d'abord avec la généralisation du travail salarié et le développement du système assurantiel, puis par l'emprise croissante de l'ASIG sur la sécurisation de l'existence pour les personnes sorties de l'espace secondaire (travail). Entre ces deux espaces — primaire et secondaire —, on assiste alors à une inversion des flux symboliques de représentation ; déchargées du poids du secours, les liens primaires sont devenus progressivement le support des aspirations à la réalisation de soi, et le lieu de leur possible expression : espace du « sembler ».

Une « liminarisation » croissante des parcours individuels hors des espaces sociaux valorisés au regard de l'accès au travail est lisible statistiquement ; mais cette « liminarisation » des parcours individuels n'est-elle pas paradoxalement renforcée par cette volonté inclusive et ses prescriptions sociales associées tout à la fois inclusives/exclusives/excluantes portées par les acteurs sociaux de l'ASIG (et partagées par tous, bénéficiaires y compris) ?

Cette sociabilité liminaire qui se caractérise par un certain comportement de retrait social et de perte relationnelle aurait favorisé la transformation des modalités d'articulations des liens entre l'espace primaire et l'espace secondaire ; comme elle a transformé les liens de réciprocité, et les obligations y afférentes, entre les individus dans l'espace primaire. Mais peut-elle se définir comme socialité ? Si l'on s'aperçoit qu'au niveau individuel, les sociabilités se « cristallisent » ou se modélisent en socialité, c'est-à-dire qu'elles ont tendance à développer des modalités spécifiques d'un certain type de relations « restreintes », distantes..., peut-on parler au niveau sociétal de l'apparition d'un nouveau type de socialité : la socialité liminaire ? Ou bien, comme le dit Alain Caillé, la socialité primaire serait aujourd'hui entièrement subordonnée à une « secondarité générale » et généralisée ; alors, en ces termes, la sociabilité que nous qualifions de liminaire ne serait que l'expression de la transformation des interdépendances entre ces deux espaces et de la subordination croissante à la secondarité de la socialité primaire. Toutefois, comment intégrer et concevoir ces conduites d'émigration intérieure qui « font société » et qu'évoque David Le Breton sous le terme de « Blancheur » ⁴⁸⁸ ? Ne rendent-ils pas compte d'une perte de lien manifeste avec les deux autres espaces ? Et ne devons-nous pas nous demander si

486. Georges Simmel, *Sociologie*, op. cit., p. 55.

487. Norbert Élias, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, op. cit., p. 113.

488. Cf. David Le Breton, *Disparaître de soi*, op. cit.

— à la manière de La Boétie — quelque chose des hommes a radicalement changé pour que l'homme se soumette à cette nouvelle forme de servitude ?

Ce nouvel espace de sociabilité liminaire est celui où la menace de désolation particulière au monde d'aujourd'hui est la plus manifeste.

Troisième partie

**La sociabilité liminaire à travers les récits de vie des
bénéficiaires**

« Nul Homme n'est une île. »

John Donne 1631

« Chaque homme porte la forme entière de l'humaine condition. »

Michel de Montaigne (Essais, III, 2) 1595

Chapitre introductif

Une émergence différenciée selon les générations sociales

Comme nous l'avons montré, la notion de désolation, empruntée à Arendt, permet d'interroger l'isolement, l'esseulement qui mène à l'abandon de soi, comme l'expression d'un principe de gouvernement et d'action, d'un état du monde, et d'un état-réaction des hommes. L'apport de cet opérateur conceptuel invite alors à penser les situations des personnes dites « oubliées, précaires, désocialisées » et leurs relations sociales non plus comme relevant de l'exclusion mais, paradoxalement, d'un processus d'inclusion. Peu importe s'ils vivent en logements ou "en rue". L'état d'homme désolé est à percevoir comme une expression, certes partielle, mais « normale »⁴⁸⁹ d'un processus de vie individuelle qui se déploie à l'intérieur d'un système d'organisation sociale globale. Il est une expression de ce système.

Chaque individu pris isolément occupe une certaine place dans cette multitude. Il a une table où il mange, un lit où il dort, et même ceux qui n'ont pas à manger et qui sont sans abri sont en même temps un produit et un élément constitutif de l'ordre qui commande tout ce mouvement.⁴⁹⁰

Norbert Élias, pour qui la nature de l'homme est intégralement sociale, constituée et définie par le tissu des relations dans lesquelles il est intégré, ajoute : « l'histoire d'une société se reflète dans l'histoire interne de chaque individu. »⁴⁹¹

L'histoire de vie d'un sujet, son parcours, sa vie comme processus social, peut ainsi donner accès à l'ensemble de ses liens avec les autres dans lesquels il est pris — son maillage social — mais aussi au monde commun dans lequel elle se déploie ou se perd, s'ancre ou dérive. Les modalités de ses actions sont l'expression de l'ensemble de ce maillage (de la configuration) ; elles en sont en partie déterminées, et plus ou moins agissantes sur l'ensemble du processus global et de son mouvement. Scruter la nature et les flux de ses liens sociaux, la qualité de ses interdépendances et de ses dépendances, et leurs évolutions dans la vie du sujet, pourra alors nous livrer des informations précieuses sur l'ordonnement des positions sociales et des configurations emboîtées dans lequel ce sujet est pris.

Dans notre première partie, nous avons vu apparaître statistiquement, au sein des bénéficiaires des minima sociaux, un groupe de population croissant en nombre et exposé de façon croissante à un double isolement désolant. Le fait que cette population — majoritairement des hommes — se retrouve à vivre seule, parfois avec un ou deux enfants, rend compte d'une déliquescence des liens avec l'espace familial élargi, et d'une transformation importante des fondements des liens intrafamiliaux.

En décrivant le contexte de transformation historique, économique et social, local et global depuis les années 70, nous avons vu se dessiner et s'insinuer peu à peu, au tournant des

489. « Par conséquent, la normalité du phénomène sera expliquée par cela seul qu'il sera rattaché aux conditions d'existence de l'espèce considérée, soit comme un effet mécaniquement nécessaire de ces conditions, soit comme un moyen qui permet aux organismes de s'adapter. » In Émile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, op. cit., p. 60.

490. Norbert Élias, *La société des individus*, op. cit., p. 48.

491. Norbert Élias, *La civilisation des mœurs*, op. cit., p. 367.

années 2000, une rupture durable, entre les bénéficiaires des minima sociaux et les autres plus ou moins menacés de précarité sociale.

Au terme de la précédente partie, j'avais l'hypothèse qu'un processus de liminarisation croissant touche les bénéficiaires des minima sociaux. Ce processus, tout en rendant compte de l'évolution globale des modalités de l'échange et des liens dans l'ensemble de la société, définit de nouvelles formes de sociabilité ; c'est à dire, de nouvelles manières d'être en lien social. « Liminaire » désigne alors un nouveau type de liens sociaux qui tendent à se cristalliser et se systématiser : autant de liens à identifier et qualifier.

La chasse ou la guerre, puis les différentes formes de travail jusqu'au salariat, ont défini les modalités d'être en liens dans la sociabilité secondaire, et leurs formes d'échange associées. De même, les ancêtres, le lignage, la filiation, puis la parentalité l'ont fait pour la sociabilité primaire. Alors, sachant que les expressions de ces deux socialités s'influencent l'une et l'autre, je suppose que l'institutionnalisation de l'assistance généralisée amène à ce que se définissent de nouveaux rapports au monde et à autrui. Mais de quels registres de socialité relèvent-ils ? Ou bien, faisons-nous face à une nouvelle forme ?

L'expression la plus marquée de l'ensemble est sans nul doute l'importance croissante de l'individuation. L'individuation est l'impératif social qui conduit à aller chercher en soi les moyens d'affirmer sa qualité et sa valeur d'individu ; il impose d'assimiler, de faire sienne la culture léguée par les générations précédentes afin d'aboutir à la production d'êtres originaux assumant socialement leur originalité. Elle n'est plus seulement le fait de l'apprentissage social, mais s'affirme comme une nécessité individuelle sans cesse renouvelée de se distinguer, de se différencier, de paraître « semblablement unique ». Cette prescription sociale dominante agit sur le parcours des bénéficiaires des minima sociaux, et favorise les conduites de repli et de disparition sociale.

Cette nouvelle sociabilité liminaire ne serait donc pas sans effets ; elle impacterait les relations au sein des deux autres formes de sociabilité — primaire et secondaire — et entre elles. Comment cette transformation s'est-elle opérée au sein des histoires individuelles et avec quelles conséquences ? Quelles catégories sociales sont les plus représentées ? Comment cette liminarisation se manifeste-t-elle selon l'âge et les histoires de vie ? Peut-on y définir des groupes d'âge ou des générations sachant que toutes les personnes de l'enquête ne sont pas apparues au même moment ? Elles n'ont pas fait que se succéder dans le temps, mais elles ont vécu des « airs du temps » différents. Elles n'ont pas traversé la même histoire socio-économique, et n'ont pas eu le même accès au travail et aux différentes solidarités. De ces faits, ces générations ne vivent pas cette liminarisation de la même manière ; elles n'usent pas des mêmes systèmes de représentation pour les aborder, car le « bain » sociohistorique dans lequel elles ont grandi les détermine, comme l'âge au moment de l'enquête.

Dans l'analyse de notre corpus d'histoires individuelles, je devrais donc retrouver comment, pour chacun d'eux, la sociabilité liminaire est le résultat de ce processus historique, global et général de transformation sociale décrit précédemment. Et comment, tant individuellement que collectivement, a-t-il modifié les perceptions et les « flux » de solidarité entre les différents espaces de sociabilité ? Ainsi, si cette nouvelle forme de sociabilité apparaît et interagit avec les deux autres modalités de sociabilité, comment s'exprime-t-elle ? Et si elle s'accorde dans un dialogue de valorisations avec les deux autres, quel en a été l'impact sur les histoires de vie ? Pour comprendre la logique de ces interactions entre les différentes sociabilités, je ferai ressortir de la lecture de nos histoires individuelles les modifications profondes qui se sont produites dans les échanges entre les espaces de sociabilité primaire et secondaire ; et de quelle manière sont-elles apparues avec la généralisation de l'assistance institutionnelle et étatique ? Si une « liminarisation » croissante des parcours individuels hors des champs (espaces)

sociaux valorisants s'observe dans les histoires de vie ; comment se trouve-t-elle renforcée par cette volonté inclusive et par ces prescriptions sociales tout à la fois inclusives/exclusives/excluantes ? Celles-ci sont portées par les acteurs sociaux de l'assistance sociale institutionnalisée et partagées par tous. La sociabilité liminaire présente deux faces : les personnes accompagnées d'une part, et les intervenants de l'assistance sociale généralisée⁴⁹², d'autre part. Cette partie III de notre travail se place du point de vue des personnes accompagnées.

À la fin de « L'essai sur le don », Marcel Mauss invite les sociologues à « observer ce qui est donné ». Et il ajoute : « Or, le donné, c'est Rome, c'est Athènes, c'est le Français moyen, c'est le Mélanésien de telle ou telle île, et non pas la prière ou le droit. »⁴⁹³ C'est en somme l'objet des deux parties suivantes. Après avoir interrogé des auteurs et leurs concepts, des statistiques, après avoir « frôlé » l'histoire et le droit, nous allons observer ce « donné » par les personnes bénéficiaires et leurs accompagnants.

Lors de notre enquête, c'est bien d'échanges et de don dont il s'est agi. Les personnes nous ont reçues autant que je les ai reçues. Bien souvent, elles étaient dans l'attente de raconter leurs vies, de témoigner, d'être entendues, de faire don de leurs expériences. Leur récit était prêt, elles y avaient pensé et l'avaient construit. Et mon arrivée lors du premier rendez-vous leur ouvrait une scène où ils pouvaient paraître. Ainsi certains, alors que je n'étais pas encore installé et que je n'avais pas allumé mon petit enregistreur, ouvraient leurs récits : « quand j'étais petit, on m'a enlevé, mon père était commando parachutiste... ». Cela créait de prime abord une confusion d'imaginaires possibles dans mon esprit, vers un univers dramatique et exceptionnel. Pour d'autres encore, le récit était si préparé que je devais attendre qu'il se déroule complètement avant de pouvoir poser la moindre question venant de mon guide d'entretien (lorsque cela était encore nécessaire). Ou bien, recentrer l'entretien sur mes centres d'intérêt s'avérait difficile tant leur désir de se dire et d'apparaître dans cette fenêtre ouverte était fort. Je dus parfois renouveler un rendez-vous pour pouvoir le finir, pour pouvoir reprendre nos souffles respectifs. L'analyse par récits de vie a été un espace de reconnaissance et de réintroduction des personnes accompagnées dans une dynamique d'échanges où il leur fut possible de donner d'eux-mêmes pour que nous puissions les comprendre ; ceci a permis à un certain nombre d'entre eux de recevoir à leur tour de l'aide, et de rester ou de retrouver un lien d'échange et de réciprocité durable.

Par cette analyse, j'ai pu définir pour chacun d'entre eux dans quel registre de liens préférentiels ils s'étaient constitués comme être social ; ce qui, comme nous le verrons plus avant (partie IV), est une dimension essentielle pour mener à bien ces accompagnements dits d'exception.

Des bénéficiaires : constitutions des « générations sociales » et recueils des récits

Ce qui me fut donné : ce sont des mots, des échanges et des émotions. Ils sont le support de notre travail ; ils ont la forme de 24 récits de vie recueillis auprès de 24 personnes sur les 32 personnes initialement proposées à l'enquête par les partenaires de la recherche et accompagnées par leurs dispositifs. Ces personnes nous ont fourni un matériau suffisant pour en faire l'analyse. Elles sont réparties comme suit : 8 personnes pour la classe des plus de 50 ans, 5 pour les 35 – 49 ans, 4 pour les 25 – 34 ans, 7 pour les 18 à 24 ans⁴⁹⁴.

Dans les débuts de la recherche, le découpage par classe d'âge ne s'était pas imposé. À la fin de la première année, nous nous sommes alors rendu compte d'une très forte représentation

492. Ce sont bien souvent dans les ratés des accompagnements pluriels de l'assistance sociale généralisée que se met en lumière la spécificité des liens qui se développent dans les dispositifs de l'assistance sociale généralisée.

493. Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, op. cit., p. 276.

494. Initialement, nous avons distingué deux groupes pour les moins de 25 ans : 4 pour les 22 à 24 ans inclus, 3 pour les 18 – 21 ans, nous pensions empiriquement qu'il y avait un sens à le faire (au regard des aides financières disponibles à l'entrée dans l'âge adulte entre autres), et également du fait d'une demande des financeurs. Toutefois, pour ce qui concerne notre panel, et à la lecture des éléments recueillis, elle ne nous est plus apparue pertinente.

des hommes de plus de 50 ans, et la question s'est posée comme une évidence.⁴⁹⁵ Nous nous sommes penchés sur l'âge pour voir si des catégories s'y définissaient, alors que parallèlement, la distinction des modes d'hébergement se montrait de moins en moins pertinente pour notre analyse des mécanismes de désolation. Ainsi, progressivement, au cours de l'enquête se sont dessinés quatre groupes d'âge signifiants pour eux-mêmes, et signifiant pour éclairer les différentes étapes et transformations sociales qui ont jalonné leurs existences au cours des cinquante dernières années. Ces groupes d'âge s'apparentent à des « générations sociales ». Mannheim les définit :

[...] comme un ensemble de personnes ayant à peu près le même âge, mais dont le principal critère d'identification sociale réside dans les expériences historiques communes et particulièrement marquantes dont elles ont tiré une vision partagée du monde. Pour autant, une génération ne constitue pas un ensemble homogène, mais est composée de diverses « unités de génération ».⁴⁹⁶

Il ne s'agissait pas d'y rechercher un rapport de filiation (quoiqu'il se soit parfois manifesté), qu'il soit biologique ou classificatoire ; ni même, à l'opposé, de définir une simple cohorte de personnes d'à peu près le même âge, mais de faire ressortir ce qui les lie entre eux et les distingue des autres groupes définis ici (comme des unités de génération). La succession de ses « générations sociales » et leurs distinctions visaient à mettre en lumière la transformation des « cadres de socialisation ». Et cela tout en respectant les limites de l'usage de cette notion telles que les pose Gérard Mauger : « on ne peut identifier les transformations, sinon les ruptures de ces cadres de socialisation que pour une classe sociale donnée ou pour tel ou tel champ de l'espace social. »⁴⁹⁷

Je désigne ici par générations sociales « un lien entre pairs engagés dans une même tranche d'histoire »⁴⁹⁸. Ayant vécu des événements sociaux similaires, ils se sont retrouvés « pris » par l'ASIG. Ainsi, si nous avons plutôt à faire à un « ensemble anonyme qui ne peut guère fabriquer une mémoire collective »⁴⁹⁹ dont les membres ont été amenés à mettre en œuvre individuellement des démarches « volontaires » de repli social et d'isolement, ils ont en commun cette histoire sociale. De plus, le travail par récits de vie engagé ici auprès des bénéficiaires (comme toute ouverture à l'échange social) favorise l'identification « naturelle » à un âge et à une génération de personnes qui a vécu une histoire particulière. Il favorise la production d'une distinction avec les autres catégories d'âge — « les anciens » et « les jeunes » —, comme avec les autres catégories sociales : « les ouvriers », les « gars de l'industrie », etc.. Par ailleurs, si ces deux sens de « générations » (« filiatoires » et sociales) ne se recouvrent pas, ils peuvent s'alimenter l'un et l'autre ; ils permettent alors de fabriquer un lien d'identification à un groupe (une conscience historique de soi et de sa place dans la transformation des rapports sociaux qui définit une appartenance).

Sur cette base, j'ai distingué quatre groupes d'âge, et les ai désignés comme suit :

- 1) Les « tombés des classes laborieuses » (majoritairement les plus de 50 ans),
- 2) Les fils de la crise et de « l'entre deux mondes » (plutôt les 35 – 50 ans),
- 3) Les liminaires (entre 25 et 35 ans),
- 4) Et enfin, les « entrants dans le monde » (moins de 25 ans).

495. Voir partie I chapitre I : « 2 - Bénéficiaires partenaires de la recherche-action ».

496. Autour du mot « Génération » in RECHERCHE et FORMATION N° 45 – 2004, p 101, ife.ens-lyon.fr › edition-electronique › recherche-et-formation. <https://www.google.com/url> ?

497. David Bully, « Gérard Mauger, “Âges et générations” », *Lectures* [en ligne], Les comptes rendus, 2015, mis en ligne le 7 mai 2015. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/17940>

498. Claudine Attias-Donfut, « La notion de génération : Usages sociaux et concept sociologique », in : *L'Homme et la société*, N. 90, 1988. Le temps et la mémoire aujourd'hui, p. 49. https://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1988_num_90_4_2365.

499. Ibid.

Pour chaque groupe fut construit un tableau retraçant succinctement les histoires de vie pour en faire la lecture et en permettre l'analyse diachronique et comparative (disponible en annexe V). Ce tableau, décomposé en cinq colonnes, reprend succinctement les éléments rapportés lors des entretiens :

- Les modalités d'existence actuelle : sexe, âge, structure d'accompagnement, ressources, type de domicile, statut du foyer, et quelques autres éléments signifiants.
- Le travail : sa nature et ses différentes inscriptions.
- Éléments biographiques importants de la vie individuelle.
- Chronologie des ruptures significatives dans la vie de la personne.
- Éléments biographiques familiaux, milieu d'origine, situation sociale des parents.

Pour la lecture de leurs parcours de vie, je procéderai selon l'âge, du plus âgé vers le plus jeune, en suivant le découpage générationnel proposé. À chaque personne, j'ai attribué un prénom de substitution qui, tout en étant différent du prénom d'origine, correspond à l'esprit du temps, comme à sa fréquence et à son usage (données Insee).

La lecture de ces récits de vie se construira en suivant quatre angles différents dont nous verrons qu'ils s'interpénètrent en permanence. J'interrogerai tout d'abord les divers « déterminants » sociaux en lien avec les origines sociales et les modalités de solidarité primaire à l'œuvre dans leur groupe d'appartenance (Chap I) ; dans un second temps, je me pencherai sur l'évolution de leurs relations avec l'espace scolaire et le « travail » au fil des générations (Chap II) ; puis, en lien avec les transformations sociales observées préalablement, je m'attacherai à rendre visibles les modifications de la représentation des échanges sociaux (solidarité primaire et secondaire), et leurs implications dans le processus individuel de liminarisation (III) ; et enfin, nous questionnerons l'importance prise par les ruptures et par la transformation de la structure familiale dans les parcours de liminarisation (IV). Car si, au-delà de la reconnaissance de l'appartenance à l'humanité (1) et de l'estime sociale (2), l'empreinte sociale première — la trace de l'Autre en soi — (3) est un des trois piliers essentiels pour l'existence sociale de l'homme dans le monde ; cette empreinte est son dernier rempart face à la liminarisation et sa menace désolante propre à nos sociétés démocratiques actuelles.

Chapitre I

Histoires de vie, origines sociales et inscriptions dans les solidarités primaires

1 — Les personnes enquêtées de + de 50 ans : Les tombés des « classes laborieuses »

Ce groupe est composé de sept hommes et d'une femme. Ils sont tous nés dans le Cotentin et pour la majorité à Cherbourg. Si Jean Paul M. est célibataire, les autres ont tous connu des vies de couple ; seuls deux n'ont pas eu d'enfants (dont le célibataire) ; tous vivent seuls. Seule Christine A. sera placée dans l'enfance par « l'assistance publique ». Mais nous verrons plus avant que beaucoup d'entre eux auront des enfances « marquées », et que trois seront élevés une partie de leur jeunesse par d'autres membres de la famille élargie.

Leur enseignement scolaire général s'arrête au collège, et leur qualification est technique : un BEP, un niveau 3e pour Jacques V., des CAP ou niveau CAP. Obtenues dans les années 70, ces qualifications sont toutes en lien direct avec l'activité de l'époque sur l'agglomération, et pour l'essentiel liée à l'industrie : ajusteur, soudeur, chaudronnier, électricité industrielle, etc. À l'exception de Jacques V. qui eut très tôt une vie marquée par la grande délinquance, ils ont tous construit une vie de travail et de famille. Leurs vies, pour des raisons de travail, les ont conduits à sortir de l'agglomération et/ou du département pour des temps plus ou moins longs (sauf Jean Paul M.) : recherche d'emplois (intérim, CDI...), ou mutation. Les premières années de leurs vies sociales (comme celles de leurs parents) se sont construites dans le monde et « traversées du monde » : au gré des transformations, de l'évolution de la ville et de la vie sociale, économique et industrielle de la région ; ils y étaient acteurs et « agis » par leur temps. Jacques V. constituera une exception, car il verra sa vie basculer dans une autre dimension, celle du banditisme et de la prison avant qu'il ne « tombe » à son tour comme bénéficiaire de l'ASIG tardivement.

En matière de logement, Marc B. est le seul qui, depuis 2005⁵⁰⁰, vit toujours "en rue", sans domicile et le plus souvent hors des hébergements d'urgence. Il est parfois hébergé, mais reste dans une position de refus face à l'idée d'un accompagnement social vers le logement. Six personnes sur les sept du groupe ont eu des expériences de rue ou d'hébergement précaire assez durables (de quelques mois à quelques années) : "en rue", en tente, en errance, en caravane ou en hébergement d'urgence.

500. Je le croise presque chaque jour à l'heure où je rédige ce travail. Il vit sous tente à quelques centaines de mètres de mon domicile. C'est un voisin avec lequel nous échangeons cordialement en prenant des nouvelles de nos connaissances communes. Il lui arrive, et malgré le fait que je ne sois plus en activité, de me demander des conseils et de vérifier si le moment venu je pourrais toujours lui faire rencontrer la personne dont je lui parle depuis si longtemps. Il s'agit de Sophie qui travaille pour le CDHAT pour qu'elle l'aide à ce qu'enfin il puisse trouver un logement. Il a toujours repoussé cette proposition d'étape en étape, la dernière étant lorsqu'il pourra prétendre à la retraite.

Au total, avec un petit niveau scolaire et de faibles qualifications techniques, ils se sont déplacés et ont mobilisé l'essentiel de leur vie pour se réaliser socialement par le travail et pour construire une famille ; ce n'est que tardivement qu'ils seront pris en charge par l'ASIG.

1.1 — La vie de l'arsenal et du monde local : une inclusion par le travail

Le développement de chacune de ces histoires de vie permettrait d'illustrer comment elles sont traversées par les faits socio-économiques de leur temps. Pour chaque histoire, nous verrions apparaître des liens d'interdépendances avec les autres « sujets » du monde : personnes, institutions, structures et événements, etc., depuis leurs naissances ; et avec eux, ils ont construit leurs vies, leurs identités et tenté d'y apparaître.

Ainsi, *Marc B.*, 56 ans, originaire du Calvados, ne serait-il pas né à Cherbourg pendant les événements d'Algérie si ce port n'avait pas été militaire, comme son père qui y venait en cantonnement pendant ses permissions. De même, *Paul H.*, 57 ans, fut-il sans doute conçu pendant les permissions de son père, comme l'un de ces deux demi-frères d'un âge quasi identique ; il découvrira son existence que tardivement, au moment où son père dut rentrer en maison de retraite pour des raisons de santé. Et *Christine A.*, 60 ans, n'aurait pas rencontré son premier mari et père de son fils, militaire et sous-marinier ; elle ne serait pas allée à Brest pour le suivre ; et ce dernier, de retour à la vie civile, n'aurait sans doute pas trouvé du travail à l'arsenal s'il n'avait pas eu le soutien de la famille d'accueil de madame inscrite dans cette industrie.

Quant à *Blaise F.* 59 ans, il a vu sa vie « traversée » par la vie locale de manière plus marquée encore. En effet, son CAP de chaudronnier lui permit de travailler 7 ans en sous-traitance dans l'arsenal. Il n'aurait pas rencontré sa femme dont la famille venue des Ardennes fut attirée par le développement industriel local, apportant avec eux une culture ouvrière relativement absente de la population locale. Par la suite, avec le resserrement économique et la technicité croissante, il travaillera dans la construction navale plus classique, puis pour la Cogema en maintenance nucléaire dans ses années d'expansion. Il finira sa carrière dans une entreprise de sous-traitance très dépendante des deux grands donneurs locaux (nucléaire et industrie militaire). Il respire la vie au rythme des commandes obtenues par « son » entreprise. « Il a du boulot, un nouveau contrat, il respire en même temps que sa boîte. » Dira *Aline*, son accompagnatrice du CCAS. Les difficultés de l'entreprise participeront sans nul doute à ce qu'il se retrouve dans un dispositif d'accompagnement ASI.

Hervé C., 58 ans, est issu d'une famille d'origine rurale et très modeste ; elle s'est réalisée socialement avec l'explosion économique de la ville. Ses parents, dans les années d'après-guerre de Cherbourg où se développent les activités militaro-industrielles, ont pu développer un commerce familial réputé de torréfaction (avec circuit de distribution) en bénéficiant de la croissance économique généralisée. Il a vu sa formation initiale se construire en lien avec le développement des grands chantiers nucléaires locaux (et nationaux). Après avoir travaillé dans l'électricité industrielle, il travaillera un temps pour la sécurité nucléaire à Beaumont-Hague avant de se rabattre avec le « rétrécissement » économique sur une activité d'électricité « pavillonnaire ».

Paul H. dont nous avons déjà évoqué l'apparition fut élevé à Paris par son grand demi-frère à partir de l'âge de 13 ans ; il reviendra à 18 ans pour mener durant 10 ans une activité de pêche sur le « banc » de Barfleur tout juste découvert (moules sauvages).

Marc B., quoique né à Cherbourg où il reviendra se poser pour mettre un terme à sa grande errance, grandira dans la région de Lisieux. Il y passera un CAP d'ajusteur et une qualification soudure ; puis il travaillera dans le bassin industriel de la Seine-Maritime. La transformation de l'industrie « lourde » pour des unités plus diffuses et plus spécialisées répondant davantage aux besoins croissants du flexi-marché l'obligera à s'adapter ; il travaillera dans la plasturgie⁵⁰¹.

501. Voir annexe VI, son histoire de vie reconstruite (deux histoires complètes, pour exemple, se trouvent en annexe pour illustrer la logique de réflexion utilisée ici dans la reconstitution des histoires de vie).

Ainsi, et sans développer plus avant pour les personnes regroupées de cette génération, leur vie a été directement impactée individuellement et familialement par le monde du travail et les transformations techniques et économiques locales. Celles-ci interrogent en cela leurs appartenances, leurs représentations et leurs origines sociales. Nées pour l'essentiel à Cherbourg, l'histoire locale et l'histoire globale traversent leurs vies individuelles et familiales.

1.2 — *Origines sociales*

Pour l'essentiel, les parents et/ou grands-parents sont d'origines rurales et ouvrières : employés de ferme, journaliers, chauffeur de carrière, magasinier, militaire... L'histoire des parents leur est pour partie inconnue et souvent défaillante. Seul Paul H. aura du côté maternel des origines sociales différentes : une mère et une grand-mère institutrice dans le bocage environnant. Nous entendons par ouvrier/rural, non pas une opposition, mais une réalité sociale ; nous la retrouverons dans les autres histoires de vie des catégories d'âge plus jeune sans y retrouver la même homogénéité. Ces personnes vivent dans le milieu rural où ils ont puisé leurs ancrages et leurs origines modestes. Ils sont ouvriers soit dans le milieu agricole ou à la périphérie, soit à la « ville ». Ils ont conservé un mode de vie attaché aux pratiques et représentations de ce monde-là.

Leurs histoires familiales leur sont connues de manière parcellaire, soit sur un pan de filiation — maternelle ou paternelle, soit sur l'ensemble. Ainsi, n'ayant eu que peu de contacts, Christine A. n'aura accès qu'à une histoire très succincte et rapportée de l'existence de ses parents à l'âge de 13 ans. Elle ne les verra que quelques fois à partir de l'âge de 15 ans (filiation non vécue).

Francis L. a une méconnaissance de sa filiation. En partie élevé par sa grand-mère entre 4 et 9 ans, il ne retrouvera pas sa place au retour de la famille de Toulon (qui, entretemps, s'était agrandie), et dont l'ambiance était fort chaotique. Il saura toutefois que son père était originaire de Dinan, mais n'aura que peu de souvenirs d'enfance en lien avec ce pan familial. Par ailleurs et dès son plus jeune âge, fuyant l'ambiance familiale, il ira chercher son ancrage dans la famille voisine dont il tirera un grand nombre de ses valeurs identifiantes et narratives actuelles.

Si Jacques V. connaît l'ancrage à Cherbourg de la fratrie de son père dans le milieu de la pêche, il saura juste que ses parents sont d'origine rurale du centre Manche et du Calvados (Littry). Il en est de même pour Hervé C..

La famille de Blaise F. est elle aussi d'origine rurale. Aux conflits familiaux s'ajoutent parfois des secrets ou des non-dits : chez Blaise F., le grand-père fut déporté. Dans la même logique, le père de Jean Paul M., originaire de l'Oise, déporté à Auschwitz ira vivre un temps en Algérie jusqu'aux « événements » avant de rencontrer sa mère. Le père restera très silencieux sur cette histoire personnelle à l'égard des enfants.

Paul H. saura juste qu'ils étaient originaires d'un village rural autour de La Haye-du-Puits ; son père était en conflit avec sa propre mère et ses frères à la suite d'une enfance ponctuée de placements institutionnels. De plus, s'il connaît sa grand-mère vieillissante avant l'âge de 6 ans, il n'aura pas de liens avec ces oncles ou ces cousins du côté paternel. Du côté de sa mère qui était institutrice, nous saurons seulement que sa grand-mère l'était également. Au détour des entretiens, je découvrirai l'existence d'un oncle maternel avec lequel il n'eut pas de liens avant ses 13 ans ; pourtant celui-ci élèvera son demi-frère après le décès de leur mère (celui avec qui il avait grandi).

Si Marc B., élevé par son grand-oncle, connaît un peu l'histoire paternelle, il n'aura guère d'information du côté maternel ; il ne voyait sa mère que le week-end parfois, et celle-ci était en conflit avec sa propre famille.

On observe donc une homogénéité des origines sociales. Plutôt ruraux et ouvriers, ils viennent de la périphérie proche ; leurs inscriptions géographiques sur la ville résultent d'un

processus migratoire centripète lié au travail. Les parents sont venus à Cherbourg pour des raisons économiques. Des parties de leurs histoires familiales leur sont souvent manquantes.

1.3 — *Trajectoires individuelles et familiales*

Leurs vies à chacun s'inscrivent dans des trajectoires familiales, géographiques et socio-économiques liées à la transformation du monde social. L'histoire de la famille de Jean Luc G., pourtant âgé de 46 ans, est à ce titre typique des trajectoires familiales des ouvriers ruraux ; elles sont sans inscription durable sur plusieurs générations dans une tradition ouvrière sur le modèle industriel et urbain.

Les enfants du « pacha »

« Pacha est un terme de marine qui est surtout utilisé dans la marine nationale pour désigner le commandant. En l'attribuant à son père, il décrit non seulement le statut du père, mais il dessine également l'univers dans lequel il est apparu en 1970, le monde ouvrier de l'Arsenal. Jean Luc G. est le 8e enfant d'une fratrie de 9 enfants dont le dernier souffre d'une trisomie 21. Jean Luc G. est né à la maison (l'hôpital n'est pourtant qu'à trois kilomètres), au cœur d'une famille nombreuse, ouvrière et rurale de tradition (le grand-père paternel était mineur aux mines de Flamanville [creusées dans la falaise aujourd'hui disparue]). La vie de cette famille est entièrement écrite par l'évolution de l'arsenal de Cherbourg. Son père alors âgé d'une quarantaine d'années travaille pour l'arsenal dans une grande entreprise d'électricité qui sous-traite aujourd'hui encore pour la DCNS. Sans faire partie de la grande aristocratie ouvrière, "ceux de l'arsenal" — distinction qui existe toujours parmi les ouvriers —, il a à cette époque une position qui lui permet de garantir un accès à ses deux fils aînés dans l'entreprise où il travaille, et un mariage pour trois de ses quatre filles avec cette "élite ouvrière" (les ouvriers de l'arsenal) : pris qu'il est sans doute dans un réseau de solidarité et d'entraide périphérique. Lorsque Jean Luc G. aborde les bancs de l'école du village, ses deux frères aînés intègrent successivement l'entreprise de leur père comme électricien... ».⁵⁰²

À chaque génération, un « Nouveau Monde », de nouveaux modes de vie, et de nouvelles représentations sont à saisir et à intégrer pour tenter d'inclure sa propre histoire dans l'air du temps.

Ainsi, Blaise F. est issu d'une famille d'origine rurale (Centre Manche). Son père, chauffeur en carrières, puis en travaux publics, arrivera à La Glacerie (commune de l'agglomération) et y élèvera ses 4 enfants. Quant à sa sœur aînée, elle travaillera à Alcatel jusqu'à sa dissolution, puis partira s'installer dans le Sud. Le second frère fera sa carrière à l'arsenal (DCN) et même s'il est en relatif conflit avec les autres membres de la famille, il reste un modèle de réussite sociale. Blaise F. construira sa vie dans le même objectif ; il s'inscrit dans un parcours professionnel visant à accéder à « l'arsenal » : il n'y travaillera qu'en intérim ou en sous-traitance. Il se mariera avec la mère de ses trois enfants. Celle-ci vient d'un milieu ouvrier « métallo » des Ardennes. Son fils aîné né en 1982 passera un CAP de métallier, puis il travaillera dans une menuiserie alu-PVC à Montsurvent dans le centre Manche. Blaise F. raconte par ailleurs : « Quand j'ai quitté l'école... je voulais me mettre dans la mécanique auto... je voulais tenir une station essence. Je m'imaginai très bien en couple, ma femme à la station-service, moi au garage... ». Ces propos montrent qu'il partage les représentations et aspirations de réussite sociale portées à cette époque dans le milieu ouvrier de province : celles de l'accès à un petit commerce ou une petite entreprise familiale.⁵⁰³ Nous pouvons nous demander si celles-ci

502. Extrait du récit de vie reconstitué en annexe VI.

503. Je me dois de rappeler ici le travail d'Annie Ernaux qui, dans son œuvre littéraire et particulièrement dans « La Place » et « Une femme », raconte fort bien ces rêves de promotion sociale partagés par ce monde ouvrier rural. Elle raconte également tout le « travail » de la honte, de la distinction de classe, de la solitude qui œuvre dans la constitution de ces parcours transgénérationnels d'ascension sociale, et combien chez elle, il va se répéter. Mais aussi, combien ces relations sociales privées sont traversées du regard social jusqu'au plus intime des ressentis corporels tels que l'écrit si justement Anne Coudreuse en parlant du travail de l'auteure : « Mon père avait la même attention pour nous dans la ferme qu'il avait héritée de son père, où nous allions passer les week-ends et qui n'a pas

ne sont pas une forme synthétisée de la représentation de la réussite sociale située entre celles attachées aux modes de production rurale et la modernité. Ce rêve d'une vie idéalisée évoque également le modèle quasi autarcique paysan.

Dans une trajectoire similaire s'inscrit la famille de Hervé C. Le grand-père fut journalier agricole, puis le père, magasinier à Carentan, avant de devenir le commercial de l'entreprise familiale de torréfaction gérée par son frère. Hervé C., électricien en électricité industrielle, considère que l'un des symboles de reconnaissance au travail est l'attribution d'un véhicule de fonction. L'âge faisant, face aux difficultés d'accès au travail, il tentera sans succès lui aussi l'aventure de l'entreprise individuelle ; le fourgon immobile devant la maison fut la marque de son échec.

Francis L., après des années de travail en déplacements (en partie pour subvenir aux besoins de l'ensemble de la famille qui se forma « accidentellement » à ses 18 ans) « essuiera » un divorce. Il prendra alors une année sabbatique pour revenir à Cherbourg près de ses enfants et tenter l'aventure de l'entreprise individuelle en reprenant un bar.

Marc B. quant à lui, empreint du travail et de sa valeur inculquée par l'éducation de son grand-oncle, artisan-tapissier, tentera de construire une vie sur le modèle de « l'idéal pavillonnaire », alliant travail stable et réussite professionnelle, vie de famille et présence paternelle près de ses enfants. Ce modèle permet également à son épouse l'accès au travail, même si cette configuration ne tiendra qu'un temps.⁵⁰⁴

Pour Christine A., la lecture en ces termes semble plus complexe. Toutefois, fille de journaliers agricoles, elle fut élevée dans une famille d'accueil dont le mari travaillait pour l'arsenal. Elle se conformera à être une des figures féminines d'inclusion sociale de la ville pendant les dix premières années de sa vie d'adulte : femme de militaire embarqué.

Seul dans cette cohorte des plus de 50 ans, Jacques V. fait exception. Il aura vécu dès le début de sa vie d'adulte, une vie en marge du « monde commun » entre le banditisme et la prison. Toutefois, son discours sur la conduite idéale dans ce monde particulier renferme des notions de valeurs, de devoirs, et de droiture proche de celles attachées au métier. Le discours sur le métier ne serait-il pas un idéal « rural » dans un monde ouvrier ?

1.4 — Modèles familiaux, structures familiales et solidarités

Nous nous trouvons face un échantillon de formes familiales où le modèle de solidarité est initialement traditionnel : les valeurs sont centrées sur le travail, le foyer familial, les liens familiaux élargis, et une forme de droiture.

L'attribution des prénoms l'illustre cela en étant pour l'essentiel liée à l'affiliation chez l'ensemble du groupe, et souvent attachée au côté paternel. Ainsi chez Jean Paul M., son frère aîné porte le prénom du père et du grand-père (Marcel). Les prénoms 2 et 3 de Paul H. sont ceux de ses oncles paternels. Blaise F. a celui de son père en second prénom et de son parrain en troisième. Seule Christine A., qui n'en a qu'un, pense que ses parents l'avaient choisi par goût. Quant à Marc B., il a vu son premier prénom être celui du saint protecteur du métier de son père. La prénomination dessine alors tout un tissage de liens d'appartenance et d'obligations, en cours, et à venir.

1.4.1 — Inclusion solidaire familiale

Les premières années de leurs vies ont été difficiles sur des périodes plus ou moins longues. Toutefois, des pratiques familiales et sociales sont venues alors les soutenir et les

eu le chauffage tout de suite. La relation complexe et douloureuse de l'enfant avec sa mère, entre admiration et honte, m'éclaire aussi sur mes propres contradictions, et là encore c'est ce qu'il y a de plus corporel, les détails physiques les plus indicibles qui m'aident à formuler pour moi ce malaise qui se situe à la croisée de l'intime et du social. » In Anne Coudreuse, « La honte comme «vérité sensible» de la domination », in *Annie Ernaux : Un engagement d'écriture* [en ligne]. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle, 2015 (généré le 12 août 2020). <<http://books.openedition.org/psn/175>>. ISBN : 9 782 878 547 412.

504. Cf. annexe VI la reconstitution de son histoire de vie.

guider. Ainsi, 4 personnes de ce groupe n'ont pas été élevées toute leur enfance par leurs parents. Seule Christine A., à l'environnement familial très déficitaire et isolé socialement, fut placée chez « sa mère nourricière » à six ans, après avoir vécu un temps à l'orphelinat (comme sa fille 30 ans plus tard).

Après le décès de sa mère à 13 ans, Paul H., ira vivre chez son grand demi-frère maternel à Paris et son dernier demi-frère avec qui il avait grandi sera par la suite élevé par l'oncle maternel avec qui pourtant la famille n'entretenait que peu de liens jusqu'alors. La famille maternelle avait sans doute jugé que la qualité de la famille paternelle n'était pas assez assurée pour conduire l'éducation des deux enfants. Le grand-oncle et la grand-tante paternels élèveront Marc B. de 3 à 22 ans. Enfin, Francis L. sera élevé entre 5 et 9 ans chez la grand-mère maternelle. Néanmoins, cette rupture pour raisons de santé insinuera une distance avec sa fratrie et sa famille au-delà de ce temps. Pour les autres, ils grandiront avec leurs familles, même si Jacques V. partira s'engager à l'âge de 16 ans à Toulon.

Ces pratiques familiales sont importantes pour cette génération : les accidents de vie sont garantis par des tiers familiaux, et les ressources sont d'abord recherchées au sein de la famille plus ou moins élargie. À ces pratiques est souvent associée une « culture du secret » qui ne permet qu'une révélation tardive et partielle des causes pour justifier ces décisions familiales qui s'imposent à l'enfant. Tel en fut le cas pour Marc B., ou Paul H.. Pour beaucoup, les parents seront décédés avant, ou les tensions internes auront produit de telles ruptures ou colères qu'il leur sera impossible d'y mettre du sens.⁵⁰⁵

1.4.2 — Les solidarités infrafamiliales comme modèle de solidarité

Dans ce groupe, les solidarités infrafamiliales se prolongent en dehors de l'enfance, et en dehors de la famille avec le mariage. Elles peuvent s'étendre à des relations « familiales » amicales durables. Ce fut le cas pour Francis L. qui trouvera un substitut paternel soutenant dans la figure de son voisin maçon Gilbert, voisin avec qui il restera en lien jusqu'à son décès en 2000. Il en va de même pour Paul H. avec son ami de toujours, comme nous le verrons un peu plus loin. Ainsi, par la lecture croisée des récits de vie, nous voyons apparaître à travers les sociogénogrammes et la reconstitution des « frises » historiques, des solidarités qui fonctionnent au-delà de l'enfance comme modèles de relations. Elles sont valorisées par le groupe d'origine et d'appartenance dans lequel les événements se produisent et où la vie s'écoule. Comment fonctionnent-elles et que nous disent-elles ?

Jean-Paul M. ne dit que peu de chose de ses solidarités familiales, si ce n'est que célibataire et en difficulté dans son travail, il le quittera pour devenir l'aidant de sa mère jusqu'à sa mort. Mais à la lecture du sociogénogramme, ses solidarités apparaissent également dans les orientations professionnelles de ses frères. Ainsi, son frère aîné (demi-frère maternel) qui travaillait à la scierie avenue de Paris fit rentrer son troisième frère dans l'entreprise ainsi que le quatrième, son frère aîné issu d'un même lit. Par ailleurs, le second frère (son demi-frère également), brancardier à l'hôpital, permit au sixième de la fratrie d'intégrer la même fonction. Il ne nous est pas possible de définir le possible lien initial entre le réseau de son père travaillant à l'Arsenal et les embauches de ses fils, mais il nous est permis de le supposer. Et ces solidarités ne s'arrêtent pas là. En effet, lorsque Jean Paul M. est expulsé de son logement la première fois, il ira vivre chez son frère cadet (le sixième). Mais la seconde fois, la honte, la gêne peut-être, « l'air du temps » sans doute, feront qu'il ne sollicitera pas son aide. Pourtant, il entretiendra toujours des liens étroits avec lui, en lui offrant régulièrement des services qu'il poursuivra pendant les quelques mois passés dans la rue avant son intégration dans la recherche.

505. Toutefois, la question du secret de famille peut résulter d'une reconstruction justificatrice du malheur, a posteriori, et servant à faire sens. Il faut également garder à l'esprit l'humeur du temps et le milieu social où l'on ne parle pas de l'intime, du privé, ni de ses propres émotions à ses enfants ; cela peut être considéré comme une impudeur et une faiblesse, à tout le moins, pas avant qu'ils ne soient considérés comme des pairs à part entière, par les parents ou les adultes de la famille, c'est-à-dire des adultes eux-mêmes. Le monde des adultes et celui des plus jeunes sont séparés avant l'horizontalisation des rapports sociaux, et les sujets de discussion distinguent ceux qui peuvent ou non les entendre : hiérarchisation sociale.

Dans cette même logique, Hervé C. avait rompu tout contact avec sa famille, à l'exception de liens épisodique avec son frère cadet. Il sollicitera tout de même l'aide de ce dernier lorsque, après l'expulsion, il dût récupérer meubles et objets. Mais cette sollicitation fut contrainte et « forcée » par la nécessité : il avait besoin d'aides d'urgence.

Ceci nous permet de nous interroger sur ce qui permet l'échange ou non de solidarités. Qu'est-ce qui autorise à demander ou à solliciter de l'aide dans ce modèle relationnel ? Et les choses ont-elles changé ? Quelle est cette dette sociale écrasante ou impossible qu'éprouve Jean Paul M. et qui l'empêche de solliciter de l'aide auprès des siens alors qu'il vit "en rue", puis en hébergement temporaire, après sa deuxième expulsion ? Cette dette pourtant « l'oblige » à ces nombreux services rendus à son frère et sa belle-sœur, actifs tous les deux.

À ce stade, reprendre le sociogénogramme de Jean Luc G., déjà évoqué précédemment, permet de mettre en évidence la réciprocité et le lien entre l'espace du travail et la solidarité primaire et intergénérationnelle. Quoique n'ayant que 46 ans, Jean Luc G. a vécu et grandi dans cette logique de solidarité familiale rurale et ouvrière propre à ce groupe de plus de 50 ans. Ainsi, son père, né en 1930, fils d'un mineur de Flamanville, a travaillé pour l'arsenal. Il fit rentrer ses deux fils aînés chez Conflux (l'entreprise pour laquelle il travaille). Il maria deux de ses trois filles à des ouvriers de l'arsenal et la troisième à un employé de TPE. L'enfant suivant, tout en ayant un CAP de chaudronnerie, devint maçon. Le suivant encore travailla un temps comme « métallo » dans un chantier naval privé avant de multiplier plusieurs emplois divers, puis le RSA. Ces deux derniers, comme Jean Luc G., ne bénéficieront pas du réseau des solidarités ouvrières, leur père étant retraité. De plus, ils arrivèrent sur le marché de l'emploi dans des périodes moins fastes. D'ailleurs, Jean Luc G. ne connut lui-même que très peu le travail formel. Très vite, il naviguera dans le travail informel, homme à tout faire « *ayant appris sur le tas* » : restauration de logements, bûcheronnage, jardinage, etc. Ces petits travaux, il les dénicha dans ce réseau de relations familiales et ouvrières construit par son père, avant de devenir l'aidant de ses vieux parents. C'est dans ce type de relations qu'il puise son identité : celui qui rend service. Et lorsqu'après le décès de ses parents, il se retrouva en grande difficulté sociale et ira vivre chez son frère qui rencontrait lui-même des difficultés. Finalement, leur sœur aînée les aidera dans les différentes démarches administratives face auxquelles ils se trouvaient très démunis, avant qu'ils ne soient pris en charge dans le cadre de l'urgence sociale par le CHRS. Jean-Luc G. est l'avant-dernier enfant d'une fratrie de 9 enfants, ses parents sont âgés lorsqu'il est encore qu'adolescent. Il vit dans un univers de représentations en total décalage avec son temps. Là où les aînés de la fratrie se sont adaptés aux modèles d'intégration sociale et professionnelle, il trébuche et patine. Ce qu'il est essentiel de retenir pour cette situation, c'est le décalage du modèle relationnel : il a 46 ans et celui auquel il s'accroche semble dépassé.

Dans l'histoire de Blaise F., c'est la solidarité familiale élargie vers la belle famille qui se substitue à celle défaillante de sa propre famille comme point d'ancrage, d'appui et de ressources. Après le divorce, mais surtout après le retour de sa belle-famille dans leur territoire d'origine (les Ardennes), le réseau d'entraide se rétrécit ; et cela même s'il reste en lien avec eux et avec son ex-épouse. Ces solidarités familiales de la belle famille se retrouvent également dans l'histoire de Marc B.. Elles viennent se substituer à des liens familiaux défaillants, souvent idéalisés alors que les ancrages sont incertains (le beau-père de Marc B. était également un ancien militaire ayant combattu en Indochine ; une figure de substitution ?) Elles ouvrent à une multiplication et à une diversification des liens sociaux, mais qui tendent à disparaître après la séparation ou le divorce. Dans ces deux histoires, leur préoccupation vis à vis du père est centrale. Ils la mettent en avant lors de chaque entretien. Mais quel est son statut dans le discours : plainte, revendication identitaire, ou affirmation d'être un père « moderne » ?

1.4.3 — *La solidarité familiale élargie aux autres relations de proximité*

La solidarité s'étend également au-delà des liens proprement familiaux sur ce même modèle d'échange et de liens. Reprenons l'histoire de Christine A. qui fut placée en famille nourricière jusqu'à ses 18 ou 20 ans avant de « se mettre en couple ». Si la vie de couple avec son mari sous-mariner fut difficile du fait de ses longues absences, les solidarités vont énormément contribuer à son maintien social. Ainsi, elle vivra une période difficile où elle se retrouve seule à Brest pendant les longs mois de campagne de son mari. Après son engagement militaire, ils iront vivre à Paris dans la belle-famille le temps de l'école maternelle de leur fils. Ce sont pour Christine A. des temps heureux. Et à leur retour sur Cherbourg, les relations de sa famille d'accueil permettront à son conjoint de trouver un emploi à l'Arsenal : « Au tout début, c'est la fille de ma mère nourricière, Annick, qui l'a mis à l'Arsenal ». Ensuite, Christine A. va quitter le père de son fils. Elle est alors âgée de 33-34 ans, l'année le RMI se met en place. Si elle ne peut pas expliquer cette séparation, elle reconstruira des liens « quasi familiaux » avec la famille de son vieil ami de bar « Tonton ». Et à 37 ans, le jour de la naissance de sa fille issue d'une rencontre tourmentée et sans avenir, son premier mari, « Tonton » et la mère de celui-ci sont présents. Néanmoins, leurs implications n'empêcheront pas le placement de sa fille 3 ans plus tard (Cynthia A.) Les solidarités primaires fonctionnent jusqu'au placement de sa fille. À la même époque, une série de décès vient bouleverser son existence (père et mère d'accueil, père et mère et la mère de « Tonton »). Face à ces événements, « Tonton » viendra alors vivre chez elle au quartier du Maupas. Ils partageront leur solitude, mais également leurs goûts pour l'alcool. Et dans un rétrécissement social assez conséquent, ils vivront au jour le jour du RMI/RSA. Christine A. ne verra que très peu sa fille à partir de cette période. Même si elle suivra quelques stages en insertion, elle s'éloigne définitivement du travail. Elle s'oriente alors vers un long chemin d'isolement d'abord à deux : « L'alcool, c'est parce qu'on ne veut plus rien voir et entendre. » Puis après le départ de « Tonton » en maison de retraite en 2013-2014, elle se retrouve seule : « On se retrouve dans le vide, comme cela, tout d'un coup ! » Et ce sera le grand abandon, la grande solitude. Elle ira jusqu'à laisser la porte ouverte de son logement « pour voir du monde ».

Lors des entretiens avec Paul H., il n'est pas rare de voir arriver son ami d'enfance qu'il retrouvera lors de ces deux retours de Paris, après de longues périodes d'absence. Ainsi, c'est par son réseau de connaissances qu'il rencontrera sa seconde compagne de vie, peu de temps après son second retour en 2009. Évoquant cette amitié fidèle, il dira : « celui qui m'a aidé à déménager, c'est un copain d'enfance... Oueh de Barfleur... ses parents tenaient une charcuterie... P., c'est comme un frère, si j'ai besoin d'un service, y vient. Question amitié, c'est le plus solide. » Il se réfère toujours à un idéal familial. Il en fera de même en parlant de Sophie, son accompagnatrice du CDHAT : « Elle est comme ma fille, c'est une mère pour moi ». Et en évoquant son premier retour à 18 ans, après 5 ans d'absence, il se souviendra de l'aide du père de cet ami en ces termes : « Quand je suis revenu de Paris la première fois et que j'ai commencé la pêche, le père à P., il m'a donné à manger... Depuis l'enfance... c'est de l'amitié ça... vraiment... » Puis, il ajoutera concernant cet ami : « C'est lui qui m'a proposé : "tu me dis, je t'aiderai" ». Il s'agissait de transporter les meubles de son ancien logement restés entreposés après l'expulsion ; il put ainsi emménager dans le nouveau logement trouvé par l'accompagnatrice du CDHAT.

Pourtant, après le départ de sa compagne et après l'expulsion, alors qu'il se trouve sous tente, il ne fera pas appel de lui-même à cet ami ni à personne ; il restera trois mois ainsi. Lorsque je lui demandai : « Et votre ami qui est là, vous n'auriez pas pu aller le voir ? » il me répondit : « Ah non, non, j'aime pas demander, on ne demande pas, j'aime pas ça !... ». Cet ami lui rend visite presque chaque jour depuis. Je poursuivis : « Et si l'on vous offre ? » Il continua ainsi : « Oui, mais demander non... ».

Nous développerons plus avant les règles de l'échange qui préexiste à ces faits, mais nous voyons déjà qu'un savoir-être social y est sous-entendu : on ne demande pas. Un savoir qui s'inscrit et se définit directement dans la logique du don et des obligations de réciprocité. Un

savoir à l'opposé de la logique de l'assistance sociale basée sur un droit où la demande est supposée être première.

1.5 — *Synthèse de la lecture sociale de ce groupe des plus de 50 ans*

L'homogénéité du groupe est frappante. Il est issu des « classes laborieuses » d'hier et d'avant-hier. D'origine ouvrière rurale, le groupe glorifie le travail bien fait, le métier (dans l'esprit de l'artisan). Il est habité par les valeurs d'honneur, de respect mutuel avec le patron, la valorisation de la force physique (ou de l'habileté) comme expression de la capacité au travail, et au-delà, de celle d'être un homme. Pour la plupart, les membres de ce groupe sont très imprégnés de la représentation rurale de la famille comme entité unifiée et foyer de production échangeant avec d'autres entités ; elle est prise dans un cycle d'obligations et d'échanges intergénérationnels élargis. Très investis dans la révolution économique de l'après-guerre, ils idéalisent « l'ouvrier de l'arsenal », le petit commerçant⁵⁰⁶, le « modèle pavillonnaire », comme expression de la réussite sociale et de la modernité : ils ont collé à l'idéal de réussite de leur époque. Comme aucune des autres générations, leurs vies sont incluses et traversées des « événements » du monde.

Dans ce mode de vie, la représentation familiale est celle d'une cellule familiale « attachée » par des obligations intergénérationnelles. Les ruptures familiales et la méconnaissance d'une partie de leurs « origines » ont sans nul doute un impact important sur leur devenir. Malgré cela, cette inclusion familiale élargie est souvent mobilisée pour pallier les difficultés infrafamiliales pendant leur enfance, et pour accompagner leur parcours social et professionnel par la suite. Les solidarités familiales servent de modèles aux relations sociales et s'élargissent au-delà du cercle familial. De plus, elles sont intergénérationnelles : elles s'inscrivent dans une temporalité longue faite de devoirs et de services rendus. Elles s'ouvrent aux liens d'alliance (par le mariage) et aux liens professionnels. Ces personnes furent élevées dans cette modalité d'échange social où les relations primaires viennent s'inviter dans l'espace secondaire.

Dans les pas d'Alain Caillé, on y reconnaît la dimension dialogique des socialités primaire et secondaire et leurs nécessaires articulations. Pour ce groupe, les conditions de son élevage, de la représentation des relations sociales et de son entrée dans le monde sont primarisées. Incontestablement, le registre de représentation des liens sociaux et leurs formes dans la socialité primaire ont déjà subi des transformations au cours des épisodes historiques précédents conformément aux exigences de la socialité secondaire.⁵⁰⁷ Pourtant, les relations familiales et élargies y sont fondamentalement primaires en « esprit et en actes », et elles viennent agir sur l'espace de la secondarité, dans la transmission et le soutien pour l'accès au travail, comme dans la solidarité d'assistance. De ce fait, elles induisent une représentation des modalités de l'échange social spécifique qui peut entrer en conflit « interne », voire en « blocage », avec la logique assistantielle. Celle-ci vient alors interférer sur les formes du « recevoir », et sur les possibilités de demander de l'aide.

En première ligne de la transformation sociale des quarante années d'après-guerre, ils en ont été les « artisans » avant d'en subir les conséquences. Dans l'ensemble, venant du monde rural, ils ne sont pas issus d'une « tradition ouvrière », syndicale et « légaliste », inscrite dans

506. Ainsi la trajectoire de Francis L. est éclairante. Après s'être formé sur « le tas » comme électricien industriel, il travaille en déplacement jusqu'au moment où couple et travail deviennent difficiles. Puis, il tentera l'aventure du petit commerce ; et après la faillite et un temps d'errance, il se mettra à proposer ses services — non déclarés — pour la restauration de maison. Il adopte alors le discours du petit entrepreneur et du travail bien fait. Et lorsque je le visite, et que son état physique s'est dégradé avec la marche difficile, je constate qu'il a installé dans son logement HLM un atelier prenant la moitié de celui-ci. Il est toujours habité de cet idéal, même dans l'inconduite sociale, de travail et d'artisan.

507. Alain Caillé, *Splendeur et misères des sciences sociales : esquisse d'une mythologie*, op. cit., p. 368. Car pour l'auteur, et cela, quel que soit le type de société, « c'est, par hypothèse, toujours dans la socialité secondaire que la primaire trouve son lieu d'institution. » In *Ibid.*, p. 364.

leur histoire familiale. Et s'ils se réalisent dans cette transformation sociale dans les premiers temps de la relative opulence économique sans être limités par une faible scolarité, ils seront les plus en difficultés face à la mutation économique, technique et industrielle. Certes, le faible niveau scolaire et de qualification peut être la marque d'une certaine vulnérabilité ; mais il semble plus pertinent d'interroger pour ce groupe les transformations sociales du travail, de l'échange et de la famille, et l'évolution de leurs représentations associées au fil du temps, pour mettre en lumière la manière dont elles rencontrent nos générations sociales.

Quelques caractéristiques sociales et vulnérabilités spécifiques et récurrentes repérables pour cette « génération sociale » favorisant la constitution d'un « isolement désolant » :

- Leurs vies sont marquées et inscrites dans une succession générationnelle de transformations sociales.
- Milieu d'origine ouvrier/rural, plutôt originaire du nord Cotentin.
- Séparation familiale et "élevage" dans d'autres espaces que leur famille d'origine.
- Père ancien militaire souffrant de troubles post-traumatiques.
- Alcoolisme familial.
- Violence et/ou insécurité familiales pendant l'enfance.
- Absence ou manque dans l'histoire familiale, père absent ou inconnu.
- Succession de ruptures professionnelles et/ou familiales.

2 — Les enquêtés de 35 à 50 ans : « “Les fils de la crise” et de l’entre deux mondes »

Ces 5 hommes vivent seuls au moment de l’enquête. Ils sont âgés respectivement de 46 – 44 – 42 – 38 et 36 ans, et leurs histoires semblent au premier abord beaucoup moins homogènes que pour la génération sociale précédente. Si tous ont tenté avec plus ou moins de succès de constituer une vie de couple, à défaut d’une famille, seul Christian B. (44 ans) partagera une quinzaine d’années avec sa femme (mais son couple ne put avoir d’enfants). Christo L. aura un fils et sera marié pendant 4 à 5 ans. Cette période fut celle où il sera le plus inscrit dans une activité professionnelle. Quant à Guy N., il partagera une vie chaotique pendant 14 ans avec une compagne, entrecoupée de longues périodes d’incarcération, ils auront un fils. Cet ensemble est bien différent du groupe précédent où 6 sur 8 des personnes auront fondé une famille stable et 4 sur 8 auront élevé des enfants sur des durées de 10 à 15 ans.

Leur enfance, elle aussi, est plus disparate. Jacky D. fut élevé dans une famille ouvrière rurale homogène, bien intégrée dans la vie locale jusqu’à l’explosion familiale en 1999 (il a 18 ans alors). Jean Luc G. et Christo L. vécurent dans des familles très nombreuses, très modestes, de milieu social ouvrier/rural et dont la sociabilité relèverait davantage du groupe précédent (originaires tous les deux du village de La Glacerie). Les enfances de Christian B. et de Guy N., différentes encore, sont marquées par la protection de l’enfance. Christian B. fut placé à 16 ans et demi. Si Guy N. n’en dit rien pour ce qui le concerne, il évoquera le placement d’au moins 3 des 6 enfants de la fratrie dans son récit de vie. Seul Jacky D. est issu d’une fratrie de 2 enfants en cela conforme aux moyennes de natalité de l’époque. De plus, à l’exception de Jacky D., la violence paternelle et/ou la misère sociale et financière traversent leurs enfances.

4 sur 5 sont originaires du nord Cotentin, 3/5 de l’agglomération, et le cinquième de Normandie. Leur scolarité est dans l’ensemble fort médiocre et ne leur permet pas d’accéder à une qualification professionnelle. En cela, leur situation est bien différente de la génération précédente. Leur intégration professionnelle sera réorientée vers la formation pour adulte avec un succès très relatif, et trois d’entre eux bénéficieront du RMI/RSA dès 25 ans.⁵⁰⁸

Pendant les années 1985-2005, de grands plans de restructurations, de licenciements et de mutations économiques traversent Cherbourg. La disponibilité de l’emploi en général, et celle des emplois non qualifiés en particulier, est fortement altérée lorsqu’ils arrivent sur le marché du travail. Le modèle ouvrier rural (travail manuel pas ou peu qualifié), qui avait constitué la base ouvrière de l’essor de la ville, est en passe de disparaître. Sans reconversion et/ou adaptation, l’emploi est devenu difficilement accessible. Sans qualification, ils sont davantage exposés aux effets de ces transformations sociales. Seul Christian B. dessine un parcours professionnel ascendant et cohérent sur plus de 20 ans. Les autres goûteront aux contrats courts, à l’intérim et à la polyvalence, ainsi qu’à de grandes périodes d’inactivité. Seuls deux d’entre eux seront concernés, sur de courtes périodes, par les emplois de cette transformation en cours dans le nord Cotentin (emplois en lien avec l’EPR et le nucléaire). Très jeunes, ils sont marginalisés du travail.

Au total, leur niveau scolaire est très insuffisant et pour l’essentiel sans qualification. S’ils sont traversés par les faits socio-économiques de l’époque, ils se trouvent en difficulté pour s’y inscrire durablement. Ils sont plutôt très sédentaires. 3 sur 5 sont encore « ancrés » dans une origine ouvrière rurale et la pauvreté de l’ensemble de la cohorte. Les deux autres ont pratiqué une errance géographique sans liens directs avec le travail.⁵⁰⁹

508. 4/5 sortent du collège sans diplômes et avec un très faible niveau (à l’exception de Jacky D.) ; 3/5 auront un parcours scolaire adapté (CMPP, CES ou SES). 4/5 n’auront aucune qualification professionnelle au sortir du cycle d’enseignement (Jacky D. est le seul à avoir un BEP électromécanicien) contre 6/8 ayant une qualification dans le groupe précédent. Tous tenteront la formation professionnelle (4/5 sur l’AFPA) avec plus ou moins de succès, et 3/5 bénéficieront du RMI/RSA dès leurs 25 ans.

509. Voir tableau annexe n° V

2.1 — *Origines sociales*

Originaires du nord Cotentin et de la périphérie urbaine (4/5), ils ont vécu enfants en milieu rural ou semi rural⁵¹⁰. Les grands-parents, pour ce que nous en savons, sont d'origine rurale ou ouvrière/rurale. Leur connaissance de l'inscription générationnelle est plutôt partielle. Pour Guy N. et Christo L., elle ne va pas au-delà des parents. Christo L. n'a pas connu ses grands-parents et ne pourra rien en dire ; par ailleurs, s'il se sait le treizième, il ne pourra citer et ordonner sa fratrie que pour 8 des 15 enfants. Christian B. sait simplement que sa mère est originaire du Calvados, et si sa grand-mère paternelle fut très importante dans sa vie, il ne semble avoir entretenu de relations qu'avec un de ses dix oncles. Jean Luc G. et Jacky D. s'inscrivent davantage dans la vie de famille et en ont une connaissance plus fine ; ils l'évoquent avec plaisir. Dans l'ensemble, ils s'attardent beaucoup moins à évoquer les différents méandres chaotiques de leur histoire familiale⁵¹¹.

2.2 — *Trajectoires individuelles et familiales*

Comme nous l'avons vu précédemment, la vie familiale de Jean Luc G. est totalement traversée par l'histoire de Cherbourg, et par l'inscription de son père dans la vie de l'arsenal. Le père de Jacky D. est l'aîné d'une fratrie de six, originaire de Beaumont et issu d'une famille d'ouvriers. Il n'entretiendra pas de liens avec l'ensemble de ses oncles et tantes à la suite de fâcheries infrafamiliales ; toutefois, on retrouve de chaque côté un oncle influent. Ainsi, il apprit le métier de peintre applicateur de revêtement pendant les vacances avec le dernier frère de son père, et le frère de sa mère lui transmet le goût de la menuiserie. Par ailleurs, son père sera là pour soutenir son frère cadet afin qu'il puisse intégrer les services de décontamination nucléaire de l'EDF.

Pour les familles de Guy N. et Christo L., les choses sont beaucoup plus imprécises. Les liens faibles dans la famille de Christo L. s'effritent encore davantage après le décès de sa mère pour ne plus concerner que son frère (cadet) et sa sœur juste avant lui (fratrie de 15). Ils ne sont pas en lien de soutien avec un ascendant et se trouvent déjà en situation d'isolement avec peu de solidarité infrafamiliale. C'est sans doute la raison de son surinvestissement auprès de la famille de son ex-épouse, malgré une vie de couple très brève. Dans la famille de Guy N., sa mère qui vient de l'ASE ne connaît aucun lien familial et son père a coupé tous les siens, à l'exception d'une de ses sœurs (mariée avec un forain). Il s'agit du seul lien de solidarité familiale effective qu'il évoque.

L'histoire de Christian B. est très chaotique jusqu'à ses 20 ans du fait de la violence de son père (ancien légionnaire et militaire de carrière). Toutefois, sa trajectoire sociale fut grandement favorisée par la suite par le soutien de sa grand-mère paternelle, d'un oncle et d'un demi-frère maternel élevé par cette grand-mère.

2.3 — *Modèles familiaux, structures familiales et solidarités*

Si l'origine sociale des formes familiales est assez homogène, leurs évolutions et transformations au fil des générations les distinguent. D'un côté, les familles de Jean Luc G., Christian B. et Christo L. sont plutôt ancrées socialement et culturellement dans le modèle rural ouvrier autour du travail physique et des obligations intra et intergénérationnelles. Malgré le chaos que peuvent provoquer pour elles les changements du monde, elles y font toujours référence. La rupture culturelle et les difficultés sociales s'imposent à certains membres ; elles ont du mal à synthétiser les évolutions qui favorisent l'apparition de blocages dans l'adaptation (Jean Luc G.) et de ruptures de solidarités (Christo L.). Nous pourrions dire que nos sujets en sont les symptômes et recourent aux services et les prestations sociales de l'ASIG avec plus ou

510. 2 sont originaires du village de La Glacière ; leurs parents sont des ouvriers peu ou pas qualifiés (3), un employé sans qualification, et un militaire.

511. À l'exception de Jean Luc G. déjà évoqué précédemment et pour lequel nous avons relevé que son inscription correspondait davantage au groupe des plus de 50 ans.

moins d'aisance. D'un autre côté, les familles de Guy N. et Jacky D. ont tenté, avec un succès inégal, de s'ouvrir à la modernité, une vie de famille centrée sur le modèle pavillonnaire issu des Trente Glorieuses autour de la cellule familiale restreinte.

Dans ce groupe, la prénomination est ici encore attachée à l'affiliation avec l'ensemble de la famille élargie. Elle fait toujours référence à une appartenance et des obligations, qui ont pu favoriser des investissements affectifs électifs comme ce fut le cas pour Jacky D.. Ainsi, il est très attaché à sa grand-mère maternelle et marraine qui lui donna son second prénom, le troisième étant celui de son parrain (frère de la mère et menuisier) ; le premier prénom avait été choisi par cette même grand-mère. Dans cette famille, c'est le côté maternel qui domine. Sur le sociogénogramme, nous remarquons également qu'à l'opposé du côté paternel où nous ne trouvons aucune correspondance dans la prénomination (attribution des premiers prénoms), le grand-père et l'arrière-grand-père portaient un prénom identique. Nous savons qu'il y eut des tensions du côté paternel et l'attribution des prénoms les traduit sans conteste. Le peu de référence à la lignée paternelle éclaire les stratégies sociales et professionnelles du père (travailleur du nucléaire), issu d'un milieu ouvrier rural dans un canton fortement rural avant l'arrivée du nucléaire dans cette partie du Cotentin, il a sans doute « choisi » un modèle plus contemporain.

Jean Luc G. n'a qu'un prénom composé, reprenant pour moitié celui de son père, et le masculin de celui de la grand-mère paternelle, la seule des grands-parents qu'il ait connue. Christian B. porte un prénom qui l'affilie à son père militaire et qui le place sous la protection du saint de son corps d'armée. Pour Christo L., son premier prénom fut choisi par sa marraine, sœur de la mère : lien électif s'il en est. C'est le seul lien (oncle et tante) connu, et qui est valorisé dans son discours. Le second prénom est celui de son père. Guy N. nous dira : « X, Y, Z ; Z c'est le prénom de mon oncle... Y, c'était peut-être le deuxième prénom qu'ils voulaient choisir. » Il précisera alors que pour le choix du prénom de son fils, ils avaient cherché un prénom différent, particulier et unique. Ils choisirent le prénom d'un joueur de football italien célèbre de l'époque... Le monde se transforme.

Au regard de la logique de solidarité intergénérationnelle, la prénomination ici laisse entrevoir les conflits intrafamiliaux des parents et leurs stratégies, comme les mutations en cours. Mais les obligations et les référentiels sont toujours actifs. Le père de Christian B. a rompu les liens avec sa propre famille. Si la grand-mère paternelle reprend sous sa « coupe » son petit-fils alors qu'il a 20 ans, c'est qu'elle désavoue les actes de violence infrafamiliale de son propre fils. C'est également qu'elle se sent investie d'un devoir de filiation.

La prénomination rend compte toute à la fois de la persistance des modèles de solidarités intergénérationnelles dans les représentations rattachés à la famille élargie, et des transformations qui s'ébauchent et se révéleront dans les groupes suivants.

2.3.1 — Inclusion solidaire familiale

Le modèle familial de solidarité est très important chez 4 sur 5 de nos enquêtés, et malgré les difficultés de leur existence, ils en ont bénéficié. Nous verrons dans la partie consacrée au travail combien son accès y fut difficile, et la grande précarité qu'ils affronteront pour s'y maintenir. Ainsi, leurs difficultés révèlent les solidarités familiales et leurs limites dans le temps, comme elles manifestent l'apparition de la « concurrence » de solidarité de l'ASIG.

Cette inclusion solidaire familiale est absente chez Guy N., et elle semble bien l'avoir été antérieurement au décès de son père. Les fragilités et difficultés familiales antérieures, la prison, et son errance, associé à bien peu d'ancrages familiaux initiaux, ont probablement empêché sa possible réalisation. Seul Christian B. a vécu en famille d'accueil et en foyer à partir de 16 ans et demi. Les liens du côté maternel se sont rompus par la suite, comme avec le père. Pourtant le côté paternel de la branche familiale prendra le relais après ses 20 ans. Il ira vivre chez sa grand-mère et travaillera avec son oncle dans la casse familiale : « ça m'a bien aidé pour la mécanique, oh, lui il m'a bien aidé... Et de là j'ai rencontré L... (sa future femme), je suis resté 17 ans

avec. » Et lorsque vers 30 ans il reprend des études pour obtenir un diplôme en mécanique, c'est avec le soutien de sa belle-sœur et de son demi-frère : « Il m'a aidé beaucoup sur les études pour apprendre l'orthographe et les maths ». Avec L., ils se mettent « en couple », petit logement, appartement, « mais bon, on voulait aller plus loin [...], aller dans une maison, chose qu'on a faite d'ailleurs ». La vie sociale s'ouvre, il travaille pour l'agglomération, fait du sport de compétition dans les clubs locaux. Le fait de ne pas pouvoir avoir d'enfants a possiblement participé à « bloquer » la construction de leur histoire, comme l'intégration de cette vie de couple dans l'humeur du temps (associé à son addiction déjà ancienne).

Pour Jean Luc G., le modèle familial ouvrier/rural fonctionne sur l'entraide et la solidarité intergénérationnelle autour du père (tant qu'il sera en vie). Et s'il n'a pas pu trouver de travail grâce aux relations professionnelles de son père comme ce fut le cas pour ses frères, il a toujours pu bénéficier du soutien parental pour vivre à proximité. Son décalage avec le monde s'en est trouvé sans doute accru avant qu'il ne se révèle après le décès de son père. Et lorsque les deux frères se retrouveront seuls dans l'appartement de La Glacière, c'est encore la sœur aînée qui viendra les aider un temps pour les démarches et les papiers. Pourtant il connaît le chemin qui mène au CCAS, mais il l'emprunte difficilement.

Le lien avec sa mère était du même registre : « même après, y avait les petits enfants, on va chez mamie... Quand la frangine bossait ou un truc comme ça : c'est maman qui gardait le petit, ça a toujours été familial. Ma mère, c'était les petiots. » Jean Luc G. se présentera d'ailleurs comme l'aidant de sa mère et de son père à la fin de leurs vies, s'inscrivant dans la même logique de solidarité intrafamiliale. C'est sur cette représentation des obligations de solidarité qu'il fera le reproche aux autres membres de sa famille de les avoir abandonnés (lui et son frère) au moment de l'expulsion. Son père, en décédant en 2014, provoqua la fin des solidarités familiales antérieures et de leurs obligations.

Pour Christo L., même si le « bain » est le même que celui de Jean Luc G., il semble avoir été, dès le départ, plus pauvre et inscrit dans un cadre moins sécurisant. Toutefois, il reste chez sa mère jusqu'à ses 30 ans. Et lorsqu'il se marie en 2006, il idéalise la vie de couple, et va chercher chez ses beaux-parents cette solidarité familiale qui lui a fait défaut et à laquelle il aspire. Alors que j'évoque ses liens avec sa famille, il me parle aussitôt de son ex-belle-famille. « Je vais chez mon ex-beau-père et mon ex-belle-mère, je m'entends tout le temps avec mon ex-femme. » Et d'ajouter plus tard : « Avec mon ex-beau-père, on avait une moto, on démontait des pièces. Je faisais du trial le dimanche pour m'amuser. » La complicité paternelle qui lui avait tant manqué fait ici écho. Nous retrouvons ici (comme chez Francis L. et Blaise F. du groupe précédent) un report de cette modalité de solidarité familiale manquante sur la belle famille (le beau-père était magasinier comme son père).

Jacky D. ira puiser ses goûts professionnels dans la référence familiale. En partie, ils en auront défini ces choix professionnels. À Paris, il fera une formation AFPA avant d'exercer le métier de peintre applicateur (comme son oncle paternel vivant à Bordeaux). Cette solidarité est effective chaque fois qu'il la sollicitera. À son retour de la communauté thérapeutique, il trouve un emploi sur le chantier de l'EPR de Flamanville (2009) et vivra chez sa mère le temps qu'il trouve un logement. Son père à son tour l'hébergera pendant un an et demi, un peu plus tard (2014). Et lors du dernier entretien, il évoquera les soutiens qu'il recevait de leur part. Toutefois, cette solidarité entre les parents et leurs enfants se conçoit sous le modèle plus récent de la famille restreinte et individualiste ; elle emprunte à l'idéal d'autonomie individuelle qui prévaut désormais (sa mère le recevra un temps très court et l'encouragera à trouver une solution pour lui-même). Les solidarités familiales sont en mutation.

2.3.2 — Solidarité familiale élargie à la communauté d'appartenance

Encore aujourd'hui, dans l'histoire de Jacky D., cette solidarité est présente et soutenante. Mais, tout en étant élargie, elle semble fonctionner avec « l'air du temps ». Elle est ouverte sur le monde et les liens qui s'y développent. Sa force semble moins dictée par des obligations que par des affinités. De son meilleur ami d'enfance qui l'hébergera à Paris après 1999, il dira :

« Oui, oui, on garde contact par téléphone. Lui il est directeur de magasin, à Paris... On a fait tellement de choses ensemble. J'ai même porté le cercueil de sa mère, aux funérailles de sa maman, il y a deux ou trois ans. » Il y a aussi cet autre ami qui lui prêtera de l'argent pour l'aider à se loger alors qu'il a intégré le chantier de l'EPR en 2009. Et encore, l'évocation de cette cousine : « Je fais mes démarches, je me force. Et puis il y a ma cousine qui me met la pression. C'est une cousine germaine, je crois... Le frère de mon grand-père, c'est la fille de son fils. Oui, elle a toujours été là, elle a 34 ans. »

Jean Luc G., nous l'avons déjà maintes fois évoqué, fut très fortement inscrit dans cette forme de solidarité élargie faite de devoirs et de services rendus jusqu'au décès de son père. Elle intègre tout le village : les anciens travailleurs de l'arsenal et leurs enfants qui vivent là-bas. Mais elle renvoie à une image du passé sûrement embellie.

Je suis né là-bas. Tout le village je le connais. Mon père c'était un vieux de la vieille là-bas. Quand on parle de G..., voilà. On est tous nés au village et on se connaît tous. [...] Et vu que chez mon père c'était la maison du bon Dieu, tout le monde se rejoignait là-bas, et dès que quelqu'un avait une bricole à faire : c'était chez mon père. Tout le monde venait chez mon père, et je bricolais chez les voisins à rendre service.

Le discours est enjolivé tant ce monde d'hier s'est en partie effondré. Aujourd'hui, vivant dans le centre de Cherbourg, assis sur son banc proche du centre commercial, il espère toujours croiser quelqu'un du « village »⁵¹². Mais cette inscription dans des solidarités anciennes et informelles, de plus en plus éloignées du travail, avec le RSA, l'a conduit vers son isolement social d'aujourd'hui et son basculement dans la dépendance sociale.

Christo L., même s'il idéalise une solidarité familiale qu'il n'a pas vraiment connue, bénéficiera toutefois à 19 ans de l'aide d'un beau-frère pour son premier travail en intérim. L'utilisation de « Beau-frère » est ici une extension excessive du registre des liens familiaux — il n'était alors que le petit ami d'une ancienne « copine ». Par la suite et dès le RMI/RSA à 25 ans, des référents l'accompagnent : formateurs de l'AFPA, chantiers d'insertion, jusqu'à 2003. Il rencontre alors sa future épouse. Après la séparation, l'ASIG reprend l'accompagnement, RSA, puis CDHAT à la suite de l'expulsion. Aujourd'hui, s'il est de plus en plus isolé socialement, il évoque le soutien d'autres hommes (comme lui séparés de leur femme), et avec qui il fait des barbecues le samedi.

Guy N. évoque fort succinctement cette forme de solidarité lorsqu'il aborde les relations d'entraides qui se seraient établies avec la famille par alliance de sa tante paternelle (forain). Toutefois, elles ne semblent pas avoir été effectives dans sa vie, et il ne semble pas en avoir développé lui-même. Il paraît seul avec son discours.

Nous pouvons observer — pour l'ensemble des membres de ce groupe — que les fonctions inclusives de l'ASIG sont progressivement de plus en plus présente — ainsi chez Christo L., déjà présentes avant le mariage et l'accès à un travail, elles viennent se substituer dès la séparation aux solidarités primaires. Même si l'on ne peut ignorer le processus de vie individuelle comme favorisant « naturellement » la déliaison sociale l'âge faisant, il ne nous faut pas ignorer la transformation sociale en cours. Elle accompagne la mise en place de l'ASIG qui a un impact sur le maintien des liens primaires et leurs reproductions, surtout lorsque ces derniers sont eux-mêmes fragilisés.

512. Le « village » est le terme toujours utilisé pour désigner l'ancien bourg de La Glacière. Avec l'expansion de Cherbourg, une partie de plus en plus importante des terrains de la commune sont devenus des espaces urbains, immeubles, puis école, et commerces ; l'espace urbain s'est développé à la périphérie du bourg de la commune initiale et en est devenu « le centre ». Dans le village, autour de l'ancien bourg, se sont développés au lendemain de la guerre des espaces d'habitat ouvrier et pavillonnaire, à mi-chemin entre les quartiers ouvriers et la ruralité.

2.4 — Synthèse de la lecture sociale du groupe des 35-50 ans

Plutôt originaires de la région, ils sont très tôt (à l'exception de Christian B.) marginalisés de l'accès au travail, une scolarité médiocre leur a pour partie barré le chemin vers une qualification leur permettant de prétendre aux emplois disponibles et recherchés sur le territoire. Ils n'ont pas bénéficié d'un emploi stable comme leurs parents, ni du même accès à l'emploi. Leurs périodes de travail se situent pour l'essentiel avant 25 ans : emplois saisonniers, intérim ou contrats courts (maximum 2 ans). Pourtant, les valeurs travail sont présentes dans leurs discours et sont en partie liées aux représentations propres à leur origine sociale (« être travailleurs »), ou encore en lien avec le métier qu'ils auraient aimé faire — ou auquel ils s'identifient.

Pour tous, le travail est l'incontournable qui permet de « réussir » sa vie et de se réaliser, soit sur le modèle de « l'idéal familial » dans lequel ils ont grandi, soit sur le modèle contemporain « idéalisé ». Dans leurs histoires de vie, la conjonction des deux éléments (travail et vie de couple) semble tendre à s'enrichir mutuellement et à stabiliser leur situation sociale. Mais les expériences de ce groupe sont de courtes durées, et un « accident » sur l'un ou sur l'autre des deux espaces met en risque cette stabilité précaire acquise.

Une persistance du modèle de solidarité ouvrier/rural, comme dans le groupe précédent, est observable chez trois d'entre eux, mais elle ne leur a pas permis de garantir leur inscription sociale durablement. Soit ils se trouvaient trop en décalage avec le temps, soit les structures familiales étaient par trop fragilisées. Ainsi, ils arrivent sur le marché du travail entre 1990 et 2000 ; ils ont pour l'essentiel « baigné » soit dans les représentations de la solidarité familiale élargie (primaire/primaire), soit dans les aspirations parentales à la transformation vers la « famille restreinte » du « modèle pavillonnaire » (primaire/primaire secondarisé). Mais ils y arrivent à une époque où les solidarités primaires élargies du modèle ouvrier/rural se liquéfient alors que l'emploi valorisé par ce groupe disparaît au profit d'un emploi technicisé et qualifié.

Quelques caractéristiques sociales et vulnérabilités spécifiques et récurrentes repérables pour cette « génération sociale »

- Milieu ouvrier/rural et ouvrier.
- Scolarité (très) médiocre pour 4/5 et adaptée pour 3/5.
- Alcoolisme familial associé à de l'insécurité familiale pendant l'enfance (4/5).
- Violence infrafamiliale.
- Absence ou manque dans la connaissance et l'inscription dans l'histoire familiale (4/5).
- Inscription faible et difficile dans le travail, en périphérie des activités porteuses (4/5).
- Issus de familles nombreuses, supérieur aux moyennes de la natalité (plus de 3 fois).⁵¹³
- Éléments ou faits psychotraumatiques graves dans l'existence (2/5),
- intervention des services de l'ASE (2/5).
- RSA dès 25 ans (3/5 minimum).
- Présence ancienne et plus ou moins massive des addictions.

513. Cf. Chantal Blayo, « La constitution de la famille en France depuis 1946. », in: *Population*, 41^e année, n° 4-5, 1986. pp. 721-747. Doi : 10.2307/1 533 020 https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1986_num_41_4_17703.

3 — *Les enquêtés de 25 à 35 ans : « Les liminaires »*

Ce groupe de 4 personnes se compose respectivement de 3 hommes (Julien G. — 34 ans, Paul-Émile L. — 33 ans, Roger T. — 30 ans) et d'une femme (Amélie D. — 25 ans), originaires de la France entière (Nantes, Valence, et Caen). Seul Roger T. est né à Cherbourg et a passé sa vie, pour l'essentiel dans un petit port voisin. Sur les 9 personnes ayant initialement accepté, seules 4 chemineront avec nous ; c'est la tranche d'âge pour laquelle nous avons eu le plus de refus ou d'absence lors de la réalisation du premier entretien. Dans ce travail, nous faisons deux constats. D'une part, pour les femmes ayant tout d'abord accepté, la modification ou la reprise d'une vie de couple fut souvent à l'origine de leur refus ultérieur. Ainsi les hommes et femmes de ce groupe se distinguaient dans leur attitude vis-à-vis de la recherche. D'autre part, ils pouvaient sincèrement accepter d'y participer à un temps donné et ne plus y être disponibles le moment venu. N'était-ce pas parce qu'ils étaient toujours inscrits dans un désir de « marcher » de l'avant ? Ne manifestaient-ils pas ainsi une volonté d'existence autonome, une revendication d'inscription et de reconnaissance sociale (propre au modèle de leur temps) ? Même si elle s'exprimait de façon chaotique et dans l'inconduite sociale parfois — voire dans la dissociation psychique comme chez Anthony T.

L'origine géographique variée, la capacité de refus et de disparition (sur les espaces d'accompagnement) pourraient bien être le premier constat caractérisant ce groupe d'âge. Nous pourrions le rattacher alors à leur capacité à la mobilité et à la mobilisation.⁵¹⁴ À la différence des générations précédentes, leurs histoires individuelles ne se rattachent pas aussi directement à celle de Cherbourg. Toutefois, l'histoire de Julien G., en suivant les affectations de son beau-père, est dépendante de l'activité militaro-économique de la ville et des politiques nationales de la défense (contrats navals de défense). Ainsi il sera collégien entre 1995 et 2001 au Pakistan, et vivra dans 18 lieux différents en 34 ans. Et si, en décembre 2010, il revient à Cherbourg après son agression et le coma qu'il subit en Angleterre, c'est du fait de la dernière affectation de son beau-père.

Roger T., issu d'un monde ouvrier rural, entretient un lien distancié avec l'activité économique locale. Né à Cherbourg, car ses parents sont venus un temps vivre dans les quartiers HLM du plateau d'Octeville (son père travaillait à la criée), la famille retournera vivre peu après sa naissance sur leur territoire d'origine (Saint Vaast-la-Hougue). Il y passera l'essentiel de son existence jusqu'à ce qu'il retourne à Cherbourg du fait de ses difficultés et de l'accompagnement social — ASI du CDHAT — qui lui sera proposé.

Les choses sont encore différentes pour les deux autres.

Paul Émile L. arrive à Cherbourg au terme d'une histoire d'errance et de chien. C'est dans cette gare, vivant toujours "en rue", qu'il rencontrera quelques mois plus tard la mère de sa fille ; elle a 16 ans à l'époque et est issue d'une famille ouvrière rurale⁵¹⁵ de la périphérie (La Glacerie).

Amélie D. est originaire du Calvados. Après un temps de rue à Caen et une tentative de stabilisation de sa vie de couple à Granville, elle arrivera à Cherbourg sur la pression du juge afin d'éviter le placement de son second enfant. Cherbourg est la seule ville du département à posséder une maison parentale qui peut accueillir une femme et son enfant dans un contexte de protection de l'enfance.

Si leurs histoires d'enfance sont en apparence individuellement disparates, leurs origines sociales le sont beaucoup moins ; on retrouve une dominante de la catégorie ouvrier rural. À l'exception de Julien G. pour qui l'enfance se caractérise par une itinérance au côté de son beau-père, et par des allers et retours à l'intérieur de la famille (il vivra tantôt avec ce dernier et sa

514. La mobilité renvoie ici au fait de leur facilité aux déplacements géographiques, la mobilisation à leur capacité maintenue à mettre en œuvre des actions.

515. Grand-père ouvrier agricole.

mère, tantôt chez son père), les autres sont de milieu fort modeste. Trois sur quatre vivront dans des familles ayant vécu des séparations et des fratries recomposées. Seul Roger T. grandira dans une famille unie de milieu ouvrier rural. Il est issu d'une fratrie de 5 enfants, dont les 4 autres se sont inscrits dans une vie de travail et de famille à la suite de leurs parents.

Leur enfance est marquée par l'alcool et la violence (2/4) ; et avant ses 3 ans, l'enfance de Julien G. fut également tumultueuse. Ils subissent la mobilité familiale avec la difficulté de s'inscrire dans un tissu relationnel tant familial qu'amical (2/4). Pour tous, la scolarité est globalement fort médiocre. Ainsi sans qualification pour la plupart, ils auront beaucoup de difficultés à s'inscrire dans un parcours professionnel stable. Ils arrivent sur le marché du travail dans les années où le taux de chômage atteint ses niveaux les plus élevés depuis 1970 : pour les jeunes de 15 – 24 ans, il passe de 4 % à plus de 25 % en 2013⁵¹⁶. Tous auront des expériences de travail plus ou moins concluantes et marquées par des contrats courts. Paul Émile L. eut la période de travail la plus longue dans la même entreprise en région parisienne (2 ans dans une fabrique de buses en béton) qu'il quittera en 2004 pour prendre la route, il a alors 20 ans⁵¹⁷.

Leur errance géographique n'est pas en lien avec le travail (même pour Julien G. qui décrit son départ vers l'Angleterre comme une fuite après une tentative plutôt chaotique de vie de couple à Nantes). Elle semble plutôt s'inscrire à la suite d'une enfance marquée à tout le moins par l'insécurisation. Seul Julien G. (âgé de 34 ans au début de l'enquête) a 28 ans lorsqu'il touchera le RSA, les autres l'obtiendront dès leurs 25 ans, et Amélie D. à 21 ans avec la naissance de sa fille (RSA parent isolé). Par la suite, ils auront peu — ou plus — d'inscriptions sociales par le travail. Ils ne feront que très peu de formation d'insertion qualifiante (comme l'AFPA), mais plutôt des actions de remobilisation et de « remise à niveau ». Aucune de ces actions ne permettra un retour vers une formation ou un emploi. Développons maintenant tous ces points.

3.1 — Origines sociales

Originaires de la France entière, ils sont (3/4) pour l'essentiel originaires d'un milieu ouvrier ou ouvrier/rural à l'exception de Julien G. dont le milieu est plutôt aisé. Son père travaillait dans le commerce maritime, et son beau-père — actuellement en retraite — était cadre de la marine nationale et travaillait pour les arsenaux (il l'a en partie élevé après ses 3 ans). Si Julien G. n'a que très peu connu ses grand-mères et pas ses grands-pères, il a une bonne connaissance de l'histoire familiale. Avec les déplacements géographiques de la famille selon les affectations du beau-père⁵¹⁸, la vie familiale s'est concentrée autour de la cellule familiale composée de sa sœur aînée et de son demi-frère plus jeune. Les seuls liens familiaux effectifs que nous rapporte Julien G. sont ceux entretenus avec une tante maternelle vivant à Nantes, lieu d'origine de la branche maternelle. Ainsi associée à la tendance générale d'une valorisation de la cellule familiale, l'itinérance professionnelle du beau-père a favorisé chez lui le développement d'une certaine solitude ; il s'est trouvé en difficulté pour construire des liens durables sur des lieux de vie successifs et multiples (entre autres choses).

Roger T., âgé de 30 ans, a lui aussi une grande connaissance de l'histoire de sa grande famille dans laquelle il est très inscrit malgré ses difficultés sociales. Les origines familiales de son père et de sa mère sont marquées par la pauvreté des ouvriers et journaliers ruraux. Les deux parents sont issus de familles nombreuses. Le père, aîné d'une fratrie de 8 enfants, sera chargé de famille à l'âge de 13 ans et travaillera comme ouvrier dans le mareyage jusqu'à sa retraite (Cherbourg) ; les oncles et tantes suivront le même chemin avec plus ou moins de succès. Sa mère est née dans une famille du bocage valognais composée d'une fratrie de 14 enfants issus de 2 couples autour de la grand-mère. Vivants de peu, la violence, l'alcool et la débrouille sont fort

516. [Graphique du taux de chômage en France depuis 1973](#), France inflation.Com d'après les données de l'INSEE.

517. Sa mère et son beau-père sont repartis dans le Nord, il n'a plus d'hébergement, des problèmes judiciaires, et également sans doute, une augmentation de la prise de toxiques, il dormira plusieurs mois dehors tout en travaillant.

518. Pakistan, Rochefort, La Seyne-sur-Mer, Cherbourg, Brest...

présents dans l'histoire de cette branche familiale. La famille du père est native de Saint Vaast-la-Hougue, très « imbriquée » dans la communauté locale : « C'est ce que je disais l'autre jour à mon père, lorsque l'on fera une grosse fête, y faudra inviter toute la famille. Il me dit : — déconne pas ! On va être obligé d'inviter tout Saint Vaast ! ». Lors des réunions de la recherche, nous notons le décalage de Roger T. avec le monde sociale contemporain. Et si vivant du RSA, il est « pris » par l'assistance de l'ASIG, il a développé par ailleurs un mode de vie sociale plus proche de celui de ses oncles et tantes. Elle est faite de petits travaux plus ou moins journaliers et de débrouilles. Il s'oppose en cela au chemin de son père, comme à celui suivi par les autres membres de la fratrie qui ont concentré leurs vies autour de la cellule familiale et de sa réalisation par le travail.

Paul Émile L., 33 ans, est né dans la Drôme, près de Valence. Il ne saura rien de son père (géniteur) jusqu'à ses 28 ans, ni de son premier beau-père si ce n'est que sa mère et lui auront quatre enfants : deux décéderont très jeunes et les deux autres furent placés comme lui alors qu'il avait 5 ans. Son second beau-père d'origine bretonne, « roulant » pour la SNCF, le reconnaîtra à ses 10 ans. C'est à cette époque qu'il sera « rapproché » de celui-ci et de sa mère partis vivre dans la Nord. Il ira en foyer jusqu'à ses 17 ans, puis séjournera chez eux un an et demi avant l'errance⁵¹⁹. Nous savons que les grands-parents maternels sont des gens de la campagne, mais sans plus de précisions. Difficile alors de définir — pour lui comme pour nous — ses origines sociales, si ce n'est celle de la misère et de la violence jusqu'à ses 5 ans. Du fait des ruptures successives, Paul Émile est avant tout un homme sans autres attaches⁵²⁰ que celles de l'assistance. Pris en charge par la protection de l'enfance (ASE) puis par l'ASIG dans l'errance, il le sera encore après la rencontre avec la mère de sa fille en 2012, et là encore, il sera accompagné socialement.

Même si Amélie D. décrit des liens compliqués dans la famille de son père (ce dernier étant en conflit avec sa propre famille bien avant la rencontre avec sa mère), elle connaît bien son histoire familiale. Son père, second d'une fratrie de 4 enfants et fils de bûcheron, est conducteur d'engins. Sa mère, aide à la vie scolaire, travaille dans une bourgade limitrophe de leur lieu de résidence ; elle est la troisième fille d'une fratrie de six filles. Ils vivent dans le sud du département du Calvados dont ils sont originaires. Le grand-père maternel fut laitier après avoir fait huit ans d'armée et la guerre d'Algérie, puis s'installa dans la Manche où il possédait quelques moutons. Figure importante pour Amélie D., elle dira de lui : « C'était mon pilier ». Après son décès, Amélie D., alors âgée de 18 ans, part vivre "en rue" à Caen⁵²¹. Cette composition familiale représente assez bien la catégorie ouvrier-rural que nous avons à de nombreuses reprises croisées. Plutôt inscrits dans un territoire rural, ils vivent de la vente de leur travail (souvent de faible qualification) qu'il complète par diverses formes d'autosubsistance (jardins et petits élevages), et quand cela est possible, par l'échange de services et de « corvées ». Toutefois dans le cas d'Amélie, les échanges sociaux des parents sont restreints et s'inspirent de fait du modèle pavillonnaire.

3.2 — Trajectoires individuelles et solidarités familiales

Si les origines sociales sont majoritairement assez homogènes, les parcours familiaux de chacun de nos bénéficiaires sont assez spécifiques. Toutefois, il est plus difficile de voir en quoi leurs trajectoires et leurs inscriptions sociales furent favorisées (et/ou contraintes) par les solidarités familiales élargies et le soutien intrafamilial. Reprenons pas à pas ce qu'ils en disent et analysons comment leurs trajectoires individuelles s'inscrivent ou non dans les solidarités familiales. Et tentons pour chacun d'eux de définir à quel registre elles appartiennent.

519. Voir plus avant dans la sous-partie « les ruptures » la vignette de la vie de Paul Émile L.

520. Au Moyen Âge, l'homme sans aveu était celui qui n'était ni reconnu ni lié à quelqu'un ou à un territoire, par un lien de vassalité. L'homme sans aveu est un vagabond qui n'a ni feu ni lieu ; et proprement-dit, c'est « un homme qui n'est avoué d'aucun seigneur ».

521. Il y eut à la même époque l'AVC de son père qui, en l'affaiblissant, permit à Amélie D. de s'opposer à lui et de partir : « je n'ai plus peur de lui ! ».

Seul peut-être Roger T. a bénéficié de ces solidarités, sans s'y inscrire vraiment. Quoique pris en charge par le « Service logement » de l'ADSEAM et d'autres travailleurs sociaux, Roger T. est très ancré dans ses liens familiaux. Il aime les conter comme on conte une histoire : anecdotes et portraits se succèdent lors des trois entretiens. Il est le seul du groupe à entretenir des liens réguliers avec sa famille : il voit ses parents une fois la semaine et noue des contacts réguliers avec ses frères et sœurs, ainsi qu'avec un de ses oncles maternels. Lors de son emménagement en juillet 2017 dans un logement d'insertion, il bénéficiera de l'aide de ses parents, du compagnon d'une de ses cousines pour louer le camion, etc. En reprenant le sociogénogramme, nous remarquons que son père a élevé ses 7 frères et sœurs en travaillant dès l'âge de 13 ans « dans le poisson ». Il le fera jusqu'à ce qu'ils aient eux aussi accès au travail dans le « petit peuple » d'ouvriers et de saisonniers de la région de Saint Vaast-la-Hougue. Par la suite, il maintiendra une certaine distance avec sa famille pour élever ses enfants dans les mêmes valeurs du travail.

De la même manière, les quatre frères et sœurs de Roger T., tout en ayant suivi des scolarités plus ou moins chaotiques, ont tous un travail, une vie de couple, et partagent une culture de l'effort et de la réussite par le travail. Et surtout, ils sont presque tous passés à un moment de leurs parcours professionnels dans les entreprises où leur père travaillait ou était en lien professionnel, bénéficiant ainsi de son soutien. Son frère aîné, après avoir obtenu 2 CAP et 2 BEP dans la métallerie et la chaudronnerie : « a bossé aux huîtres. Après il est parti en cuisine à Tatihou, et après il a bossé à la SANRAME avec mon père ; et du coup, il est parti à Caen, il a bossé chez Marrel Garnier (bennes et carrosseries), et là il est arrivé chez CTMI comme chaudronnier-métallier. » Et d'ajouter alors que je lui demandais si ses parents avaient fait appel aux assistantes sociales de son secteur :

Ah non, je suis le seul comme ça. Mon autre frère il est routier ; j'ai ma grande sœur qui est à Carentan, qui bosse si je ne me trompe pas pour l'ADMR ; ma petite sœur elle travaille pour la fromagerie d'Isigny [...]. Mon frère qui est routier, ah ben lui c'est pareil, il a commencé chez L., il a suivi les traces de mon père, en fait, il est parti chez P.. Après il est parti à SANRAME ». [Et en parlant de lui, il dira encore :] « Le poisson, mon père, il a fait ça toute sa vie. Moi le poisson je n'ai jamais aimé ça, et c'est peut-être bien ce qui l'a mis en rogne mon père. C'est que j'ai pas voulu suivre ses traces. C'est ce qu'il me dit encore aujourd'hui : tu aurais été chez P., tu n'en serais pas là... C'est vrai. »

Ainsi, malgré la permanence du soutien familial, Roger T. ne s'est inscrit dans aucune stabilité et activité durable. Il travaille tout d'abord comme saisonnier dans les huîtres, puis vit de petits boulots à droite et à gauche. Et pour finir, il vit de la débrouille et de l'assistance de l'ASIG. Aujourd'hui, il récupère des métaux, souvent en lien avec un de ses oncles maternels et des cousins, ou d'autres relations du territoire, et touche le RSA. Il tentera de construire une vie de famille avec la mère de sa fille (là encore, contre l'avis des parents). Cette relation de couple durera 8 ans, avec deux petites années de vie commune. Période où il alterne ses temps de résidence entre son amie et ses parents : « J'ai vécu pratiquement deux ans avec elle, A. est née en janvier 2013, elle a été placée en septembre 2013. C'est difficile quand je vois ma petite sœur avec son gamin. » Ils se séparent ensuite et, toujours contre l'avis de son père, prend un logement insalubre et tente une vie solitaire. En août et novembre 2015, il fait des dépenses inconsidérées entraînant un surendettement. C'est pour cette double raison (logement et dettes) que le CDHAT est mobilisé par son assistante sociale et référente RSA. Toutefois, si sa propre situation familiale se dégrade, il investit sa fonction de père. Il arrête sorties et alcool, et travaille pour la commune de Saint Vaast-la-Hougue en chantier d'insertion en 2014-15. Il « fait ce qu'il faut » depuis pour garantir ses droits de visite pour sa fille.

L'histoire de Julien G., quant à elle, est particulièrement illustrative des transformations touchant les solidarités familiales et de la nouvelle dynamique des rapports au sein des familles. Reprenons les différentes étapes de sa vie afin d'illustrer ce point.

Julien et les bases de son isolement désolant

Né à Nantes, Julien vit à Saint-Malo ses trois premières années jusqu'au divorce de ses parents. Ensuite, son enfance se dessine dans les pas du nouveau couple familial en relative itinérance, avec son beau-père, sa sœur et sa mère. Toutefois, la famille ainsi recomposée est bien présente auprès de lui ; son beau-père demande un changement d'affectation en raison de la santé de Julien G. : « À ma naissance, ma malformation faisait que mon cœur n'était pas fini. Les docteurs ont conseillé que j'aille vers le soleil pour faire la finition. » [...] « parce que mon beau-père, il a demandé cette affectation-là, pour moi. »

Ils partent s'installer dans le Var. Ayant une légère difformité physique, il se trouve souvent « un petit peu moqué » pendant sa scolarité. À cette époque, sa sœur plus âgée de 5 ans est sa sœur protectrice. Vers ses huit ans, Julien G. part vivre un an chez son père à Brest; il nous dit être parti sur « une impulsion », à sa demande, mais sans doute aussi parce que sa sœur aînée y était partie peu de temps auparavant, et que sa mère était enceinte de son demi-frère. Julien G. n'en dira rien et ne fera pas le lien entre ces deux faits. À son retour, le petit frère est né (il ne sera plus avec sa sœur aînée à partir de cette époque : elle vivait chez leur père à Brest pour « faire » son lycée).

Vers 13 ans, il part au Pakistan et y « fait » son collège. Il y est initié au cannabis. À 17 ans, après la troisième, un an avant le retour de la famille, il rentre en lycée professionnel à Nantes et vit chez sa tante (sœur de la mère). Sans grand succès au lycée, il retourne à Brest chez son père et découvre la cuisine et l'apprentissage.

Nous sommes au début des années 2000, la famille est rentrée du Pakistan et habite près de Rochefort. Julien G. va s'installer dans les bois à proximité de chez eux pendant un an environ. Il travaille comme saisonnier dans la restauration sur la côte et fréquente l'univers des « teuffeurs ».

À mon retour du Pakistan, j'étais dégoûté par la France, parce que je trouvais qu'on était trop matérialiste, superficiel, alors qu'au Pakistan je voyais des gens naturels, communautaires. Comme dans un petit village du Finistère, je trouvais les gens très sociables. Parce que les gens me connaissaient, j'aimais beaucoup cela, cette façon d'être. Alors à mon retour en France, j'avais l'impression d'être comme dans un pays du futur. Mais les gens m'ignoraient totalement, moi qui m'étais habitué à saluer tout le monde que je croisais, alors que personne ne le faisait! Ça me décevait, je me suis mis dans une forêt pendant six à huit mois... J'avais plusieurs connaissances dans les environs. Des gens qui venaient me rendre visite, on faisait la fête... oui, je récupérais mon eau, j'avais installé des bâches. C'était comique, quoi! Mais bon pour moi je me sentais bien.

Après l'échec d'une vie de couple sur Nantes, il vient se « réfugier » chez sa mère et son beau-père à Cherbourg (nouvelle affectation) avant son départ pour l'Angleterre.

Il reprend, pendant les 8 années où il travaille dans la restauration, une vie d'itinérance et un mode de vie assez proche que celui qu'il a connu jusqu'alors. « Quand je travaillais, je vivais en collectivité, quand je vivais en Angleterre, on partageait de grands espaces où l'on vivait tous ensemble en cohabitation. J'ai rarement été seul. » Il travaille successivement dans quatre restaurants et partage la vie avec d'autres collègues de travail : « ça a toujours été comme ça en Angleterre. » Puis il est agressé; retrouvé dans le coma dans un terrain vague, il est hospitalisé. Il se retrouve alors seul, ayant perdu ses liens de travail. Sans liens sociaux autres, il rentre en 2010 à Cherbourg chez sa mère. Il tente plusieurs saisons en cuisine sans succès. Quelque temps plus tard, le couple parental alors retraité retourne vivre en Vendée pour s'y s'installer définitivement et Julien G., esseulé et perdu, intègre le CHRS le CAP.

À chaque lieu de vie, il aura à faire face à une nouvelle configuration familiale et sociale, et aussi à beaucoup de solitude.

Julien dit de ses relations familiales :

Maintenant, mon père, c'est plus un ami qu'un père donc, il comprend la situation et ne me fait pas de reproches. Ma mère ne me fait plus de reproches comme quand elle m'avait envoyé chez mon père il y a quelques années, c'est parce qu'elle trouvait cela bizarre que je cherche pas de travail, après l'accident. Mais maintenant, elle comprend que je passe par

de nombreuses étapes, et puis cela me permet d'être honnête et sincère avec eux sur de nombreux sujets... Au moins, cela me soulage, c'est comme des amis, quand on parle avec des amis du mal que l'on ressent, ça fait du bien, beaucoup de bien. [Et parlant de ses relations avec sa sœur :] là, elle est assistante sociale. C'est pratique aussi, elle me donne des informations, c'est pour cela que les échanges, c'est pratique.

La manière dont il parle de ses liens « d'amitié » avec sa famille éclaire le développement actuel d'un type de relation privilégiée au sein des familles : « l'horizontalisation » généralisée des liens. Si l'on reprend son parcours de vie, très jeune Julien G. fait « ses choix individuels » et la famille apparaît plutôt présente, en soutien. De même et parallèlement, la solidarité élargie de la famille est beaucoup moins présente que dans les classes d'âge précédentes et prend plutôt la forme de la bienveillance. Le chemin est à la fois plus ouvert et plus individualisé. *La cellule familiale est avant tout l'unité de base et d'appui* où chacun construit un destin individuel et fait ses expériences. Elle tend à devenir de moins en moins cet « instant temporel » de la filiation où se joue une transmission. Ainsi, si l'histoire de la famille est inscrite dans la marine et dans l'armée de part et d'autre des trois parents, par la suite les destins professionnels de la fratrie ne sont plus de cet ordre : la sœur aînée sera assistante sociale, lui chef de rang en restauration, et son frère cadet s'orientera vers une activité de logistique et transport. Cette histoire particulière ne renvoie-t-elle pas à une tendance générale ?

Pour Paul Émile L. et pour Amélie D., leurs vies ont été bien plus difficiles tout en étant différentes. Pourtant n'y retrouve-t-on pas également la trace de la transformation du modèle familial ? Pour Paul Émile L., la violence des premières années de vie, la succession des transformations de la configuration familiale et des ruptures, les placements à partir de 5 ans par l'ASE, la multiplication des déplacements géographiques des parents puis son adoption à l'âge de 10 ans par son second beau-père, n'ont pas favorisé la création de liens infrafamiliaux sécurisants⁵²². Il ne connaît que très peu son histoire familiale. Dans ces propos, elle se limite à cette phrase concernant ses grands-parents maternels vivants dans la Drôme : « Ce sont des gens de la nature. » C'est pourtant vers eux qu'il se tourne, vers 24 ou 26 ans, alors en pleine errance, pour aller rechercher des traces de son père. « J'étais à La Rochelle et j'ai décidé de prendre le chemin du grand-père. » Il y séjournera trois mois, rencontrera son père : « c'est après le passage chez mes grands-parents que j'ai commencé à pouvoir créer des liens. » Mais rien dans sa vie ne lui aura permis de bénéficier de la solidarité familiale. Il n'a vécu que peu de temps avec sa mère et son second beau-père : quelques week-ends et des vacances alors qu'il était enfant et adolescent, et une courte vie en commun jeune adulte. Il ne fait pas état lors des entretiens d'aide ou d'intervention de ses parents ou de sa famille pour l'inclusion sociale. De plus, la famille élargie ne sera présente à aucun moment de son existence pour surseoir aux déficits parentaux. Depuis déjà longtemps, Paul Émile L. n'a plus aucun lien avec eux.

Si Amélie D. connaît très bien la configuration familiale élargie, et l'histoire de celle-ci, les liens familiaux du côté paternel sont pour l'essentiel rompus (sans doute après la rupture de son père avec sa première épouse). Et même si son parrain est le fils unique du second mariage du grand-père (après 4 enfants d'un premier mariage) : « Mon père a fait en sorte qu'il n'y ait pas de liens ! » Du côté maternel, les liens seront maintenus, jusqu'au décès du grand-père (elle a 18 ans), avec la grand-mère, les quatre tantes et certains cousins et cousines.

Amélie D. évoque une absence de souvenirs de sa petite enfance, seulement que c'était difficile à la maison. « Y a des passages que je me rappelle ; le reste, je ne veux pas me souvenir » : dira-t-elle dans un premier temps avant d'évoquer ses grands-parents maternels. « J'ai toujours été la princesse là-bas. Je suis l'aînée de ses petites filles et du coup, j'ai toujours été gâtée. Mes grands-parents y s'occupaient de moi ! » Jusqu'à 18 ans, elle se sent soutenue par leurs présences. Plus tard, alors qu'elle est à la maison parentale, elle apprendra que ses grands-

522. Voir vignette de son récit de vie plus avant, dans la sous-partie « les ruptures ».

parents avaient fait un signalement et demandé la garde de leurs deux petits enfants : « Elle [la grand-mère] m'a raconté cela il n'y a pas longtemps ; sauf que la juge, elle a décrété qu'il n'y avait pas de danger. » Dans l'année qui suit le décès du grand-père, elle part "en rue" à Caen, rencontre le père de sa fille, travaille un peu et se retrouve enceinte. Après la naissance de sa fille, ils tentent de construire une vie de famille à Granville ; ils se rapprochent du frère de son compagnon, sans succès. L'alcool et le cannabis prennent trop de place dans leur histoire. Les solidarités familiales élargies ne fonctionnent pas de part et d'autre et Amélie s'oppose à la présence de sa mère.

Depuis toujours, elle se défend contre la violence physique et les abus de son père lorsqu'il était alcoolisé, et contre la honte sociale associée qu'elle découvrira peu à peu. Elle se bat aussi pour se sentir une bonne mère (elle !) : « Un jour, ma fille elle aura 10 ans ! » Fin 2015, après la naissance de son fils (sa première fille était déjà placée), le juge de Granville lui propose soit le placement en famille, soit la maison parentale de Cherbourg ; elle pourra y être accueillie avec le bébé. Amélie D. choisira la seconde solution, ce qui provoquera la séparation avec le père des enfants. En outre, elle portera plainte contre ses parents avec, semble-t-il, le soutien de l'équipe éducative⁵²³. Amélie D. est consciente de ses propres difficultés à être mère du fait de son histoire, et attend beaucoup de la Maison Parentale. De cette période, elle dit : « Il fallait que je réapprenne toutes les bases normales que l'on m'a pas apprises, enfin que l'on m'a mal appris... J'étais dépassée, j'étais plus apte à m'en occuper de toute façon » [...] « J'avais trop de choses à penser, du coup je ne pensais plus à moi. Sauf qu'un enfant ça a besoin d'avoir une maman qui est bien, bien dans sa tête. » Cette attente sera déçue, son fils sera à son tour placé dans le sud du département.

Elle cherche à voir reconnu ce qu'elle a vécu enfant, et à ce titre une protection pour ses enfants. À sa manière, elle cherche à être une bonne mère, différente de la sienne : une mère qui protège ses enfants. Et cela, au prix de la perte de son propre couple, de son entrée dans la maison parentale, et des placements successifs de ses enfants à l'autre bout du département. Lorsque je la rencontre au début de la recherche, elle leur rend visite en bus une fois par semaine (ce qui lui prend la journée pour une heure de visite).

Ses parents finiront par obtenir des droits de visite et de garde le week-end pour leurs deux petits enfants ; se sentant meurtrie et « trahie », elle arrêtera alors d'aller les voir. C'est à cette époque, fin 2016 début 2017, qu'elle se rapproche du groupe des jeunes migrants afghans qui fréquente le SAO. Elle « s'invente » une filiation semi-imaginaire en surdéterminant l'importance de son arrière-grand-mère maternelle d'origine kabyle (mère du grand-père). « Maintenant, j'essaye de savoir mes origines exactes du côté maternel, et le fait de savoir qu'il [le grand-père] a des origines étrangères, ça me fait me sentir moi-même. Je trouve cela normal. Comme si je le savais depuis toujours au fond de moi. Ça me permet de m'ancrer quelque part. » Elle adopte une tenue compatible avec la religion musulmane et demande à ce que nous l'appelions d'un nouveau prénom commun aux trois religions. Elle rompt alors tous liens familiaux.

Pour cette « génération » avec leurs histoires différentes — du moins pour trois d'entre eux —, leur situation face au monde se caractérise par leur esseulement, isolés des liens familiaux (les deux plus jeunes n'en ont plus aucun). Ils se distinguent en cela des plus âgées qui, à des âges similaires, entretenaient toujours des liens familiaux. Ils sont seuls face à leur devenir et n'ont plus pour interlocuteur que les intervenants de l'ASIG. Pourtant ils sont tous dans l'action et tous se projettent dans l'avenir :

523. Lors des premiers entretiens, alors qu'elle n'est plus sur la maison parentale et que son fils après 8 mois de séjour ensemble fut à son tour placé fin juin 2016, la procédure était toujours en cours. Elle le sera jusqu'à ce qu'elle « lâche l'affaire » fin 2016. Rompant également les liens avec sa grand-mère maternelle. Elle ne voulait absolument pas que ses parents aient des droits de visite et de garde sur ses deux enfants, pour les protéger de ce que elle-même avait subi : elle ne fut pas entendue.

1. Julien G. s'inscrit dans l'aide apportée pour regagner une autonomie (au regard de l'idéal des liens de sa famille) ; il souhaite se rapprocher de sa famille installée en Vendée une fois sa situation sociale et financière stabilisée, et ses conduites addictives maîtrisées.
2. Paul Émile L. s'investit pour maintenir ses droits vis-à-vis de sa fille, il tente de répondre (et de contourner) les prescriptions de l'ASIG.
3. Roger T. en fait de même.
4. Et Amélie D. espère, chaotiquement, reconstruire sa famille avec ses enfants.

3.3 — De la prénomination

Dans les groupes d'âge précédents, la prénomination tendait à rattacher la personne à sa filiation, bien souvent elle donnait priorité au côté du père. Elle favorisait également des investissements affectifs électifs au sein de la famille (y créant obligations et réciprocity) : parrains, marraines, grands-parents.

Dans ce groupe des 25 – 35 ans, ce choix dépend du seul couple parental sans qu'il soit automatiquement inscrit dans la filiation.

Seule la prénomination de Roger T. s'inscrit dans cette logique filiatrice élargie de manière quasi caricaturale. Son premier prénom est celui de son grand-père paternel ; son second celui de son père ; le troisième le masculin de celui de sa mère et le quatrième le masculin de celui de sa sœur aînée et marraine (qui est également celui du grand-père maternel). Et lui-même donnera à sa fille le prénom au féminin de son propre parrain : le troisième compagnon de sa grand-mère maternelle. Dans sa fratrie, la prénomination rend manifeste l'ensemble des liens qui unissent et tissent les rapports sociaux intrafamiliaux, même si l'on y observe une tradition familiale paradoxale de non-mariage sur trois générations. La tradition de prénomination rend compte des modalités de sociabilité telles que nous les avons décrites précédemment : liens préférentiels, échanges de services et d'obligations et « références familiales élargies ». Roger T. est le seul du groupe à être ainsi inscrit tout à la fois dans une filiation, dans un territoire et dans des pratiques sociales issus d'un modèle « traditionnel ».

Paul Émile L. est le premier enfant de sa mère ; sans père pour le reconnaître, il s'est vu attribuer un prénom composé qui est le prénom inversé de son grand-père maternel. Son second prénom semble être un prénom de cœur. Plus tard, il choisira de se faire appeler par celui-ci, le premier était alors le support de moquerie par ses camarades à l'école. Julien G. et Amélie D. n'ont pas de prénoms les attachant dans la filiation. Julien G. n'en a qu'un choisi par les parents (la mère sûrement, car comme il le remarque, son prénom chante comme en écho avec celui de son demi-frère plus jeune). Amélie D. a trois prénoms choisis par la cellule familiale, trois prénoms de cœur sans liens avec la filiation. Elle remarquera juste que les trois premières lettres de son premier prénom sont les mêmes que celui donné à sa demi-sœur paternelle plus âgée, et dont elle apprendra l'existence bien plus tard.

Ainsi transparait la prédominance prise par la cellule familiale restreinte dans la logique de prénomination. Elle l'est même lorsque les choix visent à l'inscrire dans la filiation ; comme chez Roger T. où le choix se fait au sein de celle-ci sans l'influence d'un tiers familial extérieur. Se reflète ici l'évolution progressive des modalités de solidarité vers un registre familial restreint à l'espace de la cellule familiale ; ces transformations des logiques individuelles, groupales et globales s'inscrivent dans un processus sociétal général.

3.4 — Modèles de solidarités effectifs et vie sociale

Dans ce groupe, seul Roger T. a construit une vie en marge autour de « la solidarité familiale élargie » ; modèle de solidarité dans lequel il est encore « pris », mais pour combien de temps encore ? Depuis l'enfance, il est pris dans des relations d'entraide, de débrouilles, de travail informel et de pêches. Celles-ci « supportent » les liens en reliant amis et familles. Elles « obligent » et « attachent » par cette ouverture à l'échange : « Je l'ai connu quand j'ai passé mon permis de conduire, parce que j'ai connu sa femme là-bas. Et de fil en aiguille, mon oncle y

vendait des poules, il voulait s'en débarrasser : le frère de ma mère. J'en parle à ma copine : tu m'as dit que vous cherchiez des poules, et ça s'est fait comme ça. » Après la séparation avec la mère de sa fille, il se retrouve seul et déprime dans le logement insalubre qu'il a décidé d'habiter ; c'est ce même ami qui viendra le chercher quasiment chaque soir pour qu'il ne reste pas seul. Ces relations tissant des liens selon ce modèle de solidarités, Roger T. les évoque tout au long de son récit⁵²⁴. Toutefois, nous pourrions dire que contrairement aux autres membres de sa famille, il a « choisi » ce type de fonctionnement social qui l'amène à se marginaliser ainsi du modèle dominant.

Julien G. a vécu l'itinérance de sa famille au gré des mutations du beau-père. Il a également à certains moments de son enfance « choisi » de vivre chez son père. D'une certaine manière, sa situation illustre, comme nous l'avons vu, les nouveaux liens sociaux intrafamiliaux propres à cette « génération ». Sa vie jeune d'itinérance a favorisé le développement de liens d'amitié fugaces sans réelle inscription dans la durée. Dans les bois, il aura un temps vécu l'expérience d'une forme de vie « communautaire » : le retour à la vie simple et proche de la nature, la fréquentation des « teuffeurs » et les concerts, et la solitude apaisante. Les liens familiaux sont bienveillants, mais ils ne semblent guère soutenant, ni structurants. Il conduit sa vie sans réellement s'inscrire dans d'autres relations que celle « de fortune ». L'agression en Angleterre, le coma et les troubles neurologiques qui en découlent, viennent révéler la fragilité des liens qui l'ont constitué et sa grande solitude. Entre cette vie « ballottée » et ses difficultés actuelles, difficile de ne pas faire un lien : bien sûr il y a appris la sociabilité, mais aussi et surtout l'éphémère et le non-attachement. Finalement, il ne peut compter que sur lui-même. C'est sans doute la raison pour laquelle il s'appuie, après son retour, sur les aides apportées, par le CHRS, par l'accompagnement ASI d'Aline du CCAS et l'infirmier du Centre Médico-Psychologique, puis par son curateur. Il compte sur eux pour construire et « solidifier » son projet de se rapprocher de sa famille en Vendée, et pas sur cette celle-ci. Dans les relations d'aide, il se montre très rassuré.

Paul Émile L. partage avec Julien G. une enfance et une vie de solitude et d'itinérance sans inscriptions durables dans des liens familiaux. Mais à cette grande différence que son enfance est le théâtre d'abandons et de ruptures douloureuses, faites de violences tantôt physiques, tantôt institutionnelles. Après quoi, à partir de 20 ans, il vit sept ans d'errance solitaire, allant de ville en ville. La colère le porte, la rage peut-être, et la fuite également de problèmes judiciaires. Un jour, il traverse la France, étant décidé à se rendre chez les grands-parents maternels près de Valence et à rencontrer son père. Il dira alors : « C'est à ce moment que j'ai pu reconstruire des liens. » Mais, quelle est la nature de ces liens ? Comment peut-on les qualifier ?

Après son passage chez ses grands-parents dans la Drôme en 2008, il est toujours sur la route. Il perçoit le RSA en passant à Carcassonne, puis il part vers Rennes-les-Bains où il s'installe dans les montagnes. Il y partage un temps une vie communautaire : « à cette époque, on a vécu dans les montagnes, ça, j'aimais bien. Sous tente, on est bien resté un an. Pour aller chercher à manger, c'était chacun son tour. On se débrouillait. » Puis à l'occasion d'une

524. Relevons encore celle-ci. Lors du premier entretien, alors que je lui fais remarquer qu'il porte une alliance, il me répond : « Ah oui, là, c'est le souvenir d'un ami. C'est un copain qui m'a demandé d'être son témoin, et comme la tradition le commande, c'est le témoin qui offre l'alliance. Et il me l'a toujours dit : si y m'arrive quelque chose, je veux que tu récupères mon alliance. Je lui ai dit : non, c'est la tienne. Il m'a dit : non, non... Et quand il s'est tué d'un accident voiture, j'ai récupéré son alliance. ... Je lui ai offert, j'avais 18 ans. » Cet ami qui était venu de La Rochelle pour l'été sera intégré dans une relation de solidarité familiale élargie. Elle permettra également à Roger T. de travailler une saison sur La Rochelle. Cette relation était-elle réciproque, oui sans aucun doute, mais s'inscrivait-elle dans le même registre de solidarité élargie faite de « circulations » et « d'obligations » ? L'ami décède lors d'un rallye, Roger T. avait 21 ans.

invitation pour Noël à Toulouse, il quitte cette vie communautaire. Porté par les événements, les rencontres, les problèmes, de bord en bord, de ville en ville, il arrive à Cherbourg en 2012 en groupe. « Avant je ne connaissais pas Cherbourg, je connaissais C. qui a le frère de Speed (son chien). Un jour, il m'appelle. Il m'a dit qu'il avait des problèmes. On est arrivés comme ça, le train en fraude. On était quatre avec trois chiens. » Par la suite, chacun se disperse. Ainsi ce petit groupe, pourtant éphémère, se montre capable d'une certaine solidarité qui les fait traverser la France.

Depuis son arrivée à Cherbourg, il vit en couple ; mais il continue à partager ce type de relations plus ou moins durables et ce « goût » pour la route : « Je me vois bien passer le permis, acheter un camion, et garder le logement. Et si on a envie de voyager, on part ! Mais j'ai pas envie de reprendre la route, sauf si j'ai pas le choix. » Parallèlement, il entretient des relations avec la famille de la mère de sa fille, elles sont d'abord méfiantes : il était SDF ! Elles vont durer jusqu'à la séparation en 2017. Lors du troisième entretien, alors que nous parlions de son goût de vivre en groupe, arrive le « parrain » de sa fille (qui bénéficie lui-même d'un accompagnement ASI par le CCAS). Il partage avec Paul Émile L., ce même goût de l'alcool et des produits, de la route et cette forme de sociabilité faite de toutes ces rencontres plus ou moins durables, celles que l'on vit lorsque l'on « bouge » et que l'on « se pose » ici ou là. Et des liens d'assistance. Paul Émile se dit alors rassuré par l'ensemble des liens autour de lui. Même ceux de l'éducatrice de l'AEMO⁵²⁵ le rassurent, bien qu'elle conduise une mesure d'accompagnement et de vigilance pour sa fille, décidée par le juge des enfants. Elle est devenue pour lui une « personne-ressource ». Autour de lui se trouvent également l'éducateur du SAO, la curatrice, l'infirmière de l'Appui-Santé, la référente RSA, l'assistance sociale de secteur, moi-même, etc.

Amélie D. quitte le domicile familial pour la vie de rue à Caen après le décès de son grand-père. Elle dit d'ailleurs lors de chaque entretien que, depuis ses 18 ans : « je me suis toujours débrouillée toute seule. » Et si elle accepte parfois l'aide proposée, c'est toujours avec réticence. Elle y vit "en rue" un an et demi, rencontre l'alcool et le cannabis, et dort dans les foyers d'urgence : « C'est dur, c'est dur d'être une femme... Après si on a des amis derrière, ça va, mais si on n'en a pas, c'est fini. C'est eux qui nous emmènent, alors on est en danger par rapport aux produits, pas pour ce qui est physique, parce qu'il y a toujours des yeux qui surveillent. » C'est sans doute dans cette période qu'elle développe sa méfiance : « Pour moi, méfiance et confiance, c'est la même chose. »

Dans la rue, elle rencontre son ami et le futur père de sa fille et de son fils. Travailler parfois lui permet d'être régulièrement hébergée au Foyer des Jeunes Travailleurs de Caen. Pendant cette période, elle « goûte » la vie de bande de bords de rue (enfermée dans un présent protecteur). Elle retrouve cette vie à Cherbourg après son exclusion de la maison parentale ; et surtout après le rejet de son recours auprès du juge et de l'ASE afin que ses parents n'aient pas de droits de visite sur ces propres enfants. Entre octobre 2016 et août 2017, son désir de reconnaissance et de « faire-famille » s'effondre. Elle voulait reprendre des études pour obtenir une équivalence au baccalauréat et s'inscrire dans la lignée maternelle : être aide-soignante, voire infirmière. « Ma grand-mère était aide à domicile, mes tantes elles sont infirmières, aides-soignantes et aides à domicile, et ma cousine qui rentre en seconde générale veut être laborantine. » Infirmière, c'est également le métier de son amie d'enfance avec qui elle avait déjà rompu les liens pendant ses années de rue et qu'elle ne veut plus recontacter depuis la fin de la maison parentale. « Elle a réussi sa vie ! Moi pas. On avait une histoire difficile. Sa mère l'a abandonnée à la naissance ; sa belle-mère était une pourriture. »

Elle vit alors au FJT de Cherbourg, fréquente le SAO, le camp des jeunes migrants afghans et les bénévoles de l'association qui les accompagnent. Elle évite les travailleurs sociaux du FJT et du SAO, vit au jour le jour, et projette même de partir s'installer en Irlande avec les Afghans (elle y fera deux voyages). C'est aussi pendant cette période qu'elle s'invente une

525. AEMO : action éducative en milieu ouvert.

filiation. Elle transforme sa présentation vestimentaire (elle se voile) et cherche à vivre une nouvelle identité en rupture avec sa famille, tout en l'inscrivant dans son histoire familiale.

En résumé, dans ce groupe, seul Roger T. entretient des liens réguliers avec sa famille et maintient des relations de solidarités effectives sur le modèle de la solidarité familiale élargie rencontré chez les plus âgés. Les autres, très tôt, se sont retrouvés seuls à affronter la vie. Leurs histoires individuelles et familiales révèlent les grandes transformations qui se sont opérées ces quarante dernières années, qu'elles concernent le monde économique, les solidarités familiales et la transformation du modèle familial. En ce sens, nous pouvons dire qu'ils sont vraiment de leur temps, dans leurs expressions individualistes et dans leurs tentatives de maîtriser leurs destins : ils sont seuls.

3.4.1 — Horizontalisation généralisée des liens sociaux à l'âge adulte

Cette « génération » laisse apparaître une profonde modification de l'organisation des solidarités primaires (familiales et périphériques) qui tend à « l'horizontalisation » généralisée des liens sociaux ; y compris au sein de la cellule familiale (chez Julien G., et Roger T., par l'affaiblissement de la contrainte ; chez Amélie D., dans le conflit avec la disparition de l'autorité filiale ; et chez Paul Émile L. dans l'abandon). *Leurs vies s'individualisent et sont moins déterminées par des « choix » familiaux et transgénérationnels, alors qu'ils semblent l'être davantage par des processus extérieurs généraux.*

Parallèlement et sans contradiction, la cellule familiale prend une place prépondérante dans leur vie pour y grandir et comme modèle à constituer. Elle-même se « libère » de l'inscription et des obligations familiales réciproques et transgénérationnelles toujours très présentes dans le premier groupe. De ce fait, lorsque la famille restreinte fait défaut, la seule alternative est l'isolement et/ou le recours aux institutions d'assistance ; les obligations comme les solidarités familiales élargies se sont « desserrées », nous ne les retrouvons plus dans les parcours de nos personnes. Alors apparaissent de nouvelles formes de liens et de relations de solidarité : des liens de « droits » et des relations de « goûts ».

3.4.2 — Des liens de sociabilité liminaire se structurent

Entre ces deux types de liens, professionnels et relationnels, s'est créé un maillage d'appartenance et de veille. Plus ou moins intégrateur, il peut être vécu comme plutôt bienveillant. Tous se « reconnaissent » entre eux, intervenants de terrains comme bénéficiaires. Ils tissent des liens qui dessinent un *double « maillage à plat »*. Les uns apportent de l'aide aux différents bénéficiaires ; les autres entretiennent des liens entre eux (de consommation)⁵²⁶ d'une part, et avec les différents acteurs de l'ASIG d'autre part. *Ce maillage en deux couches superposées pourrait bien caractériser la sociabilité liminaire en délimitant ces deux « espaces » relationnels où apparaissent les bénéficiaires.* Deux modalités de sociabilité propre à la liminarité s'y pratiquent : d'une part, un réseau « d'amis » ou de relations de bénéficiaires plus ou moins fourni et dont souvent les usagers ne parlent pas, ou peu ; d'autre part, un réseau de professionnels de l'ASIG avec lesquels ils sont en lien avec plus ou moins de dépendance et de sécurisation de leur avenir. Ces relations entre bénéficiaires ou professionnels définissent des liens tous plus ou moins éphémères : leur garantie ne dépend plus d'une filiation ni d'une appartenance par le travail ou le devoir, mais d'un goût partagé et/ou d'un droit.

J'y reviendrai lorsque j'interrogerai la logique de l'échange et le processus de liminarisation. Toutefois, avec l'horizontalisation des liens sociaux, nous assistons à un double écrasement du temps. Il touche les obligations et les devoirs transgénérationnels qui lient les

526. Des liens de consommation seraient ici des liens qui n'auraient d'autres finalités que de « nourrir l'instant » par le partage ou la consommation conjointe de biens. La finalité ne « servirait » pas à l'entretien du corps ni « à nourrir » la sociabilité dans les registres de l'échange, hors de toute obligation que celle de l'instant à vivre pour soi, en cela fort différent des rituels familiaux, de l'ostentation ou du potlach.

sujets à leur filiation, et les relations de « droits » et de « goûts » qui n'engagent que pour la durée de leurs « consommations » — ou de leur « consommation ». Mais comment les représenter dans les registres de socialité classique : primaire et secondaire ? Et comment se représentent-ils dans ces échanges sociaux à temporalité restreinte ?

3.5 — *Synthèse et spécificités pour ce groupe des 25 – 35 ans*

D'origine géographique variée, ils arrivent à Cherbourg au gré des aléas de leur histoire personnelle (hors contexte de travail). Ils ont été mobiles, voire en errance, peu de temps avant d'intégrer la recherche (3/4). Dès leur scolarité, où ils y ont acquis bien peu de « capital social et culturel », même s'ils l'ont quitté tardivement (entre 18 et 21 ans). Ils y ont appris la honte sociale « individualisée » et le déclassement social. Ils sont relativement marginalisés de ce fait pour l'accès au travail. S'ils ont tous pour un temps travaillé (bien souvent que quelques mois, seul Julien G. a travaillé 7 ans), ces activités étaient peu ou pas qualifiées, peu productives, et socialement peu valorisantes. D'ailleurs pour l'essentiel, ils ont cessé d'accéder au travail dès que les droits à l'aide sociale (RSA) leur furent disponibles. Deux en avaient bénéficié plus tôt à travers les services de veille sociale (le « 115 »), des CCAS et des missions locales. Ils ont donc été très tôt pris en charge par l'ASIG.

Leurs origines sociales sont plutôt homogènes. Si les histoires familiales individuelles sont très particulières pour chacune des situations, leur modèle est lui aussi homogène et rend compte de l'évolution dans le temps. La cellule familiale s'est modifiée, pour devenir avant tout *une unité de base et d'appui où chacun construit un destin individuel*, parents y compris. Cette évolution est commune à l'ensemble des familles, y compris dans les situations où l'implication de la famille a été relayée par la protection de l'enfance et l'accompagnement social. Cette modification semble se retrouver dans la société globale.

Quelques caractéristiques sociales et vulnérabilités spécifiques et récurrentes repérables pour cette « génération sociale »

- Milieu ouvrier/rural et ouvriers (¾)
- Scolarité (très) médiocre et stigmatisante (4/4 dont 1 a eu une scolarité adaptée).
- Alcoolisme familial pendant l'enfance (2/4), et familial élargi pour ¾.
- Violence infrafamiliale à un moment de leur enfance (3/4).
- Inscription très faible et difficile dans le monde du travail (en périphérie des activités « productives » valorisées) (3/4).
- Issus de familles recomposées (3/4) et plutôt nombreuses (¾).
- Présence de multiples ruptures dans l'enfance (2/4).
- Faits traumatiques et psychotraumatiques graves dans l'existence (2/4, voir 3/4).
- Intervention des services de l'ASE (2/4).
- RSA dès 25 ans (3/4 dont 1 dès 21 ans)
- Présence ancienne et plus ou moins massive des addictions : 4/4 alcool, 3/4 cannabis.

4 — *Les enquêtés de - de 25 ans : « les entrants dans le monde »*

Ce groupe des moins de 25 ans est composé de 7 personnes, dont une femme. L'âge respectif se répartit comme suit : 2 hommes de 24 ans, 1 homme et 1 femme de 23 ans, 2 hommes de 21 ans, et 1 homme de 20 ans. Ils sont pour l'essentiel sans ressource à leur entrée dans la recherche-action ; toutefois, un certain nombre ont et vont bénéficier pour des durées plus ou moins limitées des différents types de ressources disponibles : contrat jeune majeur, action d'insertion rémunérée, aide sociale, et formation AFPA rémunérée etc.

10 personnes avaient initialement répondu positivement pour participer à la recherche-action ; mais 3 sur les 6 proposées par le SAO n'étaient plus présentes sur le lieu au moment du premier rendez-vous. Par ailleurs, pour les 3 restants, 2 ont « disparu » avant le troisième rendez-vous (un fut emprisonné). Il en fut de même pour les 2 personnes proposées par le CHRS le Cap et par le CDHAT. Seuls les trois jeunes hébergés sur le FJT qui bénéficiait d'un hébergement accompagné et plutôt garanti furent présents aux trois rendez-vous d'entretien.

Je dispose donc pour 4 d'entre eux que d'un recueil partiel. Il se limite aux 2 premiers entretiens pour trois, et à un entretien pour Jérémy N. J'en déduis qu'une importante partie de ce groupe se caractérise par des mobilités (non des instabilités)⁵²⁷ :

- Mobilité « sociale » : mobilité dans les dispositifs d'accompagnement et d'hébergement.
- Mobilité physique dans la fréquentation des lieux ressources.
- Mobilité dans leurs trajectoires personnelles, souvent peu définies.
- Mobilité géographique.

Celles-ci résultent de deux facteurs distincts : leur capacité maintenue de mobilisation et d'action d'une part, et la nature et la temporalité des droits sociaux dont ils bénéficient. Multiples et de courtes durées, ces formations-insertions rémunérées, garantie jeune, contrat djim, etc., sont proposées et contractualisées souvent pour de brèves périodes de 6 mois. Ces mobilités multiples sont dues également à leurs faibles étayages d'appartenance et de sécurisation. Ainsi les jeunes (y compris les plus de 25 ans) ont tendance à apparaître et à disparaître sur leurs lieux de prise en charge. Souvent sans ancrages familiaux significatifs, ils ne bénéficient pas non plus de ressources ni d'hébergements stables.

Ils sortent de l'adolescence, certains plus prématurément que d'autres, avec violences parfois, mais ils ont tous devant eux le monde « adulte » à « conquérir ». En cela, ils n'ont rien de comparable aux trois autres groupes pour qui les chemins empruntés ont déjà, l'âge faisant, creusé plus ou moins le sillon de leur vie et « l'ornière » y est fort profonde et difficile à quitter. La vie s'ouvre devant eux, mais le champ des possibles n'apparaît pas pour chacun identique. Ils n'ont pas tous à leurs dispositions pour s'en saisir, les mêmes outils, les mêmes appuis, ni le même « sol » et la même aisance. Ce faisant, à la porte de ce monde, certains se tiendront hésitants, d'autres hagards et démunis, alors que d'autres encore s'y engouffreront avec une certaine insouciance, jusque dans l'inconduite. Toutefois, pour beaucoup d'entre eux, rien n'est déterminé. Pour certains, il ne s'agira que d'un bref passage, voire même, d'un « rituel » obligé. Pour d'autres, le chemin sera plus incertain, car ils traînent avec eux de fortes vulnérabilités pour affronter ce monde instable et insécurisant. Un monde dans lequel, seuls, ils auront des difficultés à se faire une place hors de l'ASIG.

527. Nous entendons ici par « mobilité », la capacité à se mouvoir au plus près de son sens étymologique, distincte du concept de mobilité sociale qui désigne le changement de position sociale d'une personne par rapport à celle de ses parents (intergénérationnelle) ou au cours de sa vie (intragénérationnelle). Nous utilisons ce terme pour mettre en évidence ce qui les oppose aux personnes du groupe plus âgé dont l'immobilisme physique associé à de grandes difficultés à la mobilisation semble être une caractéristique. Lorsque nous évoquons entre guillemets leurs mobilités « sociales », il s'agit ici d'insister sur le fait que cette mobilité entre les divers dispositifs permettant l'accès aux ressources, aux hébergements, etc., ne fait pas justement « mobilité sociale ».

Dans cette « génération », nous avons distingué, à la lecture de leurs histoires de vie, trois catégories non exclusives les unes des autres qui nous guideront dans son approche :

- les jeunes pratiquant le rituel de « passage jeune adulte » ; ils ont traversé des événements éprouvant leur identité pendant l'enfance. Leur pratique allie à la fois la rupture familiale, plus ou moins de consommation de toxiques, le « coucou-night » et souvent le projet d'une vie différente (Fabien M., Kaled W., Joris E.). Ils le manifestent, même dans l'inconduite sociale, et dans l'affirmation individuelle de leur appartenance sociale « jeune ».
- Les jeunes au parcours d'enfance fortement marquées par la violence, les placements et les déficiences familiales ; ils subissent plutôt leur existence et se projettent difficilement dans le monde (Cynthia A., Jonathan D. et Damien L.).
- Les jeunes plus ou moins en errance psychique au profil psychiatrique ; ils ont eu souvent une enfance marquée (Jérémy N.).⁵²⁸

Ils sont majoritairement de la région. Ils ont vécu dans des familles à configurations variables et mouvantes⁵²⁹. Ils ne bénéficient pas de soutien au sein de la solidarité primaire : par choix, par rupture familiale, ou à la suite d'un parcours de protection de l'enfance. Leur faible scolarité est globalement peu qualifiante professionnellement et n'ouvre qu'à des opportunités réduites. Ils n'ont eu jusqu'alors qu'une très faible inscription dans le monde du travail et seuls 4 d'entre eux ont une expérience professionnelle effective (de un mois et demi [Joris E.] à 2 ans [Damien L.]). Ils naviguent pour l'essentiel (à l'exception de Kaled W. et Damien L.) entre non-ressources, débrouilles et ressources d'assistance. Beaucoup d'entre eux, dépendants pour les ressources, intègrent les dispositifs d'insertion dès 18 ans. Et si trois d'entre eux ont déjà eu l'expérience d'une vie de couple, tous sont célibataires au moment de l'enquête.

4.1 — Origines sociales

Globalement, par rapport aux autres groupes, les informations recueillies concernant les histoires familiales sont plus parcellaires et imprécises. D'une part, les plus jeunes semblent ne pas développer une même curiosité pour leur histoire familiale, avec un regard plutôt centré sur eux et leur avenir. Par ailleurs, les dynamiques familiales sont davantage centrées sur l'inscription dans la cellule familiale. De même, les configurations des familles semblent avoir été plus mobiles et plus instables dans le temps que pour les générations précédentes (suivant en cela les tendances évolutives déjà observées). Quant à leur origine géographique, la moitié des familles sont inscrites dans le territoire du Cotentin depuis au moins deux générations. Pour les trois autres, elles sont d'ailleurs, ou venus d'ailleurs.

Les origines sociales sont celles d'un milieu social ouvrier et employé vivant en milieu urbain ou périurbain (petite agglomération). Seul le père de Joris E. a un poste d'encadrement (chef d'équipe dans une entreprise de nettoyage). Les autres parents sont employés de banque, opérateurs en industrie, chauffeur-routier et ouvriers. Pour trois personnes de ce groupe, leurs mères avaient une activité professionnelle lorsqu'elles vivaient auprès d'eux ; il s'agissait d'emploi de service sans qualifications, à l'exception de la mère de Fabien M. (secrétaire comptable). Les parents travaillent donc plutôt dans des activités de service aux biens (y compris en sous-traitance) et aux personnes. Les grands-parents sont majoritairement des ouvriers ruraux venant de petits bourgs périphériques (à l'exception de Fabien M. dont le grand-père maternel était gendarme).

528. C'était également le cas de Charles P. et de Brayon P. rencontrés sur le SAO qui avaient initialement accepté de participer avant de disparaître.

529. Cherbourg (4/7), du Cotentin (5/7), et plus encore de la région (6/7). Un seul d'entre eux a passé son enfance dans une famille à configuration constante, pour les 6 autres des problématiques intrafamiliales sont venues altérer leurs parcours : familles recomposées (4), pouvant relier 3 fratries différentes (2/4), élevés par un seul parent pendant l'adolescence (décès de la mère pour Jérémy N., et départ du père pour Kaled W), 2 seront placés dans la petite enfance en famille d'accueil pour cause de maltraitance par négligences et/ou de violence.

Cynthia A. et Jonathan D. furent élevés par la protection de l'enfance dès leur plus jeune âge et leurs pères étaient partis très tôt. De plus, leurs mères bénéficiaient à leur naissance soit du RMI, soit de l'AAH. Ainsi, quoique leurs activités professionnelles et leurs ressources soient disparates, les parents travaillent tous à la périphérie des activités pionnières de leur temps, ils sont plutôt modestes, voire pauvres. J'ajouterai même qu'ils s'inscrivent dans la continuité des histoires de vie des groupes plus âgés qui ont vécu les transformations globales de la société où chacun est appelé individuellement à faire sa place.

Pour au moins 3 familles (Cynthia A., Jonathan D. et Damien L.), la place des services sociaux de l'assistance était bien présente dans l'histoire des parents. Nous devinons l'importance que ces services ont pu prendre dans le devenir de ces jeunes dès leurs plus jeunes âges.

4.1.1 — De la prénomination

Pour les jeunes de moins de 25 ans, si l'on retrouve les traces de prénomination filiatrice, elles sont plus restreintes encore :

- Jérémie N. a trois prénoms. Choisis par les parents, les premiers sont des prénoms de cœur, et le dernier est celui du père.
- Fabien M. a deux prénoms : « C'est ma mère qui a choisi, ils se battaient entre Kevin et Fabien, Kevin c'est mon deuxième prénom. »
- Kaled W. a également deux prénoms de cœur (1 et 3) choisi pour « faire unique » et différent, et le second prénom est celui du père.
- Cynthia A. a trois prénoms, le premier fut choisi par sa mère, car « elle aimait bien les prénoms américains ». Les deux seconds n'ont pas de référence familiale, elle n'en connaît pas l'origine.
- Jonathan D. a quatre prénoms choisis par les parents, dont deux de cœur, le second est celui de son parrain qui est le frère de la mère, et le dernier est le prénom du père.
- Damien L. a trois prénoms qui commencent tous par la même lettre, et si le premier est un prénom de cœur, le second est celui du grand-père paternel, et le troisième celui du père.
- Joris E. a lui aussi un premier prénom de cœur, les deux autres sont ceux des deux frères de son père.

Si la référence à la filiation est toujours présente dans ce groupe pour le choix des prénoms, surtout chez les trois derniers, nous retrouvons également l'affirmation sociale de la cellule familiale restreinte face à son destin.

- Ainsi le choix des prénoms se fait au sein de la cellule familiale restreinte, sans l'influence d'une grand-mère ou d'une tante (comme nous avons pu l'observer dans les groupes précédents).
- Ce choix affirme la priorisation croissante des prénoms de cœur et une recherche de personnalisation tant en direction de l'enfant que pour les parents. Non seulement ils y recherchent un prénom qui plaît, mais à travers lui, les parents se distinguent et tendent à exprimer socialement leur « intimité », leur « singularité » et leurs goûts.
- Si les prénoms secondaires servent toujours à affilier l'enfant 5/7, nous notons une surreprésentation de l'affiliation paternelle restreinte 5/7 ; 4/7 se voient attribuer le prénom du père. Dans la suite logique, on observe une quasi-disparition de la filiation élargie du côté maternel 1/7 et complète de la filiation élargie à l'ensemble de la famille (parrain et marraine, etc.).

À travers l'évolution de la prénomination, nous pouvons lire l'évolution des formes sociales de la famille : elle se concentre davantage sur la cellule familiale restreinte comme lieu d'expression de la distinction et du destin individuel. L'attribution des prénoms est un marquage social ; dans le temps, il passe de l'expression d'une affiliation préférentielle intergénérationnelle

à l'affirmation d'une singularité : celle de la cellule familiale où s'expriment les individualités qui la composent. D'autre part, la place du prénom du père devient prépondérante et est souvent l'unique rappel filiatore au milieu des prénoms de cœur ; à ce titre, elle interroge. Au fil du temps, l'instabilité croissante des couples parentaux met à mal sa fonction sociale qui, dans notre groupe, fait bien souvent faillite. Celle-ci résulte soit de sa présence violente, maltraitante ou négligente, soit de son absence. Faisons-nous face à une « conjuration » ou un rappel inconscient d'une nécessité sociale ?

4.2 — *Modèles familiaux et solidarité élargie*

Pour interroger les modèles familiaux et la solidarité primaire dans l'histoire des jeunes bénéficiaires, je reprendrai la distinction précédemment établie en trois catégories. Nous suivrons le même déroulement : tout d'abord « le rituel de passage jeune adulte », puis les parcours d'enfance fortement marquée, et enfin avec Jérémy N. « l'errance psychique ».

4.2.1 — *Le « Rituel de passage jeune adulte »*

Kaled W. (23 ans) — fils aîné d'une fratrie de 2 enfants — est parti de la Guadeloupe vers la métropole fin 2013 pour faire des études. Sa tante maternelle l'héberge. Il les abandonnera vite pour travailler, passer son permis, et « rêver » à une vie de voyages, de réussite sociale et sportive. Il veut devenir basketteur professionnel (« enfin semi-pro ou au moins pour travailler dans cet univers comme coach »). C'est ainsi qu'il arrive à Cherbourg en 2016 pour se rapprocher du club local où il espère percer. Depuis lors, s'il souffre du manque de sa famille et des gens de son quartier de Guadeloupe, il ne se sentira jamais esseulé. Il entretient des liens réguliers avec sa tante de Paris, sa mère et sa petite sœur au pays : « J'ai quand même du soutien, parce que j'ai ma mère au téléphone même si je ne la vois pas. Et puis j'ai mes deux potes, c'est comme si c'était deux frères, à Paris. On s'appelle souvent. » Ce soutien ressenti est aussi soutenu par des actes : ainsi sa mère lui fait la surprise de venir le voir pour Noël fin 2016. Quant à lui, il ira l'été 2018 visiter la famille en Guadeloupe.

Lors du troisième rendez-vous, il évoque l'importance de la solidarité familiale élargie dans son histoire qui passe par les femmes. Kaled W. a grandi dans la maison de l'arrière-grand-mère avec sa mère et sa sœur (et son cousin de Paris, fils de la tante maternelle qui l'avait accueilli à Paris), et dans le quartier. Ces références et ses soutiens psychiques sont réels, ils les puisent ici. Et lorsque je lui demande ce qu'il fera lorsqu'il arrivera là-bas s'il retourne au pays, il me répond qu'il ira voir sa mère, puis il ira saluer Daniel, son voisin-charpentier et père d'un ami d'enfance. Et il ajoute à la suite : « Le quartier, c'est important pour moi ! » Certes Kaled W. n'a pas de contact avec son père depuis son départ, mais il nous révèle par son histoire qu'il est pris et soutenu par une réelle inclusion sociale dans un des modèles familiaux dominants des Antilles : la famille monoparentale féminine avec une fratrie peu nombreuse. En Guadeloupe, la moitié des familles sont monoparentales et 90 % sont des femmes avec enfants⁵³⁰.

En évoquant le temps de son départ de la Guadeloupe, il se rappelle sa mère, sa présence inquiète et rassurante : « Je suis venu ici sur un coup de tête, faire une licence en STAPS. C'est un ami qui m'a dit cela : viens, on va aller faire des études à Paris. Du coup, je suis parti. Ma mère, elle m'a posé des questions : qu'est-ce que tu veux faire ? Tu es sûr ? Les questions d'une mère, mais elle m'a toujours laissé le choix. » En cela, il s'agit d'une posture à la fois sécurisante et contemporaine. Elle présente la cellule familiale (ici monoparentale) comme l'espace d'appui

530. « À la différence de la métropole, aux Antilles et en Guyane (plus qu'à La Réunion), la monoparentalité est une réalité durable qui ne se résume pas en une simple phase transitoire, lui précédant ou succédant la vie de couple. » In Claude-Valentin Marie, Didier Breton, « Les “modèles familiaux” dans les Doms : entre bouleversements et permanence. Ce que nous apprend l'enquête Migrations, famille et vieillissement. », in *Politiques sociales et familiales*, n° 119, 2015, p. 55-64. http://www.persee.fr/doc/caf_2101-8081_2015_num_119_1_3075. L'article met en évidence que cette forme familiale tend à devenir majoritaire aux Antilles alliant tradition et conjugalité moderne avec une faible natalité.

et de départ des destins individuels ; et de ce fait, le rôle essentiel de celle-ci pour l'accomplissement de ces derniers.

La fratrie de Joris E. (20 ans) est composée d'une demi-sœur, d'un demi-frère plus âgé, et d'un frère cadet, ils sont issus d'une famille ouvrière de la périphérie urbaine cherbourgeoise (La Glacerie). Sa rupture avec la famille est plutôt récente au moment de son arrivée au CHRS le Cap et des liens réguliers sont maintenus. Le conflit qui l'oppose à la famille a pour objet son dilettantisme face au travail. Son père, chef d'équipe dans une entreprise de nettoyage, y a fait embaucher son propre frère et son épouse. C'est autour de cette inscription affirmée du travail au sein de la cellule familiale que l'ensemble des liens réciproques et solidaires se dessinent ; ainsi, quelques années auparavant, le demi-frère de Joris E. avait lui aussi rompu les liens familiaux pour cause d'inconduites sociales et de refus de travailler. D'autre part, les liens avec la famille maternelle sont très restreints : la mère, dernière d'une fratrie de 6 enfants, est issue d'une famille ouvrière/rurale venue vivre dans les anciens quartiers ouvriers de Cherbourg ; la majorité de ses membres est aujourd'hui sans activité. Dans sa vie de jeune femme, elle eut deux enfants de deux pères différents avant de rencontrer le père de Joris E, sa vie s'est alors stabilisée.

La volonté partagée d'ascension sociale s'est faite au prix d'un resserrement des liens de solidarité autour de la cellule familiale et de ses affiliés proches. Dans la boucle de solidarité familiale, nous avons le grand-père paternel (qui assure quelques services), l'oncle paternel, la mère et le petit frère, au milieu duquel « siège » le père. Si les solidarités familiales sont restreintes et « autorisées » par le partage du travail, elles sont également réciproques ; l'oncle paternel qui travaille sous les ordres du père de Joris est également le propriétaire de la maison dans laquelle la famille habite. Mais cette solidarité conditionnée reste ouverte à Joris E., car, malgré le fait qu'il pratique le « coucou-night » et qu'il soit en rupture avec la famille, des liens familiaux sont présents, solides et exigeants quant au travail. Après la rupture, il y a environ un an, il retournera vivre à deux reprises avec eux, mais son dilettantisme face au travail met à mal le modèle familial. Il nous dit les avoir régulièrement au téléphone et : « Oui, je les vois de temps en temps quand même. Oui, je vais passer une heure chez eux et puis c'est tout, on discute un peu. » En fait, Joris a une inscription familiale plutôt forte qui transparait dans sa bonne connaissance de l'ensemble des liens familiaux. Il est également très inscrit sur son territoire depuis l'enfance.

La situation de Fabien M. (24 ans) est là encore particulière. Son père après l'avoir reconnu disparaît de sa vie quelques mois après sa naissance. Sa mère partage ensuite sa vie avec son beau-père qui a deux enfants et avec qui il va grandir. Par la suite, le couple aura une fille, une demi-sœur de 8 ans sa cadette. Le beau-père fut la figure substitutive du père et Fabien M. investit les liens familiaux élargis de ce côté jusqu'à sa rupture avec la famille ; cette date est également celle du départ du beau-père. Nous sommes en 2012 -13, il construit alors son récit de vie et d'identification autour des tags et des graffs : « je vois la vie en graffiti. » En évoquant la séparation de ses parents et les difficultés de liens depuis lors, il affirme n'avoir rien à dire à ce sujet, et ajoute : « Je passe au-dessus de tout ! », voilant difficilement sa blessure. De surcroît, au premier rendez-vous avec ce ton provocateur qui lui est propre, il « lance » : « Mon père je ne l'ai pas connu, ma mère elle m'a laissé. [et d'ajouter de go sans qu'il en explicite le rapport] Ma mère m'a dit : si tu veux te baptiser, moi je t'oblige à rien, tu te démerdes ! »

Dans l'histoire familiale, on ne trouve aucun signe d'une solidarité élargie avec le côté maternel vivant en région parisienne, juste quelques rencontres occasionnelles. Progressivement, après ses 20 ans, les liens conflictuels avec sa mère se font plus rares, et Fabien M. disparaît socialement également⁵³¹. Le modèle familial du couple parental semble être le modèle pavillonnaire autour de la cellule familiale qui, après l'éclatement, expose chacun d'entre eux à leur destin individuel.

531. Voir vignettes cliniques : partie IV chapitre I 5.2 : « L'évitement : de la préservation d'un espace de liberté à la disparition ».

Pour ces trois jeunes aux histoires distinctes et au devenir en construction, leur inscription dans les solidarités familiales quoiqu'interrogée a été bien réelle et elles les ont portés jusqu'à leur entrée dans l'âge adulte. Seul Fabien M. est en rupture complète.⁵³² Cette inscription familiale première n'influencera-t-elle pas fortement la suite de leurs chemins dans le monde ?

1. Kaled W., après avoir travaillé et mis de l'argent de côté, est parti en Angleterre début 2019 pour travailler et voir le monde (et peut-être se faire une place dans le monde du sport).
2. Joris E., aux dernières nouvelles début 2019, travaillerait sur le site de l'EPR de Flamanville et se serait installé dans une petite ville à 20 kilomètres de Cherbourg. Il répond en cela aux attentes du père et s'inscrit dans les modalités de sociabilité où il a grandi.
3. Pour Fabien M., la situation est plus inquiétante. Lui qui voulait voyager, « graffer », laisser sa trace et disparaître. Il est toujours à Cherbourg, vivant hors de toutes inscriptions sociales officielles à l'exception d'une domiciliation au CCAS où il passe une fois par mois retirer son courrier. Il est peut-être hébergé en « coucou-night », vivant d'expédients ou de trafics. Aux dernières nouvelles, il n'avait pas fait valoir ses droits au RSA qu'il pouvait demander depuis 2 ans.

4.2.2 — *Les jeunes adultes aux parcours d'enfance fortement marqués*

Cynthia A. est née dans un univers marquée par l'alcoolisme, la violence et la négligence. « À cette période-là, quand elle [sa mère était plus ou moins serveuse dans un bar] rentrait, il devait être, voir, genre une heure ou deux heures du matin ; elle le retrouvait avec ses potes en train de se défoncer : voilà mon père ! » Elle ne vit jamais son père qui partit peu avant sa naissance et dont elle chercha un temps la trace. Du temps d'avant le placement, elle n'en a que peu de souvenirs, elle se rappelle juste que sa « mère était alcoolisée et qu'elle s'endormait sur la table. » Alors « Tonton », l'ami de sa mère essayait de la réveiller. Elle fut placée vers ses 4 ans et demi en famille d'accueil jusqu'à quatorze ans. Pendant cette période, elle voit sa mère une fois par mois dans les locaux de l'ASE sous réserve de ses états alcooliques : « Droits de visite maintenus en espérant un changement ».

Après l'échec de la première famille (un an), elle investit totalement les liens de la seconde famille : « C'était important pour moi, je n'avais qu'elle ! » Ce fut un choc terrible lorsqu'elle apprend qu'elle ira en foyer à 14 ans, sa famille d'accueil prenant sa retraite : son monde s'effondre. Par la suite, elle ira dans deux foyers différents et y construira successivement des liens privilégiés avec des éducateurs. Parallèlement, elle garde des liens avec sa famille d'accueil jusqu'à son départ pour le FJT à 18 ans. Elle arrête de les visiter à partir de cette date en disant que chaque séparation lui fait revivre la tristesse qu'elle avait ressentie à ses 14 ans. Ainsi Cynthia A. décrit des liens heureux avec sa famille d'accueil, puis avec des éducateurs ; mais elle n'a pu les inscrire comme des bases solides et durables sur lesquelles elle puisse s'appuyer. Elle en fut sans doute empêchée par ces décisions administratives qui, après ses 14 ans, vont venir interroger les fondements mêmes de son existence et sa place dans le monde : la retraite de sa famille d'accueil.

Elle a vécu pourtant entourée de liens de solidarité familiale élargie bienveillants. Elle nous parle de « tonton », malgré son alcoolisme, et de la famille de celui-ci avec qui elle restera en lien distant jusqu'à ce jour. Les liens avec la famille d'accueil sont douloureux, pourtant elle y allait en week-end avant le FJT ; elle y était invitée aux fêtes de famille et partageait avec eux les vacances. Et puis, elle évoque également le premier mari de sa mère (père de son grand demi-frère) et de ces trois « presque frère et sœurs », qui lui aussi la prenait en vacances et en week-end. Elle apprendra beaucoup plus tard que celui-ci avait voulu l'adopter⁵³³, mais que sa mère s'y

532. Sa vulnérabilité ne serait-elle pas en lien avec les conditions de son apparition et l'impact quasi traumatique de la répétition de l'abandon au moment du départ du beau-père ?

533. Le premier mari de sa mère et son père sont tous les deux d'origine antillaise.

était opposée. Cynthia A. tissa d'ailleurs, alors enfant, des liens privilégiés avec son « presque frère » d'un an son cadet, et avec qui elle entretient toujours des liens épisodiques sur les réseaux. Elle reconnaît qu'elle mettra, et met toujours, des freins et de la distance à l'entretien de ces liens, comme elle le fit avec sa famille « de cœur » (d'accueil). Elle se protège de la douleur de la séparation et de la perte, mais également de la difficulté à « s'identifier » devant eux, à s'y reconnaître une place. Cette difficulté à pouvoir s'inscrire dans des liens durables transparaît également dans l'expression de son désir d'autonomie : « Je ne veux pas être... à charge. Pas dépendre de quelqu'un, assurer mes arrières. »

Si ce désir recoupe les prescriptions sociales contemporaines, il exprime également sa crainte des liens — du manque de ces liens douloureux par impossibilité de s'y investir et par peur de la perte. Alors s'y confondent autonomie et solitude d'une part, et liens et dépendances d'autre part.

L'histoire de Jonathan D. présente un certain nombre de similitudes avec celle de Cynthia A.. Il fut placé à 3 ans et demi en famille d'accueil. Son père violent et alcoolique a rompu tous les liens avec ses quatre enfants alors que Jonathan D. a 5 ans. « Parce que ma mère elle ne pouvait s'occuper de nous, et que mon père n'était pas présent non plus beaucoup et qu'il était violent... très violent. C'est ça ! » Il grandit en famille d'accueil avec ses deux frères (les 2 plus âgés) et ne verra sa mère qu'en visite médiatisée ou chez les grands-parents maternels. Jonathan n'a aucun lien du côté paternel et connaît bien peu son histoire familiale (comme Cynthia A.). Les liens familiaux s'arrêtent aux grands-parents maternels où vit également un oncle handicapé. La séparation avec la famille d'accueil alors qu'il a 16 ans lui fut difficile ; et d'autant plus que les enfants en furent rendus responsables par les services de l'ASE (trop durs et trop indisciplinés). Jonathan D. fit un an dans une autre famille d'accueil séparé de ses frères : ce fut une année difficile pour lui, il parle de dépression, de désinvestissement scolaire et de tentation de divers produits. À la suite de quoi, il arrive au FJT, il se rapproche alors de sa mère où il va tous les week-ends retrouver ses frères.

Au total, les solidarités familiales sont très faibles avec une mère légèrement déficiente et défaillante, elle se limite en réalité au frère aîné et aux grands-parents maternels (liens qui n'auront pas toujours été que bienveillants par ailleurs). Jonathan D. n'a pas su construire de liens amicaux durables à travers son parcours scolaire. S'il entretient des liens avec sa première famille d'accueil depuis son départ, il le fait avec beaucoup de réserve et de difficulté à s'y positionner.

On retrouve chez lui une grande difficulté à être en lien avec l'autre (bien plus grande que chez Cynthia A.), à les mobiliser et à se mobiliser pour lui-même. Un profond sentiment d'esseulement l'habite, une absence d'évidence à être en lien avec l'autre et avec le monde le manifeste ; il en découle une grande passivité. Celle-ci se retrouve dans la conduite de ce couple éphémère qu'il construira à son arrivée au FJT ; il a tout juste 18 ans et la relation qu'il entretient avec la mère de sa fille le mène à l'inaction et au subir.

Damien L. partage avec Fabien M. et Joris E. la pratique du « coucou-night » et la rupture avec la famille. Mais son histoire familiale — quoique n'ayant pas vécu de placement — est proche de celle de Cynthia A. et de Jonathan D.. Elle est faite de ruptures, de conflits, de maltraitements qui amèneront sa demi-sœur plus âgée, en difficulté scolaire comme lui, à demander un accueil en foyer à l'âge de seize ans. Au début de l'enquête, nous retrouvons Damien L., vivant en « coucou-night », il est hébergé par une « amie » de 10 ans son aînée. Il a abandonné son propre domicile et son travail pour fuir sa famille trop intrusive dans sa vie privée. « J'étais bien, j'avais mon appartement, j'avais le boulot, et du coup, mes parents pour m'embêter m'ont fait tout perdre. » Dans tous les cas, c'est ainsi qu'il perçoit et présente ce qui lui arrive.

Damien L. est le fils unique de son père, et le cinquième enfant de sa mère qui en aura six. Sa mère et son père vivront 14 ans ensemble. Ils élèveront les quatre premiers enfants de

madame jusqu'à la naissance de Damien L. quatre ans après leur rencontre. L'ambiance familiale qu'il connaît est conflictuelle ; les premiers enfants n'acceptent pas leur beau-père. De ce fait, et malgré de grandes difficultés scolaires, il préfère aller à l'école. Il a 10 ans quand sa mère demande à son père de partir. Mais cela n'arrange rien pour lui et le contexte familial : « Mes demi-frères, ils n'aimaient pas mon père. Et ben quand il est parti, ils se sont vengés sur moi. » Un an plus tard, en 2007, naît sa seconde demi-sœur du nouveau couple formé par sa mère. À la même époque, sa grande demi-sœur demande à partir en foyer. À partir de cette période, sa mère et son beau-père se montrent très exigeants à son égard ; ils lui demandent de les servir (ménage, vaisselle, cuisine, etc.) « Oh ben, c'était surtout des claques. Au début, c'était surtout parce que je n'avais pas fait le ménage, pas fait la vaisselle... » Il décrit la même situation de maltraitance intrafamiliale qu'avait dû subir sa demi-sœur aînée avant son départ au foyer⁵³⁴.

Si les solidarités au sein de la cellule familiale apparaissent bien altérées par ce fond de maltraitance, Damien L. bénéficie bien peu également de la solidarité familiale élargie dans son enfance, tout comme aujourd'hui. Son père une fois séparé de sa mère ne peut être un lieu refuge pour lui ; certes, il allait le voir, mais il y avait l'alcool, la maladie cardiaque, et puis le cancer qui l'emporta (Damien avait 18 ans). Lors des entretiens d'enquête, il fait bien référence à une tante paternelle qu'il peut rencontrer fortuitement et visiter s'il le souhaite, tout comme il évoque sa grande demi-sœur ; mais ces liens bienveillants ne s'avèrent pas dans la durée être le support d'une aide possible.

Pourtant nous retrouvons dans l'analyse du sociogénogramme des relations de solidarité familiale élargie du côté de la filiation maternelle qui fonctionnent ; les aînés et premiers enfants de la mère en ont bénéficié. Ainsi l'aîné va trouver un travail dans la même entreprise que son oncle et son grand-père maternel. Et le second demi-frère, quoique travaillant en intérim comme maçon, sera soutenu par les relations familiales auprès des entreprises partenaires de celle de cet oncle.

Dans ses trois situations, nous retrouvons une insécurité sociale manifeste dans la constitution de liens, des difficultés à la mobilisation pour soi dans les démarches avec une tendance à la dissimulation et à la procrastination. De même, un besoin concret « d'appui » tiers se manifeste par leur relative dépendance à l'accompagnement. Ils ont subi une vie de ruptures multiples avec des changements de configurations familiales importants, de la violence, de la maltraitance domestique et institutionnelle ; leurs existences sont marquées par l'absence de liens socles « permanents » et sécurisants, au sein de la famille comme dans les prises en charge institutionnelles. Seule Cynthia A., aujourd'hui âgée de 26 ans, est en passe de vivre une vie autonome, avec son logement et un travail, mais elle aura au préalable multiplié les formations aux portes de l'emploi. Aujourd'hui, elle se retrouve encore dans un nouvel apprentissage. Jonathan D. a quitté le FJT tout récemment avec un accompagnement ASI du CDHAT et vit du RSA (parent isolé). Il est encore bien loin d'une réelle entrée dans le monde. Dans son logement, il se sent très seul et dans la confrontation avec la mission locale et l'emploi, il se sent en mal-être. Il part alors le matin pour aller chez sa mère ou bien chez son unique ami (rencontré lors d'une formation/insertion).

Ce sous-groupe de jeunes partage également une autre caractéristique. D'un milieu social des plus modestes, les parents (voir les grands-parents⁵³⁵) ont vécu en lien avec les services de l'ASIG naissante : ce qui manifeste une forme de reproduction sociale.

534. Ils ont tous les deux suivi un parcours scolaire adapté au vu de leur difficulté d'apprentissage et ont bénéficié d'une reconnaissance du handicap. Il est possible que leur « faiblesse » fût à l'origine de leur « subir commun » au sein de la famille. Damien entretient toujours des liens privilégiés avec celle-ci, mais il n'a jamais perçu le rapport qu'il put y avoir entre ce fait et les différentes railleries qu'ils subirent l'un et l'autre. Pourtant il nous rapportera les moqueries de ses grands demi-frères.

535. Cynthia A. est la fille de Christine A. qui avait vécu en famille d'accueil dans son enfance et qui au moment de la naissance de sa fille était au RMI. Les grands-parents maternels vivaient dans la campagne en partie de la charité d'un propriétaire et sûrement de revenus de l'assistance et de petits travaux.

4.2.3 — *Les jeunes en errance psychique*

Ils sont statistiquement plus nombreux dans les hébergements d'urgence, les accueils de jour pour personnes précaires et dans la rue que présentés ici. Souvent à l'errance psychique s'associent l'instabilité géographique, la méfiance et la prise de toxiques, comme dans le cas Jérémy N. Basé sur le volontariat, leur recrutement pour cette recherche fut difficile. Mais mon expérience professionnelle me permet d'extraire de la situation de Jérémy N. quelques constantes concernant ces jeunes en errance géographique. Celle-ci est autant favorisée par le trouble psychique que par le vécu social antérieur (tant familial que sociétal). Même si je l'avais rencontré à plusieurs reprises, Jérémy N. ne fut reçu qu'une fois en entretien pour la recherche-action et il fut difficile dans ces conditions d'approfondir la dynamique familiale et les modalités de solidarité infrafamiliale et élargie. Toutefois, j'y relève une succession de ruptures douloureuses vécues comme traumatiques. Elle commence par la violence du père alors qu'il avait 8 ans. Cinq ans plus tard, il est placé en foyer pour son instabilité et ses colères violentes : « Oueh, parce qu'il s'est embrouillé avec ma sœur (plus âgée), et moi, je me suis mis entre les deux. Ça lui a pas plu, il m'a mis des coups de ceinture dans le dos [— à huit ans ?] — Oui, donc c'est logique qu'à treize ans je commençais à péter les plombs. » Sa mère décède, il a 14 ans, il change encore de foyer avant d'être hospitalisé en psychiatrie à la suite d'un accès de violence contre son père dans sa dix-huitième année. Cette brève illustration rappelle que les jeunes en errance psychique et en errance géographique présentent bien souvent un tableau identique à l'histoire de Jérémy N. Il est fait de ruptures, de violence, de conflits intrafamiliaux et de négligences : « Quand ma mère est décédée, ça s'est calmé quand même. » Ainsi, alors qu'il était en primaire, il lui arrivait régulièrement de ne rentrer qu'en soirée vers 21 h traînant en ville.

Je note que ce tableau est assez proche des jeunes au parcours d'enfance fortement marqués. De fait, il interroge le raccourci simpliste entre errance et psychose sans que soient questionnées les conditions familiales et sociétales de leur mise en errance.

Errance et psychose au regard de la sociabilité actuelle

Un lien entre errance et psychose existe, non seulement au regard de la pathologie, mais sous l'angle de la transformation des formes de la sociabilité. L'interrogation du parcours de vie et de la responsabilité familiale et institutionnelle (protection de l'enfance et soin) est nécessaire pour le saisir. Car le maintien dans une stabilité géographique permet l'inscription nécessaire à une continuité du prendre soin comme des soins. Replacer au cœur de la responsabilité sociale globale la question de l'errance géographique des personnes en errance psychique par une lecture sociologique est une nécessité.

L'errance psychique met au jour l'évolution des modalités de sociabilité actuelle où les appartenances se définissent de moins en moins par des liens durables et contraignants comme la filiation, mais par des appartenances multiples et souvent éphémères. L'errant psychique, enfermé dans son chaos intime, ses perceptions altérées ou ses délires, risque de se perdre dans l'errance géographique, s'il n'a pas ou peu de liens sociaux assurés par l'attachement durable comme la filiation, ou l'appartenance à une « communauté thérapeutique » ou un lieu où il est identifié et reconnu. Dans un monde marchandisé, les notions de liberté et de choix individuel tendent à s'affirmer contre les contraintes des civilités de bases et des appartenances « traditionnelles » ; les seules limites posées à l'errance psychique — sans tiers familiaux persévérants — sont celles posées par la police et la justice en cas d'actes délictueux. L'absence de contrainte d'appartenance fait que ces personnes se trouvent « librement » aux prises avec leur errance psychique qui dessine sur le sol leurs désappartenances par une géographie infinie. Cette errance est d'autant plus favorisée institutionnellement par les structures de soins que ces dernières sont soumises à des contraintes sociales, légales, politiques et financières. Elles sont enfermées par des procédures croissantes pour l'accès aux soins qui favorisent la non-prise en charge pour cause de cécité, de réification et de déshumanisation du rapport soignant/soigné. Il est souvent plus aisé d'attendre le départ d'un errant psychique du territoire en se réfugiant derrière des protocoles d'admission restrictifs (formels et informels) que de favoriser sa prise en soins. Celle-ci nécessite une inscription dans une continuité humaine et bienveillante — même temporaire (et même contrainte) —, et la mise en place de relais si nécessaire.

Ce fait propre à l'errance psychique illustre les conditions de l'errance en général, y compris la situation des « vagabonds » immobiles actuels qui, seuls dans leur logement, se retrouvent enfermés dans leurs ressassements,

4.3 — *Synthèse et spécificités de ce groupe des moins de 25 ans*

Ce groupe, composé de sept jeunes de moins de 25 ans accompagnés par les dispositifs d'exception de l'ASIG, sont des « entrants » dans le monde « adulte ». Ils y rentrent plutôt tardivement. Et si certains y plongent avec une relative insouciance, d'autres le font avec crainte, réserve ou incompréhension. Toutefois ils sont plutôt « mobiles », par choix ou par contrainte de ressources et de solutions pour leur devenir. Si pour tous, la vie s'ouvre devant eux et que rien n'y est déterminé, ils n'ont ni les mêmes passés, ni les mêmes dispositions à la vie sociale, ni les mêmes vulnérabilités.

S'ils sont de leurs temps dans leurs désirs de réalisation lorsqu'ils s'autorisent à les manifester, leurs conditions d'apparition au monde sont différentes. Élevés, soit sous tutelle institutionnelle ou dans des « presque-familles », soit dans des cellules familiales plutôt modestes et à la réussite socioprofessionnelle limitée, ils ont peu de réseaux sociaux (primaire/secondaire) à leur disposition⁵³⁶. Suivant en cela l'évolution globale, mais de manière sans doute plus accentuée, on note dans leurs parcours une diminution — voire une absence — de solidarité familiale au-delà de la cellule familiale restreinte (à l'exception de Kaled W. et peut-être Joris E.).

Ceci m'amène à parler de « *cellules familiales encloses* ». Avec la disparition progressive de la solidarité primaire élargie, la cellule familiale s'est trouvée investie socialement d'un rôle crucial pour le devenir du jeune adulte. Comme dans le cadre de la prénomination, la réussite des enfants peut être perçue comme l'expression de la volonté de singularité des membres (parents) de la cellule familiale. Les relations infrafamiliales ont également changé. Devenue moins verticale et moins inscrite dans l'intergénérationnel, la famille tend à être l'espace d'appui des destins individuels de ceux qui la composent. Mais lorsqu'elle fait défaut - en raison de l'inaccessibilité du travail, il ne peuvent développer et entretenir de réseau social (secondaire/primaire) -, ces membres ne trouveront d'autres appuis que ceux de l'assistance sociale. Ainsi, de plus en plus jeunes, certains se trouvent fortement inscrits dans ces liens de solidarité assistantielle. Toutefois, ces liens ne semblent pas assurer une sécurisation et une permanence suffisante qui leur permettent un ancrage social suffisamment solide pour « s'éclairer » et « naviguer » dans le monde.

Cette typologie s'est avérée pertinente pour caractériser tout à la fois leur rapport au monde, pour spécifier pour chaque type les attitudes sociales relationnelles, et pour mettre en évidence les « différents chemins » qu'ils empruntent.

Tous ont en commun d'affronter l'impératif social commun d'aujourd'hui : affirmer sa « singularité sociale » tout en préservant sa « singularité individuelle ». Ils répondent en cela à la quête prescrite d'une identité tout à la fois singulière et sociale au risque de s'y perdre ; soit dans un discours « identitaire » enfermante (Fabien M. avec les graffs, et peut être un temps, Kaled M. avec le basket professionnel) ; soit dans l'effacement de soi et la passivité jusqu'à la disparition sociale (Jonathan D.) et/ou l'errance (psychique : Jérémy N. ; géographique : Paul-Émile L.⁵³⁷). L'une comme l'autre de ces deux postures interroge la double dimension du moi, et peut altérer la capacité au dialogue interne et au dialogue avec le monde.

536. Nous pourrions parler de solidarité négative. Une solidarité qui fonctionne dans le réseau de relations sociales tout le temps que tout va bien, ainsi on se voit proposer de l'aide, des invitations, de l'ouverture sociale ; mais lorsque les difficultés s'amoncellent, alors les mêmes possibilités disparaissent, les portes de la sociabilité — même familiale — se referment progressivement. Et peu à peu, la cellule familiale (souvent amputée d'un de ses membres fondateurs) se restreint dans ses propres solidarités par repli et impossibilité de les offrir. Les gens y vivent côte à côte, enfermés dans leur « quant-à-soi », et dans une « douce » ignorance réciproque (dans le meilleur des tableaux). Cette solidarité négative (décrite également par Arendt en lien avec le processus de massification) s'insinue dans l'intimité de l'espace familial lorsque ces membres se trouvent dans l'impossibilité d'y habiter par impossibilité d'habiter le monde.

537. Du groupe précédent.

La qualité et la permanence des liens premiers dans l'enfance ont un caractère déterminant sur la possible réalisation de soi, dans un monde qui par ailleurs tend à valoriser l'individualisme et l'autonomie. Cela est d'autant plus patent que les solidarités familiales élargies dont nous avons croisé les effets substitutifs positifs dans les histoires de vie précédentes sont absentes. Elles ne viennent pas compenser les manquements des cellules familiales restreintes lorsqu'elles sont « encloses » par l'insécurité sociale et économique.

Quelques caractéristiques sociales et vulnérabilités spécifiques et récurrentes repérables pour cette « génération sociale »

- Milieu social des grands-parents plutôt ouvrier/rural et ouvriers, et ouvriers employés des parents (6/7).
- Issus de familles recomposées (4/7) et plutôt nombreuses, avec leurs recompositions (5/7). Élevés par un seul parent pendant l'adolescence (2/7), en famille d'accueil (2/7).
- Multiples ruptures subies dans l'enfance (4/7) impliquant l'absence de références stables.
- Disparition du père social (6/7) : décès, père inconnu ou absent, séparations, placements.
- Faits psychotraumatiques graves dans l'existence (4/7).
- Intervention des services de l'ASE (3/7).
- Alcoolisme, violences ou négligences dans la vie familiale (4/7).
- Scolarité faible, voire médiocre ([6/7], 2 ont eu une scolarité adaptée). Parcours peu qualifiant (4/7) qu'ils finissent tous tardivement (ou encore en cours).
- Inscription très faible, voire inexistante, dans le monde du travail (5/7).
- Sans ressources, ou bénéficiaires de ressources très instables à l'entrée dans la recherche (7/7).
- Consommation d'alcool et/ou de toxiques significative pendant la recherche (3/7).

5 — Constantes et transformations selon les « générations sociales » : origines sociales et modèles de solidarité familiale

Cette lecture par « générations sociales » m'a permis de mettre en évidence comment les processus de vie individuelle sont traversés par les transformations sociales des soixante dernières années qui les définissent et par lesquels ils se définissent. Dans ces histoires de vie, au premier plan du récit de leurs « agir » individuels, ils affirment cette volonté d'être du monde et d'appartenir. Le « monde » y est souvent vécu comme « maltraitant » et parfois insaisissable ; mais les sujets mettent en place des stratégies visant à y appartenir encore et à revendiquer une appartenance sociale et une existence individuelle, même en retrait ou en inconduite.

Au terme de cette présentation de notre panel enquêté, nous pouvons extraire un certain nombre de constantes selon l'âge et de différences en fonction des périodes dans lequel se sont inscrites leurs vies. Ces constantes et différences rendent compte des spécificités du public concerné, de leurs vulnérabilités, et sont en lien direct avec les transformations sociales.

5.1 — Constantes observées dans toutes les catégories d'âge

Ces personnes sont de :

1. Milieu social d'origine ouvrier/rural, puis ouvrier/employé, impacté par les grandes transformations sociales initiées dès les années 80.
2. Manque dans la connaissance de l'histoire familiale.
3. Issus de familles nombreuses (nombre d'enfants supérieurs à la moyenne pour la période concernée).
4. Ruptures familiales et instabilité des espaces « d'élevage » (familiales ou institutionnelles).
5. Violence et insécurité « familiale » pendant l'enfance.
6. Importance récurrente de la défaillance paternelle : absence, violence, disparition, etc. (rôle social du père).
7. Succession de cassures ou ruptures professionnelles et/ou familiales dans l'existence (différentes selon les catégories d'âge).
8. Alcoolisme familial et/ou présence de prise de toxiques.
9. Faits traumatiques ou psychotraumatiques dans l'histoire de vie.
10. Perte, insécurité ou inaccessibilité du travail.

Nous reprendrons pour partie ces points au fil de la présentation dans les sous-parties suivantes.

5.2 — Les transformations observées dans la dynamique des liens primaires

5.2.1 — Transformation des modèles familiaux

Au fil des générations sociales, trois types de modèles familiaux, supports des représentations, se distinguent et se succèdent dans le temps :

- *Les familles ouvrières rurales* sont très inscrites dans leurs filiations où les valeurs sont centrées sur le travail physique ; le foyer familial est sous l'autorité du père. Elles sont prises dans des obligations des liens générationnels et familiaux élargis qui viennent interagir au sein de la famille. Le travail est un modèle moral qui définit une forme de droiture, avec comme modèle de réussite « l'ouvrier de l'Arsenal » et la transmission professionnelle aux enfants.

- Dans le « modèle pavillonnaire » où la famille se constitue autour du père et de la mère, ils aspirent à travailler tous les deux et à donner à leurs enfants les conditions de leur réussite sociale ; la réussite sociale du foyer se fait sous le regard « moins serré » des liens familiaux élargis avec lesquels les membres entretiennent toujours des liens de solidarité et de sociabilité réciprocaire ; le pavillon devient l'expression cristallisée de ce modèle, et le lieu de l'apparaître familial.
- Enfin, *la cellule familiale est « base d'appui » à l'expression et à la construction des destins individuels* de ses membres, elle y est de moins en moins ce « temps » où se joue la transmission familiale ; les destins et les investissements sociaux sont laissés à l'appréciation de chacun. Lorsque les familles (ou institutions) sont défailtantes socialement, elles laissent place à l'isolement de ses membres au sein même de celles-ci. Je parle alors de « familles encloses ».

Cette transformation et son intégration dans les représentations des familles et des bénéficiaires transparaissent clairement dans la pratique de la prénomination. Elle a depuis le Moyen Âge, avec le baptême, assuré une fonction de marquage social et d'inscription dans des liens préférentiels⁵³⁸. L'observation de son évolution par catégories d'âge permet d'identifier le lien qu'il peut y avoir entre modalités d'attribution de ceux-ci, modèles familiaux et modèles de solidarité. Ainsi et plutôt chez les plus âgés, l'attribution des prénoms répond à l'affirmation de liens préférentiels au sein de la famille élargie ; elle peut être également soumise à l'intervention d'autres membres de la famille (ascendants ou aînés) selon l'origine sociale et la tradition familiale. Progressivement, nous voyons s'imposer un choix de « cœur » pour le premier prénom, avec l'affirmation de liens préférentiels pour les seconds. Toutefois, ce choix se fait au sein de la famille restreinte par les parents [« famille pavillonnaire »], avec le maintien d'une prépondérance de la filiation paternelle. Puis il tend à devenir de plus en plus l'affirmation singulière de la cellule familiale ; chacun de ses membres est distingué par l'attribution de prénoms choisis en son sein (prénoms de goût ou de cœur). La famille devient la « base d'appui » des destins individuels.

5.2.2 — Transformations des modèles de solidarité

Chez les plus anciens, *la solidarité familiale élargie est de mise, et « diffuse » au-delà*. Lorsque la cellule familiale dysfonctionne, la solidarité élargie se mobilise. Certains seront élevés par un autre membre de celle-ci ; d'autres auront le soutien d'un père, d'un oncle, etc., pour accéder à l'emploi en se servant de leurs relations professionnelles. Cette solidarité se prolonge en dehors de l'enfance et de l'adolescence à l'âge adulte ; elle se verra étendue pour beaucoup d'entre eux aux liens avec la belle-famille après le mariage, au voisinage, ou encore, au groupe d'appartenance. Nous retrouvons également des fonctionnements identiques dans certaines familles de bénéficiaires beaucoup plus jeunes ; certains membres de la famille en ont bénéficié, comme chez Jean Luc G., Roger T., et même chez Damien L. où les aînés de la fratrie ont accédé au travail et à la « reproduction sociale » par ce biais. Un certain nombre d'entre eux restent symboliquement inscrits dans ce type de solidarité comme leurs parents, et ont des difficultés à s'adapter aux transformations des modalités de solidarité qui vont suivre au fil du temps. En restant « accrochés » aux valorisations positives et passées de leur existence perdue ou idéalisée, ils vont se retrouver en décalage avec les autres membres de leur propre famille et du monde dans lequel ils « naviguent ». Dans cette position de repli social, de résistance et de revendication, ils sont accrochés à leur base identitaire qui tendra à se cristalliser et à se rigidifier. Ils s'éloignent ainsi progressivement des transformations insidieuses qui s'opèrent « chemin faisant » dans le monde. On assiste alors un phénomène de « décrochage culturel » — entre déculturation et acculturation — valable pour l'ensemble des bénéficiaires ; celui-ci

538. Cf. Christian Maurel, « Prénomination et parenté baptismale du Moyen Âge à la Contre-Réforme. Modèle religieux et logiques familiales. », in: *Revue de l'histoire des religions*, tome 209, n° 4, 1992. Famille, religion, sexualité. pp. 393-412

apparaît de manière plus visible chez les plus âgés et chez les personnes dont l'ancrage est resté fort imprégné du modèle ouvrier/rural.

Pour les 35 – 50 ans qui arrivent sur un marché du travail restreint et en transformation, en même temps que le RMI se met en place, différentes logiques de solidarité se côtoient. D'un côté, les solidarités primaires du monde ouvrier/rural qui lient les différents membres de la famille élargie tendent à s'estomper ; parallèlement, les *solidarités infrafamiliales plus restreintes* du « modèle pavillonnaire » que l'on retrouve dominant chez les 25 – 35 ans se développent ; enfin à l'opposé, *les solidarités de droits humains (ASIG)* prennent peu à peu le pas sur les précédentes. Ces dernières viennent combler l'accès aux ressources là où le travail, les solidarités primaires et le système assurantiel (chômage) font défaut. « Jonglant » avec plus ou moins de bonheur avec les différents registres, chacun d'eux fera face tant bien que mal à une liminarisation progressive. Ce processus influence autant les ressources que le maintien et l'accès aux relations sociales avec le groupe d'origine ; le travail, en se raréfiant, en est devenu de manière de plus en plus impérative le sésame. Avec l'épanouissement de la logique individualiste de l'autonomie, la famille (comme le groupe d'appartenance élargi) perd progressivement sa fonction de recours : elle tend à ne devenir que l'espace où, finalement, le sujet paraît.

Progressivement, *la solidarité devient un « droit humain » à l'assistance sociale qui libère des obligations filiales et familiales, un droit qui s'individualise, et s'institutionnalise*. La solidarité, autrefois contenue au sein de la famille élargie et des appartenances communautaires, se voit progressivement être l'objet des appartenances secondaires. Elle est liée à l'activité et aux systèmes assurantiels (mutualistes et redistributifs), avant de devenir — quand celui-ci fait défaut — une solidarité fondée sur un « droit humain » institutionnalisé, centralisé et redistributeur. Ne faisons-nous pas alors face à une solidarité hors de tout échange ? Si cela se confirme, comment se transforment les modalités de l'échange social, et quelle société dessinent-elles alors ?

Depuis que les droits sociaux ont acquis le statut de droits de l'Homme, la simple qualité d'être humain peut suffire à fonder le droit à la protection sociale. Progressivement et de manière beaucoup plus large, ces « droits nouveaux » sont devenus la base d'une revendication à une vie « comme tout le monde » : c'est-à-dire d'un droit — égal pour tous — à une vie unique faite de choix individuels et de distinction, mais cette revendication est également un impératif social de conformité⁵³⁹.

Pour les plus jeunes de nos bénéficiaires, ils auront eu recours à l'assistance sociale et grandiront dans cet univers et s'ils ont encore une cellule familiale stable et structurée, ils auront la possibilité d'aller s'y ressourcer de temps à autre avant de retourner affronter l'incertitude d'un monde où l'accès (et le maintien) au travail se trouve limité et complexe. Enfin, pour les enfants de l'ASE ou de l'Assistance sociale (« famille enclose »), n'auront-ils pas comme autre possibilité sans accessions au travail que de vivre en liminarité ?

Voyons maintenant comment nos personnes ont parcouru la vie sociale de leurs temps, et comment le jeu des inscriptions — ou des non-inscriptions — dans les solidarités familiales a pu soutenir leur « agir » social.

539. Le processus d'individuation des droits sociaux signifie que l'individu tend à devenir la seule référence pour le droit aux prestations sociales. Chacun devenant couvert par ses « droits propres », par opposition aux « droits dérivés », qui dérivent du statut social d'un tiers — généralement le conjoint ou un autre membre de la famille. La tendance à l'individuation des droits sociaux est un fait, mais également une revendication politique qui s'étend et s'affirme au nom de la démocratie et de l'universalité.

Chapitre II

L'entrée dans la vie sociale : scolarité et travail

Pour chaque « génération sociale », je propose de reprendre successivement leur chemin d'entrée dans la vie. L'école est sans aucun doute le premier lieu d'ouverture au monde extérieur pour nos personnes dans leur enfance⁵⁴⁰. Alors écoutons ce qu'ils nous en disent, et comment elle leur ouvrira — ou non — le monde du travail et la vie sociale. Puis interrogeons leurs vies d'adulte, leurs vies avec le travail, comme réalité, comme manque, comme souffrance, etc. Nous observerons également l'évolution du rôle des solidarités primaires dans ce chemin dans et vers le monde. Et même si elles ont souvent failli, il importe de comprendre comment elles les ont — ou non — tout de même accompagnés sur ce chemin pour rencontrer ce monde en transformations.

1 — « Les tombés des classes laborieuses »

1.1 — Scolarité, liens de solidarité avec la famille

« L'école ça n'a jamais été mon truc ! » Marc B.

Dans la précédente partie, alors que je décrivais ce groupe de personnes, je n'ai pu le faire sans rappeler leur lien viscéral avec le travail. Ces personnes sont toutes, du moins 6 sur 8⁵⁴¹, des personnes aujourd'hui « déclassées » socialement et elles le sont par le travail qui a fait d'elles des travailleurs dans leurs corps et dans leurs têtes, comme dans leur identité et dans leurs liens sociaux.

La carrière de Francis L est illustrative à cet égard. Sans diplôme, il monte à Paris à 18 ans, il travaille d'abord en intérim, puis en CDI pour une entreprise d'électricité industrielle qui soustraite essentiellement pour la RATP. Il quitte ce travail sur un coup de tête sous prétexte que la place d'encadrement disponible lui fut « volée » par un plus jeune ; mais sa rupture fut sans doute un mélange plus complexe de causalités d'origines multiples (famille, ambiance au travail, pression sociale, addictions peut-être, etc.).

Ainsi, lors des entretiens, lorsque la scolarité est abordée, les réponses vont « naturellement » se diriger vers leurs parcours de professionnalisation, vers le métier qu'ils feront par la suite. Sur les compétences acquises, car « un métier, ça s'apprend sur le tas ! »

Plus que le choix d'un travail, le « faire travail » est important. Ainsi Marc B. répondra à la question suivante : « [— Quand est-ce que vous avez su que vous alliez faire mécanicien-ajusteur ?] — Ça s'est fait comme ça, après la troisième, y avait du boulot dans ce métier-là et dans la région de Lisieux. Un des premiers emplois ; ça a été en intérim dans une usine de

540. le numérique n'avait pas encore pris la place qu'il a aujourd'hui.

541. Nous avons retiré de notre « comptage » l'histoire de Mme Christine A. dont il est difficile de retrouver cette identification au seul travail (celle de mère y tient une place très importante), comme celle Mr Jacques V. dont tout le discours tourne autour de la prison, de sa vie en prison et des règles et devoirs du banditisme et de la droiture.

diamants industriels : y font des têtes foreuses pour des forages pétroliers... » Ou encore, Blaise F. me répondra comme suit à la même question. « [— L'école c'était votre "truc" ou pas ? Vous étiez scolaire ?] — Oh oui, oui oui ! Quand j'ai quitté l'école, je voulais me mettre dans la mécanique auto... je voulais tenir une station essence. Je m'imaginai très bien en couple, ma femme à la station et moi dans le garage [...] » Outre le modèle d'aspiration sociale, cela dit fort bien comment la scolarité était abordée à cette époque. Dans l'ensemble, les réponses sont pour l'essentiel dirigées vers le travail et le métier qu'ils feront par la suite. Très tôt, ils entrent en apprentissage vers 16 ans (4/8), et tous sont en activité à 18 ans : ils sont dans la vie active (la *vita activa*)⁵⁴² du monde...

Une imbrication concrète avec l'espace de travail se dessine en contrepoint de leurs histoires de vie, de leurs origines sociales, de leurs fonctionnements familiaux et de leurs modalités de solidarités. Elle y définit un ensemble d'engagements et de devoirs sociaux.

1.2 — *Du travail : support de l'être*

Au cœur de nos entretiens, la question du travail est sans cesse présente, envahissante parfois. Tout d'abord, le travail a traversé la vie de l'ensemble de ces personnes dès leur plus jeune âge comme une réalité concrète (ce qui ne sera pas le cas pour la majorité des plus jeunes rencontrés). Le travail aura été effectif pour des durées plus ou moins longues ; il aura permis à chacun d'eux d'apparaître socialement, de construire leur vie et une famille, d'entretenir des liens sociaux, d'échanger, de donner et de recevoir : et donc d'être au monde et du monde. C'est notamment le cas pour la vie de Francis L. qu'il traversera en quête de reconnaissance. Il sera plus affecté par le travail au moment du divorce, alors que les liens familiaux se fragilisent. L'espace du travail se fait plus difficile et injuste (voire persécuteur chez Marc B.), et narcissiquement blessant. Le travail est à la fois un espace de liberté gagnée, de réalisation individuelle, et de contraintes. Néanmoins, il est essentiellement le moyen incontournable de « paraître » et de « sembler » en faisant famille, et c'est ainsi qu'il s'exprime sous plusieurs formes plus ou moins idéalisées alors qu'il est devenu absent, inaccessible et « manquant ».

Le Travail comme référence de vie. « J'ai commencé par faire un petit peu de mécanique, et puis non, je me suis retrouvé dans la chaudronnerie et, tout en faisant de la chaudronnerie, j'ai toujours eu la passion de l'électronique... À l'atelier, je fais beaucoup de travaux électriques [...], c'est mon petit plaisir ». Avec la passion du travail manuel et avec fierté, Blaise F. nous raconte ensuite la chaudronnerie des premiers temps à l'arsenal. « C'était difficile, c'était physique [...], j'ai toujours eu le bonheur d'avoir toujours réussi à trouver du travail ». Paul H. sans activités régulières depuis plusieurs années évoque sa situation : « J'aurais un petit boulot à faire à la maison ; je l'ai fait d'ailleurs, ça m'est arrivé de refaire les filets (de pêche) à la maison. »

Le Travail auquel on fait toujours référence est parfois idéalisé au point d'envahir le discours. C'est le cas de Francis L. sans activité réelle depuis 2002 : « Le métier, c'est une satisfaction personnelle, je ne conçois pas que les gens y fassent le boulot mal ; qu'est-ce qu'ils ont comme satisfaction dans la vie ? Je me pose la question... on doit être content de ce que l'on fait. » Derrière le Travail « référence de vie », une dimension dépasse l'action de travailler elle-même. Elle englobe l'ensemble des rapports sociaux : les rapports avec le patron, la fierté du travail bien fait, la paie ramenée à la maison, les relations familiales, les rapports avec ses pairs, etc. Tout est lié directement : « *l'honneur du métier* » manuel et l'engagement physique.

542. Une partie de leur vie, ils auront été dans la *vita activa* telle que la définit H. Arendt. Après notre discussion sur le désœuvrement avec G. Le Blanc qu'ils ont été des citoyens travailleurs : travaillant pour se nourrir, formant une famille, et oeuvrant pour le monde par leur participation à la transformation de la terre en monde commun, par leur travail et leurs aspirations. Et ils ont participé de l'action en apparaissant dans leur individualité au sein de la pluralité, jusqu'au basculement : « Cette apparence, bien différente de la simple existence corporelle, repose sur l'initiative, mais une initiative dont aucun être humain ne peut s'abstenir s'il veut rester humain. », au sein du réseau des relations humaines, dans cet « entre-deux ». Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, op. cit., p 232.

Le travail permet de se sentir utile et de pouvoir apparaître et se présenter aux autres, manque qui transparait encore chez Francis L.. « [— Vous doutez d’avoir servi à quelque chose ? C’est ça ?] — Oh oui, tout le temps. Tout le temps. À quoi je peux bien servir, nom de Dieu ! Je suis bien ici pour quelque chose de précis, nom de Dieu ? ... C’est ça le truc. » Jean Paul M. s’exprime aussi sur le sujet. Il « donne » de son labeur à son frère, comme dans l’expression « donner de soi » : « Le Frangin c’est pareil, je lui donne un coup de main... du terrassement... tout ça. [— Rendre service c’est important ?] — Ah, oui oui, c’est important de me sentir utile, moi. Ah oui, oui. » Et il poursuit en comparant l’inactivité à un enfermement, comme quand il se trouvait dans sa chambre d’urgence du Foyer quelques mois auparavant et sans perspective. Et d’ajouter : « j’aimerais bien faire aide à domicile, j’aime bien rendre service. » Paul H. se positionne ainsi sur le sujet : « Je me sens mieux quand je travaille, je rentre fatigué..., et puis, servir à quelque chose ! » Enfin, Christine A., au tout début de l’entretien, alors que je tente de lui expliquer ma démarche de recherche-action, prend la parole. Dans un discours un peu confus autour de l’écriture, elle m’explique qu’elle veut aider et qu’elle est très satisfaite que je lui demande de témoigner.

On retrouve ici, au cœur de la représentation du travail et du fait d’être utile, la nécessaire posture du don de « soi », de cette possibilité qui se trouve mise à mal par l’absence du travail. Mais poussée à l’extrême, cette volonté d’être « utile », se retrouve dans la position de Jean Paul M. qui, après son licenciement, se fait l’aidant de sa mère. Dans cette relation particulière, l’identité éprouvée se dissimule derrière cette action « d’aide pour » (de don de soi) au risque de disparaître socialement.

1.3 — *Le travail-souffrance*

C’est le *travail qui manque* : « C’est vrai que depuis, le travail... y en a plus, c’est ça qui est malheureux... Y en a plus, y a l’âge. Parce que l’âge, ça y fait beaucoup. Regardez, y a pas longtemps, avec Mme X. , j’avais postulé sur une place, à Warning. Y cherchaient un chauffeur-livreur pour livrer les clients du garage. On avait postulé... J’avais même fait une boîte mail... Pas eu de réponse. Pareil pour la maison Netto Décor..., y répondent même pas... Pourtant ça ferait du bien un travail... Quand même, avoir un salaire normal pour vivre normal, parce que là on survit. » [Et Jean Paul M. espère :] « J’ai fait tellement de formations qu’on avait un quota d’heures que j’ai rempli. C’est pour cela que je suis à Selami pendant six mois, c’est pas vraiment une formation, c’est un accompagnement personnalisé... J’ai demandé si ça pouvait se prolonger [...], peut-être que comme cela, à la longue... ? ».

C’est également, *le travail perdu* de Hervé C. qui lui donnait un statut et sûrement une place au sein de sa propre famille. Statut qui transparait à travers des objets extérieurs, supports d’une forme de reconnaissance professionnelle et sociale : « Et donc à l’époque, au boulot, véhicule de fonction, pas de problème... » Il est en CDI, puis le licenciement arrive et la séparation également, des CDD suivent, de l’intérim : « Et donc j’étais intégré dans l’équipe comme n’importe lequel. Mon collègue qui était tout seul m’embarque dans sa voiture de service : c’était comme si j’étais un employé ; mais bon arrive un moment où c’est la fin de chantier. Merci ! » Le manque du travail se cristallise dans le discours à travers le fait de ne pas s’être vu attribuer « la voiture de fonction » : symbole de reconnaissance, d’indépendance et de sécurité du travail pour M. Plus tard, il retrouvera un travail auprès d’un artisan qui lui dira après quelques jours d’essai : « Je vous embauche, la semaine prochaine je vous trouve un fourgon, vous allez faire comme moi. » Et plus loin, il ajoute encore : « J’étais toujours chez mon artisan avec mon véhicule de fonction ». Alors que sa tentative d’entreprise individuelle échoue, « le fourgon stationné dans le haut de la cour sans bouger pendant un mois » est là ; il est le support visuel et narratif de l’échec de sa tentative d’être encore dans le monde des « nous », et du travail à nouveau perdu. Le travail définit l’appartenance à un groupe à travers lequel Hervé C. se définit comme individu sujet de ce groupe. « *Nous, on* travaille en électricité et vous savez très bien que les normes changent et que *nous, il* faut que l’on soit certifié avant de commencer n’importe quel chantier » [...] « Alors que *nous, on* veut bien être gentil, mais *on* en a fait. »

Reprenant la période où il travaillait en CDI pour une grosse entreprise, il affirme : « Et donc, nous, on travaillait, nos heures étaient notées. » etc. Les « nous » et les « on » se succèdent dans le récit. Le « nous » et le « on » définissent l'appartenance et la vie : « Maintenant, on ne fait plus rien. » L'identité disparaît dans la perte du travail.

Le travail est douleur, lorsque l'on n'arrive pas à le tenir. Pour Marc B., il s'est fait traumatique. En même temps que la pression au travail augmente chez Nepco, la vie s'est détériorée : « Oui, le boulot à l'usine de plasturgie ça a eu un impact ! J'ai péte un câble ». Marc B. négocie un licenciement et se retrouve au chômage. « À ce moment-là, la société de plasturgie me propose de revenir sur Pont-L'Évêque pour aller jusqu'à la fermeture. J'ai refusé. À la maison pendant la période de chômage, il y avait presque un an, ça a dégénéré : il me fallait de l'argent ». Marc B. n'en pouvait plus. Dans un état d'agitation, il prend une barre de fer et va casser des voitures dans la rue. Suivront alors une hospitalisation de trois jours et la séparation. Ensuite, le travail deviendra travail forcé pendant près de 4 ans ; il doit rembourser les dettes causées par ces dégâts avant qu'il ne prenne la route. Nous sommes alors en 2005, il restera sans domicile jusqu'à maintenant tout en gardant l'ASS de Pôle Emploi, jusqu'à l'obtention de l'AAH qui arrivera tardivement (2015).

C'est aussi le travail qui rend la vie de famille difficile avec l'intérim et les déplacements comme chez Hervé C. et Francis L. : « C'est le déplacement, après, elle était restée là, moi j'étais en déplacement. Comme on dit : le déplacement, ça tue les couples ! Oueh... Une quinzaine d'années. » Ainsi, pour ce travail douloureux ou devenu impossible ou inaccessible et lointain, sa perte équivaut « à ranger sa vie dans des cartons ». Le temps s'arrête : « [— Vous êtes au RSA depuis combien de temps ?] — ... Bonne question [...] Ah, si j'avais rebossé dans une boîte ici. Y faudrait que je retrouve mon CV pour me refaire une idée. Y doit être dans les cartons de la cave... ça m'aiderait un peu... Je suis toujours dans les cartons. » Pour finir, lors du second entretien, Francis L. saura me dire où il a effectué ce dernier travail. De fait, la vie s'arrête avec la fin du travail et on observe une sorte d'écrasement du temps en un présent permanent qui rend difficile la reconstruction de la chaîne des événements. Certes, il est possible d'imputer une partie de cette difficulté à l'alcool bien souvent présent, mais elle est également une conséquence de cette vie aux jours sans fin, identiques et gris. Sans ces aspérités, la vie sociale devient peu à peu inexistante.

Le travail est aussi honte de sa perte et de ne pouvoir garantir l'échange et les liens. Jean Paul M. qui maintient ses liens avec deux de ses frères, cache sa situation et ses difficultés, surtout à ses neveux et nièces : « Je ne voulais pas que les petiots sachent que j'étais dans la rue... Y avait beaucoup de honte, je voulais pas... Y savent pas ; j'aurais eu trop honte de moi pour eux... On n'est pas riche, mais on a une petite fierté quand même. » Une honte qui fait souhaiter disparaître alors qu'il dort dehors : « Ce n'est pas se donner la mort. Mais qu'elle me prenne, cela m'aurait bien arrangé. » Il fera alors référence à l'infarctus qu'il avait fait à la suite de sa première expulsion. Mourir pouvant être alors une possibilité de ne plus vivre cette honte, de lui survivre, paradoxalement. La honte et le sentiment de culpabilité sont très présents : « La seconde fois, je me disais que j'étais un peu responsable aussi, je baissais les bras. C'est quelque chose que je n'aurais pas fait avant ».

Dans ce groupe d'âge, le travail est au cœur de l'identité sociale du sujet, et de la construction des liens familiaux et sociaux. Comme nous l'avons repéré, il y a presque toujours concomitance entre événements familiaux et événements de travail. De plus, dans les histoires de vie, la primauté de la rupture ne peut être attachée à l'un ou l'autre des deux espaces, nous pouvons seulement noter une forme de congruence.

2 — « *Les fils de la crise et de l'entre-deux mondes* »

2.1 — *Scolarité*

Jean Luc G., Christian B. et Christo L. ont eu d'importantes difficultés de scolarité qui les ont amenés à une orientation adaptée. Elle fut en lien, semble-t-il, avec les conditions d'existence de leur petite enfance (alcoolisme, pauvreté, violence ou insécurité sociale et familiale). Quant à Guy N., il ne se montre guère loquace sur le sujet. « Toutes les classes à la Glacière, puis au collège à Zola, j'ai été jusqu'en 5e, et après je suis allé en CPPN (Classe Pré-Professionnelle de Niveau), j'étais trop intelligent !! [Rires...] C'était plutôt à s'amuser que d'aller en cours et tout ça... on regrette ». « Au collège, j'ai redoublé ma 5e, après au CPPM, puis j'ai arrêté à 16 ans. », nous dira Jean Luc G. Puis il ajoute : « Après on a du mal à trouver du taf. Avant on y arrivait un petit peu. Mais là, c'est fini, si tu n'as pas de diplôme. »

Quant à Christian B., il nous confie : « au niveau scolaire, je me suis rattrapé sur le tard... à l'âge de 15 ans, je veux pas vous mentir, je ne savais pas lire ni écrire... Non, c'est clair, c'était grave... » Il explique par la suite qu'il a grandi dans la frayeur et la stupeur. Puis à partir de 12 ans, fuyant la violence paternelle, il changera d'école à de nombreuses reprises. Vers 30 ans, il reprend un BEP de mécanique poids lourd, mais il doit faire au préalable une remise à niveau. Il ne le put que soutenu par sa belle-sœur et son demi-frère.

Christo L. avait 13 ans en sixième : « j'ai redoublé, j'ai redoublé, c'était pas évident. L'écriture c'est pas mon truc, même maintenant. J'en parle aux personnes qui m'accompagnent, mais pas plus. C'est comme si j'avais honte. Oui, c'est ça... » Il me dit alors qu'il aimerait bien se réinscrire en intérim, mais qu'il n'a pas le permis, et qu'ils vont le lui demander. Mais il a passé déjà plusieurs fois le code sans résultat. Au collège, il suivra un cursus en SES⁵⁴³, suivi d'une interruption d'un an pour maladie infectieuse, avant de reprendre. Il arrête le collège vers 17 ans et demi avec toujours de grosses difficultés : « Je devais passer mon CAP de couvreur, mais je ne m'entendais pas avec mon chef, il m'avait insulté d'handicapé, et tout ça. Ben alors ça faisait trois mois que j'étais dans la boîte. » Sous le coup de cette nouvelle brimade, explosant de colère, il quittera le chantier, traversera la Hague à pied pour rentrer chez lui. Par la suite, la honte sociale et le sentiment de relégation s'instaurent, et avec eux le repli et la dissimulation. « J'en parle pas beaucoup, mon ex-femme elle était au courant, mais par exemple ma belle-mère elle ne savait pas, personne ne le sait, même mon petiot. Bon, j'arrive à me débrouiller, j'arrive à lire les SMS. ... Mais c'est pour ça, quand je travaillais, je ne disais rien à personne, comment ça s'appelle... un plan, j'arrivais à le lire. Mais par contre, un texte, qu'est-ce que c'est ? Je ne comprenais rien alors je me débrouillais. » Avec le soutien de son entourage, avec la vie de famille naissante alors qu'il devient papa et se « met en couple », il passera au-dessus de ses replis, jusqu'à la séparation (il a 31 ans).

Chez Guy N., le discours de protection narcissique ne laisse passer que peu d'informations : « L'école, petits soucis, je n'ai jamais rien foutu ». Nous savons juste que cela dépendait du contexte familial, il redouble le CP. Au collège, Guy N. évoque encore le contexte familial sans en dire davantage. Il n'obtiendra pas son brevet des collèges et passera son certificat de formation générale (CFG) juste avant l'armée.

Tous sont nés dans les années 70, ils ont vu la crise de l'emploi s'installer et la compétition pour les places s'inviter à l'école. Mais il est fort probable que ce ne sera que rétrospectivement comme nous le dit Jean Luc G. que la gêne, voir la honte sociale viendra prendre place. Christian B., soutenu, reprendra une formation une fois jeune adulte qui lui permettra d'accéder à l'emploi et au CDI. Seul Christo L. exprimera une honte due à ses difficultés d'apprentissage à l'école qui le poursuivra par la suite dans l'emploi.

543. Sections d'Éducation Spécialisées : ce sont les précurseurs des SEGPA (Sections d'enseignement général et professionnel adapté).

2.2 — *D'un accès au travail difficile*

Jean Luc G. est le huitième enfant d'une fratrie de 9. Il vivra jusqu'à 42 ans essentiellement chez ses parents. Après une scolarité médiocre, ni les solidarités familiales et professionnelles de son père (alors en retraite) ni les conditions socio-économiques de l'époque ne lui permettront comme pour ses frères plus âgés une inscription durable dans le travail. Bien sûr entre 18 et 24 ans, il obtient tout de même de petits contrats, de l'intérim, avec le soutien familial et celui des amis et du voisinage. Mais dès 25 ans, il touchera le RMI/RSA. Il va alors s'inscrire de plus en plus dans des relations d'entraide et de travail informel jusqu'au décès de son père, après quoi il basculera.

Christian B. est né à Cherbourg. Le port a sans doute permis à son père de poursuivre sa carrière militaire après la légion sur son territoire d'origine ; à l'opposé, celle de Christian B. se construira très loin des activités économiques du Cotentin (nucléaire et militaire). Il trouvera dans la solidarité familiale du côté paternel (sûrement contre l'avis de ce dernier) les sources d'un parcours professionnel exemplaire qui l'amèneront de la casse-auto familiale aux ateliers de mécanique des bus de l'agglomération.

Christo L. a 9 ans quand son père décède. Il grandira dans la misère (tuberculose à 15 ans) sans réel soutien d'une solidarité familiale élargie ; et il est probable que très tôt il ait accompagné sa mère au CCAS pour des demandes d'aide auprès de « Mme P. ». Après un bref parcours scolaire, une entrée en apprentissage ratée, il aura de petits contrats dans les travaux publics, et avec l'entrée au RMI/RSA, une formation AFPA de plaquiste. Il rencontre sa femme à trente ans (elle a 18 ans à l'époque), il rentre en chantier d'insertion, puis travaille en intérim pour TPC. C'est alors qu'il travaille sur le chantier de l'EPR que sa femme le quitte, il perd son travail. Puis à 37 ans, après une période de crise, c'est l'effondrement social jusqu'à l'expulsion.

Guy N. interrompra une scolarité chaotique en 3^{ème}. On lui suppose par la suite une errance adolescente et délinquante entre Fécamp, Le Havre et Paris. Il fait un an de prison avant de partir à l'armée comme volontaire pour Djibouti. Il ne rencontre le travail qu'ensuite, en tant que magasinier à Paris pendant deux ans, puis fait de l'intérim. Il obtient le RSA à 25 ans et fait les saisons. Ce n'est qu'à 29 ans qu'il retrouve le travail, en prison. Les produits et les toxiques ont sans nul doute une importance dans ce parcours de vie. Et s'il se déplace de Fécamp à Paris, Nîmes, Toulouse, avec sa compagne et mère de leur enfant, peut-être au rythme du travail saisonnier, un parcours professionnel ne s'y dessine pas pour autant.

Jacky D. suivra comme nous l'avons vu un parcours plus inclusif. Son père, décontaminateur EDF, et vivant dans la proximité géographique des sites de La Hague, influencera sans doute son choix d'orientation professionnelle : BEP électromécanique. Mais les événements familiaux et amicaux de l'année 1999 viendront impacter cette histoire (décès accidentel sous ses yeux de son meilleur ami et divorce des parents). S'il travaille un temps à Paris comme peintre-applicateur (comme son oncle paternel avec qui il avait appris le métier), son addiction croissante l'éloignera de l'emploi. Toutefois, le travail restera présent lorsqu'il partira trois années en communauté thérapeutique. À son retour près de sa mère en 2009, il saura être disponible pour tenir un emploi d'échafaudier sur le chantier de l'EPR jusqu'à l'obtention d'un CDI. Ce contrat sera malheureusement interrompu en raison d'un accident de travail.

Jacky D. et Guy N. ont en commun des parents qui se sont inscrits dans ce que j'ai préalablement nommé l'idéal pavillonnaire. Mais seul Jacky D. grandit dans une famille inscrite dans une histoire familiale et locale (son père sera pompier volontaire jusqu'à la séparation) ; la famille, en suivant les mutations locales de l'emploi, s'est « reproduite » socialement (nous y reviendrons plus tard).

2.3 — *Du travail effectif*

Sans qualification pour l'essentiel, ils arrivent sur un marché du travail de plus en plus concurrentiel, dans un contexte de récession économique (1993-1998) ; le taux de chômage y est en constante augmentation. De 3 % dans les années 70, il atteint 7 à 8 % en 86-90, puis 11 % en 94-2000, et passe de 14 à 22 % sur cette même décennie pour les 15-24 ans⁵⁴⁴.

Dans ce contexte, tous, à l'exception de Christian B., présentent un parcours professionnel en pointillé plus ou moins aéré ; parcours qui ne s'inscrit pas au cœur de l'activité motrice locale en décélération, mutation et technicisation.

Jean Luc G. parlera en ces termes de ses premières années :

« J'ai fait de l'intérim, j'étais polyvalent. Je prends ce que l'on me donne, j'ai fait de la métallurgie, de la peinture, du jardinage, un peu tout ; de la chaudronnerie... C'était sur Valognes, à Fragnal, intérimaire... Je sais pas si ça existe encore, y avait des problèmes dans la boîte... *Et puis aux alentours de 24 ans, dès que j'avais un petit peu plus travaillé, j'étais plus sûr de moi...* Jusqu'à ce que mon père tombe malade... Oui, j'ai travaillé un peu à droite, à gauche, c'était pas toujours très légal... Au noir... Mais méfiant ».

Christo L. nous racontera un parcours assez similaire en préservant ainsi son identité de travailleur :

« J'ai fait beaucoup d'intérim, et là, le dernier boulot que j'ai fait, je travaillais pour TPC : Travaux Publics du Cotentin, avant j'étais à l'EPR, puis après, après tout s'est enchaîné... [— Et vous avez travaillé longtemps à l'EPR ?] — Quatre mois, parce que depuis mon âge de 19 - 20 ans, j'ai travaillé toujours en intérim. J'ai été couvreur, j'ai été étancheur caniveau, étancheur-terrasse, dans le TP, j'ai posé des bordures... J'en ai fait des boulots, et, le maximum que je tombais au chômage, c'était une semaine ou deux. Je n'ai jamais refusé un contrat, même si c'était une semaine, c'était une semaine. Je ne restais pas les deux pieds dans le même sabot. J'ai fait un stage à l'AFPA de formation plaquiste. J'ai fait un peu de bricoles. J'ai fait une préqualification, mais après je n'ai pas eu mon truc. J'ai travaillé pour Brico Dépôt pour monter les étagères, pour une entreprise en intérim ».

Guy N. associe à la discontinuité de l'emploi une errance géographique :

« Si j'ai eu des périodes de travail stables loin d'être dans la branche que j'escompte en tout cas. J'ai fait magasinier, préparateur de commande sur Paris pendant deux ans, je me suis barré à faire des missions d'intérim dans le TP (travaux publics), etc. [— à quelle période environ ?] — Ça, ça remonte à loin, ben oui. En fait les missions, j'ai eu beaucoup de petites missions, vous savez. Travailleurs saisonniers, intérim, puis j'ai beaucoup bougé, de Fécamp, parti à l'armée, de l'armée sur Paris, puis le Sud... Ça était beaucoup, beaucoup plus, on va aux vendanges, on essaye de trouver un autre travail, un autre patron. J'ai eu un temps de première préparation d'entreprise où je devais reprendre un truc sur Toulouse. »

Et son dernier travail fut très court : « Y a plus d'un an, et c'était du travail en usine. Quelques jours sur le Havre. » Il dira par ailleurs : « tout ce qui a été travail, pour moi, c'est de l'intérim et du saisonnier. »

Jacky D. a subi une discontinuité du travail assez similaire, avec toutefois, malgré ses grandes ruptures pour cause de cure et de postcure, un maintien de l'aisance dans son appropriation du travail.

544. [Graphique du taux de chômage en France depuis 1973](#), France inflation.com d'après les données de l'INSEE.

2.4 — *Du discours sur le travail : valeurs et idéalisation du travail*

Jean Luc G. se définit lui-même comme travailleur polyvalent, bricoleur et « débrouillard ». Et en parlant de sa famille, il dit : « tous, on était des travailleurs qui ont appris sur le tas [...] c'était bon quand le père était encore là, il n'y avait pas de chômeurs dans la famille. » Corvée de bois, aide aux cousins, pêche aux paillots, jardinage, entraide de quartier, ont fait le quotidien de sa vie de travail. Très tôt dans la maison familiale, à partir de 16 ans le message est clair, apprentissage ou travail : « y fallait qu'on bosse et tout ça, qu'on ramène des sous. Nos parents, ils n'allaient pas nous nourrir gratuitement et tout ça... Il était dur, mais il était juste. Lui, c'était ça » [...] « Il nous faisait comprendre tout jeune que l'argent ça se gagne, ça se mérite, et puis, la confiance des autres, ça se mérite, ça se gagne. »

Malgré tout, l'inscription dans le travail ne fut pas simple, il fit place à l'idéalisation du travail informel puis du « rendre service » : « Y faut que je bricole, mécanique, etc. C'était sur le tas... Avec mes frères... surtout de la bricole, se démerder pour avoir des thunes. » Ainsi, rendre service dans le village, être l'aidant de sa famille, vont lui permettre de reporter son « idéal travail » et de maintenir une identité : « Je me suis occupé de lui, de mon père, de ma famille. » Alors qu'il est au CHRS lorsque je le rencontre pour la première fois, le discours sera identique : « Y a toujours une bricole à faire et tout ça... Et puis eux (les résidents)... S'y en a un qui y arrive pas, l'autre y vient lui donner un coup de main... C'est ça. » Pour Jean Luc G., le travail est aussi ce qui permet de fonder une famille, d'avoir des enfants. Lors de l'enquête, il me dira, à plusieurs reprises d'ailleurs, désirer : « refaire sa vie ». Il partira alors dans un long monologue, au bord de la colère, où il affirmera que pour « pouvoir avoir des enfants » et pouvoir les rendre heureux, il fallait pouvoir « assumer ». Il faut une « situation correcte ». Il présente ici le travail idéalisé et nécessaire pour construire une vie dans l'idéal familial où il avait grandi, et qu'il n'avait pas pu construire.

Christo L. inscrit son discours dans la même logique du travail que Jean Luc G., celle du courage et de la volonté de travailler. Lors de notre premier rendez-vous, évoquant ses deux années au chantier d'insertion de la Glacière en 2005-06, il les met ainsi en scène : « Oui, tout le temps, qu'il y ait de la flotte (pluie), tout ça... Je faisais tout ! » C'est également le « désir déçu » lorsqu'il fut orienté vers l'AFPA pour sa formation plaquiste : « je voulais faire un autre truc à l'AFPA, pour faire un métier dans la mécanique, parce que j'adore la mécanique... » Mais cette qualification, la seule de son existence, ne lui permit pas d'obtenir un travail : « C'est toujours la même chose, on arrive dans une boîte d'intérim et l'on vous dit : — vous avez de l'expérience ? — Ben non, je sors de l'AFPA. — Ben, cela ne nous intéresse pas... Si personne nous donne notre chance. Comment on peut montrer de quoi on est capable ? » Même si cette formation est ancienne, et si les propos sont sans doute réducteurs, le discours exprime à la fois le désir et l'intégration du rejet. Lors du second rendez-vous, même s'il est idéalisé, le travail dans le discours est avant tout à 42 ans un moyen de réussir sa vie, de passer le permis, et de refuser le déclassement. Il vient d'intégrer une entreprise adaptée, nous verrons que cela ne se passera pas comme son discours aurait pu le laisser supposer⁵⁴⁵.

Christian B. a le plus long parcours de travail de la cohorte jusqu'à ce qu'il soit en longue maladie. Il n'a pas vraiment de discours sur le travail. Il est dans le faire, dans l'agir du monde pourrions-nous dire, ou alors, dans une sorte de fuite dans le monde. Après l'année de rue et l'armée, il travaille à la casse familiale. Il passe à 30 ans son BEP après avoir effectué des cours de remise à niveau puis il est embauché aux ateliers de mécanique de l'agglomération jusqu'à l'agression. Parallèlement, il s'investit dans le sport : sport de combat, course à pied, semi-marathon, etc. Il y a comme une forme d'excès que l'on retrouve dans ses consommations d'alcool et de cannabis commencées à l'adolescence ; elles vont s'accroître encore après l'arrêt du travail faisant suite à une agression par armes à feu (qui fera sans nul doute écho post-

545. Mais l'ensemble du discours m'apparaît sans véritable « épaisseur » et l'on se demandera s'il ne doit pas également être perçu comme un discours « attendu » et de justification contre le jugement supposé de l'autre. Je développerai ce point dans la quatrième partie, lorsque j'interrogerai la relation d'accompagnement et les modalités de protection.

traumatique sur les violences subies pendant l'enfance). S'il n'a pas de discours franchement construit sur le travail, son parcours nous montre, lorsqu'il le déroule, combien il partage ce rêve de réussite sociale, de travail, de famille, de maison, et la blessure que fut le fait de ne pouvoir avoir d'enfants. Il y a dans sa conduite jusqu'à l'arrêt de travail, une « course » après un désir de reconnaissance et de réussite sociale (pour le regard des autres ?) qu'il ne pourra peut-être jamais totalement combler.

Pour Guy N., le travail idéalisé, c'est l'autoentreprise, la création d'entreprise ; il l'évoquera lors de l'entretien-récit de vie, comme il le fera avec les différents interlocuteurs de l'assistance sociale :

« Je suis revenu à Cherbourg, j'étais dans une optique de création d'entreprise, j'avais entamé ça sur Fécamp. J'avais structuré ça avec l'ANPE, avant de rencontrer la chambre de commerce, de savoir si j'étais en SARL, autoentrepreneur, machins... Je vous explique, c'est simple : aides aux personnes à domicile, dans le sens où je créerai une entreprise de médiation, relaxation, éveil spirituel... des accompagnements auprès des personnes qui ont des traitements lourds (chimio et tout ça), etc. Je voulais aller jusqu'à l'accompagnement des mourants. »

Il a 38 ans, il est dans le discours de son temps, « de celui qui se fait tout seul », même si son discours interroge au regard de ses conditions d'existence et de son parcours. Nous verrons comment il fera « jeu » dans l'histoire de l'accompagnement, jusqu'à ce qu'il quitte un jour Cherbourg « sans préavis ».

Jacky D. répondra à la question : « [— C'est quoi votre métier ?] — Normalement, c'est peintre, mais c'est pas celui que j'aurais voulu faire ; menuisier, travailler le bois. Oui, il y avait un frère de ma mère..., chez lui le week-end, il faisait des meubles... » Il n'aura pas d'autres expressions sur sa représentation du travail lors des rendez-vous. Toutefois, il me semble que la vie qu'il a eue pendant trois années en communauté thérapeutique, associée au travail, a été pour un temps une « réalité idéale ».

Pour l'ensemble, cette *réalité d'une inscription difficile dans le travail* n'ira pas produire autant de revendications que nous pourrions le penser sur l'indisponibilité du travail dans leur discours. Ne tenteraient-ils pas de dissimuler le sentiment intériorisé d'une responsabilité individuelle de leur difficulté bien réelle à s'y inscrire ?

Si nous reprenons le cas de Christo L. qui, lors de notre premier entretien, se préoccupait de trouver un travail, il nous dira : « J'espère que ça va bouger au niveau du travail. Car à mon âge, à 42 ans, trouver du travail ce n'est pas facile. » Sous couvert de son âge, ne parle-t-il pas de son sentiment de relégation qu'il a intégré ? Lors du second entretien en avril 2017, le travail envahit tout le discours. Il vient de commencer un emploi d'agent de nettoyage en entreprise adaptée. Je note alors dans mes carnets de recherche : « me parle du "boulot" sans arrêt, c'est important, cela interrompt le cours de notre travail sur le sociogénogramme en permanence. » Dans ce travail, il montrera de réelles aptitudes et capacités qui vont l'amener à se voir proposer un CDI très rapidement. Mais il abandonnera celui-ci en « cachette » au mois de juillet suivant. Et disparaît...

Lors de notre troisième entretien, en septembre, il me dira : « Au début, je commençais à prendre le rythme, et puis le genou, boum ! Et le dos..., et puis une deuxième crise d'épilepsie ; j'étais toujours stressé et tendu ». Dans les faits, nous apprendrons qu'il aura été changé de poste pour se retrouver à travailler seul à l'entretien d'immeubles HLM à Octeville. Les difficultés physiques, les plaintes somatiques, les étages, le manque de respect des usagers, tout cela est venu expliquer son incapacité à continuer. Puis il ajoutera : « je suis tout seul, je me sens seul... J'ai F. (son fils) ; j'ai pas de fiancée. » Ce fils, il le retrouve un week-end sur deux. Mais cette plainte fait écran à un profond malaise. D'une part, il devait faire face à ses difficultés de compréhension (lecture et écriture) générant le stress d'être découvert et de ne pas y arriver (tout

seul) ; d'autre part, il devait affronter l'éloignement de l'emploi qui s'était construit ces dernières années. Auparavant, il arrivait à surmonter sa honte et ses difficultés, car sa mère, son ex-femme, le chef de chantier étaient présents pour le protéger et l'étayer.

Pour Guy N., sans domicile stable, derrière le discours sur l'idéal du travail, il y a deux registres de plaintes. L'un victimaire : « On m'a mis dans ce milieu-là, on m'a jeté dans ce milieu-là (la rue et les gens du SAO). J'ai l'impression que l'on veut me laisser me démerder... Dans ma structuration d'entreprise, je ne peux rien faire » — à cause des problèmes d'hébergement, des problèmes matériels, des démarches administratives qui n'en finissent pas, etc., reprenant en cela, un discours assez général et répandu. Et de l'autre côté, une plainte, plus discrète, qui rendrait plutôt compte de la reconnaissance par lui-même d'une fragilité psychologique : « Dans mon évolution pour l'entreprise, et tout ça, je ne peux rien faire, alors j'en souffre, j'ai l'impression de tourner en rond, de perdre mon temps. »

Mais le travail, c'est aussi pour Jean Luc G., Christo L. comme pour Guy N., le souvenir de la contrainte au travail et la nécessité de l'argent. Tous les trois, très jeunes, ont dû recevoir de leurs parents l'impératif du travail pour vivre et pour pouvoir rester au domicile familial. Christo L. pour cause de misère. Jean Luc G. rapporte cette expression de ses parents : « on ne va te nourrir à rien faire. » Guy N. évoque aussi cette forme de contrainte sociale douloureuse qui transparait dans l'évocation de son enfance où à seize ans après le collège, ses parents lui dirent : « il n'y a pas de fainéants chez nous... Soit tu bosses, soit tu quittes la baraque ! » Guy N. se souvient très bien de cette période du collège — début des années 90 — où ses parents étranglés par les crédits à taux progressifs peinaient à boucler les fins de mois. Peut-être est-ce la misère et la contrainte du travail qu'il fuit dans son errance géographique et dans son discours d'autoentrepreneur ?

Le travail et la construction d'une famille

Nous avons vu que pour Christian B., il y a un lien entre mobilisation pour le travail et réalisation d'un « idéal familial ». Rappelons-nous également la tristesse de Jean Luc G., alors qu'il nous parla de sa situation de célibataire par l'absence de travail et d'une « situation » qui ne lui permettrait pas de nourrir des enfants. En évoquant la responsabilité des parents en ce qui concerne le nécessaire pour leurs enfants, peut-être se souvient-il de son enfance ? À l'époque où il n'y avait pas toujours ce qu'il fallait sur la table et où les parents buvaient. Ainsi il nous dira n'avoir pas pu construire sa vie, car il n'avait pu acquérir une vie stable, et que d'autre part, ses obligations vis-à-vis de ses parents le « tenaient ».

La période de vie sociale la plus active de Christo L. est parallèle à la constitution de son couple (entre 2005 et 2011). En 2004, il a environ 28 ans, et il rencontre sa future épouse ; il rentre pour deux ans en chantier d'insertion, avant d'aller travailler pour les Travaux Publics du Cotentin. Il se marie en 2006 après la naissance de son fils en 2005. Puis, il sera en intérim à l'EPR pendant 4 mois lorsque son épouse le quitte. À la suite de quoi, « je suis tombé », dira-t-il. « C'était la déprime. » Il fit trois ou quatre tentatives de suicide dont l'une l'amena en réanimation. Et ensuite : « j'avais plus le courage de faire les boîtes d'intérim, de faire les démarches... juste de donner un coup de main à droite et à gauche. » Un lien effectif apparaît entre travail et construction familiale, il est tout à la fois factuel et symbolique, et réciproquement.

Au total, après une scolarité défailante, tous — à l'exception de Christian B. — présentent un parcours professionnel en pointillé ; celui-ci ne s'inscrit pas ou peu dans les mutations profondes de l'activité locale, mais plutôt dans des activités périphériques aux activités porteuses, avant de s'en désinscrire. Tout en étant enfants d'ouvriers peu qualifiés, ils ont vécu un déclassement social qui se lit essentiellement dans l'instabilité professionnelle et l'impossibilité de faire carrière en apprenant « sur le tas ». Christian B est la seule exception et son exemple illustre la nécessaire temporalité d'une inscription dans le travail et d'un soutien familial ; de même, son histoire illustre l'impact des fragilités acquises sur le devenir. Ce

déclassement s'entrevoit également dans leurs discours. Ils ont intégré le modèle idéal de leur temps (travail, famille, pavillon), mais également, l'absence de place pour eux, même si, chez Guy N., le choix d'un discours d'autoentrepreneur voile, mais difficilement, ce fait.

3 — « *Les liminaires* »

3.1 — *Scolarité ou l'intégration de la honte sociale*

La scolarité pour ce groupe est chaotique, difficile, peu diplômante et pourtant très longue⁵⁴⁶. Elle n'a pas abouti à une qualification, en comparaison des groupes précédents. Ils sortent du système scolaire entre 18 et 21 ans pour l'essentiel sans diplôme (à l'exception de Amélie D.) ou sans qualification précise (à l'exception de Julien G., mais il n'obtiendra pas son CAP Cuisine). Leur scolarité ne leur permet pas — ou peu — une ouverture au monde du travail.

Tous font le lien entre leur condition de vie dans la sphère familiale et leur parcours scolaire. Ainsi Roger T. établit un lien de cause à effet entre ses redoublements en primaire et le décès de cette tante si chère dans sa petite enfance, et avec d'autres décès successifs qui vinrent marquer la famille à cette époque. Ou encore, Paul Émile L. se décrit comme instable en classe maternelle à l'époque de la violence du premier beau-père. Pour la suite, il parlera de ses années entre ses 5 et 10 ans comme ayant été plutôt heureuses : « en primaire, ça se passait bien, j'étais dans la première famille d'accueil. » De sa fin du primaire et du collège, Amélie D. nous dira : « Même à l'école, si j'ai fait n'importe quoi, si j'ai fait ma débile pour essayer d'appeler à l'aide comme je pouvais. Ça n'a pas fonctionné. »

L'espace scolaire apparaît comme lieu d'intégration du déclassement social.

Outre que leur scolarité fut difficile, ils nous racontent tous comment elle fut pour eux une source de honte sociale. Une dégradation progressive de sa fonction socialisante au fil des « générations » se dessine. Ainsi pour la première génération d'âge, elle fut courte, relativement diplômante, et constitua une réelle passerelle vers l'espace du travail. Dans le second groupe, nous avons déjà identifié une détérioration du parcours scolaire, mais leur discours y était, soit plus discret, soit moins chargé de jugement social. Mais plus que jamais, pour cette troisième tranche d'âge, l'école, et principalement le collège, apparaît comme un moment et un lieu privilégié d'intégration du déclassement et de la relégation sociale.

Roger T., pour intégrer positivement cette relégation sociale, ira chercher la justification de son non-investissement scolaire dans son identification familiale ; il met en avant l'exemple positif de son frère aîné qui fut comme lui un mauvais élève au collège, et sûrement un élément perturbateur. Il « retourne » la honte sociale en fierté identificatrice autour du travail manuel et du courage. Ce champ de représentations positives fut sûrement porté hier par les parents (comme nous l'avons trouvé présent dans les récits des plus âgés). Mais son discours est en décalage temporel, même avec sa propre famille : « Quand j'arrivais en cours d'anglais, je me faisais virer du cours dès en arrivant. Je regardais le prof : — Bonjour Mr P. vous avez le bonjour de mon grand frère... — Dégage ! »

Marchant dans les traces provocatrices de son grand frère, il faisait alors des allers et retours chez le CPE et le directeur. Et pour renforcer positivement l'évocation de cette période de sa vie, son récit reprendra la trajectoire de son frère après le collège comme pour conjurer le jugement social. Son frère passa quatre années au lycée Doucet de l'agglomération cherbourgeoise ; il y obtint 2 CAP et 2 BEP qu'il alla présenter dans une attitude provocatrice au directeur du collège. Ce même frère aîné travaille aujourd'hui à Caen et y est chef d'équipe dans une entreprise de

546. Ainsi, Julien G. redouble quasi toutes ses classes au collège et fera un apprentissage cuisine : sans diplôme, il exercera pendant 12 ans son activité professionnelle. Roger T. aura une scolarité identique et finira en 3e sans diplôme, puis débutera un BEP plomberie (sans succès). Paul-Émile L. ira en SEGPA avant de faire un CAP électricité, mais n'aura aucun diplôme. Enfin Amélie D. qui quoiqu'ayant une scolarité difficile obtiendra son CFG et un BEP sanitaire et social en 2009.

chaudronnerie. Ainsi en ventant et en s'identifiant au mérite de son frère, il revendique son appartenance à ce « petit peuple » des travailleurs, et minimise ainsi le jugement qu'il pourrait lui-même avoir sur son propre parcours en lycée professionnel. Entre 18 et 20 ans, il tentera un BEP de plomberie sans succès, période dont il dira : « C'est ça, comme je dis à mes parents, vous m'avez foutu en prison. »

Pour les autres, le vécu rapporté fut différent. Julien G. évoque très tôt des moqueries dues à sa légère difformité physique en primaire, et peut-être déjà en maternelle. Au collège, il est alors au Pakistan, il se doit de faire sa place :

« Là, j'ai commençais mon "extravertissement". C'était du foutage de gueule de moi-même pour pouvoir passer dans le groupe, parce que sinon c'était de la raillerie régulière, de plus en plus. Plus cela avançait, plus c'était impitoyable. Il fallait bien que je me moque de moi-même, parce que sinon je me mettais au coin à pleurer toute la vie. »

Ensuite, après une tentative en infographie à Nantes, il va vivre chez son père à Brest et découvre la cuisine et l'apprentissage. Pour lui, l'école sera le lieu d'apprentissage de la différence et de la stigmatisation.

Paul Émile L., après avoir intégré le primaire, d'abord à Valence, puis dans le Nord : « Là, j'ai beaucoup redoublé. » Il rentre au collège en SEGPA et subit le regard du groupe : « Là [SEGPA], je me sentais beaucoup mieux. Mais à ce moment-là, je me faisais beaucoup chambrer : c'est bien pour ça que l'école j'ai plus envie d'y mettre les pieds dedans. C'est à partir de ce moment-là que j'ai préféré me faire appeler L. »⁵⁴⁷

La situation racontée par Amélie D. est très illustrative du processus d'intégration de la honte sociale au collège vécu par les catégories sociales défavorisées. Les faillites familiales y deviennent le support d'un jugement social négatif qui, peu à peu, sera intériorisé. Ce processus est commun à beaucoup de nos histoires de vie, plus ou moins exprimés. Elle a 7 ans et redouble le cours élémentaire. Elle y découvre la honte distillée par le comportement stigmatisant d'un instituteur envers les redoublants : « On était six, parce qu'on était des redoublants, il nous humiliait au milieu de la classe. » Sous le regard des autres élèves, chacune des erreurs ou difficultés était prétexte à des remarques ou des commentaires publics dégradants. Puis il y eut la violence et l'alcool du père à la maison : « Avant 10 ans [sous-entendu : pour nous (son frère et elle)], l'alcool et les parents c'était normal ! » Mais, à l'arrivée au collège, elle entendra : « C'est la fille de l'alcool. » Elle ajoute alors : « *j'ai toujours honte de mes parents.* » C'est aussi à son entrée au collège qu'elle découvrira le caractère anormal et « honteux » de ce qui se passe chez elle et de ce qu'elle subit dans l'intimité familiale⁵⁴⁸.

Cette honte-là fait peut-être qu'après le collège où elle n'obtint que son CFG, elle se remobilise au lycée, pour passer et obtenir son brevet en candidat libre ; elle devient plutôt une bonne élève et rattrape le retard accumulé. À cette époque, elle fugue et est régulièrement ramenée par la police. Plus tard, alors qu'elle vit "en rue" à Caen, la honte sociale va provoquer

547. Il avait eu à la naissance, le prénom composé de son grand-père maternel, mais inversé : le second prénom à la place du premier. Cette configuration particulière et à consonance aristocratique fut le support des moqueries.

548. Je me souviens d'une femme de 50 ans qui fut comme ses sœurs régulièrement abusée par leur père. Elle me racontait son ressenti d'enfant que « c'était douloureux souvent, mais qu'il était gentil quand même, » croyant au fond d'elle que même s'il ne fallait pas en parler, c'était la norme. Ce ne fut qu'au collège qu'elle comprit vraiment que ce n'était pas normal dans la vie d'une jeune fille (l'espace primaire, privé et intime est toujours et avant tout un espace social d'autant plus investi qu'il est secret, pour ne pas dire « sacré »). Elle accédait ainsi à une triple dimension de honte sociale : honte de ses parents, honte de son corps souillé, et honte de ne pas avoir su. C'est sûrement à ce moment de l'histoire de vie que s'ajoute, à la peur et l'insécurité, la confusion qui grandit chez Amélie D. entre méfiance et confiance et qui lui fait dire : « *pour moi, méfiance et confiance, c'est à peu près la même chose* ». Confusion participant ainsi à l'élaboration complexe d'une socialité liminaire faites d'autres prescriptions sociales comme l'autonomie qui renforcent alors l'isolement et le manque de confiance en soi lorsque les liens premiers ne sont pas sécurisants.

la rupture avec son amie d'enfance, une première fois à 18 ans. Elle a alors un grand sentiment d'échec personnel face à celle-ci qui a réussi en devenant infirmière.

Amélie D. parle avec justesse de ces hontes qui, comme fardeaux personnels, s'accumulent avec celles des autres :

- la honte de l'alcoolisme et de la violence de son père (qui « l'éclabousse »).
- La double honte de l'abus sexuel, elle la découvre à l'adolescence (celle de la salissure et de sa crédulité d'enfance).
- La honte sociale de son père ouvrier (à l'école).
- La honte de ne pas réussir sa vie, de ne pas réussir à s'extraire de sa condition, et donc la honte d'elle-même.
- La honte de la mère (de sa mère) qui n'a pas réussi à la protéger ; et d'elle-même qui n'arrive pas à être une bonne mère et qui dit souvent en parlant des placements de ses deux enfants : « Moi, au moins, j'ai su les protéger, » à la différence de ma mère.

Sa vie s'est construite ainsi dans une fuite des « *sources de la honte* »⁵⁴⁹ ; elle tend à l'emmener sur les chemins de la disparition aux autres et à ses liens précédents. Mais cette fuite la met potentiellement en rupture avec le monde, comme avec elle-même. Dans cette fuite se dessine également peu à peu le chemin de la résignation qu'elle ne reconnaît pas. Pourtant elle s'affiche dans la « consommation » de la rupture (sorte de consommation sans cesse renouvelée de chaque nouveau lien), comme autant de tentatives de rompre avec le passé douloureux qu'elle met en actes. Ces actes de ruptures s'appuient et se trouvent renforcés par les prescriptions et les clichés sociaux autour de la question de l'autonomie et de la réussite individuelle.

« je me suis toujours débrouillée toute seule depuis mes 18 ans, je dois me construire toute seule... Ne pas montrer ces sentiments ; l'épreuve rend plus fort, ne compter que sur soi... [...] J'adore travailler, c'est un bien être ; au moins, on ne dépend de personne après. ... Après on fait ce que l'on veut avec... Quand on travaille, on a donné le meilleur de nous-même pour avoir notre salaire à la fin du mois. »

3.2 — *Expériences et rapports au travail*

Tous ont travaillé après leurs sorties de scolarité (non ou peu diplômante). Seul Paul-Émile L. a obtenu un CDI, avant ses 20 ans, mais il ne put tenir son emploi. Julien G. fait exception, tout en multipliant les employeurs, il travaillera dans son domaine de prédilection pendant 7 ans. Tous n'ont connu que des contrats très courts, souvent diversifiés, peu ou pas qualifiés, et entrecoupés de périodes d'inactivités plus ou moins longues. Ainsi, le travail effectif sera de quelques mois pour Amélie D. avant ses 21 ans et le RSA ; il sera de 2 ans et de quelques saisons pour Paul-Émile L. en début d'errance ; et de 3 ans en cumulant l'ensemble de ses petits contrats pour Roger T. avant ses 25 ans et le RSA. Julien G. dut arrêter son activité suite à l'agression et au coma qui suivit ; les tentatives de reprises d'activité se soldèrent négativement à cause de ses difficultés relationnelles, de son instabilité, de sa perte de l'inhibition et de sa consommation de toxiques.

Pour tous, l'activité professionnelle s'arrête avec le RSA. Trois d'entre eux s'inscriront par la suite en formation d'insertion, et 2/4 en chantiers d'insertion, mais sans retour réel vers l'emploi. Pourtant tous ont un discours empreint des valeurs du travail. Ils ont manifestement le travail comme modèle d'existence et comme manque : identifiant fort bien ce que celui-ci permet socialement d'apporter. Mais aucune personne de ce groupe n'a bénéficié des solidarités familiales pour s'inscrire plus ou moins durablement dans le travail, comme nous avons pu l'observer dans les groupes précédents à certains moments de leur vie.

549. Vincent de Gaulejac, *Les sources de la honte*, éd. Desclée de Brouver, 1996. « Vivre dans la honte n'est pas une vie ! Quand elle s'installe au cœur du fonctionnement psychique, elle altère l'identité et oblige le sujet à s'en défendre pour tenter de la supporter. » p. 241.

Julien G. découvre la passion de la cuisine aux alentours de 20 ans ; et même s'il n'obtient pas son CAP, il s'y investit ; elle lui ouvre les portes de la sociabilité (c'est-à-dire les moyens d'affirmer son être et la capacité d'être en liens d'échanges sociaux valorisés). Après avoir fait son apprentissage et une saison en Vendée, il part en Angleterre. Il semble progresser en cuisine, apprécie le travail en brigade et vit en colocation avec ses collègues. Il y multiplie les expériences professionnelles et parle avec passion (et regret) du dernier restaurant gastronomique où il travaillait à l'époque de l'agression. « Je serais encore dans la folie de mon boulot, j'aime bien mon boulot, c'était un restaurant gastronomique de très bonne renommée. Les mariages que l'on faisait là-bas, c'était super, c'était vraiment un plaisir énorme. »

Le travail lui apporte alors la réalisation de soi et la sociabilité qui semblait lui avoir fait défaut auparavant. Il raconte qu'il partit de l'hôpital prématurément après son réveil du coma, sûrement hagard, avec dans la tête comme unique préoccupation de retrouver son travail. « Qu'est-ce que je fais ici, la brigade elle a besoin de moi, il faut que j'aide les aider. » Arrivé à la cuisine, le chef le ramena à l'hôpital. Ainsi habité par le travail-passion, il tente après son retour en France de reprendre son activité, à Cherbourg, en Vendée, puis quelques mois en Belgique. Mais à chaque fois, l'alcool et les troubles aidant, il n'assure plus son travail dans la durée. Avec son passage au CHRS en 2015, il obtient une reconnaissance du handicap et un travail en cuisine collective ; sa qualité de travail y est irréprochable, mais son manque de stabilité et ses problèmes addictifs non gérés mettent fin à cette expérience. Il me fait alors part de son sentiment d'inutilité à la suite des échecs répétés et de sa perte de capacités professionnelles : « ma seule question : pourquoi je suis toujours en vie ? »

Roger T. a grandi dans les valeurs du travail physique et manuel. Lorsque je le rencontre pour la première fois, il me parle de ses saisons où il travaillait dans les parcs à huîtres dès l'âge de 13 ans, l'été et les week-ends ; il évoque ses collègues, le tracteur, les poches à huîtres chargées et déchargées ; puis il met en avant des plaintes physiques pour justifier sa situation de non-travail : « Avec le dos que j'ai, c'est ce que je me dis ; refaire les huîtres tout de suite. C'est pas pour moi, je préfère me refaire une santé complète, et puis trop de problèmes de santé... » Pourtant, il n'a pas travaillé à nouveau aux huîtres depuis au moins six ans. Et comme ses plaintes somatiques sont très présentes, il va bénéficier d'un accompagnement conjoint de l'Appui-Santé en plus de l'accompagnement de Sandrine du service logement de l'ADSEAM ; celui-ci finit par ne révéler aucun problème de santé fondée médicalement à l'appui de ses plaintes.

Roger T. a sans doute travaillé très tôt en saisons pendant les vacances scolaires et le week-end (un peu comme l'ont fait les enfants grandissant en milieu rural). Mais après le lycée qu'il quitte vers ses 20 ans, il cumule de petits boulots. Il refuse l'aide de son père toujours en activité pour trouver du travail « dans le poisson », à la criée de Cherbourg, ou dans des entreprises de filetage et de conditionnement :

« Le poisson, mon père il a fait toute sa vie. Moi le poisson je n'ai jamais aimé ça, et c'est peut-être bien ce qui a mis en rogne mon père. C'est que j'ai pas voulu suivre ses traces. C'est ce qu'il me dit encore aujourd'hui, tu aurais été chez P., tu n'en aurais pas été là. C'est vrai. Je sais pas pourquoi je n'ai pas voulu suivre les traces à mon père. Les huîtres oui, pas le poisson. Peut-être, je n'avais pas la passion. J'étais passionné par son mérite, son courage, mais pas par ce qu'il faisait... »

Lorsque nous évoquons sa scolarité, il valorisait la persévérance de son frère aîné qui a réussi professionnellement par le travail manuel et l'acquisition d'un savoir-faire : d'un métier. Il évoque avec la même admiration le chemin de sa petite sœur de 24 ans : « Elle a tout : la maison, le boulot », avant de détailler la réussite ouvrière de son couple. Il est fort probable que Roger T. voile sa situation actuelle et ses difficultés par ses plaintes sur son état physique⁵⁵⁰. Après

550. Il est possible qu'il présente des difficultés d'apprentissage liées à une instabilité — voir à un trouble de l'attention — qui furent déjà présentes lors de sa scolarité.

l'obtention du RSA, il fait un chantier d'insertion à Saint Vaast-la-Hougue (2014-15), période où il est encore en couple, puis deux formations différentes par la suite sans résultat probant en terme d'emploi. Par ailleurs, Roger T. ne cesse de rendre service (avec ses frères et sœurs, et avec sa famille), et pour compléter ses ressources, il s'active dans la récupération de métaux avec un oncle et d'autres relations. Lors du second rendez-vous, il évoque les bienfaits de ses multiples accompagnements et de l'aide à la gestion dont il bénéficie, puis il conclut : « Elle, elle gère la partie officielle de mes sous, et le reste, je m'en débrouille avec la ferraille. » Il valorise ainsi son activité manuelle et revendique son autonomie et son indépendance, comme son apparaître social. Quoiqu'un peu décalé, il agit « de son temps » : ainsi, il bénéficie de l'aide de l'ASIG, et dans les marges, s'inscrit dans des activités informelles.

Les propos de Amélie D. revendiquent le même droit à l'indépendance par le travail. Pourtant elle n'a que très peu travaillé, mais elle a intégré le jugement et les valorisations sociales qui l'accompagnent et l'existence sociale qu'il permet : « Au moins, on dépend de personne après. On a notre salaire, après on fait ce que l'on veut avec à la fin du mois. C'est pas comme le RSA : c'est de l'argent facile. Mais on n'a rien fait pour l'avoir, alors que quand on travaille, on a donné le meilleur de nous-même pour avoir notre salaire à la fin du mois et c'est meilleur, l'argent est meilleur. » Le travail permet l'autonomie par l'argent qu'il procure (de l'argent libre, parce que dû : en dette du travail donné, il est « recevable »). De plus, il rend libre des institutions du social, des parents, et des hommes également (comme nous le dira également Cynthia A. du groupe suivant). Chez Amélie, il la libère aussi des produits toxiques.

Continuons dans les pas d'Amélie. Arrivée à Caen à 18 ans, vivant "en rue", elle cherche en même temps à travailler. Elle fait des remplacements comme aide à domicile ou en maison de retraite, emplois en lien avec sa formation scolaire. Ainsi, lorsqu'elle travaille, elle ne consomme pas et est hébergée au FJT. Elle associe au travail la question de l'autonomie et de l'indépendance, mais également la sécurité matérielle et aussi physique (vis-à-vis des autres). Lors des deux premiers entretiens, elle tient un discours de projection parfois un peu utopique ; mais il relaye la trajectoire et l'inscription familiale du côté maternel dans lequel elle se projette : « J'aime bien ce boulot d'aide aux personnes... mais en structures, maisons de retraite et tout ça. Mais j'ai un autre projet — aussi —, je vois ça avec ma conseillère mission locale, pour reprendre l'école pour faire un D.E.A.U pour rentrer à l'école d'infirmière. » Ces propos font écho à la situation d'une de ses tantes, et à sa meilleure amie d'enfance avec qui elle a rompu les contacts. Ces projets disparaîtront de son discours dans le second temps de la recherche alors qu'elle est en rupture avec tous ses liens sociaux et qu'elle se sent vaincue⁵⁵¹.

Qu'ils aient 25, 30, 33 ou 34 ans, après un parcours scolaire long, peu rentable et souvent stigmatisant, ils arrivent sur le marché du travail un peu plus tard dans leur vie que les autres groupes. Tous ont travaillé sur des durées très courtes au regard des années écoulées, et très peu en proportion des tranches d'âge plus âgées. Si le discours « Travail » transparait de manière effective et réaliste dans leurs propos, la réalité de leurs inscriptions est plus ou moins lointaine. Et blessante.

Dans un contexte d'indisponibilité du travail effectif pour eux, le RSA (puis l'AAH pour l'un d'entre eux) est un substitut de ressources dont ils se saisissent dès ce droit ouvert. Parallèlement à l'arrivée de ces ressources et de ce confort relatif, un éloignement de l'emploi et le renforcement plus ou moins marqués des ruptures sociales s'observent. Ce phénomène est notable surtout lorsque le modèle familial idéalisé de solidarité se rapproche du modèle pavillonnaire. Cela semble le cas pour Julien G. et Amélie D. (Caractérisée par la solidarité à l'intérieur de la cellule familiale), et chez Paul Émile dans sa forme négative⁵⁵². La

551. Ils réapparaîtront de manière quasi identique en début 2019, après l'échec d'une tentative de vie de couple avec un Afghan, de la violence et une nouvelle grossesse ; elle réintègre sa vie avec beaucoup plus d'apaisement alors qu'elle est accueillie au CHRS de la ville, pour un temps sécurisée.

552. Il sera très tôt laissé aux soins des services sociaux. Les solidarités primaires, familiale restreinte - une fois la famille (mère-beau-père) reformée - et familiale élargie, seront absente de son existence. Il lui faudra attendre de nombreuses années avant de renouer des liens, restreints également, avec eux. Voir encadré « histoire de vie » plus

transformation des modèles familiaux, l'horizontalisation des rapports sociaux et l'individualisation favorisent une inversion des fonctions de l'espace ; la famille y est de moins en moins un espace de secours, et tend à devenir un espace privilégié du « paraître » et du « sembler ».

4 — « *Les entrants dans le monde* »

4.1 — *Leur vie scolaire*

Au regard de leur jeune âge, la vie scolaire est un temps important de leur existence. Elle a marqué certains d'entre eux. Ils ont eu des scolarités plutôt longues, plutôt difficiles et fort peu qualifiantes⁵⁵³. Cynthia A. et Damien L. eurent un parcours adapté et un CAP à la fin de leur formation. Ils sont les seuls à avoir travaillé un temps dans leur qualification.

Des vécus différents.

Kaled W. et Joris E. n'expriment pas de plaintes vis-à-vis du collège, ils l'ont fait dans leur quartier, ils y étaient intégrés. Si Joris E. sait dire qu'il n'était pas scolaire, il ne semble pas en être affecté. Au lycée, il commença un Bac professionnel avant d'être redirigé en CAP dans un autre établissement. Il positive et intègre cette décision : « J'ai préféré partir en CAP (électricité), et quand je suis arrivé en CAP j'avais le niveau. Donc ce n'était pas une mauvaise idée, ça m'a permis d'avoir le CAP. » Ses propos sont en lien avec les valeurs travail portées dans le milieu familial. Mais il ne travaillera pas dans cette branche à la suite. Fabien M. a grandi dans le « vieil » Octeville. Il découvre avec le collège la vie de l'autre partie de la ville, celle de la ZUP et des immeubles des anciens quartiers ouvriers, celle des « tags » et le cannabis. Il dit qu'alors il connaît trop de mondes, et qu'il est obligé de changer de collège à cause de son dilettantisme et de son comportement. Peu scolaire, il redouble sa troisième, obtient son CFG, avant de commencer un apprentissage en pâtisserie qu'il va arrêter juste avant l'examen ; il a 18 ans. À la même période, le couple parental se sépare. À aucun moment, il ne se plaint de cette période qu'il présente comme un temps de découvertes.

Pour les autres personnes, les choses sont plus complexes.

À l'opposé, pour le second sous-groupe, le collège est le lieu de l'intégration du déclassement, de la catégorisation sociale, voire le début de la liminarisation.

Si Damien L. n'évoque pas de difficulté pour aller en classe, c'est sans nul doute que l'école, dès le primaire, est vécue comme un lieu protecteur. « Ah oui ! je préférerais aller à l'école que de rester à la maison. » Mais c'est peut-être du fait qu'ayant eu très tôt un parcours scolaire adapté au vu de ses difficultés d'apprentissage, il s'y soit « épanoui » et s'y soit senti protégé. Il y sera de fait entendu et soutenu jusqu'à son intégration au travail (CLIS, SEGPA, puis EREA⁵⁵⁴, et enfin, apprentissage en alternance en milieu ordinaire avec une reconnaissance du handicap). On peut supposer que son accompagnement éducatif ait pu être mené jusqu'à l'emploi parce qu'il a été pensé et construit dès le départ comme une continuité ; il l'emmena de la petite enfance à la vie de jeune adulte ; de ce fait, il était « pris » dans un projet collectif plus grand que lui, qui lui permettait de cheminer. Cette situation est illustrative, par contraste, de ce qui fait souvent défaut aux accompagnements sociaux en général, et pour les jeunes adultes en particulier. La continuité et l'intégration de son existence dans un projet collectif global ne devraient-elles pas être la base de l'ensemble des accompagnements sociaux, et particulièrement pour les jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance ?

Jonathan D. obtint son brevet des collèges avec mention assez bien au terme d'une scolarité sans redoublement. Mais il évoque ses difficultés d'intégration dans le groupe d'élèves et les moqueries qu'il subissait : « J'étais assez brillant au collège, mais je faisais le mal pour me faire apprécier. »

553. Un seul a un bac (pro), 2 brevets des collèges, 1 CFG en fin de troisième, 1 le niveau troisième, et 2 ont eu un parcours adapté dont un dès le primaire. En qualification professionnelle, nous ne retrouvons en plus du Bac PRO ST2I, que 4 CAP (mécanique, électricité, aide à la personne, et paysagiste), et un sans aucune formation qualifiante.

554. Établissements régionaux de l'enseignement adapté.

Ce sont ces mêmes difficultés d'intégration sociale au collège qui viennent fragiliser Cynthia A. Elle ressent le sentiment grandissant d'être mise à part du fait d'être en SEGPA : « À chaque fois que l'on passait devant les généraux, c'était les insultes. [...] On était un peu catégorisés comme pas normaux. » Ce sentiment est d'autant plus fort chez Cynthia A. qu'après deux redoublements en primaire (CE1 et CM1), elle va apprendre à la fin de sa sixième la fin de son accueil dans sa famille (d'accueil), là où elle se sentait chez elle. Son monde s'effondre. Sa fragilité accrue, le non-sens de son existence et de sa valeur, et son sentiment d'isolement en sont fort exacerbés : elle doit se sentir superflue, remplaçable et honteuse.

Jérémy N., du fait de son placement en foyer à l'âge de 13 ans, de ses changements de foyer et de son instabilité psychologique, fréquente trois collèges ; l'entrée en sixième est difficile et il redouble, puis sort du collège sans diplôme, et de sa scolarité sans qualification. D'ailleurs, il rejette aujourd'hui tout ce qui est scolaire ou ce qui le lui rappelle : « Même aujourd'hui, j'ai rendez-vous à la Mission Locale, justement pour une formation, là ils m'ont trouvé une formation. Je leur ai dit ? C'est simple, dès que la formation commence, moi je cherche un stage. J'aime pas l'école. Ils m'ont dit OK, si vous voulez on va faire comme cela. Ben, on va faire comme cela, j'aime pas l'école. J'aime pas l'école. » Cette formation restera sans suite, Jérémy N. n'y tiendra pas plus que quelques jours.

Tous les jeunes de la recherche ont globalement à l'issue de leur parcours scolaire un niveau plutôt très faible et de maigres qualifications. Le rôle social du collège semble avoir changé ; il devient le lieu ou le moment d'intégration intime du déclassement et de la désappartenance sociale pour une partie d'entre eux. N'est-il pas le lieu de la « première mise en concurrence généralisée » ? Cette intégration semble être favorisée également par la transformation des inscriptions dans l'espace de socialité primaire. Elle s'est peu à peu réduite à l'appartenance à une « cellule familiale » de plus en plus détachée de sa filiation et de son groupe social d'appartenance comme support d'identification (fin du sentiment de classe). Les parents de Cynthia A., Jonathan D. et Damien L. vivent depuis longtemps des ressources de l'ASIG. Les jeunes, au-delà des faillites parentales, n'ont pas accès aux relations secondaires-primaires de leurs parents, car elles sont absentes. De plus, lorsque la famille faillit, il n'y a plus d'autres relais identificatoires que ceux de l'assistance sociale. Ce phénomène semble s'accroître dans le temps et recouvrir pour partie notre division en sous-groupes.

Si les faibles qualifications acquises déterminent les possibilités concrètes d'accès au monde du travail, l'intégration intime du déclassement altère la volonté de paraître et de se mobiliser pour y accéder.

4.2 — Du travail effectif et du discours sur le travail

Nous allons ici encore distinguer trois sous-groupes qui recouvrent en partie les trois sous-groupes initiaux.

4.2.1 – Absence d'expériences effectives, discours décalé : chemins vers l'errance psychique ?

Jérémy N. n'a pas d'autres expériences de travail que celle des nombreux stages qu'il a faits en espaces verts, soit dans le cadre de formation-insertion découlant des nombreux suivis « Mission Locale » à Évreux, Saint-Lô ou Cherbourg, soit dans le cadre de Travaux d'intérêt général (TIG) demandés par la justice.

Ses propos sur le travail sont un peu hors de la réalité. Ce n'est pas uniquement en lien avec ses difficultés psychiques, mais bien plus en rapport avec son « immaturité » sociale et sa non-expérience. « J'ai fait de la peinture en bâtiment, j'ai fait du carrelage, j'ai fait de la mécanique. [Ah oui ?] — Ben le carrelage, j'ai refait la salle de bain et la cuisine chez mon père. Peintre en bâtiment, c'est un pote, son voisin, il fallait qu'il refasse sa chambre... » Et la mécanique ? Il a démonté un moteur avec des copains. Il confond bricolage et travail.

Son projet professionnel est d'ouvrir un garage de voitures anciennes sur la base de ses maigres connaissances techniques (un embrayage ici, des bricoles avec des potes là). Mais en

l'absence de qualification, rien ne semble réaliste : le discours est décalé. Pourtant il revendique une formation rémunérée et en quelque sorte se montre adapté et très réaliste par rapport au système d'accompagnements des jeunes en exprimant ses attentes concrètes. Il met à jour les limites de ce type de dispositifs — notamment la disponibilité de l'emploi (en rapport avec les qualités du public demandeur). Il revendique de « droit » cette formation rémunérée et rapidement un appartement pour se mettre à l'abri. Le projet professionnel a disparu :

« Ben ouais ! Je ne vais pas me taper six mois de formation pas rémunérée pour ne rien avoir derrière ! C'est ce que je leur ai dit à la mission locale, à mon rendez-vous de la semaine dernière avec la personne de la formation. Moi je viens faire une formation de six mois, mais si au bout de six mois il y a rien derrière, moi je commence pas la formation.

Elle m'a dit : non-non, ne vous inquiétez pas, on trouvera quelque chose derrière. Et je prends une formation pour qu'ils me trouvent un appart' plus vite !

Oui, c'est aussi pour ça. Parce que, quelqu'un qui est en formation, ils n'ont pas le droit de le laisser dehors ! Et en plus la mission locale, ils m'ont dit qu'il y avait une association qui fonctionnait avec la mission locale qui prêtait des appartements ; des studios à même pas 150 €, 200 €, pour ceux qui commencent les formations et qui sont à la rue ».

Il y a une forme de réalisme du présent chez Jérémy N. qui consiste à évaluer les propositions pour ce qu'elles lui apportent ici et maintenant, bien plus qu'à en espérer un accès à un emploi. Même si son discours est impératif et décalé, il dit quelque chose du monde d'aujourd'hui, du monde des droits humains. En quelque sorte, même si ses projets sont irréalistes, il les revendique comme un droit à la singularité sociale et au moyen humain d'y parvenir. Il rappelle ainsi que « l'individuation comme principe d'unité de la société contemporaine »⁵⁵⁵ est un droit/devoir qui s'invite comme « droits humains » à la réalisation de soi.

Beaucoup de jeunes ont intégré l'idée qu'il n'y aurait sans doute pas d'emploi pour eux. Pour autant, en s'inscrivant à des formations-insertions, ils peuvent améliorer leur quotidien en accédant à des ressources ponctuelles, à des services supplémentaires, ou à minima, à les maintenir. C'est également ainsi que Cynthia A. et Jonathan D. traverseront (au moins pour partie) leurs périodes sans ressources et « sans droits ». D'une part, ils ont pu croire qu'ils étaient encore dans le monde, portés par la logique de la pensée de l'individuation. Celle-ci impose que chacun ait « droit » à trouver sa voie singulière vers une identité sociale « unique », et commune, tout à la fois. « [...] les individus concrets sont tiraillés par deux injonctions complémentaires propres aux sociétés d'individualisme de masse, c'est-à-dire se singulariser et se référer à l'individualité sociale ordinaire [...] »⁵⁵⁶. D'autre part, ils ont pu tenir à distance le monde « des adultes » et le marché concurrentiel de l'emploi où il leur était rappelé leurs difficultés individuelles pour y accéder.

Fabien M., après avoir achevé une qualification AFPA de tuyauteur, il a 21 ans environ, est empêché par des problèmes de justice d'accéder aux emplois qu'il aurait pu espérer sur les sites sensibles (militaires ou nucléaires). Il se décourage très vite et se détourne de l'emploi officiel : « Des petits boulots, oui, mais au black, pas de déclaration. J'ai disparu depuis

555. Marcelo Otero, « Repenser les problèmes sociaux », *SociologieS* [en ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 15 novembre 2012. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/4145>. Para. 36.

556. Ibid., extrait du paragraphe suivant qu'il est utile de citer intégralement : « Si les individus concrets sont tiraillés par deux injonctions complémentaires propres aux sociétés d'individualisme de masse, c'est-à-dire se singulariser et se référer à l'individualité sociale ordinaire, cette nouvelle dynamique 1) agit sans égard aux positions sociales inégalitaires des individus que sont les clivages, classes, situations vulnérables, etc., 2) opère une "démocratisation" de la souffrance psychologique, 3) exige une mise au point permanente des modes d'adaptation sociale et, 4) renverse la vieille équation sociologique qui attribuait le primat affectif à la socialisation primaire et le primat cognitif à la socialisation secondaire. »

longtemps de la circulation, j'existe pas trop. Enfin, y savent que j'existe, mais y savent pas trop où je suis, et y savent pas trop ce que je fais. » Des petits boulots, Fabien M. n'en dira pas plus. Peut-être, cela ne représente-t-il que très peu de choses : des services et du travail informel ou illégal (commerce illicite ?) ? Du travail effectif, Fabien M. n'en a sûrement jamais vraiment effectué depuis le temps de son apprentissage en pâtisserie après la troisième.

Il tient tout à la fois un discours revendicatif de rejet du travail « contraint » et parallèlement, il parle de sa peinture comme d'un travail d'artisan. En reprenant des phrases-slogans qui remontent aux années 1970, il justifie sa posture individuelle : « Je ne mérite pas d'avoir la vie de tout le monde, je trouve ; même personne ne mérite d'avoir la vie de tout le monde. Métro, boulot, dodo, pour moi, c'est la même vie et c'est tout le monde pareil : y perd sa vie à la gagner⁵⁵⁷. » D'autres moments de son récit sont traversés de ce type de citations empruntées au fond commun de la mémoire collective comme autant de « briques » thématiques qui lui font identité. Parallèlement, il se glisse dans le savoir-faire de son identité de graffeur : « La peinture c'est mon truc, je passe 5 à 6 heures par jour à dessiner, donc effectivement c'est mon truc, papier, toile, mur. Partout, chez mon pote, je fais mes toiles. Après les gens y passent, je parle en même temps. » Ou encore « C'est comme tout, en vrai, y faut le travailler des années et des années. Même là, j'ai pas fini, je suis même pas à 20 % de mon apprentissage, je suis sûr. Alors qu'en vrai cela fait au moins 8 ans... tous les jours... Tous les jours. »

Il me tient ainsi un discours sur le modèle du métier, de l'artisan dont le savoir se construit à force de labeur : il produit encore ici une identité en opposition au monde actuel qui le met en rupture. Mais qu'en est-il de la réalité entre le « faire » et le « dire » ? Plus les années passent et plus le discours semble « de façade ». Car en réalité, le temps faisant, il apparaît de moins en moins sur les murs de la ville et tout en étant toujours sur le territoire, il disparaît des espaces de transgressions sans faire valoir aucun autre droit social à apparaître.

Mais pourquoi ai-je regroupé Fabien M. et Jérémie N. à ce stade de notre lecture ? Fabien M. n'a-t-il pas rejoint Jérémie N. dans son errance psychique, tant il est enfermé dans un discours identitaire devenu vide et décalé avec le temps et l'isolement social ? Enfermé dans son identité narrative, sans dialogue avec le monde (avec l'identité sociale ordinaire de référence), n'est-il pas devenu comme Robinson Crusoé s'autoproclamant gouverneur de son île, gravement menacé de désolation ?

Pour les autres personnes de ce groupe, je propose dans les développements qui suivent de les distinguer en fonction de leur travail effectif, et surtout de leurs postures individuelles face au travail. Ils n'ont eu que de courtes expériences.

Deux postures individuelles se dégagent qui reprennent en quelques sortes la distinction initiale faite au début de la lecture des moins de 25 ans. D'une part, il y a ceux qui entrent dans la vie par ce rituel « passage jeune adulte » et qui en quelque sorte y plongent (Kaled W. et Joris E.) ; et les autres pour lesquels le monde dans sa globalité ne fait pas évidence, et pour lesquels son accès, plus que le fait d'y travailler, est problématique (Cynthia A., Jonathan D., Damien L.)

4.2.2 — *Ceux qui entrent dans la vie par ce rituel « passage jeune adulte »*

Kaled W., après avoir quitté l'université au bout de six mois en 2014, va travailler et passer son permis. Il sera employé d'abord dans la restauration, puis dans la vente ou comme chauffeur-livreur dans la région parisienne. « Le plus long contrat ? Six ou sept mois dans la restauration. » Lorsqu'il arrive à Cherbourg, il s'inscrit en contrat jeune majeur à la mission locale et contacte le club de basket pour poursuivre son objectif (faire sa place dans le sport de haut niveau) ; puis il va chercher à travailler. « Vu que j'ai un projet, cela ne dérange pas de travailler à côté, avant (à Paris) j'avais pas eu ce projet en tête, quand je faisais des petits boulots à côté, ça me saoulait un peu. »

Il est au FJT, et travaille à de nombreuses reprises dans des entreprises de mareyages, de filetages de poissons, ou encore sur la côte, dans les parcs à huîtres. Pour lui, le travail est un

557. Proverbe d'origine marocaine, semble-t-il, et qui fait partie des dix citations les plus célèbres de mai 1968.

moyen de réaliser ses rêves et de rencontrer des personnes ou de voyager : « parce que souvent les gens — parce que professionnellement on n'a pas avancé — y pensent qu'on avance pas. Mais moi..., j'ai pas l'impression d'avoir perdu mon temps. Parce que j'ai déjà avancé personnellement énormément et je me rends compte de cela. » Il fera par ailleurs référence aux rencontres qu'il a faites à Paris et qui l'ont éveillé à la sophrologie et à la préparation mentale des sportifs. Dans son discours transparait cette volonté toute contemporaine de voir dans le travail un moyen de la réussite individuelle et de la réalisation de soi. Cette affirmation de soi est également au cœur de ce que nous avons appelé le rituel « passage-jeune ». Si les formes en sont multiples, toutes renvoient à ce changement d'état dans le parcours de vie en devenant adultes. Elles portent la revendication d'une identité à soi, par laquelle le sujet veut paraître socialement. Exister, mais différemment : « faire sa vie ».

Joris E. a 20 ans en 2017 et un an de « coucou-night » derrière lui lorsqu'il arrive au CHRS. Il sort de son CAP électricité obtenu en 2015, travaille un mois comme échafaudier, puis une semaine en intérim en février 2016 dans l'entreprise de son père. Le « travail » est au cœur du conflit qui l'oppose à sa famille (avec son père surtout) ; dans ce contexte, au printemps 2017, il part vivre « chez des amis », se fait héberger ici ou là. La Mission locale le suit depuis qu'il est sorti du lycée. Alors qu'il est au CHRS, elle lui propose soit de suivre une formation-insertion pour s'engager sur une autre voie, soit de s'orienter vers de la recherche d'emploi avec la Garantie-Jeune. Il est exposé à deux choix : « Elle me propose Réussir, ou la Garantie-Jeune. Mais la Garantie-Jeune, elle me le conseille pas trop, parce que c'est plus la recherche d'emploi que de la recherche de formation. Parce que "Réussir" ça permet de faire des stages pour voir dans quelle formation je vais pouvoir m'orienter plus tard. Ou si je pars directement dans un métier. » Nous ne serons pas s'il a choisi l'une ou l'autre des deux options. Toutefois l'année qui suivit son départ précipité du CHRS à l'été 2017, il travaillait et était installé en logement.

Si nous avons associé Kaled W. et Joris E. dont l'histoire est pourtant fort différente, c'est qu'ils partagent tous les deux une forme d'évidence sociale pour se mouvoir dans le monde ; cette évidence les attache au monde. Celle-ci ne doit-elle pas être mise en lien avec la permanence d'ancrage primaire efficient ? D'ailleurs, les éducateurs du CHRS disaient de Joris E. qu'il était encore un gamin immature et insouciant. Mais ils racontaient également que lorsqu'il était en stage en entreprise dans le cadre de conventions avec la mission locale, il se montrait présent et volontaire comme il pouvait l'être dans la vie du collectif du foyer.

Le parcours de Damien L. en ce qui concerne le travail, ne semble pas mettre en évidence de difficulté à s'y mobiliser. Il est même en cela assez exceptionnel de continuité jusqu'au « dévêtement ». Il sort de l'EREA pour faire un apprentissage dans une petite entreprise d'horticulture paysagiste, et pendant ce temps, il passe son permis. Il obtient son CAP, et trouve rapidement avec le soutien de sa conseillère Mission Locale un contrat de travail qui deviendra vite un CDI pour une mairie de la périphérie de l'agglomération cherbourgeoise. Il y travaille deux années avant de le perdre dans des circonstances particulières et un peu énigmatiques. Il rendra son logement autonome — apparemment sur la pression de sa famille qui l'obligera à faire une lettre de fin de bail. À la suite de quoi, il ne se présentera plus au travail. L'accompagnement du CDHAT, vis-à-vis duquel il va se montrer plutôt coopérant, a alors pour objectifs premiers la remise en place de ces droits au chômage et la réintégration d'un logement. Il évalue également sa vulnérabilité en ce qui concerne la gestion de ses papiers et de ses ressources, et l'accompagne dans une demande de curatelle. Lors des entretiens, il est donc très peu question du travail ; sa priorité est de retrouver un logement, et de se dégager de l'emprise qu'il dit subir de ses parents. Il parle avec goût de son travail et ne semble pas inquiet quant à la possibilité d'en retrouver, confiant dans ses capacités). Effectivement, après avoir investi un logement à l'est de l'agglomération, il va retrouver des activités en CDD au début 2019. Mais la question de l'autonomie budgétaire et administrative semble toujours complexe et Damien a de nouveau fait appel au CDHAT pour résoudre ses difficultés malgré la curatelle mise en place,

rappelant sa nécessité d'un lien confiant. À un étayage familial minimum bienveillant absent, il fut nécessaire d'y substituer un étayage institutionnel.

4.2.3 — *Ceux pour qui le monde ne fait pas évidence*

Reprenons à présent le parcours de Cynthia A. Après son CAP « Agent technique en milieu familial et collectif » en 2011, elle a 18 ans ; elle fait à la suite une spécialisation professionnelle afin de pouvoir travailler aussi bien en structure collective qu'en tant qu'aide à domicile. Puis, elle s'inscrit encore dans diverses formations-insertions jusqu'à avoir épuisé ses contrats DJIM successifs qui vont lui permettre de subvenir à ses besoins jusqu'à ses 21 ans. Hormis dans le cadre de stages de professionnalisation, elle ne s'est pas encore confrontée au travail. C'est alors que, sans doute acculée par le manque de ressources garantissant son hébergement, elle travaille 7 mois comme aide à domicile pour le CCAS par contrats renouvelés ; et lorsqu'ils s'arrêtent, elle ne s'investit pas davantage dans la recherche d'autres emplois. En 2015, elle bénéficie du chômage, puis en 2016 de la garantie jeune. De son parcours de jeune adulte, je note qu'en dehors de ces 7 mois de travail, elle va s'inscrire à l'ensemble des dispositifs de formation-insertion proposés sur l'agglomération, de la remise à niveau en passant par les dispositifs de retour à l'emploi (« Espoir » et « Réussir »). Puis, en 2017, une nouvelle fois acculée au risque de se voir obligée de quitter le FJT, elle se mobilise in extremis⁵⁵⁸. Elle est alors dans sa 24^e année et intègre une formation rémunérée de service en restauration à l'AFPA. Elle s'y conduit de façon tout à fait professionnelle et à la hauteur des exigences demandées. À la suite, en 2018, elle « s'autorise » à prendre une nouvelle formation en apprentissage, toujours de service en restauration, dans un restaurant sur le port de Cherbourg. Elles sont quelques anciennes résidentes du FJT à travailler sous le même statut dans ce restaurant. Au début de l'année 2019, elle est dans sa 26^e année, elle se décide à quitter le foyer et à prendre un logement en ville. Il y a quelque temps, étant resté en contact, j'ai appris qu'elle reprenait une formation qualifiante en œnologie (début 2020).

Après avoir décrit le parcours professionnel de Cynthia A., écoutons ce qu'elle nous dit alors qu'elle va intégrer sa formation de serveuse à l'AFPA :

« — Oui, oui les projets. Je rentre en formation de serveuse à l'AFPA... M'enfin, c'est validé bientôt parce qu'il faut que je fasse mon stage avant, d'une semaine. J'ai trouvé mon stage. Il faut juste que j'aie rempli mes papiers, c'est le bar des maraîchers... place de la Fontaine...

[— Ça a été dur de trouver ton stage ?]

— Oui... m'enfin, non parce que j'avais déjà des idées en tête, mais j'étais pas sûr de mon coup. En faite, en faite, non...

[— Alors qu'est-ce qui était dur ?]

— D'y aller..., c'est compliqué, oui très compliqué..., oui parce que je n'ai pas le choix. Ça, c'est clair... [...]

“[— Il faut que tu n'aies pas le choix, n'est-ce pas ?]

Oui, c'est ce que dit Nathalie (sa référente au FJT), “il faut que tu sois au bord du bord pour te bouger”. Ah non, c'est pas Nathalie, ça doit être ma psy à la mission locale qui dit ça. Elle m'a dit : “à chaque fois, ça se passe bien et puis quand ça bloque, tu te retrouves au pied du mur. Et à chaque fois, tu te retrouves au pied du mur, il faut que tu arrives à ce stade-là pour que tu te reboostes...” Et arrivé à ce stade-là, c'est compliqué.”

Plus loin, dans ce premier rendez-vous, elle évoque encore ses mêmes difficultés dont elle parle avec sa référente Mission Locale « d'aller à la rencontre de la recherche... ». Elles font écho à sa

558. Elle se verra obligée de faire une demande d'aide exceptionnelle au conseil départemental (Fonds de Solidarité Logement) pour régler ses dettes de loyer au FJT et maintenir son hébergement, cette demande sera faite avec l'aide et le soutien de sa référente du FJT. Sans cette mobilisation soutenue par un tiers, elle se serait trouvée sans solution et avec des dettes, et sans espace de repli autre qu'un CHRS ou un hébergement d'urgence.

profonde solitude, à la présence « mentalisée » de sa mère très absente de sa vie, à sa famille d'accueil... Elle nous parle ici de sa difficulté à s'engager, de la peur du regard des autres ; elle exprime ainsi une « honte sociale » d'existence qu'elle a sans doute forgée lors du Collège alors qu'elle était en SEGPA.

Cette difficulté à s'assurer et ce manque d'évidence dans le monde, elle les rencontre dans d'autres situations sociales, ce qui l'amène parfois à des postures paradoxales. Ainsi alors qu'elle a bénéficié du dispositif « C'est permis » qui aide les jeunes en difficultés sociales à pouvoir accéder au permis de conduire, elle se montrera dilettante. Elle est en difficulté sur l'apprentissage du code, elle ne sait pas se mobiliser ; au contraire, elle y va « quand j'en avais envie ». Pour finir, elle sera exclue du dispositif. “[— Tu étais où à ce moment-là, dans ta tête ?] — Ben, j'étais ici... et j'étais ailleurs. J'avais pas du tout la tête à ça. C'est bizarre...” Pourtant Cynthia A. a un projet qu'elle semble suivre pas à pas, mais en se sécurisant d'un nouvel apprentissage : « Des objectifs : là, trouver un travail, j'espère après la formation. Deuxième objectif, entre le premier et le deuxième, je dirais : passer le permis. Si je trouve un travail, ça serait bien : et bien, voilà, je pourrais payer. Et le troisième, si tout cela, ça roule, et bien, appartement, et tout ça. Voilà, faire ma vie ! ».

Il reste une question ouverte : comment, alors à nouveau en difficulté et sans les accompagnements dont elle a jusqu'alors bénéficié, se saisira-t-elle du monde ? Pourra-t-elle affronter la quête d'un emploi, ou bien, après le chômage, puis le RSA, faudra-t-il attendre qu'à nouveau acculée, elle se remobilise ? Ou alors, se contentera-t-elle d'une vie de peu dans l'insécurisante sécurité de l'assistance sociale et de ses accompagnements ?

Pour Jonathan D. (20 ans en 2017), je ne reprendrai pas l'ensemble de son cheminement à travers les dispositifs de formation-insertion depuis 2015 après son CAP mécanique. Jonathan D. a une telle mésestime de lui qu'il n'ira pas chercher son diplôme après son obtention ; il dira qu'il ne le mérite pas et qu'il ne comprend pas comment il a pu l'obtenir. Ce ne sera que trois ans plus tard, alors accompagné, qu'il fera les démarches pour le récupérer auprès du rectorat.

Il a bénéficié tour à tour des mêmes ressources que Cynthia depuis son arrivée au FJT ; les contrats DJIM pour les jeunes majeurs isolés de l'ASE, puis de ressources d'une formation qualifiante AFPA (sans suite), et enfin le RSA comme parent isolé en début 2019. Il n'a jamais accédé à l'emploi et très peu à l'entreprise, hormis sur de courtes périodes de stage lors les diverses formations-insertions.

Lors du premier rendez-vous, il n'évoque aucun projet professionnel, ni de projection dans le futur. Au second rendez-vous (août 2017), il vient de finir sa préqualification AFPA en maçonnerie qu'il n'a pas obtenue : « J'ai essayé, ça n'a pas marché, on passe à autre chose. J'ai pris l'habitude de faire comme cela, et je passe à autre chose ! » On pourrait voir ici une expression de son dépit. Mais ce détachement social et cette froideur qu'il semble avoir apprise depuis longtemps interrogent. Un non-investissement et une grande passivité découlent de cette posture et se révèlent également lorsqu'il est interrogé sur l'accompagnement en cours lors de notre second rendez-vous. « De l'accompagnement, j'attends qu'elle m'aide à être un peu plus autonome. Ça serait bien qu'elle m'aide à faire des choses tout seul. » Toutefois, s'il reconnaît se sentir aidé et soutenu, il ajoute : « J'obtiens de l'aide, mais je ne fais pas de demande. La plupart du temps, c'est Nathalie qui propose. Moi je ne demande rien ! » Et d'ajouter : « Nathalie, elle voudrait que je me débrouille un peu plus tout seul, elle est obligée de s'occuper de mes sous, ça fait un peu bizarre. » Il ne se projette nulle part, évoque un engagement dans l'armée sans jamais finir les démarches, puis dans la gendarmerie comme son frère aîné (mais il y sera refusé). La seule expression de son désir est qu'il aimerait se rendre utile à quelqu'un, mais sa projection s'arrête à l'énoncé de cette phrase. Il est tellement dans l'attente des autres et du discours des autres qu'il peut coller au désir de ses encadrants pour lui-même, sans jamais vraiment l'habiter. Ainsi lors de notre troisième rencontre, il évoque son prochain rendez-vous Mission Locale : « J'ai un rendez-vous avec la Mission Locale le 25 septembre avec ma conseillère PLI : je ne sais pas ce qu'elle va faire. En espérant qu'elle me donne un truc à faire. Je passe mes journées

dans ma chambre... C'est pas trop top. » C'est lors de cette même rencontre qu'il me parlera du sentiment d'être seul, même avec les autres.

Aujourd'hui, en 2020, il a 22 ans, a quitté le FJT depuis deux ans, bénéficie du RSA (famille), et vit seul en logement accompagné du CDHAT qui l'aide également à gérer son budget. Il « navigue » entre l'appartement de sa mère (elle-même sous curatelle et bénéficiaire de l'AAH), du temps passé avec un ou deux amis, et ne se projette guère davantage : il vit au pays liminaire, profondément isolé.

5 — *Un processus de liminarisation croissante de la vie sociale*

5.1 — *Une entrée dans la vie sociale de plus en plus retardée et incertaine*

Tous nos enquêtés ont bien souvent eu un parcours scolaire chaotique avec de faibles qualifications ; mais une approche sous l'angle des générations permet de montrer comment cette liminarisation s'est développée et a évolué au fil du temps, comment elle a gagné progressivement l'espace scolaire et l'enfance. Les configurations familiales évoluent et se transforment, alors que l'importance des liens de « droits et devoirs » familiaux se rétrécit ; les institutions sociales, scolaires et d'insertion prennent une ampleur croissante dans la vie des personnes. En quelques décennies, la scolarité tend à être de moins en moins « rentable » pour nos bénéficiaires en matière d'insertion professionnelle et sociale. Hier (pour les plus de 50 ans), une scolarité médiocre ou une faible qualification ouvraient à des opportunités et une inscription rapide (dès 16 ans) dans le monde du travail où l'emploi manuel avait une place importante. Progressivement, le passage de l'école au travail fut de moins en moins direct et de plus en plus tardif. Parallèlement, les réseaux de relations familiales/professionnelles ont de moins en moins pesé. Ainsi, les valeurs ouvrières/rurales qui ont fait « corps social » tendent à disparaître des modalités individuelles de représentation de « soi », à l'instar de la classe ouvrière elle-même et de sa force politique :

À l'échelle des quatre décennies, la rupture majeure est indiscutablement l'effondrement du vote communiste et l'émergence de celui en faveur du front national. ... Mais les classes populaires ont perdu la force politique que leur conférait la société industrielle. Elles sont devenues des classes malheureuses, constituées d'individus isolés habités par une défiance à l'égard d'autrui qui n'est certes pas neuve, mais qui s'est imposée au fil du temps comme le marqueur politique d'une partie d'entre elles.⁵⁵⁹

D'ailleurs, elles ne font pour ainsi dire plus « classe » au sens où Marx la définissait, car en perdant le travail comme « bien commun » elles ont perdu leur conscience de classe⁵⁶⁰. L'espace scolaire n'éduque plus le citoyen travailleur ; il (surtout au collège) est devenu le lieu d'intégration du déclassement social, puis de la honte sociale, et progressivement de l'individualisation de la honte sociale en honte familiale, puis individuelle (sous la forme de l'échec personnel). Avec le développement de ce sentiment de relégation sociale difficile à partager avec ses proches familiaux ou amicaux, l'isolement se fait alors désolant.

Ce double phénomène découle également du fait que désormais les bénéficiaires partagent avec l'ensemble les aspirations de démocratisation « consommatrice », individuelle et normalisatrice. Nicolas Duvoux écrit à ce sujet :

Depuis deux générations, elles [les classes populaires] ont vécu une ouverture culturelle par rapport au reste de la société ; les aspirations des enfants d'ouvriers et d'employés se sont alignées sur celles des classes moyennes. Les enfants issus des classes populaires ont eu, dans les années 1980 et 1990, l'opportunité de rentrer dans une concurrence scolaire

559. Yann Algan, Élisabeth Beasley, Daniel Cohen, Martial Foucauly, *Les origines du populisme : enquête sur le schisme politique et social*, éd. du Seuil, coll. La république des idées, août 2019, p. 110

560. « *Les gilets jaunes sont la révolte de ceux qui découvrent que la souffrance individuelle est en réalité collective*, et qui ont trouvé une nouvelle forme d'expression publique... Leur mobilisation met en évidence une trajectoire sociale et individuelle, dont l'accès à la propriété est l'élément clé, est mise à mal par l'impossibilité d'imaginer, dans leurs territoires d'existence, des alternatives à leur destin individuel. » Ainsi, ils sont l'expression de l'interrogation du modèle pavillonnaire comme idéal, comme rêve, et comme futur, dans leur représentation identitaire. In, *ibid.*, p. 125-127.

pour laquelle ils n'étaient pas vraiment armés. La démocratisation scolaire et universitaire [...] a eu pour effet de disqualifier la culture populaire aux yeux même de ceux qui en étaient détenteurs.⁵⁶¹

Paradoxalement, la démocratisation du système scolaire associée à la transformation de l'emploi, à la disqualification et la désagrégation de la culture « populaire »⁵⁶², semble avoir favorisé l'apparition d'un sentiment de déclassement social ; la honte sociale prend la forme d'une honte individualisée associée à de la culpabilité (Amélie D. 25 ans), voire d'une sorte de souffrance « massifiée » et sans noms qui favorise tout à la fois conduites et sentiments d'isolement et de défiance généralisée.

Ainsi l'école n'est plus le passage nécessaire et obligé qui permet l'affirmation de l'appartenance « républicaine » et l'ouverture à la professionnalisation et au travail. Elle devient pour un certain nombre d'entre eux, un lieu où le temps s'allonge sans liens avec un accès au travail. Et chez Amélie D., Christo L., Paul Émile L., Cynthia A., Jonathan D., elle est le premier lieu de construction de l'échec social, de transformation d'une identité sociale hier valorisée en identité personnelle négative qui ouvre la porte d'accès à la possible psychologisation des accompagnements sociaux décrits précédemment. Ainsi assistons-nous au retournement de la responsabilité qui résulte des transformations économiques et sociales en responsabilité individuelle.

Pour le public observé, les parcours d'orientation et d'insertion professionnelle semblent produire peu — et de moins en moins — d'effets positifs. Les actions d'insertion/formation se répètent dans un premier temps puis deviennent plus rares après l'obtention du RSA. Les bénéficiaires se retrouvent comme enfermés dans un cercle vicieux à travers les différents dispositifs qui permettent aux plus jeunes d'accéder à des ressources et aux plus âgés de maintenir leurs droits. Ce phénomène répond à une volonté inclusive affirmée par le droit. Il n'a d'autre résultat que le maintien aux marges et produit une inclusion excluante.

La lecture comparée des histoires de vie semble confirmer l'apparition d'une rupture autour des années 2000. Des formations-insertions de plus en plus espacées dans les parcours donnent de moins en moins de résultats inclusifs, c'est-à-dire d'accès au travail. Un certain nombre de personnes ont bénéficié d'un parcours scolaire accompagné et adapté qui les a conduits au plus près d'un emploi relativement disponible (Cynthia A, Damien L., par exemple). Certes, la reconnaissance d'une difficulté d'apprentissage ou de « capacité d'insertion » dans le cadre du handicap constitue bien une forme de relégation dans un certain type de travail et de droit plus ou moins adapté, mais elle ouvre dans le même temps un possible accès au monde, au travail et aux opportunités d'apporter quelque chose de soi au monde — d'agir et d'œuvrer au sens d'Arendt. En contraste, les bénéficiaires du RSA, ne sont-ils pas plus « liminarisés » ? Ne sont-ils pas maintenus dans cet a-lieu social, comme suspendus à des attentes d'existence et de possibilité d'agir, « sous peine » d'insertion ? Si l'appartenance est garantie par le « droit humain », la reconnaissance ne se construit-elle pas dans la possibilité d'agir dans le monde, de lui apporter sa contribution ? Sans cette reconnaissance, le sujet se retrouve seul face à ses impossibilités, ses ressassements, ses ruptures et ses traumatismes passés. Il interroge alors le sens de son existence dans ce monde et ses propres ancrages. Jusqu'à s'y perdre. Cette question rappelle qu'il serait peut-être judicieux « de réadapter » le travail également...

5.2 — *Du travail*

L'approche générationnelle nous permet de voir combien les formes du travail ont changé. Ainsi, l'accès au travail est devenu de plus en plus difficile et moins direct au sortir de la

561. Nicolas Duvoux, *Le nouvel âge de la solidarité*, éd. du Seuil, Coll. La république des idées, févr. 2012, p. 46.

562. Toujours portée par Jean-Luc G. (46 ans) et Roger T. (30 ans).

scolarité. Pour illustration, la moyenne d'âge d'accès au travail se répartit par génération comme suit :

- Groupe 1 : 16,87 ans, avec un accès direct et durable au travail (8 personnes).
- Groupe 2 : 18, 8 ans, intérim et contrat court. (5 p)
- Groupe 3 : 19,5 ans, intérim, petites missions, saisons. (4 p)
- Groupe 4 : 19 ans, mais deux n'ont jamais travaillé (Jérémy N. [24 ans], Jonathan D. [21 ans] ; et Cynthia A. rentre en formation insertion, puis apprentissage à 21 ans).

Par ailleurs, avant la rupture socioprofessionnelle, la première génération vit la poursuite d'une relative ascension sociale transgénérationnelle (sur trois générations) qui s'inscrit dans les transformations locales et globales. Et même s'ils sont rentrés sur le marché du travail dans la première période de récession de l'emploi (1970 – 1980), pour eux le travail est une « référence de vie ». Il définit l'identité sociale des hommes à travers le métier, l'habileté manuelle, et l'engagement physique de manière positive. Ce « travail » est « don de soi », service, utilité pour les autres, et pour le monde. En cela, il permet d'avoir une place identifiée et reconnue, d'être quelqu'un et de « faire famille ». Il garantit l'échange social et les liens tant horizontaux que verticaux. Sa perte amène à « *ranger sa vie dans des cartons* », et à disparaître dans une attitude de repli social ou d'errance. Sorti de l'échange social, car sans-travail, l'individu n'est rien : il ne peut rien offrir ni recevoir...

Ainsi c'est au tournant des années 2000 que la majorité des personnes de ce *premier groupe* « tombent du travail ». Si l'on excepte Christine A. (RSA en 1988) et Jacques V. (prison et banditisme), ils subissent des ruptures professionnelles souvent répétées entre 1997 et 2003. Seul Blaise F. traverse cette période sans arrêter de travailler, mais avec des pertes de sécurité et de revenus. Les autres, selon leur capacité de résistance (personnelle et familiale), se retrouvent progressivement liminarisés (ASS ou RSA) après un certain nombre de ruptures professionnelles. Ils sont d'autant plus affectés dans leur identité sociale que de « l'accès à la situation sociale découle d'un statut particulier, celui du travailleur — ou plus exactement, de travailleur salarié masculin. »⁵⁶³ Progressivement, des exigences de qualifications se sont imposées conduisant à la « disparition » des ouvriers peu qualifiés et manuels.

Le *second groupe* arrive sur le marché de l'emploi dans les mêmes années 2000, après une scolarité allongée et médiocre. Ils vivent un véritable déclassement intergénérationnel. Quelle que soit la situation sociale des parents (et des grands-parents), ils vont arriver dans un monde du travail qui n'a que peu de places pour eux. Ils ne seront jamais ce que leurs parents ont été. Ainsi tout en ayant travaillé quelque peu avant 25 ans, ils ont majoritairement bénéficié du RMI/RSA dès qu'ils l'ont pu, puis les restrictions en matière de formations et d'insertions feront le reste. Ils ont grandi sur fond de crise, leur identification au travail est beaucoup plus complexe et négative : c'est une nécessité, il faut s'adapter. Ainsi pour fonder une famille et réussir sa vie, il faut acquérir de la polyvalence, mettre en avant sa volonté de travailler. Cette identification se fait au détriment de l'identification au métier. Si le discours sur le travail est bien présent, il dissimule difficilement la difficulté à réellement s'y projeter, comme l'intégration de la quasi-impossibilité d'accéder.

Jacky D. (malgré un parcours complexe dû à ses problèmes addictifs) et surtout Christian B. ont eu une vie de travail plus aboutie, où l'on peut noter l'importance et la présence du soutien familial.

Nous pouvons parler de rupture sociétale entre le premier et le deuxième groupe. Elle altère la représentation individuelle du travail qui permettait de lier son inscription dans les liens primaires et son affirmation d'ouvrier citoyen d'une part ; et au niveau sociétal, elle conduit à

563. Nicolas Duvoux, *Le nouvel âge de la solidarité*, op. cit., p. 22. IL s'agit bien de travailleurs, ayant perdu leurs droits à la protection sociale assurantielle qui, pénalisés par les transformations des modes de production, vivent des ruptures des trajectoires familiales dans lesquelles ils se sont projetés.

l'abandon d'une insertion pour tous par le travail, et de ce fait, l'acceptation d'une inscription durable dans le régime assistantiel pour une partie de la population.

Le *troisième groupe* — les « liminaires » — se situe dans la continuité du second par un éloignement significatif du travail. Ils y entreront plus tard au sortir d'une scolarité stigmatisante. Ils travailleront de manière plutôt éphémère, en intérim ou en contrats courts, en partie parce que le travail non qualifié est difficile à trouver. Mais nous notons également la présence plus importante d'autres facteurs, comme autant de revendications d'autonomie individuelle qui viennent s'opposer au discours familial (ou institutionnel) et favoriser les ruptures. Il est manifeste chez les quatre personnes de ce groupe, de manières certes différentes : très conflictuel chez Amélie D. et Paul Émile L. conduisant un temps à l'errance, plus apaisé chez les seconds. Ainsi s'ils désinvestissent le travail en bénéficiant du RSA dès que possible, le travail est aussi (dans le discours) le moyen d'être autonome et de s'affirmer individuellement, ils le revendiquent tout en tentant de construire une vie à côté.

Le *dernier groupe* est particulier, « *entrant dans le monde* » rien n'est encore déterminé. Néanmoins, malgré la multiplicité des dispositifs d'accompagnement, leur accès à la vie sociale semble très inégal. Si leur scolarité est très faible et d'un apport social souvent négatif, un certain nombre d'autres phénomènes sociaux importants justifie la distinction en trois (voire quatre) types de profils face à la vie sociale. Tout d'abord la capacité individuelle d'adaptation des jeunes adultes au monde tel qu'il est, semble être, plus que jamais déterminante sur leur devenir. Ils le font avec leurs moyens propres (souvent seuls, par choix ou par contrainte), et en cela, ils répondent aux prescriptions sociales d'autonomie. D'autre part, leurs situations révèlent l'accélération d'un « déterminisme social négatif » qui découle d'une prise en charge de plus en plus précoce par l'assistance sociale, alors qu'hier encore ce rôle était réservé au registre de la « primarité », à l'espace privé et familial.

Parallèlement, l'impératif social contemporain de la réalisation de soi, de construction de sa propre identité (singulière mais toujours comparée à celle des autres), prend une importance considérable dans la vie de ces jeunes et le travail souvent inaccessible en est pour eux le moyen valorisé. Mais dans sa réalisation, cette identité à construire met à mal très tôt certains d'entre eux. « *Ceux pour qui le monde dans sa globalité ne fait pas évidence* » sont esseulés face à cet impératif, et sont exposés au risque du choix de « la blancheur »⁵⁶⁴, du repli social et de l'assistance durable.

Si je les mets en miroir des jeunes qui pratiquent le « *rituel de passage-jeune* », ces derniers manifestent une « sorte d'aisance dans le monde » et une plus grande facilité d'accès au travail. Ils n'expriment pas les mêmes émotions négatives. Pour eux, la grande différence semble être le fait qu'ils n'ont pas vécu autant de difficultés d'ancrage dans leurs courtes vies, et qu'ils sont toujours pris dans un réseau de relations familiales positif. Les « *errants psychiques* », et les jeunes comme Damien L. avec ses difficultés de gestion administrative du quotidien, présentent également un fort déficit de sociabilité primaire.

Cette approche permet de mettre en évidence comment pour chaque génération, ce « travail », toujours fort présent, a une « consistance » et une « réalité » différente et, comme représentation sociale, constitue un support d'identification particulier. Le travail dans sa fonction sociale s'est transformé ; de moyen de subsistance nécessaire à la famille et à sa reproduction intergénérationnelle, il est devenu l'outil de la vie sociale et familiale garantissant son inscription dans sa filiation et son monde d'appartenance ; puis l'expression de la possible réalisation de soi.

Pour les premiers (les plus âgés), le travail a été une réalité de tout un pan de leur existence dans la continuité de leurs parents malgré leur faible qualification. Mais pour les moins

564. « La blancheur est un engourdissement, un laisser-tomber né de la difficulté à transformer les choses. » In David Le Breton, *Disparaître de soi : une tentation contemporaine*, op.cit., p 17.

de 50 ans (plus encore pour les plus jeunes), cette réalité — bien présente dans leurs discours — se fait de plus en plus lointaine et blessante, alors que parallèlement, la scolarité les stigmatise, l'emploi se restreint et se technicise, et l'assistance sociale se généralise et se substitue aux étayages traditionnels (faisant place alors à un discours de revendication de droits). Nous constatons que les bénéficiaires sont du monde et traversés par celui-ci dans leurs représentations et revendications autour du travail. Ils l'idéalisent souvent au travers de « figures types » d'identification en lien avec les valeurs de leur monde d'origine et en « discussion » avec les impératifs du temps présent : le métier, le travail informel, l'aidant, l'autoentreprise, etc. Ces représentations et revendications qu'ils affichent — et qui se transforment au cours du temps — sont également au cœur de leurs aspirations à vivre. Elles sont en cela inclusives. Ils sont inscrits dans des trajectoires familiales, elles-mêmes traversées par ses transformations, où l'on constate une évolution des modèles familiaux et des solidarités au travers de leurs fragilités mêmes. Tout en étant de leur temps, ils se retrouvent souvent en « décalage » plus ou moins important avec « l'air du temps ». Celui-ci s'installe souvent progressivement ; mais ne résulte-t-il pas d'une protection, d'une sorte d'émigration intérieure et/ou d'un isolement social subi ?

Comme opérateur symbolique de l'ensemble des bénéficiaires, et pour les temps qui les concernent, le travail est à la fois un espace de liberté gagnée et l'expression ou le moyen de l'accomplissement individuel. Il est ce qui permet l'échange social et la constitution des liens sociaux dans les modalités du temps traversé. Ainsi l'échange social rendu possible par le travail se constitue toujours sur la base du possible « don de soi ». D'abord, il a permis de recevoir, de rendre et de donner dans une dynamique transgénérationnelle ; puis il est devenu le ciment de la solidarité infrafamiliale et de la réciprocité sociale ; enfin, il est source du « paraître » individuel, et qui, dans une sorte de jaillissement lumineux, donnerait à voir, sans ouverture première à la réciprocité.

Pour nos bénéficiaires, l'échange social qui s'inscrivait dans une temporalité intergénérationnelle, filiale, puis individuelle, s'est arrêté par la perte et l'inaccessibilité du travail ; mais cette temporalité n'a-t-elle pas également été interrogée par la généralisation des revendications de « droit » humain de plus en plus individualisé et ouvrant de moins en moins à l'échange social ?

Chapitre III

Logiques d'échange et liminarisation

Les solidarités sociales se sont profondément transformées, nous l'avons souligné. Ces transformations placent nos enquêtés face à des difficultés croissantes pour retrouver le chemin de la sociabilité, et à défaut, pour se maintenir dans une vie suffisamment digne au sein de l'assistance sociale.

Par cette lecture transversale, l'évolution des liens de solidarité apparaît à mesure que les situations se modifient dans le temps et avec elles les possibilités de s'inscrire dans une forme d'échange. À qui est-il possible de demander, ou plus exactement, de qui est-il possible de recevoir ? Mais peut-être, la question serait plutôt de savoir quelles sont les conditions du « recevoir », et comment elles évoluent au fil de nos « générations sociales ».

1 — Les tombés des classes laborieuses

1.1 — De la demande et de la non-demande

Nous avons vu combien, dans l'histoire des personnes de ce premier groupe, les solidarités familiales — et familiales élargies — ont joué un rôle important dans la résolution des difficultés individuelles, familiales et professionnelles. Ces solidarités sont souvent la base de nouveaux départs. Pourtant, au fur et à mesure de leurs existences, celles-ci s'amenuisent par épuisement et par la difficulté à nouer de nouveaux liens à la suite des ruptures ; mais également par la modification du rôle de cette instance (institution) symbolique qu'est devenu le travail dans la reproduction de ceux-ci.

La fonction des structures familiales élargies s'est fortement affaiblie au regard de son implication dans la reproduction du groupe d'appartenance et parallèlement se généralisait la famille nucléaire restreinte, comme la nécessité symbolique et sociale du travail pour les deux individus d'un couple. On voit s'inscrire ces transformations et ce désir d'individuation dans le cours de la vie de l'ensemble de ce groupe.⁵⁶⁵ Ces deux transformations se sont faites parallèlement à celle du travail et ont grandement modifié la vie sociale globale.

Le travail a été un enjeu central des solidarités familiales et groupales. Bien sûr, il a toujours compté comme « objet » support des relations de reconnaissance. Mais n'avons-nous pas assisté ces quarante dernières années à sa transformation en « objet » support symbolique de représentation et d'apparition permettant de garantir les mêmes liens familiaux et groupaux ? Et L'ASIG, en libérant progressivement ces dernières des obligations de solidarité qui leur étaient jusqu'alors dévolues, n'en fut-elle pas l'un des moteurs ? Ce phénomène favoriserait ainsi une inversion des flux symboliques d'appartenance entre les espaces secondaires et primaires.

565. « Ainsi, on passe, dans l'après-guerre, d'une politique visant essentiellement la famille, d'où le nom de "Familialisme", à une politique centrée sur la femme, que l'on qualifie (en tant que politique et non en tant que revendication d'un groupe d'individus) de "Féminisme". On verra plus loin comment cette préoccupation politique s'est ensuite principalement centrée sur l'enfant et ses droits. » In Marie-Agnès Barrère-Maurisson, *Familialisme, féminisme et « parentalisme » : Trois âges de la régulation sociale*, CES — MATISSE, in <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00175883/document>.

Ainsi pour garder leurs liens avec le groupe d'appartenance familial, Jean Paul M., Paul H., Francis L., Blaise F. vont développer des stratégies diversifiées ; ils feront œuvre de dissimulation, d'évitement, de non-demande, de services rendus (dons), ou encore, de limitation des visites et des invitations. L'objectif est de toujours pouvoir garantir ces liens et leurs qualités, en courant le risque de leur disparition. Ce qui importe est qu'ils soient toujours présents, mais seulement en pensée.⁵⁶⁶

Francis L. précise qu'avec sa famille, on ne parle pas de ses problèmes : « Si c'est des problèmes matériels, non ! Si c'est des problèmes psychologiques, non, non ! Mais y savent que je suis content de les voir... pour mes nièces, c'est moi qui est le tonton préféré. » Dans cette logique, il est cohérent que la mise en place de l'accompagnement Appui Santé se fasse sur demande de son assistante sociale et référente RSA, qui, face à ses difficultés physiques, le lui propose. S'en est-il plaint ? Possible, mais il n'a pas posé sa plainte auprès de son médecin ni exprimé une demande à l'assistante sociale. Et par la suite, l'accompagnement au soin se fera sur les initiatives de son accompagnatrice.

Jean Paul M. adopte la même attitude : ne pas parler de ses problèmes et « garder la face » devant la famille et les « petiotis ». « Ne pas demander » est important pour lui. Alors qu'il est dehors, il va préférer préserver les liens : « ça, c'est sûr que si je lui aurais demandé, il (son frère) m'aurait donné un coup de main. J'aurais fait comme la première fois : dormir sur le canapé, chez lui, mais je ne voulais pas. » Pourtant il continue à rendre des services, à garder les enfants de celui-ci le mercredi après-midi et à l'aider à faire du terrassement. Pourtant Jean Paul ne sollicite pas ce frère qui l'avait hébergé après la première expulsion, peu de temps après le décès de « la mère » dont Jean Paul M. avait été l'aidant. Il avait accepté. N'était-il pas à cette époque en possibilité de recevoir ? Et son frère en obligation de donner (ou de rendre) ?

Blaise F. quant à lui, cachera à ses enfants ses difficultés financières qui l'ont amené à être menacé d'expulsion. Souvenons-nous encore de Paul H. Lui non plus ne demandera pas d'aide à son ami de toujours ; il restera trois mois sous sa tente, à proximité du logement dont il avait été expulsé. Ce même ami qui, sur sa proposition, l'aidera quelques mois plus tard à emménager et qui le visitera quasiment chaque jour par la suite. Lors d'un rendez-vous près d'un an plus tard, son ami était présent, se déroula l'échange suivant. « [— Et votre copain qui est là, vous n'auriez pas pu aller le voir et lui demander de l'aide à l'époque où vous étiez sous la tente ?] — Ah non, non ! Je n'aime pas demander, on ne demande pas..., j'aime pas cela. [— Si l'on vous offre ?] — Oui ! » Nous touchions alors à ce qui semble être une règle sociale pour cette génération : « Jamais on ne demande » et il est normal d'offrir (un café, du poisson, de l'aide). D'ailleurs, lors de cet entretien, son ami ne fit pas de commentaires et semblait acquiescer. C'est cette même règle que le père de son ami avait observée à son égard déjà par le passé. À son premier retour de Paris, il avait tout juste 18 ans et « rien en poche », pourtant il lui donnait de la nourriture comme à un fils.

1.2 — Du don « pour le lien »

Cette obligation d'offrir se fait-elle davantage ressentir lorsque la situation sociale met en risque de ne plus pouvoir assurer ses liens, de dépendre, et donc de « devoir » (comme Jean Paul M. qui multiplie ses services) ? C'est fort possible. Montrer — et se montrer à soi-même — que l'on peut toujours offrir libère de la honte. Le devoir, l'obligation du recevoir, au sens de Mauss, constitue une partie constitutive du don, ici au sens où il faut être en capacité de don à son tour pour rendre possible le « recevoir », ou s'y soumettre. Dans cette logique du don, la demande est une manifestation du possible « recevoir » ; elle invite à une « surenchère » de don, ou, à l'inverse, à une « soumission » au « dû », à la dépendance par la dette. Tout ceci est

566. Très tôt dans ma pratique, je me suis aperçu que les personnes très isolées socialement cultivaient avec beaucoup d'intérêt la connaissance de leurs liens familiaux et amicaux. Ainsi, bien après des années de ruptures et d'éloignement, elles s'arrangeaient pour avoir des nouvelles de leurs « lointains » proches avec qui elles n'avaient pourtant plus aucun contact : telle nièce fait ceci, mon frère s'est remarié, mon neveu est père d'un enfant qui s'appelle J., qui est né le, etc.

« temporisé » par la nature des liens que l'échange présuppose et institue (transgénérationnelle, filiaire, amicale, etc.) et qui en définit la circulation et la temporalité.

Rappelons que l'échange par don est « contraint » par les des liens qu'il institue.

Les autres personnes enquêtées, comme pour préserver quelque chose d'eux-mêmes dans ces liens familiaux, préféreront couper tous leurs liens, ne pouvant y tenir une place ou un rôle de mère, de père ou de frère, acceptable au regard des obligations associées. C'est le cas de Marc B. qui fuira le territoire où il vivait avec sa famille, rompant tout contact pendant de très longues années. Puis, peu à peu, il tentera de renouer, à distance, avec ses enfants à l'arrivée de petits enfants. Il porte ainsi seul le poids de son échec social et de l'impossibilité de réaliser le modèle familial « pavillonnaire » dont ils avaient rêvé avec son ex-épouse.

Ces exemples interrogent la notion même d'échange et de réciprocité, la question de la possibilité de la demande et de la non-demande, comme la question du non-recours aux droits comme aux soins. Dans la logique de l'échange par don, pour demander, voire simplement pour recevoir (sans honte), ne faut-il pas être (se sentir) en capacité de donner, c'est-à-dire inscrit dans une temporalité suffisamment ouverte pour projeter un don en retour ? Pour le formuler autrement, la possibilité du don (contre-don) ou la promesse d'un don possible à venir ne sont-elles pas au fondement des possibilités de l'échange ? Si cette possibilité du don (de soi) est totalement aliénée (comme dans le cas de Marc B.), rester en lien avec les siens ne devient-il pas alors impossible ?

Pour cette population traversée de la valeur travail, une partie de la difficulté de la prise en charge par l'ASIG et du non-recours est à chercher dans les représentations qu'ont ces personnes sur ce que c'est qu'être un Homme. S'ils ont la possibilité de s'inscrire dans des relations de travail, ils peuvent assurer leur devoir d'échange dans l'espace primaire. Ainsi pour leur donner la possibilité de recevoir de l'aide, du soin, il est nécessaire qu'ils puissent se trouver en situation de don de soi, d'apporter, et d'œuvrer au « monde commun ». Alors, de « droit », ils affirment une appartenance voire la revendiquent, avec la dette (due) qui l'accompagne. Ceci inclut de fait leurs possibilités (perdues) d'être pères, car ils ne peuvent plus être hommes du monde (travailleur, salarié, etc.). En rentrant dans les prises en charge de l'ASIG, ils perdent pour l'essentiel la possibilité de s'inscrire dans les liens sociaux et leurs obligations, et l'espoir de pouvoir un jour les recouvrer. De ce fait découle un certain nombre d'attitudes individuelles, qu'il nous faut comprendre comme des « agir » et des attitudes sociales de protection de leur identité sociale dans ce champ de représentation.

2 — « *Les fils de la crise et de l'entre-deux mondes* »

2.1 — *Liminarité, demande et non-demande*

Ce groupe d'âge à la différence du groupe précédent est arrivé sur le marché du travail en même temps que se mettait en place le RMI (3/5). Aussi, dès que cela fut possible et nécessaire, ils en ont bénéficié (à l'exception de Christian B.). Pour partie par misère sociale et/ou économique, ils ont très tôt fréquenté les institutions de l'ASIG ; et pour certains d'entre-eux « appris » à y naviguer autant si ce n'est plus que dans l'espace de sociabilité du travail. Jean Luc G., Christo L., et, semble-t-il, Christian B. et Guy N., ont dû apprendre ce « chemin » dans les pas de leurs parents. Christo L. et Guy N. avec leurs difficultés et particularités propres ont développé un savoir-faire en la matière ; et pour tous, cela semble plus aisé que pour leurs aînés. Toutefois, dans leurs récits et dans leurs manières d'aborder la relation d'aide avec leurs familles et avec les services sociaux, deux attitudes opposées semblent coexister ; deux postures qui sous-tendent deux logiques sociales différentes et deux rapports à la question de la demande.

2.2 — *La non-demande et la demande de droit : comment (et peut-on) recevoir hors de l'échange ?*

Dans le groupe précédent, nous avons déjà interrogé cette question, et je m'étais penché sur la dimension anthropologique de la non-demande. Reprenons ici l'exploration.

Jean Luc G., nous l'avons déjà développé, se construit dans un monde porté par les valeurs du travail physique et de l'échange de services ; la construction sociale de son appartenance est basée sur le don d'aides multiples. Dans cette même logique, il ne va pas demander d'aide ni à sa famille ni aux services sociaux alors qu'il s'enfonce avec son frère dans l'alcool et sur le chemin de l'expulsion. Par ailleurs, sa famille pouvait légitimement se montrer épuisée face à la situation des deux frères. En outre, elle semblait avoir changé de registre d'obligation, considérant que leurs situations relevaient « tout naturellement » du registre de l'aide au nom du « droit humain » et non plus des obligations de solidarité familiale. Alors que je lui demande s'il aurait accepté de l'aide avant cette expulsion si elle leur avait été proposée, il répondra : « Oui, oui, c'est comme je vous disais... Ce n'est pas moi qui aurais fait le premier pas. Je veux pas dire que ce n'est pas à moi de le faire. *Mais avec ce que j'ai donné !* Je crois qu'on aurait pu au moins me proposer. » Cette tirade lancée au vent s'adresse à la famille, à l'entourage de la Glacerie, aux amis, à la sociabilité primaire. Elle s'adresse également au travailleur social qui connaît bien la famille (dans ce registre primaire)... Mais elle ne s'adresse pas à son appartenance secondaire. Son discours, sûrement idéalisé, s'inscrit dans cette logique de l'échange : au « juste retour des choses ». Ce non-retour augmente le sentiment d'isolement, d'abandon et de défiance : « Je vais dire qu'on ne faisait même plus confiance à personne. Tout le monde nous a laissé choir, et tout ça. Et après c'est devenu n'importe quoi ! On ne faisait plus confiance à personne. Les gens ont tourné le dos ; même les gens qu'on a dépannés. »

Bien sûr, il reconnaît qu'il aurait pu demander auprès de l'assistante sociale, par exemple, un plus petit logement pour avoir moins de frais : « Mais j'osais pas faire les démarches... Et puis j'aime pas demander, c'est plus fort que moi, c'est bête. » Cette logique lui fera dire, comme son père : « l'argent, ça se mérite. Et puis, la confiance des autres ça se mérite, ça se gagne. » Ou pour le dire *dans la logique du don* : *il faut se donner pour mériter (et recevoir, un jour peut-être)*. Cette logique est en cela opposée à celle des droits attachés à l'individu.

Ce ne sera qu'après l'expulsion et le passage au CHRS qu'il basculera totalement dans l'ASIG avec la mise en place d'une curatelle et la perception de l'AAH. Il a 44 ans. Lors de notre troisième entretien, il est à nouveau en logement avec son frère, avec comme étayage l'accompagnement du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et le passage de la veille sociale chaque soir. Il est rassuré : « on sait qu'il y a quelqu'un derrière nous ». Mais la vie sociale est devenue limitée aux intervenants sociaux, et aux gens qui, comme eux, fréquentent en journée les bancs aux abords du centre commercial⁵⁶⁷. Alors que tout l'étayage est en place, il exprime cette limitation, cet isolement et ce sentiment de déclassement propre à sa situation par ces mots : « sentiment d'être exclu, d'être tenu à l'écart, de passer à côté des autres. Oui, parfois on se demande si on n'est pas exclu de la société. »

Jacky D., 36 ans, ne partage-t-il pas lui aussi cette même logique lorsqu'il me dira au troisième rendez-vous : « Mon père, s'il ne m'avait pas appelé, je ne l'aurais pas appelé. » Il ne peut pas appeler, parce qu'il ne peut se placer, à ce moment précis, dans une logique de l'échange par don. De ce fait, il produit de la rupture avec l'autre (quel qu'il soit) par impossibilité de donner quoi que ce soit qui aurait de la valeur à ses yeux. Il dira d'ailleurs : « *je suis en rupture avec moi-même, pas avec eux...* », mettant ainsi en évidence que ce dialogue impossible avec l'autre l'était d'abord avec lui-même. Ainsi, s'il put à l'issue de ces trois

567. Aux abords du centre commercial, entre celui-ci et le Mac Donald's, le Campanile et quelques moyennes surfaces, il y a une voie ferrée désaffectée et une promenade plantée de bambous et clairsemée de bancs de pierre qui longent tout le bâtiment de métal : c'est le lieu où se posent en journée les « gens de rien », d'ici ou de passages, avec ou sans logements, pour partager quelques bières, ainsi que les « frères tristes » d'Afghanistan et les réfugiés de nulle part.

rencontres entamer des soins, c'est parce qu'à ce moment précis, je lui donnais la possibilité de le faire (de recevoir) ; ce don (t) il se saisit (rendez-vous et premier accompagnement). Mais cela ne fut-il possible pour lui que parce que nous étions en relations d'échange puisque je lui avais demandé de me livrer son histoire ? En quelque sorte, la « dette » n'était-elle pas de mon côté ? Mais sa posture n'était-elle pas également contrainte et conforme avec les configurations contemporaines renforcées par elles ? Ces configurations nouvelles selon lesquelles on doit se réaliser seul, de manière autonome. Ainsi, ces prescriptions sociales contemporaines venaient, en « s'appuyant » sur une logique d'échange antérieure, renforcer « la rupture avec lui-même ».

Christian B., tout au long de la recherche, a tenu une posture de repli malgré un profond sentiment de solitude⁵⁶⁸, voire de refus d'aide dans l'accompagnement. Il nous dira que, pour lui : « demander de l'aide, c'est quelque chose de difficile, on ne m'a éduqué pas comme cela ». Puis il ajoutera : « Le sport m'a beaucoup aidé, socialement et personnellement. » Ainsi s'associe à cette quête de reconnaissance, cette volonté du don de soi, de donner à voir sa valeur, par ses performances dans le sport comme dans le travail : support de réassurance nécessaire aux liens sociaux, au paraître habillé de ces « dons » (cachant ses hontes et ses manques, peut-être également). Ce don de soi, qui, lorsqu'il est empêché « qu'il ne peut plus », produit chez lui un refus de paraître qui semble relever d'une modalité de protection et signer surtout la fin de l'ouverture à l'échange social, le « gel » de la vie sociale dans laquelle il s'était jusqu'alors engagé.

Rappelons ici que, dans son histoire, deux faits semblent répondre à cette logique où la demande (et la reprise d'une vie sociale) ne peut se faire à moins qu'elle ne soit sollicitée par un tiers. En effet, il a une vingtaine d'années lorsqu'il vit sa période de rue et qu'une assistante sociale⁵⁶⁹ appelle et sollicite sa grand-mère paternelle. C'est seulement après cet événement qu'il sortira de cette impasse et qu'il entamera une vie sociale et professionnelle ascendante. Plus tard, ce sera par l'intervention de son chef d'atelier auprès de l'assistante sociale de son secteur qu'il pourra bénéficier de la mise en place de l'accompagnement social individualisé mené par le CDHAT. Dans ce moment de perte de repères, d'incapacité à s'en sortir : « C'est mon chef d'atelier qui s'est occupé de moi de A à Z. »

Ainsi, ne touchons-nous pas ici à ce « roc » de la sociabilité humaine, pour reprendre la formule de Mauss, où l'acte de don ouvre à l'échange ? N'est-il pas nécessaire, pour qu'il en soit ainsi, d'avoir des « valeurs » à donner (reconnues par soi et par les autres) ? Or, progressivement, comme l'illustrent les exemples ci-dessus, les choses semblent changer. Ce qui est mis en avant dans ces échanges qui ont du mal à s'ouvrir, ce sont avant tout des individualités qui ont du mal à paraître pour elles-mêmes et à se réaliser, alors que dans le premier groupe, il s'agissait davantage de places à tenir au sein des liens familiaux faites d'obligations et de devoirs assumés.

2.3 — À l'opposé du discours de la non-demande, le discours du droit individuel

Les propos de Guy N. qui affirme son désir individuel et sa volonté de se lancer dans l'autoentrepreneuriat produisent un discours de revendication de droit individuel. « Mais là dans la manière actuelle de vivre, je ne peux rien faire, je ne peux même pas prendre de cours de Tai-Chi... À part me laver, trouver à bouffer et à dormir, je ne peux pas faire grand-chose en ce moment, c'est assez compliqué. » Ses conditions d'existence, à ce moment précis, sont en effet difficiles. Elles sont celles de l'urgence sociale : « J'ai l'impression que l'on veut me laisser me démerder »... « j'ai fait une demande au Cap (CHRS) où j'ai été refusé. Au FJT, on m'a proposé

568. Remarquons ici que la posture de repli et ce sentiment de solitude l'amènent (comme nous l'avons vu chez Christine A. qui nous disait laisser sa porte ouverte pour que les gens viennent la visiter) à fréquenter et accueillir des personnes "en rue" ou en bords de rue ayant d'importants troubles addictifs. Paul H. se plaignait également de souffrir de cette grande solitude incommensurable qui semblait être en décalage avec les liens effectifs qu'ils entretenaient.

569. Assistante sociale, dont il me parlera à de nombreuses reprises, et qui avait su créer un lien (à ses yeux) suffisamment confiant et de reconnaissance mutuelle pour qu'il puisse accepter cette démarche.

qu'une formule d'urgence, mais pas forcément plus que ça. On m'a fait comprendre que pour mon cas, il n'y aurait que ça ! » Il fera à la suite la comparaison avec d'autres villes où des solutions lui auraient été proposées : des hébergements et des accompagnements sociaux répondant à ses besoins. « Bien évidemment, j'ai eu des accompagnements sociaux qui ont été de vrais accompagnements. » Il passe alors à un discours de revendications de droits identiques aux autres (égaux) et de jugements sur le travail des intervenants sociaux qui ne sont pas assez professionnels à ses yeux. Il sous-entend qu'il ne bénéficie pas des mêmes aides et droits que les autres, et qu'il subit une forme de discrimination.

2.4 — Des liens avec l'ASIG : de la liminarité

Ce groupe paraît dans un temps social particulier au tournant des années 2000, celui d'un basculement entre deux logiques de solidarités. Les solidarités de droit (ASIG) prennent peu à peu le pas sur les solidarités primaires ; en même temps, une pression accrue et concurrentielle sur le travail se développe, et une transformation des représentations de la famille et des modalités d'y être en lien s'affirment. Ces deux logiques se côtoient et parfois se retrouvent en confrontation à l'intérieur du sujet et s'y expriment entre « honte sociale », liée aux difficultés de paraître dans un monde ainsi transformé, et « consommation » revendicatrice de droits sociaux.

La situation de Christo L. illustre le mieux cette confrontation qui l'oblige à composer avec ces deux dimensions. Son histoire est faite de liens de solidarité effectifs qu'il investit. Au sujet de sa période de vie conjugale, entre 2003 et 2011, son récit raconte combien il s'y est engagé en « cultivant » les relations familiales (belle-famille) et comment il a pu ainsi bénéficier de ce soutien pour trouver une activité professionnelle plus investie et régulière. Nous avons également observé le poids de la honte sociale en lien avec son parcours de vie et ses manques scolaires qui l'ont amené à les dissimuler pour partie à son entourage (et même à son fils). Si le travail est pour lui important pour maintenir des liens d'appartenance primaire, il doit élaborer des stratégies pour s'y maintenir et pour cacher ses « déficits » ; celles-ci s'appuient alors sur une partie de ses liens dans l'espace primaire et sur des relations privilégiées qu'il va développer avec tel chef d'équipe ou collègue de travail.

Mais son histoire est aussi faite de nombreux liens avec les services sociaux qu'il a noués bien avant la vie de couple et qui reprendront après la séparation, jusqu'à l'accompagnement individualisé du CDHAT. Il évoque d'ailleurs une pratique ancienne des services sociaux pour faire des démarches administratives, alors qu'il est jeune homme. « Alors moi, je prenais une assistante sociale à la mairie de la Glacerie, au CCAS, quand j'habitais à la Glacerie. Une fois que je déménageais, je changeais d'endroit. J'allais là où on me disait. » Ainsi, alors qu'il participe aux chantiers d'insertion de cette même commune, il sera accompagné par l'AS du service. Puis à Tourlaville, il montera en 2012 un dossier de surendettement avec sa référente RSA (CCAS), en 2013, un dossier MDA avec l'assistante sociale du Centre Médico-social dans l'espoir de percevoir l'allocation handicap (sans doute conseillé par son frère cadet qui l'avait obtenue peu de temps auparavant). Et lorsque je lui rends visite pour nos rendez-vous, il se montre très au fait des spécificités de chacune des fonctions des personnes qui l'accompagnent. Au sujet de sa curatelle, il confie : « je ne demande rien, je me suis mis sous curatelle, c'est la curatelle qui gère tous les trucs. » [...] [...] « "Elle gère mon loyer, mon téléphone, mon assurance maison, et comment ça s'appelle ? Les factures d'électricité. Et toutes les semaines, j'ai 50 euros, comme ça je suis tranquille, j'ai pas de souci à me faire ». Avec la référente du CCAS, elle s'occupe plutôt des démarches pour l'insertion : « pour faire un dossier pour rentrer à l'ACTP... Autrement, je vais passer à "C-permis"⁵⁷⁰ à Octeville, là je vais voir cela avec Mme C. » Et avec l'accompagnatrice ASI du CDHAT qui garantit son accès et son maintien au logement : « Et puis si j'ai un problème de papiers, tout ça, j'appelle Mme B. Il n'y a pas de problème, même au CCAS c'est pareil, je reçois un courrier si je comprends pas, je vais la voir. Comme ça si je reçois un courrier c'est elle qui s'en occupe et puis la curatelle elle s'occupe des factures. »

570. Association permettant l'accès au permis pour les personnes précaires.

Il sait qu'après l'accompagnement, dont il espère un logement à Tourlaville, il aura une nouvelle référente RSA. En fait, Christo L. est en confiance dans les liens d'accompagnement, et il s'en sert : *la demande se transforme en « droits », et le recevoir en dû. Il ne s'y ressent pas en dépendance, mais en lien de droit.* Il évoque ses difficultés d'écritures et de compréhension qu'il ne peut dévoiler à son entourage familial et relationnel : « J'en parle aux personnes qui m'accompagnent, mais pas plus. C'est comme si j'avais la honte. Oui, c'est ça. »

Son accompagnatrice du CDHAT et sa référente RSA remarqueront que si ses difficultés existent, elles sont moindres qu'il ne le dit : est-ce ce stress si souvent mis en avant ou l'expression de son adaptation sociale à l'ASIG ? Ou encore, l'addiction qui se dévoilera au fil de l'accompagnement ? De fait, « naviguer » dans l'espace de l'ASIG nécessite d'avoir certaines habilités, de la « ruse » peut-être. Non seulement il y est en relations de confiance, mais il sait donner à voir ce qu'il faut, mettre en valeur ses impossibilités, minimiser ses « égarements », être courtois, être à l'heure aux rendez-vous. Il sait également dissimuler certaines informations, peut-être aussi par honte. Ainsi, alors qu'il est accompagné par le CCAS de Tourlaville par sa référente RSA, il omettra de lui signaler l'ensemble des « actes » judiciaires dont il est l'objet et qui le mèneront à l'expulsion. Il en sera de même lorsque par « inconfort social », il arrêtera son travail dans l'entreprise adaptée en juillet 2017 à l'insu de tous les accompagnements en cours, évitant les confrontations. De même, dans son discours sur sa santé avec les divers interlocuteurs, il mettra en avant un langage médical positivement valorisé et adapté afin de susciter de la compassion : malaise, stress, problèmes cardiaques, épilepsie, dos douloureux, douleurs articulaires, etc. Il voilera ses conduites addictives pourtant massives et leurs effets délétères sur sa santé, ainsi que le nombre de passage aux urgences liées directement à celles-ci (effets qui, au regard de la problématique alcoolique, favorisent au moins une partie des symptômes cités). Il produit un discours adapté et « attendu » (nous y reviendrons dans la partie suivante sur les modalités de protections). Plus tard, en fin d'accompagnement, Christo L. saura mettre en avant une image de lui-même moins « docile » qui va précipiter son relogement dans les conditions qu'il espérait au départ. Le travail sera mis en suspens et il changera à nouveau d'assistante sociale et référente RSA, disparaissant d'un endroit pour réapparaître dans un autre.

Cet exemple invite à penser également *la liminarisation comme un processus d'adaptation sociale*, qui se substitue aux solidarités primaires manquantes, comme aux obligations sociales qui permettent d'y apparaître et qui semblent pour l'essentiel liées au travail. Parfois, y échapper (au travail et à ses obligations) apporte un confort personnel salubre⁵⁷¹, surtout lorsque les exigences et les investissements sont trop contraignants et insécurisants par rapport aux gains sociaux effectifs. Toutefois, dans son parcours, Christo L. « survit » au jeu social contraignant, accède même à un certain confort. Mais n'est-ce pas au prix du renoncement à paraître dans des espaces sociaux valorisés, d'une relative perte de l'autonomie et de liens d'interdépendance (sous réserve des liens non dévoilés avec ses compagnons de « fortune ») ?

Jean Luc G. a bénéficié de l'Assistance sociale sur un temps long bien avant le décès de son père ; mais ce n'est qu'après celui-ci qu'il a basculé dans la dépendance sociale et « relationnelle » sans avoir développé autant de stratégies que Christo L. Comme s'il était vaincu

571. René Roussillon, « La logique du faible », in Rhizome n° 25. <http://www.ch-le-vinatier.fr/orspere-samdarra/rhizome/anciens-numeros/rhizome-n25-reinventer-l-institution/la-logique-du-plus-faible-1763.html>.

R. Roussillon y développe l'idée que face à la grande précarité, les sujets peuvent être amenés à développer des stratégies paradoxales que nous ne pouvons comprendre si l'on n'admet pas au préalable qu'ils font face à des situations qu'ils ne peuvent percevoir que comme des impasses. L'auteur affirme que reconnaître et identifier cette « logique du faible » est le préalable à la possibilité d'accompagner ses personnes. Dans la « logique du faible » : « La meilleure des choses à faire est d'éviter la difficulté, de fuir le conflit, de fuir le piège de la situation, car précisément elle n'a pas d'issue. Non pas qu'il n'y a pas d'issue "intrinsèquement", on peut toujours dénouer les pièges, mais que celle-ci suppose une tranquillité, une sérénité, en un mot *une force que le sujet ne possède pas*. Ici la logique du plus faible, sa normalité, la "bonne" norme, n'est pas l'affrontement, c'est la fuite, le retrait, l'évitement, le décrochage. Il ne sert à rien d'affronter la difficulté ou le conflit quand, de toute façon, il n'y a pas de solutions préservant une quantité suffisante de plaisir de vivre, quand vous n'êtes pas le plus fort, que, de toute façon, vous êtes perdants, quand la logique est celle de "pile tu gagnes, face je perds". »

en quelque sorte. En effet, ses parents ont bénéficié, en tant que famille nombreuse, de l'aide familiale aux travailleurs pauvres, puis de l'aide aux personnes âgées en perte d'autonomie. Mais ces aides complémentaires ne visaient-elles pas à garantir le maintien digne du travailleur-citoyen, puis de l'ancien travailleur dans son environnement et ses liens ? Dans le cas de l'ASIG, la tendance n'est-elle pas à la substitution des ressources, la substitution des liens défailants ou manquants par des accompagnements et des étayages ? Dans ce cas, nous avons changé de registre. Et cette substitution⁵⁷² conduit à la libération du sujet de ces liens sociaux, et donc de ses obligations primaires ; elle favorise l'expression de sa nature individuelle. Il est alors totalement libre, libre « par défaut », mais dépendant de la secondarité, ou de l'ASIG.

Guy N. fréquente les institutions de l'ASIG depuis de nombreuses années, tout en collant tant bien que mal au discours dominant de l'entrepreneur, de l'individu autonome et de la « victime ». Pendant la recherche, les acteurs remarquent qu'il produit un discours de plus en plus vide au fil du temps, sans épaisseur. Ce discours l'isole et l'éloigne davantage chaque jour de tout lien avec autrui et de la possibilité de s'inscrire concrètement dans la vie sociale. Il ne lui permet pas de « sembler » aux autres durablement. C'est sans doute la raison pour laquelle il quittera Cherbourg du jour au lendemain sans en avoir averti personne.

Dans ce groupe, se côtoient initialement deux ordres de représentation de l'existence, l'un plutôt tourné vers le passé : celui du monde ouvrier et des solidarités familiales élargies ; l'autre est plutôt inspiré du « modèle pavillonnaire » et des solidarités autour de la famille restreinte dont l'objectif est de favoriser l'accès à l'autonomie individuelle. Alors que l'ASIG se met en place, son importance va s'accroître dans leurs vies avec la transformation conjointe de leurs liens sociaux où elle va s'insinuer. Cette génération d'âge du basculement, entre l'avant et l'après-RMI/RSA, a pour partie été élevée dans les logiques et représentations sociales de leurs parents : celles du monde d'avant. Ils restent attachés à ses logiques et ses modes de sociabilité. Toutefois, ils développent — plus ou moins contraints — des stratégies et des formes de sociabilités distinctes dont on peut se demander si elles ne caractérisent pas la liminarité, fondées de plus en plus sur le droit humain, et de moins en moins sur l'appartenance (et les logiques de réciprocité afférentes).

3 — « *Les liminaires* »

3.1 — *De la liminarité : des liens d'accompagnement de « méfiante confiance »*

Ce groupe, comme le précédent, bénéficiera très tôt des possibilités d'accompagnement social et des ressources du RSA (¾) avant de se voir accompagné par des dispositifs d'exception. Pour eux, l'inclusion sociale par le travail a été plus difficile et pour des périodes plus courtes que pour les groupes précédents : un mirage. Ils n'ont par ailleurs pas bénéficié des mêmes solidarités familiales élargies. Si pour 2/4, la cellule familiale se montre présente, elle ne leur apportera pas les mêmes soutiens effectifs pour l'accession au travail par la mobilisation de leur réseau dans l'espace secondaire.

Très tôt, ils ont fréquenté les dispositifs d'accompagnements sociaux. Paul Émile L. dès l'âge de 5 ans ; Amélie D. a 18 ans lorsqu'elle arrive dans la rue à Caen et fera appel au 115 : « J'ai appelé le 115... et c'est eux qui m'ont pris en charge le jour où je suis partie. » Roger T. s'inscrit dans ces dispositifs dès l'âge de 25 ans. Si ses parents ont toujours mené une existence basée sur le travail (traditionnelle), il avait dans son entourage et depuis longtemps un bon nombre de personnes qui bénéficiait du RSA, de l'AAH, ou encore, de mesure de protection et

572. Substituer : mettre une chose ou une personne à la place d'une autre. D'une part, il s'agit d'une action extérieure, où dans une certaine mesure, étant privée de la chose ou de la personne, elle se trouve remplacée par une autre, d'autre part.

faisait régulièrement appel aux services sociaux. Seul Julien G. vient d'un milieu relativement favorisé et ne découvre qu'à 28 ans le monde l'ASIG⁵⁷³. Il parlera toujours positivement de ses accompagnements sociaux : « c'est super parce qu'elle donne de bons conseils et de bonnes informations. » Son accompagnement le sécurise. Ainsi un jour, après des excès addictifs, désorienté, perdu et confus, c'est au CCAS qu'il se retrouve cherchant du soutien ; il dira d'ailleurs que cela le rassurait d'avoir, dans cet état de grande confusion semi-inconsciente, « choisi » le chemin du CCAS. À chacun de nos rendez-vous, il tiendra les mêmes propos, et se montrera rassuré par la mise en place de la curatelle. Sa fragilité et sa labilité psychique font qu'il est demandeur de soins psychologiques et psychiatriques ; il reconnaît l'aide apportée même s'il trouve les soignants peu disponibles (mais n'est-il pas dans une logique de consommateurs de service ?).

Julien G. souhaite retourner en Vendée et s'installer près de sa famille. Mais pour cela, il lui importe de régler tous ses problèmes ici : que sa situation psychique et addictive s'améliore, car il ne veut rien demander à sa famille. Il n'est pourtant pas dans la logique de « ne pas devoir quelque chose » ou du don, il se place bien davantage dans *la logique individualiste de l'autonomie qui prévaut au monde présent : on ne demande pas à sa famille, on y paraît*⁵⁷⁴.

Ainsi la logique de la demande et de la non-demande ne semble pas répondre tout à fait aux mêmes obligations du don et de la demande observée précédemment, une autre logique prévaut dans les liens d'assistance. Chez Roger T., nous retrouvons ce même rapport aux liens d'accompagnement qui ne semble pas interroger son identité sociale. Il se montre très satisfait des services rendus par les différents accompagnements dont il a bénéficié : d'abord le CDHAT, puis l'aide à la gestion (UDAF) et le service logement de l'ADSEAM, et également l'infirmière de l'Appui Santé, ou encore la TISF qui intervient pour l'aider à faire face à ses difficultés de maintien de l'hygiène dans son logement. Toutefois, dira-t-il : « J'ai refusé la curatelle ; je veux bien une personne qui m'aide à gérer mon budget, ça peut être renouvelé jusqu'à ce que je regagne mon autonomie. » Il a lui aussi une bonne connaissance des différents dispositifs d'assistance qu'il fréquente, et se sent en confiance avec l'ensemble des accompagnants : il se place en usager d'un service, en bénéficiaire de « droits ». D'ailleurs, comme Julien G., il maintient des liens avec sa famille, et parallèlement, il y entretient des relations d'entraide et de travail informel. Il « jongle » ainsi avec différents registres de sociabilité d'hier et d'aujourd'hui selon les espaces et les interlocuteurs⁵⁷⁵.

Pour Paul Émile L., les multiples acteurs sociaux qui l'entourent sont « les seules personnes de confiance » et cela depuis sa « tendre » enfance. Dans une vie traversée de ruptures multiples, d'inexistence sociale et de non-reconnaissance de l'importance de son existence par ses proches, sa vie et sa sécurisation (relative) ont été fortement déterminées par les institutions de l'assistance sociale : l'ASE, les foyers d'urgence, le RSA, puis peu à peu les dispositifs d'exception comme l'aide à la gestion, l'ASI et le service logement, l'Appui Santé, etc. Mais il y eut aussi la justice alors qu'il était adolescent et jeune adulte, et aujourd'hui encore, la protection de l'enfance pour sa fille. Mais ces liens concrets avec ces acteurs « bureaucratiques » permettent difficilement de saisir le sens et « l'épaisseur » de son existence. Ces acteurs ont une sorte d'extériorité irréductible, hors de l'échange social. S'il a confiance en son éducatrice de

573. Après le passage au CHRS (tout en maintenant ses liens familiaux, à distance toutefois) il intègre un logement, mais ses difficultés addictives et d'organisation rendent nécessaire un accompagnement individualisé assuré par Aline du CCAS.

574. Si l'autonomie comme idéal se confond parfois avec l'indépendance (sans contrainte), plus que jamais elle ne peut s'acquérir que dans l'hétéronomie ; dans le cas contraire, l'autonomie se ferait au risque de la dépendance aux liens et de la dette (dans l'espace primaire) inimaginable de part et d'autre. Dette qui perd son sens dans la pensée du droit humain (à moins qu'elle ne s'inverse).

575. (note : comme Jean Luc G. un temps, et Christo L. du groupe précédent. Mais pour ce dernier, ses relations informelles étaient proches des « bords de rue », plus dangereuses et nocives sans doute) (note : comme Jean Luc G. un temps, et Christo L. du groupe précédent. Mais pour ce dernier, ses relations informelles étaient proches des « bords de rue », plus dangereuses et nocives sans doute)

l'AEMO, il lui cache toutefois ses inconduites sociales. Il est régulièrement absent au rendez-vous, les « oubliant », comme il le fit auparavant avec l'infirmière de l'Appui Santé, ayant peur sans aucun doute que ne se dévoilent quelques « secrets » concernant ses addictions du fait de la puissance « magique » de sa fonction. Mais il accepte et se soumet à ses injonctions pour les soins ; il lui fait confiance pour l'intérêt qu'elle porte à sa fille : on peut supposer que tout en produisant un « discours socialement attendu » à son éducatrice, il s'y sente sécurisé. Nous pourrions dire alors et de façon caricaturale : *il faut se méfier des travailleurs sociaux, car à la différence de l'insécurité passée, on peut leur faire confiance, ils répondent présents (ou absents). Ils sont constants et curieux (mais parfois aveugles), « froids » et aimables, lents et imprévisibles. Il faut s'en méfier, car on peut leur faire confiance, il va se passer quelque chose.*

Nous retrouvons cette relation ambivalente dans le discours d'Amélie D. sur ses relations avec les institutions de l'ASIG envers lesquelles elle montre beaucoup d'exigences, d'attentes (déçues pour la plupart) et de méfiante confiance. « C'est comme pour les enfants, on va à la PMI, on pèse l'enfant. Et ben, dès que l'on rentre pas dans les normes, on est pisté » [...] « On est pas forcément aidé ». Le sentiment d'être surveillé est bien présent. Il faut être sur ses gardes. Amélie exprime sans détour ses émotions et ses ressentis pour chacune des situations concrètes vécues. Évoquant son passage à la maison parentale, elle dira : « Me retrouver avec des personnes qui veulent t'aider, y a un blocage ; ou quand c'est nous qui demandons et qu'y a personne pour nous répondre, c'est un peu compliqué. »

Elle exprime le sentiment, très fréquent, de ne pas être entendue, d'être incomprise. Pourtant elle reconnaît (et accepte) la nécessité des placements de ses enfants. « - J'étais partie bien trop loin, ça engendrait bien des soucis, à cause de cela [— les conduites addictives] j'ai perdu ma fille : j'arrivais plus à gérer [...] Le placement pour mon fils, ça s'est fait automatiquement [froid et imprévisible, tout en étant prévisible]. Y a eu une fin d'accueil sur la maison parentale, et du coup, le placement a été prononcé [...] J'avais pas l'aide que j'attendais. » Elle espérait de l'aide dans l'éducation de son fils ; apprendre « quelque chose, peut-être un déclic, une façon de faire avec mon fils. C'est ce que je leur ai dit, et avais demandé... Apprendre la bonne autorité, être vraie en fait. Être normale avec les enfants. » Elle attendait ce qu'elle disait ne pas avoir appris pendant l'enfance, ne l'ayant pas reçue.

Lors du second entretien, elle évoque sa relation avec la responsable de l'hébergement du FJT qui l'a accueillie après son exclusion de la maison parentale. « Elle m'a tendu la main, je l'ai prise, mais pas plus [méfiance]... J'ai toujours su me débrouiller. » Et elle ajoute : « Non, je compte sur personne... m'enfin sur personne qui en vaut la peine. Je vois par rapport à mes référentes de formations, je sais que je peux leur faire confiance, y a pas de souci. Je sais qu'elles sont là pour m'aider, pas pour me faire du mal. Aux professionnels, y a pas de souci. » En effet, elles seront là pour la soutenir, et plaider sa cause auprès du FJT ; mais en même temps, elles répondent au besoin immédiat — celui de l'hébergement —, sans intervenir davantage. Dans le même esprit six mois plus tard, elle dira à propos de ces mêmes relations avec les professionnels du FJT et du SAO : « ça s'est compliqué, quand tu te débrouilles toute seule depuis longtemps, c'est compliqué... C'est pas à 26 ans qu'il faut venir m'aider... Vaut mieux ne pas faire confiance, après tu souffres moins. »

Dans cette présentation des propos d'Amélie D., on note tout d'abord une grande solitude (que l'on retrouve chez Paul Émile L., et Julien G.)⁵⁷⁶. Elle apparaît dès l'école, avec le sentiment de ne pas être entendue ou comprise ; il se crée une sorte de distance et « d'étrangeté du monde », comme un malentendu (ou un « mal entendu ») permanent, et qui fait qu'entre les acteurs et les bénéficiaires, on s'entend, mais mal.

576. Ils ont en commun un « attrait » pour les relations de groupes identifiés par les chiens, ou la rue, ou les « teufs », ou encore, « mes afghans » (pour Amélie D.). Ces relations de groupe ont la particularité d'être relativement indéfinies individuellement, elles font corps par la définition de « contours », pourrions-nous dire, et s'opposent en cela aux impératifs d'expression sociale individuelle, et de ce fait, font « monde » face au monde. Il est notable que les trois personnes qui expriment un sentiment de solitude, voire d'isolement, aient cet attrait.

Dans le discours d'Amélie D., on voit très nettement apparaître une ambivalence entre confiance et méfiance à laquelle s'ajoute de l'incompréhension, rendant compte d'une forme d'impossibilité à la rencontre⁵⁷⁷. Ainsi Amélie D. reconnaît le bien-fondé de la protection de ses enfants, elle l'a même demandée, car elle voulait être une bonne mère. Mais son attente est déçue, parce que là où elle espérait aide et soutien, elle reçoit ce qu'elle vit comme de la surveillance, du jugement et de l'incompréhension, de la normalisation. Dans son sentiment d'appartenance à la même humanité, une distance croissante se creuse à la limite d'un sentiment de tromperie, voire de trahison. Elle fait place à l'installation progressive de la résignation et du repli sur soi mais également de la honte et de la culpabilité : les sentiments ne sont pas exclusifs les uns des autres. Amélie D. dira face à toutes les difficultés qu'elle a déjà vécues : « ça m'endurcit un peu plus, j'ai pas envie d'être faible devant les autres, sinon, y vont me manger ! »

Comme elle, tous ces jeunes adultes sont dans l'engagement pour la vie, alors ils attendent toujours de cette aide, avec ambivalence, un soutien « technique », un « guidage », une réassurance et une sécurisation. Des pas dans lesquels marcher.

3.2 — *Circularité précoce dans les dispositifs de l'assistance sociale*

De l'ensemble des situations évoquées ici (surtout pour deux d'entre eux), outre qu'ils ont eu des parcours de vie déjà fort marqués, on constate que leur inscription dans l'ASIG est ancienne. De fait, ils font face à une multiplicité d'intervenants (interchangeables) sur des temps plus ou moins longs et ils sont déjà pris dans une « circulation » au sein des différents dispositifs d'accompagnement social. Elle prend la forme de boucles répétées au sein des divers dispositifs et qui étaient absentes ou quasi absentes dans les générations précédentes au même âge.

1. *La multiplicité des intervenants* : pour exemple, pendant la recherche-action, Amélie D. se verra attribuer jusqu'à neuf intervenants différents ; Paul Émile L. en aura sept, dont 2 pour l'Appui-Santé ; l'infirmière changera au cours d'un accompagnement déjà chaotique et celui-ci s'arrêtera après ce changement, ils ne se rencontreront jamais.
1. *La circularité dans les dispositifs* : Paul Émile L. se vit à deux reprises attribuer une aide à la gestion budgétaire (qui aujourd'hui s'est transformé en curatelle). Ou encore, Amélie D. est toujours dans le dispositif d'accompagnement et d'hébergement en 2019. Après la maison parentale, son passage au FJT et sa fréquentation du SAO, son passage en logement est de courte durée. Alors en couple avec un jeune migrant, elle se trouve enceinte et leurs relations sont marquées très vite par la violence. Ces faits vont l'amener à demander un hébergement de protection. Elle est hébergée au CHRS où elle se projette dans un accompagnement social en bail glissant ; à chaque changement de situation, elle se voit attribuer de nouveau référent ou accompagnateur (aujourd'hui en 2020, elle dépend d'une maison relais et bénéficie d'un accompagnement par le CDHAT).

Ainsi ils sont plutôt jeunes et ont déjà utilisé les dispositifs à de nombreuses reprises et avec de nombreux intervenants sociaux, passant de l'un à l'autre, avec les sentiments associés de répétition, d'échec et d'enfermement « aux portes du monde ». Tout cela participe du repli social et de la difficulté à se projeter dans un futur « acceptable » et réalisable. Ils sont effectivement au bord du monde, sans ouverture à la secondarité, et avec souvent bien peu de soutien des liens primaires. Car finalement, ce qui les distingue est avant tout leurs inscriptions antérieures et leurs ressources dans la primarité.

J'ai évoqué, dans le chapitre I (3.4.2) de cette troisième partie, l'apparition d'une sociabilité liminaire qui se caractérise de nouveaux liens sociaux. Mais cela n'a été possible que parce que les modalités de l'échange social au sein de la sociabilité primaire avaient également

577. Nous interrogerons plus avant dans la partie IV « de l'accompagnement », les possibilités de la rencontre bénéficiaire/intervenant telles qu'elles se développent dans les dispositifs d'exception, les conditions de ses possibles et ses déterminants sociologiques.

changé. De fait, on assiste concomitamment à une horizontalisation généralisée des liens sociaux ; elle s'inscrit au sein de la famille avec une individualisation des destins, une disparition progressive des obligations familiales et familiales élargies, et un recours précoce aux institutions d'assistance. Dans ce contexte, de nouvelles formes de liens et de relations apparaissent hors des socialités primaire et secondaire : des liens de « droits » et des relations de « goûts ». Ils forment un double « maillage à plat » de liens et de relations sociales, d'une part entre pairs et d'autre part avec les acteurs de l'accompagnement social ; se dessine ainsi ce que j'ai appelé l'espace de la sociabilité liminaire. Parallèlement au développement de ce type de liens, nous constatons ici encore une diminution croissante des recours aux liens familiaux (Julien G.), voire une disparition totale de ceux-ci (Paul Émile L. et Amélie D.) qui interroge sur une possible disparition aux liens d'assistance eux-mêmes.

Ces liens liminaires ont tendance à être éphémères. Ils sont mus par une forme d'immédiateté sans franche inscription dans une histoire et sans réelle projection dans un futur contractuel mu par la réciprocité : *des liens de « consommation ou de consommation »*. Au sein de ces liens, nous observons ici un jeu dialectique complexe entre méfiance et confiance qui ne favorise pas l'apparition d'un sentiment de sécurité, et qui est sans aucun doute en rapport avec le profond sentiment de solitude ressenti par bon nombre d'usagers. Pour nos enquêtés, les liens de sociabilité liminaire se structurent — en sus des relations entre pairs — autour de la multiplicité des intervenants ou d'accompagnants de l'ASIG et/ou de ses dispositifs d'exception. La répétition d'accompagnements spécifiques sans réelle autre perspective (aide à la gestion, formations à l'insertion, préqualification AFPA, etc.) peine à offrir une réelle « issue » ou un « éventuel retour » à une inscription sociale et professionnelle. Un certain enlisement menace, voire un « enfoncement » (Paul Émile L., Amélie D.), et fait craindre soit une chronicisation de leur situation, soit un chemin de disparition désolante.

4 — « *Les entrants dans le monde* »

4.1 — *De l'Assistance sociale : entre consommation de service et dépendance*

L'histoire de ces jeunes hommes et de cette femme succinctement retracée ici illustre fort bien les évolutions sociétales générales que nous avons vues progressivement se dessiner dans la lecture de leurs parcours. *Ils sont à ce titre totalement inclus socialement tant par les représentations et les revendications d'autonomie qui les font se mouvoir dans l'existence, que par les « contraintes » sociales qu'ils subissent.* C'est à ce titre que tous sans exception se sont adressés — ou ont été adressés — à la Mission Locale. La Maison de l'Emploi et de la Formation est devenue le passage « obligé » pour ces jeunes entrant dans le monde des adultes et à la recherche d'un emploi.⁵⁷⁸

La plupart des jeunes de moins de 25 ans (comme Cynthia A.) sont exclus des minimas sociaux ; ils ont donc pour obligations d'être « accompagnés » pour obtenir des aides plus ou moins ponctuelles qui sont elles-mêmes conditionnées par des engagements ou des parcours dont l'objectif est de les mener vers l'emploi. Ces suivis les mettent de fait dans une situation de quasi-dépendance envers les accompagnements proposés pour bénéficier des ressources a minima et des possibilités d'hébergements. La dépendance est d'autant plus importante qu'ils se trouvent « loin de l'emploi », soit par manque d'emploi disponible, soit par manque de qualifications ou de dispositions à l'emploi disponible (sous prétexte d'inemployabilité). Le manque de liens de solidarité primaires effectifs et actuels sécurisant leur quotidien vient l'accroître. Et même s'ils bénéficient de cet ancrage premier, ils peuvent être tentés, poussés et

578. Même Damien L. (lui qui trouva très vite un emploi) se vit accompagné dès son apprentissage d'horticulteur paysagiste et après son CAP vers l'emploi par ce dispositif qui l'aida à trouver cet emploi municipal et l'accompagna dans la recherche d'un logement (dont l'entrée fut conditionnée à un accompagnement par le CDHAT une première fois).

« conviés » par les « impératifs sociaux » à accéder à cette forme « d'autonomie assistée »⁵⁷⁹. Elle devient alors un espace d'apprentissage à « l'autonomie » dans le monde des adultes.

4.2 — *Des postures différentes face à l'assistance sociale*

Les attitudes vis-à-vis de l'assistance se situent entre deux extrêmes :

- Une posture d'utilisateurs et de consommateurs de ces services (dont on peut supposer qu'ils n'y auront recours qu'un temps).
- Une posture de dépendance ; elle découle d'une part de la non-disponibilité d'emploi répondant aux besoins et aux possibilités des personnes accompagnées ; et d'autre part du fait qu'ils soient en situation de besoins quant aux ressources, à l'hébergement et bien sûr à la vie sociale.

Je vais illustrer ces deux postures à partir de situations déjà évoquées préalablement : celle de Kaled W., et celles de Cynthia A. et Jonathan D. Opposées, elles recourent et justifient la distinction des sous-groupes préalablement posée (« rituel de passage jeune adulte » et « jeune à l'enfance fortement marquée »).

4.2.1 — *Kaled W., une posture d'utilisateur de services*

Kaled W. arrive sur Cherbourg en août 2016, après avoir épuisé ses petites économies, il est alors sans domicile. Il ira par hasard au CHRS le Cap, « J'y suis allé comme ça, j'ai vu ça marqué, j'y suis allé. » Il y séjourne un week-end, puis un autre encore. Les éducateurs l'informent de l'existence du SAO et il découvre les dispositifs d'urgence sociale. Il parle du SAO comme d'un service : « Des fois, ils me cherchent des hébergements d'urgences quand j'en ai besoin. Ça me sert à ça... La machine à laver, des fois des douches. » Celui-ci l'oriente vers le CCAS et le guide dans les premières démarches. « Ah oui ! Parce que je ne connaissais pas tout ça. » Alors qu'il est orienté par le SAO sur le FJT pour se loger, la responsable lui parle de la Garantie Jeune et de la Mission Locale ; ce qui lui permettra de garantir son hébergement et de s'installer à Cherbourg pour son « projet-rêve ».

Lorsque je le vois pour la première fois et que je recueille ses paroles, il est encore dans l'urgence sociale et intégrera durablement le FJT la semaine suivante. Dix mois plus tard, je le rencontre cette fois-ci sur le foyer pour le troisième rendez-vous. Il s'est effectivement inscrit dans la Garantie-Jeune et a fait quelques stages en animation dans un club de basket. Puis au printemps et en début d'été 2017, il travaille aux huîtres sur la côte pendant deux mois et demi pour garantir son autonomie financière. Son projet-rêve semble se concrétiser : il a joué un peu dans l'équipe de basket de la ville et y a fait de l'encadrement pour les plus jeunes. J'apprendrai quelques mois plus tard qu'il a été radié de la Garantie Jeune : il n'aurait pas adhéré à leur projet d'orientation vers une formation pour travailler sur le chantier de l'EPR (construction de centrale nucléaire). Alors, il oublie les rendez-vous. En quelque sorte il disparaît de ce dispositif. Toutefois, il continue à travailler et à garantir ses ressources et son hébergement, jusqu'à son départ pour l'Angleterre en début 2019. Pendant cette période, il financera même un voyage familial en Guadeloupe.

Kaled W. se sert des différents dispositifs pour avancer dans la vie, dans sa vie. Il les utilise, il en fait usage, car ce sont des moyens mis à sa disposition, des outils de son « monde commun ». Bien sûr ils contraignent, mais il se sent libre dans son choix d'en faire ou non usage. Il parle de l'accueil de jour du SAO ainsi : « Ça m'a servi, heureusement qu'il était là... pour ce qui était administratif, l'hygiène, pour "s'orienter" dans la ville, la domiciliation. » Et il ajoute ensuite : « S'il n'avait pas été là, j'aurais trouvé une autre solution. » Kaled W. est un jeune de passage dont on peut espérer qu'il ne fasse que cette unique expérience de l'urgence sociale, et qu'au terme de ses voyages, il trouve son chemin de vie, et non l'errance. Mais Kaled W. est

579. Cf. Nicolas Duvoux, *Le nouvel âge de la solidarité*, op. cit.

également l'expression de la norme actuelle de ce que signifie être jeune aujourd'hui, de la représentation de l'« individualité sociale »⁵⁸⁰. Il cherche à être un individu singulier, remarquable, qui se réalise. En cela, il répond aux prescriptions sociales dominantes qui sont celles de l'autonomie et de la liberté, de la curiosité du monde, de la performance et du corps (le sport de compétition). Il montre ses capacités d'adaptation au changement et à l'imprévu, et à différents univers sociaux professionnels : ostréiculture, préparation du poisson, entraînement et animation sportive. Pour lui, la question ne se pose pas en termes de demande ou de non-demande, de don ou de dette, c'est *un consommateur de droits qui fait son chemin dans un monde incertain*.

Fabien M., entre ses 18 et 20 ans, fera la même démarche auprès de la Mission Locale pour entrer à l'AFPA, et sécuriser un temps son quotidien, même s'il choisit le « coucou-night » comme mode d'hébergement ; tout comme le fit Joris E. Ils sont ainsi dans une posture d'usagers d'un service, de consommateur de droits, autant de services vers lesquels ils se tournent et qu'ils interrogent.

4.2.2 — Cynthia et Jonathan : entre accompagnement et dépendance

À l'opposé, Jonathan D., Cynthia A. (et dans une moindre mesure Damien L.) ne bénéficient pas de soutiens familiaux effectifs ni d'ancrages référentiels très solides et permanents. Et si l'un et l'autre entretiennent des liens réguliers avec les membres de leur famille depuis leur arrivée au FJT, ils ne sont vécus ni par l'un ni par l'autre comme suffisamment sécurisants pour « s'y appuyer ». Ils « attachent » (entravent), mais ne libèrent pas pour ouvrir vers le monde, car sans doute, ils n'ont pas offert, et n'offrent pas, ce don d'engendrement⁵⁸¹ qui fonde la vie sociale.

Dans la sous-partie « du travail effectif et du discours sur le travail », j'ai évoqué longuement le parcours de Cynthia A. avant sa 26e année et la lente acquisition de sa relative autonomie sociale et professionnelle. Elle se place toujours en relation de dépendance ou de sécurisation par un nouvel apprentissage (elle s'accroche à un lien). Elle avance « contrainte » et mal assurée vers le monde des adultes et de l'emploi : elle a trouvé refuge pendant toutes ces années dans tous ces dispositifs d'accompagnement vers l'emploi. Elle a appris à vivre depuis si longtemps au sein de ces institutions (ASE comprise), et bien avant son arrivée au FJT — comme Jonathan D.

Depuis leur toute petite enfance, ils ont été l'un comme l'autre (mais aussi Damien L.) pris en charge et accompagnés par des structures sociales, des travailleurs sociaux ou des éducateurs et leur devenir fut dépendant de décisions institutionnelles. Leur vie a été de tout temps soumise à la secondarité, puis à la liminarité. Si les outils de l'assistance sont de leur monde, font-ils toujours « monde commun » ? Ne sont-ils pas de l'ordre de la nécessité contrainte ?

Lorsque je demandais à Cynthia A. si elle avait bénéficié d'accompagnement comme celui du FJT auparavant, elle évoquera son accompagnement éducatif dans le cadre de la protection de l'enfance depuis ses 14 ans. Elle ajoutera : « C'était différent. Mais c'est aussi un

580. « En effet, les singularités individuelles sont censées être reconnues et respectées pour tout un chacun, pour chaque individu singulier, en même temps qu'elles sont référées à une individualité sociale ordinaire pour tous et toutes en tant qu'individu social. Les caractéristiques générales de cette dernière (autonomie, performance, responsabilité, capacité d'adaptation au changement, polyvalence, capacité de prendre des initiatives, etc.) sont reconduites, relayées sans relâche par de multiples dispositifs de socialisation qui encouragent, amènent et autorisent les individus concrets (enfants, adultes, personnes âgées) à *se concevoir de plus en plus comme des êtres responsables et d'initiative dont le sort social ne dépendrait essentiellement que de leur capacité individuelle d'adaptation aux environnements où ils évoluent* : la famille, le travail, l'école, etc. » In Marcelo Otero, « Repenser les problèmes sociaux », *SociologieS* [en ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 15 novembre 2012, consulté le 11 juin 2019. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/4145> Paragraphe 34 du texte (mis en italique par nos soins).

581. Nous reprendrons cette notion dans le chapitre suivant empruntée à Jacques T. Godbout.

peu pareil. Voilà, c'est depuis mes 14 ans que j'ai des relations avec des éducateurs... »⁵⁸² Puis elle listera l'ensemble de ces interlocuteurs professionnels du moment au FJT et à la Mission Locale : la psychologue et sa conseillère, la conseillère pôle-emploi, l'animatrice du FJT et la responsable de l'hébergement.

Jonathan D. plus que n'importe lequel des jeunes de cette recherche est en lien de dépendance vis-à-vis des institutions de l'ASIG. Cela concerne ses ressources, son hébergement et la gestion de sa vie administrative et financière (pourtant il ne souffre d'aucune pathologie psychique identifiée et a eu auparavant une scolarité acceptable). Mais écoutons ce qu'il nous dit lors de notre premier entretien :

[— Donc avant le FJT, vous aviez déjà un accompagnement, c'était déjà Monsieur C ?]

— Non, c'était Monsieur B.... J'ai eu Madame G, c'était dans ma première famille d'accueil, après on a changé de familles d'accueil et elle est partie en retraite, et Monsieur B a récupéré le flambeau comme on dit. Il est resté un an et après il est reparti dans un autre truc. Et après Monsieur C est arrivé, et je suis arrivé ici.

[— Vous m'avez dit que quand vous étiez à Y... (commune de la seconde famille d'accueil) vous vous étiez mis à boire, fumer ; vous étiez déjà au lycée. Ça a duré combien de temps cette période ?]

— Un an, et ça s'est arrêté en arrivant au FJT... Parce que je pense que, surtout je faisais ça pour embêter l'autre famille d'accueil, et l'ASE qui m'avait changé de famille d'accueil ; sauf que quand j'ai vu que cela ne menait à rien et que cela me faisait plus de mal, j'ai arrêté.

[— La colère vis-à-vis de l'ASE, ça a duré longtemps ?] — Je l'ai depuis que je suis tout petit.

[— Depuis vos trois ans et demi ?] — C'est ça. [— Est-ce que vous pourriez me décrire cette colère ?] — Ben, je leur en veux parce qu'ils m'ont séparé de ma mère, après ils m'ont séparé de ma famille d'accueil, donc de ma deuxième mère ; et une fois qu'ils ont fait cela, ils nous ont un peu laissés tomber, et ils nous ont laissés dans la merde... Ils n'ont rien essayé de faire vraiment, et maintenant que c'est trop tard, ils essaient de trouver des solutions.

[— C'est comme cela que vous lisez les choses ?] — C'est comme ça que ça s'est passé ! Pour moi, après tu comptes dire que c'est pas vrai.

[— Donc, ils vous ont séparé de votre mère] — ... parce qu'ils ont jugé qu'elle n'était pas capable de s'occuper de nous, oui ça je suis d'accord, mais je leur en veux quand même. C'était nécessaire pour moi, mais je leur en veux quand même.

[— Mais qu'est-ce qui aurait été possible ?] — Il n'y avait pas d'autres solutions, mais je leur en veux quand même.

Et en plus, ils m'ont séparé de ma fille, je sais qu'il n'y avait pas d'autres solutions non plus, mais je leur en veux quand même...

[— Pouvez-vous expliquer pourquoi ?] — Pourquoi ils m'ont séparé de ma fille ? Ben, elle était à la maison parentale avec sa mère, et sa mère..., ils ont appelé ça de la maltraitance. »

Ainsi dans son discours vis-à-vis des institutions, il montre sa colère, et surtout une colère d'impuissance face à l'envahissement ressenti sur les « sources » de sa vie sociale. La succession des intervenants et des décisions subies lui a appris la résignation et la passivité. Certes, tout cela était fait pour le protéger ; mais rien de stable et de « sensé » n'a suivi, ni ne s'est durablement substitué. Il s'est retrouvé dans une situation de sécurité insécurisante et de réification où il disparaît comme « sujet de liens » pour devenir « l'objet d'attention » et de jugements sociaux

582. Oubliant son temps en famille d'accueil, espace primaire extrêmement « secondarisé » et soumis aux regards de l'institution ASE.

(soumis aux diverses représentations individuelles et sociales des acteurs). Il a grandi sans pouvoir s'inscrire dans des liens de solidarité primaire, tant son devenir fut sous l'emprise de la secondarité du travail social et de ses normes — bref hors de l'échange — entouré de spécialistes, de techniciens du social qui, du regard, évaluent, scrutent, sourient, jouent le jeu d'une pseudo-primarité, puis jugent et décident (primarité qui se trouve rejetée lorsqu'elle « s'invite au débat »). Cette blessure qui s'est révélée criante après le changement de famille d'accueil. Ce changement l'effondre narcissiquement et va affaiblir ses capacités à accomplir les actes de sa vie quotidienne. Jonathan D., comme beaucoup des personnes accompagnées par les dispositifs d'exception dont j'ai parlé ici, a vécu une répétition de ruptures/cassures qui l'amène à développer une perception distante de ce qui lui arrive. Ces actes, souvent institutionnels, sont réifiants. Ils décident de leurs vies et leur apparaissent parfois insensés et souvent punitifs : changement de famille d'accueil, changement d'éducateur, choix scolaire orienté vers la professionnalisation et « contrainte » par l'institution, etc. Ils sont vécus comme un déni de leur existence propre. Ainsi Jonathan D. n'a plus qu'une colère froide pour exprimer ce qu'il ressent, et cela, même s'il reconnaît le bien-fondé des actions tant pour lui, alors enfant, que pour sa fille plus tard. On ne peut s'empêcher de faire le lien entre ce qui lui est arrivé dans sa vie, et cette passivité sociale qu'il présente et qui crée sa dépendance sociale.

L'exemple de Cynthia A., dans son long accompagnement au FJT, tempore un peu cette lecture par trop sombre des destinées et nous donne des pistes de compréhension. Elle a, semble-t-il, réussi sur ce lieu à acquérir un minimum de sécurité intérieure, d'assises pour elle-même, pour que dans sa 26^e année, elle puisse tenter de s'aventurer « à l'extérieur ». La structure lui a apporté du temps pour grandir, des références tutorales stables avec des relations à la fois chaleureuses et contraignantes, une sécurité et un guidage pour la préserver. Mais d'autres facteurs connexes sont à rappeler. Malgré ses protections et ses mises à distance des liens primaires disponibles, elle a « redécouvert » leurs présences et leurs permanences, entre autres, à l'occasion du décès de son presque Tonton, l'ami de sa mère.

4.2.3 — Des perspectives différenciées au regard des liens primaires

Pour ces jeunes entrants dans le monde, si rien n'est déterminé, des vulnérabilités spécifiques apparaissent et éclairent celles que nous avons entraperçues précédemment.

Nous observons la place croissante que prend l'ASIG dans leurs vies par rapport aux deux premiers groupes, et ainsi apparaît une emprise croissante de la « secondarité assistantielle » sur leur existence. De plus, ils ne sont pas égaux pour y faire face ou s'y adapter, et n'ont pas tous la même capacité à s'en extraire. D'ailleurs, s'il m'a été facile de prendre des nouvelles de Cynthia, Jonathan, et Damien, les choses ont été beaucoup plus difficiles pour Kaled, Joris, et Fabien.⁵⁸³ Ainsi, les seconds présentent une certaine « adaptabilité » sociale, une plus grande « capacité » à disparaître⁵⁸⁴ de l'espace de l'assistance, à « bouger », à faire leurs vies, à saisir les opportunités. La confiance qu'ils ont en eux et dans le monde, et l'évidence qu'ils ont à s'y mouvoir les différencient des premiers. Cette évidence du lien au monde est corrélée au fait qu'ils semblent avoir eu (et ont) des liens primaires et familiaux plutôt stables et durables sur lesquels ils ont pu s'appuyer pour investir le monde. De plus, ils n'ont pas vécu autant de « cassures », de ruptures ayant atteint le « sol » de leur socialité que les premiers.

Pour ceux-ci, nous observons ainsi l'accélération d'une sorte de déterminisme social et d'enfermement en lien avec une prise en charge très précoce de leur existence par l'assistance sociale. Cela voudrait-il dire que plus encore aujourd'hui qu'hier, l'inscription dans des liens

583. Pour les premiers, il m'a suffi de recontacter le réseau d'assistance, par contre pour les seconds, j'ai dû chercher sur les réseaux, interpellé les sociabilités diverses, avant de pouvoir les interpellé eux-mêmes.

584. Disparaître de l'espace social de l'assistance n'est pas obligatoire disparaître socialement ; dans les populations jeunes et mouvantes, disparaître de l'assistance peut être aussi réapparaître ailleurs dans un autre champ de sociabilité, ou sur un autre territoire.

familiaux solides (quoique restreints) peut garantir la « survie » dans l'espace liminaire, là où l'assistance sociale peine à s'y substituer ?

Dans ces temps d'incertitude, la présence de liens primaires solides et conformes à « l'air du temps » favorise pour les jeunes — même en errance — la mobilité, l'adaptation, et la survie sociales dans l'espace de l'assistance.

5 — *Des liens au temps de la sociabilité liminaire*

Alors que les modalités de sociabilité et d'échange se transforment au fil des générations sociales apparaît un basculement dans la représentation chez les bénéficiaires des liens avec l'assistance sociale, comme des liens sociaux en général. La représentation des liens basée sur la sociabilité primaire, faite d'échanges et d'obligations, passe progressivement à une représentation « secondarisée » des liens. Sans accès aux biens valorisés de la socialité secondaire pour permettre l'échange, elle s'exprime alors en matière de « droits » sociaux normalisés à « consommer ». Ces liens s'inscrivent dans une temporalité courte et sans référence autre que la norme ou le droit.

De cette transformation découlent un certain nombre de stratégies individuelles et une structuration particulière des relations sociales propres à cet « univers » de l'assistance sociale qui, elle-même, s'est historiquement transformée. De solidarité à l'endroit des inadaptés sociaux, puis vis-à-vis de ceux-ci et des travailleurs pauvres, elle est devenue dans la sociabilité liminaire essentiellement un droit à l'assistance pour tous les « sans. » L'ASIG est alors l'institution sociale première du « secours ». Parallèlement — et en découlant sûrement —, une implication de plus en plus importante du travail social dans l'intimité de la vie familiale et privée est observée.

En approximation première, on pourrait dire peut-être du travail social, entendu au sens strict cette fois (assistantes sociales, éducateurs) qu'il est plutôt du côté de la reproduction simple (la réparation) des identités primaires (individus, familles, groupes) marquées comme pathologiques du fait, principalement, de leur appartenance aux groupes sociaux les plus défavorisés et sur lesquelles il intervient par des moyens globaux, simultanément économiques, politiques et symboliques, combinés sous la forme d'une psychologie, pour pallier une socialité défaillante et la réaménager selon un ordre plus conforme aux normes de socialité secondaire.⁵⁸⁵

Nous avons vu apparaître des liens spécifiques dans cet espace particulier de la liminarité. Ils se caractérisent par de la « méfiante confiance » et de la « confiante méfiance » : d'un côté, des bénéficiaires avec une attitude de « consommateurs » de droits sociaux présentent des exigences d'accès et de services et, de l'autre, une multiplicité d'intervenants sociaux qui ont tous une technicité spécifique pour répondre à ces « droits ». Nous avons remarqué que les bénéficiaires se trouvent enfermés dans la circularité de parcours dans les dispositifs d'assistance mus par une logique de l'insertion et de l'employabilité. Cet « enfermement » est d'autant plus prégnant que les personnes ne se sont pas inscrites dans d'autres liens et soutiens que l'assistance. Ces liens se rétrécissent au fil du temps du fait de l'âge certes, mais surtout, en raison du fait que les bénéficiaires ne peuvent maintenir un accès à la représentation dans les espaces de socialité primaire, cette dernière étant soumise à la secondarité généralisée.

585. Alain Caillé, *Splendeur et misères des sciences sociales : esquisse d'une mythologie*, op. cit., p. 381. À la suite de quoi, en 1986, l'auteur prévoyait l'extension de son application à un nombre croissant d'individus, de manière plus exhaustive, plus intense, plus technicienne et qui, en s'intensifiant, favoriserait l'émergence d'une normalisation sociale et « la pathologisation » du normal. Nous pouvons dire que c'est dans ce contexte, associé à une globalisation généralisée et technicienne que l'ASIG se structure sous la forme décrite précédemment, et que la sociabilité liminaire fait apparition.

Ainsi, pour répondre aux prescriptions sociales d'autonomie et de réalisation de soi, et pour préserver son identité sociale et une part de soi digne à ses yeux, le sujet bénéficiaire peut être amené à adopter des stratégies de repli ; il se « garde » hors du regard, vis-à-vis de sa sociabilité primaire (lorsqu'elle est encore présente). La vie dans la sociabilité liminaire se structure alors essentiellement autour de trois types de liens :

- Des relations établies entre les travailleurs sociaux et les bénéficiaires autour des « droits » à l'assistance (réciprocité restreinte, limitée et codifiée, voire nulle).
- Des liens plus ou moins étendus avec d'autres bénéficiaires, qui nous « échappent » pour partie, et avec lesquels ils partagent des « goûts ». Ceux-ci peuvent parfois également intégrer des membres de la sociabilité primaire eux-mêmes liminarisés.⁵⁸⁶ Des réciprocitys de circonstances peuvent émerger et favoriser l'apparition de nouvelles formes de solidarités informelles.
- Enfin, des liens entre les travailleurs sociaux eux-mêmes, qui travaillent et échangent en réseau, et qui, sur le territoire, se connaissent (réciprocité professionnelle, et parfois solidarité de type secondaire primarisée [ouvrant à la possible création de liens primaires⁵⁸⁷]).

L'ensemble de ces relations en interdépendance relative constitue un réseau de liens sous la forme d'un « filet » à plat ; il est double et composé de deux couches superposées de liens sociaux qui sont reliées entre elles par des liens de « droits ». Pour ce qui concerne les bénéficiaires, ces liens sont spécifiques et particuliers tant dans leur temporalité que dans leurs contenus.

- Pour l'essentiel, les liens de « goût » sont relativement éphémères, et sont mus par le partage d'un plaisir individuel (qui va de la bière de rue à la pratique d'une activité plus ou moins ponctuelle) ; pour l'essentiel limités à leurs seules pratiques, dans la sociabilité liminaire, ces liens ne semblent guère engager à d'autres contraintes d'appartenance « temporalisée » produisant de la réciprocity.
- Les liens de « droits » sont pour l'essentiel contractualisés et codifiés ; ils n'ouvrent guère à une temporalité plus longue que la réalisation et l'accompagnement de ce droit ni à une dynamique d'échanges entre personnes au-delà des rencontres et des contraintes de l'attendu du travail social.

Nous montrerons dans la partie suivante consacrée à l'accompagnement des dispositifs d'exception que celui-ci se réalise pour beaucoup dans « l'épaisseur du trait ». Au bord de la transgression, un lien « primarisé » se constitue sans lequel l'accompagnement n'ouvre guère à la réalisation des prescriptions sociales attendues par les donneurs d'ordre de l'ASIG, et pour ces accompagnements. Comme dans « l'institution totale » de Goffman⁵⁸⁸, pour l'essentiel les liens de « droits » entre bénéficiaires et acteurs professionnels sont marqués du sceau de l'infranchissable et de l'opposition distinctive entre les deux « mondes ». Ce qui renforce le sentiment de « césure » sociale et d'enfermement. Cela est d'autant plus marqué que les acteurs sociaux sont « pris » par leurs activités professionnelles dans des liens de socialité secondaire ouvrant à la reconnaissance sociale et à la primarité secondarisée.

L'importance croissante dans la vie des personnes bénéficiaires — comme dans la population générale — de l'ASIG s'est fait conjointement à une horizontalisation des liens sociaux ; elle concerne également les rapports intrafamiliaux. Dans une société individualiste

586. Roger T. et ses activités informelles de récupérations de ferrailles, Jean Luc G. avec son frère vivant comme un « couple de rues », Paul Émile L. et le « parrain » de sa fille, qu'il a rencontré à son arrivée à Cherbourg et avec qui il partage le « goût » des bords de rues et celui des endroits où se poser.

587. Ainsi qu'est constitué le groupe de recherche-action.

588. Erving Goffman, *Asiles, Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, op. cit., p. 41.

visant à des droits égaux pour tous — différemment et distinctement tous semblables —, est-il possible de maintenir une organisation familiale qui permet d'assumer une sécurisation et une permanence suffisante lorsque celle-ci « tombe » sous la conditionnalité de la norme sociale ? De fait, la structure familiale s'est « rétrécie » dans ses obligations au sein de la famille élargie, comme au sein de la famille nucléaire. Les pratiques familiales elles-mêmes se sont transformées (prénominations) vers plus d'individuation et une inversion des « flux symboliques » s'est produite entre l'espace secondaire et l'espace primaire. Nous sommes passés d'une solidarité primaire qui sécurise l'accès et le maintien dans l'espace secondaire (par et dans le travail), à une valorisation sociale acquise dans ce dernier espace qui autorise « l'apparaître » social dans l'espace primaire. Sans celui-ci, le maintien des liens est compromis. L'emprise croissante de l'ASIG sur la vie des personnes et sur la famille n'est pas sans effet sur leur socialité primaire et sur son importance.

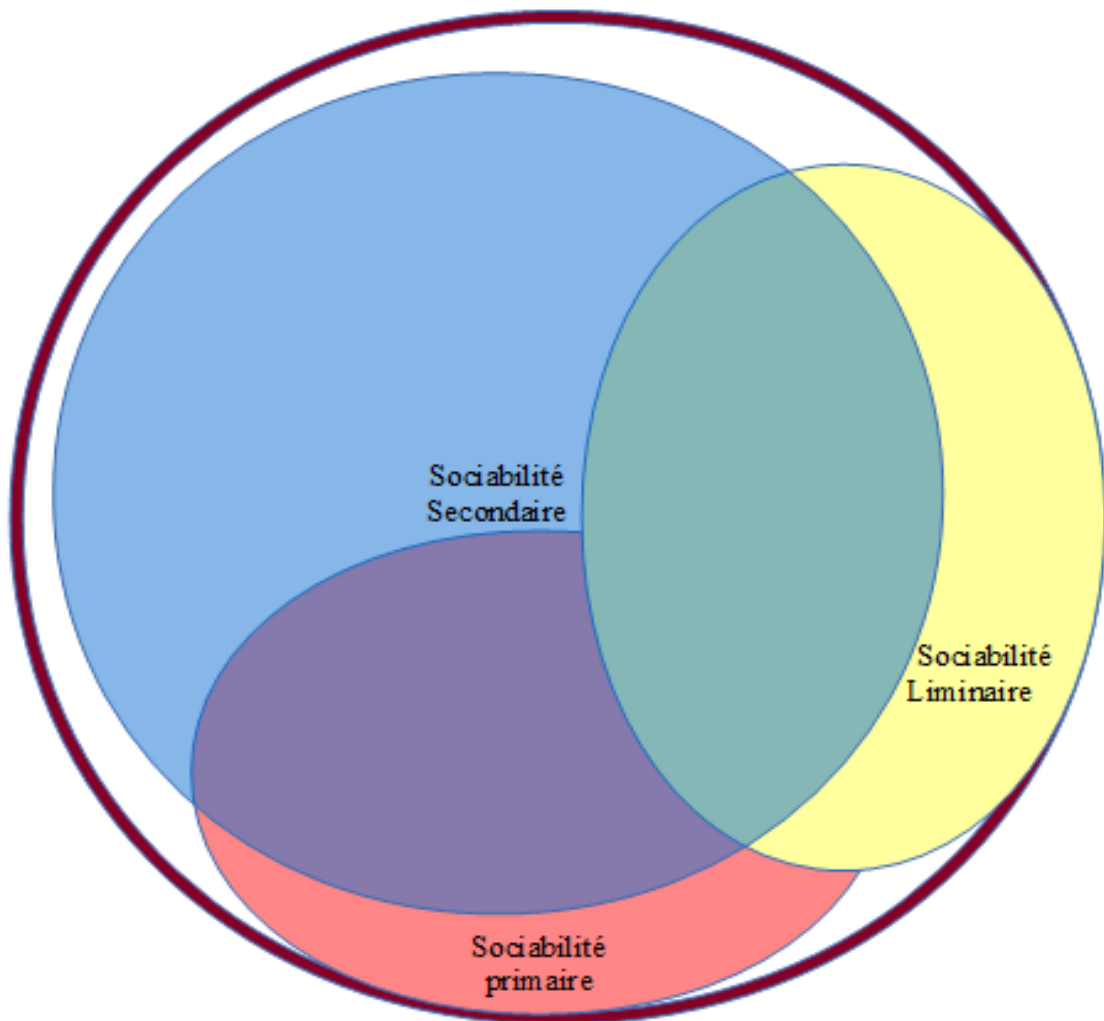
La lecture de la génération sociale des « entrants dans le monde » révèle l'importance que peut avoir pour ces jeunes la permanence et la richesse de ces liens primaires pour leur devenir dans le monde. Pour leur « liberté » de paraître en somme. Pour eux, comme pour un certain nombre de bénéficiaires des autres groupes, la permanence de liens primaires (familiaux, et autres) au cours de l'existence et face à l'adversité a garanti et garantit contre l'isolement désolant, et cela quel que soit le modèle familial de référence.

De plus, une « aisance » dans le recours aux « droits d'assistance » — souvent non avoué — s'est développée chez un certain nombre de bénéficiaires, surtout chez les plus jeunes lorsqu'ils n'étaient pas trop esseulés. Elle rend compte sans nul doute de l'intégration d'une réalité sociale due à la faible disponibilité du travail mais elle éclaire également le basculement dans la logique des droits égaux pour l'ensemble de la société.

Nous allons reprendre dans le chapitre suivant cette question des liens primaires en l'abordant selon deux axes : la question du père, et la dynamique des ruptures dans les histoires de vie.

5.1 — Configuration graphique

Nous pourrions représenter comme suit la configuration générale des différentes sociabilités en présence tel que nous l'imaginons aujourd'hui. Dans la vie comme processus, l'individu apparaît et disparaît *dans* l'espace social. On pourrait ainsi figurer les temps de son existence par la position, la polarité et l'intensité des liens qu'il y développe dans cet espace formé de ces trois modalités de sociabilité.



5.2 — Transformations des modalités de liens et des formes de l'échange

La lecture des différentes histoires de vie effectuée illustre comment ces « générations sociales » se sont inscrites dans un processus de transformation sociale beaucoup plus large. Il touche la société dans son ensemble : le monde économique, les modes de production, les modèles familiaux et les types de solidarités, comme les obligations en la matière. Ce processus généralisé de transformation inclut concomitamment celle des modalités de l'échange, des liens sociaux et de leurs représentations.

Ainsi, comme le tableau suivant le synthétise, nous avons assisté au cours des soixante dernières années aux évolutions suivantes :

	<i>Modèle familial</i>	<i>Type de solidarité</i>	<i>Modalité d'échange</i>
<i>Processus de transformation sociale</i>	« Ouvrier/rural »	— Familiale élargie inscrite dans la temporalité et ses obligations — solidarité intergénérationnelle et caritative	— Échange par don — Le travail permet le possible « don de soi »
	« pavillonnaire »	— infrafamiliale au regard de la filiation : temporalités et obligations familiales — solidarité infrafamiliale, assurantielle et mutualiste	— Réciprocité infrafamiliale, et assurantielle ⁵⁸⁹ — Le travail est le support du « paraître » dans son groupe
	« bases d'appui des destins individuels » « famille enclose »	— Institutionnelle. Individuation et généralisation des « droits humains » — Horizontalisation des liens sociaux : familiaux, avec les pairs et les acteurs sociaux. Temporalité individuelle. — solidarité des « droits humains »	— Redistributive et revendication de « droits », entre « méfiance et confiance » — le travail est l'expression de la réussite individuelle et du « paraître social »

Dans cette succession de modèles familiaux des modalités spécifiques se dessinent trois générations sociales telles que les a définies Gérard Mauger⁵⁹⁰ en s'inspirant du travail de Karl Mannheim. Pour chaque génération type, et chaque catégorie familiale idéale typique, nous avons repéré un ensemble de représentations et de manières d'être dans le monde définissant leurs modalités référentielles de solidarité et d'échange. Mais, comme je l'ai montré, ses logiques s'interpénètrent ou se côtoient dans la vie des sujets selon les interlocuteurs et les lieux sociaux où elles s'expriment, et au fil des transformations sociales. Toutefois, ces représentations propres à la « génération sociale » seront plus ou moins prédominantes comme base pour penser le monde tout au long de la vie du sujet et sa place. En quelque sorte, le sujet reste comme attaché à ses « attachements sociaux ». N'y restera-t-il pas d'autant plus « attaché » qu'il a vécu à l'écart des lieux sociaux valorisés où se construit le « monde commun » ? Et qu'il n'a pas mis ses représentations en lien et en discussion avec le monde en mouvement (en accord harmonique) ?

Celles-ci seront mobilisées, lorsque la personne se trouve en situation d'insécurité sociale, pour construire une posture de repli identitaire, et alors être revendiquées. De fait, au

589. Il nous semble nécessaire de discuter les différents types d'échanges et de solidarité cités dans ce tableau en réinterrogeant Karl Polanyi et sa distinction entre marché, réciprocité et redistribution. Cf. Jean-Michel Servet, « Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, contribution à une définition de l'économie solidaire », *Revue Tiers Monde*, 2007/2 (n° 190), p. 255-273. URL : <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2007-2-page-255.htm>

590. David Bully, « Gérard Mauger, *Âges et générations* », *Lectures* [en ligne], op. cit.

cours du processus de vie, un décalage avec les « manières de penser le monde » peut se constituer et se cristalliser : le retrouverons-nous dans le discours et les identités narratives des personnes ?⁵⁹¹

Ces transformations ne sont pas « réservées » aux personnes bénéficiaires des minimas sociaux, mais leurs histoires en éclairent de façon plus criante les caractéristiques. Elles révèlent les forces sociétales inclusives et contraignantes à l'œuvre auprès de ceux-ci et comment elles sont le socle des processus de liminarisation chez les bénéficiaires de l'ASIG, ce processus menaçant de désolation un certain nombre d'entre eux.

Nous avons mis en évidence la corrélation entre l'évolution du modèle familial et celle du type d'échange au fondement des liens sociaux. Ainsi pour les plus âgés (comme chez Jean-Paul M., Jean Luc G., Christine A., Paul H.), les liens sociaux et les solidarités se fondent sur un principe de réciprocité (par le don) et d'obligations sur le modèle de la famille élargie, et sur des solidarités primaires intergénérationnelles. Ils trouvent leurs supports d'identification dans l'aide aux aînés, dans le service rendu, dans les devoirs familiaux du père, etc. Le travail y est le moyen d'assurer ses devoirs envers les siens (ascendants comme descendants) sur la base du « don de soi » entre les générations : « *un don pour le lien* », « au service du lien » (Caillé et Godbout)⁵⁹². Dans cette logique de l'échange, « recevoir » de l'aide ou un soutien (pour l'essentiel, garanti par des tiers familiaux) est conditionné par la « possibilité » de « rendre » dans un futur « assuré ». L'inscription dans le monde du travail et dans la famille en est le support, le citoyen travailleur, la figure type. Ce « rendre » potentiel qui permet de « recevoir » n'est pas à comprendre comme un retour simple vers le donateur, mais comme un « retour de la chose donnée » vers le groupe d'appartenances, vers les siens. Il est à concevoir dans une circulation temporelle de « biens sociaux » qui garantit l'inscription de son être dans une histoire qui l'excède : la famille, le groupe, le territoire, etc.

Par la suite, le modèle familial se transforme avec le « modèle pavillonnaire » et la famille restreinte comme idéal, il se répand grâce au développement du travail salarié et de son système assurantiel pendant les Trente Glorieuses. Parallèlement, une double logique de l'échange s'impose sur la base d'un mode de solidarité infrafamiliale et réciproitaire (assurantienne et mutualiste). Mais en même temps que ce modèle familial de solidarité tend à devenir prédominant dans les représentations, le monde se transforme encore et le travail se raréfie à mesure qu'il se technicise. Un certain nombre de personnes s'en trouve éloigné pour des périodes plus ou moins longues : nous assistons à l'avènement de la précarité et à l'arrivée de la notion de « droits humains » dans l'assistance sociale. La naissance du RMI et la réduction du temps de travail qui s'initient entre 1980 et 2000 s'inspirent de cette logique entre don et partage des « biens sociaux » où perdure cette idée du don redistributif comme « dette sacrée de la Nation ». Elle s'accompagne également de la notion de « droit », notion qui peu à peu aura tendance à s'imposer. Ainsi, dans les représentations des groupes d'âge intermédiaires, cohabitent deux logiques de l'échange social au fondement des liens sociaux : la réciprocité infrafamiliale restreinte aux enfants et la réciprocité assurantienne, d'une part, et l'avènement des « droits humains », d'autre part. Le travail salarié fait référence à cette logique de la transmission par le don aux descendants qui sous-entend la réciprocité éventuelle et différée ; les enfants ont eux un devoir de réussite sociale (la représentation de l'échange est proche de celle du système assurantiel mutualiste)⁵⁹³. Le travail est valorisé, il est le support du « paraître » dans son

591. Ces transformations sociales s'imposent et dictent à tous les conduites sociales avec plus ou moins d'évidence ; elles le font de manière plus marquée chez les plus âgés de la cohorte qui se trouvent en posture de repli social, et cela d'autant plus que leur milieu d'origine était déjà inscrit dans une succession de transformations sociales sur les générations précédentes. Une distance plus importante avec le monde apparaît avec des sentiments d'éloignement, de désappartenance, et d'esseulement associés à de l'incompréhension et un décalage dans les valorisations.

592. Cf. Jacques T. Godbout, *L'esprit du don*, Éditions la Découverte, Paris 1992,

593. Les parents, tout en cherchant à travailler à deux dans le couple, « investissent » dans leurs enfants qui se trouvent chargés de continuer le chemin entamé par les parents vers « la modernité » et la réussite sociale.

groupe : « *un don pour paraître* ». Mais il est fort « secondarisé » (salarial ou entrepreneuriat), il ne s'agit pas du travail de l'entraide ou de la subsistance (dévalorisé lorsqu'il n'est pas le fait du bénévolat désintéressé). Pour beaucoup des personnes de ces tranches d'âge intermédiaire, privées de travail, nous les avons vus « naviguer » entre ces deux logiques pour préserver leurs liens sociaux ; ils entretiennent des liens de solidarité effectifs plus ou moins restreints avec les leurs (souvent, la mort des parents vient en sonner le glas) et des revendications de droits (Christo L. en est l'exemple le plus criant).

Avec la diminution progressive des solidarités familiales élargies, puis infrafamiliales, la place de l'ASIG se fait plus présente dans la vie des sujets, et de plus en plus tôt dans l'âge. Ce phénomène transparait par la présence plus importante des interventions de l'ASE chez les plus jeunes enquêtés, et par leur circularité de plus en plus précoce dans les dispositifs d'accompagnements sociaux. La famille se transforme encore pour devenir « l'unité de base et d'appui des destins individuels » pour chacun de ces membres. Certains de nos bénéficiaires les plus jeunes évoluent au sein de « familles encloses », car les parents, souvent bénéficiaires de l'ASIG, n'ont pas ou peu accès à une vie professionnelle et sociale valorisante. Chacun des membres tend à vivre individuellement son isolement désolant dans une incapacité d'entraide mutuelle par défaut de relais sociaux et d'inscription secondaire dans des liens sociaux réciproques (sans « valeur d'échange »).

Pour l'ensemble, nous assistons à une tendance progressive à l'*horizontalisation des liens sociaux* qui touche l'ensemble des espaces de la société (famille, relation sociale, travail, soins et aide sociale [les pairs], etc.). Mais ces caractéristiques tendent à être exacerbées chez les bénéficiaires de l'ASIG « maintenus » hors des contraintes du travail et des appartenances sociales valorisées. Ainsi dans la seule sociabilité liminaire, la personne se trouve hors de liens familiaux maintenus ou constitués et d'une appartenance par le travail où circulent des valeurs symboliques et/ou matérielles ; *les liens sociaux se résument alors à des liens de « droits »* avec les acteurs de l'ASIG *et des relations de « goût »* avec les pairs ; ces liens sont tous plus ou moins éphémères et définissent les relations propres à la sociabilité liminaire. Cette horizontalisation ne se constitue pas alors sur la base d'un échange social réciprocal support de reconnaissance entretenue (par le travail, par l'œuvre et/ou par les devoirs familiaux), mais sur le droit. Elle vient percuter la faiblesse des ancrages premiers et une estime de soi altérée par les ruptures successives antérieures, quelles qu'en soient leurs natures (familiales, sociales, professionnelles, etc.). De fait, même s'ils appartiennent au groupe par les « droits humains », ils manquent de reconnaissance sociale, car ils sont dans l'impossibilité d'apporter quelque chose d'eux-mêmes au monde qu'ils habitent. Sans « estime sociale » et fragilisée dans leurs ancrages, la nature de leurs relations est empreinte d'incertitude et « balancent » entre méfiance et confiance, tant en direction des acteurs sociaux que de leurs pairs.

Comment inscrire de la continuité et de la réciprocité dans cet espace liminaire lorsque le modèle individualiste de l'existence se trouve conjoint à l'absence d'ancrages premiers, à l'absence d'inscriptions sociales valorisées et reconnues, à l'éphémère des relations sociales ? Ces transformations successives des modèles familiaux et des modes d'inscriptions sociales observées à travers notre panel ont un impact significatif sur la façon dont est vécue l'aide sociale ; sa réception est fonction de son inscription dans sa « génération sociale », et de la possibilité de faire ou non une demande (entre hontes sociales devenues intimes et droits humains). Lors des accompagnements ne doit-on pas se soucier de ces registres de référence qui prévalent aux liens sociaux et aux « idéaux » de solidarité propres à chacune des personnes accompagnées ?

Dans les histoires individuelles de chaque « génération » sont apparues, un certain nombre de cassures, de ruptures sociales. Nous avons également vu des « faillites » familiales se répéter ; hier encore étayées par la famille élargie, elles sont devenues l'objet de tout un pan de l'assistance sociale. Ces événements individuels et sociaux ne peuvent pas simplement être considérés comme de « simples ruptures », quels sont leurs impacts sur la capacité à la « résilience sociale » ?

Chapitre IV

Insécurité familiale et ruptures sociales

À travers les récits de vie, dans l'évolution des modèles familiaux, dans l'accès à la vie sociale comme dans la survie dans la vie liminaire, le rôle joué par les liens primaires effectifs apparaît essentiel. Même si l'amplitude de cette solidarité s'est réduite au fil des générations, la possibilité « symbolique » de se référer à ces « ancrages » référentiels solides s'est révélée de première importance. Ainsi, leurs absences se sont faites « bruyantes » dans les récits. N'est-ce pas dans ces absences « d'ancrages » qu'il nous faut rechercher l'absence d'évidence naturelle d'être dans le monde, et en lien avec l'autre ? N'est-ce pas à cet endroit-là que se jouent toujours la possibilité et la force de la « résilience sociale » face aux aléas de la vie sociale, face aux ruptures, face à la désolation menaçante ? Car face à l'impératif social d'individuation, c'est à l'endroit de l'inscription dans une histoire, dans une transmission et dans une filiation sur laquelle puisse s'appuyer la construction notre identité singulière : notre « paraître » en devenir, et le sentiment de « sembler » encore.

À travers l'évolution des modalités de la prénomination se dessine l'évolution des formes sociales de la famille. Ainsi l'attribution des prénoms est un marquage social qui, dans le temps, a vu sa fonction sociale se transformer ; elle est passée de l'expression d'affiliations préférentielles accompagnée de règles et d'obligations, à l'affirmation d'une « entité restreinte » : la cellule familiale. Elle est devenue le support de l'expression des individualités du couple parental. Dans cette évolution des choix préférentiels, le maintien et le renforcement du prénom du père m'ont interrogé alors que sa fonction semblait progressivement « se précariser » : face au travail tout d'abord, puis face au droit familial, et au sein de la famille. L'instabilité croissante dans le temps des couples parentaux met à mal sa fonction sociale qui, pour ce qui concerne notre panel, a bien souvent failli : soit par sa présence violente, maltraitante ou négligente, soit par son absence. Assistions-nous à une conjuration ou un rappel inconscient d'une nécessité sociale face à l'incertitude ? Était-ce une manière « d'écrire » la filiation dans la durée là où elle est la plus menacée par un individualisme croissant et par l'intrusion de l'assistance sociale ?

Poser la question du (pré) nom du père et celle de sa place dans la constitution du sujet pourrait apparaître comme rétrograde, psychologisant, ou pire encore, « lacanien ». Pourtant il me semble important de souligner — trop succinctement ici — la fonction sociale paternelle⁵⁹⁴ afin de mettre en lumière l'effet des transformations sociales sur la « loi de la parenté » en reprenant les mots de Françoise Hurstel. « Comment en trois générations — celle du père en milieu rural, celle du fils déraciné, et celle du petit-fils ayant grandi en milieu urbain — s'est opéré un morcellement de la paternité en ces différents composants et une dévalorisation. »⁵⁹⁵ Cette « faillite » questionne le rôle de cette fonction dans la « résilience sociale »⁵⁹⁶ face aux ruptures successives vécues par nos « témoins ». De quoi est fait, ou n'est pas fait, le « sol » de

594. Cette question pourrait à elle seule être le support d'un travail de recherche, en lien avec les transformations sociales depuis les années 70, et les origines sociales, et encore, l'errance sociale des enfants.

595. Françoise Hurstel, *La déchirure paternelle*, PUF, Coll. L'éducateur, 1996, p. 3.

596. La résilience : « Capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer bien, à continuer à se projeter dans l'avenir en dépit d'événements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes sévères ». Telle que la définissent Manciaux, Vanistendael, Lecomte et Cyrulnik. In Anaut Marie, « Le concept de résilience et ses applications cliniques », *Recherche en soins infirmiers*, 2005/3 (N° 82), p. 4-11. DOI : 10.3917/rsi.082.0004. URL : <https://www.cairn.info/revue-recherche-en-soins-infirmiers-2005-3-page-4.htm>.

l'homme désolé ? Car telle est notre question : qu'est-ce qui amène telle personne à se retrouver en situation d'être accompagnée par ces dispositifs d'exception dans le cadre de l'ASIG ? À se retrouver en incapacité de mobiliser les liens sociaux ?

1 — La question du père

Au terme de la première année, la présence massive de pères ayant vécu des expériences de guerre douloureuses rapportés par les personnes enquêtées m'a invité à être plus attentif à la « fonction sociale » du père dans leur vie. La possible faillite de la fonction sociale paternelle — dans ses bouleversements — se retrouvait-elle dans l'ensemble de la cohorte sous une forme ou une autre ? Pouvait-elle avoir un impact remarquable sur leur devenir ? En somme, interroger la question du père n'était-il pas un moyen d'aborder la famille, sa fragilité ?

1.1 — Les tombés des classes laborieuses

Paul H. évoque l'alcoolisme de son père, la misère dans laquelle il a grandi, associée à une violence insensée : « y avait des fois, je pouvais pas aller à l'école... Y avait trop de marques sur le corps ». Il parle également du travail forcé dans les champs auxquels ils étaient soumis avant le décès de sa mère et du silence du monde autour. « Tout le monde était au courant qu'il nous tapait dessus, » et cela venait accroître ainsi le sentiment de solitude et d'incompréhension. Il ajoutera lors du troisième rendez-vous qu'à dix ans, il eut l'idée de le tuer. C'est dans ce travail en commun de reconstitution de leur histoire de vie que Marc B. et Paul H. prirent conscience qu'ils avaient sans doute été conçus pendant les « événements » d'Algérie, lors de permissions.

Francis L. dont le père avait également combattu pendant la guerre d'Algérie, pompier militaire par la suite, fut muté à Toulon. Mais comme le jeune Francis avait des problèmes respiratoires, il revint dans le Cotentin et fut élevé par sa grand-mère. Au retour de Toulon, la vie familiale reprit, Francis L. eut des difficultés à retrouver une place au sein de celle-ci. Il évoquera les cris et les violences de son père, préférant alors aller chez le voisin.

Le père de Jean Paul M. fut déporté à Auschwitz, puis vécut en Algérie jusqu'à la guerre, la famille se constitua par la suite. Sur cette vie d'avant : silence... Jacques V. ne dira pas grand-chose de son père sinon : « qu'il me fracassait ». Nous ne saurons que peu de choses sur les relations de Hervé C. avec son père. Le père de Blaise F. était quant à lui rude et difficile avec l'alcool. S'il fut réservé à ce sujet, par pudeur, par honte peut-être, ce fut dit. Christine A. ne connut que tardivement ses « vrais » parents, et fut élevée en famille d'accueil. Elle aura comme tuteur principal la mère d'accueil. Non que le père d'accueil qui travaillait à l'arsenal fut absent, mais parce que, dans ces cas, ce sont les mères qui sont le plus souvent les interlocutrices des services de la protection de l'enfance.

Ces récits de la première année de recherche m'ont amené à regarder de plus près ce qu'ils disaient de leurs pères, de leurs manières d'être présents, ou absents. Il me fallait sortir de la dimension caricaturale et prédominante du père militaire et souffrant de syndrome post-traumatique dans ce groupe — après tout, à Cherbourg c'est assez courant de trouver des enfants de militaire. Ces situations ont en commun des relations au père marquées par l'insécurité, des violences physiques parfois, par l'alcoolisme, et/ou l'absence. Toutefois dans cette génération, la famille élargie viendra à un moment ou un autre du développement du jeune enfant veiller ou se substituer au couple défaillant. Continuons l'investigation.

La « résilience sociale » serait pour nous ici la possibilité à retisser des liens sociaux après une rupture sociale, à préserver et maintenir son identité narrative en y intégrant les changements de vie, et à s'appropriier les outils sociaux mis à sa disposition pour le faire : c'est-à-dire à être toujours un homme qui paraît et semble aux autres. Toutefois, la pertinence du concept ne vaut pour nous qu'associé à « sociale », en ce sens qu'il interroge ce que le social offre à la résilience pour le faire : le « sembler » est interpellé.

1.2 — « *Les fils de la crise et de l'entre-deux mondes* »

Christian B. évoquera des conditions d'existence et de violences infrafamiliales, similaires à celles évoquées par Paul H. du groupe précédent. Elles dureront jusqu'à ce que sa mère se décide à quitter le foyer et qu'ils vivent ensuite une vie de fuite, en insécurité permanente. Il avait 12 ans lorsqu'elle se réfugia dans une autre ville au sein d'un foyer pour « femmes battues » : « J'ai vécu l'enfer. L'enfer. De l'âge de 0 à l'âge 12 ans... (Citant une litanie de maltraitance.) J'étais tellement maladroit, tellement je tremblais... tellement je... jusqu'à ne plus pouvoir écrire... » Son père, militaire engagé, avait combattu en Indochine et en Algérie, et était traumatisé de guerre. Avec l'alcool, ce père fut un homme violent et dégradant vis-à-vis de son fils, il sema la terreur dans la famille. Lors de l'entretien n° 1, pendant les 25 premières minutes, il évoquera les sévices subis dans son enfance, avant même que je puisse lui poser la moindre question. Ce passé traumatique envahira l'ensemble de l'enquête, comme son accompagnement.

Le père de Jean Luc G. fut autoritaire, et peut-être très dur pendant l'enfance. Avec l'arrêt de l'alcool et la retraite, alors qu'il a 15 ans, il est possible que les choses se fussent apaisées. Il nous dira avec pudeur : « Parce que mes parents buvaient aussi. Mon père a cessé de boire et ma mère aussi, mais avant on a vécu un petit peu dans l'alcool. » Puis il ajoutera plus tard après une heure d'entretien : « [— ça se passait bien avec votre père ?] — L'enfance difficile..., un passage difficile, déjà la famille nombreuse..., et puis le problème d'alcool avec mes parents, et tout ça..., y avait pas mal d'embrouilles. C'est quand j'étais jeune. Ça forge le caractère. »

Christo L. grandit dans la misère, il a 9 ans lorsque son père décède. Lors des différents entretiens, il évite d'évoquer l'enfance, nous savons par ailleurs qu'elle fut très difficile, que le père buvait et qu'il n'y avait pas à manger tous les jours pour cette famille nombreuse. Il dira juste : « Mon père aussi, il fallait que ça marche. »

Guy N. décrit son père de manière apparemment contradictoire. D'une part un père en retrait, avec beaucoup de problèmes d'argent, souvent absent, et travaillant beaucoup pour pouvoir s'en sortir, mais absent également dans la gestion du ménage. Et parallèlement, il raconte un contexte familial difficile lors de sa scolarité, associé à une « éducation pas trop conciliante » : « tu fais des conneries, tu te prends une trempée... c'était des trucs comme ça. » Lors du second entretien, j'apprendrai que deux des trois frères furent placés en famille d'accueil et que la dernière sœur vivait alors en foyer pour adolescents difficiles. Et alors que nous évoquions ensemble la fratrie, il ajoutera « il y a eu le décès de ma petite sœur par le cancer, ensuite y a eu mon père. Ça a été la rupture complète : mon père je me suis rendu compte que c'était un lien. Un pont avec beaucoup de gens dans la famille... dans les familles ». Après le décès de son père, Guy N. découvre — par le manque révélant peut-être le manque d'avant — la fonction du père : celle de l'ouverture et de l'accompagnement dans le monde. On ne voit d'ailleurs pas dans le sociogénogramme, ni dans son discours, la fonction du père apparaître pour aucun des enfants de sa fratrie.

Pour Jacky D., tout est différent, jusqu'à ses 18 ans, il vit dans une famille aimante. Il partage avec eux des liens familiaux ouvrant sur le monde. Puis en 1999, son « sol » s'effondre. Son ami décède devant ses yeux dans un accident de scooter, sa grand-mère et marraine également, et le couple parental « éclate ». Jusqu'alors : « Je croyais en fait qu'une famille, c'était uni pour la vie. Et puis voilà. En plus, c'était avec la meilleure amie de ma mère que mon père est parti. Il s'est remarié en plus. » Toutefois, quoique parti vivre dans la Drôme, son père est toujours présent ; il pourra d'ailleurs aller vivre chez lui pendant 1 ½ ans, entre 2014 et 2016.

Pour 4 sur 5 des personnes enquêtées, les pères sont absents, présentent un problème addictif, et ont pu être violents. Ils ont tous beaucoup de pudeur (à l'exception de Christian B.) pour parler de leur père. Mais est-ce de la pudeur ou de la peine/haine/honte/manque contenue, et/ou de la honte sociale ?

1.3 — « *Les liminaires* »

Dans ce groupe, Roger T. semble faire exception. Son père a toujours été fort présent pour ses enfants. D'une part, il a protégé ses quatre autres enfants des inconduites sociales assez fréquentes dans la famille élargie (alcool, violences, vies marginales); et d'autre part, il a favorisé leur intégration dans le monde social qu'il connaissait : monde d'ouvriers ruraux. Il leur a transmis à tous — y compris à Roger T. — les valeurs du travail.

Pour Julien G., même si son beau-père fut présent à cette place de beau-père dès l'âge de 3 ans, la fonction paternelle interroge. De 0 à 3 ans, le couple premier a vécu une crise avec de la violence et des cris jusqu'à la séparation, ce qui créa un premier univers insécurisant. Par la suite, à deux reprises (à 8 ans et 18 ans) Julien G. ira vivre un an puis deux ans chez son père au gré de ses choix, mais également de la dynamique du couple de la mère. Ses parents sont là bien sûr, mais Julien se sent comme « un pion sur leur échiquier ». Il se sent balloté au gré des mutations de son beau-père et laissé à lui-même avec un sentiment mélangé de liberté (au Pakistan), mais aussi d'abandon.

Paul Émile L. abandonné par son père dès la naissance, a connu également les abandons successifs émanant des ruptures géographiques et familiales, comme des interventions de l'ASE. Il a connu la violence de 0 à 5 ans de son premier beau-père, tout comme la maltraitance par négligence de sa mère ; à cette époque, c'est un prêtre qui assurait bien souvent le repas du midi pour les enfants du couple. Il vivra ensuite en famille d'accueil. Ce ne sera qu'à ses 10 ans que son second beau-père l'adoptera et qu'il lui donnera son nom de famille. Sa mère, « s'étant mise en couple » trois ans auparavant, partit vivre avec lui dans le Nord en refondant une famille (nous reprendrons son histoire dans la sous-partie sur « les ruptures » plus avant).

Enfin, Amélie D. vécut dans la maison familiale jusqu'à ses 18 ans, puis prit la fuite. « Ça ne pouvait pas être pire que ce que je vivais chez moi. J'ai appelé le 115, et c'est eux qui m'ont pris en charge le jour où je suis partie. »... « La base, tous mes problèmes ont commencé le jour où j'ai perdu mon grand-père, ça a été trop soudain, c'était lui mon papa. C'était lui mon pilier ! » Lors des différents entretiens, elle évoquera de manière prégnante la maltraitance, la violence, les abus, l'alcoolisme de son père et la « complicité » aveugle de sa mère. Elle insistera sur son grand-père décédé, figure paternelle idéalisée de laquelle elle devait se détacher.⁵⁹⁷ Amélie apprendra plus tard que ses grands-parents maternels avaient alerté la gendarmerie, sans résultat. La famille élargie ne prit pas le relais et la situation se poursuivit jusqu'à ses 18 ans.

Pour $\frac{3}{4}$ des bénéficiaires de cette « génération », la défaillance de la fonction paternelle caractérisée par l'absence et l'instabilité, la négligence et/ou la violence est présente de manière franche, même si la fonction maternelle n'est pas exempte de « défaillance ». Mais ce qui diffère des autres groupes plus âgés et renforce l'effet délétère de cette faillite, c'est l'absence d'intervention familiale. Aucune personne tierce de l'environnement familial (ou de proximité) n'est venue se substituer à la défaillance d'élevage. De même plus tard, les soutiens et les étayages familiaux élargis se sont montrés absents de leurs vies de jeunes adultes. Ses difficultés infrafamiliales ont favorisé l'isolement et le repli des familles sur elles-mêmes (par rejet et/ou par honte sociale) et la perte des liens élargis avec l'espace de socialité primaire. C'est en ce sens que nous proposons le terme de « familles encloses ».

1.4 — « *Les entrants dans le monde* »

Dans notre panel, seul Joris E. aura un père présent tout au long de son existence. Il incarne un modèle d'appartenance sociale auquel Joris E. peut « s'opposer ». Pour les autres, les

597. Nous retrouvons ses figures idéalisées dans les récits de Roger T. à travers celle du grand-père paternel décédé également, et chez Julien G. à travers l'image protectrice de sa sœur aînée : dans la théorie d'attachement, nous parlerions de perte de la figure de sécurité. Toutefois lorsque nous parlons de la faillite de la fonction sociale paternelle dont la violence et souvent l'addiction sont une des composantes, nous entendons ici la faillite de l'accompagnement, de l'ouverture et de l'introduction dans le monde. Faillite qui incombe également au service de l'ASE qui ne semble pouvoir assurer ni la sécurité, ni la permanence, ni l'introduction favorisée dans le monde de la sociabilité secondaire.

choses furent plus complexes : 6/7 furent confrontés à la disparition effective du père de la cellule familiale à des âges différents au cours de leur existence.

Jérémy N., décrit un père violent ; il sera placé à treize ans en foyer. Cynthia A., comme Fabien M., n'a pas connu son père. Et si Fabien M. eut un beau-père « faisant fonction », la séparation du couple parental alors qu'il a tout juste 18 ans, coïncide avec le début de sa rupture sociale avec la famille et avec le monde. L'enfance de Cynthia A., née d'un père inconnu⁵⁹⁸, est marquée par l'absence d'un substitut réel et durable. Il y eut bien sûr des hommes bienveillants autour d'elle : « tonton », le mari de la famille d'accueil⁵⁹⁹, des éducateurs, le premier mari de sa mère. Mais aucun lien permanent ne vit le jour où elle put s'assurer (ni ne fut autorisé par sa mère et les institutions de l'ASE). Jonathan D., après la perte de lien avec ce père violent alors qu'il a 5 ans, vivra une expérience similaire à celle de Cynthia A. ; et lorsque vers ses 16 ans, alors qu'il se sent seul et qu'il tente de renouer contact avec son père, il trouvera porte close. Damien L. quant à lui se verra imposer à 10 ans un beau-père maltraitant. Pour Kaled W., les choses sont différentes. Il a 16 ans quand les parents se séparent et jusqu'à son départ pour la France à 18 ans, il restera en contact avec lui ; par ailleurs, la sociabilité familiale en Guadeloupe avec un fort ancrage dans la filiation maternelle est bien différente du modèle métropolitain.

De fait, les situations qui apparaissent les moins inquiétantes à ce jour pour leur devenir sont celles de Kaled W. et de Joris E., ceux-là mêmes qui bénéficièrent de la présence paternelle la plus longue et sans disparition. Puis celle de Cynthia A. qui, quoique fort fragile, semble faire son chemin dans la vie⁶⁰⁰. Bien sûr, les destins de ces jeunes ne sont pas tracés ; mais dans un temps où les solidarités se réduisent nettement au sein de la cellule familiale, la faillite de la fonction sociale paternelle n'apparaît-elle pas comme ayant un impact important ?

1.5 — Une fonction qui s'étiole

Au fil des « générations sociales » et des transformations socio-économiques, on observe tout à la fois des constantes et des changements. Dans les histoires de vie de bon nombre des personnes enquêtées, la faillite de la fonction découle soit de la violence, des addictions, de l'instabilité, de l'insécurité, ou l'absence du père. L'absence d'une figure sécurisante et stable se traduit par :

- une absence de disponibilité psychique ou physique des pères ;
- une absence due à l'instabilité psychique de ceux-ci, ou à la succession des figures potentielles proposées à l'enfant ;
- une absence de sécurité psychique et physique assurée par ceux-ci pour marcher dans et vers le monde.

Les transformations observées sont en lien avec l'évolution des structures familiales. Le rôle imparti à la solidarité familiale élargie s'est affaibli au profit d'une secondarisation croissante de la prise en charge des défaillances infrafamiliales. Ainsi lorsque les parents se trouvaient en difficulté pour assurer l'élevage de leurs enfants, la mission était le plus souvent dévolue, hier encore, à la famille élargie (oncles, grands-parents, ou relations proches : pour Marc B., Francis L., Paul H., mais également, dans un second temps de son existence, Christian B.).

De même, nous avons assisté à la disparition de la figure paternelle qui accompagne les premiers pas dans l'espace de la sociabilité secondaire (le travail). Le monde a changé si vite

598. Elle n'est même pas assurée du nom que lui a donné sa mère.

599. Dans les familles d'accueil, la fonction paternelle semble apparaître toujours dans l'ombre de la femme d'accueil. Mais quand bien même, elle se trouverait accomplie, elle se situerait toujours dans l'ombre de la protection de l'enfance (de même dans la fonction éducative, elle sera toujours institutionnellement attribuée).

600. Elle bénéficia malgré tout d'une permanence des liens avec sa mère fort défaillante ; d'une longue période dans une même famille d'accueil qui, malgré l'arrêt de l'accueil, laissera la porte ouverte ; et d'un accueil sur le FJT de fort longue durée. De plus, quoique discrète, il me faut noter la présence de nombreux liens disponibles dans le registre de la socialité primaire dont elle reconnut l'importance après le décès de Tonton, l'ami de sa mère. De fait, il y avait la famille de celui, d'abord sa mère puis ses sœurs, mais il y avait également le premier mari de sa mère et ses enfants avec qui elle a partagé des moments d'enfants ; premier mari qui avait voulu adopter Cynthia.

pour une partie des pères ; ils se sont trouvés en décalage avec le monde comme avec leurs propres enfants. Pour les plus âgés, le père guidait l'inclusion professionnelle de ses enfants lorsqu'il le pouvait ; et si ce n'était pas lui, un membre de la famille élargie pouvait s'en charger. Mais cette transmission n'était possible que lorsque la fonction professionnelle du père n'était pas menacée de disparaître par les transformations économiques et techniques comme ce fut le cas à partir des années 80. Le phénomène est d'autant plus marqué au vu de leurs origines sociales et de leurs « qualifications » manuelles qui étaient amenées à disparaître. Les transformations en cours menacèrent, plus que toutes autres catégories sociales, la possible réalisation de la fonction paternelle dans les milieux ouvriers et ouvriers ruraux. Ne se sont-ils pas trouvés en incapacité de transmettre, « humiliés » qu'ils pouvaient être dans leur travail⁶⁰¹ ? Et cela, sous l'autorité croissante de l'assistance ? Dans ce contexte, pouvaient-ils encore remplir ce rôle social ?

Jusqu'alors, « élever » les enfants relevait du registre des relations primaires au sein du groupe. Puis progressivement, au fil de l'évolution des modèles familiaux, la fonction sociale paternelle défaillante fut renvoyée aux institutions de l'assistance (aide sociale à l'enfance) pour devenir de leur quasi exclusive responsabilité. Mais ses institutions ne remplissent pas tout à fait la nécessaire contrainte de l'appartenance (ou ne l'assume pas) ni la fonction de guidage et d'ouverture au monde. Elles tentent d'y répondre par cette prescription sociale dominante : l'autonomie, tout en assumant qu'une « Matrivilité »⁶⁰² partielle, distante et nourricière jusqu'à la majorité. L'autonomie, dans ces situations-là, y est perçue comme une nouvelle insécurité, voire un nouvel abandon, et là encore la fonction paternelle apparaît défaillante.

De plus, bien souvent, les défaillances paternelles ont été pour beaucoup responsables des premières ruptures vécues dans l'enfance. N'ont-elles pas influencé de manière significative leur évidence naturelle d'être au monde, et, par le fait, leur « vulnérabilité » vis-à-vis des événements qu'ils auront à traverser dans leur existence ?

2 — *Ruptures*

Par « rupture » j'entends ici tout événement social (perte de travail, décès, séparation, déménagement, expulsion etc.) qui entraîne une perte de liens, toutes sphères confondues.

601. Ils ont sans doute en commun avec les pères immigrés de premières générations ce grand décalage social à leurs yeux et aux yeux de leurs fils qu'ils vivent par la migration. Ils vivent les transformations sociales entre acculturation et déculturation. Françoise Hurstel parle de migration intérieure lorsqu'elle évoque les ouvriers de l'industrie automobile de la région de Montbéliard. Cf. Françoise Hurstel, *La déchirure paternelle*, op. cit.

602. « Autrement dit, la domination masculine d'un point de vue sociologique ne peut s'appréhender seule, sans la question de la domination maternelle sur le plan psychologique : la loi du plus fort, celle des fils, symboliquement associés à la première, ne peut exister sans la puissance de leur enchaînement au lien maternel, et leur volonté de s'en émanciper, en tant que prérogative d'une autre forme de toute-puissance, celle de leur mère. Le terme le plus exact pour désigner les mécanismes de domination sexués et sexuels à l'œuvre devrait être donc celui de "matriarcat viriarcal", mais nous lui préférons celui de "domination matrivilite" — ou matrivilité. La tentation d'infantilisation des hommes et de victimisation des mères pourrait en être l'un des révélateurs, au jour où la prise de conscience de la transformation des rapports sociaux de sexe est majeure. » Extrait d'une conférence de : Éric Verdier, *Boucs-émisaires : mauvais genre, minorités visibles*, colloque de Lille du 18 novembre 2009, L'apparence physique : motif de discrimination. <http://www.paysdesaverne.fr/Files/Other/ACTIONS/Charte/2017-diversite/l-apparence-physique-motif-de-discrimination-colloque-ScPo-Lille-2009.pdf>

Il y reprenait son concept de matrivilité, en opposant domination masculine (non pas paternelle) et domination maternelle (non pas féminine). Ainsi dans la famille, la place du père est « garantie » par sa fonction masculine acquise par le travail (traditionnellement) et ouverte vers l'extérieur, et réciproquement. Les changements récents ont amené à réinterroger ces répartitions, toutefois avec l'expansion de la place de l'assistance sociale, le partage du travail, etc. la fonction paternelle initialement appuyée sur la domination masculine est fortement réinterrogée, et l'institution de la protection de l'enfance est devenue à ce titre une institution matrivilite.

2.1 — *Les tombés des classes laborieuses*

Parmi les différents exemples développés précédemment, nous avons vu à l'œuvre combien les biographies individuelles croisaient des processus familiaux, eux-mêmes traversés par des processus globaux de transformation sociale. C'est dans ces multiples mouvements que les histoires se dessinent et se constituent. Les ruptures succinctement répertoriées dans les tableaux de présentation⁶⁰³ s'inscrivent elles-mêmes dans la diversité de ces mouvements. Lorsque j'observe les temps de ruptures répertoriées en lien avec les sociogénogrammes⁶⁰⁴, que ces dernières soient géographiques, professionnelles ou familiales, chacune d'elles produit un effondrement d'une partie significative des liens préexistants lui étant « attachés ». Effondrement qui peut alors s'étendre comme par écho à des champs différents. Chaque fois se redessine une nouvelle toile de relations (un filet, ou maillage) qui pour l'essentiel correspond à une réduction ou une amputation de celle-ci. Après chaque rupture, il s'agit de reconstruire sa « galaxie » de liens. Les liens familiaux pour ce groupe en ont souvent été le support. Le mariage, par les apports de la famille élargie, a permis ensuite d'ouvrir à d'autres possibles comme ce fut le cas pour Marc B., Blaise F. ou Christine A. Paul H. retrouvera des solidarités d'enfance à ses retours de Paris, ils se poursuivent et se reconstituent avec d'autres liens sous des formes assez similaires.

La lecture pour chacune des situations nous laisse entrevoir un double phénomène d'empilement de ruptures qui successivement se met en place au cours de la vie :

- Un empilement répétitif dans le temps.
- Un empilement dans l'instant avant le basculement.

Reprenons et illustrons ces deux phénomènes :

1— *L'empilement répétitif* de ruptures, de cassures ou de pertes s'inscrit dans le temps. Si elles peuvent apparaître orphelines, elles ont tendance à peser les unes sur les autres dans la durée : ruptures professionnelles, familiales, décès et/ou blessures narcissiques. De plus, il est difficile de définir un ordre prioritaire dans leur articulation. Évoquons quelques exemples :

– Jean Paul M. est célibataire. Il travaille comme ouvrier charcutier. Très tôt, il achète une maison, mais les emprunts à taux variables le mettent en difficulté. Il est alors obligé de reprendre un appartement au sein de la ZUP. Il s'installe alors à proximité de ses parents en 1996 dans un appartement social. Sa mère est hospitalisée en long séjour en 2000 et son père malade vit à la maison. Parallèlement, au travail, la fin de l'année fut difficile : il sera licencié. Il dira à ce sujet « qu'il n'avait plus la tête à cela ». Viendront se greffer dans le mois de décembre deux décès : celui de son père et celui de son frère aîné. À la suite de quoi, il reprendra « la pauvre mère » chez lui et se placera en situation d'aidant.

– Francis L., quant à lui, se retrouve père à 18 ans et marié à 19 ans. Il part travailler en intérim à Paris, où il trouvera un CDI. Il revient le week-end à Cherbourg auprès de sa femme et de ses enfants. La situation n'est pas satisfaisante pour le couple. Il est alors possible qu'il mène plus ou moins une double vie, tout en assurant financièrement la vie de famille. Ils se sépareront puis divorceront en 1995. Francis L. tente de trouver un équilibre social pour s'occuper de ses enfants (qui iront vivre une année avec lui à Paris). C'est durant cette période qu'apparaissent des difficultés au travail. Un sentiment de non-reconnaissance naît chez lui alors qu'après le départ de son chef d'équipe, ce poste est confié à quelqu'un d'autre que lui. Se jugeant lésé, il prend une année sabbatique pour revenir à Cherbourg afin de se rapprocher de ses enfants. Il tente alors l'aventure d'un commerce en ouvrant un bar. Mais l'échec de celui-ci produit des ruptures multiples : avec ses enfants, avec sa famille, avec le travail...

– Chez Marc B., comme pour les autres, les premières ruptures s'inscrivent souvent dans l'enfance. Rappelons juste qu'il fut « placé » chez son grand-oncle à l'âge de trois ans ; et il ne

603. Voir Annexe V.

604. Représentation spatiale et temporelle des liens familiaux et relationnels de la personne ; il permet de voir l'évolution de ceux-ci dans le temps.

verra son père par la suite qu'à de très rares occasions, et sa mère de temps en temps le week-end. À l'entrée dans l'âge adulte, il fait beaucoup d'intérim, quitte sa famille « d'accueil » pour construire son couple conformément à l'idéal de son temps. La transformation du travail et des modes de production semble être le premier maillon de l'effondrement de son projet de vie. Après plusieurs années d'intérim et de CDD, il est embauché en CDI chez Nepco (Lisieux) en 1993. Rapidement, il est pressenti pour un poste d'encadrement. Devant la pression au travail, il tente d'échapper au nouveau management en choisissant des postes de travail de nuit et de week-end. Ces difficultés ont sur lui des répercussions physiques avec l'apparition d'un ulcère gastrique. Il justifie ce choix par son désir d'être auprès de ses enfants et de permettre à sa femme d'accéder à l'emploi. En 1996, sûrement en difficulté, il négocie un licenciement en espérant trouver un autre travail. C'est dans cette période de chômage qu'est abandonné le projet de pavillon familial. Il ira jusqu'à solliciter l'aide de son père vivant à Paris, ce père qu'il n'a que très peu vu dans sa vie, et qui là encore se montrera absent. La vie du couple se détériore. On peut noter dans cette histoire le décès du beau-père en 1998, avec lequel il s'entendait bien. Cet événement précède la séparation « explosive » en 1999.

Nous pouvons établir deux remarques : l'empilement de ruptures ou cassures successives n'enlève pas la volonté de ces sujets du monde de rester en lien avec celui-ci. En effet, ils mettent en place des stratégies dynamiques qui visent à rester acteur tout en protégeant leur identité⁶⁰⁵. De plus, la référence première à l'appui de la possible reconstitution ou du maintien des liens sociaux passe inexorablement par le travail comme support de représentations.

2 — *L'empilement « dans l'instant »* de ruptures, de cassures ou de pertes se remarque souvent dans un temps très court avant le « lâcher » — plus ou moins important — du jeu social des distinctions. La personne peut faire le choix d'une autre voie (aidant, commerce) moins exposée socialement ; ou encore, elle bascule dans une posture de disparition sociale associée à une « prise en charge » de l'ASIG : position dynamique de retrait et de repli. On le retrouve dans l'ensemble des situations de cette génération. Cet empilement de ruptures dans « l'instant » clôt souvent une série préalable d'événements négatifs qui s'étend sur une période plus ou moins longue et produit une fragilisation de l'identité sociale.

Reprenons l'exemple de Jean Paul M.. Avant le choix de devenir « l'aidant » de sa mère, il cumule une série de « malheurs » durant le mois de décembre 2000 ; ceux-ci touchent les deux espaces de sociabilité primaire (famille) et secondaire (travail) et le confinent dans une sorte d'impasse. Il en est de même pour Francis L. Il voit « s'abattre » sur lui au mois d'août 1999, la fermeture pour faillite de son commerce le 10, le décès de son père le 22, ainsi que celui de son modèle de substitution paternelle (son voisin). Il y associe dans son récit, la rupture totale des échanges avec la mère de ses deux fils ; et pour y ajouter de l'intensité dramatique et de la sur-signification, il met en lien sa faillite avec le : « 10 août, la veille de l'éclipse totale de Soleil, vous vous rappelez ? »⁶⁰⁶

Blaise F., dont nous avons souligné qu'il « respire » en fonction des difficultés de l'entreprise qui l'emploie, se blessera le 22 septembre 2007. Cet accident de travail, au lendemain du départ de son ex-femme dans les Ardennes, sera suivi d'un arrêt de 18 mois à l'issue duquel il bénéficiera d'une RQTH. Cette date est pour lui celle du basculement dans des difficultés financières qui le conduiront au surendettement puis à se voir proposer un accompagnement, 10 ans plus tard. D'autres événements sociaux ajouteront de l'insécurité : la réduction du temps de travail, une réduction du salaire et la santé de l'entreprise. Il laissera par ailleurs entendre que le 22 septembre n'est pas une date anodine⁶⁰⁷, attribuant ici un « sur-sens »

605. L'identité pourrait se définir ainsi : quoiqu'en mouvement, en transformation, en adaptation continue avec le monde réel, elle produit un discours « Un » de continuité, de permanence de la définition du « soi » et de son sens dans le monde.

606. Une forme de « distinction » pour la préservation narcissique par l'association des événements à un fait exceptionnel : il les relie à une dimension astrale.

607. « Deux fois 11, vous savez... » il faisait alors référence au 11 septembre...

dramaturgique là où il y avait du manque, et intégrant son « destin » dans quelque chose de plus large.

Chez Hervé C., nous retrouvons également ce phénomène d'empilement dans l'instant qui, sans aucun doute, le fragilise. Plusieurs faits s'associent durant l'année 2012-13 : la faillite de son autoentreprise, le décès de son père, et le décès de Jacques, son ami de longue date avec qui il a construit sa vie sociale et familiale en dehors du travail. Pour chacune de ses pertes, le lien avec un ensemble de relations associées s'effondre. Son père faisait le lien avec ses frères et la famille d'origine ; avec le décès de Jacques, il perd le lien avec ses propres enfants et la famille de son ami, et une grande partie de ses liens « passions » avec la course automobile ; et sans sa petite entreprise, il ne peut plus continuer à entretenir des liens avec les anciens collègues de travail. Il n'a plus « besoin » de les voir, car ils n'ont pas besoin de lui ! C'est d'ailleurs ce qu'il dira en parlant de ses enfants à son accompagnatrice qui lui demandait pourquoi il ne cherchait pas à avoir de leurs nouvelles : « Ils ne doivent pas avoir besoin de moi, sinon je les verrais. » En quelque sorte, il n'a plus les « moyens » de l'échange ni les liens. Il ne peut plus donner ni recevoir... ni rendre.

Dans ces exemples, nous observons une circularité d'échanges entre les différents espaces de travail et les espaces familiaux qui traversent les histoires de vie de ces personnes. Mais également, comment en cascades, les ruptures dans un « champ » exercent un impact sur les autres champs et produisent des dynamiques d'ouverture ou de repli répondant à des stratégies individuelles contextualisées.

2.2 — « *Les fils de la crise et de l'entre-deux mondes* »

Dans ce groupe, le phénomène d'empilement est toujours présent. Toutefois, le moment de basculement avant la « chute sociale » est moins évident à saisir que dans le groupe précédent. Pour l'essentiel (4/5), ils étaient déjà marginalisés en terme de travail (3/5 sont au RSA depuis leur âge de 25 ans). Les ruptures font suite à des événements extérieurs à la sphère professionnelle, mais ils vont toutefois venir l'impacter plus ou moins directement. Plus difficiles à repérer, elles s'opèrent sur des vies déjà bien précaires (à l'exception de Jacky D. avant 18 ans, et de Christian B.).

Pour illustrer, reprenons pour chacun des enquêtés de cette génération sociale le cours des événements de leur vie.

– Jean Luc G. est déjà en marge du monde du travail, sans qualification à la sortie de l'adolescence ; il est comme enfermé dans ses solidarités familiales élargies, mais elles ne lui permettent plus d'ouverture vers le monde « extérieur » (comme elles l'ont permis à ses aînés). Dans ces conditions, la succession des pertes sur ce monde clos sera pour lui très préjudiciable pour ses « ressources » sociales. Ces ruptures s'empilent entre 2010 et 2013 : séparation du couple de son frère, le décès de l'aînée de la fratrie, puis du grand frère, puis d'une autre sœur, et ensuite celui de sa mère en 2012-2013. Il se retrouve alors à vivre dans la maison familiale seul avec son père ; il s'en décrit l'aidant. On peut supposer qu'il bénéficie également à cette époque du soutien familial apporté à son père malade. Le père décède en 2014, la maison familiale est vidée : son monde s'effondre. Il ira se « réfugier » chez son frère divorcé avec qui il s'enfonce dans l'inactivité, les dettes et l'alcool jusqu'à l'expulsion. Face à cet *empilement de pertes et de cassures*, il sera sans « voix » et sans « réaction » ; dans ce même état psychologique qu'au moment de l'expulsion : « parce qu'on était tombé bas ; et je pense que si on ne nous avait pas pris en charge et tout ça, on aurait plongé un petit peu plus et ça aurait mal fini ! »

– Pour Christian B., nous observons un *empilement de ruptures dans le temps* qui le fragilise et qui va l'amener à la rue à Coutances alors qu'il n'a pas encore 20 ans (1990) ; il sort de la rue grâce à l'intervention d'une travailleuse sociale auprès de sa grand-mère paternelle (c'est-à-dire, par la remobilisation des liens primaires). En réintégrant un environnement familial soutenant (qu'il n'aurait pas sollicité), il construit sa vie jusqu'à la séparation et le divorce en 2008. Après ce premier point d'arrêt, il continue sa vie de travail et de sport, et rencontre une nouvelle

compagne avec qui il vivra 4 ans. Toutefois, il va changer de poste de travail au sein des services techniques de l'agglomération avant que n'arrive une cascade d'événements ; ceux-ci ne se seraient peut-être pas produits si ses conduites addictives ne l'avaient pas amené à fréquenter des personnes de plus en plus instables et dangereuses. En mai 2014, il subit une agression par arme à feu ; il rompt les liens avec sa famille paternelle, en partie parce qu'il ne se sent pas reconnu dans sa posture de victime, mais il évite ainsi les reproches qui pourraient lui être faits sur ses fréquentations et ses propres inconduites. En août, il fait plusieurs tentatives de suicide et se retrouve en longue maladie. Au début 2015, sa compagne part et il se voit retirer son permis de voiture à la suite d'un accident sous alcool ; et en mai 2015, il est hospitalisé en psychiatrie. Il doit faire face à cet *empilement de cassures dans l'instant* : un « sol » identitaire fragile potentialise sa vulnérabilité et les événements violents font écho à son enfance insécurisée et maltraitée qui rejaillit dans un discours envahi.

– Christo L., malgré un « sol » fragile fait de déclassement social et culturel, et d'éloignement de l'emploi, arrive à construire une courte vie sociale⁶⁰⁸. Le décès de sa mère l'année suivant son mariage n'altère pas cette « réalisation » répondant aux représentations sociales qui associent travail et construction d'une famille. Mais en 2011, la séparation et le divorce viendront stopper cette courte réalisation sociale : arrêt du travail, effondrement psychologique avec tentatives de suicide et alcoolisation massive. Il prendra, comme Jean Luc G., un logement avec son frère et se fera expulser en 2015. Après 2011, ce sera la fin du travail jusqu'à l'accompagnement du CDHAT et la tentative de travail adapté en 2017.

– Chez Guy N., le décès d'une sœur cadette à l'âge de 16 ans, puis celui de son père en 2006 semblent avoir favorisé le basculement et l'effondrement des liens de sociabilité tant primaire que secondaire. En 2007 il subira une longue incarcération. Mais ce basculement s'effectue également sur un sujet du monde aux liens sociaux incertains et fragiles.

Pour chacun d'entre eux, on observe une perte de liens et de relations qui s'accumule progressivement à chaque cassure de leur vie. Toutefois, Christian B., et dans une moindre mesure Christo L., ont su durant un temps donné élargir les bases de leurs sociabilités ; le premier à travers le travail et le sport s'était créé un ensemble de relations multiples et variées⁶⁰⁹, le second s'était ouvert à des liens de travail et de solidarité familiale avec sa belle-famille.

– D'une façon différente, l'histoire de Jacky D. commence par *un empilement dans l'instant*, moment traumatique pour lui où son monde s'effondre en 1999, il a tout juste 18 ans. La même année, il perd son meilleur ami dans un accident de scooter devant ses yeux, sa grand-mère et marraine à laquelle il était attaché, et le couple parental se sépare : un orage dévastateur dans un ciel d'été. Jacky D. semble avoir grandi dans un environnement stable et solide. Toutefois, une « ombre nuageuse » était déjà présente, un goût pour les produits addictifs l'avait amené à être hospitalisé deux mois en psychiatrie l'année précédente (1998). À partir de ce moment suivront trois cycles de six années environ. Ils se décomposeront ainsi : une perte, une cassure ou un décès ouvre une période de fortes addictions, puis une période de soins assez longue suivie d'un retour au travail. La dernière de ces boucles — un peu plus longue — a commencé à la suite d'un accident de travail alors qu'il venait de signer un CDI comme échafaudier à l'EPR en 2012 ; le retour vers les soins se fit au début de l'année 2017.

Il faut noter chez Jacky D. la permanence des liens familiaux et amicaux, et, semble-t-il, sa capacité à s'y maintenir et à en reconstruire. Toutefois, il vit seul (souvent en « coucou-night »), il est au RSA et son corps vieillit prématurément.

608. Il réussit à créer une famille (il a un fils), et à trouver et tenir un travail malgré ses difficultés.

609. Christian B. égrainait lors de nos entretiens tels un chapelet, la liste et la « qualité » des personnes avec qui il avait été en lien avant l'agression et avec qui ils avaient partagé des « intimités » : une telle médecin, une telle comptable, un tel directeur, etc., cherchant à se montrer à lui-même qu'il devait être quelqu'un « d'intéressant » d'une part, et mesurant dans un sordide ressassement l'étendue de sa « consommation » sociale, d'autre part.

2.3 — « *Les liminaires* »

La lecture de ce groupe me permet de distinguer d'un point de vue théorique deux types de ruptures qui certes sont présentes dans les autres générations, mais qui apparaissent de manière plus significative du fait de leur âge. Je dis théoriquement, car dans la réalité complexe et dynamique des processus de vie, elles se situent toujours sur un arc de cercle de possibles dont les deux pôles seraient balisés par les deux types de ruptures définies ainsi :

- Rupture inscrivant le sujet dans un *subir* manifeste de l'événement.
- Rupture résultant d'un *agir* du sujet, et provoquant l'événement.

D'une part, il y a les ruptures vécues et subies dans leurs vies, et provoquées par leur entourage. Dans ce cas, chaque rupture subie est une atteinte à l'intégrité sociale et à l'identité de la personne. Il peut s'agir de perte de lien et abandon, décision d'un juge, violences psychologiques ou physiques répétées, maltraitements par négligences, et de quelques autres formes ou sources qu'elles adviennent, décès, licenciement, séparation ou divorce, etc.

D'autre part, les ruptures avec l'environnement familial et social sont parfois provoquées par la personne elle-même, comme une stratégie de protection narcissique et/ou une affirmation sociale de soi. Pour ce groupe :

- Roger T. contre l'avis de ses propres parents, ira se mettre en couple avec la mère de sa fille.
- Amélie D. ira vivre en rue à ses 18 ans, après le décès de son grand-père.
- Paul Émile L. à ses 20 ans prendra la route et laissera son travail. Cette rupture active se produit en réaction sans doute au départ de ses parents dans le Nord à la suite des problèmes judiciaires qu'il avait occasionnés ; elle découle sans doute également, de son incapacité à trouver un logement alors qu'il travaille en CDI.

Je n'avais pas jusqu'alors distingué ces deux modalités de rupture dans l'analyse des récits. Elles sont pourtant fondamentales pour appréhender la rupture comme une modalité de protection de son identité de sujet et du maintien paradoxal de la capacité aux liens sociaux, que je développerai plus loin. Toutefois, chaque rupture, quelle qu'elle soit, se caractérise par une perte de liens sociaux réels et potentiels pour le sujet ; elle est en cela source d'esseulement.

Jusqu'alors j'avais distingué d'une part, une succession de ruptures dans l'existence dont je supposais qu'elle fragilisait le sujet et son inscription dans des liens sociaux : « *empilement des ruptures dans le temps* » et d'autre part, une succession de ruptures dans un temps rapproché : « *empilement des ruptures dans l'instant* ». Ces dernières favorisent le « basculement » dans l'isolement social, la perte de mobilisation pour soi avec perte de la capacité à entretenir, construire et reproduire des liens, et dans la dépendance à l'ASIG. Ce basculement fait suite à un empilement des ruptures dans le temps qui le favorise. Il se manifeste alors le plus souvent par une rupture actée par la personne face à une situation vécue comme une impasse, une impossibilité, ou comme insensé (de trop). Dans les situations évoquées précédemment, ce même phénomène dont l'objet est sans doute de « faire sens » est présent ; mais je n'avais pas perçu l'importance de cette capacité active et réactive du sujet qui pourtant provoque le « basculement » dans l'isolement social et l'expose à la menace désolante. À cet instant précis, le vécu d'insensé nécessite une réaction pour la survie de l'identité sociale, la rupture est l'expression d'une ultime manifestation de soi, d'une « pulsion d'apparaître », pourrions nous dire.

Dans ce groupe d'âge, les ruptures rapportées concernent pour l'essentiel l'espace primaire et familial, l'espace de sociabilité qu'est la scolarité, ou encore font suite à une agression physique (Julien G.). Au regard de l'âge et de l'histoire sociale, l'espace du travail n'y prend pas la même place que pour les personnes des groupes précédents, car les ruptures sont effectuées au moment de l'entrée dans le « monde des adultes. » Le modèle préalablement décrit

reste opérant mais l'analyse de ce groupe affine le regard porté sur l'importance des ancrages primaires dans un environnement social où les structures familiales tendent à « s'individualiser » et s'exposent au risque de leur dislocation. Cela est d'autant plus important que les impératifs sociaux d'apparition s'individualisent et que l'accès au travail se rétrécit.

En reprenant la vie de Paul Émile L. pas à pas, nous voyons apparaître l'effet cumulé des ruptures répétées dans le temps, puis dans l'instant. Elles furent pour l'essentiel subies jusqu'à l'entrée dans l'errance : rupture actée s'il en est...

L'effet désolant des ruptures cumulées sur le parcours de vie

Paul Émile L. est né à Valence (Drôme) d'un père inconnu. De sa mère, il ne nous dira rien, si ce n'est qu'elle eut 8 autres enfants après lui de deux beaux-pères ; sa mère a 16 ans quand elle est enceinte de lui. Son père « géniteur » vivra trois mois auprès de lui avant de disparaître. Puis sa mère vivra avec « *mon beau-père, le violent* » qui lui fera 4 enfants dont 2 décéderont en bas âge. Il se souvient qu'en maternelle il était turbulent et qu'un prêtre le recueillait le midi pour le nourrir : violence, alcool, insécurité et négligence sont les maîtres mots de sa petite enfance.

À 5 ans, à la suite des plaintes de voisins devant la violence répétée, les enfants sont placés; lui se retrouvera seul dans une première famille d'accueil entre 5 à 10 ans. Il perd les liens réguliers avec sa fratrie et sa mère. Il décrit cette période comme heureuse à l'école et en famille d'accueil; elle fut peut-être obscurcie par le départ de sa mère dans le Nord pour rejoindre son second beau-père, il a 7 ans.

Il a 10 ans lorsque son second beau-père le reconnaît : « Mon père c'est le mec qui s'est mis avec ma mère. » C'est alors qu'il doit quitter sa famille d'accueil et sa région d'origine pour rejoindre le Nord. Il va vivre en foyer pendant un an, avant d'intégrer d'autres familles d'accueil : « Rapprochement familial dans l'intérêt de l'enfant » selon la protection de l'enfance. Il rompt alors avec son territoire d'origine, la proximité des grands-parents maternels, ses copains de l'école primaire et sa famille d'accueil.

À la suite de quoi : foyer, nouvelle école, puis le collège en SEGPA. Il retrouve sa famille le week-end et pendant les vacances (et rencontre son nouveau beau-père). Paul Émile doit alors intégrer deux nouvelles demi-sœurs, puis arriveront les jumeaux. Encore une nouvelle configuration, quelle est sa place ?

À ses 14 ans, ses parents partent s'installer dans les Yvelines le laissant dans le Nord. Il est toujours en foyer et doit finir son collège avant de commencer un lycée professionnel (un CAP électricité qu'il n'aura pas).

À 17 ans, il va vivre pour la première fois chez ses parents aux Mureaux. C'est la période de crise, il en fera « des vertes et des pas mûres ! » « J'ai commencé à être SDF » : dira-t-il. Jusqu'alors, il subissait les ruptures, là il s'agite ! Provoquant sans nul doute ce nouvel abandon : « Mes parents sont repartis dans le Nord, sûrement à cause de mes conneries. J'ai été racketté par des gens, et les gens sont venus les menacer chez eux, c'est pour cela. » Pourtant il avait trouvé un travail sur Melun (77) d'abord en intérim et qui se transforme en CDI. Mais il n'a plus d'hébergement, vit dehors la plupart du temps, consomme drogue et alcool.

À 20 ans, il prend la route et part en errance, de ville en ville, travaille encore ici ou là, vit cinq années en solitaire. Il ne peut faire confiance à personne, sûrement en colère, et honteux aussi de ses « conneries ». Il lui faudra ce temps pour qu'un jour à La Rochelle, il prenne la décision d'aller chez ses grands-parents maternels et traverse la France. Il raconte alors qu'il lui faudra passer par-dessus sa honte pour affronter sa peur de les retrouver (dormant une nuit au-dehors, à proximité, au pied d'une haie). Il rencontre (découvre) son père géniteur et repart. Il me dira que ce n'est qu'après cette visite qu'il pourra commencer à recréer des liens avec des gens. Il tente de « se poser » à Carcassonne et bénéficie alors du RSA. Il vivra un temps en couple avec J. : une fille de « teufeurs » dans la maison de sa mère, toujours en bord de rue et souvent en groupe. Mais son caractère jaloux et possessif provoquera la rupture : « Le trou ». Faire confiance est difficile. Pendant cette période, il bénéficiera du premier accompagnement budgétaire : aide à la gestion.

Il a entendu parler de Rennes-les-Bains, du pic de Bugarach et de la prédiction de fin du monde, des communautés de routards, il a croisé des gens plutôt écolos et qui parlent de retour à la nature. Sans adhérer à tout cela, il part vivre sous tentes plus d'un an dans la montagne. Il se retrouve à partager le quotidien avec un groupe d'une dizaine de personnes : de « routards ». Pour lui, c'est un bon souvenir.

Puis à l'occasion d'une invitation pour Noël, il part pour Toulouse avec son chien; il y reste un certain temps, vit toujours en groupe. Dans l'errance, le temps est difficile à mesurer. Un jour, il reçoit un appel du maître du frère de « Speed » (son chien) qui est sur Cherbourg et qui a « des embrouilles »; (c'est le lien que Paul Émile L. nous donne, ici la rue et les filiations de chiens font liens sociaux préférentiels.)

C'est ainsi que début 2012, ils débarquent à Cherbourg : 4 hommes et 3 chiens. Vivant dehors, ce sera dans cette même gare qu'il rencontre la mère de sa fille qui naîtra en 2013. Elle a 16 ans (comme sa propre mère lorsqu'elle fut enceinte de lui) et lui 29 ans. Ils partageront cinq ans de vie commune, d'abord en bord de rue, puis dans deux logements successifs.

Paul Émile L. mène parallèlement une vie de groupe en bord de rue, et une vie avec la famille de sa compagne jusqu'à la rupture en 2017 (sa compagne part vivre avec un autre homme).

À son arrivée sur Cherbourg, avec le soutien du SAO, il remet en place ses droits RSA. À partir de 2014, il est accompagné par sa référente RSA du CCAS et par l'assistante sociale du département (ASE); il bénéficie alors pour la seconde fois d'une aide à la gestion qui se transforme plus tard en curatelle. Une mesure AEMO est prononcée pour protéger sa fille (à cause des fréquentations de rue, de l'alcool, et des relations de couple plutôt violentes). Paul Émile L. multiplie avant et après la séparation les actions de soins en addictologie pour maintenir la garde de sa fille, puis des droits de visite ; mais en parallèle, il est en difficulté du fait de ses habitudes de vie en groupe et de ses consommations toxiques.

La vie de Paul Émile L. met en scène l'effet potentialisé de vulnérabilité accrue par l'esseulement qui amène à l'errance lorsque s'additionnent faiblesse des ancrages premiers, ruptures multiples et actes administratifs subis. L'impossibilité de s'inscrire dans ses liens premiers empêche le sujet à construire des liens sociaux et à s'y inscrire. Nous voyons également apparaître très tôt le rôle des acteurs de l'ASIG dans l'histoire individuelle, qui interagissent sur la « personnalité sociale » et son devenir. S'installe alors ce lien spécifique de dépendance (toute relative) aux institutions de l'assistance. Ces liens particuliers tendent à répondre à des besoins ou des satisfactions (insatisfaisantes) immédiates. Et s'ils s'inscrivent dans la durée, ils n'en sont pas pour autant de réels supports de projection sociale : sans assise sécurisante, sans attache affective possible et structurante (sans « nom de » et sans lois).

Sans ces dernières, le sujet perd peu à peu le sens de son existence et la confiance aux personnes dont la fonction première serait d'assurer sa sécurisation et de garantir le sentiment d'une permanence. Il subit le monde qui lui est d'abord incompréhensible : violence, décision administrative et familiale, et découvre la honte de sa propre existence qui le poursuit encore aujourd'hui. Il apprend la méfiance vis-à-vis des gens et des engagements : insécurité permanente. Ancrages insécurisés et ruptures répétées amènent Paul Émile L. à l'errance physique et psychique, et à la recherche de « réconfort » dans des groupes informels qui se font et se défont au gré des rencontres et dans la consommation d'alcool et d'autres produits : cela sécurise dans l'atemporalité, réchauffe et éteint la honte. « Sur qui je peux compter ? Personne. J'avais des copains. J'ai toujours peur que des choses soient répétées » : disait-il en juin 2017. La rupture, le repli, l'émigration intérieure, il a appris tout cela. Puis d'ajouter : « Je peux compter que sur les travailleurs sociaux ; ça fait un petit moment que je pense ça, même un gros moment ! » Il y incorpore également l'éducatrice de la protection de l'enfance et la curatrice qui sont pourtant des « menaces » contraignantes. Ainsi, il se défie des personnes de son quotidien avec qui il partage la vie, et fait confiance aux travailleurs sociaux vis-à-vis desquels il se montre néanmoins méfiant⁶¹⁰.

Finalement, les seuls liens qui tendent à être sécurisants (confiance/méfiance) sont ceux qui de droit, inscrivent des liens (de dépendance) dans la durée : protection de l'enfance et protection des ressources. Comment rendre possible la reconstitution de liens sociaux durables et à minima sécurisants après une vie de ruptures subies et actées comme celle de Paul Émile L. ? N'est-il pas nécessaire de réhumaniser les liens de droit dans la durée, et d'y réinstaurer une

610. Comme nous l'avons vu précédemment, il se trouve inscrit uniquement dans des liens de sociabilité liminaire. En l'absence de liens dans la sociabilité primaire, les liens se constituent en deux couches de « maillage » à plat qui se superposent et s'interconnectent, mais dont les liens personnels soutenant tendent à être éphémères. Entre bénéficiaires : des liens de proximité fondés sur un « goût » partagé sans constitution d'un sentiment d'appartenance ni de réciprocité différée ; et entre acteurs de l'ASIG et bénéficiaires : des liens de droits humains aux multiples intervenants eux-mêmes éphémères et partiels ; ils le sont du fait de leurs missions segmentées, contractualisées et leurs différentes « territorialisations », par leurs vies professionnelles et par des décisions administratives que les uns comme les autres subissent ou appliquent.

forme de permanence ? Mais où chercher la garantie de cette permanence sans l'inscrire dans un « espace » d'échanges et de réciprocités, de reconnaissances et d'obligations permettant aux sujets d'apparaître socialement ?

2.4 — « Les entrants dans le monde »

Pour aborder cette question, je reprendrai la même partition définie au départ de l'analyse : les jeunes du « rituel de passage jeune adulte », puis les « jeunes à l'enfance fortement marquée », et enfin les jeunes en errance psychique.

2.4.1 — Les jeunes du « rituel de passage jeune »

Dans le premier sous-groupe, les jeunes sont davantage acteurs de leur entrée dans l'âge adulte. Ils présentent un empilement de ruptures/cassures dans le temps beaucoup moins fourni ; il est même quasi inexistant par rapport aux jeunes des deux autres sous-groupes, du moins au regard de la manière dont ils se le représentent. Ceci tend à attester qu'un empilement de « malheurs » fragilise non seulement la capacité de résilience, mais également la capacité à l'action et à la mobilisation pour soi. La rupture active est une manière d'exister, mais lorsque la capacité à mobiliser le lien social est altérée, la rupture, dans sa répétition, devient préjudiciable et favorise la constitution de l'isolement désolant.

Pour illustrer cette analyse, reprenons les situations de nos enquêtés :

– Kaled W., nous l'avons déjà évoqué, s'il part de la Guadeloupe, puis de chez sa tante de Paris pour arriver à Cherbourg sur l'urgence sociale du SAO, reste toujours en contact avec sa famille. Il sait mobiliser les ressources nécessaires qui sont à sa disposition pour se mettre à l'abri durablement ; ainsi il préserve son autonomie, sa liberté de choix, sa capacité d'action dans la poursuite de son « destin ».

– Joris E. en froid avec sa famille, par dilettantisme face au travail, choisit de partir vivre en « coucou-night » chez des amis, dormant ici ou là. Ainsi, après 5 mois d'hébergement chez la mère d'une de ses amies, il se retrouve à la rue. « Elle m'a mis à la porte du jour au lendemain, comme ça. Sans explications, elle m'a regardé, elle m'a dit : “tu prends tes affaires et tu dégages.” » Il subit les aléas des hébergements et des cohabitations. Après trois expériences de coucou-night, vivant un temps dans une ruine et deux retours chez ses parents, il demande à être hébergé sur le CHRS ; il en sera mis à pied pour inconduites répétées au bout de quelques mois. Toutefois pendant ce séjour au CHRS, il rompt les liens avec « ses » relations : « J'ai zappé tout le monde, parce que c'était de mauvaises fréquentations pour moi. » Et après sa mise à pied, il ne réapparaîtra plus sur l'espace de la veille sociale par la suite. Il en a « disparu », jusqu'à ce que nous apprenions début 2019 qu'il avait intégré un travail, un logement et une vie sociale. Pendant toute la période dont nous avons connaissance, les liens familiaux furent maintenus de part et d'autre. Il est fort probable qu'après son passage au CHRS, il se soit remobilisé, peut-être même fut-il accueilli de nouveau chez ses parents.

– Pour Fabien M., le devenir est plus incertain, la rupture avec son milieu familial se fait sur fond d'absence du père, de perte du substitut paternel et de conflit avec sa mère. Bien avant celle-ci il découvre et fréquente le milieu des graffeurs, dès l'âge de seize ans. Vers 18 ½ ans, il quitte la maison familiale, se fait d'abord accompagner par la Mission Locale et poursuit une formation de tuyauteur à l'AFPA. En parallèle, il mène une vie de « coucou-night », se faisant héberger ici ou là, et pratique sa passion : le graffiti. Il maintient encore quelques liens avec sa mère qui vont devenir de plus en plus compliqués. « Après j'ai cherché un boulot, mais à ce moment-là j'avais pas mal d'histoires avec la justice, du coup, genre l'EPR et tout ça ! Je ne pouvais pas y aller... C'est surtout là-bas qui y avait du boulot » [...] « Après c'était des histoires de papier, ça m'a découragé. » Fabien M. cumule les amendes et les poursuites à cause des graffitis et de ses dettes SNCF. Il s'enferme alors dans cette identification de rebelle et fréquente davantage les zones de transgressions. Puis sûrement un peu acculé, il part d'abord à Paris, puis à Montpellier pendant 18 mois avant de revenir. Il squatte chez des amis, mais

également chez des personnes vulnérables et « désolés » (dont il abuse peut-être). Il consomme des produits, peut-être trafique-t-il également. Progressivement, il tient un discours de plus en plus marqué de refus du travail : « Je ne vais pas arrêter le graffiti pour être dans les normes... Je fais mon truc, après les gens y sont d'accord ou pas d'accord, je m'en fous royalement. [...] Y faut qu'il y ait de la transgression, moi l'interdit, je trouve cela mortel ! » Il dira également que le graffiti c'est comme « avoir une mission » : mettre de la couleur sur les murs et disparaître en laissant sa trace. Cela ressemble à un cri qui reste dans l'oreille bien longtemps après, et cela afin d'exister, d'être quelqu'un.⁶¹¹ Il revendique sa disparition en n'ayant plus d'inscription sociale ni administrative⁶¹², et en se refusant à renouveler ses papiers d'identité. Et parallèlement, il laisse sur les murs de la ville son graff indiquant son passage, tel les cailloux blancs du petit Poucet. Fabien M. projette toujours un « retour » possible du monde de l'invisibilité, il pourrait se produire s'il lui arrivait d'être père ; la seule contrainte qui l'obligerait à ne pas être comme son père ! Toutefois comme nous l'avons déjà évoqué, début 2019, Fabien M. ne « bouge » plus. Son graff se fait de plus en plus rare sur les murs de la ville, il n'a toujours pas fait valoir ses droits et il s'invisibilise encore davantage.

Sa situation caractérise ce sous-groupe pour les risques de dé-liaison sociale auxquels ils s'exposent lorsque le discours devient enfermant (le sport, le coucou-night et le dilettantisme, et enfin le graff). Même si ce discours s'inscrit sur un fond de forte revendication d'une identité unique et d'une appartenance, il reflète les impératifs sociaux propres à sa génération et révèle également son paradoxe : pour se distinguer, il faut appartenir. Sa revendication de distinction se manifeste ici dans l'inconduite et interpelle la société dans son ensemble. « Une loi n'existe que si on l'enfreint. Si on ne l'enfreint pas, il n'y a pas besoin de loi. On s'en fout. », dira Fabien M., manifestant ainsi son appartenance de « hors la loi » et en quelque sorte, sa fonction.

Pour ces trois jeunes aux histoires distinctes et au devenir en construction, leurs inscriptions dans les solidarités familiales premières — quoiqu'interrogées — sont bien réelles et les ont portés jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte. Seul Fabien M. se retrouve en rupture avec elles : cela ne semble pas être sans lien avec l'histoire de sa naissance, son père disparaît alors.

2.4.2 — *Les jeunes à « l'enfance fortement marquée »*

À l'opposé, Cynthia A. et Jonathan D. ont vécu un empilement de ruptures/cassures successives. Ils ont subi la multiplication des lieux de vie, la fragilité et la non-permanence des référents « tutoriels » de leurs existences ; ils ont grandi à la merci des décisions institutionnelles.

Après son placement à 4 ans et demi, Cynthia A. vécut dans deux familles d'accueil et trois foyers ; Jonathan D. dans deux familles d'accueil et sera séparé de ces frères entre les deux familles puis intégrera le FJT à 17 ans, relativement esseulé. Les ruptures successives subies par ces deux jeunes favorisent aussi l'apprentissage de l'insécurité vis-à-vis de l'environnement social et les postures de repli. Ainsi Cynthia A., lors de notre premier entretien en avril 2017, se retrouve sous la menace d'une expulsion du FJT. Elle est sans ressource et en difficulté de mobilisation. Elle dira à ce sujet avec un sourire semblant détaché : « Je me voyais très mal. Et je suis retombée sur mes pattes au dernier moment. Ça me faisait peur, oui, oui. Ça n'arrêtait pas de tourner dans ma tête. » Elle est alors en état de relative stupeur psychique, se sentant en situation de faiblesse, de honte et d'échec⁶¹³. Au mois d'août suivant, elle dira encore : « *Plus que*

611. Le graffiti sur les murs est la trace répétée de son passage, comme son propre visage dans le miroir est la trace répétée du passage de son père. Graffer et disparaître, c'est également ce qu'a fait son père. Il y a dans cette répétition du signe quelque chose qui pourrait faire penser à la répétition de la scène traumatique chez la personne victime de trauma qui quête inlassablement le sens de l'insensé. Ici comme une tentative de sublimation sociale dans l'art de rue où graffer et disparaître est exister.

612. Voir encadré clinique de Fabien M., partie IV sur la disparition.

613. Elle venait tout juste de sortir de cette impasse en ayant trouvé in extremis une formation AFPA rémunérée de serveuse qui démarrera trois semaines plus tard. Issue de secours répondant à deux impératifs qui s'imposaient à elle, trouver une solution pour sauver son hébergement d'une part, et ne pas trop s'exposer au monde extérieur qui l'insécurise. Comportement tout à fait dans « la logique du faible » telle que l'a décrite René Roussillon. Car, en

n'importe qui, j'ai besoin des gens, et plus que n'importe qui, c'est compliqué les gens. J'ai l'impression que l'on ne m'écoute pas : soit que je dérange, soit que je n'existe pas..., soit j'ose pas. »

Jonathan D. au parcours approchant exprime des sentiments analogues dont nous pensons qu'ils découlent également des ruptures successives. À 16 ans lorsqu'il est changé de famille d'accueil, il se sent responsable et abandonné suite à la décision de l'ASE. Un sentiment de culpabilité apparaît alors et tend à envahir l'ensemble des événements qui se passeront ensuite autour de lui : il dira « se sentir responsable de tout ce qui arrive depuis »⁶¹⁴. Ce sentiment renforce la honte sociale de sa propre existence. S'additionne à ces deux sentiments qui le déterminent encore aujourd'hui un sentiment de non-sens, d'incompréhension et d'injustice face à ce qu'il a vécu alors — l'éducatrice avait justifié ce changement de famille aux enfants avec une version différente de celle donnée par la famille d'accueil avec qui il se trouve être toujours en lien aujourd'hui. À la suite de cette double rupture (changement de famille d'accueil et séparation d'avec les frères), il décroche au niveau scolaire et « déprime » : « J'ai envoyé chier tout le monde, je me suis mis à boire, et à fumer de la drogue. » Jonathan D. est traversé par un profond sentiment de solitude ; il ajoutera lors du dernier rendez-vous avec la froideur et le détachement qui le caractérise : « J'essaye de ne pas trop m'attacher aux gens. Comme cela, je ne souffre pas de leur départ. » Mais cette posture trop tôt apprise, de repli hors des liens, de maintien relatif de la distance, de non-mobilisation des liens, a un impact aujourd'hui sur sa capacité à se mobiliser pour lui-même. Elle s'exprime à travers une rupture de soi avec soi : hygiène, gestion budgétaire et administrative, démarche professionnelle n'ont pas d'évidence pour lui. Pourtant, Jonathan D. a un niveau et une capacité scolaire correcte ; il ne souffre d'aucun trouble, si ce n'est de cette non-évidence de la vie dans le monde et pour lui-même, comme s'il s'agissait d'une grande dé-liaison acquise.

Chez Damien L., la multiplication des configurations familiales, la négligence et la maltraitance, et l'absence de figures tutorales stables et bienveillantes produisent des effets très semblables aux deux situations précédemment évoquées. Ceci l'amène à choisir de manière impulsive de disparaître du travail, de son logement, puis de la scène familiale ; il se retrouve hébergé et sans ressource avant de faire appel (avec l'aide de sa sœur) au CDHAT, structure qui l'avait préalablement accompagné pour l'entrée en logement. Damien L. n'a que très peu de liens effectifs hors de la famille (une tante et deux amis) et qu'il ne peut vraiment mobiliser. Alors accompagné par le CDHAT, il est en situation de grande vulnérabilité ; il est hébergé chez « une amie » de 10 ans son aînée, et pour la seconde fois il se fait agresser physiquement dans ce logement où il est venu se réfugier. Amené inconscient aux urgences, il ignore ce qui s'est réellement passé. Il retourne un temps chez ses parents avant de repartir vivre en coucou-night chez cette même amie.

Ceci nous amène à relever un nouveau point important qui caractérise ces jeunes adultes : ils sont en difficulté pour construire des relations stables et sécurisantes avec des pairs, tout comme ils le sont pour se protéger de relations nuisibles⁶¹⁵.

Des liens difficiles à construire

Ils sont en difficulté à construire et à s'inscrire dans des liens sociaux qui les incluent et enrichissent leur devenir ; s'y reconnaître et s'y placer en situation d'échange social ne fait pas

ayant une fois de plus une formation, elle reste toujours accompagnée, pas vraiment lâchée, ni exposée aux vicissitudes du monde. Cf. Roussillon René, « La logique du faible », op. cit.

614. L'ASE aurait dit aux enfants que c'était la famille d'accueil qui avait demandé le retrait de la fratrie, car ils étaient trop turbulents et fatigants, et qu'ils ne les écoutaient pas.

615. Il en fut de même pour Cynthia A. et Jonathan D. ; Cynthia A. aura plusieurs relations affectives au FJT avec des jeunes qui l'exposeront au danger de la violence, de la maltraitance, et dont elle n'aurait pu se sortir sans l'intervention et le soutien des accompagnants de la structure. Jonathan D. eut une relation foncièrement nocive qui « l'abîma » davantage encore avec la mère de sa fille, peu de temps après son arrivée à 17 ans, encore très immature.

évidence pour eux. Sont-ils convaincus d'une dette sociale telle qu'il leur est impossible de s'inscrire en (légitime) possibilité de recevoir, ou d'affirmer un dû ? Une dette qui naîtrait d'un déficit de reçu initial permettant au sujet de « jouer » la vie sociale. Une dette si lourde qu'elle leur barrerait le possible recevoir...

Dans la logique du don, «la naissance, l'engendrement est vraiment à la base de tout don, quelle que soit la société»⁶¹⁶. Ainsi, dans la sphère du don, nous devons distinguer les dons verticaux inscrits dans la transmission des dons horizontaux inscrits dans les sociabilités et les pratiques sociales de la quotidienneté. Le défaut « de naissance et d'engendrement », et le manque de ce don premier n'altèrent-ils pas la possibilité des seconds ? Et en paraphrasant Godbout, « dans le don [*premier*] quelque chose apparaît, une grâce dont nous avons [*tous*] bien besoin ».⁶¹⁷ Est-ce de l'amour, de la reconnaissance dans le regard, de la force de vie, un élixir ? Peu importe : ce qui est donné avec la vie, renforcé avec l'élevage, c'est cette forme d'inconditionnalité et d'évidence qui donne accès à la socialité, cette possibilité donnée à « je » de se réaliser comme sujet social inclus dans un « nous » plus grand qui permet l'expression de la pulsion de paraître et la « plongée » dans les échanges sociaux. Ces jeunes n'ont-ils pas été manquants ou privés de ces dons premiers comme bon nombre des personnes reçues dans cette enquête, quel que soit leur âge ? La transformation des modèles familiaux et la place prépondérante prise par l'assistance dans la vie des personnes font foncièrement de leurs expériences une question sociologique.

Ainsi, Cynthia A. aurait pu et pourrait encore mobiliser les liens positifs dont elle a bénéficié pendant son enfance, y compris au sein de sa famille élargie (famille d'accueil, le premier mari de sa mère et ses enfants) ; mais elle se trouve en difficulté pour les mobiliser et préfère « s'assurer » seule. Jonathan D. nous parle également de ses difficultés dans le lien à l'autre ; elles étaient déjà présentes à l'école primaire et au collège où il se décrit sans réel ami et objet de moquerie : « les gens n'étaient pas bien ami avec moi, alors moi je faisais mon intéressant pour qu'ils rient de moi, mais pas pour une bonne raison. » Au lycée, cela fut un peu plus facile, il eut une amie (et avec qui, aujourd'hui encore, il entretient des liens espacés par texto ou par Facebook). Jonathan D. s'ennuie souvent, mais préfère la solitude et craint de s'attacher. Pour lui, affirmer son identité dans une relation lui paraît impossible, sauf peut-être dans une relation d'aide où il pourrait disparaître, se protéger derrière cette « fonction ». « Ce que je voudrais, c'est aider. », dit-il à l'envie, quand il parle de projet professionnel, mais sans aucune concrétisation ni projection, si ce n'est la liste de ses impossibilités.

Pour ces trois jeunes, *l'absence de stabilités des références sociales (familiales et institutionnelles) et la multiplication des ruptures dans la durée déterminent en partie leurs attitudes sociales et leur capacité de liens à l'Autre*. Non seulement ils sont dans une solitude effective : le nombre de liens sociaux identifiés comme soutenant est inférieur pour les trois jeunes de ce sous-groupe. Ces liens sont moins stables et moins inscrits dans leur histoire familiale (du moins positivement). La solitude tend à devenir un espace de sécurité bien qu'ils en souffrent. Ils sont plutôt en difficulté dans la constitution de nouveaux liens sociaux, et bien souvent en difficulté pour évaluer leur qualité (fiabilité, sécurité, nature des intentions et des sentiments, etc.). Mais en outre, ils expriment et ressentent cette solitude lorsqu'avec les autres, ils se sentent incapables de nouer des liens.

Pourtant, dans leurs parcours, Cynthia A. et Jonathan D. ont pu démontrer leur capacité à la résilience. Ainsi dès l'enfance, l'un et l'autre s'incluent dans leur famille d'accueil et y trouvent de la chaleur qu'ils évoquent toujours avec émotion. Toutefois, la répétition traumatique des ruptures subies, souvent d'origine institutionnelle, et la fragilité des liens préexistants tendent à provoquer une forme de stupeur et d'insécurisation pour la constitution de nouveaux liens sociaux. Tous les deux ont vécu après la résilience et l'inclusion dans leur famille d'accueil

616. Jacques T. Godbout, *L'esprit du don*, Éditions la Découverte, Paris 1992, p. 209.

617. Ibid., p. 208.

(comme Paul Émile L. d'ailleurs), de grands moments traumatiques qu'ils évoquent avec douleurs au moment de la séparation, à 14 ans et 16 ans. Ces moments furent d'autant plus traumatiques qu'ils étaient vécus dans une totale incompréhension et qu'ils venaient renforcer tout à la fois les sentiments de culpabilité, d'abandon et/ou de trahison : la terre se déroba sous leurs pieds. En cela, ces situations interrogent les institutions dans leur fonctionnement qui tend à prioriser de plus en plus les performances de leurs actions immédiates sur l'efficacité durable et la finalité de celles-ci. En segmentant les parcours et les personnes accompagnées en de multiples temporalités et actions à mener, chaque fois conduits par des référents successifs, ces dispositifs favorisent les postures de détachement.

Aujourd'hui (2019), alors qu'elle aborde sa 26^e année, après un accompagnement long et soutenant, Cynthia A. a décidé de quitter le FJT, certes toujours en apprentissage. Elle conduit sa vie vers son objectif très actuel et réaliste : être autonome à 28 ans, avoir un appartement, un travail et le permis. Elle y est restée 7 ans, avec des crises, des conflits avec le foyer, mais elle s'y est sentie chez elle ; et son histoire nous informe sur l'un des besoins cruciaux de ces jeunes : « le temps long sur un sol fiable et protecteur ».

Ces deux exemples mettent en lumière un paradoxe inquiétant. Les institutions, quelles qu'elles soient, demandent à ces jeunes adultes esseulés, d'être autonomes, responsables, en capacité de faire des demandes, de construire des projets et de « contractualiser » leur existence ; elles ne prennent pas en compte leurs attachements premiers insécurisés issus d'une enfance marquée de ruptures. À l'inverse, ces mêmes institutions sociales n'ont jamais pu sur la durée leur faire don et garantir l'assise, la sécurité existentielle et la temporalité nécessaires. Ce paradoxe est d'autant plus criant, que ces mêmes prescriptions sociales d'autonomie et de responsabilité ne sont jamais exigées de manière aussi contraignante aux jeunes qui ont appui et base de sécurité stable ; et lorsqu'elles le sont, elles n'engagent pas à chaque fois toute la vie du sujet dans l'« ici et maintenant » ; et enfin, elles sont pour beaucoup de jeunes (quels qu'ils soient) hors du possible, dans le temps imparti.

2.4.3 — Les jeunes errants psychiques

Pour Jérémie N. qui souffre de troubles psychiques, très tôt, l'insécurité familiale, les ruptures et les pertes sont venues s'inscrire dans sa vie ; ils renforcent l'errance psychique et les comportements d'inconduites sociales pénalisantes comme l'isolement. Au vu de son histoire de vie, on repère une proximité avec le second sous-groupe, qui influence de manière prépondérante l'errance géographique des personnes souffrant de troubles psychiques majeurs⁶¹⁸.

Cette propension à la menace de désolation issue d'un « élevage » chaotique favorise de manière accrue l'errance géographique des personnes souffrant de troubles psychiques. Les inclure dans le soin passe par la volonté manifeste d'inscrire la personne sur un territoire et une appartenance : c'est-à-dire par une reconnaissance sociale. Dans le cas contraire, ils sont le plus souvent enfermés dans la boucle de l'errance : rue-prison-hôpitaux-foyers.

3 — Dynamique des ruptures

À chaque cassure observée dans la vie des personnes de notre panel et présentée comme telle par elles-mêmes se produit un effondrement significatif des liens préexistants. Ces liens devront se reconstruire ou être remobilisés.

Deux temporalités différentes ont été repérées. D'une part, « l'empilement de ruptures successives dans le temps » génère des fragilités sociales (diminution de ressources et de réseaux

618. Troubles psychiques entendus ici comme troubles altérant la perception phénoménale de la réalité : persécutions, hallucinations, délires, dépressions majeures...

sociaux), et des fragilités individuelles (perte de confiance en soi) ; d'autre part, « *l'empilement dans l'instant* » provoque un ébranlement de l'identité et une « cassure ». Un effet cumulatif et exponentiel dans le ressenti des événements ou ruptures se produit, il accroît la sensibilité et altère la capacité de « résilience sociale » : une sorte d'identification au malheur peut survenir.

J'ai distingué ensuite deux types de ruptures. Les « *ruptures subies* » dans la vie du sujet soit successivement, soit par « empilement » sur une courte période. La personne peut alors y répondre par une « *rupture active* » qui est tout à la fois revendication d'appartenance et protection identitaire. L'accumulation des ruptures et des cassures favorise la perte de l'autonomie et la méfiance vis-à-vis du monde tout en contribuant à la constitution d'une forme de détachement et de passivité sociale ; une coupure avec le monde et un repli identitaire s'affirme. Peu à peu, une distance se crée entre le sujet et le monde : il s'en détache. Les événements, les actes, le monde extérieur paraissent de plus en plus insensés, ils sont vécus comme réifiant et intrusifs. Les liens et les échanges sociaux se rétrécissent. Il se crée un décalage de valeurs et de représentations entre le temps « gelé » de référence pour le sujet et « l'air du temps » dans lequel il évolue. De cette passivité sociale naît le sentiment de dépendance perçu par les travailleurs sociaux qui est aussi l'expression de cet « individualisme par défaut » défini par Robert Castel⁶¹⁹. Elle est également, dans nos propres termes, l'expression de la désolation, car l'individu se sent peu à peu entouré d'autres personnes avec lesquels il ne peut plus établir de contact et par lesquels il se sent menacé dans son identité.

La fragilisation des fondements sociaux identificatoires provoquée par les ruptures et les insécurisations sociales répétées et successives, associées à la fragilité des attachements premiers, détermine donc la capacité à la construction des attachements sociaux et la « résilience sociale »⁶²⁰. Ainsi, une connaissance éclairée des parcours de vie a un intérêt prédictif pour les accompagnements et pour définir les besoins de maintien de liens sociaux et de veille.

619. Cf. Robert Castel, « La face cachée de l'individu hyper-moderne : l'individu par défaut », op. cit.

620. Fragilisation dépendante du degré de résistance identitaire acquis antérieurement comme l'évoquait Bruno Bettelheim. Cf. partie II, chapitre II, 2.2.2 — Le camp totalitaire : « idéalisation » de l'organisation totalitaire et de la superfluidité des hommes.

Chapitre conclusif

Retour sur la notion « d'attachements »

« La liberté devient le droit de n'être pas privé des liens qui font exister [...] des bons attachements ».

Bruno Latour

Au terme de cette partie, après avoir interrogé l'histoire sociale par le prisme des histoires individuelles des bénéficiaires, au fil des « générations sociales » successives, je peux affirmer un certain nombre de points.

– Les groupes les plus marqués par les transformations sociales à partir des années 80 sont ceux qui furent les plus « exposés » dans les temps de l'industrialisation d'après-guerre sur le territoire. Ils y étaient en « première ligne » et en avaient formé le socle ouvrier et social avant d'être relégués (origine ouvrier-rural).

– Parallèlement alors qu'ils étaient pour l'essentiel « attachés » à un modèle « d'être au monde » issu de leurs parents, ils ont vécu les transformations successives des modèles familiaux, des solidarités et des logiques d'échange associées ; (un certain décalage dans les représentations s'est créé pour certains d'entre eux.)

– Très inscrits initialement dans la primarité et ses obligations de solidarité, au fil des générations, ils sont passés d'une logique d'échanges et d'obligations réciproques (verticaux et horizontaux) à une logique de droits individuels minimums pour vivre dignement ; un nouvel espace social inclus et inclusif s'est dessiné ainsi où les bénéficiaires se situent. Cet espace, tout en étant fort secondarisé, se situe à la marge de la secondarité issue du « travail » et des échanges qu'il permet. Sans ces derniers, les liens primaires tendent à se dissoudre dans un espace social à faible réciprocité : l'espace liminaire.

– La raréfaction du travail n'en a pas diminué son importance concrète et symbolique ; bien au contraire, comme espace de représentation, il supporte la possible réalisation individuelle et la réussite sociale, comme l'ensemble des projections individuelles.

– Aux fils des « générations sociales », par l'effet conjugué de cette « pénurie » et de la démocratisation de l'enseignement, l'école de la République du citoyen-travailleur est devenue l'outil d'intégration individuelle du déclassement et de la honte sociale. Avec l'individuation et la « psychologisation » croissante du « regard social », les hontes sociales et familiales se sont agglomérées aux hontes et aux blessures intimes : elles ont favorisé chez un certain nombre d'entre eux des attitudes de retrait, de repli et l'apparition de signes de désolation.

– Dans cet espace liminaire né de la transformation générale de la société se développe une solidarité de « droits individuels à une vie digne ». Si elle concerne les bénéficiaires des minima sociaux, cette nouvelle « solidarité de droits » (en soi paradoxale⁶²¹), et les représentations qui la fondent se diffusent dans l'ensemble de la société ; elles redéfinissent pour partie les caractéristiques des liens sociaux. Tout d'abord, nous avons vu apparaître deux types de liens relativement détachés des obligations sociales : des liens de « goûts » et des liens de « droits ». Ils sont de plus en plus marqués par l'immédiateté dans la « consommation » des relations et des besoins. Dans l'espace primaire, ces liens tendent à se détacher des obligations réciproques et

621. L'inscription dans le droit concret des droits individuels détachée des supports concrets et valorisés de la réciprocité n'en élimine-t-elle pas son essence solidaire ?

des devoirs intergénérationnels, et à s'individualiser dans leurs valorisations et leurs affinités. Dans l'espace liminaire (comme secondaire), ils sont de plus en plus régis par des droits effectifs ; partout, la méfiante confiance est de mise et envahit l'ensemble. Les liens sociaux sont « valorisés » à l'aune des rapports concrets et immédiats. Cette sociabilité laisse peu de place pour la transcendance, les obligations transgénérationnelles, les temporalités longues, et l'engagement durable. Elle sert un individu de plus en plus narcissique, au service de sa réalisation individuelle, ou de sa disparition.

Ce type de relations semble envahir tout l'espace social, sans autre entendu « commun » qu'une « idéologie » ou « représentation » devenue dominante d'un droit égal pour tous à la « singularité ». Ce droit prescrit tout à la fois : il invite à paraître autant qu'autrui, de manière distincte ou singulière — unique — ou à disparaître.

[...] « le narcissisme ordinaire », qui n'est à priori ni normal ni pathologique, fait partie intégrante du soi social contemporain : il apparaît aujourd'hui comme l'une des facettes ordinaires ou massivement distribuées de l'individualité singularisée. [...] Ce narcissisme ordinaire se fait plus vraisemblablement l'expression d'un souci généralisé pour la singularité qui suppose un rapport différent à soi et aux autres ; soit d'une autre manière de faire société⁶²²

À travers la lecture des « générations sociales » successives et malgré la diversité des histoires individuelles et familiales exposées ici, une tendance à la « déprise sociale »⁶²³ se dessine clairement chez les bénéficiaires enquêtés. Elle touche tant l'espace secondaire (dont ils ont disparu) que l'espace primaire (afin de préserver une identité de « pensée » qui s'avère de plus en plus restreinte). Peu à peu, et de plus en plus jeunes, les bénéficiaires se « déprennent » des liens avec le travail, comme des liens familiaux ; ils sont « aidés » en cela par la transformation des modèles familiaux, des modalités de l'échange et de la solidarité (comme par la psychologisation des rapports sociaux). Nous assistons alors à l'effondrement de la figure sociale paternelle et des dynamiques de solidarité familiale et infrafamiliale au profit de l'expansion de droits de plus en plus individualisés jusque dans la sphère privée. Une réduction des modalités des liens primaires et secondaires s'est produite chez les personnes enquêtées par dissolution dans les liens « liminaires » qui tendent à englober l'ensemble des rapports sociaux et à « redessiner » les manières d'être.

622. Dahlia Namian, Laurie Kirouac, « Narcissisme, estime de soi et société. Regard sociologique sur la dépathologisation d'un trouble controversé », in *Sociologie*, 2015/3 (Vol. 6), p. 279-294. URL : <https://www.cairn.info/revue-sociologie-2015-3-page-279.htm>. Reprenant en cela les thèses développées par Marcelo Otero (2012, déjà cité) et surtout Danilo Martuccelli dans *La société singulariste*, elles avancent que « le changement de statut clinique du narcissisme témoigne d'évolutions sociales plus générales ; notamment, la subordination de la quête de l'égalité à celle de la singularité, qui traduit une autre manière de faire société ». Elles constatent que le narcissisme sort du seul trouble pathologique pour devenir une expression positive de l'estime de soi. Ce basculement s'opère à une période où se produit un autre renversement : celui de la subordination de la quête d'égalité à celle de la singularité ; elle y reprend d'ailleurs les inquiétudes de Martuccelli vis-à-vis de la soumission de l'égalité. Ce basculement ne se situerait-il pas également au tournant des années 2000 ; à cette même époque où la dignité s'invite dans le droit concret, et où l'insertion se transforme en discours de façade ?

Toutefois dans un système social relativement démocratique, nous dirions plutôt que la quête de la singularité est consubstantielle de celle de l'égalité ; une égalité sans singularité, ne caractérise-t-elle pas le système totalitaire ? Et là encore, nous pourrions reprendre une citation de l'auteur qui invite à se demander si la passion de l'égalité en démocratie n'invite-t-elle pas au développement de la singularisation ? Et elle génère ce paradoxe fondateur de la double nécessité d'un monde commun et du singularisme : « le singularisme ne s'affirme qu'à partir de la reconnaissance du commun ». Mais peut-être faudrait-il distinguer la singularité de la pluralité définie par H. Arendt. Dans le singularisme, sommes-nous encore du « monde commun » décrit par Arendt ? Ou bien est-ce une nouvelle forme de domination ?

623. Cette notion fut pour l'essentiel développée et utilisée dans le cadre de la sociologie du vieillissement. Cette notion fut discutée par Vincent Caradec, entre autres, dans *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*, Armand Colin, coll. « 128 », 2008.

La succession des menaces de relégations sociales observée au fil des générations aux origines homogènes a mis à l'épreuve les identités des personnes. Indéniablement, elles s'y accrochent, et une menace de « décrochage » apparaît. Mais de quoi sont construites ces identités ?

Comme nous l'avons vu, des « intrusions », des transformations techniques et économiques « brutales », des « désorientations sociales » sont venues successivement toucher les « attachements » identitaires des « générations sociales » les plus ancrées dans des formes sociales peu à peu dépassées. Ainsi, pour certains d'entre eux, ces « événements » ont altéré et même empêché la constitution de nouveaux « attachements » pour les générations suivantes dans les modèles dominants de leurs temps d'apparition. Toutefois, ces mutations ont également nourri la génération des plus jeunes dont une partie semble avoir développé une réelle adaptation par l'adoption de valeurs « positives » ; ils s'attachent à une sorte de goût « du goût » ou de « culture de l'instant », et adoptent une attitude détachée sans reniement des filiations. Une relation au monde se crée, elle recherche la justesse⁶²⁴ concrète des instants (plus ou moins longs) successifs qui font une vie. Mais c'est toujours sur le « sol » d'une sociabilité primaire présente que cette relation se constitue. Une culture où je peux :

[...] arrondir chaque instant qui me sépare de ma mort, en faire des gouttes de temps pur dans lequel le passé, le présent et l'avenir pourraient se confondre et la mort se dissoudre.

Tel est notre destin de vivre dans l'instant, à la fois ravis et terrifiés d'être là, incapables de dissocier l'espoir et le désespoir, nous tenant au seuil de nous-mêmes comme à l'embouchure d'un fleuve inconnu.⁶²⁵

Naviguer dans un monde incertain entre « consommation » de droits et dépendances sociales, affronter et vivre dans l'insécurité d'un monde en perpétuelles transformations techniques, sociales et symboliques : tel est leur destin. Mais cela ne nécessite-t-il pas d'avoir construit des attachements sociaux solides dans un univers sécurisant fait d'attachements premiers référentiels ? Ces attachements sociaux, qui sont-ils ? Et le lien que le sujet entretient avec eux ne doit-il pas être à la fois fort, invisible et partagé par d'autres ? Ils se doivent d'être sans questions, souples et d'évidence, parce qu'ils font corps avec lui dans l'immédiateté de l'expérience.

La lecture des histoires des plus jeunes m'a permis de saisir une perspective différenciée de leurs capacités à s'inscrire dans les liens sociaux, à intégrer les valeurs du temps et à construire leurs « propres attachements sociaux ». Les premiers y naviguent avec aisance (comme Kaled W., Joris E.) ; les seconds (comme Cynthia A. et Jonathan D.) subissent davantage le monde qui les entoure. Car, comme le dit Yvane Wiart, concernant les personnes aux attachements (premiers) insécurisés : « La relation à autrui n'est pas codée comme sources de plaisir, mais principalement, voir uniquement comme sources de stress »⁶²⁶, de méfiance et

624. « L'individu se constitue toujours dans les relations, mais celles-ci sont contingentes et pratiques, l'adaptation est continue, changeante. La société, comme l'individu, n'a plus rien de transcendant ou d'idéal, la justesse est issue d'une rencontre située avec le monde. La justesse est alors une pratique, elle n'est pas une critique normative ou une forme de liberté négative : son idéal est celui de l'adaptation harmonieuse au contexte. » In Paola Rebughini, « Processus de singularisation et analyse sociologique : éthique, critique, imagination », *SociologieS* [en ligne], Grands résumés, La Société singulariste, mis en ligne le 27 décembre 2010. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3345>. Elle y reprend la notion idéale de justesse personnelle élaborée par Danilo Martucelli. « parvenir à la réalisation singulière de soi la plus harmonieuse possible [...] s'ajuster chacun à sa façon au monde, afin de réussir sa singularité [...] la quête d'une forme personnalisée de justesse, une forme d'incommensurabilité singulière, non seulement compatible avec l'égalité et le monde commun mais indissociable d'eux. [...] ne plus se mesurer qu'en rapport à soi-même » In Danilo Martucelli, *La société singulariste*, éd. Armand Colin, Paris, 2010, p. 51-53.

625. Citations du roman de Yvard Rivard, *Le siècle de Jeanne*, (éd. Boreál, 2005) reprises dans l'article de Claude Lévesque : Cf. Claude Lévesque, « Une nouvelle culture de l'instant », in *Contre-jour*, (10), 203-210. <https://id.erudit.org/iderudit/2409ac>.

626. Yvane Wiart, *L'attachement. Un instinct oublié*, op. cit., p. 233.

d'incertitude. Pour les jeunes aux ancrages affaiblis, insécurisants et instables, le phénomène est d'autant plus marqué qu'ils n'ont pas bénéficié comme leurs aînés du recours à la solidarité familiale élargie ni d'une inclusion aisée par le travail.

Survivre dans un espace liminarisé ne nécessite-t-il pas plus que jamais une inscription dans des liens familiaux (ou primaires) solides pour faire « corps avec le monde » et face à l'insécurité sociale ? L'analyse des ruptures sociales et des dynamiques familiales fait ressortir le lien entre « attachements premiers »⁶²⁷ et « attachements sociaux ». La présence et la qualité d'une inscription durable et sécurisante dans la primarité en sont le socle indispensable (et cela quelle que soit les « générations »). Nous avons vu à travers leurs histoires que, sous les « coups » de l'existence, certaines personnes n'arrivaient plus à (ou n'avaient jamais vraiment pu) « faire corps » avec le monde. Leur fragile « évidence » au monde s'est pour l'ensemble constituée dans l'enfance (dans la réalisation de leurs attachements premiers), ou bien fut altérée au fil de l'existence. Insécurisées et/ou mal attachées, la constitution de leurs « attachements sociaux » ne s'est pas — ou plus — fait d'évidence. En cela, elle interroge, outre le rôle familial, le rôle et la responsabilité de la protection de l'enfance et de l'ASIG en général ; ces institutions ont développé une emprise croissante et individualisée sur la vie des sujets en se substituant partiellement aux relations primaires. De même, la tendance à l'horizontalisation généralisée des liens sociaux et à l'immédiateté du jugement de droit interroge la transmission et les « lois » de la réciprocité.

Mais lorsque je parle des « attachements sociaux », de quoi parle-t-on ?

Dans la lignée de Simmel, d'Élias, j'ai tenté dans ce travail d'interroger les liens et le filet que ceux-ci forment entre les êtres. Parler « d'attachements sociaux » revient à se poser la question non seulement de savoir quoi, où, et comment ce qui circule entre les êtres (ou choses) y circule ; mais également, d'un point de vue sociologique, ce qui fait qu'ils « tiennent », qu'ils « prennent » et qu'ils se transforment, ou pas, au niveau des individus.

Je ne peux pas ne pas penser à mon père paysan, qui mit un jour ma grand-mère dehors (hors de la maison). Elle lui avait dit : « Charles, vous êtes pris ! » faisant ici référence, sans le dire, à une mauvaise intention : un sort. Au cours de l'année précédente, plusieurs vaches étaient mortes de diverses causes sur l'exploitation familiale. N'avait-il pas ce jour-là fait un tri dans ses « attachements sociaux », et entre deux mondes ?

« Être pris » par les « mots »⁶²⁸, par les « choses », par ses liens, ou par ses « attachements sociaux » n'est pas le propre de l'univers sorcier, mais relève de la dimension universelle de la socialité. Ils circulent dans le monde, s'opposent et s'affrontent sur les fils de liens qui relient les hommes entre eux. Ils portent les « forces » qui nous « prennent » et circulent entre les êtres et les attachent (lient). Ce sont les valeurs, émotions, symboles, puissances, croyances, représentations, techniques, pratiques, usages, etc., qui nous font faire, et permettent le faire faire à autrui. En quelque sorte, ils « substantifient » la relation, ouvrent à l'échange social et à la transmission : ce qui émeut et nous met en mouvement.

627. J'entends par « attachements premiers » la relation première qui s'instaure dès l'arrivée du sujet entre celui-ci et le monde ; tout à la fois besoin, instinct, pulsion première, la relation qui s'installe avec le monde forme les premiers attachements et apporte l'amour, la sécurité et la permanence nécessaire au petit homme pour s'ouvrir au monde. Dans un univers qui lui préexiste, ces attachements premiers sont ses premiers attachements sociaux, les conditions de son élevage sont socialement, culturellement, voire politiquement, définies. Le petit homme arrive avec une « intention » pour le monde, une pulsion de paraître. Il est ontologiquement un être social, avec et dans le monde. « C'est l'enfant qui initie essentiellement la relation d'attachement, il en est le partenaire actif, pour des raisons de survie. » In Yvane Wiat, *L'attachement. Un instinct oublié*, éd. Albin Michel, 2011, p. 24.

628. Nous faisons ici référence au travail de Jeanne Favret Saada, sur la sorcellerie dans le bocage, qui, au-delà des nombreuses controverses, me semble avoir bien illustré la notion « d'être pris » dans son univers culturel : *Les Mots, la mort, les sorts. La sorcellerie dans le Bocage*, Paris, Gallimard, NRF, 1977.

Bruno Latour parle des « *faitiches* » qui nous « attachent » et qui « font faire » : de toutes ces « choses »⁶²⁹ qui sont agis/agissantes par/sur l'homme, indissociablement. Pour l'illustrer, il prend l'exemple du langage qui tout à la fois me parle, et me fait parler : « il cause ». Il m'autorise à prendre la parole, et la parole en apparaissant me fait paraître, et le langage se « fait » en même temps qu'elle me fait paraître. En somme, si l'on admet que l'homme est universellement social : « La question ne se pose plus de savoir si l'on doit être “libre ou attaché”, mais si l'on est bien ou mal attaché.⁶³⁰ » Et de reconnaître « dans les choses attachantes elles-mêmes, celles qui procurent de bons et durables liens⁶³¹ ». En quelque sorte, la question est de savoir si nos attachements sociaux sont de bons ou de mauvais attachements. Mais d'autre part, ce que ne soulève pas Bruno Latour : ne faut-il pas savoir également si l'on est « bien liée » à nos attachements ? J'entends par là la capacité de « faire (de l') attachement » et d'y « faire corps », et en cela interroger ce qui socialement l'enfreint et l'empêche : ce qui donne l'évidence naturelle à ses liens et à ses attachements. Toute société ne permet pas la même expression individuelle de ceux-ci à chacun de ces membres.

À l'instar d'Élias, ce n'est ni l'individu ni la société qu'il faut interroger, mais le lien social, « les choses » et « les attachements sociaux » qui, agis/agissant à l'intérieur du sujet, permettent son existence sociale et son « dialogue interne ». Si l'individu est « conditionné », « déterminé », voire « limité » par ses attaches, ce sont elles et leurs « qualités » qui le rendent « libre » de s'y mouvoir. Mais si l'on doit s'intéresser à la « multitude [des choses attachantes] de ce qui fait agir »⁶³² pour comprendre les phénomènes de désolation, il faut comprendre comment les attachements s'attachent tout au long de la vie et saisir ce qui socialement le permet ou non. Comment le monde où paraît le sujet et ces transformations peuvent-ils altérer cette capacité/nécessité humaine indispensable à son existence ? Pour le dire autrement, il est non seulement nécessaire d'identifier la multiplicité des « choses » qui « causent » au sujet et d'identifier celles qui lui offrent la possibilité d'être un être agi-agissant, ou l'enferment ; de même, il est impératif de savoir comment elles « causent » et dans quelles conditions sociales elles « causent » bien.

Si l'on appelle politique la constitution progressive d'un monde commun, il est assez difficile, on le comprendra sans peine, d'imaginer une vie commune en commençant par exiger de tous ceux qui aspirent à en faire partie de laisser à l'extérieur, au vestiaire, les appartenances et attachements qui les font exister.⁶³³

Dans la partie suivante, j'explorerai quelques-uns de ces « attachements sociaux » à travers les Modèles Narratifs Identificatoires. J'interrogerai les stratégies de protection mises en place pour les préserver au risque de la désolation et tenterai de mettre en évidence les ressorts employés par les accompagnements sociaux d'exception pour les remobiliser, avec au centre de l'interrogation la nature des liens qui se rouvrent alors.

629. Cette notion de « choses », nous la trouvons fort présente chez Marcel Mauss dans sa théorie du don ; elle a cette « double » nature d'être une chose que l'on échange (objet) et « d'être » qui agit ou véhicule des « forces » où l'homme irrespectueux devient « l'objet » de la chose ; « l'animation des choses » est au fondement du social et de la réciprocité. Tobie Nathan donne une définition des « choses » qui éclaire également le propos ; elle fait lien avec la notion d'attachement de Bruno Latour : « j'appelle » chose », cet être à la nature imprécise et qui « cause », au sens de « qui produit ce que j'observe. » Puis il ajoute : « la langue est une chose — typiquement ce qui “cause” ; et ce dernier exemple nous apprend une caractéristique des choses : elles sont le produit d'une fabrication, toujours œuvre d'un collectif. [...] “Les choses ont une âme” — ou du moins une intentionnalité. La chose cause et les humains produisent des objets pour incarner et se saisir de la chose. » In Tobie Nathan, *La « chose » et « l'objet »*, <http://www.ethnopsychiatrie.net/objets/Lachose.htm#fnB00>

630. Bruno Latour, « Fractures/fractures. De la notion de réseau à celle d'attachement », op. cit., p. 3.

631. Ibid., p. 5.

632. Ibid., p. 6.

633. Ibid., p. 15.

Quatrième partie

Les dispositifs d'accompagnement individualisé : une approche relationnelle

Stratégie de protection et modélisation de l'accompagnement

« [...] il n'y a pas de monde commun qui tienne sans cet art
de se lier, sans ce travail d'attachement, d'entrelacement. »

Philippe Chaniel

Chapitre introductif

Une approche sociologique relationnelle

« Il faut que l'on avance ensemble, comme ça je suis rassuré et je sais que je ne vais pas oublier des choses. »

Voilà ce que dira Damien L. en février 2018 à Sophie du CDHAT qui l'accompagne depuis le mois de septembre de l'année précédente. Damien, âgé de 21 ans, vient d'être expulsé de son logement ; il a perdu son travail en CDI dans une petite mairie de la périphérie de l'agglomération où il travaillait depuis deux ans. Il n'a pas fait valoir ses droits au chômage, et se trouve sans ressources, sans logement, et sans droits à jour : en impasse. Il est en conflit avec sa famille dont il dit qu'elle serait malveillante et intrusive dans sa vie privée. Il aurait perdu son travail, et son logement à cause d'eux... Il vit alors pour la seconde fois en coucou-night : hébergé chez une amie⁶³⁴ et pour laquelle il a une confiance limitée : « Je m'y sens en sécurité, mais ne dors que d'un œil »⁶³⁵.

Sans développer davantage cette situation, nous pourrions dire que la phrase de Damien définit « l'idéal » du travail d'accompagnement individualisé ; celui-ci consiste à avancer pas à pas, à côté, afin de rassurer et d'aider à retrouver une sécurisation dans l'existence, comme un compagnon dans des liens chaleureux.

Parler d'accompagnement dans le travail social, et plus encore, dans le travail d'accompagnement social individualisé aux droits, aux soins, au logement, etc. semble être une évidence aujourd'hui. Pourtant cela ne peut se faire sans interroger la place de cette relation sociale particulière dans l'histoire de l'assistance sociale, et dans l'histoire sociale en général. Ce mode d'action sociale est fort récent. L'accompagnement social individualisé et le mode de relation qu'il suppose sont en rapport direct avec les transformations générales de la société décrites précédemment ; ils opèrent là où ces dernières sont venues impacter les relations sociales dans les socialités primaires et secondaires. La mise en place de ce type d'action sociale ne vient-elle pas se positionner et faire nécessiter à l'endroit d'un manque d'humanité ? Ce minimum d'humanité, empêché et nécessaire à tous, fait que chaque individu « demande » à sentir, à voir et à être regardé, à entendre et à être entendu, à toucher et à être touché, pour pouvoir être pleinement humain. C'est-à-dire, un être social apparaissant.

Tout d'abord, nous pourrions dire que cette posture semble contenue tout entière dans le mot. Étymologiquement, le verbe accompagner veut dire : « qui mange son pain avec quelqu'un ». Au XIIe siècle, le sens premier était : « prendre quelqu'un comme compagnon » (1165, Chrétien de Troyes). Puis le terme fit son apparition dans le droit en 1239 « s'associer dans la possession de biens, de droits : passer un traité de pariage (avec quelqu'un) ». Le contrat de pariage — étymologiquement : rendre égal, aller de pair — visait à permettre de prendre

634. L'utilisation du terme « ami » a subi une évolution sémantique dans son usage chez le public jeune aujourd'hui ; elle est en lien sans nul doute avec l'usage croissant du terme sur les réseaux sociaux où l'on cherche à avoir de nombreux amis. Ainsi le terme s'en trouve dévoyer. D'ailleurs lors de l'entretien avec Damien L., il saura faire la différence, et n'intégrera pas cette « amie » d'un temps dans son petit cercle de personnes de confiance.

635. En décembre 2017, alors qu'il y était hébergé, c'est dans ce logement qu'il se fit agresser ; il se retrouva à l'hôpital sans connaissance et sans souvenirs de ce qui avait bien pu lui être arrivé.

possession d'un bien en commun par des parties associées, mais d'inégales puissances (sociales), en respectant une certaine parité. C'est dans ce cadre que le mot « accompagnement » fit sa première apparition⁶³⁶. Au XVI^e siècle, l'accompagnement désigne davantage le fait qu'un groupe de personnes accompagne un personnage d'importance (un accompagnement de cour). Puis au XVIII^e siècle, le terme de « compagnonnage » apparaît pour définir le temps de travail nécessaire chez un maître à un ouvrier (un compagnon), après son apprentissage, pour devenir maître à son tour⁶³⁷ ; ici, nous pourrions parler tout à la fois de guidance et de maturation d'un savoir avec un tuteur, et donc de présence de verticalité.

Pourtant, il apparaît dans l'étymologie de ce mot, comme un cheminement de concert : « dans le temps et dans l'espace, et une action dynamique à engager, qui fait émerger des images de partage, de solidarité, de proximité »⁶³⁸. Cette image se trouve mobilisée dans ces temps où les solidarités primaires tendent à disparaître. Parallèlement, l'espace de la secondarité — tout en prenant de l'ampleur — se trouve traversé par la concurrence généralisée et des prescriptions d'individualisation et d'autonomie (altérant sa fonction solidaire) ; progressivement l'assistance sociale devenue L'ASIG se développe pour prendre en charge (dans cette logique de marché) un nombre croissant de personnes de plus en plus isolées socialement. À tout le moins, ils vivent à l'écart de l'accès aux « objets sociaux valorisés » et des solidarités secondaires efficaces (assurantielles).

Dans les années soixante, ce concept d'accompagnement voit tout d'abord le jour dans les soins palliatifs (du chemin vers la mort, au cheminement vers la mort sociale). Puis peu à peu, son usage ira s'étendre progressivement au champ du social et de l'éducation, pour devenir un maître mot dans l'ensemble de ces professions, voire une posture professionnelle. Dans les mêmes temps, les notions de « care » et de sollicitude se développent pour culminer dans les années 2000 avec la publication de nombreux ouvrages⁶³⁹. L'esprit du « prendre soin » et de « l'attention portée vers » sera également un des concepts affirmés par la circulaire de 2005 qui fonde les équipes mobiles en psychiatrie, associés à celui de l'« d'aller vers ». Ces notions et cet esprit se retrouvent aujourd'hui dans l'ensemble de l'action sociale comme dans le soin en direction « des publics vulnérables ».

Dans les années 80 - 90, cette notion d'accompagnement dans le travail social est associée à l'insertion et à la notion de projet professionnel. Le monde se transforme, les modes de production également, et le chômage s'accroît. L'idée est alors d'accompagner de plus en plus individuellement pour dépasser la « crise économique et sociale ». Puis progressivement, l'accompagnement concernera davantage le défi professionnel, la crise individuelle ou la rupture sociale à un moment précis du parcours de vie (psychologisation du travail social).

« Rien n'échappe à l'accompagnement des temps modernes ! »⁶⁴⁰

Pôle Emploi lui-même promeut des accompagnements individuels de parcours professionnels ou de professionnalisation. « La fusion ANPE/Assedic consacre la libéralisation du placement, la privatisation des statuts des personnels, et le retour au pointage physique des

636. 1264 dr. « contrat de pariage » (*Lettre de Thibaud de Champagne ds Ord.*, V, 390 ds Du Cange s.v. *associatio* : Nous acompaignerent et acompaignent en toutes les bourgeoisies,... par ce mysme acompaignement nous devons avoir la moitié par leur octroy et il l'autre). In Centre Nationale de Ressources Textuelles et Lexicales. <https://www.cnrtl.fr/etymologie/accompagnement>.

637. Anne-Marie Mottaz « Accompagnement », Monique Formarier éd., *Les concepts en sciences infirmières. 2e édition*. Association de recherche en soins infirmiers, 2012, p. 42-43.

638. Marie-France Bonicel, *Accompagner : la belle histoire*, http://pedagopsy.eu/accompagnement_bonicel_etymologie.html

639. Cf. Agata Zielinski, « L'éthique du care. Une nouvelle façon de prendre soin », *Études*, 2010/12 (Tome 413), p. 631-641. DOI : 10.3917/etu.4136.0631. URL : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2010-12-page-631.htm>

640. Marie-France Bonicel, *Accompagner : la belle histoire*, op. cit.

chômeurs par la mise en place du suivi mensuel personnalisé (SMP) en 2006. »⁶⁴¹ Aujourd'hui plus que jamais, l'accompagnement est au cœur de la stratégie et de la communication de Pôle-Emploi⁶⁴².

L'évolution de son usage suit en cela l'évolution et la transformation qui s'opère au tournant des années 2000. À cette période, l'idée d'insertion est abandonnée pour une partie croissante des bénéficiaires des minima sociaux au profit d'un accompagnement aux droits. Sa généralisation n'est pas sans lien avec l'horizontalisation généralisée des liens sociaux ; le phénomène s'est progressivement développé dans l'ensemble de la société et a pris la forme particulière que nous avons décrite dans la sociabilité liminaire. Ainsi cette horizontalisation résulte de la diffusion dans l'ensemble des esprits d'un principe d'égalité de droit, elle se caractérise par l'émergence de droits concrets qui visent à une vie digne pour tous. L'État en est devenu le garant responsable de leur application. Parallèlement, l'accompagnement est un principe d'action ; il se développe dans un contexte de rupture du lien social qui touche les solidarités intergénérationnelles et familiales, les solidarités de proximité (voisinage et professionnelle), et pallie également la désaffection syndicale et politique. La solidarité ne semble plus possible que médiatisée par l'institutionnalisation, ou par l'expression associative. Ainsi la solidarité — comme l'attention portée vers l'autre — tendrait à n'être possible que médiatisée par le droit, par la profession, ou comme une expression individualiste affirmée de solidarité (caritative, militante, et politique)⁶⁴³ : un enjeu du paraître.

À ce stade, la notion d'accompagnement, si récente soit-elle, apparaît comme une expression nouvelle de cette ancienne volonté inclusive (pouvant être exclusive et excluante) qui s'est développée depuis la Révolution française. Elle manifeste cette même volonté moderne d'humanisation et de « domestication » du monde et des êtres qui le composent (intérieure et extérieure).

C'est dans ce contexte évolutif de l'assistance sociale et de la pratique de l'accompagnement social individualisé très succinctement rappelé ici que sont apparues les actions d'accompagnement menées par les partenaires de la recherche ; de fait, leurs missions reçoivent un financement des institutions tutélaires de l'action sociale (État et département pour l'essentiel, y compris pour les actions associatives dans leurs débuts).

Je ne reprendrai pas ici la présentation des différents partenaires faite dans la première partie et développée en annexe ; je rappellerai juste quelques dates afin de mettre en évidence la manière dont leurs actions s'inscrivent dans « l'air du temps ». En 1999, l'ADSEAM reprend la gestion du CHRS le Cap, et se conforme à la loi de 2002 qui vise à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, et la réinsertion (1998). Née en 1992, l'ACAU (Association de Coordination pour l'Accueil d'Urgence) institue fin des années 1990 un service-logement ; sa priorité est de favoriser l'accession au logement des personnes qui vivent des situations sociales difficiles ; et ce programme se développera jusqu'à son absorption par l'ADSEAM. Les personnes prises en charge y bénéficient d'un accompagnement social individualisé au logement (logements ALT, baux glissants et mesures ASI). En 2007, ce programme est une priorité du Programme Local de l'Habitat sur l'agglomération. En 2005, cette même association ouvre l'accueil de jour pour personnes sans domiciles et précaires (SAO) ; son objectif est d'offrir un

641. Lynda Lavitry, « Chapitre III. De l'ANPE à Pôle Emploi, des transformations au prisme de l'État social actif », dans : *Flexibilité des chômeurs, mode d'emploi. Les conseillers à l'emploi à l'épreuve de l'activation*, sous la direction de Lavitry Lynda. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Partage du savoir », 2015, p. 57. URL : <https://www.cairn.info/flexibilite-des-chomeurs-mode-d-emploi--9782130635260-page-57.htm>

642. Sur le site de Pôle Emploi, la première mission affichée est d'accueillir et d'accompagner. Puis il développe les différentes modalités d'accompagnement : accompagnement renforcé pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, accompagnement guidé pour les personnes qui ont besoin d'aide dans leurs démarches, le suivi et l'appui à la recherche d'emploi pour les plus autonomes, et enfin, l'accompagnement global en lien avec les conseils départementaux, afin d'assurer un service coordonné avec l'action sociale.

643. Qui, en quelque sorte, se donne à voir dans l'espace secondarisé, sur l'espace public. Y aurait-il du « suspect » dans le simple geste solidaire ?

lieu spécifique d'accueil privilégié pour ce public, et, si possible, d'instaurer un travail individuel de reprise de droits. Depuis 2009, les intervenants de la structure assurent en lien avec la veille sociale des maraudes de journée pour « aller vers », et au plus près du public. Le CDHAT assure des mesures d'accompagnement individuel depuis 2010 (ASLL-ASI) et le CCAS depuis 2011 (par délégation du conseil départemental). Le CDHAT mène également des mesures d'accompagnement en logements temporaires Solibail depuis 2013. L'Appui-Santé, d'abord assuré par l'IRSA, puis relayé par l'ADSEAM, est actif depuis 2011 sur l'agglomération. Il vise à favoriser le retour aux soins de droits communs et la continuité de ceux-ci pour les bénéficiaires du RSA ; une infirmière en assure la guidance individuelle. Le FJT quant à lui propose depuis 2015, un accompagnement global individualisé auprès des jeunes issus de l'ASE.

Le territoire de Cherbourg se verra ces dernières années « enrichi » encore d'autres dispositifs d'accompagnement individualisé : de plus en plus individualisés, et spécifiques. Une PASS externalisée pour favoriser l'accès et la suite de soins hospitaliers pour les précaires ouvre ses portes en 2012. Un CAARUD pour l'accompagnement et l'aide des usagers de drogue ouvre en décembre 2017. Dans la même période, plusieurs SAVS et autres SAMSAH (services d'accompagnement à la vie sociale, et/ou aux handicaps) voient le jour ; ils sont portés par les grandes structures associatives locales pour accompagner leurs publics propres : handicaps psychiques, physiques, déficiences, etc.

« Prises » dans ces accompagnements, les personnes enquêtées, intervenants comme bénéficiaires de l'action, sont les tenants d'une relation sociale bien spécifique, et pour laquelle nous pouvons dire qu'elle est « fait social ». Sans en avoir toujours conscience, la manière dont les acteurs de cette relation y interagissent est en partie « déterminée ». Cette relation est « codée » de son histoire, et en même temps, elle est chaque fois un moment unique de la vie des personnes qui la vivent. À ce titre, elle est objet de la sociologie, et il nous importe de savoir ce qui s'y échange comme « biens » et comme « valeurs », et comment fonctionne ce lien, ou non ? Les relations d'aide sont une réalité sociale qui s'inscrit dans le développement de l'assistance sociale ;

(elles sont :) [...] placées au niveau d'une réalité sui generis incarnée dans des « faits sociaux » et [comme objet d'étude sociologique] définis comme une relation sociale de manière sensible, sachant que l'objet de la sociologie est la relation sociale « incarnée » dans l'objet lui-même dans la mesure où cet objet est un phénomène social, qui est socialement construit et transformé, et qui existe socialement.⁶⁴⁴

La relation d'aide et d'accompagnement est une scène à trois dimensions au moment de la rencontre : le bénéficiaire, l'intervenant et la relation en actes, et qui se renouvelle dans la rencontre.

Il n'y a pas d'être social sans relations (voire qui ne se pense pas comme relationnel) ni de relations sociales sans « entendus communs » qui viendront (pré)définir les modalités de la relation. Et si l'objet de la sociologie est bien la relation sociale, et non l'ego, nous essayerons d'adopter un regard relationnel, ce qui « signifie se placer à un niveau de réalité invisible, mais bien réel »⁶⁴⁵.

De notre point de vue, les expressions du sujet ne peuvent pas être réduites à l'expression de l'ego, mais, comme il se doit, réinterrogées comme des manifestations de la relation dans sa contextualité : comme faits sociaux psychiques. Concevoir les manifestations individuelles des bénéficiaires, constatées lors de ces accompagnements comme des stratégies de protections, n'en

644. Pierpaolo Donati, « La relation comme objet spécifique de la sociologie », op. cit., p. 246.

645. Ibid., p. 247. « l'objet-phénomène étudié vient d'un contexte relationnel, est immergé dans un contexte relationnel et génère un contexte relationnel. » p. 248.

exclut pas leur nature de conduites sociales. Les interroger sous cet angle fait ressortir l'impact que peut avoir, ou non, les relations d'accompagnement individuel sur les personnes, mais également met en lumière les obligations réciproques qui s'y ouvrent. Dans la sociabilité liminaire, comme dans la vie de tout sujet, ce dernier est pris dans différentes relations autres qui viennent enrichir et complexifier l'analyse.

Toutefois, il est important à ce stade de spécifier la relation d'accompagnement individualisé menée par les dispositifs partenaires. À plusieurs reprises, nous avons parlé de dispositifs d'exception. Ils le sont à deux niveaux.

- S'ils s'inscrivent comme toute action sociale dans la relation d'aide, ils ont la spécificité d'être activés lorsque les « officines » de « droit commun » sont en difficulté pour assurer leurs missions auprès de leur « public cible ». ⁶⁴⁶ Ces institutions guichets les mandatent auprès de leurs usagers lorsqu'ils n'y ont pas recours, ou qu'ils n'y font pas demande (ou que celles-ci ne leur parviennent pas ou n'y soient pas audibles).
- Ces dispositifs sont financés le plus souvent par des « enveloppes » spécifiques et mandatés par l'action sociale elle-même ; ils sont amenés à développer des stratégies propres et différenciées (en partie prédéfinies par les politiques sociales) pour mener à bien leurs missions : « l'aller vers », l'accompagnement, l'attention, le « prendre soin », etc. De fait, les intervenants sont amenés à s'engager individuellement auprès de la personne dans ces démarches ; et ils vont là où la famille et les acteurs sociaux ne vont plus (logements, squats, bord de rue, etc.). Ainsi, ils mènent leurs actions au côté des personnes (en voitures, dans les salles d'attente, les bureaux d'aide sociale, les cabinets médicaux) et développent (dans ces non-lieux) des échanges de proximité au-delà de l'objet de la mission elle-même.

Ainsi, la particularité du travail social telle que l'avait déjà relevée Paul Fustier, est ici plus que jamais pertinente : « Les pratiques du travail social procèdent de deux socialités antagonistes : la socialité primaire et la socialité secondaire. La première relève de "l'échange par don" (Marcel Mauss), la seconde de l'échange marchand. » ⁶⁴⁷

De fait, les acteurs de terrain sont pris dans un rapport contractualisé sous le modèle marchand à deux niveaux. D'une part, ils sont salariés pour mener leur mission, et ce qui les lie aux personnes dans cette mission est également contractualisé : objectifs, temporalité, finalité. Mais par ailleurs, ils développent avec les bénéficiaires de leurs actions des liens des deux ordres : des liens de services pour lesquels ils sont rémunérés et des liens d'accompagnement et de proximité qu'ils ne peuvent « éviter » ; souvent, ils les mobilisent plus ou moins volontairement pour mener à bien leurs actions. Mais de quelle nature sont-ils ? Quels registres de sociabilité mobilisent-ils ? D'ailleurs, y a-t-il des liens sociaux effectifs qui tiennent et se reproduisent sans que les deux registres de socialité soient mobilisés ?

Ceci nous amène à nous demander, si le « mélange » des règles de sociabilité n'est pas le propre de tous les espaces sociaux : espace de travail, sport, relations clientèle, monde des affaires ⁶⁴⁸, etc., et à ce titre, le travail social ne fait pas exception. Ainsi, il n'est pas rare que les deux espaces de socialité se mélangent, entre collègues, collègues et clients, au bureau, ou aux domiciles de ceux-ci lors de rencontres conviviales. La chose serait-elle plus problématique dans le travail social ? Et c'est sûrement ce que, contrairement à son intention première, soulève Paul Fustier lorsqu'il présuppose la relative incompatibilité des deux logiques dans le travail social ;

646. L'usage s'est développé dans le champ sanitaire et social, mais son origine relève du domaine commercial.

647. Paul Fustier, « Du travail social : la part du don », in « *la société vue du don, manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée* » sous la dir. de Philippe Chanial, éd. La découverte, coll. Bibliothèque du M.A.U.S.S, 2008, p. 321.

648. Cf. Jacques T. Godbout, « Quand les gens d'affaires se font des cadeaux », in « *la société vue du don, manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée* » sous la dir. de Philippe Chanial, éd. La découverte, coll. Bibliothèque du M.A.U.S.S, 2008, p. 98.

en quelque sorte, pour lui, l'ouverture d'une relation sociale avec un bénéficiaire dans le travail social présente le risque inhérent à la fonction : celui de la dévoration.

On voit qu'à se poursuivre, un tel type d'échanges par le don, avec ses règles et ses contraintes, tend à « s'emballer » si la référence salariale ne fait pas contrepoids ; on pourrait dire que cet échange a comme destin soit une rupture violente, soit une pseudo-adoption imaginaire.⁶⁴⁹ (Attention danger, d'ailleurs il conclut :) On doit faire en sorte que l'usager ne puisse jamais interpréter avec certitude les actes du praticien, soit comme étant de l'ordre d'une obligation professionnelle relevant d'une norme d'emploi, soit comme étant de l'ordre du don, avec ce que cela implique d'engagement professionnel : l'interrogation doit demeurer.⁶⁵⁰

Comme dans l'univers sorcier, la ruse est interpellée ! Sérieusement, si les registres de l'échange par don sont très pertinents pour lire ce qui se « jouent » pendant ces échanges particuliers, il est important de signaler que les exemples mis en avant par l'auteur relèvent du pathologique ; certes, ils sont efficaces dans une approche psychologique ou dans le cadre de supervision d'acteurs de terrain ; mais la lecture est révélatrice d'un amalgame pouvant contaminer l'ensemble des relations au sein du travail social. Elle fait fi de la sociabilité en actes. Je rappellerai que la majorité des bénéficiaires des minimas sociaux maîtrisent aussi bien les codes que les acteurs sociaux. Et s'ils souffrent d'isolement et sont sensibles à l'attention qui peut leur être portée (au point de choisir parfois le repli morbide pour s'en préserver), ils sont acteurs également de ce jeu social. L'erreur de P. Fustier est de percevoir l'unique caractère antagoniste des socialités, alors qu'il semble plus juste de dire qu'elles sont toutes à la fois opposées, indissociables et interdépendantes.

Certes, il y a un paradoxe dans cette demande faite aux travailleurs sociaux de remobiliser le lien social pour mener à bien leurs missions ; mais, d'un point de vue sociologique, il nous semble plutôt révéler ce qui fait crise aujourd'hui dans la société globale et qui vient peser sur le travail social. La difficulté de « paraître » et de « sembler » encore, lorsque privé des possibilités d'accès aux biens sociaux valorisés de l'espace secondaire, le sujet se trouve en peine pour exister et abonder dans des liens de sociabilités primaires. Cette relation sociale particulière de l'accompagnement individualisé est l'objet de cette partie de notre travail où nous tenterons de répondre aux questions suivantes : comment se remobilise le lien social chez des personnes vivant des situations d'isolement désolant ? Comment reconnaître et dépasser les protections mises en œuvre par les bénéficiaires pour se protéger de « l'intrusion » du monde, vécue comme narcissiquement délétère ? Et comment et pourquoi les liens développés lors des accompagnements individualisés fonctionnent-ils ? Quels registres mobilisent-ils ? Quelles obligations rappellent-ils au corps social ? Et quelles contraintes imposent-ils aux acteurs de terrain ?

C'est dans « l'entre » de ces relations particulières que nous allons tenter de mettre en lumière l'impact de la désolation sur le corps et comment elle s'y exprime.

Au cours de ces deux années de recherche-action, 20 réunions partenaires — réparties mensuellement — sont venues jaloner l'accompagnement des 24 bénéficiaires. Des thématiques et des interrogations récurrentes sont apparues à l'évocation de chacune de ces histoires d'accompagnement. Ce sont elles (extraites des comptes rendus de réunions, des synthèses

649. Paul Fustier, « Du travail social : la part du don », op. cit., p. 321. Le risque de ce type de dérives dans les rapports sociaux et de mésinterprétations des actes n'est pas le propre de la relation du travail social ; il touche l'ensemble des sphères du social : entre collègues, entre un acteur et son client, etc. D'un point de vue clinique, il est fort bien identifié et recouvre un ensemble de formes variées allant des maladroites volontaires ou involontaires, en passant par l'expression de troubles abandonniques, jusqu'aux psychoses passionnelles.

650. Ibid.

individuelles d'accompagnement et de reprises dans les histoires de vie) qui seront le support de cette partie. Ainsi après avoir introduit par trois constats faits très tôt par le groupe de travail, nous développerons notre propos comme suit :

1. Les modalités de protections développées par les bénéficiaires : ruptures, dénis, repli...
2. Les modèles narratifs identificatoires, entre protection identitaire et revendication d'appartenance, ces « espaces narratifs » manifeste la pulsion « paraître ».
3. Le corps comme « révélateur » d'une menace désolante se développe dans la sociabilité liminaire, et fait face à l'incapacité de « sembler » encore.
4. Et enfin l'accompagnement des dispositifs d'exception : modalités d'action, modélisation de l'accompagnement, et liens d'accompagnement spécifiques.

Trois constats premiers sont posés par l'équipe lors des réunions partenaires, ils sont signifiants pour encadrer l'ensemble des réflexions menées ici sur les accompagnements :

- Demander aux bénéficiaires de témoigner de leur vie fut perçu positivement par ceux-ci.
- Les personnes accompagnées dans les dispositifs de l'ASIG sont comme prises dans un circuit et souvent connues de l'ensemble des acteurs.
- Le sentiment de solitude ressenti est souvent très présent chez les bénéficiaires, il va en croissant avec l'âge.

Le don de la parole : une invitation à l'échange social

Dans la précédente partie, j'avais évoqué combien, lors de notre enquête, nous fûmes attendus pour ce don de paroles.

Ainsi pour les 24 personnes ayant effectivement accédé à la recherche, une seule (Christian B.) a refusé à la suite des deux premiers entretiens d'aller jusqu'au bout de la démarche ; il mit en avant le rappel traumatique d'une enfance très difficile réactivée par ceux-ci. Pour les autres, les partenaires notaient le retour positif des bénéficiaires vis-à-vis des entretiens recherches. Ainsi, Sophie notait que Christo B. vivait ces temps d'échanges comme une valorisation. Amélie D. qui n'était jamais très disponible pour ses rendez-vous sociaux au FJT ou ailleurs, ne rata pas un seul rendez-vous pour la recherche ; et par la suite, elle poursuivit ce temps d'entretiens, de soutien, et de « témoignage » jusqu'à ce jour. Jacques V., Blaise F., Francis L., Guy N. se prêtèrent également à cette envie de témoigner de leur vie, sensibles comme tous à ce que l'on s'y intéresse. Benoît du SAO fut surpris par Jacky D. qui accepta et se montra disponible pour chacun des rendez-vous de la recherche. Il se livra avec pudeur, mais sans retenues, alors que Benoît n'arrivait pas à travailler l'accompagnement social qu'il pouvait lui proposer. À l'issue du dernier rendez-vous, je pus lui proposer une aide pour les soins dont il se saisit. Jean Luc G., alors qu'il avait été mis à pied du CHRS, se prêta avec plaisir plusieurs mois plus tard à l'exercice du troisième entretien. Le retrouvant un matin sur l'un des bancs à proximité du centre commercial où il avait l'habitude de venir « passer » le temps (boire bière ou rosé avec ses compagnons d'infortune), nous prîmes rendez-vous chez lui. Une semaine plus tard, j'étais attendu. Marc B., Fabien M. et Paul Émile L. « jouèrent » le jeu de ce travail de recherche jusqu'à son terme, malgré la méfiance qu'ils portent aux services sociaux. Et Marc B. et Paul Émile L. s'autorisèrent à rester en lien par la suite, à demander de l'aide pour certaines démarches pour l'un, et pour l'autre de l'accompagnement dans les soins. Au total, tous dans l'ensemble furent présents, et s'il est difficile d'identifier les motivations de chacun dans ce « travail » gratuit et anonyme, nous devons en faire le constat et l'interroger. Tout d'abord, ma posture était celle de la reconnaissance d'un intérêt porté sur leurs histoires individuelles ; elle les réintégrait dans l'histoire du monde qu'ils habitaient, et pour lequel nous leur demandions d'apporter quelque chose d'eux-mêmes. Si les plus jeunes ont eu plus de mal à se raconter et à

dérouler leur histoire, tous l'ont fait avec une réelle volonté de participer. Car comme le remarqua Benoît : « les gens ont envie de raconter leur vie, hors d'un contexte d'aide ou de soin. Mais dans un autre contexte, cela leur fait envie ». Sophie notera que cela renvoie à l'estime de soi et à de la reconnaissance. Ainsi cela interroge les postures et les finalités de l'écoute menée par les acteurs de terrain, comme l'attente des gens.

La spécificité de l'entretien par récits de vie ne permet-elle pas aux gens qui l'acceptent la possibilité de faire « don », et ce faisant de se réinscrire dans une forme de réciprocité ? Cela fonctionne, comme dans les groupes de paroles et les ateliers d'écriture, par la réouverture d'un espace commun d'apparaître. Cela répond également à la question de « l'utilité » d'une telle recherche-action pour les bénéficiaires.

Si nous plaçons les mots dits dans le contexte d'une relation d'échange, ce don de paroles interroge le lien qui structure l'échange. En leur demandant de nous aider, n'introduisons-nous pas ainsi une forme de réciprocité, là où ils ont en général le sentiment de subir l'aide — même celle dont ils sont demandeurs. L'échange de mots permettait alors une forme de rééquilibrage d'une dette parfois jugée trop écrasante. Dans la « sociabilité liminaire » l'échange instauré par l'aide n'est-il pas sans réciprocité ? Tantôt, il est pensé comme une dette de l'État envers des personnes, tantôt comme un pur don (avec toute l'ambiguïté, entre sollicitude et domination), comme l'ouverture d'une dette, ou encore, comme un droit individuel.

Dans les entretiens de récits de vie, la parole donnée était une invitation qui leur était adressée à faire don, à la reconnaissance : une ouverture à recevoir d'eux ; ils étaient intéressants, leurs mots avaient de la valeur d'échange.

Leur émission n'appauvrit pas le donateur. Au contraire presque. Mais, souvenons-nous-en, il est impossible en la matière de savoir « à priori » qui donne, du donateur ou du récepteur. Dans la conversation, peut-être la plus grande partie du travail incombe-t-elle à l'auditeur et peut-être à lui que la parole (de l'autre) coûte le plus.⁶⁵¹

Ici, ce serait donc en quelque sorte des mots « don » qui, en permettant l'affirmation d'une existence propre, ouvriraient à la possible réinscription dans l'acceptation de l'assistance. La possibilité de recevoir de l'autre place l'auditeur alors en dettes. Si nous nous en référons à cette logique, nous serions selon Alain Caillé entré dans le registre de la sociabilité primaire. Car : « [...] avant même de fonctionner au don des biens, la socialité primaire se nourrit du don de mots et que, réciproquement, le langage, pour autant qu'il n'est pas seulement vecteur d'informations ou d'ordres, doit être analysé comme instance du don de la parole. »⁶⁵²

Ainsi une demande d'aide de leur part serait l'expression du « recevoir » redevenu possible pour eux, et en quelque sorte, la manifestation de l'esprit de la chose donnée faisant retour. Nous verrons plus avant qu'il est possible de lire la relation spécifique de ces accompagnements d'exception qui, lorsqu'il se crée, le fait dans les termes d'un échange reconstruit. Elle ne paraît possible que dans ces termes : mais sous quelles formes, quelles sont les instances tierces qui le permettent ? Quel est le statut de la parole et comment s'instaure-t-elle ? Quelles sont les modalités de socialité interrogées par celle-ci pour permettre à nouveau l'échange sur le registre de l'assistance ?

Ce constat vient tempérer nos réflexions précédentes sur l'évolution du lien social ; elle tend à affirmer que la nécessité de paraître et de donner de soi est une constante humaine, et surtout, que cela est toujours possible. Ne faut-il pas ouvrir à cette possibilité de créer de

651. Alain Caillé, « Sociabilités, genre et identités : les liens du don », in *La société vue du don, manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*, sous la dir. de Philippe Chanial, éd. La découverte, coll. Bibliothèque du M.A.U.S.S, 2008, p. 186.

652. Ibid., p. 187.

nouvelles modalités d'expression du paraître dans l'action (sociale y comprise) au quotidien : à l'expression de nouvelles primarités ?

Circularité dans les dispositifs d'assistance

Un autre constat fait son apparition dès le mois d'avril 2016 : celui d'une forme de circularité des personnes accompagnées par les partenaires dans les différents dispositifs de l'ASIG. Ces personnes sont quasiment toutes connues de l'ensemble des partenaires. Elles se retrouvent comme « enfermées » dans le circuit de l'assistance et confirment la présence d'une sociabilité particulière : la sociabilité liminaire est toute à la fois inclusive et « exclusive » dans ses prescriptions contraignantes et limitatives. Pour illustrer ce constat quelques phrases extraites des enregistrements des toutes premières réunions :

- « On se rend compte que c'est souvent des gens que l'ensemble des acteurs connaissent et qui sont passés par beaucoup des différents services... et pas automatiquement au même moment. »
- « J'ai l'impression qu'il y a un automatisme, que l'on suit le même processus, un schéma... un même parcours... est-ce que l'on force pas un peu l'accompagnement ? »
- « J'oriente plus vers tel ou tel dispositif en fonction de l'évaluation, des habitudes de travail avec les partenaires... ça bouge. »
- « y se dessine des circuits, avec une sorte de catalogue de prestations. »
- « C'est plus systématique, actuellement les orientations dans les circuits..., très rapidement... ça dépend des AS... »
- « Dans le cadre du RSA, ils ont souvent fait tous les chantiers [d'insertion], Astre, Selami... »
- « Quelqu'un arrive ici... Il va au CCAS... Et il y a un circuit... »

Ainsi, les personnes accompagnées par les dispositifs partenaires de la recherche sont pour l'essentiel des bénéficiaires des ressources de l'ASIG et vivent cette forme de sociabilité que nous avons qualifiée de liminaire. Ils ont vécu des parcours de vie en lien avec ces institutions d'aide, qui pour certains remontent à la petite enfance (ASE). Beaucoup ont vécu des histoires de placements, une vie familiale chaotique, un passé professionnel incertain, voire précaire ; et pour les plus jeunes, la réalité du travail est quasi absente : elle se montre surtout présente comme contrainte limitative à pouvoir être, etc. Ainsi parcours d'assistance et parcours de vie finissent par se superposer pour effacer les liens primaires préexistants et qui ont de plus en plus de mal à se renouveler. De fait, les liens secondaires se sont faits de plus en plus rares avant de disparaître, et n'alimentent plus la possibilité de paraître dans l'espace de la primarité. Les liens d'interdépendance ne tendent-ils pas à se transformer en liens de dépendance ?

L'histoire de Christo L., âgé de 42 ans : un processus d'inclusivité dans la dépendance à l'assistance.

Ce monsieur a été marié, père d'un enfant, il a travaillé, et il entretenait des liens de solidarité familiale d'interdépendance avec sa mère et sa belle-famille. Bien sûr, Christo avait des difficultés de lectures, de compréhensions des consignes écrites, mais il puisait dans ses liens de proximité (familiaux comme professionnels) les ressources de son autonomie sociale et professionnelle; de fait, il travailla plusieurs années dans des entreprises de travaux publics comme manœuvre. Le décès de sa mère, puis le divorce provoquèrent un effondrement de son autonomie et un décrochage social qui l'amena à être accompagné; même si auparavant, et dès son enfance, lui, sa mère et sa famille avaient bénéficié des ressources de l'ASIG, ils en maîtrisaient les sollicitations.

Avec l'accompagnement, Christo L. se voit remplacer tous ses liens inclusifs : le chef du BTP, ses collègues de W, sa femme, une famille, etc., par des liens d'assistance. Ils se déclinent ainsi : accompagnement social

individualisé, Qualification de Travailleurs Handicapés (travail qu'il ne pourra d'ailleurs pas tenir), référent RSA et mesure de protection des biens. Il passe d'une relation d'interdépendance à une situation de dépendance, sans que lui ait réellement changé. Et si Sophie (CDHAT) évoque avec raison que si l'on met en place une curatelle pour un suivi : c'est qu'il en a besoin. Le fait est que cela acte, cristallise et transforme tout à la fois les modalités de ces relations sociales. Auparavant, il se débrouillait dans ses relations et solidarités d'interdépendance familiales et professionnelles; elles étaient fondées sur la réciprocité et les échanges de services. Maintenant, il est passé dans le registre de l'assistance, vers une solidarité liminaire. Il se retrouve dans un espace d'échange fondé sur les besoins et les droits, et non plus sur la réciprocité. Les mesures de protection viennent à l'endroit des déficits individuels pour les étayer, mais tout d'abord sans les nommer à l'endroit des déficiences sociales, à l'endroit du «comment être» en lien qui fonctionnait auparavant. Dans son histoire d'accompagnement, nous avons vu alors apparaître une multiplicité d'intervenants sociaux; référent RSA, curateur, accompagnatrice sociale liée au logement, formateur d'insertion, parfois l'assistance sociale de secteur, et les intervenants pour les soins, et plus particulièrement, l'Appui Santé pour la problématique alcool. La multiplicité des acteurs sociaux rassure d'abord Christo; il les identifie bien pour chacun de leurs rôles. Nous pourrions reprendre la phrase de Cécile (Appui Santé) et qui peut s'appliquer à bon nombre de suivis : «C'est encore un suivi où il y a vraiment beaucoup de personnes autour, d'institutions différentes, de "besoins"»... «Et Mr, lui qui souhaite toujours retrouver une existence en travaillant, il le demande. »

Il intègre une entreprise adaptée où il se montre, semble-t-il, efficace puisqu'il signera un contrat d'embauche au printemps 2017. Juillet 2017, alors qu'il est peut-être en difficulté au travail, il va disparaître de l'emploi; il n'avertira personne, « profitant » sûrement des congés d'été d'une partie des intervenants sociaux autour de lui pour « passer inaperçu ». Bien sûr, Christo L. a vécu beaucoup de changements en peu de temps, et son monde s'est transformé, ce qui l'a sans doute mis en difficulté; mais il a aussi produit des conduites ou des stratégies de protection (rupture et disparition) qu'il nous faut interroger. Pour exemple, il montre plus encore ses problèmes d'alcool tout en les déniait et en mettant en échec les accompagnements proposés pour les résoudre. Ainsi, il développe des stratégies d'adaptation⁶⁵³ qui, face au poids des représentations et des attentes sociales partagées (par lui-même également), lui permettent d'en éviter la confrontation (et la transparence); parallèlement, il apparaît sous d'autres lieux (bord de rue) avec le risque de la mise en danger (violence et alcool). Ces stratégies d'adaptation et de protection visent à protéger son identité contre la transparence et la honte sociale. Aujourd'hui, Christo L. a déménagé dans un logement social à l'est de l'agglomération, comme il le souhaitait, pour se rapprocher de son ex-épouse et pour la garde de son fils; Sophie CDHAT a poursuivi un temps l'accompagnement pour rassurer le bailleur. Christo L. va changer de référente RSA, le travail est mis entre parenthèses, comme le désir de soin des accompagnants. Il ne passe plus sur les services d'urgences pour ses « malaises».

Dans chaque « génération » étudiée précédemment, nous pourrions retrouver pour chacun des bénéficiaires la liste et le circuit emprunté au sein de l'assistance sociale; ceci révèle combien la durée et la multiplication (et la succession) des intervenants « enferment » et isolent socialement. D'où les questions suivantes : Pourquoi les personnes restent-elles dans ces parcours ? Existe-t-il toujours de la place en dehors des dispositifs de l'ASIG pour les personnes que nous voyons ? Peut-être les dispositifs produisent-ils pour partie le maintien dans les parcours institutionnels de l'assistance⁶⁵⁴ ou sont-ils dans l'impossibilité d'en proposer d'autres ?

653. Lors du dernier entretien, alors que l'un de ces frères était là, lui-même bénéficiaire de l'AAH et d'une reconnaissance TH, j'ai assisté à une discussion entre les deux hommes; elle portait sur la manière de ne pas trop travailler lorsque l'on a l'AAH et bénéficier d'un complément de revenu tout de même. Il est important de noter que les gens accompagnés ne sont pas toujours seuls; ils fréquentent d'autres personnes, même s'ils vivent dans un isolement social croissant réel ou ressenti, ils trouvent des « ressources » dans l'espace du repli social.

654. Les référents RSA ont à leur disposition un livret des actions du PDI (programme départemental d'insertion du conseil départemental) mis à jour chaque année; il a pour objectif de guider l'accompagnement des bénéficiaires dans les parcours d'insertion. Question : est-ce que cet annuaire des possibles orientations a une influence sur la « détermination » des possibles ?

Du sentiment de solitude

Tout comme dans les entretiens recherches, les bénéficiaires manifestent souvent une grande attente des visites des partenaires, et expriment leur sentiment d'être isolé.

Sophie du CDHAT qui accompagne Paul H. se posera un jour cette question : « Il attend tellement notre venue, je me suis dit, c'est que cela doit être important ! Est-ce qu'il a du lien ? » Lors de cette réunion, nous refaisons le tour de ses relations ; il y avait un tel qui l'emmenait faire ses courses, tel autre qui le visitait quasi quotidiennement, une voisine qui lui donnait son journal, etc. Il avait effectivement un nombre non négligeable de relations sociales ; pourtant il exprimait un grand sentiment de solitude (manque d'appartenance sociale liée à une reconnaissance sociale et/ou un manque essentiel en rapport avec une histoire de vie faite de multiples ruptures et d'ancrages insécurisés ?). Pour illustrer cet isolement, rappelons cette anecdote : un jour bousculé par le décès d'une connaissance, il appela Sophie (CDHAT) en pleurs ; elle lui dit qu'elle n'était pas très disponible, il lui répondit : « je vais appeler Aurélie (appui Santé), alors »⁶⁵⁵. Quel statut avaient pour lui ces autres relations sociales ? Et de quel statut s'habillaient les relations d'accompagnement ? Et pourquoi venait-il dire sa peine et chercher dans ces relations du « travail social » la réassurance bien souvent dévolue à la primarité, à l'amitié, à la proximité ?

Jacques V., Jean Paul M., Francis L et Hervé C. exprimeront des plaintes identiques à leurs accompagnatrices, qui feront souvent le constat similaire de la présence de personnes autour. Jean Luc G. allait chaque jour avec son frère sur les bancs à côté du grand centre commercial ; et s'ils y retrouvaient des compagnons d'infortune, ils me dirent espérer croiser des connaissances du village de la Glacière (leur lieu d'origine). Christine A. se plaignait également de solitude, ce qui l'amena dans sa vie à avoir des conduites sociales de mise en danger. Sa fille Cynthia A. chemine plutôt très bien vers la vie active malgré une histoire de placement presque identique à celle de sa mère. Pourtant alors en formation elle évoquera sa difficulté à être avec les autres, se sentant mise à l'écart ; elle vit la solitude au milieu du groupe et son manque d'évidence à être en lien avec les autres qu'elle ne semble pas pouvoir transmettre, ou faire entendre. Jonathan D., quoique très jeune, me dira en évoquant son manque de relation : « je suis isolé, mais en même temps quand je suis avec les gens, je me sens seul ».

Ainsi pour l'ensemble des suivis la question de l'isolement et de la solitude reste ouverte comme une menace. Il est difficile d'identifier la nature même de cette solitude : entre isolement ressenti par l'accompagnateur, isolement ressenti par le bénéficiaire, et isolement stratégique de celui-ci (isolement vis-à-vis de relations valorisées et valorisantes : famille, travail, amis).

Dans un temps où l'individuation est magnifiée ; la fragilité des ancrages premiers associée à des ruptures sociales répétées, favorise le développement d'un sentiment d'isolement désolant et accentue les difficultés à la manifestation de soi dans l'espace social.

Ces trois constats initiaux interrogent la dimension humaine du lien social et le besoin fondamental de reconnaissance pour le sujet qui passent par la relation d'échange avec autrui. Cette nécessité sociale — et de ce fait symbolique — permet sa structuration par la possibilité d'une inclusion. Enfin, les manifestations de son manque d'autres (comme de leur présence perçue parfois comme intrusive ou dangereuse) menacent l'intégrité de l'identité du sujet social et qu'il doit préserver.

655. Monsieur est décédé en septembre : à la cérémonie, il y avait trois amis d'aujourd'hui, deux anciennes connaissances que j'avais informées, son infirmière de l'appui santé, et moi-même.

Chapitre I

Les différentes modalités de protection

La question des liens fut au cœur de nos réflexions lors des réunions partenaires, comme elle est au cœur des histoires de vies des personnes accompagnées, et de fait au cœur des accompagnements. Se mettre en lien avec les personnes qui ne font plus de demandes ou qui n'assurent plus les démarches nécessaires pour éviter une expulsion, pour préserver un minimum de ressources, ou trouver un logement nécessite un travail spécifique. Celui-ci consiste en la reconstitution de ce même lien « perdu » avant même de répondre aux prescriptions des institutions demandeuses de l'accompagnement.

Sophie nous dit : « On ne travaille pas tout d'abord sur la priorité des mesures ASI, mais cela permet souvent d'avancer. » Le premier temps, elle « fait connaissance », il y a ce premier travail auprès des personnes qui vise à rompre l'isolement, à rentrer en contact et à créer le lien. Aline du CCAS qui assure une mission identique ajoutera : « Oui, on fait le constat que les gens sont de plus en plus isolés et que l'on sert beaucoup à parler : juste “rompre l'isolement”. Ça accroche et la mission d'accompagnement devient de plus en plus lourde ; les accompagnements sont lourds à cause de cela. » Il y a ce temps de paroles, et la mission peut devenir possible. Puis ce deuxième constat, lorsque cela se met en place, cela ne « marche » pas toujours là où l'on veut ! Il s'y produit parfois comme du « malentendu » dans les attentes réciproques entre le demandeur de la mission et l'accompagnateur, et, entre le bénéficiaire et l'accompagnateur.

Ce lien redevenu possible, ne l'est-il pas essentiellement par ce qu'il s'ancre sur d'autres ressorts que la mission même de l'accompagnement (reloger, réinitier des ressources, réinsérer, etc.) ? Ces ressorts permettent que se réinstaurent des liens suffisamment confiants et autorisent le bénéficiaire à accepter le regard posé sur la situation par l'accompagnateur, à pouvoir demander de l'aide (l'accepter plutôt), à entendre. Le dialogue est ouvert ; l'accompagnateur peut si nécessaire suggérer d'autres orientations au vu de l'évaluation qu'il en aura faite (logement adapté, autres accompagnements, mesure de protection, soins, etc.). Ces ressorts seront développés plus avant dans la partie à suivre sur les liens et les temps de l'accompagnement.

L'accompagnement d'exception fait face à de nombreuses pratiques de protection, de ruptures, de repli, de déni déjà mises en œuvre antérieurement et qui peuvent se renouveler et se manifester pendant l'accompagnement. L'accompagnateur se doit d'en tenir compte, de les identifier, et de les percevoir comme des actes dynamiques de préservation. L'ensemble des pratiques de protection que nous allons décrire ci-après se retrouve souvent utilisé chez nos bénéficiaires, à différents degrés, et selon des agencements propres à chacun. Ses pratiques, souvent associées entre elles, nous allons théoriquement les différencier de manière « nosologique » afin de mettre en évidence ce qui, d'un point de vue socioanthropologique, s'y joue. Avant d'interroger la dynamique de l'accompagnement proprement dit, il s'agira ici de mettre en évidence la diversité des modalités de protection, leurs impacts sur la vie sociale et sur

le corps⁶⁵⁶. Je m'attacherai également à montrer combien les protections s'imbriquent dans les attendus sociaux, et dans « l'air du temps ».

1 — Rupture et manque de lien

La rupture et le manque de lien sont les deux faces d'un même mécanisme qui traverse le sujet ; ils se trouvent inscrits dans l'histoire de vie du sujet tout à la fois, comme faits subis et comme pratique protectrice, et sont à l'origine du ressenti de solitude. Nous retrouvons souvent dans les histoires de vie de nombreuses ruptures vécues (tantôt subies, tantôt provoquées qui sont tout à la fois douloureuses, et « apaisantes ») et desquelles ils ont appris. Les bénéficiaires ont souvent par ailleurs « surinvesti » le travail comme modèle de réalisation de soi (réel et/ou imaginaire) ; il est l'ultime moyen d'apparaître socialement tant à leurs yeux qu'aux regards qu'ils peuvent prêter aux autres. Cette représentation reste dominante, que ceux-ci s'y soient effectivement inscrits un temps, ou bien, l'aient espéré, ou encore, qu'ils s'en soient détournés pour cause ou sentiment d'inaccessibilité. Son absence leur permet bien souvent de donner du « sens au malheur ».

Il nous faut penser la rupture comme étant tout à la fois, aussi paradoxal que cela puisse paraître, un moyen de protection de l'identité et une possibilité du maintien de lien social.

1.1 — La rupture comme protection narcissique de l'identité sociale

Pour illustrer, prenons par exemple Paul H. (57 ans)⁶⁵⁷, dont la vie fut remplie de ruptures successives avec des déplacements géographiques pour l'essentiel subis. Enfant après le décès de sa mère, il sera envoyé vivre avec son grand demi-frère dans la région parisienne. À 18 ans, il reviendra dans la région, et dix ans plus tard après avoir rencontré une compagne, il la suivra dans la région parisienne avant de revenir après le décès de celle-ci des suites d'un cancer. Il l'aura accompagné jusqu'au bout, et reviendra dans la région lorsque son père tombera malade. À chaque perte, il coupe les liens pour se réinscrire dans des nouveaux, partant du jour au lendemain, laissant derrière lui l'ensemble de sa vie d'avant et les objets qui y sont liés. Chaque fois, il se désaffilie totalement dans l'espoir d'une nouvelle vie, de nouvelles affiliations heureuses ; non pas dans la revendication d'une existence hors du social telle que la présente la lecture de Tristan et Iseult faite par Robert Castel⁶⁵⁸, mais par l'affirmation d'une appartenance chaque fois renouvelée. Mais pourquoi rompt-il ainsi tous ces ancrages reconstruits ? Rappelons juste que la question de la filiation le traverse de part en part. Son père violent serait le père de deux demi-frères conçus pendant la guerre d'Algérie lors de permissions. Le premier, fils officiel de sa mère et du premier mari de celle-ci, serait un enfant adultérin de son père. Paul H. naîtra un an plus tard, mais à la même période son père aura un autre enfant avec une autre femme ; il le reconnaîtra « discrètement ». Paul H. n'en apprendra l'existence qu'au décès du géniteur commun. Avec sa première compagne, ils ne purent avoir d'enfants. Enfin, pendant l'accompagnement, il sera fort affecté par le décès d'un jeune marin âgé de 37 ans, disparu en mer : il pensait en être le père illégitime. Comme lui, il avait fait le choix d'être pêcheur, et il était devenu son propre patron. Ainsi, à travers sa tristesse et son affectation, c'est son être social tout entier qui se manifeste. Et si, comme dans l'illustration de Robert Castel, son apparition au monde s'est faite dans la « douleur » sociale (Tristan : « il est venu sur terre par tristesse »⁶⁵⁹), sa

656. Il pourrait alors être utilisé comme un révélateur de vulnérabilité à la sociabilité.

657. C'est aussi le cas pour Paul-Émile L., qui, quoique plus jeune et dans un temps plus récent, fut pris dans une succession de ruptures et de violence dans ses liens avec les adultes de la famille.

658. Cf. Robert Castel, *La montée des incertitudes*, éd. du Seuil, Coll. La couleur des idées, 2009, p. 299 – 322.

659. *Ibid.*, p. 304

difficulté à s'y réaliser fait davantage suite à des accidents dans sa vie ; à l'encontre desquels, il a toujours manifesté une volonté d'inscription sociale affirmée et renouvelée. Il n'a pas fait le « choix » de vie « absolue » qui l'aurait amené à « déshabiter le monde.⁶⁶⁰ » Ces ruptures d'ancrages répétées ne seraient-elles pas l'expression conjointe de cette volonté affirmée et du refus de s'enfermer dans la souffrance de la perte ? N'aurait-il pas appris cette nécessité de « rompre pour survivre » très tôt ? Nécessité qui, parallèlement, peut s'inscrire comme en écho dans les prescriptions de réalisation de soi et d'autonomie de ce temps.

Christian B.⁶⁶¹ a lui aussi vécu plusieurs ruptures avec ses liens primaires dans son histoire de vie. La première fois : sa mère part avec ses enfants pour fuir les violences du père envers l'ensemble de la famille, cela lui apporte à la fois un soulagement et le manque d'une relation paternelle sécurisante. Plus tard, alors qu'il se trouve en situation professionnelle, personnelle et financière difficile, il coupera l'ensemble de ces relations familiales et amicales soutenantes par des conduites et des comportements de ruptures (susitant le rejet). Parallèlement, il évoquera le désir irréaliste de reprendre contact avec des liens anciens dans le sud de la France ; ou avec l'éducatrice qui, vingt ans plutôt, l'avait aidé à sortir de la rue en renouant avec sa grand-mère et son oncle ; ou encore, le désir de relier avec d'anciennes relations des débuts de son ascension sportive. Ce sont autant de liens fondateurs inscrits dans la logique primaire, celle d'un don premier et gratuit qui ouvre à l'échange. Ne rêve-t-il pas alors de retrouver cette force initiale transmise qui « énergisé » un « paraître » social fragile, une « pulsation » originelle qui alimente la « pulsion » d'apparaître « affaiblie ». En quelque sorte, il est en quête d'un nouvel acte fondateur idéalisé.

La honte sociale est également sans nul doute une dimension importante dans cette dernière rupture ; comme la prise d'alcool et de produits est une tentative d'effacer le passé et ce qu'il perçoit comme une succession d'échecs individuels. Et l'évocation de liens autres et lointains est là pour maintenir une représentation de soi-même positive, et renforcer sa position de victime.

Amélie D. rompt avec sa famille et avec ses enfants, Marc B. dans les premières années d'errance, Hervé C. après l'échec de sa reconversion professionnelle : ils ont tous pratiqué cette même rupture active des liens primaires. Les motivations de chacun ont toutes en contrepoint des valorisations sociales de leurs temps pour la représentation de soi : victime de violence et bonne mère, souffrance au travail, difficulté à être le père souhaité (Marc B.), échec professionnel.

Chez Hervé C., comme souvent d'ailleurs, cette rupture a pour effet une totale mise à distance dans le discours des dimensions intimes, du privé et des liens perdus ! Cette mise à distance pourrait être associée à de la pudeur, mais elle relève également de la césure intérieure. Inversement, Amélie D. les expose dans la plainte de manière ostentatoire ; mais cette exposition peut également être lue comme une forme de désaffection ou de distanciation de la souffrance : autre expression de cette césure. Pour l'ensemble des personnes évoquées, la question de la descendance est, quoique jamais directement évoquée, fondamentalement interrogée et déterminante de l'identité. L'impossibilité de s'y inscrire altère le sens de leurs existences.

Chez les plus jeunes de la recherche, la rupture se fait souvent de manière plus « violente » sur fond de crise familiale, avec souvent un moment de déséquilibre familial, la présence d'un beau-père, les enjeux autour du travail... C'est ainsi le cas chez Damien L., Joris E., Amélie D. et Fabien M. avec cette volonté de poser une identité contre la famille. Affirmer son autonomie, refuser la tyrannie familiale sur le plan du travail, être une bonne mère à la différence de sa mère, ou encore, réagir à l'éclatement de la famille recomposée et au départ du beau-père, etc.

660. Ibid., p. 312-313.

661. Il est intéressant de préciser que la question filiale est ici encore interrogée dans l'existence de Christian B., comme chez Paul H. dans sa première vie de couple ; ils ne pourront avoir d'enfants ni l'un ni l'autre, et ne pourront s'inscrire dans une histoire transgénérationnelle et sociale qui les « transcende », une histoire plus grande qu'eux.

La dimension de la rupture dans les exemples ci-dessus vise à pouvoir garder la possibilité de paraître (à leurs propres yeux) contre l’empreinte quasi traumatique d’une vie d’avant. Souvent, la position paternelle a été source de violences, d’insécurisation et de maltraitements qui amènent à affirmer ou à préserver une identité contre... la famille, la honte sociale, l’autodénigrement.

Parfois, comme pour Christian B., cette posture de protection de l’identité lorsqu’elle s’affirme dans le discours de victime, peut avoir un effet si enfermant qu’elle perd toute efficacité et expose au risque de l’effondrement social⁶⁶².

1.2 — La rupture comme modalité de maintien du lien social

La rupture est aussi un outil et une stratégie de maintien des liens familiaux, en les entretenant à minima, tel que l’on fait Francis L. et Jean Paul M..

Francis L. après la faillite de son commerce dans les années 2000 a progressivement mis de la distance avec les membres de sa famille. Il donne peu de nouvelles de sa situation sociale, se manifeste uniquement aux dates traditionnelles de la vie sociale familiale (étant le « tonton préféré »), et n’est présent que pour les événements importants (apparaissant à minima). Il maintient ainsi les liens nécessaires comme il le peut avec son niveau de ressources. Offrir des cadeaux, rendre une invitation, se montrer dans la famille comme avant, tout cela a un coût important qu’il ne peut assumer financièrement, et un fort coût narcissique où il serait obligé de « montrer » sa « décadence sociale ». Ce fait est d’autant plus marqué aujourd’hui que comme nous l’avons suggéré précédemment, avec la montée de l’individualisme, l’espace de sociabilité primaire est sans doute plus que jamais l’espace de l’apparaître « secondarisé ». Ce maintien des liens à minima fut efficace. Si Francis L. se plaignait de son manque de relations sociales et de présences autour de lui avec beaucoup de philosophes, il put, par ses conduites de mise à distance visant à dissimuler sa situation sociale vis-à-vis des siens, les maintenir qualitativement suffisamment solides. D’ailleurs, alors qu’il fit un AVC et qu’il fut hospitalisé à Caen, il se retrouva entouré de sa famille et de ses fils, à la grande surprise de son accompagnatrice. La rupture, le repli, l’émigration intérieure, avait sans aucun doute permis pour lui que la solidité des liens survive à leur rareté ; cacher sa misère, être pudique à cet endroit, permet alors en « gelant » les relations effectives de faire durer leur potentialité. Il avait pu préserver sa famille afin d’en garder l’ancrage. Celle-ci se montrera présente pour accompagner sa sortie et resserrer les liens. Entre-temps, il était passé du RSA à l’AAH.

Extrait des comptes rendus de réunions partenaires :⁶⁶³

– Le 10 janvier 2017 : Mr Francis L. va plutôt bien au sortir de l’accompagnement, si ce n’est son problème de santé soudain (Cécile a donc repris un temps l’accompagnement). Cécile nous informe de son AVC : de son hospitalisation au CHU, puis son retour par le centre de rééducation de Siouville. En fait, elle s’aperçoit que la famille s’est mobilisée. [Cela correspond au discours qu’il avait lors des entretiens recherche. Il a maintenu des liens distants, de protection contre une certaine forme de honte sociale pour que sa famille ne « juge pas trop mal » son modèle d’existence. Il ne voyait pas trop les siens, car il n’était pas en mesure de donner le change ; ce qui a permis qu’ils soient présents lors de l’AVC : qui en quelque sorte est à forte valorisation sociale .] Cela a même rapproché un des deux fils qui était assez distant.

Elle le visite à l’hôpital CHU, et il l’accueille : « j’avais l’impression de visiter quelqu’un de ma famille dans sa façon de m’accueillir ». Ensuite, Cécile le visite à Siouville et reste en lien téléphonique.

Cécile nous raconte que lorsqu’elle l’a eu au téléphone hier, il lui a demandé des nouvelles de ces enfants. [Ça interroge sur le type de liens qui se créent lors des accompagnements.]

662. Voir encadré plus avant dans la sous-partie : « du discours de la colère au discours de la victime ».

663. Encadrés par des crochets, les commentaires proposés par moi-même en dehors des réunions recherche-action, et validés lors de la réunion suivante par les partenaires.

Jean Paul M. a mis à l'abri ses proches familiaux de l'ensemble des difficultés qu'il a à affronter ; alors qu'il se trouvait à la rue et en hébergement d'urgence il ne les sollicitera pas. Bien au contraire, il s'inscrit avec eux dans une relation d'aide et de service rendu à leur endroit (comme il l'avait fait préalablement avec son père et sa mère). Il garde les enfants alors que leurs parents sont au travail, donne des coups de main pour du terrassement à un autre de ses frères, etc. Dans une lecture basée sur une logique « d'équilibre » réciproitaire de l'apparaître social, il doit s'agir pour lui de maintenir ses liens au vu des valorisations sociales « échangées » ou « en miroirs ». Au regard des attentes sociales, il se trouve sans doute en « dû » symbolique vis-à-vis de ses proches. Son absence de travail, sa situation au RSA, les graves problèmes de dettes financières, tout cela vient « alourdir » la dette de représentativité sociale, et met Jean Paul M. (comme Francis L.) dans l'obligation de donner pour apparaître encore ; il est en faillite de « sembler » ! Notons que pendant cette période, l'un et l'autre mirent leurs corps entre parenthèses, l'oubliant quant aux soins.

Dans une certaine mesure, il nous est possible d'appliquer une lecture analogue aux situations précédemment évoquées, où chacune des personnes mobilisera cette pratique de la rupture, tantôt pour préserver l'identité, tantôt pour les liens (voir les deux). Les bénéficiaires sont donc inclus, car ils partagent ces mêmes valorisations et entendus communs qui fondent la possibilité du lien et de l'apparaître, et dans les cas ci-dessus, du « disparaître » pour préserver leur être social : leur être lien.

N'est-ce pas à l'endroit de ses liens rompus et manquants que se positionnent les liens d'accompagnement spécifique des dispositifs partenaires, que les bénéficiaires les pratiquent ou qu'ils les rompent ? Pour illustration, Amélie D., de la même manière dont elle est « attachée » à ses liens familiaux, pratique les liens avec Nadège (responsable de l'hébergement au FJT), comme avec les services sociaux du département. Elle y est très exigeante, et par ailleurs les évite sans cesse ; elle se montre dans des attentes probablement impossibles à l'endroit des acteurs sociaux. Ce qui fera dire un jour à Nadège lors d'une réunion partenaire où je l'informai de la régularité de nos rencontres : « Ah, ben tu as bien de la chance ! » Ces rencontres étaient sans doute restées possibles, car leurs charges sociales et émotionnelles avaient été maintenues « légères » et équilibrées, en matière de reconnaissance et d'attentes mutuelles.

2 — Le détachement émotionnel

Le détachement émotionnel est une modalité de protection qui permet la mise à distance du douloureux de l'existence. Il est l'expression d'une forme de repli ou de coupure avec le monde. Il nous est apparu plus saillant près du public jeune, sans doute parce qu'elle se trouve être, pour certains d'entre eux, la première ou la seule protection mise en œuvre alors. (Pour les jeunes issus de l'ASE : pratiquer la rupture ne ferait que magnifier leur absence d'attaches structurantes et la certitude de leur manque.)

2.1 — Le détachement chez les plus âgés : l'évitement du monde

Chez le public plus âgé, il se trouve souvent caché (et révélé) par d'autres problématiques ou stratégies : alcool, discours, évitement, abandon du prendre soin de soi, etc. Ainsi, comme évoqué précédemment, Hervé C. n'entretient plus aucun lien avec ses enfants et n'en parle que rarement et « contraint ». Il exprimera toutefois une fois son sentiment vis-à-vis de cette cassure qu'il subit — et qu'il a peut-être produite ou entretenue — dans cette phrase rapportée par Sophie (CDHAT). « Si mes enfants ne me voient pas, c'est qu'ils n'ont pas besoin de moi, alors

je n'ai pas besoin d'eux. » Cela n'enlève rien à l'importance qu'ils peuvent prendre à ses yeux : cela vise juste à mettre à distance la douleur de l'absence. Mais ce détachement répond (ou fait écho) à ces prescriptions sociales multiples, issues de temps différents (générations sociales) et qui s'empilent comme autant « d'empêchements » ; celles qui demandent d'être un homme et un père par le « don » de son travail, de ne pas demander⁶⁶⁴, de s'assumer et de se réaliser, ou encore, d'être autonomes.

Le détachement est également à l'œuvre chez Jean Paul M. lorsque Sandrine (service logement de l'ADSEAM) évoque le besoin qu'il a d'être soutenu dans ses démarches médicales pour les réaliser totalement. Non pas qu'il soit en incapacité de les faire, mais qu'en se détachant du problème et le mettant à distance (cardiaque en l'occurrence ici) il se détache de lui-même (de son corps) ; il interrompt la continuité du traitement, au risque de sa propre vie.

Le détachement émotionnel s'exprime également lorsque les choses qui arrivent « surprennent » le sujet. Ce fut le cas lorsque Paul H. et Hervé C. furent expulsés. Hervé C. s'installa dans une caravane et put toutefois mobiliser quelques relations pour stocker quelques meubles et objets personnels ; mais il ne manifesta aucune émotion lorsque je l'appelai le jour même pour le rencontrer (je n'étais pas au fait de l'immédiateté de la mesure ; il s'excusa et me demanda de reporter notre rendez-vous ; la voix était sans émotion, je me souviens en avoir été surpris). Paul H. me dira plus tard qu'il n'avait pas cru que cela irait jusqu'à l'expulsion. Psychiquement prostré, il ne pouvait pas mobiliser ses relations ; il installa une tente à proximité de son ancien logement et attendit.

Ainsi Hervé C. et Paul H. ne purent s'installer dans leur nouveau quotidien qu'avec détachement, comme si cela arrivait à quelqu'un d'autre qu'à eux-mêmes⁶⁶⁵.

2.2 — Le détachement chez les jeunes : entre protection narcissique et conduite sociale

Le détachement émotionnel nous est apparu très présent chez les jeunes, et surtout ceux qui ont eu un parcours de placements. C'est dans l'approche de ce groupe que j'ai pu en percevoir l'importance et le distinguer. Il peut être soit l'expression d'une attitude sociale valorisée, soit d'un détachement morbide alliant la froideur et l'impassibilité (apathie et passivité) ; les formes concrètes se situent entre ces deux extrêmes. Ce détachement émotionnel peut concerner l'évocation des événements du passé comme des choses qui arrivent dans le présent, tant au point de vue affectif, relationnel ou professionnel.

Nous le retrouvons chez Cynthia A. et Jonathan D., mais également chez Kaled W..

Chez Cynthia A, il semble bien qu'il soit la principale protection active qu'elle ait mise en place au fil de sa vie (surtout après la fin de l'accueil en famille vers ses 14 ans). Ces deux dernières années, cette protection s'est structurée de manière plutôt positive ; elle lui permet d'agir dans le monde en mettant à distance les ressentis. Ainsi nous avons noté qu'elle peut évoquer des choses dramatiques de sa vie tout en gardant le même sourire et la même tonalité de voix. Mais ce n'est pas sans conséquence sur sa capacité d'engagements dans sa vie. Nous notons que si cela lui permettait d'avancer, elle présentait toujours un engagement réservé, allant même jusqu'à un petit décalage, un « temps de réserve ». « Faire sa vie » sans trop y croire ou l'investir, sans trop s'attacher aux personnes, sans trop espérer pour ne pas désespérer, cela peut donner le sentiment qu'elle doute de pouvoir y avoir sa place ; (sans qu'elle prenne trop de place.) Ce mécanisme de détachement présente le risque de « prendre de la distance », mais lui a

664. Voir partie III, chapitre III, 1.2 « du don pour le lien ».

665. Ceci n'est pas sans m'évoquer les comportements observés chez certaines personnes subissant des traumatismes graves qui semblent les traverser sans que ceux-ci existent vraiment à leurs yeux ; ils peuvent avoir des comportements adaptés à la situation, mais sans aucune émotion ; la rupture ou la cassure des liens et du sens traverse le sujet, le coupe au niveau de l'émotion et du champ des valeurs, et lui permet d'y survivre.

permis de ne pas être envahie par la crainte de la perte. Toutefois, ce « temps de réserve » a un impact social considérable ; il entrave la spontanéité dans les démarches de quête d'emploi sur un marché très concurrentiel, avec le risque d'être toujours second. Nous pouvons parler d'une stratégie d'effacement pour faire face à quelque chose comme « une insécurité essentielle » de soi. Chez Cynthia A., cette protection a semblé fonctionner plutôt positivement avec le temps, grâce à l'accueil au sein du FJT sur un temps exceptionnellement long (6 ans) ; ce temps lui a permis de faire et de renouveler ses expériences afin de prendre de l'assurance et de se renforcer progressivement. Nous pouvons dire qu'au terme de cet accompagnement, elle a acquis suffisamment d'assurance et que sa posture détachée se situe quelque part entre « attitude sociale » et modalité de protection. Aujourd'hui, elle vit en appartement, travaille, poste beaucoup sur Facebook, et continue sa sécurisation en « empilant » des qualifications. Pour illustrer, reprenons l'analyse de son accompagnement qui reprend le travail de réflexions mené pendant les réunions partenaires, et quelques-uns de ces propos en échos :

Cynthia A., entre détachement et sécurisation : une avancée dans la vie à petits pas.

Elle a 23 ans lorsqu'elle intègre la recherche-action début 2017, elle est accompagnée par Nathalie du FJT où elle réside depuis ses dix-huit ans (avec une interruption de quelques mois). Elle y est arrivée au sortir d'un foyer pour adolescent, après avoir vécu jusqu'à ses quatorze ans dans une famille d'accueil depuis sa petite enfance (là où elle croyait vivre avec sa « deuxième maman »). Cynthia A. est la fille de Christine A.. Elle bénéficiera d'un suivi conjoint ASE/FJT jusqu'à ses 21 ans, comme c'est le cas pour bon nombre de jeunes qui l'acceptent et qui n'ont pas d'autres solutions. À la suite de quoi elle sera suivie par le PLI, bénéficiera de la Garantie Jeune, et fera bon nombre de stages et de dispositifs d'insertion. Elle intégrera la recherche-action au moment où, ayant épuisé en partie les solutions d'aide pour les jeunes, elle se retrouve sans ressources pour pouvoir pérenniser son hébergement. Elle a comme formation initiale un CAP d'agent technique en milieu familial et collectif, et une mention « service à la personne ». Cela lui a permis par le passé de faire des vacances d'aide à domicile pour le CCAS tout au début de son arrivée au FJT, puis de travailler encore ici où là, avant d'être au chômage. Mais, lors des différentes formations et dispositifs d'accompagnements à l'emploi qu'elle a suivis, travailler en équipe s'est montré très difficile tant elle se trouvait en difficulté face au regard de l'autre ; (rappelons que son parcours en SEGPA au collège fut peut-être le début de l'apprentissage de la honte d'exister ; c'est à la même époque qu'elle quittera, contrainte, sa famille d'accueil pour rejoindre le « foyer des ados » [voir partie III]).

Ce qui caractérise jusqu'alors Cynthia A. est sa grande réserve, sa timidité et son manque de confiance en elle ; tout ceci semble fonder sa difficulté à intégrer le monde des « adultes » et du travail (malgré ses qualifications et ses expériences). Sa vie dans le petit monde restreint des jeunes du FJT, manifeste également son besoin d'être entourée, accompagnée, même si ses aptitudes à l'autonomie sont acquises.

Reprenons quelques commentaires du suivi dans le temps de la recherche-action.

Avril 2017 : elle doit prendre une activité rémunérée, elle s'oriente vers deux choix, soit une intervention en maison de retraite (service civique), soit une formation de service en restauration pour laquelle elle est positionnée sur l'AFPA ; « Je prendrai le premier qui se présentera » : me dira-t-elle. Sur la fiche de suivi (SAA) sont toutefois notés sa timidité et son manque de confiance en elle, puis en commentaires supplémentaires : « Se laisse mener jusqu'à l'intervention d'un tiers (souvent professionnel). Aujourd'hui en progression, mais parce que "l'autre" l'y encourage ». Parallèlement, comme Jonathan D., elle s'inscrit au groupe théâtre du FJT, où sur scène, elle perd sa réserve, et « joue » la vie.

Juin 2017 : Dans les commentaires de réunion partenaire est évoqué le fait qu'elle a les compétences pour entrer dans la vie active, pourtant elle choisit une fois de plus une formation, mettant à distance cette entrée (évitement ?) ; Nathalie rappelle alors ses difficultés passées à intégrer une équipe de travail, à être sous le regard des autres adultes. Toutefois, elle est en formation « restauration - service en salle » à l'AFPA pour 7 mois et semble bien s'y intégrer,

la dynamique d'entraide semble lui convenir. Nous savons qu'elle est plus à l'aise dans une relation d'aide et de service (comme elle l'a montré lors des stages au SAO ou en maison de retraite)⁶⁶⁶.

Ce mois-ci, Cynthia a perdu son père de cœur (l'ami de sa mère qu'elle a toujours appelé Tonton); elle ira partager ses émotions avec sa référente (le lien qu'elle entretient avec elle est important, partageant le privé et l'intime, la fonction d'adulte de confiance y est installée).

Juillet 2017 : la formation AFPA commencée il y a deux mois avance bien. La responsable de l'hébergement nous confirme l'évolution positive : plus ouverte, échange avec les animateurs. « Avant, elle venait quand elle avait besoin, maintenant vient pour discuter, elle est dans la communication. » Elle s'est bien intégrée au groupe de formation, pas d'absence et pas de retard, et cela tient, semble-t-il, dans la durée.

Avec Jonathan D., ils ont fait une prestation remarquée à l'atelier théâtre⁶⁶⁷. Et si l'assurance de Cynthia A. semble s'asseoir, des petits faits viennent illustrer son manque de confiance en elle et de maturité. Tel celui-ci rapportait par Nathalie : «L'autre jour, elle m'a demandé si c'était normal d'avoir envie d'aller sur sa tombe (Tonton), elle a une timidité par rapport à des questions toutes simples» Mais cela révèle également, son manque de relais sociaux primaires où elle peut s'autoriser à faire cette demande, et d'autre part, le manque «d'évidence sociale»; c'est-à-dire, le manque issu des «apprentissages sociaux» de «sens commun» et de savoir être au monde (manque dans la constitution des fondements du lien social). Elle essaiera d'explicitier ce manque concernant ce type d'apprentissage et sa réticence à se mobiliser : «Quand je suis au bord du bord, j'arrive à me mobiliser... Je crois que c'est dû au fait que l'on m'a pas appris à faire»⁶⁶⁸

Septembre et octobre 2017 : sa formation finit fin octobre, et déjà lui est rappelée que sans ressource, elle devra quitter la structure, elle en est bousculée. Elle a également quelques difficultés financières. Lors de la réunion partenaire, nous discutons de l'insécurité dans laquelle elle se trouve à nouveau. Pourtant, lors de la précédente réunion de juillet, nous faisons le constat que tout allait bien, qu'elle s'était sécurisée, qu'elle travaillait; elle pouvait sortir de sa réserve, et réussir à faire les choses qu'elle n'arrivait pas à mettre en œuvre auparavant; nous étions tous convaincus que cette amélioration découlait pour une grande part de la sécurisation dans la durée sur le FJT (plusieurs années). Se pose alors la question de l'écho que pourrait avoir pour elle cette pression sur l'hébergement avec son histoire : ne revit-elle pas ce qu'elle a vécu lorsqu'elle était en famille d'accueil ? Une fois encore, il lui fallait trouver une solution pour garder son hébergement. S'y associe également l'évaluation de fin de formation. Et même si elle sait qu'elle a montré tout au long de celle-ci un professionnalisme et une efficacité reconnue, elle s'interroge. Elle se replie dans sa timidité et sa réserve, mais surtout, le monde et les personnes qui l'entourent «l'interrogent» davantage (ses collègues de formation) et se font étrangers. Elle y perçoit comme du rejet à la limite de l'hostilité. Alors que jusqu'alors elle percevait ce groupe comme soutenant, elle commente : «j'ai l'impression d'être un fantôme, j'ai le sentiment d'être de moins en moins intéressante... Mais c'est aussi le groupe de l'AFPA qui m'a fait remarquer cela... On ne m'invite plus, je ne fais plus rien avec eux. Le groupe ne s'entraide plus.»

Toutefois comme elle a pris un peu d'assurance, elle s'autorise à leur en parler. Lui est répondu alors que c'est elle qui n'est pas disponible, que lorsqu'elle le sera, elle n'aura qu'à le dire. Ça la plonge dans l'incompréhension, mais illustre l'insidieux processus de repli et de rupture de lien avec les autres et le monde qu'elle développe et qui la

666. L'inscription dans des relations d'aide comme support identitaire est un fait récurrent chez les personnes de la recherche, quel qu'en soit l'âge. L'inscription dans ce statut permet également un renforcement narcissique : ici, être « au service de » (quoiqu'opposé aux prescriptions socialement demandées : indépendance, autonomie, etc.) permet de se faire reconnaître par quelqu'un (sortir du sans-aveu).

667. Cynthia A. et Jonathan D. ont été très investis par la pièce de théâtre. Ils n'y étaient-ils pas habillés d'un rôle bien défini qui pouvait bien les recouvrir ? Ceci pose la question des statuts, des fonctions qui peuvent bien recouvrir, de la réassurance qu'ils peuvent apporter, ce qui n'est peut-être pas le cas aujourd'hui où la performance individuelle est au premier plan. Jonathan D. est attiré par l'armée ou la gendarmerie (avec l'idée de servir) et d'en être habillé ; l'habit fait le moine, et recouvre sa faible estime sociale (comme dans la fonction d'aidant).

668. Entretien recherche n° 3, octobre 2017.

menace, par une sorte de « rétrécissement de l'ouverture ». L'insécurité dans laquelle elle se trouve la fait se replier, se fermer ; elle offre peut-être alors une image de froide distanciation, qui la fait « sembler » indisponible au moment même où son être aspire au réconfort d'un lien à l'autre.

Elle aura sa qualification et lors d'une prestation publique de service en restauration à l'AFPA, se montrera très professionnelle.

Mais continuons l'observation, lors de la réunion de recherche d'octobre est évoqué le détachement de Cynthia A. vis-à-vis des choses qui la « touchent ». Si elle est très contente de raconter son histoire, et qu'en cela, elle peut s'affirmer dans son identité. Nathalie remarque qu'elle dit les choses « dramatiques » de sa vie avec *un relatif détachement* et avec le sourire, et elle ajoute : « Elle arrive à gérer toutes les choses qui se passent dans sa vie, parce qu'elle est détachée de tout cela, et ainsi elle parvient à gérer tout cela. » Ce détachement émotionnel protège, mais tient l'autre à distance, et lui permet d'affirmer beaucoup mieux sa volonté : « j'aurais du travail, je suis motivée. »

Novembre 2017 : Une discussion dans le groupe recherche s'engage alors sur la relation mère/fille qu'elle entretient avec sa mère ; cette dernière, actuellement accompagnée par Sandrine (ADSEAM), ouvre souvent à un ou des amis qui ne sont pas que bienveillants, il y a beaucoup d'alcool et régulièrement de la violence. Lors d'une visite, Sandrine, en la présence de Cynthia A., évoquera ses faits ainsi que le risque vital que cela pouvait entraîner pour sa mère. Elle sera étonnée de l'attitude distanciée de sa fille : « on était là à dire des choses très importantes, elle était impassible, on avait l'impression d'avoir un mur ».

Parallèlement, le constat était fait de la mise en mouvement de Cynthia A.. Se reposait alors le rapport qu'il pouvait y avoir entre ces deux dimensions de la mobilisation pour soi et du détachement (de soi), et de sa nécessaire coupure affective pour paraître. Cynthia A. n'avait-elle pas besoin d'aller voir sa mère (enfin) comme une fille qui avait besoin de sa mère? Et pour se faire, ne devait-elle pas chasser d'un revers de la main le reste à voir (l'alcool, la violence, l'épilepsie, les troubles cognitifs, le passé, etc.) ? D'autre part, Cynthia A. est une fille de son temps et de son groupe social d'appartenance, où pour partie les problèmes sociaux, médicaux ont à être pris en charge par la « société » et par l'ASIG. N'avait-elle pas été elle-même élevée par les services sociaux ? De plus, ne luttait-elle pas contre la transparence du travailleur social? Entre Cynthia A. et Sandrine qui accompagne sa mère dans le maintien au logement, outre une différence de point de vue, on observe un malentendu; il jaillit également d'un décalage de l'ordre de « l'air du temps », de la différence de « générations sociales » et du milieu dans lequel elle a elle-même été élevée. Sandrine met en avant les obligations que se doit une fille vis-à-vis de sa mère; elle se place alors dans une logique de la réciprocité, du devoir et du don filial, qui ne fait pas sens à Cynthia A. (ou dont elle a réussi à s'extraire).

Soutenue dans la recherche de solutions financières par sa référente (FSL, et demande d'aide au CCAS), Cynthia A. sauvegarde son hébergement.

Janvier 2018 : Cynthia A. va bien, elle a trouvé un stage de 15 jours dans un café restaurant, stage qui devrait déboucher sur un contrat de qualification professionnelle en alternance. Ceci est surprenant, elle a toutes les qualités pour aller à l'emploi, d'ailleurs, sa conseillère de la mission locale refuse de signer la convention pour un nouveau CQP⁶⁶⁹. De fait, cela interroge, depuis ses 18 ans et après son CAP, Cynthia A. multiplie les formations, d'abord d'insertion, puis de qualifications, elle est toujours en apprentissage..., du monde. Comme si avant l'emploi et après l'AFPA, cette étape était à nouveau nécessaire pour *sécuriser son chemin qu'elle emprunte à petits pas*.

Au FJT, elle a changé de posture, elle ne se retrouve plus systématiquement avec le groupe des jeunes, elle mange régulièrement seule sans difficulté et sans besoin du groupe pour « prendre place ».

Tout ceci met en avant le fait qu'il faille toujours penser le « passage jeune adulte » comme intégré à un processus de vie qui va de la naissance à la mort. Penser la vie comme un processus, une temporalité pour grandir, mais aussi pour se construire et/ou se reconstruire chez les jeunes, c'est ici penser la progressivité. Faire le deuil d'une vie passée et/ou rêvée, d'une vie manquante, et apprendre tardivement sur les traces d'une assise manquante nécessitent un juste temps avant de prendre le chemin du monde commun. Cynthia A. a eu besoin de ce temps long (de 18 à 24 ans) pour

669. Contrat de qualification professionnelle.

le faire; pour asseoir son devenir, elle s'est attachée au FJT : « Je me sens en sécurité et en confiance, Nathalie et l'équipe, c'est un peu une troisième famille;⁶⁷⁰ » et elle projette : « à 28 ans, j'espère un travail fixe, en CDI, le permis et un appartement. Ça serait le début d'une vie réussie. »

Mars 2018. Elle est en contrat qualification professionnelle. Elle a pris place dans l'équipe et prend de l'assurance, sa vie de couple va bien, et les relations avec la famille de son ami — où elle partage tous les temps et fêtes familiales — sont très bonnes; elle s'illumine lorsqu'elle évoque cela avec sa référente.

Au total, le relevé des fiches d'accompagnement (SAA) dans cette situation ne varie que très peu, mais sa variation est en lien direct avec une insécurisation dans l'existence : l'expression du corps change. Il manifeste une difficulté au « paraître », une peur accrue du lien qui aura des conséquences momentanées dans sa capacité au lien avec les autres par défaut de « paraître ». Cynthia A., pour affronter les aléas de l'existence et continuer à avancer dans le monde, se replie émotionnellement afin de se préserver narcissiquement. Toutefois, le prix de cette démarche semble être (à minima) le repli sur un nombre restreint de relations sociales.

Cette situation met en évidence l'importance de la durée et de la référence bienveillante et contraignante de l'accompagnement comme support de sécurisation pour la construction d'un parcours social chez une jeune adulte.

Chez Jonathan D., nous retrouvons la même attitude de détachement émotionnel, mais elle nous apparaît plus morbide chez ce jeune homme de 21 ans hébergé au FJT depuis ses dix-huit ans. Se retrouve associé à cela : une grande difficulté à se mobiliser pour lui-même, à faire et à initier seul, et un « évitement » du monde. Jonathan D. présentera parallèlement dans les premières années de son accueil un grand déficit en termes d'hygiène tant corporelle que dans la tenue de son logement, qui ira s'améliorant progressivement au cours de l'année 2017. Depuis son arrivée sur la structure, il est père d'une petite fille issue d'une relation compliquée et maintenant terminée ; elle sera, comme lui, placée très tôt. Fin 2017, si l'on observe un réel investissement dans ce lien avec sa fille, il est toujours empreint d'une difficulté à y mettre de la « chaleur ». Nathalie (FJT) qui l'accompagne parlera de « froideur et d'impassibilité » dans l'expression des choses qui le touchent et qui touchent sa fille : le placement, ses problèmes de santé... auxquelles il nous faut ajouter la passivité.

Il participera à plusieurs types de formation, remise à niveau, mobilisation vers l'emploi, contrat de préqualification, permis de conduire ; mais il ne put faire aboutir ses démarches ni s'inscrire totalement dans un projet. Fin 2017, l'accompagnement conjoint ASE et FJT, s'est arrêté, ainsi que le financement DJIM (jeunes Majeurs). En 2018, il est toujours au FJT qui « jongle » avec les dispositifs de formation afin de lui trouver un minimum de ressources. Et depuis la fin de l'été un accompagnement par le CDHAT a été mis en place dans le but de l'accompagner vers un logement autonome, mais pour quel devenir ? Il a repris contact avec moi depuis le printemps, et je ne peux que constater que ces derniers temps sa capacité à se mobiliser pour lui-même a décru. L'insécurisation du devenir, dont il ne parle pas, semble faire son œuvre. Sa mobilisation pour ses démarches s'effrite, sans « sol » où ira-t-il ?

Aujourd'hui en 2020, il vit dans un appartement du RSA (parent isolé), rien de nouveau ne s'est profilé à l'horizon depuis sa sortie du FJT au début 2019.

Nous voyons ici que ce détachement émotionnel est signe d'une grande vulnérabilité à la perte du lien avec le monde, et peut-être avec soi-même (tout à soi-même) ; c'est pour ce même jeune homme que nous évoquions précédemment ce grand sentiment de solitude et pour lequel il

670. Ainsi, elle résume fort bien sa situation. La première famille est la famille manquante ; elle est composée de sa mère qui n'a pu l'élever, de son père qui disparut dès l'annonce de sa venue, et de l'entourage amical et familial (famille de l'ex-époux de sa mère). La seconde famille est sans nul doute la famille d'accueil chez qui elle fut heureuse jusqu'à ce qu'elle n'y ait plus sa place de « presque fille de la maison ». Et la troisième, faisant suite aux services de l'ASE, le FJT... Tout ceci questionne la nécessaire permanence dans laquelle toute personne a besoin de s'inscrire pour grandir et s'ouvrir au monde ; le « sol » est nécessaire à l'envol, et fait si souvent défaut aux jeunes ayant des parcours de placements intra ou extrafamiliaux.

nous disait l'éprouver également au milieu d'autres, avec des personnes de connaissance. Bien sûr, Jonathan D. n'a pas de conduites de mise en échec (ruptures) ; toutefois, son impassibilité émotionnelle a un impact sur sa capacité d'action, de mobilisation, et sur l'attention qu'il porte à lui-même et à son corps. Il est possible qu'elle altère sa capacité de raisonnement (perte du dialogue interne). Malgré le changement amorcé durant l'été 2017, sa non-mobilisation, sa froideur et son détachement laissent à penser que, devant la réalité du monde, ce sujet comme être social désirant qui disparaît aujourd'hui derrière l'autre (l'accompagnant, l'éducateur, son amie), ne disparaisse pas demain à lui-même dans un isolement désolant. Nous évoquerons plus avant cette situation dans la sous-partie sur « le corps comme révélateur de la menace de l'isolement désolant ».

2.3 — Le détachement émotionnel : une attitude contemporaine

Toutefois, le « détachement émotionnel » est également une attitude sociale contemporaine qui peut prendre différentes expressions allant de la « cool attitude »⁶⁷¹ — forme de « détachement ironique » — à une expression plus « froide » et distanciée quant à l'expression émotionnelle. Et s'il est apparu plus facile à mettre en évidence dans le groupe jeune, cette protection ne lui est pas propre, mais elle y est plus aisée à identifier ; de plus, ils sont à même d'intégrer l'évolution des attitudes sociales. La « cool attitude » fut sans doute celle adoptée par Fabien M. lors des entretiens recherches, elle transparaît fort bien dans ses propos désinvoltes sur la non-nécessité de renouveler ses papiers d'identité. « Il faut que j'en refasse une [carte d'identité], je ne veux pas en refaire une. C'est eux qui en ont besoin, pas moi. Moi, je sais comment je m'appelle ! » comme dans ses propos sur la transgression, le travail, etc.

Ainsi « Le détachement ironique est un stratagème pour dissimuler un sentiment en affichant son contraire (par exemple, feindre l'ennui face au danger, l'amusement face à l'insulte). Le masque cool cache la rage impuissante. »⁶⁷²

Le détachement, la maîtrise, la distanciation forment une norme devenue fort partagée sur la scène sociale : elle peut donc être également l'expression de la dynamique sociale et de ses prescriptions dans les manières d'être. Comportement social de détachement que nous avons pu distinguer chez « les entrants dans le monde », et particulièrement chez Kaled W., hébergé sur le FJT. Alors qu'il arrive à Cherbourg, il semblait prendre les difficultés qui lui arrivaient avec une forme de désinvolture. Mais sa « foi » en la vie, sa capacité à cheminer dans les démarches, à faire seul, compensa manifestement l'inquiétude que nous avons face à son attitude de détachement et à son discours ; même si le projet de vie qu'il présentait paraissait un peu irréaliste. Ainsi les attitudes sociales et les stratégies de protection s'imbriquent les unes aux autres. Pour illustrer, reprenons la synthèse de son accompagnement :

Entre attitude sociale des jeunes et protection : le détachement chez Kaled

Kaled W. a 23 ans lorsqu'il arrive à Cherbourg en fin d'été 2016 sans solution d'hébergement et en provenance de la région parisienne. Originaire de la Guadeloupe, il était venu faire ses études à Paris en tout début 2013, et était hébergé chez sa tante maternelle. Initialement proposé par Benoît du SAO, il continuera dans la recherche-action sur le FJT.

671. « La coolitude peut s'exprimer dans l'art de simuler l'insouciance, ou celui de singer ce qui tient lieu de norme pour mieux s'affranchir des regards. » p. 19. « Une résistance passive qui peut prendre plusieurs formes : le retrait, le désengagement, la fuite, l'apparente soumission, le déni [...] toutes conduites ayant comme objectif la création d'un espace de liberté intime, la mise à distance, la reconquête d'une estime de soi, en s'affranchissant du « regard de l'autre » C'est dans cette seconde alternative que nous inscrivons la coolitude. » p. 21. In Isabelle Barthes, Renaud Muller, « La coolitude comme nouvelle attitude de consommation : être sans être là. Réflexion prospective », *Management & Avenir*, vol. 19, n° 5, 2008, p. 18-36.

672. Ibid., p. 23.

SAA : Nous disposons de 10 relevés pour ce jeune homme, dont 3 pour le SAO (d'octobre à novembre 2016) et de 7 pour le FJT (de janvier 2017 à janvier 2018).

Si le premier relevé sur le SAO est sans particularité à son arrivée, cela est sans doute dû à sa discrétion et son « savoir vivre ». Depuis son arrivée à la fin de l'été, il dormira sur l'urgence sociale et dehors; fin novembre, il rentre au FJT et il intègre la garantie jeune ; Kaled W. sait faire les démarches nécessaires, mais ce sont surtout les propos et son projet qui interrogent alors les personnes qui le croisent : il vient à Cherbourg pour percer dans le basketball et devenir semi-professionnel.

Au FJT, Nadège constate qu'il a un sac avec lequel il se promène tout le temps. Dans celui-ci, il y a son ballon de basket, mais aussi ses affaires, pas seulement pour le basketball, toutes ses affaires importantes (sa maison). Elle nous rapporte cet échange : « — qu'est-ce que tu fais avec ton sac ? Tu peux les poser dans ta chambre. » Et lui m'a répondu : « - Oueh, mais si ça me prend sur un coup de tête de partir, je partirai, j'ai tout dans mon sac ». Je me souviens, ça m'a interpellé ». Il « trimballe » en quelque sorte toute son identité sociale.

En avril 2017, il posera ce sac après 5 mois d'hébergement. Kaled W. est toujours sur la Garantie Jeune et encadre des jeunes dans le club de basket de Cherbourg; il est toujours dans les démarches, et sait se mobiliser pour lui-même, toutefois il ne cultive que très peu de relations sociales.

En juin 2017, il débute un CDD de 2 mois dans l'élevage des huîtres à Saint Vaast-la-Hougue.

Septembre 2017, il est exclu de la garantie jeune : il n'a pas honoré plusieurs rendez-vous, et s'est opposé à la Mission Locale qui souhaitait le former et le faire travailler pour le chantier de l'EPR. Le discours devient à nouveau très légèrement « flottant » et distancié. Alors que Nadège du FJT lui rappelle ses obligations en matière de ressources pour son hébergement, il les reçoit avec un certain détachement (remarqué); tout en disant « ça va aller ». Il parle alors de repartir vers une autre ville. Nathalie se souvient qu'il fut un peu bousculé, mais sans rien laisser paraître. Elle lui a demandé s'il allait bien ; il répondit sans rancœur envers les personnes : « oui, je m'en fous ».

Fin octobre 2017, il retrouve un contrat d'intérim à Cherbourg dans le mareyage : entreprise pour laquelle il travaillait toujours en mars 2018 avec un autre résident. Nathalie note en commentaires de la fiche de relevé : « Ils font la route ensemble et travaillent sur le même poste, ils se voient en dehors du travail et développent des relations amicales. »

Le sport a pris moins de place à mesure que le travail et la vie sociale se sont installés dans la vie de Kaled W.. Et, si la thématique du voyage et du « bouger » est toujours présente, la teneur du discours a changé. Et il sait dire : « Plus jamais dans la rue ». La référence au voyage est maintenant l'expression d'un désir de connaissance et de découverte; la thématique n'est plus en lien avec celle de l'inconfort d'ici qui amène à « Bouger » pour aller voir « si l'herbe est plus verte ailleurs ». Nathalie note que son discours et son comportement semblent être plus adaptés et en cohérence avec le monde dans lequel il vit.

Benoît, Nadège comme Nathalie, à différents moments de l'accompagnement, le trouveront insaisissable, bizarre, évasif, en décalage, tout en étant toujours affable et souriant.

Mais ce qui est important, il nous informe également sur *ce qu'être jeune aujourd'hui*, sur les postures de relatif détachement, et sur l'identification à la mobilité comme principe d'existence (du « bouger »). Si Kaled vit relativement isolé depuis son arrivée à Cherbourg, il entretient des liens réguliers avec sa mère et sa famille en Guadeloupe, ils sont confiants et présentés par lui comme solides. D'ailleurs, en décembre 2017, après 4 ans sans se voir, sa mère et sa sœur lui feront la surprise de venir le visiter en France et passeront Noël ensemble. Puis, pendant l'été 2018, il ira les visiter ; début 2019, toujours hébergé au FJT, il travaille toujours pour la même entreprise ; il reprit le « voyage » fin 2019. Il présentera toujours une attitude confiante en lui et en l'avenir, empreinte d'une certaine insouciance et ascèse, ce qui lui permet d'affronter les épreuves. La qualité de ses liens familiaux n'est peut-être pas pour rien dans cette capacité qu'il a de traverser les épreuves sans se raccrocher à des liens fugaces et incertains; il construit toutefois, avec le temps, des liens de travail, de sport, et d'amitié : chacun à leur place.

Si le *détachement* qu'il a pu présenter depuis son arrivée a pu le faire apparaître comme un peu « lisse », ne s'agirait-il pas chez lui de l'expression d'une attitude sociale actuelle ? Cette attitude sociale de détachement se situerait entre une posture de protection/adaptation et une forme moderne de paraître et d'être au monde (plus partagée) et que les jeunes générations ont intégrée. Elle vise à ne pas se faire télescoper par l'insécurité de la réalité sociale : une mise à distance émotionnelle de protection. Cette modalité d'existence est manifestement en lien avec des prescriptions sociales telles que la mobilité, l'autonomie, la réussite individuelle, etc. Et si un an après cette arrivée, Kaled W. peut dire alors : « plus jamais dans la rue ! », il aura toujours conservé cette attitude sociale, et cette capacité à se mobiliser pour lui-même. Se révèle dans ce temps avec nous, une confiance en lui, en l'assistance (au monde) et en l'avenir (sans céder aux exigences de la transparence), telles qu'il n'en sera pas ébranlé dans son identité.

Kaled W. montre de la maîtrise, dispensant un discours adapté aux interlocuteurs (à ce qu'ils ont besoin d'entendre, mais pas plus). Il ne dissimule pas, ne cache pas non plus, mais ne s'y soumet pas : « lisse » et opaque, sans aspérité, il va son chemin. Ainsi devant l'insistance de la Mission Locale de vouloir le faire travailler à l'EPR, il disparaît, et ne va plus aux rendez-vous. Et il a par ailleurs garanti « son devenir » en travaillant tout l'été ; de plus — « attaché à ses liens » et ne se laissant attacher de nulle part —, il se maintient en disposition de toujours pouvoir « bouger » pour retrouver une activité ailleurs si nécessaire, et de « s'y poser ». Dans un monde liquide où le risque de liminarisation est présent et la contrainte de transparence est une menace, il « navigue » de son temps. Ceci peut être perturbant pour les dispositifs de l'ASIG. Du point de vue des accompagnateurs de la mission locale, son attitude peut apparaître comme une rupture du contrat (du « sembler ») ; mais n'est-ce pas de sa position, l'expression de sa volonté de maîtriser son devenir (son « paraître ») dans ce monde incertain où les valeurs de travail, autonomie, indépendance, dominant ?

Cette posture « choisie » par Kaled a plus à voir avec une posture sociale commune et partagée aujourd'hui par un certain nombre de jeunes adultes sans qu'ils soient en difficulté pour se mobiliser.

Ainsi le *détachement*, comme l'ensemble des conduites de protection sont souvent imbriquées dans les attitudes sociales. Elles sont à rattacher avec la poursuite du « mouvement général » ou du processus de civilisation tel que l'a décrit Norbert Élias. Nathalie Heinich écrit à ce sujet en reprenant les mots d'Élias :

C'est le passage de la contrainte sociale à l'autocontrainte, autrement dit l'intériorisation du contrôle des émotions et des pulsions, qui tend à raréfier les explosions affectives, à atténuer les écarts émotionnels et les sautes d'humeur. C'est ainsi qu'« au mécanisme de contrôle et de surveillance de la société correspond ici l'appareil de contrôle qui se forme dans l'économie psychique de l'individu »⁶⁷³.

Si le détachement comme attitude sociale est une modalité de l'être contemporain, il peut voiler d'autres réalités individuelles de cette tranche d'âge comme évoqué précédemment ; celles-ci renvoient davantage à la disparition et à « l'apprentissage » de l'inutilité sociale, avec comme conséquence le risque de la perte de la capacité à prendre soin de soi et à faire « demande ». Le détachement n'est pas non plus sans rapport avec la question de la visibilité sociale ni avec cet impératif social inversé et imposé aux bénéficiaires de l'ASIG : celui de la transparence.

Pour l'accompagnant, la question est de savoir, devant chaque situation, si ce système de protection-adaptation est une modalité psychique propre à cette forme de traumatisme récurrent provenant d'une vie sans « sol » ; ou bien, si une part de prescription sociale vient renforcer cette modalité de protection.

673. Nathalie Heinich, *la sociologie de Norbert Elias*, op. cit., p. 13.

3 — *Les dénis*

3.1 — *De la minimisation à l'affabulation*

Ces mécanismes dynamiques de protection visent à préserver, à renforcer, et à donner à voir une image positive de soi, et ainsi, à continuer de pouvoir paraître dans les espaces sociaux nécessaires à son existence. Là, où justement, comme dans l'assistance sociale, est demandé du récit « valorisé ». Cette protection fréquemment rencontrée peut aller du petit aménagement de la réalité de la situation afin de la rendre moins sombre et présentable (minimisation) jusqu'au récit de vie totalement réinventé ; le sujet se magnifie dans une histoire unique et exceptionnelle. Pour l'essentiel, dans l'affabulation, l'histoire se réinvente sur la base de faits réels pour offrir une véritable identité protectrice ; elle fait écran à la confrontation de l'être (aître) avec son existence réelle et sa propre perception. Souvent dans ce cas, le récit ne tient pas à l'investigation du travailleur social ni à son exigence de transparence et de compréhension ; l'accompagnement en est rendu fort difficile. Rappelons que l'assistance sociale — même inscrite en droits — se fonde sur un récit du malheur sous-entendu et « valorisé », pour justifier l'accès à des droits, à des secours, etc. Cette exigence du « côté du monde » peut pousser le sujet à rompre avec l'accompagnement afin de « survivre » à « l'enquête ». C'est sans doute ce que fit Christo L. lorsque profitant de la période de congés, il abandonna son travail en milieu protégé sans avertir personne ; alors même que dans l'accompagnement, il avait mis en avant la valeur travail, le retour au travail et son attachement à travailler. Ici, l'accompagnement nécessite alors de se concentrer sur le factuel des actes sociaux et des droits à mettre en œuvre. Le récit indispensable de protection narcissique pour le sujet, non soumis à investigation, se « dégonflera » au fur et à mesure que le sujet se réalise dans le quotidien des actes sociaux concrets : démarches, activités, formations, logements, etc.

La minimisation est un phénomène très répandu de déni ; il se retrouve dans certaines formules courantes : le « J'arrête quand je veux ! » de la personne aux prises avec la dépendance à l'alcool⁶⁷⁴, ou encore, dans le discours fréquent de « l'accident de parcours ». Ce discours de protection quoiqu'il s'oppose à l'action du travailleur social, fondent également et historiquement le travail du champ social de l'insertion et de la réinsertion, de l'aide et des secours d'urgence ; celui-ci est toujours traversé par la quête du « sens du malheur » qui justifie l'assistance.

Très souvent, le jeu est subtil, il s'entremêle avec la réalité des événements et de l'histoire de vie ; dans la temporalité du discours, dits et non-dits (entendus parfois) s'entrecroisent en feignant de s'ignorer, comme il se joue également des interlocuteurs.

Ainsi Christine A. (60 ans) raconte qu'elle a élevé sa fille (Cynthia A. dans la recherche). Elle « oublie » le placement de celle-ci de sa petite enfance à ses 18 ans, voir elle peut le nier. Elle réécrit toute cette histoire, en mettant en avant le soutien des proches dont elle a bénéficié dans l'éducation de ses enfants (ex-mari, ami, y intégrant son assistante sociale qui l'accompagne depuis quasiment le début) ; elle se construit par là même une « seconde » famille idéalisée. Dans les faits, sa fille, Cynthia A. fut placée toute petite, et vit très peu sa mère pendant l'enfance, parfois que quelques heures par mois (en fonction des décisions de l'ASE et des

674. Ce mécanisme n'est-il pas renforcé par le discours des soins en addictologie actuel ? Celui-ci tend à mettre au cœur de l'accompagnement cette question du choix et de la volonté individuelle dans la démarche d'arrêt à l'alcool. En faisant sortir du registre de la psychiatrie, et en la transférant vers la responsabilité individuelle de l'engagement aux soins, l'addiction, quoique reconnue comme maladie, en a perdu sa caractéristique principale. Elle n'est plus simplement subie, ne flirte-t-elle pas avec l'inconduite sociale ? Ici encore, le mécanisme de protection s'enracine sur des représentations sociales partagées ; il s'affirme ainsi en modèles sociaux d'inconduites autorisées face à des conduites sociales normatives de consommation d'alcool qui déterminent également les modalités d'accès aux soins. Et ce sont sur ces mêmes modalités d'être socialement que se constitue ce déni par minimisation, celle du choix : « j'arrête quand je veux ! » Mais aussi de la maîtrise, de l'autonomie du « je » et de son indépendance.

conduites addictives de madame). Et parallèlement, tout en tenant cette posture, lorsqu'elle est amenée à évoquer cette période avec sa fille, elle peut raconter sans difficulté les activités partagées avec les familles d'accueil ou les acteurs sociaux lors des temps de rencontres.

Je suis une maman comme tout le monde. Extraits du récit de vie (entretien n° 1, Oct. 2016)

Après avoir évoqué ses vies de couple et l'arrivée de ses deux enfants :

« – Et Cynthia, elle a été élevée où ?

– Cynthia, elle est en couple maintenant. Elle a été élevée avec moi quand j'habitais au Maupas. J'ai habité 27 ans au Maupas [...] Elle était au Maupas, et tout ça, j'ai toujours eu ma fille avec moi. Et maintenant, elle est avec son petit copain, et tout ça... »

Puis évoquant le départ de « pépère » en maison de retraite, son compagnon de vie, le « Tonton » de Cynthia, elle continue : « Après on l'a mis en maison de retraite, après j'avais plus personne. Ma fille elle est partie, mise en ménage avec son petit copain. Je me suis retrouvée toute seule, et puis là j'ai plus... je vais te dire franchement, c'était le creux [...] et je me laissais aller, et tout, j'avais plus envie de rien. »

En somme, une histoire de tout le monde. Lors des deux entretiens suivants, en février 2017 et juin 2017, nous retrouverons la même posture. Mme Christine A. reprend son histoire et ses liens, l'arrivée difficile de sa fille et la violence du père de celle-ci, l'aide de Mme B., assistante sociale au CMS qui l'aura suivie depuis lors.

Comme le dit à juste titre Sandrine, qui l'a accompagnée et avec qui elle a évoqué ses mêmes périodes : « je ne pense pas qu'elle ait oublié ». Mais elle s'applique cette sorte de logique de pensée qui exclut de pouvoir (ou vouloir) penser le placement de sa fille; elle préserve ainsi cette part d'identité sociale qui la constitue, celle d'être mère de deux enfants, en opérant ainsi cette autre forme de césure en elle-même.

On peut parler d'une minimisation compensatrice de la dimension maternelle visant à maintenir une image sociale positive de soi, au regard de la prescription sociale d'être une bonne mère, de faire des choses avec sa fille, etc., et qui préserve sa dimension narcissique. Dans l'accompagnement, à d'autres reprises elle utilisera cette modalité de protection comme lorsqu'elle acceptera d'aller vivre en foyer-résidence pour personnes âgées (elle n'a que 60 ans). Elle mettra en avant le logement indépendant en résidence avec du monde autour pouvant être là, pour l'aider et pour lutter contre sa solitude, mais elle « mettra de côté » la dimension du foyer et des personnes âgées.

Ainsi la minimisation comme l'affabulation sont des tentatives d'arrangements avec le réel qui peuvent fonctionner ; mais ils présentent le risque d'être découvert, de ne plus devenir crédible, et de provoquer un isolement accru. L'objectif n'est pas la rupture sociale, au contraire, il s'agit de préserver son « apparaître » dans les modalités de l'époque. Mr Guy N., après en avoir usé toutes les cordes, disparut de Cherbourg, nous recroiserons cette situation dans le « discours attendu ».

L'arrangement avec le réel n'est pas le propre des conduites de déni individuel. Le discours de l'insertion et son fonctionnement s'est construit également sur la logique de « l'accident de parcours » et du « ça peut arriver à tout le monde » ; il renvoie au hasard et à l'incertitude des devenirs individuels, voire à la responsabilité individuelle, la causalité des « dévissages » et des ruptures sociales.

3.2 — La perte de mémoire

La perte de mémoire est souvent évoquée par les personnes accompagnées, tant dans la recherche, que dans la pratique de l'accompagnement des personnes isolées socialement : « J'oublie tout ! ». Elle est également évoquée par les référents sociaux : « *Il oublie tous ses rendez-vous, je n'arrive pas à travailler avec lui !* » Un certain nombre d'orientations de bénéficiaires vers l'Appui Santé de l'ADSEAM comme vers l'infirmier de l'équipe mobile de psychiatrie vise à éclaircir ces « conduites d'oubli ». La « médicalisation » est un outil visant à la

« neutralisation » de la dimension sociale des conduites. Certes, la perte de mémoire peut être en lien avec un état anxio-dépressif, ou découler de troubles neurocognitifs en lien avec l'alcool, de troubles du développement ou du vieillissement, et de troubles liés à des pathologies psychiatriques ; toutefois dans un nombre non négligeable de situations, il est possible de la rattacher à des conduites sociales d'oubli, ou de déni, ou associée avec d'autres conduites de ruptures et de repli social. Elle peut être également imaginable comme une modalité à elle seule.

Ainsi Paul Émile L. (33 ans) a-t-il été orienté vers l'Appui Santé parce qu'il oubliait trop souvent ses rendez-vous dans le cadre de son accompagnement d'insertion (RSA). Effectivement, il a du mal à tenir ses rendez-vous. Certains discours pourraient évoquer pour cette situation la mauvaise volonté, ou le fait qu'il puisse « profiter » du système de l'ASIG dans lequel il se serait installé, tout en continuant une vie à la marge. Quoiqu'il en soit, au cours de l'accompagnement, les partenaires de l'action développent des stratégies pour que puissent se finaliser les objectifs de l'accompagnement initial. Ainsi les dates et heures des rendez-vous sont transmises au SAO, lieu d'accueil de jour de l'ADSEAM où Paul-Émile L. passe chaque jour, et elles lui sont rappelées avec succès. En quelque sorte, il est moins obligé de se souvenir des rendez-vous, nous le faisons pour lui. De fait, il continuera à passer au SAO, les choses prévues se mettront en place, et il en gardera la maîtrise au fil de l'accompagnement.

Même s'il a un petit niveau scolaire, il ne présente pas de difficulté de mémoire lors de l'évaluation proposée par la neuropsychologue. L'accompagnement par l'Appui Santé s'étend alors à la recherche d'un médecin traitant et à la réalisation d'importants soins dentaires. Mais lorsqu'il se séparera de sa compagne et mère de sa fille ; une recrudescence des oublis est constatée et l'accompagnement aux soins est mis à mal (soins dentaires et addictologie), et cela même s'il en reconnaît le bien-fondé. Il continue à passer chaque jour à l'accueil de jour, mais l'infirmière de l'Appui Santé — comme moi un temps — n'arrive plus à le voir aux jours et aux heures prévues. Cette séparation réactive son insécurité ancienne (et quasi première), elle l'envahit et il se réfugie dans des conduites d'évitement d'un monde qui lui est devenu plus hostile encore. Parallèlement, on observe le retour de liens de « bande » qu'il avait connus lorsqu'il faisait la route dans le Sud-ouest, avant son arrivée à Cherbourg. Puis, peu à peu, les troubles de « l'oubli » s'atténueront à nouveau. À partir de septembre 2017, avec la mise en place d'une AEMO (aide éducative) qui, même si elle contraint, semble le sécuriser, Paul-Émile s'apaise. Il fait des démarches pour sa fille qu'il accompagne tous les matins à l'école, et pour ses soins. Toutefois, il perçoit toujours les interventions des services sociaux avec beaucoup de méfiance. De fait, la question du placement familial sera et est toujours en suspens. Aujourd'hui (2019), Paul Émile L. est toujours demandeur d'aide en ce qui concerne sa dépendance à l'alcool ; et s'il se mobilise pour éviter que sa fille vive ce qu'il a vécu en étant placé, il reste toujours avec ce sentiment de méfiance vis-à-vis d'un monde perçu plus ou moins comme hostile.

Une dimension importante est à relever : parler de troubles de la mémoire est en quelque sorte socialement neutre (tant du point de vue de l'utilisateur d'un service que de l'accompagnant) ; il est plus difficile de parler de la dépendance aux produits, de la priorisation que cela entraîne dans le quotidien, etc.

D'autres personnes dans la recherche ont évoqué cette plainte autour de la mémoire⁶⁷⁵. Et si la dynamique psychique d'apparition et de disparition est propre à chacun d'eux, plutôt abandonnique, traumatique, dépressive ou insécurisée : le trouble de la mémoire est un moyen de protection, de « relâche des représentations sociales ordinaires ».⁶⁷⁶ Ce refus de s'y inscrire, la

675. Chez Christian B. l'oubli régulier de renouveler son congé « longue maladie » pourrait renvoyer à une « volonté » d'oublier la perte de son travail, et de ses liens sociaux ; mais également à oublier l'incapacité qu'il ressent à pouvoir les ressaisir, se protégeant dans l'oubli de la honte sociale associée à son besoin de reconnaissance.

676. David Le Breton, *Disparaître de soi : une tentation contemporaine*, op. cit., p. 195.

coupure avec le monde, et enfin, la coupure de soi à soi-même, tel qu'ils peuvent se mettre en place dans « l'émigration intérieure », favorise la perte du dialogue interne.

3.3 — *Déni du corps*

Le déni du corps est lorsqu'il atteint son paroxysme, la forme la plus avancée de déni, elle conduit à la mort. Bien sûr, la perte de l'hygiène corporelle en est déjà une première expression visible de ce déni des besoins du corps. Beaucoup des personnes isolées et vivant des minimas sociaux ont tendance à mettre entre parenthèses leur santé en laissant « tomber » le suivi médical, et souvent leurs traitements au long cours : le « non recours ». Dans les personnes incluses dans la recherche, nous n'avons pas eu à rencontrer de personnes présentant des situations malignes de ce déni. (Ces situations de grandes désolations où des atteintes graves ou des plaies graves sont massivement déniées ainsi que les soins nécessaires pour les améliorer.) Si se « détacher » d'une attention permanente à son corps pour agir dans le monde est une nécessité, se dépendre de son corps et de ses besoins peut prendre des proportions morbides, à l'issue catastrophique.

Trois situations présentent à des degrés divers des expressions de celui-ci : Jean Paul M., Francis L. et Paul H.. Présentant des maladies chroniques liées au mode de vie et à l'âge, ils sont plus exposés aux effets de cette forme de déni.

Nous avons déjà évoqué la situation de Jean Paul M. dans cette partie sur les stratégies de protection alors que nous introduisons la notion de détachement émotionnel. Jean Paul M. doit prendre un traitement quotidien pour des problèmes cardiaques identifiés ; alors qu'il a repris une activité, il souffre d'un mal de dos qui peut mettre en péril son travail dans une entreprise d'insertion. Son accompagnatrice l'accompagne chez un (nouveau) médecin. Il y omettra de parler de son problème cardiaque, et sans la présence de son accompagnatrice il n'y aurait pas eu la réintroduction du traitement abandonné depuis un temps certain.

Ce petit fait pourrait paraître anecdotique. Mais Jean Paul ne demande jamais rien à son accompagnatrice, et les propos qu'il me tint lors de notre première rencontre plus d'un an avant cette visite chez le médecin m'interrogent. Après l'expulsion où il s'était retrouvé dehors, il marchait toutes les nuits pour ne pas dormir, par peur et pour lutter contre le froid ; il ne se couchait dans un endroit un peu sécurisé qu'au petit matin. À cette époque, il n'avait pas eu d'idée suicidaire, pourtant il avait souvent pensé que si son cœur en avait profité pour « lâcher », cela aurait été peut-être aussi bien. Ces propos illustrent un souhait de rupture avec lui-même et avec ce corps qui l'entrave. C'est ce même corps qu'il oubliera de soigner un an plus tard alors qu'il est en logement et qu'il vient de retrouver un travail.

Francis L. (RSA — 52 ans) fut orienté vers l'Appui Santé par son assistance sociale pour soutenir les soins qu'il nécessite. Il présente de graves difficultés à la marche et des troubles cardio-vasculaires sûrement en lien avec le tabac et une addiction à l'alcool, aujourd'hui stabilisée. Nous ne reprendrons pas ici l'ensemble de son histoire ; il vit plutôt isolé depuis le début des années 2000 après l'échec de son activité commerciale, il s'est construit une identité un peu particulière autour entre autres du voyage et du bricolage (travail). Il impute d'ailleurs son immobilité à l'âge de son chien, avec qui, il y a une douzaine d'années, il s'était rendu en Afrique (son unique voyage) ; il n'évoque ni son état physique, ni vraiment ses faibles ressources, comme possibles difficultés. Cécile, de l'Appui Santé, remarque d'ailleurs que la demande d'AAH lui fut difficile à accepter ; cette demande venait confirmer ses difficultés physiques et rappeler ici la perte sociale de soi (qu'il arrivait tant bien que mal à dissimuler). Elle était un rappel de la réalité du corps, cet autre qui l'empêchait d'être comme il s'imagine être dans sa tête (ses projets de voyages et de rencontres). Pour continuer à se représenter socialement, il lui était nécessaire de couper l'esprit de ce corps qui le contraint, de le nier. Ainsi Cécile rapporte un rendez-vous chez un spécialiste cardio-vasculaire qui tentait de lui expliquer ses problèmes de santé et les implications occasionnées dans sa vie au quotidien. Francis coupa

court à la discussion par une seule question que Cécile trouva surréaliste, parti qu'il fût dans un projet de voyage : « Est-ce que je peux aller au hammam ? »

Et Cécile ajoutera : « Souvent, tous mes patients sont comme ça, quand il y a une réelle implication sur la santé ils n'écoutent pas. »

D'où cette question : ce qui peut être perçu comme un déni de soi, ne serait-il pas alors qu'un refus de subir ? Ce refus s'exprime à l'endroit de lui-même : là où il est encore en mesure d'agir. Un refus de subir son corps et le monde lorsqu'ils entravent la réalisation de soi et tendent à révéler la fragilité de construction de son identité sociale. Car le corps est le support du rapport au monde, il est ce par quoi nous rentrons en lien avec lui par nos cinq sens ; et ainsi, il permet l'accès au sixième sens : l'évidence du monde et du paraître. Il est de fait le vecteur du « sembler » au monde, de ce que le monde perçoit du sujet et/ou de ce que le sujet pense qu'il perçoit. En cela, il est tout à la fois ce « soi-semblant-au-monde » et le monde. Le déni du corps serait-il dans cette logique, l'expression, par cette coupure physique, de la coupure psychique nécessaire à la « survie » dans un monde devenu lointain, voire hostile, et où l'échange social est devenu impossible ?

Paul H. (57 ans, en accompagnement du CDHAT depuis avril 2016, puis de l'Appui Santé) illustre également ce déni du corps, qui en réapparaissant dans la maladie interroge également son identité sociale de marin pêcheur (les modèles narratifs identificatoires). Paul H. fut tout d'abord accompagné dans le cadre d'un retour dans un logement à la suite d'une expulsion. Mais, alors que l'objectif est en passe d'être réalisé, la problématique de santé fait progressivement son apparition ; elle laisse paraître d'autres difficultés autour de sa capacité à se mobiliser pour lui-même (aller aux rendez-vous médicaux, prendre son traitement régulièrement, prendre soin de soi et vivre plus « raisonnablement »). Le déni du corps entraîne une succession « d'oublis », et ses difficultés nécessitent le soutien de l'Appui Santé, qu'il accepte. Ses problèmes de santé sont en lien avec une consommation d'alcool et de tabac ancienne et régulière. Ils entravent son désir de reprendre la pêche, car son corps se fatigue trop (rappelons que Paul H. — déjà au RSA — obtint en 2012 un brevet pour être patron de pêche). Lorsque Paul H. se mobilise pour une hygiène de vie plus raisonnée, sa santé s'améliore significativement. Mais l'investigation médicale nécessite de nombreux examens, bilans, etc. Ils rappellent sans cesse sa fragilité physique qui l'insécurise psychologiquement et réduit ses prétentions sociales en détruisant ses perspectives et son identité ; (il est possible que son insécurité face à la santé soit renforcée par le fait qu'il ait pendant 8 ans accompagné sa première compagne dans sa lutte contre un cancer.) Il sera hospitalisé en juin 2017 (décompensation physique due à des réalcoolisations importantes : la mère de son ami d'enfance vient de décéder en mai et cela l'éprouve). Il fuera à deux reprises de l'hôpital. Au printemps-été 2018, il est à nouveau réhospitalisé ; il aura encore des velléités de fuite, et décèdera à la fin de l'été.

Il se montrera toujours très inquiet des résultats des examens, qui dans un premier temps se montrèrent acceptables. Pourtant très vite, il « oubliait » ce corps, pour « vivre sa vie », pourrions-nous dire. Ne peut-on pas voir dans ses fugues de l'hôpital, dans sa peur des résultats, une expression de sa peur de ce corps, et de ce qu'il ramène avec lui du monde ? Ceci nous autorise à dire que chez lui « l'autre, c'est le corps » dénié⁶⁷⁷.

Les modalités de protections sont à percevoir comme autant de stratégies d'évitements, contre les deux faces de la transparence : face à soi-même et face au regard supposé du monde, dont le corps est l'interface. Et si la disparition est tant un moyen qu'une conséquence, il faut pour l'essentiel la percevoir comme l'expression d'une volonté maintenue de « paraître » et une

677. Notons que, dans son enfance, ce corps fut le support des violences physiques d'un père maltraitant et imprévisible ; par la suite, Paul H. pratiqua des sports de combat et surtout d'endurance éprouvant encore ce corps et le monde [comme Christian B.]. Il a en quelques sortes appris à le dominer, à ne pas l'écouter.

interrogation du possible « sembler » au monde ; à tout le moins, à soi-même, au risque de soi. Nous verrons plus avant que ce corps « rejeté » vers le monde est également support de l'expression du monde sur le sujet ; le déni du corps, pour ce qu'il est, est également une volonté de le soumettre et/ou de s'en détacher, pour tenter d'apparaître encore, toujours.

4 — *Le discours comme protection*

Le discours est toujours concerné par les différentes stratégies de protection. Elles transparaissent en son sein, dans les mots (déni de réalité), entre les mots (le détachement émotionnel), ou par leurs absences (perte de mémoire). Dans certains cas, la stratégie de protection fait son nid dans les modalités d'expressions du discours renvoyé à l'auditeur.

4.1 — *Discours agressifs et refus de croire en une aide possible*

Pour l'illustrer, nous prendrons la situation de Hervé C., 58 ans, au RSA, et accompagnée par le CDHAT. Dans la lecture du SAA, nous observons qu'Hervé C. se montre de plus en plus sensible aux aléas de l'accompagnement, et il génère chez lui de plus en plus d'anxiétés à chaque changement. L'objectif de cet accompagnement était d'assurer le relogement dans le cadre de la prévention et de l'accompagnement des expulsions. Après l'expulsion, Hervé C. se retrouve d'abord en caravane, puis dans un petit logement privé qui sera très vite envahi d'objets ; il est dans l'attente d'un logement social qui, malgré de nombreux positionnements, tarde à venir. Hervé C. se retrouve comme en suspens, les nombreux positionnements sur les logements lui étant successivement refusés jusqu'à ce qu'enfin il bénéficie d'un bail glissant. Cette période d'attente durera pendant un an et demi. Les refus impactent Hervé C. ; ils exacerbent son sentiment d'un manque de considération. Il y est d'autant plus sensible qu'il n'a pas fait le deuil de ses rêves d'appartenance perdue avec la perte du travail, l'éclatement de la famille et l'échec de l'autoentreprise ; il se refuse à adopter l'attitude de résignation « demandée » aux bénéficiaires de l'ASIG. Le logement est au cœur de son discours, mais comme une impossibilité et une blessure, comme une douleur et l'expression d'une perte d'espoir : il peut se montrer agressif et désabusé dans ses propos. Mais de cette manière, nous pouvons aussi penser qu'il se protège tant bien que mal de nouvelles déceptions.

Le difficile retour du monde chez Mr Hervé C. Extrait des comptes rendus de réunions recherche-action.

Le 21 septembre 2017 : Aurélie appui santé/Sophie CDHAT.

Plusieurs accompagnements chez le dentiste, mais ce qui est au cœur de son discours, c'est la question du logement. C'est un peu compliqué et sensible vu le nombre de refus qu'il a essuyés dans les commissions d'attribution du fait de sa dette de loyer. Un peu compliqué également du fait d'un malentendu fonctionnel entre les structures dans la définition de ce que sont les mesures d'aide à l'accès au logement. Ce malentendu, il le perçoit comme une persécution : la structure ne serait pas très ouverte à l'idée de l'accueillir, lui.

Fin sept : le logement était très sale, le sol était noir et il y avait plus encore d'entassements. Dans le discours, il exprime son ras-le-bol : « Je ferai mieux d'être mort ». Front ridé, plaintif et douloureux, cheveux gras, etc., il revendique les choses en montrant son mal-être sur son corps redevenu douloureux...

19 octobre 2017 : De nouvelles dents, très fier de son nouveau look, il est transformé positivement. Dans le même temps, il a reçu un accord de l'Association-femme pour le logement, mais il reste très paradoxal et contradictoire, en disant : « de toute façon tant que je n'ai pas le logement, je n'y crois pas, je n'y crois pas... » Thierry et Sophie rappellent qu'il ne s'agit peut-être pas d'une contradiction, mais plutôt d'une protection. Il n'y croit pas.

Le 21 novembre 2017 : — monsieur a déménagé le 10 novembre dans son nouveau logement à Valognes, aidé de son frère et de son neveu. Il a appelé Sophie, l'a remerciée et a pleuré. Il exprimait des difficultés pour débarrasser ses

cartons : il va avoir une intervention de 10 heures d'une TISF (pour les cartons...).

– Monsieur était tellement bouleversé par rapport au déménagement, qu'il a appelé Aurélie le lendemain, mais aussi Élise D. de l'Association Femmes, *mais il était très alcoolisé !* Élise D. a débarqué dans le logement dès le lendemain. [L'alcool : on peut se demander si ce n'est pas une consommation qui a augmenté pendant l'accompagnement. Mais également, quelle est la place de l'alcool dans son histoire ?]

– Aurélie, l'infirmière de l'Appui-Santé, l'a vu ce matin pour la seconde partie d'un examen à la Polyclinique. Il était très angoissé (les suites de l'examen avaient été douloureuses), mais les examens ne sont pas si mauvais. Très démobilisé, ce qui a mis en difficulté Aurélie. Il s'est présenté sous son jour revendicateur (a appelé son avocat). Il a dit à son médecin qu'il pourrait porter plainte, et a mal pris la réaction du médecin, une réaction de médecin... En fait, Hervé C. était simplement très angoissé...

Le 11 janvier 2018 : Le mois de décembre difficile, il a son autre logement à rendre, il n'a pas fait les démarches ni le nettoyage, nous dit Sophie. Et elle ajoute : « Il est dans la demande, l'hygiène se dégrade, j'ai l'impression que c'était pas la même personne que j'avais accompagnée... Peut-être que cela fait beaucoup de changements ces derniers temps. »

« On ne comprend pas, il a un super logement et il est entrain de tout foutre en l'air, on s'arrache les cheveux ». Hervé C. n'arrive pas à se mobiliser pour défaire ses cartons et le ménage...

Après l'accompagnement : En prenant contact régulièrement avec la personne qui l'accompagnera par la suite (Élise), j'ai appris que les choses se sont posées dans la durée. L'alcool a disparu, il a repris une vie sociale associative à Valognes, et jusqu'au bout de l'accompagnement en bail glissant, il s'est installé positivement dans le logement. Courant 2019, l'accompagnement en bail glissant s'est terminé; et à la fin de l'été, Sophie recevra une carte postale de vacances : il était parti en séjour avec le CCAS de Valognes. Ne l'ayant pas revu depuis janvier 2018 Sophie lui a proposé de passer lui rendre visite, ce qu'il a accepté avec plaisir : elle fit un constat très positif... Toutefois, monsieur ne semble pas avoir revu ses enfants.

Face à l'insécurité sociale, il va réagir de plus en plus sensiblement, et lorsqu'enfin il obtient une réponse positive pour un logement, il restera dans cette attitude de protection. Il en sera de même après l'avoir visité, à tel point que son discours se montre contradictoire, proche d'un refus, voire de la mise en échec. Son attitude souvent inappropriée est alors perçue comme paradoxale : il s'était comme coupé d'une issue possible pour se protéger. Après le déménagement dans son nouveau logement, il montre des difficultés à se mobiliser pour l'emménager et rendre l'ancien, il y aura des alcoolisations, de la négligence. Y croire à nouveau se montre difficile, il lui faudra quelques mois pour lever ce positionnement de protection.

Ici, nous pourrions croire que le refus de croire et les propos agressifs sont l'expression d'un désespoir actif ; mais nous devons y voir une stratégie dynamique de protection contre la douleur des déceptions répétées dans le rejet de « bonnes nouvelles ».

Hervé C., quoique douloureux, psychiquement et physiquement, ne se montrera jamais vraiment plaintif dans la durée — un « plaintif de circonstances ». Il ne se placera pas non plus dans la posture de la victime d'injustice.

4.2 — *Le « discours persécuté » et la méfiance*

Marc B. a 56 ans, 11 années de rue et d'errance. Il arrive à Cherbourg en 2012 et fréquente depuis lors l'accueil de jour du SAO quasiment quotidiennement. Et si l'habiter est toujours problématique pour l'accompagnement social, c'est qu'il dort dehors dans un endroit peu abrité et à la vue de tous. Chaque matin, il range son espace pour le retrouver chaque soir, sauf le week-end où parfois il dort chez une amie. Ce qui est remarquable chez lui, c'est sa capacité à maintenir son apparence. Ainsi Marc B. est toujours propre et soigné, et rien dans son allure et dans sa vêtue ne laisse entrevoir ses modalités particulières d'existence. Ainsi sur les relevés de suivi d'accompagnement, nous n'observons de variations qu'au niveau du discours qui peut prendre le plus souvent des tonalités « persécutées » concernant des « ils »

indéterminés ; elles se trouvent le plus souvent en lien avec la question du travail et des enfants, travail qui fut par le passé devenu douloureux et pesant alors qu'il travaillait pour une entreprise japonaise ; puis contraint après le divorce.⁶⁷⁸

Lorsqu'il évoque ses années d'errance, la présence insistante de ces « ils » ponctue ses déplacements.

L'errance sous contrainte des « autres ». Extrait de l'histoire de vie de Marc B. reconstituée (en annexe VI)

Marc B. installe sa vie d'errance sur Cherbourg en 2012 après plusieurs passages sur le Havre pour se rapprocher de ses enfants (Honfleur, Pont-l'Évêque). Dans ces villes, il ne pouvait rester, car : «alors je suis retourné sur le Havre, ils m'ont dit de revenir à Cherbourg (où il venait de passer)... Voilà... [— Qui ça : “ils”?] — Des... des gens... des gens. [— Des travailleurs sociaux?] Non non des gens ! ... Ça me saoulait... ils me saoulaient tous les gens que j'ai pu croiser à Caen, j'en avais marre... changer d'air... d'autres personnes. »

Ce sont les « on » et les « ils », les « ceux qui me veulent du bien » qu'il va fuir... dans son errance avant de se poser à Cherbourg.

Cet attachement à ses enfants est toujours présent dans son discours. Il ressort surtout lorsqu'il raconte ses tentatives de s'en rapprocher, malgré la pression des « on » et des « ils », des « gens » qu'il a croisés dans les villes de son errance : « — Lille, Marseille, etc.... Ils m'ont expliqué que ce serait mieux que vous soyez près de vos enfants : mais à chaque fois, ils me créent des problèmes. Alors comment on fait? »

«- Oui, j'ai pu me poser à Lille, ou n'importe où ailleurs, mais ça ne servait à rien... non, ils auraient pu, mais ils ont vu que mon esprit était ailleurs... enfants, toujours les enfants : sur mes enfants. »

Les « ils » « maintiennent » une présence du regard de l'Autre.

Si nous regardons de plus près les variations du discours pendant la période d'accompagnement observée, trois choses déstabilisent Marc B. :

– Lorsque des personnes de l'extérieur viennent « traîner » à proximité de son lieu de couche : « ils font tout pour que je ne m'installe nulle part. » dira-t-il dans ce cas.

– Lorsqu'il se trouve angoissé par des démarches administratives qui lui occasionnent des « justifications » sociales sur sa situation. Pour exemple : lors d'une tentative de recherche d'un logement, il lui fut demandé un justificatif de divorce ; alors il se fâcha et mit un terme à la démarche définitivement (il est toujours dehors). Et encore, le montage de son dossier MDA pour l'obtention de l'AAH prit 2 ans et demi, alors qu'il était aux ASS (minimum chômage)⁶⁷⁹. Chaque démarche faite était vécue comme intrusive. « C'est normalement que les gens *ils* cherchent dans la vie privée des autres ? » : me demandera-t-il un jour.

– Et enfin tout ce qui touche à ses enfants et petits enfants, et à sa volonté de reprendre une place de père et de grand-père, à reconstruire et à maintenir un lien à minima.

Ainsi de novembre 2016 à février 2017 se succèdent des événements administratifs et familiaux (maladie du petit fils) qui viennent produire de l'inquiétude et qui transparaissent dans le discours sous forme persécutrice comme une intrusion du monde extérieur.

Fin 2017, après avoir visité à de nombreuses reprises ses enfants pour quelques jours en espérant pouvoir s'installer dans leurs voisinages, il réapparaîtra sur l'accueil de jour très sale

678. Il fut contraint de retravailler afin de rembourser des dettes à la suite des dégâts occasionnés sur l'espace public au moment de la séparation, période à laquelle il se trouvait au chômage. Pour rappel, il prit la route une fois les dettes remboursées (après le travail « forcé ») ; il laissa derrière lui logement et travail, et coupa l'ensemble de ses liens familiaux à l'exception de sa sœur cadette avec qui il avait grandi (placé chez un grand-oncle paternel).

679. Lors du renouvellement de son AAH, une nouvelle inquiétude apparut, comme pour faire écran à la possibilité de retrouver un logement ; il s'agissait du rendez-vous à la CARSAT (caisse de retraite) qu'il devra contacter le moment venu. Ainsi il posait comme nouveau préalable à se projeter dans une demande de logement cette nouvelle épreuve.

(pour la première fois) avec un discours fortement persécuté. Face à cet échec, il prendra de la distance avec ses enfants, puis il retrouvera sa « ligne de croisière » par la suite. À l'automne 2018, il me demandera de l'accompagner pour acheter une tente pour l'hiver, pour la première fois depuis son arrivée à Cherbourg il aura un « toit ». Nous parlons de temps en temps de logement, il prend soin — à sa manière — de son corps vieillissant dont il sait qu'il lui faudra un jour le mettre plus à l'abri. Il est toujours propre et courtois, et surtout apaisé.

L'usage des fiches de suivi du SAA, dans cette situation, fait naître une attention particulière sur le discours et ses variations en fonction d'éléments extérieurs. Marc B., une fois les supports d'inquiétude passés, se réinstalle dans sa vie.

Avec Marc B., l'accompagnement consiste pour l'essentiel dans un travail de veille (il n'a été possible depuis 2012 que de mettre en place une Allocation Adulte Handicapé). Par contre, il se mobilise pour lui et pour sa santé. Il acceptera ainsi, en restant le moteur de sa prise en charge, les hébergements nécessaires pour la consolidation après une intervention chirurgicale ; il sera hébergé sur les « lits Halte Soins Santé » du CHRS ; puis il acceptera un hébergement dans l'hiver qui suivit au FJT pendant la période la plus froide. Mais il mettra fin de manière brutale à chacun d'eux dès que viendront poindre ici l'idée d'un travail d'insertion, et là une proposition d'accompagnement vers un logement.

Malgré (ou grâce) à cette présence « persécutrice » de l'Autre qui ressurgit dans les moments difficiles alors que le monde l'interroge trop, Marc B. se maintient dans une forme de lien avec le monde. Il a préservé sa capacité de sociabilité pour lui-même et sa capacité à prendre soin de lui ; il a toujours un médecin traitant, médecin qu'il a trouvé seul dès son arrivée à Cherbourg. Les « Ils » qui apparaissent, cette présence « persécutrice » de l'Autre, cette hyper sensibilité à la transparence, ne sont-ils pas le support de son maintien d'attention à lui-même ? Jamais il ne s'est plaint d'être seul.

4.3 — Du discours de la colère au discours victimaire

Amélie D. a 25 ans lorsqu'elle intègre la recherche en juin 2016. Elle sort de la maison parentale après le placement en famille d'accueil de son second enfant, et après un court temps de vie sans domicile. Elle est alors hébergée au FJT et fréquente régulièrement le SAO.

Lors de son passage à la Maison Parentale (2015 -2016) — avec leur soutien — elle entame un combat en justice contre ses parents. Elle dépose une plainte pour des faits concernant son enfance, car elle ne veut pas qu'ils aient des droits de garde sur ses enfants (leurs petits enfants), aggravant plus encore la rupture de ses liens familiaux. Il y a de la colère dans les mots de Amélie D., une colère qui remonte à son enfance et qui vous tient à distance. Et parlant de sa fille, elle dira lors de notre premier entretien : « Ma fille, un jour, elle aura dix ans. » Faisant ainsi référence aux violences qu'elle a subies, et dont elle veut la protéger. C'est avec et par cette même colère qu'elle fuira le domicile familial à 18 ans après le décès de son grand-père maternel — « mon pilier » — pour vivre dans la rue à Caen un temps ; avec elle encore, elle reprendra un travail ; et c'est encore avec qu'elle suivra le père de sa fille à Granville, pour sortir de la rue et tenter de construire une vie de famille. Puis alors qu'elle est enceinte de son second enfant et que sa fille est placée, cette même colère lui fera quitter leur père et venir à la maison parentale de Cherbourg.

Pendant un an et jusqu'au printemps 2017, elle fera la route en bus chaque semaine, traversant le département, pour ses deux heures de visite autorisée à ses enfants. Puis elle décidera de ne plus y aller en mai 2017, au moment, semble-t-il, où ses parents obtiendront des droits de garde le week-end, déniaient ainsi sa démarche en justice et la reconnaissance de sa plainte. Peu de temps après, elle sera hospitalisée pour conduite suicidaire : c'est le temps de la colère vaincue.

Sa colère réapparaîtra souvent — enrichie des nouveaux épisodes de sa vie. Elle l'habille : colère contre ses parents, colère contre la maison parentale où elle espérait apprendre à

être une bonne mère, colère contre la justice qui ne l'a pas entendue, colère contre l'ASE qui ne l'a pas protégée en son temps et qui confie ses enfants à leurs grands-parents. Ainsi, au second semestre 2017, pendant plusieurs mois, elle refusera de rencontrer sa référente RSA (assistante sociale du département dont dépend l'ASE). Parallèlement, elle s'éloignera encore davantage du FJT, fréquentera de plus en plus les migrants afghans sur l'accueil de jour et les bénévoles d'Itinérance. Elle fait siennes leurs colères : une colère d'injustice qui se moule dans sa colère à elle et dans son propre sentiment d'injustice. Elle s'en habille, au propre comme au figuré. Le malheur des migrants et son malheur d'enfance maltraitée non reconnue par les institutions de protection se confondent. Ils l'habillent d'une pseudo-définition identitaire qu'elle perçoit commune et qui lui permet d'habiter le monde ; (elle ira l'inscrire dans sa filiation, et demandera à ce qu'on l'appelle d'un prénom commun aux trois religions, cachera ses cheveux, etc.)

Début janvier 2018, avec un peu d'apaisement, elle se rapproche à nouveau des animatrices du FJT : Nadège et Nathalie. « Elle va mieux mal ! » pourra-t-on dire à l'époque au sein du groupe recherche, exprimant ses souffrances et ses difficultés. À nouveau, elle s'inscrit dans des démarches de soins, elle prépare également son départ du FJT pour un logement dans le parc social qu'elle ira partager avec son compagnon afghan. Elle fréquente toujours l'accueil de jour du SAO où je continue à la recevoir régulièrement en entretien ; et où viennent jaillir des bulles de colères comme autant de protection contre la douleur de sa vie dans ce monde où il lui semble si difficile de « sembler » aux autres. Ici, la colère paraît, tient l'autre à distance ; elle protège contre son intrusion possible, et si l'intervenant social la refuse, la discute ou tente avec trop d'insistance de la raisonner, alors Amélie D. rompt pendant un temps plus ou moins long ; (comme elle le fit avec Nadège du FJT, ne venant jamais au rendez-vous prévu, passant parfois à l'improviste ; ou encore, avec Benoît, sur le SAO, ce qui amènera celui-ci à se montrer lui-même évitant à son égard).

Ici, la colère est certes protection, mais elle est aussi demande « bruyante » d'écoute, et de reconnaissance de la douleur, à l'adresse du monde. Elle est également mise en mots, des pensées en action, à nu ; l'autre est recherché pour l'aide à la mise en mots et comme miroir pour son dialogue interne.

La colère d'Amélie. Extrait de la synthèse de l'accompagnement.

Au niveau du discours, Amélie D. a besoin de venir déposer ses mots, sa colère et ses maux auprès de différents acteurs de terrain qu'elle choisit. Ceci fera dire à la responsable du FJT en avril 2017 : « À chaque fois qu'elle vient me voir, c'est toujours sans rendez-vous, au besoin ! » Et en octobre, alors que Mme vient la voir plutôt en fin de journée le vendredi, juste avant le départ en week-end : « Je ne sais pas ce qu'elle attend de cela, elle m'interpelle quand même... ». Ainsi lorsqu'elle parle, elle n'a quasiment pas de filtres entre le dedans et le dehors, à la limite de l'impudeur (non pas qu'elle soit grossière)⁶⁸⁰ ; comme si sa pensée était en élaboration par le discours. La réflexion se construit en discours avec ses émotions au premier plan, comme une expression « à découvert » de son dialogue et de sa pensée au travail. Un besoin de l'autre pour penser et se penser dans le monde.

Il est notable enfin que Amélie D. sache se mobiliser, parfois dans la discordance, même si cette mobilisation est souvent perçue comme incohérente. Toutefois, outre la labilité qui transparait sur le SAA, il nous faut noter la faiblesse des scores dans la durée (maximum 3,5/12) ; elle a maintenu cette capacité à solliciter l'aide et le lien social, sans doute grâce à la colère. Son rôle est, en plus du jeune l'âge, sûrement central ; il permet le maintien du lien avec le monde, même si elle ne peut paraître actuellement que dans un lien d'opposition, de « combat », voire de l'inconduite.

680. Mais il arrive parfois que le discours s'étale sur l'espace « public » désinhibé et sans filtres, qu'il s'emballe. Ce ne fut jamais le cas pour Amélie D. ; pourtant parfois, elle sortait du bureau d'entretien avec une telle rage encore inexprimée, mais à chaque fois elle savait conservé la capacité à se glisser dans l'espace d'accueil au milieu des autres sans rien laisser paraître.

Dans ce cas, trop « agir » contre cette douleur, vouloir ardemment l'effacer peut être perçu comme un refus de l'entendre, une rupture de ce lien de reconnaissance qu'elle « crie » ; (cela nécessite de l'accuser, comme on « accuse » réception d'un colis encombrant.) Il ne faut pas oublier qu'elle s'appuie dessus pour être (aître) et avancer également : protection dynamique et revendication de visibilité. La colère ne se pose pas toujours contre le lien ou la transparence, mais comme revendication d'identité et de reconnaissance.

À quel moment passe-t-on de la colère à la plainte « victimaire » ?

Parfois, cette colère peut prendre l'allure d'une plainte dont le travailleur social peut craindre qu'elle fasse écran à d'autres problèmes dont il espère la révélation. Ce fut le cas chez Jean Paul M. qui disait : « si y avait un petit travail, tout irait mieux ! », sans remise en cause de sa responsabilité individuelle dans la succession des événements qui l'ont amené à l'expulsion. En un certain sens, Sandrine qui l'accompagne dans son relogement avait raison ; Jean Paul M. ayant tendance à céder à des plaisirs immédiats et addictifs (le jeu) qui ont précipité l'arrivée de la situation d'expulsion. Mais d'un autre côté, l'arrivée d'un travail d'insertion où il put faire un métier à ses yeux valorisant (conduire un fourgon) lui permit de se remobiliser, d'être reconnu par ce travail. Il put alors se sentir suffisamment valorisé et « estimable » pour pouvoir en parler, enfin, et reconnaître cette tendance qui l'avait déjà par le passé mis en grande difficulté. Le travail retrouvé permettait le retour d'une identité sociale ouvrant à l'échange de mots permettant l'évocation de ce problème ; (il était suffisamment fort pour mettre à jour ses faiblesses dans l'échange et le don de mots.)

À l'opposé, chez Christian B. — comme chez Guy N. dans une certaine mesure —, la plainte prend au fil de l'accompagnement une fonction identitaire de protection ; elle fait écran à l'effondrement social entraîné par l'agression qu'il avait subi. Le traumatisme bien réel s'inscrit dans une histoire de vie chaotique qui se révèle dans la plainte victimaire ; elle aurait mérité un accompagnement psychologique qui ne se mettra jamais en place (il n'arrive pas à s'y inscrire dans les modalités proposées). Paradoxalement, cette posture est le support de la rupture sociale ; le déploiement de l'accompagnement et des aides dont il pourrait bénéficier pour recouvrer ses liens antérieurs et son travail « bute » contre la plainte.

Reprenons : Christian B. fin 2015 se trouve accompagné par Sophie du CDHAT à la demande de son assistante sociale pour la recherche d'un nouveau logement adapté à sa nouvelle situation financière. À la suite de la séparation d'avec sa compagne, il se retrouve seul dans une maison au coût trop élevé pour ses ressources. S'il va très facilement se saisir de l'aide et accomplir seul les démarches nécessaires au relogement et au déménagement, au cours de l'accompagnement d'autres besoins apparaissent en lien direct avec l'événement déclencheur (l'agression). Une fois intégré son logement, l'accompagnatrice se trouvera mise en impossibilité de l'aider ; elle ne pourra l'accompagner ni dans la mise en ordre de ses papiers administratifs ni pour les soins ni dans les démarches judiciaires en cours faisant suite à l'agression.

Alors qu'il vient de déménager en avril 2016, Christian s'installe dans son appartement, il donne à voir alors sa capacité à maintenir le lien social et à recevoir lors des visites de Sophie. Mais peu à peu, ces visites deviennent un temps où il adopte une posture bloquée, comme défensive, en monopolisant le temps des entretiens par la parole autour de l'agression et de sa douleur psychologique. Et s'il se saisit de la personne de l'accompagnatrice, il l'enferme par sa quête d'une reconnaissance de victime auprès d'une assistante sociale (cherchant une valorisation, pense-t-elle). Il remet toujours à la prochaine visite l'aide effective qu'elle pourrait lui apporter. Parallèlement, il a rompu les liens avec sa famille, ses anciens collègues et les personnes du club d'athlétisme, et ne s'entoure plus que de personnes isolées, sans travail, et fortement consommatrices d'alcool et de toxiques. Il sort peu de chez lui, et parle par ailleurs de

reprandre contact avec d'anciennes connaissances ou de partir vivre dans d'autres lieux qu'il a connus par le passé.

Pendant six mois Sophie du CDHAT se retrouve confrontée à ce discours, et à n'être que spectatrice de sa dégradation psychosociale, même si la situation financière semble correcte :

Je vais arrêter de l'accompagner, je sais plus quoi faire pour poursuivre... Y croit plus en rien. Ça se dégrade, ça se voit sur la courbe... La question c'est comment on remobilise... Le coup de fusil... c'est une identité : être victime... Certes, il conçoit qu'elle ait pu avoir peur (son ancienne compagne)... Avant il n'était qu'en position de victime... là du coup il se rend compte de l'entourage. De l'isolement aussi⁶⁸¹...

Mais ce constat ne semble là que pour renforcer sa position victimaire. L'accompagnatrice se rendra toutefois toujours disponible en essayant de trouver un autre mode de relation d'aide qu'il refusera. En janvier 2017, l'accompagnement individualisé cessera avec un sentiment d'échec, même si la mission initialement prévue a été menée à bien : « L'envahissement, par des gens et le laisser-aller, l'alcool, la perte de pudeur : sa vulnérabilité semble s'être accrue et interrogée. » Notera-t-on dans le compte rendu de réunion recherche.

L'agression est le support d'une revendication identitaire délétère qui l'enferme : celle d'une vie marquée par la violence subie de l'enfance à nos jours. Dans une sorte de soif de reconnaissance, elle va venir éliminer tous les autres événements de sa vie comme support d'identité sociale (travail, sport, études, volonté, etc..). Cette position victimaire, paradoxale et morbide s'il en est, empêche l'autre d'agir et d'apporter quelque aide que ce soit. Elle est à concevoir comme une protection narcissique par identification aux traumatismes (toute puissante et impartageable) qui vise à protéger de la honte sociale découlant de la perte de ses objets sociaux (travail, compétition, couple). Et parallèlement, cette « identification » vise à assouvir son besoin de reconnaissance pour maintenir une estime de soi acceptable à ses yeux. Il adopte une posture d'explication causale visant à minimiser et dissimuler ses inconduites sociales et son « malheur » derrière les plaintes ; cette attitude l'amène à se couper des siens par un « travail "d'exculpation" » (une notion empruntée à Max Gluckman) par lequel une victime tente de se distancer des mises en responsabilité qui la visent. »⁶⁸²

La posture victimaire est paradoxale. D'un côté, elle ferme et empêche la relation à l'autre, et de l'autre côté, elle est une demande insatiable de reconnaissance du malheur adressée à l'autre. De plus, et dans ce cas particulièrement, le corps blessé (cicatrice sur le visage) est l'enjeu mis en lumière par la plainte alors que parallèlement, il s'est abandonné aux conduites addictives. Et, il reste suspendu au jugement espéré qui viendra reconnaître les meurtrissures et les menaces de mort subies récemment, mais également celles d'hier.

Cet exemple est particulièrement éclairant ; il met en évidence les trois piliers de l'inscription individuelle dans le lien social, la manière dont ils s'imbriquent et s'étaient mutuellement, et à l'inverse, comment, lorsque l'un faillit, il altère les autres. Ces trois piliers sont :

- L'estime sociale découlant de sa qualité d'acteur pour le monde.
- La reconnaissance de sa singularité humaine (son individualité dans un monde pluriel).
- L'estime de soi première, ou la question de l'empreinte de l'autre en soi.

Chacun de ses piliers renvoie successivement à une dimension sociologique, politique et psychodynamique. Ainsi ici l'histoire de vie nous raconte comment dans le processus

681. Compte rendu de réunion recherche avec les partenaires de septembre 2016.

682. Nicolas Dodier, Yannick Barthe, « Les retombées du passé. Le paradoxe de la victime », in *Sociologie du travail* [en ligne], Vol. 61 — n° 2 | Avril-Juin 2019, mis en ligne le 5 juin 2019, consulté le 26 avril 2020. URL : <http://journals.openedition.org/sdt/18359>

d'apparition au monde, la qualité de l'empreinte de l'Autre a été problématique et première dans la constitution de la vulnérabilité sociale de Christian B. ; elle est marquée par la violence répétée de son père, puis de son beau-père qui viendront dégrader son estime de soi. Cette dernière agression vient déséquilibrer son être social reconstruit par le travail et par la compétition sportive. Son existence sociale, il l'avait construite par le renforcement de son estime de soi fragile en s'appuyant sur un surinvestissement de l'estime sociale (travail) et de sa singularité (le sport).

Sa vie individuelle sociale et psychique s'est constituée dans un processus social qui répond du monde commun : investissement dans le travail (estime sociale) et dans le sport de compétition (reconnaissance de sa singularité). Et là encore, pour combattre l'effondrement psychique, il s'inscrit dans « l'air du temps », il surinvestit sa position victimaire, toujours à la quête de reconnaissance et de droits « singuliers »⁶⁸³. Le développement de la référence au statut de victime remonte à la révolution, elle atteint son apogée à partir des années 90 ; parallèlement, le recours à la notion de dignité s'affirme dans le droit concret, et la demande reconnaissance de la « souffrance psychique » se répand dans les différents champs sociaux (travail, précarité, famille). Plus que jamais, le statut des victimes a été au cœur des préoccupations sociales, et sa revendication, ici, tend à prendre la forme d'un modèle social d'inconduite autorisé⁶⁸⁴.

Pour faire lien avec le sous-chapitre suivant, de l'évitement à la disparition, il nous semble important de parler du « discours attendu ».

4.4 — Le « discours attendu »

Pour chaque relation sociale, nous pouvons dire qu'il y a toujours un « discours attendu », dans sa forme, dans son expressivité, dans son contenu en lien avec une attitude sociale. Ainsi, « paraître » devant le soignant, le chercheur, l'assistante sociale, induit un entendu en commun des modalités du discours (plus ou moins attendues) et du « sembler ». Toutefois dans certaines situations sociales particulières, les personnes peuvent produire ce que nous appelons ici un « discours attendu ». Ce discours se glisse dans les attentes (supposées) de l'auditeur afin de se protéger de sa « curiosité ». On ne peut pas pour autant parler d'affabulation ni de mensonges : il s'adresse en première intention à l'autre (travailleur social, agent Pôle Emploi, éducateur), différent du déni qui lui s'adresse en première intention à soi-même. Il peut s'habiller d'un projet, de promesses, ou d'engagement dans les démarches ; et s'il peut masquer une faible estime de soi, il a pour objectif premier la protection contre les exigences sociales de la transparence. C'est en soi une des modalités de l'évitement de la contrainte imposée par les travailleurs sociaux, et la manifestation de la « liberté ».

La situation de Guy N., 38 ans, est illustrative à ce sujet. Il est en errance depuis quelques années entre Cherbourg et la région rouennaise où habite sa mère. Lorsqu'il arrive de nouveau dans la région au deuxième semestre 2016, il s'inscrit dans les démarches administratives nécessaires à faire valoir ses droits sur le territoire. Très tôt, Benoît qui le voit régulièrement sur le SAO note un décalage entre le discours qu'il peut tenir sur la structure (celui de création d'une autoentreprise⁶⁸⁵) et son comportement « en rue ». Il est alors sans domicile fixe, et se fait

683. « La monstration de la souffrance est supposée provoquer dans la société contemporaine le sentiment de compassion et, dans certains cas, d'indignation à l'égard des facteurs (humains ou non) qui ont amené la ou les personne(s) à l'état "victimaire" ». In Yana Grinshpun, « Introduction. De la victime à la victimisation : la construction d'un dispositif discursif », *Argumentation et Analyse du Discours* [en ligne], mis en ligne le 18 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/aad/3400> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/aad.3400>

684. Nous reviendrons sur cette notion développée par R. Linton, reprise par G. Devereux et David Le Breton, en conclusion du chapitre 3 de cette partie.

685. « Créateur d'entreprise » est également un modèle narratif identificatoire socialement valorisé, lié au travail contemporain : esprit d'initiative, autonomie, dynamisme, prise de risque, etc.

héberger ici ou là (coucou-night). En novembre, il intègre une formation aquacole qu'il ne tiendra pas, mais il saura donner le discours qu'il faut aux différents interlocuteurs, sociaux, médicaux, et au FJT, où il sera accueilli le temps de la formation.

Nadège du FJT dira en substance à peu près la même chose : « Il a un discours assez calqué... Il dit ce que l'on a envie d'entendre », et tait ce qu'il ne faut pas dire. Mais dans l'ensemble, il aura ainsi fait en sorte de faire valoir ses droits, d'obtenir une formation et un hébergement fixe pour 4 mois (avant de disparaître). Il est probable (mais les commentaires des relevés ne mentionnent pas ce fait) que Guy N. est en matière de discours une attitude sociale adaptée qui correspond avec l'attendu social de sa situation d'assistance. En contrechamp, cette situation est une illustration du prescriptif narratif (entendu) associé à l'accompagnement social, celui de la transparence dans l'échange qui est imposé comme devant aller de soi à l'usager des services de l'ASIG ; prescription à laquelle Guy N. (comme Christo L., et, peut-être également, Kaled W.) « résiste ». Se pourrait-il que la prescription sociale change en fonction du statut social et que les termes de l'échange soient régis sous condition de la réciprocité suivante : transparence contre assistance ? Guy N. s'en joue peut-être, car il le peut, encore.

Ainsi, le « discours attendu » est plus — que le discours victimaire, les dénis, l'affabulation — complexe dans l'évaluation de la vulnérabilité ; car comme pratique de protection il nécessite d'être plus actif, d'avoir une commune connaissance des modes d'être socialement, et de pouvoir les mobiliser : il rend compte également d'une forte capacité d'adaptation. Pourtant il peut exprimer une difficulté à accepter l'aide proposée si nécessaire, à s'ouvrir sur ses difficultés à affronter. En matière de vulnérabilité, cette protection — quoique reléguée ici au registre de l'inconduite sociale — rend compte d'une capacité d'adaptation positive à la réserve envers les différents champs de la vie sociale : professionnel, privé, familial... Et même si elle doit toujours susciter un questionnement. Cette réserve, socialement valorisée dans l'espace secondaire, s'oppose au prescriptif narratif de la transparence dans les échanges associés à l'accompagnement social ; cette transparence est socialement posée comme devant aller de soi pour tout usager des services d'assistance sociale. Demander cette même transparence à des personnes en activité serait jugé inconvenant.

Si le « discours attendu » est potentiellement un révélateur de vulnérabilité, c'est qu'il peut faire écran au travailleur social pour des problèmes beaucoup plus graves qui peuvent ainsi passer inaperçus : problème de santé ou problème d'expulsion. Ainsi Christo L. (42 ans), avant d'être accompagné par le CDHAT en vue de son relogement sur demande de la CAPPEX, n'avait jamais évoqué l'expulsion ni les difficultés qui l'avaient mis dans cette situation. Pourtant avec sa référente RSA du CCAS de Tourlaville il « construisait » un projet professionnel de retour à l'emploi (minimisation ou « discours attendu » ?) ; elle fut très surprise d'apprendre les difficultés de monsieur. Par la suite, il se montrera très attentif aux attentes de Sophie (CDHAT) et de sa nouvelle référente RSA, et aux attentes sociales supposées et portées qu'il leur prêtait. Si le premier temps de l'accompagnement fut d'une progression très positive jusqu'à l'emploi. Un effondrement y fit suite et laissa apparaître une sorte soudaine d'éhontement social⁶⁸⁶. Il se mit alors à boire « en rue » et multiplia les passages aux urgences. Cet éhontement soudain faisait suite au basculement de l'été 2017 où il arrêta son travail à l'insu de tous (CDI dans une entreprise de travail adapté) ; à la suite, Christo L. se montrera plusieurs fois au bureau du CDHAT alcoolisé et peu présentable (à l'opposé de l'attitude qu'il eut pendant près de deux ans). Il laissa de côté sa faible estime de lui-même et sa grande peur du jugement social (de décevoir). Mais reprendre cette situation ici est intéressant, car elle met en évidence la difficulté à distinguer le « discours attendu » de la minimisation et soulève un bon nombre de questions.

686. La notion d'éhontement fait référence au travail de Jean Furtos sur le syndrome d'auto-exclusion où le sujet à ce stade « passe par-dessus » la honte déshumanisante et sa souffrance pour se présenter éhonté, avec la perte de pudeur. In Jean Furtos, « Souffrir sans disparaître », in *la santé mentale en Actes, de la clinique au politique*, op. cit.

Ici, Christo L. n'a-t-il pas « collé » aux attendus sociaux prescriptifs (travail, bon père, etc.) par la production d'un « discours attendu » dissimulant ses difficultés qui le conduisit à une situation d'échec social (une seconde fois)? Ou, ne visait-il pas à provoquer la fin de l'accompagnement devenu « envahissant » (rupture sans crise avec l'accompagnatrice : l'objectif de la demande initiale étant atteint)? Cet éhontement « démonstratif » et secondaire n'est-il pas à comprendre comme un moyen de protection contre la transparence « imposée » par l'accompagnement devenu trop envahissant? Aurait-il alors produit volontairement ce comportement en apparence paradoxal ?

La suite du parcours est éclairante à ce sujet. Courant 2018, il fut relogé dans un logement social comme prévu, il ne travaille pas, le relais avec le curateur est finalisé, un nouveau référent RSA est nommé, et l'accompagnement avec Sophie est arrêté. Christo n'est pas repassé aux urgences depuis lors, il s'est réinstallé dans une vie d'assistance, et dans ses relations familiales et informelles de façon beaucoup moins « bruyante ».

5 — De l'évitement à la disparition

5.1 — Visibilité et invisibilité : la transparence en question

Les conduites, les attitudes, les modalités de protection exposées précédemment, et développées par les personnes vis-à-vis des acteurs de l'accompagnement ne sont-elles pas à concevoir comme des espaces de liberté? Là où se jouent la rencontre et l'accompagnement, et en quelque sorte, leur devenir ?

Ainsi, les mécanismes de protection mis en œuvre par les personnes accompagnées visent à se protéger et à conserver une part intime de soi (voir tout soi) ; la mise à l'abri du regard social (prêté à l'autre) — comme de l'accompagnement — cherche à préserver de la transparence son « soi » jugé non présentable ; là où le regard est souvent perçu à minima comme intrusif. Ainsi, si dans un pur paraître l'homme paraît — et la fleur également⁶⁸⁷ —, ce « paraître » différencié (« distingué ») se doit toutefois d'apparaître dans un « paraître entendu ». Alors ces mécanismes visent tout d'abord à préserver son pouvoir de paraître, à pouvoir donner une image sociale de soi jugée acceptable (par soi) permettant le « sembler » aux autres. Selon H Arendt, dans un monde où tout est apparence, « sembler » aux autres nécessite de pouvoir présenter une « figure de soi » préservée de la mise à nu du chaos de la vie intérieure ; il faut être « vraisemblable » au-delà de ses vies intimes intérieures, faites des émotions, des humeurs de l'âme (comme tout à chacun), et des hontes sociales. Le « vraisemblable » est défini par ce qui paraît du monde, ce qui laisse entendre au sujet que le monde « attend » cela : « ce que je n'ai pas, et dont j'ai honte de montrer l'absence ». C'est-à-dire les objets sociaux valorisés et valorisants qui permettent l'échange social. Il est nécessaire de concevoir les mécanismes de protection dans cette logique de préservation de son possible apparaître socialement, au risque de la disparition elle-même.

Cécile de l'Appui Santé nous raconte son premier contact avec Hervé C. où il s'est présenté plutôt hautain, exigeant, voire revendicatif ; il la tenait à distance par cette attitude. Il semble bien qu'ainsi, il verrouillait toutes les possibilités de « curiosités » de l'infirmière, la cantonnant dans son rôle d'accompagnatrice aux soins (uniquement physiques de surcroît). Car comme nous venons de le voir dans la partie précédente sur le « discours attendu », apparaître socialement est une chose, établir une relation réciproque qui permet la confiance en est une autre.

Ainsi, Paul Émile L., 33 ans (situation déjà évoquée précédemment dans la partie sur « la perte de mémoire »), pour maintenir la garde de sa fille, accepte aujourd'hui de reconnaître ses

687. En référence au travail d'Adolf Portmann évoqué précédemment dans la partie II, chapitre I, 4.2.1 — De l'apparence : l'être est par « être ».

consommations d'alcool auprès de l'éducatrice AEMO. « Contraint » par cet enjeu social et personnel important, il peut s'ouvrir sur ces addictions, car cela « l'enrichit » de valeurs positives : apparaître comme un bon père ; (et aussi, être différent de toutes les différentes figures paternelles qu'il a connues : père inconnu, beau-père violent, puis ce second beau-père qui l'adopte, mais le laisse « à l'ASE » en l'abandonnant de nouveau.) C'est sur ce jeu de valorisation sociale positive qui circule entre les êtres, qu'il lui est possible de montrer sa fragilité addictive.

Dans le cadre de la recherche, avec le travail d'enquête, il put élaborer cette demande de soin. De plus, l'infirmier de l'équipe mobile (et chercheur) était présent sur le SAO depuis son arrivée à Cherbourg en 2012 : identifié en quelque sorte comme faisant partie de son monde cherbourgeois. Cette longue présence dans ses lieux, associée à ce travail de recherche, lui a permis de me demander de l'accompagner dans ses démarches de soins contre l'alcool : pour une cure, puis une seconde, et début 2019, encore pour une troisième. Mais plus encore, il a pu s'ouvrir sur ses consommations de cannabis en me demandant de ne pas en parler dans mes accompagnements sur les lieux de soins. Je me devais de respecter sa demande ; mais il me donnait la possibilité de l'évoquer avec lui et de l'avertir des difficultés qu'il pourrait rencontrer du fait de cette consommation, dans sa vie comme lors des soins entrepris.

Nous voyons combien la question de la transparence vient complexifier la question du partage d'information avec le professionnel, puis entre professionnels ; elle interroge la relation elle-même comme espace d'échange (de mots certes, mais également,) de valeurs sociales et symboliques. Les conditions de la possibilité de la rencontre ne dépendent pas de l'objet de la mission, mais bien plutôt de ce qui va se constituer, ou s'échanger, dans ces liens d'accompagnement et de quelle manière : un équilibre dans les échanges de mots et de force. Soit, ils sont devenus confiants, et de fait, moins dangereux et moins insécurisants ; ils permettent alors de devenir le réceptacle d'une plainte et d'une demande (avec les risques de débordement de l'intime). Soit, il interroge la question de l'identité comme menace de dépersonnalisation sociale (ici la menace d'être réduit à un comportement social négatif) et provoque des conduites de rupture (ici, par la multiplication des oublis et des évitements). En somme, l'exigence de transparence, attendue et entendue du travail social, est un des facteurs de destructions du possible « apparaître » ; car, le « paraître » et le « sembler » différenciés d'une identité particulière nécessitent de pouvoir « cacher » une part de l'intime pour donner à voir.

Dans les accompagnements, la menace de transparence ressentie par l'accompagné s'installe entre confiance et honte sociale. Les différents exemples évoqués ci-dessus (Guy N., Christo L., Hervé C., Paul Émile L.), nous rappellent que la posture du travailleur social peut être vécue comme intrusive par l'accompagné, elle s'expose à la multiplication des conduites de rupture. Ce risque se joue tout au long de l'accompagnement, aussi bien lors des premières rencontres avec les dispositifs d'accompagnement individualisés, qu'en cours d'accompagnement. C'est le cas lorsqu'une fois passé le moment critique de l'urgence sociale ressentie également par le bénéficiaire, il faut « stabiliser » l'amélioration de la situation par la résolution d'autres « besoins » identifiés par l'accompagnateur⁶⁸⁸ ; ces derniers ne sont pas forcément reconnus ou acceptés par la personne, il ne reste alors que la qualité de la relation pour soutenir le chemin. Ces considérations soulèvent deux questions :

- Jusqu'où peut-on aller dans la projection ou dans le désir pour autrui ?
- Vouloir le « bien » pour quelqu'un autorise-t-il à imposer la « transparence » ?

Pour illustrer notre réflexion, reprenons « l'éhontement démonstratif » de Christo L. (42 ans) accompagné par le CDHAT. Il résulte de l'effondrement du projet porté par les

688. Il arrive parfois que cette amélioration apportée fasse apparaître à « l'accompagné », dans un état de « lucidité dangereuse », l'étendue de ses pertes sociales et ses besoins d'accompagnement ; l'accompagnement s'expose alors au risque d'un nouveau repli.

accompagnants sociaux (réfèrent RSA, ASI du CDHAT, formatrice FJT, Appui-Santé) qui répondait positivement au « discours attendu » porté par Christo L., en matière de paternité et de demande de travail. Ainsi l'accompagnement met en place une curatelle pour la gestion des ressources, garantit l'accueil de son fils dans un logement digne avec des ressources adéquates, et propose une formation de remobilisation vers l'emploi. L'ensemble amènera monsieur, de manière surprenante et rapide, à une activité en milieu adapté (dossier MDA en accéléré, et CDI au bout d'un mois). Puis fin juillet, tout s'effondre ; Christo arrête de travailler sans prévenir personne et évite les contacts avec les accompagnants. Cet évitement est d'autant plus aisé que ce sont les congés d'été.

Le basculement laisse apparaître l'addiction à l'alcool jusqu'alors déniée, et renvoyée au passé d'avant l'expulsion : « l'identité sociale » posée par le discours de Christo s'effondre. Déniée, elle l'est dès les premiers temps de l'accompagnement alors que l'évolution est positive ; les malaises qui l'amènent régulièrement au service des urgences de l'hôpital sont, par lui, mis en lien avec son « stress » et de supposés problèmes du rythme cardiaque. Elle est déniée encore dans les mises en échec de l'accompagnement de l'Appui-Santé demandée par la référente RSA afin de l'accompagner vers des soins en addictologie⁶⁸⁹. Christo ayant tout d'abord exprimé — ou reconnu — un besoin de soins pour lequel il ne se montrera jamais disponible.

Ici, la transparence face à la question de l'alcool est impossible à accepter pour Mr Christo L. ; à l'inverse, Paul Émile L. aura réussi dans le jeu des échanges sociaux à inverser positivement le regard sur son addiction et entamer un parcours de soin : le sien comme celui des divers accompagnateurs.

Mais également, cette situation révèle d'autres regards sociaux, à côté de celui des travailleurs sociaux. Qu'implique le fait de se faire soigner pour Christo L. ? Il exprimera d'ailleurs sa crainte auprès de Sophie : « Se soigner de l'alcool ? D'accord, mais y faut pas que cela se sache ! »

En fait, les enjeux sont multiples et révèlent l'ensemble des liens sociaux « cachés » dans lequel il navigue. Ils découlent des « entendus communs » du savoir boire : « se soigner, c'est être malade de l'alcool ! »⁶⁹⁰. Il y a d'abord la crainte de perdre la garde de son fils dans les enjeux l'opposant avec son ex-femme, et les liens soutenant qu'il entretient avec ses ex-beaux-parents. Puis avec sa propre famille, où l'alcool est présent dans l'histoire familiale ; se soigner de l'alcool peut tout à la fois manifester une faiblesse, une désappartenance, et une identification négative vis-à-vis de son père. Et enfin, effet le plus immédiat, il risque de se retrouver en ruptures avec ses relations de « bord de rue », et celles des barbecues du samedi qu'il partage avec des hommes seuls et délaissés (de leur femme)⁶⁹¹. Ainsi, on peut supposer que sur le plan des appartenances, l'enjeu est important pour Christo L., car la menace de transparence ne se limite pas aux travailleurs sociaux, mais touche alors tout son environnement social. Il est d'ailleurs possible que lorsqu'il apparaît au bureau de Sophie au CDHAT de manière éhontée, le souci pour lui soit à cet instant ailleurs. Dans cette mise à nu, à l'apparence paradoxale, de son « intimité » fragilisée par l'addiction, il manifeste sa « crainte » de ce qui le menace davantage

689. Pour lui, deux tentatives d'accompagnement Appui-Santé seront tentées pour une prise en soins en addictologie, mais sans succès.

690. Ce « savoir-boire » diffère selon les milieux sociaux et il est aussi source de « jugements » et de valorisations sociales qui structurent les hiérarchisations sociales sous-jacentes ; mais il est également affirmations et revendications de place sur d'autres lieux sociaux marginaux (bord de rue, sa « confrérie » d'hommes laissés par leur femme avec qui il fait des barbecues le samedi).

691. Extrait entretien d'enquête n° 1 (janvier 2017). « Oui, avant je buvais beaucoup, parce que je traînais avec des personnes. Mais maintenant, c'est fini ! Si, il m'arrive de prendre l'apéro par exemple, le week-end quand je fais des barbecues, mais autrement non non non. Parce que, avant j'aimais bien faire les bars de Cherbourg et tout ça. Maintenant, ça ne m'intéresse plus... ». Lors du second entretien (avril 2017), il m'évoquera ces barbecues du week-end qu'il organise dans la courette derrière chez lui, avec des hommes seuls, divorcés comme lui, tiendra-t-il à préciser : « des anciens ».

encore : l'isolement social (vis-à-vis des siens) et dont découle l'ensemble de ses conduites d'évitement. « Il faut que cela s'arrête ! »

La transparence ne concerne pas uniquement l'accompagnement social et sa dimension prescriptive, elle pénètre également par le regard social du monde (juste autour). Ces différentes facettes des relations sociales qui fondent l'identité se trouvent menacées : « se soigner, il ne faut pas que cela se sache ! » Christo.L vit depuis longtemps dans cet espace liminaire où il y a développé des stratégies et des relations. Ces relations sociales ne sont pas toujours identifiées comme telles ni reconnues par les attendus sociaux des accompagnants, pourtant elles font également partie de sa part intime à préserver.

Ainsi nous avons deux niveaux associés à cette notion de transparence évoquée ci-dessus qui s'opposent :

– la menace de transparence vécue par le sujet isolé qui développe des stratégies de protection face au travailleur social et face au monde ; il leur prête un « regard jugeant » et dégradant (miroir intime de son propre jugement dépréciatif), devant lequel il lui est de plus en plus difficile d'apparaître.

– Et, l'impératif de transparence imposée par le travailleur social comme une évidence, afin qu'il puisse l'aider.

Le lien d'accompagnement se construit à l'intersection de ses deux dimensions de la transparence qu'il faut réduire pour accompagner, ou plutôt dépasser.

La situation de Marc B. (évoquée précédemment pour le « discours persécuté ») illustre ce difficile équilibre dans la tenue du lien d'accompagnement.

Certes, il vit sous tente, mais son errance géographique s'est arrêtée. Il est en lien social avec les acteurs de terrain, quelques usagers du SAO où il passe chaque jour, et quelques personnes extérieures. C'est ainsi que, par la « récréation » d'un lien « courtois » et « bienveillant », la vie s'écoule. Marc B. peut accepter, voire solliciter l'aide. Le discours « persécuté » le protège, et la posture des intervenants autour lui permet cela.

5.2 — L'évitement : de la préservation d'un espace de liberté à la disparition

Reprenons quelques vignettes illustratives de différentes modalités sociales du « disparaître ».

Tout d'abord, Kaled W., 23 ans, déjà évoqué ci-dessus dans le « détachement émotionnel », adopte une attitude sociale particulière : ne pas se « poser » trop vite, se détacher des événements qui lui arrivent, des lieux, des personnes ; cela lui permet après son arrivée à Cherbourg de prendre le temps de voir. Pendant plusieurs mois, il ne posera pas son sac (réellement), et parallèlement, lorsque la mission locale insistera trop sur une orientation professionnelle qu'il rejette (vers l'EPR dans la Hague), il « disparaîtra » en zappant les rendez-vous. Il le peut, car par ailleurs il va trouver du travail et garantir son hébergement auprès du FJT. Bien plus tard, il posera son sac. Cette attitude répond à des prescriptions sociales contemporaines d'autonomies et d'indépendances, et à l'idée qu'il faille toujours être prêt à la mobilité. Attitude « jeune » également : « Je bouge quand je veux ! » si j'ai une opportunité. Elle se retrouve dans le langage d'aujourd'hui, chez tous les jeunes, mais également chez les gens de la rue : allez, on « bouge », pour trouver un endroit où « se poser ».

De même, mais différemment, il y a Amélie D. dont on constate au fil des mois que « disparaissant » du FJT en évitant les animateurs, elle disparaît davantage encore de sa famille et ne se rend plus aux droits de visite de ses enfants ; elle ne donne pas ou peu de nouvelles à l'éducatrice ASE, ni à sa grand-mère. Alors qu'ailleurs elle se fait de plus en plus présente, sur le SAO et avec les Afghans. Ici, elle ne tient pas ses engagements, n'échange pas ou peu, se présente même parfois négligée ; et là, elle se rend disponible et propose des services et de l'aide. Cette « disparition » d'un lieu social (le FJT) et son « apparition » sur la « scène » du SAO en

proximité des migrants s'inscrit également dans sa présentation vestimentaire. Nadège commente en novembre 2016 : « Je n'avais pas fait le lien au début, et maintenant qu'elle m'en a parlé, je trouve que ça coïncide au niveau des dates. » De fait, elle ne va plus manger au FJT, mais à la « chaudière » (table ouverte pour les personnes démunies). Elle s'efface sur un lieu pour apparaître sur un autre, elle réoriente son identité en se « réinventant » une filiation « Maghrébine-musulmane ».

Ou encore, la situation de Paul Émile L. (situation évoquée précédemment), 33 ans, qui n'est pas toujours présent pour ses rendez-vous, et pour lequel s'est posée un temps la question d'un trouble de la mémoire. Nous nous apercevons assez vite qu'il évite certains rendez-vous et qu'il adapte son attitude au contexte. Si Paul Émile L. n'est plus en errance (sur la route) comme près de 8 ans auparavant, il a adapté sa conduite de protection ; il veut préserver la présence de sa fille près de lui et son rôle de père auquel il se montre attaché. Il ne disparaît plus en quittant la ville, mais il donne des rendez-vous pour lesquels il maîtrise sa présence. Ainsi, même s'il a un logement, il n'y est joignable que s'il le souhaite. Sa sonnette et l'interphone de l'immeuble ne marchent pas, et s'il accepte de vous y recevoir, il vous guette. Par ailleurs, le refus de la transparence rime avec méfiance : il tente de préserver cette identité en lien avec les thématiques routardes : « faire la route », la liberté, le « bouger », avoir un camion. Mais Paul Émile L. ne vit-il pas toujours une vie d'errance devenue immobile ? Il entretient des liens avec d'autres personnes où l'alcool et les produits se mélangent le soir après qu'ils aient trouvé un lieu où « se poser » (dunes, bord de mer, parc abandonné de l'ancien hôpital des armées...).

Joris E. (20 ans) disparaîtra également à la sortie du CHRS ; il ne sera plus revu par la suite sur les lieux habituels de la veille sociale de l'agglomération ni au CCAS où il s'était domicilié pour son courrier. Peut-être que « Bouger » n'aura été qu'un temps de jeunesse dans son histoire, comme cela fut le cas pour son frère aîné ; (ce dernier travaille et vit en logement, mais il avait suivi un chemin similaire à son âge : il passa comme lui par le CHRS, comme me le raconta Joris E.)⁶⁹²

Différemment encore, nous avons Guy N., 38 ans qui, après avoir émis le désir de s'installer à Cherbourg, intégrera une formation, puis le FJT par dérogation, avant de disparaître du jour au lendemain en laissant derrière lui toutes ses affaires et ses démarches en cours.

Ainsi « bouger » et « disparaître » peuvent bien se confondre pour se présenter comme une conduite sociale de notre temps où l'autonomie s'allie au caractère de « sans » attache. Derrière la prescription de l'individuation, appartenir et désappartenir se trouvent mis en tension. Toutefois, cette mobilité (sous forme d'inconduite sociale bien souvent) ne doit pas toujours être lue de la même manière selon les situations, les histoires de vie et l'âge. Si elle peut être lue comme un « rituel » de passage vers l'âge adulte pour une partie des plus jeunes, elle interroge davantage l'âge faisant ; elle tend à porter vers de l'errance de plus en plus désocialisée (Guy N., Fabien M.) et interroge différemment les modèles de solidarité selon les générations.

Dans la vie pensée comme processus, l'âge faisant, disparaître socialement ne rime plus avec « déplacements » sociaux ou mobilités géographiques, mais bien plus avec rupture des liens familiaux et/ou sociaux, puis perte à soi. La réapparition se fait alors dans le cadre de l'urgence sociale : problème de santé (le décès parfois), expulsion, surendettement, troubles du voisinage ou à l'ordre public, incurie dans le logement, etc. La disparition sociale, sans intervention des instances sociales, risque de s'enfoncer plus encore, jusqu'à la mort prématurée.

Pour l'essentiel, notre recherche-action a concerné des personnes bénéficiant du RSA (peu de l'AAH et des ASS) qui pour les plus âgés tendent à disparaître à eux-mêmes. Cette disparition est directement liée à la perte d'accès aux espaces d'apparition sociale que sont le travail et la famille ; elle a pour conséquence une diminution de la capacité à la mobilisation pour soi face à l'adversité. Pour mémoire, je rappelle la situation de Paul H., qui, après l'expulsion,

692. J'apprendrai en janvier 2020 que Joris E. habitait une petite ville à côté de Cherbourg, se trouvait être « en couple », et travaillait une entreprise sur l'EPR.

pose sa tente et s'y installe en ne faisant plus aucune démarche ; ou encore, celles de Hervé C., Christine A., Jean Luc G., et même Jean Paul M. (dans les premiers temps), qui ne mobiliseront plus rien sans l'intervention d'instances de veille sociale ou d'acteurs sociaux référents. Interrogeant en cela l'institutionnalisation de la « bienveillance » sociale avec la généralisation des secours de l'ASIG, ces histoires de vie mettent en avant les trois faces de la désolation issues du processus de liminarisation social y afférant :

- Sortie des espaces sociaux valorisés, dont le travail (secondaires).
- Dislocation des liens sociaux d'appartenance et de proximité, familiaux et de « voisinage » (primaires).
- Apparition de liens de « droits » et de « goût », liens éphémères et à réciprocité restreinte.

Les formes de la disparition sont donc nombreuses, comme leurs expressions. David Le Breton les a détaillées par ailleurs ; ce ne sont ici que quelques pistes parmi celles « multiples de la disparition de soi, d[']es stratagèmes de nos contemporains pour glisser entre les mailles du tissu social et renaître ailleurs sous une autre version ou s'effacer dans la discrétion, la solitude, l'absence... »⁶⁹³ La disparition que nous abordons ici illustre cette « tentation » contemporaine de disparaître de soi, elle résulte de la pression sociale des impératifs du « paraître » individuel. Elle mène bien souvent à « l'effacement » au risque de l'oubli et à la menace de l'isolement désolant pour les personnes bénéficiaires des minima sociaux.

Disparaître dans le discours du travail social recouvre pourtant des situations bien différentes. Et si tous les usages du terme relèvent de l'inquiétude et du souci de l'autre, les situations ne le sont pas toutes au même degré. Pour les distinguer, selon leur gravité et par rapport au panel observé, nous pourrions définir cette notion en nous posant la question suivante : disparaître à qui ?

Ainsi nous distinguons quatre attitudes idéales typiques :

- *Disparaître* en sortant du champ de vision de l'assistance et de la socialité liminaire ; les personnes sont en capacité de le faire pour un travail, ou un changement de territoire et de modalité d'existence (Kaled W., Joris E, moins de 25 ans)... Et *réintégrer une existence dans la socialité primaire et secondaire*.
- *Disparaître à l'intérieur de la liminarité* ; ils sortent d'un espace d'assistance pour réapparaître dans un autre sur le même territoire (Amélie D., 25 ans) ou sur un autre territoire (Guy N. 38 ans, Paul-Émile L. 33 ans) ; ils manifestent ainsi une forme de mobilité et de « liberté » vis-à-vis des dispositifs tout en restant dans le circuit de l'assistance sociale.
- *Disparaître volontairement*, dans un « acte social et politique de distinction et d'affirmation de soi » plus ou moins élaboré. *Ils sortent alors de toutes les formes d'inscription sociale* : primaires, secondaires et liminaires ; ils le font au risque de se perdre ou de rentrer dans la marginalité, la délinquance ou la désolation (Fabien M. 24 ans, et Mr Jacques V. alors jeune adulte, lorsqu'il n'était pas en prison).
- *Disparaître socialement* en disparaissant à soi-même ; par « perte » de la pulsion de paraître, et lorsque « tout à moins même, mon propre moi m'abandonne », pour faire face au monde devenu « insensé ». Cela se produit à l'issue d'un parcours social fait de ruptures multiples et d'effondrement progressif des liens comme de la capacité à en reconstruire ; (comme pour Christine A. 60 ans, Hervé C. 58 ans, Jean Luc G. 46 ans, Paul H. 57 ans, voir même pendant un temps Jean Paul M. 56 ans, ou fortement menacé comme Christian B. et Jonathan D.) En somme, se retrouver désolé...

Mais, quelle que soit la forme « choisie », tous peuvent en être menacés.

693. David Le Breton, *Disparaître de soi : une tentation contemporaine*, op. cit., p. 193.

Ainsi disparaître peut être tantôt une attitude sociale, une conséquence, une protection, voire un comportement social d'inconduite, mais il peut s'agir également d'un modèle narratif identificatoire (et parfois les cinq à la fois). Ce phénomène se trouve renforcé par le discours « idéologique » et individualiste de l'autonomie, et du « petit entrepreneur » de sa vie dont l'expression négative en serait donc cette « tentation contemporaine » : disparaître — pour « paraître » encore à ses yeux — au risque de ne plus « sembler » au monde, puis à soi-même. Pour illustrer le « disparaître » comme modèle narratif identificatoire et ainsi faire le lien avec la suite, prenons le cas de Fabien M., 24 ans.

« Moi, je vois la vie en graffiti. »

Fabien M. est un usager du SAO depuis près d'un an lorsque Benoît lui propose de participer à la recherche-action. Sur ce lieu, il ne fait que peu de demandes : utilisant juste les douches, faisant ses lessives, il y dispose d'un casier pour y laisser des affaires personnelles.

Fabien M. expliquera à Benoît sa volonté d'être « clandestin ». Il a quitté sa famille vers ses 18 ans et demi, après quoi, il a « bougé » pendant deux ans : Paris, Montpellier, Caen, et depuis environ un an et demi il est de retour à Cherbourg (nous sommes en 2016). « Mais c'est bouger que j'aime, j'aime bien découvrir des traces. » Il n'a plus de contacts avec sa famille depuis 3 ou 4 ans, et avec son père depuis l'enfance. Après ses 18 ans, il suit une formation (préqualification tuyauteur), mais ses petits problèmes avec la justice font barrage au travail dans la région à l'EPR ou à l'arsenal.

Lors du premier entretien, alors que nous discutons du travail, il entraîne la discussion vers ce qu'il présente comme sa passion depuis l'âge de 16 ans : les graffs et les tags. « C'est ma passion, c'est ma vie... C'est moi », juste laisser une trace ! Et lorsque je lui demande s'il a fait par ailleurs des petits boulots après ses formations dans les quatre dernières années, il me répondra : « — Oui, mais au black, pas de déclaration ; moi, en fait, j'ai disparu depuis longtemps de la circulation, j'existe pas trop... Enfin, y savent que j'existe, mais y savent pas trop où je suis, et y savent pas trop ce que je fais. [— La justice ?] — Non, c'est un tout [...] Je ne veux pas être un code-barre ! » Il affirme une individualité distincte de la masse par les traces qu'il laisse sur les murs et en m'expliquant le temps qu'il passe à peindre, à « graffer » sur différents supports. Il se distingue et disparaît à la fois. Parallèlement, il me tient un discours sur la construction de la disparition avec sa famille et avec les autres liens sociaux. Fabien M. n'a pas de médecin traitant, pas de sécurité sociale, pas de compte bancaire, plus de carte d'identité : « c'est eux qui en ont besoin, c'est pas moi ! Moi je sais comment je m'appelle. »

Sa posture transgressive est revendiquée, avec cette volonté de disparaître tout en laissant sa signature, sa trace. Cette posture se veut politique par son rejet du travail pour gagner de l'argent, et également, par le discours de distinction qu'il tient en comparant ses actions aux terrorismes. Il embellit la ville et son action ne touche que des supports matériels : « Je pose mon blase et je m'en vais. » Il me parle de ses tags, tantôt comme d'un travail avec ses obligations et ses règles de « métier », tantôt comme d'une mission à réaliser ; et pour que « lorsque tout le monde revient, que la peinture soit faite, qu'elle soit visible. »

Mais Fabien n'entretient des liens qu'avec 3 ou 4 personnes, et même s'il dit connaître beaucoup de monde, il se trouve en fait déjà très isolé socialement (et de moins en moins en lien avec la communauté des graffeurs). Et à la question de savoir ce qui le ferait arrêter cette vie en marge, invisible, il me répondra : « Y faudrait vraiment que j'aie une bonne raison. Je pense que le... Le seul truc qui pourrait faire ça, ça me ferait chier, je me dirais, waouh ! Moi je ne veux pas être comme... [sous-entendu : lui (son père)]. Si j'ai un gamin, je vais l'assumer, moi, je veux être un vrai père... » Rappelant ainsi au détour de la conversation, cette question fondamentale chez lui et non dite, celle du manque de « trace » de son père parti juste après sa naissance. Relevons alors qu'il quitte le domicile familial au moment où son beau-père et sa mère se séparent... Son beau-père a sur un temps long été le substitut de la figure paternelle sécurisante (à l'endroit du manque). Cette mise en insécurité permanente n'est-elle pas à lire chez lui comme une réappropriation d'un devenir paradoxalement sécurisante et maîtrisée ? Et, où ne pas se lier devient une garantie contre les ruptures qui s'imbrique dans les valeurs sociales actuelles : « *Je pose mon graff et je m'en vais...* »

Cette illustration d'un modèle narratif identificatoire du « disparaître » très particulier glorifie d'une certaine manière le travail bien fait, le respect entre graffeurs, un individualisme de

rivalité dans un monde de relations immédiates, précaires, où la méfiance prédomine. Ce schéma narratif identificatoire s'articule sur les trois axes que j'ai posés préalablement, et permettant d'apparaître au monde :

- Fabien manifeste son existence par des actions et des comportements qui sont à la fois des manifestations de soi dans le monde, et des protections (de disparition sociale) ; apparaître et disparaître se confondent dans une quête paradoxale d'estime sociale.
- Les modèles identificatoires mobilisés s'inscrivent dans son temps avec des valorisations de son époque et propres à sa tranche d'âge à la recherche de la reconnaissance de son individualité humaine, de sa singularité.
- Des événements antérieurs inscrits dans sa vie viennent « se refléter » dans son être social (de la trace), et participe de ses difficultés à la sociabilité⁶⁹⁴.

De fait, en reprenant l'histoire de Fabien M. où nous l'avons laissée et en nous interrogeant sur son devenir, nous pourrions être inquiet, car sa rupture avec le monde commun se creuse. Il nous répétait qu'il attendait ses 25 ans pour avoir le RSA et qu'après, il repartirait dans le Sud (vers Montpellier), pour « bouger » et découvrir. Pourtant, un an après sa date anniversaire, il n'a pas finalisé ses démarches pour faire valoir ses droits ; il a juste fait valoir une domiciliation au CCAS de Cherbourg pour son courrier où il passe une fois par mois environ. Par ailleurs, il n'a ni repris contact avec sa famille ni maintenu de liens avec ses anciennes relations ni avec le SAO. Pour le monde des « graffeurs » qui connaît son « blase »⁶⁹⁵, il n'apparaît plus que très peu sur les murs de la cité (état de la situation fin 2019). Quand est-il de son rapport avec les produits addictifs qu'il disait maîtriser ?

Cet exemple soulève l'importance des schémas narratifs identificatoires dans la constitution et la préservation de son identité pour soi-même. Tout en étant liés au monde commun, et en manifestant son désir d'apparaître, ils peuvent être, tout à la fois, des moyens de protections, le support d'un enfermement identitaire et de rupture sociale qui mène à la disparition.

694. Les relations intrafamiliales sont des relations sociales, non seulement car, elles sont modélisées par l'institution de la loi, par l'environnement social, par le groupe d'appartenance et surtout par les hiérarchies de valeurs et les valorisations qui y circulent. En cela, les comportements à l'intérieur des familles sont des comportements sociaux, et les émotions ressenties — d'abandon par exemple — sont des émotions sociales ; ils se construisent sur les représentations des « bonnes manières » de faire en famille, selon sa place dans la structure familiale, et selon le modèle valorisé de structure familiale.

695. Sa signature.

Chapitre II

Les modèles narratifs identificatoires

Nous avons vu précédemment au travers des stratégies de protection que le discours prenait une place importante tant dans la perception que nous pouvions avoir de son expressivité, que dans les différentes modalités du discours comme protection. Il m'est apparu important de compléter cette approche par une interrogation des thématiques récurrentes utilisées par les bénéficiaires comme de leurs fonctions dans le discours. Lors des nombreuses réunions recherches avec les partenaires, un certain nombre de modèles narratifs identificatoires furent repérés, évoqués, et discutés ; autant de modèles, schémas ou thèmes qui se retrouvent dans les récits de vie des bénéficiaires et sont les supports de leurs constructions identitaires de sujet.

Discutés parce qu'ils nous ont interrogés sur leurs fonctions pour chacun des suivis. Ainsi, le modèle narratif identificatoire du « travail » est une thématique dominante et transversale pour l'ensemble des récits de soi recueillis. Au-delà du fait, de l'avoir, de l'espérer, de le rejeter, au-delà même de la souffrance qu'il provoque, ou de sa nécessité pour la vie, sa place dans le discours interroge. D'une part, il importe de savoir qu'elle a été sa fonction dans chacun des discours, et d'autre part, comment lire la constance de son évocation d'un point de vue sociologique ? Et le peut-on sans tenir compte du contexte de la rencontre soumise au cadre de l'ASIG dans laquelle elle se développe ?

On ne peut exclure le discours des différentes modalités de protection exposées précédemment. Il en fait partie intégrante, car le discours est l'un des modes d'expression les plus sollicités dans ce monde où il est nécessaire d'affirmer son individualité. Mais plus que cela, le discours est le support de la constitution du « sens commun ». L'homme entre dans le monde de l'apparence (déjà constitué) avec ses cinq sens. Il « redouble » nous dit Jacques Dewitte⁶⁹⁶ : car celui qui voit veut être vu, qui entend veut être entendu, qui sent veut être senti, qui touche veut être touché, qui goûte veut être goûté... Et c'est dans le partage des perceptions de ses sens que naît le « sixième sens » — le « sens commun » nous dit Hannah Arendt — ce partage au cœur duquel prend place la parole échangée. Ainsi les protections décrites et repérées (perçues) précédemment le sont parce qu'elles ont été dites en mots et qu'elles ont fait l'objet de discours : mises en sens. La place du discours est centrale dans ces modalités de protection et dans la préservation de l'identité du sujet contre la désolation — même si parfois elle se réduit à la pensée.

1 — Définition

Tout d'abord qu'entend-on par *modèles narratifs identificatoires* (MNI) ? Simplement, ce sont des mots-thèmes, mots-schémas, d'« histoires-supports », fréquemment retrouvés dans les manières de se raconter — et dans les récits de vie. Ils construisent, ce qu'il est entendu d'appeler,

696. Jacques Dewitte, *La manifestation de soi : éléments d'une critique philosophique de l'utilitarisme*, op. cit., p. 13.

l'identité narrative depuis Paul Ricœur ; ils en sont les « moellons » multiples issus des mêmes « carrières » sociales et culturelles et dont l'agencement est le propre de chaque sujet.

L'*identité narrative* est, à l'instant de la mise en récit de soi, la constitution d'une sorte d'atemporalité de l'identité qui dépasse, intègre, synthétise l'ensemble des changements, accidents, et événements d'une existence. Se crée ainsi une forme de cohérence, de fil rouge, dans son histoire individuelle : un chemin continu [« Al tarik » en arabe signifie à la fois histoire et chemin].

L'*identité narrative* n'efface pas le changement, mais elle intègre tous les événements dans une cohésion historique qui fait identité. Et comme le rappelle Kristina Herlant-Hémar, Paul Ricœur « nous invite à penser la notion d'identité narrative au croisement entre histoire et fiction ». ⁶⁹⁷ Elle est tout à la fois interprétation, hiérarchisation et réappropriation des événements de vie pour en faire sens acceptable, et reconstitution d'une histoire fictive : d'un roman de soi ⁶⁹⁸. Le récit de soi — comme dans l'oralité — a ce pouvoir d'établir une cohérence et une logique d'identité dans une histoire faite d'aléas, d'hésitations, de ruptures, d'errances parfois. Inscrite dans la continuité à l'instant de la mise en récit, cette identité, chaque fois reconstruite, résulte à la fois d'une histoire réelle et d'une construction subjective. Le sujet lie certains actes et faits « choisis » de l'histoire individuelle (reconnus et identifiables par tous) qui lui donne sa cohérence. « Ainsi, le récit a le pouvoir d'établir une continuité au travers de discontinuités. » ⁶⁹⁹

Et le récit de soi se construit dans l'espace de « l'âtre », dans l'espace ouvert entre les hommes, qui est espace d'exposition aux autres et miroirs pour « soi », indissociablement.

Dans la grande majorité des cas, récit à destination de soi et récit à destination des autres sont si intimement imbriqués que chaque élément du récit ne semble avoir qu'une seule audience formée à la fois de soi et des autres. ⁷⁰⁰

Le récit de soi est émis tant en direction de soi qu'en direction des autres. Il intègre les discontinuités du parcours de vie, et vise à fonder l'identité à chaque fois renouvelée comme étant inscrite dans une continuité de sens. Pour illustrer, rappelons la situation d'Amélie D. qui multiplie les auditeurs professionnels où elle se raconte sans cesse. Elle ira, en modifiant progressivement son récit, se construire une nouvelle identité ; elle y associe l'attribution d'un nouveau prénom, et réactive des liens de filiations oubliées de sa famille afin de « justifier » sa rupture avec ses parents et son rapprochement de la population migrante afghane et musulmane. Ainsi dans la reconstruction de son récit, l'ensemble des ruptures disparaissent au profit d'une continuité de « sens » ⁷⁰¹.

Pour atteindre son objectif, le récit de soi doit se construire selon des modèles identifiables et partagés avec autrui : porteur de communes valeurs sociales d'appartenance, de représentations, pièces de Lego de « sens commun ». Ce sont eux — ces pierres de sens partagés — que j'appelle ici les modèles narratifs identificatoires. Ils sont porteurs d'un ou de plusieurs

697. Kristina Herlant-Hémar, *Identité et inscription temporelle : le récit de soi chez Ricœur*, http://www.fondsriceur.fr/uploads/medias/espace_chercheurs/identite-et-inscription-temporelle-le-recit-de-soi-chez-ricoeur.pdf

698. Paul Ricœur, *Soi-même comme un autre*, éd. du Seuil, Coll. Essais, 1990, p. 138, note 1 : « J'ai formé alors l'hypothèse selon laquelle l'identité narrative, soit d'une personne, soit d'une communauté, serait le lieu recherché de ce chiasme entre histoire et fiction. [...] Il semblait donc plausible de tenir pour valable la chaîne d'assertions suivantes : la compréhension de soi est une interprétation ; l'interprétation de soi, à son tour, trouve dans le récit, parmi d'autres signes et symboles, une médiation privilégiée ; cette dernière emprunte à l'histoire autant qu'à la fiction, faisant de l'histoire d'une vie une histoire fictive, ou, si l'on préfère, une fiction historique, entrecroisant le style historiographique des biographies au style romanesque des autobiographies imaginaires. »

699. Pierre-Yves Brandt, « Rôles variés des récits dans la construction narrative de l'identité religieuse », in *Récit de soi et narrativité dans la construction de l'identité religieuse*, éd. des Archives Contemporaines, Paris 2017, p. 7.

700. Ibid., p. 12.

701. Voir plus avant la synthèse du suivi d'accompagnement dans la sous-partie, « le corps espace social et espace d'expression de la menace désolante ».

« récits types » entendus socialement ; et de ce fait, comme supports d'identification et de valeurs sociales, ils permettent l'échange de mots, de valeurs, de représentations nécessaire à la constitution de liens sociaux, ou à l'expression de sa possibilité ou de son impossibilité.

2 — *La mise en récit : un travail sociothérapeutique en soi*

En reprenant les propos du philosophe David Carr, Johann Michel interroge la mise en récit comme forme universelle de compréhension de soi permettant par la production de « narrations ordinaires » la constitution d'identité narrative. Et cette identité narrative est préalable à l'action.

Si toute action, insiste-t-il, n'existe pas indépendamment de son sens, c'est la narration qui produit ce sens en lui donnant sa cohérence interne : « Au niveau de la constitution des actions et des projets, le rôle ontologique de la narration se révèle comme une fonction pratique, l'organisation de la praxis. »⁷⁰²

Son expression pose les bases possibles du sens de l'action : sens et mouvement (direction de l'agir). Si « l'agir » se doit d'être « déjà structuré narrativement » pour se concrétiser, il se structure à deux niveaux. (1) Tout d'abord, dans l'usage des « modèles narratifs identificatoires » (notion proche de ce que Paul Ricœur nomme les « structures pré-narratives de l'expérience »⁷⁰³) ; (2) puis, par la mise en récit constitutive de l'identité narrative, chaque fois renouvelée.

Mais ceci implique que l'action du sujet nécessite un double préalable à sa remise en mouvement :

- la nécessaire manifestation de son identité dans le récit de soi : le paraître. « Je » apparaît donc « à la jonction de l'agir et de l'agent »⁷⁰⁴.
- et sa possible apparition ou manifestation ; elle ne peut se faire que dans une mise en sens de sens préexistants — les modèles narratifs identificatoires et leurs articulations — qui valide ou non ceux-ci : le sembler. C'est-à-dire, la nécessaire inscription de ce « paraître » dans un possible « sembler » au monde pour que cet « agir » advienne.

Tout d'abord, le travail de recherche mené ici a permis, d'un point de vue empirique, de voir combien la mise en récit de soi peut être mobilisatrice. Ce temps d'écoute et d'intérêt porté a, dans l'ensemble, été reçu très positivement par les bénéficiaires ; (également mené par les acteurs de l'accompagnement, il en est le support indispensable des actes.) Témoigner de leur vie, se raconter, expliquer, rendre compte de soi et être reçu, s'obliger à se dire et y être entendu, a été mobilisateur et créateur de liens d'accompagnement confiant. Ainsi, nous pouvons présupposer ici que la mise en récit de sa vie peut concrètement permettre de réintégrer une identité inscrite dans une histoire commune. Par la mise en mots, il s'agit de réintégrer le « monde commun » comme sujet de son histoire. La narrativité se fait alors constitutive d'une réalité sociale pour soi, et est le support d'un agir en devenir : quand se dire, c'est déjà faire.

Donner la possibilité à l'accompagné de se réaliser dans un récit de soi permet à minima la construction d'un lien de respect mutuel et de reconnaissance réciproque par une

702. Johann Michel, « Narrativité, narration, narratologie : du concept ricœurien d'identité narrative aux sciences sociales », in *Revue européenne des sciences sociales* [en ligne], XLI-125 | 2003, mis en ligne le 1er décembre 2009. URL : <http://journals.openedition.org/ress/562>. DOI : 10.4000/ress.562... et qui cite ici D. Carr, « Épistémologie et ontologie du récit », in *Les Métamorphoses de la raison herméneutique*, op. cit., p. 205-214.

703. De notre point de vue, elles ne sont « pré-narratives » que parce qu'elles sont de structures narratives communes déjà existantes, et supports des récits à venir, et non par une forme « d'embryogenèse » du récit.

704. Paul Ricœur, *Soi-même comme un autre*, op. cit., p. 137.

réintroduction de leur place dans le monde ; il est toujours le leur. Un préalable indispensable à l'accompagnement : « *D'abord, on fait connaissance* », nous dira Sophie du CDHAT.

Sur l'ensemble des personnes accompagnées, beaucoup resteront en lien avec l'auteur de la recherche-action pour eux-mêmes ou pour leurs soins qu'ils initient, comme avec leurs accompagnants qu'ils ressollicitent à l'occasion⁷⁰⁵.

À ce stade, il semble important de distinguer l'aide à la mise en récit de vie de l'impératif narratif. L'aide à la mise en récit s'apparente à une inscription de l'instant de vie dans une temporalité sociale, d'une identité dans une historicité. À l'inverse, l'impératif narratif auquel est soumis le bénéficiaire de l'ASIG relève de la transparence, afin par exemple de se justifier pour une demande d'aide : répondre à l'impératif de donner « sens au malheur ». Et l'impératif narratif de l'assistance court toujours le risque de la production du « discours attendu » dans lequel la personne accompagnée court le risque de s'enfermer. Nous verrons plus avant comment dans la conduite des accompagnements des dispositifs d'exception, les échanges ouverts par les accompagnants se situent entre mise en récit ouvrant à la reconnaissance et impératif narratif. Si, sans ce préalable de la reconnaissance, l'accompagnement est compromis, seul le juste équilibre dans la durée permet une évolution positive. La mise en récit est sociothérapeutique, car elle permet la réintégration du sujet dans l'histoire de la cité, et de fait, dans sa vie.

3 — Les modèles narratifs identificatoires (MNI) discutés lors des réunions partenaires

Les modèles narratifs identificatoires sont mobilisés dans la reconstruction du « récit de soi » entrepris lors du travail de recherche : recueil du récit de vie, travail sur le sociogénogramme et sur la relation entre histoire globale et histoire individuelle⁷⁰⁶. Mais ils le sont également lors de chaque rencontre avec l'autre, lorsque le sujet apparaît devant l'autre comme devant l'accompagnant des dispositifs de l'ASIG, et qu'il est invité à se raconter.

Les MNI sont multiples ; ils sont évoqués pour « paraître » et pour « sembler ». Ils sont les moyens par lesquels s'expriment leurs attachements sociaux (principe de valeurs). Ainsi à chaque rencontre ils sont présents dans le discours (principe de continuité), ils s'agencent entre eux, s'emboîtent, etc. Ils manifestent à l'autre (principe de contingence) cette identité narrative à la fois affirmée (principe de solidité) et en construction permanente (principe de plasticité).

Ceci nous amène à apporter une réserve sur les choix des modèles narratifs identificatoires exprimés par les bénéficiaires devant les accompagnants lors des accompagnements ; ils sont contextualisés par les raisons de la rencontre (des situations individuelles de crise sociale), et donc priorisés. Ce sont autant de tentatives de mise en sens et en histoire du malheur ; elles se font en accord avec les idéaux du sujet d'une part, et en accord avec les supposés attendus sociaux d'autre part, et pour lesquels l'accompagnant peut être perçu comme le représentant. Le choix et l'agencement des MNI sont donc contingents de « l'intentionnalité de l'autre », nous dirait Paul Ricœur. Leurs fonctions se situent donc à ce moment précis entre la manifestation d'une singularité individuelle (présentation de soi), la justification du malheur (recherchant dans le passé une mise en sens faisant assentiment) pour la préservation de soi ; d'où l'importance du temps ouvert à l'accueil de l'Autre, comme sujet, et non seulement comme bénéficiaire.

Les principaux MNI utilisés par les bénéficiaires et mis en discussions lors des réunions partenaires de la recherche-action sont :

- En tout premier lieu, le « travail » ; il est présent dans tous les discours, mais sous de multiples abords.

705. Voir en annexe VII le tableau : « Évaluation de la satisfaction des demandes des bénéficiaires et de l'amélioration de la capacité des personnes » (cela concerne une dizaine de personnes).

706. Travail défini dans les trois temps des entretiens de la recherche. Voir première partie, chapitre I, 3.1.

- En second, « l'aidant » de ses proches.
- La victime... La plainte comme modèle de protection structure le discours et enferme le sujet dans le ressassement ; ici, le MNI vise en puisant dans l'entendu social commun à produire une identité et une logique au malheur et à l'incapacité (déjà évoquée dans cette partie : « du discours de la colère au discours de victime »).
- La famille, place et fonction : être un bon parent.
- Le sport...
- Les vide-greniers...
- Le « disparaître », évoqué précédemment dans la situation de Fabien M..⁷⁰⁷
- Le bouger et le voyage, et autres attitudes sociales.

La présente liste des MNI est loin d'être exhaustive et je ne développerai à l'analyse que ceux qui, dans le travail du groupe recherche, ont été les plus discutés. Toutefois, il est important de préciser que, si dans l'absolu elle est illimitée, à l'instant « T » de la construction du récit, son nombre est fini et défini par le contexte et le « sens commun ». D'une part, ils sont liés au « monde commun », et souvent commun en matière de préoccupations, de valeurs ou d'intérêts avec les interlocuteurs ; et d'autre part, ils sont venus s'imposer de manière spécifique pour chacune des rencontres avec les partenaires : et donc contextualisés.

Toutefois, ce travail nécessite de bien identifier le rôle que peut prendre, dans le discours, dans l'échange de mots, l'usage ou la référence à tel ou tel modèle narratif identificatoire. Car distinguer les Modèles Narratifs Identificatoires est une chose ; mais l'intérêt n'est-il pas avant tout de saisir au-delà de la manifestation de son identité narrative, les différentes fonctionnalités qu'ils peuvent avoir dans le discours « offert » à l'accompagnant ? Si, comme je le présuppose, les MNI sont utilisés tant pour manifester (affirmer) son identité que pour la protéger, notre travail serait alors de repérer ce qu'il en est de leurs usages dans telle ou telle situation donnée :

- le MNI comme possible projection d'une action dans le futur (formation, emploi, démarche de soin, etc.) ;
- le MNI d'identification qui s'inscrit dans une réalité plus ou moins effective ou passée ;
- le MNI de protection sous forme d'un « discours attendu », voilant une forme de déni ou d'inconduite sociale ;
- le MNI, support d'un discours justificateur du malheur : (protection narcissique contre le jugement social et la honte) ;
- le MNI, support d'un discours de « victime », et de protection manifeste contre l'intrusion, le sujet est inaccessible, et le discours à la limite de la persécution ; (voir Christian B. : du discours de la colère au discours de la victime.)

Percevoir combien, dans certaines situations, le discours fait écran au sujet et peut l'enfermer est essentiel pour l'accompagnement ; il peut « coller » et dissimuler le « soi » sous le poids du MNI, voire le faire disparaître en produisant un syndrome narratif.

707. Voir dans cette même partie, la sous-partie : « De l'évitement comme préservation d'un espace de liberté, à la disparition » et l'évocation en vignette clinique de Fabien M.. Nous pouvons aussi ajouter que dans cette situation l'identité narrative fait également appel à d'autres MNI : au « travail » et au « Bouger ». Admettons l'image du moellon ; il ne présente qu'une face visible une fois la « construction » finie, et il est toujours nécessaire d'en utiliser plusieurs, et de les agencer au mieux pour construire cette identité : son « âtre » en somme ; nous pouvons voir combien les combinaisons sont multiples. D'une part, ils permettent de constituer des identités multiples répondant à la multiplicité des individus, et d'autre part, Chaque MNI n'existe pas en soi. Il existe dans l'espace d'échange ouvert entre les hommes où se fonde le « sens commun » de par la multiplicité des points de vue phénoménologiques sur le monde ou la chose ; quoiqu'il en soit, le MNI utilisé par l'un d'entre eux n'est jamais la totalité du MNI ; le référentiel du « sens commun » en perpétuel mouvement est fait de la multiplicité des « images » possibles ; toutefois, une représentation du MNI « entendu » l'est du point de vue de son utilisateur et de son expérience, et/ou de l'attendu qu'il suppose chez l'autre.

3.1 — *Le travail raconté*

La place du travail, comme sa distance par rapport à lui, est sans aucun doute l'élément fondamental de la sécurisation sociale dans son ensemble. Il transparait dans tous les récits de vie collectés ; le travail, en plus que d'assurer la subsistance, garantit la production et la reproduction des liens sociaux, le sens de l'existence pour la majorité, et l'inscription dans l'espace social d'aujourd'hui.

Ainsi le jeune Joris E. (20 ans) s'est retrouvé mis dehors par sa famille, sans ressources et sans solution, du fait de son manque d'engagement dans le travail (comme action et valeurs). Après une période de « coucou-night », il intègre pour une courte période le CHRS le Cap. « Tous ces liens familiaux sont fondés sur le travail, c'est un clan, et Joris E. et le travail ! [...] Et c'est pour cela que les parents l'ont mis dehors, son père l'aurait bien pris dans l'entreprise pour laquelle il travaille (ONET). Il y a fait une semaine. »⁷⁰⁸

Kaled W. (23 ans), lors de son arrivée à Cherbourg, se présente au SAO comme venant ici « pour percer dans le basket pro », et y tient un discours un peu évanescent sur lequel je reviendrai. Il va trouver une stabilité dans l'ensemble des « champs » de sa vie au fil du temps, avec l'hébergement au Foyer des Jeunes Travailleurs et le retour du travail ; il posera son sac, et sera plus réaliste dans ses projections et ses réalisations. Il entraînera les jeunes du club où il jouera un temps avant de projeter un avenir professionnel à sa mesure. L'été dernier, il retourna en Guadeloupe (où il n'était pas retourné depuis plus de 4 ans) voir sa famille, et revit son père. Le travail est le support de ses projets et des rares liens qu'il entretient ici. Ayant posé son sac, il rêve d'autres voyages avec les moyens qu'il a, espère pouvoir partir dans des actions humanitaires, etc. Le discours sur le travail est en lien avec le réel de son possible et le support de ses nouvelles projections : « Là, je sais que je dois travailler à côté... Mais vu que j'ai un projet, ça ne me dérange pas de travailler à côté. Avant, je n'avais pas eu ce projet en tête, quand je faisais des petits boulots à côté, ça me saoulait un peu... C'est pour ça, je me dis, y faut absolument que je réalise mon rêve... Pas gagner des millions, mais au moins vivre de sa passion... »⁷⁰⁹

Avec Blaise F. (59 ans), qui travaille, la projection est douloureuse. Il est psychologiquement très sensible à l'insécurité du devenir de l'entreprise qui l'embauche, car elle est soumise à la pression économique que subissent les entreprises de sous-traitance. Cette fragilité est d'autant plus présente depuis l'accident de travail qui a handicapé sa main, et depuis les diminutions de salaire en lien avec une application stricte des 35 heures. La peur de la perte du travail l'interroge, mais son discours reste un discours de projection craintive vers l'avenir, jusqu'à sa retraite. Il a un discours et une identification affirmée dans le présent, et dans la réalité où il s'inscrit (qui parfois l'envahit). Le travail est d'autant plus important pour lui que les inscriptions familiales sont fragiles. Il est divorcé ; les enfants sont partis et les liens se disloquent un peu ; les liens familiaux élargis sont assez troubles depuis le décès de son père. Le voisinage de personnes sans travail rappelle l'insécurité sociale qui le guette, il a peu de relations amicales (voir histoire de vie partie III).

Oui, j'ai le bonheur d'avoir toujours réussi à trouver du travail. Aujourd'hui, c'est pas le cas pour tout le monde... Oui, l'entreprise, actuellement, on sait pas ; ça fait deux ou trois ans, on s'est aperçu un matin à la pause que cela faisait huit jours qu'on avait pas de travail. Rien ! Même pas une bricole... à tel point de se dire : « on est le combien, là ? » et vous voyiez que le 10 du mois arrive et que la paie n'est toujours pas là... En début d'année, le patron est venu nous dire que l'entreprise était en redressement judiciaire : « Je cherche un acquéreur, c'est, soit je vends, soit je trouve du travail ». Et après on nous a mis

708. Compte rendu réunion recherche-action du 20/07/2017.

709. Extrait entretien numéro 3.

la carotte sous le nez... Et puis là, il nous a dit qu'on était plus à vendre. Donc on sait pas, et puis on nous a dit d'éviter d'en causer... »⁷¹⁰

Mais il faudrait ici retranscrire l'ensemble du récit de Mr Blaise F. pour rendre compte combien le travail prend une place prépondérante dans son discours et combien il fonde son identité. Il est au cœur de ses rêves de garage passé, de la constitution de la famille et des valeurs qui la traversent ; il est au cœur de son identité de curiosité technique, et au cœur de l'admiration qu'il porte à ses enfants. Il est présent aussi comme souffrance, à travers ses blessures d'homme avec la reconnaissance travailleur-handicapé, et sa difficulté à reprendre sa place dans l'entreprise face aux regards qu'il suppose de ses collègues ; et il est là encore, dans ses difficultés financières cachées à ses enfants afin de maintenir une image d'homme travailleur...

Paul H. (57 ans) mettra toujours en avant son métier de pêcheur qui « l'ancre » dans son histoire. En affirmant, « je suis pêcheur » envers et contre toute autre réalité sociale, financière et de santé ; son MNI lui permet de se projeter en même temps qu'il fait écran à ses problèmes de santé. Ce désir et cette identification au travail se renforceront encore fin 2016 après la visite médicale où il sera reconnu apte à l'embarquement après plus de deux ans de non-activité ; il espère un jour prendre le commandement d'un petit bateau. Il recherche des embarquements et en parle à Sophie qui l'accompagne.

Extrait de compte rendu réunion.

Avril 2017 : La dernière visite c'était le 15 mars, Sophie le voit demain. Au dernier rendez-vous, il n'allait pas bien ; était couché à l'arrivée de Sophie. Il y avait eu l'enterrement de la mère de son meilleur ami le matin, pourtant il n'est pas rasé, pas nickel... Monsieur a retravaillé — embarquement en pêche pour deux campagnes de 96H —, mais il dit que cela a été très dur. (commentaires : peut-être est-il aussi inquiet sur sa capacité physique pour reprendre vraiment un travail.)

Par la suite, il n'y aura pas d'autres embarquements ; sa santé se fera plus fragile et d'autres décès plus ou moins proches viendront le bouleverser (dont le suicide du frère de son ami). Mais, dans cette situation au regard de notre réflexion, la « force » de ce MNI et son rôle sont importants comme support de projection et d'identité.

Jean Paul M. (56 ans) nous disait lors de notre première rencontre « Si j'avais juste un petit travail », rappelant ainsi cette nécessité du travail pour être sujet du monde, pour s'autoriser à y apparaître ; cette revendication avait suscité des interrogations par son accompagnatrice sur le statut de cette assertion. Était-il enfermé dans ce discours de plainte qui tendait à se cristalliser et à se confondre avec la réalité ? Avions-nous affaire à un discours-écran visant à cacher la réalité ? Visait-il à dissimuler les causes de l'expulsion et de son temps de rue, et de ses difficultés propres qui se découvriront plus tard ? (comme l'avait peut-être été un temps son positionnement d'aidant de sa mère ?) Le « travail » comme référence n'aurait été là alors que comme un schéma narratif identificatoire de protection de son identité. Ce discours lui permettant de se placer alors sur un autre registre que la culpabilité et la honte sociale : celui de la victime d'être sans travail. Son discours l'inclut alors dans un « nous » d'appartenance, qui les opposent à un « eux » peu définis (« les autres qui ne peuvent pas comprendre ») ; il aurait voilé ainsi la responsabilité de choix qu'il avait pu faire à une certaine époque.

Mais quelques mois plus tard : « Jean Paul M. va bien, il a trouvé un travail au relais enfant, ce qu'il attendait... et ça s'est tout de suite entendu au téléphone que ça va mieux... » : nous relatara Sandrine. Ainsi, nous faisons face à un discours remplissant parallèlement deux fonctions. Premièrement, un MNI efficient de projection, car Jean Paul se voyait bien être

710. Extrait entretien n° 1.

chauffeur-livreur avec son permis VL : il l'est effectivement devenu dans ce chantier d'insertion...⁷¹¹ Et puis, à un discours de protection narcissique contre l'effondrement et la disparition sociale (au risque de celle-ci). Malgré la multiplication des ruptures, et son inemployabilité relative au vu de son âge, il avait multiplié les formations insertion et les préparations à l'emploi au-delà de ce qui était prévu normalement ; il s'était fait « pressant » à Pôle Emploi et avait fini par accéder à un dispositif de plus (Selami) : un accompagnement allégé, qui, à la fois, le faisait attendre (espérer) et le maintenait sur une voie plutôt sans issue. Toutefois, son insistance, la présence de Sandrine pour mobiliser son réseau professionnel permit cela : un travail. Pour que cette difficulté qu'il avait à se faire entendre s'éteigne, fallait-il qu'il se trouve dans cette situation catastrophique pour qu'elle se résolve ? Fallait-il qu'il soit entouré de tous ces dispositifs pour qu'il accède à ce travail, et pour que cette porte de l'insertion s'ouvre ? Cet exemple illustre également le processus d'élimination et de liminarisation par le « désespoir » avec son risque de désolation spécifique.

Pour Paul Émile L. (33 ans), comme pour Christo L. (42 ans), qui avaient mis en avant la question du travail comme la « solution à tous les problèmes », l'expérience du retour à l'activité professionnelle fut un échec. Après l'échec, le discours du travail avait disparu. Pour l'un (Paul Émile L.), les difficultés à assurer sa fonction paternelle après la séparation et l'addiction se sont retrouvées sur le devant de la scène ; et pour le second — situation déjà évoquée à de nombreuses reprises —, la situation s'est dégradée un temps, les alcoolisations ont augmenté jusqu'à ce que lui soit attribué un nouveau logement et que se relâchent les accompagnements.

Mais quelle fonction remplissait le « travail » dans le discours de ce dernier (Christo L.) en plus de sa fonction d'intégration ? Reprenons quelque peu son histoire : monsieur a travaillé à de nombreuses reprises dans le BTP en intérim ; il se marie et a un fils ; il a le soutien de sa mère et de sa belle famille. Il racontera à Sophie (CDHAT) dans les premiers temps de l'accompagnement les difficultés et la honte qu'il avait alors pour tenir son travail du fait de ses difficultés de compréhension à la lecture. Toutefois pris dans les solidarités familiales et professionnelles, il trouvait toujours des solutions. La séparation avec son épouse et le décès de sa mère provoquèrent une rupture de l'étayage qui le mena à la fin du travail, puis à l'expulsion du logement qu'il partageait avec un de ses frères ; c'est à la suite que l'accompagnement ASI par le CDHAT fut mis en place. Il était auparavant pris dans un réseau de soutien et d'échanges sociaux auquel il contribuait et dans lequel il était reconnu sans aucun doute ; dans tous les cas, c'est l'histoire que nous raconte monsieur, et à laquelle il s'accroche (même si, comme le remarquera par ailleurs sa référente RSA, son CV est très aéré). Dans cet accompagnement, Christo va être orienté vers une plate-forme d'évaluation et d'insertion et s'y mobilisera. Ses difficultés seront prises en considération ; une reconnaissance travailleur-handicapé est demandée et accordée. Il abandonne sa formation pour rentrer en entreprise adaptée. Jusqu'alors, nous notions dans le groupe recherche-action que : « la multiplicité des liens d'assistance sociale le rassure, avec pour chacun, un rôle qu'il identifie bien (curateur, référente RSA, ASI pour le logement) » (mai 2017). Puis il obtient un CDI en juin. À ce moment son accompagnatrice nous dira, alors que tout va pour le mieux et que tout est acté pour qu'il soit autonome. « Là, je le garderai bien un peu, c'est difficile un peu, et puis je ne le sens pas près tout à fait pour être autonome pour les démarches, » sans pourtant réellement préjuger de l'avenir. Il abandonnera son CDI en catimini courant juillet !

À ce stade, nous pouvons supposer que ce MNI remplit chez Christo L. plusieurs fonctions.

- Il peut être perçu comme une aspiration et une projection « sincère » vers un idéal de vie où le travail permet et la reconnaissance et l'autonomie (même accompagnée). C'est à celles-ci qu'ont répondu les accompagnateurs désirant avec lui dans cette modélisation sociale. MNI de projection.
- Mais tout à la fois, il peut s'agir de la réponse à un « discours attendu ». Christo L., face à ce « besoin-crise » que provoqua l'expulsion, adopte une attitude sociale adaptée qui lui

711. Mais un chantier d'insertion renouvelable par période de six mois, sur deux années maximum.

permet d'apparaître dans le « sembler » qu'est le travail ; et ainsi de répondre à ce qu'il suppose être l'attente des travailleurs sociaux qui s'y « engouffrent » en l'emmenant avec eux ; non pas qu'il ne soit pas sincère, mais nous dirons « qu'il se conforme d'espoir social ». MNI d'identification.

- Toutefois, ce « discours écran », accompagné de sa réelle implication, fait aspiration et voile l'ensemble de la problématique ; Christo L. a une pratique ancienne et familiale des institutions de l'assistance en ce qui concerne les stratégies de dévoilement et de dissimulation ; il présente une fragilité addictive, qui semble s'inscrire dans une histoire sociale et familiale ; à tout cela, s'ajoute une forte honte sociale liée sans doute à cette même histoire familiale ouvrière ayant vécu dans la grande pauvreté : carences scolaires et peut-être psychocognitives⁷¹². MNI stratégique de protection.

Alors face à cette situation, il nous faut penser ici la fonction stratégique comme première, sans exclure les deux autres. Au-delà de la protection, elle résulterait d'une adaptation à la vie dans l'espace liminaire de l'ASIG ; et cela même si le risque de désolation est patent dans cette histoire. L'emploi de ce MNI serait alors le support d'un apparaître pour sembler (vrai) à l'autre ; un jeu de transparence pour ne pas disparaître, pour cacher et réussir à disparaître de l'œil de l'ASIG. Nous savons par ailleurs que Christo L. entretient des relations avec d'autres personnes en bord de rue ; d'autre part, il reste très proche d'au moins un de ses frères avec lequel il échange et « s'entraident » dans le cheminement à travers cet espace sociabilité de la liminarité.

De la liberté. Note du carnet d'enquête

À la fin du second entretien de la recherche-action chez Christo, son frère que je connaissais pour l'avoir croisé cinq années auparavant sur d'autres dispositifs d'accompagnement sociaux et d'insertion, vint le visiter. Puis, tout en se saluant et prenant des nouvelles, ils prennent la main sur le fil de l'entretien, ils accaparent ma fonction soignante. Je note alors sur mon carnet :

« Ils me reconnaissent tous les deux comme objet de la reconnaissance de leur difficulté à vivre. Un “quelque chose” comme : “tu vois je suis quelqu'un, j'ai un psy...” En fait, je n'arrive pas vraiment à poser l'entretien ! C'est ainsi avec lui. Son frère est là et met en avant tous les liens de l'ASIG qu'il a, comme autant de cartes de visite de son importance. Puis j'assiste à une discussion fort intéressante. Son frère a une reconnaissance travailleur-handicapé obtenue à l'époque où nous nous étions croisés, et travaille depuis pour une entreprise adaptée. Il se met à expliquer à son frère son désir de ne plus travailler qu'à mi-temps pour avoir plus de temps libre ; et avec son mal de dos, cela va être possible : sa perte de ressources resterait très acceptable. Ainsi tous les deux se sont mis à échanger sur des stratégies de confort social. »

Ces stratégies supposent aussi des dissimulations, des « arrangements ».

Guy N. (38 ans), nous l'avons vu, utilisera le discours-projet de l'autoentrepreneur. C'est par ce discours qu'il justifiera sa demande de formation en poissonnerie puis d'hébergement sur le FJT. L'objectif annoncé était, en trouvant un emploi rapidement — même peu qualifié — dans un secteur où il y avait de l'embauche, d'accéder à des ressources qui lui permettent de concrétiser celui-ci. Il voulait monter une microentreprise de coaching sur la base de son expérience individuelle de la prison et des lectures qu'il y avait fait alors sur l'éveil et le contrôle de « soi ». Le MNI d'autoentrepreneur ou de créateur (artiste, peintre, écrivain, etc.) est très fréquemment utilisé par les personnes ayant des difficultés d'accès à l'emploi, il répond à « l'air du temps ». Certes, les difficultés d'accès à l'emploi sont réelles, mais il permet d'affirmer sa

712. Ces troubles ont été évoqués par les médecins lors de sa demande de curatelle, ils seraient en lien avec des carences alimentaires pendant l'enfance, et associées à un « élevage » insécurisé. Cette dernière notion n'a rien de péjoratif ; elle fait référence au concept d'attachement développé par Bowlby où est utilisé ce terme pour rendre compte, au-delà de ce qui serait du champ des valeurs éducatives, de l'aspect comportemental de la fonction de la (ou des) figure d'attachement auprès de l'enfant, d'abord maternelle (le plus souvent) puis paternelle, comme instance tierce ouvrant sur les suivantes et le monde.

volonté de travailler tout en contournant les prescriptions habituelles des acteurs de l'insertion. En prenant la main sur les démarches, il garde la maîtrise de celles-ci. Ainsi le discours s'emboîte à la perfection dans « l'attendu » du discours social dominant : celui de quelqu'un qui veut travailler et être « le petit entrepreneur de sa vie ». Il met en avant non plus le dû sociétal d'un travail, mais les préceptes idéalisés de l'entreprise appliqués à l'idéal de l'individu épanoui : réussir seul, être autonome, indépendant et créatif (individu moderne et libre).

Guy N. vise manifestement à garder une part d'ombre et de liberté où mettre à l'abri ses inconduites sociales plus ou moins autorisées (addictions et autres). Benoît sur le SAO notera d'ailleurs ce grand décalage entre discours et conduites sociales :

Aître et paraître. Extrait de compte rendu de réunion.

« Tu le vois au SAO, il a rencontré la journaliste, il a fait son baratin et tout ça. Une heure après, je le croise en maraude, il est défoncé... Il peut côtoyer des gens très dégradés, se retrouver dans leur proximité, même s'il ne partage pas tout à fait la même vie. »

« En même temps, tout n'est pas dit, y a de la réserve — par exemple : il ne parle pas produits. Après dans ta façon de demander de l'aide, ça change un peu : si tu donnes tout ou pas ? Par exemple, il a fait une demande au CHRS. Sur les produits, je pense que sur les produits, s'il avait été clair, il aurait été reçu autrement que si... Il a été refusé. C'est une hypothèse ».

Ici, le MNI vise à donner à paraître, peut-être plus à lui même, car le « sembler » n'est pas d'une grande efficacité auprès des personnes qui le côtoient. S'il vise à se protéger de l'impératif de transparence en « s'habillant » de ses propres mots, il n'illusionnera qu'un temps. Et il partira de Cherbourg du jour au lendemain laissant derrière lui ses affaires (son costume de théâtre ?).

Chez Marc B. (56 ans), le récit de vie nous parle du poids du travail sur sa vie, de l'impact sur sa vie de famille et sur sa difficulté à maintenir sa place une fois au chômage ; ce travail devenu intenable va le pousser à 7 ans d'errance avant son arrivée à Cherbourg. Et lorsqu'il affirme les valeurs travail qui l'habitent au fond de lui, elles viennent là, douloureuses, pour expliquer ou justifier sa vie éloignée de sa famille et sans logement. Si le travail est chez lui un MNI d'identification, il est également un MNI justificateur du malheur et de son inconduite sociale ; de fait, pour rester en accord avec cette identité de travailleur, il se positionne hors de l'acceptation des aides et d'un logement. Il manifeste ainsi son incapacité à habiter quelque part (sans travail et surtout sans famille) malgré les nombreuses tentatives faites pour se rapprocher de ses enfants ; sa sensibilité et peut-être même sa sensibilité⁷¹³ l'en empêchent. Ici, l'identité se construit sur un passé perdu, sur des valeurs travail d'hier : celui de la classe ouvrière et manuelle et sur la notion de métier ; mais également sur le devoir du père — empêché — de fournir aux enfants les moyens de leur devenir (modèle pavillonnaire : réciprocité intergénérationnelle restreinte).

Nous retrouvons également cela : chez Blaise F. (59 ans) qui travaille, souffre et craint de le perdre ; chez Francis L. (52 ans) et Hervé C. (58 ans) qui dans leurs récits valorisent un discours centré sur le travail bien fait d'hier, sur le métier transmis par les anciens, sur l'approche « artisanale », dirons-nous. Ce discours vise au maintien d'une identité coûte que coûte sur des valeurs d'hier, aujourd'hui dépassées, mais qui permettent toujours de justifier positivement une situation sociale négative et dans l'impasse ou menaçant de l'être.

Le MNI est alors à percevoir comme une protection narcissique contre l'effondrement de soi, plus que contre la transparence ; il est au service du paraître, et le « sembler » peut être alors de rechercher une place de victime de.. , — le discours est celui du témoin d'un temps révolu.

713. Terme psychiatrique décrivant une personnalité proche du paranoïaque, voire paranoïaque. L'hyperesthésie affective et une tendance à la rétention des affects caractérisent ces sujets. Pour eux, les événements sont vécus dans l'échec, la frustration, un sentiment de culpabilité et une hyposthésie douloureuse. Des conditions sociales humiliantes, l'isolement culturel et linguistique prédisposeraient à cette personnalité contrastée (qui favoriserait également l'isolement social).

Car le travail comme métier garde une valorisation sociale positive empreinte de nostalgie plutôt reconnue. La question est alors : comment peut être remobilisé ce type de MNI lorsqu'il est identifié sous cette forme dans le discours ?

Le « travail » n'est pas exclu du discours de l'ensemble des plus jeunes, malgré leurs faibles expériences et sa faible disponibilité pour les profils de notre groupe. Nous le retrouvons chez Roger T. (30 ans), où l'existence est entièrement tournée vers un passé perdu, et une vie un peu à la marge faite de récupérations de métaux et d'activités de « gros bricolage » ; comme chez Fabien M. (24 ans) qui revendique une existence dans le monde « underground » des tagueurs avec ses codes, et ses devoirs et ses droits propres (vignette développée dans « de l'évitement... à la disparition »).

3.2 — *Récits d'aidants*

Ce MNI se retrouve fréquemment chez les personnes bénéficiaires des minima sociaux. À la différence du « travail », du « bouger », et de bien d'autres encore, il met au cœur de l'identification une fonction ou un rôle plus qu'une action ; il définit quasiment un être statutaire en soi (comme peut le définir celui de l'artiste et de l'écrivain qui reste un écrivain, même sans inspiration⁷¹⁴). Ce statut glorifie en quelque sorte le sacrifice de sa vie sociale pour l'autre, et qui, tout en étant à l'opposé des prescriptions sociales de notre temps, bénéficie toujours d'une valorisation positive. On le retrouve chez Jean Paul M. au côté du « travail » ; il est le support identificatoire des « pauses » temporelles de sa vie active lorsqu'il perd un temps son travail devenant successivement l'aidant de ses parents, de sa mère, et de son frère (voir partie sur les « bénéficiaires »). Toutefois chez Jean Paul, il s'inscrit toujours dans une réalité sociale certes rétrécie, mais concrète, de l'existence du groupe d'appartenance. Ainsi ce MNI peut, pour un temps plus ou moins long, habiller, voire recouvrir l'identité sociale altérée ou son absence, et aller jusqu'à se confondre avec le « moi » au risque de le faire disparaître. Tel que le fit Don Quichotte de Cervantès qui, ne trouvant plus place dans le monde où il vit et après s'être réfugié dans la lecture, va conduire sa vie selon les codes alors dépassés de la chevalerie. Ou encore, chez Agilulfe, personnage central du roman « le Chevalier inexistant » d'Italino Calvino qui fera montre d'exemplarité dans l'application des codes chevaleresques tant au combat et en religion que dans l'amour courtois ; mais dont on découvre à la fin de l'ouvrage qu'il n'est qu'une armure vide alors qu'il ôte son heaume. Le premier disparaît et l'autre « inexiste » derrière leurs identités narratives respectives. Le premier montre le caractère burlesque et décalé du personnage habillé des codes d'un autre temps, et glissant vers la folie, jusqu'à ce que, vaincu, la mort le rattrape en même temps que la raison ; et le second met en évidence la disparition totale du sujet (de l'individualité « imparfaite » permettant le multiple) derrière le rôle social, l'habillage social des statuts et prescriptions. Nous pourrions ainsi dire à l'instar de Farrugia que cette identité narrative tend parfois à faire syndrome.⁷¹⁵

Ainsi Jean Luc G. (46 ans) fait sienne la relation d'aide comme identité narrative ; il retrace sa vie, ses choix, à l'aune de cette éthique : celui du don de soi, et du rendre service. Il conserve cette posture au CHRS, mais elle ne semble pas avoir tenu sur la durée du séjour.

714. Lors de mon activité professionnelle, j'ai été amené à rencontrer bon nombre d'artistes, de peintres, d'écrivains et quelques traducteurs ; certains produisaient, attachés à leurs arts, dans la misère et la non-reconnaissance de leur travail. D'autres, étaient en « études », en « devenir », des peintres sans pinceaux, des écrivains sans écrits, des dessinateurs présentant de pauvres carnets de dessins (avec ou sans style) datant du collège ou du lycée en quête d'inspiration. Entre ces deux extrêmes, tout un panel ; je me souviens d'un monsieur qui faisait de « l'art médiéval » et qui construisait des maquettes immenses prenant tout son appartement ou des meubles inspirés de cet « art » propre à lui : il produisait et cela l'habillait totalement, socialement et psychologiquement...

715. Cf. Francis Farrugia, « Le syndrome narratif : théorie et terrain », in *Cahiers internationaux de sociologie*, 2009/2 (n° 127), p. 269-289. DOI : 10.3917/cis.127.0269. URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2009-2-page-269.htm>

Se raconter aidant : la vie de Jean Luc

Extraits entretien n° 1 récit de vie :

« J'ai toujours donné à tout le monde et j'ai jamais pensé à ma gueule. Même maintenant, j'ai toujours trop bon cœur, on me le dit tout le temps, mais c'est plus fort que moi. Les mecs dans la merde et tout ça... Je me dis : allez, je vais l'aider, mais on ne me rend pas la monnaie de la pièce... C'est de naissance... »

Et parlant de son petit frère handicapé : « Il a dix ans de moins que moi ? C'est moi qui l'ai élevé... Tout ce qui faisait c'était bien ! C'était mon petit frère. C'est même moi qui lui ai appris à marcher, parce qu'il a marché vers 5 ou 6 ans. Il ne se tenait pas sur ses jambes et tout ça, et c'est moi qui l'ai fait marcher. Je lui ai donné de mon temps et ça a payé. Je me suis occupé de lui, de mon père, de mes parents. » Il évoquera cette « éthique » de l'aide pour expliquer sa vie de célibataire; ainsi il ne se serait pas mis en couple avec son amie d'un temps, parce que celle-ci lui aurait demandé de choisir entre elle et sa famille.

Parlant de la vie au CHRS, il dira dans ce même entretien : « ça se passe plutôt bien, y a toujours une bricole à faire et tout ça... Et puis eux... y en a un qui arrive pas, l'autre y vient lui donner un coup de main. C'est ça, c'est bien... ».

Extraits compte rendu recherche-action :

Dans les comptes rendus de la recherche, nous retrouvons cette même référence (juillet 2016). « Très coopératif sur le collectif, Jean Luc G. reste participatif, et très dépendant de la structure, toujours volontaire dès qu'on lui demande. Il revient sur le CHRS pour les repas et la journée, se met toujours en position d'aidant. Et même depuis qu'il est en appartement avec son frère, n'y reste pas, revient sur le collectif. » Puis, progressivement, cela se dégrade et Anne nous fait état de la situation sur le CHRS en septembre. « Oui, avec Jean Luc G, ça stagne, il n'est plus dans le rendre service, ce qui faisait les valeurs qu'il revendiquait au début... Plusieurs alcoolisations avec mise en garde, baisse de la dynamique, et des discussions avec l'équipe... »

Il se sera décrit comme l'aidant de son petit frère handicapé alors qu'il est encore jeune homme ; plus tard, il le sera de sa mère et de son père pour qui il fera « le choix » de les accompagner dans le vieil âge plutôt que celui d'une vie de couple possible. Mais après le décès de son père, et la dissolution des solidarités familiales, il ira vivre chez son frère qui s'enfonce dans l'alcool (descente qui l'entraînera également, nous dira-t-il) ; il le suivra dans le grand abîme jusqu'à la rue, et enfin, au CHRS où je le rencontre. C'est avec ce même discours qu'il se présente, se positionnant dans le rendre service vis-à-vis de la structure, et dans la protection vis-à-vis de son frère. Au retour d'une mise à pied du foyer de quelques jours en octobre, il mettra en avant cette même position : « j'ai été obligé de me battre pour le protéger. »

Les aidants sont souvent rencontrés dans les histoires de vie précaire. Ce choix, d'être l'aidant de ses proches, produit souvent des situations sociales et économiques très difficiles, des souffrances psychologiques réelles, et de l'isolement social. Mais deux éléments de ce positionnement ne doivent pas être pour autant évincés :

– L'expérience empirique du travail social nous montre que « choisir » à un moment donné de sa vie la position d'aidant d'un proche peut se superposer avec une pause dans l'inclusion sociale par le travail. Ce choix a pour conséquence ou pour justification la mise entre parenthèses de la possibilité de fonder une famille (comme ici et comme Jean Paul M.). La fonction d'aidant, à valeur sociale positive, peut permettre ainsi au sujet de disparaître derrière celle-ci, de se mettre en retrait des obligations sociales sur les deux espaces de socialité. Le « sembler » de la fonction prend tout l'espace, et voile à la limite du déni de soi, l'ensemble d'autres difficultés ou d'autres conduites jugées négatives par le sujet lui-même ; (addictions, faible niveau scolaire, absence de qualifications, conduites financières, échec professionnel, phobie sociale, etc.)

– D'autre part, ce désir d'aider les autres se retrouve très souvent chez des jeunes à l'enfance marquée par des ruptures de liens familiaux, par des placements en foyer ou en familles d'accueil. Lors des réunions partenaires, nous notons que Cynthia A. se montrait « plus à l'aise dans une relation d'aide, comme au SAO (lors d'un stage), ou auprès des personnes âgées, mais en grande difficulté dans une relation de pairs » (mai 2017). Chez Jonathan D. (21 ans), nous retrouvons cette identification à la fonction d'aide dans son discours. Mais elle s'accompagne

d'une incapacité à se projeter et à s'imaginer concrètement dans une activité professionnelle. Ce désir d'aide pour les autres revient sans cesse, mais « sans fond », comme lorsqu'il disait « rêver » d'entrer tantôt dans la gendarmerie, tantôt dans l'armée afin de servir et d'aider⁷¹⁶ ; « je voudrais aider les gens » selon ses propres mots. Il parlera aussi à la même époque d'être moniteur-éducateur ou éducateur tout en mettant en avant tous les obstacles à le faire. Si nous parlons de « rêver », c'est qu'il se trouve dans l'impossibilité de se mobiliser concrètement pour lui-même. Ici, la relation d'aide — comme désir — vise à lui fournir une identité acceptable et « sur mesure » pour l'habiller ; elle le recouvre le temps (au sens propre) de l'énonciation, afin de voiler son absence de projections qui lui permettraient de construire une identité à soi (qu'il doit lui-même percevoir comme inexistante, voire honteuse socialement).

La figure quasi sacrificielle de l'aidant — comme MNI — a une fonction complexe faite d'une image positive du don de soi ; elle permet d'apparaître socialement, tout en faisant une pause, de contourner les injonctions sociales d'autonomie, de travail, et de la réalisation individuelle. Si sa quête ou son usage peut être le résultat d'un choix individuel réfléchi, il peut aussi être lu (comme ici), comme une tentative de voiler certaines conduites sociales ou fragilités apparues sur le chemin de l'existence ; il peut mener à l'annihilation totale de soi. Il n'est pas rare de croiser dans les bureaux de l'ASIG des personnes vivant du RSA auprès de vieux parents pour lesquels l'institution leur reconnaît le rôle d'aidant. Puis, avec la disparition de ceux-ci, l'immensité de l'isolement psychique et social de ces aidants se découvre. L'incapacité dans laquelle ils se trouvent alors pour faire la moindre démarche, pour s'occuper de leur corps, pour entretenir la maison se dévoile. Dans certains cas, ils se retrouvent à la rue, tels de vieux clochards en déshérence totale en seulement quelques jours (abandonné alors des autres membres de la famille). Pour ces situations, la figure de l'aidant y serait à lire comme un modèle social d'inconduite autorisée plutôt positif qui prescrirait : « *Si tu ne peux tenir ta place dans le monde, aide tes proches !* », ou fait semblant. C'est sans doute ce qui est arrivé à Jean Luc G..

Le positionnement d'aidant interroge également la question de la place au regard de la « dette d'existence ». L'aidant dans son dévouement à l'autre acquiert une place et un statut où son être disparaît dans le faire pour. L'identité se révèle en se cachant derrière l'autre : « l'aidé », et s'y confondant aussi parfois. Sous le registre de l'échange, ne serait-il pas possible d'y voir un don de soi sans cesse renouvelé comme pour conjurer une dette de l'être ? Ainsi Jean Paul M. continuera à rendre des services à ses frères pour pouvoir toujours paraître auprès d'eux, tout en cachant l'ampleur de sa situation de rue. Cette dette — ce gouffre — qui jaillit lorsqu'il s'agit de répondre à la question : qui es-tu ? Que fais-tu socialement ? Et que le statut d'aidant permet d'éviter.

Il pourrait s'agir tantôt d'une dette essentielle (d'essence) pour Cynthia A et pour Jonathan D., ou tantôt d'une dette acquise pour d'autres comme Jean Luc G. et Jean Paul M. : une dette sociale ou familiale. Mais toujours, cette dette serait sans retour possible, car fondée sur un manque de « richesse » (on ne prête qu'au riche), d'une dette (plus ou moins) incommensurable faisant face à l'existence comme droit. Cette dette d'existence produit la « grande solitude » de Jonathan D. et de Paul H., et qui s'exprime dans le besoin de donner...

Ainsi il serait possible de naître avec une dette d'existence et/ou de l'acquérir ; cette dette semble toujours interroger les fonctions de l'attachement filial dans la possible réalisation des attachements sociaux.⁷¹⁷ Une dette telle qu'elle viendrait consumer le « don premier », celui de

716. Il fit les démarches minimums pour tenter d'enfiler tour à tour ces deux habits, mais sans résultat, les costumes furent-ils trop lourds encore pour qu'il puisse s'imaginer les porter ? Ou bien, n'était-il pas assez opacifiant pour qu'il puisse y disparaître totalement sous l'uniforme ? Ne sommes-nous pas là face à une sorte de quête morbide de réification totale : de disparition ?

717. Cynthia et sa mère — Christine A. — sont très attachées l'une à l'autre, et pourtant si mal. Cynthia me disait il y a très longtemps qu'elle ne pouvait pas s'imaginer partir de Cherbourg pour une formation (sur Caen) parce qu'elle serait trop inquiète pour sa mère. Prétexe et réalité tout à la fois, qui interroge l'insécurité profonde

l'engendrement, celui qui fondamentalement permet l'ouverture à l'échange social tel que l'a mis en avant Godbout.⁷¹⁸

3.3 — « *Bouger* », « *se poser* », « *voyager* »

Ces modèles narratifs identificatoires ont déjà été évoqués précédemment, dans cette même partie lorsque nous avons interrogé les processus de disparition comme modèle de protection. Le « bouger » et le « se poser » font partie des attitudes sociales d'aujourd'hui, avec leurs expressions et leurs « manières d'être » particulières auxquelles se rattachent la pratique assez répandue chez les jeunes du « coucou-night ». Nous appelons « coucou-night » le fait de se faire héberger, chez un ami ou chez les parents de celui-ci sur des durées assez longues, chez une rencontre de voyage, d'errance ou de rupture. Cette pratique peut se montrer révélatrice de vulnérabilité chez l'un ou l'autre des hôtes ; car, elle peut aller jusqu'à l'envahissement d'un logement que le locataire officiel, de plus ou moins bonnes grâces, subit : « on squatte chez quelqu'un. »

L'usage des expressions « bouger », « se poser » est très présent dans le discours des jeunes de notre panel, comme il l'est dans l'ensemble de la jeunesse. D'ailleurs, être en capacité de « bouger » est une prescription sociale de notre temps qui fait écho à celle de la mobilité. Ce terme très utilisé aujourd'hui dans l'espace social n'est-il pas enjeu d'inclusion et d'emploi : mobilité géographique, mobilité sociale ou professionnelle, mobilité et adaptabilité, mobilité du travail, et dans le travail. « Bouger » et « voyager » fait également partie du parler « jeune » en général et pour lequel il serait bon de l'interroger dans sa dimension « auto-initiatique » du passage à l'âge adulte. Aujourd'hui par exemple, la route des festivals musicaux du printemps et de l'été, comme celle des « sound system », est l'occasion de rencontres et d'expériences. Les contrats civiques, ou encore, le retour de la pratique des longs voyages vers l'Australie ou l'Amérique du Sud sont l'occasion pour de jeunes adultes d'allier souvent le travail et les études ; ils y font leurs expériences de vie et acquièrent de l'autonomie. Cette tendance au « bouger » est à rapprocher également avec les difficultés croissantes des jeunes pour intégrer le monde adulte par le travail (24 % de ces voyageurs sont chômeurs et 76 % étudiants) ; cette pratique, sous sa forme actuelle, révèle une jeunesse qui, tout en étant sensible aux questions de l'écologie et de la solidarité, est fortement individualiste ; elle s'inscrit dans une forme de quête de soi.⁷¹⁹

Au début de son séjour, Kaled W. (23 ans) faisait référence à ce « bouger » possible s'il ne trouvait pas un équilibre satisfaisant à ses yeux entre ressources, hébergement et réalisation de ses projets, avant de « poser » son sac. Il se gardait la possibilité de partir comme il était arrivé, quasiment de manière impromptue. Mais il s'inscrivait dans les prescriptions et les contraintes sociales de la mobilité par une réappropriation de celle-ci ; le discours était celui d'un jeune de son époque qui aspire à la réalisation de soi et aux voyages, à la liberté, et à l'autonomie par l'indépendance. (voir dans cette partie : « de l'évitement comme préservation de la liberté. »)

Si son MNI reste le même, le discours évoluera au fur et à mesure qu'il sera plus « posé ». Ainsi, au départ il relativisait le risque d'errance, se disant prêt à changer de ville si nécessaire, au risque de dormir dehors quelque temps ; une fois la situation plus confortable (travail, hébergement), on vit apparaître un discours moins radical (reconnaissant avoir « galéré » les premiers temps). Un discours où il ne s'agit plus d'aller « se poser un temps ailleurs », mais où le « bouger » fait référence à voyager, éventuellement en faisant des missions d'aide (service civique ou autre) et à découvrir le monde. Le MNI est ici évolutif, projection et réalisation d'une jaillissant de la peur de ne plus être « pour l'autre », de ne plus exister, et avec l'éloignement, de disparaître. Autre émanation du manque du don premier d'existence.

718. Cf. Jacques T. Godbout, *L'esprit du don*, op. cit. (voir chapitre 9 : Don archaïque et don moderne).

719. Cf. Sandrine Chartier, *Le tourisme des jeunes à destination de l'Australie : tendance ou perspective durable ?*, Mémoire Master II Management des entreprises de tourisme, Université Toulouse II le Mirail. 2010.

<https://docplayer.fr/17517026-Le-tourisme-des-jeunes-a-destination-de-l-australie-tendance-ou-perspective-durable.html>.

identité narrative en évolution et en rapport avec la transformation de sa situation : en adéquation en quelque sorte. Et cela, même si les premiers temps il parut à nous tous « évanescents » et inquiétant pour son devenir. Il s'oppose au discours plus figé de Fabien M. où la construction d'une identité de « tagueur » hors du monde, libre et rebelle, fait référence aux mêmes MNI ; mais ils le menacent davantage de rupture sociale et d'isolement, et au risque d'aboutir à une disparition sociale qui, aux dernières nouvelles, semblait s'accroître.

Chez Paul Émile L. (33 ans), la référence aux thématiques évoquées de « bouger », de liberté, de « faire la route », etc., est toujours là ; mais la mobilité se réduit maintenant à trouver un endroit (y compris son propre logement) où « se poser » pour partager les addictions. Le discours apparaît à la fois décalé et figé, référencé à un temps passé et révolu de sa vie⁷²⁰.

On retrouve cette gélification du discours chez Francis L. (52 ans) lorsqu'il parle du « voyage ». Le MNI est proche de la référence au voyage initiatique (mais à celui d'un autre temps). Les destinations sont exotiques ; elles renvoient davantage à vivre une expérience mystique comme lorsqu'il évoque son voyage passé, avec son chien (alors petit) au Sénégal, après l'échec de sa reconversion professionnelle et la faillite du bar.

Francis L : une vie de voyageur, rêvée...

Extraits de l'entretien n° 1

Mr Francis L. commence l'entretien ainsi alors que je lui demande l'origine de son nom. « J'y suis allé quand j'étais gamin ; j'y suis retourné, oueh, plus tard. Parce que j'ai fait le tour de la Bretagne ; c'était sympa, c'est joli, magnifique... Y a plein de villes en France qui sont magnifiques. Celle que j'aime, ma préférée, c'est au-dessus de Montpellier : Saint Guilhem du désert... Wouah. Y a que des artisans, des verriers, etc... Ça, c'est beau, le pied... Y faut passer le pont du diable... Y a des gamins qui sautent de là-haut... [— Ça fait longtemps] — Oh oueh ! Je me rappelle même plus ! Le petit devait avoir dix ans... y a vingt ans... Ah, mais je bouge beaucoup, mais le problème, ça fait 17 ans que j'ai le chien. Avec lui, c'est pas facile... »

Un quart d'heure plus tard : « Avant je travaillais à Paris... aussi... Je suis parti en Afrique aussi, quatre mois... c'était après le bar l'Afrique. Pour rien, le voyage... je sais pas... rester une semaine, regarder un mec creuser une pirogue en Casamance, à Ziguinchor, etc. Passé le barrage : t'es blanc, tu es plein de fric, c'est sympa. J'allais bosser avec eux des fois, y voulaient savoir comment on bossait en Europe. On s'arrêtait à midi, on commençait à 5 heures... des pirogues de mer, à Abéné... »

« Je les regardais et au bout d'une semaine. Je voulais pas brusquer les choses, on apprend la patience ; et après je lui ai filé un coup de main... Pareil pour ceux qui peignaient les pirogues. Je lui ai peint la tête de mon chien. Et y étaient contents ; y arrêtaient pas de pêcher après ! Magwa la terrible, ils l'appelaient... »

Au bout d'une heure : « Oh oui, j'adore les Indiens, c'est mon rêve d'aller vivre là-bas, mais bon y sont plus comme cela maintenant ; c'est pour cela que le chien s'appelle Magwa... »

Puis il évoquera le temps où il allait se réfugier chez le voisin de la famille, cette figure substitutive paternelle qui avait voyagé, et qui avait un perroquet... Ou encore lorsqu'il évoquera le fait qu'il lui fallait 28 euros pour changer son décodeur ; il ajoutera : « Arte, c'est voyageant cette chaîne, tout le monde n'arrête pas de critiquer : avec ça on voyage tout le temps. »

Lors du second et du troisième entretien, il reviendra sur son désir de voyager, parlera à nouveau des Indiens, des chamanes, et de ce projet-rêve de prendre le Transsibérien avec une amie (connaissance) lorsque le chien sera mort.

Reprise de commentaires carnet de recherche :

Je me souviens lors de mes rendez-vous d'enquête avec Francis L., avoir remarqué ce discours très construit ; il parlait tour à tour des valeurs « travail » au passé, du métier (maçon-pierre, restauration de maison, etc.), des Indiens d'Amérique et de leurs sagesses, de son voyage en Afrique, de ses rêves de voyages futurs et d'activités « quasi professionnelles » de créations. Il m'était apparu comme construit de moellons thématiques, plus ou moins bien assortis et agencés, et qu'il utilisait pour se présenter. Lors du deuxième rendez-vous, mon impression

720. À l'opposé, nous avons remarqué que Cynthia A. (23 ans) et Jonathan D. (21 ans) manifesteront une grande difficulté à la mobilité en général. Chez eux, penser partir, s'imaginer changer de ville pour une formation, un stage, un travail, provoque de véritables angoisses sociales dont nous pouvons nous interroger si elles ne sont pas en lien avec ce manque initial et premier : ce don de sécurité et de liens dans leurs filiations (liés par le manque).

première fut confirmée : mais s'agissait-il d'une « maison rêvée » ou d'un mur de protection ? Avec son récit, je me suis demandé si (pour rester dans le discours du métier) ses MNI étaient bien jointés, ou simplement empilés comme les murs en pierres sèches qui bordent les champs de La Hague où il allait enfant. Soit, le mur faisait corps et respirait par les truchements spécifiques de chaque moellon d'identité le monde; soit, il préservait tant bien que mal du regard ce vide de la solitude et de la tristesse; celles-ci le traversaient ou s'infiltraient entre ses pierres déjointées par le temps. Figé dans le passé et la rêverie, je croyais parfois les entrapercevoir.

Derrière le recours à ce MNI, à la limite du réalisme, Francis L. semble chercher à produire une image sociale acceptable et positive d'homme « aventurier », curieux du monde, entreprenant et indépendant. Il s'y projette malgré tout (autant peut-être qu'il se raconte des histoires) ; il produit ce discours malgré sa situation sociale, son isolement social, ses difficultés à la marche et ses problèmes de santé. Quand est-il alors ? Discours de protection narcissique ou de projection ?

Pour cette situation, et pour d'autres, nous voyons combien l'intérêt porté aux MNI peut avoir d'importance dans l'accompagnement sur la durée. Ils peuvent se faire support de la rencontre et de la constitution du lien, mais aussi, menace de la rupture avec le dévoilement d'une imposture.

4 — *Le syndrome narratif*

L'usage des MNI se situe donc entre structuration de l'identité narrative pour asseoir ses projections et modalité de protections utilisées pour préserver son identité par la production d'un « discours attendu », d'une plainte, voire par la suridentification. Nous avons tenté de mettre en évidence l'intérêt qu'il peut y avoir d'être attentif à la présentation des MNI dans le discours et à la « distance » de ceux-ci avec la vie réelle de la personne. Si les MNI sont les supports de l'identité sociale et de la projection dans le monde (support de « l'âtre »), il arrive parfois que, plus que l'affirmation manifeste d'une identité sociale dans le monde (même lorsqu'il s'agit d'une protection), l'identité narrative fasse syndrome narratif ; comme nous l'avons évoqué plus haut avec la tournure que prenait parfois l'usage du MNI « d'aidant » (Jean Luc G.). Ce fut également le cas pour Amélie D. lorsque, un temps, elle « colle » sa colère et son sentiment d'injustice, avec la situation des migrants ; alors elle s'habille comme une femme musulmane moderne, change de prénom, discute de certains préceptes coraniques sur le pur et l'impur, etc. Elle partage alors leurs vies ; elle y aura quelques aventures amoureuses, puis une histoire de couple et un troisième enfant. Mais plus que cela, dans cette période d'identification, elle cherchera à réinscrire sa filiation dans cette narration afin de mettre en cohérence l'ensemble. Elle « s'habille » de cette identification, qui, à son tour, lui dicte sa nouvelle vie. Pour illustrer, reprenons quelques extraits de comptes rendus de réunions de cette période la concernant.

S'habiller et habiter le monde, la quête d'identité chez Amélie D.

Compte rendu de novembre 2016 :

Benoît remarque que son « look » a changé sur le SAO. Et de fait, Nadège le remarque alors sur le FJT et fait le lien avec son rapprochement des Afghans. Dans la discussion, nous nous apercevons qu'il y a une inversion de son investissement dans les lieux, plus féminine et attentive à elle au SAO (avec appropriation du foulard, et de jupes longues); elle est plus « relâchée » dans son apparence physique sur le FJT (jogging volant toute féminité). Elle est d'ailleurs moins assidue au rendez-vous du FJT, alors qu'elle a surinvesti le groupe d'Afghans, et demandé à ce qu'on l'appelle Myriam. De plus, elle fait concorder son histoire familiale avec sa nouvelle vie.

Va à la chaudière, alors qu'elle ne va plus à la cafétéria du FJT. Son projet de partir en Irlande avec les Afghans met en risque la possibilité de récupérer ses deux enfants placés. (Peut être que sa « *plasticité vestimentaire* » renvoie plus à l'expression d'une fragilité et d'une vulnérabilité due à son besoin d'appartenir à un groupe, à fusionner, à

s'identifier, avec le risque de s'y « fondre ».)

À la même époque, je mène mon second entretien avec Amélie, et nous constituons son sociogénogramme : « Maintenant, j'essaie de savoir mes origines exactes, du côté maternel. Et le fait de savoir qu'il y a des origines étrangères, ça me fait sentir moi-même ; je trouve cela normal. Comme si je le savais depuis toujours au fond de moi. Ça me permet de m'ancrer quelque part... » Son arrière-grand-mère maternelle et mère de son grand-père était Kabyle.

Janvier 2017 : Se fait appeler Myriam depuis qu'elle fréquente les Afghans, et l'impose sur le SAO. A repris Benoît à cause de cela, Nadège n'a pas subi cette exigence. Nadège nous informe qu'elle était nettement mieux dans sa présentation vestimentaire et physique, le discours aussi étant plus posé et affirmé. Elle a toujours le désir d'aller en Irlande. Elle veut récupérer ses enfants, et pour cela s'est renseignée sur les modalités de la scolarité, les établissements, etc.. Par ailleurs, Nadège a appris qu'elle avait zappé deux rendez-vous avec sa conseillère Mission Locale... Nous constatons qu'elle s'est vraiment glissée dans son nouvel « habit ». Benoît nous informe que son copain est passé en Irlande et qu'elle se prépare à le rejoindre pour un séjour court et programmé ; il s'interroge par ailleurs sur le fait qu'elle pourrait être en danger dans le groupe de jeunes Afghans restant et avec qui elle passe beaucoup de temps. Vendredi dernier foulard et coran en main sur le SAO.

Mars 2017 : partie et revenue d'Irlande au bout de 15 jours comme prévu. Au retour, sa tenue vestimentaire est redevenue « européenne » (le voyage ne se serait pas si bien passé?).

[Il y aura par la suite, un temps d'effondrement avec une hospitalisation en psychiatrie de deux semaines (idéation suicidaire). Puis l'accompagnement du FJT reprendra, elle « répétera » cette identification fin 2017 début 2018 quasiment à l'identique.]

Le « syndrome narratif » se constitue comme tel lorsque le MNI, dont l'usage vise à « lier » le sujet avec le monde qui l'entoure, devient prescriptif au point qu'il soumette le sujet. Le MNI « se retourne » contre le sujet qui disparaît derrière l'identification outrancière, parfois caricaturale, au risque de s'y perdre, en perdant le lien avec le monde. Il « l'attache » et favorise son isolement : Comme Jean Luc G. dans la relation d'aide, Blaise F. dans le travail, Fabien M. dans les tags, situations évoquées précédemment.

Francis Farrugia affirme que le syndrome narratif est possible du fait que la réalité entendue découle de deux constantes socioanthropologiques :

1. tout d'abord : « les discours et interprétations suscitent souvent la production de réalités, non seulement idéelles et idéales (ce qui est évident), mais de réalités empiriques, de réalités vécues par les acteurs destinataires de ces discours et interprétations. »⁷²¹ Ou, pour le dire autrement, le discours est le premier pas de l'action. Il transforme et produit des réalités (le monde commun), de même que la conscience de celles-ci pour les personnes qui reçoivent le discours (récit, livre, propos idéologique, mise en mots de pratiques sociales [« sens commun »]).
2. De plus, il en découle que : « notre expérience, notre rapport à la réalité [...] sont médiatisés par des narrations sociales (au sens large : discours, récits, films, romans, contes, histoires, histoire officielle, informations diverses, etc.) qui ont précédé les existences, les perceptions et représentations individuelles et leur survivront. » Ou encore, dans nos formulations, à toutes nos perceptions et interprétations de la réalité, il préexiste un sens, un récit social, qui permet aux objets et aux êtres de « sembler » dans le « monde commun » ; c'est-à-dire d'être identifiés, reconnus et partagés dans la multiplicité des vécus individuels, il existe comme « sens commun » et « sens social »⁷²². Pour l'auteur, le syndrome narratif est :

721. Francis Farrugia, « Le syndrome narratif : théorie et terrain », op. cit., p. 2.

722. C'est-à-dire que le travail, le voyage, mais également, la table que nous connaissons tous, n'ont pas de matérialité propre dans le « sens commun ». Le mot table n'est réductible à aucune des tables qui s'imaginent dans nos esprits à l'évocation de ce mot (ni à la même émotionnalité). Il n'est pas réductible non plus à l'une de ses tables dans le réel ni à la multiplicité de celles-ci ; il est à la fois toutes ces tables, et aucune d'entre elles en particulier.

[...] un processus non strictement psychologique, mais socioanthropologique plus fondamental, à savoir aux définitions situationnelles inconscientes produites par les acteurs sociaux, en tant que ces définitions matricielles, génératrices de visions du monde et inductrices d'émotions, de pensées et d'actions, résultent des narrations sociales à effet structurant du psychisme ainsi que de la réalité externe.⁷²³

C'est-à-dire, que par la « réincorporation » de récits ou de narrations sociales, la personne peut être amenée à interpréter sa vie en termes de « vocation », « destinée »⁷²⁴, « nature », « caractère », « mission », « rôle », etc. Le syndrome narratif peut également concerner un groupe, un peuple, une nation, qui alors se définiront comme « élus », « choisis », « exclus », « maudits » ou « parias », etc.

C'est un processus auto identificateur qui se fonde sur une reconstruction s'appuyant sur un récit ; il peut être familial (« l'aidant » chez Jean Luc G. ou « travail et bon père » chez Francis L. et Marc B.), religieux (Amélie D.), culturel (« Tag » Fabien M.), littéraire (Don Quichotte), sociétal (Christian B. et son statut de victime), etc.

Je reprendrais cette dernière situation, dans la partie suivante alors que nous évoquerons le corps et la « manière d'habiter » comme expression de perte du lien à l'autre ou avec le monde ; et nous verrons comment chez Christian B., ce MNI fait enfermement et syndrome.

Il s'applique à différents niveaux et/ou profondeurs de l'existence individuelle ou collective, comme dans le cas où les modèles narratifs identificateurs se trouveraient cristallisés en conduites archétypales et prescriptives de comportements sociaux ; ceux-ci définissant par exemple : une manière sociale d'être soldat, de tomber amoureux, de revendiquer ou non un travail, de se comporter en cas de conflit, de manifester sa joie, ou de se lamenter... Mais aussi de se présenter ou de se raconter⁷²⁵. Pour l'auteur encore :

L'expression « syndrome narratif » désigne donc le fait empirique qu'en dépit de ce que nous suggère notre vécu subjectif, nous ne vivons jamais en réalité notre présence au monde [...], mais sur le mode théâtralisé et romancé de la représentation, la plupart du temps inconsciente de soi, du monde et des autres [...], puisqu'il est installé dans le monde du « allant de soi. »⁷²⁶

Dans le « sens commun » du monde. La proposition de l'auteur interroge ici la vie sociale comme syndrome narratif, « comme reconstruction narrative du présent en référence à des récits fondateurs ».⁷²⁷

Si nous admettons l'ensemble de la démonstration, elle nous interroge à deux niveaux. Tout d'abord, par force de vouloir être totalisante et englobante, sa conceptualisation ne finit-elle pas par effacer toute possibilité au sujet d'exister en tant que sujet dans un monde certes composé de signifiants et de récits préexistants ? Alors toutes manifestations individuelles finiraient par faire syndrome. C'est-à-dire à posséder le sujet, retombant ainsi dans ces oppositions réductrices : individu/société, dominé/dominant, une fois généralisée. Dans la suite d'autre part, quelle est la pertinence du syndrome s'il se trouve généralisé à toutes les perceptions et les conduites sociales ?

723. Ibid., p. 4.

724. Nous retrouvons cette tentation chez Francis L. lorsqu'il met en lien l'éclipse totale de Soleil du 11 août 1999 et sa faillite ; comme Mr Blaise F. met en lien son accident de travail qui l'invalide avec le 11 septembre 2001.

725. Ainsi, il est possible de voir derrière cette « stéréotypie » verbale appliquée à la précarité — comme étant le résultat d'un accident de parcours auquel est exposé un homme du peuple face à la dureté du monde : « *ça peut arriver à tout le monde !* » —, celle du destin fatal de Jean Valjean, un homme dont la grande misère l'a conduit au vol du pain pour nourrir ses enfants. Figure idéale typique de l'accident de parcours, qui doit s'accompagner en réponse de générosité, de solidarité sociale, et de lieu de « pause » comme les CHRS pour remettre sur le parcours les hommes ou les personnes qui ont failli.

726. Ibid., p. 4.

727. Ibid., p. 5.

L'auteur nous montre pourtant par les exemples qu'il propose la spécificité du « syndrome narratif ». Il met alors en scène le basculement qui s'opère et fait syndrome en soumettant le sujet, ou le groupe de sujets, partiellement ou totalement, au récit social porté par le MNI. Ce n'est plus le sujet qui manifeste son identité narrative en utilisant sur l'espace du monde les MNI (support de représentations et de sens partagés) à sa disposition pour « apparaître » et « sembler » ; mais ce sont les prescriptions associées qui s'imposent et soumettent — ou dissimulent — le sujet qui s'efface derrière le « sembler » supposé. Ainsi, pour chacun des exemples pris par Farrugia, « apparaître » et « sembler » se dissocient, tout comme le sujet et le monde ne dialoguent plus ; il se produit une « inquiétante étrangeté »⁷²⁸ qui s'insinue entre les deux. Dans ce dernier article, où il évoque tour à tour, Don Quichotte, Meursault (le personnage principal de *L'Étranger* de Camus), et Freud, il écrit en parlant du premier : « la narration fait syndrome, provoquant en lui une reconstruction identitaire ». Puis il ajoutera qu'il en découle une dissonance cognitive et émotionnelle entre lui et le monde, comme entre Don Quichotte et son temps. Il mettra en évidence ses deux dimensions du syndrome chez Meursault⁷²⁹, dont la dissonance est pour l'essentiel émotive ; le sujet vit ce qui lui arrive comme extérieur à lui-même, l'arrestation, le jugement, la condamnation : comme si cela arrivait à un autre que lui. Freud dans une lettre à un ami relate une visite à l'acropole ; il rapporte dans son récit le vécu de cette « inquiétude étrangeté » faite de sensations de distance et d'impressions de déjà vécu (le poids de sa culture hellénique le guide sans doute).

Ainsi, nous retenons cette dimension de syndrome narratif qui apparaît lorsque le sujet s'est « glissé » dans un récit social ; soit par ce qu'il s'en habille, comme Don Quichotte ou Fabien M. pour fuir et tout à la fois apparaître dans un monde qu'il trouve « fade »⁷³⁰ ; soit pour sembler encore comme l'aidant ou la victime face au monde devenu trop dur ou insensé ; soit encore, par ce que dans certaines situations (rites sociaux ou moments particuliers de l'existence) le récit social s'impose au sujet pour un temps plus ou moins long. Face à ses situations, le récit lui en dicte alors les conduites sociales et les manières d'être. Parfois, c'est le récit social du monde qui tout en s'imposant à tous ne fait plus « commun » : contraignant et insaisissable, pour tous ou pour partie, il annihile les sujets. Dans tous les cas, il s'est produit à une inversion où le réel finit par se conformer à la fiction (comme dans le récit totalitaire), hors du dialogue.

Dans le monde d'aujourd'hui, rien n'est vraiment tranché ; et les hommes et le monde « syndroment » parfois dans des narrations enfermantes, voire inaudibles. Telles sont les narrations de l'ASIG, soumises à la secondarité, au marché et à la logique de rentabilité, elles réinterrogent l'inemployabilité des bénéficiaires au seul regard de la psychologisation individuelle en oubliant ce que leurs situations doivent à leur histoire familiale, sociale et globale. Pourtant, il nous faut en sortir et/ou nous décaler pour pouvoir rendre vie sociale et respiration aux personnes accompagnées.

Les différentes modalités de protection rencontrées doivent être comprises comme des tentatives paradoxales de maintien de l'identité sociale de la personne et du lien de sens avec le monde [dans un « sembler encore » qui tente à s'exprimer toujours en un « paraître », si ce n'est que pour soi] ; la fonction narrative, le discours, participe de ces protections au risque de l'enfermement narratif. Ainsi, à l'émigration intérieure, à la rupture sociale, à la disparition

728. Cf. Francis Farrugia, « Le syndrome narratif : une “inquiétante étrangeté” », in *SociologieS* [en ligne], Dossiers, Émotions et sentiments, réalité et fiction, mis en ligne le 1er juin 2010. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3152>

729. Meursault est le héros du premier roman d'Albert Camus : « *L'Étranger* ».

730. C'est aussi parfois le cas des Glaneurs de poubelles ou de déchetteries, des accumulateurs d'objets hétéroclites poussant des chariots trop lourds de bouts de rien ou envahissant leurs logements de livres, cartons, ficelles, etc. quêtant dans les rejets du monde leurs parcelles de rêve. Pour certains, le « syndrome narratif » s'est enfermé dans la dénarration, passant d'un discours en boucle se vidant progressivement, à la perte des mots pour une narration objectale quasi désobjectivée.

correspondent et se constituent des discours identifiables qui peuvent faire syndrome au risque d'enfermer le sujet et de l'amener vers la dénarration, voire le silence⁷³¹.

Au fur et à mesure que le dialogue avec le monde s'altère, le dialogue avec soi-même est de plus en plus difficile (le dialogue interne, la pensée chez Arendt) ; et s'il transparaît dans le discours, nous pensons qu'il transparaît également sur le corps. Le corps a cette position exceptionnelle d'être là, entre soi et le monde, incontournable, indépassable et irréductible autrement que par « l'oubli » et la mort. Il est à la fois ce médiateur indépassable de sa présence au monde et de la présence du monde à soi (monde étant ici entendu dans le sens d'Arendt). Tendre à disparaître du monde n'est-il pas disparaître de soi et du corps qui le porte ?

731. La dénarration est un concept développé par Fred Poché dans son ouvrage « L'échec traversé ». Il le reprend également lors de ses cours et conférences, et dans son petit livre d'entretien : « A-t-on encore le droit d'être fragile ? ». Il définit le basculement d'une parole qui fonctionne (qui permet l'échange de mots et de sens), vers une parole qui ne fonctionne plus. Cette dénarration, il en décrit trois dimensions : la première « lorsque la souffrance est trop dure, à cause du chômage, de problèmes de santé, de conflits au sein de la famille ou autre, elle prend le dessus ; alors, on ne parvient plus à verbaliser, à mettre en mots » et se perd dans le bavardage. Mais ce n'est pas encore le silence. La seconde, le discours « déraillé », nous dit-il, la parole se fait flot, mais « sans produire réellement un récit de son existence » ni à s'inscrire dans une projection. La dernière pour l'auteur est la perte de la séparation entre l'espace de l'intime et l'espace public dans un « bavardage sans retenue », et « sans pudeur ». Il me semble qu'il y ait encore un degré supérieur de la dénarration, lorsque le discours tend à s'effacer totalement, et qu'il est remplacé par des ritualisations du quotidien, dans un « faire » répétitif qui n'est plus de « l'agir » : déambulation, glanage dans les poubelles, ruminations, etc. Il reste alors quelques stéréotypies verbales, parfois des insultes, des paroles inadressées (bribes de récits ou de plaintes). In Véronique Margron, Fred Poché, *L'échec traversé*, Desclée de Brouwer, 2003, p.104 à 106. Et, Fred Poché, *A-t-on encore le droit d'être fragile ?*, éd. Chronique sociale, 2013, p. 26-27.

Chapitre III

Le corps-espace social : un support d'expression de la menace désolante

1 — Se protéger au risque de disparaître à soi-même. Le corps, un « révélateur » paradoxal.

« L'invention du corps dans la pensée occidentale répond à un triple retranchement : l'homme est coupé de lui-même [...], coupé des autres [...], coupé de l'univers [...] »⁷³² nous dit David Le Breton. Pour survivre, l'homme « précaire », comme l'homme moderne, se coupe de cette charge qu'est son corps. L'homme moderne s'est coupé de son corps en en faisant l'instrument de son « paraître », et le précaire celui de son impossibilité à « sembler ». Soumis à l'impératif de l'apparence, et à la menace de la transparence, ne faisant plus corps avec le monde, il oublie — voire nie et dénie — et le corps et le monde. Et c'est pourquoi si douloureux et souffrant peut être le retour du monde.

Plus que tout autre, « le bénéficiaire » menacé d'isolement désolant est « moderne » dans sa capacité à se couper de lui-même. Ce triple retranchement transparait manifestement dans les stratégies de protection exposées ci-dessus. Elles sont dynamiques et visent à protéger ou renforcer narcissiquement l'identité du sujet (à ses yeux). Mais elles ont pour doubles effets à plus ou moins long terme, face à l'impératif d'apparaître socialement dans son individualité, de couper le sujet de lui-même dans son rapport au monde d'une part, comme à l'attention qu'il peut porter à son corps d'autre part : le rendant sourd à lui-même comme à son corps. Le corps est le « révélateur » de cette césure.

Pour David Le Breton, chez l'homme moderne, grâce à l'évolution de la science et de la médecine, le corps est devenu son objet d'intérêt et son souci constant « hors de l'homme concret ». Il est le support de l'apparaître individuel et de la sociabilité plus qu'à aucune autre époque ; un : « accessoire de la présence. Anatomie furtive, modulable, simple décor, ou plutôt dé-cor, à décliner selon les ambiances sociales », dont la plastique est soumise chaque jour aux regards des autres. Dans tous ses lieux où « Il s'agit de satisfaire à cette socialité à minima fondée sur la séduction. » Et l'auteur ajoute : « Le corps est un écran où projeter une identité toujours remaniable. »⁷³³. Alors que se passe-t-il lorsqu'il n'y a pas d'identité acceptable à projeter, ou lorsque la mésestime de soi est telle qu'elle terrorise face à la menace de transparence venue du monde ?

732. David Le Breton, *Anthropologie du corps et modernité*, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige Essais Débats », 2008, p. 109.

733. « [...], l'anatomie n'est plus le destin évoqué autrefois par Freud, elle est désormais un accessoire de la présence, une instance toujours révoquant. Anatomie furtive, modulable, simple décor, ou plutôt dé-corps, à décliner selon les ambiances sociales. L'ancienne sacralité du corps est caduque, il n'est plus la souche identitaire inflexible d'une histoire personnelle, mais une forme à remettre au goût du jour et soumise à la validation des autres. » In Ibid p. 118 et p. 119.

Le corps avec H. Arendt

Dans leurs visions du corps, la différence entre H. Arendt et D. Le Breton est avant tout de posture. L'une est politique : le corps libéré de la nécessité est support de l'agir pour le monde. L'autre est anthropologique : culturellement défini, le corps « est l'axe de sa relation au monde »⁷³⁴. Quoique différemment, H. Arendt explicite pour partie la césure entre l'homme moderne et son corps décrite par D. Le Breton. Elle le conçoit comme originellement séparé de l'esprit du fait de l'asservissement de l'homme au travail par la nécessité physiologique de la vie : *animal laborans*. Avec la vie moderne et la généralisation du salariat, le corps nécessaire devient l'objet de la productivité (force de travail) et de l'emprise de la consommation⁷³⁵.

Toutefois et parallèlement, le corps est le socle indispensable de son existence sociale et politique : l'instrument de son paraître au-delà de sa finitude. Un paraître sans lequel il n'y aurait qu'un « éternel retour » à la nécessité animale nous dit H. Arendt. Car, le monde « se fait de main d'homme »⁷³⁶ et de paroles échangées : d'œuvres et d'actes. Alors, libéré de la nécessité du corps, l'homme le retrouve dans l'œuvre et dans l'action ; le moi double, le corps et l'esprit, s'unifient et font face et trace au monde : l'homme se fait alors Homme. Le corps apparaissant est également l'instrument de l'agir politique au service du monde commun.

L'emprise du travail détaché de la « terre » et la transformation des objets fabriqués en biens de consommation tendent à priver l'homme moderne de son agir politique et à « convertir » l'apparaître en nécessité d'apparence contraignant le corps à la manifestation d'un « soi singulier » (impératif d'individuation).

Plus qu'à aucune autre époque, toujours nécessaire, l'homme a rompu le lien de nécessité avec la terre pour l'espace marchand qui définit son monde commun. De la même manière, mais plus encore, le bénéficiaire est moderne, car il subit une double « coupure » avec son corps. Tout d'abord, « désœuvré » du travail, il est privé de son « sembler » au monde ; puis, privé de ce lien de nécessité par l'assistance⁷³⁷, il se trouve en rupture totale, menacé de désolation. Il flotte, liminarisé du monde commun et de la terre : privé de l'accès aux relations sociales, comme de ces liens du corps qui fonde l'existence même.

Si le corps est un constant souci et l'objet de toute l'attention du sujet pour apparaître, n'en est-il pas de même, paradoxalement, lorsque ne le pouvant plus, il s'efface ? Il l'oublie dans l'abandon, ou l'étouffe par les addictions et les ritualisations : sans attention et sans douleur. Face à la misère sociale, à la pauvreté comme d'une maladie indigne, au sentiment diffus d'échec individuel, plus que dans tout autre temps, de son corps faudrait-il s'effacer ?

« Il n'y a pas de technique et pas de transmission, s'il n'y a pas de tradition. [...] Le corps est le premier et le plus naturel instrument de l'homme »⁷³⁸ : nous dit Marcel Mauss dans cette sixième partie intitulée « les techniques du corps ». Il ajoute qu'elles ne sont pas différentes en cela des actes magiques, religieux et symboliques. Car, le corps est éminemment social dans « ces modes d'agir », dans les attitudes, dans les soins qu'il lui porte, et dans la manière dont l'individu rentre en contact avec le monde par cet instrument. Le corps est donc un opérateur social d'intégration, de salutations, et d'action qui s'expriment dans un espace de reconnaissance et d'appartenance. Que se passe-t-il quand cette appartenance est questionnée, voire déniée ? Quand, au plus profond de soi, on se sent « désolé ». Lorsque la personne abandonne le monde menaçant pour le repli en son « moi », n'abandonne-t-il pas et le monde et son propre corps ? Et lorsque le monde se réinvite et qu'il est perçu comme menace, que se passe-t-il sur le corps ?

L'ensemble de ses questions se sont posées à ma pratique, comme elle se pose à celles des personnes travaillant auprès des situations de « réclusion sociale ». Il y a un constat empirique relativement partagé (mais difficilement affronté), celui d'une altération de l'hygiène se développant parallèlement à l'isolement social, et surtout, parallèlement à la perte de capacité à la mobilisation des liens sociaux. En sachant, pour rappel, que l'hygiène est un : « ensemble de principes, de pratiques individuelles et collectives visant à la bonne conservation de la santé, et au fonctionnement normal de l'organisme...⁷³⁹ ».

734. David Le Breton, *Anthropologie du corps et modernité*, op. cit., p. 18.

735. Transformant toutes choses en biens consommables et soumettant l'apparaître à celle-ci.

736. Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, op. cit., p.143. Ouvrier : *homo faber*.

737. Voir partie II, chap. I, 1.2 : « Du désœuvrement dans la quotidienneté des "sans" »

738. Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, op. cit., p. 371 - 372.

739. Définition disponible sur www.larousse.fr/dictionnaires/francais/hygiène/40927

Dans la présentation de nos hypothèses (en partie I), nous avons postulé que le corps pouvait être le révélateur significatif de cet « enfermement social » progressif dans la manière dont le sujet l'« habitait » et dont il « habitait » le monde. C'est dans cette logique que le Support D'attention à l'Autre (SAA)⁷⁴⁰ fut construit et mis à l'épreuve dans cette recherche-action. Pendant son déroulement, les acteurs partenaires étaient invités à remplir les fiches du SAA au fil de l'accompagnement ; elles ont été le support des discussions lors des réunions mensuelles avec les partenaires et du suivi de l'accompagnement de leurs accompagnés.

Modalités d'analyse des « respirations » du corps

Au terme de ces deux années, nous disposions d'un recueil de relevés pour 22 personnes composés en tout de 182 fiches de suivi d'accompagnement. Pour mettre en œuvre la synthèse de l'accompagnement au regard des fiches du SAA, nous avons ordonné les bénéficiaires des accompagnements par catégories d'âge, puis décrit de manière succincte leur situation sociale, leur structure d'accompagnement, leurs ressources et leurs modalités d'habiter.

Nous avons repris ainsi chaque situation tour à tour et croisé cette lecture des fiches avec le recueil d'informations tirées des réunions de recherche avec les partenaires, référents des différentes personnes bénéficiaires. Cette lecture des fiches de relevés nous informait sur le corps, comme lieu d'expression de la difficulté d'être et de paraître dans le monde. Il s'agissait ici d'explorer cette question propre à la désolation : la perte du « sens commun », du sentiment d'appartenance au monde, et de la confiance minimale en l'autre qui permet de construire du lien, s'inscrit-elle sur le corps ? Si la désolation est douleur sociale et douleur du lien à l'autre, et si cette douleur s'exprime au travers du corps, ne le fait-elle pas par la coupure de soi à soi, dans une sorte d'absence à soi (corps) pour préserver soi (identité) ? Le corps étant le support du paraître, le support lien avec le monde.

Ainsi en interrogeant également l'impact de la relation d'accompagnement des dispositifs d'exception dans son expression sur le corps, dans leur fonction de « faire retour » au « monde commun » et aux droits communs, le SAA devenait le moyen de mettre en lumière le corps comme un révélateur possible des difficultés de chacun des bénéficiaires à chacune des étapes de l'accompagnement, et de sa dimension médiatrice entre le sujet et le monde.

Parallèlement, ces fiches ont fait l'objet d'un traitement systématique de synthèse ; il visait à analyser au fil de l'accompagnement et de l'évolution de la situation, les relevés faits avec celles-ci. Y avait-il une concordance (ou non) entre la situation d'isolement social et son inscription sur le corps comme expression de « désolément » ? Et les événements vécus comme intrusifs par une personne au cours de l'accompagnement avaient-ils un impact remarquable sur le corps ? Nous reprendrons ici quelques-unes de ces synthèses croisées pour soutenir notre propos.

1.1 — Le déni du corps comme protection psychique de l'identité

Nous avons déjà évoqué cette question de la rupture du lien avec le corps lorsque nous avons abordé le « détachement émotionnel » et le « déni du corps » (déni de soin chez Jean Paul M et Francis L) ; le corps y était oublié comme contrainte réelle pouvant remettre en question la projection portée par le discours. Chez le premier, l'oubli de « soins » préserve de l'inquiétude qu'il pourrait susciter dans le cadre d'une reprise d'activité ; chez le second, le rejet de sa limitation concrète de mobilité physique lui permet de préserver les identités narratives qu'il mobilise. Le rapport au corps exprime, dans sa mise en silence, une volonté de préservation de l'identité. Dans ces deux cas, c'est un moyen pour pouvoir se projeter encore hors de l'inquiétude qu'il provoque. Ainsi, il agit comme « un puissant dispositif anti-mélancolique, une forme de résistance à cette mort du sujet qu'est la mélancolisation anesthésique de l'existence »⁷⁴¹.

740. Voir présentation du Support d'Attention à l'Autre en annexe II.

1.2 — *Le corps, un espace social d'expression paradoxale*

Amélie D. a beaucoup de colères ; elle exprime dans sa façon d'aborder les accompagnants, comme dans le contenu de son discours. Nous avons vu précédemment qu'en se rapprochant des jeunes migrants afghans, elle s'était habillée d'une autre colère pour exprimer la sienne. Mais elle ne s'était pas arrêtée là, elle s'était habillée — au sens propre — d'une nouvelle identité, allant jusqu'à vouloir changer de prénom et se rapprocher un temps de la religion musulmane. Ce qui est notable dans cette situation, c'est la variabilité des expressions de son état psychique sur son corps qu'elle habille de ses désirs d'identité, d'une part ; et d'autre part, comment sa fragilité s'inscrit — même faiblement — sur son corps, dans son hygiène et par un laisser-aller. Le corps s'exprime à l'intersection de cette double contrainte physiologique et sociale ; nous le voyons se manifester comme étant le pont entre une intériorité psychique douloureuse et fragile, et une extériorité sociale où la personne tente de s'inscrire et de s'affirmer.

Reprenons la synthèse des fiches de suivi d'accompagnement en se centrant principalement sur ce qu'elle donne à voir.

Les mots du corps. Extraits de la synthèse d'Amélie D (25 ans)

... Il faut noter également que, sur le SAA, elle a des « scores » assez peu élevés malgré une labilité notable de l'humeur et de ses émotions; celle-ci transparait sur les relevés d'abord dans le discours, puis sur le comportement et enfin sur les vêtements à travers une certaine « plasticité vestimentaire ». Elle révèle d'une part son état psychique dans l'évolution de ses tenues qui peuvent être : « très variable, très spectaculaire. Du très bien à une forme de laisser-aller », nous dira Benoît pour le SAO. D'autre part, elle exprime « une fragilité et une vulnérabilité identificatoire due à son besoin d'appartenir à un groupe, à fusionner, à s'identifier, avec le risque de s'y fondre » même si elle s'en défend en permanence. Ainsi pendant cette période d'accompagnement complexe, elle alternera entre sa volonté d'être une mère pour ses deux enfants, et sa « fusion » avec le groupe de migrants afghans allant jusqu'à réinterpréter sa propre filiation.

Reprenons les fiches du SAA : après son intégration sur le FJT en juillet 2016, elle se présente fin août sur le SAO très soignée, elle est dans l'action et les démarches. Sur le relevé de fin septembre, Amélie D. est dans la même dynamique, seul le discours interroge par son débit impressionnant.

En novembre de la même année, sur les deux structures qu'elle fréquente, est observé un changement dans son attitude vestimentaire qui interroge et qui inquiète. Ainsi, sur le FJT, elle se présente habillée de jogging, de bonnet et de vêtements « trop larges », « d'apparence relâchée »; et elle apparaît sur le SAO, plus féminine, s'habille à la manière « musulmane » et fréquente davantage le groupe des migrants afghans. *Elle disparaît sur un lieu pour apparaître sur un autre.*

En janvier 2017, elle demande à ce qu'on l'appelle désormais Myriam, un prénom commun aux trois religions. Le discours est plus posé et affirmé ; elle parle de partir en Irlande avec un ami afghan, et de récupérer ses enfants pour s'installer là-bas. Elle se projette en quelque sorte dans ce nouvel habit.

En mars 2017, Amélie D. va mal après un séjour de 10 jours en Irlande dans la famille de son ami. Elle s'habille de nouveau à l'européenne ; ses expressions émotionnelles sont très labiles, et elle présente « un énorme besoin de parler », comme si parler aux divers acteurs sociaux qui l'entourent l'aidait à penser.

En avril, son comportement est fuyant et évitant, elle parle alors de la recrudescence de ses consommations de cannabis. Benoît constate que son aspect vestimentaire et son hygiène varient de manière spectaculaire en se dégradant.

En juin 2017, après une période de dégradation et d'évitement (surtout vis-à-vis du FJT), elle décide d'arrêter d'aller

741. Olivier Douville, « Exclusions et corps extrêmes », *Champ psychosomatique*, 2004/3 (n° 35), p. 89-104. DOI : 10.3917/cpsy.035.0089. URL : <https://www.cairn.info/revue-champ-psychosomatique-2004-3-page-89.htm>

voir ses deux enfants placés dans le sud du département ; Amélie D. fait deux tentatives de suicide et sera hospitalisée 15 jours en service de psychiatrie.

À son retour, elle est toujours «évitant» (dette de loyer sur le FJT). Toutefois, elle est présente tous les vendredis sur le SAO pour ses entretiens de soutien avec l'infirmier de l'EMPP; elle fait plus attention à elle dans sa présentation, fréquente toujours beaucoup les jeunes Afghans et les bénévoles qui s'affairent auprès des migrants.

En septembre 2017, on retrouve à nouveau une présentation « musulmane » en lien avec une nouvelle « aventure » amoureuse, elle projette à nouveau de partir en Irlande. Le discours interroge à nouveau dans son expressivité et dans ses propos.

Le dernier relevé d'octobre 2017 questionne toujours pour la teneur de son discours.

Toutefois, cet accompagnement tripartite EMPP, SAO, FJT, qui continuera jusqu'à fin 2018, semblent avoir eu dans la durée un effet contenant, cadrant et globalement positif, car il permet de garder le lien ; et son discours s'en trouve progressivement moins irréaliste et plus posé. Si au dernier trimestre 2018, elle quitte le FJT pour s'installer en appartement avec son ami afghan, elle restera en lien avec le SAO (et l'EMPP). Liens qu'elle pourra saisir début 2019, alors qu'elle est enceinte et subit les violences de son compagnon. Elle saura demander de l'aide, et sera soutenue et accompagnée dans son dépôt de plainte, et dans un hébergement vers le CHRS local.

Au total : Trois points importants viennent interroger le SAA dans cette situation.

- Au niveau du discours, Amélie vient déposer ses mots et sa colère auprès des acteurs de terrain, quasiment sans filtre, sa pensée se constitue dans le discours adressé à l'autre. Un besoin de l'autre pour penser et se penser dans le monde.
- Au niveau vestimentaire, sa présentation, ses changements de « look » interrogent à la fois sa fragilité et sa quête identificatoire. Elle met ainsi en avant ce besoin d'appartenir très « aspirant », mimétique, et « quasi fusionnel » qui semble avoir traversé son histoire depuis la fuite du domicile familial; (à 18 ans, elle rejoint la vie de rue en bande à Caen, elle reproduit peut-être ici cette «fusion» au groupe d'appartenance avec les migrants afghans.)
- Amélie D. sait se mobiliser, parfois dans la discordance, même si cette mobilisation est souvent perçue comme incohérente. Toutefois, outre la labilité qui transparaît sur le SAA, il nous faut noter la faiblesse des scores (maximum 3,5/12). Elle est à rapprocher de cette capacité qu'elle a maintenue à solliciter l'aide et le lien (le rôle de la colère est, en plus de son jeune l'âge, sûrement central ; il permet le maintien du lien avec le monde, même si elle ne peut paraître actuellement que dans un lien d'opposition, de « combat »).

Aujourd'hui (fin 2019), la question du devenir de cette jeune femme qui se débat dans l'existence contre un monde qu'elle perçoit souvent comme hostile, est ouverte. Sa colère, contre ses parents, contre les services de l'ASE, contre l'État dans la manière dont il traite « ses » migrants, lui permet encore d'être en lien. Ne va-t-elle pas finir par s'épuiser psychologiquement et socialement, en perdant cette énergie et cette pulsion d'apparaître qui l'habite encore ?

Chez M Fabien M., nous relevons également, cette même expression qui relate un changement de son rapport au monde. Il s'en « retire » davantage. Son attitude vestimentaire — et donc sociale — change.

Extraits de la synthèse de Fabien M. (24 ans)

Du SAA : Benoît notera que sans la contrainte du SAA, il n'aurait sans doute pas remarqué la lente dégradation ni son amaigrissement. Ainsi, il constate que sur le SAO, le regard envers le public est plus tolérant, et qu'en dehors de cette structure, il n'aurait pas eu la même vision ; de ce fait, il percevait jusqu'alors Fabien M. comme plutôt soigné. ... en septembre et en octobre 2016, Benoît note un changement, avant qu'il ne disparaisse... Fabien M. change de tenue vestimentaire pour adopter une tenue « cité » : survêtement et capuche. Parallèlement à ce changement d'attitude, sa mère est passée sur le SAO : elle était à la recherche de nouvelles de son fils (il en fut informé par Benoît). « J'ai l'impression qu'il a changé de look depuis le passage de sa mère et qu'il s'habille vraiment

différemment... En mode racaille, avant il faisait plus propre. »

À cette même époque, il repère un soupçon de négligence et un comportement plus « speed » et aux aguets qui semble correspondre à l'évolution de son discours; il est empreint de méfiance et d'insécurité (pouvant être lié également au commerce ou à la prise accrue de toxique). Il disparaîtra du SAO fin octobre alors qu'en novembre il pouvait prétendre au RSA ; il parlait d'ailleurs de repartir à Montpellier une fois le RSA activé.

En 2018, des graffs ayant sa signature apparaissent encore ici ou là, et après renseignements, il se serait domicilié au CCAS de Cherbourg pour son courrier, mais fin 2019 il n'avait toujours pas fait valoir ses droits au RSA.

Au total : Bien que nous n'ayons que trop peu de relevés pour Fabien M., ceux-ci nous informent de sa pertinence pour l'observation; « poser le regard » dans les termes du SAA permet d'être plus sensible au changement qui s'opère dans une trajectoire et au mécanisme de rupture en action.

Le corps manifeste un faible laisser-aller, et surtout, il se pare d'habits signifiant une rupture, voire un rejet de son monde d'avant. Celui où il vivait avec sa famille dans les cités pavillonnaires du vieil Octeville, il arbore la tenue de la cité HLM du « nouvel Octeville ». Et en même temps, il s'enferme dans cette identité de graffeur en opposition et son isolement social se creuse ; on y voit poindre la menace de l'oubli à soi, et la perte d'attention désolante.

Dans ces deux situations, *les deux facettes du corps apparaissent*. Tout d'abord, le corps fonctionne *comme support du paraître*, c'est-à-dire qu'il donne à voir (et donc à cacher). Et en cela il est éminemment porteur d'un discours social inscrit dans l'air du temps qui peut relever de l'inconduite. Et par ailleurs, *la fragilité psychique transparaît sur ce corps qui s'oublie* tant la relation avec le monde est devenue douloureuse ou difficile.

2 — *Le corps révélateur de vulnérabilités*

Chez Christine A., le corps apparaît comme le révélateur de la grande fragilité de son lien avec le monde, voire comme étant l'expression de son incapacité à remobiliser le lien social et à se protéger ; cette incapacité sociologico-physiologique la met concrètement en danger. D'une part, elle a tendance à se laisser envahir dans son logement, et d'autre part, l'addiction potentialise sa vulnérabilité.

Extrait de la synthèse de suivi de Christine A (60 ans)

Le SAA renforce la mise en évidence de ses vulnérabilités et de son incapacité à vivre en autonomie (seule), même si celle-ci est très aménagée. Au fil du temps, et malgré le renforcement des étayages, deux facteurs essentiels et anciens viennent mettre en évidence cette perte de capacité à l'autonomie; elle s'objective par les variations importantes et successives sur les relevés SAA (de 0 à 7 points) en lien avec l'envahissement du logement par des tiers d'une part, et ses alcoolisations d'autre part. Ces deux facteurs renvoient sans doute à son profond sentiment de solitude (voire d'esseulement) dont elle semble consciente ; elle disait d'ailleurs de sa situation d'avant son expulsion : « Je me repliai sur moi-même, je ne sortais plus. [— Mais vous faisiez quoi alors ?] (Et de répondre). — Ben du coup, la porte était ouverte. » Ce qui provoquait de graves mises en danger qui continueront pendant l'accompagnement (envahissement par des tiers, violences, alcoolisations, chutes, et crises comitiales). L'hygiène s'en trouve alors altérée sur l'ensemble des items du support à chaque fois...

... Le SAA permet alors d'objectiver la situation et de tirer des conclusions sur les limites de cet accompagnement et d'orienter sur la suite à y donner. Il rend compte de son incapacité à se mobiliser pour soi, et à se préserver; elle sera notable jusqu'à son admission en foyer-résidence en décembre 2017. Dans cette situation, tous les items s'en trouvent altérés. Le SAA permet de faire le lien entre ses grandes variations et des événements concrets (réapparition d'un ancien ami du quartier dont elle vient, alcoolisations, arrivée d'une nouvelle relation qui s'incruste également); apparaît ainsi une vulnérabilité spécifique de l'habiter chez les « désolés » : *le risque de l'envahissement*. Sandrine relève cette fragilité à la préservation qui apparaît d'autant plus chez elle, que « malgré un vrai goût de faire attention

à elle (maquillage, coiffure, fringue), l'hygiène varie de manière importante avec parfois du laisser-aller et de l'odeur. » On ne peut s'empêcher de s'interroger sur le lien entre sa situation actuelle et son histoire de vie (avec ses fragilités d'ancrages⁷⁴²), et sa propension à la désolation.

Chez Christine A., sa vulnérabilité transparait également dans son esseulement tel que nous le décrit Sandrine. Compte rendu de septembre 2017 :

C'est vraiment une personne très isolée (désolée) avec cette incapacité à remobiliser pour elle le lien : aucune initiative pour faire, elle ne le peut plus, même pour se nourrir, totalement dépendante. (Exceptionnel pour ce cas précis.) Ne téléphone pas, elle attend. «C'est quelqu'un qui s'enterre». Elle est satisfaite de faire avec, courses, etc., mais n'anticipe rien, ne mobilise rien, ni ne construit rien.

Elle subit un sentiment de solitude « essentielle ».

Ainsi, même si Christine A. a du goût pour le soin à son image, son isolement social et son repli ancien se manifestent dans ce laisser-aller qui s'accroît avec l'addiction et la présence de relations « nuisibles ». Sur le corps se dessine l'abandon qu'elle peut avoir d'elle-même dans ses moments particuliers de mise en danger. De plus, il exprime une perte « d'évidence naturelle » à être du monde qui se manifeste dans cette difficulté à prendre soin d'elle-même et à assumer ses besoins les plus élémentaires.

2.1 — *Le corps révélateur de l'insécurité face au monde et à l'accompagnement*

Rappelons-le, Mr Blaise F. travaille. Comme le dit Aline qui l'accompagne : « il respire avec sa boîte ». Il est dans la vie sociale, s'y accroche pour arriver à la retraite. Cette inclusion sociale par le travail, le lien avec ses enfants, et des contacts réguliers avec son ex-belle-famille ont beaucoup d'importance pour lui. Toutefois, il présente une insécurité sociale sans doute acquise à la suite de son accident de travail (entre autres choses).

« Il respire avec sa boîte ». Extraits de la synthèse de Mr Blaise F (58 ans).

Globalement, les fiches de suivi SAA notent des scores très faibles et des variations de très faible amplitude, il se situe entre 1 et 3 sur 15 (une fois à 4). Sur les 17 relevés effectués dans la durée de l'accompagnement (de février 2016 à décembre 2017), on note toutefois que l'accompagnement fait baisser en quelques mois la cotation (de 3 les premiers mois, à 1) : une fois passée la méfiance, la figure de l'accompagnatrice apporte de la sécurisation.

L'habiter est toujours coté à un, le logement n'est pas « frais », mais dans l'ensemble le logement est propre et entretenu. Dans le deuxième semestre de l'accompagnement, monsieur évoquera le désir de refaire la tapisserie sans que cela soit mis en œuvre.

On note de très légères variations essentiellement au niveau du corps, du comportement et du discours.

Ainsi, le discours se fait plus inquiet lorsque l'entreprise est en difficulté et que les commandes tardent à venir; il se montre alors moins disponible pour l'accompagnement (en mai 2016, juillet 2016 et en décembre 2016 [cotation à 4 : l'entreprise passe au tribunal de commerce]). En avril 2017, l'entreprise a de nouvelles commandes, et lui se projette dans la retraite qui approche comme un soulagement. En juillet de la même année, c'est la fin de l'accompagnement, la situation financière est rétablie avec l'élaboration d'un plan de surendettement; (un an plus tard, à la suite de nouvelles difficultés financières Blaise F. sollicitera de lui-même l'aide d'Aline en se rendant directement au CCAS.) Au total, le lien d'accompagnement est mobilisateur de l'attention à soi, tout au moins pour les démarches une fois la méfiance passée. Blaise F. se montre très sensible aux aléas du travail qui affecte les relevés du SAA non seulement dans le discours, mais également sur la capacité à se mobiliser pour lui-même et son corps. Parallèlement à une baisse d'attention à soi, on a pu observer paradoxalement dans ces mêmes périodes une multiplication des plaintes physiques : maux de tête, difficulté de mémoire, maux de dents... Ainsi les maux de dents récurrents ne l'amèneront pas à pouvoir se mobiliser pour des soins ; les plaintes somatiques se feront plus rares alors que la situation sociale s'améliore et que la menace insécurisante de perte de travail s'éloigne. Cette difficulté à réaliser les soins ne rend-

742. Voir histoire de vie des bénéficiaires, pour rappel, Mme Christine A. a été placée très jeune en famille d'accueil, n'a découvert l'existence de ses vrais parents et d'un frère qu'à l'adolescence ; elle n'eut avec eux que peu de liens avant leurs décès. Après un temps de vie de couple relativement stable, où malgré la bienveillance qui l'entoure, elle souffrira de « solitude » et d'ennui. Puis progressivement, cela sera l'effondrement social.

elle pas compte de cette vulnérabilité à se mobiliser pour soi ?

Cet exemple est particulièrement intéressant, car Blaise est le seul du panel à travailler et présente une situation sociale relativement stable avec un certain nombre de liens sociaux réguliers et maintenus ; mais il reste très sensible à la menace de précarisation venant du travail. De la méfiance vis-à-vis du jugement de l'accompagnant au début de la mesure apparaît et s'inscrit sur le corps, puis au fil du temps la réassurance apportée par celui-ci améliore son expression. Toutefois une forme de fatigue sociale à mettre en œuvre pour lui-même se dessine, elle produit une certaine passivité, et elle s'inscrit sur le corps (faiblement) lorsque l'entreprise « chancelle ».

Beaucoup plus marquée est l'insécurisation amenée par l'accompagnement et vécue comme une « intrusion » chez Mr Hervé C. Pour rappel, monsieur a subi une série de ruptures (travail, couple, famille, ami) qui l'ont amené à se « réfugier » seul dans la campagne en 2012. Il s'est ainsi placé hors du monde depuis un certain nombre d'années.

Un « aître » fragilisé. Extrait de la synthèse de Mr Hervé C (58 ans)

Lorsque l'on regarde la courbe de relevé du SAA⁷⁴³ dans le temps, on se rend compte de la particularité de ce suivi. À la différence d'un certain nombre de suivis où l'investissement de l'accompagnateur dans la durée suffit à apporter une amélioration, chez Hervé C., *chaque nouveau changement en perspective semble l'interroger comme une intrusion et est alors générateur d'une dégradation*. Cette mise en danger ou en déséquilibre résulte sans doute d'une fragilité anxieuse. On assiste à une insécurisation croissante au fil de l'accompagnement : « il est temps que cela se pose ! »

Si l'accompagnement se montre à la fin toujours rassurant, chaque étape de l'accompagnement provoque de grandes dégradations dans les relevés, et plus marquées à chaque fois. L'accroissement de la fragilisation interroge, comme si à chaque pas de l'accompagnement on assistait à une altération cumulative de la socialité (au sens de capacité à) par l'insécurité que provoquent ces changements. Quel est l'impact des changements répétés amenés par l'accompagnement sur sa capacité à la socialité ?

Ainsi, après l'expulsion et le séjour au camping où l'on a assisté à une amélioration dans les premiers temps, le relogement tardant à arriver (avec l'inquiétude du coût du camping) entraîne une première dégradation lente. Le relogement temporaire apporte également une amélioration première qui se dégrade dans la durée. L'attente n'est pas non plus évidente à surmonter. De plus, Hervé C. a beaucoup de difficultés à gérer l'étroitesse du logement face à l'envahissement et l'entretien. Peu à peu, il se « reblottit » dans une forme de passivité mettant à l'écart l'entretien du logement.

À la mise en place de l'Appui Santé, nous assistons à une nouvelle dégradation. La plus importante : comme-ci « le corps interrogé » manifestait sa crainte du retour du regard du monde. Elle peut rendre compte d'une insécurité en lien avec l'investigation en matière de santé. Au-delà de la réponse à la simple plainte en ces termes, elle peut aussi être perçue comme une menace de dévoilement du problème d'alcool (de la transparence) qu'il cache de moins en moins. Après trois mois, la situation se stabilise plutôt et il s'installe à nouveau dans une forme de routinisation avec une très légère dégradation progressive qui touche l'hygiène autour du corps. Puis la proposition tant attendue d'un logement en bail glissant va à nouveau provoquer une éphémère amélioration avant une grande dégradation sur l'ensemble des items qui interroge à nouveau.

On s'aperçoit que *chaque avancée est une mise en risque (de rupture, de protection paradoxale et de déni)*. Ainsi et successivement, une mobilisation de plus en plus fragilisée puis un effondrement parfois « démonstratif » se produisent au risque de provoquer de la rupture. Une réassurance et un équilibre entre action (mouvement) et temporalité dans l'accompagnement sont donc nécessaires. Le retour de la réalité favorise une expression anxio-dépressive. (Cette progression, que l'on retrouve chez beaucoup de personnes, apparaît bien plus nettement dans ces lentes dégradations constatées grâce au SAA. S'y associent souvent une augmentation de la consommation de l'alcool, et un discours qui tend à produire une identité narrative enfermante.) Le mouvement porté par l'accompagnement — qui remobilise et fragilise à la fois — est une sorte d'intrusion du monde duquel le sujet s'est

743. Pour illustrer le travail de synthèse fait pour chacun des accompagnements, je présente en annexe VI cette situation avec le report des fiches de suivi sur son graphique. Je ne reprendrai ici que son analyse.

coupé par protection (dénier du passé). Chaque acte dans le monde est alors une nouvelle intrusion et s'accompagne du (supposé) regard du monde sur lui avec sa cohorte de sentiments négatifs à son endroit : honte, culpabilité, échec, etc. Auparavant, Mr Hervé C. avait tout endormi, enfoui dans son isolement désolant, avec une mise en silence de son esprit derrière des plaintes revendicatives de manque de reconnaissance, et de son corps derrière des douleurs somatiques (dos). Dans cette situation d'accompagnement, il se sent de plus en plus transparent aux autres, aux accompagnants et face à lui-même. Quel est l'effet de cette transparence sur son relatif laisser-aller ?

Cela n'est pas sans lien avec l'histoire de vie professionnelle comme sociale de monsieur — ou sans y faire écho. Durant sa vie, il a connu, la séparation, le décès de l'ami de toujours, l'arrêt du déplacement puis la perte de l'emploi, enfin l'échec de la création de l'entreprise individuelle (en couple de travail). Dans ce contexte, quelle fonction occupe l'accompagnant ? N'assiste-t-on pas aux échos d'un deuil traumatique : celui de son effondrement social ?

En septembre 2018, près d'un an après que Sophie ait fait la passation à l'organisme qui assure le suivi en bail glissant du logement tant espéré, j'ai pris contact avec la personne qui conduit ce suivi. Les choses se passent plutôt bien, monsieur assure son quotidien d'un minimum d'activités sociales, le logement est bien tenu, Hervé C. n'a, semble-t-il, plus de recours à l'alcool criant. ... (et fin 2019, la vie continuait à s'installer positivement).

Cet accompagnement commencé en 2015 aura duré plus de trois ans (2 ans et demi avec Sophie, puis une année avec un accompagnement en bail glissant assuré par une autre structure) ; il nous informe sur la possible expression de la rupture sociale et de l'isolement désolant sur le corps. Et combien Mr Hervé C., face au retour du monde que représente l'accompagnement, ressent celui-ci comme une menace venue de l'extérieur ; par cette « intrusion », il perd momentanément de la capacité à habiter son espace, et il amplifie sa rupture avec le monde autour en « oubliant » son corps, et comme cela ne suffit pas, il s'alcoolise pour l'« alléger » sans doute. Mais ce corps « oublié », dans ce qu'il est une mémoire « socialisée » d'un temps disparu, réapparaît pourtant dans la plainte chronique et fluctuante (comme chez Mr Blaise F.) de son dos douloureux. Quand l'identité est en question face au monde : « il reste en effet le corps pour faire entendre une revendication d'existence », avec la somatisation. Et David Le Breton ajoute :

Quand tout devient incontrôlable, même la relation à l'autre dans le couple et la famille, quand la sécurité existentielle se relâche, il reste comme unique certitude la chair dans laquelle l'homme est pris, le lieu de sa différence et de sa coupure avec les autres.⁷⁴⁴

Bien sûr, l'accompagnement assure et rassure, et mené à son terme, le bilan au total pour monsieur est positif. Mais cet exemple illustre de manière paradoxale comment ce qui peut être proposé à l'utilisateur d'un service d'accompagnement individualisé peut provoquer en même temps des comportements et des expressions déroutantes chez celui-ci. Ils prennent la forme de grand laisser-aller et perte de l'hygiène, effondrement psychique, troubles du comportement, augmentation de la consommation d'alcool jusqu'alors passée inaperçue. Ce qui pourrait être perçu comme des refus ou des incapacités majeures n'est que l'expression de la grande vulnérabilité sociale acquise de monsieur, et de la déroute provoquée par le retour dans la réalité du monde et des changements dans la vie du sujet proposés par l'accompagnateur. Le monde est menaçant, car il rappelle sans doute la situation sociale perdue. Il se retrouve à chaque fois exposé à cette double transparence face au regard social qu'il prête aux autres, d'une part, et à son propre regard sur lui-même d'autre part ; (quand il ne se trouve pas exposé à la troisième : l'impératif de transparence du travail social). À chaque « intrusion », ce qu'il avait enfoui derrière l'ensemble de ses protections réapparaît avec la honte sociale. Ces protections sont : ruptures actives des liens avec ses enfants, détachement émotionnel vis-à-vis d'eux et de l'intime, posture hautaine et revendicative de reconnaissance, maintien de son identité narrative de technicien-travailleur autonome, et refus d'adopter l'attitude de bénéficiaires « demandée » par l'ASIG. Chaque nouveau pas vers le monde est une menace et tout ce qui « l'habille » de protections tend à s'effondrer.

744. David Le Breton, *Anthropologie du corps et modernité*, op. cit., p. 195.

De cette déroute, de ce « désir » de repli, de ce grand « désappointement », le corps en est le support et exprime la fragilité de son être face à la désolation : le corps est langage. La durée de l'accompagnement est liée à cette fragilité qui résulte d'une rupture sociale ancienne chez un homme ayant construit une vie sociale remplie avant son effondrement.

2.2 — Le corps comme expression de dépendance ou nécessité à l'accompagnement

À l'inverse, le corps peut être l'expression de la dépendance du sujet à l'accompagnement, à moins qu'il ne soit que l'expression de la fragilité du sujet et du besoin de sécurisation qui justifie alors l'accompagnement. La manifestation d'un besoin d'Autre pour faire face au monde.

Une autre expression du désolément. Extraits de la synthèse de Julien G

Julien G. a 34 ans lorsqu'il entre dans la recherche-action en février 2017 dans le cadre d'un ASI assuré par Aline du CCAS afin d'effectuer une aide à la gestion; l'objectif est de sécuriser son maintien au logement. La demande émane d'un infirmier du Centre Médico-Psychologique qui le suit (sur les conseils du chercheur). Préalablement, il avait séjourné au CHRS le Cap, période où il avait obtenu une AAH pour des troubles occasionnés, entre autres, par une agression (aux alentours de 2010) ayant entraîné un grave traumatisme crânien invasif avec coma. Julien G. travaillait alors en Angleterre comme cuisinier dans la restauration depuis de nombreuses années. On note un relogement hâtif sur l'extérieur du CHRS ; il semble qu'il était en décalage de comportement par rapport à l'attendu du lieu.

Il consomme de l'alcool et du cannabis depuis fort longtemps (très antérieur à l'agression).

Au niveau du SAA : son accompagnement aura duré 11 mois et nous avons à notre disposition 16 relevés pour lesquels nous observons une grande variabilité des cotations sur l'accompagnement qui oscillent entre 1 et 9/15 [...].

Les items les plus fluctuants concernent le comportement, le corps et les vêtements, et dans une moindre mesure, le discours. Les commentaires ont permis de caractériser par des signes visibles l'expression de la détresse psychique de monsieur. Ainsi, pour exemple, selon qu'il porte — ou non — son bonnet sur la tête, et la manière dont il le porte; nous avons remarqué que cela révélait son état et sa disponibilité psychique.

Sur l'ensemble de la courbe, on peut percevoir, malgré les fluctuations, une tendance lente à l'amélioration globale des relevés au fur et à mesure que se déroule l'accompagnement.

Dans une première lecture, l'on s'aperçoit que la prise de toxique influe négativement, comme on peut le remarquer sur le relevé du 2 mai 2017 (9/12); ce jour, il se présente au CCAS, sans rendez-vous, fortement alcoolisé, insécurisé, sans vraiment comprendre pourquoi il est venu. Aline note depuis le début de son accompagnement sa nature anxieuse et in-sécurisée, qui peut être parfois à la limite de la méfiance. Sur la fiche du 5 mai, alors qu'il reparle de ce passage au CCAS trois jours auparavant Aline note : « Monsieur parle d'une "crise", il a tout oublié... En est inquiet, et rassuré en même temps d'être allé au CCAS dans cet état se mettre à l'abri (lieu sécurisant pour lui) ».

Une seconde lecture permet de voir que les trois plus mauvais relevés n'arrivent pas à n'importe quel moment dans l'accompagnement :

– Entre le 27/04 et le 02/05, Julien G. est accompagné sur une structure associative dont la mission est de lutter contre l'isolement psychique et qui reçoit plus particulièrement des personnes souffrant de troubles psychotiques. Il se montre très exubérant lors de cette visite. L'isolement ressenti est au cœur du sujet (et des sujets qu'il croise), la visite au « Club m'aide »⁷⁴⁵ lui renvoie certainement à cette réalité d'un isolement désolant; elle met en lumière ses

745. Il s'agit d'un groupe associatif d'entraide mutuelle pour personnes souffrant d'isolement ; il s'adresse en priorité aux personnes atteintes de troubles psychotiques (dont monsieur ne souffre pas).

difficultés qui, pour lui, s'inscrivent dans une histoire de vie particulière avec une rupture déjà installée progressivement avant que l'agression ne favorise l'effondrement.

– Le second pic du 21/08 fait suite aux vacances d'Aline, il arrivera au CCAS sans demande d'aide, expliquant qu'il avait beaucoup consommé et rien fait comme démarches. De plus, les pompiers étaient intervenus chez lui sans qu'il ne sache exactement dans quel contexte. Devant la dégradation, une hospitalisation lui est proposée avec l'éventualité d'une prise en charge en addictologie, il acceptera.

– Le Troisième pic s'étale sur une période plus longue, et est noté sur les relevés du 26/09 et du 10/10/17 (7/12). L'on remarque qu'il correspond à des rendez-vous programmés, importants et sources d'inquiétude ; l'un était avec son propriétaire afin d'effectuer des démarches administratives où il se montrera très angoissé, et l'autre lors du rendez-vous avec le juge des tutelles.

Ainsi l'extérieur renvoie des « choses » inquiétantes qui interroge la perception qu'il a de lui-même, la honte sociale peut-être, et la perte : cela l'insécurise. Si l'alcool, le cannabis et le retrait social favorisent la protection, le retour du réel favorise l'expression de la douleur de l'esseulement, du sentiment d'abandon, et de désappartenance. À ces moments précis, le corps est le support de cette douleur et de cette tentation de coupure d'avec soi-même (d'oubli de soi).

À la sortie de l'hospitalisation, comme à la fin de l'accompagnement avec la mesure de protection des biens, on note un score très faible : 1/12 et 2/15; il évoque une sécurisation manifeste de son lien avec le monde extérieur. Mais les effets sont fragiles et incertains (le dernier rendez-vous de fin de suivi faisait suite à un séjour de trois semaines dans sa famille en Charente, auprès de laquelle il avait un temps espéré pouvoir se rapprocher).

Aujourd'hui, il y a toujours des fluctuations et des consommations. L'objectif initial de l'accompagnement est atteint, avec de surcroît un renforcement de la prise en charge en soin psychologique, et une sécurisation du quotidien : gestion et vigilance contre le risque d'envahissement dans son logement.

Cette fragilité n'est pas sans relation avec son histoire de vie « détachée » entre les voyages professionnels des parents, la séparation de ceux-ci; il a été un peu laissé à lui-même depuis longtemps, presque de l'abandon, et pratique une consommation de toxiques très jeune. Au total, les difficultés sont antérieures au trauma crânien, celui-ci vient « vulnérabiliser » une histoire de vie déjà marquée, et rendre plus expressive la variabilité des relevés face aux « interrogations » du « monde commun ». Cette situation montre l'intérêt d'adjoindre au SAA la reconstruction d'une histoire de vie; ainsi, comme dans le cas de Julien G., s'arrêter à une explication par le coma et le trauma crânien serait très incomplet et réducteur pour comprendre l'ensemble des déterminants de cette trajectoire individuelle.

La situation particulière de Julien G. illustre de manière assez exemplaire une situation de vulnérabilité cumulée qui potentialise le chemin de désolation, et où viennent s'agglomérer des déterminants sociaux, psychosociaux, familiaux, physiologiques, psychologiques et historiques. Comme dans la plupart des situations, elle est composée d'un écheveau de déterminants qui font de chaque situation une « particularité ».

Dans cette situation, l'observation met en évidence la fonction sécurisante de l'accompagnement dans le temps : il lui permet d'affronter ses obligations sociales malgré les aléas dus aux prises de « toxiques » et la mésestime de lui-même. Nous remarquons que le corps s'exprime davantage par son abandon dans les moments où les « choses » sociales l'interrogent dans son identité. Mais ces « choses » l'interrogent également dans ses « attachements sociaux », ses appartenances sociales fragiles et son grand isolement, et dans ce qu'il a perdu depuis le traumatisme crânien : le travail et, en quelque sorte, le sens de son existence. Sa place dans ce monde d'aujourd'hui où l'exigence d'apparaître est de plus en plus individualisée : ce qu'il avait conquis « seul » alors qu'il était cuisinier en Angleterre et qui n'est plus. Ces moments de grandes dégradations physiques sont tous en lien avec des moments d'« expositions » sociales qui mettent en lumière son « image de soi » blessée et ses difficultés. Elles se révèlent lors de la visite au Club m'aide, dans les démarches administratives auprès de son propriétaire et auprès du juge des tutelles, et enfin, lors des vacances d'Aline. Ces trois moments interrogent son « être » dans sa capacité à « être » encore, des moments où le monde extérieur lui redevient menaçant

(voir insensé) à cause de ce qu'il a perdu. À ces trois moments, il remet son bonnet sur la tête, cachant la cicatrice de l'agression ; cette trace sur le crâne fort peu visible devient alors le stigmate social de ses pertes et de ses difficultés, de son handicap. « Le stigmate n'est pas une nature imposant son infortune à l'acteur, il est un ajout social au cœur d'une relation, une signification et une valeur posées du dehors sur un caractère physique. »⁷⁴⁶ : nous dit Le Breton. Ici c'est également la manifestation du retour du stigmate ancien (celui qui fut le support de moquerie lors de son enfance à l'école) ; il l'avait dépassé par son inclusion professionnelle, mais il revient comme en écho traumatique après l'agression et la marque sur le corps.

Dans cette situation, le besoin d'Autre apparaît sur le corps, et le rôle soutenant de l'accompagnant sécurise (ou insécurise par son absence) pour affronter le « retour du monde » et le sentiment d'isolement.

L'exemple de l'accompagnement de Damien L. est également instructif à ce sujet. Reprenons quelques extraits de la synthèse des fiches de suivi d'accompagnement.

L'insécurité des liens s'inscrit sur le corps. Extrait de synthèse de Damien L. (21 ans)

... Après plusieurs semaines où Sophie (CDHAT) aura beaucoup de mal à le voir, Damien passe enfin régulièrement à son bureau : « mais alors, toutes les semaines ». Elle lui donne alors la conduite à tenir dans les démarches qu'il doit entreprendre, l'une après l'autre. Ce qu'il fait.

[...] Il est notable que dans ses conditions de sécurisation, Damien L. échange par mail et texto avec Sophie, et rend compte chaque jour des démarches accomplies. Il dira d'ailleurs à Sophie : « Il faut que l'on avance ensemble, comme ça je suis rassuré et je sais que je ne vais pas oublier les choses. » Cette remarque révèle une insécurité profonde qui altère gravement ses capacités d'organisation. La relation à l'autre comme support de sécurisation est essentielle ; cela transparaît sur le corps. [...]

Courant février, alors que le discours est adapté, Damien L. évoque à nouveau des difficultés familiales : des tensions, des demandes d'argent et de contrôle sur ses ressources financières viennent l'ébranler. La feuille du 26 février est révélatrice de la vulnérabilité liée à l'insécurité acquise de Damien L. et à la difficulté de faire confiance à ses parents, comme aux autres en général. Ce jour-là, il finalisait avec Sophie la demande de curatelle renforcée ; la tension n'avait jamais été aussi élevée, il était envahi par la peur (de plus, il s'agissait du jour anniversaire de son père décédé, il aurait eu 65 ans). Sophie note alors « Il est sacrément isolé ! ». Sur cette feuille de relevé le discours est à 1, le comportement également : il ne tient pas en place, les vêtements (2) sales et malodorants, et elle cote le corps à 3. Elle ajoutera en commentaire qu'un travail sur l'estime de soi lui serait utile, lui qui a toujours été rabaissé. [...]

Au total, ses relevés sont intéressants ; ils mettent en évidence — de manière quasi caricaturale — l'impact que peuvent avoir des situations d'insécurité sociale sur la capacité des personnes à se mobiliser pour elles-mêmes et à s'autonomiser. Leurs expressions en termes d'hygiène révèlent le rôle prépondérant des liens de soutien (familiaux ou d'accompagnement) dans la sécurisation. Cet impact est d'autant plus fort que ce jeune cumule d'autres vulnérabilités : une enfance empreinte de maltraitances et de rabaissements ; (sa demi-sœur, légèrement plus âgée et qui l'accompagna lors de la reprise d'accompagnement, a subi les mêmes comportements de la part de l'ensemble de la famille ; ces comportements seraient en lien avec leurs difficultés d'apprentissage [déficience cognitive] pour lesquelles ils ont été rabaissés et moqués par les autres membres de la famille). Un parcours scolaire adapté aura un temps court permis une insertion, mais il est le support de disqualification, renforcé par une absence de personnes-ressources bienveillantes dans l'entourage.

De plus, il faut relever que la variabilité observée ici chez ce jeune répond directement à des événements déstabilisants en lien avec ses relations sociales, bien plus que ses ressources. Ce qui sécurise et insécurise, c'est le lien à l'autre ; et cette insécurisation du lien chez Damien L. s'exprime à travers une perte d'attention au corps et à l'hygiène. Ceci nous amène à poser cette question déjà soulevée préalablement, l'insécurité dans l'enfance ne potentialise-t-elle pas la vulnérabilité sociale face à la désolation (la perte du lien à l'autre et au monde) ? Quelles que soient les tranches d'âge, n'y a-t-il pas concordance entre l'insécurisation de l'existence issue de l'histoire de vie et cette fragilité à être au monde qui s'exprime par les « respirations » du corps ?

746. David Le Breton, *Anthropologie du corps et modernité*, op. cit., p. 205.

Ce que nous remarquons tout d'abord dans l'accompagnement et le suivi du SAA de ce jeune homme, c'est la grande « sensibilité » de son hygiène face aux situations d'insécurité sociale. Ce fait est d'autant plus notable que dans l'ensemble, les plus jeunes présentent des « relevés » moins marqués sur le SAA que les plus âgées (cotations moins élevées et amplitudes plus faibles sur la courbe de suivi). Si les situations d'insécurité sociale concernent les démarches administratives chez lui, elles se révèlent plus fortes lorsque la tension relationnelle avec sa famille s'accroît ; la fragilité des liens primaires potentialise son insécurité sociale. Avec son accompagnement bienveillant et vécu comme soutenant, cela transparait sur lui ; ce lien l'assure psychiquement. Il retrouve des capacités d'autonomie dans les démarches surprenantes et tout d'abord insoupçonnées. D'ailleurs, ce lien nouveau l'assure au-delà du temps de l'accompagnement : il saura y faire appel pour une aide ponctuelle plus d'un an et demi après la fin de celui-ci (début 2020, il est en logement, a retrouvé une activité salariée, et démarre une relation de couple).

2.3 — L'effondrement social s'inscrit sur le corps

Mr Christian B. (44 ans) a eu une situation sociale ascendante jusqu'en 2014, date de l'agression par arme à feu et des menaces de mort qu'il subira à l'époque. Si dès le départ de l'accompagnement, il s'inscrit très facilement et efficacement dans les démarches avec Sophie du CDHAT, la suite de l'accompagnement se révélera impossible à mener. Une fois le déménagement effectué, il ira s'enfermer dans un discours de victime qu'il « opposera » à son accompagnatrice. Celui-ci n'aurait pu être qu'une protection pour la maintenir à distance, une simple façon de refuser aide et assistance, un rejet par la production d'un discours barrage — un « discours attendu » — sans altérations de sa sociabilité ; mais ce fut plus que cela ! Bien sûr, son discours de victime était à la fois l'expression d'une réalité qui venait s'inscrire dans « l'air du temps » ; mais ce discours venait l'enfermer dans une identité et une détermination tronquée, et faisait syndrome. Un discours de victime persécutée et enfermée dans la répétition du malheur :

C'est pas ma faute, parce que rien n'est de ma faute. [...] Ah ! bien sûr, j'aurais pas vécu ça, ça ne serait pas pareil du tout ; j'aurais eu des parents normaux. [...] quand tout va bien, tout le monde est bien, et quand on est dans la merde, tout le monde vous laisse tomber : alors finalement comment voulez-vous vous en sortir ? [...] Et la famille ? Plus personnes du tout, ils ont fait une croix sur moi. C'est pas la peine qu'ils téléphonent, si y ont pas voulu comprendre, moi qui ai toujours aidé.⁷⁴⁷

Exprimant ici le sentiment de solitude, de rejet, mais en même temps, l'impossibilité d'accéder à quelques liens que ce soient, dans une sorte de « ils ne peuvent rien pour moi ». Dans cet entretien dont sont extraites ces quelques phrases, on peut lire son impossibilité à recevoir de l'aide ; elle englobe tous les champs : les soignants de la psychiatrie, le centre Médico-Psychologique, les anciens amis du sport, les collègues de travail, et l'accompagnatrice du dispositif...

Une fois le besoin-crise passé (le relogement), l'effondrement social se met à nouveau en place. Il vient s'inscrire visiblement et durablement sur le corps, par de la perte d'attention à son hygiène, à sa présentation ; mais aussi, par la perte de l'espace privé (et de l'intime) avec l'envahissement du logement par des personnes des « bords de rue » et enfin, par l'accroissement de l'addiction.

L'enfermement victimaire et le corps. Extrait de la synthèse de Christian B.

747. Extraits de l'entretien récit de vie n° 1.

L'accompagnement débute en novembre 2015, Christian est dans son ancien logement et en « longue maladie » des suites traumatiques de cette agression. Avant celle-ci, il travaillait dans les ateliers de mécanique des services techniques de l'agglomération et pratiquait des compétitions sportives de courses à pied dans les clubs de la région. Cet accompagnement se terminera en novembre 2016 avec des tentatives de soutien jusqu'en juillet 2017 par le CDHAT. De même, je tenterai de garder un lien téléphonique jusqu'à ce jour, sans vraiment de résultats. En septembre 2017, je l'appelle et je note sur mon carnet d'enquête : « La voix est bonne, n'a pas envie de visites. Mais me parle de sa vie (l'entretien téléphonique dure plus de 30 min), il est retombé dans la boucle de ressassements sur sa vie, son père, etc. Et ajoute : “à quoi ça sert d'aller au CMP pour raconter toujours la même chose ?!” ».

Les courbes du SAA sont ici très illustratives de l'effondrement social qui s'installe dans la seconde partie de l'accompagnement.

Alors que le suivi se met en place, Sophie, du CDHAT, note qu'il sort beaucoup et rencontre des amis; puis très vite, il se saisit de l'accompagnement et du projet de déménager pour un logement adapté à ses ressources. En mars et avril 2016, Christian B. est mobilisé, il gère l'ensemble des démarches, et le lien est vécu comme soutenant, les relevés du SAA s'améliorent, et l'hygiène et la présentation sont sans particularité. Le logement est investi, puis très vite, est observée une dégradation de son entretien.

Après mai 2016, l'ensemble des items du SAA sont altérés rendant compte d'une perte de capacité ou de « volonté » de Christian B. à se mobiliser pour lui-même. (Les relevés sont à partir de cet instant entre 8 et 10/15.) Y sont notés alors beaucoup d'oublis dans les démarches qu'il doit accomplir pour maintenir ses ressources ou autres. Ces oublis, nous pouvons supposer qu'ils soient de protection, mais ils lui font courir le risque de la rupture de droits (il oublie de renvoyer ses prolongations de « longue maladie »). À partir de ce basculement, lors des visites de Sophie, il mobilise les temps d'entretien par un discours productif et enfermant de dépréciations, de malheur, de souffrances psychiques, de plaintes de victime, associé au sentiment d'être abandonné. On assiste également à une remontée des souvenirs traumatiques de son enfance faite de violences paternelles, de peurs, et du récit répété des nombreuses fuites de la famille avec sa mère. Ils viennent alimenter la souffrance psychologique de l'agression par arme à feu dont il a été victime (début de la rupture sociale) et le sentiment qu'il est condamné à celle-ci. Cette mise en sens alimente une idéation suicidaire sans actes (comme autant d'appels à l'aide⁷⁴⁸); le discours envahit progressivement l'ensemble des items, et fait écran à toute autre possibilité d'aides, quelles qu'elles soient : administratives, judiciaires, de santé, etc. Tenant en quelque sorte Sophie à distance.

Parallèlement à cette dégradation, il sort de moins en moins, se laisse « envahir » dans son logement par des « amis » avec qui il consomme alcool et toxiques. Et tout en se plaignant de leurs absences, il rompt les liens familiaux et amicaux de ses appartenances d'avant (travail et sport).

En novembre 2016 [...], il adopte à partir de ce moment un look punk ; peut-être dans l'espoir de changer de peau ou pour atténuer son laisser-aller physique ? Comme l'affaire concernant l'agression subie n'est pas jugée, il est possible que Christian B. se retrouve comme bloqué dans cet entre-deux d'insécurité psychique comme si le temps s'était arrêté.

Si l'on reprend les fiches de relevés et leurs commentaires, contrairement à d'autres situations où les relevés varient en fonction des aléas de l'accompagnement, on ne retrouve pas d'autres événements venant impacter ceux-ci.

Nous assistons plutôt à la constitution progressive d'un glissement social inexorable de rupture qui se confirme par les reports multiples de reprise du travail... L'attention au corps semble s'être dégradée durablement.

Au total, si la mission initiale de l'accompagnement social est remplie (le relogement), elle n'est pas sécurisée ; l'état social et psychologique s'est détérioré malgré le lien avec le Centre Médico-Psychologique tout proche; il a refusé le relais social proposé par Sophie. On note chez Christian B. — outre une répercussion post-traumatique de l'enfance l'enfermant dans un discours de victime — un fort sentiment dépréciatif. Parallèlement, une quête de reconnaissance préexiste, elle l'a sûrement amené à faire de la compétition et s'est transformée en plainte victimaire; associée à cela une forte honte sociale qui peut être à l'origine de ses consommations et de sa prise de toxique, de sa rupture des liens antérieurs et de son repli.

748. Les appels à l'aide de Christian B. sont plutôt inaudibles. Si sa vie a été terrible dans son enfance et s'il est fort probable que l'agression est la cause de son réveil traumatique, la posture de victime qu'il prend et la reconnaissance qu'il demande à travers celle-ci mène l'autre qui le reçoit dans une impossibilité d'agir. Soit l'autre ne prête pas attention à la plainte et il nourrit le discours d'abandon et ce sentiment d'être seul au milieu des autres, soit il reconnaît sa posture de victime « quasi essentielle », et dans ce cas, s'empêche de tout aide possible pour lui.

Cette situation⁷⁴⁹ montre comment le corps qui fut hier l'enjeu de son investissement, de sa sociabilité et de son renforcement narcissique par le sport et la compétition devient le support visible de son effondrement social. Ce corps entraîné chaque jour en joggant, avec lequel il avait « construit(s) pied à pied une sorte d'abri pour rester maître de soi ou du moins produire la conviction d'être enfin soi », ⁷⁵⁰ s'est effondré ; il ne lui permet plus d'affronter le monde.

Ce « *sur-corps* » protecteur, « perforé » par l'agression, est redevenu inhabitable. Il laisse « paraître » sa grande vulnérabilité à la désolation ; mais plus que cela, il interroge également la fonction d'accompagnement. Comment continuer alors qu'il ne semble plus abordable ? Comment arrêter alors que les signaux visibles sur le corps de sa vulnérabilité sont flagrants ? Comment maintenir une veille ? Sophie se retirera à petits pas en laissant la porte ouverte...

2.4 – *Le corps expression de l'absence d'évidence « naturelle » d'être au monde*

La situation de Jonathan a déjà été évoquée à de nombreuses reprises. Précédemment, j'avais signifié le fait que son enfance de placements et de « dépendance » institutionnelle avait altéré ses ancrages premiers ; cela l'avait conduit fort probablement vers une attitude de passivité vis-à-vis du monde et « déterminé » ses postures de repli. Son peu d'évidence à être du monde s'inscrit sur le corps et témoigne de son « impossibilité d'être un individu et de s'investir comme sujet de son existence. »⁷⁵¹ Cette tentation de s'inscrire dans une relation d'aide « indéfinie », qui apparaît de temps à autre dans son discours, manifeste sa volonté d'y disparaître encore derrière un habit voilant sa honte d'exister et son « vide » existentiel. Sa quête de « blancheur » à lui-même transpire de son corps par sa difficulté à habiter son espace de l'intime comme privé. La synthèse de l'accompagnement est révélatrice à cet égard.

Un corps sans évidence. Extrait de la synthèse de Jonathan D.

Il a 20 ans lorsqu'il intègre la recherche-action en début 2017⁷⁵²; il vit au FJT depuis près de deux ans et demi, à la suite d'un parcours ASE dans deux familles d'accueil depuis l'âge de 3 ans ½. Il arrive sur la structure après avoir fait un CAP mécanique (parcours scolaire classique)... Entretien toujours des liens avec ses 3 frères et sa mère, il n'a plus de contacts depuis l'âge de 5 ans avec son père. Depuis son arrivée au FJT, Jonathan D. a rencontré une jeune femme au parcours social très chaotique avec qui il a rompu il y a peu. Il aura une fille Emma (un an et demi) qui sera placée en famille d'accueil très tôt après l'échec de l'accompagnement de sa mère à la maison parentale.

Nathalie nous présente un jeune peu autonome dans le « petit » quotidien : gestion difficile des papiers, de ses ressources, des démarches. Il présente un grand déficit dans la gestion de son hygiène et dans l'entretien de son espace de vie, à la limite de l'incurie parfois. Je le connais depuis son arrivée dans la structure⁷⁵², et la question de l'hygiène a toujours été au cœur de l'accompagnement ; la situation s'était aggravée à l'époque où il partageait un studio avec la mère de sa fille. [...] Son éducateur ASE sera toujours très présent pour le mobiliser et défendre sa situation devant les instances du conseil départemental (jusqu'à ses 20 ans révolus).

Au début de l'année 2017, Nathalie, lors de la présentation au groupe de recherche, disait de lui qu'il était très solitaire, et n'avait que très peu d'amis. Il semblait d'une tristesse froide et résignée, et les relations avec les autres étaient compliquées. Il lui était difficile de trouver sa place au milieu d'eux, comme il lui était difficile d'ajuster la bonne distance relationnelle.

Les liens à l'autre ne sont pas d'une évidence naturelle tout comme la capacité d'en évaluer l'importance. Ces propos d'avril 2018 l'illustrent. Alors qu'il apprend par une ancienne amie de lycée (vivant à Caen) avec qui il est toujours

749. Déjà évoquée dans la sous-partie : « du discours de la colère au discours de la victime ».

750. David Le Breton, *Anthropologie du corps et modernité*, op. cit., p. 236.

751. David Le Breton, *Disparaître de soi : une tentation contemporaine*, op. cit., p. 82.

752. Comme Cynthia A., je connais Jonathan D. depuis son arrivée sur la structure et les ai vus cheminer. J'ai reçu Jonathan D. en entretiens de soutien psychologique très tôt après son arrivée, et jusqu'à ce jour, je le vois toujours régulièrement. C'est en partie sur ma suggestion que leur a été proposés de participer à la recherche-action.

en contact, le décès d'un camarade de classe dont il n'arrivait pas à se souvenir, il commente par ces mots. « Cela devait être un ami important, si mon amie me l'a dit. » Oubli de désaffection ou posture de protection ?

Au niveau du SAA : nous avons 8 relevés pour la période observée de 10 mois. Sur ces relevés, on observe deux caractéristiques particulières. Tout d'abord, les cotations sont très élevées (par rapport à notre panel) pour un jeune de 20 ans. Et cela d'autant plus qu'il est hébergé, a des ressources garantissant le minimum, mais stables, et un entourage professionnel plutôt disponible. D'autre part, de fortes variations sont observées, mais elles ne renvoient ni à un comportement addictif ni à des insécurités « sociales » immédiates en termes d'hébergements ou de mises en danger physiques comme dans les problématiques de rue. [...]

Si nous avons recueilli les relevés depuis le début de son séjour, nous aurions observé les mêmes grandes fluctuations (voir avec des cotations plus élevées).

Avril 2017. Le SAA est 7/17, tous les items sont concernés, avec au premier plan : l'habiter (2) et le corps (2). L'entretien de son logement nécessite des sollicitations constantes. Nathalie (FJT) lui prête une grande tristesse, qu'elle relie à la rupture avec la maman d'Emma. Dans le commentaire, elle écrira : « semble préoccupé, voire vide... ». On ne peut nier l'écho de la séparation qu'il a, après des mois de tergiversations, actée ; relation que nous supposons maltraitante et dégradante pour lui.

Un mois plus tard lors de la réunion partenaire, elle ajoutera : « Avec sa formation AFPA, je dirais qu'il va mieux, mais il ne se projette pas au-delà. Il vit dans les conseils des autres, s'il n'est pas accompagné à l'issue, il n'y aura pas d'apprentissage ». Comme s'il n'avait aucune pensée en propre qu'il ose affirmer.⁷⁵³

L'impossibilité de s'affirmer comme sujet est aussi ce qui transparaît dans cette autre remarque de son accompagnatrice : « Et quand il va en visite voir sa fille, il n'ose pas prendre sa fille. » Il est comme enfermé dans une « coquille » de vie sans savoir-être et sans maîtrise de son destin, et cela altère sa capacité à être en lien même avec les êtres qui lui sont chers. Son attitude s'oppose en cela à ce que sont généralement les attitudes des jeunes de son âge.[...]

Juin 2017 : la cotation du SAA est identique à celle du mois précédent (7/15). C'est la fin de sa formation maçonnerie à l'AFPA. Et s'il n'a pas le résultat de l'évaluation, il sait qu'il est trop lent, et qu'il lui a été impossible de montrer ce qu'il sait faire; (comme s'il était dans l'impossibilité d'affirmer cela : en impossibilité de paraître.) Toutefois, il se dit être en recherche d'apprentissage, demande à l'animatrice du FJT de l'accompagner. Il ne sait pas faire seul, initier seul, se mobiliser seul pour faire ses démarches, « évitant du monde » : « Il a besoin d'un cadre pour faire les choses. Il faut que je le prenne par la main, ça me plaît pas, mais je suis obligée de le prendre par la main ». Pourtant Jonathan D. sait faire « techniquement » les choses. Alors que nous discutons ensemble de ses difficultés dans l'hygiène, il dira avoir le sentiment de ne pas avoir appris comme les autres enfants, et qu'à ce titre, il se sent différent⁷⁵⁴.

Lors de la réunion de juin, nous apprenons qu'il parle à nouveau de son projet d'armée ou de gendarmerie. Mais il ne semble pas avoir de projets à lui ou pour lui-même. Si l'on reprend tous ses projets, ils ne sont que l'expression du désir des autres. Ce sont ceux des travailleurs sociaux, de son frère, de l'éducateur qui, au terme de l'accompagnement ASE, tente de sécuriser son devenir pour l'inscrire dans un « temps plus long » qui lui permettrait de se construire.

Il a été réorienté vers le PLIE (programme local d'insertion pour l'emploi) dépendant de la mission locale, c'est aussi le dernier renouvellement des ressources de l'ASE (contrat DJIM).

Août 2017. Le SAA voit poindre une amélioration significative (4/12), l'hygiène est sur tous les items en amélioration, seul le discours reste constant. L'accompagnatrice relève toujours cette « contradiction émotionnelle » : sa voix, son visage n'exprime aucune des émotions qu'il peut évoquer (joie, tristesse, juste parfois son visage se montre plus ou moins fermé : froideur émotionnelle). Jonathan D. est dans les démarches pour tenter d'intégrer la

753. Lors de cette réunion, le constat fut fait que, avec plus ou moins d'intensité, cela touchait l'ensemble du public accompagné : le désinvestissement, l'absence de projet, l'incurie (bénigne ou maligne).

754. C'est également ce que me rapporteront d'autres jeunes (femmes et hommes) vivants au FJT ou sur d'autres structures de leurs primoapprentissages lorsqu'ils furent placés. Le sentiment d'avoir appris « comme à l'école », les choses du quotidien, mais pas « à côté » dans la « chaleur » des liens familiaux, « pas comme les autres ».

gendarmerie (comme son frère aîné qui vient d'être reçu à ses tests), en cas de rejet, il parle de faire un service national volontaire. Cette amélioration est constatée au retour de son rendez-vous. « Je l'ai vu à son retour, et par rapport au SAA : c'est la première fois qu'il était apprêté, que je n'ai rien senti dans le bureau ».

Septembre 2017 : la cotation du SAA est la même que le mois précédent. Il est allé passer des tests de la gendarmerie. Il se fait par ailleurs des soucis pour son petit frère qui fugue sans cesse du foyer d'accueil où il est normalement hébergé pour revenir chez sa mère; et surtout pour Emma, elle a de graves soucis de santé (il ira visiter un lieu d'accueil de jour pour sa fille), son accompagnatrice dira : « Il est inquiet aussi pour son petit frère. Il exprime ses inquiétudes, il en parle, mais ça ne se voit pas sur son visage, sauf par rapport à sa fille... Il dit, mais on ne voit pas les émotions. » Toutefois, il semble s'être passé comme une ouverture, bousculé peut-être par l'urgence d'agir (professionnellement, personnellement et familialement) et « assuré » par l'accompagnement ? Il semble se mobiliser davantage, comme une mise en mouvement. Parallèlement, il est constaté qu'il développe des relations sociales amicales (ce qui est nouveau). Mais il me dira dans les mêmes temps : « je suis isolé, mais en même temps quand je suis avec les gens je me sens seul. » Évoquant en cela cette forme de solitude et de difficulté à être en lien avec l'autre — même en sa présence — qui est aussi le propre du sentiment désolant et de la mélancolisation du lien social; elle peut être plus ou moins prononcée.

Octobre 2017 : la cotation SAA n'a jamais été aussi bonne 1 ½. Il semble développer sa vie privée et sort avec ses amis; il n'est pas retourné chez sa mère depuis deux mois, maintenant ainsi à distance l'inquiétude pour son frère et peut-être également l'emprise des relations familiales sur lui. Le compte rendu de la réunion partenariale à son sujet est le suivant : « Ce qui est nouveau, c'est qu'il prend soin de son physique, son logement c'est beaucoup mieux. Le changement s'est amorcé depuis cet été, il n'y a plus d'odeurs. Nadège (responsable de l'hébergement du FJT) remarque que "tout suit, l'évolution semble globale » ».

Mais sa référente reviendra encore sur le décalage émotionnel qu'il affiche lorsqu'il évoque les choses dont il dit être « être très triste »; il présente alors une attitude de froideur et d'impassibilité tendant vers l'apathie révélant une coupure entre soi et soi (pour vivre).

En novembre, Jonathan D. fait une demande de visite médiatisée tous les quinze jours pour sa fille (toujours sur l'impulsion de son accompagnatrice). D'autre part, sa fille a rencontré des spécialistes à Paris, elle ne serait pas en risque vital cardiaque comme semblaient le craindre les médecins qui la suivent ici. Les tests de gendarmerie n'ont pas permis qu'il soit retenu (manque de culture générale), et son éducateur fait alors une demande de service militaire volontaire (il n'y aura pas de suite). C'est aussi à cette période qu'il rencontre une nouvelle « petite amie ».

Janvier 2018. La cotation est à nouveau remontée à 4/12, avec le retour des difficultés d'hygiène corporelle et dans le logement. Mi-février, fin du contrat Djim, il doit trouver des formations rémunérées et des stages (Tati actuellement, GIFI à la fin du mois), il est actuellement en formation/insertion « Valoriser et développer son talent ». Il a passé Noël seul avec les personnes restées au FJT, et n'a pas été invité dans sa famille. Il ne veut pas donner suite à la demande d'aller à l'armée (peur d'un second refus?... Toujours ce « déficit » émotionnel, une légère tristesse sur son visage fermé.

Mars 2018 : La cotation du SAA est à 1/12, avec seulement et toujours des difficultés d'hygiène dans le logement (qui risque de devenir un jour le prétexte d'une exclusion). « Ça va bien, dira-t-il » à sa référente, avec cette fois, une émotion en lien avec le discours ; il a réalisé ses stages, et va rentrer en garantie jeune en avril, ce qui garantira des ressources pour l'hébergement. Les liens avec ses amis et son amie se poursuivent, il passe le code dans le mois, et a repris l'activité théâtre sur le Foyer.

Depuis Mars, Jonathan D. a un peu travaillé en intérim, et il a été réorienté sur le CDHAT, dans le but de l'accompagner vers un logement autonome, il va bénéficier du RSA (parent isolé). Il continue à mobiliser ses relations sociales avec ses amis. La relation avec son amie interroge de nouveau; il s'y retrouve (ou s'y projette) en situation d'impuissance face à l'autre, et dans l'incapacité à agir sur son devenir : en attente. Nous avons vu dans les mois suivants réapparaître les mêmes fluctuations dans la mobilisation comme dans l'hygiène; il est permis de supposer qu'elles soient en rapport avec les difficultés propres à Jonathan D. à s'inscrire dans la vie du monde.

Au total, le regard porté avec le support du SAA nous permet d'extraire un certain nombre de remarques :

- Les difficultés et les vulnérabilités de ce jeune homme semblent anciennes et bien antérieures à son arrivée

sur le FJT.

- Nous avons ici la cotation en termes d'hygiène, la plus élevée pour un jeune de la recherche. Et si l'hygiène fluctue positivement, elle le fait en fonction de projection portée par les autres (accompagnants) dans laquelle Jonathan D. s'inscrit; et également en fonction des « ouvertures » qui se mettent en place (ressources, accompagnements, actions effectives, liens de proximité). La sécurisation de l'hébergement, la pression soutenante et bienveillante des accompagnateurs, le retour dans des relations amicales, la réalisation conjointe d'actes concrets (stages, etc.) permettent une amélioration à minima. Les acquis sont d'une extrême fragilité et semblent réclamer de la durée dans l'accompagnement ; cette situation interroge la confrontation entre deux temporalités, celle de la personne et de son « processus » de développement social, et celle qui est institutionnelle, du FJT et de l'ASIG.
- Le SAA et sa mise en relation avec les événements de l'accompagnement permettent de mettre en évidence le lien entre rupture émotionnelle (entre soi et soi), difficulté à se projeter et à penser pour soi-même, et l'hygiène au sens global ; comme si la fragilité sociale en tant que capacité « évidente » et naturelle de l'homme à être en lien avec l'autre avait été fracturée, infractée, ou encore, « asséchée »...
- Son parcours s'inscrit déjà dans la circularité des parcours de l'ASIG : ASE, FJT, contrat DJIM, PLI et Garantie Jeune, puis mesure ASI du CDHAT, comment peut-on imaginer la suite ? Quelle place peut-il avoir dans ce monde qui d'évidence ne lui semble pas commun ? Et quelle place est-il en mesure de revendiquer ? Comment peut-il « paraître », là où de sa place, il ne peut percevoir la possibilité de « sembler » ?

Avec cet exemple encore nous voyons combien, dans le monde de l'apparence, le corps est langage, la difficulté y est visible lorsqu'il est en difficulté à prendre place dans le monde. Là où l'individualisme et « l'autonomie », les temps courts et segmentés, l'efficacité immédiate et la rentabilité prédominent et définissent les actions d'aide et d'accompagnements, la vie de ce sujet court le risque de se transformer en dépendance sociale et en désolation.

3 — De l'alcool et des addictions : pratiques sociales et problématiques individuelles

Parler de l'isolement désolant, de son développement dans les conditions sociales d'aujourd'hui, sans parler des addictions serait une gageure. Le phénomène addictif est important dans les difficultés d'accompagnement des personnes, comme il l'est dans le rôle qu'il joue dans la sociabilité générale, en tant qu'« conduites sociales autorisées » (« manières sociales de “bien s'inconduire” »). Son impact sur le corps physique, psychique et médiateur de sociabilité est loin d'être négligeable. Par l'ensemble de ces faits, il joue un rôle non négligeable dans le développement de la désolation.

Dans la recherche-action et dans l'accompagnement, nous avons pu faire un certain nombre de constats :

- Dans presque toutes les histoires de vie, l'alcool (puis les addictions) est présent. Par ses débordements au cours de l'élevage, il a un impact important sur les ruptures comme sur les faits de violence infrafamiliale. Il apparaît explicitement pour 13/24 des personnes dans leurs récits.
- L'alcool et les addictions sont présents chez 19/24 des personnes accompagnées par les dispositifs partenaires de la recherche de façon plus ou moins bruyante.
- Au fil de l'accompagnement, nous nous sommes aperçus que la consommation influençait fortement le comportement en matière d'hygiène (telle que nous l'avons

définie) ; de plus, sa présence impactait plus massivement les variations entre les relevés d'accompagnement dans la durée.

- Souvent, la consommation s'est faite plus présente au fil de l'accompagnement : une expression peut-être de la difficulté de « réapparition au monde ». Au départ, la mobilisation partagée pour l'objet de la mesure d'accompagnement voile la problématique addictive quand elle existe ; mais elle peut réapparaître (ou apparaître) de façon plus massive dans le second temps de l'accompagnement (Christo L., Christian B., Paul H., Hervé C., Paul Émile L., Damien L., Jérémy N., Guy N....).

Ainsi dans presque tous ces cas, la présence de l'addiction met en difficulté l'organisation de l'accompagnement, tant social que médical. Elle favorise la vulnérabilité face à la violence, à la rupture, à l'isolement. Soit, elle est là depuis toujours et participe de la rupture et du processus de disparition et de désolation ; soit, elle (ré)apparaît dans la confrontation avec le retour du réel apporté par l'accompagnement : réel familial et social, économique, physique..., après parfois plusieurs années d'années sociales.

Pourtant l'on observe presque toujours une forme de réserve sur cette question qui se trouve souvent abordée lorsque réapparaissent les consommations sous la forme d'une valorisation négative de jugement et de complication. Mais peut-être faudrait-il interroger son apparition et sa « fonction » ? Faisons-nous alors face à la révélation d'une vérité cachée ou à l'aggravation d'une tendance découlant indirectement de l'accompagnement (une protection) ?

Listons les usages de l'alcool ou des produits : quels rôles ou fonctions prennent-ils dans la vie des bénéficiaires de notre enquête ?

1 — *L'alcool comme anesthésiant de la douleur morale d'origine sociale* ; elle peut réapparaître avec la mise en place de l'accompagnement, et être très présente en mettant en péril celui-ci (Christian B. 44 ans). Souvent installées dans un temps arrêté, certaines personnes ont construit une rupture avec leur vie sociale « d'avant » ou avec l'idéal social d'appartenance. Avec le repli, la perte des liens et des revendications de droits, la douleur sociale s'apaise ; la remobilisation pour soi générée par l'accompagnement peut entraîner le retour du manque des objets sociaux (perdus et hier idéalisés). L'alcool est alors, comme mode de protection, une addiction d'évitement. Ainsi Hervé C. (58 ans), chez qui dans les premiers temps d'accompagnement l'alcool ne semblait pas présent, ira en s'alcoolisant de plus en plus ouvertement à chaque mouvement d'accompagnement ; ainsi chaque pas vers une situation sociale plus acceptable, faisait rejaillir le manque des objets perdus, ainsi que la crainte de faux espoirs déçus (cette forme d'addiction fut un temps supposée chez Jean Paul M., observée chez Christo L.).

2 — *L'alcool (ou le produit) médicament* ; cette forme de consommation apporte un apaisement de l'esprit qui lutte contre les ressassements traumatiques, les pensées envahissantes ; elle « repose » et éteint l'angoisse : « *la quête est celle de l'absence.* »⁷⁵⁵ (Chez Jacky D., Christian B. de manière massive, et chez Julien G., Jérémy N., Paul Émile L., Amélie D., même si cette souffrance est d'origine sociale et traumatique).

Alcoolisme et addiction dans l'histoire d'Amélie

Amélie D. a grandi avec l'alcoolisme de son père. L'alcool est là lors des violences intimes qu'elle a subies et est le support de la honte sociale qu'elle découvre à l'école. Dans sa vie de rue, elle rencontre la consommation d'alcool et de cannabis qu'elle partagera avec son compagnon, et qui aura pour effet de provoquer le placement de sa fille. Reconnaissant qu'elle n'arrivait plus à gérer cette dépendance en couple, elle acceptera d'aller à la maison parentale à la naissance de son fils.

Pendant ce temps de la recherche-action, la problématique addictive au cannabis sera présente, justifiée par elle pour éloigner « les douloureux souvenirs » de son enfance et les cauchemars. « Ça m'a rongé une partie de ma mémoire.

755. David Le Breton, *Disparaître de soi : une tentation contemporaine*, op. cit., p. 89.

En fait, c'est depuis que je me suis arrêtée que tout me revient en mémoire, tous les flashes [traumatiques] » [...] « Y a eu un moment de mon sevrage que j'ai eu du mal à accepter, tout revenait, les images, ça refait mal, de nouvelles blessures ; parce que j'avais oublié certaines choses. » Il y aura des rechutes.
Cette fonction sera aussi reconnue par Christian B., même à l'époque de sa vie sociale très développée, il dira avoir besoin des produits pour mettre à distance les souvenirs, pour couper.

3 — *L'alcool comme source d'altération cognitive grave* : les prémisses sont difficilement repérables et évaluables sans le recours à une investigation par des services spécialisés. À ce stade, elle est fort peu reconnue comme source de perte de capacité à l'autonomie, tant par les accompagnés que par les institutions de l'insertion, de l'accompagnement social, voir même du soin. Ces manifestations sont renvoyées bien souvent à l'absence de volonté, au libre choix, et/ou à l'inconduite sociale ; l'altération cognitive liée à l'alcool n'est alors prise en charge que très difficilement et souvent tardivement (lorsqu'elle est devenue irréversible et souvent fort grave). L'identification de l'altération entraîne un changement du jugement social vers une reconnaissance « positive » de la personne. La difficulté d'accueil au CHRS de Christine A., puis les difficultés d'accompagnement de Sandrine (service logement ADSEAM) et de Cécile (Appui-Santé) jusqu'à son entrée en foyer-résidence, en sont l'illustration.⁷⁵⁶

4 — *L'alcool (et les produits) : une compagne de solitude et une organisatrice du temps* par le manque. Les besoins du corps totalement soumis au produit rythment le quotidien, et telle une horloge, entre manque et apaisement (oubli), ils organisent la journée. Le lever douloureux, les sorties nécessaires pour aller chercher le produit, les moments de repos, et même, les anticipations du lendemain, contraignent le sujet ; (prévoir le nécessaire : « 3 x 8.6° [bière] pour pouvoir se lever » et éteindre les pertes d'équilibre, les douleurs physiques et les nausées.) C'est parfois « elles » qui justifient le maintien du lien avec les référents sociaux pour les ressources (« les munitions »). Plus que n'importe quelles relations sociales, c'est une compagne exigeante, exclusive. Alors, une fois l'épreuve de la cure ou de l'abstinence passée, une fois ce combat en « corps en corps » terminé, surgit un ultime et redoutable abîme de solitude. Et cette question jaillit : que mettre dans un jour sans produit, dans un jour vide ?

Jacky D. nous raconte qu'après de nombreuses tentatives de cure, il partit dans une communauté thérapeutique pendant plusieurs années. Mais de retour à Cherbourg après une période de « coucou-night », la « tyrannie » reprit. Cette question se retrouve dans de nombreux accompagnements, après la cure, le « retour du manque de manque » et de la solitude ; s'y ajoute également, lorsqu'il y en a encore, le manque des liens sociaux associés aux consommations (Christo L. — 42 ans, Paul Émile L. — 33 ans, Christine A. — 60 ans).

Lien social et addiction

Paul Émile L. a connu les effets associés de l'alcool et la violence de son beau-père les toutes premières années de sa vie. Puis à 17 ans, il rencontre le cannabis et l'alcool qui, semble-t-il, prennent de plus en plus de place dans sa vie d'errance et de rue. Aujourd'hui, pendant le temps de la recherche, ses addictions sont au cœur de ses difficultés même si la consommation participe de sa sociabilité avec les « gars de la rue » et avec ses amis. Ils se retrouvent à 3 ou 4 personnes, achètent de la bière et « bougent » à la recherche d'un endroit où « se poser ». Cette consommation le met en danger pour sa santé, mais principalement pour le maintien de ses droits vis-à-vis de sa fille (ainsi, début 2018, il se verra retirer la possibilité d'avoir sa fille pour la nuit). Aujourd'hui encore, dans les soins (contraints par l'éducatrice de l'enfant) il est à la recherche d'une solution d'abstinence difficilement envisageable

756. Des études sur l'agglomération réalisées (entre autres) par une neuropsychologue de l'hôpital général auprès du public précaire mettent en évidence l'apparition relativement précocement d'altérations ; celles-ci touchent les fonctions exécutives (perte de l'inhibition, affaissement de la flexibilité mentale, diminution des capacités à la planification et à l'attention). Ces effets rendent plus difficile la capacité à l'adaptation, aux changements et à la projection, et favorise le retrait social. Cf. Morgane Fievet, Impact des troubles de l'usage de l'alcool : état des lieux, Master 2 de neuropsychologie de l'enfant à l'adulte UFR de psychologie – Université de Caen, sous la direction de Ludvine Ritz, 2019.

avec son mode de vie actuelle.

5 — *L'alcool (ou le produit) caché du jugement social.* Cette dimension est quasiment toujours présente. Elle se retrouve de manière éloquent dans la situation de Damien L., minimisée, semble-t-il. Le problème n'est jamais franchement évoqué ; pourtant, il n'a que 21 ans et a déjà perdu son permis de conduire pour cette raison. De même, Christo L. dénie totalement le problème ; et Guy N., dès le début de sa formation au lycée aquacole, cumule les arrêts maladie. Ne se protègent-ils pas du jugement social porté sur ses alcoolisations excessives ? Du leur, comme de celui que sans nul doute ils prêtent aux autres, jugement qu'en silence ces autres leur portent (très partagé et silencieux).

Le jugement social est contenu, minimisé, dans une sorte d'« entendu en commun », de non-dit concernant l'excès. Cette sorte de déni social partagé se confirme par la difficulté que peuvent avoir les accompagnateurs sociaux à évoquer cette question, comme les bénéficiaires (difficultés nettement plus minimales pour les soignants qui possèdent un discours technique plus neutre). Tout comme l'hygiène pour laquelle l'évocation est plus difficile encore, les questions de la consommation de l'alcool ne relèvent-elles pas d'une sorte d'« entendu commun » au cœur de laquelle siège la question du respect de l'intime et du sacro-saint respect du choix individuel ? Dans cette dimension, l'alcool est habitude et pratique ancienne, là depuis très longtemps, installée dans l'environnement social et familial avant qu'il ne devienne plus que l'unique compagne de vie. L'alcool « normal » d'hier est peu à peu devenu une pratique sociale rejetée, et critiquée à mots plus ou moins couverts, avec son monde social d'appartenance d'hier (ouvrier, manuel, rural, et déclassées d'hier) ; ce rejet favorise le développement d'une honte sociale des origines et de leurs pratiques addictives. Ainsi, ni Blaise F. ni Christo L. (par exemple) ne parlèrent jamais que du bout des lèvres de la pratique de l'alcool de leur père ni de leurs propres rapports à l'alcool. Cette critique qui s'inscrit dans l'évolution des pratiques sociales du « boire », et du « bien boire », cache un jeu de distinction sociale et de domination symbolique. Ceci nous amène à questionner la dimension identitaire et sociale de l'alcool.

6 — *L'alcool comme support de l'identité sociale* est inscrit dans les habitudes de vie et dans les schémas familiaux ou catégoriels. « *Chez les (nom de famille), tous les hommes boivent* » me disait il y a longtemps un homme vivant seul et au RMI à l'époque. Cette identification englobait les hommes de la famille, et par extension, les hommes de sa région d'origine. N'ayant plus pour seule compagnie que cet alcool qui rythmait ses jours dans les impératifs du manque, il lui fournissait en même temps cette identification à une appartenance dans ce « savoir boire ». Ainsi des pratiques spécifiques de consommations (comme des manières de parler) se retrouvent dans les différentes appartenances sociales. Elles sont le support de la constitution du sujet, et le support de reconnaissance au sein d'un groupe familial, de pairs, puis de goût (y compris en bord de rue comme pour Christo L., Guy N., Paul Émile L.). Nous pouvons dire alors qu'il y a de « bonnes » pratiques du boire pour chaque groupe d'appartenance ; en tant qu'outils de convivialité, le « boire » et le « manger » sont aussi des outils de distinction sociale définissant ce « bien boire », comme il y en est du « bien savoir ».

Si l'alcool est le support d'appartenance sociale (de sociabilité), et de ce fait un enjeu de lutte de reconnaissance comme un autre, à l'opposé, l'enfermement dans la dépendance et la modalité de consommation favorisent la désappartenance.

Appartenance et dépendance addictive chez Jean Luc G. (46 ans)

Sa situation fut déjà évoquée précédemment dans « le sentiment de solitude »⁷⁵⁷. Ainsi, nous l'avions laissé assis sur son banc aux abords du centre commercial des Éléis dans le centre de Cherbourg, il est en compagnie de son frère avec qui il partage sa vie. Reprenons ce que nous raconte son histoire de vie succinctement. Chez le père de Jean Luc

757. Références des évocations de la situation de Jean Luc G. en annexe VI.

G., ouvrier à l'arsenal, où il a vécu jusqu'à son décès (il avait alors plus de 40 ans), tout le voisinage passait, qui pour emprunter un outil, qui pour un service. Chaque visite était agrémentée du partage d'un verre de vin ou d'une bière. L'alcool social s'est transmis avec la convivialité de voisinage dans un monde ouvrier, aujourd'hui dépassée. C'est d'ailleurs dans ce monde qu'il ira puiser ses valeurs d'entraide et de service pour constituer son identité de sujet social, se définissant comme un aidant toute sa vie. Aujourd'hui encore, ils vont chaque matin s'asseoir sur le banc du centre commercial, et en reviennent chaque soir comme on va au travail, y côtoient des gens du « bord de rue », et espèrent croiser des personnes du Village de la Glacière où ils avaient vécu. N'attendent-ils pas le retour d'un temps passé idéalisé, celui de l'époque de l'arsenal et des solidarités ouvrières ?

Après cette présentation succincte de la dimension sociale de l'alcool (et des produits), nous percevons un peu mieux comment cette question traverse accompagnants et accompagnés dans leurs pratiques sociales. Ils partagent un « entendu commun » où se jouent tout à la fois les distinctions sociales, la reconnaissance, et les appartenances ; des conduites de consommation distinctes définissent en arrière-plan un jugement social sur les « manières du bien boire ». Jugement social, définition du « trop boire », et du pathos dans ces différents aspects psychophysiologiques s'interpénètrent les uns aux autres. La problématique de l'alcool et des produits sous-tend des questions d'enjeux, de positionnement, de distinctions et de domination qui, pour partie, en complexifie l'abord ; (il en est pour l'alcool comme dans la manière par exemple « de bien dépenser son argent » que l'on oppose souvent aux bénéficiaires des minimas sociaux.) Cet « entendu commun » de la distinction sociale sur cette question se transforme souvent en non-dits.

Perçu dans ses multiples dimensions, l'alcool ne peut être abordé simplement comme une inconduite sociale individuelle, même dans le cadre thérapeutique. Comme problème de santé publique majeur, il est nécessaire de tenir compte de cette diversité, et d'intégrer sa dimension plurielle et sociale pour communiquer.

« Vecteur » favorisant la désolation, l'alcool renforce la coupure avec le monde et avec le corps. La pratique de l'accompagnement d'exception nous apprend que souvent lorsque le corps — seul — se fait sentir à nouveau à l'esprit, il est bien malade. Trop souvent, l'accompagnement redevient possible lorsque le corps lâche (au mieux se relâche). Ainsi Francis L. (52 ans) fit un AVC, juste en fin d'accompagnement. Paul H. (57 ans) décéda des suites directes de ses consommations d'alcool pendant l'accompagnement. Christian B. (44 ans) en s'enfonçant dans les consommations à la fin de l'accompagnement devint inaccessible à celui-ci. Un an après la fin de l'accompagnement, Julien G (34 ans) décéda dans un excès fatal d'alcool et de produits ; il ne put rejoindre la proximité de ses parents en Vendée une fois ses problèmes de consommations résolus comme il l'avait projeté. Jean Luc G. (46 ans) décéda des suites d'une rixe lors d'une soirée alcoolisée (bien après cette recherche).

4 — Le corps : un langage qui a du mal à se faire entendre aujourd'hui. Et pourtant...

Dans les premiers temps de la recherche-action, l'usage systématisé du Support d'Attention à l'Autre ne fut pas simple pour tous les acteurs de terrain. Dans l'accompagnement, s'autoriser à porter un regard sur le corps « dans tous ces états » soulève une forme de désappointement. Nous avons pu constater que poser un regard anthropologique en termes d'hygiène sur ses congénères n'a pas été évident pour tous les acteurs ; ils ont eu plus ou moins de difficultés « morales » à son usage, selon leurs formations initiales⁷⁵⁸, leurs connaissances sur

758. Les soignants et les conseillères en économie sociale et familiale, à la différence des éducateurs et des assistantes sociales, n'eurent aucun mal à utiliser l'outil ; il est probable que leurs « goûts » et leurs formations initiales les ont amenés à avoir une posture professionnelle de proximité physique - du toucher, du sentir et de

la précarité, ou leur éducation. Celles-ci sont restées plus ou moins actives même s'ils avaient conscience de l'efficacité de l'approche pour évaluer cette vulnérabilité. Ainsi, comme le dit si justement Sandrine — devant ses difficultés à utiliser le support la première année — : « je me concentre sur le visage ». Cette posture est sans doute en lien avec la recherche d'une proximité humaine propre à notre civilisation.

Comme le rappelle Le Breton, la vue est le sens privilégié de nos sociétés de la modernité où « la saisie par le regard fait l'essentiel de son identité, l'enracinement de sa présence. C'est toujours par l'évaluation du visage que commence la rencontre entre les acteurs. »⁷⁵⁹ Le regard (dans le regard) comme attitude sociale est le résultat d'un savoir-être culturel, par respect, mais également pour ne pas trop voir ce que dit de lui ce corps devant soi. Le regard est un « contact, car le regard s'apparente à un toucher... ». Et si le regard est dominant dans la socialité moderne, regarder le corps « pour ce qu'il est », risque d'y soumettre les autres sens, l'audition, et l'olfaction ; c'est-à-dire, ne plus être en mesure d'entendre les propos de la personne de la même manière, la « sentir » davantage, et de « rentrer » dans son intériorité au-delà de l'apparence — celle du chaos de l'intime⁷⁶⁰. Souvent, les acteurs partenaires ont revu leurs perceptions premières avec l'usage du support ; soit, ils ont relativisé leurs inquiétudes vis-à-vis des personnes accompagnées ; soit, le plus souvent, ils ont augmenté leur attention, leur vigilance au vu de ce « second regard » que leur permettait l'usage du support.

Parler du corps n'est pas non plus chose aisée dans l'accompagnement, car : « De certaines choses, on ne saurait parler sans rompre la convention tacite, mais bien établie du savoir-vivre »⁷⁶¹. Et dans l'accompagnement, sa possibilité va dépendre de la posture établie ou prise par l'accompagnant, et de la reconnaissance de celle-ci par l'accompagné ; dans tous les cas, elle définit un jeu de proximité et de distance avec l'intime (nous verrons plus avant les complexités et les difficultés de ce jeu de dévoilement).

Et si le corps est un langage, il a du mal à se faire entendre pour ce qu'il est et dit « comme opérateur de toutes les pratiques sociales et de tous les échanges » lorsque ceux-ci sont entravés. Pourtant il réapparaît « derrière l'apparence » difficilement maintenue par le discours, quand il ne « supporte » plus l'image projetée sur lui et qu'il se fait « corps désaccordé » ; et quand enfin, on s'autorise à le regarder, au-delà du « regard socialisé », au-delà des mots seuls, avec humanité. Que dit-il ?

L'approche développée par l'usage du SAA illustre combien la désolation comme menace et comme réalité anthropologique est un processus évolutif qui s'inscrit au fil de la vie du sujet et de son âge. De plus, elle met en évidence combien ce processus est déterminé par les événements qui ont traversé cette vie, et combien la désolation se révèle par ceux qui la traversent.

Ainsi dans la sociabilité liminaire, derrière le recours aux protections, derrière le discours qui, tout en se donnant toujours à entendre, ne peut plus être le support de l'agir, le corps tend à se détacher de cet « apparaître ». Il peine à « sembler » dans le décor, à habiter le monde, au risque de réapparaître « hors corps » en envahissant les ressorts de la sociabilité la rendant impossible.

De l'ensemble de son utilisation, nous avons pu extraire un certain nombre de constantes qui caractérisent ses expressions.

1. Le maintien de l'hygiène, sans variations notables face aux conditions de vie, aux manques de ressources et aux événements sociaux, relève d'une capacité maintenue à la réalisation des liens sociaux et à la mobilisation pour soi ; et cela même s'il se réalise

ressentir, et de l'accompagnement au plus près des personnes - plus aisée avec l'intime et la primarité.

759. David Le Breton, *Anthropologie du corps et modernité*, op. cit., p. 161.

760. Les odeurs ne sont pas valorisées par le discours social, elles portent avec elle un jugement négatif de rejet (je ne peux pas le sentir !). D'ailleurs, « le discours social les stigmatise ou les ignore : "odeurs toujours mauvaises" ». In *Ibid.*, p. 175.

761. *Ibid.*, p. 155, note en bas de page.

dans l'inconduite sociale. L'aptitude à prendre soin de soi maintenue ou retrouvée se trouve liée à la capacité à habiter son environnement. Une amélioration dans la durée est souvent révélatrice d'un accompagnement sécurisant et/ou du retour dans des liens sociaux. Ce fait met en évidence le rôle « essentiel » du lien social, et en quelque sorte, affirme la dimension sociale de la « nature » humaine (et *de sa dépendance à l'interdépendance avec l'autre*). À l'opposé, une dégradation inscrite dans la durée est souvent en corrélation avec un repli social installé, des comportements actifs de ruptures avec les liens de sociabilité primaire ou une situation de « glissement social ». L'hygiène dégradée est souvent associée avec des difficultés à habiter son espace de vie et avec le risque de l'envahissement du logement (par des tiers ou des objets). Ce corps « de lien » est devenu un corps en trop, qui ne supporte plus une existence inexistante.

Le corps est une émanation de l'espace social, même lorsqu'il emprunte des voies extrêmes. De plus, sans le support constant du sens, c'est-à-dire des systèmes symboliques qui fondent le collectif, le sujet risque de se détruire peu à peu. [...] Les brusques mutations provoquées de l'extérieur, et qui ne laissent pas d'autres choix aux acteurs produisent de nombreux traumatismes, et *le corps, soudain privé de ses supports, est comme le point d'impact de cette perte de sens.*⁷⁶²

2. La durée de l'isolement social dans les formes décrites précédemment, quel que soit l'âge, tend à potentialiser l'expression de cette perte de capacité à prendre soin de soi. Un lien s'affiche entre diminution de l'hygiène, isolement social ancien, et difficultés notables à mobiliser le lien et l'aide pour soi. La diminution de l'inclusion sociale effective qui entraîne la diminution des rapports sociaux primaires favorise son expression ; seul lorsque le discours est persécuté, une résistance de cette capacité s'exprime : il y a de l'Autre encore.
3. L'inscription du phénomène dans le processus de vie. Cette perte, cet abandon, cette inconduite, quel qu'en soit le nom, s'inscrit dans le processus de vie individuelle et se distingue dans son expression selon l'âge. D'une part, l'altération de l'hygiène tend à être plus marquée avec l'âge, sans doute parce que l'isolement social s'inscrit davantage dans la durée de manière plus définitive favorisant un « vieillissement social » prématuré⁷⁶³. L'espoir de reconquête des espaces sociaux primaires comme secondaires s'amenuise, et avec eux, la possibilité de « sembler » encore. Enfermés dans des récits de rêve perdu, ces corps s'abandonnent plus aisément. Ainsi, dans la génération la plus âgée, une amélioration quasi systématique se dessine à la mise en place des accompagnements ; elle résulte sans doute de cette passivité croissante l'âge faisant. De même, le « décalage » avec l'air du temps est un élément important et il se fait davantage sentir avec l'isolement l'âge faisant. Une posture de repli, de ruptures sociales, de désinscription de l'activité professionnelle mise en place à une époque donnée tendrait à figer le dialogue avec le monde et les références du sujet dans cette inscription sociale. Le niveau des « cotations » du SAA tend à diminuer en même temps que les personnes sont plus jeunes. Ainsi, et parallèlement, dans les âges intermédiaires comme nous l'avons vu, les accompagnements deviennent davantage l'objet de « négociations », de « dissimulations » et « d'enjeux » ; des stratégies dynamiques d'évitements et de refus apparaissent et manifestent des postures beaucoup moins résignées. Bien sûr, tout cela dépend de la durée de l'isolement social, de l'histoire individuelle et de l'inscription sociale générationnelle et familiale. Les adultes dans l'âge moyen sont toujours dans le « désir » et la volonté d'une inscription sociale, même chaotique, et en proximité avec

762. David Le Breton, *Corps et sociétés*, éd. Méridiens Klincksieck, 1988, p. 117.

763. La désolation est une menace plus grande chez les personnes âgées, nous disait Hannah Arendt.

l'air du temps. Ils revendiquent plus aisément, qui une place de père ou de mère, un projet d'autoentreprise, la reconnaissance d'une histoire ou d'un mode de vie, des droits. Par ailleurs, plus les personnes, prises en charge par les dispositifs de la recherche-action, sont jeunes, moins les difficultés sont marquées ; toutefois, les variations observées, même infimes, restent et sont d'autant plus significatives de leur fragilité face au monde. Par conséquent, chez une personne jeune, la diminution ou l'altération de l'hygiène — même mineure — est d'autant plus révélatrice d'une diminution de la capacité aux liens sociaux, et d'une grande difficulté à « se penser » dans le monde. Elle caractérise la menace ou la mise en place d'un « isolement désolant » précoce. Ce regard sur le corps et la manière d'habiter le monde permet d'interroger ces attitudes sociales contemporaines (« bouger », « se poser », le détachement, le coucou-night, etc.) dans le comportement des jeunes adultes, pour les distinguer des modalités de protection (fuite, attitude de retrait, immobilisme, détachement émotionnel...). Ainsi les attitudes de protection s'inscrivent pour l'essentiel dans les attitudes sociales, et sont la manifestation d'une volonté de s'y inscrire, faisant alors du corps le révélateur de la distance au monde.

4. Les rapports au monde sont souvent vécus comme difficiles chez les personnes en ruptures sociales. Des dégradations peuvent apparaître à des moments spécifiques de la vie du sujet et/ou de l'accompagnement. Elles sont le reflet de la crainte du monde et de la difficile rencontre avec l'autre. Ainsi l'intrusion du réel provoque des variations sensibles et révèle l'amplitude du retrait social et de la rupture avec soi-même qui transparait dans le lien entre la perte de l'hygiène et la survenue d'événements extérieurs. Il peut s'agir de multiples événements sociaux : décès d'une personne significative⁷⁶⁴, dégradation dans la perspective de l'arrêt de l'accompagnement, menace sur le travail, mise en place d'actes d'insertion, relogement à venir, rendez-vous avec un juge, un propriétaire, un référent, ou encore, mise en place de l'appui santé, rencontre d'un médecin, attente de résultats d'examen médicaux, etc. Des moments de réalcoolisations peuvent ou non accompagner ses dégradations, et dans ce cas, les potentialisent.

Si, comme évoqué, un « discours persécuté » structuré peut présager d'un meilleur maintien de soi au long cours, l'altération du discours dans son expressivité peut être le premier ou l'unique révélateur du vécu d'intrusion du réel ; par exemple, l'apparition d'un discours « sans filtre » est l'expression d'une fragilisation narcissique et de la faiblesse de la frontière entre « le dedans et le dehors » (sensibilité au vécu d'intrusion).

5. Une « corrélation » entre la variabilité de la mobilisation pour soi et l'hygiène, et des parcours de vie chaotique apparaît nettement. L'absence d'ancrages primaires stables et chaleureux, l'insécurité et/ou la violence dans « l'élevage », et, des enfances marquées par une succession des ruptures (familiales ou institutionnelles) favorisent son expression. Si cela est apparu plus marquant chez les plus jeunes, c'est que d'une part, j'étais face à un groupe peu homogène au destin individuel indéterminé ; ils sont jeunes et leurs histoires beaucoup plus diversifiées. Et d'autre part, l'époque où ils intègrent le monde des « adultes » est différente de celle des plus anciens du panel ; elle est marquée par le chômage de masse, l'individualisme généralisé, la concurrence, l'effritement des liens primaires et la secondarisation des obligations de secours. Alors que certains jeunes semblent plonger dans la vie avec une relative insouciance et « gourmandise », d'autres perçoivent le monde comme plus inquiétant, plus menaçant, plus déstabilisant ; ils adoptent des postures de réserve, de repli, voire d'inconduite et de disparition. Avec le groupe jeune, nous voyons se confirmer et se mettre en place l'effet cumulé des vulnérabilités individuelles face à une inscription sociale des plus incertaines. Ainsi, des liens primaires initialement instables, insécurisants et/ou maltraitants (y compris

764. Proche ou non, mais qui représente quelque chose au regard de l'identité de la personne, la question de lien effectif n'est pas centrale : une figure d'identification.

institutionnels), associés à un parcours scolaire chaotique, à une déficience légère (Damien L.), un handicap physique (Julien G.)⁷⁶⁵ ou psychique (Jérémy N.), et/ou un traumatisme physique et/ou psychique produiront des cotations plus marquées ; la perte de l'hygiène est une expression de la perte d'attention au corps, elle manifeste alors une altération et une insécurisation dans la possibilité des liens à l'autre⁷⁶⁶ et avec le monde. Avec l'âge, ces « apprentissages » sociaux de la relégation (que nous retrouvons dans l'ensemble du panel comme déterminant) se cristallisent ; ils laissent place à un ensemble de conduites de protection-adaptation, de rupture sociale que nous risquons de retrouver souvent associées à des conduites addictives et une vie sociale rétrécie.

6. Dernier constat important, l'alcool potentialise le degré de perte d'attention à soi, l'isolement social ressenti et la sensibilité face à l'intrusion. Il est important d'y accorder une attention particulière quant à sa fonction individuelle et sociale multiple. Il en est comme de l'hygiène, mais pour des raisons différentes, aborder la question de l'alcool est complexe. Chaque personne, au-delà de l'inégale dépendance physiologique à l'alcool, a un rapport spécifique avec ce produit (comme avec les autres toxiques, mais peut-être de manière plus complexe encore) : un rapport social.

Les difficultés à habiter le monde, l'altération de l'hygiène, la perte du prendre soin de soi sont des attitudes sociales qui « tracent » sur le corps « l'écriture » d'une vie sociale et psychique bousculée ; elle révèle les difficultés d'inscriptions sociales, et fait du corps le « lieu-récit » où pourrait se lire le phénomène de désolation de notre temps. La perte de l'hygiène et de l'habiter ne s'apparente-t-elle pas à un modèle social d'inconduite « autorisé », voire à une forme de désordre type de la société moderne au sens où Georges Devereux l'a défini ? Pour lui les structures sociales de la société déterminent les inconduites sociales qui seraient « propres au type de société qui les produit. »⁷⁶⁷

David Le Breton reprend également cette idée de modèles d'inconduites empruntée à R. Linton ; et le cite ainsi : « Les choses qu'une société considère comme mauvaises, écrit-il, peuvent encore avoir une forte intensité affective, l'intérêt que la société leur porte se traduisant par la présence dans sa culture, d'attitudes et de modèles de comportement qui leur sont liés. »⁷⁶⁸ Ainsi, une forme de socialité paradoxale se dessine sous forme de « socialités corporelles d'inconduite » propres à l'aire culturelle (Le Breton) ou aux structures de la société (Devereux).

Chaque société selon les conditions sociales d'existence qu'elle propose à ses membres, [...] produit ses propres maladies, ses propres refuges paradoxaux à l'intérieur desquels l'acteur peut légitimement se défaire, pour un temps déterminé, de ses responsabilités à l'égard de la communauté. Elle lui suggère les comportements qu'il doit adopter dès lors qu'il en est victime [...] ⁷⁶⁹.

Ou comme le dit G. Devereux des « suggestions négatives » : « Ne fais pas cela, mais si tu le fais, voici comment t'y prendre. »⁷⁷⁰. Ainsi ces suggestions, ces transmissions culturelles insaisissables et ambiguës, sont — pour l'essentiel — inconscientes au sujet, tout en déterminant en profondeurs leur rapport au monde et leurs conduites corporelles (voir addictives). Mais comme le précise G. Devereux, elles sont également inconscientes pour la société dans son

765. La disqualification familiale (Damien L.) ou scolaire (Julien G.) produisent un supplément de souffrance d'exister pour des enfances déjà marquées et un apprentissage de la honte sociale d'exister.

766. Jonathan D., enfermé dans son isolement désolant, soulève la question de la reconnaissance de son handicap social.

767. Georges Devereux, *Essais d'ethnopsychiatrie générale*, éd. Gallimard, col. TELL, paris, 1977, p. 63.

768. David Le Breton, *Corps et sociétés*, op. cit., p. 116.

769. Ibid p. 117.

770. Georges Devereux, *Essais d'ethnopsychiatrie générale*, op. cit. p. 197.

ensemble ; car, si elle propose des thérapeutiques sociales ou médicales pour ces inconduites, elle ne réinterroge pas le plus souvent les fondements sociaux et culturels de son apparition.

Si, l'on admet l'hypothèse que les « manifestations » de ces corps qui s'abandonnent sont des (in)conduites sociales en partie définies par les rapports sociaux ; elles seraient à ce titre identiques aux coureurs d'amok en Malaisie, aux suicides collectifs lors de la conquête en Amérique centrale, ou encore, aux « se laisser mourir » des Fuégiens « ôtés » à leur terre (et autres Amérindiens et Maoris). Alors la désolation propre à la sociabilité liminaire interroge les modalités de socialisation contemporaine dans leur ensemble, et l'incapacité sociale qu'a notre société à inclure — sans en exclure — l'ensemble de ces membres.

Car aujourd'hui, comme semble l'affirmer D. Le Breton, le corps, pour l'homme moderne, est le décor, l'écran où vient se projeter son individualité, sa réussite sociale et sa volonté personnelle d'individu pour qu'il puisse « paraître » et « sembler ». Son corps tend à être pour lui ce membre « surnuméraire », qu'il « transforme en objet comme les autres, soumis au même design, aux mêmes impératifs d'apparence, de séduction, etc. Instance parmi d'autres de l'identité personnelle, et non plus son enracinement inéluctable. »⁷⁷¹ Pareillement, son habitat n'est pas seulement un lieu de confort et de repos, mais la projection encore de lui-même : une sorte d'hologramme de lui-même dans laquelle il se mire et se montre. Alors l'homme désolé d'aujourd'hui, dans les expressions paradoxales d'abandon de soi qu'il prend (perte de l'hygiène du corps et de l'habiter, repli et rétrécissement social), est bien un homme de son temps. Il répond aux représentations dominantes de l'apparaître d'apparence. Devant l'impossibilité d'affirmer son individualité, il se coupe de lui-même et de son corps pour l'affirmer encore, répondant en cela au dualisme moderne qui « oppose l'homme à son corps. » Et ainsi, plus narcissique que jamais, il s'affirme encore du monde par cet abandon.⁷⁷²

771. David Le Breton, *Anthropologie du corps et de la modernité*, *ibid.*, p. 327.

772. *Ibid.*, p. 272.

Chapitre IV

Liens d'accompagnement et temporalités : des socialités en question

Arrivé à ce stade, je vais théoriser et « modéliser » l'accompagnement « type » d'une prise en charge par un dispositif dit d'exception, auprès d'une personne dite, précaire, ou en rupture.

Mais avant de présenter les différents temps de l'accompagnement, il me faudra interroger au regard de ce que nous a apporté ce travail de recherche-action, la constitution du lien d'accompagnement. Pour poser cette réflexion, je partirai de trois constats qui émanent des réflexions menées en commun avec les acteurs partenaires.

1. Derrière la demande initiale et la mission d'accompagnement, toutes les situations dites d'exception dévoilent quasiment toujours *une myriade de problèmes connexes transformant la situation en problématique complexe*⁷⁷³. La demande initiale voile des problèmes sous-jacents, sociaux, familiaux, de santé physique, psychologique, voire psychique, dont l'expression — ou plutôt la non-expression — est avant tout d'ordre social. Tous ces troubles sont en lien avec la situation d'isolement, et leurs apparitions dans la vie de la personne sont difficiles à hiérarchiser tant l'évolution rend compte de dynamiques conjointes dans le processus de désolation.
2. *Ces situations font toutes face à un isolement croissant et à une réduction des liens sociaux en quantité comme en qualité dans le temps — processus de vie individuel, et historique. Cet isolement fait suite pour l'essentiel à la non-inscription durable dans l'espace du travail (perte ou nonaccès) ; il augmente avec la diminution des liens d'entraide et de proximité, et parallèlement avec des difficultés croissantes pour accéder aux services d'assistance (CAF, Pôle emploi, Centre médico-social, etc..). Ces derniers « disparaissent » derrière des « narrations » organisationnelles et économiques favorisant la dépersonnalisation de ces liens. Parallèlement, pour l'essentiel, ces personnes ne portent plus de demandes et tendent à se replier, alors le premier besoin ressenti et exprimé à l'ouverture de l'accompagnement est l'isolement. Serait-ce ce besoin de lien humain chez les personnes isolées qui rendent si complexe ce type d'accompagnement ?*⁷⁷⁴

773. Comme le met en évidence le tableau : « Évaluation de la satisfaction des demandes des bénéficiaires et de l'amélioration de la capacité des personnes ». Voir document en Annexe VII réalisé à la demande de la Fondation de France au terme de cette recherche-action. L'objet de ce tableau visait à rendre compte de la complexité des problématiques des personnes accompagnées, et de leurs évolutions au cours des accompagnements effectués. Ce tableau rend compte tout à la fois de la complexité des problématiques, du décalage entre la demande initiale de l'accompagnement par les donneurs d'ordre de l'ASIG et les besoins connexes évalués par les accompagnateurs, comme du devenir après l'accompagnement des bénéficiaires.

774. Cet isolement est également vécu par les accompagnants ; ils sont passés d'un travail de collaboration, en appui de l'assistante sociale de référence, à un passage de relais où ils se retrouvent souvent à être les seuls

3. *Les accompagnements produisent souvent — aux différents niveaux — des malentendus quant à leurs objectifs.* Nous observons un décalage entre les différents attendus : ceux des professionnels-prescripteurs, des financeurs des actions d'accompagnement, des acteurs de l'accompagnement, de même que ceux des personnes accompagnées. Et lorsque l'accompagnement fonctionne, les accompagnants font face à trois difficultés spécifiques qu'ils expriment ainsi : « ça fait lien, ça marche, mais ça ne marche pas toujours là où l'on veut (1) ». « Il y a un moment donné pour que l'accompagnement fonctionne, il faut que l'on soit au même niveau pour que ça avance et que l'on puisse accompagner en même temps (2). C'est-à-dire, il faut que les personnes soient attentives aux attentes des acteurs de l'accompagnement, et que, nous, nous soyons attentifs au projet de vie de la personne (3). »

Des liens se constituent, mais comment et sur quelle base ? Une proximité est nécessaire pour faire avec, mais de quoi et comment se constitue-t-elle ? Et comment accorder « projet de vie de la personne » aux objectifs de l'accompagnement ? La spécificité de ce type d'accompagnement génère ces trois questions, qui sont également trois impératifs à mener de front dans un équilibre difficile à tenir une fois passé le « besoin crise » satisfait. Dans le second temps, le travail de la consolidation cherche à résoudre les difficultés ou besoins connexes identifiés par l'accompagnateur. Le « besoin-crise » est l'objet de la demande initiale apportée par les prescripteurs de l'action et pour lequel l'accompagnement a été accepté initialement par la personne.

1 — Du lien d'accompagnement : « des liens qui ne se résument pas à des prescriptions d'aides »

1.1 — Comment se construit le lien, et comment tient-il ?

La recherche-action nous apprend que le lien d'accompagnement va se construire sur autre chose que la mission. Il est fonction du moment de la rencontre, du temps accordé à la personne ; et surtout, il se passe quelque chose dans un autre espace de représentation : un espace de partage où l'on se reconnaît. « N'oublions pas que pour les personnes de plus en plus précarisées, il n'y a souvent plus d'autres liens que nous, les accompagnants », nous rappelait Sandrine (ADSEAM).

Dans la « relation de guichet » de l'ASIG, la relation est prioritairement définie par la *demande* d'aide elle-même et les droits sociaux afférents ; à l'inverse, dans les situations qui nous concernent, la demande vient en tout premier lieu des services de l'ASIG qui font face à un problème social (ou de santé) identifié chez un de leurs usagers. Ce problème (besoin-crise) est reconnu secondairement par le bénéficiaire : il le contraint. Mais le support de ce lien d'accompagnement doit être cherché ailleurs.

Ainsi pour Hervé C., accompagné par Sophie du CDHAT, le lien semble s'être construit dans la durée sur des valeurs plus ou moins communes de confiance et d'honnêteté (un peu vieille France). Dans ce cas, les fiches de suivis ont permis d'être plus sensible aux variations thymiques et à tous les signes (à affiner le regard) qui rendaient surtout compte de la relation avec Sophie. (En effet, la confiance établie et la sécurisation apportée par l'accompagnement variaient et étaient mises à l'épreuve par la temporalité et les aléas nombreux de cet accompagnement.)

interlocuteurs de l'accompagné : perte de la relation tierce.

Chez Francis L., le suivi de l'Appui-Santé se construit sur des échanges d'intérêts en dehors de la mission (vide greniers, « chine » et bricolage). Ces éléments de sociabilité ne réintroduisent-ils pas une forme de réciprocité et un temps d'échange social, qui, parallèlement, permettent une adhésion à la contrainte sociale du suivi ?

De la nécessaire sociabilité partagée. Extrait de la synthèse de Mr Francis L.

Il a 52 ans lorsqu'il commença à être accompagné pendant plus d'une année par Cécile de l'Appui Santé ; il vit seul dans son logement avec son chien.

L'accompagnement mobilise monsieur, et la relation qui s'établit avec l'infirmière semble impacter positivement sa capacité à se mobiliser pour lui-même. Ainsi au bout de quelque temps, elle notera une évolution de son physique, plus soigné, et une amélioration de l'image de soi. Seul le décès de son chien, attendu vu son âge, viendra ébranler un temps cette amélioration.

Toutefois, le discours continue à interroger tout au long de l'accompagnement, il est prolixe, parfois exubérant, souvent à la limite du réalisme avec des projets futurs d'activités et de voyages. Tout en étant un discours de protection de son image sociale, il affirme également son paraître : une volonté d'afficher une image « d'aventurier », d'homme actif, curieux et cultivé.

Ainsi le lien d'accompagnement améliore la mobilisation pour soi de Francis L., comment se construit-il ?

Cécile nous explique qu'il se construit donc sur des échanges sans liens avec la mission d'appui santé, mais sur des éléments de sociabilité partagée (vide-greniers, chine et bricolage) et d'intérêts communs.⁷⁷⁵

Pour Jacques V., nous remarquons également que l'accompagnement par Cécile s'est construit en parallèle, sur un lien distinct de celui de son objet (le soin) : la peinture artistique où monsieur donne alors à voir. Ce qui fera dire à sa référente RSA, surprise : « Ah bon ! Il peut s'emballer pour quelque chose !? » L'intérêt que Cécile portera à sa peinture et à son histoire, comme les actions menées pour servir positivement ces « qualités », sera le support de l'accompagnement au soin ; il sera également le temps d'une reconquête sociale ; (monsieur exposera quelques toiles dans le hall de la mairie.) À partir de ce moment grâce au travail de l'accompagnatrice, il sera perçu différemment : un être « digne » d'intérêt et d'une certaine sympathie. Il passe alors du statut de sale type plaintif, d'ex-taulard sentant le tabac froid et dont on se méfie, au statut de quelqu'un qui a un passé d'incarcération et un certain talent pour la peinture et les mots, etc. Il sortira d'une narration stigmatisante tenue par le travail social pour « sembler » différemment. Cette modification du « sembler » lui permet alors de « paraître » en dehors du seul lien d'assistance ; de donner de lui au « monde commun ». Alors, pour se mobiliser pour lui-même le temps de l'accompagnement, Jacques V. aura eu besoin de cet espace de reconnaissance initiée dans une relation de réciprocité et non seulement d'assistance.

« Mais pourquoi cela accroche sur la peinture ? » se demandera Cécile. « L'accroche » se construit sur des points d'intérêts communs et des valorisations sociales partagés entre l'accompagnant et l'accompagné (partage fondateur du lien). Et Cécile s'interrogera encore sur « l'honnêteté » de ce lien en fonction de : « Comment on en "joue" dans notre accompagnement social ? ». Ce jeu social n'est-il pas réciproque ?

Nous avons vu également comment chez Christian B., après le déménagement la suite de l'accompagnement fut bloquée par sa posture de victime. Et comment cette écoute du départ, cette mise en rencontre qui apparaît comme indispensable pour chacun des accompagnements, avait-elle fini par produire, une fois la première phase de l'accompagnement passée, un empêchement à poursuivre ? Le lieu de rencontre était l'ouverture d'« un espace de reconnaissance » par l'accompagnatrice du CDHAT : « Il a besoin de cet espace de reconnaissance, peut-être pas envie que je l'aide dans les papiers ». Sophie pensait alors qu'un

775. Compte rendu : réunion recherche du 23 juin 2016.

travailleur social vient s'intéresser à lui, le valorisait. « Il remet toujours à la prochaine fois les papiers, mais cette fois-ci, l'entretien a été moins long et j'ai pu redéfinir avec lui le cadre ». Cet espace ouvert n'avait plus le même objet partagé ; pour l'un, il s'agissait d'avoir quelqu'un « d'important » vers qui témoigner — et témoigner encore dans un ressassement enfermant — d'une vie meurtrie faite de violence subie ; et pour l'autre, il s'agissait d'essayer encore d'apporter une aide, chaque fois renvoyée à plus tard. L'accompagnement s'enlisera pendant plus d'un an sur ce malentendu avant de « s'éteindre ».

Chez Paul Émile L., le lien qui perdurera dans un difficile accompagnement vers des soins en addictologie se fonde sur le travail en commun de la recherche, et sur la curiosité positive accordée à son histoire par le chercheur ; puis, sur l'image du bon père avec l'éducatrice de l'AEMO.

Je pourrai ainsi pour chacun des bénéficiaires ayant participé à la recherche-action, déchiffrer la spécificité de chaque relation d'accompagnement. Mais peut-être est-il plus illustratif de rapporter les propos tenus lors d'une réunion du groupe de recherche-action en septembre 2016 où nous nous interrogeons sur la constitution de ces liens d'accompagnement. Extrait du compte rendu de cette réunion, dialogues et commentaires suggérés alors :

Faut-il être « touché » pour bien accompagner ?

Sophie : « Pour créer le lien, on est d'abord là pour l'écoute, à la base de notre travail (ça engage à quoi?), on s'introduit chez les gens. S'il n'y a pas cette phase, il n'y a pas de liens qui se créent, il faut créer la confiance ».

[Cela définit une tension entre rappeler le cadre d'intervention et tout d'abord créer le lien. Et puis on « s'introduit » : c'est vraiment le mot juste. On s'introduit chez et dans l'histoire des gens, qui souvent nous l'offrent, c'est une sacrée responsabilité. Mais pour se faire, si nous raisonnons selon les termes de l'échange, alors nous donnons quoi de nous ? Certes de l'écoute, mais aussi cette reconnaissance spécifique propre au fait qu'il est un Autre humain semblable. Mais ce fait n'est pas suffisant, le droit humain et les acteurs de l'ASIG ne se fondent-ils pas sur cette même base? Nous donnons de nous-mêmes, en reconnaissant en l'Autre une part de même, de proximité, de partage : de communauté (différent en cela de l'appartenance à l'humanité).]

Sandrine : « Ça fait un décalage avec les autres professionnels, car nous, on va chez eux; on a descendu les marches, là où même la famille bien souvent ne va plus ».

Benoît : « Il y a une part d'intérêt commun, et aussi un profil psychologique ». C'est-à-dire, qu'il existe une reconnaissance commune au-delà de l'objet de la relation d'aide; fondée sur des déterminants « psychologiques » ou des profils sociologiques d'appartenance qui vont venir définir la sensibilité et l'investissement dans une relation d'aide (appartenance d'origine, valorisation sociale du malheur et « l'air » du temps...) : il y a donc quelque chose d'échangé (en plus) dans la relation d'aide et qui la fonde.

Anne : Et « une part d'accroche de leur côté aussi... »

Ainsi pour résumer, nous nous apercevons que dans ces dispositifs d'accompagnement d'exception, les liens s'initient et se construisent sur trois piliers :

- Une mise en état de disponibilité physique (aller-vers), psychique (attitude compréhensive) et sociale (la recherche d'une forme de lien social fondée sur un sens en commun) envers la personne accompagnée.
- La reconnaissance de l'autre accompagné comme un être digne d'intérêt pour elle-même (une appartenance).
- Des liens de réciprocité et de partage sur un autre objet que l'objet d'accompagnement (une reconnaissance).

Le lien spécifique des accompagnements individualisés se crée par la recherche d'une proximité humaine faite de reconnaissance et de réciprocité, mais il est interrogé en permanence par l'objet de l'accompagnement social (la mission). Ainsi une fois, le lien créé, le « besoin-

crise » passé, une tension entre les objectifs de l'accompagnement et la nature des liens créés apparaît souvent ; elle peut amener soit à une rupture prématurée, soit à ouvrir un espace de « négociation ».

Reprenons l'exemple de Christian B. évoqué par Sophie du CDHAT, après le déménagement, une fois le « besoin-crise » passé, ils ne sont plus au même niveau d'attente. Il y a un malentendu entre le lien créé initialement et leurs attendus réciproques, « car je peux plus lui proposer quelque chose pour avancer alors que lui il n'y est pas. » (Elle fait ici référence à son action professionnelle en tant qu'aide et accompagnement à la gestion) [...] « Y faudrait que j'aille courir avec lui à son rythme. » Et ici, elle interroge la relation et le lien créé : l'athlétisme de compétition qu'il pratiquait il y a peu, et pour lequel, ils partagent un intérêt commun. Sophie sait que, dans ce « aller courir avec lui » potentiel, il demande quelque chose de plus, ou encore, qu'il y aurait un plus de soi à mobiliser pour espérer remettre en mouvement cet accompagnement. Ici apparaît la disjonction entre le lien créé d'une part et qui semble important pour la personne accompagnée, et l'objet de la mission dans son évolution d'autre part. L'accompagnement : « ça marche quand on est avec des personnes qui sont réceptives, qui ont conscience de leurs difficultés et besoins. Où c'est bien compris par les deux parties... pour que je puisse apporter quelque chose. » Et si elle ne mobilise pas ce lien, c'est que, peut-être, Christian B. n'est plus dans l'échange et le partage, mais enfermé derrière ses mots, il est « dévorant ».

1.2 — La spécificité et la nature du lien d'accompagnement des « dispositifs dits d'exception »

Il me faut à ce stade, au vu de l'importance que peut prendre la création du lien dans ces accompagnements, interroger la nature et le type de liens qui s'y créent, et leurs fonctionnements. Différents des liens de « guichet », ils sont déterminants pour la suite, mais en quoi ? Nous avons pu constater la plupart du temps, la nécessité que soit mobilisé un autre registre social d'appartenance (tant en valeurs qu'en actes). Un registre commun aux deux interlocuteurs qui rend l'accompagnement possible ; il permet et impose un temps de reconnaissance dans une appartenance, symbolique ou sociale commune, qui fait lien et ouvre à l'échange (un tiers d'action). Cette modalité a un impact important sur la suite de la relation d'aide ainsi construite. Pour en illustrer les particularités, reprenons quelques paroles et commentaires extraits des comptes rendus du groupe recherche :

L'accroche des liens. Extrait compte rendu de réunion du 21 juillet 2016.

Cécile « Y voudrait que je l'aide à accrocher ses tableaux (Jacques V.)... et Francis L. pareil, y voudrait que j'aille faire les vide-greniers avec lui le dimanche... »

Sandrine : « chercher à avoir des amis, élargir le réseau ». (C'est là que ça aspire !)

Cécile : « Je les vois une fois tous les deux mois, y attendent de me voir... Et dans une demi-heure de bagnole, y parlent, y parlent pour me dire tout ce qui ont à dire... y s'accrochent à moi comme à une bouée... »

Et Cécile alors constate : « c'est moi qui l'ai créé, ça aussi ». [Elle s'interroge sur le lien d'accompagnement. Il y a une tension entre le but de l'action, les attentes des usagers, et les moyens que l'on se donne pour être en lien et y aboutir. D'où, comment l'accompagnateur « joue » de ces liens particuliers, là où les professionnels ne passaient plus ? La reconnaissance de l'autre dans sa globalité comme une personne à part entière, et l'empathie (la juste distance, c'est quoi ? Pourquoi faire ? Aider la personne à résoudre le problème, ou le retour et la nouvelle rencontre [confrontation] avec l'encodage social ?)]

«L'histoire de la mort du chien, j'ai montré que ça m'inquiétait aussi » (Francis L.). (il est normal de montrer de l'inquiétude et de l'intérêt. Mais, alors qu'il n'y avait plus ou pas ou peu de personnes auparavant pour porter attention en direction des personnes, ce retour d'attention est perçu comment ?)

Aline : « montrer de l'intérêt, et jusqu'où ? Qu'est-ce qui fait que ça marche et qu'on se laisse déborder ? »

Lors d'une autre réunion de janvier 2017, j'évoque mon second entretien avec Paul H.⁷⁷⁶ et la réponse qu'il me fit à la question suivante : comment se passe l'accompagnement pour vous ? Et vos relations avec l'accompagnatrice ? La réponse laisse surgir l'enjeu et la nature de ce lien pour Paul H. : représentation qu'il n'est pas le seul à produire. « Elle est comme une mère pour moi, je la considère comme ma fille », qualifiant clairement le registre de sociabilité dans lequel a pu s'inscrire ce type d'accompagnement. Il définit l'action de l'accompagnatrice dans les termes de liens filiatoires⁷⁷⁷. D'ailleurs, cette relation d'aide, Mr Paul H. la conduit dans les termes de l'échange et du don propre à la primarité ; il n'est pas rare, qu'il offre du poisson ou des produits de la pêche à son accompagnatrice lors de ses visites.

Sophie qui l'accompagne se montre surprise : « j'ai relu, ça m'a choqué. Il me considère comme sa fille, il me l'a dit comme il te l'a dit le lendemain ». Lors de cette réunion, nous notons qu'il n'a pas eu d'enfants ; ce manque, il l'énonce clairement. De plus, son histoire de vie n'a pu s'inscrire dans aucune « attache » filiale (ni verticalement ni horizontalement, de façon durable). En reprenant cet aspect, cela permet à Sophie de mieux comprendre certaines remarques de sa part. Par exemple : il lui reproche de ne pas l'avoir rappelé avant de venir le visiter, pourtant à cette époque il lui avait laissé un message comme quoi il était apte à reprendre la mer après sa visite médicale (marin pêcheur) ; il aurait pu être en mer. Donc pour lui, elle n'aurait pas tenu compte du fait qu'il aurait pu être en mer pour le rendez-vous suivant. Il en déduit que si elle ne l'a pas appelée, c'est que peut-être elle ne l'en croyait pas capable, etc. Dans la même logique, lorsque Sophie lui parlera du dossier Banque de France, il lui dira « Ah ! vous pensez que je ne vais pas pouvoir retravailler ?! » À cela, Sophie déduit : « Ça lui renvoie que moi j'en doute (et que ce doute compte à un plus haut point). Alors je me suis dit qu'il faut que l'on fasse vraiment attention. » Et de préciser encore : « Parce que le but c'est de rendre les familles autonomes et pas de répondre automatiquement ; alors j'ai rappelé les objectifs de l'accompagnement : la réintégration d'un logement, et de faire en sorte qu'il puisse s'y maintenir. » Et si Mr Paul H. est un peu vexé, il l'est dans le registre des liens construits et de la sociabilité primaire. Il l'est par la considération qu'il porte à Sophie ; et parce que, réciproquement, son jugement sur lui compte, il ne se résume pas à celui d'une travailleuse sociale lambda (de celui-là, il n'en a cure).

Dans cet exemple encore nous voyons apparaître une tension — proche du malentendu — entre la mission de l'accompagnateur qui se qualifie par une forme d'efficacité en matière d'objectif atteint, et l'attente par le bénéficiaire dans ces liens construits en termes de soutien, de présences, et de liens en partie pour eux-mêmes.

1.3 — *Des liens « comme si »*

Dans le même registre, cet autre exemple (réunion du 2 mars 2017). Christine A. est accompagnée par Sandrine pour l'accompagnement au logement qui demandera dans un second temps le soutien de Cécile (Appui Santé) pour l'accompagnement aux soins. Cécile relève une remarque de Christine A., alors qu'elles sont allées choisir ses lunettes « Lorsqu'on a acheté des lunettes, elle a dit : « Cela va plaire à Sandrine ! » Et Cécile de réagir : « Pourtant elle a une fille ! » (la fille de Christine A. est notre Cynthia A..)

Parallèlement, Sandrine parle de sa relation avec Christine A. ; en partie du fait des difficultés cognitives et de sa fragilité psychosociale, elle remarque qu'elle s'adresse à elle

776. Dans la trame du questionnaire d'enquête avec les usagers, une question s'enquiert du vécu de l'accompagnement et du lien avec les accompagnateurs qui, pour l'essentiel, fut toujours perçu positivement.

777. Nous avons préféré utiliser ici le terme « filiatore » à celui de « de filiation » pour mettre en avant la recherche « volontaire » de son inscription ; les liens de filiation signifiant davantage l'état d'une parenté.

« comme si elle s'adressait à une vieille mère ». Ce « *comme si* » est intéressant, car il fait part du ressenti d'un lien, parfois inconscient, qui se trouve partagé par et avec l'accompagné.

Il implique alors que l'accompagnateur se retrouve pris dans des attentes et des obligations dans la relation qui sont de l'ordre de la sociabilité de référence ; et donc, elle présente une temporalité particulière et un modèle de réciprocité spécifique qui vont également guider ses actions. Ce lien est différent de ce qui est mis en avant habituellement par le cadre professionnel de l'ASIG, ce dernier étant plutôt du régime marchand, du droit, et du salariat. Dans le lien construit entre les deux protagonistes, les relations, de personne à personne, ne s'adaptent aux personnes pour — et en fonction de — leur individualité ; alors que dans le cadre de l'ASIG les liens tendent à être impersonnels et les réponses se réfèrent au droit. N'est-il pas nécessaire, alors, de se poser la question des registres de référence — et de reconnaissance — dans la relation « entendue » pour chaque accompagnement, au lieu de faire comme si ce « *comme si* » n'existait pas ? Registre de référence de l'ordre amical, professionnel, de classe d'âge, de milieu social partagé, de modèle familial, etc.

Cette attention particulière aux registres de référence des liens constitués dans l'accompagnement permet de mieux saisir ce qui s'y joue et « s'échange ». Ainsi, il est possible d'anticiper et d'accompagner la réponse à ce qu'avait plus ou moins opposé Paul H. à son accompagnatrice que nous pourrions formuler ainsi : « c'est ma fille qui s'en occupe ! (Et donc, ce dont j'ai besoin ce n'est) pas de curatelle, mais une fille ! » N'y a-t-il pas nécessité d'ouvrir le travail social à la question de la primarité ?

Autre illustration évoquée lors de la réunion du 11 mai 2017. L'accompagnement de Francis L. s'est terminé depuis quelques mois, les démarches administratives et médicales ont abouti ; de plus, il ne fait plus partie de la cohorte des bénéficiaires de l'appui santé réservé aux bénéficiaires du RSA, car il a obtenu son AAH. C'est alors que ce dernier fait un accident vasculaire cérébral. Mais comme le dit Cécile, « par souci de professionnalisme, » elle garde le lien avec lui et l'appelle au téléphone. Elle remarque alors qu'il lui demandera des nouvelles de ses enfants ; de fait, cette question présuppose une intimité partagée qui peut relever de certains registres de sociabilité, mais guère de l'ASIG. Plus tard, alors qu'elle le visite au CHU de Caen, et qu'il l'accueille, elle remarque encore : « j'avais l'impression de visiter quelqu'un de ma famille dans sa façon de m'accueillir ». Mais sûrement également que dans sa démarche et dans la qualité du lien préalablement construit, quoique pas toujours identifié comme tel, elle y avait mis une part d'elle-même. Mais surtout, elle y a répondu conformément aux termes des liens institués.

Si ces exemples peuvent apparaître caricaturaux et si nous pouvons noter qu'ils concernent tous des personnes de la classe d'âge plus âgée, ce type de liens se retrouve chez l'ensemble des bénéficiaires accompagnés ; bien sûr, ils prennent d'autres formes, sûrement plus discrètes et en lien avec les tranches d'âge, comme avec leurs temps d'apparition.

Ainsi dans l'accompagnement de Damien L. (21 ans), nous notions en novembre 2017, qu'il était très en confiance avec Sophie ; il venait lui rendre compte toutes les semaines de ses avancées, même lorsqu'il n'avait pas de rendez-vous, en lien sans nul doute possible avec la recherche d'une figure « maternelle » de sécurisation⁷⁷⁸. D'ailleurs, beaucoup plus tard, en janvier 2020, alors que l'accompagnement est arrêté depuis plus d'un an, Damien viendra interpellé à nouveau Sophie pour de l'aide dans des démarches administratives ; les liens créés semblent engager l'accompagnatrice au-delà de son terme.

Nous pourrions évoquer encore la situation de Jonathan D. qui depuis la fin de la recherche, vient sur le FJT me rencontrer, entretenir le lien, discuter de sa vie, quasiment chaque

778. Lors de l'accompagnement de Damien, celui-ci retournait régulièrement chez sa mère et son beau-père, alors il disparaissait au regard des divers accompagnateurs (CDHAT, etc.) pour un temps, avant d'être « repêché ».

semaine. Il s'est créé une relation particulière qui n'est pas de l'ordre du soin, mais bien du registre de la reconnaissance réciproque basée sur le don de son témoignage. Et si l'on tient compte de son histoire de vie et de la différence d'âge entre le chercheur et l'enquêté, une possible identification dans son manque d'appui sur une figure paternelle est imaginable. Il en est sans doute de même pour le lien constitué à l'issue de la recherche avec Paul-Émile L., et Amélie D.. Les registres des liens d'accompagnement ne sont pas exclusifs les uns des autres, mais complémentaires, dynamiques, évolutifs, « complices » et parfois, « entendus »...

Pour un certain nombre des plus jeunes, surtout lorsqu'ils sont mobiles, en errance et en difficulté quant aux ressources, ils se présentent (à l'opposé) souvent avec une logique de « consommateur » ou « d'usagers ». Ce fut le cas pour Kaled W. (ou Fabien M., voir Guy N.). En juillet 2017, près d'un an après avoir été un usager du SAO, il fera le commentaire suivant : « Ça m'a servi, heureusement qu'ils étaient là, pour ce qui était administratif : domiciliation, « s'orienter » dans la ville, les démarches, l'hygiène, les vêtements et la douche. Mais si y n'avaient pas été là j'aurais trouvé une autre solution. »

Ici le lien doit se constituer et être immédiatement opérant, dans le cas contraire, il court le risque d'être inintéressant et donc inexistant. Concomitamment, les relations se construisent sur un registre que l'on pourrait qualifier de « fraternel », ou plutôt « de pair ». Elles n'ont guère d'autres références que l'instant à vivre, que ce dernier soit un instant de plaisir convivial, de ressources, de démarches ou de consommations : des « liens de droits ou de goût ». Il importe qu'il puisse répondre également à cet autre impératif contemporain de l'immédiateté : celui d'être « trop bien »⁷⁷⁹. Il est possible d'identifier au moins deux facteurs favorisant.

- Le premier, commun à toutes les tranches d'âge, est le propre de la vie précaire, en errance ou avec un logement, sans ressources fixes ou avec de si maigres ressources (depuis si longtemps). Une vie de l'instant tend à s'installer durablement, sans autre possible projection que les besoins immédiats à combler d'urgences (ou à étouffer jusqu'au prochain virement RSA).
- Le second facteur a à voir avec « l'air du temps » et ses prescriptions sociales. Toutefois, cela n'exclut pas la nécessité d'une reconnaissance minimale sur des « intérêts » communs ou des goûts communs définissant à minima une appartenance (une primarité minimale et contemporaine ?).

La tendance au tutoiement généralisé est sans nul doute une expression de cette horizontalisation croissante des rapports sociaux. Elle tend à faire de ces liens, parfois fugaces, un lien fraternel non hiérarchisé dont il est difficile d'identifier le tiers de relation, hormis la relation elle-même (un « tu » sans « toi(t) »). (Guy N., Paul-Émile L., Kaled W.)

Dans ce registre relationnel, la nature de l'échange est tout d'abord et grandement fondée sur la réciprocité immédiate, le droit, sur l'intérêt et/ou le « goût ». Ce type de lien basé sur l'électivité immédiate se développe parallèlement à la montée de l'individualisation de la société. Comme nous l'avons observé pour la transformation des modalités d'échange

779. L'expression, « c'est trop bien », « trop bon », s'est répandue dans le langage courant des jeunes et des moins jeunes. Elle est comme d'autres en lien avec l'évolution des modes du langage vivant. Mais ne dit-elle pas autre chose sur ce qu'est vivre aujourd'hui ? Ce « Trop », utilisé aujourd'hui, se substitue au « très » pour surqualifier le « bien » ou le « bon » d'une expérience, ou d'un instant vécu. Mais cet usage efface en même temps la possibilité d'exprimer l'excès possible et le côté négatif de l'excès : le « c'est trop ». L'usage permanent et abusif du « c'est trop bien » n'exprime-t-il pas une prescription sociale où le plaisir, « l'overdose » permanente, apparaîtrait alors comme l'objectif central d'une vie faite d'instantanés successifs ; une vie dont le but premier serait d'être en permanence « trop ». À l'ombre de cette quête, de ce « trop » éminent narcissique, qu'en-t-il de la place faite à l'homme dans ce qu'il est sujet en devenir, en projet au cœur des liens se faisant et se défaisant qui, au travers de son histoire, le constituent ? Le « c'est trop bien » ne préfigure-t-il pas l'idéalisation d'un temps immédiat et permanent de bonheur dans une extase, ou à défaut dans une maîtrise, sans fin ?

assistantiel, elle s'est également invitée dans la constitution des liens professionnels, comme dans la vie familiale (partie précédente)⁷⁸⁰.

1.4 — Modalités de constitution des liens et histoires de vie

Les entretiens et les réunions montrent la difficulté et la spécificité de ces accompagnements de personnes isolées, en ruptures, et de l'engagement qui en découle. Ils interrogent aussi la temporalité des actions, et l'importance de la maîtrise et de la permanence (relative) des liens que l'on y crée. Comment rentre-t-on en lien ? Pourquoi ? Est-ce pour les objectifs définis, ou pour l'inclusion sociale ? Et alors de se demander de (par) quoi se construit l'inclusion sociale pour telle ou telle situation ? L'inclusion sociale se construit-elle uniquement en matière d'accès à des ressources ou des droits ? Ou bien, sur la manière d'être « pris dans des liens sociaux réciprocaires » et dont les objectifs initiaux des accompagnements ne disent pour l'essentiel rien, et que leurs évaluations institutionnelles oublient ?

La relation de ce type d'accompagnement est particulière dans le fait qu'il se joue pour devenir possible à l'endroit de la reconnaissance, mais d'une reconnaissance spécifique de l'ordre des relations primaires. C'est une reconnaissance de proximité qui s'appuie sur un modèle de représentations de liens familiaux, amicaux ou fraternels bien souvent idéalisés.

De plus, comme dans les exemples précédents, ils se construisent à l'endroit même où ils sont douloureux et/ou manquants ; connaître les histoires de vie et des attachements initiaux est important, car ils sont la clé de compréhension de la constitution des attachements sociaux chez les accompagnés ; de la possibilité (ou non) à s'y maintenir.

Ces liens sont favorisés par le partage de ces moments de proximité que sont les trajets en voiture, les visites au logement, et les rendez-vous de fin de journée, etc. ; ce sont des temps et lieux particuliers où les préoccupations professionnelles et personnelles peuvent se télescoper, ouvrir une brèche entre les « mondes ». Ces moments particuliers ouvrent à d'autres échanges de mots que ceux « dictés » par l'objet de l'accompagnement proprement dit ; ils sont l'occasion d'échanges de paroles sur le quotidien, les soucis, les passions, les enfants, etc., qui relèvent de l'ordre du privé, de part et d'autre. Même si ces échanges sont maîtrisés, ils existent et font la relation. La nature des liens dans ses accompagnements est très « sensible », émotionnelle, affective et « attachante », car ils sont du registre de l'appartenance, au bord de celui de la « communauté » et/ou de la filiation. Nous pourrions dire qu'ils sont « Chauds » (chaleureux) en les opposant au « froid » du calcul et de l'efficacité : aux liens de la pratique. Ce caractère « chaleureux » et « attachant » en fait leurs spécificités, leurs forces comme leurs faiblesses, et la condition du possible accompagnement.

À ce stade, il me faut revenir ici sur la distinction entre les trois ordres de sociabilité : primaire, secondaire, et liminaire. Les personnes accompagnées par les dispositifs d'exception ont décroché du registre de sociabilité liminaire — celui de l'ASIG ; là où les liens d'assistance avec les travailleurs sociaux sont fondés sur le droit humain et non sur la participation dans la quotidienneté du « monde commun » au travers de leur implication dans des échanges réciproques (secondaire). Les relations primaires restantes après le décrochage avec les services de l'ASIG sont souvent faibles, peu nombreuses ; il s'agit souvent de liens avec des pairs d'infortune, de « malheurs », et parfois de débrouille⁷⁸¹. Pour l'essentiel, les personnes de la

780. Cf. Yves Cusset, « Les évolutions du lien social, un état des lieux », in *Horizons stratégiques*, 2006/2 (n° 2), p. 21-36. URL : <https://www.cairn.info/revue-horizons-strategiques-2006-2-page-21.htm>. L'auteur développe l'idée que cette électivité croissante, tout en augmentant la liberté des individus, expose la société à des risques sociaux. L'isolement croissant des individus (surtout les plus âgées), la perte de la civilité publique « ordinaire », et enfin, le développement des phénomènes de ségrégation avec une augmentation des « choix identitaires sélectifs » exposent au risque du « repli ethnique ».

781. Il s'agit de l'autre face de la sociabilité liminaire et pour lequel nous n'avons qu'une connaissance empirique faible et qui n'a pas fait partie de notre recherche ; pourtant nous savons qu'ils existent pour un certain

recherche-action ne sont plus ou très peu inscrites dans les deux autres registres de sociabilité primaire (familial et de proximité) et secondaire (régie par le travail) ; et bien souvent, ils en sont très loin pour l'un, et soumis par l'inaccessibilité pour l'autre. Dans ces missions d'accompagnement, et pour que celui-ci « avance », les accompagnants « jouent » sur des modalités de liens et des émotions relatives à la première catégorie (primaire). Ces relations chaleureuses de proximité amènent à réintroduire les accompagnés dans une réciprocité symbolique vis-à-vis des premiers, pour contourner la honte sociale de leur isolement.

Dans tous les exemples ci-dessus, non seulement la relation d'aide se constitue sur un autre objet que l'objet de l'accompagnement, mais elle est le support d'échange de mots, d'attentions, voire d'objets ; elle s'inscrit tout à fait dans la logique du don, et cette « circulation » est prédéfinie par le registre référentiel des liens institués.

En accompagnant ces personnes face à la contrainte extérieure (qui fait tiers : expulsion, soins, perte d'accès aux droits et aux ressources), les accompagnants se situent psychiquement, symboliquement et souvent physiquement à côté d'eux. Cet « à côté d'eux » dans des liens « comme si » se constitue sur un « déjà là » de représentations partagées ; il s'appuie sur un registre symbolique et anthropologique qui lui préexiste, et c'est avec ces outils qu'il se construit, se pense, et se vit. Ces registres de référence ou de représentations sont totalement imprégnés des modalités d'existence dans lesquelles les différents protagonistes ont grandi. Ils recourent la classification établie dans la partie III, chapitre III, section 5.2 : « Transformations des modalités de liens et des formes de l'échange » ; pour rappel, nous avons défini trois types familiaux au regard desquels correspondent des modalités d'échanges particuliers et spécifiés selon les espaces sociaux (du primaire vers le secondaire, puis le liminaire). Bien sûr, chacune des personnes en relation peut jouer et se jouer de ces modalités particulières en priorisant tel ou tel registre, au cours de l'accompagnement ; toutefois, leurs « choix » restent contingents à leurs propres registres disponibles, et contraints de leurs modalités.

1.5 — Risques et difficultés de l'accompagnement individualisé

En tant qu'acteur d'un dispositif d'accompagnement individualisé, se laisser prendre dans des liens « comme ci », sans mesurer l'ensemble des obligations réciproques, leurs temporalités et le jeu social qu'elles permettent peut être préjudiciable pour chacun. Non pas comme le laisserait entendre P. Fustier⁷⁸², car la relation de travail social est dangereuse pour l'acteur social, mais parce qu'une relation ouverte à l'échange entre deux personnes est une « affaire » sérieuse qui engage. Ainsi nous avons pu lister quelques risques auxquels s'expose l'inconséquent.

- *Proximité et maintien de l'objectivité sur la situation accompagnée.* Enjoint de créer du lien et d'être en proximité, l'accompagnateur peut se retrouver en difficulté d'objectivité pour juger de l'évolution de la situation. L'usage du SAA a permis de maintenir le jugement contre la tendance « naturelle » à effacer et aplanir les vulnérabilités dans le « travail » de constitution du lien.
- *Risque de confusion (ou de non-identification) par les acteurs de la relation dans la nature du lien créé* (Paul H.). Mais les bénéficiaires sont aussi acteurs de cette relation (Guy N., Christian B., Fabien M., Christo L., Joris E., Jacques V., etc.), ils peuvent aussi « jouer » de la confusion lors des accompagnements.

nombre des personnes enquêtées, et qu'ils ont joué un rôle parfois important dans le devenir des accompagnements ; ils sont la face « cachée » de la sociabilité liminaire, celle oubliée par les accompagnements et pour laquelle une attention approfondie permettrait peut être d'ouvrir la vision du travail social vers un travail communautaire plus intégré et efficient.

782. Voir chapitre introductif de cette même partie.

- *Le risque d'un vécu « d'invasion » pour l'accompagnant.* Le bénéficiaire sollicite de manière jugée excessive cette aide : appels téléphoniques, messages le week-end, demandes éloignées des missions d'accompagnements ou des besoins secondaires identifiés. La relation créée au registre non identifié (maîtrisé) agace.
- *Question de la perte de l'intime et de la transparence vis-à-vis de l'accompagnant.* Si la transparence est « demandée » en début d'accompagnement, elle concerne pour l'essentiel la part « sociale » de l'histoire de la personne. Une fois le lien créé, l'accompagnement s'expose à ce que les codes sociaux progressivement s'amenuisent, ou plutôt, change de « registre ». L'intime devient plus visible au « fil du temps ». Il est probable que ce phénomène soit en rapport avec l'évolution du lien de confiance et de proximité (sociale) qui s'instaure. Ainsi, Sophie remarquera que Paul H. va pouvoir la recevoir en restant alité lorsque le moral est altéré, ou la santé chancelante, ce qui n'était pas le cas au début de son intervention. Il est à l'aise et en confiance pour laisser transparaître son malaise à l'accompagnatrice sociale pour laquelle il porte un lien d'attachement spécifique (comme ma fille) qui relève du registre interpersonnel et de la primarité. Une familiarisation du lien évoque-t-elle le basculement du « comme si » au profit d'un lien envahissant qui menacerait le lien d'accompagnement et son objet, ou est-elle l'expression de sa seule réalisation ?
- *Dépendance au lien d'accompagnement.* Les personnes accompagnées retrouvent dans les accompagnements proposés une sécurisation relationnelle de leur existence ; l'investissement qu'ils peuvent mettre dans la relation peut poser soucis à l'accompagnant qui peut avoir le sentiment de n'être plus que le seul interlocuteur pour la personne. Ceci peut rendre difficile la passation ou le retour à un autre service de l'ASIG ou du soin tant la capacité à mobiliser de l'aide (adaptée) dans les dispositifs de droit commun est altérée. Ce phénomène est renforcé par le fait que les missions d'appui sont de plus en plus amenées à se substituer au « droit commun » au détriment de la complémentarité initialement prévue ; et d'autre part, les guichets de droit commun sont de plus en plus difficiles d'accès pour les bénéficiaires⁷⁸³.
- *L'accompagnement contraint à produire une relation de sympathie empathique* (dont la construction est en partie produite pour la nécessaire réalisation de l'objectif) ; le risque est alors que cette relation vire à l'agacement en cours ou en fin d'accompagnement. Une rupture prématurée s'opère alors que des avancées significatives en matière de soins, de mobilisation, et d'isolement se déroulent effectivement.

L'accroche des liens II. Extrait réunion sept 2017.

« Ramener du lien et de l'échange, du coup, ça prend (parce que c'est vrai) et ça prend de trop... On peut pas leur donner comme ça, sans leur signifier jusqu'où, et leur laisser tendre les bras et du coup les leur couper, et puis dire, non. Ben non, ce public-là il est en difficulté, on ne peut pas, on les fragilise ! » : Sandrine.

« Oui en effet c'est compliqué, parce qu'en effet on est là pour travailler, pour créer du lien, de l'alliance, et y a toujours cette question de la distance. » (Benoît).

Ce type d'accompagnement est complexifié par ce malentendu initial qu'il « porte » en lui. Au final, ce ne sont pas le soin ou le logement ou encore les ressources qui sont au cœur du

783. Cette dépendance apparaît nettement pendant les périodes de congés, comme avec Julien G. accompagné par Aline (CCAS). Les périodes de relâchement de l'accompagnement (souvent parce que cela se passe bien pour la personne) sont vécues difficilement par les bénéficiaires, provoquant ainsi des rechutes, des replis, la majoration des mécanismes de protection, voire des ruptures. Elles sont en lien avec la perte de la capacité au lien (désolation) : des difficultés à l'entretenir ou le susciter dans l'espace liminaire de l'ASIG, comme dans l'espace secondaire et primaire, en sont une caractéristique.

travail à accomplir ; mais bien la question de la capacité à la sociabilité, au lien social, à ce moment particulier de l'existence du bénéficiaire où il se trouve accompagné.

1.6 — Un lien professionnel spécifique : celui des accompagnements individualisés

Dans l'absolu, de « droit », quelque soit le professionnel, les personnes devraient être accompagnées de la même manière, trouver les mêmes qualités de réponses, face à une expulsion, un problème de logement ou autres. Mais en réalité, le devenir de la personne est en lien aussi avec « l'intérêt » du professionnel (qui lui ne fait que passer dans sa vie). Car comme le disent les acteurs partenaires :

- « On est sur des liens qui sont autre chose que des liens qui se résument à des prescriptions d'aides »...
- « Tu agis aussi avec l'affinité que tu as avec la personne ».
- « Y a des gens avec qui je ne suis pas pressée de répondre ».
- « L'interactivité que tu as entre deux personnes, ça a quand même de l'importance ! »
- « Et puis, il y a des accompagnants qui sont en difficulté face à certains problèmes, comme l'hygiène... par exemple : Mme X qui fait une grimace en rentrant chez Mr M.. Elle était écœurée. Il s'en est aperçu. Il n'ouvrait plus la porte. »

Toutes ces remarques interrogent *le lien professionnel* qui, pour un temps plus ou moins long, est le seul lien social qui va devenir important, soutenant, et duquel les bénéficiaires vont accepter (ou pas) quelque chose encore. Ce lien existe aussi parce que la majorité des autres ont disparu ou sont devenus « insupportables », ou inconsistants. Il sera déterminé par des affinités entre deux personnes, et pourra ou non se construire sur la base d'un « récit » commun fait d'appartenances, de valeurs, de représentations, d'intérêts plus ou moins partagés ; et cette construction ira déterminer en quelque sorte le fait d'être « touché » par quelqu'un. Ce lien professionnel est un lien sensible, et ce caractère sensible le caractérise comme lien professionnel spécifique. Le reconnaître pourrait être alors le préalable à son existence comme lien réellement professionnel, il détermine ainsi un certain nombre d'impératifs en direction du bénéficiaire :

1. Recevoir la personne dans sa globalité et produire la sympathie empathique nécessaire pour être en capacité de donner une part de notre « même » pour pouvoir « recevoir l'autre ». Et de ce fait, si cela n'est pas possible, le reconnaître afin d'ouvrir à un autre accompagnant.
2. Ouvrir à un espace de rencontre et de reconnaissance pour le bénéficiaire. C'est-à-dire offrir ces temps d'écoute et de partage nécessaire ouvrant à la réciprocité concrète et symbolique. Mais cela ne peut se faire que dans la « recherche » d'entendus sociaux communs (le partage d'intérêts, de curiosités, de valeurs, etc.), qui se trouvent être différents de l'objectif effectif de l'accompagnement. Réciprocité et temps d'échanges sociaux sont nécessaires pour reconstruire un sentiment d'appartenance et de valorisation sociale. C'est dans cet espace ouvert que peut se reconstruire la mobilisation sociale pour soi du bénéficiaire.

Espace d'apparaître

Dans les accompagnements, nous avons vu s'ouvrir entre accompagnants et accompagnés des espaces de rencontre, de partage, d'accord en commun (valeurs sociales, peintures, activités de « chine », lectures, etc.); ils se jouent sur d'autres champs sociaux que les « besoins crises » identifiés et objets de l'accompagnement. C'est par et dans ces espaces d'apparaître ouvert que sont permis la création et le maintien du lien avec l'accompagnant, la réapparition sociale et la mobilisation pour soi.

« Y sait faire pourtant » pourrait être la phrase qui caractérise le public accompagné ; ce « pourtant » (sous-entendu : il ne fait pas) est la part à réduire lors des accompagnements.

Cet espace d'apparaître est évolutif : il débute lors des entretiens initiaux dans ce temps d'écoute et de rencontre⁷⁸⁴, puis se développe lors des accompagnements physiques, dans les espaces interstitiels de la sociabilité; dans ces temps, les deux personnes se découvrent et, en quelque sorte, cultivent leurs « entendus communs ».

Si la recréation du lien se fait initialement à deux, il est nécessaire qu'il s'ouvre à d'autres partenaires d'accompagnement; (ce fut souvent ceux du groupe recherche qui seront mobilisés sur le territoire de Cherbourg, comme nous l'avons vu pour bon nombre des bénéficiaires.) Ils partagent les mêmes valeurs, connaissent et reconnaissent le travail des différents dispositifs ce qui permet la reconnaissance et la coopération ; ils entretiennent des relations de sociabilité secondaire (pro) qui ouvrent souvent à des relations de sociabilité secondaire-primaire, et à une forme d'appartenance dans laquelle est guidée la personne : un espace de bienveillance proche de la convivialité.

Mais cet espace d'apparaître, de soutien, de partage, s'il montre ses effets positifs lors des accompagnements, s'arrête bien souvent aux portes du droit commun — marchand ou liminaire — lors du retour aux guichets. Lorsque les accompagnements s'arrêtent ou manquent de relais de sociabilité, de liens d'appartenance qui reconnaissent, veillent, contraignent, et soutiennent les personnes (espaces de convivialité), le travail accompli est menacé. Ici se trouve interrogée la temporalité des accompagnements d'une part, et l'espace social comme espace d'inclusion effective (une fois résolu l'accès aux droits).

3. Créer le lien d'accompagnement et identifier sa nature et son registre de sociabilité. Accueillir l'autre dans sa globalité, ouvrir cet espace de rencontre implique de reconnaître la qualité de ce lien professionnel particulier et d'en identifier le registre « mimétique » de sociabilité de ce lien « comme si » ; en reconnaître les sous-entendus spécifiques et ses obligations éventuelles permet alors de rappeler les autres registres de lien le constituant, et de dire les engagements mutuels. C'est à dire, de reconnaître que ce modèle se construit à deux où se jouent des liens spécifiques et particuliers pour permettre de « ne pas se jouer » des personnes. Cela nécessite de bien identifier la part de l'engagement individuel dans la constitution de ce lien spécifique (et ses propres registres de socialité référentielle impliquée).
4. Analyser les attendus des bénéficiaires en termes de liens permet — sachant que souvent ces liens se constituent là où ils sont manquants — de mesurer la juste distance dans l'accompagnement ; et ainsi, de préserver ses quatre constituants : les objectifs, l'accompagné, le lien « comme si » lui-même, et l'accompagnant.
5. Gérer la tension entre les objectifs et le maintien de ce lien.
6. Ouvrir des espaces de « renégociation » avec les tiers d'accompagnement. Nous avons observé qu'au « besoin crise » initial ouvrant à l'accompagnement, se succèdent des besoins secondaires auxquels celui-ci doit répondre pour rendre pérennes les résultats de l'action. Ainsi pour chaque temps de l'accompagnement il est important de redéfinir et rediscuter les termes de celui-ci, autant pour les objectifs à atteindre que pour les moyens et les engagements réciproques pour y parvenir.

784. Par la mise en mots d'une histoire, la réapparition d'une identité sociale dans laquelle la personne se réinscrit comme en « miroir » de l'attention et de l'écoute que lui porte l'accompagnant. C'est alors dans ce possible discours que les pas de l'accompagnement peuvent se poser.

7. « ouvrir » l'espace d'accompagnement à d'autres partenaires pour partager les difficultés autant que la reconnaissance, c'est-à-dire intégrer et élargir l'espace de réciprocité.
8. Tenir un engagement dans la durée au-delà du temps « fini » de l'accompagnement prescrit ; en quelque sorte, à minima, rester un interlocuteur possible et accessible.
9. D'où la nécessité d'entretenir les liens avec les référents sociaux initiaux, ils sont les représentants des instances « tierces » de la relation (l'ASIG) ; c'est en leur nom que les accompagnants et les accompagnés se rencontrent et agissent de concert :
 - Ils garantissent et permettent — sous l'autorité de ces institutions — de particulariser l'accompagnement et les liens spécifiques de celui-ci vis-à-vis des bénéficiaires.
 - De maintenir et de redéfinir, y compris avec leurs participations, leurs objectifs.
 - De rendre compte des difficultés comme des attentes des personnes et de les faire exister comme sujets auprès des institutions tutélaires.
 - De recréer et/ou créer le lien d'appartenance sociale avec les dispositifs d'aide existant (ASIG comme mouvements associatifs et structures d'insertion).

Ces dispositifs individualisés dits d'exception ont pour objectif de remobiliser le bénéficiaire afin de rouvrir le lien inclusif de l'ASIG sur la base du droit à une vie digne. Ces accompagnements ne sont ni des relais, ni des substituts aux dispositifs de droit commun, mais des soutiens et des appuis. Ils sont le bras inclusif de l'ASIG ; mais par leur approche proximale, ils sont exposés par leur action au risque de devenir les acteurs de la face exclusive excluante de cette volonté d'inclusion. Si ceux-ci dispensaient uniquement des « traitements sociaux » particuliers visant à l'inclusion minimale des droits, sans transmettre et réintroduire ces liens sociaux réciproques remobilisés, ces « traitements » deviendraient stigmatisants et renforceraient l'exclusion et la désolation.⁷⁸⁵ C'est pourquoi, il est nécessaire de préserver, de mobiliser et de responsabiliser le rôle des instances « tierces » de l'ASIG lorsqu'elles font appel à ces dispositifs ; lutter contre la tendance à la rentabilisation et la simplification linéaire des actions médicales et sociales dans ce domaine.

2 — *De l'importance de la sympathie et de l'empathie*

Créer le lien, ouvrir à un espace de rencontre, c'est en quelque sorte « forcer l'empathie » pour quelqu'un avec qui d'emblée il n'y aurait peut-être jamais eu de rencontre possible. (Voir « comment se construit le lien, et comment se tient-il ? ») Elle se constitue d'abord de volonté : dans un mouvement dynamique et prescrit vers l'autre. Elle se construit par l'écoute et la recherche « d'entendus en communs à échanger » (de points d'alliance) dans cet espace ouvert par et pour l'accompagnement. Très tôt dans les réunions du groupe de recherche, une réflexion s'est ouverte sur la façon dont ce lien « forcé » se constitue dans la démarche de chacun d'entre nous :

Les questions que nous nous posions alors (extrait réunion de septembre 2016)

« Comment nous mettons-nous à proximité des gens ? “Comment force-t-on l'empathie?”... Et puis, il faut peut-être que les acteurs trouvent des liens d'intérêt commun sur lequel l'empathie puisse se construire : “du sens commun

⁷⁸⁵. Cette dynamique paradoxale fut développée précédemment en s'appuyant sur le travail de Marcel Gauchet (deuxième partie, chapitre II, section 5 — L'ASIG : une inclusion exclusive excluante ?).

minimum de lien”. Ces liens que nous créons, même s’ils sont professionnels, se “créent de force”, c.-à-d. que nous “cultivons” notre empathie. En fait, la question est : pour être en lien d’aide comment fait-on ? »

Cette réflexion nous a amenés dès les premiers mois à parler de sympathie et d’empathie, mais sans réellement pouvoir les distinguer, puis de capital⁷⁸⁶ de sympathie et/ou d’empathie. Nous interrogeons en cela chacun des liens constitués dans les actions d’accompagnement, et également, le rôle de cette perception pour l’accompagné sur le déroulement de l’accompagnement et son devenir. Nous nous sommes aperçus que tous les bénéficiaires n’avaient pas le même potentiel (ou capital) pour que soient développées de la sympathie et/ou de l’empathie à leur égard ; et qu’ainsi, en soi, la possession d’un certain potentiel de l’un ou de l’autre rendait plus aisée la construction de cette relation sociale particulière de l’accompagnement. Ne se pouvait-il pas qu’alors, les personnes proposées à la recherche l’eussent été parce qu’elles avaient été jugées sympathiques ou intéressantes ? « J’ai une nouvelle dame assez sympathique et attendrissante », nous dira par exemple Sandrine lorsqu’elle proposera Christine A..⁷⁸⁷ Ou alors, nous pourrions nous demander si l’effet d’une certaine « affinité d’habitus » pouvait y jouer un rôle. (Cela pouvait être vrai pour le choix ou la sélection pour cette recherche-action, comme pour la disposition de l’accompagné à recevoir l’accompagnement de tel ou tel accompagnant.)

Tout d’abord, à chaque rencontre, il faut « forcer l’empathie », aller au-delà de l’apparence première : « Pour créer le lien, on est d’abord là pour l’écoute, à la base de notre travail... Si y a pas cette phase, il n’y a pas de liens qui se créent, il faut créer la confiance. » Cela oblige à gérer les ressentis et les émotions premières (le dégoût, le rejet, les odeurs), à les éteindre pour aller chercher au-delà, des liens d’intérêts communs. « Avec l’habitude, on ne voit plus les gens dans leurs degrés de mal être. » Ainsi, Sandrine nous disait que, pour se centrer sur la personne, pour voir et ne plus voir : « Moi, je me concentre sur le visage ». Elle « envisage » pour percevoir derrière l’apparence, au-delà du corps, l’humanité et y fonder ce lien d’aide : « *ce sens commun minimum de lien* » qui vise à faire réapparaître socialement l’accompagné.

Alors, à l’issue de ce temps d’échange et d’écoute première, il peut arriver que quelque chose d’humainement « magique » se produise qui découle de cet « art de se lier »⁷⁸⁸.

L’accroche des liens III. Extraits réunion de septembre 2017.

Benoît : « Pour moi, c’est un peu mystérieux, sur le SAO, on n’est pas mandaté ; ni désigné. Du coup, c’est les gens qui nous choisissent, peut-être pas qu’eux, nous aussi... Un profil de personnes qui vont voir l’un ou l’autre (des accompagnateurs du lieu)... j’arrive presque à les repérer... en même temps, y a quand même nous, notre curiosité

786. À l’origine, nous parlions au sein du groupe de recherche de « capital », car il nous était apparu que tous n’avaient pas le même potentiel de sympathie ou d’empathie (une richesse sociale potentielle). Mais au vu du « poids » conceptuel de ce terme, nous y avons substitué le terme « potentiel ». Ce terme a l’avantage supplémentaire de faire ressortir la dimension indéterminée de la révélation de ce potentiel — un peu comme dans le terme « vulnérabilité ». Nous utiliserons dans le texte le terme « potentiel ».

787. Cette question : « Est-ce que cette personne est intéressante ? » revint souvent la première année lors des réunions recherche-action avec les partenaires. Elle nécessita de rappeler régulièrement le critère principal de sélection des bénéficiaires pour cette recherche qui était d’être accompagnés par les dispositifs partenaires.

788. Philippe Chaniel, *La sociologie comme philosophie politique, et réciproquement*, La découverte, Bibliothèque du MAUSS, 2011, p. 238.

aussi, notre désir..... »

Aline : « Y a un moment, on a envie d'aider les gens ».

Benoît : « On a envie de les connaître, d'en savoir un peu plus... envie de fouiller, de les mettre en situation d'échanges... de fait s'il te répond, il te donne quelque chose ». Ceci nous permet de dire que, porter attention, c'est donner et ouvrir à l'échange.

Sophie : « Le capital (potentiel) sympathie. Oui, c'est vrai, y a des gens qui nous touchent par leur histoire... t'es content d'aller vers... et d'autres pas... Je pense tout le temps à Mr B.... Des aspirateurs à liens. » Et Anne de constater : « une part d'accroche de leur côté aussi... Ben si, ça joue dans leur parcours !.. *Mais c'est eux qui collent ou c'est nous qui les collons ?* »

Cette dimension de la sympathie/empathie permettrait alors de garantir un parcours. Et cela plus encore s'il est complété par une alliance avec les partenaires qui font tiers, ou qui assureront la continuité du travail. Mais comment ? En transformant le regard, en faisant vivre et survivre le lien qui permet l'accompagnement ; et en faisant réapparaître cette chose qui, finalement, fait vivre tout court et apparaître socialement : la potentialité du don, du « paraître » semblant à l'Autre, la capacité à faire œuvre dans la quotidienneté d'un monde commun, à nourrir le lien social.

2.1 — Le potentiel de sympathie/empathie est transmissible

Il peut se développer dans cet espace de rencontre ouvert, et même se partager avec d'autres partenaires comme nous l'avons vu précédemment dans l'accompagnement de Jacques V. et sa peinture. Lorsque sa référente RSA le découvrit, elle en fut surprise : « Ah bon, il peut s'intéresser à quelque chose ?? » Il put ainsi participer à de petites expositions au sein de la mairie. Ce potentiel peut également se transmettre comme nous le verrons plus avant avec Héloïse D., 29 ans, lorsque nous chercherons à distinguer ce qui est de l'ordre de la sympathie et ce qui relève de l'empathie.

Mais tout d'abord, reprenons l'accompagnement de Jean Luc G., 46 ans. Jean Luc G. est dans un premier temps accompagné sur le CHRS par Anne où il est arrivé avec son frère. Ils ont à plusieurs reprises mis à l'épreuve la structure par leurs conduites addictives ; pourtant elle montra beaucoup de sympathie à leurs égards. Après plusieurs mises à pied de quelques jours pour des alcoolisations massives répétées, les deux frères, sur les mauvais conseils supposés d'anciens résidents du CHRS, décidèrent de ne pas rentrer à la date prévue. Ils mettaient en risque, voire en échec, la suite de leur séjour sur la structure. Il se passa plusieurs jours avant que, se trouvant à nouveau isolés dehors et sans hébergement, ils aient accepté de se représenter au CAP et d'y être réintégrés une nouvelle fois (en faisant « profil » bas). Ils furent soutenus discrètement par les démarches individuelles menées auprès d'eux par des éducateurs de la structure (CHRS) et des personnes de la veille sociale ; (les maraudes de Conscience Humanitaire, association assurant la fonction de Samu social, et celle du SAO.) Le centre, de l'avis de tous, s'est montré vis-à-vis d'eux plus tolérant qu'à son habitude, alors pourquoi ?

Quatre facteurs sont importants dans cette situation :

- Tout d'abord, il s'agissait d'un couple de frères plutôt agréables dans les relations interpersonnelles, toujours prêts à rendre service, et semblant démunis et sans expérience face au monde de la rue.
- Leurs conduites alcooliques et leurs fragilités sociales étaient perçues davantage par des éducateurs comme de la vulnérabilité que de l'inconduite sociale. Vulnérabilité renforcée par l'évaluation neurocognitive faite par la neuropsychologue de l'hôpital qui fit dire à Cécile, lors d'une réunion du groupe. « J'ai croisé F. à la PASS (lieu d'accès aux soins pour les personnes précaires) qui disait qu'ils ont de sérieux troubles, et elle était

inquiète de les savoir dehors. » Cette information en circulation dans le petit réseau de la veille sociale viendra renforcer ce sentiment partagé de leurs vulnérabilités.

- De plus, l'équipe éducative investie dans ce double accompagnement avait commencé des actions visant à garantir une protection et des ressources nécessaires pour maintenir une possible autonomie future ; autant de démarches qu'elle voulait finaliser avant une éventuelle rupture avec la structure. Car, aller au bout d'un travail, assurer une continuité de l'investissement et consolider le travail accompli avec une personne sont souvent des motivations présentées par les partenaires pour poursuivre un accompagnement jugé trop fragile. Ainsi, c'est souvent dans cette motivation tout individuelle et très contemporaine de réalisations de soi que nous retrouvons les sources de l'investissement supplémentaire nécessaire aux accompagnants pour résoudre les difficultés identifiées dans les premiers temps de l'accompagnement.
- Enfin, cette situation connue de plusieurs partenaires partageant ce sentiment et cette inquiétude fédérait en quelque sorte autour d'eux, et créait un espace de visibilité sociale et d'appartenance. D'ailleurs à leur ultime mise à pied, les relais furent pris et l'accompagnement se poursuivit, sans véritable rupture, par les acteurs de la veille sociale. Ils furent tous les deux relogés dans le privé, avec en étayage une mesure AVDL⁷⁸⁹ et une mesure de protection (curatelle renforcée) pour le couple de frères.

La sympathie pour Jean Luc G. et son frère était fondée sur leur capacité à en générer, à pouvoir s'inscrire dans des relations interpersonnelles et jusque dans l'expression de leurs fragilités ; (pour Jean Luc plus que son frère semble-t-il, mais ce dernier en profita également.) Ainsi, semblant venir d'un monde d'hier rattachée à l'histoire de la vie locale : il était d'ici. Fils d'ouvrier paysan qui valorisait le travail manuel, l'entraide et la solidarité, il avait grandi puis vécu dans sa vie d'adulte près de ses parents dans cet univers mental ; il s'y était inscrit comme étant toujours prêt à rendre des services et comme aidant de ses parents (modèle narratif identificatoire). Et puis, il y avait ce début de vulnérabilité sociale et cognitive résultant autant d'un niveau de scolarité très faible et d'une histoire sociale « désuète », que d'une détérioration due à ses conduites alcooliques. Mais s'agissait-il de sympathie ou plutôt d'empathie ?

Progressivement, dans le groupe de recherche-action, nous nous sommes mis à parler de potentiel de sympathie, et de potentiel d'empathie. Nous cherchions à l'identifier, à « l'exploiter » dans l'analyse des actions d'accompagnement ; et pour finir, à nous s'interroger sur la plus grande vulnérabilité des personnes isolées qui n'éveillent ni l'une ni l'autre et qui disparaissent derrière leur numéro d'allocataire CAF.

2.2 — Distinguer la sympathie de l'empathie

Très tôt, lors des réunions, nous faisons appel à ces deux notions, utilisant alternativement l'une ou l'autre, au gré des discussions ; progressivement, nous remarquâmes qu'elles étaient à la fois distinctes et proches, se superposant parfois, se confondant souvent.

Mais continuons cette exploration avec la situation de Héloïse D.. Elle a 29 ans lorsqu'elle est proposée à la recherche par Aline (CCAS) qui l'accompagne avec une mesure ASI pour son installation dans un nouveau logement (logement social). Cette mesure fait suite à un accompagnement mené par Sandrine dans un logement d'urgence et d'insertion de l'ADSEAM. À l'origine, elle avait été demandée par l'assistante sociale de secteur (CMS) afin

789. AVDL : La mesure d'AVDL (Accompagnement vers et dans le Logement) est une prestation individuelle ou collective ; elle est fournie pour une période déterminée, à une personne dont le problème de maintien ou d'accès dans un logement provient de difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale, ou d'un cumul des deux. Développée dans le cadre de la politique du logement d'abord, elle est financée depuis 2011 par l'état ; elle fait suite à sa création par voie de circulaire en juillet 2010, dans le cadre des politiques d'insertion des mal-logés.

qu'elle puisse disposer d'un logement décent pour recevoir sa fille ; (Héloïse D. ne supportant plus l'ancien logement où était née sa fille, logement en état d'incurie.) Héloïse D. vit en « bord de rue » depuis de nombreuses années : fréquentant « les bières et les punks à chien », elle a déjà le visage marqué malgré son jeune âge. C'est dans ce contexte de protection de l'enfance que l'Assistante sociale intervient auprès d'elle depuis plus de trois ans.

Originaire de l'agglomération, élevée dans une famille de classe moyenne habitant un pavillon dans le vieil Octeville, Héloïse D. a passé le BAC avant de partir à Brest poursuivre ses études. C'est dans cette période qu'elle rencontrera le père de sa fille (avec qui elle ne partage que partiellement sa vie). Le conte (la légende) social porté collectivement nous raconte qu'elle se sera progressivement marginalisée à la suite de l'accident de son petit frère dont elle se serait rendue responsable (donnant du sens au malheur) ; la naissance de sa fille aurait réactivé la culpabilité ressentie due à l'accident du petit frère (la famille d'Héloïse est restée proche et présente dans l'éducation de leur petite-fille).

Il est important pour notre propos sur l'empathie de noter à ce stade que pendant plusieurs réunions, plusieurs partenaires du groupe non impliqués directement dans cet accompagnement ont cru que le petit frère était mort. Nous étions tous envahis par la dramaturgie du récit porté collectivement par les accompagnants, produisant en cela une sorte d'empathie au « vrai » malheur (qui fait corps social inclusif) : celui de l'enfant victime.⁷⁹⁰

Héloïse D. ne viendra pas au rendez-vous pour la recherche (mars 2016), puis en refusera l'idée par la suite. Toutefois, avec le groupe, nous décidâmes de garder cette personne dans la cohorte le temps de la recherche, malgré elle, sans trop savoir vraiment pourquoi. Un peu sans doute, car il était possible d'avoir des nouvelles, étant attachée au territoire par sa fille, sa famille et son compagnon ; un peu parce que c'était une femme et que la recherche n'en recrutait que très peu, enfin un peu sûrement par cette empathie partagée vers cette figure de vulnérabilité.

La situation fut proposée en tout début de recherche (février 2016). En juillet 2016, Aline en difficulté dans son accompagnement fait état du suivi multiple qui l'entoure depuis le départ : Assistante sociale pour la protection de l'enfance et le RSA, veille sociale de Conscience Humanitaire et du SAO ; Cécile de l'Appui Santé fut même un temps mobilisé dans l'accompagnement aux soins avec l'espoir à peine voiler d'une cure. Avant, il y avait eu Sandrine pour l'inclusion sociale par le logement, et maintenant, l'accompagnement vers le logement social avec cette mesure ASI conduite par Aline.

Elle constate que si Héloïse D. est adaptée au niveau du discours et qu'elle reçoit sa fille pendant les vacances dans un logement correct, elle : « N'est pas en demande de quoi que ce soit. Si je ne l'appelle pas, rien... Elle sait faire les choses, pas de soucis, mais se déplacer dans les institutions et les mettre en œuvre est compliqué... Il y a plein de rendez-vous au bureau qu'elle zappe. » Ici encore, depuis le départ, sa non-adhésion à l'aide proposée entraîne un surcroît d'inquiétude et soulève de la mobilisation au regard de son potentiel de... Mais de quoi, sympathie ou empathie ? Ainsi, ce qui aurait pu entraîner un arrêt de suivi pour inconduite se transforme pour elle en surcroît d'inquiétude et d'attention.

Et Sandrine ajoute : « Elle vit au jour le jour, les contraintes des rendez-vous passent au second plan. Ça lui plaît la vie comme ça, c'est moins contraignant... Elle a fait tout ce qu'il fallait pour elle et pour sa fille, et là elle n'est pas en danger ».

790. À l'enquête, la dramaturgie s'avéra disproportionnée face à la réalité des conséquences de l'accident du petit frère ; peut-être alors cela faisait-il sens au malheur, en générant un fort potentiel empathique. Pour illustrer, cet extrait du compte rendu de réunion (septembre 2016). « Trois personnes avaient compris (dont moi) que le petit frère en était mort, ce qui n'est pas le cas. Ce malentendu rebondit alors sur un autre malentendu entre différents intervenants, il concernait la prise en charge (en soins psychologiques) de la dimension traumatique de l'accident ; (personne ne savez vraiment si elle avait été ou non proposée, par qui, etc.) Ce que je note : c'est la charge affective que dégage cette situation, elle n'est pas sans affect. »

Mais à la question fondamentale de savoir si c'était elle qui l'avait fait ou bien le portage collectif, Sandrine répondra : « *Elle a été portée vers ça*, c'est elle qui l'a fait avec son assistante sociale. Elle disait : "je ne peux plus rentrer dans mon appartement, y faudrait quelque chose d'autre." Tout en étant incapable de mettre un pied devant l'autre ». Puis d'ajouter : « l'AS était inquiète pour elle, on l'a pris pour cela. Si on avait été protocolaire, et bien, on aurait dit non : elle rate un rendez-vous, on ne la reprend pas... C'est le résultat du travail de l'AS qui l'accompagne depuis trois ans, et il y a eu cette demande. »

Aline : « y avait beaucoup d'envie de l'aider :... » L'inquiétude est transmise, au corps défendant de la personne elle-même.

En septembre 2016, Aline fait le constat qu'elle ne l'a pas revue depuis la dernière réunion, malgré les tentatives et les relances. Parallèlement, une veille permanente est assurée par la présence constante d'interlocuteurs et de relais possibles pour transmettre une information (SAO, Veille sociale, et acteurs de terrain) ; elle possède un fort potentiel de sympathie/empathie, car, comme le dira Sandrine : « Ce n'est pas pour ce qu'elle nous donne Héloïse D. !! Elle y met pas du sien du tout... » Et d'ajouter, pour les personnes comme elle : « J'ai peur qu'il leur arrive quelque chose. Et pour elle, qu'il n'y ait personne quand elle va se décider (à vouloir de l'aide) ». Sous-entendant : alors je reste en vigilance. Cécile évoque pour sa part avoir ressenti une part d'identification lorsque Héloïse D. venait faire ses droits de visite avec sa fille dans le parc d'à côté (sous les fenêtres de son bureau). « Ça fait mal, il y a une sorte de proximité : c'est une vraie décrochée ! » L'identification est d'autant plus forte qu'il puisse y avoir, comme le remarque Benoît, de la sympathie d'appartenance : « Oui peut-être, et puis, y a une sorte de maîtrise des codes sociaux... de reconnaissance ». Dans l'histoire d'Héloïse, les acteurs se reconnaissent.

En mars 2017, Aline est toujours dans une grande difficulté à faire en sorte qu'elle soit présente dans son accompagnement : « Là, je lui ai fixé un nouveau rendez-vous, elle n'était pas venue la fois d'avant : si elle ne vient pas, on va s'arrêter. » Sa non-implication finira-t-elle par épuiser son potentiel de sympathie/empathie ? Ses conduites addictives (jugées jusqu'alors consécutives au « malheur ») se verront-elles transformées en inconduites sociales ? Déjà, le voisinage se montre moins tolérant.

Ainsi, si dans les deux situations présentées ci-dessus, nous voyons combien il faut être « touché » par la situation des personnes pour pouvoir les accompagner dans la durée, affronter les aléas ; nous percevons également comment ces deux notions, sympathie et empathie, se distinguent l'une de l'autre.

Le registre de la sympathie renvoie plutôt à de la sociabilité en actes et aux relations interpersonnelles. Elle se construit dans le partage immédiat « d'entendus en commun », et la proximité concrète des actes et des personnes (peintures, vide-greniers, voyages, esprit de famille, curiosités partagées, origines sociales, etc.) ; le partage de valeurs ou de représentations du « savoir être » (habitus) commun va créer dans la mise en œuvre des liens une sorte de proximité sociale favorisant l'émergence de sympathie.

Pour illustrer ce dernier registre de la proximité sociale, reprenons quelques commentaires. Le premier concerne la franchise et la droiture de Paul H. souvent mises en avant par Sophie pour parler d'un accompagnement. « C'est difficile de prendre un accompagnement sur des personnes qui ne sont pas vraies... c'est désagréable, du coup on n'a pas d'intérêt dans l'accompagnement : le vrai, le faux ? Tu sais pas du coup, t'avances pas pareil. » Mais elle reconnaît par la suite que ce sentiment positif vis-à-vis de Paul H. était subjectif, car il n'était pas partagé par son assistante sociale référente. Sophie place ainsi la relation sur un registre interpersonnel dans une intersubjectivité partagée avec Paul H., d'une appartenance commune. Dans la même logique, nous pouvons relever la remarque de Sandrine au sujet de Jean Paul M.

et qui concerne son appréhension de la « souffrance pudique » qui la touche davantage. « Y en a que j'aime plus que d'autres... et c'est peut-être de la détresse, surtout quand elle n'est pas déballée, quand y a de la pudeur... une forme de discrétion des gens... » Mais cette manière d'« être souffrant » particulière ne renvoie-t-elle pas à un « savoir être partagé » par certains milieux sociaux, propres à une catégorie d'âge ou à un « air du temps » partagé, et y étant rattaché ?

Autant de « choses » mises en actes ou échangées, à l'expression favorisée, et qui se renforceront dans la mise en œuvre des liens d'accompagnement par une sorte de proximité sociale. Ces « Choses », comme autant d'expressions des « attachements sociaux » partagés (ou échangés), œuvrent à bas bruit dans la constitution de ces liens spécifiques.

Nous pouvons dire également que le potentiel sympathie se développe davantage sous le modèle du registre des relations primaires ; celles-ci peuvent alors se définir comme étant primaires/primaires avec une mobilisation identificatrice quasi filiatrice (Paul H., Jonathan D.) ; elle peut être encore, primaire/secondaire, comme ce fut le cas avec Francis L., Hervé C., et peut-être pour partie avec Fabien M. et Héloïse D.. Ceci fera dire à Benoît pour ces deux suivis que le possible partage de mêmes codes sociaux renforçant leur sympathie, avait pu favoriser l'accompagnement (voire l'expression de l'empathie à leur égard)⁷⁹¹.

Nous sommes au point de basculement entre les deux notions.

Le potentiel d'empathie quant à lui serait à distinguer du précédent, car il renvoie essentiellement à des catégories de valorisation sociétale partagées par l'ensemble de ses membres. En quelque sorte, il ne nécessite plus vraiment l'adhésion et l'implication du sujet accompagné comme nous venons de le mettre en évidence dans la vignette de Héloïse D.. Tout en ne favorisant pas une relation interpersonnelle sympathique, Héloïse D. a toujours mobilisé et généré un potentiel d'empathie énorme autour d'elle ; ainsi, les accompagnements ont perduré et se sont relayés indépendamment d'elle-même. Les catégories de valorisation mobilisant l'empathie sont ici : jeune, femme, seule avec enfants, vulnérabilité, « malheur » ; et le milieu social d'origine « commun » ou proche des acteurs de terrain est venu dans ce cas renforcer les possibles identifications sociales au malheur. Chez Jean Luc G. exposé précédemment, si nous voulions séparer la dimension empathique de la sympathie dans ce qui a fait la mobilisation autour de lui dans son accompagnement, nous rechercherions l'identification de sa vulnérabilité. Nous la trouverions— entre autres choses⁷⁹² — dans l'entendu social du « ça peut arriver à tout le monde » associé aux troubles cognitifs qui définissent une fragilité « universelle » et reconnue. La vulnérabilité dans le regard social et collectif prend alors le pas sur l'inconduite addictive et se fait le support de la mobilisation autour de lui.

C'est également cette dimension empathique que tente de mobiliser Christian B. et parfois Amélie D. dans leurs discours victimaires ; mais l'incommensurabilité de leur quête de reconnaissance finit par « consumer » toute sympathie à leur égard, et à produire le rejet : protection narcissique et demande d'inclusion se confondent alors dans la production d'une incommunicabilité désolante.

2.3 — De la notion de « potentiel »

Parler de « potentiel » est important pour pouvoir penser ce que mobilise l'accompagnement dans sa dimension d'échanges. Ainsi conçues, empathie et sympathie sont à concevoir comme des « productions » sociales actives et malléables ; elles impliquent

791. Nous pourrions développer et lister l'ensemble des configurations possibles ; il arrive parfois que des usagers s'adressent aux accompagnants sous le registre du même, avec au cœur la question du travail, des origines géographiques, sociales ou d'intérêts ; ils interpellent à cet endroit, cherchant un lien de reconnaissance.

792. À laquelle s'ajouteront également les troubles neurologiques naissants dont nous supposons qu'ils sont de valorisation plus positive pour mobiliser l'empathie que le « simple » alcoolisme.

l'accompagné autant que l'accompagnant, valorisant l'un dans sa vulnérabilité et par l'intérêt qu'il suscite, et l'autre, dans le travail effectué de concert.

Dans les accompagnements effectifs, les deux formes de potentiel (sympathie et empathie) se superposent et s'y confondent indissociablement (comme nous l'avons vu dans la situation de Jean Luc G.). Pourtant il reste important de les distinguer pour mettre en évidence et différencier les sources de sociabilité et les valeurs qui les fondent, comme la nature du lien d'accompagnement (et ses obligations). La nature du lien, comme la « place » du sujet accompagné et de l'accompagnant, détermine la conduite de l'accompagnement.

Tout d'abord, pour que le potentiel de sympathie apparaisse lorsque l'accompagnement débute, deux conditions s'imposent. D'une part, le sujet accompagné possède un peu de « sympathie », de « gentillesse », il éveille la « curiosité » et, dans l'absolu, suscite l'intérêt et « donne » à partager et à raconter (donne à s'inscrire dans son histoire) ; et d'autre part, l'accompagnant, après l'avoir mobilisée, s'inscrit lui aussi dans cette histoire de liens croisés, de liens sociaux en action, et dans ces liens de sociabilité aux modèles préexistants.

Cette consistance sociale du sujet est d'ailleurs quotidiennement renforcée par les récits sociaux tenus à son endroit, et émanant de lui : histoires qu'il raconte de lui et des autres et histoires que l'on raconte sur lui, dont il est le héros banal. C'est l'historialité croisée des sujets qui leur confère existence sociale durable.⁷⁹³

Comprendre la production de ces liens d'accompagnement spécifique fondés sur l'aller-vers ne peut faire l'économie de questionner ce qui fait que, pour chaque lien particulier plus ou moins réciproque, ils se créent. Ils se fondent sur le partage de pratiques sociales, d'affinités, de valeurs ou de « codes sociaux », d'objets d'intérêts, de « sensibilités » communes, quêtés par l'accompagnant dans le premier temps d'accompagnement, et disponibles chez l'accompagné. Ce sont ces « biens communs » révélés qui permettent à l'accompagnement d'aller au-delà du simple service d'assistance devenue impossible à mettre en œuvre par l'ASIG, pour ces situations spécifiques. Ne sont-ils pas également l'expression de catégories de perceptions partagées et de jugements sociaux proches, à défaut d'être communs ? N'interrogent-ils pas la question de l'origine et de la proximité sociale, comme en écho ? N'y aurait-il pas ici, comme dans la quête amoureuse du conjoint, une certaine « homogamie » sociale, une sensibilité préférentielle au développement et à la perception de la sympathie en fonction de la proximité sociale retrouvée (réelle ou reconstruite) ?

Nous pourrions dire à l'instar de Michel Bozon et François Héran en les paraphrasant qu'il existe une certaine proximité d'habitus. « Un postulat de cohérence, que nombre d'études particulières pourraient vérifier, et qui autorise à penser que » — comme le choix du conjoint — la relation préférentielle de l'aide s'opère :

[...]à l'instar de bien d'autres choix, selon des principes qui ne sont pas nécessairement conscients, parce qu'ils engagent des dispositions individuelles socialement constituées de longue date ; ce que Pierre Bourdieu s'est employé à théoriser sous le nom d'habitus. [Selon ce dernier,] le plus sûr garant de l'homogamie et, par là, de la reproduction sociale est l'affinité spontanée (vécue comme sympathie) qui rapproche les agents dotés d'habitus ou de goûts semblables, donc produits de conditions et de conditionnements sociaux semblables.⁷⁹⁴

793. Francis Farrugia, « Le syndrome narratif : une "inquiétante étrangeté" », op. cit.

794. Michel Bozon, François Héran, « La découverte du conjoint. I. Évolution et morphologie des scènes de rencontre », in *Population*, 42^e année, n° 6, 1987. pp. 943-985, et reprenant la citation de Pierre Bourdieu in. Pierre Bourdieu, *Choses dites*, Paris, bd de Minuit, 1987, p. 88.

À l’opposé, nous pourrions dire que le potentiel empathie se construit en partie à l’insu du sujet qui le porte⁷⁹⁵, il relève davantage de représentations et de valeurs « universelles » partagées collectivement qui tendent à l’abstraction de l’homme et mobilisent davantage le droit humain. Plus facile à partager entre partenaires, elle produit également de l’émotion, elle touche l’âme du citoyen et mobilise l’action collectivement portée. Mais qu’en est-il lorsque seulement armé de cette empathie — fondée sur le droit humain et les valeurs universelles de notre temps —, l’accompagnant fait face à l’accompagné ?

L’empathie se passe de la réciprocité, justifie et prescrit l’assistance, et peut dans une certaine mesure devenir réifiant par l’exclusion de tout échange⁷⁹⁶. Si les valeurs de l’empathie justifient les actions d’assistance et d’accompagnement, et de ce fait, permettent dans un second temps l’instauration de ces relations spécifiques, peuvent-elles être mobilisées pour elle-même ?

Il semble bien que dans l’accompagnement par les dispositifs d’exception l’empathie ne puisse pas se passer de la sympathie ; la sympathie se nourrit des relations répétées, de la rencontre entretenue ; elle s’ancre dans la production de liens concrets et de « biens communs » partagés. Elle « envisage »⁷⁹⁷ l’autre accompagné comme une personne identique et distincte. Même dans l’action, la sympathie renvoie davantage à la communauté concrète. Mais la sympathie ne peut se passer de l’empathie dans l’accompagnement pour remobiliser le cadre social, pour ouvrir aux liens et transmettre. D’où la nécessité de transformer la sympathie en empathie : la relation particulière en humaine appartenance. Toutefois, sans réinvention de la « communauté concrète », armés de la seule volonté individuelle mobilisée par l’ASIG, les actes d’accompagnement menés par les acteurs de terrain risquent de se limiter à « verser de l’eau dans le sable » !

3 — *Les temps de l’accompagnement*

Ces proximités sociales retrouvées ou reconstruites, et ce travail de réhumanisation à la fois concret et de droit entrepris vont amener à l’expression d’un potentiel sympathie et empathie ; elles seront le support de l’accompagnement jusqu’à sa transmission vers d’autres liens (lieux) sociaux ou à la reconquête de ceux perdus. Parler en termes de potentiel permet d’évoquer une inégalité observée ; elle concerne l’accès et le maintien dans l’accompagnement des situations qui, tout en ayant les mêmes difficultés à s’inscrire dans des liens sociaux, à se protéger et à faire une demande, n’en suscitent aucun. Ce « potentiel » empathie/sympathie sera

795. À l’insu seulement, car n’est-ce pas cette empathie qui est recherchée lorsque l’usager « s’habille » du modèle narratif de la victime mobilisant toute à la fois l’attention et rejetant bien souvent toute autre forme de lien ? Recherchant une reconnaissance de « posture » en dehors de toute possibilité d’échanges constitutifs des liens.

796. En produisant un discours sur une situation qui ne soit ni avec la personne ni « pour elle ». Lorsque le discours est mobilisé non pour les personnes, mais car leurs situations deviennent problématiques ; il invoque alors l’humanité, le droit humain, la décence, pour produire un discours d’assistance « contrainte » alors que bien souvent, les situations pour l’essentiel pourraient relever du droit civil et de son application : égaux devant la loi.

797. Envisager : regarder quelqu’un au visage, regarder quelque chose en face. C’est un des sens de regarder : mettre dans le regard, c’est porter attention. On peut dire que le regard contraint, et fait exister. Nous renvoyons à la richesse des sens du verbe regarder qui ouvre à la rencontre tel un vrai langage. Regarder : vient de l’ancien français *rewardant* au 8e siècle. Regarder au XIe siècle, à l’époque on l’emploie concurremment pour garder et regarder. Au sens de « prendre garde, veiller ». (Attention...) 1 — faire en sorte de voir, s’appliquer à voir (en dirigeant, en accommodant sa vue) ! Il y a des milliers de façons de regarder (différent de voir) : attacher (son regard) coller (ses yeux), considérer, contempler, examiner, inspecter, mirer, observer, scruter, parcourir, promener ses yeux, dévisager, fixer, examiner... Mais aussi, bigler, loucher, braver, narguer, guigner, lorgner, dévorer, manger (des yeux), etc. 2 — mais aussi au sens figuré, considérer, examiner par l’esprit, l’attention... Envisager. *Mettre en visage*... 3 - avoir rapport à... concerner, intéresser, toucher. *Cela me regarde. Le regard touche, humanise et est insupportable au bourreau. Ça me regarde.*

le support du discours qui va accompagner le bénéficiaire tout au long du parcours social. Il se renforcera au cours des différentes étapes, selon que celui-ci soit pris, ou non, dans des échanges sociaux qui le feront paraître, valorisant et favorisant également le travail de l'accompagnateur. L'empathie retrouvée, en donnant du « sens au malheur », doit permettre à la fois — pour l'accompagnateur, l'action et la transmission — le partage et le portage de l'intérêt et de l'inquiétude dans son réseau de travail. La « sympathie » est en quelque sorte le « carburant » et l'« énergie » nécessaire pour l'accompagnement. Ces parcours de remise en mouvement sont souvent longs, car jusqu'alors elles s'étaient repliées, rétrécies socialement jusqu'à l'oubli d'eux-mêmes. Pour les personnes, il se passe beaucoup de choses en peu de temps.

Ainsi conceptualisée la relation d'accompagnement s'inscrit et mobilise les deux registres symboliques de socialité : primaire et secondaire.

De notre travail collaboratif, nous avons distingué quatre temps de l'accompagnement, avec chacun leurs spécificités que nous allons détailler et modéliser ci-après. Quatre temps-étapes qui font suite à un temps long et progressif de disparition sociale, un non-temps qui se trouvera interrompu par un événement social : expulsion, surendettement, rupture de droits, problème de santé, séparation, etc. C'est ce choc social qui provoquera la réapparition mobilisée pour l'essentiel par l'extérieur :

T0 : le choc, l'intrusion du « réel » dans l'existence.

T1 : l'arrivée de l'accompagnement.

T2 : Le « creux »

T3 : accompagnement et remobilisation.

T4 : sortir de l'accompagnement.

3.1 — Temps 0 : le choc, le jaillissement du « réel »

Le choc définit *l'intrusion du réel « social »* dans l'existence du sujet qui, à force de retrait, de repli, de déni, de protection, a construit une distance avec le monde et avec les autres ; ces attitudes lui ont fait perdre le « fil » de son existence et des actes minimums nécessaires à sa survie en termes de ressources, de logements et/ou de soins. Les événements qui se produisent dans sa vie immédiate font intrusion, *ils stoppent le temps arrêté*, c'est la fin du non-temps. Cette intrusion « violente » fracture les protections, insécurise et déstabilise. Elle laisse apparaître la grande fragilité et la vulnérabilité de la personne sur l'ensemble des dimensions : sociales — présentes et passées —, psychiques et/ou psychologiques, et économiques. Derrière le « besoin-crise », la multiplicité des problèmes à résoudre s'entraîne. Souvent dans cette situation, la crise est vécue comme une impasse et une incapacité à trouver les solutions ; la personne désemparée — comme saisie de stupeur — se montre prête et soulagée par la proposition d'une aide individuelle et d'un accompagnement. Lorsque Mr Paul H. est réfugié dans sa tente, il est en incapacité de se mobiliser seul ; idem pour Hervé C. avant l'expulsion, et peut-être même, est-ce l'état quasi permanent de Jonathan D. ?

Le choc « contraint » et permet la rencontre et l'acceptation : le cramponnement. Pour la majorité des bénéficiaires, ce stade est un moment de remobilisation.

3.2 — Temps 1 : la rencontre et « le cramponnement »⁷⁹⁸

Ce temps 1 démarre à la première rencontre et se termine bien souvent avec la résolution du « besoin-crise » ; c'est un temps de découverte de l'autre (réciproque), de tissage de lien et d'alliance ; il sera déterminant pour le devenir de l'accompagnement.

À l'arrivée dans l'accompagnement, on assiste bien souvent à une mobilisation « de crise » du bénéficiaire ; elle sera plus ou moins longue, et plus ou moins marquée. Elle est en

798. Le « Cramponnement » ou « l'agrippement » fait référence au travail théorique novateur d'Imre Hermann évoqué dans la seconde partie.

lien avec l'insécurité ressentie et la nécessité de résolution du « besoin-crise ». Cette mobilisation sera plus efficace si le bénéficiaire se sent bien soutenu et accompagné vers le dispositif d'accompagnement d'exception par la personne qui l'oriente, et qui devient de fait le *tiers référent* de cet accompagnement. Si cette première alliance est construite et fait tiers⁷⁹⁹ à son tour à l'accompagnement envisagé (que cet accompagnement est discuté au préalable et qu'y sont détaillés les objectifs globaux et ses modalités), il aura de meilleures chances d'aboutir. Ce fait est attesté par la pratique et confirmé par les partenaires de la recherche-action.

Dans l'ensemble, ils travaillent avec un réseau de professionnels de connaissance. Engagés mutuellement dans un jeu de reconnaissance sociale réciproque, ils partagent une « même culture » de l'aide et des mêmes valeurs ; ils dessinent ainsi un espace de portage social particulier au sein de l'ASIG. Cette transmission d'accompagnement spécifique est d'autant plus garantie qu'elle se fera de personne à personne de confiance. De ce fait, le discours donné à l'accompagné présente son partenaire — et futur accompagnant — comme digne de confiance ; le bénéficiaire est alors confié à une personne définie, ce qui scelle en quelque sorte un engagement moral derrière ce lien privilégié (qui obligera également le bénéficiaire). Dès le départ, la valorisation de l'échange se place dans une logique du don, de la circulation de biens et de l'« esprit » de la chose ; quelque chose est transmis et oblige les trois parties — plus ou moins — selon que le rituel y est respecté ou non. À cet instant du temps 1, le « besoin-crise » est bien identifié de toutes parts, orienteur tiers, accompagné et futur accompagnant.

Le temps 1 se décompose selon des étapes relativement identiques pour l'ensemble des dispositifs partenaires.

- *Les personnes sont le plus souvent orientées et accompagnées* par des professionnels de l'ASIG, soit directement, soit plus rarement « conseillées » ; (comme c'est le cas pour le CHRS⁸⁰⁰ et pour le SAO ; structure pour lequel Benoît a tendance à dire qu'ils n'y reçoivent que des personnes au temps 2⁸⁰¹).
Souvent, un échange préalable a lieu, soit par l'intermédiaire d'une fiche liaison, soit par contact direct entre le prescripteur et l'accompagnateur futur (voire les deux). Il est souvent demandé par les structures assurant logements et hébergements qu'une « demande projet » soit rédigée par le futur bénéficiaire ; elle explicite sa situation et accompagne la demande. Ces actes importants contractualisent l'accompagnement à venir. Ce travail de préorientation est essentiel pour les acteurs des accompagnements ; s'il est bien fait, l'accompagnement sera vécu comme un soulagement et une attente, il ouvre au tissage des liens à venir.
- *L'entretien* qui suit est *tripartite* (à l'exception du CHRS et du SAO), il s'agit alors d'une présentation orale, d'un échange entre le bénéficiaire (personne ou famille), le prescripteur et l'accompagnateur : « Alors on creuse. » [...] « C'est une présentation de

799. « Faire tiers » : c'est en quelque sorte remplir cette fonction de « tiers d'accompagnement », qui justifie le lien d'accompagnement, et qui rappelle symboliquement au « nom de quoi » il existe ; et « au nom de qui » nous « marchons côte à côte » dans cet accompagnement. Chacun, dans sa fonction, dans ses liens sociaux quels qu'ils soient, se trouve en relation avec un autre « au nom de », d'une instance symbolique de représentations qui les dépasse et les transcende. Une verticalité qui garantit en quelque sorte l'horizontalité relative du rapport social, comme « l'entendu » en commun qui le sous-tend : support des règles de l'échange.

800. Toutefois, avec la mise en place des Services d'Information, d'Accueil et d'Orientation au niveau de chaque département qui centralise les demandes d'hébergement et de logements accompagnés, sous la tutelle des DDSCS, il y a une systématisation des demandes par référents sociaux. Ainsi ceux-ci deviennent des « enregistreurs » de demandes ; le lien et la fonction de tiers social risquent de disparaître derrière une démarche administrative obligatoire aux fins de trouver une solution en sollicitant une commission départementale qui statue alors sur l'orientation. Cette action amène à supprimer la fonction d'autorité du prescripteur et à déshumaniser encore davantage une relation d'aide qui se veut individualisée.

801. En effet, le Service d'accueil et d'orientation est un lieu ouvert aux personnes qui ont bien du mal à être dans les actions pour elles-mêmes, pour se protéger, pour finaliser leurs actes administratifs.

la situation[...], c'est un échange effectivement, entre celui qui a prescrit, le demandeur et nous. Il y a d'abord un support écrit qui est succinct, qui décrit le besoin d'hébergement. Puis ensuite, c'est creusé sur l'histoire locative, et souvent addictive, c'est vraiment un entretien où il y a une volonté de décryptage total. » Nous dit Sandrine, pour l'accès au logement sous ALD.

« Au CHRS, c'est pareil, c'est sur tous les plans, santé, ressources, justice, etc. de ce qui s'est passé avant l'admission. À l'entretien d'admission, c'est presque une enquête, pour comprendre si la demande est justifiée, et un projet... Et un projet sur Cherbourg » explique Anne. La préparation à cet entretien tripartite est essentielle, car mal préparé, mal expliqué, il peut être vécu — à juste titre — comme intrusif et jugeant par des personnes qui vivent bien souvent le monde extérieur et le travail social ainsi.

- *La première rencontre* qui suit ouvre encore davantage à la mise en écoute de la personne, elle vise à définir avec le bénéficiaire le chemin, elle peut se faire sur plusieurs temps. C'est une porte ouverte sur l'intimité de la personne ; elle se déroule souvent au logement, ou sur le lieu de vie s'il y en a. Ces premières rencontres sont des moments cruciaux qui vont là encore déterminer la suite, et créer par la proximité le nouage : le temps du récit de soi (l'ouverture d'un espace de reconnaissance et de réciprocité). « On va là où plus personne ne va », nous disait Sandrine, afin d'y construire ce lien spécifique qui permettra l'« extraction », la « remise en mouvement », et le « retour ».
- *Les premières démarches et la résolution du « besoin-crise »*. C'est le temps de la sécurisation et des premières mobilisations autour du problème (ressources d'urgence, hébergements temporaires, bilan de santé, etc.). À chaque fois, les accompagnements physiques, la voiture, les temps de préparation ou d'attente sont des moments précieux où rien n'est fait d'autre que d'être ensemble et « se découvrir » (ou non) : temps d'échange où se poursuit le nouage.

Parallèlement, au fil de ce temps d'accompagnement se découvrent la complexité, la spécificité de la situation, et : « le décalage avec les objectifs institutionnels de départ. Moi, c'est le relogement, la dette de loyer. Et puis tu avances, tu fais des choses avec les gens, finalement tu travailles la santé, etc. Et puis, t'arrives au bout et tu te rends compte que ce n'est pas ça ! » nous dira Aline (ASI pour le CCAS). Elle évoquait une situation où la relation tissée avec cette dame lors des rendez-vous réguliers n'est autre que la reconstitution d'un lien social minimal ; ce lien de proximité lui redonne la capacité de faire et l'accès à l'autonomie dans ses démarches. Ainsi, la mise en œuvre des objectifs institutionnels nécessite pour se réaliser et tenir de mobiliser d'autres dimensions de la vie quotidienne pour regagner une vie sociale suffisante. Au cœur de tous ces temps, le lien et la socialité jaillissent comme un impératif pour le retour à la capacité à la mobilisation du bénéficiaire, par l'instauration d'une réciprocité.

« Je sais que si j'arrête aujourd'hui y a plus rien. Et plus personne du tout. Et mine de rien, c'est un peu fragile. Alors je me dis que tout le boulot que j'ai fait pendant des mois, si je lâche et qu'il n'y a pas de relais... ». Ici, Aline met à jour la scène de l'échange et le circuit du don ; cela représente quelque chose pour elle, son boulot, un investissement pour soi et pour l'avenir ; alors elle « donne » d'elle-même au-delà de la prescription initiale. Ces actions et son attention ont de la valeur au vu des résultats et de l'intérêt qu'y trouve la personne. La bénéficiaire, en contrepartie, fait part de son besoin d'aide et de lien pour se mobiliser ; elle fait une sorte de don de dépendance, mais qui est aussi une forme d'interdépendance entre deux personnes qui se reconnaissent mutuellement ; *ainsi ce qui serait dépendance au regard de l'assistance en terme comptable, peut être lu comme de l'interdépendance au regard du jeu social entre ces deux acteurs.*

Dans beaucoup de ces situations, assez vite, l'accompagnement aura répondu à la mission pour laquelle il avait été initialement saisi (au besoin-crise apparent) ; mais, de

nouveaux besoins apparaissent à l'accompagnateur, et les résoudre apparaît nécessaire pour rendre durable l'amélioration acquise. Souvent à ce stade, la mobilisation du bénéficiaire se rétrécit, le « retour du monde » réveille les protections, et un décalage entre la perception des besoins secondaires ressentis, de part et d'autre, apparaît. S'ouvre un autre temps.

3.3 — Temps 2 : le « Creux »

Une période de relâchement fait souvent suite aux premiers temps de l'accompagnement qui sont des périodes de « chambardement » dans la vie repliée et routinière des personnes accompagnées. Dans ce temps-ci, il ne se passe plus rien, les personnes sont moins enclines à faire, ni à faire avec. Le projet initial partagé semble avoir disparu avec la résolution du « besoin crise », et la personne tend à se réinstaller dans son mode de vie antérieure avec le retour des anciennes habitudes et protections. L'accompagnement est plus flou, les démarches administratives deviennent secondaires, on assiste à une perte de mobilisation et souvent une dégradation. Ce n'est pas une période inactive, mais une mise en regard, en discussion, la continuation de la rencontre et de la découverte de l'autre. Deux nécessités s'imposent alors.

- Se maintenir en lien chaleureux (pour lequel le support n'est pas uniquement l'objectif à atteindre),
- maintenir lisible l'objectif de l'accompagnement qui doit rester clair et partagé tout au long de son déroulement d'où la nécessité d'ouvrir un temps de renégociation de l'accompagnement pour le redéfinir. Car, entre les besoins ressentis par l'accompagnateur — pour arriver à une stabilité et une sécurité de l'autonomie et des liens sociaux retrouvés — et ceux ressentis par l'accompagné, apparaît un décalage à résoudre.

Le creux est un temps de dévoilement des problématiques individuelles complexes où souvent doivent se remobiliser les personnes accompagnées et les accompagnants autour de nouveaux objectifs « pas encore communs ». Pour ce faire, des *temps de renégociation*⁸⁰² doivent s'ouvrir afin d'acter les changements et les avancées réalisées, de redéfinir de nouveaux objectifs, et un nouvel entendu en commun. Il peut s'avérer judicieux de réintroduire « du tiers » dans l'accompagnement, en invitant à ces temps la personne « tiers d'accompagnement » (celle qui a initialement proposé celui-ci). Ces temps sont aussi l'occasion d'ouvrir l'accompagnement à d'autres personnes qui peuvent venir l'étayer, afin de créer et favoriser une dynamique : une mise en mouvement.

La renégociation est possible lorsque les liens tissés sont suffisamment valorisés de part et d'autre pour instaurer la confiance et de la dette (mutuelle). Alors chaque difficulté, dévoilement ou échec, peut se transformer en force positive ; et plutôt que de provoquer une rupture, ils vont venir renforcer le lien d'accompagnement et permettre de redéfinir une dynamique partagée. Cette dynamique autorisera alors l'ouverture à d'autres liens pour lesquels l'accompagnateur fera tiers à son tour ; ces liens se construisant en son nom⁸⁰³.

Ce temps de creux est un temps nécessaire à concevoir après chaque mise en mouvement ou changement (pensé comme une nouvelle exposition au monde).

802. Temps de renégociation qu'il serait, nous semble-t-il, souhaitable de prévoir et formaliser dès le début de l'accompagnement avec le tiers demandeur (comme avec la personne elle-même).

803. Ainsi dans ce réseau propre à chaque partenaire de la recherche-action, nous remarquerons que les bénéficiaires se verront confiés à d'autres accompagnateurs « habituels » de confiance pour des champs spécifiques de l'accompagnement et pour répondre à des besoins secondaires : appui— santé, nouveaux référents RSA, partenaires du soin, lieux de vie sociale (club ou maison de quartier, etc.). Ce sont des personnes avec qui les accompagnateurs ont créé des liens forts de reconnaissance mutuelle et réciproque ; ils vont souvent dépasser le seul registre professionnel, ils seraient de l'ordre du secondaire/primaire, voire primaire, alors des « biens » circulent, des échanges autres que professionnels se structurent.

Théorie du mouvement et ses difficultés. Synthèse des réflexions du groupe.

Cette « théorie » du mouvement est nécessaire pour lutter contre la tendance au repli, mais elle s'expose à deux difficultés : l'épuisement et la rupture d'une part, et la dépendance au lien d'accompagnement d'autre part.

Face à la rupture, comme le dirait Sophie (CDHAT) : « On continue ! » On reste présent en lien de bienveillance et d'écoute, car la rupture est souvent aussi le fait d'un lien qui se transforme ; soit, il devient perçu comme trop prescriptif et contraignant par le bénéficiaire uniquement soumis aux désirs de l'accompagnateur ; soit la personne « envahit trop... Je suis agacée ». Elle se retrouve perçue comme trop dépendante du lien d'accompagnement initialement créé et recherché, ou à l'opposé, la crainte parfois démesurée que : « Si on arrête et qui y a plus personne ». Les liens « comme si » ont perdu leurs contenus. Pour éviter cette situation, il est donc nécessaire d'ouvrir à d'autres personnes ou lieux comme nous l'avons précédemment suggéré : « l'accompagnement, c'est deux avec d'autres » : une ouverture à la multiplicité des liens sociaux. Le chemin vers d'autres partenaires ou lieux pour les besoins spécifiques identifiés vise à permettre au cours de l'accompagnement qu'ils puissent devenir des lieux/partenaires complémentaires ; ils feront liens sociaux et supports de l'inscription dans la multiplicité.

Remettre en mouvement, c'est proposer de nouveaux axes ou de nouveaux interlocuteurs, pour se prémunir du risque d'enlèvement dans des accompagnements vécus comme trop longs et sans aide : des accompagnements « trop lourds ».

L'accompagnement au « mouvement » des personnes n'est possible que dans la continuité et la multiplication des appartenances sociales. Le « mouvement » se conçoit comme la mise en place d'actes de mobilisation diversifiés vers plus de liens de socialisation ; ce sont autant d'ouvertures possibles sur d'autres champs de la vie sociale ouvrant à de la réciprocité, et donc, à de l'intérêt et de l'attention portée.

Au total : élargir le « filet de relations », maintenir la continuité, et ouvrir à la multiplicité et à l'interdépendance sont les maîtres mots de ce principe d'accompagnement.

Il s'expose à un certain nombre de difficultés :

1 — *Difficultés institutionnelles* découlant de l'évolution des instances de l'ASIG et de la pression en termes de rentabilité et d'évaluation. Ainsi, les référents qui font appel aux dispositifs d'accompagnement individuel ont de plus en plus tendance — sous la pression institutionnelle et la charge de travail — à se retirer de leur rôle de référent social pendant ces accompagnements spécifiques. Il provoque une rupture de fait d'un lien social (une rupture de plus), et de plus, la perte « physique » de la référence tierce de l'accompagnement, de l'autorité qui la valide. De ce fait, cela transforme les missions d'appui (aux logements, aux droits, à la gestion, aux soins) pour lesquelles ils étaient mandatés en un nouvel accompagnement « renforcé » ; car, il faudra à nouveau en « revenir » en provoquant une nouvelle rupture et l'annonce d'un nouveau référent social. De fait, en inversant le rapport de référence, cette tendance supprime la fonction de tiers d'accompagnement du référent initial, et questionne la possibilité d'une mise en mouvement sans rupture. Là, où il apparaît nécessaire l'ouverture à la continuité et à la multiplicité des liens d'appartenance et de reconnaissance, la réponse institutionnelle tend à l'unicité des accompagnements et à la discontinuité. Elle produit ainsi dépendance et rétrécissement social, et une insécurisation par perte de la permanence des références sociales. Dans la même logique institutionnelle, ces effets sont renforcés par la volonté d'imposer des accompagnements courts et ciblés ; elle s'applique également aux personnes isolées souffrant de « dépendances sociales » reconnues comme chroniques : tels les déficiences ou les troubles psychiques identifiés (comme c'est le cas pour les orientations vers les SAMSAH et les SAVS). Cette réponse est un facteur de liminarisation réelle et ressentie. À côté des missions d'appui, les référents sociaux (RSA par exemple) doivent reprendre leur vraie place.

2 — *Difficultés individuelles* : dans l'observation de ces accompagnements, nous nous sommes aperçus que ce temps révélait les fragilités individuelles, allant même jusqu'à provoquer des conduites de repli et l'expression accrue du mal-être. Elles apparaissent nettement sur les fiches d'accompagnement, et dans le comportement des bénéficiaires. Ainsi si l'accompagnement peut se montrer rassurant, il se confronte toutefois à diverses difficultés : grande passivité, évitement, retour ou apparition de conduites addictives, sollicitations multiples et inadaptées⁸⁰⁴. Ce temps est donc un temps de mise à l'épreuve du lien reconstruit ; mais il s'agit également du temps nécessaire à la remobilisation de l'appartenance et à son « réaccordage » social où s'installent réciprocité et retour d'échanges

804. Les bénéficiaires, comme nous l'avons évoqué pour certaines situations précédemment, sollicitent, voire sursollicitent les accompagnateurs « pour rien », en dehors des temps de travail. Par exemple, en laissant des messages sur le répondeur, avec le sentiment pour ces derniers de ne pas pouvoir avancer sur les vrais problèmes.

sociaux. Il doit permettre au bénéficiaire la remobilisation sociale pour soi, afin de redevenir un usager, pas après pas. Ces remobilisations s'exposent également au risque d'épuisement psychique des bénéficiaires soumis à trop de changements, sur un temps trop court.

Parmi ces difficultés individuelles, une est récurrente, nous l'avons dénommée la « *lucidité dangereuse* » : « Je l'ai trouvé mal, mais changé, pas la même personne en fait. » Le bénéficiaire est à la fois sorti de son retrait social, et du « besoin-crise » qui l'avait fait jaillir. De nouveau relativement rassuré, il se trouve confronté à lui-même, se retournant sur le passé. Il fait lui-même un bilan des pertes sociales, physiques, psychiques, et du chemin qu'il va devoir encore parcourir avec un sentiment d'inaccessibilité, de honte sociale. Ce sentiment est d'autant plus fort que son objectif est souvent illusoire, car fondé sur une représentation de lui-même dans le « temps d'avant » aujourd'hui disparu. « C'est comme quelqu'un qui fait un sevrage, et qui se retourne sur sa vie » : nous dira Sandrine. Car l'isolement désolant, comme l'émigration intérieure, est une perte de pensée qui, si elle protège de l'insensé ressenti face à la perte des liens et biens sociaux valorisés, produit la perte du lien d'évidence avec le monde. Les schémas narratifs d'identification et de protection sont mis à l'épreuve, la réassurance est nécessaire ainsi que le temps du « deuil ». ⁸⁰⁵

Ce moment de « *lucidité dangereuse* », favorisé par le retour de liens « chaleureux » et bienveillants qui se développent dans l'accompagnement (faisant bien souvent écho aux liens passés et/ou manquants), se caractérise par le retour des émotions. Pour la personne accompagnée, l'enjeu du retour du lien est énorme avec la peur de le perdre et de se retrouver face à « soi » lucide et plus seule encore ; et pour l'accompagnant, la responsabilité professionnelle naît de la capacité à mesurer son possible engagement et sa juste distance dans la durée.

Bien accompagner serait alors maîtriser le retour du lien et le maintien des objectifs initiaux dans l'accompagnement vers les besoins et objectifs secondaires dévoilés.

3 — *Difficultés « relationnelles », maintien du lien* : ce temps « creux » est un temps où il faut encore être « touché » par la personne pour générer la sympathie, et transmettre l'empathie. Il met à l'épreuve le lien. La traversée est « périlleuse », elle peut être plus ou moins longue, et supporter plusieurs échecs. La qualité du potentiel de sympathie est fondamentale et son entretien également, car il garantit la permanence nécessaire à la sécurisation. Au-delà des difficultés rencontrées, elle dépendra de « l'intérêt » que nos deux acteurs de la relation auront à se rencontrer.

Parfois, dans certaines situations, il faudra attendre qu'une nouvelle contrainte extérieure intervienne comme réalité dans la vie de la personne. L'arrivée d'une contrainte imprévue, une nouvelle renégociation avec des tiers, l'apparition d'un « allié », ou un corps qui « lâche » et parle, permet la remise en mouvement pourvu que l'accompagnant ait préalablement pris soin du lien. « Julien G., il lâche, c'est qu'il n'en peut plus » (Aline). Cet état de fait valide la nécessité ressentie par les accompagnateurs de rester à disposition : « je le sens pas sûr... Il a besoin que je sois là... » (Cécile). « Je veux qu'il y ait quelqu'un quand elle va s'effondrer... » (Sandrine).

Mais dans la pratique, un certain nombre d'accompagnements, s'arrête par épuisement de ce potentiel sympathie/empathie ; bien souvent, la mission est remplie, mais non consolidée (par exemple : Christian B., ou Paul Émile L. pour l'Appui Santé).

3.4 — Temps 3 : temps de la réalisation des besoins secondaires

Ce temps vise à la mise en œuvre des objectifs renégociés afin de répondre aux besoins secondaires identifiés pendant les deux périodes précédentes pour garantir le devenir dans une situation sociale stabilisée et des liens pérennes et « adaptés ». Ce sont des temps de mises en

805. La « *lucidité dangereuse* » est une menace toujours présente pour les personnes vivant en liminarité. Pour beaucoup, ils ont développé des réponses pour s'en protéger, d'où l'importance ici d'identifier les schémas narratifs qui sont tout à la fois des identifications narcissiques indispensables et des protections ; ce sont souvent dans ces schémas narratifs que vont être trouvés les entendus en commun, les intérêts communs qui feront support aux liens d'accompagnement. En ce sens, nous pouvons dire dans les mots d'Arendt que la *lucidité dangereuse* menace les personnes qui, sortant de leur émigration intérieure, se retrouvent confrontées à eux-mêmes et à l'état du monde auquel elles appartiennent ; comme à leur incompréhension du monde et à l'altération et la limitation des moyens d'y apparaître (que celles-ci viennent du monde ou d'eux-mêmes).

actions et de mises en lien. Ils peuvent être jalonnés de plusieurs périodes de « creux », jusqu'au temps suivant de sortie de l'accompagnement.

3.5 — Temps 4 : sortir de l'accompagnement

Quand et comment sortir de l'accompagnement ? Ce fut une des questions centrales de la recherche ; elle s'impose à tous les accompagnants dès les premiers temps et nous pourrions dire qu'elle est leur souci constant.

L'accompagnant fait face à une tension entre les objectifs institutionnels et les besoins perçus : besoins qui ne sont pas uniquement lus en termes de services et d'aides, mais en termes de liens sociaux.

Tout au long des réunions de la recherche-action, la sortie de l'accompagnement fut une préoccupation première. Car, elle interroge l'objectif principal des missions d'appui qui recouvre tous les autres : le retour à une plus grande autonomie des bénéficiaires face à l'ASIG et à leurs droits. De fait, cet objectif est premier ; l'autonomie est au centre de l'identification des besoins et surtout des liens à construire, puis à ouvrir afin que s'y glissent d'autres acteurs qui s'y substitueront progressivement et/ou reprendront leurs places.

Dans l'idéal, la situation et la demande initiale sont réalisées et stabilisées, lorsque l'ensemble des besoins secondaires sont satisfaits pour permettre le retour à un maximum d'autonomie adaptée pour et à la personne. Cette autonomie est fonction du nombre comme de la dépendance ou de l'interdépendance de ces liens sociaux dans lesquelles les personnes se sont plus ou moins réinstallées.

Parfois, la recherche de la « mise » en sécurité se fait au détriment de l'autonomie ; une augmentation des liens de dépendance se produit⁸⁰⁶ par la multiplication des interventions de service : un étayage multiple se substitue alors aux liens réciproques encore présents. La recherche de sécurisation tend à emmener la personne vers la passivité, le retrait social, hors de la réciprocité sociale qu'elle pouvait mener auparavant alors qu'elle vivait en précarité ; elle est enfermée dans cette dépendance au service de l'ASIG et à ses limites en termes de veille et d'intérêt aux personnes. Cette « mise » en sécurité, sous cette forme, est insécurisante ; car, la question de savoir « si institutionnellement cela va tenir » reste toujours ouverte du côté de l'accompagnement lorsqu'il se clôt. D'où la nécessité de recréer des liens multiples qui ne soient pas uniquement et tout d'abord des sécurisations, mais qui tendent à être des liens d'appartenance et de reconnaissance. En somme, après avoir mis en place les moyens techniques pour soutenir l'autonomie (curateur, SAVS, référence sociale, CMP, etc.), la question de comment « tenir l'autonomie » reste ouverte. Quand sera-t-il de cette capacité à faire demande un temps retrouvée et soutenue si la personne n'est pas prise dans des liens sociaux réciproques qui garantissent une bienveillance partagée (veille et bienveillance mutuelle partagée) ? L'altération de la capacité à mobiliser le lien peut réapparaître. Pour exemple la situation de Mr Julien G. aux liens familiaux forts distendus et isolés socialement ; Aline du CCAS le retrouve au plus mal à son retour de congé ; elle appelle le Centre Médico-Psychologique qui le suit, et l'infirmier lui répond qu'en effet il n'est pas venu à son rendez-vous (rien de plus)... Sa dépendance ne vient-elle pas de liens sociaux « incomplets » ?

806. La dépendance n'est pas définie uniquement par le degré de handicap d'une personne quel qu'en soit la source, mais par le type de relations dans laquelle se construit sa résolution. Dans l'échange de service, quelle place est faite à la réciprocité et la valorisation des actes ? Les modalités de la valorisation sociale des actes ne sont pas sans liens avec la valorisation des personnes qui les donnent, comme avec celles qui les reçoivent ; ainsi dans l'échange marchand des services aux personnes il est fait fi des personnes qui les reçoivent, elles ne sont qu'objets de soins : soins qui sont tarifés. Reconnaître de la valeur et du pouvoir aux personnes aidées comme aux actes eux-mêmes, c'est déjà donner la possibilité de se placer dans une logique de réciprocité et de Don.

Bien souvent, l'accès au travail est plus qu'hypothétique, très complexe et lointain ; la mise en place de liens associatifs ou autres (maison de quartier, associations militantes et non seulement occupationnelles) qui soient valorisants est possible et nécessaire. Elle donne la possibilité aux personnes de « faire œuvre » avec d'autres, et d'appartenir. Quand sera-t-il sinon, lorsque tel ou tel dispositif technique de soutien, d'aide, ou de soin arrivera à son terme ? La temporalité de celui-ci étant échuë, la personne risque d'être oubliée au détour d'une restructuration, d'une nouvelle directive, ou encore, d'un changement d'affectation ; (les temporalités des dispositifs d'accompagnement sont de plus en plus courtes et soumises à l'évaluation économique.)

Au total, nous pourrions dire que l'idéal pour « sortir de l'accompagnement » sera atteint lorsque :

- Les besoins-crises et les besoins secondaires identifiés sont comblés, et l'accès aux droits communs rouvert.
- La situation regagnée est estimée adaptée à la personne, stabilisée et « bien béquillée ».
- Le potentiel sympathie/empathie, après avoir été « identifié, construit, défini » dans ce lien qui se tisse, sera transmis à sa référence initiale et à de nouveaux relais sociaux (continuité et ouverture).
- La personne se réinscrit dans des liens multiples d'interdépendance (espace socialité primaire et secondaire de substitution).

4 — Comment sort-on de l'accompagnement ?

Après toutes ces considérations limitatives, la question reste ouverte. Tout d'abord, quelques constats. Un certain nombre de personnes bénéficiaires proposées à la recherche-action n'iront pas au terme de leur accompagnement ; voir ils ne s'en saisiront pas ou ne s'y engageront pas ; soit parce qu'ils auront par eux-mêmes trouvé d'autres solutions, soit, parce qu'en errance ou trop instables psychologiquement, ils ne pourront s'y projeter.

Quelques constats sur l'inscription dans l'accompagnement au regard de l'âge.

Les sorties par ruptures ne sont pas négligeables, comme le suggère le tableau précédemment évoqué : « Évaluation de la satisfaction des demandes des bénéficiaires, et de l'amélioration de la capacité des personnes »⁸⁰⁷.

Ainsi, si l'on prend le panel de départ nous verrons qu'un quart (8/32) des personnes partiront de la recherche-action, dont les ¾ (6) disparaîtront du champ de vision des acteurs partenaires. Ils ont tous moins de 33 ans.

Un quart des personnes restantes (6) rompront pendant l'accompagnement (à l'exception de Mr Paul H. qui décédera à 57 ans, ils ont tous moins de 38 ans; ils sortiront de l'accompagnement soit par ruptures prématurées, soit par disparition).

Une fois engagés dans l'action, les « besoins crises » sont couverts à 92 % et les besoins secondaires identifiés à 75 %. De même, nous constatons que les accompagnements individuels d'appui vont plus aisément à leur terme l'âge aidant, lorsque le besoin d'Autre se fait plus criant. Au décours d'un parcours de vie qui a mis à l'épreuve les liens sociaux initiaux et les possibilités d'apparaître, la production et la reproduction des liens d'appartenance sociale primaire et secondaire sont interrogées. Les expériences de vie sociale négatives accumulées successivement n'altèrent-elles pas cette « pulsion » de paraître, ce « désir » et cette capacité d'être en lien social ? Et, ne favorisent-elles pas le ressenti de désolation qui peut alors être compris comme un « vieillissement social prématuré » ?

Ainsi, les besoins physiques, psychiques et sociaux (liens) ressentis et reconnus comme « manque » et contraintes sont intimement liés à l'avancée dans l'âge. Si l'âge favorise la compliance à l'accompagnement proposé, c'est au risque d'une inscription « facile » dans une relation de dépendance lorsqu'il n'y a pas d'autres espaces d'inscription

807. Voir annexe VII.

Mais revenons à la question du : « comment sort-on de l'accompagnement » ?

Parfois, il s'avère que « c'est un peu comme on peut ! » Toutefois, lorsqu'à la fin de l'accompagnement, celui-ci a presque atteint l'idéal représenté par les quatre points précédents ; la personne est bien étayée en fonction de ses besoins et de ses attendus ; celui-ci a permis la recréation d'un plus d'inscription dans des liens sociaux ; la sortie peut alors se faire par glissements ou relais successifs sans rupture ni vécu difficile. L'accompagnement va glisser de lui-même pour appartenir au passé, et aux expériences de vie partagées pour l'un et l'autre.

Et si, comme le font beaucoup des partenaires de la recherche-action, « Je me rends compte que pour les fins de suivis, je laisse de plus en plus souvent la porte ouverte, réellement... Parce que je sais, que souvent, ils n'iront pas voir l'AS. On protège les gens. » Alors une fois la mission terminée, il reste une part d'engagements, une part de l'esprit des « choses échangées » dans ces temps de « comme si » qui obligera encore, qui appellera encore... Car « présenter quelque chose à quelqu'un c'est présenter quelque chose de soi »⁸⁰⁸, qu'il s'agisse de son histoire, de se confier, comme de répondre individuellement par son engagement d'aide (même si celle-ci est salariée). Les « choses échangées », même dans le travail social, appellent à la circulation, et pour reprendre Marcel Mauss encore : « Dans cette vie à part qu'est notre vie sociale, nous-même, nous ne pouvons “rester en reste”, comme on le dit encore chez nous. »⁸⁰⁹

Ainsi il n'est pas rare que, bien des années après, un ancien suivi de l'un des dispositifs partenaires se trouvant en difficulté, à l'hôpital ou ailleurs, remobilise le lien. Alors interrogé : « avez-vous un suivi, ou quelqu'un qui vous aide, si besoin ? » La personne donnera alors le nom d'un ou d'une accompagnatrice qui, parfois plusieurs années auparavant, l'auront accompagné. Il réactive alors l'obligation sociale, le lien qui, avec d'autres, aura donné de la force à l'identité sociale de ce même accompagnant, et de laquelle il est prêt à nouveau à recevoir. Ainsi, la demande est liée au « recevoir » (possible et obligé), mais qui ne peut se réaliser que s'il y a (eu) possibilité d'un don, hier, aujourd'hui ou demain.

Si les objectifs ont été remplis et ont permis l'arrêt de l'accompagnement pour la mission spécifique initiale dans une durée limitée, au niveau des liens sociaux — et des « attachements sociaux » —, ils continuent et engagent ; ils s'y doivent.

Durée de l'accompagnement

Au regard de ce qui est développé précédemment, il me faut distinguer deux types de durée : la durée de l'accompagnement proprement dit, et la durée de l'engagement de ce lien « comme si » ; ce dernier sera en quelque sorte fonction du registre de référence — de sa valeur d'étalonnage et de l'engagement réciproque des protagonistes (comme de l'emprise des modalités de l'échange de cet engagement sur chacun d'eux).

La durée de l'accompagnement proprement dit correspond au temps nécessaire pour effectuer les objectifs définis par le « besoin-crise » et accomplir, si possible, la résolution des besoins secondaires identifiés dès le début de l'accompagnement et pendant son déroulement. Cette durée est pour les bénéficiaires de cette recherche très variable allant de quelques mois à parfois quelques années.

Mais là encore, le potentiel, sympathie et empathie, mobilisé pour répondre à cette action, aura un rôle déterminant. Il engage la qualité du lien « comme si » mobilisé ; il « valorise » la dynamique de l'échange et favorise le sentiment d'être encore redevable de

808. Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, op. cit, p. 161.

809. Ibid., p. 259.

quelque « chose » dans cet accompagnement. Ainsi les commentaires ci-après viennent l'illustrer :

- « Si je lâche et qu'il n'y a pas de relais... » ici, le lien interroge la valeur du travail investi, la reconnaissance pour l'accompagnateur de sa propre valeur professionnelle dans l'action menée auprès du bénéficiaire ; certes, il y a don de soi, mais il y a en retour la valorisation symbolique et humaine qui veut s'inscrire dans la durée.

Ou encore, dans le même sens, ce petit extrait de dialogue :

– Cécile : « — Là, il va peut-être m'échapper, il est cadré, je peux pas le lâcher tout de suite... Y fait tout ça, mais je le sens pas mûr... »

– Aline : « — C'est toi ou lui qui n'est pas mûr ? »

À cette durée s'ajoute, lorsqu'il a été possible d'ouvrir à la multiplicité, le temps plus ou moins long et nécessaire au glissement progressif vers d'autres lieux/liens et acteurs d'accompagnement qui y feront suite ; ce temps nécessite une juste présence plus que des actes.

Enfin, il y a une dimension d'éthique sociale et humaine qui agira sur la durée de cet engagement individuel dans ce lien ; elle va déterminer la disponibilité que chaque acteur d'accompagnement s'autorisera à avoir en direction des personnes⁸¹⁰.

Oui des fois, y sont retrouvés isolés et on leur reproche de ne pas avoir demandé de l'aide ! Y arrivent sur les dispositifs. On leur propose, on a ça dans notre panel.. Y prennent, et après ça fait qu'ils prennent de trop : « ils deviennent envahissants, y t'interpellent de trop ». Mais alors qu'en amont, on leur dit de sortir de leur coquille.... Comment les gens peuvent-ils s'y retrouver ? On les prend... On les jette. c'est pas honnête ! [Nous dira Sandrine]

Il n'est pas rare, et souvent très productif pour son parcours à venir, qu'un bénéficiaire reste en lien de connaissance et de reconnaissance après l'accompagnement avec un ou plusieurs référents sociaux et/ou accompagnateurs. Tant de leur fait, que de celui des accompagnateurs eux-mêmes, se saluant au passage, prenant des nouvelles, s'inquiétant de ne pas avoir croisé untel ou untel, etc. Enrichis mutuellement de cette expérience commune, ils se sentent en lien et en dette sociale d'appartenance, heureux. Ce sont ces mêmes liens, qui permettent aussi parfois de faire passer un message à quelqu'un qui ne sort plus, ou qui est en repli, par le biais d'une connaissance commune. D'anciens bénéficiaires peuvent être le support d'une publicité positive auprès d'usagers réticents ou honteux et être des relais incontournables vis-à-vis d'autres en grande difficulté pour demander de l'aide et du soin. Ils les confient alors à leurs anciens accompagnateurs et leur permettent ainsi de dépasser la honte sociale et le souvenir d'anciens accompagnements mal vécus. Ces liens enrichissent peu à peu la toile de bienveillance, de veille, et d'interdépendance sociale.

810. Toutefois, rappelons-le, cette disponibilité sera possible que si l'instance tierce et/ou l'institution référente tiennent leurs places « tutélaires ». Cette éthique sociale de l'intervenant sera elle-même dépendante de l'éthique institutionnelle de la structure et des donneurs d'ordre dont son action dépend.

Chapitre conclusif

Réflexions sur une pratique

Dans la sociabilité liminaire, la vie altère la survie des solidarités primaires plus encore que dans la société en général ; pour beaucoup, les maintenir nécessite un « travail » fait de résignation et de ruse. Pour tous ceux qui, sans accès à la sociabilité secondaire valorisée, ont été préalablement blessés dans leurs ancrages premiers, et qui n'ont pu reconstruire de liens primaires satisfaisant dans d'autres filiations ou s'ouvrir à la sociabilité en actes, la menace d'isolement désolant est là.

C'est pourquoi, dans leur travail, les accompagnants à leurs tours mettent en place des « stratégies » pour rouvrir aux liens sociaux et à la confiance sociale. Les chemins qu'ils parcourent pour reconquérir ces liens repliés et rétrécis relèvent des formes de la primarité ; ils s'adressent à des personnes individuellement identifiées, « des individus particuliers, dotés précisément de particularités par les dons qu'ils font et reçoivent »⁸¹¹. Par ces dons et dans ces échanges, ils tentent — sans en avoir toujours conscience — de remobiliser leurs bénéficiaires. En mobilisant ce registre de socialité, ils en réinventent de nouvelles expressions au sein de la sociabilité liminaire et de l'ASIG, au moins pour un temps. Mais, plus que cela, ils contournent les règles officielles du travail social et enjoignent discrètement à l'assistance sociale de revenir à ses fondements idéologiques : favoriser l'épanouissement du citoyen travailleur. En somme, de favoriser la réintégration dans l'échange social.

Si l'appartenance est garantie par les services de l'ASIG, et cela malgré la complexité accrue des accès aux droits, cette reconnaissance de l'humaine appartenance ne suffit pas dans la durée à maintenir l'estime de soi ; l'identité du sujet nécessite un accès à la reconnaissance et à l'estime sociales pour entretenir son humaine nature, et son ancrage dans des échanges primaires.

Il est nécessaire de prendre en compte cette histoire sociale et globale qui a abouti à l'émergence d'une population menacée de déculturation⁸¹², désolée et en difficulté pour se maintenir dans le monde présent commun. Il y a un « déjà-là » à accompagner durablement et pour lequel il faut « forcer la socialité » ; un « déjà-là » résultant d'une histoire commune qui transparaît nettement dans l'isolement social croissant des bénéficiaires des minimas sociaux et leurs intégrations de plus en plus jeunes dans les dispositifs de l'ASIG. Isolement de fait et ressenti, qui, comme il se doit, est également soumis aux prescriptions sociales dominantes de l'autonomie (faire et assumer seul sa vie). En somme, il y a une urgence ; il faut ouvrir à la reconnaissance des singularités sociales et des capacités sociales. Pour se faire, il apparaît nécessaire, en ne renvoyant plus à la seule responsabilité individuelle les difficultés sociales, de :

1. Combattre l'isolement croissant des bénéficiaires des minimas sociaux.

811. Alain Caillé, « postface au manifeste du MAUSS », op. cit., p. 115.

812. La déculturation est la perte ou l'altération de l'identité culturelle d'un peuple ou de celle d'un individu de ce peuple ayant « émigré » dans un autre pays ; l'émigration intérieure, le repli, favorise l'apparition d'un sentiment d'éloignement et de perte du sens vis-à-vis du monde dans lequel vit le sujet. C'est ainsi qu'en étant en passe de perdre le sens de « l'air du temps », il est menacé de perdre le sens de lui-même.

2. Rompre avec les ruptures répétées dans les différents espaces de sociabilité (primaire, secondaire), et surtout, dans les accompagnements au sein de l'ASIG (liminaires).
3. Combattre « l'enfermement » dans les circuits de l'assistance où se dessine une succession de ruptures effectives qui renforcent le sentiment d'échec et de relégation⁸¹³.
4. Répondre aux déficits de relais de sociabilité et d'espaces « d'apparaître » valorisés.

La solidarité est ce lien fraternel qui unit tous les hommes — les uns avec les autres — d'un même groupe de destin et d'une même communauté d'intérêts. Si elle est ce sentiment de responsabilité et de dépendance mutuelle qui oblige les uns vis-à-vis des autres, elle ne peut se limiter dans une posture altruiste à de la redistribution. Elle se doit d'ouvrir au partage solidaire des biens sociaux valorisés. Ces biens vont du partage mémoriel d'une histoire commune jusqu'à la contribution à la réalisation d'un monde commun fait de biens, d'œuvres, de travail et de sens. Peut-on la confisquer à ceux qu'ils l'ont faite hier de leurs mains ouvrières (comme à leurs enfants)? Pour ce faire ne faut-il pas changer de paradigme? Ne plus simplement « pathologiser » les situations individuelles des personnes accompagnées en les renvoyant à leur seule responsabilité et absence d'autonomie, mais faire la place à ce que l'histoire globale de la communauté doit à ces situations particulières. S'il y a une dette première, elle est là.⁸¹⁴ Il faut alors :

1. Penser l'accompagnement en termes de processus de vie, et non plus de parcours d'insertion ou de réinsertion et sortir de la logique des accidents de parcours. Ceci implique de se référer à une temporalité plus longue qui tienne compte des vulnérabilités propres à chacun, issues de cette histoire commune. Il est donc nécessaire de sensibiliser les acteurs sociaux aux dynamiques historico-sociales qui favorisent les replis sociaux, comme aux mécanismes sociopsychiques qui favorisent l'apparition d'un isolement désolant pour des catégories sociales spécifiques. Enfin, sensibiliser aux effets produits par l'isolement social sur les capacités à mobiliser le lien social s'avère également impératif. Car l'isolement désolant est souvent voilé par les politiques sociales et l'espoir qu'une réponse apportée à de nouveaux besoins identifiés guérisse l'ensemble des maux dont ils souffrent.⁸¹⁵ Répondre en termes de besoins, sans problématiser l'ensemble du système, la place de chacun et la nature des liens qui s'y construisent, ne peut seul permettre la recréation de liens d'échange et de contrainte sociale partagée.
2. Favoriser la permanence de la référence sociale, qu'elle soit tout à la fois unique, inscrite dans la durée, et ouverte à la multiplicité des liens vers « d'autres espaces » d'accompagnement et de veille, comme de liens sociaux. L'être humain est un être de liens qui se réalise dans les échanges sociaux. Il n'y a pas d'autonomie sans hétéronomie et sans interdépendance :

813. Par exemple : lorsque les accompagnements individuels s'arrêtent, les personnes accompagnées après avoir souvent perdu le lien avec le référent tiers initial se retrouvent confrontées à un changement de référent social qui n'aura pas été tiers de l'accompagnement précédent. Même si une transmission est faite, ce nouveau référent n'aura pas connaissance de la situation de la personne ni des liens de sociabilité établis pour poursuivre le travail accompli précédemment, et l'accompagnement...

814. Mais cette posture ne doit pas exonérer les institutions de soins psychiques qui, en tant qu'instruments de soins et producteurs de sens social, ont un devoir de reconnaître cette souffrance. Inscrites dans notre histoire commune, elles ont une obligation de mettre en œuvre les outils pour la soulager.

815. Illusions que la politique du logement d'abord a pu procurer ; souvent, l'accès aux logements sans autres soutiens « enferme » hors du monde, autant si ce n'est plus que « la rue ». Elle voile pour un temps la désolation insidieusement à l'œuvre qui réapparaîtra alors en « situation de crise » de façon récurrente, avec le risque que le travail social renvoie l'échec des mesures à la responsabilité individuelle ; ce qui favoriserait la stigmatisation de cette « populace » : dettes, incurie, problème de santé grave, troubles du voisinage. Ce travail sur l'agglomération de Cherbourg a permis de mettre en évidence la fragilité « locative » d'une population mal accompagnée.

– Ainsi pour les personnes les plus isolées, il y a nécessité de concevoir du « portage », des liens et des références sociales durables afin d’accompagner la sortie de l’isolement, et donc, en quelque sorte : « forcer à la socialité ».

– Pour les plus jeunes, il est nécessaire de sécuriser le lien social dans le temps afin de rompre avec un vécu déjà riche en ruptures, et donner le temps suffisant à la construction de l’autonomie ; c’est-à-dire, les autoriser à s’essayer à la vie, à faire des erreurs et à pouvoir retrouver un lieu-lien sécurisé et sécurisant (en leur donnant accès à ce que les autres jeunes ont la plupart du temps).

3. Réinscrire les histoires individuelles dans la temporalité des histoires familiales, groupales et globales ; c’est reconnaître leur vécu individuel et leur appartenance participative au monde, et de ce fait, leur possible capacité à apporter quelque chose d’eux-mêmes à celui-ci. Mais pour ce faire, il faut tout d’abord accueillir et rouvrir à la réciprocité, dans les mots, dans les faits et dans les possibles.
4. Favoriser la création d’espaces de reconnaissance diversifiés.

Si l’on admet au terme de ce travail qu’appartenir en tant qu’humain indifférencié ayant des droits reconnus pour répondre à ses besoins ne suffit pas pour s’inscrire pleinement dans une communauté politique ; il faut ouvrir à la reconnaissance et reconquérir l’espace social par la création d’espaces de sociabilité, de convivialité et de réciprocité. Mais encore faudrait-il pouvoir y échanger des biens de valeurs ?

Fred Poché dans son livre « le temps des oubliés », parle de « formes de solidarités élargies », de « regards confiants ». Il affirme la nécessité de développer « des espaces d’hospitalité et de bienveillance », de « développer la capacité des individus à structurer leur identité », de promouvoir le « faire communauté », et de « favoriser la production de la parole des groupes minoritaires ou en marge ». Mais il n’y a pas de communauté, sans le cycle de la socialité primaire/secondaire, ni de « paraître » politique sans « ouvrages du quotidien » reconnu pour le monde commun. Pour réellement donner aux plus fragiles la possibilité d’être des acteurs politiques, il est impératif d’ouvrir à la reconnaissance et à l’estime sociales qui permettent à chacun le « don de soi ». Appartenir et être du monde commun passent par la possibilité d’y œuvrer dans la quotidienneté et d’accéder aux « biens sociaux valorisés » (ceux qui ouvrent à l’échange et à la possible prise de paroles). Au cœur de cette reconnaissance, on ne peut exclure la dimension sociale et primordiale du « travail » (y compris avec ses contraintes d’appartenance) comme préalable à toute réouverture au monde commun.

Pour ce faire, la création d’entreprises d’accès facilité et accompagné permettrait la réintroduction dans l’échange social, et la réouverture à la primarité. Cela pourrait prendre la forme d’ateliers *permanents* où seraient produits des biens et/ou des services durables pour la collectivité dans son ensemble : espaces de remobilisation sociale, de production, et de valorisations humaines.

« Il y a des situations où consentir à recevoir de l’autre, de celui qui se trouvent en position de grande fragilité est plus éthique que de lui donner sans compter [et sans possibilité de rendre]. Ainsi consentir à recevoir relève d’une modalité du don.⁸¹⁶ », et ouvre à l’échange social.

816. Fred Poché, *Le temps des oubliés : refaire la démocratie*, op. cit., p. 132.

Conclusion générale

Ce travail interroge la recrudescence de situations sociales de plus en plus difficiles à résoudre évoquée par les travailleurs sociaux partenaires, comme par les élus. Ainsi, au sein des bénéficiaires des minima sociaux, un nombre croissant de personnes de plus en plus démunies dans leur capacité à mobiliser le lien social s'est révélé malgré les aides apportées, et pour certaines, à faire trouble. La constitution de ce groupe de « vagabonds immobiles » ne résulte-t-elle pas d'un processus historique et social particulier ?

Ce travail « scrute » le parcours des bénéficiaires des minima sociaux, les acteurs qui les accompagnent, comme les politiques sociales et les contextes historiques qui, depuis la révolution, produisent l'assistance. Pour saisir ce phénomène et sortir de l'impasse de la psychopathologisation individuelle, notre regard visait à saisir la dynamique sociale dans son ensemble, et les mécanismes sociaux et sociopsychiques pouvant le favoriser. Les situations individuelles y sont appréhendées comme des problématiques sociales et politiques.

La notion de désolation empruntée à Hannah Arendt en fut « l'opérateur sémantique ». Il se donnait comme objectif de poser la réflexion sous cet angle sociologique en déplaçant le regard vers les relations sociales qui les constituent. Arendt définit la désolation comme étant à la fois, un processus et un état de l'homme et du monde, et un principe d'action politique. Les situations contemporaines qu'elle a permis de décrire, malgré leur « relative marginalité », se trouvent lues dans leurs interdépendances avec la société et ses transformations. Cet opérateur les éclaire, en interroge les fonctionnements et les « choix », tant individuels que sociétaux. À ce titre, l'usage de cette notion permet de concevoir ces phénomènes comme éminemment relationnels et politiques, et les moments sociaux où ils se développent comme particuliers et historiques.

Qui sont ces personnes qui, malgré les droits et la multiplication des actions et des aides individuelles proposées, et malgré leur volonté individuelle d'être du monde, se désolent et perdent progressivement leurs capacités à la socialité élémentaire ? Inclus, car titulaires de droits sociaux, les bénéficiaires, en perdant l'accès au travail, n'ont-ils pas basculé dans une autre forme de sociabilité issue des liens d'assistance faisant « césure sociale » ? Et quelle est la nature des liens qu'ils entretiennent avec le monde ?

La volonté inclusive qui se réaffirme dans le droit social et ses actions ne nous autorise plus à parler simplement d'exclusion, comme ce fut le cas par le passé. Pourtant, l'assistance sociale ne semble pas en mesure d'assurer ce lien inclusif que sous-tend sa mission. Les transformations sociales, techniques et économiques qui se sont produites à l'issue des trente glorieuses sont venues « bousculer » les personnes dans leur être social et politique. Ne sont-elles pas venues interroger également la potentialité inclusive de l'assistance sociale ?

La perte des liens sociaux valorisés et l'inscription dans l'assistance ne favorise-t-elle pas l'émergence de la désolation individuelle, plus encore lorsque l'empreinte sociale première est « altérée » ? Le corps, support du « paraître » social, s'abandonne devant un monde devenu « incommun ». N'en devient-il pas le lieu d'expression de cette césure sociale propre à notre temps ?

Dans les accompagnements individualisés mobilisés pour affronter cette désolation individuelle, les accompagnants sont amenés à développer des stratégies « relationnelles » particulières pour remobiliser la capacité au lien social. Ces stratégies, en mobilisant d'autres registres de sociabilité que ceux attendus par le travail social, n'interrogent-elles pas l'assistance sociale et la dynamique des rapports sociaux dans son ensemble ?

Esquisse d'une désolation toute contemporaine

Une approche historique et statistique du territoire cherbourgeois, des partenaires de la recherche-action et des bénéficiaires des minima sociaux a permis de construire l'objet de cette étude comme réalité sociale (1^{re} partie).

– Un groupe, relativement homogène, de personnes relevant des minima sociaux s'est constitué au tournant des années 2000. Durablement installées dans une pauvreté désolante, leurs caractéristiques les différencient des trois idéaux types définis par S. Paugam. Pauvres plutôt que précaires, leurs vies, garanties par l'assistance, se trouvent de plus en plus éloignées du travail (même informel). Leur pauvreté est sociale : leurs liens sociaux et familiaux s'étiolent comme leurs possibilités de participer à la vie sociale. Ce phénomène s'inscrit dans les transformations sociales, économiques et industrielles locales (et globales).

– Ce groupe — majoritairement des hommes seuls sans travail, au faible niveau scolaire et sans qualifications — est issu d'une population ouvrière rurale ; devenue ouvrière au lendemain de la Seconde Guerre, elle fut la force vive de la réindustrialisation du bassin. Leur histoire transgénérationnelle fut impactée par les mutations socio-économiques depuis les années 80.

– Dans ce contexte, le développement des actions sociales individualisées mandatées par l'ASIG valide le caractère désolé de leur situation, comme la perception sous le registre de l'inaptitude. Elles ont pour objectif de leur favoriser l'accès aux divers droits alors qu'ils sont de plus en plus en difficulté pour les mobiliser.

La seconde partie, réflexive et théorique, s'attache à développer deux notions conceptualisées, l'une au regard de l'autre : la désolation définie dans l'ouvrage Hannah Arendt sur le totalitarisme, et l'ASIG (assistance sociale institutionnelle généralisée) qui se constituera après les années 80.

Quoiqu'étant issue de deux temps historiques forts différents, la première y est mobilisée pour éclairer analogiquement la seconde. Ici, la désolation, une fois extraite de son contexte d'apparition, permet l'analyse d'autres situations sociopolitiques particulières. Ces dernières adviennent lorsque l'homme est privé de son « agir pour le monde » et de sa capacité d'y « sembler », à la suite d'un « agir » politique qui s'impose à tout ou partie de la communauté.

La désolation comme processus individuel s'exprime dans les modalités sociales et culturelles des personnes qui la subissent. Ainsi, le travail dans sa quotidienneté est devenu depuis deux siècles, avec ses transformations et malgré sa raréfaction, le support central de la vie sociale, de « l'apparaître » et de « l'agir » politiques. Si la distinction chère à H. Arendt entre travail et œuvre apparaît difficile à observer dans le contexte actuel, sa rareté renforce son importance chez l'être social contemporain ; et le « désœuvrement » (G. Le Blanc)⁸¹⁷, dans la vie singulière, amène à ce que sa mise en œuvre devienne problématique. La disparition du travail, pensé comme « bien commun » permettant à tous d'apporter quelque chose de soi au monde, est le support du développement de la désolation individuelle, et son traitement politique est le support de la désolation sociétale.

Trois critères caractérisent le processus de désolation menaçant pour ce qui nous concerne le bénéficiaire de minima sociaux. Elle se développe à l'intérieur de l'organisation sociale (inclusive). Un phénomène de massification résulte de l'action politique qui, par la mise en concurrence des individus, favorise la méfiance, l'effritement voire la disparition du sentiment

817. Cf. Guillaume Le Blanc, *L'invisibilité sociale*, op. cit.

d'appartenance, et l'indifférence. Enfin, une transformation psychologique dans le rapport à autrui s'y développe et altère la sociabilité dans son ensemble.

Plus que jamais, dans l'histoire de l'humanité, l'homme doit affirmer son individualité unique et singulière, et de ce fait, est exposé individuellement à la désolation. Contraint d'apparaître, il dépend paradoxalement des relations et des échanges sociaux effectifs, car plus que jamais, son « sembler » est fonction des biens et des valeurs sociales concrètes qui s'échangent. Ainsi, à défaut de « sembler », s'invisibiliser est une manière de « sembler » encore à soi.

Du citoyen travailleur à l'homme nu : la tentation totalisante de l'assistance

L'Assistance Sociale Institutionnelle Généralisée sous sa forme actuelle a libéré les liens primaires (puis secondaire) du poids de la solidarité tout en développant une emprise croissante sur les individus. Depuis la révolution, l'assistance sociale est une « dette sacrée », et le travail salarié est le référentiel et le support des échanges sociaux de la démocratie sociale. Malgré des tensions récurrentes sur les fondements de la démocratie entre citoyen travailleur et être humain, la liberté du travail permettant de vivre dignement sera réaffirmée par la Déclaration des droits de l'homme comme par la Sécurité Sociale. Mais progressivement, à partir des années 80, l'assistance sociale tout en se généralisant va passer d'une solidarité d'intégration à une solidarité d'assistance. Au nom de l'humaine appartenance, elle abandonne l'idéal du citoyen travailleur et l'insertion pour le droit concret à une vie digne, consacrant ainsi la partition sociale. Face à la pression d'un marché mondialisé, à l'augmentation de la productivité, à la raréfaction du travail et à la concurrence généralisée, l'ASIG se transforme. Elle s'autonomise, empruntant certains traits à l'institution totale : traitement collectif et bureaucratisé, et contrôle social individualisé. Initialement complémentaire au système assurantiel, elle se développe sur une promesse d'universalité à minima consacrant la rupture entre l'espace de travail et l'espace de solidarité. Elle prend en charge les « individus par défaut » (R. Castel)⁸¹⁸, les « hommes nus »⁸¹⁹ à l'abstraite dignité d'humain. Le bénéficiaire « flotte » dans le temps et l'espace social sans autre attribut, en errance immobile, en défaut de « sembler ». Ces hommes, dépossédés de leur possibilité d'œuvrer pour le monde commun, et « décrochés » des supports de la « propriété sociale », se trouvent menacés d'isolement désolant. Inclus par le droit à la dignité, ils sont mis en suspens de leur possibilité concrète « d'agir » pour le monde. L'expression de leur « multiplicité » est limitée au nom de leur inemployabilité ou de leur impréparation au travail (sans handicaps reconnus).

Cette gestion étatique s'impose à l'ensemble au nom de la démocratie des droits de l'homme. Une nouvelle sociabilité de droit, conçue hors des échanges sociaux valorisés émerge et dessine un a-lieu social : un espace liminaire. La sociabilité liminaire est alors la modalité du lien qui se développe au sein de l'ASIG. Elle résulte des « adaptations secondaires » répondant à ses prescriptions et ces adaptations se « bâtissent » sur les acquis et les valeurs du sujet (et selon les générations sociales), comme sur les représentations en cours dans le monde ordinaire.

Cette logique inclusive au nom d'une même humanité n'est pas nouvelle. À partir de la révolution, elle s'est appliquée au traitement de la différence à réduire sur la base de cette commune appartenance. Quelle que soit sa différence, le sujet conserve une part sacrée d'humanité qui est à soigner, à rééduquer, à traiter. En son nom, des traitements prescriptifs et des systèmes d'exclusion à l'intérieur de l'espace social sont mis en œuvre. Cette même logique se développe au sein de l'ASIG avec la psychopathologisation du nonaccès au travail : l'inemployabilité (sans réinterrogations des conditions sociales de sa production). Ce « stigmat » insensé recouvre alors tous les autres attributs du sujet qui ne vaut plus que comme être humain. Elle amène à cette exclusion secondaire : perte des liens secondaires et des moyens

818. Cf. Robert Castel, « La face cachée de l'individu hyper-moderne : l'individu par défaut », op. cit.

819. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*, op. cit., p. 603.

d'apparaître, appauvrissement et effondrement des inscriptions primaires, et conduites de repli menaçant son « sens commun ».

Au fil des générations

Les parties III et IV, dans une approche qualitative, visent à comprendre comment, dans la vie des bénéficiaires, ce processus de liminarisation s'est installé ; avec quels impacts sur leurs sociabilités, et sur les formes de la socialité en général ? D'autre part, elles interrogent les conditions dans lesquelles l'accompagnement individualisé s'est montré en capacité d'agir et de remobiliser, et sous quelles formes relationnelles.

Au-delà d'une homogénéité de l'origine sociale ouvrière rurale, la lecture par « générations sociales » rend plus évident l'impact des différentes transformations sociales et économiques du territoire, sur chacune d'elles et dans les temps traversés. Chaque génération les affronte à des périodes particulières avec leur « outillage » de représentations propre. Pour les « tombés du travail », l'intégration des changements successifs a été d'autant plus difficile que leur modèle de solidarité (familial élargi, et temporalité intergénérationnelle) tend à disparaître au profit de la logique assistantielle, alors que l'impératif d'individuation s'affirme. À l'inverse, les liminaires, ayant 20 ans après 2000, s'inscrivent plus aisément dans la logique assistantielle et dans les liens de solidarité liminaire. Ainsi, chez les plus jeunes, certains y naviguent sans peine, et d'autres les subissent. Le phénomène est d'autant plus marqué lorsque les missions parentales ont failli alors que les solidarités familiales élargies se sont « relâchées ».

Au fil des générations, « l'école », après avoir été le lieu de la différenciation des appartenances sociales, va devenir pour les bénéficiaires le lieu d'intégration du déclassement ; la honte sociale individualisée (de soi et de ses origines) y voit le jour. L'allongement de sa durée et son peu d'efficacité pour l'accès à l'emploi en font l'espace social où se creuse la distance avec les autres et l'ouverture à la liminarisation. Elle devient le premier lieu où l'échec social se transforme en échec individuel et en sentiment de relégation.

Si le « travail » prend concrètement une place importante dans l'histoire de vie des plus âgées, au fil des générations, il décroît pour ne plus représenter chez les « liminaires » qu'une courte période de leur vie, voire uniquement une figure du discours idéalisée ou espérée. Effectivement, les premiers ont souvent travaillé à proximité des entreprises « porteuses » du territoire. Pour les autres, aux périodes d'activité courtes ou éphémères, les emplois concernés sont peu valorisés et valorisants socialement.

Cette lecture comparée des histoires de vie confirme l'existence d'un basculement dans leurs existences repérables chez chacun d'entre eux au tournant des années 2000. Les plus âgées dans cette période « tombent » du travail ; les seconds peinent sur un marché du travail restreint dans des emplois périphériques ; les liminaires, lorsqu'ils s'y inscrivent, peinent plus encore et cumulent missions d'intérim, emplois courts, emplois d'insertion et formations préqualifiantes ou « remise à niveau ». L'évolution des politiques sociales à la même période, malgré une volonté affirmée d'inclusion et la multiplication de dispositifs plus spécifiques, abandonne l'idée d'une insertion généraliste par le travail du citoyen au profit d'une « psychopathologisation » individualisée. Ainsi, conformément à l'approche inspirée de H.Arendt, un « agir » politique porté par l'ASIG et relativement admis par tous, a favorisé l'expansion d'un isolement désolant ; il a pour conséquence cette césure sociale que les bénéficiaires portent individuellement.

Logiques d'échange et liminarisation

Cette approche par générations permet de dégager trois figures référentielles et idéales typiques de la famille jalonnant le processus de transformations sociétales, sans lequel la sociabilité liminaire n'aurait pu se développer. À chaque figure correspondent une logique de solidarité (tant primaire que secondaire) et une logique de l'échange social (du don, de la réciprocité, puis du droit redistributif). Le travail y tient continûment une place prépondérante : il

y est toujours un espace de liberté gagnée, un moyen d'accomplissement individuel et social, et d'ouverture à l'échange social. Toutefois, ses finalités se transforment. Hier support de la dynamique transgénérationnelle (don), il est au sein de la « famille pavillonnaire » le lieu d'expression et de transmission de la réussite sociale (réciprocitaire). Pour finir, il devient l'outil de la réalisation de soi et du paraître individuel, et son absence ouvre à la revendication de droits humains. Parallèlement, les conditions du « recevoir » évoluent dans le temps, je pourrais même dire qu'elles s'inversent. Hier, la solidarité « dans une logique relevant de la primarité » était tenue par deux principes associés : le don ne se demande pas, les relations sociales (et les statuts) s'entretiennent et se soutiennent « d'obligations d'offrir ». Le possible « recevoir » s'appuie et lie sur une temporalité ouverte (souvent transgénérationnelle) et sur la possibilité de « rendre » ou de « donner de soi ». Progressivement, la demande (ou non-demande) de solidarité se transforme en « droits humains », et le « recevoir » en « dû ». Mais ce fait implique une désappartenance à la communauté concrète au profit d'une référence à l'humanité (comme imposée de l'extérieur). Ainsi les bénéficiaires de l'ASIG, quelles que soient les « générations sociales », se trouvent inclus à cette place particulière — « liminaire » — dans des relations à réciprocité restreinte dont les représentations relèvent de la socialité globale. Ils sont pris, et tout particulièrement, soumis à cet impératif « prescrit » d'un droit égal pour tous à la singularité que nous pourrions résumer ainsi : paraître unique ou disparaître.

À ce stade, la capacité des bénéficiaires d'être encore acteurs de leur devenir va dépendre de leur sécurité « primaire acquise », de leur « sol ». Leur non-évidence d'être encore du monde se révèle renforcée par un « défaut » de transmission et/ou un cumul de ruptures subies.

Quelles que soient les générations, la place des relations primaires et familiales est déterminante pour le devenir du sujet au fil du processus de vie, et selon « l'air du temps ». Ce fait apparaît paradoxalement plus fort du fait des transformations sociales observées. L'effondrement des solidarités familiales élargies et les transformations de la famille, des relations sociales, de l'économie et de la technique exposent davantage le sujet à l'incertitude du « devenir » et au recours à l'assistance. Et, la responsabilité de l'assistance institutionnelle se renforce alors qu'elle semble en incapacité d'assurer cette permanence nécessaire des liens.

Ainsi, une « déprise sociale » touchant certes la socialité secondaire, mais également les liens primaires, s'est produite chez les bénéficiaires. Leur socialité se serait comme « dissoute ou dissolue » dans des liens liminaires, dont les modalités tendent à englober l'ensemble des rapports sociaux et à « redessiner » les manières d'être au cœur du mouvement sociétal. Toutefois, aujourd'hui comme hier, c'est sur le « sol » d'une socialité primaire toujours présente que les relations sociales se constituent pour « faire corps » avec le monde commun. Comme observée chez les « entrants dans le monde », la permanence de ces liens maintenue (ou mentalisée) préserve de la désolation. Un lien effectif apparaît entre « attachements premiers », relations primaires et capacité aux « attachements sociaux » qui permettent d'être du monde (d'évidence) et d'y pouvoir échanger. Pour les bénéficiaires vivant en pays liminaire la question est cruciale, car la difficulté est avant tout de préserver cette coïncidence avec le monde réel menacée par le désœuvrement, comme la capacité aux « attachements sociaux » qui y ont cours. Dans quelles conditions, les « choses » causent-elles au sujet, « substantivent-elles » la relation, et ouvrent-elles à l'échange social (ou bien enferment) ?

L'expansion de la socialité liminaire a entraîné un certain nombre de modifications impactant la socialité globale :

1. La solidarité s'est secondarisée pour devenir un « droit humain » à l'assistance redistributive provoquant non seulement une inversion des « bases de secours », mais également une « libération » des deux socialités, primaire et secondaire.

2. La libération des obligations interpersonnelles et familiales favorise le développement de l'impératif d'individuation, et parallèlement, l'accroissement de l'isolement par défaut de « sembler », le repli, et l'effondrement des liens primaires.
3. L'espace primaire, détaché de ces obligations, se transforme, il devient alors le support des aspirations à la réalisation de soi et le lieu de leurs expressions : espace du « sembler ».
4. L'espace secondaire s'en est trouvé en quelque sorte libéré du travail (et du citoyen travailleur). L'assistance en garantissant un « filet » minimal de protections a favorisé la mise en concurrence des systèmes assurantiels au profit de l'économie.

Dans l'ensemble, on assiste à une horizontalisation généralisée des liens sociaux, à une individualisation des destins, et à l'apparition de ces liens liminaires de « droits » et de « goût » : éphémères, immédiats, et à la réciprocité restreinte ; des liens qui ne lient pas.

Sortir du « désolément »

La dernière partie du travail porte un regard anthropologique et phénoménologique sur la relation concrète de l'accompagnement individualisé auprès des personnes liminarisées. Ce type d'accompagnement devenu incontournable dans le travail social après les années 2000 trouve sa nécessité inclusive à la suite de l'expansion du « non-travail durable » entraînant liminarisation et affaiblissement des obligations et des solidarités primaires (puis secondaires). Si comme toutes autres relations du travail social elle procède des deux types de socialités (primaire et secondaire), ce type d'actions s'adosse pleinement sur des modalités de type primaire sans lesquelles elles seraient impossibles. Mettre le bénéficiaire en situation d'échange (de don de mots) est la première étape d'un échange social reconstruit par l'accompagnant, ouvrant à la possible expression de cette nécessité humaine de « paraître » et de « sembler ». Elle est le préalable indispensable pour contourner les protections développées par la personne pour préserver son identité sociale menacée et garder une image acceptable de soi. Celles-ci répondent tout à la fois aux prescriptions sociales dominantes (réalisation de soi, autonomie, détachement, etc.) et aux attachements sociaux (identité narrative) qui la fondent.

La lecture de cette relation dans les termes de l'échange rend lisibles les comportements de protection d'apparence paradoxale, comme l'ambiguïté de la position du travail social. Les protections mises en œuvre « s'expriment » en empruntant aux attitudes sociales de l'être contemporain. Il en est ainsi du « détachement émotionnel » observé chez les jeunes qui fait écho à la « cool attitude », comme de la maîtrise des émotions attendues sur la scène sociale résultant de ce processus civilisationnel décrit par Élias. De même, ne pas être affecté dans ce monde incertain est une expression de son indépendance et de son autonomie. Dans un contexte social où le « sembler » individuel est surinvesti, la disparition est assurément une expression paradoxale d'une volonté maintenue de « paraître » et la conséquence d'une impasse du « sembler » : « tentation contemporaine » située entre attitude sociale et modèle d'inconduite sociale. Les protections (ces petits arrangements avec le réel) cherchent à préserver l'être social du monde, au plus près des modalités sociales de l'époque. Elles exposent aux risques de la distance, de la rupture, de l'isolement social qui peut mener à la coupure avec soi-même et avec son corps, au « désolément ».

Face à la relation qui s'ouvre pendant l'accompagnement, les protections se donnent à entendre dans le discours et à voir dans les attitudes. Elles révèlent la méfiance, le désespoir actif, la crainte de l'envahissement ou d'espairs déçus. Lorsque l'échange est accepté, le don de mots ouvre à une relation « sous protections », car elles cherchent parallèlement à préserver une part « intime de soi » contre la double transparence, et à donner une image sociale acceptable — vrai-semblable — au regard de ce qui paraît du monde.

Dans cet espace ouvert « s'échangent » ces « modèles narratifs identificatoires » (MNI) qui, tout en étant extraits des mêmes « carrières » sociales et culturelles, construisent les identités

narratives (P. Ricœur)⁸²⁰ pour soi et pour les autres. L'accompagnement se fait alors espace de réappropriation de son « être au monde ». Toutefois, la mobilisation des MNI a des finalités complexes et parfois combinées qui vont du support de projections à venir à la justification du malheur. Il arrive parfois que le sujet s'y retrouve enfermé jusqu'à disparaître derrière les « traits » identificatoires des modèles narratifs. Alors la réalité « se conforme » à la fiction du discours, il déraile et ferme le dialogue avec le monde et fait « syndrome narratif ».

Si disparaître est cette « tentation contemporaine » et si le corps est le « souci constant de l'homme d'aujourd'hui » et le support de la sociabilité dans son « apparence », la rupture avec le monde (l'émigration intérieure), comme toutes les « agressions » venues du monde, viennent s'inscrire sur le corps : ce « dé-cor » de soi. Ce travail a permis de dévoiler dans la relation concrète les expressions de cette « instance toujours révocable »⁸²¹ qu'est le corps, comme leurs réalités pratiques pour l'accompagnement. En somme, à la suite de D. Le Breton, le corps, par sa mise en silence comme par son parent, se montre le support visible de la douleur enfouie d'exister, de la vulnérabilité, et du processus individuel de désolation. Il se fait langage social et révélateur de l'absence d'évidence « d'être au monde ». Cette difficulté est exprimée par ces comportements d'abandon de soi, de manière paradoxale, comme autant de « socialités corporelles d'inconduite » (D. Le Breton) culturellement déterminées et révélatrices de cette incapacité sociale à affirmer son individualité. Ce regard posé sur lui valide le lien qui peut être fait entre absence d'ancrages primaires stables et sécurisants, parcours de vie chaotique et difficultés à s'inscrire dans le monde.

Face à ces stratégies, l'accompagnant missionné par l'ASIG va ouvrir un espace de partage et se mettre en « écoute » afin de réintroduire un minimum de réciprocité et d'échange social. Et, la possibilité de la rencontre dépendra, non pas de l'objet de la mission, mais de ce qui va s'y constituer, s'y échanger, et fonder la confiance. Il va en quelque sorte forcer « l'empathie », aller au-delà de l'apparence première chercher ce « sens commun minimum de lien » pour développer de la « sympathie ». Ce potentiel de « pratiques sociales », d'affinités, de valeurs et de sensibilités communes mobilisées « dessinera » le lieu de reconnaissance nécessaire à la poursuite d'une action commune. Cet échange de mots, d'intérêts, de valeurs, constitue les fondements mêmes de la relation intersubjective qui prévaut à la socialité primaire et qui supportera les différentes phases de l'accompagnement. « Si le don de sollicitation est accepté, si donc les protagonistes se reconnaissent une forme ou une autre de parité, alors peut s'ouvrir le champ de la conversation proprement dite. »⁸²²

Ainsi, réintroduire la potentialité du « don » et du « paraître semblant à l'autre » permet alors au bénéficiaire de se voir ôté le stigmate qui fait écran au regard du travail social pour percevoir le sujet dans sa singularité ; rentrer en lien de « sympathie » équivaut à sortir du regard comptable de la dépendance portée par l'ASIG, et à s'enquérir, au regard du jeu social, de leurs multiples interdépendances potentielles.

Mais ces liens « comme-ci », reconstruits dans une relation « entendue » de personne à personne, au service d'un objectif de travail social, ouvrent à des temporalités et des obligations de réciprocités différenciées et contraignantes. Elles sont déterminées par les registres de sociabilité sollicités et s'imposent à l'accompagnant comme être social (au-delà de son rôle d'acteur du travail social).

Ce lien professionnel spécifique — bras inclusif de l'assistance — réinterroge le travail social dans son ensemble. Il met en évidence les limites de sa seule dimension prescriptive sur la seule base empathique de l'appartenance humaine pour assurer sa mission. Ainsi, remobiliser le

820. Cf. Johann Michel, « Narrativité, narration, narratologie : du concept ricœurrien d'identité narrative aux sciences sociales », op. cit. Et, Paul Ricœur, *Soi-même comme un autre*, op. cit.

821. Cf. David Le Breton, *Anthropologie du corps et modernité*, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige Essais Débats », 2008.

822. Alain Caillé, « Le don des paroles. Ce que dire veut donner », in *La société vue du don, manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*, sous la direction de Philippe Chanial, éd. La découverte, Paris, 2008, p. 186.

lien social nécessite que le bénéficiaire soit à nouveau « pris » dans des liens sociaux réciproques sous le registre d'une appartenance à une communauté d'intérêts et de valeurs où l'on se reconnaît. Sans cela, l'accompagnant, comme l'accompagné, ne peut « contourner » le processus d'isolement désolant (et la honte sociale d'exister).

Les personnes accompagnées par les dispositifs partenaires l'ont été parce qu'elles avaient décroché de la sociabilité liminaire décrite précédemment. Elles n'étaient plus inscrites depuis longtemps dans l'espace secondaire, et avaient pour l'essentiel perdu leurs liens primaires par défaut de « sembler ». Dans un espace social « totalisant » sur la base prescriptive d'un accès égal à la manifestation de son individualité, la remobilisation de la socialité altérée passe incontestablement par la réouverture à la primarité sans laquelle aucune vie sociale n'est possible : tel pourrait être le constat de ce travail. Toutefois, cette réouverture ne peut être durable qu'en favorisant la sortie du désœuvrement et la réinscription dans une secondarité effective : l'une et l'autre s'escomptent « dialectiquement ».

De mes chemins de traverse réflexifs

Je souhaitais au départ de ce travail « donner à voir et à parler » de ces personnes qui ont été les compagnons de mon quotidien pendant de nombreuses années. Mettre en lumière leurs existences singulières et leur pleine appartenance au monde était un projet ambitieux. Les réinscrire et les relier avec l'histoire du territoire, du pays et des pensées du monde étaient un préalable ; déconstruire les mécanismes sociopolitiques, une nécessité pour les faire réapparaître, avant de se demander comment, comme sujets et acteurs, ils en étaient arrivés dans cette situation de « désolément ». Certes, la cohorte des personnes enquêtées n'est pas importante, mais le mode de recrutement et sa validation au regard des données statistiques recueillies la rendent pertinente pour l'analyse qualitative effectuée.

Si recueillir leurs histoires individuelles sur le mode du récit de vie permettait de donner « chair » à leurs existences en les « réinscrivant » dans l'histoire locale, il me fallait décaler le regard. Voir comment ils étaient liés au monde autour, comment ce lien s'était constitué, et transformé. Ainsi, interroger l'histoire de « l'inclusion » et de l'assistance moderne depuis sa création au regard de la sociologie, de l'histoire et du droit (M. Gauchet, G. Swain, C. Bec...), s'est imposé.

La réflexion en s'appuyant sur la notion de désolation selon Arendt et son ensemble conceptuel se positionnait volontairement sur un système de relations en interdépendance au sein duquel tous les membres étaient pris. Sans cette perspective aux multiples points de vue, la menace de désolation intuitivement supposée au départ ne serait sans doute pas apparue aussi clairement comme résultant d'un basculement historiquement situé et repérable sur la statistique, dans le droit, dans les politiques publiques d'action sociale et dans les histoires de vie des personnes.

Certains « petits chemins broussailleux » n'avaient pas été prévus, mais la réalité de faits recueillis dans l'enquête s'est imposée au travail ; il en est ainsi de la figure paternelle, de la prénomination, ou encore, de l'école. Ces apparentes « flâneries » sont venues étayer le fait que les personnes de cette recherche, tout en étant liminarisées et désolées, étaient du monde et combien elles étaient en partie déterminées par leurs liens et leurs temps d'apparition !

De même, ce travail s'est adossé sur des sources relativement diversifiées. En tout premier lieu, la notion centrale de désolation, à la fois objet d'étude, objet conceptuel et support de l'analyse, est empruntée à l'œuvre de Hannah Arendt, politologue et journaliste. J'ai par ailleurs été amené à « glaner » dans de nombreuses disciplines différentes : histoire, droit, économie, psychiatrie, etc., tout comme dans la psychologie. Ainsi, j'y ai interpellé G. Devereux, J. Furtos, B. Bettheleim, S. Lebovici, D. Winnicott, S. Bowlby. Ils sont venus appuyer le raisonnement et compléter les références sociologiques et anthropologiques empruntées. Mais le

recours à ces auteurs s'est toujours appliqué à faire sociologie et à rendre compte de « l'homme complet, concret. »⁸²³

D'ailleurs, l'attention portée dans la pensée de H. Arendt à l'élaboration de la nature double et dialogique du moi et à la « pulsion de paraître » a permis de montrer combien ces notions étaient indissociables de l'époque. Leurs émergences et leurs diffusions furent rendues possibles par la résonance qu'elles avaient dans d'autres sciences. Arendt pour appuyer sa démonstration sur la « pulsion de paraître » ira chercher un zoologue. Pour contextualiser davantage l'émergence de cette conception pulsionnelle et dialogique essentielle du « paraître » et du moi, et sa possible apparition dans des savoirs diversifiés, j'interpellerai Lebovici et d'autres... Déjà, M. Mauss affirmait que : « Par un côté [...], la vie sociale n'est que l'instinct grégaire hypertrophié, altéré, transformé et corrigé. »⁸²⁴ Et, la désolation est une expression altérée de cette même vie sociale mue par cet instinct de « paraître » et cette nécessité de « sembler » lorsque la vie singulière devient problématique à sa mise en œuvre.

D'autre part, la thématique sociale de la précarité, de la misère, de l'exclusion ne manque pas de publications. Devant le foisonnement, comment faire le tri ? J'aurais pu faire un nouvel historique de l'exclusion, ou discuter la notion de précarité, mais il me paraissait plus pertinent (sûrement du fait de mon positionnement) de scruter et de questionner le mécanisme d'inclusion excluante les concernant et que je voyais concrètement à l'œuvre.

La dernière partie de ce travail peut sembler en décalage avec les trois autres où s'y développe une approche plus classique. À certains égards, elle pourrait être perçue comme une lecture trop psychosociologique plutôt que socioanthropologique, ou bien sembler s'inscrire dans une dimension trop pratique, voire « technique », de l'action sociale. Toutefois, elle répond aux attendus de départ. S'inscrivant dans une recherche-action, elle vient soumettre et proposer des observations théorisées sur la relation d'accompagnement, sur l'évaluation de la vulnérabilité, et une lecture sociologique de ce lien particulier au sein du travail social. De plus, dans un dernier changement de perspective, elle donne de l'épaisseur aux réflexions qui la précèdent. Par cette approche au plus près de la relation d'accompagnement et des personnes, elle illustre le vécu de désolation au pays liminaire où le corps, toujours socialisé, se trouve être le support expressif de sa « dé-sens ». Et plus que tout, elle permet de saisir à travers la lecture des actions concrètes la nécessité fondamentale à tout être humain d'être pris dans des relations interpersonnelles relevant de la socialité primaire pour en « assurer » le retour.

Les sentes broussailleuses de demain

Au terme de ce travail, trois éléments de réflexion sociologique importants surgissent et ouvrent à de nouveaux questionnements :

Tout d'abord, en regardant la situation des bénéficiaires par le prisme de la désolation, il a été possible d'identifier un moment historique de basculement ou de rupture de la démocratie sociale. En cette fin de siècle, nous sommes passés d'une démocratie de citoyen travailleur à une démocratie de droits humains (égalitaires, pour l'accession à une vie digne). Mais cette dernière semble menacer la multiplicité et la liberté des « formes de l'apparaître » que le travail permettait ; par sa privation pour un nombre croissant de personnes qui composent l'espace social, une partition sociale a vu le jour. Si la communauté politique n'est pas réductible à la communauté concrète (E. Tassin)⁸²⁵, elle ne vaut que si les hommes qui la composent s'inscrivent dans des formes d'échange et de reconnaissances. Il m'est possible de dire alors que la désolation ici à l'œuvre est la conséquence d'une « humaine appartenance » détachée d'un agir en commun.

823. Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, op. cit., p. 304. Dans le chapitre, « Questions posées à la psychologie ».

824. Ibid., p. 296.

825. Étienne Tassin, *Un monde commun*, op. cit.

« Le monde n'a rien vu de sacré dans la nudité abstraite d'un être humain »⁸²⁶ : nous dit Arendt. À ses yeux, l'esclave serait plus « habillé » (de son « agir » social) qu'un bénéficiaire de l'ASIG tenu au seuil du « monde commun » et dont on n'attend rien ; il n'est reconnu par aucun autre attribut que son humanité nue, « figée ». À elle seule, elle peine à légitimer le « sembler » des bénéficiaires.

Communauté concrète et communauté politique ne sont certes pas superposables, comme ne le sont pas socialité primaire et secondaire ; l'une et l'autre font miroirs et s'escomptent indissociablement. Aujourd'hui, le « désœuvrement » et l'éviction de l'espace secondaire tendent à altérer les liens dans l'espace primaire lui-même soumis à l'impératif de l'individuation. Ainsi la présence des bénéficiaires dans la communauté concrète est « voilée » par la perte d'accès aux échanges sociaux valorisés et par « l'assignation » à l'assistance⁸²⁷ ; qu'en est-il de leur possible « agir » politique ?⁸²⁸

Après avoir défini ici l'espace de la sociabilité liminaire comme un espace social situé hors de l'échange, à réciprocité restreinte, voire nulle, il reste une question ; cette sociabilité particulière fait-elle socialité ? Rien n'est moins sûr, toutefois elle mérite d'être posée. Sans reprendre la spécificité des liens qui s'y développent, le constat a été fait que les modalités et les caractéristiques de ces liens semblaient influencer l'ensemble des sociabilités, primaire et secondaire. Alors ne serait-il pas imaginable que cette sociabilité liminaire puisse être qualifiée de socialité ? Nous parlerions alors de socialité de transition où la mise en risque, l'incertitude, la méfiance et la suspension en seraient les expressions négatives, la ruse, le goût de l'instant et de la justesse du lien au monde : les « valeurs positives ». Cette transition sociétale concernerait tant la socialité primaire que secondaire ; elles tendraient à se désagréger dans une horizontalisation généralisée des liens sociaux et à se dissoudre dans l'espace social, en transformation, avant de se « ré-agréger » sous de nouvelles formes. Dans ces temps de socialité liminaire aux relations éphémères, et dictées par le « droit à » et le « goût » (comme par le ressentiment), les modalités de l'échange relèvent tantôt du « don “pur” » distribué par les instances de pouvoir⁸²⁹, tantôt du « don-nant/don-nant »⁸³⁰ immédiat régissant les échanges entre les personnes. Ces espaces-temps, aux ordonnancements et échanges incertains, s'exposent alors aux risques de la prédation, de la soumission ou de la guerre, comme du nouveau ; mais, n'est-ce pas en leurs seins que se cristallisent les modalités de la socialité future ?

Les sociabilités effectives « liminaires » pourraient alors être pensées comme la socialité des sociétés en mouvement, lorsque de « grands bouleversements » apparaissent ou que le futur peine et tente de se redessiner. « Quand un système est incapable de traiter ses problèmes vitaux, il se dégrade, se désintègre, ou alors [...] il se métamorphose. »⁸³¹ R. Castel nous rappelle que « tout commence toujours par une innovation, un nouveau message déviant, marginal, modeste, souvent invisible aux contemporains »⁸³². Dans ces espaces liminaires aux sociabilités incertaines, aux vies aléatoires, des hommes, des marginaux, des relégués, tentent de vivre et de reconstituer au prix d'échecs multiples d'autres vies. « Mais ils ont constitué en même temps un facteur essentiel, et le plus important sans doute, de changement historique. Lorsque les

826. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, op. cit., p. 603.

827. N'assiste-t-on pas à l'avènement de ce totalitarisme paradoxal véhiculé par l'expansion du travail social et décrit par Alain Caillé ?

828. Une étude de la DRESS de 2020 montre que les bénéficiaires des minima sociaux votent beaucoup moins que la population globale, et moins encore, ceux percevant le RSA. In Lucile Richet-Mastain, « L'isolement des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité fin 2018 », in *Les dossiers de la DREES*, n° 70, déc. 2020.

829. Philippe Chaniel, *La sociologie comme philosophie politique, et réciproquement*, op. cit., p. 259. Voir du don hédoniste, et peut-être même altruiste ; avec ce risque sous-jacent du don-poison, p. 262.

830. Ibid., p. 264.

831. Edgard Morin, *Éloge de la métamorphose*, <https://www.lemonde.fr/idees/article/2010/01/09/eloge-de-la-metamorphose-par-edgar-morin>.

832. Ibid.

marginaux prolifèrent, c'est la majorité qui risque de devenir déviante. »⁸³³ La socialité liminaire serait alors le lieu-temps du « surgissement de l'improbable ».

Se pencher sur ces temps incertains de transformation dans une perspective sociohistorique où la désolation prolifère aurait alors un double mérite. D'une part, cela permettrait d'éclairer d'un angle nouveau et d'enrichir la connaissance sur les fondements symboliques de certaines organisations sociales aujourd'hui disparues ; d'autre part, il serait alors possible d'en extraire une « grammaire » ou, à défaut, une compréhension beaucoup plus fine des moments de transformation civilisationnelle.

Dans la suite, le troisième élément important apporté par ce travail concerne le rôle primordial des liens primaires et des relations concrètes pour le maintien et la remobilisation à la vie sociale lors des accompagnements. Sans ces liens, survivre en pays liminaire ouvre la porte à la désolation. S'attacher à les décrypter est du plus grand intérêt pour le travail social, comme pour la sociologie. Si mon interrogation s'est attachée à mettre en lumière la complexité de la relation accompagnant/accompagné et sa nécessaire réintroduction dans une dimension d'échange « primaire » pour atteindre l'efficacité souhaitée, elle n'a fait qu'évoquer l'autre face. Même si la vie des bénéficiaires tend à se caractériser par une perte de liens sociaux et la menace d'un isolement désolant, elle présente une « face cachée » hors de l'ASIG que nous avons entraperçue. Une suite s'ouvre alors à ce travail : aller explorer plus avant les modalités du lien social et de la primarité qui se développent dans les interstices des sociabilités concrètes. Ils s'y augurent peut-être les formes nouvelles des liens sociaux de demain. La « quête » et la « cueillette » de ces nouvelles expressions, de ces initiatives invisibles et marginales de sociabilité, s'intéresseraient alors à ces pratiques informelles de solidarité. Dans la pratique du coucou-night, les solidarités de « cage d'escalier » (les barbecues du samedi matin de Christo L.), mais également dans les tentatives de retour à la campagne, le Zadisme, etc. germeraient possiblement l'ébauche de certains traits du monde de demain.

*« Là où croît le péril, croit aussi ce qui sauve. »*⁸³⁴

833. Robert Castel, *La montée des incertitudes*, op. cit., p. 334-335.

834. Citation du poète Friedrich Hölderlin chère à Edgar Morin et à Hubert Reeves.

Bibliographie

Ouvrages cités

- ALGAN Yann, BEASLEY Elisabeth, COHEN Daniel, FOUCAULY Martial, 2019 août, *Les origines du populisme : enquête sur le schisme politique et social*, éd. du Seuil, coll. La république des idées.
- ARENDT Hannah, 2005 *Les origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, éd. Quatro Gallimard.
- ARENDT Hannah, 2006, *La crise de la culture*, Folio, Essais.
- ARENDT Hannah, 1983, *Condition de l'homme moderne*, Calman-Levy, coll. AGORA.
- ARENDT Hannah, 2013, *La vie de l'esprit*, Coll. Quadriga, PUF.
- ASSOUN Paul Laurent, 2010, *L'énigme de la manie : la passion du facteur Cheval*, Arkhe éditions.
- BAUMAN Zygmunt, 2007, *Le présent liquide*, éd. du Seuil.
- BEC Colette, 2011, *De l'État social à l'État des droits de l'homme ?*, Presses Universitaires de Rennes. Disponible sur internet : <<http://books.openedition.org/pur/9993>>.
- BEC Colette, 1998, *L'assistance en démocratie*, éd. BELIN, Coll. Socio-histoire, 1998.
- BESSE Jean-Marc, 2003, *Les grandeurs de la terre : aspect du savoir scientifique de la renaissance*, ENS édition.
- BETTELHEIM Bruno, 1979, *Survivre*, Robert Lafont, 1979.
- BETTELHEIM Bruno, 1979, *Le cœur conscient*, Le livre de poche, Coll. Pluriel.
- BOURDIEU Pierre, 1984, *Questions de sociologie*, Les éditions de minuit.
- BOURDIEU Pierre, 1980, *Le sens pratique*, éd. de minuit.
- CAILLÉ Alain, 1986, *Splendeur et misères des sciences sociales : esquisse d'une mythologie*, Librairie Proz, Genève.
- CARREZ Jean-Pierre, 2005, *Femmes opprimées à la Salpêtrière de Paris(1656-1791)*, Connaissance et savoirs, Paris.
- CASTEL Robert, 2009, *La montée des incertitudes*, éd. du Seuil, Coll. La couleur des idées.
- CHANIAL Philippe (dir.), 2008, *La société vue du don, manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*, La découverte, Bibliothèque du MAUSS.
- CHANIAL Philippe, 2011, *La sociologie comme philosophie politique, et réciproquement*, La découverte, Bibliothèque du MAUSS.
- CHASSAT Sophie, 2014, *La barbe ne fait pas le philosophe — abécédaire philosophique du superficiel*, Place des éditeurs.
- CLASTRE Pierre, 1972, *Chronique des Indiens Guayaki*, éd. Plon, Coll. Terre Humaine, Paris.
- COBLENCÉ Françoise, 1996, *Serge Lebovici*, coll. Psychanalyste d'aujourd'hui, PUF.
- DARDOT Pierre, LAVAL Christian, 2014, *Commun — Essai sur la révolution au XXIe siècle*, La découverte poche, Paris.
- DEFOE Daniel, 1870, *Robinson Crusoé*, éd. Librairie de Firmin Didot Frères, Fils et Cie, Paris.
- DEFOE Daniel, 2003, *Robinson Crusoé*, Les livres de Poche.

- DE GAULEJAC Vincent, 2007, *Aux sources de la sociologie clinique*, éd. Érés, coll. Sociologie clinique.
- DE GAULEJAC Vincent, 1996, *Les sources de la honte*, éd. Desclée de Brouwer.
- DEVEREUX Georges, 1977, *Essais d'ethnopsychiatrie générale*, éd. Gallimard, coll. TELL, Paris.
- DEWITTE Jacques, 2010, *La manifestation de soi : éléments d'une critique philosophique de l'utilitarisme*, éd. La découverte, Coll. Textes à l'appui, Paris.
- DURKHEIM Émile, 1937/1983, *Les règles de la méthode sociologique*, PUF Quadrige.
- DUVOUX Nicolas, 2012, *Le nouvel âge de la solidarité*, éd. du Seuil, Coll. La ré. des idées.
- ÉLIAS Norbert, 1991, *La société des individus*, Fayard, Agora pocket.
- ÉLIAS Norbert, 1973, *La civilisation des mœurs*, Calmann lévy, Agora pocket.
- ÉLIAS Norbert, 1991, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, éd. De l'aube, La Tour d'Aigues.
- EHRENBERG Alain, 1998 – 2000, *La fatigue d'être soi — Dépression et société*, éd. Odile Jacob — poche, Paris.
- FREUD Sigmund, 2007, *Métapsychologie*, Coll. Folio/essais, Gallimard.
- GAUCHET Marcel, 1992, *L'inconscient cérébral*, coll. La librairie du XXIe siècle, éd. du Seuil, Paris.
- GAUCHET Marcel, SWAIN Gladys, 1980, *La pratique de l'esprit humain*, Gallimard, coll. Tel.
- GODBOUT Jacques T., 1992, *L'esprit du don*, Éditions La découverte, Paris.
- GODBOUT Jacques T., 2000, *Le don, la dette et l'identité*, Éditions La découverte, Paris.
- GODBOUT Jacques T., 2007, *Ce qui circule entre nous. Donner, recevoir, rendre*, Seuil, Paris.
- GOFFMAN Erving, 1968 [1961], *Asiles, Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Les éditions de Minuit.
- GRENOT Michèle, 2014, *Le souci des plus pauvres. Dufourny, la Révolution française et la démocratie*, Éditions Quart-Monde, Presses Universitaires de Rennes.
- HEINICH Nathalie, 2002, *La sociologie de Norbert Elias*, La découverte, Coll. Repères.
- HURSTEL Françoise, 1996, *La déchirure paternelle*, PUF, Coll. L'éducateur.
- KOESTLER Arthur, 1980, *Le Zéro et l'Infini*, 1re éd. Calmann-Lévy, Le livre de Poche.
- LE BLANC Guillaume, 2009, *L'invisibilité sociale*, PUF, Pratiques théoriques, Paris.
- LE BRETON David, 2008, *Anthropologie du corps et modernité*, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige Essais Débats ».
- LE BRETON David, 2015, *Disparaître de soi : une tentation contemporaine*, éd. Métailié, Coll. Traversées.
- LE BRETON David, 1988, *Corps et sociétés*, éd. Méridiens Klincksieck.
- LE CLEZIO J. M. G., 1988, *Le rêve mexicain ou la pensée interrompue*, éd. Gall., NRF essais.
- LÉVI Primo, 1988, *Si c'est un homme*, Paris, Éditions Pocket, coll. « Documents récits essais ».
- MANN Charles C., 2007, *1491 : nouvelles révélations sur l'Amérique avant Christophe Colomb*, Albin Michel.
- MAUSS Marcel, 1971, *Essais de sociologie*, Collection Points.
- MAUSS Marcel, 1983, *Sociologie et anthropologie*, Coll. Quadrige, PUF.
- MARGON Véronique, POCHÉ Fred, 2003, *L'échec traversé*, éd. Desclée de Brouwer, Paris.
- MARTUCELLI Danilo, 2010, *La société singulariste*, éd. Armand Colin, Paris.
- MARX Karl, 1993, *Le capital, livre 1 (1867-1883)*, nouvelle traduction de Jean-Pierre Lefebvre, PUF, Paris.
- MICHÉA Jean-Claude, 2000, *Orwell — Anarchiste Tory*, éd. Climats.
- ORWELL Georges, 2007, *1984*, Gallimard, Folio.
- ORWELL Georges, 1945, *La ferme des Animaux*, La Bibliothèque électronique du Québec, Coll. Classiques du XXe siècle, <https://beq.ebooksgratuits.com/classiques-pdf>.
- PAUGAM Serge, 2013 [1991], *La disqualification sociale*, PUF, Paris.

- PAUGAM Serge, 2002 [1993] *La société Française et ses pauvres. L'exemple du revenu minimum d'insertion*, éd PUF, Coll. Quadrige, Paris.
- PELABAY Janie, 2001, *Charles Taylor — penseur de la pluralité*, Presses Université Laval.
- PEZET Valérie, VILLATTE Robert, LOGEAY Pierre, 1993, *De l'usure à l'identité professionnelle. Le burn-out des travailleurs sociaux*, TSA éditions, Paris.
- PIOTTE Jean Marc, 2007, *Les neuf clefs de la modernité*, éd. Québec Amériques.
- POCHÉ Fred, 2013, *A-t-on encore le droit d'être fragile ?*, éd. Chronique sociale, 2013.
- POCHÉ Fred, 2014 juin, *Le temps des oubliés : refaire la démocratie*, Ed Chronique Sociale.
- POCHÉ Fred, 1996, *Sujet, parole et exclusion : une philosophie du sujet parlant*, l'harmattan.
- RICÉUR Paul, 1999, *Soi-même comme un autre*, éd. du Seuil, Coll. Essais.
- ROBIN Didier, 2009 janvier, *Adolescence et insécurité*, Coll : Temps d'arrêt, Ed Frédéric Delcor.
- ROUSSEAU Jean Jacques, 1972, *Les rêveries du promeneur solitaire*, Gallimard, Folio.
- ROVIELLO Anne-Marie, 1987, *Sens commun et modernité chez Hannah Arendt*, éd OUSIA (Bruxelles).
- SEMPRUN Jorge, 2001, *Le mort qu'il faut*, Gallimard.
- SIMMEL Georges, 1998, *La religion*, Belval, Circé.
- SIMMEL Georges, 1999, *Sociologie - Études sur les formes de la socialisation*, trad. fr. L. Deroche-Gurcel et S. Muller, Paris, PUF.
- SIMMEL Georges, 1981 [1917], *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF.
- SIMMEL Georges, 2008 [1998], *Les Pauvres*, Paris, PUF.
- SIRONI Françoise, 1999, *Bourreaux et victimes*, Paris, Odile Jacob.
- SUPIOT Alain, 2010, *L'esprit de Philadelphie : la justice sociale face au marché total*, éd. du Seuil, Paris.
- SWAIN Gladys, 1994, *Dialogue avec l'insensé*, éd. Gallimard, coll. Biblio. des sciences humaines.
- TASSIN Étienne, 2003, *Un monde commun*, éd. du Seuil, Coll. La couleur des idées.
- TASSIN Étienne, 1989, « La question de l'apparence », in *Ontologie et politique — Hannah Arendt*, éd. Tierce, col. Littérales II.
- TOURNIER Michel, 1972, *Vendredi ou les limbes du pacifique*, Gallimard, Coll. Folio.
- TURNBULL Colin, 1973, *Un peuple de fauve*, éd. Stock.
- TURNER Victor, 1990 [1969], *Le Phénomène rituel*, Paris, PUF.
- VEXLIARD Alexandre, 1997, *Introduction à la sociologie du Vagabondage*, éd. L'Harmattan, Coll. Les introuvables.
- WACHTEL Nathan, 1971, *La vision des vaincus*, Ed Gallimard, Coll. La bibliothèque des histoires.
- WAIZT Robert, 1996, *Témoignages strasbourgeois, de l'université aux camps de concentration*, Presses universitaires de Strasbourg.
- WEBER Max, 1964, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, éd. Plon.
- WINNICOTT Donald W., 2006, *La mère suffisamment bonne*, Petite bibliothèque Payot.
- WIART Yvane, 2011, *L'attachement. Un instinct oublié*, éd. Albin Michel.

Articles d'ouvrages collectifs, thèses, articles de revues, actes de colloque cités

- AUTES Michel, *Souffrance psychique : une notion carrefour*, www.bib.umontreal.ca/outils-informatiques/Proxy.htm.
- ARENDT Hannah, 1986, « De l'humanité dans de sombres temps », in *Vies politiques*, Gallimard, Coll. TEL.
- ARENDT Hannah, 2005, Questions de philosophie morale, in *responsabilité et jugement*, Payot.
- ARENDT Hannah, 2005, Pensées et considérations morales, in *responsabilité et jugement*, Payot.

- ATTIAS-DONFUT Claudine, 1988, « La notion de génération : Usages sociaux et concept sociologique », In: *L'Homme et la société : Le temps et la mémoire aujourd'hui*, n° 90, p. 36-50. www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1988_num_90_4_2365
- BARONNET Juliette, KERTUDO Pauline, FAUCHEUX-LEROY Sarah, 2015/3, « La pauvreté et l'exclusion sociale de certains publics mal appréhendés par la statistique publique », in *Recherche sociale*, (N° 215), p. 4-92. <https://www.cairn.info/revue-recherche-sociale>.
- BARRERE-MAURISSON Marie-Agnès Barrère, 2007, « Familialisme, féminisme et "parentalisme" : Trois âges de la régulation sociale », CES MATISSE, in <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00175883/document>.
- BARTHE Isabelle, MULLER Renaud, 2008, « La coolitude comme nouvelle attitude de consommation : être sans être là. Réflexion prospective », in *Management & Avenir*, vol. 19, no. 5, p. 18-36.
- BATAILLE Michel, 1983, « Méthodologie de la complexité », in *revue Pour* n° 90.
- BEC Colette, 2008, « L'assistance, un mode paradoxal d'acquittement de la dette collective », in *Recherches et Prévisions*, n° 91, Minima sociaux. Diversités des logiques d'action et des publics, p. 9-17. <https://doi.org/10.3406/caf.2008.2345>
- BENVENISTE Émile, 1949, « La légende des Danaïdes », in : *Revue de l'histoire des religions*, tome 136, n° 2-3, p 129-138.
- BERNARD Sandra, REY Marie, 03/2017, « Les contrats aidés : quels objectifs, quel bilan ? », DARES, in *Analyse* n° 21.
- BIDART Claire, 1988, « Sociabilités : quelques variables... », in *Revue Française de sociologie*.
- BONICEL Marie-France, « Accompagner : la belle histoire », http://pedagopsy.eu/accompagnement_bonichel_etymologie.html
- BOURASSA Bruno, LECLERC Chloé, et FOURNIER Geneviève, 2012, « Assumer et risquer une posture de recherche collaborative », dans B. Bourassa, et M. Boudjaoui, M. (dir.), *les démarches collaboratives en sciences humaines et sociales : enjeux, modalités et limites* (p.13-46). Québec : Presses de l'Université Laval, Collection « Pratiques d'accompagnement professionnel ».
- BOZON Michel, HERAN François, 1987, « La découverte du conjoint. I. Évolution et morphologie des scènes de rencontre », in: *Population*, 42^e année, n° 6. p. 943-985
- BULLY David, 2015, « Gérard Mauger. Âges et générations », in *Lectures [en ligne], Les comptes rendus*, mis en ligne le 7 mai 2015. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/17940>
- BRANDT Pierre-Yves, 2017, « Rôles variés des récits dans la construction narrative de l'identité religieuse », in *Récit de soi et narrativité dans la construction de l'identité religieuse*, éd. des Archives Contemporaines, paris.
- CAILLÉ Alain, 1998, « Don et Association », *la revue du MAUSS*, semestrielle n° 11.
- CAILLÉ Alain, 2008, « Le don des paroles. Ce que dire veut donner », in *La société vue du don, manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*, sous la direction de Philippe Chaniel, éd. La découverte, Paris.
- CAILLÉ Alain, 1991, « Postface au manifeste du MAUSS », in *la revue du MAUSS*, n° 14.
- CAILLE Alain, 2008, « Sociabilités, genre et identités : les liens du don », in *la société vue du don, manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*, sous la dir. de Philippe Chaniel, éd. La découverte, coll. Bibliothèque du M.A.U.S.S.
- CALVEZ Marcel, 1994, « Le handicap comme situation de seuil : éléments pour une sociologie de la liminalité », in *Sciences sociales et santé*, vol XII.
- CALVEZ Marcel, 2000, « La liminalité comme cadre d'analyse du handicap », in *Prévenir*, 39 (2), p.83-89. [halshs-00483461](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00483461)
- CALVEZ Marcel, 1994/3, « L'institution totale, gestionnaire de biographies. L'entrée de déficients mentaux dans le milieu ordinaire », in: *Politix*, vol. 7, n° 27, *La biographie. Usages*

- scientifiques et sociaux*, sous la direction de Luc Berlivet, Annie Collovald et Frédéric Sawicki. p. 143-158.
- CASTEL Robert, 2006, « La face cachée de l'individu hyper-moderne : l'individu par défaut », in « *l'individu hyper-moderne* » sous la direction de Nicole Aubert, éd. Érès, coll. Sociologie clinique.
- CASTEL Robert, ENRIQUEZ Eugène, et STEVENS Hélène, 2008, « D'où vient la psychologisation des rapports sociaux ? », in *Sociologies pratiques*, vol. 17, no. 2.
- CHANIAL Philippe, 2010/2, « L'instant fugitif ou la société prend. Le don, la partie et le tout », in *Revue du MAUSS*, (n° 36), p. 521-538. DOI : 10.3917/rdm.036.0521. URL : <https://www.cairn-int.info/revue-du-mauss-2010-2-page-521.htm>
- CHAUVIN Pierre, GIRARD Vincent, ESTECAHANDY Pascale, *La santé des personnes sans chez soi. Plaidoyer et propositions pour un accompagnement des personnes à un rétablissement social et citoyen*, <http://www.hal.inserm.fr/inserm-00452211/document>.
- CHARTIER Sandrine, 2010, *Le tourisme des jeunes à destination de l'Australie : tendance ou perspective durable ?*, Mémoire Master II Management des entreprises de tourisme, Université Toulouse II le Mirail. <https://docplayer.fr/17517026-Le-tourisme-des-jeunes-a-destination-de-l-australietendance-ou-perspective-durable.html>.
- CHOBEAUX François, 2009/1, « La souffrance psychique : un concept qui échappe », in *VST — Vie sociale et traitements*, <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2009-1-page-37.htm>
- COLIN Valérie, 2009, « Les inséparables », pacte narcissique entre clochards dans un groupe », in revue RHIZOME n° 21, éd OSPERE, BRON.
- COLLIN Denis, 2005 Mars, *Les Sources du moi*. [Http://denis-collin.viabloga.com/news/les-sources-du-moi](http://denis-collin.viabloga.com/news/les-sources-du-moi).
- COUDREUSE Anne, 2015, « La honte comme « vérité sensible » de la domination », in : *Annie Ernaux : Un engagement d'écriture* [en ligne]. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle. <<http://books.openedition.org/psn/175>>. ISBN : 9 782 878 547 412.
- COSSALTER Philippe, 2014, « La dignité humaine en droit public français : l'ultime recours », in *Revue générale du droit* (www.revuegeneraledudroit.eu), Études et réflexions, numéro 4.
- CUSSET Yves, 2006/2, « Les évolutions du lien social, un état des lieux », in *Horizons stratégiques*, (n° 2), p. 21-36. URL : <https://www.cairn.info/revue-horizons-strategiques-2006-2-page-21.htm>
- CYTERMANN Laurent, 2008, DINDAR Cécile, « Les grandes étapes de l'histoire du RMI », in *Le RMI, état des lieux 1988-2008*, Dir. Lelièvre et Nauze-Fichet, Paris, La Découverte, « Recherches ».
- DEBARDIEUX Bernard, 2014 mars, « Les spatialités dans l'œuvre d'Hannah Arendt », <https://cybergeog.revues.org/26277>.
- DEBORDEAUX Danièle, 1988 mars, « Revenu minimum garanti : point sur des études récentes », in : *Recherches et Prévisions*, n° 11. p. 7-14.
- DEGRYSE Christophe, 2013/2, « Le modèle social au risque de la gouvernance économique », in *Reflets et perspectives de la vie économique* (Tome LII) URL : <https://www.cairn.info/revue>.
- DEWITE Jacques, 2002, « Ni hasard ni nécessité. La contingence des phénomènes sociaux selon Marcel », in *Revue du MAUSS*, vol. n° 19, no. 1, p. 241-272.
- DIGUET Jean-Pierre, 1996/1, « La dynamique industrielle en Basse-Normandie », in *Norois*, n° 169, La Basse-Normandie, p. 198 et 201.
- DODIER Nicolas, BARTHE Yannick, 2019/2 « Les retombées du passé. Le paradoxe de la victime », in *Sociologie du travail* [en ligne], Vol. 61 — n° 2, mis en ligne le 5 juin 2019, consulté le 26 avril 2020. URL : <http://journals.openedition.org/sdt/>

- DONATI Pierpaolo, 2004/2, « La relation comme objet spécifique de la sociologie », in *Revue du MAUSS*, (n° 24). DOI : 10.3917/rdm.024.0233. URL : <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2004-2-page-233.htm>
- DONNÉ Stéphane, MINONZIO Jérôme, 2016/2, « La population allocataire des Caf depuis 1999 : plus pauvre et plus isolée », in *Informations sociales*, (n° 193), p. 35-47. <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2016-2-page-35.htm>
- DOUVILLE Olivier, 2004/3, « Exclusions et corps extrêmes », in *Champ psychosomatique*, (n° 35), p. 89-104. DOI : 10.3917/cpsy.035.0089. URL : <https://www.cairn.info/revue-champ-psychosomatique-2004-3-page-89.htm>
- DORIGUZZI Pascal, 1989, *La III — République et la Solidarité : La socialisation de l'infirmité*, Université de Montpellier I, Doctorat thèse de 3° cycle.
<http://pascaldoriguzzi.free.fr/thsciepo.html>
- DUVOUX Nicolas, 2018, « Trente ans de RMI. La réforme perpétuelle de l'assistance sociale », in *La Vie des idées*. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Trente-ans-de-RMI.html>.
- EDELMAN Bernard, 1997, *La dignité de la personne humaine, un concept nouveau*, Recueil Dalloz (disponible sur le site internet, sur demande).
- FABRE-MAGNAN, 2007/1, « La dignité en Droit : un axiome », in *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, (n° 53 Volume 5). URL : <https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-2007-1-page-1.htm>.
- FARRUGIA Francis, 2009/2, « Le syndrome narratif : théorie et terrain », in *Cahiers internationaux de sociologie*, (n° 127), p. 269-289. DOI : 10.3917/cis.127.0269.
URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2009-2-page-269.htm>
- FARRUGIA Francis, 2010, « Le syndrome narratif : une « inquiétante étrangeté » », in *SociologieS* [en ligne], Dossiers, Émotions et sentiments, réalité et fiction, mis en ligne le 1er juin 2010. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3152>
- FURTOS Jean, 2005, « Souffrir sans disparaître », in *la santé mentale en Actes, de la clinique au politique*, éd. Èrès.
- FUSTIER Paul, 2008, « Du travail social : la part du don », in *la société vue du don, manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*, sous la dir. de Philippe Chanial, éd. La découverte, coll. Bibliothèque du M.A.U.S.S.
- GAUCHET Marcel, 2009, « De la personne à l'être ensemble », in *Histoire du sujet et théorie de la personne*, sous la direction de Marcel Gauchet et Jean Claude Quentel, PUR.
- GAUCHET Marcel, 2009, « Personne, individu, sujet, personnalité », in *Histoire du sujet et théorie de la personne*, sous la direction de Marcel Gauchet et Jean Claude Quentel, PUR.
- GODBOUT Jacques T, 2008, « Quand les gens d'affaires se font des cadeaux », in *la société vue du don, manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*, sous la dir. de Philippe Chanial, éd. La découverte, coll. Bibliothèque du M.A.U.S.S.
- GONZALES-LAPORTE Christian, 2014, *Recherche-action participative, collaborative, intervention... Quelles explicitations ?*, [Rapport de recherche] Labex ITEM. (hal-01022115). URL : <http://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-01022115>.
- GRAND Catherine, 2002, « Le délit de vagabondage au XVIIIe siècle : une illustration jurisprudentielle de la justice prévôtale de Lyon », in *Des vagabonds aux S.D.F. Approches d'une marginalité*, Dir. AVON SOLETTI Marie-Thérèse, Actes du Colloque d'Histoire du Droit de Saint-Étienne, 20 et 21 octobre 2000, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, p. 121-146.
- HERLANT-HÉMAR Kristina, *Identité et inscription temporelle : le récit de soi chez Ricœur*, http://www.fondsricoeur.fr/uploads/medias/espace_chercheurs/identite-et-inscription-temporelle-le-recit-de-soi-chez-ricoeur.pdf

- HOURCOURIGARAY Pierric, 2015 novembre, *Mutations de l'économie et de l'emploi dans le Cotentin*, E.Cotentin, CCI CHERBOURG COTENTIN.
- LAPORTE Anne, LE MENER Erwan, CHAUVIN, 2010 septembre, « La santé mentale et les addictions des personnes sans logement personnel dans l'Île-de-France », in *La lettre de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, n° 5. <https://www.researchgate.net/publication/255180126>
- LATOURE Bruno, 2000, « Factures/fractures. De la notion de réseau à celle d'attachement », in *Ce qui nous relie*, Dir. André Micoud et Michel Peroni, éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues, p. 189-208, <http://www.bruno-latour.fr/sites/default/files/76-FAKTURA-FR.pdf>.
- LAVAL Christian, 2008, « Précarité et intériorité, l'esprit du temps », in *Les cliniques de la précarité, contexte social, psychopathologie et dispositifs*, dir. Jean FURTOS, éd Masson.
- LAVITRY Lynda, 2015, « Chapitre III. De l'ANPE à Pôle Emploi, des transformations au prisme de l'État social actif », in *Flexibilité des chômeurs, mode d'emploi. Les conseillers à l'emploi à l'épreuve de l'activation*, sous la direction de Lavitry Lynda, Paris, Presses Universitaires de France, « Partage du savoir ». URL : <https://www.cairn.info/flexibilite-des-chomeurs-mode-d-emploi--9782130635260-page-57.htm>
- LEBOVICI Serge, 1994, « Le processus de subjectivation », *Revue Française de psychanalyse* n° 3.
- LEROUVILLOIS Robert, *La ville de Cherbourg au temps de Gilles de Gouberville*, <https://gouberville.wordpress.com/le-nord-cotentin/Cherbourg>.
- LÉVESQUE Claude, 2006, « Une nouvelle culture de l'instant », in *Contre-jour*, (10), 203–210. <https://id.erudit.org/iderudit/2409ac>.
- MAUREL Christian, 1992, « Prénomination et parenté baptismale du Moyen Âge à la Contre-Réforme. Modèle religieux et logiques familiales », in *Revue de l'histoire des religions*, tome 209, n° 4. Famille, religion, sexualité. p. 393-412.
- MARIE Claude-Valentin, BRETON Didier, 2015, « Les « modèles familiaux » dans les Doms : entre bouleversements et permanence », Ce que nous apprend l'enquête Migrations, famille et vieillissement, in : *Politiques sociales et familiales*, n° 119. pp55-64. http://www.persee.fr/doc/caf_2101-8081_2015_num_119_1_3075.
- MARTUCELLI Danilo, 2010, « La société singulariste », in *SociologieS* [en ligne], Grands résumés, mis en ligne 2010, <http://journals.openedition.org/sociologies/3344>
- MICHEL Johann, 2003, « Narrativité, narration, narratologie : du concept ricœurrien d'identité narrative aux sciences sociales », in *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLI-125, mis en ligne le 1er décembre 2009, URL : <http://journals.openedition.org/ress/562>.
- MORIN Edgard, 2010, *Éloge de la métamorphose*, www.lemonde.fr/idees/article/2010/01/09/eloge-de-la-metamorphose-par-edgar-morin.
- MOTTAZ Anne-Marie, 2012, « Accompagnement », in *Les concepts en sciences infirmières. 2e édition*, Ed Monique Formarier, Association de recherche en soins infirmiers, p. 42-43.
- NAMIAN Dahlia, KIROUAC Laurie, 2015/3, « Narcissisme, estime de soi et société. Regard sociologique sur la dépathologisation d'un trouble controversé », in *Sociologie*, (Vol. 6), p. 279-294. URL : <https://www.cairn.info/revue-sociologie-2015-3-page-279.htm>.
- NATHAN Tobie, 2002, *La « chose » et « l'objet »*, Article paru dans *Ethnopsy/Les Mondes Contemporains de la Guérison*, N° 4 et entièrement revu par l'auteur. <http://www.ethnopsychiatrie.net/objets/Lachose>
- NEMES Livia, 2007, « Importance de la théorie de l'agrippement dans la psychologie du développement et dans la psychothérapie d'enfant », in *Le Coq-héron*, vol. 188, no. 1.
- OTERO Marcelo, 2002, « Compte rendu de [Individus par excès et par défaut/Robert Castel et Claudine Haroche, Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretien sur la construction de l'individu moderne, Paris, Fayard, 2001, 216 p.] », in *Liberté*, 44 (1).

- OTERO Marcelo, « L'ombre portée : l'individualité à l'épreuve de la dépression », [Http://sociologies.revues.org/4504](http://sociologies.revues.org/4504).
- OTERO Marcelo, 2012, « Repenser les problèmes sociaux », in *SociologieS* [en ligne], Théories et recherches. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/4145>
- PALMER Pierre, 2008, « Perspectives et conditions de développement des ports de commerce bas-Normands », *extrait d'un Rapport présenté au conseil économique et social de Basse-Normandie* en juin 2008.
http://www.etudes-normandie.fr/upload/crbn_cat/1/656_2713_R_ports_commerce.pdf
- PAUGAM Serge, 2012, « le lien social : entretien avec serge Paugam », *Entretien réalisé par Anne Châteauneuf-Malclès pour le site ses.ens-lyon.fr* : <http://ses.ens-lyon.fr/articles/le-lien-social-entretien-avec-serge-paugam-158136>.
- PAUGAM Serge, 1998, « Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion. Le point de vue sociologique », in: *Genèses*, n° 31, Femme, famille, individu, sous la direction de Jean Leroy, p. 138-159. www.persee.fr/doc/genes_1155-3219_1998_num_31_1_1516
<https://books.google.fr/books>.
- QUENTEL Jean-Claude, 2009, « Marcel Gauchet et la médiation : une même préoccupation anthropologique », in *Histoire du sujet et théorie de la personne*, sous la direction de Marcel Gauchet et Jean Claude Quentel, PUR.
- QUETEL Claude, 1979, « Garder les fous dans un asile de province au XIXe siècle. Le Bon-Sauveur de Caen » [Première partie], in *Annales de Normandie*, Volume 29 N° 1, p. 75-107.
- REBUGHINI Paola, 2010, « Processus de singularisation et analyse sociologique : éthique, critique, imagination », in *SociologieS* [en ligne], Grands résumés, La Société singulariste, mis en ligne le 27 décembre 2010. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3345>.
- RENARD Didier, 2001, « Un train peut en cacher un autre. La création du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale en 1906 », in *Revue française des affaires sociales*, no. 2, p. 79-103.
- RHÉAUME Jacques, 1982 avril, « La recherche-action : un nouveau mode de savoir ? », in *La sociologie : une question de méthode ?*, revue *Sociologie et Société* Volume 14, Numéro 1, p. 43-51.
- RHÉAUME Jacques, 2007, « L'enjeu d'une épistémologie pluraliste », in *La sociologie clinique : enjeux théoriques et méthodologiques*, sous la dir. Vincent de Gaulejac, Fabienne Hanique et Pierre Roche, éd.. Érès.
- RIPOLL Fabrice, 2004/1, « Cherbourg, ville-arsenal en crise », in *Norois* [en ligne], 190, mis en ligne le 3 septembre 2008, consulté le 2 octobre 2016. URL : <http://norois.revues.org/77>.
- ROUSSILLON René, 2006, « La logique du faible », in *Rhizome* n° 25. <http://www.ch-levinatier.fr/orspere-samdarra/rhizome/anciens-numeros/rhizome-n25-reinventer-l-institution/la-logique-du-plus-faible-1763.html>.
- ROUSSILLON René, 2005, « Les situations extrêmes et la clinique de la survivance psychique », in *La santé mentale en actes*, sous la dir. de Jean FURTOS et de Christian LAVAL, Érès.
- SANCHEZ Jésus, 2005, « Évaluation et compensation du handicap en France », in : *Santé, Société et Solidarité*, n° 2, « Handicaps et personnes handicapées ».
- SERVET Jean-Michel, 2007/2, « Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, contribution à une définition de l'économie solidaire », in *Revue Tiers Monde*, (n° 190), p. 255-273. URL : <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2007-2-page-255.htm>
- SIMARD Michel, 2005, *Regard sur l'itinérance à Trois-Rivières*. [oraprdnt.uqtr.quebec.ca > F_775147527](http://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/F_775147527)
- SPENLEHAUER Claude, 2017, « Institutions totalitaires (d'après Erving Goffman) », <http://encyclopedie.fabriquesdesociologie.net/institutions-totalitaires-dapres-erving-goffman..>
- VATIN François, 2010, « Marx et le travail : acte créateur et instrument d'aliénation », in *Revue du MAUSS permanente*, 6 février 2010 [en ligne]

- VERDIER Éric, 2009, « Boucs-émissaires : mauvais genre, minorités visibles », colloque de Lille du 18 novembre 2009 sur « *L'apparence physique : motif de discrimination* », ScPo Lille.pdf. <http://www.paysdesaverne.fr/Files/Other/ACTIONS/Charte/2017-diversite/l-apparence>
- WARIN Philippe, *Le non-recours : définition et typologies*. https://odenore.mshalpes.fr/documents/WP1definition_typologies_non_recours.pdf
- WHITE Deana, 1994, « la gestion communautaire de l'exclusion », in *RIAC*, n° 32, <https://doi.org/10.7202/005249ar>.
- ZIELINSKI Agata, 2010/12, « L'éthique du care. Une nouvelle façon de prendre soin », in *Études*, (Tome 413), p. 631-641. DOI : 10.3917/etu.4136.0631. URL : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2010-12-page-631.htm>.

Table des matières

Résumé.....	2
Summary.....	3
Remerciements.....	5
Abréviations.....	6
Sommaire.....	7
Introduction.....	11
.....	11
D'une pratique d'accompagnement social aux soins à une interrogation sociologique.....	13
De la désolation.....	15
Hypothèses principales.....	16
Une recherche participative dans l'action auprès d'une population défavorisée.....	18
Une « traque » en quatre temps.....	22
<i>Première partie</i>	
De la précarité à la pauvreté désolante	
Construction, contextualisation et présentation.....	27
<i>Chapitre introductif : Contexte d'enquête et construction de la recherche-action</i>	
.....	29
1 — Inscription et naissance de l'EMPP dans la cité.....	29
1.1 — L'apparition des Équipes Mobiles Précarité Psychiatrie (EMPP) dans le paysage français.....	30
1.2 — Des « murs ».....	31
1.3 — De la circulaire : feuilles de route et financements (détails en annexe I).....	35
2 — Naissance d'une réflexion sur la capacité à se mobiliser pour soi.....	35
2.1 — Au gré du « glanage » empirique des premiers constats.....	36
2.2 — Objectif général et objectifs d'action de la recherche-action.....	37
<i>Chapitre I : Une recherche-action collaborative</i>	
<i>Présentation des partenaires, de l'enquête, et du terrain.....</i>	
.....	39
1 — Acteurs partenaires de la recherche-action.....	40
1.1 — Les acteurs partenaires, leurs missions spécifiques auprès des personnes accompagnées.....	40
1.2 — Des dispositifs d'exception au service de l'assistance sociale.....	41
1.3 — Du public accompagné au regard des missions des dispositifs.....	42

2 — Bénéficiaires partenaires de la recherche-action.....	44
3 — Déroulement et modalités de la recherche, les outils de l'enquête.....	49
3.1 — Le recueil du récit de vie et d'information.....	49
3.2 — Recueil des données du SAA au cours de l'accompagnement assuré par les partenaires.....	50
3.3 — Les réunions avec les informateurs partenaires.....	52
4 — Le terrain, Cherbourg-en-Cotentin : histoire de la cité.....	53
 <i>Chapitre II : Des mondes précaires</i>	
<i>Quelques éléments statistiques.....</i>	<i>58</i>
1 — Cherbourg-en-Cotentin face au chômage.....	59
1.1 — Comparatif de qualification entre ASS et l'ensemble des demandeurs d'emploi.....	60
1.2 — Caractéristiques sociales des personnes bénéficiant des ASS, et leurs évolutions.....	61
2 — Cherbourg-en-Cotentin face au RSA.....	62
2.1 — L'évolution du RMI/RSA entre 2005 et 2015.....	62
2.2 — RSA et évolution des caractéristiques sociales 2005 – 2015.....	65
3 — Cherbourg-en-Cotentin au regard de l'Allocation Adulte Handicapé.....	66
3.1 — Évolution de l'AAH entre 2005 et 2015 sur l'agglomération.....	66
3.2 — Attribution de l'AAH et évolution des caractéristiques sociales entre 2005 et 2015.....	67
3.3 — L'AAH au regard de la courbe du Chômage.....	68
4 — Cherbourg-en-Cotentin face à l'accès et au maintien au logement.....	69
4.1 — Le Fonds de Solidarité Logement (FSL).....	69
4.2 — Des accompagnements individualisés en forte augmentation pour le seul maintien au logement.....	71
4.3 — Cherbourg-en-Cotentin et les expulsions locatives : transformations des pratiques institutionnelles des bailleurs sociaux, et attitudes locatives.....	71
 <i>Chapitre conclusif : De la précarisation à un appauvrissement désolant ?</i>	
.....	73
1 — ASS, AAH et RSA de 2005 à 2015 vers une paupérisation désolante de la population..	74
2 — Une pauvreté désolante.....	75
 <i>Deuxième partie</i>	
De la notion de désolation à l'émergence de l'Assistance Sociale Institutionnelle Généralisée	
Construction conceptuelle et contextuelle.....	81
 <i>Chapitre introductif.....</i>	
Dépendance et interdépendance en question.....	84
 <i>Chapitre I : La désolation, conceptualisation et construction.....</i>	
.....	87
1 — De la désolation chez Hannah Arendt.....	89
1.1 — De l'isolement au « désolément » : le travail en question chez Arendt.....	92
1.2 — Du désœuvrement dans la quotidienneté des « sans... ».....	93

2 — La Désolation totalitaire, un moment historique particulier.....	97
2.1 — L’homme déshumanisé au fondement de la désolation totalitaire.....	99
2.1.1 — L’homme de masse.....	100
2.1.2 — La psychologie de l’homme de masse chez Arendt.....	101
2.2 — Le camp totalitaire : « idéalisation » de l’organisation totalitaire et de la superfluidité des hommes.....	101
2.3 — Du regard et de l’apparence.....	104
3 — La notion de désolation et la galaxie de ses concepts environnants.....	106
3.1 — Le « sol » de la dé-sol-ation.....	107
3.1.1 — Le sol et l’espace.....	109
3.1.2 — Sur le « sol » des activités humaines.....	109
3.2 — Du « monde commun ».....	110
3.2.1 — Du mot et de la chose du « Commun », petite histoire de distinction.....	111
3.2.2 — Du « monde commun » comme monde de l’apparaître : espace d’appartenance et d’action.....	113
3.2.3 — Le travail : un « bien commun » enjeu de lutte pour le « sembler ».....	114
3.2.4 — De « l’entre » des relations humaines, espace de liberté et de construction du « Sens commun ».....	114
3.3 — Du « Sens commun ».....	116
3.3.1 — Qu’en est-il des conditions d’apparition et de maintien du « sens commun » ?.....	116
3.3.2 — Deux visions opposées de la liberté, ou deux fondements complémentaires ?.....	118
3.3.3 — À l’opposé, la « perte en monde ».....	120
3.4 — Du moi chez Arendt et du sujet désolé.....	121
3.4.1 — L’« émigration intérieure » et le repli social.....	121
3.4.2 — De l’émigration intérieure à l’isolement menaçant ?.....	123
3.4.3 — Le sujet d’un monde de moins en moins commun.....	124
3.4.4 — La nature dialogique du moi.....	126
3.4.5 — De la permanence du moi à sa perte.....	128
4 — De la nécessité d’apparaître.....	130
4.1 — « l’Apparaître » individuel, une question transversale.....	130
4.2 — L’être est par « être ».....	133
4.2.1 — Paraître, une pulsion vers le monde des êtres.....	134
4.2.2 — Sembler.....	135
4.3 — Chemin faisant.....	138

Chapitre II : L’ASIG et le développement de l’assistance aux plus pauvres, une massification désolante..... 139

1 — L’ASIG et ses attributs.....	141
1.1 — Définition de l’ASIG.....	142
1.2 — Généralisation progressive et expansion inclusive de l’assistance sociale institutionnelle.....	143
1.3 — Des « droits à la vie digne » généralisés.....	143
2 — De l’État social à l’État des droits et de l’assistance	
Les chemins inclusifs de la liminarisation.....	147
2.1 — Les bases inclusives de l’Assistance Sociale : histoires et tensions.....	147
2.1.1 — Les premières fondations de l’assistance moderne.....	148
2.1.2 — La sécurité sociale : un projet national de reconstruction de la société, avec le secours de l’Assistance.....	149
2.2 — De la Dignité des Droits de l’Homme à la dignité par les droits des hommes.....	151
2.2.1 — La Dignité des Droits de l’Homme.....	151
2.2.2 — La dignité par les droits des hommes.....	152
2.2.3 — Développement inclusif de l’ASIG et mise en place des revenus minimums généralistes.....	153
2.2.4 — Globalisation des droits et concurrence généralisée.....	155
2.3 — Une idéo-logique au cœur de l’action sociale : de l’insertion à la liminarisation.....	157
2.3.1 — La métamorphose de l’insertion.....	157
2.3.2 — Vers un « salaire social » de subsistance.....	159

2.3.3 — « Un droit humain » au prix de la perte progressive du lien avec le monde.....	163
3 — L'ASIG, un espace liminaire d'inclusion excluante.....	165
3.1 — L'humanité, un principe inclusif : l'exemple asilaire.....	167
3.2 — Du sujet de statut au sujet de la subjectivité : de la diversité à l'un-iversalité.....	169
3.3 — Un principe d'inclusion prescriptif et exclusif.....	171
3.3.1 — Une logique d'inclusion prescriptive et pouvant être excluante.....	172
3.3.2 — Le principe d'inclusion exclusif : vers la constitution d'un a-lieu social.....	173
<i>Chapitre conclusif : Vers une nouvelle forme de sociabilité, la sociabilité liminaire.....</i>	<i>175</i>
1 — L'ASIG, au regard du concept d'institution totale d'Erving Goffman.....	176
2 — De la sociabilité liminaire et des socialités.....	178

Troisième partie

La sociabilité liminaire à travers les récits de vie des bénéficiaires

.....	185
<i>Chapitre introductif : Une émergence différenciée selon les générations sociales</i>	<i>187</i>

Des bénéficiaires : constitutions des « générations sociales » et recueils des récits..... 189

<i>Chapitre I : Histoires de vie, origines sociales et inscriptions dans les solidarités primaires</i>	<i>192</i>
--	------------

1 — Les personnes enquêtées de + de 50 ans : Les tombés des « classes laborieuses ».....	192
1.1 — La vie de l'arsenal et du monde local : une inclusion par le travail.....	193
1.2 — Origines sociales.....	194
1.3 — Trajectoires individuelles et familiales.....	195
1.4 — Modèles familiaux, structures familiales et solidarités.....	196
1.4.1 — Inclusion solidaire familiale.....	196
1.4.2 — Les solidarités infrafamiliales comme modèle de solidarité.....	197
1.4.3 — La solidarité familiale élargie aux autres relations de proximité.....	199
1.5 — Synthèse de la lecture sociale de ce groupe des plus de 50 ans.....	200
2 — Les enquêtés de 35 à 50 ans : « “Les fils de la crise” et de l'entre deux mondes ».....	202
2.1 — Origines sociales.....	203
2.2 — Trajectoires individuelles et familiales.....	203
2.3 — Modèles familiaux, structures familiales et solidarités.....	203
2.3.1 — Inclusion solidaire familiale.....	204
2.3.2 — Solidarité familiale élargie à la communauté d'appartenance.....	205
2.4 — Synthèse de la lecture sociale du groupe des 35-50 ans.....	207
3 — Les enquêtés de 25 à 35 ans : « Les liminaires ».....	208
3.1 — Origines sociales.....	209
3.2 — Trajectoires individuelles et solidarités familiales.....	210
3.3 — De la prénomination.....	215
3.4 — Modèles de solidarités effectifs et vie sociale.....	215
3.4.1 — Horizontalisation généralisée des liens sociaux à l'âge adulte.....	218
3.4.2 — Des liens de sociabilité liminaire se structurent.....	218

3.5 — Synthèse et spécificités pour ce groupe des 25 – 35 ans.....	219
4 — Les enquêtés de - de 25 ans : « les entrants dans le monde ».....	220
4.1 — Origines sociales.....	221
4.1.1 — De la prénomination.....	222
4.2 — Modèles familiaux et solidarité élargie.....	223
4.2.1 — Le « Rituel de passage jeune adulte ».....	223
4.2.2 — Les jeunes adultes aux parcours d'enfance fortement marqués.....	225
4.2.3 — Les jeunes en errance psychique.....	228
4.3 — Synthèse et spécificités de ce groupe des moins de 25 ans.....	229
5 — Constantes et transformations selon les « générations sociales » : origines sociales et modèles de solidarité familiale.....	231
5.1 — Constantes observées dans toutes les catégories d'âge.....	231
5.2 — Les transformations observées dans la dynamique des liens primaires.....	231
5.2.1 — Transformation des modèles familiaux.....	231
5.2.2 — Transformations des modèles de solidarité.....	232

Chapitre II : L'entrée dans la vie sociale : scolarité et travail

.....	234
1 — « Les tombés des classes laborieuses ».....	234
1.1 — Scolarité, liens de solidarité avec la famille.....	234
1.2 — Du travail : support de l'être.....	235
1.3 — Le travail-souffrance.....	236
2 — « Les fils de la crise et de l'entre-deux mondes ».....	238
2.1 — Scolarité.....	238
2.2 — D'un accès au travail difficile.....	239
2.3 — Du travail effectif.....	239
2.4 — Du discours sur le travail : valeurs et idéalisation du travail.....	241
3 — « Les liminaires ».....	245
3.1 — Scolarité ou l'intégration de la honte sociale.....	245
3.2 — Expériences et rapports au travail.....	247
4 — « Les entrants dans le monde ».....	251
4.1 — Leur vie scolaire.....	251
4.2 — Du travail effectif et du discours sur le travail.....	252
4.2.1 — Absence d'expériences effectives, discours décalé : chemins vers l'errance psychique ?.....	252
4.2.2 — Ceux qui entrent dans la vie par ce rituel « passage jeune adulte ».....	254
4.2.3 — Ceux pour qui le monde ne fait pas évidence.....	256
5 — Un processus de liminarisation croissante de la vie sociale.....	259
5.1 — Une entrée dans la vie sociale de plus en plus retardée et incertaine.....	259
5.2 — Du travail.....	260

Chapitre III : Logiques d'échange et liminarisation

.....	264
1 — Les tombés des classes laborieuses.....	264
1.1 — De la demande et de la non-demande.....	264
1.2 — Du don « pour le lien ».....	265
2 — « Les fils de la crise et de l'entre-deux mondes ».....	266

2.1 — Liminarité, demande et non-demande.....	266
2.2 — La non-demande et la demande de droit : comment (et peut-on) recevoir hors de l'échange ?.....	267
2.3 — À l'opposé du discours de la non-demande, le discours du droit individuel.....	268
2.4 — Des liens avec l'ASIG : de la liminarité.....	269
3 — « Les liminaires ».....	271
3.1 — De la liminarité : des liens d'accompagnement de « méfiante confiance ».....	271
3.2 — Circularité précoce dans les dispositifs de l'assistance sociale.....	274
4 — « Les entrants dans le monde ».....	275
4.1 — De l'Assistance sociale : entre consommation de service et dépendance.....	275
4.2 — Des postures différentes face à l'assistance sociale.....	276
4.2.1 — Kaled W., une posture d'usager de services.....	276
4.2.2 — Cynthia et Jonathan : entre accompagnement et dépendance.....	277
4.2.3 — Des perspectives différenciées au regard des liens primaires.....	279
5 — Des liens au temps de la sociabilité liminaire.....	280
5.1 — Configuration graphique.....	283
5.2 — Transformations des modalités de liens et des formes de l'échange.....	284

Chapitre IV : Insécurité familiale et ruptures sociales

.....	287
-------	-----

1 — La question du père.....	288
1.1 — Les tombés des classes laborieuses.....	288
1.2 — « Les fils de la crise et de l'entre-deux mondes ».....	289
1.3 — « Les liminaires ».....	290
1.4 — « Les entrants dans le monde ».....	290
1.5 — Une fonction qui s'étirole.....	291
2 — Ruptures.....	292
2.1 — Les tombés des classes laborieuses.....	293
2.2 — « Les fils de la crise et de l'entre-deux mondes ».....	295
2.3 — « Les liminaires ».....	297
2.4 — « Les entrants dans le monde ».....	300
2.4.1 — Les jeunes du « rituel de passage jeune ».....	300
2.4.2 — Les jeunes à « l'enfance fortement marquée ».....	301
Des liens difficiles à construire.....	302
2.4.3 — Les jeunes errants psychiques.....	304
3 — Dynamique des ruptures.....	304

Chapitre conclusif : Retour sur la notion « d'attachements »

.....	306
-------	-----

Quatrième partie

Les dispositifs d'accompagnement individualisé : une approche relationnelle

Stratégie de protection et modélisation de l'accompagnement.....	311
--	-----

Chapitre introductif : Une approche sociologique relationnelle

.....	313
-------	-----

« Rien n'échappe à l'accompagnement des temps modernes ! ».....	314
---	-----

Le don de la parole : une invitation à l'échange social.....	319
Circularité dans les dispositifs d'assistance.....	321
Du sentiment de solitude.....	323

Chapitre I : Les différentes modalités de protection

.....	324
1 — Rupture et manque de lien.....	325
1.1 — La rupture comme protection narcissique de l'identité sociale.....	325
1.2 — La rupture comme modalité de maintien du lien social.....	327
2 — Le détachement émotionnel.....	328
2.1 — Le détachement chez les plus âgés : l'évitement du monde.....	328
2.2 — Le détachement chez les jeunes : entre protection narcissique et conduite sociale.....	329
2.3 — Le détachement émotionnel : une attitude contemporaine.....	334
3 — Les dénis.....	337
3.1 — De la minimisation à l'affabulation.....	337
3.2 — La perte de mémoire.....	338
3.3 — Dénî du corps.....	340
4 — Le discours comme protection.....	342
4.1 — Discours agressifs et refus de croire en une aide possible.....	342
4.2 — Le « discours persécuté » et la méfiance.....	343
4.3 — Du discours de la colère au discours victimaire.....	345
4.4 — Le « discours attendu ».....	349
5 — De l'évitement à la disparition.....	351
5.1 — Visibilité et invisibilité : la transparence en question.....	351
5.2 — L'évitement : de la préservation d'un espace de liberté à la disparition.....	354

Chapitre II : Les modèles narratifs identificatoires

.....	359
1 — Définition.....	359
2 — La mise en récit : un travail sociothérapeutique en soi.....	361
3 — Les modèles narratifs identificatoires (MNI) discutés lors des réunions partenaires.....	362
3.1 — Le travail raconté.....	364
3.2 — Récits d'aidants.....	369
3.3 — « Bouger », « se poser », « voyager ».....	372
4 — Le syndrome narratif.....	374

Chapitre III : Le corps-espace social,

<i>un support d'expression de la menace désolante.....</i>	<i>379</i>
1 — Se protéger au risque de disparaître à soi-même.	
Le corps, un « révélateur » paradoxal.....	379
1.1 — Le déni du corps comme protection psychique de l'identité.....	381
1.2 — Le corps, un espace social d'expression paradoxale.....	382

2 — Le corps révélateur de vulnérabilités.....	384
2.1 — Le corps révélateur de l'insécurité face au monde et à l'accompagnement.....	385
2.2 — Le corps comme expression de dépendance ou nécessité à l'accompagnement.....	388
2.3 — L'effondrement social s'inscrit sur le corps.....	391
2.4 — Le corps expression de l'absence d'évidence « naturelle » d'être au monde.....	393
3 — De l'alcool et des addictions : pratiques sociales et problématiques individuelles.....	396
4 — Le corps : un langage qui a du mal à se faire entendre aujourd'hui. Et pourtant.....	400
<i>Chapitre IV : Liens d'accompagnement et temporalités, des socialités en question.....</i>	<i>406</i>
1 — Du lien d'accompagnement : « des liens qui ne se résument pas à des prescriptions d'aides ».....	407
1.1 — Comment se construit le lien, et comment tient-il ?.....	407
1.2 — La spécificité et la nature du lien d'accompagnement des « dispositifs dits d'exception ».....	410
1.3 — Des liens « comme si ».....	411
1.4 — Modalités de constitution des liens et histoires de vie.....	414
1.5 — Risques et difficultés de l'accompagnement individualisé.....	415
1.6 — Un lien professionnel spécifique : celui des accompagnements individualisés.....	417
2 — De l'importance de la sympathie et de l'empathie.....	419
2.1 — Le potentiel de sympathie/empathie est transmissible.....	421
2.2 — Distinguer la sympathie de l'empathie.....	422
2.3 — De la notion de « potentiel ».....	425
3 — Les temps de l'accompagnement.....	427
3.1 — Temps 0 : le choc, le jaillissement du « réel ».....	428
3.2 — Temps 1 : la rencontre et « le cramponnement ».....	428
3.3 — Temps 2 : le « Creux ».....	431
3.4 — Temps 3 : temps de la réalisation des besoins secondaires.....	433
3.5 — Temps 4 : sortir de l'accompagnement.....	434
4 — Comment sort-on de l'accompagnement ?.....	435
Durée de l'accompagnement.....	436
<i>Chapitre conclusif : Réflexions sur une pratique</i>	<i>438</i>
Conclusion générale	441
Esquisse d'une désolation toute contemporaine.....	443
Du citoyen travailleur à l'homme nu : la tentation totalisante de l'assistance.....	444
Au fil des générations.....	445
Logiques d'échange et liminarisation.....	445
Sortir du « désolément ».....	447
De mes chemins de traverse réflexifs.....	449
Les sentes broussailleuses de demain.....	450
Bibliographie	453
Table des matières	463

ANNEXES

.....	473
ANNEXE I : EMPP et ses partenaires.....	475
ANNEXE II : Le support d'attention à l'Autre.....	495
ANNEXE III : Évaluation recherche-action.....	510
ANNEXE IV : Canevas d'entretien de la recherche-action.....	514
ANNEXE V : Tableaux histoires de vie.....	518
ANNEXE VI : De quelques reconstitutions d'histoires.....	541
ANNEXE VII : Évaluation des accompagnements.....	558

ANNEXES

ANNEXE I : EMPP et ses partenaires.....	475
ANNEXE II : Le support d'attention à l'Autre.....	495
ANNEXE III : Évaluation recherche-action.....	510
ANNEXE IV : Canevas d'entretien de la recherche-action.....	514
ANNEXE V : Tableaux histoires de vie.....	518
ANNEXE VI : De quelques reconstitutions d'histoires.....	541
ANNEXE VII : Évaluation des accompagnements.....	558

ANNEXE I : EMPP et ses partenaires

I — L'équipe mobile précarité psychiatrie (EMPP) : feuilles de route, financements et organisation concrète de ces actions.

(Suivi de « L'équipe mobile et ses partenaires de la recherche-action » [II] et de « de quelques dates illustrant la constitution de l'ASIG... » [III])

La circulaire du 23 novembre 2005 définit ainsi un cahier des charges pour la création des EMPP et une mission spécifique en direction des publics précaires ; « ces équipes sont chargées de favoriser l'accès aux soins et la prise en charge de ces publics ». Elle introduit la notion de souffrance psychique, dont les acteurs du social, du sanitaire, de l'éducatif, et du judiciaire sont les réceptacles. Cette souffrance se reporte initialement aux professionnels de première ligne.

Ainsi les publics cibles des missions des équipes mobiles précarité psychiatrie sont de deux sortes :

1. Les personnes en situation de précarité et d'exclusion d'une part,
2. Les professionnels travaillant auprès des publics en situation de précarité et d'exclusion d'autre part. Appelés par ailleurs les professionnels de première ligne, dans la circulaire y sont inclus les bénévoles qui concourent au maintien et la restauration du lien social dans leurs actions associatives.

Ici est définie l'autre face de la « souffrance psychique » : « l'exclusion et la précarité résultent d'une perte de ce qui fonde l'identité sociale de l'individu ». Elle concerne d'une part les troubles psychiatriques qui, dans le contexte social actuel, par leurs dynamiques propres, favorisent l'isolement et la rupture des liens sociaux ; d'autre part, les troubles psychiques qui, découlant de situations sociales précaires où se développe la perte du sentiment d'appartenance, d'utilité et d'identité sociale peuvent amener à des pathologies dites psychosociales ; (dépersonnalisation, pathologies de la dépendance et de l'alcool, tentatives de suicide, états abandonniques et dépression.) Leurs développements peuvent amener aux situations aiguës de « grands exclus » pour qui l'on observe la disparition de la vie psychique dont dépend leur survie même.

Ces deux « souffrances psychiques » sont l'objet des EMPP à venir. Pour ce faire les EMPP doivent :

- Réintroduire de la parole et de l'écoute auprès des usagers comme des professionnels.
- Soutenir, informer et former les intervenants sociaux afin d'améliorer le repérage précoce des troubles psychiques et d'évaluer les besoins d'intervention, et si nécessaire orienter et accompagner vers les dispositifs adéquats spécialisés ou non.
- Identifier les pathologies psychosociales et les « grands exclus » pour favoriser leurs prises en charge ; (cette recherche-action s'inclut pleinement dans cet axe d'action des équipes mobiles afin de renforcer la pertinence des deux précédents.)

- Repérer les pathologies psychiatriques avérées dans les dispositifs sociaux ou en dehors, sans prise en charge.

Après avoir rappelé les obligations et les missions « de droit commun » de la psychiatrie publique en faveur de ce public, la circulaire en spécifie son action. Elle se situe en complément de l'existant : « à l'interface des dispositifs de soins de “droits communs” et du dispositif social, afin de mieux appréhender la spécificité des besoins des publics concernés, » dans le respect du libre choix des personnes.

Deux principes prioritaires guident les missions des EMPP. Ils découlent des deux constats propres à la population fortement désocialisée et établis par l'ensemble des études et des rapports socioanthropologiques comme cliniques : *la non-demande* et le non-recours aux soins. Pour faire en sorte d'améliorer *l'accessibilité et la continuité des soins*, la circulaire préconise *d'aller vers les publics, et de construire un partenariat dense et structuré ; il se doit de fonctionner en réciprocité* avec les différents acteurs associatifs, sociaux et médico-sociaux dans les territoires.

L'« aller-vers » a pour objet de réaliser un travail d'identification et d'approche des besoins du public, et des personnes, qui nécessite disponibilité et adaptabilité de la fonction. Défini comme un *travail préthérapeutique*, il fait *fonction de tiers* tour à tour, avec les acteurs de premières lignes dans son rôle de soutien et d'information, avec les usagers bénéficiaires des structures partenaires dans son travail d'écoute, d'explicitation et d'accompagnement, et enfin, avec les structures de soins psychiatriques ; il y soutient ces « demandes » souvent difficilement exprimées et entendues, « afin de prévenir l'aggravation des troubles psychiques et des conduites de rupture ». Ce travail préthérapeutique consiste justement à cette fonction de tiers, qui vise à mettre du lien là où il tend à disparaître. Il fait lien, entre ces non-demandes des publics « identifiés » comme en rupture sociale et en « souffrance psychique » ; il les accompagne vers les soins de « droit commun » adaptés ; il aide à sa mise en mots, entre des langues et des cultures (identités) professionnelles très différentes : éducatifs, soignants du soin et du prendre soin, assistances sociales, bénévoles, etc. Et tout cela sans se substituer à l'existant.

La nécessité d'un partenariat dense et structuré autour des EMPP, fonctionnant en interface, « ne peut reposer que sur la volonté des acteurs » ; elle doit s'inscrire dans la durée « afin d'organiser des parcours permettant à ces publics d'accéder aux soins et de bénéficier de prises en charge globales et continues ». Les articulations de celui-ci se situent à plusieurs niveaux :

- au sein du dispositif de soins psychiatrique lui-même.
- Entre le dispositif de soins spécialisés et les autres acteurs du champ sanitaire prenant en charge ces publics.
- Entre le dispositif de soins spécialisés ou non et le dispositif social et médico-social (dont les PASS⁸³⁵).
- Ces actions de partenariat se fondent sur un principe de réciprocité et de reconnaissance des savoirs respectifs.

Cette mission définie par circulaire, n'est pas simplement un vœu pieux, une enveloppe budgétaire gérée régionalement par les agences de santé y est allouée, Les Agences étudient et retiennent les projets à financer. Les premières années, les actions des EMPP bénéficiaient d'un financement spécifiquement alloué au sein de l'établissement. Ses actions étaient soutenues par le regard direct de l'Agence Régionale de Santé. Par la suite, ce financement intégra l'enveloppement de l'établissement et devint moins prioritaire et soumis aux impératifs de la

835. PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé.

politique de l'établissement ; les sommes allouées aux EMPP sont infimes par rapport aux budgets globaux. Sans compréhension de sa mission en interne et sans soutien « quasi militant » d'un médecin responsable et de la direction, l'EMPP ne se trouve-t-elle pas menacée d'esseulement pour la réalisation de ses propres objectifs⁸³⁶ ?

L'EMPP « l'arpenteur ».

L'EMPP agit sur l'ensemble du territoire urbain de l'agglomération cherbourgeoise depuis février 2007. Structure de la Fondation du Bon Sauveur de la Manche, elle était dirigée par un médecin-référent et rattachée au Centre Médico-Psychologique Henri Hecquen de la Glacière (commune de l'agglomération). Les premières années, cette référence était assurée et portée par le médecin-chef du secteur de psychiatrie principalement concerné. L'activité proprement dite de l'équipe mobile se déroule sur le terrain auprès des partenaires et des usagers ; elle est assurée par un temps plein d'infirmier psychiatrique. C'est de cette base que fut menée la recherche-action.

L'EMPP et ses partenaires dans son activité.

Nous distinguons deux types de partenariat :

- Les conventionnés qui pour la plupart le sont depuis le début de l'activité :
 - L'Accueil de Jour pour personnes sans domicile ou en habitats précaires (ADSEAM).
 - — Les quatre antennes du CCAS, qui, avant la commune nouvelle, correspondaient aux quatre principaux CCAS de l'agglomération.
 - — Les deux CHRS (Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale) ; l'un, le CHRS Louise Michel, agit auprès d'un public féminin sous la tutelle de l'association « Femme », et le Cap auprès d'un public homme sous la tutelle de l'ADSEAM.
 - — Le Foyer des Jeunes Travailleurs « Espace Temps » pour un public jeune qui possède également deux chambres d'urgences sociales.
 - — Les deux CMS (Centre Médico-sociaux) du nord Cotentin pour leur territoire partagé sur l'agglomération.
 - — Et, depuis 2013, la PASS externalisée du Centre Hospitalier Public du Cotentin. Des permanences hebdomadaires sont assurées pour l'essentiel sur ces lieux. Les bénéficiaires des structures y sont reçus. Des échanges cliniques sur des situations concrètes permettent de déboucher sur des interventions coordonnées et complémentaires.
- Les partenaires non conventionnées, mais avec lesquelles des liens se sont créés lors des interventions plus ou moins ponctuelles au gré du développement de l'activité :
 - Des associations comme la Croix Rouge pour des actions ponctuelles [comme des formations et le développement d'outils comme le SAA (Support d'Attention à l'Autre utilisé dans cette recherche-action)],
 - — Les associations tutélaires et les mandataires privés,

836. Le risque est que le dispositif produise ce qu'il voulait éviter : de la stigmatisation et de la mise à distance avec le « droit commun » : l'EMPP devenant une sorte de passage obligé, et le public l'affaire de l'EMPP.

- — L'association Itinérance qui œuvre auprès des migrants (souvent les déboutés) avec des contacts quasi hebdomadaires,
 - — EMMAÜS où s'est mise en place une permanence mensuelle d'une demi-journée environ,
 - — Et enfin l'hébergement d'urgence de COALIA, où vient d'être mis en place un passage hebdomadaire avec pour objectif de faire lien avec la PASS et les soins dans leur ensemble.
- Un lien est également fait dans le cadre d'une collaboration entre la psychiatrie et le CCAS avec les bailleurs sociaux pour la conduite d'une Commission Santé mentale ; elle interroge les problématiques de troubles du voisinage, l'EMPP y est associée depuis sa création.

Tous ces partenaires sont le support d'échanges, de réciprocités et d'entraides ; ils forment un maillage qui permet la multiplicité des formes de l'accompagnement en s'adaptant aux situations ; ils font face à une tendance à l'uniformisation des procédures d'accès aux droits comme aux soins.

D'autres liens encore, avec l'Atelier Santé Ville et le Conseil Local de Santé mentale, ont permis des actions plus ou moins régulières d'information, de formation, de réflexion et d'intervision ; [actuellement, le groupe « Paroles Pratiques » associant professionnels et bénévoles de premières lignes vise à réfléchir en commun sur le quotidien de l'action de terrain, et à renforcer les savoirs pratiques].

Au total : Le travail d'infirmier de l'EMPP, ainsi défini par la circulaire du 23 novembre 2005, consiste à faciliter l'accès aux « soins de droit commun » des personnes précarisées d'une part ; il soutient les acteurs de premières lignes, bénévoles et professionnels de l'action sociale d'autre part. Il s'agit donc d'un travail d'information, d'évaluation et d'accompagnement vers les soins. Les interventions de l'infirmier de l'EMPP auprès des personnes « précarisées » se font toujours sur demande d'un partenaire-tiers ; cet acteur professionnel ou bénévole de l'action sociale la mobilise lorsqu'il s'inquiète ou se soucie pour une personne, ou que son accompagnement social est en souffrance.

II — Les partenaires de la recherche-action.

II — 1 — L'ADSEAM : Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche

Son activité couvre les champs du médico-social, de l'insertion et de la protection de l'enfance sur l'ensemble du département de la Manche. Créée en 1960, dans la continuité de son action initiale, l'association a peu à peu développé un pôle insertion pour la population ; la majeure partie de ses structures se concentre sur l'agglomération cherbourgeoise (en lien avec les données socio-économiques et historiques locales). Ainsi, pour ce faire, ce pôle insertion gère sur l'agglomération un dispositif composé d'un CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) en hébergement collectif (hommes) ou en logements diffus ; elle gère conjointement un accueil en Lits Haltes Soins Santé avec le CHRS Louise Michel [ce dernier assure l'accueil des publics féminins (financement ARS)].

En reprenant en 2010 la gestion des structures de l'ACAU (association de coordination d'accueil d'urgence), le pôle insertion de l'ADSEAM s'est enrichi des deux nouvelles actions ; cette petite association gérait jusqu'alors : un « service logement » d'urgence et de stabilisation (dont l'accès n'est pas conditionné par le passage sur le CHRS) et un accueil de jour

inconditionnel (aujourd'hui SAO). L'ADSEAM cogère depuis, dans le cadre d'un GCSMS⁸³⁷, le SIAO⁸³⁸ du département ; sa mission est de recenser les disponibilités d'hébergements ou de logements de l'ensemble des structures sociales et médico-sociales du territoire, et d'émettre des préconisations d'orientation (sous la tutelle de la DDJCS). Par ailleurs, l'ADSEAM a développé des accompagnements aux soins à destination des personnes bénéficiaires du RSA et financée par le département : l'Appui Santé.

Pour cette recherche-action, nous avons travaillé avec quatre acteurs de ces quatre services différents et complémentaires du pôle insertion de l'ADSEAM :

- Le SAO, accueil de jour et Service d'accueil et d'orientation situé 58 rue de la Bucaille à Cherbourg, et avec Benoît, éducateur dans la structure depuis 2007.
- Le CHRS le Cap, situé avenue Bremerhaven à Cherbourg, et avec Anne, éducatrice depuis 2015.
- Le Service-logement, 30 rue Sorel, et avec Sandrine éducatrice depuis l'ouverture de ce service initialement géré par l'ACAU.
- L'Appui Santé, 30 rue Sorel, avec Cécile puis Aurélie, pour la seconde année de recherche, infirmière toutes les deux.

II — 1. 1 — Le SAO, un accueil de jour inconditionnel, un service d'accueil et d'orientation.

Situé à proximité du cœur de ville, le SAO assure une mission d'accueil en journée basée sur l'inconditionnalité (limitée au respect des règles du vivre ensemble sur le lieu), en direction d'un public précaire. Des : « Hommes » sans logement personnel ou en habitat précaire, venant d'ici ou d'ailleurs, ou isolés face aux autres, comme dans les démarches ou les ressources y sont accueillis. De plus, il se veut être et se « définit comme un guichet (accueil physique) où sont initialisés des parcours individualisés. Il est un des outils de la veille sociale du territoire et a vocation à initier les parcours de la personne vers le dispositif d'hébergement/logement » dans son projet de service. À ce titre, il entretient un partenariat actif avec l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels qui interagissent auprès des publics précaires. Cet accueil offre l'accès libre à une écoute professionnelle (assurée par des éducateurs) visant à une analyse des besoins immédiats de la personne ; elle se propose d'accompagner celle-ci vers les réponses possibles sur le territoire : accès aux droits, aides à l'accès aux soins, à l'hébergement, aux ressources, etc.

Ouvert en journée, c'est également un lieu de sociabilité et de redynamisation ; il y est proposé des services du « quotidien » : aide alimentaire ponctuelle, blanchisserie, aide à la rédaction de courriers, bagagerie, douche, accès internet, téléphone... Elle propose également, des animations ponctuelles d'ouverture sur la vie sociale, culturelle ou sportive de l'agglomération.

Ouvert, ce lieu l'est aussi en direction des partenaires de la structure. Des permanences de l'EMPP, du CAARUD pour la prévention des consommations, et des accompagnements vers la PASS sont assurées. D'autres permanences d'acteurs divers de l'accompagnement social y sont assurées pour les « locaux » comme pour les migrants. Enfin des maraudes de jour, menées conjointement avec Conscience Humanitaire, assure une veille sociale "en rue", de même que des visites en prison.

837. GCSMS : groupement de coopération sociale et médico-sociale.

838. SIAO : Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation est un service qui vise à la mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abris, risquant de l'être ou mal logées. En cela, il constitue une plate-forme unique départementale de coordination et de régulation de la demande et de l'offre sur le territoire. Il doit veiller à la continuité de la prise en charge tout au long des parcours, notamment en s'appuyant sur la connaissance des intervenants des dispositifs existants.

L'EMPP y assure deux permanences par semaine ; les personnes y sont reçues en entretien de soutien ou d'accompagnement, l'accès y est libre (soit à la demande des personnes elles-mêmes, soit sur proposition des animateurs du lieu).

La diversité de leurs actions tend à répondre aux besoins d'un public très diversifié : 70 % de sans-abri dont une grande majorité de migrants (en 2013, 60 % sont demandeurs d'asile), 10 % d'hébergés et 20 % de logés. Il s'agit d'un public de tous âges. La tentative de définition du public par la structure elle-même s'apparente à une liste à la Prévert :

- « personnes vivant principalement dans la rue.
- Personnes en errance, de passage à Cherbourg et s'y installant quelque temps ou définitivement.
- Personnes en situation de rupture sociale et familiale.
- Personnes en rupture d'hébergement ou expulsées de leur logement.
- Personnes étrangères.
- Personnes ou familles vivant dans un logement très précaire.
- Personnes sortant de prison.
- Mineurs accompagnés par leurs familles ou par un adulte référent.

Les personnes accueillies rencontrent différentes problématiques :

- difficultés à s'adresser à une institution et besoin d'être orientées et/ou accompagnées.
- Absence de demande spécifique ou difficulté pour formuler des demandes.
- Solitude.
- Besoin de se reposer, de se réfugier, de se protéger de la rue et des autres.
- Forte désocialisation et dégradation physique et psychologique.
- Manifestation de troubles du comportement, de pathologies psychiatriques, d'addiction.
- Méconnaissance des structures existant localement, ou décrochage de ces structures, ne souhaitant plus s'y rendre.
- situation d'urgence et/ou de crise ».

Ce lieu est ainsi un lieu où viennent se « réchauffer » les âmes esseulées auprès d'autres âmes.

Comme cela est écrit dans le projet de service, ce lieu se veut avant tout un « ancrage » de sécurisation. Benoît du SAO nous rappellera la distinction avec les autres structures partenaires de la recherche-action :

Faire des démarches c'est bien, mais pour la structure c'est d'abord être dans le lien avant tout, c'est premier. Et de fait, les questions ne se posent pas de la même manière... Au SAO c'est différent, ce n'est pas la même mission ; après cela dépend des demandes que font les personnes ; il y a d'abord juste la demande de prendre l'identité des personnes qui rentrent parfois sans demandes, et c'est là que c'est le plus difficile ; (parfois, ils viennent juste voir s'il y a untel ou untel alors qu'on ne les a jamais vus auparavant). D'autres fois, il y a des demandes plus précises, alors là on fouille davantage pour mener à bien l'accompagnement.

Et cet ancrage de sécurisation peut prendre des années... C'est un dispositif dont on indique la présence et les actions, vers lequel on accompagne physiquement éventuellement ; il n'y a pas d'orientation à proprement parler ; si comme partenaire on appelle le SAO, c'est souvent dans une action de veille, pour prendre des nouvelles d'un usager, ou lui transmettre un message, ou encore lui proposer un rendez-vous.

II — 1. 2 Le CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) Le Cap.

La Manche possède 5 CHRS sur son territoire. Trois œuvrent essentiellement en direction d'un public féminin, avec, au premier plan, l'accueil des femmes avec ou sans enfants, victimes de violences (conjugales, sociales...). Ils sont répartis sur le territoire du département : un sur Avranches (ADSEAM), un sur Saint-Lô (CCAS, il accueille également des hommes avec

enfants), et un à Cherbourg (Association Femme); ils cumulent à eux seuls 86 places d'hébergement, dont 7 places d'urgences. Deux CHRS œuvrent donc essentiellement en direction des hommes : Coutances (association communale) et Cherbourg (ADSEAM) cumulent à eux deux les 53 places du département.

Le Cap de Cherbourg est l'un des deux CHRS du département qui accueillent majoritairement des hommes. Sur le territoire de la Manche, parmi les CHRS, il est celui qui assure un accueil des plus généralistes ; il s'efforce d'apporter une réponse aux situations complexes, accueillant parfois des couples, des couples avec enfants, lorsque le dispositif global sur le département se retrouve sans moyens. Il dispose de 33 places. La répartition de ses places se décline ainsi :

— Sur un collectif de 10 places : 4 places d'urgences, 3 en LHSS (Lits haltes soins santé), et 3 en stabilisation.

— En logement CHRS : 23 places réparties dans 12 logements.

Les CHRS relèvent de la compétence de l'État, sous la tutelle du préfet de région (Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) ; ce dernier s'appuie à cette fin sur les DDJCS (Direction Départementale de la jeunesse et de la Cohésion Sociale). Ils apparaissent sous leurs formes actuelles à la suite de la loi du 29 juillet 1998 qui redéfinit son cadre de fonctionnement par rapport à un schéma départemental — ainsi qu'un financement. Elle lui attribue cette appellation et une mission particulière : « la "réinsertion" des personnes qu'ils accueillent, ils devenaient un élément essentiel du "tissu social" pour les exclus »⁸³⁹. Complétée par la loi du 2 janvier 2002, son action vise :

[...] à *promouvoir l'autonomie et la protection des personnes*, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature. (Art. 2)

CHRS est avant tout un statut juridique pour un type d'établissements sociaux et médico-sociaux visant à une mission d'insertion. Mais certains se sont spécialisés (femmes enceintes, violence conjugale, femmes et hommes seuls avec enfant(s), sortant de prison). Dans cette mouvance, Le CHRS « le Cap » a historiquement évolué avec une volonté d'être un établissement de droit commun dit « tout public » (plutôt homme). Son accueil effectif regroupe des sortants de prison, des jeunes errants, de grands exclus, des couples avec enfants, voire des couples de même sexe ; malgré la présence de troubles psychiatriques, de troubles addictifs et la diversité des profils, l'objectif répond à cette volonté d'insertion qui caractérise la mission. Toutefois, sur la structure collective du CHRS qui est pour l'essentiel le passage obligé, l'accueil est réservé pour des hommes seuls. Lorsqu'ils sont en couples mixtes, ils sont obligés de se séparer de leur compagne dont l'orientation est conseillée vers le CHRS Louise Michel.

L'accueil y est réservé pour des personnes sans logement, suite à une expulsion, à une séparation, au départ du domicile parental, à une fin d'accueil sur un autre hébergement, à l'errance, ou sortant de prison ; et cela, peu importe leur condition de ressources. À l'exception des lits d'urgence où l'accueil est limité dans le temps et se fait via le dispositif 115, l'accès au CHRS fait suite à deux conditions préalables ; la personne se doit de prendre contact avec la structure afin que soit réalisé un entretien préalable d'admission avec un membre de l'équipe. Lors de l'entretien, il lui sera demandé de motiver son admission et son projet par écrit.

839. « Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale », in *dossiers thématiques*, Conseil Nationale des luttes contre la pauvreté et l'exclusion : <https://www.cnle.gouv.fr/les-centres-d-hebergement-et-de.html>.

Parallèlement, la personne doit faire une demande auprès du SIAO avec l'aide d'un référent social qui valide l'orientation⁸⁴⁰.

Au cours des 10 années de travail en partenariat, l'EMPP y a donc rencontré lors de ses présences hebdomadaires un public très varié recouvrant tout le panel des publics définis par les interventions des EMPP⁸⁴¹. Ces rencontres se font toujours sur proposition des éducateurs-référents. Sur la structure, l'accompagnement y est assuré individuellement par six éducateurs (avec une référence éducative) et une maîtresse de maison sur le collectif. Pour les soins, depuis la mise en place des Lits Halte Soins Santé, la présence de l'infirmière et le passage régulier du médecin-référent complètent le dispositif.

Les accompagnements réalisés ont pour objectif le retour à une autonomie de la personne accueillie, et tant que faire se peut à la « réinsertion » dans la vie professionnelle et sociale. Pour la plupart, l'accompagnement consiste en une guidance, plus ou moins accompagnée pour le retour des droits ; une aide dans les démarches administratives pour la recherche d'emploi ou de formation ou encore de reconnaissance du handicap, un accompagnement vers les soins si nécessaire, y est dispensée. Et surtout la réappropriation de la vie en logement est l'objectif final (souvent seul). Nous avons constaté au cours de notre recherche, comme au cours de notre activité, que toutes ces choses ne sont pas si aisées.

Pour beaucoup, ces personnes sont déjà connues du dispositif. Elles ont souvent déjà, à un moment donné de leur histoire, bénéficié des services (ou d'un service analogue). Ainsi, résumer ce fait sous le vocable de parcours d'insertion, voile bien souvent la difficulté et la fragilité de ces personnes accueillies à vivre hors d'une appartenance sociale et à vivre seules dans la durée. Ne devrions-nous pas plutôt parler de « circuits » d'insertion ? La formule ferait ainsi référence tout à la fois à la volonté inclusive du dispositif et à la difficulté d'en sortir pour l'usager. Lors des réunions de recherche, Anne nous informe que le temps moyen d'accompagnement sur le CHRS est de 8 mois, avec *une durée qui tend à s'accroître*. Les problématiques sont-elles « plus lourdes » ? Moins de solutions sont-elles disponibles pour la sortie des personnes accueillies ?

II — 1.3 — Le Service Logement.

Comme l'accueil de jour du SAO, le service logement était initialement un service de l'association l'ACAU créée en 1992, qui travaillait en lien avec l'ADSEAM avant d'être absorbé par celle-ci. Le dispositif se compose aujourd'hui d'une dizaine de logements diffus dont le financement est assuré dans le cadre de l'ALT (aide au logement temporaire)⁸⁴²; son développement fut valorisé par le Programme Local de l'Habitat de l'Agglomération Cherbourgeoise en juin 2007, dans sa fiche action n° 11. Ce programme visait à développer la formule de sous-location et de bail glissant ; il fait suite à la loi « Dalo » du 5 mars 2007 sur le droit au logement opposable dont l'objectif était de développer l'accueil des ménages en difficultés de solvabilité.

840. Service Intégré d'Accueil et d'Orientation : Ce service devient, par la loi du 24 mars 2014, l'instrument légal de la politique de prise en charge des personnes sans abris ou risquant de l'être, ou mal-logées. Le SIAO est désormais l'instance de coordination départementale du dispositif de veille sociale (art. L345-2 du Code de l'action sociale et des familles). Il recense les places d'hébergements CHRS, logements en ALT, maisons relais et résidence sociale, les intermédiations locatives et les mesures d'accompagnement vers et dans le logement. Il traite les demandes et réalise une bonne évaluation psychosociale des « ménages », afin d'orienter des personnes vers des structures d'hébergement les plus adaptées en fonction de leurs besoins supposés.

841. Parallèlement à la présence hebdomadaire de l'infirmier de l'EMPP, un infirmier du service d'addictologie de la Fondation du Bon Sauveteur de la Manche assure également des présences hebdomadaires et y assure des actions de prévention et d'orientation-lien vers les structures adaptées (cure et soins ambulatoires).

842. Dans les logements en ALT, l'association qui assure l'accompagnement est locataire (ou propriétaire) du logement qu'il met à disposition du ménage. Le financement de ses logements est assuré pour 50 % par la Direction Générale de l'Action Sociale (État), et 50 % par la sécurité sociale. Le Fond de Solidarité Logement du conseil départemental assure le financement de l'accompagnement.

Dans ce programme local, l'association ACAU fut reconnue comme un des acteurs partenaires de ce développement ; il avait pour un objectif de 10 logements par an pour un objectif final de 60 logements, sur l'ensemble de l'agglomération, réparti entre les acteurs associatifs et les CCAS.

Les logements ALT sont des logements réservés aux publics dits « “défavorisés”, sans logement et qui ne peuvent être hébergée en CHRS ou dont la situation ne le justifie pas ⁸⁴³ ». Ici, la population ciblée est assez généraliste, car elle vise tout aussi bien à répondre à des situations d'urgence sociale d'une part, comme elle peut s'adresser à des personnes relativement autonomes en insertion d'autre part.

Les personnes concernées peuvent être seules comme en ménages ; seule la disponibilité dans le parc loué par l'association d'un logement adapté à la configuration du foyer est limitative.

La durée de séjour n'y est pas réglementairement limitée dans le temps, mais l'attente des tutelles était à l'origine que ce séjour n'excède pas les 6 mois.

Pourtant, pour ce service, la moyenne actuelle de séjour est d'environ 1 an et demi. Au départ, il se constituait de 2 dispositifs :

- Les logements d'urgence/d'insertion (moyenne d'un an et 4 mois)
- Les logements d'intégration (moyenne de 2 ans)

L'orientation sur l'un ou l'autre dispositif est fonction de la situation du ménage par rapport à l'endettement et de la difficulté à gérer le budget mensuel ; c'est-à-dire lorsque l'endettement (pour l'essentiel locatif) menace la possibilité du maintien ou de l'accès dans un logement du ménage concerné. Elle concerne 72 % du public accueilli sur 2012-13-14. Cet accueil peut faire suite à une menace d'expulsion (comme anticipation d'une plus grande dégradation) ou à une expulsion effective. Toutes les demandes peuvent aller sur les logements d'urgence comme d'insertion. Le nom « urgence » définit surtout le type d'aménagement de l'habitat ; il est essentiellement lié au fait que les logements proposés soient ou non meublés, bien plus que le réel degré d'urgence des situations.

Les demandes doivent suivre, pour l'essentiel, les mêmes démarches que celles exposées pour une admission en CHRS. Elles se font toujours suite à l'orientation d'un travailleur social ou d'un accompagnateur du ménage concerné. Ensuite, une rencontre à trois s'opère où la justesse de l'orientation est évaluée comme nous le dit Sandrine. « Moi, ce n'est pas un relais, c'est une présentation de la situation, et c'est après que va être décidée ou non l'acceptation de la famille. C'est un échange effectivement, entre celui qui a prescrit, le demandeur et nous, alors on creuse. Il y a d'abord un support écrit qui est succinct, qui décrit le besoin d'hébergement, et ensuite, est creusé sur l'histoire locative, et souvent addictive. C'est vraiment un entretien où il y a une volonté de décryptage total ».

Sandrine qui assure le suivi (ASLL⁸⁴⁴) des personnes accueillies relève que les orientations résultent pas rarement d'un parcours de rue ou de grande désocialisation comme on l'entend habituellement, mais plutôt d'une histoire locative complexe. Pourtant depuis 5 ans le service constate une réelle évolution des situations suivies par le service pour lesquelles la question de la socialisation est de plus en plus compliquée. La perte de socialisation est bien ici à comprendre, comme un isolement réel et ressenti⁸⁴⁵, et une perte de capacité à mobiliser pour soi le lien social et les dispositifs sociaux (ASIG) ; les personnes présentent de plus en plus de difficultés à assurer les démarches sociales minimums et nécessitent un travail

843. Guide des dispositifs et des logements adaptés, DGAS — DGALN, édition 2008.

844. ASLL : Accompagnement Social Lié au Logement, cette mesure est financée par le département sur le Fond de Solidarité Logement. Ces mesures d'accompagnements sont également menées par le CCAS et le CDHAT (partenaires de la recherche), dans le cadre plus spécifique du maintien ou de l'accès aux logements.

845. Perte des liens primaires familiaux et d'appartenance professionnelle, de proximité et autres.

d'accompagnement de plus en plus conséquent⁸⁴⁶. Si les personnes présentent parfois des troubles psychiatriques⁸⁴⁷ et des troubles de la personnalité, l'évaluation de la population accueillie sur les dernières années laisse apparaître avant tout une extrême précarité financière, sociale et psychique ; cette précarité transparaît dans ces chiffres retirés de l'évaluation interne du public accueilli et dont la moyenne d'âge avoisine les 40 ans. Dans l'ensemble, ils sont tous bénéficiaires de l'ASIG : RSA, AAH, ASS, et ARE. Chez le public accueilli entre 2012 et 2015 inclus, une évolution des différents problèmes est observée ; ainsi les difficultés de toxicomanie et d'alcoolisme augmentent de 56 % à 66 % ; un manque d'hygiène incurie s'accroît de 52 à 66 % ; la population vient notablement de la protection de l'enfance, et en augmentation de 50 % à 53,3 % (contre 3 % dans la population globale). Au total, on retrouve en cela des taux égaux, voire supérieurs aux études menées auprès du public SDF et pour lesquelles on note les mêmes problématiques sociopsychiques.

Au total, ce public est plutôt jeune et en difficulté sociale croissante. Il présente un certain nombre de caractéristiques communes aux publics dits précaires — sans domicile y compris —, avec de grandes difficultés dans les démarches administratives et dans la mobilisation des liens sociaux.

II — 1. 4 — L'Appui Santé de l'ADSEAM.

L'Appui-Santé est un dispositif d'accompagnement vers les soins réservé aux bénéficiaires du RSA mis en place par et sur l'ensemble du département depuis 2011-2012 dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI : 2011-2013). Il travaille en lien avec les territoires des Centres Médico-Sociaux, et l'ensemble des référents sociaux du RSA ; la « direction de l'insertion » du conseil départemental assure son pilotage. Son objectif est d'assurer en permanence 150 suivis sur l'ensemble du département (réparti en trois pôles).

Initialement sur l'ensemble du département, l'IRSA (Institut Inter Régional pour la Santé) conduisait cette action. Depuis 2014 et suite à l'appel à projets du PDI 2014-2018, l'ADSEAM s'est vu attribuer cette mission sur les trois territoires du Nord-Cotentin : Valognes, Cherbourg Hague et Cherbourg Val de Saire. Ce service est amené ponctuellement à travailler en lien avec l'EMPP pour une aide à l'évaluation et l'orientation vers la psychiatrie. Ce travail partenarial recroise souvent des liens avec un certain nombre des acteurs de l'accompagnement inclus dans la recherche, ainsi qu'avec la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) du Centre Hospitalier Public du Cotentin.

Ce public, entre 25 ans et 65 ans, est composé d'hommes et de femmes bénéficiaires du RSA, et est orienté dans le cadre des contrats d'insertion par leur référent social. De ce fait, un certain nombre d'autres personnes bénéficiaires de ressources issues de l'assistance sociale généralisée sont exclues de ce service : les bénéficiaires de l'AAH, de l'invalidité, ou encore des ASS⁸⁴⁸ de Pôle emploi.

846. Réouverture ou ouverture de droits sociaux (CMU, RSA, ETC.), apprentissage et suivi des documents administratifs, conseil pratique dans la gestion du quotidien, échéancier de remboursement des dettes et paiement des charges fixes, constitution de dossier de surendettement, accompagnement pour la mise en place de mesure de protection, demande d'aide d'urgences, mobilisation de TISF (Technicien d'Intervention Sociale et Familiale).

847. Remarquons que le travail de partenariat de l'EMPP avec ce dispositif, tout en étant ancien, est resté très ponctuel, il visait à la mise en place d'écoute et de soutien psychologique, ou d'aide à la coordination des actions d'aide à la gestion nécessitant par exemple le recours à des expertises psychiatriques.

848. L'Allocation Spécifique de Solidarité attribuée après la fin des droits au chômage dont le revenu est approximativement identique au RSA. Ils représentaient 11 % des demandeurs d'emploi en 2015, et 60 % d'entre eux étaient dans cette situation depuis plus de deux ans. Si nous cumulons le RSA, l'ASS et les bénéficiaires de l'AAH dont les deux tiers vivent isolés, nous obtenons un groupe de 6616 personnes bénéficiaires-allocataires dont 45 % sont exclus des possibilités du service de l'Appui Santé ; (chiffres inférieurs au chiffre total des personnes

L'accès se fait à la suite d'un positionnement du référent du RSA et à un entretien avec le coordinateur de l'action. Sans durée définie, la réalisation des objectifs en matière de santé la détermine.

Sur le terrain, une infirmière assure cette mission individualisée d'évaluation, de coordination des actions de soin et d'accompagnement. Ainsi, dans la recherche-action nous avons travaillé successivement avec Cécile, puis Aurélie, qui nous ont fait part de sa spécificité. En effet, les demandes sont toujours portées par des tiers sociaux pour lesquels les personnes accompagnées n'auraient pas mis en œuvre les soins évalués nécessaires. En cela, il ne diffère pas des autres types d'accompagnements sociaux inclus dans la recherche (pour l'essentiel des référents sociaux de « droit commun »). C'est un accompagnement généraliste en matière de santé. Si l'on reprend l'activité de 2015 et 2016 par exemple, il couvre tous les domaines de santé. Dans des proportions équivalentes, les orientations sont : la réalisation de bilan de santé, l'orientation et la reprise d'un suivi par un médecin généraliste, l'orientation et l'accompagnement vers des soins en addictologie ou en santé mentale ; puis dans une seconde mesure, l'orientation vers un spécialiste, un dentiste, un ophtalmologue (toutefois si l'on additionne ces trois dimensions, cela représente plus du double des précédentes) ; enfin dans des proportions identiques, les actions d'accompagnement concernent la réalisation de droits sociaux qui incluent des démarches médicales comme la réalisation ou le renouvellement de dossiers MDA pour la reconnaissance du handicap.

Depuis 2013, la moyenne d'âge est stable et tourne autour de 44-45 ans et le ratio homme/femme est majoritairement féminin : 60,4 % de l'ensemble. Pourquoi ? Y a-t-il plus de demandes des femmes, ou plus de sollicitations en leurs directions de la part des travailleurs sociaux du fait de la double mission des Centres Médicaux Sociaux : protection de l'enfance et RSA ? (L'année 2017-2018 voit poindre un rééquilibrage.)

II — 2 — Le CCAS de Cherbourg en Cotentin.

Initialement, avant la création de la commune nouvelle, l'EMPP était en lien avec les quatre principaux CCAS de l'agglomération où étaient assurées des permanences hebdomadaires : Cherbourg-Octeville (sur deux sites), Tourlaville et Équeurdreville-Hainneville. Depuis janvier 2016, suite à l'unification des communes de l'agglomération en commune nouvelle, les lieux n'ont pas changé, mais la direction est réunie sous la tutelle du CCAS de Cherbourg en Cotentin.

Le CCAS assure des missions multiples ; elles concernent la gestion d'un service Troisième âge et d'établissements (EHPAD), l'animation d'un service de maintien à domicile et d'un service d'Action Sociale. L'EMPP travaille depuis sa création essentiellement avec le service d'Action Sociale, mais elle est amenée à répondre à des demandes issues des autres services. L'Action Sociale du CCAS couvre un ensemble d'actions et de service très varié ; outre l'accès aux droits et aux aides sociales ponctuelles, elle assure des missions d'insertion conventionnée avec le département pour le suivi de bénéficiaires RSA (particulièrement les personnes isolées sans enfants), et des missions sociales autour du logement.

Historiquement, l'activité de l'EMPP sur ses permanences CCAS était dirigée essentiellement vers les bénéficiaires du RSA ; progressivement, des actions d'écoute, de visites à domicile se sont imposées dont la porte d'entrée n'était plus le caractère « bénéficiaire du RSA », mais plutôt la situation sociale « problématique » des personnes pour lesquelles le CCAS était interpellé. C'est dans cette mesure que s'est développée une collaboration active avec la

couvertes par ces prestations qui est supérieur à 11 200 personnes soit environ de 14 % de la population.)

« mission sociale du logement » qui vise à favoriser l'accès et le maintien dans le logement. Cette mission encadre un certain nombre d'outils :

- La commission « santé mentale/bailleurs sociaux », rebaptisée « Santé et Habitat ».
- La procédure incurie.
- Les accompagnements spécifiques : mesures ASI (accompagnement social individualisé) ou ASLL (accompagnement social lié au logement), et la gestion de baux glissant pour l'accession au logement autonome (privé comme public).

ASI/ASLL des accompagnements spécifiques⁸⁴⁹.

Trois acteurs partenaires de la recherche-action développent ces actions sous des formats différents (financement FSL) : le service logement de l'ADSEAM présenté précédemment, le CCAS présenté ici et le CDHAT que nous vous présenterons ensuite.

Ainsi, depuis 2011 (renouvelé dans le PDI 2014 – 2018), suite à une convention signée avec le département et avec un financement du Fond Solidarité Logement, le CCAS assure ces accompagnements dont les objectifs sont :

- l'aide à la recherche d'un logement (premier ou nouveau logement),
- Le maintien dans le logement.

Pour ce faire, le service propose une aide administrative et budgétaire, la mise en place de plans d'apurement de dettes, et l'accompagnement physique dans les démarches. En moyenne, le CCAS suit 73 familles par an, majoritairement des personnes seules aux minimas sociaux (RSA, AAH, ASS).

C'est dans ce cadre qu'Aline, conseillère en économie sociale et familiale, s'est associée à la recherche-action. « Au premier rendez-vous, on essaye de saisir quelle est la demande, et de présenter notre rôle à nous dans ce cadre. »

Sur ce dispositif, *les orientations se font toujours par des acteurs sociaux* (même si en théorie les personnes peuvent se saisir elles-mêmes du FSL). Celles-ci sont issues pour l'essentiel des travailleurs des centres médico-sociaux (département) et du CCAS (passant de 30 % en 2012 à 60 % en 2015⁸⁵⁰), des bailleurs sociaux (passant de 46 % à 10 %)⁸⁵¹, et de la Commission de Coordination de Prévention des Expulsions (Ccapex) sous la tutelle du préfet (passant de 8 à 17 % en 2015). Différentes institutions ou associations dont l'action sanitaire et sociale vise le retour ou l'accès à l'autonomie en logement le peuvent également : CHRS, France terre d'asile, Fondation Bon Sauveur de la Manche, Etc.

849. Depuis 1990, grâce à la loi Besson, la mise en place dans les départements d'une politique visant à faciliter l'accès et le maintien dans un logement décent des personnes en difficulté d'insertion sociale et/ou financière, est obligatoire.

850. Avec derrière comme questions : est-ce le résultat d'une dégradation des situations des personnes accompagnées ? S'agit-il de l'expression d'une difficulté croissante pour les dispositifs d'assistance sociale généralisée classiques de mener à bien leurs missions d'accompagnement social ? Ou encore, s'agit-il de la conjonction des deux résultant d'un effet partagé d'accroissement du sentiment d'isolement face à l'expansion de l'idéologie de la gestion et de l'autonomie ? Il est fort probable que la gestion de plus en plus « rationalisée » sur des bases économiques et managériales ait eu pour conséquences la perte de liens privilégiés qu'entretenaient les travailleurs sociaux référents avec leurs usagers (organisation du travail transversale, multifonctionnalité des travailleurs sociaux, priorisation à la comptabilité des actes par rapport aux suivis.), et le relais des situations complexes aux dispositifs d'exception.

Le constat fait par l'ensemble des intervenants de terrain inclus dans la recherche-action sur l'évolution de leur pratique indique qu'une transformation s'est produite ; auparavant, leur travail se faisait davantage en lien, en relation de tiers, et en soutien avec les référents sociaux des personnes accompagnées. Aujourd'hui, le sentiment est davantage celui d'une difficulté qui leur est déposée et face à laquelle ils se retrouvent plus seuls.

851. Cette évolution pourrait être l'expression du désengagement des bailleurs sociaux de la dimension « sociale » de leur mission au regard des contraintes gestionnaires dans un contexte spécifique à Cherbourg de surplus de logements disponibles.

Pour le CCAS, il s'agit de personnes seules à 80 % (célibataires ou séparées dans des proportions quasi identiques) et dont un tiers sont seules avec enfant. Cette proportion est stable sur les quatre dernières années.

On observe que la répartition des bénéficiaires de l'action est constante en fonction de l'âge et son évolution dans le temps pour les différentes catégories d'âge. Ainsi, l'action touche légèrement plus les personnes de 25 à 40 ans que les personnes de 40 à 60 ans, et peu les personnes de plus de 60 ans (10 % en 2015). On note toutefois un léger et fluctuant accroissement de cette part de la population qui ne représentait que 2,8 % de l'activité au départ (en 2011)⁸⁵². Toutefois pour les moins de 25 ans, la chute du nombre de jeunes pris en charge par ce dispositif est un autre fait notable : il passe de 37,1 % en début d'action à 6 % en 2015⁸⁵³. On peut raisonnablement penser que les difficultés pour bénéficier de ces aides à l'accès au premier logement autonome se sont accrues au regard de la faible disponibilité d'emploi et des possibilités très limitées de ressources subsidiaires ; (sans ressources avant 25 ans, car sans travail ou sans soutien des parents, ils ne restent aux jeunes adultes comme possibilités que les formations rémunérées et les suivis Mission Locale ; ils peuvent également se résoudre aux activités illégales, à la rue, l'errance ou à cette autre forme de mobilité sociale aux portes de l'errance : « le coucou-night » ; et s'il s'y refuse, ils n'ont d'autres solutions que le CHRS).

En matière de ressources, les personnes orientées sont pour 50 % bénéficiaires du RSA, entre 8 et 15 % d'un salaire (selon les années) ; et la proportion de personnes touchant l'ASSEDIC est en baisse régulière passe de 18,5 % à 8,5 % en 4 ans. Ainsi ces deux données, évolution de la répartition par âge et évolution de la nature des ressources, semblent concorder pour interroger le rôle essentiel du travail pour pouvoir prétendre à accéder ou se maintenir dans un logement.

II — 3 — Le CDHAT : C entre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires.

Cette association d'envergure régionale a vu le jour au lendemain de la Seconde Guerre mondiale afin de soutenir et de participer à la reconstruction et à l'amélioration de l'habitat dans le grand ouest. Aujourd'hui, le CDHAT accompagne les collectivités, les institutions et les particuliers dans leurs projets d'aménagement du territoire et d'amélioration de l'habitat. Il réalise des études à l'intention des institutions et des professionnels et propose son soutien à la maîtrise de l'ouvrage dans tous types d'opérations d'amélioration et d'adaptation de l'habitat ; il intervient également dans des actions d'aménagement urbain et de protection de

852. Pour les personnes âgées de plus de 60 ans, le pourcentage de bénéficiaires d'un accompagnement par le CCAS était en 2016 de 6,6 %, 2017 de 3,5 %, 2018 de 7 %, 2019 de 8 %. Il s'agit de personnes seules et également représentées dans les deux sexes. Le sentiment de solitude et d'isolement, s'accroissant avec les événements de la vie avec l'âge (décès, séparation, éloignements des enfants, diminution de l'inscription sociale), semble favoriser le désengagement social et entraîne des conséquences apparaissant dans la vie concrète : dettes de loyer, expulsion, procrastination...

853. Ceci interroge d'une part, l'évolution des orientations vers ces dispositifs qui accompagne en vue de la première accession au logement, mais également, l'évolution des ressources pour les moins de 25 ans afin d'être en capacité d'accéder au logement, celle-ci ne pouvant se faire que dans le cadre d'une activité salariée ou d'une formation longue et rémunérée. Ainsi cette tranche de population s'est éloignée de la possibilité d'emploi, et n'est pas en mesure pour la plupart d'accéder aux ressources de l'ASIG, à l'exception des femmes avec enfants, n'est de fait pas en mesure d'accéder au logement et aux accompagnements liés à celui-ci. Il ne semble pas qu'il faille temporiser cette vision en s'interrogeant sur l'effet qu'aurait pu avoir la mise en place des CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) en 2009 et gérée par le FJT sur l'agglomération. Ce dispositif spécifique n'a pas absorbé une partie de l'activité hier assurée par les mesures ASI/ASLL. Et après interrogation de la responsable, il se trouve en difficulté dans l'accompagnement des jeunes vers le logement à mobiliser les accompagnements ASI/ASLL ; ceci tendrait à favoriser l'hypothèse comme quoi les mesures d'accompagnement sont plutôt dirigées vers des situations sociales dégradées de maintien au logement, et qu'en la matière l'accès au logement pour les jeunes ne soit plus « prioritaire ».

l'environnement. Ses interlocuteurs sont le département, les maires, les bailleurs sociaux, mais aussi les commerces et les propriétaires privés. L'association est un interlocuteur pivot pour l'obtention des subventions issues de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat.

Parallèlement à ses actions techniques en matière d'habitat, le CDHAT a développé une politique d'Action Sociale spécifique liée au logement. Elle agit également pour le soutien social au relogement des familles en grande difficulté, l'accession à l'autonomie en logement avec la gestion de logement en Solibail⁸⁵⁴, et le maintien et l'accession au logement locatif ; elle conduit alors des mesures ASLL-ASI auprès des personnes « précarisées ».

Les missions ASI du CDHAT

Ainsi depuis 2001, le CDHAT assure ses missions d'accompagnement spécifique sur le nord Cotentin et pour lequel il distingue deux degrés dans les accompagnements :

— *un accompagnement préventif* qui vise à faire face à un besoin ponctuel ou un événement particulier vécu par le ménage (relogement ou premier accès à un logement). Ce type d'accompagnement ne doit pas dépasser une trentaine d'heures. Il donne lieu à des visites ou rencontres régulières (toutes les trois semaines en moyenne).

— *un accompagnement intensif* où l'accompagnement vise à faire face à une situation financière et sociale « grave » ; que celle-ci découle d'un surendettement, d'une procédure d'expulsion, d'un habitat dégradé... Ici, les visites sont plus soutenues et l'accompagnement peut être plus long (certaines mesures d'accompagnement intensives peuvent s'étaler sur plusieurs années ; la constitution d'un lien de soutien et la difficile stabilisation de « l'autonomie » sont souvent nécessaires, là où trouver les réponses « techniques » en matière d'aide ou de gestion pour sécuriser l'existence ne suffit pas).

La durée des accompagnements est donc très variable, 30 % des mesures débutées en 2015 ont abouti dans l'année alors que certains accompagnements intensifs commencés en 2011 étaient toujours en cours en début 2015. Toutefois, ils représentent moins de 10 % de l'ensemble des accompagnements en cours sur une année.

Au total, le CDHAT assure sur le nord Cotentin une file active d'environ 150 suivis, suivis répartis entre trois accompagnatrices CESF⁸⁵⁵. Sophie, avec qui l'EMPP a travaillé et travaille ponctuellement en soutien pour l'accompagnement de certaines de ses situations, définit les débuts de mesures comme suit. « Après [avoir été saisi par le département pour conduire une mesure], nous, on prend toujours contact avec le prescripteur de l'accompagnement pour faire un relais auprès de la famille ; puis l'on essaye dans l'idéal de faire une rencontre tripartite, et reprendre avec la famille ce qui a été fait, parce que parfois cela peut être difficile pour la famille de redire les choses. Le premier entretien, c'est d'abord de l'écoute en direction du prescripteur et de la personne, ensuite la première rencontre vise à définir ensemble ce qui va pouvoir être fait par la suite ». À plusieurs reprises, les acteurs des accompagnements inclus dans la recherche mettront en avant ce temps de l'écoute et ce « recevoir l'autre » qui ouvre à l'accompagnement pour qualifier (voire spécifier) leur travail, qu'en est-il ? Comment cet accompagnement se constitue-t-il, tient-il ? Quels en sont les ressorts socioanthropologiques ?

Le bilan annuel 2015 du CDHAT transmis aux tutelles (Conseil Département [FSL]) se termine également par cette phrase : « Effectivement, l'accompagnement s'inscrit dans une logique qui va bien au-delà de la simple réponse à la demande... Le professionnel n'est pas seulement "à côté de" ou "avec", il est dans la compréhension profonde d'une personne et dans la recherche avec elle, de solutions existantes ou à créer pour améliorer sa situation ».

854. Le Solibail est un dispositif mis en place par le ministère de la Cohésion des territoires et qui permet à des propriétaires privés de mettre à disposition des logements à des personnes dites « précaires », la gestion locative y est alors garantie par une association agréée.

855. Conseillère en économie sociale et familiale.

Ainsi, l'accompagnement individualisé ne répondrait pas seulement à une demande formelle d'un usager de l'ASIG transmise par un acteur social, ou à une demande d'un travailleur social concernant un usager de l'ASIG en difficulté ; mais au-delà, il viserait à « la compréhension profonde d'une personne » pour l'aider à améliorer sa situation et affronter ses difficultés.

Cette formulation questionne :

- d'une part, elle postule que les solutions seraient à chercher dans les profondeurs de la personne, alors que par ailleurs des données sociales objectives illustrent aussi d'autres sources possibles de difficultés. Que s'est-il passé dans la vie de ces personnes accompagnées pour qu'il soit nécessaire qu'elles le soient ? Cette posture expose au risque de la psychologisation des causes du malheur afin de trouver une explication, comme à celui de déterminer un chemin d'accompagnement de cet ordre seul.
- D'autre part, elle présuppose que les accompagnateurs développent non seulement un savoir, mais aussi des stratégies propres afin d'accéder à cette compréhension pour apporter des solutions adaptées aux situations et aux personnes. Nos partenaires développeraient donc un savoir spécifique à interroger.

Les orientations se font essentiellement de manière constante et légèrement croissante par les travailleurs sociaux du territoire (pour 66 % en 2015). Nous assistons par ailleurs à une augmentation significative des mesures ASI/ASLL par la CCAPEX afin de prévenir des expulsions (7 % en 2012 pour 22,9 % en 2015) ; parallèlement, est observée une baisse significative des demandes en provenance des bailleurs sociaux (de 33 % en 2012 à 9 % en 2015). Ces tendances avaient précédemment été constatées à la lecture des orientations pour les mêmes mesures vers le CCAS.

Bien qu'agissant sur l'ensemble du Cotentin, ce dispositif du CDHAT intervient pour 65 % des situations sur l'agglomération de Cherbourg. Quelques chiffres permettent de dresser un tableau du public concerné :

— dans le cadre d'un accès au logement, plus de la moitié était préalablement hébergée par un tiers (souvent, les bailleurs sociaux sollicitent un accompagnement dans le cadre de l'accès à un premier logement) ; et, environ 20 % habitaient un logement non adapté ou indécemment.

— Dans le cadre du maintien au logement (parfois avec relogement plus adapté), on observe une forte augmentation des impayés de loyer ou des menaces d'expulsion (de 57 % en 2013 à 93 % en 2015) ; elle est en lien sans nul doute avec la pression croissante des bailleurs sociaux que nous avons constatés (nous développerons plus avant dans l'analyse chiffrée de l'évolution des procédures d'expulsion)⁸⁵⁶.

— La plupart des ménages accompagnés sont des personnes seules (73 %, dont 30 % avec enfants). Si cette proportion est constante, on assiste à une inversion des profils entre célibataires et séparés. D'abord majoritaires, les célibataires deviennent minoritaires en passant de 50 % en 2013 à 31 % en 2015, alors que les « séparés » pour la même période passent de 22 % à 42 %. Cette inversion de 20 points en deux ans ne rend-elle pas compte d'une transformation du statut « d'être en couple », et de l'importance déstabilisatrice des séparations (comme peut être de son accroissement) ?

— Du point de vue des ressources, 63 % des bénéficiaires des mesures touchaient les minimas sociaux RSA (ASS et ARE) de pôle Emploi, et l'AAH. Et si l'on assiste à un accroissement des personnes salariées entre 2013 et 2015 (de 9 % à 18,8 %), le niveau des ressources moyen a diminué au regard du quotient familial ; ainsi, si 41 % des ménages suivis avaient un quotient familial inférieur à 700 euros en 2012, il est de 66 % en 2015. Ceci rend compte d'un appauvrissement croissant des personnes accompagnées, d'une plus grande difficulté à faire face, et cela quoiqu'il en soit de la position face à l'emploi (que celui soit sous rémunéré ou précaire).

856. Voir : partie I, chapitre II, D — 4.3 « Cherbourg-en-Cotentin et les expulsions locatives ».

Ces chiffres comme les précédents éclairent la situation globale de l'agglomération en matière d'emploi et de paupérisation (et d'espoir).

Ainsi les difficultés rencontrées par les familles sont diversifiées, multiples et cumulatives ; en ordre décroissant, on observe des difficultés administratives (elles s'accroissent dans le temps, en lien avec le *manque d'autonomie dans les démarches et la complexification de celles-ci* [36 % à elles deux pour 2015])⁸⁵⁷, des problèmes de santé, familiaux, et des procédures d'expulsion (15 % chacun, le dernier point ayant doublé en un an), des dossiers de surendettement 8 %, des hébergements précaires 7 %, et enfin des problèmes judiciaires 4 %.

Ces chiffres concernant l'activité des dispositifs nous éclairent sur ces situations difficiles qui ne le sont pas du seul fait des personnes accompagnées ; elles sont prises dans un ensemble de facteurs sociaux qui font écho avec la présentation sociohistorique de Cherbourg en Cotentin, et la lecture statistique des chiffres concernant les bénéficiaires de l'ASIG.

De plus, l'analyse succincte des données fournies par le CDHAT concernant les personnes accompagnées fait écho avec l'encadré précédent « contradictions et paradoxes des accompagnements individualisés ». Ainsi un tiers des personnes accompagnées le sont parce qu'elles présentent des difficultés dans les démarches et parce que celles-ci se complexifient. Ceci nous amène à nous poser cette question : quelle est la part structurelle de la perte d'autonomie des personnes accompagnées par les services sociaux et bénéficiaires des minimas sociaux ? Ou pour le dire autrement, quel est l'impact de la procéduralisation, de la « gestionnarisation », et de la « rationalisation » des accompagnements sociaux de « droit commun » sur l'autonomie des bénéficiaires ? Et parallèlement, que sont devenus les liens de proximité ?

II — 4 — Le Foyer des Jeunes Travailleurs l'Espace-Temps.

Le FJT est une structure partenaire de la Fondation Bon Sauveur depuis bien longtemps. Cette structure associative gère en plus d'un hébergement de plus de 150 chambres et d'une vingtaine d'appartements, une cuisine centrale, un centre de formation et un CLAJ (pour le Logement autonome des Jeunes) sur l'agglomération. Si l'équipe mobile intervient sur la structure d'hébergement depuis sa création auprès des publics jeunes et précaires, elle n'est pas la seule ; le « Fil de l'eau », une association intermédiaire d'insertion — auprès de laquelle la Fondation du Bon Sauveur est très investie —, intervient également sur le dispositif de formation en proposant une écoute spécialisée « systématique » aux bénéficiaires de la PFEI⁸⁵⁸.

Le FJT est devenu un partenaire de la recherche pour cette fonction spécifique qu'il a d'accompagner des jeunes dès 18 ans, et plus particulièrement, ceux venant des dispositifs dits

857. On doit pour ces deux points s'interroger sur l'impact de la difficulté croissante d'accès aux intervenants sociaux de guichet (de première ligne) sur l'agglomération comme dans l'ensemble du territoire, et sur la dématérialisation croissante des supports de prestations sociales. Dans la conclusion des difficultés rencontrées, le bilan du CDHAT précise qu'elles « regroupent les difficultés de lecture, de compréhension des courriers ainsi que dans le classement des documents administratifs et de la constitution de ces dossiers. » Ainsi la réforme de la numérisation des services publics vient se télescoper avec la réalité des possibilités d'accès aux droits des plus démunis (fermeture des accueils aux guichets de la CAF, diminution des temps d'ouverture des CMS), et sur la distance qui se creuse — par mesure d'économie — entre les bénéficiaires et les travailleurs sociaux ; ces derniers étant eux-mêmes peu formés à l'accompagnement numérique des usagers comme le rappelle un article collectif du Monde faisant suite à une enquête d'Emmaüs. Alors que cette numérisation généralisée est un enjeu de cohésion sociale qui nécessite un réel accompagnement, elle se devrait de ne pas faire l'économie de présence pour l'utilisation de ces outils au risque de creuser la distance entre les citoyens. Cf. « La numérisation, facteur d'exclusion pour ceux qui cumulent précarité sociale et numérique » http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/04/07/la-numerisation-facteur-d-exclusion-pour-ceux-qui-cumulent-precarite-sociale-et-numerique_4897781_3232.html

858. PFEI : plate-forme d'insertion et d'évaluation.

« ASE » du département. Leur objectif est d'assurer un relais aux familles d'accueil et aux foyers, en vue d'assurer une meilleure entrée « en autonomie » dans l'âge adulte. Mais 18 ans reste un âge très jeune lorsque l'on n'a ni tuteur, ni parents, ni sécurité ; et nous devons constater que « l'avancée sociologique qu'a représentée l'acquisition de la majorité à 18 ans a en réalité été une catastrophe pour les jeunes les plus en difficultés »⁸⁵⁹.

Le FJT reçoit un financement pour ce type d'accompagnement spécifique afin de favoriser l'accès à l'autonomie qui l'engage par convention avec le Conseil Départemental ; il vise à accueillir sur son hébergement 15 % de public jeune venant de l'ASE ou bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH). Les animateurs de la structure d'hébergement sont en lien quasi quotidien avec les jeunes ; ils les guident et les conseillent dans leurs différentes démarches de la vie sociale et administrative. Pour certains d'entre eux (comme pour deux jeunes inclus dans la recherche), le suivi s'étale sur de nombreuses années et ne se limite pas à de simples indications « techniques » ou administratives ; en devenant le nouvel adulte de référence (et souvent l'adulte manquant), les jeunes investissent cette relation qui peut devenir le lieu où se déposent confidences et difficultés du quotidien. Toutefois, leur maintien dans la structure est conditionné aux ressources auxquelles ils peuvent prétendre lorsqu'ils ne sont pas encore en activité. Ainsi, avant 21 ans, toujours en contrat avec l'ASE, ils peuvent prétendre au contrat DJIM qui leur permet de couvrir l'hébergement et éventuellement les frais de formation ; (mais cette ressource contractualisée par période de 6 mois est renouvelable en fonction d'objectif d'insertion justifiée.) En cas de refus du contrat DJIM il reste possible (souvent avec le soutien de l'accompagnatrice de la structure) de s'inscrire dans des formations d'insertion rémunérée ou de faire de petites missions. Trop souvent, c'est ainsi que commence alors ce difficile parcours où le jeune est maintenu à la périphérie de l'emploi — parfois très proche — et à l'insécurité sociale (trop tôt). Ces jeunes, alors qu'ils ont déjà été exposés pendant leur enfance à l'insécurité socioaffective de manière parfois traumatique de la famille et des accueils par l'ASE, se retrouvent dans une nouvelle insécurité sociale.

859. « *L'accompagnement vers l'autonomie des "jeunes majeurs"* », Observatoire national de l'enfance en danger, Rapport d'étude coordonné par Flore Capelier, chargée de projet, La documentation Française, janvier 2015, p. 17. Cette réforme a de plus généré une inégalité territoriale dans l'accompagnement des jeunes de 18 à 21 ans, la mission étant dévolue au département et à la « sensibilité » des politiques gestionnaires de ceux-ci. Ce rapport met en évidence comment comme d'obligation d'État (pour les jeunes de 18 à 21 ans) après la réforme de la majorité en 1974, la responsabilité des jeunes majeurs reste dans le flou entre les services de l'État et ceux de l'ASE, pour tendre à dépendre des Conseils Généraux (puis Départementaux) du simple fait qu'ils ne relèvent plus du juge des enfants : les jeunes adultes étant des « contractants comme les autres ». D'autre part, le Code de la famille n'indique pas d'obligations claires en termes de « devoir » en direction des services de l'ASE, mais simplement comme l'article L222-5 le prévoit qu'ils « *peuvent être pris en charge à titre temporaire par le service chargé de l'aide sociale à l'enfance les mineurs émancipés et les majeurs âgés de moins de vingt et un ans qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisants* ». (p.18 du même rapport). Ainsi, la politique menée en direction de cette population varie d'un département à l'autre selon l'appréciation du président du Conseil Départemental entre devoir et pouvoir, et cela malgré la modification apportée par la loi [n° 2016-297 du 14 mars 2016 — art. 16](#) attribuant la responsabilité au président du Conseil Départemental la prise de décision d'attribution individuelle de telles mesures. Malgré de nombreux recours en justice contre les départements, recours favorable aux jeunes, le conditionnement d'un projet d'insertion professionnelle contraint est la condition à des ressources minimums pour vivre, et les jeunes sont maintenus dans un régime d'insécurité contractualisé sur de courtes périodes (six mois pour la plupart) venant souvent télescoper des parcours de vie chaotique.

III De quelques dates illustrant la constitution de l'ASIG et ses actions d'assistance.

Pour illustrer cette généralisation inclusive progressive des recours à l'assistance sociale regroupés sous le terme d'ASIG, reprenons quelques dates concernant les faits légaux de son institutionnalisation pour ce qui concerne le logement, les soins et les ressources :

Assistance en direction de la vieillesse :

En juin 1956, une loi instaure le minimum vieillesse qui est attribué à toute personne ne bénéficiant pas de ressources suffisantes à l'âge de la retraite ; elle remplaçait l'allocation aux vieux travailleurs salariés de 1942. Elle fut simplifiée avec le regroupement de plusieurs autres systèmes spécifiques de prestations en 2006 appelées de lors : Allocation de Solidarité aux Personnes âgées (ASPA). Elle n'est pas soumise à des conditions de cotisation antérieure, mais juste de résidence sur le territoire. Elle est financée sur un fonds de solidarité alimenté par la CSG qui s'étend au-delà des cotisations du travail proprement dit.

Assistance en direction du handicap :

Un ensemble de lois furent mises en œuvre pour faciliter la vie des personnes souffrant d'un handicap et par la reconnaissance des répercussions sur leurs vies sociales. La loi de juin 1975 crée la première allocation généraliste : Allocation Adulte Handicapé. Il s'agit d'une allocation pour les personnes dont le handicap est reconnu, mais qui ne bénéficie pas d'indemnisation en lien avec les conditions spécifiques de son apparition. Cette allocation ne fait donc pas suite à un fait de guerre subi (militaire ou victime, veuve ou orphelin : lois de 1919), un accident du travail (loi du 8 avril 1898), ou une invalidité reconnue non liée au travail⁸⁶⁰ (1928) d'un assurée de la sécurité sociale (1946).⁸⁶¹

En 1989, la charte européenne ratifiée par le conseil de l'Europe engage les États membres à garantir le droit à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté des personnes handicapées.

Puis en 2001, un protocole d'accord entre la fonction publique et l'ensemble des fédérations syndicales est signé afin de garantir un recrutement de personnes handicapées d'au moins 6 % des effectifs. Ce principe s'appliquait préalablement avec plus ou moins de bonheur depuis 1987 aux entreprises privées de plus de 20 salariés, avec création d'une agence de soutien et de développement pour l'aménagement des postes de travail (agefiph). D'autres lois suivront dans ce sens inclusif : aujourd'hui, le taux d'emploi pour les personnes handicapées est de 3,4 %.

Assistance en direction du logement :

La mise en place des aides au logement se fait progressivement depuis l'après-guerre, elles tendent dans le temps à couvrir des besoins de plus en plus individuellement qualifiés. À la généralisation des mesures d'aide financière s'associe également une volonté d'être au plus près des difficultés individuelles, d'y suppléer. Progression qui transparait dans la succession des actes de loi.

Nous avons d'une part les allocations logement qui sont de trois types, et les aides à l'accès et au maintien dans le logement d'autre part. Si nous reprenons l'évolution de ces aides, nous pouvons

860. Cf. Article 1 – 1 alinéa de la loi de 1928 — les assurances sociales couvrent les risques maladie, invalidité prématurée, vieillesse, décès et comportent une participation aux charges de famille et de maternité dans les conditions déterminées par la présente loi. [Legislation.cnav.fr](http://legislation.cnav.fr).

861. Cf. SANCHEZ Jésus, Évaluation et compensation du handicap en France, in : *Santé, Société et Solidarité*, n° 2, 2005, « Handicaps et personnes handicapées », p. 95-104.

remarquer qu'elle rend compte de l'évolution de la société en répondant à des besoins nouveaux identifiés ; elle résulte également de la transformation des valeurs et de « l'air du temps » :

- En 1948 fut créée l'allocation de logement familiale (ALF)⁸⁶², réservée au logement privé (pour compenser initialement le désencadrement des loyers votés à la même époque). Elle était versée en cas de personnes à charge.
- En 1971 fut créée l'allocation de logement social (ALS) pour aider des ménages sans enfant et qui ne pouvaient bénéficier de l'ALF ; néanmoins, ils étaient considérés comme vulnérables : les personnes âgées, les handicapées, puis les jeunes travailleurs, et plus tard les chômeurs de longue durée et les bénéficiaires du RMI. Cette mesure s'appliquait là encore aux logements privés afin de compenser l'écart de loyer qu'il pouvait y avoir avec les logements sociaux.
- En 1977 fut mis en place l'Aide Personnalisée au Logement (APL) ; elle s'applique aux personnes vivant dans des logements sociaux, mais qui présentent les mêmes difficultés de ressources que pour (l'ALS), à ne pas confondre avec l'ensemble des aides personnelles au logement.
- Pour compléter ce dispositif d'allocation et soutenir l'accès et le maintien au logement des personnes ayant de faibles ressources et des difficultés liées au logement, la loi Besson (1990) crée le Fonds de Solidarité pour le Logement. Le FSL attribue des aides financières ponctuelles et finance des mesures d'accompagnement individualisé pour les personnes ou ménages en difficulté dont ont bénéficié une partie des personnes de la recherche. En 2005, la gestion du FSL a été transférée aux conseils généraux (départementaux).

L'ensemble de ces aides sont attribuées pour faire face à la pauvreté, quelle que soit la nature de la faiblesse des ressources ; que celles-ci proviennent du travail, du système assurantiel ou assistantiel.

Assistance en direction des soins :

En 1999, la Couverture Maladie Universelle (CMU) vient compléter le dispositif de protection sociale et la loi de 1978 qui avait instauré la généralisation l'assurance maladie de la Sécurité Sociale. Elle s'applique à toutes personnes résidant sur le territoire français. Elle permet l'accès au soin, le remboursement des soins, prestations et médicaments, à toute personne résidante en France et qui n'est pas déjà couverte par un autre régime obligatoire d'assurance maladie. Elle est gratuite sous condition de ressources (basses) et offre une couverture complémentaire aux plus démunis. Modifiée en 2016, elle prend le vocable de PUMA. D'autres mesures menées par les Agences Régionales de Santé visent également à une meilleure prise en charge des publics dits précaires. Depuis 1998, la mise en place des Programmes Régionaux d'Accès et de Prévention de Santé cherche à agir auprès des publics les plus démunis. Les PRAPS établissent des priorités d'actions régionales pour des périodes données (4 ans en général) sur la base d'analyse des besoins identifiés sur un territoire donné ; l'ARS y associe mutuelles, organismes d'assurance maladie, hôpitaux, organismes professionnels, associations, collectivités locales et services de l'État.

Assistance en direction des ressources :

En 1984 (quatre ans avant le RMI), l'Allocation Spécifique de Solidarité fut créée dans un contexte de chômage exponentiel, de difficultés croissantes à trouver du travail et de restructuration profonde des modèles de production ; (rappelons-nous l'histoire de Cherbourg évoquée précédemment.) Elle s'adresse dans ce contexte de crise économique et sociale aux personnes ayant épuisé leurs droits à bénéficier de l'assurance chômage, elle est conditionnée par une période d'activité de 5 ans dans les 10 ans précédents. Au cœur de la représentation de cette

862. Allocation logement pour les familles.

aide, le travail est encore la source de « droits spéciaux » à une vie digne, et le contexte exceptionnel la raison de cette « dérogation » indemnitaire.

Ce faisant, la pression du travail sur l'emploi associée à la montée de l'individuation comme impératif social, amène à ce qu'un nombre de plus en plus important de personnes se trouvent privées de ressources et de solidarités effectives tant primaires que secondaires. C'est dans ce contexte de dégradation sociale que fut créé le RMI en décembre 1988, il fut remplacé 20 ans plus tard par le RSA (insertion se trouvant remplacée par activité). À la mise en place du RMI, son accueil fut très largement soutenu comme une mesure sociale nécessaire ; mais le RSA verra le jour dans un contexte de crise durable de l'économie et de perception très négative des bénéficiaires des minimas sociaux et d'échec de l'assistance à l'insertion.

L'Assistance sociale devient l'ASIG à partir du moment où elle attribue des ressources subsidiaires durables couvrant l'ensemble des besoins à un nombre croissant de personnes sans attributs autres que le fait d'être sans travail ; ils ne sont liés entre eux que par ce seul fait.

ANNEXE II : Le support d'attention à l'Autre

Support D'Attention à
l'Autre

SAA

Travail réalisé en 2013 par :

ADSEAM

(Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche)

Conscience Humanitaire

Togouna

Et initialement porté par la Croix-Rouge française — Nord-Cotentin

Évalué et modifié par le groupe recherche-action sur la désolation en 2018
après deux années d'usage :

ADSEAM, CCAS Cherbourg en Cotentin, CDHAT, Foyer des Jeunes
Travailleurs, Fondation du Bon Sauveur de la Manche
Et financé par l'ARS et la Fondation de France.

Inspiré par :

Score CV des infirmiers de rue ASBL — Bruxelles

Travail soutenu par :

Agence Régionale de Santé — Basse-Normandie

Atelier Santé Ville — Communauté urbaine de Cherbourg

Conseil Local de Santé Mentale

Fondation du Bon Sauveur — Picauville/Équipe Mobile Psychiatrie Précarité

Ville de Cherbourg-Octeville

Support d'Attention à l'Autre (SAA)

L'objet de cet outil est d'aider au diagnostic de la vulnérabilité propre au processus de désocialisation (désinsertion) des personnes vivant en grande précarité.

3. Ici, la vulnérabilité se caractérise par la perte progressive et l'absence de la capacité à se protéger, faire face aux manques d'hygiène, de soins, de ressources, de liens, de sécurité... et donc à faire « demande ».
4. Le postulat de départ est qu'il y a des signes visibles qui rassemblaient, permettent d'objectiver le regard, et de rendre compte de cette vulnérabilité spécifique et de son développement chez une personne.
5. Ces signes doivent nous alerter; ils peuvent définir un changement d'attitude dans l'accompagnement qui va d'un accroissement de la vigilance, au partage de la situation et à la mobilisation, jusqu'à la mise en place d'action de « portage ».
6. La notion d'hygiène est centrale dans cette approche; elle est définie comme suit : **ensemble de principes, de pratiques individuelles et collectives visant à la bonne conservation de la santé, et au fonctionnement normal de l'organisme.**

Les objectifs :

3. Outil de vigilance et d'attention dans l'instant de la rencontre et dans la durée de l'accompagnement.
4. Avoir un regard moins subjectif, moins soumis à l'émotion, ou à l'inverse, à l'habitude et à la « routinisation » du regard sur la dégradation des personnes rencontrées.
5. Pouvoir être utilisable par tous sur la base de signes simples et signifiants.
6. Outil de travail en coopération : regard et langage commun.
7. Outil de partage de l'inquiétude : support de communication vers les institutions sanitaires et sociales ; il aide à mettre des mots sur ces incapacités à être et à dire.
8. Support d'évaluation de l'accompagnement, mais aussi support possible d'une évaluation des publics et des structures (en vue d'une qualification des besoins).

Usages :

3. D'abord un outil mnémotechnique à usage individuel.
4. Il doit pouvoir être utilisé dans tous les lieux de rencontre : structures d'accueil, rue, logements, etc.
5. Outil d'alerte et de communication : la transmission d'informations doit être encadrée par les structures, dans le respect des missions de chacun, et surtout, dans l'intérêt et le respect des personnes concernées.

ATTENTION : le SAA ne pose pas de diagnostic ni de jugement, mais il vise à une plus grande attention.

Annexe : évaluation des vulnérabilités objectives et isolement. Il est à utiliser dans un second temps, lors d'un entretien par exemple, ce tableau se veut une aide — une trame — à la recherche de recours, de pistes de travail et d'accompagnement. Il tient compte des principaux critères favorisant la désocialisation. Il interroge la situation de la personne au regard de son isolement (esseulement), mais également les recours humains disponibles auprès de la personne; il évalue les ressources humaines afin de répondre aux trois besoins fondamentaux de l'urgence sociale que sont l'hébergement, les ressources et les soins. Au final, il s'agit, en faisant un bilan de situation et de possibles, de trouver le meilleur chemin et les meilleurs interlocuteurs de l'accompagnement avec la personne. Vers qui vais-je me tourner ? Qui interpeller ?

L'OUTIL

Support d'Attention à l'Autre

MANIÈRE D'HABITER SON ESPACE	OBJET ÉVALUÉ : <input type="checkbox"/> Sac à dos <input type="checkbox"/> Espace de rue <input type="checkbox"/>		
	L'objet est investi, propre, organisé, sécuritaire	0	
	L'objet évalué est sale/désorganisé/insécuritaire (<i>Désorganisé, ne permet pas de recevoir...</i>)	1	1 item
		2	≥2 items
L'objet est incurique*	3		

*incurique : sale et abandonné dans l'entretien, mauvaise odeur amoncellement de déchets, renvoi du dégoût, présence de nuisibles et/ou d'animaux non gérés... à l'incurie s'associe l'insécurité et la désorganisation.

DISCOURS	Propos pertinents et adaptés	0	
	Les propos ou l'expressivité questionnent, mais demeurent adaptés : détachement émotionnel...	1	
	Incohérent/délinant — Rythme du discours : mutique/parle sans arrêt - Expressivité : froideur et impassivité/hyperémotivité du discours (perte de la réserve).	2	1 item
		3	≥2 lt...

Commentaires ...

COMPORTEMENT	Normal	0	
	Suscite un questionnement	1	
	Anormal/dangereux	2	1 item
		3	2 items

Commentaires

VÊTEMENTS	Cohérents, propres et en bon état	0	
	Suscite un questionnement	1	1 item
	Sale/abîmé/malodorant/inadapté	2	2 items
		3	≥3 items

Commentaires

CORPS	Propre et soigné	0	
	Signes physiques suscitant un questionnement (ex. : plaie simple non soignée...)	1	
	Saleté apparente/parasites/odeurs/plaie grave non soignée (=2 items)	2	1 item
		3	≥2 items

Commentaires

Guide D'utilisation

Par Items

MANIÈRE D'HABITER SON ESPACE	OBJET ÉVALUÉ : <input type="checkbox"/> Sac à dos <input type="checkbox"/> Espace de rue <input type="checkbox"/> Logement		
	L'objet est investi, propre, organisé, sécuritaire	0	
	L'objet évalué est sale/désorganisé/insécuritaire (<i>Désorganisé, ne permet pas de recevoir</i>)	1	1 item
		2	≥2 items
L'objet est incurieux*	3		

Investi :

L'espace est fréquenté ou utilisé, investi avec un minimum de décoration ; l'aménagement même sobre est harmonieux, et permet d'y être accueilli. L'espace est reconnu par l'entourage (surtout pour un coin de rue ou un squat).

Sale et insalubre (pas de sanitaire, humidité, etc.), pas entretenu, le sol et l'ameublement sont abandonnés dans l'entretien, des présences d'odeurs sont manifestes, l'envahissement débutant peut être en cours...

Désorganisé/insécuritaire :

Pas d'espace défini, ou espaces très envahis ou vides. Il ne permet pas de recevoir ni d'accueillir.

L'espace est exposé à des dangers (pluie, risques électriques, verres cassés, risques d'agressions, etc.) et au risque d'envahissement par les autres.

Envahissement d'objets, soit désorganisé, soit organisé, mais insécuritaire.

Incurieux :

Sale et abandonné dans l'entretien, mauvaise odeur amoncellement de déchets, renvoi du dégoût, présence de nuisibles et/ou d'animaux non gérés... **à l'incurieux s'associe toujours l'insécurité et la désorganisation.**

Attention : les indications sont indicatives, non limitées, et évolutives ; elles doivent à tout moment être interrogées, face à la situation, au contexte, aux modalités culturelles. L'efficacité du SAA est conditionnée par la capacité à maintenir cette interrogation et la discussion sur ses indicateurs.

DISCOURS	Propos pertinents et adaptés	0	
	Les propos ou l'expressivité questionnent, mais demeurent adaptés	1	
	Propos : incohérent/délirant Rythme du discours : mutique/parle sans arrêt	2	1 item
		3	≥2 Items...

Propos pertinents et adaptés : Une plainte peut être tout à fait adaptée à la situation vécue.

Les propos ou l'expressivité questionnent, mais demeurent adaptés :

Discordances entre discours et/ou attitude et/ou contexte : Détachement émotionnel ou détachement avec perte de l'émotivité. Ex. : parle sans expression des choses graves de sa vie.

Tutoiement/familiarités/capacité de réserve altérée (avec comme interrogation ou difficulté, celle de ne pas confondre capacité de réserve avec de la dissimulation).

Plaintes de fatigue, difficultés de mémoire et de sommeil (autant d'expression pouvant être celle d'une douleur morale). Avec déni ou sans déni d'autres difficultés.

Plaintes à tout propos (comme mode de protection), avec ou sans la multiplication des demandes...

Ne fait pas de demandes : peut accepter ou refuser les aides proposées.

Émotivité altérée, tristesse, dénigrement, dévalorisation ; se projette de manière peu adaptée, ou à l'inverse, minimise sa situation, avec des propos détachés...

Ou au contraire :

Hyperémotivité souvent sur un mode d'agressivité (relativement adaptée), discours de victime, exigences +++, positivation de sa situation...

Propos inadaptés/incohérents/délirants : (contenu)

La parole désinhibée et sans pudeur.

Le discours n'a pas de sens, sans rapport avec la situation ou à la réalité. La personne est inaccessible parce qu'elle est enfermée dans son discours.

Envahissement de la pensée et du discours avec des propos incompréhensibles ou étranges, des idées fixes, un discours victimaire et persécuté, des affabulations évidentes et excessives (histoires inventées)

...

Mutique/parle sans arrêt : (expressivité)

Discours très lent et très pauvre et inaudible, voire, absence de discours. Froideur et impassibilité extrême dans l'expression.

Diarrhée verbale (logorrhée). Le débit de parole est important et reflète une pensée très accélérée avec : sauts du coq à l'âne, très sensible aux stimulations extérieures, jeux de mots... Refus de contact et inaccessibilité.

Attention : les indications sont indicatives, non limitées, et évolutives ; elles doivent à tout moment être interrogées, face à la situation, au contexte, aux modalités culturels. L'efficacité du SAA est conditionnée par la capacité à maintenir cette interrogation et la discussion sur les indicateurs.

Comportement	Normal	0	
	Suscite un questionnement	1	
	Anormal/dangereux	2	1 item
		3	2 items

Normal : Nous ne notons aucune particularité, le contact est sans interrogation, la gestuelle et l'accueillir adaptés.

Suscite un questionnement : le comportement est plus difficile à identifier comme anormal. Il est un peu exagéré, ou étrange ; il peut encore entrer dans les limites de la normale, mais demande vérification. On a tendance à attendre un peu, à chercher à comprendre ce qui se passe, « dans quel film on est », à vérifier l'identification de la situation qu'on a faite spontanément. On se pose des questions quand on voit ce comportement. Ex. : dans une gare,

1. Une personne pleure toute seule ; *est-ce simplement une histoire d'amour qui finit mal, un départ un peu émotionnant, ou bien une personne qui décompense depuis des mois et qui pleure tous les jours sans vraiment de raison apparente ?*
2. Parle toute seule, mais sans déranger les autres. *La personne parle toute seule : est-ce simplement une personne qui est un peu stressée ou sous le coup d'une émotion, ou bien quelqu'un qui est confus ou même délirant ?*
3. Déambule sans but, mais sans trop de fébrilité non plus. Est-ce simplement un voyageur qui attend son train et marche pour calmer sa nervosité ? Ou bien est-ce quelqu'un qui va passer sa matinée à déambuler sans but, pour passer le temps et tenter d'oublier les urgences et les blocages de sa vie ?
4. Mendie ;
5. Rassemble toutes sortes d'objets ou de sacs autour d'elle, sans vraiment de but ou raison apparente ;
6. Boit de l'alcool en rue, devant nous, lors d'un rdv ou d'une visite ;
7. Se gratte de façon importante ou a de nombreux tics...
8. Troubles/perte de mémoire : *multiplie les oublis de rendez-vous, les démarches à réaliser...*
9. Décalage entre la situation vécue et le comportement. Ex : *accompagnement au tribunal, expulsion, la personne... a l'air absent, détachée et hors de ce qui lui arrive...*
10. perte du savoir accueillir.
11. ...

Anormal : Le comportement est clairement anormal, les exemples ci-dessus peuvent se retrouver dans la catégorie « anormal » lorsque leurs expressions sont clairement excessives. Ex : *la personne parle toute seule et fort, gesticule toute seule, déambule de façon obsessionnelle, frappe des objets de façon violente, a des gestes menaçants, se place dans des endroits où elle ne devrait pas se trouver ; (p. ex. : elle se plonge dans une fontaine en dehors des périodes de canicule). Elle a une position bizarre (p. ex. : se met à genoux ou se couche sur le trottoir) ou s'isole seule dans une pièce ou s'y replie. Un seul de ces éléments peut suffire à qualifier le comportement d'« anormal ».*

Attention : le comportement n'est anormal que si la personne ne semble pas se rendre compte qu'elle est en décalage. Un clown de rue, ou un autre artiste de rue, quelqu'un qui manifeste dans la rue n'est pas en décalage, et son comportement est normal pour le rôle qu'il a...

Dangereux : on a l'impression qu'on ne peut laisser la personne dans cet état, car quelque chose de grave pourrait arriver, à elle ou à ceux qui l'entourent ;

- la personne se met en danger ou met d'autres personnes en danger. Ex. : *elle se trouve ou se déplace sur les rails ou sur un boulevard fréquenté, escalade un immeuble, se trouve au milieu d'un chantier, a des gestes menaçants, etc.* Le comportement est considéré comme uniquement dangereux, si la personne prend un risque, mais paraît consciente de ce risque et le mesure.
- Risque d'hypothermie ou de déshydratation ;
- refus de soins.
- Dans le logement : **usage** du gaz, de l'électricité (attention : différent de la manière d'habiter).

VÊTEMENTS

Cohérents, propres et en bon état	0	
Suscitent un questionnement	1	1 item
Sale/abîmé/malodorant/inadapté	2	2 items
	3	≥ 3 items

Cohérents, propres et en bon état : Les vêtements ne présentent pas de taches, de trous, de déchirures, de couture défectueuse, et ne dégagent pas d'odeur. **Cohérents :** les habits sont cohérents entre eux, et cohérents avec l'environnement et le climat. Ils peuvent éventuellement être excentriques, mais dans ce cas ils seront cohérents entre eux (Exemples : habits de punk, habillement type militaire, couleurs très vives...).

Suscitent un questionnement : Pour cet item, il s'applique lorsqu'un seul des quatre items suivants est repéré. Mais il s'applique également lorsque le « look » vestimentaire est discordant, questionne sans basculer dans la catégorie d'inadapté. Il permet également **d'interroger le changement de look et/ou le mimétisme vestimentaire** lors d'un accompagnement. Il peut être également utilisé pour des vêtements visiblement froissés, ou de tailles inadaptées.

Sales : on voit des taches sur le vêtement. Une tache est suffisante pour « sale ».

Abîmés : le vêtement présente des trous ou des déchirures, ou est décousu (y compris des vêtements neufs avec trous ou déchirures « tendance »). Un trou ou une déchirure sont suffisants pour « abîmés. »

Malodorants : on peut considérer que l'odeur vient des vêtements quand le corps paraît propre. Ceci peut arriver quand la personne sait où se laver, mais n'a pas la possibilité de laver ses vêtements. Cette odeur peut aussi être très forte.

Inadaptés : les habits ne sont pas cohérents entre eux (exemples : veston avec pantalon de training, grosse veste et presque rien en dessous, manteau et bonnet et pyjama ; ou ils ne sont pas cohérents avec l'environnement et le climat [exemples : plusieurs couchent en plein été, pieds nus en plein hiver, torse nu dans la rue, pantoufles en rue...]. Il est important de considérer la taille des vêtements, une ceinture avec une ficelle, les chaussures...

Attention : les indications sont indicatives, non limitées, et évolutives ; elles doivent à tout moment être interrogées, face à la situation, au contexte, aux modalités culturelles. L'efficacité du SAA est conditionnée par la capacité à maintenir cette interrogation et la discussion sur les indicateurs ou items.

CORPS	Propre et soigné	0	
	Signes physiques suscitant un questionnement (ex. : plaie simple non soignée...)	1	
	Saleté apparente/parasites/odeurs/plaie grave non soignée (= 2 items)	2	1 item
		3	≥2 items

Propre et soigné :

Aucun élément ne laisse à penser à de la négligence ou de la saleté.

Petites négligences ou signes physiques suscitant un questionnement :

Remarque : l'accumulation de négligences reste « négligences », la personne ne bascule pas dans un autre stade.

Non rasé : la barbe de quelqu'un qui manifestement ne s'est tout simplement pas rasé (quelle que soit la période) entre dans cette catégorie. Par contre, il n'y a plus négligence : dès lors que des soins y sont apportés ; par ex. : pour les barbes courtes, il y a soin si les bords sont délimités, et pour les barbes longues, si elles sont taillées, propres et peignées.

Ongles douteux : bord noir, ou en partie noir, ou coloration sous les ongles ; ongles jaunes des fumeurs ; ongles visiblement rongés ; la longueur n'intervient pas, pour autant qu'ils soient soignés. Vieux vernis écaillés.

Cheveux douteux : cheveux raides, quelle qu'en soit la raison, donc y compris les gels pellicules indépendamment de la propreté des cheveux ; dreadlocks... Vieille teinture...

Fatigue ou faiblesse physique : perceptible sur le corps, dans les traits du visage ou dans la posture.

Parfum excessif : une odeur excessive de parfum peut être considérée comme une négligence, mais pas comme « odeur », puisqu'il s'agit tout de même d'un parfum ; à priori la personne a le souci de l'odeur qu'elle dégage. C'est le côté extrême et dérangeant qui est déterminant. Un fond de teint peut être également utilisé en excès.

Prothèses : prothèse oculaire (lunettes) ou dentaire manquante, mal mise ou peu soignée.

La plaie simple : petite coupure superficielle ou éraflure saignant peu et non située à proximité d'un orifice naturel ou de l'œil, brûlure du fumeur.

Plaie simple non soignée : comprend toute plaie ouverte (une croûte fermée n'est pas une plaie ouverte) non couverte, ainsi que les dents cariées visibles. Une plaie non soignée témoigne d'une négligence plus profonde qu'une simple négligence.

Saleté apparente : on voit des traces visibles sur le visage ou les mains, ou une autre partie du corps. Attention : les ongles noirs ou douteux comme seule expression de la saleté c'est 1 (négligence), car les ongles peuvent être beaucoup plus vite sales et le rester (même après lavage des mains) que le corps.

Parasites : par exemple des poux, puces... visibles, mais quelqu'un qui se gratte peu interroger, mais ce n'est pas obligatoirement des parasites (nerveusement, démangeaisons, etc.)

Les odeurs : l'odeur du corps ne peut être distinguée de celles des vêtements que si ceux-ci sont propres. Cela peut arriver quand la personne change de vêtements, mais se soucie peu de son hygiène corporelle. Toutefois avec la pratique, on peut parfois arriver à les distinguer. Attention : la cotation est soit dans le corps, soit dans les vêtements, ou les deux (s'il est possible de distinguer les deux).

La plaie grave non soignée : D'abord, c'est la localisation qui définit la gravité (au cou, à l'œil ou à la face ; au thorax ; à l'abdomen), puis son aspect (qui saigne ; déchiquetée ; multiples et/ou étendues), et enfin le moyen (par projectile ; par outil ; par morsure ; par objet tranchant : couteau, cutter...).

Attention : les indications sont indicatives, non limitées, et évolutives ; elles doivent être à tout moment être interrogées, face à la situation, au contexte, aux modalités culturelles. L'efficacité du SAA est conditionnée par la capacité à maintenir cette interrogation et la discussion sur les indicateurs.

Annexe I
Fiche de Relevé du SAA

Nom : Prénom :
 Date..... Lieu : N° de prise de
 données :

Support d'Attention à l'Autre		
MANIERE D'HABITER SON ESPACE	OBJET EVALUE : <input type="checkbox"/> Sac à dos <input type="checkbox"/> Espace de rue <input type="checkbox"/>	
	L'objet est investi, propre, organisé, sécurise	0
	L'objet évalué est sale / désorganisé / insécure (Désorganisé, ne permet pas de recevoir...)	1 1 item
		2 ≥ 2 items
	L'objet est incurique*	3
Commentaires : ... *incurique : sale et abandonné dans l'entretien, mauvaise odeur amoncellement de déchets, renvoi du dégoût, présence de nuisibles et/ou d'animaux non gérés... à l'incurie s'associe l'insécurité et la désorganisation.		
DISCOURS	Propos pertinents et adaptés	0
	Les propos ou l'expressivité questionnent mais demeurent adaptés : détachement émotionnel...	1
	Incohérent / délirant - Rythme du discours : mutique / parle sans arrêt - Expressivité : Froideur et impassivité/ hyperémotivité du discours (perte de la réserve).	2 1 item
		3 ≥ 2 lt...
Commentaires : ...		
COMPORTEMENT	Normal	0
	Suscite un questionnement	1
	Anormal / Dangereux	2 1 item
		3 2 items
Commentaires : ...		
VETEMENTS	Cohérents, propres et en bon état	0
	Suscite un questionnement	1 1 item
	Sale / Abimé / Malodorant / Inadapté	2 2 items
		3 ≥ 3 items
Commentaires : ...		
CORPS	Propre et soigné	0
	Signes physiques suscitant un questionnement (ex: plaie simple non soignée,...)	1
	Saleté apparente / parasites / odeurs / plaie grave non soignée (=2 items)	2 1 item
		3 ≥ 2 items
Commentaires : ...		

Commentaires : M-

H :

.....

.....

.....

.....

D :

.....

.....

.....

.....

.....

CPT :

.....

.....

.....

.....

.....

Vêt:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Corps:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Annexe SAA II
Grille complémentaire d'aide à
l'évaluation de l'isolement

Date :	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Nom :	Sit. Fam. :				
Age :		de 18 à 21 ans	de 22 à 25 ans	de 26 à 35 ans	de 36 à 50 ans	de 51 à 59 ans	plus 60 ans

Contexte de la rencontre

En hébergement CHRS / Stable	Structure Médico Sociale	Rue
Situation Stabilisée	Situation de «cassure» récente	Faits de violence

Santé

Santé	Type	Non	Oui	Avec Prise en charge	Sans Prise en charge	Interlocuteur
Addictions						
				Reconnues	Déniées	
Maladies						
Blessures						
Handicap Moteur						
Handicap Sensoriel						
Handicap Mental						
Handicap Psychique						
Troubles Cognitifs						
Couverture Maladie				Rupture	Inconnue	

Isolement

Géographique	Originaire de la CUC	Nouveau venu, francophone	Nouveau venu, isolé ou non francophone
Familial	Lien maintenu	Lien maintenu, avec infos, sans contact	Lien disloqué ou absent
Relationnel	Réseau d'amis	Pauvre	Absent
Type de relation	Soutenante	Négligente ou indifférente	Maltraitante avec violences

Contacts :

Institutionnel

Référent	Sans Besoin	Oui	Rupture	Non	Interlocuteur
Ass. Social.					
Tuteur					
Autre :					
Autre :					
Autre :					

Ressources

Ressources	Oui	Non	En rupture	Sans possibilité		
Nature des droits	Salaire	CHOMAGE	AAH	ASS RSA / ATA	Autre :	Aucun

Hébergement

Conditions	En logement	CHRS	Vit chez quelqu'un	Squat	Sans domicile
Etat	Salubre	Adapté	Peu adapté	Insalubre	Incurie

ANNEXE III : Évaluation recherche-action

Données évaluatives du déroulement de la recherche-action.

Tableau I

— Tableau de répartition des personnes proposées et reçues par tranches d'âge et par sexes 2016 et 2017.

Afin de rétablir les proportions de répartition par tranches d'âges, nous avons recentré les admissions comme suit :

Catégories d'âge	espéré/t ranches d'âge*	Nombres P. proposées 2016		Nombres P. proposées 2017		Total **	P. Proposées jamais reçues ***	P. reçues deux fois en RDV ****	P. reçues 3 fois/3 RDV prévus.	Total P. R. permettant l'analyse (μ)
		H	F	H	F					
— de 22 ans	3	1		4		5	2/5	2	1	3
22-25 ans	3	2		2	1	5	1/5	2	2	4
25 - 35 ans	5	1	2	4	2	9	5/9	0	4	4
35 – 50 ans	5	3		2		5	0	2	3	5
50 et plus	5	7	1			8	0	0	8	8
Total	21	14	3	12	3	32	8	6	18	24

* Nombre de personnes espérées par tranches d'âge au départ de la recherche sur les trois années, nous avons postulé 15 à 20 suivis. À la fin de la première année, une surreprésentation des personnes âgées de + de 50 ans nous a conduit à un rééquilibrage par tranches d'âge pour l'année 2017. Finalement, nous avons obtenu un nombre global de suivis réalisés supérieur à celui espéré pour avoir une répartition représentative des différentes classes d'âge et pour mener une analyse efficiente du processus.

** Total du nombre de personnes proposées et ayant accepté initialement par classes d'âge et par sexe.

*** La colonne du nombre de personnes proposées jamais reçues en entretien recherche, nous informe sur la fiabilité des réponses initiales positives selon l'âge et sur la mobilité des personnes.

**** personnes effectivement reçues aux deux premiers entretiens de la recherche et fournissant des données exploitables.

(μ) Total des personnes reçues et permettant le travail d'analyse.

Tableau II

TABLEAU DES RDV D'ENQUÊTE RECHERCHE-ACTION 2016-2017-2018

n°	Sexe – Âge – Struc ACC -Ressources- Domicile	1 ^{er} RDV *	2 ^e RDV **	3 ^e RDV***	SAA μ
1	Marc B. — H 56 ans — SAO — ASS puis AAH – sans	22 mars 16	10 mai 16	25 oct. 16	6/10
2	Jean Paul M. — H 56 ans — Ser.Log ADSEAM — RSA puis W ins. — Log	29 mars 16	3 mai 16	25 oct. 16	0
3	Héloïse D. — F 29 ans — Ser.log ADSEAM + CCAS — RSA Fam – Log	29 mars 16 NV – Mais maintenue dans la recherche			7/9
4	Jacques V. — H 59 ans – Appui santé ADSEAM – RSA — Log	9 avril 16	7 juin 16	06 déc. 16	7/8
5	Blaise F. — H 59 – ASI du CCAS – Salaire - Log	28 mai 16	Juillet (2rdvs)	03 déc. 16	12/11
6	Fabien M. — H 24 ans — SAO ADSEAM — sans R – sans	20 avril 16	10 mai 16	08-11-16 NV Disp.	2/10
7	Christian B. — H 44 ans — ASI-CDHAT — congé L Maladie – Log	26 avril 16	14 mai 16	06 déc. 16 IM	8/9
8	Francis L. — H 52 ans – Appui S – RSA - Log	19 avril 16	16 juin 16	13 déc. 16	7/10
9	Hervé C. — H 58 ans — ASI-CDHAT — RSA – Log	30 août 16	27 déc. 16	20 Juin 17	10/10 13/12 + 6/6 A-P
10	Jean Luc G. — H 46 ans – CHR S – RSA - H ⁸⁶³	06 juillet 16	20 oct. 16	16-05-17 rupt. Chrs Fin 2016	4/8
11	Jérôme B. — H 30 environ — SAO — RSA — sans	Disparu			
12	Amélie D. — F 25 ans – FJT – RSA Famille — H	2 août 16	11 oct. 16	01 août 2017	4/6 2/12
13	Guy N. — H 38 ans — SAO ADSEAM — RSA – sans	04 oct. 16	6 janv. 17	Disparu mars 2017	4/3 (10) 0/3
14	Brian D. — H (- de 25 ans) 20 — SAO ADSEAM – ?	Refus après acceptation			
15	Paul H. — H 57 ans — ASI-CDHAT — RSA – log	18 oct. 16	20 déc. 16/	(mai 2017.) Sept 2017	12/12
16	Christine A. — F 60 ans – Ser. Log. ADSEAM — RSA – log. Insert.	25 oct 16	20 févr. et	23 mai 17	0 — 12/12

863. H pour hébergement, Sans pour sans logement, Log pour logement, Solibail pour modalité locative temporaire.

n°	Sexe – Âge – Struc ACC -Ressources- Domicile	1 ^{er} RDV *	2 ^e RDV **	3 ^e RDV***	SAA μ
			07/03/17		
17	Kaled W. — H 23 ans — SAO + FJT — sans, puis Formation	31 oct. 16	14 févr. 17	25 juillet 17	3/3 3/12
18	Amandine F. — F 32 ans — ASI-CDHAT — ? – logement	0/3 Acceptation, puis refus/janvier 2017.			1/1
19	Christo L.H 42 ans — ASI-CDHAT — RSA — SOLIBAIL	24 janv. 17	Mardi 19 avr17	OK 3 ^{me} rdv le 03/10	9/12 + 1/1
20	Paul-Émile L. — H 33 ans — Appui santé/et SAO — RSA – Log.	24 Jan 17	2 rdv manqués 27 juin 17	Dimanche 24 octobre 17	5/12
21	Jacky D. — H 36 ans SAO — RSA depuis 2 ans — sans.	7 mars 17	13 avril 2017	Mardi 19 Sept 2017	
22	Brayan P. — H 23 ans - SAO - AAH – sans.	D'abord à donné son accord, puis est rentré en log privé, n'est pas venu au premier RDV, pas revu.			
23	Cynthia A. — F 23 ans — FJT — sans et formation – H.	28 avril 17	21 juillet 17	17 Oct. 17	6/8
24	Jonathan D. — H 21 ans — FJT — Sans-djim-AFPA – 21 ans - H	5 mai 17	27 juin 17	3 oct. 17	7/8
25	Julien G. — H 34 ans – ASI CCAS - AAH - Log	6 juin 17	11 juill. 17	24 oct. 17	16/12
26	Joris E. — H 20 ans — CHRIS — sans - H	23 mai 17	30 Juin 17	Raté : Disparu	3/4
27	Jérémy N. — H 24 ans — SAO — sans – sans.	25 juillet 17	Un raté/revu SAO/échanges	(prison — en cours)	3/5
28	Florence L. F 33 ans — ASI CCAS — Rsa F — Domicile	12 et 19 sept 17, et 03 oct. Absente 3 fois			
29	Anthony T. — H 30 ans — SAO — ? – sans (coucou — night)	En attente de	Réponse SAO	Interprétatif ++	
30	Roger T. — H 30 ans – Service logement - RSA – Log	10 oct. 2017	Janvier 18	Septembre 18	8/7
31	Charles P. — H 20 ans SAO — sans - SDF	3 oct. 17 abs	Puis refus		
32	Damien L. - H 21 ans — CDHAT — Chô/sans - Sans -	Nov. 2017	Févr. 18	En cours, perdu de vue	2/2 (1)

* Rencontres individuelles et entretiens par le référent de la recherche sur l'axe 1/3 : vie individuelle. Entretien semi-directif.

** Rencontres individuelles et entretiens par le référent sur l'axe 2/3 : vie groupale et familiale. Constitution de géosociogramme.

*** Rencontres individuelles et entretiens par le référent de la recherche sur l'axe 3/3 : Vie globale et croisement des infos. Entretien libre.

SAA μ : Recueil d'informations avec l'outil « support d'attention à l'autre » par les acteurs partenaires de terrain : NB d'usage/MOIS et (moyenne).

— Les cases en blanc correspondent aux rendez-vous effectués en 2016, les cases en jaune aux rendez-vous effectués en 2017-18

Les lignes grisées vont état des personnes ayant initialement accepté de participer, mais qui n'y ont pas donné suite.

IV — Usage du Support d'Attention à l'Autre par les partenaires.

Le taux d'utilisation moyen mensuel du SAA par les partenaires est passé de 0,73/1 à 0,84/1 (μ) entre 2016 et 2017. ; Il avait été initialement prévu à raison d'une fois par mois et à chaque événement repéré lors de l'accompagnement. Ce taux cache une grande disparité de son usage chez les partenaires. Il varie entre un usage très régulier répondant à la commande et un usage plus dilettante. Cette disparité d'usage est en lien significatif avec la profession. Une autre difficulté dans le travail d'enquête fut également liée à la nature de l'hébergement et à la mobilité (surtout pour plus jeunes). Ainsi, les personnes plutôt jeunes vivent de manière moins sédentaire, sont souvent sans hébergements fixes, et moins disponibles aux moments espérés. *Ainsi Jacky D., un homme de 36 ans, a accepté de participer à la recherche. Il a toujours répondu présent aux rendez-vous d'enquête ; pourtant il s'est montré très peu présent sur l'accueil de jour du SAO qui l'avait proposé à la recherche, rendant difficile le travail d'accompagnement, comme les attendus de la recherche-action pour les partenaires. Mr pratiquait le « coucou-night ». La recherche-action lui a permis toutefois de reprendre des soins ininterrompus qu'il poursuivait encore à la fin de la recherche-action. L'évaluation de son usage faite sur les deux années donna un retour très positif de la part des partenaires. Plus les personnes l'utilisaient, plus ils percevaient l'outil comme pertinent et la finesse de son analyse en matière de vulnérabilité potentielle et de fragilité sociopsychique.*

V — Réunion avec les partenaires de la recherche-action : évaluation.

Recherche-action et réunions partenaires sur le temps de la recherche.

Chaque mois, nous nous retrouvons pour un après-midi de travail, en moyenne 3 heures.

Année 2016 – 2017 — début 2018			
Nombres de réunions mensuelles	Taux de présence des partenaires*	Nombre moyen de situations**	Taux d'utilisateurs du SAA/an***
21	≈ 83 %	12,8	86.5 %

En 2016, les réunions se sont organisées comme suit :

1 formation au SAA auprès des accompagnateurs non initiés préalablement.

4 réunions partenaires de préparations et de recherche-action.

5 réunions partenaires recherche-action proprement dites.

En 2017, 11 réunions partenaires ont été réalisées. Pour l'essentiel, elles ont eu pour objet la recherche-action proprement dite. En début d'année, une réunion supplémentaire eut lieu afin de modifier le Support d'Attention à l'Autre au vu des enseignements de la première année.

— La présence des partenaires* de la recherche aux réunions mensuelles a été constante sur la durée et s'est montrée plus forte et plus régulière sur l'ensemble des réunions de la seconde année (88 %). Cela démontre l'intérêt porté à la démarche par ces professionnels. Cet intérêt était lié sans doute à celui qu'ils portaient au SAA ; de plus, la recherche leur ouvrait un temps de rencontres, de réflexions et d'échanges interstructures sur leurs pratiques professionnelles de l'accompagnement social de proximité ; temps qui n'existait pas auparavant. D'ailleurs, plus le temps avançait, plus ils étaient investis dans la dynamique (même les plus interrogatifs au départ sur la pertinence du SAA y trouvèrent intérêt).

L'objectif de départ a été atteint, malgré les impératifs et les aléas professionnels de chacun.

— Le nombre moyen de situations évoquées** rend compte de l'activité lors de ces réunions de partenariat, il est également évocateur du nombre de personnes intégrées dans la recherche-action à l'instant T des réunions.

ANNEXE IV :

Canevas d'entretien de la recherche-action

Je réaliserai ces entretiens en *trois temps* (minimum) afin de recueillir le récit de vie, qui feront l'objet d'une approche thématique spécifique pour chacun de ceux-ci afin de saisir la qualité des modalités de socialité⁸⁶⁴ :

Ainsi ces trois temps d'entretiens viseront à construire une représentation de la vie du sujet sur trois axes factoriels, inspirés de la méthode géopolitique clinique de Françoise Sironi.

L'**Axe I — histoire singulière/histoire collective** — est le support de la construction des deux autres, il interroge l'histoire de vie à trois niveaux :

Au plan individuel, il s'agit de recueillir les événements qui concernent directement la personne.

Au plan groupal, recueillir la dynamique et les événements du groupe familial et d'appartenance.

Au plan global, interroger les moments de l'histoire locale et générale ; comment interfèrent-ils sur les deux axes précédents ?

Axe II : identification des divers événements, cassures, ruptures, et leurs conséquences sur la socialité de la personne.

Axe III : interrogation des impacts des éléments de l'axe II sur l'histoire singulière. Analyse de la capacité de représentation et d'analyse de ce qui s'est passé, de son évolution. Analyse de discours. Recueille des « modèles narratifs identificatoires », de leurs valeurs et de leur évolution.

À l'issue de ces trois temps d'entretiens, pour chacune des personnes, je disposerai :

1. **D'une représentation linéaire** sous forme d'une frise historique incluant les événements individuels, groupaux, et globaux, et leurs effets éventuels sur la vie sociale du sujet.
2. **D'une représentation spatiale et diachronique** de l'ensemble des liens structurants l'histoire du sujet à travers l'usage d'un génogramme ; il permettra une représentation évolutive de leur permanence par l'interrogation de ceux-ci au moment de la rencontre comme aux moments des différentes ruptures ; (le sociogénogramme inclut l'ensemble des liens et personnes présent dans la vie du sujet, et leur évolution à chacun de ces instants, avec l'utilisation de calques.)
3. **Des données enregistrées permettant l'analyse de contenu.**

Les objectifs spécifiques de ces entretiens sont donc :

1. Recueillir sur le mode de récits de vie le vécu des personnes.
2. Identifier les modalités narratives identificatoires.
3. Repérer les moments de basculement dans cette nouvelle forme de socialité supposée (dite liminaire) et les modalités de construction de l'isolement désolant.
4. Interroger les accompagnements et leurs interactions vécus par les personnes elles-mêmes, en vue de les croiser avec les difficultés rencontrées pendant l'accompagnement.

Je tiendrai également pendant toute cette période un carnet « d'ethnologue » où je noterai nos différentes impressions et ressentis subjectifs.

864. Socialité : aptitude des êtres (humains) à vivre en société, cela renvoie à la notion de liens sociaux.

Présentation des temps d'entretien.

Canevas d'entretien N° I

Présentation réciproque.⁸⁶⁵

Point sur l'identité, interrogation de l'ancrage identitaire, d'où la personne vient, la connaissance qu'elle a de son histoire familiale.

Nom ? Origine, d'où vient ce nom ?

Prénoms ? Savez-vous pourquoi ?

Âge ?

Situation familiale (nombres d'enfants à charge, ou pas, etc.), ressources, logements.

Vous vivez seuls (ou en couple) ? Toujours vécu seul ? Vous avez des enfants ? À charge ? Pourquoi ?

Vous habitez ici depuis combien de temps ? Et dans cette ville ? Et avant ? Vous vous sentez bien dans cet endroit ?

Quelles ressources ? Et depuis quand ? Et avant ?

Votre situation actuelle donc, c'est quoi ? (salaire, RSA, autres, demandes d'aide [régulières ou ponctuelles], travail informel, échange de service)

Depuis combien de temps est-ce comme ça ?

Et avant ? (travail ou pas, etc.)

Parcours professionnel et scolaire. Vécu de ces périodes, la durée de ces différentes étapes, les conditions de leurs transitions quant aux ressources, logements, scolaires, sans emploi, professionnels.

C'est quoi votre métier ? Vous l'avez appris comment ? Avez-vous un emploi ? (depuis quand ?)

Cherchez-vous ? Pourquoi ? Même au noir ? Échange de services ?

Qu'est-ce qui fait que le travail est si difficile à trouver ? Et pour vous en particulier ?

Vous avez fait d'autres formations ? Qualifications professionnelles ?

Et l'école ? Racontez-moi un peu ? Maternelle ? Primaire ? Collège ?

Y a-t-il des personnes qui vous ont aidé ? (parents, amis, professeurs...)

Vous êtes en bonne santé ? Vous en prenez soin ? Et comment ? (médecin traitant régularité, couverture sociale, etc.)

I2 Situation actuelle.

Les personnes rencontrées le sont parce qu'elles sont accompagnées dans leurs difficultés sociales perçues par l'environnement médico-social.

Qu'est-ce qui se passe pour vous aujourd'hui ? Quelles sont vos difficultés ? Leurs natures ?

Explications extérieures et intérieures, ressentis, etc.

Que s'est-il passé et comment expliquez-vous cette situation ?

Qu'en disent les gens de votre entourage ? Et les travailleurs sociaux ?

Comment vivez-vous cette situation ? (psychologiquement, ressentis...)

I3 Interrogation de l'accompagnement en cours :

Depuis quand ? En avez-vous bénéficié d'accompagnement semblable auparavant ? (Souvent ?)

Avez-vous par ailleurs un travailleur social référent ? Cela se passe comment pour vous ? À

votre avis pour quelle raison vous l'a-t-on proposé ? Qui est à l'initiative de cette proposition (hébergement – accueil) ? Vous en pensez quoi ?

865. Avant toute chose, chaque rencontre est un échange, et il m'apparaît important de me présenter en premier lieu : dire qui je suis, d'où je viens, quelle est ma fonction, et pourquoi je suis là ?

* Lors de chaque entretien, et chaque fois qu'elles apparaissent, j'interrogerai les cassures, les ruptures et les éventuelles blessures identitaires qui pourraient en découler. Mais également les changements de statuts, écoles, travail, chômage, RSA, AAH, retraite, etc.

Comment avez vous alors trouvé des solutions ? Aides sollicitées ? Le rôle de l'entourage immédiat, et de la famille ? Avec les interlocuteurs des autres accompagnements, comment cela s'est-il passé ? Pourquoi ?

Qu'avez-vous ressenti ?

** Histoire groupale et globale. Pour chacun des événements de vie, j'interrogerai, si des événements périphériques, venant de l'histoire groupale et globale, apparaissent dans le discours ; quels sont les liens entre l'histoire du sujet et l'histoire de son environnement ?

*** repérage des modalités narratives identificatoires, des valeurs qu'elles sous-tendent pour les personnes entendues et de leur évolution.

Canevas d'entretien N° II

II—1 Reprendre les questions en suspens et les interrogations ouvertes par le précédent entretien.

II—2 Génogramme de sociabilité⁸⁶⁶.

Ce deuxième entretien interroge davantage la vie groupale (famille et entourage amical, professionnel, associatif ou institutionnel). Pour ce faire, je ferai usage du génogramme pour guider la narration du récit de vie sous un angle différent. Cette technique permet de mettre en évidence les liens et leurs solidités, mais également de compléter les trois niveaux de l'histoire de vie en affinant la temporalité : une autre technique pour réinterroger le souvenir. À elle seule, cette méthode est un canevas qui s'adapte à la vie sociale du sujet ; elle permet d'y intégrer les personnes périphériques à la famille et qui ont pu jouer des rôles centraux du registre de la socialité primaire. Il peut s'agir d'amis des parents, de professeurs, éducateurs, d'amis d'enfance, de familles d'accueil... et d'en interroger leur permanence...

1. Objectifs : Identifier les difficultés, la solidité des ancrages familiaux et autres, mais également les éventuels événements ou moments de cassures dans la vie du groupe d'appartenance et de ses membres.
2. Faire un état de cette galaxie des liens lors de la rencontre, nature, qualité et quantité (de la situation actuelle et de la nature de ces liens au moment de l'enquête, mais également au temps des ruptures passées).
3. Réinscrire les informations recueillies dans la perspective linéaire du récit de vie sur les trois axes précités.

Vous m'avez dit être né à ? Vous y avez grandi (ville ou campagne) ? Où avez-vous grandi ? Avec qui ?

Où ? Dans votre jeunesse, vous habitez déjà dans la région (fixité ou mobilité résidentielle) ? En avez-vous encore des souvenirs ? De quelle nature ? (qualité émotionnelle)

Quel était le métier de vos parents ?

Avez-vous des frères et sœurs ? Où êtes-vous dans la fratrie ?

Nous allons faire une sorte de génogramme, ou d'arbre généalogique, dans laquelle nous mettrons toutes les personnes importantes de votre histoire.

Y a-t-il des gens qui ont compté dans votre vie ? Des gens qui vous sont importants en dehors de votre famille ? Amis, etc.

866. Interrogation des fondements individuels de l'estime sociale, reconnaissance et « empreintes ».

Aujourd'hui : voyez souvent les membres de votre famille ? Qui voyez-vous le plus souvent ? Pourquoi ? (occasions festives et rituelles) De quelle nature sont vos liens ?

Avez-vous des amis ? Avez-vous des relations avec vos voisins ? Pourquoi ? Vous sentez-vous isolé ? Vous en pensez quoi ?

Quelle est la nature de ces relations ? (festives, occupationnelles, entraides, échanges...)

Avez-vous des relations avec des travailleurs sociaux ?

Quelle place ont-ils dans vos relations ? Depuis quand ? (fréquence)

Qui voyez-vous le plus souvent dans vos relations et votre quotidien ?

Vous vivez cela comment ?

II—3 Interrogation de l'accompagnement en cours :

Cela se passe comment pour vous ? Avantages et difficultés ? Vos rapports avec l'accompagnateur ? Qu'en attendez-vous ?

III Histoire individuelle et histoire globale.

III—1 En reprenant les informations recueillies, et après avoir intégré celles-ci dans l'histoire locale et globale traversée par la personne⁸⁶⁷, je repèrerai par une lecture conjointe les connexions pertinentes repérées sur les trois axes de vie. Pour chacun des événements de vie, j'interrogerai chronologiquement le lien qui aurait pu y avoir eu entre l'histoire du sujet et l'histoire de son environnement immédiat, et global. Je reprendrai plus particulièrement les éléments comme les emplois, les ressources, les formations, les déménagements, les divorces et les séparations, les enfants, etc. c'est-à-dire ce qui touche aux « objets sociaux » tels que le définit Furtos. Je reprendrai ces éléments sur un tableau chronologique mettant en lien ces trois niveaux ; il sera présenté au troisième entretien, et fera l'objet de la discussion (justesse du contenu, évaluation, réactions).

Après avoir fait ce travail de mise en lien, des questions pourront être posées comme :

À quelle catégorie sociale pensez-vous appartenir ?

Allez-vous (et avez vous été) souvent dans des organismes d'aides ou de soutiens sociaux ? Lesquelles ?

Comment cela se passe ? Vous le vivez comment ? Est-ce que vous aimez y rencontrer des gens ? (si différentes appréciations, quelles différences ?)

Est-ce que cela répond à ce que vous attendez y trouver ?

Comment voyez-vous votre avenir ? Ça serait quoi une vie réussie pour vous ?⁸⁶⁸

III—2 Interrogation de l'accompagnement en cours :

Cela se passe comment pour vous ? Avantages et difficultés ? Vos rapports avec l'accompagnateur ? Qu'en attendez-vous ? Comment percevez-vous cet accompagnement ?

867. Recenser, dans l'environnement social et géographique (locale et plus globale), les événements, les évolutions sociales et politiques significatives ayant pu avoir un impact sur la vie du sujet ou de son environnement immédiat : fermeture d'usine, licenciement massif, évolution de l'emploi, évolution socio-économique, guerre, etc.

868. Un certain nombre de questions se sont inspirées du travail fait dans les années 1983-84 sur Saint-Brieuc par Serge Paugam dans « la disqualification sociale ».

ANNEXE V : Tableaux histoires de vie

Tableaux récapitulatifs des histoires de vie par générations sociales.

1 — Les enquêtés de + de 50 ans : Les tombés des « classes laborieuses »

2 — Les enquêtés de 35 à 50 ans : « Les fils de la crise et de l'entre-deux mondes »

3 — Les enquêtés de 25 à 35 ans : « Les liminaires »

4 — Les enquêtés de - de 25 ans « Les entrants dans le monde »

n°	Sexe — Âge — Struc ACC Ressources- Domicile, etc.	W	<i>1 — Les tombés des « classes laborieuses »</i> Éléments historiques	O H 869	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail père mère
16	<p>Christine A. — 60 ans — Service Logement ADSEAM — RSA en 1989 — logement d'insertion. Célibataire (divorcée anciennement) — Née à Cherbourg en 56. — ASIG après la naissance de sa fille à l'âge de 38 ans. — Placement protection de l'enfance. — Avant l'accompagnement, 3 mois hébergée en urgence à l'auberge de jeunesse.</p>	<p>— Apprentie Couture AFPA — 2 ans vendeuse — 70 — Plusieurs petits emplois de serveuse plus ou moins déclarés jusqu'en 1989.</p>	<p>Orphelinat, puis famille d'accueil de 6 à 18 ans, « parents nourriciers ». Scolarité très moyenne. Un fils avec un premier mari, vie commune pendant 10 ans. Elle le quittera et travaillera dans les bars qui l'hébergent souvent ; rencontre le père de sa fille (violence), qui partira à 3 mois de grossesse, l'enfant sera placée également (Cynthia A. de la recherche). Vivra sur le Maupas avec un homme plus âgé à partir de 1998-99 environ, expulsée peu de temps après qu'il parte en maison de retraite (Fin 2015, CHRS, puis hébergement d'urgence)</p>	alcoolisme	<p>— placement — Fin d'accueil à 18 ans. — Séparation à 32 ans (fils élevé par le père). — 1998-99 plusieurs décès. — Placement de sa fille. — Départ en maison de retraite de son ami « Tonton » (2014) effondrement progressif.</p>	<p>Famille d'accueil ouvrière de l'arsenal, la mère (maman) élève ses enfants et des enfants de l'ASE, s'y sent chez elle. Connaît ses parents à l'âge de 13 ans (qu'elle rencontre à partir de 15 ans), apparition de l'épilepsie. Parents milieu rural très pauvre ; logés par un propriétaire qui les embauche, misère sociale et alcool. Un frère plus âgé handicapé et en hospitalisation longue (épilepsie grave). Un mari militaire qui travaillera ensuite à l'arsenal. Il restera toujours proche des deux enfants de Mme, et d'elle si possible, après la séparation. — Après la naissance de sa fille, solidarité familiale de substitution avec la famille de son ami. — 98-99, plusieurs décès : mère et père d'accueil (suicide de Mr), la mère de son ami, puis ses parents.</p>

869. Alcool, cannabis ou autres toxiques en consommation excessive.

n°	Sexe — Âge — Struc ACC Ressources- Domicile, etc.	W	<i>1 — Les tombés des « classes laborieuses »</i> Éléments historiques	O H	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail père mère
4	Jacques V. — 59 ans — Appui santé ADSEAM — RSA — Logement – célibataire (séparé) — Né à Cherbourg en 57. — ASIG à partir de 47 ans, sortie de prison, prise en charge associative et Emmaüs à Paris, avant son retour sur la ville de la famille.	— Niveau 3ième — Engagement à l'armée à 16 ans. — Banditisme et prison jusqu'à 47 ans. — Travail en restauration, puis en insertion, et Emmaüs	N° 4 d'une famille de 8 enfants, jusqu'à 16 ans. Engagement, puis « viré » de l'armée, aura une fille dont il ne parle pas. Banditisme et prison de 19 à 27 ans. Revient un an, fait une formation AFPA, sentiment de rejet par sa famille. Repart dans le Sud : banditisme et prison de 33 à 47 ans, à la sortie prise en charge associative pour la réinsertion à Paris. Il s'investit dans la peinture apprise en prison. (un logement HLM organisé comme sa cellule de prison)	Tabac	— Quitte sa famille à 16 ans pour Toulon. — rejet de sa famille à 28 ans — Suicide de sa fille alors qu'il est prison. — retour à Cherbourg, vit seul du RSA, isolé +++	Famille d'origine rurale/ouvrière venant de la région (Manche et Calvados). Milieu marin pêcheur pour le père et les oncles. La mère élève les enfants. Le père est violent et alcoolique : « mon père, il me fracassait. » Sans lien avec la famille pendant de nombreuses années (de part et d'autre). En 2013, il revient à Cherbourg suite à des contacts avec une nièce. Mais les contacts sont difficiles et ambivalents.
5	Blaise F. — 59 — CCAS — Salaire — Logement — séparé. — Né à Carentan en 57. — ASIG à 58 ans Surendettement et risque d'expulsion	— CAP chaudronnier — 1975-83 Sous-traitante pour l'arsenal — Puis CMO (Constructions Métalliques de l'Ouest). — 1997 — 2000 Cogema en Zone 3X8 — Intérim de 2000 – 03. — Mac Cotentin jusqu'à la retraite	3e d'une fratrie de 4 enfants. Plusieurs déménagements pour arriver à La Glacierie. Il se marie en 1981 et aura trois enfants. Beaucoup de changement d'emplois au gré de l'économie locale. Fait les postes au moment de la séparation, ensuite 3 à 4 ans d'intérim. Après le divorce, le maintien des liens familiaux est essentiel pour Mr, ce qui, avec la belle famille, lui permet sans aucun doute de retrouver un travail stable. Inquiétude vis-à-vis du travail+ ++ (précarité psychique).	Alcool ?	— 1986 : fin du travail pour l'arsenal. — plusieurs accidents de travail CMO (lien avec l'insécurité économique de l'entreprise ?) — Licenciement en 1992 ou 1993. — Séparation en 1999. — 11 septembre 2007 : accident de travail avec RQTH (la mère de ses enfants venait de partir près de sa famille en Ardennes).	Père plus âgé de 14 ans de sa mère, chauffeur de carrière puis de travaux publics, grand-père déporté, mais ne connaît pas l'histoire de famille (milieu ouvrier/paysan) (père difficile avec l'alcool). Beaucoup de conflits intrafamiliaux. Belle famille originaire des Ardennes (fonderie et métallurgie), venue pour travailler à Cherbourg ; découvre la solidarité ouvrière (il ira travailler un an dans les Ardennes). Il surinvestit ces liens familiaux. Décès du beau-père en 1996. Ces liens seront aidants pour trouver son dernier travail en CDI.

n°	Sexe — Âge — Struc ACC Ressources- Domicile, etc.	W	<i>1 — Les tombés des « classes laborieuses »</i> Éléments historiques	O H	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail père mère
9	<p>Hervé C. — 58 ans — CDHAT – RSA – Logement. Divorcé. — Né à Cherbourg en 58 - ASIG à 55 ans (refus et émigration intérieure, isolement ++) - -Surendettement et expulsion</p>	<p>— CAP et BEP en électricité industrielle. — De 1976 à 1990 à Masselin — De 1991 à 1994 à Normandie Protection — Intérim et petits boulots pendant 7 à 8 ans. — Création d'une autoentreprise vers 50 ans</p>	<p>Scolarité sans trop de difficultés, second d'une fratrie de 3 garçons. Il se marie en 1982 et aura un garçon et une fille. Il se déplace beaucoup. Il construit une amitié durable alors jeune adulte qui restera jusqu'en 2013, et qui fera lien avec les enfants après la séparation (1994). En 2009, création d'une microentreprise en parallèle avec un ancien collègue ; faillite. Il s'effondrera par la suite, coupant toutes ses relations sociales.</p>	<p>Alcool ?</p>	<p>— Licenciement économique en 1990. — Licenciement économique et séparation en 1994. — 2012-13 : * faillite * décès du père * décès de Jacques son ami de toujours. Plus de relations sociales, plus de travail, plus de liens familiaux : repli total et arrêt des activités périprofessionnelles.</p>	<p>Milieu familial d'origine très modeste et rurale de la région, grand-père journalier à Carentan, et grand-mère porteuse du projet familial de réussite sociale. Son père fut magasinier, puis devient commercial pour l'entreprise de torréfaction de son frère. Mère comptable dans l'entreprise (entreprise qui verra des années de gloire avant d'être reprise). Idéaux de petit commerçant et travailleur, école privée pour leurs enfants. Une rupture familiale et sociale progressive s'entame après le divorce (retour un temps chez les parents). Mr verra ses enfants pour la dernière fois en 2013 à l'enterrement de son ami.</p>

n°	Sexe — Âge — Struc ACC Ressources- Domicile, etc.	W	<i>1 — Les tombés des « classes laborieuses »</i> Éléments historiques	O H	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail père mère
15	<p>Paul H. — 57 ans — CDHAT – RSA — logement — séparé. — Né à Cherbourg en 60. — RSA en 2003 ou 2004 ? — Liminarisation progressive et croissante.</p> <p>— Dette de loyers et expulsion. Il s’installe sous tente quelques mois sans faire de demande (début 2016) jusqu’à la prise en charge du CDHAT.</p>	<p>— CAP mécanique (pratique) — 1 an magasinier — pêcheur 1980 — 1990 (ouvrier) — 11 ans agent de sécurité (2001) — 2003 – 05 : Travail d’insertion — 2013-14 : Pêche (non déclaré) Passe son brevet de patron de pêche niveau I (décès du propriétaire du bateau).</p>	<p>Élevé dans la peur et la maltraitance, d’abord à Cherbourg puis dans le Val de Saire. À 13 ans, il ira vivre chez un grand demi-frère sur la région parisienne (fils de sa mère décédée). Scolarité difficile. À 18 ans, il vole une 2 CV pour revenir faire la pêche sur la côte (7 mois de prison), puis 10 ans de pêche sur le banc⁸⁷⁰ de Barfleur. Il vivra à proximité de son père. Il rencontre une femme et part vivre en région parisienne. Il change de métier. Sa compagne décédera en 1999 des suites d’une maladie : licenciement, puis petits boulots avant le retour sur Barfleur lorsque son père tombe malade. (livret de pêche 2009). Il vit avec une compagne qui partira en 2015.</p>	Alcoolisme	<p>— 1973 : décès de sa mère (13 ans). — 1999 – 2001, décès de son amie après longue maladie, puis licenciement pour faute. Repli progressif avec plusieurs décès d’amis. — 2006 : maladie du père, retour sur Barfleur. Décédé en 2010 — 2014-15 : séparation d’avec sa nouvelle compagne, décès de son demi-frère d’enfance, pas d’embarquement comme patron de pêche. — 2016 : expulsion pour dettes de loyer.</p>	<p>Mère institutrice et fille d’institutrice elle aura 3 enfants avec un instituteur avant de rencontrer son père ancien militaire commando élevé par l’assistance publique. Grand-père ouvrier agricole. Le père souffre d’un syndrome post-traumatique et d’alcoolisme. Souvenir de grandes violences et de privations. — De 13 à 18 ans, il vit chez un demi-frère (aîné) avec sa famille (dessinateur). Il a le sentiment de ne pas être à sa place. -1990 — 2001 : stabilité en région parisienne. Il travaille tous les deux. Il regrette de ne pas avoir d’enfants. Retour aux alentours de 2006 – 08 près de son père. Il découvre un autre demi-frère « caché » né dans les mêmes temps que lui (permission guerre d’Algérie). — Il retrouve la famille de ses amis d’enfance, et leurs solidarités (commerçants et pêcheurs). Il rencontre une nouvelle compagne vivant de l’AAH (ayant une grande fille à charge), il va partager sa vie de 2011 à 2015.</p>
1	<p>Marc B. — 56 ans — SAO — ASS puis AAH sans/RUE. Puis un peu de coucou-nights. Divorcé.</p> <p>Né à Cherbourg en 1960. — A un médecin traitant.</p>	<p>— 1977 : CAP ajusteur qualification soudure — À 18 ans : il travaille en intérim durant 7 ans, puis en CDD (1978 à 92).</p>	<p>Né à Cherbourg, aîné d’une fratrie de 6. Il est élevé avec sa sœur cadette par son grand-oncle et sa tante du côté paternel (Lisieux) dès l’âge de trois ans. Blessure familiale exprimée. Il travaille comme ses amis d’enfance dans l’industrie locale. Il se marie en</p>		<p>— À 3 ans, il va vivre chez son grand-oncle jusqu’à son autonomie. — 1996 – 99 : licenciement négocié et épuisement au travail -1998 décès du beau-père,</p>	<p>Il n’a pas connu ses grands — parents ni leur histoire. Il est élevé par son grand-oncle et sa tante qui était tapissier décorateur (Lisieux), jusqu’à ses 23 ans. Il restera en lien uniquement avec sa sœur cadette avec qui il a été élevé. Il a des relations de week-end avec sa mère pendant l’enfance, où il voit son frère et ses trois autres sœurs (une handicapée, et la dernière décédée à</p>

870. Au début des années 80, un « banc de moules » de grandes épaisseurs et d’une grande surface fut découvert au large de Barfleur, il fit la richesse de plusieurs familles de pêcheurs et la réputation du petit port.

n°	Sexe — Âge — Struc ACC Ressources- Domicile, etc.	W	<i>1 — Les tombés des « classes laborieuses »</i> Éléments historiques	O H	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail père mère
	— Se défend d'appartenir à l'ASIG. Revendique son autonomie. Acceptera un hébergement en dernier recours pour des soins (suite d'opérations). Puis il reprendra sa vie en Rue sans dégradation notable. ASS puis AAH en 2012	— 1993 - 99 : CDI plasturgie NEPCO, rupture conventionnelle. — 2001 — 05 sous-traitances RVI (Caen)	1984, a 3 enfants. Il partage le projet d'une famille moderne de son époque (pavillonnaire). Il rencontre des difficultés au travail en 1996, cause possible d'un ulcère. Il se sépare en 1999 et connaît un « pétage de plomb » avec dégradation de matériel : sera hospitalisé en psychiatrie. Il travaillera ensuite pour payer les dettes (4 ans). Puis il rendra son logement à Caen, et prendra la route (le 12 avril 2005) jusqu'au moment où il se « pose » à Cherbourg vers 2010 où il vit en « rue ».		-1999 : séparation. — 2005, licenciement économique, fin des dettes de justice, va vivre "en rue" (grande errance jusqu'à Cherbourg)	1 an et demi). Son père militaire (commando-para) a fait la guerre d'Algérie, et sa mère a élevé les enfants (4 restants). La relation de couple est conflictuelle avant séparation. Il ne verra que très peu son père dans l'enfance. En 1996, il ira le voir à Paris pour chercher du soutien et du travail (relations difficiles). Il construira une relation privilégiée avec sa belle-famille et son beau-père (militaire en Indochine). Sa mère décède en 2008, nous ne saurons pas pour son père. Entre 2010 et 2012, il se verra successivement grand-père de trois petits enfants. C'est à cette période qu'il reste davantage à Cherbourg et qu'il tente de se rapprocher de ses enfants.
2	Jean Paul M. — 56 ans — Service Logement ADSEAM – RSA puis insertion. Rue durant trois mois à 53 ans. Célibataire. — Né à Cherbourg en 1962. — ASS en 2008 – 09, première expulsion, rencontre de l'ASIG. — RSA en 2007, chantiers d'insertion et formations	— 16 ans, travaille 6 mois en hôtel. -1978-80 : Appr charcutier (CAP) — Intérim/maçon avant le service militaire. — 1984 - 2000 ouvrier charcutier. — 2000 – 06 : aidant de sa mère. — 10 : chantier d'insertion, formations, etc. — 16 : chantier d'insertion	Second de la seconde fratrie de 7 garçons (3 + 4) de la mère (premier-né en 1945). Son frère aîné déclenchera une maladie psychique vers les 20 ans. M. restera toujours très proche de sa mère. Célibataire, il achètera une maison, mais pour des raisons financières, il reviendra vivre en appartement près de ses parents à 36 ans (1998). À 38 ans, il deviendra l'aidant de sa mère malade jusqu'à son décès après le décès du père, et de son frère aîné (même père, même mère).	Jeux	— 1980 : maladie du frère — 1998 à décembre 2000 : vente de la maison, mère hospitalisée. Décembre 2000 : licenciement, décès du (demi) frère aîné et du père (cancer). — 2007 : Décès de la mère -2009 : expulsion. — 2015 : 2e expulsion. (rue — honte —...)	Son père né en 1923 est originaire de l'Oise. Il sera déporté à Auschwitz, partira en Algérie et arrivera à Cherbourg après les événements. Son père se marie en 1960 avec sa mère qui a déjà trois enfants. Le père travaille à l'arsenal comme magasinier. Il est autoritaire et effacé (secret). Il est issu d'une famille traditionnelle. Sur trois générations, les trois fils aînés ont le même prénom. La famille maternelle est originaire de la campagne environnante, son grand-père est cheminot. Il n'y a pas de liens avec ce côté. Il garde et entretient des liens d'entraide avec son frère juste après lui ainsi qu'avec ses neveux et nièces. Les liens sont rompus après le décès de la mère avec la

n°	Sexe — Âge — Struc ACC Ressources- Domicile, etc.	W	<i>1 — Les tombés des « classes laborieuses »</i> Éléments historiques	O H	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail père mère
	— Expulsion 2015 (rue, hébergements d'urgence, et service logement).					première fratrie.
8	<p>Francis L. — 52 ans — Appui Santé – RSA — Logement — divorcé. — Né à Cherbourg en 1964.</p> <p>— Semi-errance de 2002 à 2004.</p> <p>— RSA en 2002 et lente dégradation malgré des tentatives de vie « hors » du monde.</p> <p>Appui santé début 2016 demandé par l'assistante sociale référente.</p>	<p>— Scolarité chaotique</p> <p>— 17 ans : petits travaux de maçonnerie.</p> <p>— 1982 à 1997 intérim puis CDI — électricien industrie et bâtiment.</p> <p>— 1997 – 2000 : commerçant (bar), faillite.</p> <p>— 2002 : travaux saisonniers dans le sud, puis restauration de maisons au noir... puis rien</p>	<p>Second d'une fratrie de six. M. fut élevé par sa grand-mère maternelle de 4 à 9 ans, pour raison de santé (famille partie à Marseille pour le travail du père). Au retour de la famille, il se trouve un substitut paternel et familial : « quand ça gueulait trop à la maison ». Plusieurs changements d'écoles, pas de diplôme. À 18 ans, il se retrouve père de famille de son premier fils. Il se marie à 19 ans et a 2 enfants. Il divorce à 31 ans en 1995. À 19 ans, il travaille à Paris en déplacement. Après 1995, le travail est devenu difficile. Il prend une année sabbatique, ouvre un bar qui fera faillite en 1999. fait une dépression en 2000 à la suite de quoi, il occupera des emplois saisonniers et au noir. Il sera en semi-errance dans le Sud un temps avant de revenir sur l'agglomération où il s'isolera davantage.</p>	alcoolisme	<p>— 4 ans : séparation familiale</p> <p>— 9 ans : retour de la famille de Marseille.</p> <p>— 18 ans : naissance de son fils, part travailler à paris.</p> <p>— 1995 à 97 : divorce à 31 ans. Il prendra ses enfants une année à Paris. Il connaît des difficultés au travail, sentiment de non-reconnaissance.</p> <p>— 1999 – 2000 : fermeture du bar le 10 août, décès du père le 22 août, décès de son ami et père de substitution, rupture totale avec la mère des enfants.</p>	<p>Père marin pompier, ancien parachutiste des RIMA, a fait 4 guerres. Mr ne connaît personne de sa famille ; ni grands-parents, ni oncle, ni histoire.</p> <p>Mère, fille de marin pompiers décédé par suicide (maladie) à l'âge de 40 ans, a une sœur et un frère, mais il ne semble pas y avoir de lien.</p> <p>La famille du substitut parental vivait à côté sur Equeurdreville. Lui, artisan maçon, et qui par le passé avait vécu en Afrique, lui a transmis le goût du métier, le discours du travail bien fait, et le désir du voyage, il gardera des liens jusqu'à son décès.</p> <p>En 1997, il revient à Cherbourg pour tenter d'être présent pour ses fils et parce que le travail sur Paris est difficile. (Il est possible que la fin d'une liaison ancienne à Paris y ait contribué).</p> <p>Il entretient toujours des liens avec ses frères et sa sœur, ses neveux et nièces. Ils se croisent et il se fait inviter de temps à autre, mais « on ne parle pas d'argent dans la famille ».</p>

n°	Sexe – Âge – Struc ACC -Ressources- Domicile	W	2 — « <i>Les fils de la crise et de l'entre-deux mondes</i> » Éléments historiques	O H	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail des parents
10	<p>Jean Luc G. 46 ans — CHRS — RSA — né en 71 à La Glacerie</p> <p>Hébergement après expulsion et RUE quelques mois. Après expulsion en avril 2016. Accompagné successivement par le SAO, le CHRS, puis Conscience humanitaire (maraude et AVDL*) RSA à 26 ans</p>	<p>Primaire au village. Puis CMPP Fin à 16 ans, sans qualif. W en Intérim et en CDD, de 87 à 95. Avec le RSA : Mission insertion et formation plaquiste, pas de CDD, et W informel (services)</p>	<p>« <i>le pacha est parti, tout le monde s'est déchiré</i> ». Né à la maison. 8e d'une fratrie de 9 enfants.</p> <p>Travaille de 18 à 24 ans sa plus forte période d'activité (chaudronnerie à l'arsenal, peinture...) Retrait de permis à 24 ans. RSA : vit dans l'entourage social de son père, service et petits travaux. Avec les parents vieillissants deviendra l'aidant de ceux-ci. Une courte vie de couple pendant ce temps (2008-10), arrêt au décès de la mère. Aidant du père, puis au décès, ira vivre chez son frère, Effondrement des solidarités familiales, expulsion (troubles du voisinage, dettes et alcool), et CHRS.</p>	Alcool, depuis longtemps (familial)	<p>85-86 : retraite du père. 95 : 1mois de prison. 96 : RSA 2010 – 12 : — Séparation du couple de son frère, décès de l'aînée et du grand frère, puis d'une autre sœur. 2012-13 : DC de la mère. 2014 : DC du père. 2016 expulsion du « couple » de frères.</p>	<p>Père né à Flamanville travaillant pour l'arsenal, grand-père mineur (ouvrier et rural). Ils vivent au village de la Glacerie (fratrie « étalée » sur près de 30 ans). Petite enfance difficile avec l'alcoolisme des parents.</p> <p>À la naissance de son petit frère (trisomie 21), il a 13 ans, et est le seul enfant encore à la maison, il s'en fera l'aidant.</p> <p>15 ans lorsque son père est retraité (arrêt de l'alcool de ce dernier : santé), fin des solidarités d'accès au travail (Arsenal).</p> <p>La maison familiale devient le lieu de rencontre des solidarités familiales et de voisinage, Jean Luc G. y passe beaucoup de temps de sa vie d'adulte.</p> <p>Après le décès de son père, Jean Luc G. ira vivre chez son frère à la ville de la Glacerie, la sœur aînée (vivante) aidera ceux-ci dans les papiers. Après l'expulsion, il n'y aura plus de contact avec les membres de la famille. (Voir ci avant histoire de vie)</p>

n°	Sexe – Âge – Struc ACC -Ressources- Domicile	W	2 — « <i>Les fils de la crise et de l'entre-deux mondes</i> » Éléments historiques	O H	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail des parents
7	<p>Christian B. 44 ans — CDHAT — congé L Maladie — Logement. Né à Cherbourg en 1972, vit une année "en rue" sur Coutances, au sortir de l'armée. Accompagnement ASI CDHAT à la demande de l'AS de secteur : janvier 2015 — fin décembre 2016.</p> <p>Placement protection de l'enfance.</p>	<p>Difficultés d'apprentissage scolaire. Apprentissage mécanique auto. 90 : armée 91 : Rue 92- 2002 : W à la casse de son oncle. 2002-04 : intérim et formation AFPA 2004 : BEP mécanique poids lourds 2004 — . : Travail à la CUC en mécanique... 2014 : longue maladie</p>	<p>« <i>On m'a enlevé</i> » À 12 ans, les gendarmes emmènent sa mère et la fratrie en CHRS à Saint-Lô, second d'une fratrie de 4. Placé à 16 ans en famille d'accueil, puis FJT, armée à 18 ans, puis la rue. À la suite d'une intervention d'une AS, il ira vivre chez la grand-mère paternelle. Il travaille chez son oncle, et rencontre sa future épouse 92 (pas d'enfant). Il découvre le sport de compétition, puis travaille à la CUC, une maison à Equeurdreville, avant la séparation en 2008 ; il arrête également le sport au club de Valognes. Plusieurs compagnes (↑ de l'alcool et du cannabis), « mauvaises fréquentations », et change de poste de travail. Se fait agresser par arme à feu en 2014. Résurgence post-traumatique. Longue maladie, repli social...</p>	Alcool et cannabis depuis l'adolescence.	<p>83 : fuite devant la violence du père de la famille, suivront plusieurs déménagements. 84-88 : sa mère rencontre un autre homme, 16 ½ ans Famille d'accueil. 90 – 91 : rue. 2008 : séparation puis divorce. Mai 14 : agression, et rupture avec sa famille paternelle Août 14 : plusieurs TS, arrêt de W Début 15 : départ de sa compagne après 4 ans, puis accident de voiture (retrait de permis) Mai 15 : hospitalisation psy. (dettes +++, problèmes judiciaires, intervention de l'AS)</p>	<p>Élevé par un père violent +++, militaire de carrière (légion à 16 ans, puis armée de terre) ayant fait plusieurs théâtres d'opérations (post-trauma et alcool). Origine familiale locale (rurale et petite entreprise [casse]). Inconnue du côté maternel (originaire du Calvados). Mariage après la légion, sa mère a déjà un fils qui sera élevé par la grand-mère paternelle. Il est l'aîné des 3 enfants du couple. Devant la violence du père, ils fuiront pendant plusieurs années : Saint-Lô, Caen, Montpinchon... Alors qu'il a 14 ans, sa mère rencontre un homme avec qui elle aura 3 enfants, et avec qui il ne vivra pas (famille d'accueil à 16, ½). Par la suite, rupture des liens avec sa mère. À 20 ans, il retrouve sa grand-mère paternelle, son demi-frère, et travaille chez son oncle. Sa belle-sœur et son demi-frère l'aideront à la préparation de son BEP mécanique poids lourd et a rattrapé son retard scolaire. (les solidarités familiales fonctionnent). Rupture volontaire de sa part avec la famille paternelle après l'agression en 2014. (son père, après l'armée où il était encore instructeur sur l'arsenal, jusqu'à sa retraite, sombrera dans l'isolement et l'alcool, mis sous tutelle pour protection en 2012).</p>

n°	Sexe – Âge – Struc ACC -Ressources- Domicile	W	2 — « <i>Les fils de la crise et de l'entre-deux mondes</i> » Éléments historiques	O H	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail des parents
19	<p>Christo L. 42 ans — CDHAT - RSA — SOLIBAIL et ASI — né en 74 à Cherbourg. Accompagnement suite à un signalement CAPEX, puis expulsion au printemps 2016. RSA à 25 ans</p>	<p>Scolarité : 13 ans en Sixième, collège en CES- SES. 3 m. Apprentissage CAP couverture (moqué). 93-99 : intérim 99 : RSA, puis formation AFPA plaquiste. 05-06 : insertion 07-11 : intérim TPC et EPR, Mais toujours RSA 2013 : RQTH. 2017 : 4 mois de travail protégé</p>	<p>13e d'une fratrie de 15 enfants, avec lesquels il n'entretient pas de liens à l'exception d'un frère et d'une sœur cadette. Vivra à la Glacerie jusqu'à 29 ans chez sa mère. Se marie en 2006, un fils naît en 2005. travaillera 4 ans en intérim jusqu'à la séparation en 2011. De nouveau au RSA, AS au Maupas puis RQTH en 2013. Ira vivre un temps avec son frère cadet en appartement : surendettement et expulsion. N'aura plus d'intérim jusqu'à son entrée pour quelque mois à l'ACTP en 2017.</p>	<p>Alcool dénié ↓</p>	<p>83 : dC du père. 89 : Tuberculose 07 : dC de la mère, rupture des liens familiaux, sauf le frère cadet. 2011 : séparation, puis 3 TS. Arrêt intérim EPR. 15 : expulsion, surendettement, ASI puis curatelle.</p>	<p>Famille ouvrière et pauvre de La Glacerie (village), mais dont Mr ne nous dira pas grand-chose. Père magasinier BTP, décédé alors qu'il n'avait que 9 ans. Absence de grands-parents de part et d'autre, juste une tante maternelle, dont il dira du mari qu'il était l'intellectuel de la famille (w dans les pompes funèbres). Très tôt, la mère aura recours aux services du CCAS de la commune (la famille sera le recours à ses manques d'apprentissage scolaire). On constate qu'avec le mariage et le décès de sa mère, il rompt les liens familiaux, et surinvestit les liens avec sa belle-famille, et son beau-père (magasinier chez Renault). Il idéalise et entretient ces liens même au- delà de la séparation. Lieu des derniers échanges familiaux (et avec son cadet).</p>

n°	Sexe – Âge – Struc ACC -Ressources- Domicile	W	2 — « <i>Les fils de la crise et de l'entre-deux mondes</i> » Éléments historiques	O H	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail des parents
13	<p>Guy N. 38 ans — SAO ADSEAM — RSA — sans, RUE et « Coucou-night »</p> <p>Né à Fécamp en 78. Arrive à Cherbourg en 2014, plusieurs allers et retours entre ici et le Havre et Fécamp. Fin 2016 intègre une formation et le FJT, disparaît en avril 17. Alterne errance géographique et prison.</p> <p>Présence ASE dans la vie familiale</p>	<p>Redouble le CP. Scolarité chaotique, arrêt en 3e. CFG en prison à 18 ans. Armée Djibouti 98-99 : magasinier paris. Puis intérim et saisons 2003 : RSA 06-13 : 29 ans réincarcération et W en prison. Plusieurs projets d'auto entreprise.</p>	<p>3e d'une fratrie éclatée de six enfants. Enfance et scolarité difficiles. Deux années de non-inscription sociale (16-18). 3 incarcérations entre 18 et 35 ans pour des faits de violence. Après 22 ans, relative vie d'errance géographique, et vie de couple compliqué (99-2013). Un fils de 14 ans (né à Nîmes) avec qui il n'a plus de contact depuis sa sortie de prison. Deux projets de création d'entreprise, 1 à Toulouse de chenil (avant 2006), et 1 à Cherbourg (2017 : « coaching » et aide à la personne)</p>	<p>Al. Et Tox depuis l'ado</p>	<p>96 : incarcération. Rupture des liens avec la famille paternelle 2006 : dC d'une sœur, puis du père. 07 : 3e incarcération (longue). 13 : sortie de prison et rupture des liens avec son fils.</p>	<p>Mère élevée par l'ASE (fragilité psychologique), et père d'origine sociale inconnue (rupture ancienne), travaillant pour les pompes funèbres, et docker occasionnel. Famille de six enfants, deux frères placés ayant rompu tout lien avec la famille (pas l'aîné), une sœur cadette décédée à 16 ans et une jeune sœur en foyer pour ados difficile. Tante mariée avec un forain (solidarité familiale de ce côté). Mr décrit une enfance marquée par la violence et la faiblesse du père dans la gestion familiale. Scolarité au collège marquée par les difficultés financières familiales (surendettement accession à la propriété). Lien actuel épisodique avec sa mère impotente, malade physiquement et psychologiquement.</p>

n°	Sexe – Âge – Struc ACC -Ressources- Domicile	W	2 — « <i>Les fils de la crise et de l'entre-deux mondes</i> » Éléments historiques	O H	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail des parents
21	<p>Jacky D. 36 ans SAO — RSA depuis 2 ans — sans. Né à Cherbourg en 81. RUE de puis fin 2015 et coucou-night (pratiqué depuis longtemps). Errance géographique avec ou sans hébergement entre les périodes de cure et de postcure (3 cycles de six ans depuis 1999).</p> <p>RSA en 2013. Célibataire et sans enfant.</p>	<p>98 : BEP électroméca. 2000 : peintre applicateur. Puis travail en intérim sur Paris, puis Beaumont (50). 2006-09 : W 3 ans en communautés thérapeutiques. 09-11 : 2 ans échafaudier à l'EPR (accident de W) 13 : RSA, et 2 mois en insertion. 14-15 : Travail au noir (vit chez son père, Drôme).</p>	<p>Aîné de deux frères, Mr passe une scolarité normale et sans trop d'investissement. Enfance et adolescence insouciante à Beaumont-Hague jusqu'en 1999 où son « monde s'effondre » : son meilleur ami se tue en scooter devant ses yeux, ses parents se séparent et sa grand-mère décède devant lui. Toutefois, on note une hospitalisation en psy suite à une mauvaise expérience avec les « produits ». Il ira vivre deux ans sur Paris (une cure en 2001 sur Cherbourg), puis vivra en communauté thérapeutique 2006 à 2009, revient alors sur le Cotentin. Travaille deux ans, puis, après un temps de flottement ira vivre un temps chez son père, avant de revenir par ici, et de fréquenter la rue et les bords de rue. Puis à nouveau les soins depuis 2017.</p>	<p>Alcool et cannabis de l'âge 15 ans, puis autres Tox.</p>	<p>98 : Hospi Psy. 99 : dc de son ami, dc de la grand-mère, Séparation des parents. Plusieurs TS. Sa mère le met dehors. (cure en 2001) 2006 : dC du parrain et du grand-père maternel (parrain dont il était très proche) (Cure à Dijon). 2012 : accident de travail, arrêt de CDI.</p> <p>Suite à la recherche, reprise de soins longs (cure et postcure) 17-18.</p>	<p>Familles ouvrières des deux côtés pour de petites entreprises locales, inscription sur le territoire ancienne. Père décontamineur EDF dans le nucléaire (en retraite depuis 2015). Sa mère travaille pour la municipalité, Jacky D. a toujours entretenu avec elle des relations interpersonnelles complexes. Après 1999, suite à la séparation et au remariage en 2001 de son père, les liens avec la famille paternelle se sont coupés. Partira à Paris, puis dans la Drôme. Les liens et les solidarités familiales et amicales ont toujours fonctionné jusqu'à aujourd'hui. Les parents et le frère cadet ont toujours des contacts soutenant et bienveillants à son égard. Son frère ira retrouver son père dans la Drôme, ce dernier lui favorisant l'accès à l'emploi dans le même secteur.</p> <p>Toutefois, l'on voit s'y adjoindre des relations d'aides amicales et (AS) professionnelles éphémères.</p>

*AVDL : Accompagnement vers et dans le logement. Programme étatique d'accompagnement faisant suite à l'évaluation de la mise en place de la loi DALO, mis en place en 2011 et financé par l'état. L'ASLL ou ASI lui étant financé et géré par le conseil département.

n°	Sexe – Âge – Struc ACC -Ressources-Domicile	W	3 — « <i>Les liminaires</i> » Éléments historiques	O H	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail père mère
25	<p>Julien G. 34 ans — ASI CCAS - AAH – Log</p> <p>Né à Nantes en 82. Rue et jeune adulte ASI après un passage au CHRS : AAH en 2015 (RSA à 28 ans). Curatelle en 2017</p> <p>« je n'ai été qu'un pion sur un échiquier »</p>	<p>Scolarité difficile : coll. redouble ces classes. 2001 : Appren. Cuisine (pas de diplôme) 2003 : saison en Vendée 04-10 : part travailler en Angleterre (4 restaurants). 12-14 : petits contrats (Vendée, Brest, Belgique.) 15 : RQTH : 4 mois en cuisine collectivité, licencié (Alcool)</p>	<p>Second d'une fratrie de 2 (une sœur), il a par ailleurs un ½ frère plus âgé (père) et un ½ frère plus jeune (mère) avec qui il a grandi. Né avec une difformité physique, l'école fut difficile. Sa vie fut un éternel déménagement (34 ans et 18 lieux de vie différents). Parents divorcés, il a trois ans. Il fut élevé tantôt chez le père tantôt chez la mère et le beau-père, sa sœur fut sa figure de sécurité pendant sa scolarité. Il découvre la cuisine à 19 ans (Chef de Rang). Après quelques mois à vivre dans les bois, il travaille comme saisonnier en Vendée, avant une brève vie de couple à Nantes ; puis il part travailler en Angleterre. Suite à une agression et un coma prolongé, il revient en France, hébergée un temps chez sa mère, puis chez son père, travaille un peu avant d'intégrer le CHRS fin 2014. L'errance s'est substituée à l'itinérance.</p>	OH et Cannabis dès 12 ANS (pas de déni)	<p>85 : divorce des parents (Saint-Malo). 87 : Vit dans le Sud avec mère et beau-père. 90-91 : vit un an chez son père (Brest), pour rejoindre sa sœur. 95 : part au Pakistan. 01 : retour seul (vit chez une tante à Nantes, puis chez son père à Brest). Mai 10 : agression en Angleterre et coma, retour en décembre Cherbourg, Brest, Belgique... 14 : Retour à Cherbourg. 15 : intègre le CHRS le CAP</p>	<p>Père brestois (commerce naval) et grands-parents ayant un passé de résistance, et mère nantaise, d'une fratrie de 9 enfants, dont le père fut gendarme sous Vichy en Vendée (suicide à libération). Beau-père militaire de carrière. À l'exception d'une tante sur Nantes, il aura peu de liens avec la famille élargie, malgré une bonne connaissance de l'histoire familiale de part et d'autre. Les parents semblent suivre leurs destins individuels en emmenant leurs enfants avec eux. Aujourd'hui en retraite, le beau-père fut affecté à Brest, puis Toulon, Cherbourg, Rochefort, Pakistan... autant que nécessaire). Modèle familial restreint et assez contemporain.</p>

n°	Sexe – Âge – Struc ACC -Ressources- Domicile	W	3 — « <i>Les liminaires</i> » Éléments historiques	O H	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail père mère
20	<p>Paul Émile L. 33 ans — Appui santé/et SAO — RSA — Log. Né à Valence en 83. Errance et rue 8 ans. RSA à 25 ans. Aujourd'hui, suivi AEMO pour sa fille, RSA, curatelle. (ASE dès 5 ans).</p> <p>« Avant je connaissais pas Cherbourg, je connaissais Cédric qui a le frère de Speed (chien.) »</p>	<p>Scolarité dif. : SECPA, CAP électricité (pas eu). 02 – 04 : opérateur-usine de béton (CDI). 04 : prend la « route », w de ville en ville. 08 : RSA (2 MASP) 12 : arrive à Cherbourg, un peu d'intérim, ch. d'insertion (échec)</p>	<p>Aîné de 9 demi-frères et sœurs issus de 2 couples. Père inconnu (jusqu'à 28 ans), reconnu par le second beau-père, il a dix ans (ira alors en foyer dans le Nord pour se rapprocher de sa famille, puis dans le 77). Violence du 1^{er} beau-père subie de 0 à 5 ans, placement en famille d'accueil (comme ses 4 premiers demi-frères). Scolarité difficile et moquerie sur le prénom au collège. Après le lycée pro retour chez les parents dans le 77 : Relations explosives et problèmes de justice (Rupture). Travaille 2 ans en vivant à la rue et en squatte, puis prend la « route », vit un an en communauté dans les montagnes (Rennes-les-Bains) avant le RSA, route à nouveau. Arrive à Cherbourg en 2012 avec son chien et trois amis (rue), rencontre la mère de sa fille avec qui il vivra 4 ans. Sous curatelle et en logement aujourd'hui. Depuis long parcours de soins en cours pour maintenir des droits avec sa fille.</p>	OH et Cannabis à 17 ans	<p>89 : placement en famille d'accueil. 93 : foyer dans le Nord 01-02 : retour chez ses parents (77). Problème de justice : parents obligés de retourner dans le Nord. 04 : prend la route : errance à travers la France. 12 : rencontre la mère de sa fille. 14 : séparation.</p>	<p>Enfant de père inconnu élevé par un beau-père violent jusqu'à 5 ans, puis famille d'accueil dans la Drôme. Il a 7 ans quand sa mère part dans le Nord pour rejoindre son second beau-père qui le reconnaîtra (les quatre premiers enfants seront placés, pas les quatre suivants issus du second couple). Il découvre et rencontre son géniteur à 28 ans (restaurateur dans la Drôme). Ses grands-parents maternels vivent à la campagne « <i>Ce sont des gens de la nature.</i> » Pas d'autres informations sur la famille ni de contact ni de connaissances d'autres liens familiaux si ce n'est sa marraine et sœur de la mère. Sa vie de couple s'étale sur 6 années avec une jeune femme (16 ans au moment de la rencontre). Se rencontre à la gare alors qu'il est "en rue".</p>

n°	Sexe – Âge – Struc ACC -Ressources- Domicile	W	3 — « <i>Les liminaires</i> » Éléments historiques	O H	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail père mère
30	<p>Roger T. 30 ans — Service logement — 30 ans — RSA — Domicile. Né à Cherbourg en 87</p> <p>RSA à 25 ans. Orienté par le CDHAT vers le service logement insertion, il vient d'un petit port de la côte. (circularité dans les services de l'ASIG)</p>	<p>Scolarité Diff. : Redoublements, 18 ans en 3e. 04-06 : lycée BEP plomberie (pas de diplôme) De 13 à 24 ans, travaille la soirée, le week-end et les saisons aux huîtres. 06 – 11 : plusieurs petits boulots. 11 : RSA (bricole, récup.) 14-15 : CES insertion 16 : 2 formations.</p>	<p>4e enfants d'une fratrie de 5 enfants. Père d'une petite fille de 4 ans, placée en famille d'accueil. A partagé une vie de « couple » (8 ans), en vivant chez ses parents, dans un logement individuel, et chez sa compagne (1 ½ an) : période où il fera un chantier d'insertion.</p> <p>Enfance marquée par une scolarité médiocre, travaille dès 13 ans dans les parcs à huîtres après l'école, comme c'est le cas pour l'ensemble de la famille élargie, jusqu'au RSA.</p> <p>À la différence de ces 4 frères et sœurs, ne s'inscrit pas dans le travail et la construction familiale (troubles de l'attention ?). Vivra en couple 1 an et demi avec la mère de sa fille qui sera placée en famille d'accueil.</p>	Alcool du lycée à la naissance de sa fille	<p>96 : dC du parrain 98 : dC de sa tante, « ma seconde maman ». 2001 : dC de la GM maternelle. 2012 : premier dossier de surendettement. 2013 : placement de sa fille, et séparation d'avec la mère. 2015 : problème de logement, 2e dossier de surendettement, accompagnement CDHAT.</p>	<p>Grand-père pêcheur à pieds (alcoolique et violence intrafamiliale), le père est l'aîné d'une fratrie de 8 enfants (ouvriers ruraux) il sera tuteur familial à 13 ans et part travailler. Père ouvrier mareyeur à Cherbourg et sa mère élève les 5 enfants. Après la naissance de Roger T., il quitte la « ZUP » d'Octeville pour revenir à Saint Vaast habiter en maison HLM. La mère est issue d'une famille très pauvre et d'une fratrie de 14 enfants et de 2 pères (ouvriers agricoles, hommes à tout faire, mareyage). La grand-mère paternelle se mariera une troisième fois, et Roger T. sera très proche de sa grand-mère et de son dernier compagnon.</p>

n°	Sexe – Âge – Struc ACC -Ressources-Domicile	W	3 — « <i>Les liminaires</i> » Éléments historiques	O H	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail père mère
12	<p>Amélie D. 25 ans — FJT – RSA Famille — H.</p> <p>Née dans le calvados en 91. RSA à 21 ans (après la naissance de sa première fille).</p> <p>Sur Cherbourg, pendant l'enquête fréquente particulière le SAO et les migrants afghans.</p> <p>Rue entre 18 et 21 ans</p>	<p>Scolarité chaotique : CFG en 2007.</p> <p>2009 : BEP sanitaire et social.</p> <p>2010- 11 : fait des remplacements en maison de retraite et en crèches.</p> <p>2016 : Formation 6 mois insertion.</p>	<p>Aînée d'une fratrie de 2 enfants issus du couple parental ; aurait une demi-sœur plus âgée du côté de son père et qu'elle ne connaît pas (avec qui elle partage les trois premières lettres du prénom. Elle découvre son existence vers les 8 ans ; a grandi dans une petite ville rurale aux confins du Calvados. Souvenirs d'enfance douloureux faits de maltraitances et d'abus sur fond d'alcool.</p> <p>À 18 ans, quitte sa famille pour vivre "en rue" sur Caen où elle rencontre le père de ses deux enfants (alcool et cannabis). Après la naissance de leur fille, iront vivre sur Granville (proximité de la famille du père). Les addictions continueront et l'approche de la naissance de leur fils, le juge des enfants proposera le placement de la fille. Puis la maison parentale de Cherbourg pour accueillir le nouveau-né : Mme acceptera la séparation d'avec le père et passera 8 mois dans cette structure avant le placement du second enfant. À la suite de quoi, elle arrive sur le FJT.</p>	OH + Cannabis	<p>98 : redouble le CE1 — honte sociale.</p> <p>2002 : au collège, découvre la honte vis-à-vis de ses parents.</p> <p>2007 : première tentative de suicide.</p> <p>2009-10 : AVC du père.</p> <p>— Décès du grand-père maternel</p> <p>— maladie de l'autre G. P.</p> <p>Part vivre "en rue" à Caen.</p> <p>2014 : placement de sa fille à la naissance de son fils.</p> <p>2015 : séparation du couple, va vivre sur Cherbourg à la maison parentale.</p> <p>2016 : placement de son fils... urgence sociale puis FJT.</p>	<p>Parents d'origine ouvrière rurale. Père conducteur d'engins (dernier d'une fratrie de 1 +4) et mère AVS (2e d'une fratrie de 5 filles) ; ils travaillent à la grande périphérie des entreprises de pointes, dans le bassin d'emploi où ils demeurent. Grand-père paternel bûcheron et grand-père maternel laitier.</p> <p>Le grand-père maternel (surinvestit par Mme) aurait été militaire pendant 10 ans et aurait une mère kabyle.</p> <p>L'environnement familial est marqué par l'alcoolisme et la violence et physique, le père est en conflit avec sa propre famille (peu de lien). Les grands-parents maternels auraient fait un signalement pour maltraitance sur les enfants (resté sans effets notables).</p> <p>Depuis le passage, à la maison parentale, Mme aurait porté plainte contre ses parents. Depuis elle n'a plus de contact avec la famille ; et bien peu avec ses propres enfants qui sont placées dans le sud du département.</p>

n°	Sexe – Âge – Struc ACC -Ressources- Domicile	W	« Les entrants dans le monde » Éléments historiques	O H	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail père mère
27	<p>Jérémy N. 24 ans — SAO — sans — sans. (Coucou-night) et SDF depuis plusieurs années. Né à Évreux en 93. RDV recherche N° 1/1 07/2017</p> <p>Errance depuis 2015 sur fond de troubles psychiques diagnostiqués à 21 ans, 2 incarcérations, — Multiples suivis : psy, mission locale, judiciaire.</p> <p>AAH depuis 2018, toujours sans domicile début 2019.</p>	<p><u>Scolarité</u> <u>chaotique</u> : Redouble le CP et la 6e, 3 collèges différents : 17 ans en 3e.</p> <p><u>Travail</u> : Stages en espaces verts et TIG. 2017 : suivi mission locale Cherbourg, Formation prévue (sans suite, réincarcération)</p>	<p>Né à Évreux, second d'une fratrie de 3 (une sœur + âgée, et un frère cadet), il décrit une enfance où il traîne le soir dans la petite ville où il vit. Instabilité. Violence du père à 8 ans. Placement à 13 ans en foyers, il fera 3 collèges. À 14 ans, décès de la mère. Vers 16-17 ans hospitalisé en psychiatrie 7-8 mois pour violence, puis vers 18 ans 4 mois pour dépression. Incarcéré vers 20 ans pour violence en réunion, sera diagnostiqué schizophrène. Au décours de l'incarcération, perd ses liens amicaux et une partie des liens familiaux. Quitte Évreux, arrive à Saint-Lô où il s'essaye à une vie de couple, puis début 2017 à Cherbourg. Sera réincarcéré fin 2017, reprise de suivi psy par la suite.</p>	Cannabis dès 14 ans, alcool par la suite.	<p>2001 : violence physique du père. 2006 : placé en foyer. 2007 : décès de la mère (14 ans) 2009 : change de foyer. 2011 : hospitalisation 7 à 8 mois (violence). 2012 : 4 mois pour dépression. 2014 : incarcération un an. 2015 : quitte Évreux (Saint-Lô, puis Cherbourg) 2017 : 2e incarcération.</p>	<p>Issu d'une famille paternelle de militaires (4 dans la famille), le grand-père aurait fait une guerre (?), et son père a été engagé 4 ans avant d'être employé de banque. Mère sans activité jusqu'à son décès (pourquoi ?). Grands-parents maternels sur Saint-Valéry-en-Caux. N'évoque pas de relations familiales privilégiées à l'exception de sa sœur et son frère, ainsi que d'une cousine (par les réseaux sociaux). Note qu'après le « placard » deux oncles ont refusé de le revoir.</p> <p>Les propos de Mr sont imprécis et parfois hors de la réalité (en ce qui concerne le travail par exemple). Son errance psychique s'est transformée en errance géographique et en déambulations quotidiennes : je le recroiserai par la suite, mais il me sera impossible d'organiser d'autres rendez-vous.</p> <p>Sa vie de couple très chaotique continuera sur Cherbourg (sa compagne souffrant elle-même de troubles psy), elle s'accompagnera de violence, et d'une mesure d'éloignement judiciaire.</p>

n°	Sexe – Âge – Struc ACC -Ressources- Domicile	W	« Les entrants dans le monde » Éléments historiques	O H	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail père mère
6	<p>Fabien M. 24 — SAO ADSEAM — sans R — sans (Coucou-night) dès 2010 et errance depuis 2013. Né déc. 1991 à Cherbourg. Rendez-vous recherche N° 1/2 04/2016. <i>« c'est bouger que j'aime... je vis la vie en graffiti »</i></p> <p>Retour sur Cherbourg, il a deux ans, refus de l'assistance sociale, SAO en 2015, disparaît à nouveau fin 2016. fin 2018, toujours une domiciliation sur le CCAS de la ville, pas de RSA.</p> <p>(Rituel de passage « jeune adulte » ou rupture sociale ?)</p>	<p>Scolarité : — Normale en primaire. — Collège aléatoire, redouble la 3e (CFG). 2006 : apprenti BEP-CAP en pâtisserie, arrêt avant l'examen. 2011-12 : qualification AFPA, tuyauteur. 2012-13 : refus EPR, car problème de justice. Travail au noir ? Rupture avec le travail...</p>	<p>Fils unique du couple parental, il est le 3e d'une fratrie de 4 avec laquelle il a grandi. Son beau-père ayant un fils et une fille, puis une cadette avec sa mère. Il a 4 ans quand son beau-père arrive. Il semble qu'il investit cette relation et s'inscrit dans la famille recomposée. Après son apprentissage un peu contraint qu'il finira à 18 ans, il quitte plus ou moins le foyer, s'inscrit à la mission locale, et fait une formation Tuyauteur. Parallèle il a 14 ans quand il découvre l'univers des tagueurs. Jusqu'au-boutiste, cela lui vaudra des problèmes de justice, et l'empêchera de prétendre à un travail sur le site de l'EPR. Et parallèlement, sa mère et son beau-père se séparent, il rompt tous les liens et part sur Paris, puis Montpellier. De retour sur Cherbourg, vit en coucou-night, il fréquente le SAO discrètement (informé par un ami).</p>	Cannabis 13 ans (trafic)	<p>1992 : départ du père 2005 : rupture de la famille avec sa demi-sœur. 2012 : départ du beau-père, rupture avec sa mère, problème de justice, tags, dette SNCF. 2012-13 : refus de l'EPR pour travail (cause judiciaire). Part vers Montpellier. 2015 : retour sur Cherbourg, refus de sa mère de lui ouvrir la porte. Fin 2016 : Disparaît à nouveau, toutefois en 2018 il y a toujours son « graff » qui apparaît sur les murs.</p>	<p>Né d'un père inconnu et d'une mère originaire de la région parisienne, le grand-père maternel était gendarme. Sa mère est secrétaire comptable, elle vivra 16 ans avec le beau-père travaillant comme opérateur à Cogema. Les relations avec la mère semblent être compliquées. Fabien M. connaît parfaitement l'histoire et les membres de la famille élargie, de même que l'histoire de ses deux beaux grands parents, le beau-père est né au Venezuela d'un couple mixte Franco-Amériendien. Il grandira dans un pavillon sur le « vieil » Octeville. C'est au collège qu'il découvrira « l'autre côté du boulevard » et la vie de la cité anciennement ouvrière d'Octeville, et les tags.</p>

n°	Sexe – Âge – Struc ACC -Ressources- Domicile	W	« Les entrants dans le monde » Éléments historiques	O H	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail père mère
17	<p>kaled W. 23 ans — SAO + FJT — sans, puis Garantie Jeune, et Intérim. Né en Guadeloupe en 93. rdv recherche N° 1/3 10/2016 <i>« Je voulais réaliser mes projets. Surtout par rapport au basket... Que je réalise mon rêve, alors je suis venu à Cherbourg. »</i> Vient de la région parisienne, changer de ville, quelques nuits en urgence sociale, orienté vers le SAO. Intègre très vite la garantie Jeune et le FJT, le club de basket. Devenu SDF une semaine à son arrivée sur Cherbourg.</p>	<p>Scolarité : primaire et collège dans le quartier. 2008 : Lycée en ville, redouble la seconde. 2012 : Bac pro STII. 2013 : université 6 mois, sport. 2014 : permis. Pôle emploi. 2013-16 : W en intérim sur Paris, restauration 7 mois, chauffeur-livreur, vente. 2017 : intérim mareyage.</p>	<p>Kaled W. a grandi dans le quartier « Chicago » entouré des voisins, et des cousins maternels de passage. Il est l'aîné d'une fratrie de 2 (une sœur de 8 ans sa cadette). « Le quartier, c'est important pour moi ». Il redouble sa seconde alors ses parents se séparent, mais explique que l'arrivée au lycée c'était un changement de monde. Il arrive en France après le Bac et sera hébergé chez sa tante (sœur de la mère) ? Est parti vers la métropole sur un coup de tête, ne sachant pas vraiment ce qu'il voulait faire (licence Staps 6 mois). Ensuite, travaillera, se fera deux amis (comme des frères), vivra chez sa tante. Sportif depuis toujours, le projet basket (semi-pro) remonte à un an et demi avant son arrivée.</p>	non	<p>1998 : décès de l'arrière-grand-mère. 2008 : séparation des parents, redouble sa seconde. 2012 : arrive en France. Août 2016 : arrive à Cherbourg ; objectif réaliser son projet-rêve.</p>	<p>Vivait dans la maison de l'arrière grand-mère maternelle, vendeuse de poisson. Sa mère travaille comme agent de service dans une école, et son père est plombier-docker. Le grand-père paternel était plombier. Le quartier est son univers et les références masculines sont recherchées dans le voisinage. La séparation des parents a eu lieu après une année de disputes. L'univers familial de solidarité semble être celui des femmes (mère, tantes...) Sa mère lui fera la surprise de venir le visiter pour Noël 2016 avec sa petite sœur. Il maintient des liens très réguliers avec sa mère, sa tante et sa petite sœur, mais n'a pas de nouvelles de son père depuis son départ. Liens maintenus avec ses amis de Paris. Depuis son arrivée sur Cherbourg, il s'est fait un ami au FJT (migrant) avec qui il partage également les missions d'intérim. Entraîne également les jeunes du club.</p>
23	<p>Cynthia A. 23 ans — FJT — sans et puis formation — H. Née à Cherbourg en 93. rdv recherche N° 1/3 04/2017. <i>« Je suis un fantôme, on ne</i></p>	<p>Scol. difficile : Redouble CE1 et CM1. 2005 : Collège SEGPA, moquerie. 09 : CAP lycée pro. Agent technique</p>	<p>Cynthia A. est née et a grandi à Cherbourg, un mois après sa naissance son père est parti (inconnu pour elle, d'origine antillaise). À 4 ½ ans, elle sera placée en famille d'accueil à cause de l'alcoolisme de sa mère, alors serveuse dans les Bars. Elle a un ½ frère, même mère, plus âgé vivant dans</p>	??	<p>98 : placement 1re famille d'accueil. 99 : placement 2° famille d'accueil. 2008 : Fin d'accueil En famille (retraite). — placement en</p>	<p>Sa mère (Christine A. dans la recherche), fille d'un couple d'ouvriers agricoles (alcoolique), fut placée à un an en famille d'accueil. Elle y vécut jusqu'à son mariage avec un sous-marinier dont elle eut un fils. Elle le quitta, fut serveuse et rencontra le père de Cynthia A. : violence et alcool marqueront cette relation éphémère. Le père de Cynthia A. partit peu de temps après sa naissance. « Tonton » et sa famille,</p>

n°	Sexe – Âge – Struc ACC -Ressources- Domicile	W	« Les entrants dans le monde » Éléments historiques	O H	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail père mère
	<p><i>me voit pas. Et puis je n'aime pas demander. »</i></p> <p>Ressources successives depuis son arrivée au FJT : Djim, formation insertion, travail, chômage, Garantie jeune, Formation AFPA, puis apprentissage.</p> <p>Prise charge par l'ASE à 4 ½ ans</p>	<p>milieu familial et collectif. 11 : Spécialisation pro Saint-Lô. 12 : formation insertion. 14 : W 7 mois aide à domicile 15 : Chômage 16 : Garantie jeune. 17 : AFPA – For. serveuse 18 : Apprentissage service en restauration.</p>	<p>l'Est, qui fut élevé par son père. Et 2 « presque sœurs » et un « presque frère » : enfants du premier mari de sa mère. Scolarité difficile. Cynthia A. vécut comme un abandon le départ en retraite de sa seconde famille d'accueil alors qu'elle a 14 ans : elle s'y croyait chez elle. Arrêta de les voir après sa période en foyers, à son arrivée au FJT : trop douloureux. Cynthia A. résidera au FJT de ses 18 à ses 26 ans, quasiment toujours en formation insertion, et aujourd'hui encore en apprentissage. Sa longue prise en charge au FJT a sans doute permis qu'elle se sécurise et renforce son estime d'elle-même pour que début 2019, elle se décide à tenter la vie en appartement.</p>		<p>foyer 2010 : changement de foyer. 2012 : FJT, arrêt des liens avec la famille d'accueil N° 2. 2015-16 : rupture vie de couple, plusieurs relations épisodiques. 2017 : décès de « Tonton ».</p>	<p>amis de sa mère, seront là pour veiller sur Cynthia A. les premières années avant le placement (plus âgé, il restera ensuite près de sa mère jusqu'à son départ en maison de retraite). Sa mère ne rencontrera ses parents une ou deux fois alors jeune adolescente ; elle sait qu'elle avait un oncle maternel sourd et muet, et gravement épileptique qui mourut jeune à l'asile ; ces deux grands-parents avaient été pris en charge par un propriétaire terrien de la région qui les logeait gracieusement.</p> <p>— Sa famille d'accueil n° 2 fut sa vraie famille de 5 ½ à 14 ans (choc lorsqu'elle apprit leurs retraites).</p> <p>— Le premier mari de sa mère voulut adopter Cynthia A., sa mère refusa. Cynthia A. eut toujours des contacts assez réguliers avec lui, sa seconde femme et ses trois enfants (y allait le week-end et en vacances). Les contacts avec sa mère furent plus épisodiques, souvent médiatisés et dépendaient de ses alcoolisations.</p> <p>En 2018, au décès de « Tonton », l'ami de sa mère avec qui elle vécut plus de vingt ans, elle redécouvre par les sœurs de celui-ci tout un pan de sa vie d'enfants. Il prend la mesure de l'attachement de ce « Tonton » et de sa famille pour elle (ces presque tantes lui remettent le portefeuille et les effets personnels de celui-ci comme il l'avait souhaité). Toutefois, elle s'est toujours trouvée en difficulté pour mobiliser l'ensemble de ces liens.</p>

n°	Sexe – Âge – Struc ACC -Ressources- Domicile	W	« Les entrants dans le monde » Éléments historiques	O H	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail père mère
24	<p>Jonathan D. 21 ans — FJT — sans (puis djim, AFPA, garantie jeune, puis RSA famille en 2019) — 21 ans — H. Né à Cherbourg en 97. rdv recherche N° 1/3 05/2017</p> <p><i>« Je me sens seul, mais sinon ça..., de toute façon, quand je vois du monde je m'ennuie, j'ai toujours l'impression d'être tout seul. »</i></p> <p>Passivité extrême depuis la rupture avec la première famille d'accueil (2012), il est sans projet réel depuis lors.</p> <p>Pris en charge par l'ASE dès ses 3 ½ ans.</p>	<p>Scolarité OK, sans redoublement. Collège : moqueries diffuses. 2011 : brevet des collèges. 2013 : CAP mécanique, arrêt BAC pro. 2015 : formation acc., décrochage scolaire 2016 : Formation insertion. 2017 : préqual. Maçon (échec). 2018:RSA familles. (Plusieurs approches de la gendarmerie et de l'armée sans résultats)</p>	<p>Second d'une fratrie de 4 frères, Jonathan D. n'a aucun souvenir d'avant son placement en famille d'accueil à 3 ½ ans avec deux de ses frères. Il y restera jusqu'à 16 ans (période plutôt heureuse), puis change de famille d'accueil où il sera seul. Vécu douloureux (dépression et prise de toxique).</p> <p>Arrive au FJT à 17 ans, depuis lors reprise de liens réguliers avec sa mère et ses frères. Rencontre une jeune femme de 19 ans, auront une fille placée après un séjour de quelques mois de la mère et l'enfant à la maison parentale. Rupture du couple en 2017, après une relation de 2 ½ ans très compliquée.</p> <p>Rencontre médiatisée avec sa fille tous les 15 jours, est présent pour les actes importants, énorme difficulté à être en lien et en contact avec elle (apparence sans affect, comme souvent dans les autres relations).</p>	Alcool et cannabis entre ses 16 et 17 ans	<p>2000 : placement en famille d'accueil. 2002 : fin des visites du père (et des contacts). 2012 : Arrêt 1re famille d'accueil (famille relais pour Noël). Échec contact avec son père ; Séparation de la fratrie. 2013 : Arrivée au FJT. 2016 : placement de sa fille.</p>	<p>Jonathan D. est né dans une famille ouvrière, père routier et mère agent de nettoyage en entreprise adaptée. Il n'y a pas de liens de solidarité avec la famille élargie à l'exception des grands-parents maternels ; solidarité entre les trois premiers frères maintenus jusqu'à ce jour.</p> <p>Mère défaillante et père violent (oh) justifient le placement de la fratrie. Il aura 4 éducateurs différents de l'ASE, et deux familles d'accueil. La première (3 ½ à 16 ans) fut fort investie, et la rupture difficile.</p> <p>Arrive au FJT à 17 ans.</p> <p>Sa vulnérabilité et son immaturité affective sont majeures. Il rencontre alors une jeune femme originaire du nord de la France et arrivée sur Cherbourg dans un parcours d'errance ; elle-même a une enfance marquée par une prise en charge ASE (a déjà une fille handicapée et placée dans le Nord). Tous deux auront une fille (retard du développement) qui sera très vite placée : après le placement et la rupture, la mère perdra ses droits parents.</p>

n°	Sexe – Âge – Struc ACC -Ressources- Domicile	W	« Les entrants dans le monde » Éléments historiques	O H	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail père mère
32	<p>Damien L. 21 ans — CDHAT — Chô/sans - sans – (coucou-night) Né à Valognes en 96.</p> <p>rdv recherche N° 1/2 11/2017</p> <p>Intervention de l'ASE et des services sociaux pour sa grande demi-sœur.</p>	<p>Scolarité adaptée dès la primaire : 2003 : CLIS 2008 : SEGPA Tourlaville puis Bricquebec. 2012 EREA Saint-Lô puis. 2013 : CFA Apprentissage paysagiste 2015 : CAP. — Embauche avec RQTH. 2017 : licencié Pour faute.</p>	<p>Fils unique du couple de son père et de sa mère, mais 5e de la fratrie familiale (maternelle). Parents séparés alors qu'il a 10 ans. Conflit infrafamilial permanent avec les grands demi-frères avant la séparation des parents. En conflit ensuite avec sa mère et son nouveau beau-père avec maltraitance (comme pour sa demi-sœur qui a donné lieu à une intervention de l'ASE pour elle).</p> <p>Mr a une scolarité adaptée du CP jusqu'à sa professionnalisation. Il travaille à la suite presque deux ans pour une petite mairie e la périphérie et s'autonomise, puis (peut-être suite à l'intrusion du couple parental dans sa vie) lâche le travail et le logement.</p>	OH ? Un temps sûrement ?	<p>2006 : séparation de parents, Arrivée du beau-père. 2007 : naissance de demi-sœur, et départ de son autre demi-sœur plus âgée en foyer. Début de la maltraitance. 2015 : décès du père. 2017 : Arrêt du travail, du logement et fuite de la famille. (reprise suivi CDHAT)</p> <p>(2019 : Logement sur Tourlaville après accompagnement CDHAT)</p>	<p>Damien L. naît dans une famille recomposée. La mère ayant 4 enfants d'un premier mariage vivra douze ans avec le père de M.. Après lui avoir demandé de partir, elle formera un troisième couple avec le beau-père et aura alors une fille.</p> <p>Mr ne parle pas du travail de son père : nous savons juste qu'il était malade (cancer et problème cardiaque). Il ne connaîtra pas ses grands-parents paternels, ses oncles et tantes sont ouvriers et employés sans qualification. Du côté maternel, on retrouve une famille d'ouvriers ruraux. Son grand-père travaillait pour une entreprise de travaux publics locale, ainsi que son oncle et son grand demi-frère (solidarité familiale élargie) ; la mère est troisième d'une fratrie de 4, et le père, d'une fratrie de 4 également, en est le dernier. Le beau-père en invalidité depuis 2011 (53 ans) était ouvrier mécano-ferrailleur. La vie de famille pour Mr est marquée par le conflit, puis la maltraitance : comme sa demi-sœur, il aura un parcours adapté.</p>

n°	Sexe – Âge – Struc ACC -Ressources- Domicile	W	« Les entrants dans le monde » Éléments historiques	O H	ruptures	Vie familiale/milieu sociale et de Travail père mère
26	<p>Joris E. 20 ans — CHRS — 20 ans — sans – H (coucou-night) à partir de ses 19 ans.</p> <p>Né en 97 à Cherbourg. Rdv recherche N° 1/2 05/2017.</p> <p>« mon grand frère a vécu la même chose..., alors ! » (le passage au CHRS après une rupture familiale)</p> <p>SDF une petite semaine</p>	<p>Scolarité moyenne à La Glacerie : — primaire — collège 2011 : CFG. 2012 : seconde pro électricité. 2013 : orientation CAP (privé). 2015 : CAP Travail : un mois fin 2015 comme échafaudier. Févr. 2016 : 1 semaine/nettoyage (entreprise de son père).</p>	<p>Naît et grandit à La Glacerie jusqu'au collège, « village » de son père et grand-père. Il est le troisième enfant d'une fratrie de 4 : un demi-frère et une demi-sœur plus âgés (mère) et un frère cadet.</p> <p>Il intègre le Lycée Doucet pour un bac pro en électricité, mais suite à une réorientation fera un CAP au lycée Cachin. À 18 ans, sort de l'école et semble s'investir peu dans la recherche de travail d'où le conflit avec les parents. Il part alors et passe une année à faire du « coucou-night » (3 mois ici, et 4 mois là). Reviendra à 2 reprises, jusqu'à ce que sans solution. Après le refus des parents il intègre le CHRS : y restera trois mois et disparaîtra.</p>	? Pas plus que cela ?	<p>2016 : conflit avec les parents sur fond de non-recherche de travail.</p> <p>(2019 : serait sur Valognes, un travail, un couple et un appartement.)</p>	<p>Le père de Joris E. est chef d'équipe pour une entreprise de nettoyage, cadet d'une fratrie de 3 garçons, il a fait embaucher le second, ainsi que son épouse. Celle-ci aura 2 enfants de deux hommes différents avant sa rencontre avec le père de Joris E., la fille aînée restera vivre avec son père.</p> <p>Le travail est au cœur de la vie et des solidarités familiales paternelles (grand-père également).</p> <p>La mère de Mr est l'avant-dernière d'une fratrie de 5 enfants dont les parents originaires de la campagne du Cotentin sont venus s'installer à Cherbourg dans le quartier ouvrier du Maupas.</p> <p>Il y a peu de liens avec cette partie de la famille. Depuis son départ de la maison familiale, Joris E. garde des liens réguliers avec eux, il peut aller les voir, partager un repas ou un café.</p>

ANNEXE VI : De quelques reconstitutions d'histoires

I — Reconstitution de l'histoire de vie de Mr Marc B.

II — Reconstitution de l'histoire de vie de Jean Luc G.

III — Petite histoire d'accompagnement de Mr Hervé C.

Reconstitution de l'histoire de vie de Mr Marc B.

Contexte de la rencontre

Marc B. a 56 ans lorsqu'il intègre cette recherche (mars 2016). Je le connais depuis son arrivée sur Cherbourg il y a 4 ans, et le croise régulièrement sur l'accueil de jour pour personnes précaires ; il le fréquente quotidiennement, pour y bénéficier des services (douche, internet, petit déjeuner, etc.). Il a installé sa couche dans un renforcement de porte d'un bâtiment désaffecté qui appartient à la ville, et se situe à proximité d'un rond-point routier très passant, dans un lieu très éclairé. Il dort dans un duvet, sur une plaque de carton ; il y est abrité d'une plaque de contreplaqué (matériels qu'il range chaque matin). Depuis quelque temps, il se fait parfois héberger chez une amie pour quelques nuits (une amie, précise-t-il !).

Si Marc B. est SDF depuis 10 ans, rien dans son attitude ni dans son aspect ne le laisse transparaître ; non pas qu'il le cache, mais il n'en possède aucun stigmate, ni dans la vêtue, ni dans l'hygiène, ni dans les attitudes, ni dans les addictions ; seul son discours peut apparaître parfois légèrement décalé, étrange, voire incohérent, et laisser dans l'interrogation les travailleurs sociaux de l'accueil de jour. Vous pouvez le croiser en terrasse d'un café des rues piétonnes aux beaux jours, comme tout le monde, sans que rien y paraisse. Il vit seul, et entretient des relations courtoises avec les usagers de l'accueil. Mais il n'y crée jamais vraiment de liens, même avec les personnes avec qui il s'entend et plaisante ; il maintient toujours une certaine distance avec tact : parfois, l'incohérence du discours « sert » aussi à cela.

Depuis son arrivée, Marc B. vit de l'ASS (Allocation de solidarité Spécifique, nous apprendrons dans les entretiens que c'est ainsi depuis 9 ans, à la suite de ses fins de droit chômage). Il assure ses réactualisations ANPE, répond aux convocations, restant activement à l'écart de tout accompagnement social « inutile ». Toutes formes de sollicitations sociales génèrent chez lui de l'inquiétude et un discours fort hermétique, voire persécuté (pouvant l'amener à fuir). Sur le temps de l'accompagnement, il obtiendra l'AAH en 2014, en partie fondée sur ces traits anxio-persécutés ; cela prendra plus de deux ans afin de respecter ses hésitations et ses craintes. Mais une fois passée « l'épreuve », il semble plus tranquille qu'auparavant. Le renouvellement de l'allocation provoquera un nouvel accès anxieux (2019). Ainsi, Marc B. se tient au clair avec l'ensemble de ces démarches administratives (soin, ressources, domiciliation, et en quelque sorte, hébergement), et se défend contre l'intrusion du travail social et des « gens ».

Temporalité de la situation actuelle

Marc B. installe sa vie d'errance sur Cherbourg, il y a 4 ans après plusieurs passages sur le havre pour se rapprocher de ses enfants. Ville où il ne pouvait rester, car « alors je suis retourné sur le Havre, y a des gens qui m'ont dit de revenir à Cherbourg (où il venait de passer)... Voilà... [—

Qui ça, “ils” ?] — Des... des gens... des gens. [— Des travailleurs sociaux ?] — Oh non, des gens ! »

Cette installation fait suite à 6 ans d'errance dans plusieurs villes de France : Lille, Poitiers, Nantes... Villes où il ne reste que quelques mois avant de reprendre la route, « pressé » par des « ils » et des « on » qui le lui conseillent. Dans les deux ans qui précèdent son installation, Marc B. verra naître trois petits enfants de ses trois enfants ; se rapprocher d'eux se fait plus urgent, et en évoquant le Havre, il ajoute : « C'est chiant, avant j'étais plus près de mes enfants. » Il a toujours gardé un lien avec ses deux filles et sa sœur cadette avec qui il fut élevé. Il fait depuis lors des voyages réguliers dans sa région de Pont-L'Évêque et de Lisieux, pour les visiter, et il y a peu pour l'enterrement de son avant-dernière sœur paraplégique de naissance. Ce sont ici les seuls liens qu'il entretient avec sa famille, et les seuls liens de réciprocité engagés avec d'autres humains et pour lesquels il attribue de la valeur. « Même si je n'étais plus avec les enfants, j'ai toujours protégé mes enfants en faisant plein de choses. En leur expliquant plein de choses par exemple. Oui, c'est normal en tant que parents ».

L'errance commence en 2005. En janvier, Marc B. est licencié économique par l'entreprise qui travaille en sous-traitance pour RVI⁸⁷¹ et pour laquelle il travaille depuis près de 5 ans sur Caen. Le licenciement s'opère alors qu'il est en formation de reconversion proposée par l'entreprise qui l'embauche et qui doit se restructurer.

— C'est pour cela que j'ai rendu mon logement... c'est pour cela que mon cher directeur m'a licencié... J'étais parti en formation de plombier-chauffagiste, et avant la fin de la formation, je reçois la lettre de licenciement avec les modalités pour réintégrer l'entreprise. Je reste ainsi pendant deux mois : j'en avais plus rien à foutre, parce qu'il m'avait remplacé... alors je me baladais dans les ateliers...⁸⁷²

Il rend son logement et prends la route le 12 avril. Mais ici, interroger ce seul licenciement « économique » serait se méprendre. Car, même si Marc B. a la valeur travail en lui, il vivait cet emploi comme du travail forcé et contraint par la justice : comme une peine. D'ailleurs, il refusera la prime de licenciement à laquelle il pouvait prétendre (ne pas être l'obliger : rompant ainsi l'inscription à tout échange social pour se libérer).

Mais tout commence fin 2000, Marc B. est au chômage depuis près d'un an après avoir négocié un licenciement dans une entreprise de Pont-l'Évêque — NEPCO — qui « sentait le roussi... ». Il vit avec sa femme et mère de ses enfants, dans le pavillon qu'ils ont fait construire. Sa fonction sociale dans le modèle familial qu'ils ont commencé à construire ensemble s'effondre pour lui. Ce modèle est en lien avec l'époque, centrée sur ce que l'on pourrait nommer la famille pavillonnaire ; l'homme et la femme travaillent et s'entraident dans l'élevage des enfants ; ils s'investissent dans les deux espaces centraux et valorisés, réussir au travail, et garantir un avenir pour les enfants⁸⁷³. Marc B. alors au chômage tente de reprendre le lien avec son père sur Paris, et travaille un peu au noir ; mais il ne réussit pas à se réinscrire ni avec l'un ni dans l'autre. Il semble difficilement vivre cette situation d'homme sans activité (et peut être, sans statut d'homme). Sa femme travaille, gère le budget, alors un jour :

— C'est pour cela que j'ai pété un câble... Elle était partie chez une copine avec les enfants et puis je me suis énervé, j'ai trouvé une barre à mine, dans l'escalier à côté... ce qu'elle voulait elle l'a eu ! J'ai trouvé une barre à mine, j'ai pété trois bagnoles qui étaient sur le parking, dont la voiture perso d'un gendarme qui habitait dans le quartier... Ça m'a coûté cinq ans de dossier de surendettement... après le tribunal.

871. Renault Véhicule Industrie.

872. Cette période voit une modification importante ; RVI est racheté par Volvo et devient Renault Truck, entraînant une modification de la stratégie de production, une augmentation sur le site de Blainville-sur-Orne, avec une augmentation du recours et de la pression sur la sous-traitance.

873. Voir partie V — 5,2 — les différences et les transformations sociales observées de ce travail.

Marc B. sera hospitalisé trois jours en service spécialisé. À la suite de quoi, il va un temps se réfugier chez sa sœur cadette avec qui il a grandi et est resté en lien de confiance depuis toujours ; il ne retournera plus jamais au domicile conjugal. Poursuite judiciaire et surendettement s'en suivent, il va alors sur Caen pour travailler en sous-traitance pour RVI. Il vit un temps en foyer, puis trouve un logement dans le secteur privé. C'est le début de la rupture avec les institutions, et avec les « on » et les « ils », les « ceux qui me veulent du bien » et qu'il fuira après avoir payé sa dette⁸⁷⁴.

Il vivra cette période de travail comme du travail forcé, et sa vie en logement sur Caen comme de la contrainte. Pendant cette vie de célibataire à Caen, il côtoie, semble-t-il, la misère sociale des bords de rue, les consommations addictives. Pour cette vie d'homme devenu seul, cela semble englober, et la misère, et le « social »⁸⁷⁵ : « Ça me saoulait... il me saoulait tous les gens que j'ai pu croiser à Caen, j'en avais marre... changer d'air... d'autres personnes. »

Pendant cette période la rupture avec sa famille et son territoire d'origine s'installe ; elle se transforme en errance au terme de ce « travail forcé ». Mais pour éclairer ce processus individuel dynamique particulier, reconstruire l'histoire de vie de Marc B., et interroger le monde où il paraît sont nécessaire.

Histoire de vie

Marc B. naît à Cherbourg en 1960, deux ans avant les accords d'Évian. Son père est militaire et commando parachutiste pendant la guerre d'Algérie. « Mes chers parents m'ont conçu à Cherbourg et après, ils sont partis sur Lisieux. » Dira-t-il avec sarcasme. Avant notre travail de recherche, il n'aura jamais fait le lien avec la guerre d'Algérie, où son père avait été engagé. Fils aîné d'une fratrie de 6 enfants, il n'a pas d'autres souvenirs de sa vie de 0 à 3 ans que ceux qu'on lui racontera par la suite sur ses parents inconséquents : « On a failli tous aller à la DASS, j'ai été retrouvé chez une sœur à ma mère » (ajoutera-t-il lors du troisième entretien de restitution et d'échanges croisés). À la suite de quoi, il sera élevé avec sa sœur cadette (n° 2) chez son grand-oncle et sa grand-tante paternels qui n'ont pas eu d'enfant. La vie du couple parental fut chaotique, ils divorcent ou se séparent en 63, ce qui n'empêchera pas la naissance de deux autres enfants après la dissolution du couple⁸⁷⁶. Son père part cette même année sur Paris. Sa mère se retrouve seule à élever les deux autres enfants, sûrement enceinte à l'époque, elle avortera. Deux autres grossesses malheureuses suivront :

874. Lors de nos premières rencontres, avant même, l'idée de ce travail de recherche, lorsque nous parlions ensemble sur l'accueil de jour, ces « ils », « on », « les gens » qui lui voulaient du bien, étaient tous liés par des contaminations mentales imaginaires à ces temps de ruptures et de licenciements, de 1999 et 2005, et de fait au travail ; partout, « les gens » savaient ! Les propos étaient alors quasi inaccessible, fait de reproches sur l'argent du licenciement, qu'il avait tantôt reçu, tantôt refuser, tous ces gens qui lui voulaient du bien, c'était insupportable pour lui. Ainsi cette errance était une fuite circulaire autour de sa blessure d'enfant qui l'empêchait de rentrer chez lui et d'être un bon père, et un homme. C'est dans ce travail avec lui que de manière sensible, il m'est apparu plus humain encore, fait de cette fragile humanité : je le comprenais. Et ces paroles me sont apparues comme étant une expression traumatique de cette impossibilité, et l'errance comme un enfermement hors du monde.

875. Pour reprendre les mots d'une vieille dame habitant sur les coteaux de Cherbourg qui souffre de syllogomanie, mais toujours très pertinente : « les gens du social, quand ils vous tombent dessus, on ne sait jamais quand cela va finir ! »

876. Le couple se sépare juste après la fin de la guerre d'Algérie en 1962, année où près de 950 000 soldats furent déployés. Les années de 1959 à 1962 voient les effectifs militaires montés en puissance et l'engagement des troupes et commandos est de plus en plus important sur le terrain. La vie de famille de ce militaire de carrière, commando parachutiste de surcroît, a sans doute été impactée par la grande histoire. Peut-être même, Marc B. fut-il conçu lors de permission, alors que sa mère attendait son mari dans l'angoisse (ou bien, une tout autre histoire) ; il est important de se rappeler l'esprit de ce temps mouvementé dans une ville de garnison : Cherbourg est un port militaire avec à l'époque un hôpital militaire et diverses structures maritimes de soutien logistique aux opérations. La ville est traversée par les mêmes déchirements que les villes et l'armée sur le théâtre d'opérations : *OAS 1962 à Cherbourg*, in « 120 ans en Cotentin », *La Presse de la Manche*, hors-série, novembre 2009.

— Parce que ma mère, elle avait encore mes deux sœurs à s'occuper et mon frère... Et dont l'avant-dernière sœur qui était paraplégique à la naissance. Ça, c'est encore la faute de ma mère... si j'ai une sœur paraplégique. Et si j'ai ma dernière sœur qui est pratiquement morte un an et demi après sa naissance. On me l'a expliqué après... ma chère mère elle s'est fait avorter elle-même... ce qui explique le problème de ma sœur paraplégique et le décès de l'autre (la dernière à 1 an et demi).

Il décrit son enfance de 3 à 22 ans comme heureuse, élevé par son grand-oncle paternel, tapissier décorateur à Lisieux. Ce dernier lui transmet ses valeurs du travail ; il grandit dans un environnement de travailleurs qualifiés et de techniciens de l'industrie. Il n'aura plus de contact avec son père dans cette période. Sa mère vient assez régulièrement les voir les week-ends ; elle les emmène aussi voir leur frère et leurs sœurs ainsi que les membres de la famille du côté maternels ; toutefois, il n'en garde que peu de souvenirs (sa mère est troisième d'une fratrie de 5, mais semble n'avoir entretenu de liens qu'avec ses deux sœurs aînées).

Ses visites familiales se poursuivent jusqu'à son âge de 13 - 14 ans, puis s'étiolent avec son entrée dans l'apprentissage. Il n'a pas de souvenirs de ses grands-parents maternels (grand-père d'origine polonaise), et n'a pratiquement pas croisé ses grands-parents paternels décédés trop tôt.

Il décrit sa vie d'adolescent et de jeune adulte ainsi : copains, copines, école, collège, il passe son BEPC en 75, un CAP de mécanicien-ajusteur, puis une licence en soudure. Et s'il ne se définit pas comme très scolaire, il pense qu'avec un peu de travail il aurait pu aller jusqu'au niveau « bac + 2 ». Sa vie est « portée » par la vie économique locale et les aspirations de ses groupes d'appartenance plus que par des ambitions personnelles.

J'étais pas le genre de personne à faire des études... j'aurais pu aller jusqu'à bac+2 en forçant bien. Donc, même pas le bac, mais c'est pas mon truc. Ça m'a permis, même sans le bac, de pouvoir travailler une trentaine d'années... .

À l'époque, bon c'était différent, j'avais des copines, une copine surtout. Son père était conducteur de train, et son frère était à l'atelier SNCF. J'aurais pu rentrer à l'atelier SNCF à Rouen. Mais je m'en foutais, dans ma tête, j'étais encore trop jeune. J'ai eu plein de possibilités, mon oncle qui était tapissier décorateur, il travaillait pour des gens hauts placés.

Il rentre alors sur le marché du travail vers 18 ans. Il n'évoque pas de période de chômage, mais une longue période d'intérim comme beaucoup de ses amis.

L'école, ça n'a jamais été mon truc. Ça s'est fait comme ça, après la troisième. Il y avait du boulot dans ce métier-là, et dans la région de Lisieux. Un de mes premiers emplois, ça a été dans une usine en intérim de diamants industriels : ils font des têtes foreuses pour du forage pétrolier au Japon... [...] Au départ, beaucoup de travail en intérim, mes copains c'était pareil. Pourtant à l'époque, il y avait du boulot. On se posait la question : ça existe des embauches définitives ? Vous imaginez quatre ans en intérim (dans la même entreprise), ça commence à taper... [...] Ils font travailler comme intérimaire tout le temps qu'ils veulent. Alors au bout d'un moment, avec mes potes, on va les voir : « est-ce que cela serait possible d'avoir des contrats chez vous ? Parce que l'intérim c'est bien, on gagne plus cher, mais ça saoule ! ... »

Marc B. se marie avec C. en juillet 1984, il a 24 ans. À l'époque, elle était vendeuse. Leur première fille S. conçue avant le mariage naît début 85. C'est alors que son père lui fera sa première et unique visite « pour voir » la naissance de l'aînée. Naîtra un an plus tard son fils A., et en 90, sa deuxième fille C. Entre ces deux naissances, son grand-oncle et sa grande tante paternels décèdent en 89, il ne m'en dira pas grand-chose, mais son ancrage familial paternel

s'éteint ici. Il faut d'ailleurs relever son réinvestissement dans sa belle famille avec laquelle il entretient des liens cordiaux et d'entraides qui seront mis en évidence par le sociogénogramme.

De 84 à 2000, c'est l'époque où sa « galaxie sociale » est la plus développée : beaux parents, beaux-frères et belles-sœurs d'une part, sa sœur, son mari et sa fille d'autre part. Par ailleurs, les liens avec ses amis de collège et de lycée sont maintenus et entretenus, ils participent de l'ancrage dans le milieu professionnel de son groupe d'appartenance⁸⁷⁷.

Au plan professionnel également, les choses évoluent. Il est embauché en 93 chez NEPCO en CDI, une usine japonaise de plasturgie qui s'implante à Pont-l'Évêque. Cette embauche se fait dans un contexte de grand changement dans l'industrie locale et régionale, il s'adapte à ces modifications en passant de la métallurgie — son cœur de métier — à la plasturgie.

Le taux de chômage de certains bassins révèle l'ampleur de cette crise structurelle. En 1993 la métallurgie a perdu 8 % de ses effectifs, l'industrie automobile 4,6 %, seule l'industrie des composants progresse sensiblement (10 %) grâce au développement de Phillips ou à la création de TRT à Caen⁸⁷⁸.

L'implantation de structures industrielles de petite et moyenne taille se développe, elles sont plus spécialisées et technicisées pour répondre aux besoins toujours croissants du « flexi-marché ». Et comme le note Jean Pierre Diguët, la rentabilité de ces nouvelles entreprises est positive et plutôt très bien placée dans les industries de pointe par rapport au niveau national ; mais cette forme d'industrie qui s'y inscrit autour de pôles géographiques d'activités spécifiques et diversifiées a un coût social assez élevé en matière de chômage.

Marc B. s'investit dans ce nouvel emploi au point d'y accepter un poste d'encadrement pendant un an sur la base de son expérience professionnelle. La pression au travail est difficile, conjuguer le travail avec la vie famille et le projet familial est complexe. Il « développe » un ulcère en 96, puis demande à travailler de nuit, afin de se mettre un peu à l'abri de la pression au travail. Cela permet à sa femme de retrouver un emploi dans une maison de retraite (« en milieu hospitalier », dira-t-il) ; enfin, il passera en travail posté le week-end pour se rendre plus disponible auprès de ses enfants (objectif mis en avant). À nouveau, « on » lui propose un poste d'encadrement qu'il refusera.

— [...] les agents de production, ils doivent toujours courir... à un moment ils voulaient me reproposer un poste d'encadrement en journée. J'ai dit : « non, je suis très bien en poste de week-end... Oui, le boulot à l'usine de plasturgie ça a eu un impact ! J'ai pété un câble, y a pas que moi, j'avais quand même l'expérience en milieu industriel !

Au début quand l'usine — c'était une usine japonaise — elle a ouvert, on était..., sur le nombre de personnes qui sont venues, y a plein de jeunes qui ont défilé (en 93 - 94). Les

877. Ces liens sont évoqués lors du deuxième entretien : sociogénogramme.

878. DIGUËT Jean-Pierre, « La dynamique industrielle en Basse-Normandie », in *études normandes*, éd. Norois, 1996, volume 169, p. 196. Les structures industrielles locales se transforment, et disparaissent les grosses unités de production « lourdes » telle la SMN de la région caennaise pour la métallurgie ; des pôles d'activités regroupant des entreprises plus petites qui sont souvent liées entre elles dans des relations d'interdépendance économique (sous-traitance) se constituent ; les entreprises sont soumises à une pression de compétitivité plus forte : c'est le début de la flexibilité et de l'adaptation des techniciens de l'industrie aux mobilités technologiques. Le temps où l'on faisait carrière dans l'aristocratie ouvrière de l'arsenal à Cherbourg est en passe de disparaître ; à la même époque, les métallos de la région Caennaise, les ouvrières de l'électrotechnique et les ouvriers de l'automobile sont malmenés. Ainsi, imaginer encore faire des carrières complètes dans de grandes usines au pouvoir ouvrier et syndical fort est compromis. La période voit toutefois se dessiner d'autres catégories professionnelles plus qualifiées avec le nucléaire sur Cherbourg. Ses transformations traverseront de plus ou moins près l'ensemble des histoires de vie des plus anciens de la cohorte : soit directement, soit indirectement (père, frère aîné). NEPCO est représentative des nouvelles formes de l'industrie : une bonne cinquantaine d'employés à sa fermeture en 2003 ; elle fut très dépendante du marché.

milieux de travail qui ont un impact sur tout le reste, je l'ai vu dans la plupart des personnes que j'ai croisées... »

Oui, c'est pour ça que je... que j'ai mis en place le week-end. Elle était vendeuse au départ. Et ensuite, elle a travaillé en milieu hospitalier.

Chez NEPCO, la pression de productivité augmente encore ; il est possible également que l'avenir de l'entreprise soit déjà compromis : elle fermera en 2003. En 99, Marc B. négocie un licenciement et se retrouve alors au chômage.

Pendant toute cette période de 84 à 99, des liens de solidarité familiale favorisent l'inscription sociale de la famille. Il faut noter le décès de son beau-père en 1998 (un an avant la rupture sociale) ; Marc B m'apprendra lors du troisième entretien qu'il avait fait la guerre d'Indochine. Ce fait peut apparaître anecdotique, toutefois il attire mon attention : quel rôle — ou fonction — a joué ce beau-père dans l'imaginaire de Marc B., et sa disparition dans son histoire ? D'ailleurs, en 1999 ou début 2000, il se rend à Paris rencontrer son père et travailler avec lui au noir : il n'y restera que deux mois. Marc B. a alors 39 ans. Il y découvre alors la vie de son père qu'il n'avait revu qu'une fois depuis ses trois ans, lors de la naissance de sa première fille. Son père est carreleur et poseur de revêtement de sol. Travaillant surtout en déplacement, il semble vivre une existence instable. Il apprend alors qu'il a deux demi-sœurs et un demi-frère de deux autres unions, dont une petite sœur née en 90 qui s'appelle S. (comme sa propre fille aînée née en 85).

Après Paris, Marc B. revient sur Pont-l'Évêque. Il n'aura pas d'autres emplois sur l'année 2000 avant ce qu'il appelle son « pétage de plomb » évoqué précédemment. Cette rupture ultime l'amène à ce travail « forcé » de 5 ans, et à une errance de plus 10 ans où il vivra pour essentiellement comme SDF.

Sociabilité liminaire, travail et liminarisation.

Pour illustrer la vie de Marc B., son rapport au monde, plus encore après 2000, je reprendrai tout d'abord cette petite phrase : « je me suis débrouillé tout seul pour les boulots et tout ça ! » Il posera cette phrase alors qu'il venait de parler du risque qu'il avait eu à trois ans d'être placé à la DASS. Et c'est ce qu'il s'évertue à faire — « se débrouiller seul » — depuis qu'il a quitté sa région d'origine et le travail ; surtout, il se tient loin de tout ce qui pourrait le contraindre à nouveau : travail, accompagnement social, regard social. Être un individu autonome en somme. Mais son inscription sociale reste toujours définie à la limite du travail, il reste aux ASS versées par l'ANPE pendant 10 ans jusqu'à l'obtention de l'Allocation Adulte Handicapé ; il refuse toute forme d'assistance sociale « globale ». Il tient cette posture dynamique en marchant en équilibre sur la ligne étroite qui le sépare de l'assistance sociale institutionnelle et généralisée, en évitant toutes sortes d'accompagnement vers l'emploi comme toutes sortes d'accompagnement social ; il met en œuvre des stratégies — l'errance, la rigueur administrative et les problèmes somatiques — lorsque la pression se fait trop forte (problèmes somatiques qui ont une base bien réelle).

Cette dynamique d'opposition le sépare d'une désolation qui pourrait le menacer, tout en l'isolant socialement et le maintenant dans une position liminaire (sur le fil). Cette position n'est pas directement liée à sa situation économique, mais plutôt à « une opposition à... » paradoxale et construite sur la base des valeurs et représentations qui le fondent. Cristallisation, pourrait-on dire, sur celles-ci, qui par ailleurs sont partagées par l'ensemble de son groupe d'origine : autonomie, travail, famille nucléaire et attachement à la réussite des enfants.

Parallèlement, son attachement à ses enfants est toujours présent dans son discours ; et il s'exprime encore davantage lorsqu'il raconte ses tentatives pour se rapprocher, malgré la pression des « on » et des « ils », des « gens » qu'il a croisés dans les villes de son errance :

— Lille, Marseille, etc. Ils m'ont expliqué que ce serait mieux que vous soyez près de vos enfants : mais à chaque fois, ils me créent des problèmes. Alors comment on fait ?

Oui, j'ai pu me poser à Lille ou n'importe où ailleurs, mais ça ne servait à rien... Non, ils auraient pu, mais ils ont vu que mon esprit était ailleurs... enfants, toujours les enfants : sur mes enfants.

Cet attachement à ses enfants se fait sur sa représentation idéale des devoirs de père. Celui-ci doit les guider dans l'éducation, les accompagner dans la vie, être là pour les prévenir et les conseiller tout au long de l'existence, être un soutien et un appui. Mais là encore, cette représentation identitaire empruntée au monde où il a cheminé se construit contre l'impossibilité d'être près d'eux. En écho à l'absence de son père, cet idéal paternel se manifeste à travers ces mots qui arrivent justes après avoir évoqué le chaos familial où il apparaîtrait. Surtout ne pas être comme lui ! « On était six normalement. (silence) Aujourd'hui, j'ai des contacts avec mes trois enfants ! (sous-entendu, moi, à la différence de mon père... je fais ce que je peux.) » Ainsi l'évocation de sa propre fratrie fait écho sur sa douleur profonde qui guide encore sa vie : ne pas abandonner ses enfants. Cette évocation jaillit alors qu'il évoque sa toute petite enfance ; elle nous enseigne sur son histoire, mais également sur ce qu'il est bon ou non de faire dans ce monde où il a grandi, sur le rôle du père et sur l'idéal familial ; elle nous dit le prix à payer lorsque ce rôle n'est pas tenu (son père sera « obligé » de partir de Lisieux dès 63, et ne gardera que des contacts distants par l'intermédiaire de son oncle et sa tante). C'est peut-être à l'aune de cette posture qu'il faut interroger la rupture de 2000 : il n'est plus un homme qui compte, sans travail, ne gérant plus le compte courant... « Bah oui, je m'étais disputé avec mon ex. Elle était partie chez une copine avec les enfants et puis je me suis énervé... »

Travail et Liminarisation.

Si, la vie de Marc B. se déroule jusqu'à ce jour, sur la base de l'autonomie, de l'indépendance dans une sorte de « je me suis fait tout seul » ; après la cassure de l'année 2000, elle se fait au prix de la perte des relations d'interdépendance et des réciprocités qui lui avait permis de se réaliser comme homme dans son groupe d'appartenance. À compter de ce jour, cette existence se fera avec un refus dynamique de toutes les relations ; il évite ainsi toute dépendance à l'autre par la poursuite d'une sorte de vie d'ascèse et de solitude. Sa réalisation sociale individuelle, son désir d'ascension sociale et familiale qui se faisait par le travail et par les liens entretenus avec sa belle famille, ses amis d'enfance et collègues de travail, disparaît dans la rupture. Il est bon de mettre en évidence à travers la lecture du sociogénogramme les différents temps de sa vie et leur configuration relationnelle ; certains peuvent être considérés comme des ruptures, et d'autres comme des ouvertures et des étapes dans le processus social « normal » de la vie humaine.

Le premier temps est une cassure ; elle se situe aux alentours de trois ans, alors qu'il doit partir vivre avec sa sœur chez son grand-oncle et tante. Il perd le lien avec son père, voit moins sa mère et ne grandit pas avec le reste de la fratrie. On peut parler de cassure ; car, même si confier une partie de la fratrie à d'autres membres de la famille était une pratique traditionnelle assez courante par le passé ; comme lorsque les parents rencontrent des difficultés particulières : travail éloigné, enfant handicapé, etc. Les faits sont ici plus complexes. « Au moins dans l'histoire, de là, de trois ans jusqu'à l'âge de 22 ans, j'ai pas passé une enfance malheureuse, au contraire. D'ailleurs, c'était mieux ainsi, que je sois élevé avec la sœur qui me suivait chez le grand-oncle. Parce que ma mère, elle avait encore deux sœurs à s'occuper et mon frère... » Et même si le roman familial reprend cette explication, elle ne tient pas face à son discours (le couple est éclaté, le père est absent et reconstruit des vies ailleurs laissant femme et enfants).

Le second temps est le passage de l'enfance vers l'âge adulte avec l'apprentissage d'un métier au lycée, puis l'entrée dans la vie active. C'est également un temps de rupture avec cette famille maternelle qui ne l'a pas vraiment élevée, pour « les copains » et le monde de l'entreprise. Inscrit dans la logique sociale, ce temps s'appuie toutefois sur un ancrage dans un groupe de solidarité primaire restreint ; il est composé de son grand-oncle et de sa grande tante

paternels où il vit avec sa sœur, on note à l'époque une nette diminution des autres liens familiaux⁸⁷⁹.

Le troisième temps est une ouverture au monde et la réinscription dans des solidarités primaires, qui commence avec le mariage avec C. et se poursuit jusqu'à son « pétage de plomb ». C'est à cette période que la configuration des liens est la plus développée ; elle s'étend au-delà de son propre groupe familial restreint vers et par sa belle famille, et dont on peut supposer qu'elle fut la plus riche de réciprocité. Cette histoire de vie montre l'importance de l'assise familiale et groupale comme support du projet familial et de la trajectoire professionnelle.

Le quatrième temps est celui de l'effondrement qui se produit dès 1999. Difficile de ne pas s'interroger sur le vécu d'échec de Marc B. ressenti vers l'année 1996 lorsqu'il ne peut tenir sa place d'encadrement ; il choisit de demander un poste de nuit devant la pression du travail. Et s'il dénie le lien entre l'ulcère et cette pression en prétextant une bactérie, on ne peut s'empêcher de penser au stress qu'il dit subir au travail à cette époque.⁸⁸⁰ Le projet familial et la possibilité de retour à l'emploi de son épouse à cette même époque lui permettent toutefois de compenser narcissiquement et socialement dans la figure du père présent à sa famille. C'est en espérant sortir de cette pression du travail, en négociant un licenciement chez NEPCO, que son image sociale va s'effondrer (d'abord à ses yeux) ; c'est ensuite que vont se « produire » : séparation, travail contraint, rupture de lien sauf avec sa sœur et ses filles, puis errance géographique. Marc B. « s'enferme » progressivement dans un isolement construit hors des échanges qu'il ne peut soutenir dans des liens valorisés, celui de père (symboliquement).

Depuis son arrivée sur Cherbourg et la mise en place de l'AAH, il projette de retourner s'installer là-bas ; il y fera plusieurs voyages exploratoires, mais à chaque retour de la région de Lisieux et Pont-L'Évêque il semble en difficulté et est interrogé dans ses ancrages, sa fonction sociale de père, et sa place ; à son dernier retour, il apparaîtra résigné.

La « valeur travail » comme représentation plus que dans sa dimension économique traverse toute cette histoire...

879. On retrouve ce fait dans les histoires de Francis L. et de Mr Paul H. où la solidarité familiale met en place une solution pour pallier les difficultés du couple parental dans « l'élevage » des enfants. Francis L. sera élevé par sa grand-mère loin du reste de la famille pour raison de santé, et Paul H. sera élevé par son grand demi-frère maternel à la mort de sa mère. D'une manière différente, Christian B. sera « repris » par sa grand-mère paternelle...

880. « Concernant les pathologies ulcéreuses de l'estomac, une infection par *Helico-bacter pylori* est généralement associée à la survenue d'un ulcère. Toutefois, quelques données cliniques ont suggéré que cette infection n'était pas suffisante en soi pour provoquer un ulcère : des patients infectés par la bactérie ne développent pas d'ulcère et des patients atteints d'ulcère gastrique ont une sérologie H-pilori négative (Vélin et Michetti, 2006). Chez la souris, il a été montré récemment que l'infection de l'estomac par *Helicobacter pylori* est potentialisée par un stress psychologique ». In [Mécanismes associant stress et pathologies — iPubli-Inserm www.ipubli.inserm.fr/bitstream/handle/10608/217/?sequence=19](http://www.ipubli.inserm.fr/bitstream/handle/10608/217/?sequence=19) p. 11

II — Récit de vie de Mr Jean-Luc G.

« Le pacha est parti, tout le monde s'est déchiré. »

Contexte de la rencontre :

Jean Luc G. a 46 ans lorsque je le rencontre en juillet 2016 pour cette recherche. Il vit au CHRS le Cap où il y est hébergé depuis trois mois. Je le croise presque chaque semaine lors de mes permanences du jeudi sur la structure. Je l'avais également croisé auparavant sur l'accueil de jour où, en compagnie de son frère, ils se posaient quasi quotidiennement après leur expulsion (mars 2016). Ils y étaient comme des inséparables, assis dans un coin de la salle, près de la table où se retrouvent les « locaux »⁸⁸¹. Un peu hagards face au monde qui les entourait, fait de migrants, de jeunes et de moins jeunes en galère, et d'autres précaires. Mais bien peu d'égarés comme eux, ils semblaient soumis plus que les autres aux aléas et à l'incertitude des hébergements d'urgence qui leur étaient proposés par les acteurs de la veille sociale ; cet « égarement » dura jusqu'à leur admission sur le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (ils n'avaient jamais fréquenté auparavant l'univers de la rue).

Je le verrai à trois reprises dans le cadre de cette recherche sur une durée d'une année (deux fois au CHRS, et ensuite dans leur logement chez un bailleur privé peu scrupuleux). Son discours y est constant, les schémas narratifs identitaires identiques validant l'attachement aux mêmes valeurs d'entraide propre aux groupes d'origine de son père et dans l'ombre duquel, nous l'apprendrons plus tard, il a grandi.

Jean Luc G. est célibataire sans enfant. Il vit du RMI/RSA depuis l'âge de 26 ans. Avec le soutien de l'éducateur-référent, le RSA fut réinstauré à son arrivée sur le CHRS. Sur la structure, il entretient des liens cordiaux avec l'ensemble des personnes, résidents comme éducateurs, toujours prêts à rendre service, et dans l'attente d'une demande ou d'une proposition. Très vite, les deux frères vont être mis en appartement diffus sur l'agglomération, dans deux logements séparés. Mais Jean Luc G. revient chaque jour sur la structure, cherchant une occupation, et peut-être, une réassurance et de la présence : rester seul dans le logement semble difficile. Des moments d'alcoolisation vont marquer son séjour, altérant la relation avec l'équipe et son attention pour lui-même (et provoquer son terme). Dans les premiers temps, sa réserve laisse à penser qu'il vit dans l'ombre de son frère beaucoup plus communicatif. Sa présentation assez particulière avec ses cheveux roux et longs aux allures de petit Gaulois pourrait laisser croire à de la rustrerie ; il n'en est rien. Et si la chronologie des événements de sa vie lui est assez compliquée à reconstruire, cela résulte autant des modalités d'une existence au jour le jour, que d'une altération cognitive supposée et attribuée à ses conduites addictives.

Les liens avec sa famille se sont rompus après le décès de son père il y a deux à trois ans. Il n'a pas su créer de liens particulièrement positifs avec sa référente RSA depuis qu'il vit chez son frère ni avec le service social du CCAS de la commune. Jean Luc G. est sans travail depuis longtemps, et il n'a plus d'autres liens depuis son installation avec son frère dont la relation fonctionne tel un « couple de rues »⁸⁸², si ce n'est quelques connaissances croisées au hasard.

881. Dans l'accueil, on peut observer une séparation entre les migrants et les « locaux » souvent plus « désolés ». Ces derniers se regroupent autour de la table ronde face au bureau des encadrants, dans une partie qui ressemble davantage à une salle de maison européenne, les migrants se situant dans le reste du local, et privilégient les banquettes. Les « locaux » ressentent souvent de l'injustice face à leur présence bruyante, et surtout, « exigeante ».

882. « Cette emprise partagée avait été remarquable dans le premier couple : Bébert demande à être protégé ou demande tacitement de l'aide pour sortir de son état, et l'autre du couple se sent la vocation d'y répondre, à raison d'être suffisamment "arrosé" par l'alcool ; ils deviennent alors des "inséparables". Il y a un pacte narcissique serré entre eux, l'un ne peut sortir de sa fonction pour l'autre sans risque de rupture du lien. » Il est possible que ce soit ce type de relation d'entraide et d'obligation qui se soit installée entre les deux frères, relation — comme nous le verrons — qui se trouve renforcée par les pratiques sociales solidaires du milieu d'origine et les schémas narratifs

Ainsi l'expulsion arrive sans qu'ils ne leur soient vraiment proposés de plan d'aide au préalable ni qu'ils aient perçu l'imminence de l'événement. « Quand ça a été vraiment l'expulsion et tout ça, je suis tombé de haut... Y m'en parlait pas vraiment (son frère)... mais quand les huissiers sont venus et tout ça, oueh ! D'accord ! » Ni l'ampleur de la dégradation : « C'était un peu n'importe quoi... Y a eu un mauvais passage et tout ça... Je vais pas dire qu'on n'en avait rien à foutre, mais presque, on vivait au jour le jour, c'était... Les problèmes on verra ça demain : oups ! ». Lors du passage à la CCAPEX⁸⁸³, leur situation n'a pas suscité de questionnement particulier ; pourtant les motifs auraient pu susciter l'interrogation : dettes importantes, abandon des démarches administratives, troubles du voisinage causés par les alcoolisations avec envahissement par d'autres compères, et insalubrité à la limite de l'incurie avec nuisances.

Le jour de l'expulsion, les déménageurs sont là, l'ensemble de leurs affaires sont emmenées dans les locaux municipaux, et il leur est conseillé de se rendre sur l'accueil de jour (SAO) sur Cherbourg centre. C'est sur ce lieu que je croiserai leurs chemins pour la première fois. Un mois plus tard, les deux frères intègrent le CHRS.

Une expulsion est toujours le résultat d'une histoire, même si elle leur a semblé jaillir de nulle part, comme un orage de montagne l'été. Ainsi Jean Luc G. vivait depuis environ deux ans avec son frère, Mr E., à la suite du décès de leur père. Auparavant, Jean Luc G. partageait sa vie avec son père et avec le dernier petit frère de la famille, handicapé. On ne sait rien des conditions de liquidation de la maison familiale.

Après le décès, le frère de Jean Luc G. qui s'était retrouvé seul quelques années plus tôt à la suite d'une séparation (au départ de sa compagne et de ses trois enfants) a accueilli son frère. Avec l'aide de leur sœur aînée pour les démarches administratives, ils ont tenté de reconstruire une vie, un équilibre : « On comptait l'un sur l'autre... Moi je me débrouillais à avoir des revenus d'un côté, même si c'était au black, lui il se débrouillait de son côté, même si c'était avec l'assistante sociale, pour se dépêtrer un petit peu ». Puis peu à peu, la situation se dégrade, la sœur elle-même — dernier maillon des solidarités familiales — semble s'être épuisée ; et le service social n'a pas relayé d'accompagnement à la hauteur du processus d'effondrement sociopsychique à l'œuvre (sentiment partagé par les professionnels engagés dans la recherche). Jean Luc G. vivra cette situation comme de l'abandon : « Après c'est devenu n'importe quoi ! On ne faisait plus confiance à personne... Les gens nous ont laissés choir... Les gens nous ont tourné le dos... Même les gens qu'on a dépannés. J'aurai cru que l'on aurait eu un retour. » Ses propos impliquent tout à la fois la famille et les travailleurs sociaux. Il développe lors du premier entretien une « théorie » sur les obligations de l'échange, du don et de la réciprocité, de la demande et du recevoir. Et lors du dernier entretien me recevant chez eux, Jean Luc G. répondit ainsi à la question : à quelle catégorie sociale pensez-vous appartenir ? « C'est difficile à définir, mais on a le sentiment d'être exclu, d'être tenu à l'écart, de passer à côté des autres... après les autres... » Ils vivent à nouveau tous les deux, perçoivent l'AAH, et sont sous curatelle « de couple ». Ce sentiment d'isolement, de rupture, qu'ils ressentent et qu'ils expriment, malgré l'accompagnement quotidien dont ils bénéficient dans le cadre de la politique du logement d'abord, se manifeste également dans leur emploi du temps. Chaque jour, tôt le matin ils vont aux abords du centre commercial, s'assoient sur un banc, avec pour espoir de partager un temps avec des connaissances de passage.⁸⁸⁴

Ainsi le décès du père fut la fin du monde de Jean Luc G., mais également, la fin d'un monde.

identitaires de Jean Luc G. In Valérie Colin, « “Les inséparables”, pacte narcissique entre clochards dans un groupe », in revue RHIZOME n° 21, éd OSPERE, BRON, 2009.

883. CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives ; loi ALUR du 24 mars 2014. Cette commission siège pour Cherbourg à la sous-préfecture sous la tutelle de la DDCCS.

884. Pour ce dernier entretien, j'avais perdu le lien avec eux depuis plusieurs mois, ils ne fréquentaient plus les structures partenaires de la recherche, alors ayant eu connaissance de leurs habitudes, j'allais voir si je les retrouvais. Ils étaient assis sur un banc de pierre au milieu des bambous de l'allée coincée entre la voie ferrée de l'ancienne gare maritime et le centre commercial, là où ils passent le plus clair de leur jour, espérant une rencontre. Je fus tout de suite identifié, et l'échange fut aussitôt cordial. La semaine suivante, les deux frères m'attendaient comme convenu.

Histoire de vie

« le pacha est parti, tout le monde s'est déchiré. » Lors du dernier entretien avec Jean Luc G., il utilisera ce terme dans cette phrase qui, à elle seule, décrit son histoire et son inscription sociales. Pacha est un terme de marine qui est surtout utilisé dans la marine nationale pour désigner le commandant. Ici attribué à son père, il décrit non seulement le statut du père, mais il dessine également l'univers dans lequel est apparu Jean Luc G. en 1970, le monde ouvrier de l'Arsenal. Jean Luc G. est le 8e enfant d'une fratrie de 9 enfants dont le dernier souffre d'une trisomie 21. Jean Luc G. est né à la maison (l'hôpital n'est pourtant qu'à trois kilomètres), au cœur d'une famille nombreuse, ouvrière de tradition ; (le grand-père paternel était mineur aux mines de Flamanville [creusées dans la falaise aujourd'hui disparue].) La vie de cette famille est tout entière écrite par l'évolution de l'arsenal de Cherbourg. Son père est alors âgé d'une quarantaine d'années lorsqu'il naît. Il travaille pour l'arsenal dans une grande entreprise d'électricité qui sous-traite toujours aujourd'hui pour la DCNS⁸⁸⁵ ; mais il ne fait pas partie de la grande aristocratie ouvrière — « ceux de l'arsenal », distinction qui existe toujours parmi les ouvriers. Il a à cette époque, une position qui lui permet de garantir un accès à ses deux fils aînés dans l'entreprise où il travaille, et un mariage pour trois de ses quatre filles avec cette « élite ouvrière » ; il est « pris » dans un réseau de solidarité et d'entraide périphérique. Lorsque Jean Luc G. aborde les bancs de l'école du village, ses deux frères aînés intègrent successivement l'entreprise du père comme électricien.

Jean Luc G. grandit dans cette petite cité ouvrière du village de la Glacerie à l'ombre de l'église, où tous travaillent à l'arsenal (à l'exception du commissaire de police) ; ils y tissent des liens de solidarité fondés sur la famille, le voisinage et l'appartenance au même monde ouvrier. « Et vu que chez mon père, c'était la maison du bon Dieu ; tout le monde se rejoignait là-bas et dès que quelqu'un avait une bricole à faire, c'était chez mon père... les amis, la famille chez le père G.. Tout le monde chez le père, et je bricolais chez les voisins à rendre service... ». Si le récit de Jean Luc G. est quelque peu idéalisé, il rend compte du monde où il est apparu, de sa place dans le réseau des échanges et de sa cohérence ; il est en contradiction avec ce qu'il vit aujourd'hui. Cela ne l'empêche pas de relater par ailleurs une vie difficile ; l'alcoolisme de ses parents jusqu'à son âge de 15 ans, la famille nombreuse, associée à de faibles revenus, ne lui a pas rendu la vie facile et lui a « forgé le caractère, c'est vrai, ça endurec ».

L'école pour Jean Luc G. est plus un terrain de jeux entre copains de voisinage et de classe (sociale) qu'un espace d'investissement social pour l'avenir. Le soir, il faut aider le père, car le chemin est tracé dans les pas des aînés : « Tous, on était des travailleurs qui ont appris sur le tas. » Il a dix ans lorsque le dernier frère naît, A. est handicapé, et nécessite de l'attention. Son père a 50 ans et sa mère 42 ans environ.

À 15 ans, alors que les deux derniers aînés sont en apprentissage (l'un de chaudronnier, et l'autre de métallo), Jean Luc G. va s'occuper du petit frère et lui apprendre à marcher. Être son aidant, comme il le sera plus tard pour ses parents. Il redoublera sa cinquième puis ira en CPPN⁸⁸⁶, toujours au collège de La Glacerie : « j'étais trop intelligent ! »

Il grandit « au village »⁸⁸⁷ dans un monde tout à la fois rural et ouvrier, avec sa famille et ses voisins. Il y inscrit ses liens « premiers » dans un réseau riche de solidarité primaire fondée

885. DCNS : Direction des constructions navales et Services. Naval Group aujourd'hui.

886. CPPN : Les classes Pré-Professionnelles de Niveau sont des classes accueillant des élèves de niveaux de 4e et 3e dans les collèges, et créées par la circulaire du 10 mars 1972. Elles ont existé jusqu'en 1991, elles ne furent pas remplacées ; les autres dispositifs qui s'y sont substitués s'adressent à des élèves aux troubles identifiés (EREA et SEGPA). Prévues pour accueillir des élèves en échec scolaire et dont les parents se trouvaient en difficulté à les assister, les SEGPA ne les ont pas à proprement parler remplacés ; toutefois, il semble que ce soit l'effet stigmatisant subi par les élèves qui provoqua la fermeture de ces classes de CPPN.

887. La commune de la Glacerie est composée de deux parties. La nouvelle, la plus développée, est collée à la ville de Cherbourg ; elle s'est construite entre la voie ferrée et le village de la Glacerie sur les coteaux nord-nord-ouest et les landes de la montagne du Roule, hier encore dévolue à l'agriculture. Et le village, l'ancien bourg rural de la commune est blotti au cœur d'un vallon encaissé et sauvage où quelques lotissements se sont développés à l'écart du tumulte de l'agglomération n'étant pourtant située qu'à quelques kilomètres.

sur l'appartenance et la réciprocité. Il y eut des amis de proximité dont un en particulier qui reste important pour lui, même si son mariage a mis un terme à leurs relations. Cherbourg vivait au rythme des ouvriers entrants et sortants de l'arsenal et des entreprises périphériques travaillant sur ces monuments de métal⁸⁸⁸. La force de travail « nue » que l'on pouvait vendre avait alors encore un sens. « Être courageux » suffisait pour nourrir sa famille. D'ailleurs, Jean Luc G. répond comme suit, à la question : c'est quoi votre métier ? « Je suis polyvalent, je prends ce que l'on me donne, j'ai fait de la peinture, de la métallurgie, du jardinage, un peu de tout... du nettoyage industriel... de la chaudronnerie... » Mais, c'était il y a plus de 20 ans !

En 1985, son père partira en préretraite. Et contre son départ, il négociera l'embauche de son troisième fils — chaudronnier de formation — dans l'entreprise d'électricité (il ne transformera pas cet emploi en CDI, et après son service national il deviendra maçon).

Nous sommes dans la décennie 80, le monde industriel de Cherbourg est en pleine mutation, l'UIE arrête la construction des plates-formes pétrolières avec à la clef plus de 600 licenciements en 84. Les chantiers Amiot rachetés par un groupe industriel italien subissent un plan de redressement de 400 licenciements. Parallèlement, même si l'arsenal est dans une période faste de production des sous-marins lanceurs d'engins initiée par le général de Gaulle, la politique de l'État en matière de production de l'armement se modifie lentement. Peu à peu, les contours d'une nouvelle politique se dessinent avec l'ouverture à la rentabilité, à la concurrence et à la mondialisation, et plus tard à la capitalisation privée. L'arsenal perd peu à peu son rôle de vecteur d'intégration sociale pour une population pauvre d'origine locale et souvent rurale⁸⁸⁹.

Jean Luc G. ne fera pas d'apprentissages à l'issue de sa scolarité. « Mais nous, à 16 ans, y fallait qu'on bosse, et tout ça, qu'on ramène des sous, nos parents, y allaient pas nous nourrir gratuitement et tout ça... Il était dur, mais il était juste, lui c'était ça. Y disait : "je vais pas te nourrir à rien faire"... Il nous a fait comprendre tout jeune que l'argent : ça se gagne, ça se mérite... Et puis la confiance des autres : ça se gagne, ça se mérite ».

À 16 ans, il ira travailler en intérim, d'abord à l'arsenal en chaudronnerie. Puis pour d'autres entreprises, il fera de la peinture, du nettoyage industriel, ira faire une mission de 6 à 7 mois sur le chantier d'euro-Disney comme maçon entre 90 et 92. Entre les missions, avec ces deux derniers frères S. et E., qui ont de plus en plus de mal à s'inscrire dans l'emploi malgré des qualifications, ils feront quelques chantiers au noir, dans le Cotentin.

Il sort de l'enfance, et cette seconde période sera la plus riche de sa vie sociale, ouverte sur le monde du travail, les amis et la famille : il passera son permis, qu'il perdra par la suite. La maison familiale est le cœur de la famille où le week-end tous se regroupent. Là le père qui semble avoir impulsé cette dynamique de travail, d'entraides et de services rendus ici ou là « dessine » le chemin. C'est dans cette forme de vie qu'il va puiser les éléments de représentations et d'identifications pour se définir socialement aujourd'hui (mais assez loin en fait de la réalité présente). « Maintenant, je suis plutôt à rendre service, à essayer d'aider les autres... Moi j'aime bien aider, donner de ma personne, si je peux rendre service... ». Il s'inscrit dans son rôle social : celui d'aidant.

Ces 25 ans arrivent, et avec le RMI ; nous sommes en 95. Alors jusqu'au décès du père, aux alentours de 2013-4, il vivra ainsi, chez ses parents avec son petit frère handicapé. Il travaille un peu, de petites missions de jardinage pour une association de retour à l'emploi, des chantiers au noir avec ses frères, de la pêche au « paillot », de la solidarité de voisinage ; (dont il est aussi le bénéficiaire dans cette circulation — don-demande — de service). Et plus les années passent, plus il devient l'aidant accompagnant ses vieux parents, étant de moins en moins présent sur le marché du travail. Alors que nous échangeons sur cette période où il a travaillé le plus, il ajoute :

888. Un « fauteuil au bord du vide », d'Alexis Salatko raconte la fin de cette période où, sur le terre-plein des Mielles enfermé par la grande rade, jaillissaient d'immenses structures tubulaires de métal ; couchées sur le flanc, elles pouvaient atteindre 70 mètres de haut. Ces monstres de métal, lorsque l'on descendait sur Cherbourg par la route des Rouges Terres, dominaient les immeubles et la gare maritime transatlantique. C'était le temps de l'UIE et de la construction des plates-formes pétrolières, il prit fin en 1984.

889. Faire retour pour resituer le contexte dans la première partie, sur l'histoire de Cherbourg.

« avant on y arrivait un petit peu, mais là c'est fini, s'il n'y a pas de diplômes... » Puis après avoir énuméré l'ensemble des métiers qu'il avait fait et sa polyvalence, il ajoutera : « J(e n)'étais plus sûr de moi ! ». De l'autre côté de la vallée, la ville se remet difficilement des bouleversements qui se sont produits ; les emplois disponibles dans la région sont des emplois de plus en plus qualifiés, ouverts sur l'ensemble du territoire et au-delà, et inaccessibles à Jean Luc G. De plus, la source d'emplois s'est déplacée vers l'ouest : la centrale nucléaire et surtout l'usine de retraitement de la Cogema (Orano, aujourd'hui). Dans ces années, il répondra aux prescriptions du suivi RMI, puis du RSA : « ..., moi j'étais toujours droit, et puis je m'occupais toujours. Tout ce que j'avais à faire, c'était carré : comme les papiers, et tout ça, le RSA. Tout était bien fait, les RDV... » Pendant cette période, son suivi RSA semble bien se passer avec une assistante sociale de la mairie qui connaît la famille. Il fera même une qualification plaquiste au centre AFPA de Cherbourg, sans qu'il puisse la transformer en emploi.

Vivant chez ses parents, il prendra toutefois un appartement sur Tourlaville vers ses 40 ans et tentera une vie de couple sur deux ou trois ans ; et puis : « quand elle m'a demandé de choisir entre mon père et puis elle, je lui ai dit : “tu vas voir ta mère, et moi, je vais voir mon père...” Moi la famille, c'est sacré ! Mon père était déjà souffrant, et tout ça, j'allais pas le laisser seul. » Situer le décès de sa mère est plus difficile, ce fut quelques années avant celui de son père. À cette période, plusieurs décès viennent ébranler le schéma familial, la sœur aînée, le frère aîné ainsi qu'une autre sœur ; et de surcroît, le frère avec qui il vivra par la suite jusqu'à l'expulsion se sépare.

Reprendre tout le déroulement de sa vie permet de se rendre compte qu'avec le décès de son père il perd tous les liens par lesquels il se définissait encore comme être social actif. Le logement chez son frère, l'expulsion, aujourd'hui sa vie en marge du monde en risque d'un isolement désolant et en dépendance avec les services de l'ASIG, tous ces événements font suite à cet effondrement et transforment la nature des liens sociaux qui le qualifient.

Liminarisation et travail.

Une rencontre le 12 juin 2017 avec sa nouvelle référente RSA du CCAS de Cherbourg (qu'il ne gardera plus très longtemps, car il va être bénéficiaire de l'AAH) permet de faire le point sur l'accompagnement ; il y est fait le bilan des actions : reprise du suivi RSA, curatelle en cours de mise en œuvre, l'accompagnement AVDL⁸⁹⁰ de Conscience Humanitaire, le un projet de relogement en couple de frères vers un logement HLM. Veille sociale, relais des partenaires, partages des vigilances et de la bienveillance à leurs égards, tous mettent en œuvre des contraintes sociales bienveillantes et inclusives.

Jean Luc G. est moins démuné que son apparence peut le laisser croire au premier abord — et que son frère. « La famille, c'est sacré ! », il « s'habille » encore de ce rôle d'aidant qu'il aide à être. Mais il est totalement sorti de ces liens de réciprocité qui lui permettaient une certaine indépendance dans l'interdépendance, pour n'être plus qu'en rapport de dépendances. Ainsi, après le décès du père, c'est l'effondrement social, la constitution d'un isolement désolant à deux, et l'expulsion. Puis avec un passage au CHRS se reconstitue un nouveau « filet » de relations, mais il s'inscrit essentiellement dans l'Assistance Sociale Institutionnelle Généralisée. Et si la situation se stabilise à nouveau, elle ne doit plus rien à des liens sociaux fondés sur des réciprocités (par le travail, par les solidarités de « classes », ou par les liens de solidarités familiales) ; elle n'est que fondée sur des liens de « droits ».

890. En résumé : « les mesures d'accompagnement vers et dans le logement sont destinées notamment à favoriser les sorties des structures d'hébergement et de logement temporaire vers le logement, et le maintien durable dans le logement. Ces mesures se situent en complémentarité des actions menées par ailleurs par les acteurs locaux. Elles participent de la stratégie nationale 2009-2012 de prise en charge des personnes sans abri et mal logées et dont le principe “le logement d'abord” constitue un levier essentiel. » In Circulaire DGCS/DGALN/DHUP/USH n° 2010-247 du 19 juillet 2010 relative à l'accompagnement vers et dans le logement. : http://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2010/10-09/ste_20100009_0100_0060.pdf.

Sur ces trois années, les signes de la menace de la désolation se sont montrés présents et criants : désappartenance avec sentiment d'abandon et de relégation, persécution, étrangeté au monde, exclusion, incurie corporelle et résidentielle, et repli...

Nous pouvons observer les changements d'état des liens dans les différents espaces de sociabilité au cours de sa vie, et la progressive liminarisation de son existence :

— 1 — Jean Luc G. est né dans un monde fait de liens sociaux au croisement de plusieurs espaces de solidarités familiales, amicales, de classe et de travail très riches. Son parcours scolaire plus que moyen n'entache pas encore les liens qui le définissent. Arrivent ses 16 ans et la rudesse du monde du travail, mais les solidarités familiales sont solides et le monde du travail lui est encore accessible malgré les transformations locales en cours. À côté de cela, ses liens d'amitié et d'appartenance sont riches.

— 2 — Très tôt Jean Luc G. s'est trouvé en difficulté dans l'accès au travail ; il aura le RSA à 26 ans, mais il vivra dans l'espace ouvert entre la liminarité (pour les ressources) et la sociabilité primaire (pour l'existence sociale) ; il entretient ses liens de service rendu et de travail informel. Toutefois, son tissage social manque sur le champ des valorisations pour se « renouveler », courageux peut être l'est-il ? Mais il n'y est pas en mesure de construire, d'entretenir et de « tisser » des liens pour construire une vie au regard de ce qui la définirait pour lui comme aboutie (travail et famille). D'ailleurs, empreint des valeurs du travail et de responsabilité, il dira : « Que des personnes puissent avoir des enfants justes pour avoir de l'argent et tout ça, et les petiots y sont malheureux... C'est... je trouve cela révoltant... et voilà... Si je voulais avoir un enfant, c'est que j'aurais une situation, pas pour être sous les allocations... pour avoir un enfant et pouvoir le rendre heureux, assumer... »

Avoir une situation, c'est-à-dire une place et un travail. Et il poursuivra un peu plus loin alors que je lui demande si l'occasion ne s'était pas présentée ; « Ce n'est pas cela, c'est comme je vous disais avec mon père, la famille c'était difficile, parce que l'on a toujours donné les uns envers les autres et tout ça... J'ai toujours donné tout à tout le monde, et j'ai jamais pensé à ma gueule... » Jean Luc G. a en lui ce désir de réalisation sociale, à moins que cela ne soit qu'une construction mentale de préservation, celui de « refaire sa vie », celle qu'il n'a jamais réalisée.

Il me le dira ainsi au premier comme au dernier entretien : « Trouver quelqu'un, me remettre bien, repartir sur de bonnes bases. Là, c'est bien parti, mais j'aimerais bien repartir avec quelqu'un, puis refaire ma vie... Voilà quoi ! » Et il ajoutera à des propos quasi identiques, lors du dernier entretien : « Mais bon... »

— 3 — On peut imaginer, que le temps passant, les liens, même familiaux se sont progressivement fait plus rares... pour arriver après le décès du père, à de la rareté (avec alcool), puis à l'attente sur ce banc de pierre. Ce banc de pierre où je l'ai retrouvé pour convenir du dernier temps d'entretien ; ce banc de pierre proche du centre commercial, où il attend avec son frère de « voir du monde », une connaissance de passage, quelqu'un du village de La Glacière.

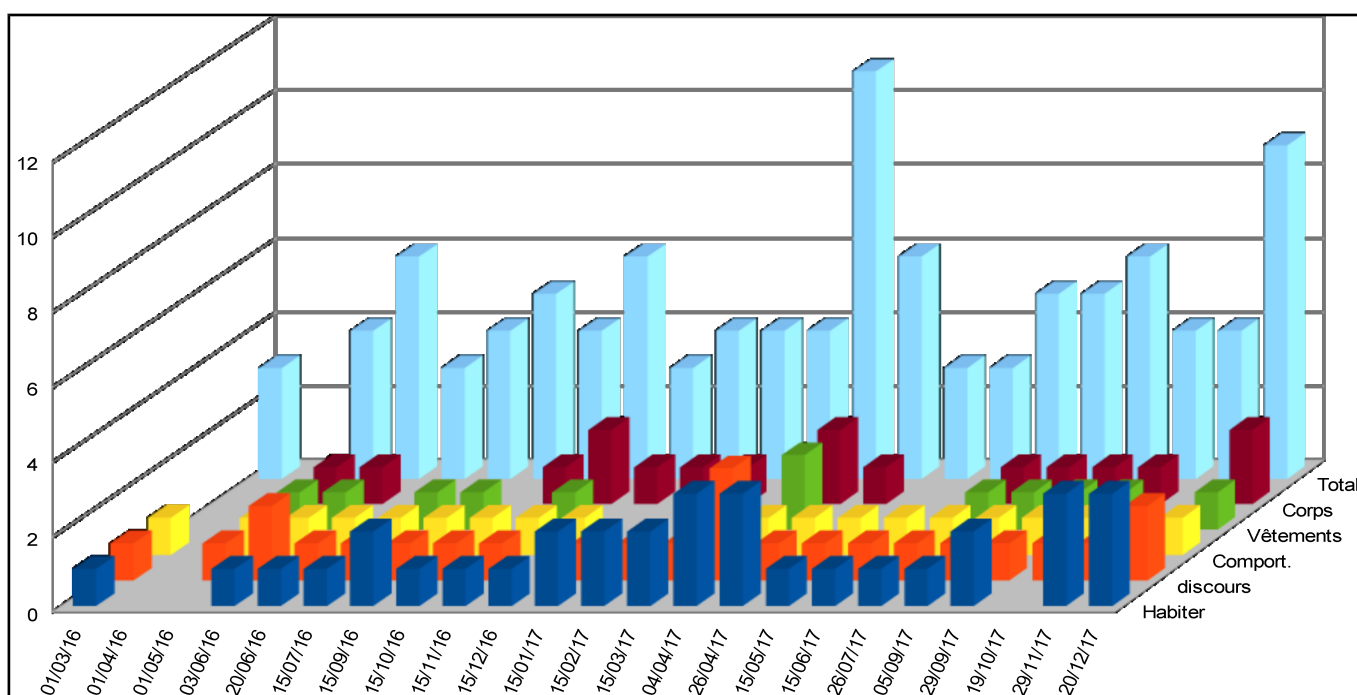
C'est à ce moment-là qu'il réunit les trois facteurs qui définissent la sociabilité liminaire : disparition des possibilités d'apparaître sur l'espace du travail, ressources de l'assistance sociale, et effacement des liens de sociabilité primaire. Mais chez lui, l'effondrement aura été « violent » et la menace, à tout moment, de désolation est très présente ; (aujourd'hui, en 2019 alors que la veille de l'association conscience humanitaire est toujours active et que Jean Luc G. est sous curatelle, il vit toujours avec son frère — en couple de désolé — entre leur logement et le banc de pierre à proximité du centre commercial, y allant le matin et rentrant le soir.)

Reste à interroger les schémas narratifs qui, dans cette situation, ont permis de tenir une identité sociale, et jusqu'où ?

III — Petite histoire d'accompagnement : Hervé C.

Hervé C., âgé de 58 ans, est entré dans la recherche-action depuis mars 2016. Il est en accompagnement ASI par Sophie du CDHAT dans le cadre de la prévention des expulsions depuis janvier 2015, et fait l'objet d'un dossier de surendettement pour des loyers impayés. Il est au RSA à la suite d'une liquidation judiciaire en novembre 2012.

Sur la durée de l'accompagnement, nous avons recueilli 23 relevés (SAA) du CDHAT ainsi que 6/6 de l'Appui Santé de l'ADSEAM ; car, sur les derniers mois, il a également bénéficié d'un accompagnement conjoint et spécifique à la santé. Sur le graphique figurant ci-dessous, nous avons reporté l'ensemble des relevés du SAA afin d'en suivre la progression.



Mars 2016 : alors que Mr Hervé C. est accompagné depuis janvier 2015, la cotation est à 3/15 du SAA. Si l'hygiène corporelle est sans particularités, c'est le lien au monde environnant qui suscite un questionnement (comportement, discours, manière d'habiter). Il vit isolé et seul dans la campagne. Alors que l'expulsion approche, Hervé C. ne semble pas s'en préoccuper, comme s'il vivait hors de cette réalité et que cela ne lui concernait pas. (Est-ce par protection ?)

En avril 2016, l'expulsion est passée. Il s'est relogé dans une caravane au camping d'une petite ville à 20 km de Cherbourg. La cotation est à 0, ce sera d'ailleurs la meilleure cotation au cours de l'accompagnement. Il dit se sentir mieux, avoir un meilleur sommeil, etc. (« Le mouvement comme support de la remobilisation » : ainsi pourrait s'intituler la forme d'action du travail de Sophie.)

En juin 2016, une nouvelle dégradation de l'apparence est constatée sur le SAA à l'approche du relogement. Une nouvelle période légèrement plus difficile s'ouvre après l'emménagement dans un petit logement (qui est encore provisoire) où l'amélioration est relative et fluctuante au fil des mois.

Puis, début *novembre 2016*, nous notons une nouvelle dégradation légère de l'hygiène touchant les 5 items (6/15 avec un pic à 2/3 pour le corps). Elle se situe avant le rendez-vous avec le nouveau référent RSA, qui pourtant semble l'avoir légèrement mobilisé. Toutefois à la suite, les relevés de janvier, février et mars indiquent qu'ils reprennent le niveau de « croisière » entre 3 et 4/15.

En avril 2017, on assiste à un nouveau pic de 11/15, jamais atteint jusqu'alors. L'observation se situe juste avant la mise en place de l'Appui Santé prévue la semaine suivante ; le corps, les vêtements et la « manière d'habiter » sont soudain fortement altérés, comme si l'arrivée d'un accompagnement pour les soins provoquait une inquiétude pour le corps qui réapparaissait avec « *le corps interrogé* » — avec violence et inquiétude. Ensuite, au bout d'un mois environ, les relevés montrent une amélioration nette avec une nouvelle stabilisation. Celle-ci ne sera même pas interrompue par un différend de voisinage. Les mois passent, et en même temps qu'il attend un nouveau logement, les cotations se dégradent peu à peu. Néanmoins, une rencontre avec son référent social met en évidence sa capacité à se mobiliser pour être très présentable même si celle-ci ne se manifestera que pour un temps court.

En novembre 2017, après de nombreux propositions et rejets des institutions, l'arrivée d'un logement attendu le mobilise et cela transparaît sur le SAA. Il est très content, mais quelques jours plus tard, l'accompagnatrice assiste à une *dégradation fulgurante des cinq items (9/15)* ; les cotations sur l'hygiène du corps, les vêtements, le discours et le comportement sont altérés. Le logement, tout juste aménagé, est très désorganisé, et l'ancien logement qu'il doit rendre est plus que sale. Pourtant, il ne semble même pas le voir (nous dira son accompagnatrice).

Tous ces éléments nous amènent au commentaire des deux accompagnatrices : « On ne comprend pas, il a un super logement et il est en train de tout foutre en l'air, on s'arrache les cheveux ».

Extrait de la synthèse de l'accompagnement de Mr Hervé C. (58 ans) :

Lorsque l'on regarde la courbe de relevé du SAA dans le temps, on se rend compte de la particularité de ce suivi. À la différence d'un certain nombre de suivis où l'investissement de l'accompagnateur dans la durée suffit à apporter une amélioration, chez Hervé C., *chaque futur changement semble l'interroger comme une intrusion ; chacun d'eux est de plus en plus générateur d'une dégradation marquée sur la courbe*. Cette mise en danger ou en déséquilibre résulte sans doute d'une fragilité anxieuse. On assiste à une insécurisation croissante au fil de l'accompagnement. Et si l'accompagnement est toujours pour finir rassurant, chaque étape de l'accompagnement provoque de grandes dégradations dans les relevés, de plus en plus marquées à chaque fois : l'accroissement de la fragilisation interroge. À chaque pas de l'accompagnement, la fragilité de sa socialité (au sens de capacité à) se manifeste par l'insécurité que provoquent ces changements.

Où s'origine cette fragilité et cette perte de socialité ? Quel est l'impact des changements répétés amenés par l'accompagnement sur sa capacité à la socialité ? Ainsi, après l'expulsion et le séjour au camping où l'on a assisté à une amélioration, puis à une dégradation, le relogement tardant à arriver (avec l'inquiétude du coût du camping) entraîne une première dégradation lente. Le relogement temporaire s'il apporte une amélioration première se dégrade dans la durée. L'attente n'est pas non plus évidente à surmonter. De plus, Hervé C. a beaucoup de difficultés à gérer l'étroitesse du logement face à l'envahissement et l'entretien. Peu à peu, il se « reblottit » dans une forme de passivité mettant à l'écart l'entretien du logement.

À la mise en place de l'Appui Santé, nous assistons à une nouvelle dégradation. Elle peut rendre compte de l'insécurité que peut provoquer l'investigation en matière de santé. Au-delà de la réponse à la simple plainte en ces termes, elle peut aussi être perçue comme une menace de dévoilement du problème d'alcool (et de la transparence) qu'il cache de moins en moins, ou encore, de l'absence de fondements somatiques clairs de ses plaintes. Après trois mois, la situation se stabilise plutôt et il s'installe à nouveau dans une forme de routinisation avec une très légère dégradation qui touche l'hygiène autour du corps. Puis, la proposition tant attendue d'un logement en bail glissant va à nouveau provoquer une très éphémère amélioration avec une grande dégradation sur l'ensemble des items qui interroge à nouveau.

On s'aperçoit que *chaque avancée est une mise en risque (de rupture, de protection paradoxale et de déni)*. On perçoit successivement une mobilisation de plus en plus fragilisée puis un

effondrement parfois « démonstratif » au risque de provoquer la rupture. Une réassurance et un équilibre entre action (mouvement) et temporalité dans l'accompagnement sont donc nécessaires. Ceci nous amène à nous interroger sur sa posture anxio-dépressive du retour à la réalité ; (cette posture se retrouve chez beaucoup de sujets ; elle s'exprime bien plus souvent de lentes dégradations constatées grâce au SAA, où s'associe parfois comme ici une augmentation de la consommation de l'alcool, que plus clairement dans le discours.) Le mouvement porté par l'accompagnement est une sorte d'intrusion du monde duquel le sujet s'est coupé par dynamique de protection (déli du passé) qui remobilise et fragilise à la fois. Chaque acte vers le monde s'accompagne du (supposé) regard du monde sur lui avec sa cohorte de sentiments négatifs à son endroit : honte, culpabilité, échec, etc. *Auparavant, Mr Hervé C. avait tout endormi, enfoui dans son isolement désolant, avec une mise en silence de son esprit derrière une plainte de victime, et de son corps derrière des douleurs somatiques (dos)*. Dans cette situation d'accompagnement, il est de plus en plus transparent aux autres, aux accompagnants et face à lui-même ? Quel est l'effet de cette transparence sur son relatif laisser-aller ?

En septembre 2018, près d'un an après que Sophie ait fait la passation à l'organisme qui assure le suivi du bail glissant du logement tant espéré, j'ai pris contact avec la personne assurant ce suivi. Les choses se passent plutôt bien ; il assure son quotidien d'un minimum d'activités sociales, le logement est bien tenu ; Hervé C. n'a, semble-t-il, plus de recours à l'alcool criant (en 2020, l'évolution était toujours favorable).

Ceci n'est pas sans faire écho avec son histoire de vie ; il a toujours vécu dans l'ombre, de pair avec quelqu'un, ou en groupe (fonction paternelle), professionnellement comme socialement. Durant sa vie, il a connu, la séparation, le décès de l'ami, l'arrêt du déplacement puis la perte de l'emploi, enfin l'échec de la création de l'entreprise individuelle (en couple de travail). Dans ce contexte, quelle fonction occupe l'accompagnant ? Les fluctuations et les « replis anxieux » ne sont-ils pas les échos d'un deuil traumatique : celui de son effondrement social ? Après l'accompagnement, la césure du moi se poursuit et préserve en silence, elle permet une vie sociale à minima.

Cet exemple illustre comment ce qui peut être attendu par l'utilisateur d'un service d'accompagnement individualisé peut provoquer de manière paradoxale des comportements et des expressions déroutantes ; (grand laisser-aller, effondrement psychique, troubles du comportement, augmentation de la consommation d'alcool jusqu'alors passée inaperçue.) Ces conduites peuvent être perçues comme des refus ou des incapacités majeures par les accompagnants ; pourtant elles ne sont que l'expression de l'inquiétude et de la déroute que peut provoquer le retour dans la réalité du monde pour la personne, et les changements dans la vie du sujet proposés par l'accompagnateur.

ANNEXE VII : Évaluation des accompagnements

Évaluation de la satisfaction des bénéficiaires, augmentation de capacités à l'autonomie, et des « rechutes ».
Fait à la demande de la Fondation de France.

Tableau d'évaluation de la recherche-action et des accompagnements « les désolés ».

n°	Sexe – Âge – Struc ACC -Ressources- Domicile	RDV Rech	Motif de la demande. Situation de départ	Durée D'acc.	T1	Nombres d'accès aux droits et d'actes positifs réalisés répondant aux besoins identifiés pendant l'accompagnement T2 : 0 ou 1/besoin.	T3	T4	T5	Sortie d'acc. Situation Nov. 2018
16	F 60 ans — Ser. Log. ADSEAM — RSA – log	3/3 (4)	à la suite de l'expulsion du logement, du CHRS (puisSDF) : <u>logement/autonomie</u> (veille sociale)	16 m	1	Foyer logements : 1, addiction : 0, AAH : 1, Mesure de protection : 1, Appui Santé : 1, Sécurité sociale : 1 : 5/6	1	0	0	Foyer logement
4	H 59 ans – Appui santé ADSEAM – RSA — Log	3/3	Isolement au logement, <u>bilan santé</u> et <u>accès aux soins</u> . (As RSA)	10 m	1	Entretiens psy sur CCAS : 1 ; médecin traitant et mise en place de soins : 1 ; 2/2	0	1	0	logement
5	H 59 – CCAS — Salaire – Log	3/3 (4)	<u>Surendettement, et prévention</u> <u>expulsion</u> (As. CMS)	18 m	1	Dossier de surendettement : 1, planification des dépenses : 1 (rechute 2018 reprendra contact) 2/2	0	1	0	Logement
9	H 58 ans — ASI du CDHAT – RSA – Log	3/3	Accompagnement expulsion : <u>relogement</u> (Capex)	30 m	1	Dossier surendettement : 0, RSA : 1, CMU : 1 appui Santé : 1, addiction : 0 ; 3/5	0	0	0	Bail glissant Logement
15	H 57 ans — CDHAT – RSA – log	3/3	<u>Relogement suite expulsion</u> (Capex)	24 m	1	Surendettement : 1, appui santé : 1, Addiction : 0, mesure de protection : 0 ; 2/2	1	0	1	Décès en cours d'acc.
1	H 56 ans — SAO — ASS puis AAH, sans	3/3	SDF sur l'agglomération : <u>sécurisation du lien et veille sociale</u>	En cours	1	(Méfiant) aide pour les démarches AAH : 1, lien confiant établi avec SAO et EMPP : 1 ; 2/2	0	0	0	Idem, achat d'une tente.
2	H 56 ans — Ser.Log ADSEAM — RSA puis W	3/3	Expulsion SDF puis hébergement d'urgence (As. CMS) : <u>relogement</u>	25 m	1	Dossier de surendettement : 1, Appui santé : 1, travail insertion : 1, Addiction jeux : 1 ; 4/4	1	0	0	Logement bail glissant et W
8	H 52 ans — Appui S – RSA – Log	3/3	(As CMS) <u>appui santé rupture de</u> <u>soin, addic. tabac, alcool et mobilité</u>	23 m	1	AAH : 1, médecin TTT : 1, addiction : 1 3/3	1	0	0	Log./reprise liens familiaux
10	H 46 ans — CHRS – RSA – H	3/3	Expulsion et SDF (veille sociale maraude). <u>Relogement</u> .	5 m	0	Mesure de protection : 0,5, Dossier surendet. : 1, addiction : 0, bilan neuro : 1, lien avec AVDL (veille sociale) : 1 ; 3.5/5	1	1	0	Log. Curatelle. AAH.
7	H 44 ans — CDHAT – congé L. Maladie — Log	2/3	<u>Relogement</u> (planification du Budget) (As. CMS)	14 m	1	Relogement : 1, soin addictions : 0, soin psy : 0 ; 1/3	1	1	1	Logement/ruptur e de soin.
19	H 42 ans - CDHAT - RSA — SOLIBAIL	3/3	<u>Relogement suite à expulsion</u> . (CAPEX)	24 m	1	Relogement parc public : 1, Addiction : 0, mesure de protection : 1, appui santé : 0, dossier de surendettement : 1, Travail : 0, RQTH : 1 ; 4/7	1	0	0	Log/permettant garde de son fils.
13	H 38 ans – SAO ADSEAM – RSA — sans	2/3	<u>Remise en place des droits RSA et</u> <u>CMU</u> sur l'agglo. (veille sociale)	9 m	1	Rétablissement des droits : 1, (SDF) accès Hébergement : 1, soin addicto : 0 ; 2/3	1	1	1	Disparu de l'agglo.
21	H 36 ans SAO — RSA depuis 2 ans — sans.	3/3	SAO – <u>pas de demande</u> , SDF, orientation recherche (puis soins)	5 m	1	Travail de recherche à fait émerger demande de soins en addictologie : 1 ; 1/1	0	1	0	Soins addic. en cours

n°	Sexe – Âge – Struc ACC -Ressources- Domicile	RDV Rech	Motif de la demande. Situation de départ	Durée D'acc.	T1	Nombres d'accès aux droits et d'actes positifs réalisés répondant aux besoins identifiés pendant l'accompagnement T2 : 0 ou 1/besoin.	T3	T4	T5	Sortie d'acc. Situation Nov. 2018
25	H 34 ans — ASI CCAS - AAH – Log	3/3	<u>Difficulté de gestion, dettes de loyer, mesure de protection.</u> (CMP)	8 m	1	Soins en addicto : 0, curatelle : 1, samsah ou SAVS ou logement intégré : 0 ; 1/3	1	1	0	Soin au CMP tjrs en cours.
20	H 33 ans — Appui santé/et SAO — RSA — Log.	3/3	<u>Évaluation de troubles de mémoire.</u> (RSA-CCAS) (curatelle)	22 m	1	Évaluation : 1, soins dentaires : 1, médecin ttt : 1, soin addicto OH : 1, cannabis : 0 ; 4/5	1	1	0	Soins addicto tjrs en cours.
30	H 30 ans — Service logement — 30 ans — RSA – domicile.	3/3	<u>Relogement sur situation d'incurie</u> (CDHAT). Puis relais Service logement Adseam.	07/ 2017 Encours	1	Évaluation hygiène habitat (aide à l'entretien) : 1, appui santé : 1, évaluation psy : en cours ; 2/3	0	0	0	logement insertion
12	F 25 ans — FJT – RSA Famille — H	3/3	<u>Hébergement</u> suite à accueil maison parentale. Vers logement.	25 m	1	logement bailleurs sociaux : 1, Soin dentaire : 1, addicto:1, suivi psy : 1, ressources RSA : 1 ; 5/5	1	0	0	Log/Tjrs en suivi EMPP
27	H 24 ans — SAO — sans – sans.	1/3	<u>Veille sociale et maintien du lien</u>	9 m	1	Troubles psychiques (CMP) : 1, addicto : 0 ressource : 0, accès soin physique : 1, hébergement : 0 ; 1/4	1	0	1	Incarcération : reprise soins psy.
6	H 24 – SAO ADSEAM — sans R. — sans	2/3	<u>Veille sociale services</u> (douche et casiers) pas de demande autre.	7 m	1	Addicto : 0 0/1	0	0	1	Disparu/sans droits/SDF
17	H 23 ans — SAO + FJT — sans, puis Formation	3/3	SDF venant de paris : <u>hébergement et ressources</u>	Sept 2016, en cours	1	Hébergement durable : 1, Garantie jeune : 1, W : 1 (autonome dans les démarches), activité sociale sportive et d'encadrement : 1 ; 4/4	0	0	0	Toujours sur FJT/travail et autonomie.
23	F 23 ans — FJT — sans et formation — H.	3/3	Résidente FJT depuis à 18 ans/(sortie d'ASE) <u>Acc. insertion</u>	En cours	1	Hébergement durable : 1, Ressources : 1 ; formations : 1, travail : 1, autonomie insertion : 1 ; 5/5	1	0	0	Toujours FJT/3e apprentis sage
24	H 21 ans — FJT — sans djim AFPA) — H	3/3	Résident FJT à 18 ans (sortie ASE). <u>Acc. Insertion.</u>	En cours	1	Hébergement : 1 ; ressources : 1, formation : 1, travail : 0, autonomie insertion : 1, écoute Psy : 1 ; 5/6	1	0	0	Toujours FJT : acc. Vers logement
32	H 21 ans — CDHAT — Chô/sans - sans -	2/3	<u>Relogement/activation droit au chômage/dettes</u> (lui-même)	10 m	1	Relogement : 1, ressources : 1, dos. Surendettement : 1, protection des biens : 1, SAVS : 0. ; 4/5	1	0	0	Logement avec curatelle.
26	H 20 ans — CHRS — sans – H	2/3	(SDF), <u>acc. Insertion</u> sur CHRS (lui- même et SAO).	3 m	0	Ressource : 0, formation : 0, hébergement : 1 ; 1/3	1	1	1	disparu
Taux participation aux rdv Recherche-action		90 %	Taux de réalisation du motif initial de la demande/T1 :	92 %	(en gras pour chacun des bénéficiaires le taux individuel T2) Taux 2 globale : 75 % des besoins identifiés ont été réalisés pendant l'accompagnement.		66	37, 5	25	%

I — Modalité de lecture du tableau ci-dessus :

Transformer des actions d'accompagnements sociaux et médicaux en taux n'est pas chose facile, qu'il s'agisse du taux de satisfaction des bénéficiaires, ou encore, de l'amélioration de la capacité des personnes. Toutefois, nous vous proposons de lire le tableau ci-dessus avec les définitions suivantes pour rendre compte du travail effectué pendant les actions d'accompagnement de cette recherche-action. La satisfaction des bénéficiaires est évaluée sur la base de la réalisation des demandes initiales répondant aux « besoins crises » qui les ont motivées d'une part, et d'autre part, l'amélioration de la capacité des personnes est évaluée par le nombre d'actions (réussies ou non) amenant les étayages nécessaires à une vie sociale la plus autonome et inscrite dans la cité.

1. Tout d'abord, ce tableau évalue l'accompagnement des 24 personnes ayant effectivement participé à cette action. Les personnes y sont rangées par ordre d'âge décroissant (les numéros de la première colonne correspondent à l'ordre d'arrivée dans la recherche). Ainsi avant même la recherche-action débutée, 25 % des personnes ayant d'abord accepté se sont retirés, soit parce qu'elles ont disparu, soit parce qu'elles ont mis un terme à l'accompagnement, soit encore parce qu'elles se sont réavisées (6/8 ont disparu).
2. La seconde colonne rend compte du sexe, de l'âge, de la structure accompagnatrice, des ressources, et de la situation d'hébergement (SDF, hébergement en structure, logement).
3. La Troisième colonne du nombre de rendez-vous réalisés sur les trois temps initialement prévus, nous retrouvons dans la ligne du bas le taux de réalisation de ceux-ci : 90 %
4. La quatrième colonne rappelle l'objet de la demande initiale d'accompagnement, de l'origine de la demande (entre parenthèses), et succinctement de la situation antérieure.
5. La Cinquième colonne indique la durée de l'accompagnement en mois.
6. La sixième colonne indique le **T1, taux de satisfaction des bénéficiaires** : satisfaction pour chaque bénéficiaire au regard des demandes initiales ayant motivé l'accompagnement. Pour l'essentiel, il est défini par la demande faite par les travailleurs sociaux ayant orienté le bénéficiaire vers un accompagnement spécifique, répondant à un « besoin crise » identifié. T1 : réussite de la réponse à cette demande initiale (0 ou 1). **T1 : 92 % de réponse positive**, les accompagnements ont donc de façon très positive répondu aux « besoins crises » identifiés soit par les partenaires, soit par les personnes elles-mêmes.
7. La septième colonne indique le **T2, Nombres d'accès aux droits et d'actes positifs réalisés ou non, répondant aux besoins identifiés pendant l'accompagnement avec la personne** : besoins jugés nécessaires pour mener à bien la demande initiale, et surtout pour permettre une stabilisation dans la durée des gains de capacité à l'autonomie dans la vie sociale. Ainsi, que la mesure d'accompagnement spécifique réponde à une demande de soin, de logements, d'accompagnement en insertion, ou de droits sociaux, les actions d'accompagnement révèlent toujours d'autres actions jugées indispensables afin de stabiliser la situation des personnes. T2 : les différentes actions jugées nécessaires à cela sous la forme du nombre d'actions réalisées (0 ou 1) sur le nombre de besoins identifiés, soit X/Y.

Le taux global T2 est de 75 %. Et donc, pour partie les actions répondant à des besoins identifiés pendant l'accompagnement pour stabiliser la situation une fois la réponse apportée à la demande initiale ont été réalisées, mais une partie seulement (décalage entre T1 et T2). D'une part, cela rend compte de la difficulté, une fois le « besoin crise » couvert, de la difficulté à partager un accord avec les bénéficiaires sur les actions secondaires pour améliorer de façon durable la capacité à l'autonomie. Dans ce cadre, il nous faut rappeler la place que peuvent prendre les modalités de protections narcissiques (repli, déni, etc.), une fois la situation crise résolue, pour faire écran ou opposition à ses nouvelles (et/ou complémentaires) actions. Mais d'autre part, ce taux peut être lu de manière globalement positive, car il rend compte également de tout l'investissement dans la relation d'accompagnement qui a permis qu'un certain nombre d'actions nécessaires ait été réalisé

au-delà de la simple réponse à la demande initiale, et au-delà des réticences, protections, difficultés... que peuvent présenter les bénéficiaires des accompagnements.

8. **La colonne T3** vise à indiquer pour chaque accompagnement le fait qu'il y ait eu, ou non, des rechutes en cours d'accompagnements pour au moins l'un des besoins identifiés (incluant la demande initiale). Ces rechutes concernent l'ensemble des besoins identifiés et pour lesquels des actions avec les bénéficiaires ont été réalisées pendant l'accompagnement, elles n'impliquent pas que ces besoins n'aient pas été résolus au cours de celui-ci (voir T2). **T3 : taux de rechute pendant l'accompagnement = 66 %.** **Ce taux rend compte de la difficulté que peuvent rencontrer ces accompagnements spécifiques et individualisés, mais il rend compte également de la solidité des liens créés, de l'efficacité de ceux-ci pour mener à bien les missions demandées (T//à T1 et T2).**
9. **La colonne T4 — taux de rechute après accompagnement (par rapport à la demande initiale et/ou à au moins un des besoins identifiés pendant l'accompagnement) : 37,5 % 10 mois après la fin de la recherche** (alors qu'une partie des 24 suivis est toujours en cours [sinon, si l'on ôte les suivis en cours, et le décès en cours de suivi, T4 : 50 %]). Il peut s'agir, de rechute effective, ou par exemple concernant l'addiction ou l'endettement, d'aggravation significative de la conduite : rechute et/ou dégradation d'une situation par rapport à un besoin identifié pendant l'accompagnement. Ceci rend compte de la fragilité dans laquelle les personnes se trouvent, une fois le « besoin crise » résolu et les besoins associés identifiés et « aménagés », à la suite d'un accompagnement individualisé, lorsqu'elles sont amenées à devoir avancer sans cet étayage. Toutefois, il faut pondérer ce « défaitisme », par le fait que T4 ne veut pas dire que les bénéfices des accompagnements n'est pas été maintenus ; cet indicateur serait plutôt un indicateur de vulnérabilité concernant la population accompagnée, d'une part. Et d'autre part, un nombre non négligeable de bénéficiaires de ces actions sont toujours en lien avec les structures partenaires ou avec des partenaires essentiels de celles-ci assurant ainsi une veille sociale effective [15 sur 24]. Et de plus, face à ses difficultés ou rechutes, certains s'autorisent maintenant à solliciter de l'aide face à ces « rechutes » ou face à de nouvelles difficultés en interpellant directement leurs anciens accompagnants [7 sur 24 ; sachant par ailleurs que 5 des suivis étaient toujours en cours, et un est décédé]. Ce qui tendrait à valider deux impératifs : 1 — *penser la veille sociale et bienveillante au-delà des actions d'exception entreprises* [ce qui est souvent fait de manière informelle], et, 2 — *tenir compte de la nature des liens sociaux qui se constituent pendant ses accompagnements* et qui permettent aux personnes de remobiliser ce lien, plutôt que le « guichet » concerné [certes, il y a la complexification des accès au service de l'ASIG, mais il semble que cela ne soit pas suffisant pour l'expliquer à moins que de penser qu'une partie croissante de la population soit inadapté].
10. **La colonne T5 — taux de perdus de vue pendant l'accompagnement par rupture d'accompagnement et/ou disparition [décès (1) ou disparition géographique] : 25 %.**
11. La dernière colonne fait état de la situation des personnes en novembre 2018 par rapport à la demande initiale. (En fond vert, les situations où fut observées des améliorations effectives pour la vie des personnes [évaluation subjective], et en jaune, les situations pour lesquelles on ne peut contester une sécurisation des situations présentement, mais dont il est possible de s'interroger sur l'avenir, soit parce que l'accompagnement ou les soins sont toujours en cours, ou que la situation, quoiqu'améliorée, reste périlleuse.)